This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

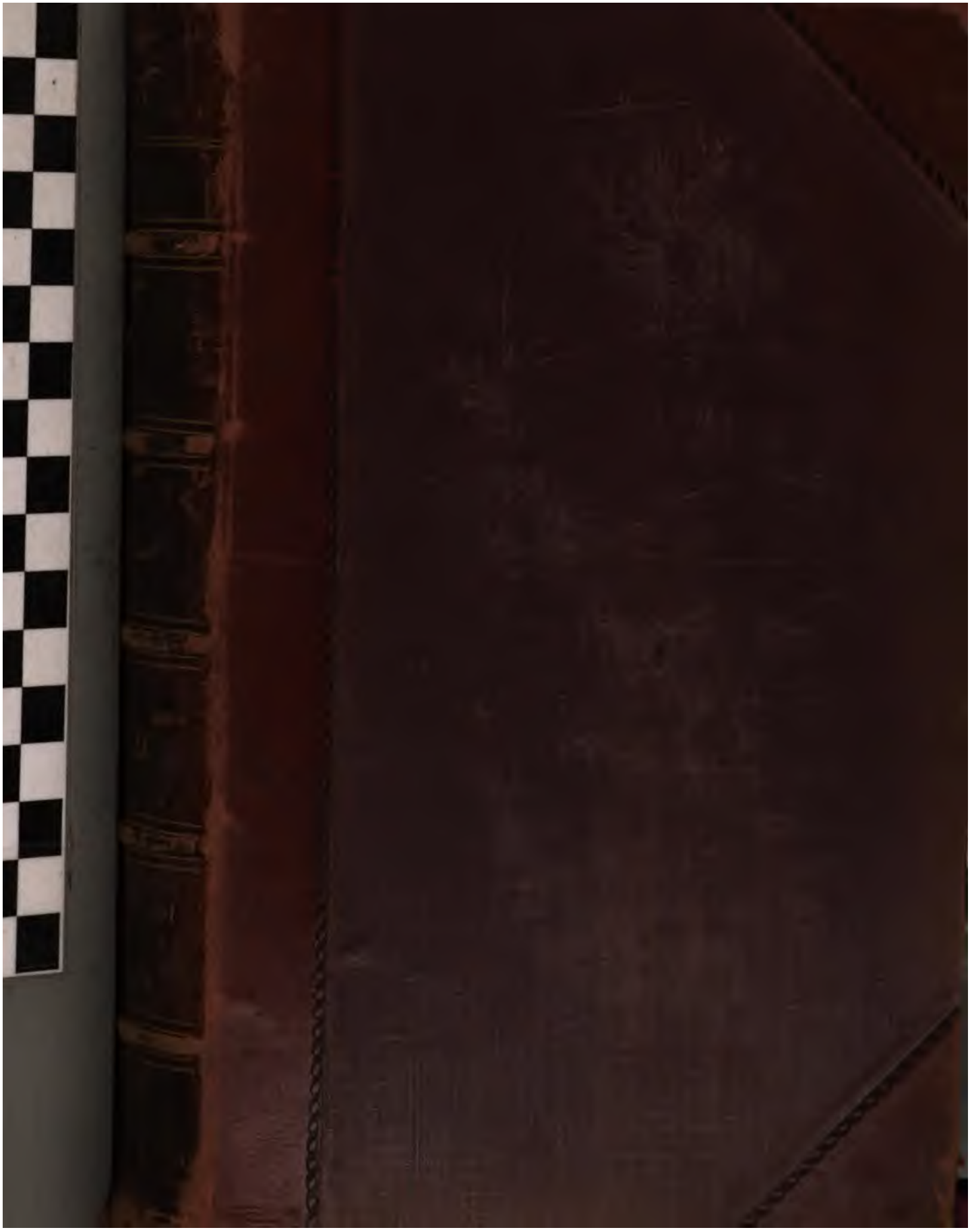

b00054341N

MÉMOIRES

DU

DUC DE LUYNES

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

MÉMOIRES

DU

DUC DE LUYNES

SUR LA COUR DE LOUS XV

(1735 — 1758)

PUBLIÉS

SOUS LE PATRONAGE DE M. LE DUC DE LUYNES

PAR

MM. L. DUSSIEUX ET E. SOULIÉ

TOME QUINZIÈME

1756 — 1757

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie, LIBRAIRES

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, N° 56

1864

Tous droits réservés.

237. e. 30.

MÉMOIRES

DU

DUC DE LUYNES.

ANNÉE 1756.

AVRIL.

Morts. — Résistance du parlement de Rouen. — Nouvelles du parlement de Paris. — Mort de la maréchale de Maillebois. — Nouvelles du Parlement. — Présentations. — Trois rubis de la Couronne. — Mort de la princesse de Rohan. — Affaires du parlement de Rouen et du parlement de Paris. — Convoi de la princesse de Rohan. — Nouveau refus de sacrements. — Condamnation de divers ouvrages par le Parlement. — Nouvelles diverses. — Les conseillers d'État. — M. de Gisors est inoculé; embarras du maréchal de Belle-Isle à cette occasion. — Affaires du Parlement. — Naissance du duc d'Enghien. — Le duc de Mirepoix nommé capitaine des gardes. — La Cène. — Dévotions de la famille royale. — Départ de la flotte de Toulon. — La promotion des Couronnes. — Détails sur les nouveaux cardinaux français. — Embarquement de troupes pour le Canada; MM. de Montcalm et de Lévis partent pour cette colonie. — Nouvelles de Brest et des armements. — La calotte et la barrette. — Nouvelles de la flotte de la Méditerranée. — Mort de Cassini. — Mort de Mme de Méliand. — Tronchin à la Cour. — Pensions à Mme de Séchelles. — Baptême du prince de Lamballe. — Pension à Mlle de Braquè. — Les maisons des Louis à Versailles. — Audience au Grand Conseil et réponse du Roi. — Nouvelles du Parlement. — Débarquement de l'armée française dans l'île de Minorque.

Du jeudi 1er, *Versailles.* — Je ne crois point avoir marqué la mort de M. le Mairat, président de la chambre des Comptes; il mourut l'année dernière. Il avoit épousé une fille de M. le président le Vallier.

M. le Mairat a laissé deux filles et deux garçons; une des filles a épousé M. le président de Bérigny. On prétend qu'elle est grande janséniste. L'autre fille a épousé M. d'Ons-en-Bray, neveu du fameux M. d'Ons-en-Bray dont j'ai parlé ci-dessus. Des deux garçons de M. le Mairat, l'un est président de la chambre des Comptes; il a épousé la fille de M. Picot de Saint-Maurice, lequel M. de Saint-Maurice avoit épousé une sœur de M. de la Galaisière. Ce M. de Saint-Maurice étoit président à la chambre des comptes. L'autre fils de M. le Mairat est officier dans le régiment des gardes. M. le président le Vallier, dont je viens de parler, avoit été fermier général; il acheta une charge de président à la chambre des comptes, mais la chambre des comptes fit de grandes difficultés pour le recevoir. M^me^ de Lislebonne, mère de feu M^mes^ d'Espinoy et de Lislebonne, s'intéressa vivement à cette affaire, et il fallut des lettres de jussion pour que M. le Vallier fût reçu. Ce M. le président le Vallier avoit épousé une M^lle^ Dumas, sœur du conseiller au Parlement.

M. le comte de Sourches mourut il y a quelques jours à Paris; il avoit quatre-vingt-quatre ans. C'est celui à qui on avoit donné le sobriquet de *fine lame;* il étoit fort gros et fort petit. On sait que feu M. le grand prévôt, père de M. de Sourches d'aujourd'hui, avoit deux frères et une sœur. La sœur avoit épousé M. de Linières, lequel avoit été d'abord abbé; il étoit fils de M. Colbert. Les deux frères étoient celui qui vient de mourir et un chevalier de Sourches à qui on avoit donné le sobriquet de *petit train*. Je crois que ces sobriquets venoient du chevalier de Bouillon, depuis prince d'Auvergne. M. le comte de Sourches étoit en enfance depuis quatre ou cinq ans. Il étoit marié; sa femme, qui est vivante, est la fille du fils du grand Lulli; à ce titre, M. de Sourches avoit le droit d'entrer à l'Opéra gratis. Il laisse un fils, lequel a été dans le service et je crois n'y est plus; ce fils a épousé la fille de M. le Vallier, maître des requêtes.

Il y avoit deux charges de lieutenant général de justice dans la ville de Bayeux. Ces deux offices donnant occasion à des contestations, le Roi a jugé à propos de les réunir en un seul. Le parlement de Rouen n'a point voulu jusqu'à présent enregistrer cette réunion; on a déjà expédié trois lettres de jussion pour l'y obliger. Le même parlement fait de grandes difficultés pour enregistrer l'érection du duché de Gisors. On croit qu'on sera obligé d'envoyer des lettres de jussion pour finir cette affaire.

Quoique le Roi n'ait pas sujet d'être plus content du parlement de Provence que de presque tous les autres du royaume, il croit devoir donner des marques de bonté à ceux d'entre les officiers de ce parlement qui marquent le plus de soumission à ses ordres, et c'est par cette raison qu'il vient d'accorder à M. de....., fils du procureur général du parlement de Provence, la survivance d'une pension de 2,000 livres dont jouit son père. S. M. a aussi accordé à M. de Bourdeuil, conseiller au Parlement, une pension de 2,000 livres et à son fils une place de gentilhomme à drapeau dans le régiment des gardes. Ces grâces ont été vivement sollicitées par M^me^ la princesse d'Armagnac et M^me^ la duchesse de Villeroy, quoiqu'elles ne vivent point ensemble.

On trouvera ci-après l'arrêté du Parlement d'avant-hier :

La Cour, toutes les chambres assemblées, considérant à quel danger l'ordre public, la police des tribunaux et les lois les plus saintes de la monarchie sont exposés par les entreprises des gens du Grand Conseil, convaincue qu'il est d'une nécessité indispensable d'y apporter un prompt remède, persuadée d'ailleurs que les défenses faites aux princes et aux pairs portent l'atteinte la plus funeste à leurs droits, s'il n'y est pourvu, et néanmoins voulant concilier, autant qu'il est en elle, ce que son devoir exige d'elle à cet égard avec ce que lui inspire le désir qu'elle conservera toujours de connoître la volonté de son souverain et de s'y conformer, a arrêté qu'il sera remis à mardi prochain, neuf heures du matin, à délibérer sur ce qu'il convient de faire sur les ob-

jets fixés par la délibération continuée au 18 février dernier et jours suivants.

On souhaite qu'avant mardi prochain le Roi fasse savoir ses volontés.

Il y a eu vivacité dans l'assemblée ce matin, et ce n'a pas été sans peine qu'on est parvenu à la remise au mardi, et on la regarde comme la dernière.

Du samedi 3. — On vient d'apprendre la mort du père de M. de Monteil; il est mort en Vivarais; il avoit environ soixante-dix ans. Il laisse quatre garçons, dont un sert dans la marine, un dans le régiment de Septimanie et un dans le régiment de Picardie.

M. de Bérulle vient d'avoir l'intendance de Moulins, qu'avoit M. de Bernage de Vaux, lequel a été nommé à l'intendance de Metz, comme il est dit ci-dessus.

Voilà l'arrêté du Parlement d'hier :

La Cour, toutes les chambres assemblées, en délibérant sur le procès au sujet du refus de sacrements fait dans le couvent des Carmélites de Riom, a ordonné que la supérieure dudit couvent, le nommé La Batisse, grand vicaire de l'évêque de Clermont, et..... prêtre confesseur, seront tenus de se rendre aux pieds de la Cour pour y être interrogés en conséquence des décrets précédemment donnés contre eux.

Nota. — Ces trois accusés ont présenté ci-devant des exoines (1) que le Parlement avoit admises; mais comme en voyant le procès, on a cru leur présence nécessaire, la Cour ordonne aujourd'hui qu'ils viendront pour le 7 mai prochain.

Il n'a pas été question ce matin de l'affaire de Sorbonne au sujet de la lettre de cachet; ce sera matière d'autre assemblée. On espère toujours que dans mardi prochain il y aura des nouvelles de la part du Roi.

Le Roi a donné le régiment suisse de Vigier à M. de Castelar, maréchal de camp et capitaine au régiment des gardes suisses, et celui de Monin à M. de Reding qui étoit lieutenant-colonel de ce régiment.

Du mardi 6, *Versailles.* — M^me^ la maréchale de Maille-

(1) *Exoine*, excuse qu'on présente en justice, quand on est obligé d'y comparoir en personne et quand on a une raison légitime qui en empêche. (*Dict. de Trévoux.*)

bois mourut ici la nuit du 1er au 2; elle a été enterrée à la paroisse du château dans une chapelle de l'ancienne paroisse. Elle avoit demandé qu'on gardât son corps pendant deux fois vingt-quatre heures; cet ordre a été observé, mais peut-être pas suivant ses véritables intentions; car on l'a mise dans un cercueil après vingt-quatre heures, et on l'a portée à la maison que M. de Sourches, son gendre, a dans la ville. Elle ne croyoit pas mourir si promptement; elle avoit été incommodée depuis deux ans de fluxions aux yeux et dans la tête; elle fut même considérablement malade, il y a environ un an; en dernier lieu elle se plaignoit d'un mal assez singulier à un œil, qui est la paupière rentrée par une espèce de convulsion; elle avoit été déjà fort inquiète de cet accident, mais ce même accident n'étoit point revenu; elle est morte d'une fluxion de poitrine. Elle aimoit beaucoup le jeu et jouoit très-noblement; elle avoit beaucoup gagné dans le courant de sa vie; elle gagnoit encore assez souvent et avoit (à ce que l'on croit) beaucoup d'argent comptant. Elle ne manquoit pas d'esprit, mais elle avoit une façon de parler qui ne donnoit pas autant d'opinion de son esprit qu'il le méritoit à ceux qui la connoissoient peu; elle étoit bonne amie, capable d'attention, parlant beaucoup et ne disant jamais mal de personne, souffrant même avec peine la médisance. Elle avoit une figure assez agréable. On appeloit Mme de Rupelmonde (sa sœur) et elle : la blonde et la brune. Elle étoit séparée de biens avec M. le maréchal depuis plusieurs années, et depuis un an ils s'étoient séparés d'habitation. Malgré ces circonstances et les différents nuages qui avoient troublé leur union, elle avoit conservé un grand crédit sur l'esprit de son mari qui l'avoit toujours aimée et l'aimoit encore. Elle a fait venir de Paris un notaire pour faire son testament (1); et comme

(1) On a trouvé à Mme de Maillebois environ pour 150,000 livres de billets.

il faut deux témoins lorsqu'il n'y a qu'un notaire, on avoit fait venir un valet de chambre de M^me^ de Luynes et un de M^me^ de Tessé pour témoins. Ayant voulu changer quelque chose à ce testament, elle dit au notaire de revenir dans deux jours, et elle mourut le jour même. Le testament a été brûlé. M. de Sourches en a fait seulement garder un extrait pour savoir ses intentions par rapport à ses domestiques. M. de Séchelles étoit nommé son exécuteur testamentaire; elle eut avec lui une conversation de presque une heure de suite, deux ou trois heures avant que de mourir.

On trouvera ci-après l'arrêté du Parlement d'hier :

La Cour, toutes les chambres assemblées, en délibérant sur un récit par un de Messieurs au sujet de la Sorbonne, a ordonné que le syndic de la Faculté seroit mandé pour onze heures aux chambres assemblées.

Le syndic, arrivé à onze heures, ayant été introduit aux chambres assemblées en présence des gens du Roi, a dit que le 27 mars dernier deux docteurs s'étant présentés à lui avec leurs thèses prêtes pour la Résumpte, il avoit examiné lesdits thèses, et les ayant trouvées régulières et approuvées, il leur avoit dit en conséquence de venir le lundi 29 à la maison de faculté, où il leur donneroit jour pour soutenir leurs thèses; mais que le 28, à dix heures du soir, lui ex-syndic avoit reçu une lettre de cachet du Roi portant injonction d'exiger de ceux qui se présenteroient pour prendre des degrés, la soumission aux décrets de la faculté de théologie de l'année 1729, confirmés par différents ordres du Roi, sans pouvoir y déroger directement ni indirectement par aucunes modifications ni restrictions. Que le lendemain 29, les deux docteurs se sont présentés à la maison de faculté, et que lui ex-syndic leur ayant donné connoissance de l'ordre du Roi de la veille, ils se sont retirés n'ayant pas voulu déférer au décret de 1729.

Après le récit fait par l'ex-syndic et lui sorti, les gens du Roi ont reçu ordre de donner leurs conclusions. Pourquoi étant entrés au parquet, ils ont rédigé leurs conclusions et ont requis que la Cour ordonnât qu'il seroit rendu compte de cette affaire, et sur le vu des conclusions la

---

Sa succession vaut environ 1,200,000 livres. Elle avoit pour 80,000 livres de diamants, pour 10,000 livres de bottes et pour 25,000 livres de vaisselle d'argent. (*Note du duc de Luynes.*)

Cour a remis la délibération au 26 avril prochain, pendant lequel temps les gens du Roi se pourvoiront du décret de 1729 et actes subséquents qui y sont relatifs.

Du mercredi 7. — Dimanche dernier, 4, il y eut deux présentations. M^me^ de Choiseul (Lallemand de Betz) présenta la seconde femme de M. de Choiseul, menin de M^gr^ le Dauphin; elle est sœur de M^me^ de Pracomtal, toutes deux filles de M. Thiroux de Mauregard. M^me^ de Montmorin (Villette) présenta M^me^ d'Espiés, dont le nom est Arbouville. Arbouville et Chambon, c'est la même chose.

Il y a longtemps que le Roi a dans son garde-meuble trois rubis dont j'ai déjà parlé dans ce journal. Le Roi les a redemandés à M. de Fontanieu dans l'intention de les employer à un Saint-Esprit qu'il fait faire. Ces trois rubis appartenoient à Henri III; ils furent depuis engagés. Les trois ont été estimés 1,800,000 livres. Le plus gros pèse vingt-quatre karats. On peut ajouter foi à ce détail, car je le sais de M. de Fontanieu lui-même.

M^me^ la princesse de Rohan mourut à Paris le 3. Il y avoit longtemps qu'elle étoit malade. Elle étoit naturellement fort maigre, mais cette maigreur avoit augmenté à l'excès. Elle consulta M. Tronchin, qui jugea que sa poitrine étoit attaquée presque sans ressource; ce ne fut en effet que quatre jours avant sa mort qu'elle fit cette consultation; il lui avoit ordonné du lait qui lui fit beaucoup de mal. Elle avoit quarante-deux ans. On sait qu'elle étoit fille de M^me^ de Courcillon. M. de Courcillon, son père, mourut de la petite vérole en [1719]. M^me^ de Courcillon épousa en [1729] M. le duc de Picquigny, second fils de M. le maréchal de Chaulnes, mais qui étoit devenu l'aîné par la mort de son frère. En 1732, elle épousa M. le prince de Rohan, qui avoit soixante-trois ans, mais qui ne put résister à la beauté de M^me^ de Picquigny; c'étoit en effet une femme bien faite et d'une figure agréable; elle étoit grande et avoit l'air fort noble; elle dansoit très-bien. Elle désiroit beaucoup d'avoir de

l'esprit et croyoit trouver un double sens, et ce qu'on appelle en langage commun entendre finesse, aux discours les plus simples (1). Il n'a pas paru que les sentiments tendres fussent son caractère; au moins ceux qui devoient les éprouver n'en ont point reçu des marques; ses yeux, son visage, ne paroissoient point d'accord avec ce qu'elle disoit quand elle parloit d'amitié. Elle avoit été brouillée avec M^me^ sa mère pour affaire d'intérêt et avoit perdu un procès contre elle; elle s'étoit rapprochée d'elle avec un enthousiasme et une vivacité qui sembloient devoir annoncer une plus longue durée. Ce fut dans le temps que M^me^ de Courcillon quitta l'hôtel de Dangeau pour se retirer aux Carmélites. Cette union intime étoit finie depuis six mois, sans que M^me^ de Courcillon en sache la cause. M^me^ de Courcillon alla la voir dans cette dernière maladie, quoique M^me^ de Rohan lui eût mandé de n'y point venir à cause de l'air de la fièvre. Quelques jours après, M^me^ de Rohan manda à M^me^ sa mère qu'elle la prioit de ne point revenir chez elle, que ce seroit lui donner le coup de la mort; cependant elle la demanda quand elle reçut Notre-Seigneur. M^me^ de Courcillon l'avoit déjà prévenue et s'étoit rendue dans la maison où elle a été depuis tous les jours jusqu'au moment de la mort. M^me^ de Rohan, depuis quelques années, avoit donné toute son affection à M^lles^ Pelet de Narbonne, filles d'une sœur de M. l'abbé de Bernis; elle les avoit prises et logées chez elle; elle s'étoit occupée avec grande vivacité de l'établissement de l'aînée; elle avoit voulu la marier à un fils d'un frère de l'abbé de Bernis; ce jeune homme étant mort, elle l'a mariée l'année passée à un frère cadet. Elle avoit déjà fait des arrangements très-favorables pour les nouveaux mariés

(1) M^me^ la duchesse de Chaumont Nesmes qui meurt une vie fort particulière, mais qui a beaucoup d'esprit, disoit assez plaisamment de M^me^ de Rohan que lorsqu'elle étoit à la messe elle mettoit à l'Introït et entendoit finesse au Kyrie éleison. (Note du duc de Luynes.)

à l'occasion du premier mariage ; elle les confirma en faveur du second ; elle a donné à Mlle Pelet de Narbonne 100,000 livres d'argent comptant à prendre sur le tiers dont elle pouvoit disposer des terres qu'elle a en Poitou, outre cela 40,000 livres à prendre sur ses diamants, une maison de campagne qu'elle avoit achetée au Port à l'Anglois dont elle laisse cependant la jouissance à Mme sa mère sa vie durant; chargeant M. de Bernis de payer en outre à Mme de Courcillon 4,000 livres par an qui ne pourront être sujets à aucune saisie. Dans la donation faite à Mme de Bernis est aussi comprise toute sa vaisselle d'argent et de vermeil qui va environ à 40,000 livres, y compris sa toilette qui est bien spécifiée dans la donation. Elle y comprend encore tous ses meubles, porcelaines, bijoux, en quelques lieux qu'ils scient de ses habitations, et ne laisse à ses héritiers naturels que ce qu'elle ne peut pas leur ôter. Elle avoit environ 10,000 livres de rente sur la Ville ; mais elle les avoit données à Mme la princesse de Soubise. Elle jouissoit d'environ 72 à 73,000 livres de rente, sur quoi elle étoit tenue de payer le douaire de Mme de Courcillon de 10,000 livres et 1,000 livres pour son habitation. Dans ce revenu il faut compter 10,000 livres de douaire de M. de Picquigny, 15,000 livres de M. de Rohan et 5,000 livres que M. de Soubise lui faisoit en conséquence d'un accommodement qu'elle avoit fait avec lui au sujet de la jolie maison de Saint-Ouen, que M. le prince de Rohan lui avoit laissée pour son habitation. Non-seulement elle a donné à Mme de Bernis, mais elle marque bien expressément que si Mme de Bernis meurt sans enfants, toute cette donation passera à M. de Bernis son mari, et c'est précisément le cas qui arrive actuellement ; Mme de Bernis est malade à l'extrémité d'une suite de couche ; on n'attend que le moment de sa mort (1), et on croyoit même qu'elle mourroit avant

(1) Elle est morte le 11. (*Note du duc de Luynes.*)

M^me^ de Rohan, ce qui auroit rendu la donation nulle; mais elle a eu le temps de la recueillir et son mari en profitera. M^me^ de Rohan laisse pour environ 8,000 livres de rentes viagères à ceux et celles qui lui étoient attachés; elle donne 24,000 livres aux pauvres et désire qu'on lui dise 12,000 messes. Elle a fait son exécuteur testamentaire M. Charon, ci-devant receveur général des domaines et bois de la généralité de Paris et présentement fermier général. C'est la maison de Rohan qui est chargée de donner des ordres pour son enterrement.

On trouvera ci-après le détail de ce qui se passa hier au Parlement; on voit que la vivacité est plus grande que jamais. Cette vivacité est au moins aussi grande dans le parlement de Rouen, comme je l'ai déjà marqué. Il vient d'y arriver une affaire qui prouve bien que l'obéissance n'est plus connue dans ce parlement. Les circonstances où la France est avec l'Angleterre ont obligé de porter des troupes tout le long des côtes. Le régiment des grenadiers de France étant à Rouen, les officiers ont voulu, pour leur amusement, profiter des comédiens qui jouent dans cette ville; à Paris il y a toujours une garde des gardes françoises à la Comédie et à l'Opéra, et ce même usage s'observe dans toutes les villes où il y a des spectacles; la raison en est que la jeunesse qui est dans les régiments pouvant exciter quelques troubles dans les spectacles, une garde militaire est plus propre à se faire respecter par cette jeunesse qu'une garde bourgeoise. La ville de Rouen, qui n'étoit pas dans l'usage d'avoir des troupes, employoit pour sa garde ce que l'on appelle la Cinquantaine, qui est une garde bourgeoise qui devroit être de ce nombre et qui est aujourd'hui réduite à près de moitié. Cette garde est aux ordres du premier président. Les grenadiers de France ont voulu envoyer une garde à la Comédie; le président l'a trouvé mauvais et a dit que c'étoit aller sur ses droits. On a écrit ici et la réponse a été en faveur des grenadiers de

France : sur cela le président a pris le parti de défendre aux comédiens de jouer (1).

1er ARRÊTÉ.

« La Cour, les chambres assemblées, considérant que la respectueuse inaction dans laquelle elle a attendu, depuis le 18 février dernier jusqu'à ce jour, la réponse du Roi sur les atteintes portées aux droits inaltérables des princes et pairs de la pairie, ne pouvoit plus se concilier avec ce qu'exige de ladite Cour le devoir et la nécessité indispensable d'apporter un prompt remède aux dangers auxquels l'ordre public, la police des tribunaux, l'autorité souveraine du Roi dans la cour des pairs, et les lois les plus saintes de la monarchie, demeurent trop longtemps exposées par les entreprises des gens du Grand Conseil, a arrêté qu'en persistant dans l'invitation ordonnée le 17 février dernier, et sans y préjudicier, il sera cependant, attendu la contrainte où se trouvent encore les princes et les pairs et ladite Cour, passé outre aujourd'hui à la délibération continuée au 18 février dernier, protestant ladite Cour que ladite contrainte et délibération qu'elle se trouve obligée de faire sans les princes et les pairs ne pourront dans aucun temps préjudicier aux droits respectifs de la pairie et de la cour des pairs, se réservant ladite Cour de prendre en tout temps telles mesures qu'il appartiendra pour la conservation desdits droits.

« Et en outre ladite cour a arrêté que les princes et pairs rentrant dans l'exercice de leurs droits, il leur sera fait part des arrêtés de la cour des 18, 19, 21 février et 4 mars dernier, ensemble du présent arrêté et sera plus particulièrement avisé à ce qu'il conviendra faire pour la conservation de la pairie. »

SECOND ARRÊTÉ.

« La Cour, délibérant sur les objets indiqués par les arrêtés des 19 février et 13 mars dernier et considérant que le projet des gens du Grand Conseil de s'attribuer le droit de juger leurs membres sans concession vérifiée en la Cour, et de se procurer un ressort, une police et une juridiction universelle dans le royaume, est la source et l'origine

(1) L'affaire a été accommodée depuis, en attendant une décision, et les comédiens ont recommencé à jouer la semaine de la Passion, ce qui ne se pratique point à Paris, mais est en usage à Rouen. Les grenadiers de France envoient une garde et des officiers ; la Cinquantaine envoie la sienne avec des armes, et les grenadiers de France leur ôtent leurs armes ; malgré cela, cette garde bourgeoise reste à la comédie. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 18 avril.)

des troubles actuels; que ladite Cour, après avoir dissimulé une première entreprise des gens du Grand Conseil qui ont tenté d'envahir un droit de police qui n'appartient qu'à ladite Cour et aux officiers du Châtelet sous son ressort, en faisant imprimer et afficher dans la capitale un acte par lequel ils tentoient de statuer sur un imprimé injurieux à l'une des chambres de la Cour; qu'après avoir pareillement dissimulé l'apport fait à leur greffe des grosses de la procédure criminelle instruite au Châtelet contre un des membres dudit Grand Conseil, ladite Cour s'est trouvée dans la nécessité d'agir, au moyen des contraintes exercées pour faire apporter au greffe du Grand Conseil les ministres desdites procédures, de la surprise faite à la religion du Roi en obtenant un arrêt du conseil non revêtu de lettres patentes, et enfin de la consommation de l'entreprise par l'enlèvement forcé desdites minutes; que cependant ladite Cour, en suspendant toute procédure, s'est contentée, par un arrêt du 2 octobre dernier, de rappeler les règles aux juges inférieurs, et d'arrêter des remontrances pour prévenir de nouvelles surprises auprès dudit seigneur Roi.

« Considérant, en outre, qu'avant la présentation desdites remontrances il a été surpris à la religion du Roi une déclaration, le 10 octobre dernier, qui ne peut être intervenue que sur de faux exposés et sur un abus visible du contenu, en des titres d'ailleurs irréguliers, déclaration dont les dispositions tendoient à détruire dans l'État l'ordre, la police et l'harmonie, et dont l'adresse aux gens du Grand Conseil, avec un mandat pour l'envoyer aux bailliages et sénéchaussées du royaume, tend à anéantir la loi fondamentale qui établit la nécessité de l'enregistrement des lois au Parlement et par là à exciter un trouble général dans tout le royaume; que les justes alarmes de la Cour ont été renouvelées par la proposition avancée dans un arrêt du conseil rendu public que cette déclaration étoit revêtue des formes nécessaires pour devenir loi dans l'État; que d'après la réponse dudit seigneur Roi aux remontrances de son Parlement, la Cour a fait un arrêté le 27 janvier qui rétablissoit les vrais principes de la monarchie, principes qui ont conservé la couronne dans l'auguste maison dudit seigneur Roi; qu'en conséquence de cet arrêté, la Cour se flattoit de voir la paix succéder enfin au trouble et au désordre;

« Considérant encore que pour mettre obstacle à un effet si avantageux, on a cherché à élever entre le Parlement et le Grand Conseil un combat d'arrêts aussi irrégulier qu'indécent; que par un premier acte imprimé du 31 janvier dernier on a essayé de soulever les tribunaux et de renverser la police essentielle de l'État; mais que ladite Cour a regardé comme une illusion un acte qui ne contenait aucune disposition exécutoire et qui étoit d'ailleurs démenti par la fidélité des siéges du ressort; qu'alors on a fait publier et afficher un second acte

émané des gens du Grand Conseil par lequel, entr'autres dispositions, on ose tenter d'annuler les arrêts que la Cour a rendus et rendra; de relever un substitut du procureur général du Roi de l'interdiction prononcée contre lui par la Cour à laquelle seule il est comptable de sa conduite; de défendre aux huissiers de remplir leur devoir en mettant à exécution les arrêts de la Cour; et enfin d'ordonner à des greffiers d'empêcher que les arrêts de leurs supérieurs légitimes soient exécutés; qu'à la vue d'un acte d'une conséquence aussi dangereuse, ladite Cour sentant toute l'importance de la délibération, a invité les princes et les pairs à remplir une de leurs plus essentielles obligations en venant prendre leurs places pour assister ledit seigneur Roi de leurs conseils dans une si haute et si importante affaire, mais que des défenses faites aux princes et aux pairs ont porté une atteinte funeste à leurs droits et à leurs fonctions, atteinte qui n'est point encore réparée;

« Considérant enfin que les gens du Grand Conseil ont voulu s'arroger l'autorité sur la personne même des sujets du Roi et la police dans la capitale, en condamnant au feu deux écrits, en ordonnant une information contre les auteurs et en faisant imprimer et afficher l'acte du 10 du mois de mars dernier;

« Dans de pareilles circonstances préparées pour anéantir, s'il étoit possible, la cour des Pairs et tous les parlements du royaume, la Cour, ne pouvant suspendre plus longtemps l'activité des lois sans altérer leur stabilité, a arrêté que les gens du Roi donneront sur-le-champ leurs conclusions sur les objets indiqués par le présent arrêté. »

C'est sur tous les faits ci-dessus que la Cour a donné l'arrêt imprimé dont copie est ci-après.

ARRÊT DE RÈGLEMENT DE LA COUR DE PARLEMENT.

Du 6 avril 1756. — Ce jour, la Cour, toutes les chambres assemblées, en délibérant à l'occasion du trouble général causé dans le royaume par les entreprises des gens du Grand Conseil et sur la réparation solennelle qu'exige l'autorité du Roi dans ses cours de Parlement ouvertement attaquée par lesdites entreprises, et voulant continuer d'user comme par le passé de la plus grande modération; vu les conclusions par écrit du procureur général du Roi, a arrêté et ordonné qu'il sera fait au Roi de très-humbles et très-respectueuses représentations sur les surprises multipliées faites à sa religion à l'occasion des entreprises des gens du Grand Conseil, ensemble sur les pernicieuses conséquences de chacun des actes publiés par lesdits gens du Grand Conseil, notamment ceux des 31 janvier, 14 février

et 10 mars 1756, s'abstenant ladite Cour de statuer quant à présent sur lesdits arrêts, et estimant plus digne de sa sagesse de supplier ledit seigneur Roi qu'il lui plaise contenir les gens dudit Grand Conseil et réparer les atteintes qu'ils se sont efforcés de porter à l'autorité de la Cour, qui n'est autre que celle dudit seigneur Roi, à l'ordre des juridictions et à la police générale du royaume.

Et néanmoins, attendu la nécessité indispensable de soutenir l'autorité et l'exécution des lois du royaume, dont la garde et la conservation appartiennent naturellement aux cours de Parlement, et d'affermir les juges du ressort dans l'observation de leurs devoirs en leur rappelant par provision et jusqu'à ce qu'il ait plu audit seigneur Roi faire connoître authentiquement ses intentions, pour assurer de plus en plus l'exécution inviolable desdites lois du royaume. Enjoint en tant que de besoin aux baillis, sénéchaux et autres juges du ressort, d'observer inviolablement les lois d'ordre public et le serment qu'ils ont prêté en la Cour; ce faisant, de garder sans atteinte et sans partage la subordination qu'ils doivent à la Cour; à laquelle seule ils ressortissent sous l'autorité dudit seigneur Roi; leur défend de reconnoître l'autorité des gens du Grand Conseil en ce qui peut concerner l'ordre public du royaume, la police intérieure des tribunaux et généralement dans tous les actes qui renfermeroient l'exercice d'un droit de ressort, de supériorité immédiate et d'inspection sur la conduite desdits officiers dans l'exercice de leurs fonctions, sauf auxdits juges à se conduire comme par le passé relativement aux commissions qui leur seroient données en choses raisonnables et à l'exécution des jugements rendus par les gens du Grand Conseil intéressant les particuliers.

Enjoint pareillement aux substituts du procureur général du Roi et autres officiers chargés de la police dans leur ressort, de tenir la main à ce que ladite police ne puisse être troublée par les entreprises des gens du Grand Conseil; ce faisant, d'empêcher dans l'étendue de leur territoire toute publication des actes émanés du Grand Conseil, même l'affiche d'autres actes intervenus audit Grand Conseil que de ceux concernant les intérêts des particuliers dans les cas et en la manière accoutumée;

Enjoint à tous les juges du ressort et aux substituts du procureur général du Roi de continuer à ne publier, enregistrer et exécuter aucunes lois qui ne soient vérifiées en la Cour et à eux adressées par le procureur général du Roi, comme aussi de se conformer exactement et comme par le passé aux lois et ordonnances du royaume publiées et vérifiées en la Cour, soit relativement au déplacement des minutes de leurs procédures, lequel ne pourra être fait en aucuns autres cas que ceux prévus par lesdites lois et ordonnances, soit relativement à l'instruction et jugement des accusations qui pourroient être intem-

tées contre aucuns des membres du Grand Conseil, sur la forme desquels ne sera rien innové jusqu'à ce qu'il ait plu audit seigneur Roi expliquer ses intentions à ce sujet, dans les formes solennelles, le tout à peine de nullité de tout ce qui seroit fait par aucuns desdits officiers au préjudice des lois fondamentales du royaume et du devoir de leurs charges, même d'être procédé ainsi qu'il appartiendra contre les contrevenants.

Déclarant ladite Cour qu'elle maintiendra toujours les ordonnances, édits et déclarations dudit seigneur Roi et des rois ses prédécesseurs à elle adressées et vérifiées en icelle après mûre délibération, comme aussi se réservant de supplier ledit seigneur Roi en tout temps et en toute occasion de révoquer les attributions qui n'auroient été régulièrement faites audit Grand Conseil.

Ordonne que le présent arrêt sera lu, imprimé, publié et affiché partout où besoin sera, et copies collationnées d'icelui envoyées aux bailliages et sénéchaussées du ressort, pour y être lu, publié et registré. Enjoint aux substituts du procureur général du Roi d'y tenir la main et d'en certifier la Cour dans le mois.

Fait en Parlement, toutes les chambres assemblées, le 6 avril 1756. Signé DUFRANC.

Du jeudi 8, *Paris*. — M^me^ la princesse de Rohan fut enterrée hier. Comme elle n'a rien marqué dans son testament par rapport à son enterrement, on a cru pouvoir suivre ce qui s'est fait pour feu M. le prince de Rohan. On avoit imaginé sans fondement que ce devoit être aux héritiers du sang à décider sur les arrangements de cette triste cérémonie. J'ai toujours soutenu que cela devoit regarder les enfants ou petits-enfants, soit d'elle ou de son mari. M. le prince de Soubise étant parti pour la Flandre, M. le cardinal de Soubise était dans un état à ne pas entendre parler d'affaires, on a été recevoir les ordres de M^me^ de Guémené et de M^me^ de Marsan d'une part, et de l'autre de M^me^ de Courcillon qui est la mère. Il n'y a point eu de billets imprimés. L'heure de l'enterrement avoit été donnée à six heures, mais les prêtres n'arrivèrent qu'à huit heures et un quart. Les parents qui y assistèrent étoient le chevalier de Rohan, lieutenant de vaisseau, deux abbés de Rohan que l'on appelle l'un le prince

Louis et l'autre le prince Ferdinand, tous trois enfants de Mme de Guémené; un autre fils de M. le prince de Montauban que l'on appelle le prince Camille; l'abbé d'Erisera qui est Rohan par sa mère ou grand'mère; M. de Chabot, fils de M. de Chabot ci-devant chevalier de Rohan; M. de Sassenage et moi. Il y eut une difficulté de la part du juré crieur; il prétendoit que c'étoit aux héritiers du sang à mener le deuil. Cette observation ne me parut pas fondée; je soutins toujours qu'y ayant des petits-enfants, quoiqu'ils ne fussent point d'elle, c'étoit à eux de le mener, et en conséquence ce fut M. le chevalier de Rohan qui mena le deuil. Nous étions tous en pleureuses et en longs manteaux; ceux qui portoient nos manteaux étoient aussi en longs manteaux, et leurs manteaux étoient portés par des gens vêtus de noir. C'est un usage que je vois s'établir que l'on est en pleureuses et en manteaux longs quoiqu'on ne soit ni enfant, ni légataire; même les parents éloignés sont aussi en manteaux longs. Avant-hier il y avoit vingt parents à l'enterrement de Mme la maréchale de Maillebois; j'étois le seul qui n'en eût point, et j'eus beaucoup de regret de n'en avoir pas mis.

Il n'y avoit d'armoiries nulle part, ni à la maison (rue de Bourbon), ni à Saint-Sulpice, ni à la Merci; et partout, une tenture médiocre. Le convoi partit un peu avant huit heures et demie; on arriva à Saint-Sulpice à neuf heures; les prières durèrent environ une demi-heure; ensuite les prêtres se retirèrent tous, laissant le corps dans l'église sous le catafalque très-médiocre où on l'avoit mis. Cet usage, qui apparemment est ordinaire, me parut indécent. Il y avoit deux carrosses drapés à six chevaux caparaçonnés; on y mit le corps. M. le curé de Saint-Sulpice l'accompagna; on arriva à dix heures un quart à la Merci. Le compliment de M. le curé de Saint-Sulpice pour la présentation du corps fut assez long, la réponse du supérieur de la Merci beaucoup plus courte; ils lurent

l'un et l'autre leur compliment. Il étoit plus de onze heures quand les prières, les cérémonies et les signatures sur les registres finirent.

Des vendredi et samedi 9 *et* 10. — M. de Gourgues, conseiller au Parlement, épouse M^lle^ de Lamoignon qui a dix-sept ans; elle est fille du président; sa mère est Bernard. Le père de M. de Gourgues avoit épousé M^lle^ de Lamoignon de Courson, sœur de M^me^ la première présidente, de M. de Morvan et de M^me^ de Périgny. M. de Gourgues n'a plus ni père ni mère; il ne lui reste qu'une grand'mère qui est fort riche et une sœur qui n'est point mariée; il jouit actuellement de 50 ou 60,000 livres de rente. M. de Lamoignon, en faveur du mariage, donne 100,000 livres; M^me^ de Lamoignon en donne 60 et assure outre cela 300,000 livres; M. de Lamoignon se charge de loger et nourrir les nouveaux mariés.

Il y a eu encore un refus de sacrements dans la paroisse de Sainte-Marguerite; c'étoit au sujet de l'extrême-onction à un homme connu pour très-janséniste (1); le prêtre qui avoit été averti pour la donner s'est enfui. Il y avoit deux portiers, dont l'un a tenu quelques propos contre l'homme pour qui on demandoit les sacrements comme l'en jugeant indigne; ce portier a été décrété de prise de corps; il s'est enfui. On n'a trouvé que son camarade qu'on a arrêté; mais on l'a relâché quand on a vu qu'on s'étoit trompé. On peut juger qu'il n'y a pas grand nombre de prêtres dans la paroisse Sainte-Marguerite, la plus grande partie de ceux qui ont été chargés de la desserte de cette paroisse ayant été obligés de s'enfuir pour éviter les poursuites du Parlement. La circonstance de la quinzaine de Pâques mettant dans la nécessité d'avoir un plus grand nombre d'ouvriers évangéliques, le Parlement vouloit, par une délibération des chambres assemblées, envoyer des

(1) C'était le sieur Coquelin, prêtre de cette paroisse, qui avait administré la duchesse de Perth.

prêtres pour desservir cette paroisse; M. l'archevêque en a été instruit et a écrit au Roi pour lui demander la permission de revenir et de la desservir lui-même. Ce fait m'a été rapporté comme très-certain, quoiqu'il ne soit pas avoué ni peut-être connu par quelques-uns des amis de M. l'archevêque; le Roi n'a pas voulu accorder la permission. Le projet d'envoyer des prêtres à Sainte-Marguerite par autorité des chambres assemblées n'a point eu d'exécution, parce qu'on a su que M. l'archevêque y avoit pourvu. M. l'archevêque, instruit par les marguilliers de cette paroisse qu'on y étoit obligé d'avoir recours à des prêtres étrangers auxquels on donnoit une rétribution trop peu considérable pour qu'on pût leur proposer d'autres fonctions que celle de dire la messe, M. l'archevêque a répondu qu'il falloit augmenter la rétribution et qu'il fourniroit ce surplus à ses dépens. Le prêtre pour qui on demandoit l'extrême-onction s'appelle Coquelin; ce sacrement lui a été administré par un prêtre de Saint-Gervais nommé Petit. Le portier qui s'est enfui s'appelle Casset; celui qui a été pris et relâché se nomme Alaud.

Le [9], les chambres assemblées rendirent un arrêt, sur le réquisitoire de M. Joly de Fleury, contre plusieurs ouvrages, savoir : *l'Analyse de Bayle* (1), ouvrage détestable dont je crois avoir déjà parlé, et qui rassemble dans un petit volume et met à portée de tout le monde les dangereux sentiments, les critiques outrées et des anecdotes contraires à la pudeur et aux bonnes mœurs dont ce livre est rempli, mais qui étoient moins dangereuses dans trois volumes in-folio, étant mêlées avec beaucoup d'autres observations dignes de curiosité et étant moins à portée de tout le monde par la cherté de l'ouvrage. Le Parlement a fait brûler ce livre par la main du bourreau

(1) *Analyse raisonnée de Bayle*, par l'abbé de Marly, 4 vol. in-12; Londres, 1755.

avec grande raison. Il a fait subir le même sort à un autre ouvrage appelé *la Christiade* (1), poëme en vers dans le goût et l'esprit du *Paradis perdu*, mais rempli d'expressions indécentes et scandaleuses sur la religion, même d'erreurs; le Parlement a jugé avec sagesse qu'on ne pouvoit traiter trop sévèrement un ouvrage dont l'auteur traite en style de roman les mystères les plus sacrés de notre religion. Le réquisitoire de M. Joly de Fleury sur ces deux ouvrages mérite d'être lu. Par le même arrêt l'ancien ouvrage du P. Berruyer, appelé *le Peuple de Dieu*, a été supprimé, et la seconde partie de cet ouvrage, intitulée *Peuple chrétien* (2), a été brûlée par la main du bourreau; le P. Berruyer, par le même arrêt, a été assigné pour être ouï. M. Joly de Fleury fait des observations sur quelques expressions de cet ouvrage qui lui paroissent se rapprocher des maximes ultramontaines. Les sages précautions prises par les évêques du royaume pour empêcher la lecture de ce livre, précautions dont M. de Fleury convient et auxquelles il donne des louanges avec raison, feront peut-être penser que le traitement est un peu rigoureux; les sentiments de la piété la plus vraie dont est rempli *le Peuple de Dieu* ont paru mériter grâce pour l'auteur par rapport à ce livre, où l'on voit qu'il n'a été occupé qu'à faire admirer la conduite de la Providence. A l'égard du P. Berruyer, qui est toujours appelé frère dans l'arrêt, il sembloit que ses sentiments étoient bien connus par la soumission la plus parfaite aux décisions des évêques dont il a donné des preuves éclatantes. Une paralysie empêchant ce Père de se rendre aux ordres du Par-

(1) *La Christiade ou le Paradis reconquis*, par l'abbé de la Baume, 4 vol. in-12; Bruxelles, 1753.

(2) La 1re édition de la première partie de cet ouvrage parut en 1728 (7 tomes in-4°), la seconde en 1733 (8 vol. in-4°) avec corrections. La 1re partie comprend l'Ancien Testament; la seconde renferme le Nouveau Testament; elle parut en 1753, à Paris (sous la rubrique de La Haye), 4 vol. in-4°. Une troisième partie parut en 1758.

lement, on a envoyé un conseiller pour l'interroge

Le gouvernement de la citadelle de Marseille, vaca par la mort de M. de Quadt, lieutenant général, a é donné à M. le chevalier de Nicolaï, lieutenant généra qui a fait, aujourd'hui 9, son remercîment. Ce gouvern ment vaut 8,000 livres de rente, de l'aveu même de M. chevalier de Nicolaï.

M. le prince de Condé a fait aujourd'hui ses révéren en grand manteau à l'occasion de la mort de M^me^ de R han, belle-grand'mère de M^me^ la princesse de Condé; n'y avoit avec lui que M. le duc de Duras, et M. le chevali de Rohan, aussi en grands manteaux. M. le prince Condé étoit accompagné par trois de ses principaux c ficiers aussi en grands manteaux, mais ils ne sont poi entrés chez la Reine ; il n'y en a eu qu'un qui est ent chez Madame.

J'ai parlé ci-dessus du commandement qui a été don à M. le maréchal de Belle-Isle pour la garde de toutes l côtes de l'Océan ; en conséquence, il a fallu faire un a rangement nouveau pour les gardes-côtes dont le nomb étoit aussi grand que l'utilité étoit peu considérabl Dans le nouvel arrangement qui a été fait, il a été ju à propos d'établir des inspecteurs pour veiller à ce q la discipline soit exactement observée dans les garde côtes et qu'on les entretienne dans le maniement d armes et aux exercices. M. le garde des sceaux avoit d cidé, de concert avec M. le maréchal de Belle-Isle, q pour ces inspecteurs on choisiroit des officiers de ter expérimentés ; en conséquence, il en a été choisi plusieu dont quelques-uns ont fait leurs arrangements pour qu ter toute autre occupation et se livrer entièrement à cell ci. Mais il y a eu depuis un changement dont on igno la cause; M. le garde des sceaux a jugé plus à prop que cette inspection des gardes-côtes fût remise entre l mains des officiers de la marine et a pris sur cela le *b* du Roi.

M^me^ la maréchale de Maillebois avoit projeté un testament en faveur d'un jeune M. d'Alègre, âgé de quatorze ans, fils de celui qui étoit dans les gardes du corps, lequel étoit frère du feu abbé, aumônier de la Reine. La mère de ce jeune homme est Sainte-Hermine. C'étoit M. le contrôleur général qui étoit nommé exécuteur testamentaire; il avoit quelque intérêt à ce testament; ce jeune homme étoit son neveu par la mère de M^me^ de Séchelles qui étoit d'Alègre. M^me^ la maréchale, qui croyoit ne point mourir et qui trois ou quatre heures avant que de rendre les derniers soupirs avoit entretenu M. de Séchelles pendant une heure, remit à signer ce testament qui étoit fait; ainsi il n'a eu aucune valeur. Ce jeune M. d'Alègre mourut hier; c'étoit le dernier de cette maison.

La place de dame de Madame qu'avoit M^me^ de Maillebois a été donnée à M^me^ la duchesse de Mazarin, fille de M. le duc de Duras et de sa première femme Mazarin.

J'ai oublié de marquer que M. de Marville a fait son remercîment, le 29 du mois dernier, pour la place de conseiller d'État ordinaire. Il y a 24 conseillers d'État, 12 ordinaires et 12 de semestre. De ces 12 derniers, 6 doivent servir le semestre de janvier, et 6 celui de juillet, mais tous les 12 servent toute l'année; à l'égard des 12 premiers, que l'on appelle ordinaires, ils doivent servir toujours. Les brevets des 12 ordinaires et ceux des 12 de semestre ne sont pas les mêmes, de sorte que lorsqu'un conseiller d'État de semestre devient ordinaire, on lui expédie un autre brevet. Les appointements ne sont pas non plus les mêmes; un conseiller d'État de semestre a 3,300 livres d'appointements et le conseiller d'État ordinaire a 5,100 livres.

Du lundi de Pâques 19, *Dampierre.* — Je n'ai point encore parlé ici de l'inoculation de M. de Gisors. M. de Gisors craignoit beaucoup la petite vérole; il a été en Angleterre, comme l'on sait, et y a entendu parler des grands succès de l'inoculation; il y a même connu le S^r^ Kerpatry,

fameux médecin anglois, qui s'est appliqué particulièrement à l'inoculation ; je ne sais même s'il n'a pas connu en Angleterre le Sr Ostie, chirurgien écossois dont j'ai déjà parlé. Quoi qu'il en soit, il a eu le plus grand désir de se faire inoculer ; mais rempli de respect, de soumission et du plus grand attachement pour M. le maréchal de Belle-Isle, son premier soin a été de lui communiquer son idée et de lui dire qu'il ne la suivroit qu'avec sa permission. On peut juger de l'embarras de M. le maréchal ; la plus légère apparence d'un danger volontaire et dans lequel il n'y a ni honneur ni gloire à acquérir l'a fait trembler pour un fils unique qu'il aime avec grande raison ; d'un autre côté, les tristes effets de cette cruelle maladie, la crainte même qu'en avoit M. de Gisors empêchoient M. le maréchal d'oser s'opposer à son projet. L'exemple de M. le duc d'Orléans et le succès de ces deux inoculations paroissoient des raisons propres à décider le consentement de M. le maréchal. La réflexion qui l'a emporté sur toutes les autres a été l'âge et la santé de M. de Gisors ; un jeune homme de vingt-quatre ans, aussi sage et aussi sensé, qui n'a point gâté son tempérament par les folies ordinaires à la jeunesse, et qui a même porté cette sagesse au delà de ce qui porte ce nom dans la jeunesse corrompue, est en état de se décider par lui-même et court moins de danger qu'un autre ; d'ailleurs l'habileté du médecin et du chirurgien qui ont offert de s'enfermer avec lui étoit encore une nouvelle raison. M. le maréchal a consulté ses amis ; il a même pris la liberté d'en rendre compte au Roi, et le Roi a eu la bonté de lui dire que s'il étoit à sa place il laisseroit faire M. de Gisors. M. de Gisors ayant obtenu le consentement de M. le maréchal, s'est préparé pendant huit ou dix jours ; il a loué une maison dans un faubourg ; il est allé s'y établir avec M. Kerpatry et M. Ostie et quelques personnes qui lui sont attachées. M. de Conflans, fils de M. d'Armentières, qui joint les grâces de la jeunesse à beaucoup de sagesse et

d'esprit, et qui est intime ami de M. Gisors, s'est enfermé avec lui pour lui tenir compagnie.

L'inoculation a été faite le 5 en deux endroits différents; il s'est passé plusieurs jours sans aucun effet sensible; les petites plaies suppuroient, et tous les symptômes étoient heureux, entre lesquels on a remarqué un engourdissement sous les bras; enfin la fièvre, l'insomnie, l'agitation, ont précédé l'éruption, qui n'est arrivée que le sixième ou le septième jour. M. de Gisors a été assez malade jusqu'au moment de la suppuration, car dans ces petites véroles la suppuration est sans aucun danger; la petite vérole a été assez abondante, mais de bonne qualité, et tout est fini présentement.

Le Roi a donné le 10 les entrées de la chambre à M. l'évêque de Chartres (Fleury).

Les gens du Grand Conseil sont venus le 12 chez le Roi, au retour de la chasse; ils ont apporté l'arrêté d'hier du Grand Conseil. Le fils de M. de Senozan, qui est avocat général du Grand Conseil, portoit la parole; son discours a été fort approuvé. Après son discours, il a demandé le jour qu'il plairoit au Roi recevoir le Grand Conseil en grande députation; le Roi leur a donné jour au mardi d'après la Quasimodo, à midi.

On trouvera ci-après l'arrêté du Parlement du 12 :

Les chambres assemblées ont condamné au feu l'imprimé qualifié *Instruction pastorale de M. l'évêque de Troyes*, et ordonné que le lieutenant général de Troyes se transportera à Mery-sur-Seine, lieu d'exil dudit évêque, pour savoir de lui et recevoir sa déclaration, s'il se reconnoît auteur de ladite instruction pastorale.

M^me^ la princesse de Condé accoucha le 13 d'un garçon qu'on appelle le duc d'Enghien (1). Elle avoit compté accoucher au mois de janvier dernier, de sorte qu'on pou-

(1) C'est Louis-Henri-Joseph de Bourbon, appelé duc d'Enghien puis duc de Bourbon, trouvé pendu à Saint-Leu, le 27 août 1830.

voit presque ne la plus croire grosse et qu'on étoit en peine de sa santé. M. le prince de Condé vint aussitôt en rendre compte au Roi et lui demander ses ordres pour le nom de son fils. L'usage est que le Roi envoie faire compliment à la princesse du sang accouchée et non au prince père de l'enfant; c'est un maître de la garde-robe qui est chargé de cette commission, et qui va de la part du Roi et de M^gr^ le Dauphin; de la part de la Reine et de la part de M^me^ la Dauphine, c'est le premier maître d'hôtel; de la part de Madame, c'est....[*sic*].... et de la part de Mesdames cadettes un écuyer de quartier.

Il n'y a que deux maîtres de la garde-robe; on pourroit en compter trois, M. le maréchal de Maillebois exerçant encore quelquefois, mais il a actuellement la goutte; son fils est employé comme lieutenant général sous les ordres de M. le maréchal de Richelieu, et M. de Souvré qui est en année a eu permission du Roi d'aller dans ses terres. Pareilles circonstances sont déjà arrivées, et le Roi a envoyé alors un premier gentilhomme de la chambre, sachant bien que cela est contre la règle. Ainsi en donnant l'ordre à M. de Fleury, il lui a dit : « Je proteste pour vous et reçois votre protestation; mais vous me ferez plaisir d'aller chez M^me^ la princesse de Condé, n'y ayant point ici de maître de la garde-robe. » M. de Fleury y a donc été, quoique d'année. La dame d'honneur et M^me^ de Roncey, dame de M^me^ la princesse de Condé, le sont venus recevoir jusqu'à l'antichambre des laquais; elles l'ont reconduit au même endroit; il s'est assis un moment dans un fauteuil à la ruelle du lit. Ce cérémonial a déjà été observé plusieurs fois en pareil cas pour M. le duc de Gesvres, la première fois chez M^me^ la Princesse, du vivant du feu Roi.

Il y avoit longtemps que l'on attendoit la décision du Roi sur la charge de capitaine des gardes vacante par la démission de M. le duc de Béthune; on ne sut que le 14 que c'étoit M. le duc de Mirepoix. On sait qu'il est employé

en Languedoc, où il commande ; on croit cependant qu'il arrivera incessamment.

La cène du Roi s'est passée à l'ordinaire ; c'est M. l'évêque de Nantes (la Muzangère) qui a officié ; c'est Mme de Beauvilliers (Desnos de la Feuillée) qui a quêté.

On trouvera ci-après la liste de la cène de la Reine : deux officiers de la bouche, le sous-maître des cérémonies, M. Desgranges, maître des cérémonies, trois gentilshommes servants, trois maîtres d'hôtel de quartier, M. Helvétius, maître d'hôtel ordinaire, M. le marquis de Chalmazel, Mme la Dauphine, Madame, Madame Sophie, Mme la duchesse de Brissac, Mme la duchesse de Boufflers, Mme la duchesse de Fitz-James, Mme la duchesse d'Aiguillon, Mme la marquise de Talleyrand, Mme la comtesse de Périgord, Mme la marquise de Flavacourt, Mme la comtesse de Gramont, Mme la marquise de Talaru, Mme la marquise de Castellane, Mme la marquise de Montbarrey.

Mme la marquise de Brancas ne s'y est point trouvée par un malentendu, n'ayant point été avertie ; Mme la duchesse de Brissac a porté deux plats. C'est M. l'abbé Bon, chanoine de Besançon, qui a prêché à l'une et à l'autre cène ; on a été fort content de son sermon.

La Reine fit ses pâques lundi à la paroisse Notre-Dame à l'ordinaire ; ce fut Mme de Luynes et Mme de Boufflers qui tinrent la nappe ; il y avoit huit dames de la Reine à sa suite entre lesquelles étoit Mme de Pompadour.

Mgr le Dauphin et Mme la Dauphine firent leurs pâques mercredi dernier. Ce furent M. le duc de Fleury et M. le comte de Noailles qui tinrent la nappe pour Mgr le Dauphin.

Le courrier de Toulon arriva enfin le 15 au soir, et l'on apprit que la flotte du Roi avoit mis à la voile le 10 et qu'on l'avoit perdue de vue ; il y avoit trois ou quatre jours que M. le maréchal de Richelieu et toutes les troupes étoient embarqués ; ils n'attendoient qu'un vent favorable, et avoient ce qu'on appelle les ancres à pic, c'est-à-dire prêtes à lever fort promptement.

Hier, ce fut M. l'évêque de Nantes qui officia et M^me^ de Gouy qui quêta.

Avant-hier, il y eut des matines à sept heures du soir, à la chapelle; c'est un nouvel établissement auquel le Roi a consenti à la prière de M^gr^ le Dauphin. Son observation a été qu'il y avoit des premières vêpres la veille de Noël et la veille de la Pentecôte; qu'il y avoit des matines les trois jours saints, et que la veille de Pâques il n'y avoit d'autre office que les complies, qui sont extrêmement courtes.

J'ai déjà parlé de la promotion. Le Roi étoit persuadé que l'entrée de M. de Stainville devoit se faire le 4 et que la promotion seroit le lendemain; on avoit calculé que le courrier de M. de Stainville, qui devoit partir avant celui du Pape, arriveroit au plus tard le mardi 13; le Roi même dit à mon frère, qui devoit partir le mardi pour des affaires indispensables dans son diocèse, qu'il falloit remettre son départ jusqu'au mercredi matin. Le courrier n'étant point arrivé le mardi, on crut la promotion retardée; et ce qui le faisoit juger, ce sont les circonstances où se trouve la république de Venise à l'égard du Pape; elle sollicite depuis longtemps pour être comprise dans la promotion des Couronnes, comme c'est l'usage; mais le sénat a rendu un décret conforme aux immunités du saint-siége dont le Pape demande la révocation. Sa Sainteté avoit envoyé à Venise un courrier qui y est arrivé le 27; on craignoit que la longueur des délibérations du sénat à ce sujet, et peut-être quelques nouvelles propositions de la part de la république, ne fissent différer sa réponse et retarder la promotion. Mon frère partit donc le mercredi à neuf heures du matin, ne pouvant tarder davantage. Lorsqu'il fut arrivé à la cour de France, il y trouva les deux courriers, celui de M. de Stainville et celui du Pape. L'entrée de M. de Stainville avoit été faite le 28, et il eut sa première audience publique le 4, suivant l'usage. La promotion des Couronnes fut faite le

lundi 5. Le Pape avoit bien promis au Roi qu'il ne feroit point ses pâques sans s'acquitter de sa parole. On verra par la liste ci-après que Venise n'y a point été comprise; mais il y avoit douze chapeaux vacants et le Pape n'en a donné que neuf, sur lesquels un pour lui, qui est le gouverneur de Rome. Le courrier du Pape remit entre les mains de mon frère la calotte et les paquets de S. Ém. le cardinal Valenti, secrétaire d'État, et continua son chemin pour aller à Paris chez le nonce. Mon frère, qui avoit des fonctions essentielles à faire le jeudi-saint à Sens, prit le parti de continuer sa route et envoya un de ses gens avec une lettre pour M. Rouillé, une pour M^me^ la Dauphine et une pour nous. Ce courrier arriva quelques moments avant celui de M. de Stainville, qui alla descendre chez M. Rouillé, de sorte que nous fûmes les premiers instruits. La règle et l'usage sont qu'aussitôt la promotion faite et les expéditions en conséquence, le général des postes du Pape, c'est actuellement un homme de condition, par ordre de Sa Sainteté, fait partir un courrier pour chaque cardinal. Ce courrier achète une calotte rouge qu'il apporte au cardinal. Le courrier, en arrivant chez le cardinal, doit se mettre à genoux, à la porte de la chambre et s'avancer à genoux jusqu'au cardinal pour lui remettre la calotte. Je sais ce détail de feu M. le cardinal de Rohan. Le nouveau cardinal ne peut faire usage de la calotte qu'il ne l'ait reçue de la main du Roi. Il faut qu'il fasse demander au Roi le jour et l'heure qu'il plaît à S. M. lui faire cet honneur. L'introducteur des ambassadeurs est averti; le nouveau cardinal se met en habit long; l'introducteur le conduit dans le cabinet du Roi; là il présente, un genou plié, la calotte au Roi, et la reçoit ainsi des mains de S. M. Ici, tout s'est passé différemment. Il y a de cette promotion trois cardinaux françois; M. l'archevêque de Rouen a la nomination du Roi, M. l'évêque de Beauvais (Gesvres) a celle du roi de Pologne, et mon frère a celle du roi

d'Angleterre qui est à Rome. M. de Beauvais et mon frère étant chacun dans leur diocèse, M. l'archevêque de Rouen alla chez M. Rouillé le prier de vouloir bien demander au Roi qu'il voulût bien permettre qu'il ne lui présentât sa calotte qu'en même temps que ses deux confrères ; mais le Roi ne le voulut pas et dit que c'étoit sa nomination et qu'il vouloit donner la calotte sur-le-champ. Il étoit deux heures et demie quand le courrier arriva ; le Roi donna l'heure à quatre heures ; il n'y avoit point d'introducteur. M. l'archevêque de Rouen, même incertain de la volonté du Roi, n'avoit pas eu le temps de s'habiller ; il descendit en habit court dans le cabinet du Roi ; j'étois présent. Le Roi arrivant par sa petite chambre à coucher, M. l'archevêque de Rouen, accompagné de M. le duc de Gesvres, avança quelques pas dans cette chambre, mit un genou en terre, présenta au Roi la calotte rouge et se releva aussitôt ; le Roi lui ayant dit d'ôter sa calotte noire, il se remit à deux genoux, et le Roi lui remit la calotte rouge sur la tête. Il s'appelle le cardinal de Tavannes ; mon frère s'appellera le cardinal de Luynes quoique notre nom soit Albert, mais M^me^ la Dauphine l'a désiré ainsi et nous lui avons assez d'obligation pour qu'elle doive décider ; le Roi y a consenti. M. de Beauvais s'appellera le cardinal de Gesvres, comme son oncle. Le nonce arriva un instant après que la calotte fut donnée et vit le Roi dans la galerie. L'usage est que le cardinal nommé donne 100 louis au courrier qui apporte la calotte.

J'oubliois de marquer que le Roi dit, il y a quelques jours, à M. l'archevêque de Rouen et à mon frère qu'un cardinal ne pouvoit mettre aucun vêtement rouge, hors la calotte, qu'après avoir reçu la barrette, que même le nonce prétendoit que c'étoit un abus de mettre la calotte rouge avant la barrette, mais que cet abus, si c'en est un, est devenu un usage par son ancienneté. Ce qui est certain, c'est que du moment de la calotte à celui de la barrette,

tous les bénéfices du nouveau cardinal sont vacants, parce qu'il est censé qu'il prête serment à un prince étranger et que ce n'est qu'à la réception de la barrette qu'il reprête un nouveau serment au Roi ; cependant la saisie que pourroient faire les œconomats ne se fait point ; mais la régale est ouverte, c'est-à-dire que s'il venoit à vaquer dans cet intervalle des bénéfices à la nomination du nouveau cardinal, le Roi y nommeroit.

On trouvera ci-après la copie d'une lettre que j'ai reçue de Brest, en date du 29 mars :

Le second bataillon de la Sarre s'est embarqué le 23, et le 26 celui de Royal-Roussillon s'est établi à bord ; ces deux régiments ont donné dans cette occasion les marques de la plus grande volonté.

Les quatre compagnies qui ont été levées par bataillon lors de l'augmentation de l'infanterie n'ont point suivi dans cet embarquement le sort des bataillons auxquels elles étoient attachées ; chaque bataillon embarqué n'a été complété que sur le taux de 520 hommes, à raison 13 compagnies de 40 hommes chacune.

Les neuf premières compagnies de la Sarre, sous les ordres du commandant de bataillon (à qui la Cour donne rang de lieutenant-colonel) ont été embarquées sur *le Héros ;* on en a mis un semblable nombre de Royal-Roussillon sur *l'Illustre* et les trois compagnies restantes de chacun de ces régiments avec les deux compagnies de grenadiers ont été mises à bord du *Léopard.*

La Cour a observé une différente disposition pour le passage des trois officiers qu'elle destine au commandement des troupes qu'elle envoie au Canada. M. de Montcalm avec ses deux aides de camp est embarqué sur *la Licorne ;* M. de Lévis sur *le Sauvage* et M. de Bourlamarque sur *la Sirène.* Ces trois frégates, de 30 canons chacune, ont une destination commune avec les vaisseaux de transport. Tout est prêt pour le départ du convoi ; il n'est plus arrêté que par les vents contraires ; le temps qu'il fait ici paroît peu propre à seconder l'impatience qu'on a de voir sortir nos vaisseaux pendant le moment où il ne paroît point d'ennemis sur nos côtes ; les vents sont constants de la part de l'Ouest et de l'Ouest-Nord-Ouest, et rien ne nous promet qu'ils soient sitôt prêts de changer. Nous commençons cependant à entrer dans la saison où les vents deviennent plus variables ; il faut espérer que nous aurons des vents d'Est par les révolutions naturelles du temps où nous sommes.

Les deux bataillons qui ont été embarqués ici ne sont pas les seules

troupes qu'on destine à passer au Canada; on parle encore de plusieurs autres corps détachés qui doivent partir de la Rochelle, de Bayonne et du Port-Louis.

Les sept vaisseaux qui ont été armés dans ce port pour l'escadre de M. le marquis de Conflans sont en rade depuis plusieurs jours, à l'exception du *Tonnant* qui ne pourra y aller qu'après-demain.

Les lettres de Rochefort annoncent que les cinq vaisseaux qui étoient en rade à l'île d'Aix ont passé la revue le 19, et qu'ils ont reçu leurs ordres pour venir se rallier sous le commandement de notre général; ils doivent partir dans les premiers jours d'avril.

Le vaisseau *l'Arc-en-ciel* de 50 canons et la frégate *la Concorde* de 50 ont eu ordre de prendre six mois de vivres et de se tenir prêts pour une mission particulière qu'on ignore encore; ces deux bâtiments, destinés à être de l'escadre de M. de Conflans, seront remplacés par *l'Alcéon*, de 50 canons aussi et par la frégate *la Galatée* qu'il y a eu ordre d'armer sans délai.

On carène et on prépare, à Rochefort, *le duc de Bourgogne* de 80 canons, *le Hardi* et *le Vigilant* de 74. Il y a ici les mêmes ordres pour mettre en état d'armer *le Formidable*, *l'Entreprenant*, *l'Intrépide*, et le *Palmier* de 74, et le *Saint-Michel*, *l'Actif* et *l'Opiniâtre* de 64 canons.

On attend tous les jours un convoi qui nous vient du Havre, chargé de bois de construction, sous l'escorte de quatre frégates, et un autre de Nantes de la même importance. On a eu avis de la relâche de l'un et de l'autre par des vents contraires, mais nous sommes sans inquiétude sur leur sort.

Il est entré avant-hier dans ce port trois hollandois chargés de bois pour nos mâtures et pour nos constructions; ils avaient à bord, indépendamment de cette cargaison, une très-grande quantité de chanvres de Hollande.

Les travaux de construction se continuent avec la même diligence; on présenta ces jours passés le tombeau du *Célèbre* qui est le cinquième vaisseau qui a été ordonné pour le port; les cinq qui sont aujourd'hui sur le chantier sont *le Diadème*, *le Minotaure* et *le Zodiaque* de 74 canons, *le Belliqueux* et *le Célèbre* de 64. Il y a ordre d'en mettre deux autres en construction, auxquels on travaillera dans les premiers jours du mois prochain, qui sont *le Robuste* de 74 et *le Solitaire* de 64.

Les deux premières cales des vaisseaux de 74 qui seront libres sont destinées à recevoir deux vaisseaux de 100 canons; on m'a assuré que ce dernier ordre étoit commun à tous les ports, l'intention du Roi étant d'avoir six vaisseaux de ce rang; mais je ne vous donne pas cela pour certain.

On construit à Lorient avec la même vivacité. Il y a maintenant dans ce port quatre vaisseaux de 74 sur le chantier, qui sont *le Comte de Provence* *le Bien-Aimé*, *le Vengeur* et *le Brillant*, deux de 64 qui sont *l'Orient* et *le Fortuné*, et deux frégates de 30, *la Sylphide* et *la Diligente*. Le moment n'est pas assez favorable au commerce de cette Compagnie pour qu'elle puisse faire des entreprises de cette considération sur ses propres fonds ; entre bien d'autres circonstances qui nous font augurer que ces vaisseaux sont pour nous, il y en a plusieurs qui paroissent décisives : 1° la manière dont ils sont bâtis ; 2° les ordres qu'il y a eu de les donner à des constructeurs du Roi qui ont été envoyés sur les lieux ; et 3° le choix qu'on a fait dans les charpentiers de ce port et dans les autres ouvriers pour aller travailler à ces vaisseaux. Tout semble nous promettre une puissante marine, si le ministère veut continuer à seconder les soins que se donne M. le garde des sceaux (1) pour l'établir.

Plusieurs lettres de Londres, écrites à différents négociants de cette ville et de Morlaix, se réunissent à dire que le Roi s'est emparé des fonds de la chambre royale des assurances ; ce coup d'autorité ne servira pas seulement à afficher le désordre qu'il y a dans les finances de cet État, il doit porter encore un coup plus funeste à son commerce.

Du mercredi 21. — Le sentiment du nonce sur la calotte est fondé sur un raisonnement qui paroît assez juste ; c'est de lui-même que je le sais. Il dit que ce n'est point le Pape qui envoie la calotte que le cardinal reçoit après la promotion. Le cardinal secrétaire d'État ordonne de la part du Pape qu'il soit envoyé un courrier pour porter la nouvelle de la promotion à chacun de ceux qui y sont compris ; en conséquence, le général des postes de Rome dépêche le courrier ; ce courrier, de bonne volonté, mais sans ordre, achète à ses frais une calotte dans Rome pour rendre plus agréable encore au cardinal la nouvelle qu'il lui apporte. Le nonce dit qu'il en est de même de cette nouvelle que de celle qui arriveroit à un seigneur françois, de la part du Roi, pour sa nomination à une place de commandeur dans l'ordre du Saint-Esprit, et que ce courrier ayant acheté un cordon bleu,

(1) M. de Machault.

le seigneur françois crut pouvoir en faire usage sur-le-champ. Or il est certain que dans le cas du cordon bleu, ceux à qui on l'envoie ne peuvent le mettre que par une permission expresse du Roi, et que même après l'avoir mis, lorsqu'ils sont hors du royaume, ils l'ôtent en arrivant à la Cour, et ne le remettent qu'après leur réception. La véritable réception du Cardinal est le moment de la barrette; et lorsque les cardinaux reçoivent la calotte à Rome, ils ne paroissent pas en public et ne sortent pas même de chez eux jusqu'à ce qu'ils aient reçu la barrette de la main du Pape. M. le cardinal de la Rochefoucauld m'a confirmé ce fait; il étoit à Rome quand il fut nommé cardinal; il y eut trois jours d'intervalle entre la calotte et la barrette; du moment qu'il eût reçu la calotte, il se retira chez lui, bien résolu de n'en point sortir; un de ses amis intimes qu'il ne m'a point nommé, mais qui est actuellement cardinal, se trouva dans une circonstance d'où dépendoit sa fortune; il avoit espéré une place qu'il croyoit ne pouvoir lui être refusée; on le nomma à une autre qu'il ne voulut pas accepter. Sa famille et ses amis voyant qu'il alloit se brouiller avec le Pape essayèrent de le faire changer de sentiment; ne pouvant y réussir, ils eurent recours à M. le cardinal de la Rochefoucauld; il sortit sur les dix heures du soir *incognito* pour cette bonne œuvre; il réussit et son ami l'en a bien remercié depuis. Malgré ce raisonnement, il a passé en usage que le cardinal qui reçoit la calotte la porte au Roi, et l'ayant reçue de la main de S. M. continue à la porter sans attendre la barrette. Il paroît que les usages anciens sur la cérémonie de la calotte commencent à changer. On a vu ce que j'ai écrit ci-dessus et que je tiens de M. le cardinal de Rohan; dans cette occasion-ci le courrier ne s'est point mis à genoux pour présenter la calotte. Lorsque M. le cardinal de Soubise fut nommé, M. le cardinal de Rohan, suivant l'usage de Rome, lui recommanda bien de ne paroître nulle part;

ici les trois cardinaux ont été partout aussitôt qu'ils ont reçu la calotte, chez la Reine, chez toute la famille royale, à leurs affaires et dans le monde comme à l'ordinaire ; ils ne pourroient pas cependant se trouver à des assemblées publiques, comme par exemple à des thèses; ils ne peuvent avoir un pliant chez la Reine et ne sont censés jouir des honneurs de la dignité qu'après la barrette. Dans cette promotion-ci on dit une raison particulière : c'est que des trois nouveaux cardinaux il y en a deux qui ont des charges, et que les règles et usages de retraite et de particulier, qui doivent être observées en général, ont une exception par rapport aux personnes en charge, comme par exemple les veuves, qui viennent faire leur service au bout de six semaines. Quoi qu'il en soit, M. de Beauvais, aujourd'hui cardinal de Gesvres, a fait comme ses deux confrères.

Les promotions se font toujours dans un consistoire, c'est-à-dire dans l'assemblée des cardinaux. Le Pape dit : *Habetis fratres*, etc. Cette nomination est encore plus absolue dans les termes que n'est celle du Roi dans le chapitre de l'Ordre, car le Roi dit : J'ai à vous proposer; mais elle est la même pour l'effet. Il y a deux espèces de consistoires, un public et un secret. Les commandeurs du Saint-Esprit sont avertis par des billets que leur porte l'huissier de l'Ordre ; les cardinaux le sont par un homme exprès chargé de cette commission. Cet homme, mal vêtu et mal coiffé, arrive chez le cardinal à l'heure qu'il veut, et les portes ne peuvent lui être refusées, à quelque heure qu'il vienne, parce que c'est de la part du Pape ; il est vêtu d'un habit noir et d'un long manteau noir; il se met à genoux en arrivant, et répète une formule en très-mauvais latin qu'il a apprise par cœur. Lorsqu'il arrive dans le temps que le cardinal est à table il a droit d'emporter un plat de dessus la table et a grand soin d'user de ce droit. Il est obligé d'aller avertir du consistoire les ambassadeurs étrangers. Autrefois les am-

[illegible] ; c'est de M. le cardinal de la Rochefoucauld et de M. le duc de Nevers que je sais ce fait. Aujourd'hui l'usage est changé. L'usage que j'ai marqué de l'ambassadeur et de l'héritier pourra bien prévaloir aussi. Les trois nouveaux cardinaux ont reçu la calotte en habit court et sans aucun cérémonial. Mon frère la reçut hier. Mme la Dauphine ne voulut point qu'il allât chez le Roi sans elle; mon frère crut devoir faire un remercîment au Roi en peu de mots. On en trouvera la copie ci-après : « Le prix des bienfaits est inestimable, Sire, quand on le reçoit d'un maître encore plus sensible au plaisir de distribuer les grâces qu'on ne peut être flatté de les recevoir de son auguste main. » Il plia un genou en présentant la calotte au Roi et ne put que s'incliner très-profondément en la recevant de la main du Roi, parce qu'il se trouva trop près de S. M. A Rome, les cardinaux ne donnent rien quand on leur apporte la nouvelle de leur promotion; mais ici l'usage de donner 100 louis pour chaque cardinal est toujours le même.

Il y a cinq ou six jours que M. le comte de Gramont remercia le Roi pour le commandement de Béarn, qui vient de lui être donné; c'est le gouvernement de M. son frère.

Les dernières nouvelles que l'on a de notre flotte de la Méditerranée sont venues par un bâtiment espagnol qui faisoit route pour Marseille et que M. de Richelieu a fait amener pour lui remettre ses paquets. Notre flotte n'a été le premier jour qu'aux îles d'Hyères; elle a cru devoir prendre cette route, quoique ce soit la plus longue, pour aller à Minorque; mais on peut sortir de la rade d'Hyères par tous les vents, au lieu que la sortie de la rade de Toulon est beaucoup plus difficile. La nuit du 12 au 13, il s'éleva une tempête violente qui n'a peut-être pas paru si considérable aux marins qu'aux officiers de terre; elle dura onze heures. Les bâtiments, qui sont au nombre de

172 ou 173, furent dispersés de manière qu'on n'en voyoit plus aucun, pas même avec les lunettes d'approche; mais dans le moment que M. de Richelieu écrivoit, qui étoit le 13 à midi, 140 de ces bâtiments avoient rejoint, et dans l'espérance que les autres rejoindraient bientôt, il avoit continué sa route allant seulement un peu plus lentement.

J'appris, il y a deux jours, que M. Cassini le père, illustre astronome et académicien, s'est tué en allant à la campagne; il étoit dans un carrosse qui a versé; il avoit soixante-dix-neuf ans.

Du vendredi 23. — Il y a quelques jours que M^me^ Méliand mourut à Paris; elle avoit quatre-vingt-cinq ans; elle est morte tout d'un coup, d'eau dans la poitrine; car deux heures avant que de mourir, elle ne paroissoit point malade. Dans cette courte maladie, elle a conservé sa raison jusqu'au dernier soupir. C'étoit une femme d'esprit et de mérite; elle étoit sœur du fameux M. le Bret, intendant de Provence, magistrat sage et éclairé, mais d'une taciturnité singulière. Ce fut lui, comme l'on sait, contre qui M. le maréchal de Villars écrivit à la Cour lorsqu'il fut envoyé commander en Provence; il s'agissoit de plusieurs détails d'opérations pressées et nécessaires; il en entretint M. le Bret, qui ne lui répondit jamais un seul mot; il crut qu'il n'y avoit rien compris. Comme il écrivoit pour demander un autre intendant, on lui annonça M. le Bret qui vint lui apporter toutes les expéditions dont il avoit besoin. Ce M. le Bret est le père de la seconde femme de M. de Fresne-Daguesseau. M^me^ Méliand n'a jamais eu qu'une fille qui est M^me^ la marquise d'Argenson. M. le marquis d'Argenson, son mari, ci-devant ministre des affaires étrangères et frère de M. le comte d'Argenson, est brouillé avec sa femme et séparé depuis longtemps, de sorte que dans cette dernière maladie de M^me^ Méliand, ils s'étoient arrangés pour ne jamais s'y trouver ensemble. M. et M^me^ d'Argenson n'ont eu que deux enfants, qui sont M. le

marquis de Paulmy, secrétaire d'État de la guerre en survivance de M. d'Argenson, son oncle, et M^me^ la comtesse de Maillebois. M^me^ Méliand leur laisse à chacun 50,000 livres. Elle fait aussi quelques legs pieux et laisse à ses domestiques. M^me^ la marquise d'Argenson, par cette mort, hérite de 26,000 livres de rente. M. Méliand, mari de celle qui vient de mourir, étoit conseiller d'État.

Du mardi 27. — M. de Sparre a donné la démission de son régiment qui a été donné à son fils, et le père en a la survivance.

Le fameux M. Tronchin, qui est plus fêté que jamais, alla le 25 à Versailles; il dîna chez M. Quesnay et soupa chez M. Boudret. Il vit le Roi d'abord dans la galerie et ensuite en particulier; M. le Dauphin et M^me^ la Dauphine l'entretinrent pendant une heure et demie. M^me^ la Dauphine a dit à mon fils qu'il ne fut point question de l'inoculation. Jusqu'à présent, cette princesse paroît fort éloignée d'approuver cette espèce de maladie volontaire. M. Tronchin vit les enfants de France; il paroît que l'on a quelque inquiétude sur la santé de M^gr^ le duc de Berry. M. Tronchin alla au dîner de la Reine et au grand couvert, et fut partout très-bien traité. On peut, à cette occasion, faire la même remarque qui se trouve dans une lettre que la Reine a fait l'honneur à M^me^ de Luynes de lui écrire à Paris; c'est que M. Tronchin voit tout le monde et même les enfants de France, pendant que M. le duc d'Orléans, dont il vient d'inoculer les enfants, est dans le cas de ne pas oser paroître à la Cour qu'à la fin des six semaines.

Le traitement que le Roi veut bien faire à M. de Séchelles est arrangé; il avoit 12,000 livres d'ancienne pension que le Roi lui conserve; il a outre cela 20,000 livres de pension de ministre; le Roi lui donne encore outre cela 48,000 livres de pension.

J'ai oublié de parler du baptême de M. le prince de Lamballe; il est dans sa neuvième année depuis le 6 dé-

cembre ; il reçut les cérémonies du baptême à la chapelle, le 20 ; ce fut le prince Constantin qui officia en rochet et camail ; il étoit en violet, quoiqu'il ne soit point évêque ; c'est une prérogative qui est en usage et attachée à la charge de grand ou premier aumônier, lorsqu'ils ne sont point évêques, ce qui est rare. Le curé de la paroisse Notre-Dame étoit assistant, suivant la règle, et avoit fait apporter les registres de la paroisse. Ce n'est pas que Messieurs de la chapelle ne prétendent avoir eu autrefois les registres de baptême et n'avoir point eu besoin de l'assistance du curé ; mais quel que soit ce droit, le curé de la paroisse assiste toujours aux baptêmes et aux mariages. M. de Lamballe étoit habillé de brocard d'argent. Le Roi lui donna les noms de Louis-Alexandre, et la Reine ceux de Joseph-Stanislas. La Reine donne toujours le nom de Joseph aux garçons et celui de Marie aux filles. L'Impératrice est aussi dans le même usage. Après les cérémonies ordinaires, qui sont assez longues, il y eut les signatures qui se firent sur le prie-Dieu du Roi. Le prince Constantin présenta la plume au Roi, à la Reine, à M^gr^ le Dauphin et à M^me^ la Dauphine, et un aumônier du Roi la présenta à M. le duc de Penthièvre et à son fils. Mesdames y étoient toutes, excepté madame Louise qui étoit malade ; mais elles ne signèrent point ; je n'en sais point la raison.

M. de Gisors est entièrement guéri ; il sera encore trois semaines sans pouvoir paroître.

Du mercredi 28. — J'appris hier, en revenant de Paris, que M^lle^ de Braque, qui est attachée à madame Louise et qui est la seule des trois filles qui furent mises auprès des trois princesses à leur arrivée de Fontevrault, se retire avec 10,000 livres de pension. Elle demande à conserver un appartement au château ; mais cela paroît difficile à M. le comte de Noailles, à cause de la grande quantité de logements dont on a besoin. On lui offre un appartement dans une des maisons appartenant au Roi dans Versailles ; c'est ce qu'on appelle les maisons des Louis.

On a vu ci-dessus que les gens du Roi du Grand-Conseil étoient venus demander au Roi le jour qu'il voudroit bien recevoir la députation du Grand-Conseil ; le Roi leur avoit donné le mardi d'après la Quasimodo. La députation vint hier à midi et demi; ils étoient vingt-cinq ; ils entrèrent d'abord dans la salle des ambassadeurs, et on observa à leur égard le même cérémonial que pour le parlement. M. d'Auriac, qui préside actuellement au Grand-Conseil, porta la parole ; il me paroît que son discours a été fort approuvé. Voici la réponse du Roi : « Je ferai attention à vos représentations. Je suis content du zèle et de la modération de mon Grand-Conseil. Assurez-le de ma protection. »

Le procès des héritiers de M^me^ de la Force contre M^me^ du Roure, qui a été porté par appel à la Grande-Chambre, commença à y être plaidé lundi dernier 26. Ce qui a empêché qu'il ne commençât plus tôt a été le procès de M^me^ de Montboissier contre son mari ; elle est par lettre de cachet dans un couvent ; elle demandoit une séparation en justice et d'avoir son fils avec elle ; elle a perdu sur les deux chefs ; elle n'aura point son fils, et elle est obligée de retourner avec son mari quand il le voudra.

Le parlement de Rouen a obtenu permission d'envoyer demander au Roi le jour et l'heure qu'il plairoit à S. M. de recevoir la députation de cette compagnie.

Du vendredi 30. — On trouvera ci-après l'arrêté du Parlement d'avant-hier.

La Cour, les chambres assemblées, a nommé des commissaires sur l'affaire de la Sorbonne.

On a reçu le procureur général appelant comme d'abus de l'usage du chapitre d'Orléans de ne point donner les sacrements aux chanoines malades qu'en conséquence d'une délibération capitulaire, et cependant a ordonné par provision que les sacrements seroient donnés par le doyen ou le plus ancien du chapitre sans assemblée préalable. On a aussi dénoncé au procureur général un nouveau refus de M. l'évêque d'Orléans, d'un prêtre pour administrer les sacrements aux religieuses de Saint-Louis.

L'assemblée continue à vendredi.

Il arriva hier, à dix heures du soir, un courrier parti du 21 de Mayorque ; il a apporté des lettres de M. le maréchal de Richelieu et de M. le marquis de la Galissonnière des 18, 19 et 20 avril 1756 ; en voici les extraits :

L'escadre et la flotte partie de Toulon, le 12, ont essuyé le soir de ce jour-là et une partie de la nuit un fort mauvais temps qui a dispersé une vingtaine de bâtiments (ce sont ceux relâchés à Toulon, aux Iles d'Hyères et à Saint-Tropez, lesquels en sont repartis). Depuis le 13 jusqu'au 17, le temps a été assez beau, mais presque calme, de sorte que la flotte a peu avancé chaque jour. On a découvert l'Ile de Minorque le 17 au soir. Le 18 au matin, toute la flotte a mouillé vis-à-vis la ville de Citadella, capitale de l'Ile. M. le maréchal de Richelieu envoya alors à cette ville une chaloupe commandée par M. d'Albaret, avec un tambour soutenu de quelques grenadiers, pour sommer la ville de se rendre, et dans le même temps on se prépara à faire descendre tous les grenadiers à une plage qui paroissoit non défendue. La ville de Citadella est entourée d'une bonne muraille, soutenue de bastions de bonne maçonnerie ; il y avoit 300 hommes de troupes angloises, lesquels, le matin, à la vue de la flotte, ont abandonné la ville, de manière qu'à l'arrivée du tambour, les députés, les magistrats et tous les corps de la ville qui est très-considérable se sont embarqués avec empressement pour venir faire leur soumission à M. le maréchal de Richelieu.

Les grenadiers débarquèrent alors sous les ordres de M. le comte de Maillebois et de M. de Lannion. M. le maréchal est venu ce même jour coucher dans la ville avec tous ses officiers généraux, qui passèrent cependant la nuit au bivouac. Le *Te Deum* a été chanté le 19 au matin, et M. le maréchal a reçu à l'église, après la grande messe, le serment de fidélité de tous les corps et des ecclésiastiques.

Toutes les troupes et la plus grande partie de l'artillerie et des vivres étoient débarquées le 19 au soir, de

manière que tout aura été débarqué de bonne heure dans la journée du 20. Les Anglois ont abandonné le fort du pont Formelle, comme la ville de Citadella, mais en se retirant au fort Saint-Philippe et passant par Marcadale, ville ou gros bourg au milieu de l'île ; ils y faisoient beaucoup de désordres, emmenoient tous les chevaux, détruisoient les maisons et emportoient tout ce qu'ils pouvoient. Sur quoi M. du Mesnil, avec tous les grenadiers et la brigade de Royal, a marché tout de suite pour aller camper à Marcadale le 20, et pour être le 21 à Mahon.

Les Anglois ont désarmé les trois vaisseaux et deux frégates qu'ils avoient dans le port Mahon pour fortifier le fort Saint-Philippe, dont la garnison est de quatre bataillons. On disposoit toutes choses pour aller faire le siége de ce fort et on fera les transports par mer de toute l'artillerie et des principales munitions à la plage la plus à portée de ce fort, attendu que faute de chevaux et par la grande chaleur qu'il faisoit, tous les transports par terre étoient fort difficiles. Comme le siége du fort Saint-Philippe peut être long, on renvoie à Marseille la plupart des bâtiments de transport pour y embarquer quatre bataillons de renfort, qui vraisemblablement, à ce que l'on souhaite, n'arriveront qu'après le fort pris; il n'est pas possible de donner plus de démonstrations de joie, avec l'air le plus sincère, que le font les habitants en recevant les François.

Le capitaine des gardes de M. le maréchal, qui a apporté les nouvelles, a débarqué à Palamos en Espagne, où il a été reçu avec les plus grandes marques de joie.

L'escadre du Roi devoit appareiller le 21 de devant la plage de Citadella pour aller établir sa croisière entre Minorque et Mayorque, afin de concourir à l'expédition du siége du fort Saint-Philippe et afin d'empêcher qu'il n'y passe aucun secours par l'entrée du port Mahon.

MAI.

Nouvelles du Parlement. — Affaire de la cour souveraine de Nancy. — Nouveaux détails sur Tronchin. — L'hôtel de Soissons. — Nouvelles maritimes. — Audience aux gens du Roi. — Le Roi défend à *la Gazette* de parler de ses voyages. — Usage à Notre-Dame pour le *Te Deum*. — La Malmaison. — Contestations au Parlement. — Affaires au parlement de Rouen. — Relation des opérations dans l'île de Minorque. — Affaire du parlement de Bordeaux. — Nouvelles du Parlement. — Le maréchal de Belle-Isle déclaré ministre d'État. — Nouvelles de la Cour. — Une frégate française prend un vaisseau anglais. — Grâces accordées à des officiers du régiment des gardes. — Affaires du Parlement. — Projet d'hôpital. — Présentation de Mme de Gisors. — Affaires du parlement de Rouen. — Nouvelles du Parlement. — Nouvelles de Mahon. — Nouvelles diverses. — Détails du combat de M. d'Aubigny et nouvelles d'Amérique. — Affaires du parlement de Rouen. — Arrêt du conseil sur l'affaire de la Sorbonne. — Nouvelles de Mahon. — Combat de deux frégates françaises. — Manifeste du roi d'Angleterre. — Solde du maréchal de Belle-Isle. — Déclaration du roi sur les armements pour la course. — Vaucanson. — Commerce et filature de la soie dans les Cévennes. — Lettre de Mme de Maureville sur le combat de *l'Aquilon*. — Vol chez Mme de Marsan. — Nouvelles du siége du fort Saint-Philippe. — Lettre du marquis de la Galissonnière sur le combat naval de Minorque. — Écritoire d'argent.

Du lundi 3 *mai*, *Dampierre*. — M. de Mirepoix arriva hier; il prêta serment hier et fut reçu ensuite dans la salle des gardes. Mmes de Luxembourg, de Beauvau, de Boufflers et Mirepoix y ont assisté. M. de Mirepoix arrive précisément pour servir son quartier. J'ai déjà marqué que l'usage est que le nouveau capitaine des gardes a toujours le bâton toute la journée du jour qu'il est reçu, dans quelque quartier qu'il le soit.

M. de Séchelles étoit encore au conseil avant-hier; mais il paroît que le travail et l'application le jettent dans l'abattement. Il s'en va incessamment dans sa terre de Séchelles en Picardie.

Du vendredi 7. — Voilà l'arrêté du parlement d'aujourd'hui.

La Cour, les chambres assemblées, a chargé les gens du Roi de se retirer par devers le Roi pour lui représenter la nécessité de pourvoir à la vacance des charges de conseiller de la Cour, attendu la circons-

tance dans laquelle se trouve la seconde chambre des Requêtes du palais d'être incessamment dans l'impuissance de faire son service faute de nombre.

On a remis à mardi prochain sur l'affaire des religieux d'Orléans.

Du samedi 8. — Le roi de Pologne vient d'exiler le procureur général de la cour souveraine de Nancy. L'affaire dont il s'agit regarde les maréchaussées de ce pays. Le roi de Pologne a jugé plus à propos de mettre ces maréchaussées sur le même pied que celle de France: il s'est trouvé une circonstance dans laquelle on a voulu agir en conséquence de ce règlement; la cour souveraine a refusé de le reconnoître et n'a jamais voulu obéir. Le roi de Pologne a exilé le procureur général, et tout ce qu'il demande dans ce moment est que le Roi veuille bien ne point entrer dans cette affaire.

Le Roi alla mercredi à Trianon. Il a pris des eaux avant-hier et aujourd'hui. La Reine, suivant son usage ordinaire, y a été ces trois jours-ci avant son dîner. M^gr le Dauphin, M^me la Dauphine et Mesdames y ont été avant et après le dîner.

Voici la liste de ceux qui ont permission de faire leur cour, et des heures auxquelles ils vont à Trianon. MM. de Montmirel, M. le duc de Chevreuse, M. le marquis de Sourches, M. le duc d'Havré, M. le comte de Thomond, M. le duc de Nivernois, M. le marquis de Croissy, M. le marquis de Bauffremont, M. le marquis de Castries, M. le marquis de Poyanne, M. le marquis de la Salle, M. le marquis de Crillon, M. le marquis d'Ecquevilly.

Il y a plus d'enthousiasme que jamais dans Paris pour M. Tronchin. Il a envion quarante ans; il est d'une figure très-agréable et parle peu, mais il a beaucoup d'esprit et de lecture. Il est extrêmement sobre; il dîne et soupe, mais peu, et jouit d'une bonne santé. Indépendamment de l'inoculation, sur laquelle tout lui réussit jusqu'à présent, tout le monde veut le consulter, et même on cherche

à le voir indépendamment d'aucune raison de maladie. Il est un peu étonné de l'inquiétude qu'il voit dans l'esprit des François et surtout des dames pour les moindres incommodités. Il n'aime point les remèdes et défend souvent les saignées et les purgations ; il ordonne des régimes qui paroissent singuliers, comme par exemple, à M. le cardinal de Soubise, du potage au riz froid avec une cuillerée de vin d'Espagne ; à M. le comte de Gramont, pour toute nourriture, de la viande froide, et de ne point boire s'il lui est possible ; à M. de Puisieux, de ne boire que du vin de Rota à sa soif, et se frotter en plusieurs endroits du corps avec de la pommade, disant que le dedans de son corps est en bon état, mais que sa peau, qu'il appelle la croûte du pâté, est trop sèche, et que cette sécheresse empêche la transpiration. Il ordonne à des femmes de l'exercice, quand ce ne serait que pour balayer leur chambre. On peut juger que cette expression, que l'on prend trop littéralement, donne occasion injustement à des plaisanteries de la part de ceux qui n'aiment point M. Tronchin. On lui donne un louis lorsqu'on va le consulter chez lui, et deux lorsqu'il vient dans les maisons particulières. On prétend qu'il a déjà touché plus de 200,000 livres depuis qu'il est en France. Il est protestant et dans une grande liaison d'amitié avec Voltaire. Il doit passer par Lunéville en retournant à Genève. On trouvera ci-après la copie d'une lettre que Voltaire lui a écrite ici (1) ; il ne faut pas y chercher les vers de la *Henriade* ; mais Voltaire en fait de médiocres quand il n'a pas le temps d'en faire de bons. La fantaisie de l'inoculation augmente aussi depuis l'exemple qu'a donné M. le duc d'Orléans. M^me^ la marquise de Villeroy s'est fait inoculer ; M. d'Estissac a fait inoculer son fils ; j'en pourrois citer encore quelques autres. Il paroît que le danger

(1) C'est la lettre du 18 avril 1756 ; nous ne la reproduisons pas parce qu'elle est imprimée.

de cette méthode est principalement dans l'éruption ; et que l'on regarde le malade comme hors d'affaire quand la suppuration est établie.

Il est arrivé depuis quinze jours une nouvelle difficulté sur la vente de l'hôtel de Soissons. L'arrangement est fait depuis longtemps que la Ville achète cet emplacement, qui est immense, et que le prix doit être employé à payer les créanciers de feu M. le prince de Carignan. Il étoit question de donner une forme à cet arrangement pour prévenir les constestations; l'affaire ayant été portée au Parlement, le procureur général n'a conclu à l'enregistrement des lettres patentes nécessaires qu'à la condition que la Ville ne pourroit faire aucune destination de ce terrain que par des actes particuliers tous enregistrés au Parlement. Cette condition, qui gêne la volonté de la ville de Paris, a infiniment déplu au prévôt des marchands et aux échevins, et dans ce moment la fin de cette affaire est suspendue.

M. de Champignelles mourut il y a quelques jours dans sa terre en Bourgogne ; il avoit soixante-dix-neuf ans. C'étoit un bon homme et un honnête homme. Il avoit été maître d'hôel de feu M^me^ la duchesse de Berry et avoit passé sa vie chez M. le comte de Toulouse. Sa femme, qui est morte il y a plusieurs années, avoit une figure agréable. Il laisse trois garçons et trois filles. L'aîné est cornette des mousquetaires gris ; le second est capitaine aux gardes ; le troisième est exempt des gardes du corps. Des trois filles, il y en a une religieuse aux Dominicaines de Montargis ; une autre qui avoit épousé M. de Dampierre et qui est veuve; la troisième est M^me^ d'Illiers.

On trouvera ci-après l'extrait d'une lettre de Brest.

Le nombre de canons que les vaisseaux de Rochefort devoient apporter pour le service de ce port n'a pas été, à beaucoup, près aussi considérable qu'on s'en étoit flatté ; la plus grande partie de ceux sur lesquels nous comptions a été employée (par des circonstances nouvelles) pour d'autres destinations. Nos colonies de l'Amérique méri-

dionale et septentrionale ont paru mériter dans ce moment une préférence à laquelle on a été forcé de tout sacrifier.

On a été forcé, par l'état d'abandon et de délabrement où l'on a trouvé les batteries des côtes de Saintonge et d'Aunis, d'en déverser une très-grande quantité sur les frontières maritimes de ces deux provinces, afin de fortifier et de défendre les plages et les pointes dont l'accès trop facile pourroit laisser quelque inquiétude.

Nous n'avons reçu par les vaisseaux de Rochefort que 30 canons de 8 au lieu de près de 800 qu'on nous avoit fait espérer de tout calibre.

Nous sommes, par cette circonstance, dans un désapprovisionnement total. On ne peut pas imputer à une autre cause la lenteur des travaux de ce port dans l'armement des dix vaisseaux que la Cour avoit ordonné il y a plus d'un mois; on comptoit sur un très-grand nombre de canons qui décorent notre parc d'artillerie; mais dans la visite qui en a été faite, il ne s'en est trouvé qu'un très-petit nombre en état de servir.

On nous fait espérer incessamment de nous fournir en entier la partie de canons qui nous manquent; je ne sais si ce sera bien prochain, mais il seroit bien à souhaiter qu'on pût joindre à l'escadre de M. de Conflans les vaisseaux qu'on lui a destinés. Les Anglois ne viendront point alors croiser et se montrer impunément à l'entrée de nos ports, peut-être même nous occuperoit-on à quelques opérations plus utiles qu'à garder cette rade.

Les quatre frégates qui avoient été dépêchées au-devant des bâtiments qui nous venoient de Nantes chargés de bois de construction, mouillèrent dans cette rade il y a quatre jours; elles avoient sous leur escorte quantité d'autres bâtiments de la côte également chargés pour ce port; ce convoi, au nombre de quatre-vingt-treize voiles, est arrivé heureusement à sa destination.

Le recouvrement des bois qui nous sont arrivés par ce convoi ne va qu'à 50,000 pieds cubes; il y en a encore 100,000 pieds cubes au bas de la rivière de Nantes de cette même fourniture. Les bâtiments employés à cette exportation sont en chargement, et les frégates destinées à favoriser leur passage n'attendent que les bons vents pour se rendre à leur destination.

Le Hardi, de 64 canons, étant viré en quille dans le port de Rochefort pour lui changer quelques bordages dans ses fonds, fut surpris en cet état par l'incendie arrivé au milieu de la nuit au ponton sur lequel il étoit abattu; la crainte de le voir consumer par les flammes fit porter les premiers soins à couper tous les apparaux qui le tenoient amarré au ponton; le vaisseau qui étoit tout ouvert par ses fonds ne put faire autrement que de s'emplir en se redressant; le prompt secours qu'on y porta empêcha qu'il ne coulât bas tout à fait, on eut

encore le temps de tirer son arrière à terre et de l'élever sur les vases de la rivière, pendant que son avant, submergé jusqu'au grand mât, cessa de s'emplir tout à fait. Les premières nouvelles de cet événement ne nous laissoient que de foibles espérances de pouvoir relever ce vaisseau. On craignoit de le briser par l'effort qu'il falloit faire pour retirer son avant de dessous l'eau ; mais nous apprenons aujourd'hui avec plaisir qu'on est parvenu à le remettre à flot sans avoir autrement souffert, à ce que l'on peut en juger à la seule inspection : on va le mettre dans les bassins pour le visiter plus exactement et continuer son radoub. Les qualités excellentes de ce vaisseau en rendoient la perte bien plus considérable.

Les lettres de l'Amérique disent que M. Francland avoit aussi arrêté plusieurs bâtiments hollandois venant des Iles de France, et que les ayant provisionnellement envoyés à la Jamaïque, il avoit dépêché un bâtiment à l'amirauté d'Angleterre pour lui demander ses instructions sur la manière dont il devoit se conduire avec ses nouveaux prisonniers.

L'amiral Howke tient en Europe une conduite à peu près semblable ; plusieurs Hollandois qui n'étoient chargés que de marchandises, sur lesquelles les Anglois ne pouvoient exercer aucune reprise, se sont plaints, en entrant dans nos ports, d'avoir été détenus par cet amiral douze ou quinze jours, les obligeant de croiser avec lui ; ils ajoutent avoir été pillés et qu'il leur a été volé : argent, vêtements, vivres, meubles, et autres effets de la cargaison qui se sont trouvés être de la convenance des officiers anglois ou de leur équipage.

Les lettres de Portsmouth disent que l'amiral Holborn étoit en rade avec une escadre considérable dont on ignoroit la destination ; les mêmes lettres ajoutent que l'on carénoit le *Royal Georges* de 92 canons que devoit commander M. Hanisson et à qui on destinoit une très-grosse escadre.

Du dimanche 9. — M. de Raffetot a demandé aujourd'hui l'agrément du Roi pour son mariage avec M^me^ de Château-Meillien.

On a vu par le dernier arrêt du Parlement que les gens du Roi devoient venir demander le jour et l'heure de S. M. pour les représentations que le Parlement veut faire au sujet de la vacance des charges. Les gens du Roi sont venus aujourd'hui ; ils ont eu audience dans le cabinet ; tout le monde est sorti, hors les ministres, et il n'est resté que M. de Fleury et M. de Souvré.

On voit depuis longtemps, dans la *Gazette de France*,

qu'il est toujours parlé dans l'article de Versailles des voyages du Roi; quelque courts qu'ils soient, il paraît que ces détails n'ont pas plu à S. M. et ils seront supprimés dorénavant. Le Roi veut que l'on se conforme à ce que l'on avoit coutume d'écrire pour l'article de Versailles dans le temps que M. de Verneuil faisoit la *Gazette*.

On contoit ces jours-ci un fait par rapport au chapitre de Notre-Dame qui mérite d'être écrit. Il est d'usage ancien que tout archevêque ou évêque qui entonne le *Te Deum* dans son église l'entonne de sa place; autrefois même il se tenoit assis pendant tout le *Te Deum*, excepté au *Sanctus* qu'il se levoit. En l'absence de M. l'archevêque, M. l'abbé d'Harcourt, doyen du chapitre de Notre-Dame, prétendit en cette qualité devoir entonner le *Te Deum* de sa stalle; cette prétention forma une difficulté et la question fut décidée en sa faveur, même celle d'avoir un siége derrière lui lorsqu'il entonne le *Te Deum* à l'autel. Il y avoit eu toujours pour ce siége une différence marquée entre un évêque et un prêtre. C'étoit un fauteuil pour l'évêque, et un siége sans dos pour les prêtres; le doyen est parvenu à avoir le fauteuil.

M. de Séchelles alla hier au conseil à Versailles; on le trouva en bonne santé, mais malheureusement il n'est pas moins vrai que le travail prend infiniment sur son corps et même sur son esprit, et qu'il a absolument besoin de repos; il s'est donc déterminé à aller dans sa maison de Séchelles, qui est sur le chemin de Picardie près de Cuviliers; Cuviliers même en dépend. Il avoit déjà été à la campagne même avant que de donner sa démission; M. de Boulogne, receveur général et parent de l'intendant des finances, lui avoit prêté une maison près de Ruel qu'on appelle la Malmaison; cette maison est ancienne et a un fort grand jardin avec des eaux naturelles dont on a fait un usage agréable; elle appartient à M. Barentin. M. Barentin, intendant d'Orléans, ou son

père, ont vendu à vie cette maison 60,000 livres à M. et à M^me^ de la Jonchère ; on prétend qu'il l'avoit offerte en fond pour 80,000 livres, et que M. de la Jonchère ne voulut pas accepter le marché ; il fut stipulé dans la condition du marché à vie que M. de la Jonchère seroit tenu d'y faire des réparations et embellissements pour 20,000 écus. La Malmaison est un fief et vaut environ 2,400 livres. M. de la Jonchère y a fait pour 200 ou 250,000 livres de dépense ; après sa mort, sa veuve, qui n'aime point la campagne, a pris le parti de louer cette maison, je crois, pour 2,000 livres à M. Boulogne, se réservant une partie du revenu. Il y a une chose à remarquer dans cette maison, c'est que sur la cheminée d'une grande antichambre qui précède l'appartement de compagnie il y a cette inscription latine : *Octavus hæres partisbene olimque spero posteri. Anno M. D. CC. XXVI.*

Du jeudi 13. — Il y eut avant-hier assemblée des chambres, et des contestations fort vives entre les Enquêtes et les Requêtes. En voici le sujet : M. Pinon de Quincy, conseiller de grand'chambre, est mort. L'usage est que le doyen d'une des chambres des Enquêtes est choisi pour remplir la place vacante, et que les conseillers des deux chambres des requêtes ne peuvent monter à la chambre qu'en passant par les enquêtes. Ce droit exclusif des cinq chambres des Enquêtes a déplu aux deux chambres des Requêtes ; ils ont prétendu devoir jouir des mêmes prérogatives ; les esprits se sont échauffés de part et d'autre et il y a eu des paroles vives et même offensantes pour le premier président. Cependant c'est M. Mayneaud (1) qui a été nommé pour remplir la place de conseiller de grand'chambre. Les Requêtes ont fait des protestations. On croyoit qu'après cela ils ne voudroient pas se trouver à une assemblée chez le premier président au sujet d'une affaire ; ils s'y sont trouvés cependant ; mais l'affaire a

(1) Mayneaud de la Tour, doyen de la seconde des Enquêtes.

été remise à vendredi, n'étant pas encore assez instruite.

On trouvera ci-après une lettre écrite de Rouen, et la copie d'un arrêt de ce parlement qui est assez singulier pour mériter d'avoir place dans ce journal.

A Rouen, le 9 mai 1756.

Monsieur, j'ai eu l'honneur de vous informer dans son temps de l'arrêt que le parlement de Rouen a rendu le 8 mars dernier contre les juges du bailliage de Coutances, qui avoient enregistré la déclaration concernant le Grand-Conseil. Depuis ce temps, cet arrêt a été cassé par un autre du conseil d'État, qui a été adressé à M. l'intendant de Caen avec ordre de faire rayer et biffer l'arrêt du Parlement de dessus le registre plumitif du bailliage de Coutances et de faire mention en marge de l'arrêt du conseil. M. l'intendant de Caen a chargé un huissier de cette opération ; bien loin par les juges de s'y être opposés, ils ont eux-mêmes facilité la besogne de l'huissier ; le procureur du Roi a fait représenter le plumitif par le greffier, qui a fait lui-même la radiation et la transcription en marge de l'arrêt du Conseil. M. le procureur général, instruit de cette expédition, à laquelle M. de Fougères n'a pu accoutumer le Parlement, s'est fait accorder compulsoire pour faire apporter au greffe du palais le plumitif de Coutances sur lequel les chambres assemblées ont rendu l'arrêt dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie.

La députation partira d'ici mardi à midi. M. le premier président étant incommodé depuis quelques jours ne pourra en être ; M. le président de Rouville sera à la tête.

Arrêt du parlement de Rouen.

Sur le compte qui a été rendu à la Cour des voies de fait pratiquées pour parvenir à rayer et biffer sur le registre du bailliage de Coutances l'arrêt du 8 mars dernier, vu l'état actuel dudit registre apporté au greffe sur le compulsoire ordonné par l'arrêt du 7 avril dernier, l'acte inscrit sur icelui registre et les conclusions du procureur général du Roi : La Cour a déclaré nulle et de nul effet la radiation du 8 mars dernier et la transcription qui se trouve en marge dudit arrêt rayé, comme faite en exécution de différents actes que son attachement aux ordonnances du royaume ne lui permet pas de reconnoître et par une voie inusitée aussi peu digne de la Majesté royale que préjudiciable à l'autorité souveraine que la Cour exerce au nom du seigneur Roi ; ordonne que l'arrêt du 8 mars dernier sera inscrit de nouveau sur le registre du bailliage par le greffier de la Cour pour être exécuté par les officiers dudit bailliage suivant sa forme et teneur, à laquelle fin le

présent arrêt leur sera signifié sans délai à la requête et diligence du procureur général du Roi, et sera tenu d'en certifier la Cour dans quinzaine. Au surplus, ordonne que les ubstitut du procureur général du Roi au bailliage de Coutances et le greffier dudit siége seront tenus de se rendre aux pieds de la Cour pour rendre compte de leur conduite et répondre aux conclusions du procureur général et jusqu'à ce demeureront interdits de toutes_fonctions; à l'effet de quoi le présent arrêt leur sera pareillement signifié à leurs frais par l'huissier de service à la requête du procureur général du Roi.

Les députés du parlement de Rouen ont eu audience ce matin dans le cabinet; ils arrivèrent hier; ils ont été descendre à la salle des Ambassadeurs. Le Roi a tenu conseil de dépêches avant de leur donner audience, et l'a continué encore après. La députation étoit composée de deux présidents, du doyen, de quatre conseillers et de l'avocat général; celui-ci étoit à Paris depuis quelque temps. On trouvera ci-après les noms des députés et la réponse du Roi : M. le président de Rouville, M. le président d'Aquigny, M. de Saint-Just, doyen, M. de Gonseville, M. du Hameau, M. de Bouville, M. de Bois-le-Comte, M. le Bailly, avocat général.

« J'ai fait connoître à mon parlement mes volontés de la manière la plus précise et la plus absolue. Je veux être obéi, et j'ordonne que mon édit soit enregistré sans différer. Je suis instruit d'un arrêt que mon parlement a eu la témérité de rendre le 8 de ce mois; je lui ferai porter mes ordres par le gouverneur de province. »

Il arriva le 8 un courrier de Toulon qu'on avoit dépêché sur l'arrivée d'un autre envoyé par M. de Richelieu. Les lettres de M. de Richelieu étoient adressées à M. d'Argenson, et le courrier arriva chez M. le garde des sceaux. On trouvera ci-après une relation détaillée de ce qui s'est passé à Mahon depuis le débarquement. On apprit le 12, par le retour d'un courrier, qui avoit été dépêché à Toulon pour porter des ordres, que malgré les difficultés marquées dans la relation, on espéroit ouvrir la tranchée le 8.

raison pour laquelle les François étoient débarqués dans l'île de Minorque. A quoi M. le maréchal lui répondit que c'étoit par la même raison qui avoit engagé les escadres angloises à attaquer les vaisseaux du Roi son maître.

Le 23, à la pointe du jour, M. le maréchal partit de Leor pour aller reconnoître par lui-même le camp qu'il vouloit faire occuper à son armée, laquelle entra dans ledit camp sur les quatre heures après midi.

M. le maréchal, dans la journée du 22 et du 23, reçut plusieurs faux avis sur les mouvements de notre escadre, laquelle, disoit-on, avoit attaqué celle des Anglois.

Il faut observer qu'il y avoit dans le port de Mahon deux vaisseaux anglois de 60 pièces de canon chacun et trois frégates de 30, 24 ou 20 canons, dont le commandant de l'escadre, après avoir donné la liberté à dix capitaines de bâtiments marchands qu'il retenoit prisonniers depuis cinq mois, sans avoir rien pris dans leur cargaison, se contentant d'enlever les matelots desdits bâtiments, mit à la voile et sortit du port de Mahon pour faire route sur Gibraltar. Cette escadre angloise partit le 20 et le 21, laissant les bâtiments françois dans le port sous le canon du fort Saint-Philippe, et la nuit du 22 les commandants de ces bâtiments les firent remorquer et vinrent se mettre dans le fond du port hors de la portée du canon du fort Saint-Philippe et sous la protection des postes de l'armée.

Il y avoit aussi dans le port de Mahon un vaisseau danois chargé de blé qui alloit à Gênes, qui pourra être d'une grande utilité pour la subsistance de l'armée, ainsi que les différentes espèces de cargaisons dont sont chargés les bâtiments françois ci-devant prisonniers dans le port.

Il s'est trouvé aussi un bâtiment pour le compte des Anglois, chargé d'agrès pour la marine, dont la nôtre pourra tirer parti.

Pendant l'établissement des troupes dans Mahon, M. de la Galissonnière étoit toujours resté avec son escadre à la hauteur du port de Citadella, où, ayant fait faire le débarquement de toute notre artillerie et envoyé tous nos bâtiments de transport, tartanes et autres, chargés de munitions de guerre et de vivres au port Fornel, ce général, la nuit du 23 au 24, a mis à la voile et a dirigé sa marche à la hauteur du port de Mahon où son escadre croise actuellement.

La journée du 24 s'est passée à prendre toutes les précautions nécessaires pour accélérer le transport des vivres et munitions de guerre, soit de Citadella ou du port Fornel. Il n'y a nulle ressource dans cette île en charrettes ni en voitures, car on n'en connoît pas l'usage, et il n'y a que de très-petits mulets et de petits ânes dont les habitants se servent pour leurs travaux, ce qui donne peu de facilité pour le transport de notre grosse artillerie.

Le même jour 24, M. le maréchal alla reconnoître lui-même la baie d'Aye, pour voir s'il seroit possible, en y faisant arriver nos bâtiments de transport, d'y débarquer nos vivres et nos munitions de guerre; mais cela n'est pas praticable, puisqu'il y a trois lieues de chemin de ladite baie jusqu'au grand chemin qui conduit à Mahon où à peine l'on peut passer à cheval.

M. le maréchal fait faire des charrettes, et on espère en avoir une assez grande quantité pour accélérer nos transports, qui est la seule chose qui donne avec raison de l'inquiétude à notre général, puisque cela diffère au moins d'un mois l'ouverture de la tranchée.

M. le comte de Maillebois a été détaché, ainsi que M. de Monteynard avec cinq bataillons pour se porter à Marcadal et travailler avec le secours des troupes et celui des paysans du pays au déblai de toutes nos munitions et en faire faire le transport à Mahon.

Le 25, M. le maréchal a reçu dans l'église de Mahon le serment de fidélité de tous les différents ordres du pays; cela a été suivi d'un *Te Deum*.

Le camp provisionnel qu'occupe l'armée est dans un terrain affreux, les soldats pouvant à peine y enfoncer des piquets. D'ailleurs nous n'avons trouvé nulle paille, et nos soldats couchent sur le peu de terre qui couvre les rochers. Nous sommes même privés de la ressource de bruyères et autres herbes que l'on auroit pu faire sécher pour nous servir au défaut de la paille. M. le maréchal a écrit à Mayorque et en Catalogne pour tâcher d'avoir de la paille, qui est l'objet le plus intéressant pour la conservation de nos malheureux soldats.

De plus, il y a très-peu de bois, et cette partie mérite la plus grande attention.

Nous avons trouvé des puits dans notre camp, et nous espérons que nous ne manquerons pas d'eau. Les denrées ne sont point encore abondantes, et je ne sais pas de quoi vivent les habitants du pays: car jamais je n'en ai vu un si ingrat et aussi peu cultivé, et pour peu que l'on s'éloigne de ce grand chemin qui va du fort Saint-Philippe à Citadella, on ne trouve que des rochers et des amas de pierres; d'ailleurs ce grand chemin est fermé à droite et à gauche par des murailles de pierres sèches, et chaque terrain de droite et de gauche est divisé par des portions de l'étendue d'un journal de terre de France aussi entourée de murailles, de façon que d'un journal à un autre, il n'y a nulle communication. Tout l'intérieur du pays est rempli de petits chemins pierreux et faits dans la roche, où dans la plupart on ne peut marcher que trois ou quatre hommes de front, ayant toujours des murailles de pierres sèches à droite et à gauche.

Voilà jusqu'à présent notre position, qui n'est pas fort agréable; quant aux difficultés que nous y éprouvons vu la nature du pays,

nous nous flattons de tout surmonter. Notre général partage la peine de toutes ces incommodités ; il est occupé d'y remédier et il met tout en usage pour y parvenir.

Du samedi 15. — Le Roi vient d'exiler deux présidents à mortiers et trois conseillers du parlement de Bordeaux; M. de Gas, l'un des deux présidents, est exilé à Soissons.

Le juste sujet de mécontentement que le parlement de Bordeaux a donné au Roi est par rapport à un papier terrier que le Roi a ordonné qui fût fait de ses domaines et mouvances dans la généralité de Bordeaux. Il y a dans chaque grande ville du royaume des trésoriers de France ; cette justice est, dans la ville de Paris, composée de trois tribunaux ou chambres différentes ; l'une est le bureau des finances, l'autre la chambre du domaine, et la troisième la chambre du trésor. A Bordeaux, il n'y a point de chambre du trésor. Le Roi a ordonné que toutes les contestations qui pourroient survenir dans la confection du papier terrier seroient portées aux trésoriers de France, qui jugeroient avec l'intendant en première instance, sauf l'appel au parlement de Bordeaux. C'est cette volonté du Roi qui a déplu au Parlement; ils ont défendu l'exécution de l'arrêt du conseil ; ils ont décrété ceux qui s'y sont conformés, et peu s'en est fallu qu'ils n'aient décrété même l'intendant. Ils avoient commencé par envoyer des remontrances qui ont été imprimées et auxquelles on n'a point eu d'égards.

On trouvera ci-après l'arrêté du Parlement du 13.

On a fait lecture aux chambres des protestations de Messieurs des Enquêtes et Requêtes au sujet de la difficulté survenue sur la question de savoir qui de M. Mayneaud (1) ou Boutin (2) monteroit à la grand' chambre, au lieu de feu M. Pinon de Quincy. L'affaire s'est conciliée en insérant les protestations respectives dans le procès-verbal de mardi

(1) Mayneaud de la Tour, doyen de la seconde des Enquêtes.
(2) Boutin, doyen de la première des Requêtes.

dernier et M. Mayneaud est resté à la grand'chambre où il étoit entré le même jour.

Les gens du Roi ont rendu compte de la réponse du Roi au sujet de la vacance des charges de conseiller en la Cour, qui est que le Roi n'a point perdu de vue cet objet, et qu'il n'a rien à ajouter à ce qu'il a dit.

M. le procureur général a donné sa requête pour être reçu appelant comme d'abus de l'interdit de toutes fonctions signifié à la requête de M. l'archevêque de Paris au sieur Petit, prêtre de Saint-Gervais, qui a donné l'extrême-onction au feu sieur Coquelin; sur quoi arrêt qui a reçu l'appel comme d'abus du procureur général et ordonné que ledit arrêt sera signifié au sieur Petit (ce qui vaut permission de continuer ses fonctions)

On a ordonné qu'il sera informé de la vérité d'un exoine proposé par la supérieure des Carmélites de Riom et le confesseur du couvent pour se dispenser de venir aux pieds de la Cour, ainsi qu'il avoit été ordonné par un arrêt au sujet d'un refus de sacrements.

On a chargé les gens du Roi de se retirer par devers le Roi pour réitérer leurs instances au sujet des charges vacantes de conseiller en la Cour et d'en rendre compte à la Cour le vendredi après la Trinité.

On les a aussi chargés de rendre compte, le même jour, de l'exécution d'un arrêt de la chambre des Vacations de 1754 qui a condamné plusieurs chanoines d'Orléans en différentes amendes. Par arrêt du même jour rendu à l'audience, les chambres assemblées, on a ordonné que les revenus provenant des prébendes des chanoines bannis et absents demeureront entre les mains du receveur du chapitre pendant les cinq ans de contumace, pour être après ledit temps ordonné par la Cour ce qu'il appartiendra.

Du dimanche 16. — Le Roi a déclaré ce matin ministre d'État M. le maréchal de Belle-Isle. Cette grâce s'accorde sans aucun cérémonial.

Le Roi envoie avertir pour le conseil d'État et y fait asseoir celui qu'il en juge digne; cet honneur, qui demande beaucoup d'assiduité et de capacité, vaut 20,000 livres de rente.

M. le comte de Saint-Séverin et M. le maréchal de Noailles, qui ont eu tous deux permission de se retirer, ont laissé deux places vacantes dans ce conseil; en voilà une de remplie.

Du mardi 18. — Il y eut hier trois signatures de con-

trats de mariage et une présentation. Les trois contrats étoient celui de M. de Gourgues avec M^lle^ de Lamoignon; celui de M. de Raffetot avec M^me^ de Château-Meillien, et celui de M. de Saumery avec M^lle^ de Menou.

La présentation étoit M^me^ la marquise de Béthune (Thiers-Crozat), sœur de M^me^ la duchesse de Broglie et de M^me^ la comtesse de Béthune; elle fut présentée par M^me^ la comtesse de Béthune. M. le comte de Béthune est le frère de feu M^me^ la maréchale de Belle-Isle; M. le marquis de Béthune, veuf en premières noces de M^lle^ Boulogne, est le frère de M^me^ de Montmartel.

M^me^ la maréchale de Lowendal a fait ses révérences; elle s'en va en Pologne avec ses deux filles, qu'elle a amenées ici; la Reine les a vues dans la galerie; elles ont une figure agréable.

Du mercredi 19. — M. d'Aubigny, capitaine de vaisseau, a sous ses ordres un vaisseau et deux frégates; c'est une de ces frégates, de 30 canons, commandée par M. de la Touche (1), qui a attaqué et pris dans les parages de l'Amérique un vaisseau de 64 canons. Le capitaine anglois vouloit se rendre à M. d'Aubigny et lui a même tiré cinq coups de canon pour l'obliger à le recevoir; M. d'Aubigny a refusé d'y répondre et a voulu qu'il se rendît à M. de la Touche; cette nouvelle est venue à M. le garde des sceaux par un bâtiment marchand qui a dit que les lettres de M. d'Aubigny avoient été remises à un des trois autres bâtiments avec lequel étoit ledit marchand. Il est dit par des nouvelles de Brest du 17 que les deux frégates ont attaqué le vaisseau anglois.

Du dimanche 23. — Le Roi a accordé plusieurs grâces dans le régiment des gardes, et a bien voulu les déclarer la surveille de la revue. M. de Rasilly, premier capitaine,

(1) L'illustre La Touche Tréville, alors lieutenant de vaisseau, commandait *le Zéphyre*, frégate de 30 canons.

a été fait cordon rouge. On sait que le cordon sans la plaque vaut 3,000 livres; son neveu, fils de son frère aîné, a eu une commission de colonel. M. d'Apremont, capitaine, a eu une pension de 1,000 livres sur le trésor royal. M. Savari, qui est dans les grenadiers et le premier à monter à une compagnie, a eu aussi une pension de 1,000 livres sur le trésor royal. Il y a eu aussi huit croix de Saint-Louis et quelques gratifications.

On trouvera ci-après l'arrêté du Parlement du 18.

On me mande, du 19,

Que la Sorbonne a été aux chambres assemblées, a mis sur-le-champ sur ses registres l'arrêté du Parlement d'hier, et que M. le président en a été rendre compte à M. le chancelier.

Le Parlement avoit fait courir le bruit qu'il ne jugeroit l'affaire de la Faculté de théologie qu'après la Pentecôte; mais après avoir été assemblé le 18 de ce mois jusqu'à quatre heures du soir, il a donné ordre le même jour, sur les six heures, aux professeurs de Navarre et de Sorbonne, ainsi qu'à plusieurs docteurs des mêmes maisons, de se trouver, le 19, avec le greffier de la Faculté de théologie aux chambres assemblées, ce qui a été exécuté sur les dix heures.

M. le premier président, portant la parole, leur a dit que la Cour, ayant égard au bien public, veut bien que la Faculté de théologie reprenne ses exercices ordinaires; ensuite a ordonné au greffier de ladite Faculté de passer au greffe de la Cour pour que l'arrêt de hier et la déclaration du Roi du 19 septembre 1754 soient inscrits sur les registres de ladite Faculté.

Arrêté du 18.

Le Parlement rétablit la Faculté de théologie dans ses exercices ordinaires.

Il ordonne à la maison de Sorbonne de nommer quelqu'un qui prenne la place du sieur Lefèvre, syndic de la Faculté de théologie et professeur de Sorbonne, comme étant fugitif, afin que celui qui prendra sa place puisse donner des attestations aux étudiants;

La Cour casse et annulle le décret de ladite Faculté de l'année 1729 pour les raisons suivantes : 1° parce que ledit décret est faux, supposant que la Faculté de théologie n'a jamais appelé de *la Constitution;* 2° parce qu'aucun corps du royaume ne peut faire aucune loi à laquelle il puisse obliger ses suppôts de se soumettre, sans que les lois aient été homologuées au Parlement; 3° ledit décret est opposé au

sentiment du Clergé, en ce qu'il déclare *la Constitution* loi de l'Église obligeant en conscience à la soumission.

On pense que cet événement est plutôt l'affaire du Roi que celle de la Faculté de théologie, dont le décret se trouve autorisé par des ordres du Roi, qui déclare qu'il reconnoît qu'avec raison ladite Faculté regarde *la Constitution* comme une loi de l'Église et de l'État. On croit que M. Gervaise, grand-maître de Navarre et ex-syndic de ladite Faculté, est en cour dès à présent pour solliciter auprès des ministres ce qui est nécessaire pour le rétablissement du décret ci-dessus. Les docteurs en théologie ne savent point encore quel parti on pourra prendre; ils sont charmés que le Parlement n'ait point indiqué un jour pour les assembler parce que, ne comptant se rassembler qu'au *prima mensis* de juin, on espère que le Roi, voyant ses ordres méprisés et notamment la lettre de cachet obtenue depuis peu par M. le cardinal de la Rochefoucauld, sur laquelle S. M. a bien voulu elle-même en plein conseil rayer deux lignes, rétablira la Faculté de théologie dans ses anciens usages.

Il est mort auprès de Chamley un M. de Chamousset, fort riche, qui n'est point le même que celui qui avoit fait un projet pour un hôpital. Ce projet paroissoit devoir être très-utile puisqu'il procuroit à toutes sortes de personnes le moyen de s'assurer pour leurs domestiques ou pour eux-mêmes un lieu où ils seroient traités de leurs maladies avec un soin infini, et dans les proportions qui conviennent à la condition de chacun; il ne s'agissoit que de payer par an une très-petite somme; et l'arrangement proposé effaçoit en quelque manière l'idée d'hôpital, puisque c'étoit être traité pour son argent et non par charité. M. de Chamousset avoit épousé une M^lle^ Masson du Plissey, laquelle avoit deux sœurs; l'une est M^me^ d'Evry et l'autre a épousé M. de Montreuil, fils de M. de Laulnay. Les Masson de Plissey sont fort riches et ont de grands biens à Cadix.

M^me^ la duchesse de Nivernois présenta avant-hier M^me^ de Gisors, sa fille; elle est fort bien faite, et sans être belle, elle a une figure agréable et de la grâce.

On a déjà parlé des lettres-patentes pour l'érection du duché de Gisors, que le parlement de Rouen a refusé

d'enregistrer; M. de Luxembourg (1), qui partit le 20 de ce mois, avoit dans ses instructions de faire enregistrer lesdites lettres. M. le maréchal de Belle-Isle reçut le 23 un paquet avec l'enregistrement de ces lettres fait le vendredi matin et en bonne forme. A l'arrivée de M. de Luxembourg, il a fait assembler les chambres; il a demandé un conseiller pour lire les ordres du Roi; aucun ne s'est présenté, et il a fallu qu'il les fît lire par le greffier. Sur cela le Parlement l'a prié de vouloir bien se retirer pour qu'il pût délibérer. M. de Luxembourg a répondu que comme gouverneur et pair de France il avoit droit d'assister aux délibérations. Sur cette réponse, le Parlement s'est séparé; tous s'en sont allés; il n'est resté que le premier président et le procureur général. On sait qu'un des points principaux de la résistance du parlement de Rouen est par rapport à la suppression d'une des deux charges de lieutenant général de Bayeux. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il y a environ quatre-vingts ans il n'y avoit qu'un lieutenant-général à Bayeux; le Roi jugea à propos de créer une seconde charge; c'étoit un objet de finances; le Parlement s'y opposa, et il fallut des lettres de jussion pour l'obliger à enregistrer cette seconde charge; et aujourd'hui le Roi veut qu'il n'y en ait plus qu'une; ils s'y opposent encore et même plus fortement.

M^me^ de Marsan, qui est toujours bien incommodée et qui vomit perpétuellement, partit lundi dernier avec les enfants de France pour aller s'établir à Meudon, où il a été décidé par la faculté que les enfants de France feront quelque séjour pour leur santé.

Voilà l'arrêté du Parlement d'avant-hier 21.

Ce jourd'hui on a remis aux gens du Roi dans les chambres assemblées un imprimé de l'arrêt de la Cour du 18, et on l'a supprimé comme imprimé sans permission.

---

(1) Gouverneur général de Normandie et commandant la province.

On remit aussi aux gens du Roi un imprimé d'arrêt du Grand-Conseil du 11 de ce mois, qui a condamné un prêtre aux galères et ordonne l'exécution de l'article de l'ordonnance de 1667 et d'une déclaration de 1736 et la publication et affiche dudit arrêt tant à Paris qu'en la ville du Puy, avec injonction au substitut du procureur général du Grand-Conseil au bailliage du Puy de tenir la main à l'exécution dudit arrêt. On a demandé aux gens du Roi des conclusions sur-le-champ, et M. l'avocat général a fait un discours par lequel, après avoir représenté que la Cour, au moyen de son arrêt du 6 avril dernier, a suffisamment pourvu à toutes les entreprises du Grand-Conseil qui ne peuvent altérer la fidélité des officiers du ressort ni celle des officiers de police du Châtelet de Paris dont la Cour a tout lieu d'être satisfaite, il a fini et conclu par dire qu'il estimoit qu'il n'y avoit pas matière à délibérer sur ledit arrêt.

Sur quoi la Cour a arrêté qu'il n'y avoit pas matière à délibérér quant à présent sur l'arrêt du Grand-Conseil.

On a reçu le procureur général appelant d'un nouveau refus fait par l'évêque d'Orléans de donner des confesseurs aux religieuses de Saint-Loup et Saint-Charles, et en joignant cet appel à un précédent de pareille nature, on a ordonné que les parties en viendroient à l'audience, les chambres assemblées, le 23 juillet prochain.

On a chargé les gens du Roi de rendre compte aux chambres, le 28 de ce mois, de l'exécution de l'arrêt du 18 au sujet de la disposition concernant la nomination que la maison de Sorbonne doit faire à l'exercice de la place de professeur de théologie de Lefèvre.

M. le chevalier de Raimond, major général des logis de l'armée de M. le maréchal de Richelieu à Minorque, envoya hier à M. le maréchal de Belle-Isle une relation de l'état des travaux du siége; on en trouvera la copie ci-après. Il paroît par cette relation que la tranchée est ouverte; cependant le Roi dit hier au soir qu'elle ne l'étoit pas; cela peut s'accorder parce qu'effectivement ce n'est pas une vraie ouverture de tranchée, mais on a commencé les attaques.

Au camp de Mahon, le 10 mai au matin.

L'arrivée de plus des deux tiers de notre artillerie et les mesures qu'on a prises pour faire venir successivement les munitions et autres effets de l'artillerie par le travail qu'on a fait à une petite plage à trois quarts de lieue du port pour faire l'approvisionnement du parc, ont

fait juger à M. le maréchal de Richelieu qu'on pourroit ouvrir la tranchée devant le fort de Saint-Philippe. En conséquence, il avoit fait occuper la veille le faubourg de Saint-Philippe, dit l'Arraval, par un détachement de 100 volontaires tirés de l'infanterie, quatre compagnies de grenadiers et six piquets aux ordres de M. de Briqueville colonel. Ce détachement s'étoit porté dès l'entrée de la nuit audit faubourg, où il arriva sans obstacles; il en occupa les principales avenues et places avec les précautions nécessaires pour n'être point vu. Ce faubourg est très-grand et d'une assez difficile garde par la quantité des rues larges et ouvertes qui sont enfilées des feux de la place. Les ingénieurs et les officiers du corps Royal avoient profité de l'occupation de l'Arraval pour trouver l'emplacement de leur batterie avec cinq cents travailleurs qui ont porté des gabions et commencé à porter de la terre; ce travail s'est fait sans perte, malgré quelques coups de fusil qui ont été sans effet. M. le marquis de Roquépine, brigadier, ayant sous lui MM. de Ganay et d'Elva, colonels, et MM. de Magnac et Veramont, lieutenant-colonels, est parti à six heures du soir avec 1,200 hommes détachés de l'armée pour se porter du côté du fort de Marlborough, à une lieue et demie d'ici, derrière la tour de Benisaïd, où il devoit, sur les six heures du soir, se porter en avant avec ses troupes pour se mettre devant ledit fort, en reconnoître les avenues et attirer l'attention de l'ennemi avec un bruit de pelles et de pioches, et y faire une espèce d'ouverture de tranchée sur les six heures du soir. Le détachement de M. de Briqueville dans l'Arraval, au faubourg de Saint-Philippe, a été relevé par M. de la Serre, brigadier, ayant avec lui trois compagnies de grenadiers et neuf piquets. Ensuite les deux bataillons de Royal avec le premier de Royal-Comtois sont partis de leur camp, sur les sept heures du soir, par les ouvertures faites, pour se porter en arrière du faubourg, le long d'une chaîne de maisons qui en font l'enveloppe; 800 travailleurs de nuit ont été rendus à neuf heures du soir en avant du parc de l'artillerie pour y attendre les ingénieurs qui devoient les placer. M. le comte de Maillebois, lieutenant général de tranchée, a été poser les troupes à l'entrée du faubourg; M. le maréchal y a été lui-même, et ayant jugé par la situation des lieux qu'il étoit nécessaire de faire d'abord l'établissement des batteries avant que d'ouvrir la tranchée, qui ne devoit être autre chose que deux boyaux en zig-zag poussés de droite de gauche sur les deux flancs des maisons de l'Arraval, il a donné ordre à M. de Maillebois de rester ainsi dans cette disposition, de faire travailler à sa batterie, et, après avoir renforcé l'Arraval, de ramener les troupes avant le jour au camp, pour éviter qu'elles ne fussent vues de la place. Le travail s'est fait tranquillement, et les troupes sont rentrées sans perte; il y a six travailleurs de blessés d'une bombe, dont deux dangereusement.

Le détachement de M. Roquépine a eu le succès que M. le maréchal en attendoit; il a occupé l'attention des ennemis, qui y ont fait assez de feu; M. le comte d'Elva, colonel, y a été blessé d'un boulet à l'épaule, qui a donné dans un mur contre lequel il étoit appuyé. On travaille à un chemin pour conduire à ce détachement 4 pièces de gros canons qui feront un grand effet.

Notre batterie de la hauteur des signaux, qui a commencé à tirer depuis samedi avec succès, avoit été un peu endommagée par l'accident arrivé aux affûts des mortiers qui se sont trouvés mauvais; on en a mis de rechange, et on en a fait faire d'autres des bois trouvés dans les magasins des Anglois; cette batterie, composée de 5 pièces de gros canons et de 5 mortiers, prend de revers tout le côté droit de la place par rapport à nous; elle incommode aussi beaucoup le corps de la place et elle paroît occuper les ennemis; elle doit être augmentée d'un mortier et de 3 pièces de canon, ce qui fera 14 bouches à feu. Son principal avantage est de fermer l'entrée à tout secours qui voudroit tenter d'y pénétrer, et d'empêcher l'approche de la flotte angloise, si malheureusement l'escadre du Roi étoit obligée de se retirer; il a fallu un travail incroyable pour la construction de cette batterie, et couper des rochers pour y amener des pièces qui ont été conduites à bras d'hommes et presque toujours avec le secours du cabestan. La blessure de M. le comte d'Elva n'est point dangereuse; il n'a eu que l'épaule démise, a été froissé de pierres, et il espère sortir dans cinq ou six jours.

Du lundi 24. — M^me^ de Castries, sœur de M. le duc de Fleury, accoucha le 23 d'un garçon; c'est une grande joie pour cette famille, qui n'avoit point encore de garçon.

M. de Brissac vient de perdre son troisième fils, qui avoit environ quinze ans. On prétend que M. Tronchin, qui le voyoit avec son médecin ordinaire, avoit été d'avis qu'on ne le saignât point, parce que ce jeune homme avoit crû prodigieusement en fort peu de temps, et qu'après cet effort de la nature il ne falloit pas l'affaiblir encore par les saignées; la fièvre ayant augmenté, on envoya avertir M. Tronchin, qui ne put venir dans le moment; le médecin ordinaire ordonna deux saignées, et de ce moment le malade tourna à la mort.

Du mercredi 26. — M. de Lavalette mourut hier subi-

lement à Versailles; il avoit été fermier général et étoit garde du trésor royal. Il avoit une hernie et ayant eu une indigestion, son incommodité augmenta à un tel point qu'aucun remède n'a pu le guérir.

M. de Gourgues vient d'épouser M^lle^ de Lamoignon, fille ainée de M^me^ de Lamoignon-Courson; le mariage s'est fait à la chancellerie, à Paris. M^me^ de Lamoignon-Courson, sa mère, n'a pas été au mariage; elle vouloit assister aux couches de sa fille. M. de Lamoignon ne l'a pas voulu. M. et M^me^ de Lamoignon sont séparés depuis longtemps; elle a exigé que personne de sa famille ne se trouvât à la noce, et il n'y a eu de son côté que M. et M^me^ d'Entragues.

On apprend de Lisbonne qu'il y a eu encore deux tremblements de terre, le 23 et le 27 du mois dernier, et que celui du 27 a été le plus considérable que cette malheureuse ville ait essuyé depuis celui qui l'a détruite.

On trouvera ci-après la relation de ce qui s'est passé à l'action de M. d'Aubigny.

Relation du 17 mai.

Par un bâtiment entré dans la rivière de Nantes, venant de la Martinique, on apprend que M. d'Aubigny, capitaine de vaisseau, commandant l'escadre destinée à la protection du commerce des colonies, composée du *Prudent* de 64 canons et de deux frégates, *l'Atalante* et *le Zéphire*, de 30 canons chacune, avoit conduit au Fort-Royal le *Warwick*, vaisseau anglois de 64 canons, monté par le chef d'escadre Franklin, qui commandoit l'escadre que les Anglois avoient envoyée dans ces mers. Cette nouvelle est confirmée par trois lettres d'officiers de la marine embarqués sur les vaisseaux de l'escadre de M. d'Aubigny, écrites à d'autres officiers du port de Brest. Cet événement est d'autant plus agréable pour les deux frégates qui ont rendu ce combat que l'inégalité de leurs forces contre un bâtiment de ce rang ne devoit pas leur laisser un aussi heureux succès.

Le contre-amiral Franklin s'étant séparé de son escadre par des événements dont on ne parle point, mais qu'on suppose occasionnés par les incidents de la navigation, fut rencontré par les deux frégates françoises qu'on vient de nommer; l'Anglois parut d'abord en faire

assez peu d'état; mais celles-ci l'ayant attaqué vivement, elles le combattirent avec tant de vivacité, que *le Prudent*, qui se trouva par la disposition des vents hors de portée de se mettre de la partie, ne fut en état de s'en mêler que lorsque Franklin, pour prévenir l'accueil de M. d'Aubigny, arriva sur lui pour amener son pavillon sous son canon. Les mêmes lettres ajoutent que le *Warwick* a été conduit au Fort-Royal qui est le port principal de l'île de la Martinique. Il avoit 500 hommes d'équipage, sur lesquels il y a eu 461 prisonniers effectifs.

Le même bâtiment entré à Nantes rapporte que M. d'Aubigny étant venu escorter jusqu'à quarante lieues au large une petite flotte de douze voiles dont il faisoit nombre, ils avoient eu connoissance un moment après leur séparation d'une patache angloise de 50 canons; qu'ils avoient laissé nos vaisseaux occupés à lui donner la chasse, mais qu'ayant perdu de vue notre escadre à quelque distance de là, il ignoroit la suite de l'événement.

Le bâtiment chargé des paquets de la Cour, qui contiennent les relations de la prise du *Warwick*, étoit de conserve avec celui qui est entré à Nantes; on l'attend tous les jours, mais on n'en a point de nouvelles.

La frégate l'*Hermione*, de 30 canons, détachée du port de Brest pour aller conduire dans les ports du sud une petite flotte d'une vingtaine de voiles, fut attaquée, il y a trois jours, sous Belle-Isle, par un vaisseau anglois de 46 canons; le capitaine françois, après avoir mis sa flotte à terre et en avoir assuré la retraite, ne s'occupa que de la gloire qu'il pouvoit acquérir dans cette heureuse rencontre. Le combat s'engagea vivement; les avantages qu'eut la frégate françoise furent assez considérables pour lui faire espérer de s'emparer du bâtiment anglois; mais elle fut forcée de se retirer après un combat de quatre heures, dans lequel l'Anglois fut très-maltraité, par l'arrivée de deux vaisseaux anglois de 60 canons qui auroient rendu la partie trop inégale, et *l'Hermione* rentra dans la rivière de Nantes pour se réparer.

Vous devez avoir su à Paris, comme nous, les dépêches du général Shirley, qui commande l'armée d'Angleterre en Amérique septentrionale, par un paquebot qui est entré à Lisbonne, par lequel on apprend que les François se sont emparés du fort Owego ou Chouegen sur le lac Ontario. Cette opération, qui est de la plus grande conséquence pour la protection et la sûreté de nos établissements en Canada, détruit entièrement tous les projets d'attaque que les Anglois avoient formés sur le fort Saint-Frédéric; cet événement ne permet plus aux Anglois d'autre espèce de guerre dans cette partie-là que la défensive. Les mêmes nouvelles ajoutent qu'il y a une mésintelligence dans les chefs qui achève de ruiner tous les différents projets dont s'étoit occupé le

gouvernement d'Angleterre. Nos sauvages les inquiètent et dévastent les établissemens qu'ils avoient regardés comme le plus à l'abri de leurs incursions ; ils ont totalement pillé et saccagé la Pensylvanie. On ne sauroit du moins jusqu'à ce moment avoir des succès plus médiocres que les Anglois en ont eu en Amérique et en Europe, et retirer en même temps aussi peu d'avantages de la supériorité de leur marine.

J'ai écrit ce qui s'est passé à Rouen le premier jour que M. de Luxembourg fit assembler les chambres. Le lendemain la même chose arriva ; c'étoit au sujet de l'affaire de Bayeux, et le premier jour c'étoit pour celle de Coutances. Celle-ci est la plus considérable ; c'est au sujet d'un enregistrement d'un arrêt du conseil fait au bailliage de Coutances, sur lequel enregistrement le Parlement a sévi avec la plus grande rigueur contre les officiers de ce bailliage.

Le parlement de Rouen prétend qu'il ne dispute en aucune manière à M. de Luxembourg le droit de séance à leurs délibérations comme gouverneur et comme pair de France ; mais qu'étant porteur des ordres du Roi, sur lesquels il est nécessaire qu'ils délibèrent, il ne peut en cette qualité assister à leurs délibérations ; ce raisonnement est une nouvelle preuve de désobéissance, puisqu'il n'est plus question de délibérer quand le Roi ordonne. Le premier président n'est resté après la séparation de l'une et de l'autre assemblée que parce qu'il y avoit un ordre particulier du Roi pour lui. On trouvera ci-après un détail de ce qui s'est passé à la première assemblée du Parlement.

M. de Luxembourg, après avoir fait et reçu tout le cérémonial ordinaire, est entré ce matin à dix heures aux chambres assemblées, où il a présenté des lettres de créance adressées au Parlement ; elles ont été lues par le greffier, après le refus tacite des membres du Parlement de les lire eux-mêmes. Ensuite, il a présenté des lettres patentes, et a demandé la présence du procureur général, après la lecture qui en a été faite par le greffier. Elles qualifient l'arrêt du 8 mai d'attentatoire à l'autorité du

Roi et d'oubli du respect dû à S. M., et elles cassent et annullent ledit arrêt, défendent d'en rendre de pareils à l'avenir, ordonnent qu'il sera rayé et biffé tant sur la minute que sur les copies qui auroient pu en être faites sur les registres du bailliage de Coutances, sur lequel seront rétablis les arrêts du conseil et lesdites lettres patentes enregistrées, ainsi que sur les registres du Parlement, pour être exécutés selon leur forme et teneur. Le Roi enjoint à son Parlement de procéder incessamment et sans délai audit enregistrement, sous peine d'encourir l'indignation de Sa Majesté.

M. de Pontcarré a répondu qu'on ne pouvoit mander le procureur général auparavant qu'il n'en eût été délibéré; M. de Luxembourg a répondu qu'il n'avoit point ordre de défendre de délibérer; M. de Pontcarré lui a répondu qu'il étoit mortifié de lui dire qu'on ne pouvoit en délibérer à moins qu'il ne se retirât; qu'étant porteur des ordres du Roi et en requérant l'exécution, il n'avoit d'autre qualité que celle de commissaire de S. M. ou de son procureur général; qu'ainsi il devoit se retirer, parce qu'il étoit supposé n'avoir plus de liberté à donner son suffrage, et que sa présence gênoit la liberté des suffrages de ceux de la Compagnie. Il a réitéré qu'il ne défendoit point de délibérer, mais qu'il avoit ordre de rester présent à la délibération, sans quoi il enregistreroit et exécuteroit lui-même les ordres du Roi; sur quoi tout le monde s'est levé et est sorti. Il a retenu M. de Pontcarré de la part du Roi, et lui a remis une lettre de cachet qui lui enjoint en substance d'accompagner M. de Luxembourg pendant l'exécution des ordres du Roi, d'être présent et de signer le procès-verbal qui en sera dressé. Il est à présumer que M. le procureur général a eu le même ordre, car on l'a vu entrer dans la chambre du conseil après les chambres levées. M. de Luxembourg est resté seul avec ces deux Messieurs et le greffier; il est occupé actuellement à l'exécution de ces ordres.

Détail de ce qui s'est passé, le 23 mai 1756, au parlement de Rouen.

M. de Luxembourg, gouverneur de la province, arriva la veille et demanda à M. le premier président l'assemblée des chambres pour le lendemain; en conséquence, elles furent convoquées, et tous Messieurs se trouvèrent à dix heures au palais. M. de Luxembourg s'y rendit à pied, à la même heure, avec M. son fils, précédés d'un nombreux cortége et accompagnés de tous les officiers des grenadiers de France qui sont en garnison à Rouen. Deux des plus anciens conseillers se trouvèrent à la grand'chambre, pour recevoir en la manière accoutumée M. le gouverneur et le conduire à la chambre du conseil, où il entra seul. M. son fils resta dans la chambre d'audience avec tous les officiers.

M. de Luxembourg, en sa qualité de gouverneur, est conseiller né du parlement de la province et a rang au-dessus du doyen des conseillers; il y prit sa place; à peine fut-il assis qu'il mit son chapeau; ensuite il parla avec beaucoup de douceur, de politesse et d'aménité, cherchant à faire entendre combien il lui en coûtoit d'être obligé de venir dans une compagnie dont il étoit membre pour exécuter des ordres aussi rigoureux que ceux dont il étoit chargé, mais qu'il étoit obligé d'obéir au Roi. Après quoi il fit donner lecture de sa lettre de créance et des lettres patentes dont il étoit chargé, par lesquelles il lui étoit ordonné de faire rayer et bâtonner l'arrêt du 8 de ce mois de dessus les registres du Parlement et de dessus le plumitif du bailliage de Coutances. La lecture étant finie, il dit en ces termes : « Je requiers que le procureur général soit mandé pour donner ses conclusions. » Alors M. le premier président prit la parole, répondit au nom de la compagnie à toutes ses politesses, et il lui observa que ce n'étoit pas la forme dans laquelle on ordonnoit que des lettres patentes seroient communiquées aux gens du Roi; qu'il falloit à cet effet un arrêt, et que cet arrêt ne se pouvoit rendre sans aller aux opinions. M. de Luxembourg dit qu'il n'empêchoit point qu'on délibérât. M. de Pontcarré lui répliqua qu'il réunissoit deux qualités en sa personne, l'une de conseiller né au Parlement, l'autre de commissaire envoyé par le Roi; qu'en cette dernière qualité il n'étoit plus censé membre de la compagnie, que Messieurs ne voudroient point opiner en sa présence, attendu qu'il n'y auroit point de liberté dans les suffrages, et que sa présence gêneroit et empêcheroit absolument de délibérer. M. de Luxembourg persista toujours à dire qu'il ne pensoit point qu'il dût se retirer pendant les opinions. Après le colloque, il se fit un grand silence; tout le monde se regardoit, et un instant après la compagnie se leva tout d'un coup pour sortir. M. de Luxembourg voulut faire quelques représentations; mais malgré cela tous les conseillers

et présidents s'éclipsèrent. Lorsqu'il vit M. de Pontcarré également prêt à sortir, il lui donna une lettre de cachet par laquelle il lui étoit enjoint d'être présent à la radiation que feroit faire M. de Luxembourg, à peine de désobéissance ; ensuite il envoya chercher M. le procureur général au parquet et il lui remit une pareille lettre. M. de Pontcarré demanda la permission de sortir pour un moment, pendant lequel il fut rejoindre plusieurs de Messieurs, qui s'étoient retirés dans une des chambres des Enquêtes, afin de savoir quel parti il avoit à prendre sur l'ordre du Roi, qu'il communiqua ; on lui dit qu'il ne pouvoit se dispenser d'obéir parce qu'il lui étoit personnel ; après quoi il retourna avec M. de Luxembourg. Lorsqu'il fut question de la radiation de l'arrêt du 8, M. de Pontcarré lui représenta que c'étoit une affaire consommée ; que le Parlement avoit rendu le 20 un arrêt par lequel il interdit le procureur du Roi pour trois mois et qu'on avoit relevé le greffier de l'interdiction prononcée contre lui. M. de Luxembourg parut surpris de cela, et repondit que suivant les ordres du Roi il alloit toujours faire rayer l'arrêt du 8 ; après quoi il demanda le plumitif du bailliage de Coutances pour faire pareille opération ; on lui dit qu'il n'etoit plus au greffe de la Cour, qu'on l'avoit remis au greffier, en le relevant, lequel s'en étoit retourné à Coutances. L'opération finit à une heure et demie après midi. M. de Luxembourg s'en retourna à l'archevêché, où il loge, dans le même ordre qu'il étoit venu. L'on prétend qu'il a envoyé un courrier après le greffier de Coutances pour l'obliger de revenir et de rapporter son plumitif.

Après midi, plusieurs conseillers de grand'chambre se sont assemblés chez M. le premier président, mais il ne résulte rien de leur conférence. M. de Luxembourg a fait demander pour lundi 24, à huit heures du matin, l'assemblée des chambres pour l'affaire de Bayeux.

Copie des lettres patentes que M. de Luxembourg a apportées au parlement de Rouen.

Louis, etc. Nous avons été informé que vous avez fait apporter le registre du bailliage de Coutances sur lequel avoit été inscrit par nos ordres l'arrêt par nous rendu en notre conseil, le 13 mars dernier, qui, en cassant celui que vous avez rendu le 8 du même mois, en ordonne la radiation sur ledit registre ; vous avez eu la témérité de rendre le 8 du présent mois un arrêt par lequel, non-seulement vous avez, par un attentat inouï, déclaré la radiation et la transcription ordonnées par ledit arrêt de notre conseil nulle et de nul effet et ordonné l'exécution de l'arrêt du 8 mars, que nous avions annulé, mais encore vous avez employé dans ledit arrêt les termes les plus indécents et qui caractérisent également l'oubli que vous affectez de notre autorité et l'abus répréhensible que vous faites de celle que nous vous

avons confiée ; c'est pour réprimer promptement et authentiquement une entreprise aussi qualifiée que nous avons chargé le duc de Luxembourg notre cousin, etc.

Du vendredi 28. — On trouvera ci-après la copie de l'arrêt que le Roi rendit en son conseil avant-hier sur l'affaire de la Sorbonne, et cet arrêt fut lu dans l'assemblée, qui étoit très-nombreuse ; il y avoit cent vingt-neuf docteurs, et il y en auroit eu trente de plus, qui sont des curés de Paris, si les processions des Rogations ne les en avoient pas empêchés. J'ajouterai que l'arrêt du conseil a été reçu avec acclamation, et sur-le-champ on a nommé douze députés pour aller présenter à M. d'Argenson les très-humbles assurances de la reconnaissance de la Sorbonne pour la protection dont le Roi veut bien l'honorer.

ARRÊT DU CONSEIL, du 25 mai.

Le Roi s'étant fait représenter en son conseil l'arrêt rendu par le parlement de Paris, le 18 du présent mois, concernant la faculté de théologie, S. M. se seroit fait représenter en même temps les arrêts dudit Parlement des 6, 14, 27 mai, 5 juillet, 1er et 5 août de l'année 1755, concernant ladite faculté de théologie de l'Université de Paris. Elle auroit reconnu que la plupart de ces arrêts, et notamment celui du 18 du présent mois, renferme les dispositions les plus importantes et qui méritent toute son attention ; mais qu'il en est une, dans ledit arrêt du présent mois, qui en déclarant nul et de nul effet le décret de ladite faculté du 15 décembre 1729, tendroit, si S. M. la laissoit subsister, à détruire tout ce qu'elle a fait depuis son avénement à la couronne pour établir la paix dans l'Église et maintenir l'ordre et l'union dans ladite faculté, à quoi voulant pourvoir, ouï le rapport :

Le Roi étant dans son conseil, sans s'arrêter audit arrêt du Parlement du 18 de ce mois, ordonne que le décret de la faculté de théologie de Paris, du 15 décembre 1729 et les ordres donnés par S. M. en conséquence seront exécutés, et que le présent arrêt sera transcrit dans le registre de ladite faculté, laquelle sera assemblée à cet effet dans le jour de demain en la forme ordinaire ; enjoint au syndic de la faculté ou à celui qui en fait les fonctions de tenir la main à l'exécution dudit décret du 15 décembre 1729 et des ordres donnés par S. M. en conséquence, ensemble du présent arrêt, et ce à peine de désobéissance ; se réservant S. M. de faire connoître ses intentions, tant sur

le corps des dispositions dudit arrêt du 18 du present mois que sur celles desdits arrêts des 6. 14. 27 mai. 5 juillet. 1er et 5 août de l'année 1755: Ordonne en conséquence S. M. que la conclusion prise par la faculté de theologie du 13 dudit mois de mai de l'année 1755 sera par le syndic de ladite faculté, ou celui qui en fait les fonctions, remise entre les mains du sieur comte d'Argenson, secrétaire d'État, pour en être par lui rendu compte à S. M. avant que ladite conclusion soit reluë dans l'assemblée de ladite faculté en la maniere accoutumée.

On a eu des nouvelles de Mahon du 15, mais seulement par un patron de barque. Il a rapporté que l'on disoit dans l'armée que le fort seroit pris le 25, et que M. de Richelieu avoit demandé des vaisseaux de transport pour 1,800 prisonniers et 90 femmes. C'est le nombre qu'il y en a dans ce fort, et elles sont très-effrayées de la prodigieuse quantité de bombes qu'elles voient tomber. On n'a aucune nouvelle de l'amiral Byng depuis qu'il a passé à la hauteur de Gibraltar. Les Espagnols sont d'une grande attention à observer la plus exacte neutralité; on pourroit même dire qu'ils poussent bien loin cette exactitude, puisqu'il y a défense à Mayorque et dans tous les ports d'Espagne de laisser transporter à notre armée aucune espèce de subsistances, de sorte qu'on ne peut en avoir qu'en contrebande.

Le combat qu'il y a eu entre deux de nos frégates et les Anglois est trop honorable à notre marine pour ne pas en rapporter quelques détails; on les trouvera dans la relation suivante.

Le 17 mai 1756, les frégates du Roi *l'Aquilon* et *la Fidèle*, faisant leur route pour se rendre à Rochefort, ont rencontré deux vaisseaux de guerre anglois, dont un de 60 canons et l'autre de 26 à 30. Nos deux frégates les ont attendus pendant une heure et demie par le travers de Maumusson, environ 3 ou 4 heures de distance. *L'Aquilon*, contre le vaisseau anglois de 60 canons, a commencé le premier le combat, à six heures du soir, et l'a fini à une heure et demi après minuit; il y a eu de sa part 12 à 1,300 coups de canons tirés, ses manœuvres étant toutes coupées et ses mâts si considérablement endommagés qu'ils sont hors d'état de servir; il a porté tout son monde

à l'artillerie et a forcé l'Anglois de l'abandonner, son mauvais état ne lui ayant pas permis de le suivre pour l'aborder et le prendre. Il lui a tiré des bordées tant qu'il a été à portée de le faire; il s'est malgré eux séparé de son ennemi. Il a reçu cinq coups à l'eau, dont quatre à la flottaison et un à six pouces au-dessous de l'eau à son avant. Le gardien de la Fosse-au-Lion ayant été faire sa visite a été couvert d'éclats de ce dernier coup; il a eu la prudence d'aveugler sans bruit la voie d'eau qui étoit considérable.

Le vaisseau anglois avoit à sa première batterie 22 canons de 24, à sa seconde 24 canons de 12; 10 canons de 6 sur ses gaillards, 2 canons de chasse et 2 de retraite, et en outre plusieurs pierriers et espingoles.

L'Aquilon montoit 46 canons, dont 22 de 12 à sa première batterie, 22 de 6 à sa seconde batterie, et 2 de chasse. M. de Maureville, capitaine de cette frégate, a eu le bras droit cassé dès la première volée et a été forcé de céder le commandement à M. de la Felière, capitaine en second, qui a été blessé légèrement à la joue, au col et à l'oreille; deux boulets d'une livre ont percé son chapeau dans la cornière de devant. M. de Cardaillac, chevalier de Malte, commandant les gardes de la marine, a eu le bras droit emporté, en chargeant son fusil; 16 hommes de l'équipage tués, compris 4 soldats, 26 autres blessés très-dangereusement, bras ou jambes emportés, ou très-mutilés.

La frégate *la Fidèle*, de 26 canons de 8, commandée par M. de Lizardais, a combattu contre une frégate de 26 à 30 canons du calibre de 12 au moins; le combat a duré depuis six heures du soir jusqu'à onze heures et demie.

L'Aquilon n'a pu donner d'autres renseignements de ce combat, les deux frégates s'étant séparées par les différentes manœuvres qu'elles ont été obligées de faire et s'étant perdues de vue. On ignore son sort (1).

Il paroît depuis avant-hier un manifeste du roi d'Angleterre contenant une déclaration de guerre; elle est fondée sur des motifs qui prouvent que la passion fait voir les objets dans un jour bien différent de la vérité. On trouvera ci-après la copie de ce manifeste.

---

(1) On trouvera ci-après, à l'article du 31, une lettre de Mme de Maureville écrite à M. Sagonde, garçon de la chambre de Mesdames. (*Note du duc de Luynes.*)

GEORGES, ROY.

Les procedés insoutenables des François dans les Indes occidentales et dans l'Amérique septentrionale depuis la conclusion du traité d'Aix-la-Chapelle, les attentats et les usurpations qu'ils ont commis sur nos territoires et sur les établissements de nos sujets dans ces pays-là ; particulièrement dans notre province de la Nouvelle-Écosse, ont été si notoires et si fréquents, qu'ils ne pouvoient être considérés que comme un dessein et une résolution formés par la cour de France de suivre invariablement les mesures qui pourroient être favorables à ses vues ambitieuses, sans aucun égard pour les traités et les engagements les plus solennels. Nous avons fait en différents temps sur ces actes de violence réitérés les représentations les plus sérieuses au *Roi des François* (1) pour obtenir le redressement et la satisfaction des outrages faits à nos sujets et pour prévenir de semblables sujets de plainte à l'avenir. Mais malgré les fortes assurances qui furent données que toutes choses seroient réglées d'une manière conforme aux traités subsistants entre les deux couronnes, et que l'évacuation des quatre îles neutres dans les Indes occidentales seroit en particulier effectuée, ce qui avoit été promis expressément à notre ambassadeur en France, l'exécution de ces assurances et des traités sur lesquels elles étoient fondées a été éludée sous les prétextes les plus frivoles. La conduite injustifiable des gouverneurs françois et des officiers employés sous leurs ordres fut portée si loin que, ne gardant plus de mesure, ils éclatèrent par des hostilités ouvertes au mois d'avril 1754, lorsque sans déclaration de guerre, sans aucun avis préalable ni démarche antérieure, et dans le temps d'une profonde paix, un corps de troupes françoises, sous le commandement d'un officier muni d'une commission du Roi des François, attaqua hostilement le fort des Anglois sur l'Ohio, dans l'Amérique septentrionale, et s'en mit en possession. Nonobstant un tel acte d'hostilité, qui ne pouvoit être envisagé que comme un commencement de guerre, notre désir ardent pour la paix et l'espérance où nous étions que la cour de France désavoueroit une conduite si violente et si injuste, firent que nous nous contentâmes d'envoyer en Amérique un renfort tel que la défense immédiate et la protection de nos sujets le requéroient indispensablement contre des attaques et des insultes si publiques. Dans le même temps, on préparoit de grands armements navals dans les ports de France, où l'on embarqua un corps considérable de troupes pour l'Amérique septen-

(1) Le roi d'Angleterre portait encore le titre de roi de France et n'accordait que le titre de roi des Français au roi de France.

et nous opposer au débarquement des troupes françoises
ue ; les mesures justes et nécessaires que nous prîmes à ce
t cause que l'ambassadeur de France fut rappelé immédia-
notre cour, que les fortifications de Dunkerque, réparées
mps auparavant, furent augmentées, que de grands corps
marchèrent vers les côtes et que nos royaumes se virent
une invasion. Pour prévenir l'exécution de ces projets et
la sûreté de nos royaumes ainsi menacés, nous ne pûmes
nser de donner ordre de saisir sur mer les vaisseaux du Roi
ois et de ses sujets. Toutefois, pour montrer que nous ne
as écarter tous moyens de ramener les choses à un accom-
, nous nous sommes contentés de retenir des vaisseaux et
er autant qu'il étoit possible leurs cargaisons en entier sans
leur confiscation ; mais comme, par l'invasion hostile du
ance dans notre île de Minorque, il est évident que la réso-
rminée de la même Cour est de ne point entendre à des con-
paix, mais au contraire de pousser avec la plus grande
guerre commencée depuis longtemps de son côté, nous ne
sans manquer de satisfaire à ce que nous devons a notre
neur et au bien-être de nos sujets, demeurer plus longtemps
rnes où le désir de la paix nous a retenus jusqu'à présent.
quoi nous avons jugé convenable de déclarer, comme nous
par la présente, la guerre à la France, qui l'a si injustement
e. Nous nous reposons sur l'assistance du Dieu tout-puissant
juste entreprise, et nous nous tenons assurés du concours
effectif et de l'assistance de nos sujets pour le soutien d'une
cause. Requerons par les présentes et enjoignons au capi-
ral de nos armées et aux commissaires préposés pour exercer
de grand-amiral de la Grande-Bretagne, aux gouverneurs de
ces, à ceux de nos forts et places, à tous autres officiers et

de ceci, leur défendant très-expressément d'entretenir désormais aucune correspondance ou communication, soit avec le Roi des François ou avec ses sujets. Ordonnant en outre à nos sujets, et avertissant toutes autres personnes de quelque nation qu'elles soient, de se garder de transporter ni soldats, ni armes, ni poudre, ni munitions, ni aucunes marchandises ou effets de contrebande dans aucuns des territoires, pays, ou colonies dudit Roi des François, déclarant que tous les vaisseaux et bâtiments qui seront pris transportant des troupes, des armes, de la poudre, des munitions ou d'autres marchandises de contrebande, aux pays, territoires ou colonies du même Roi seront jugés de bonne prise et condamnés comme tels.

Et attendu qu'il se trouve actuellement dans nos royaumes divers sujets du Roi des François, nous déclarons par ces présentes que c'est notre intention royale que tous les sujets dudit Roi qui se comporteront envers nous conformément à leurs devoirs jouiront d'une pleine et entière sûreté tant par rapport à leurs biens que par rapport à leurs personnes.

Donné en notre cour, à Kensington, le dix-septième jour de mai de l'année 1756 et de notre règne la vingt-neuvième.

Je n'ai point encore parlé de ce que le Roi donne à M. le maréchal de Belle-Isle pour l'emploi de commandant général sur les côtes de l'Océan. Il est employé comme maréchal de France et à ce titre il a 4,200 livres par mois de 30 jours, et de même 3,000 de fourrages. J'observe le mois de 30 jours, parce qu'il est quelquefois d'usage de compter les mois de campagne de 40 jours. M. de Belle-Isle est payé à compter du 27 décembre de l'année dernière. Quoiqu'il n'ait point été encore sur les côtes, il a été obligé de faire pour environ 40 ou 45,000 livres de dépense extraordinaire, et il compte que sa dépense ordinaire dès ce moment est augmentée d'environ 4,000 livres par mois par rapport au nombre de chevaux et de domestiques qu'il a été obligé de prendre. La dépense qu'il fera dans sa tournée sera encore une augmentation considérable.

Le Roi, pour favoriser les armements de mer, vient de rendre une déclaration dont voici la substance.

S. M. suspend le droit de dixième attribué à la charge

d'amiral sur les prises et conquêtes faites à la mer, et les exempte entièrement de ce droit. Outre le produit des prises, dont le partage se fera dans toute leur intégrité entre les preneurs, il sera payé des deniers du Roi, tant pour le canon qui sera pris que pour les prisonniers qu'on fera, des gratifications proportionnées au calibre des pièces et à la qualité des vaisseaux. Ces gratifications seront payées au trésor royal, suivant les ordres qui seront expédiés sur les procès-verbaux de prises et sur les certificats des officiers des ports; elles seront partagées entre les capitaines, les officiers et les équipages de navire proportionnellement aux droits respectifs qu'ils pourront avoir dans les prises. S. M. se réserve en outre de donner aux capitaines et aux officiers des récompenses particulières, même des emplois dans sa marine, suivant le mérite des actions. La course cessant d'être autorisée, le Roi prendra pour son compte les vaisseaux ou frégates de 24 canons et au-dessus qui auront été construits pour cet usage, soit sur le pied des factures s'ils n'avoient pas été employés, soit sur le pied de l'estimation s'ils ont servi. Les vaisseaux ou frégates de 24 canons et au-dessus pris sur l'ennemi et en état de servir seront pareillement relevés pour le service de la marine et payés des deniers du Roi. Les armateurs qui se distinguéront par des armements et des entreprises considérables seront aussi récompensés. Quant aux prises faites par les vaisseaux qui seront armés pour le compte du Roi, les officiers et les équipages auront le tiers dans le produit net des prises de vaisseaux marchands, et de plus des gratifications semblables à celles des corsaires particuliers, à l'exception des prises des vaisseaux et des frégates de guerre, pour raison desquels il sera payé des gratifications bien plus fortes pour les canons et les prisonniers. Les corsaires particuliers qui accompagneront les vaisseaux du Roi auront part tant aux prises qu'aux gratifications. Il y aura exemption de tous droits géné-

ralement quelconques sur les vivres, artillerie, munitions et ustensiles de toute espèce pour les navires armés en course. Les officiers et volontaires qui auront servi sur les corsaires avec distinction, selon les témoignages qui seront rendus de leur conduite, seront dispensés d'une ou même de deux campagnes pour être reçus capitaines sur les vaisseaux de S. M. Les officiers et matelots de corsaires qui, par des blessures reçues dans les combats, se trouveront invalides, auront la demi-solde accordée aux gens de mer, et l'on donnera des pensions aux veuves de ceux qui auront été tués, etc.

Je ne crois pas avoir eu occasion de parler dans ce journal de M. de Vaucanson. Son nom cependant est célèbre, non-seulement par la fécondité de son génie qui lui a fait imaginer et exécuter des automates dignes d'admiration, mais il l'est encore beaucoup plus par les services qu'il a rendus à l'État en perfectionnant et facilitant le travail de nos manufactures. En conséquence, il a eu une pension considérable du Roi, avec l'inspection sur lesdites manufactures. Il vient depuis peu de faire un voyage dans les Cévennes; il avoit remarqué que le commerce de la soie a augmenté considérablement depuis les plantations des mûriers, et que le profit de ce commerce, qui va aujourd'hui à plus de 12 millions, diminuoit considérablement par la perte qu'on faisoit dans la façon de tirer la soie des cocons; cette perte montoit environ à 2 millions. Il est impossible qu'il n'y en ait pas, mais elle ne devroit pas être si grande; M. de Vaucanson a montré aux ouvriers la manière de tirer cette soie, et la perte aujourd'hui n'est que de 2 pour cent. Outre cela, quand la soie étoit tirée, il falloit la porter en Piémont pour l'organsiner; c'est une façon que l'on donne à la soie avec des moulins, et l'on n'avoit point cette industrie en France. Cette préparation est nécessaire pour apprêter la soie torse et en pouvoir faire usage pour les étoffes, le velours et le satin. M. de Vaucanson a trouvé le moyen

de perfectionner en ce point les manufactures des Cévennes, de sorte qu'il ne passe plus chez l'étranger la grande quantité d'argent que nous étions obligés d'y porter pour cette raison.

Du lundi 31.

Copie d'une lettre de M^me^ de Maureville.

C'est un soulagement dans ses peines, Monsieur et cher cousin, que de s'entretenir avec ceux qui s'y intéressent; c'est pourquoi je vous fais part de la vive douleur que j'ai eue et que je conserverai toujours du malheureux événement que vient d'essuyer M. de Maureville. Le 17 de ce mois, il a rencontré un vaisseau anglois de 60 canons de 23, 11 et 9, avec lequel il a eu le combat le plus vif pendant huit heures; il y a perdu le bras droit, et M. Héron, mon beau-frère, la vie. La disposition des forces des vaisseaux a rendu le feu très-violent; le nombre des morts est de seize et celui des blessés de trente; mon mari l'a été dès la première bordée, et s'étant fait panser, il a voulu remonter sur le pont, ce que son capitaine et son chirurgien-major n'ont pas voulu souffrir; il s'est fait porter près du panneau d'où il a exhorté de la voix son équipage de son mieux. Il leur avoit assuré avant le combat qu'il verseroit jusqu'à la dernière goutte de son sang s'il le falloit plutôt que de se rendre, ce qu'il ne feroit que lorsque son vaisseau couleroit bas d'eau et auroit perdu tous ses mâts. Ils lui ont tous donné, dans cette malheureuse circonstance, des preuves d'amitié, et ont si bien secondé cette idée qu'ils ont mis l'Anglois hors de combat et dans l'impuissance de les prendre; c'est la seule réflexion qui calme ma douleur. Il est certain qu'avec la cruelle blessure de M. de Maureville, s'il eût été pris, il étoit mort, et j'espère qu'avec tous les soins dont je serai capable et la tranquillité qu'il aura chez lui, sa blessure ne sera pas mortelle. Il y a de la fièvre, mais elle n'est pas considérable ce matin, et nos chirurgiens me rassurent. Dieu veuille que ce ne soit pas pour modérer ma douleur.

Ce combat, cher cousin, est le plus vif qu'il y ait eu depuis longtemps et a mérité du département et même du peuple des éloges infinis. Les forces étoient si inégales que l'on m'assure que M. de Maureville s'est couvert de gloire; je vous avoue ingénuement qu'elle ne me flatte pas, et que de l'acheter aux dépens d'un bras, de la santé et peut-être de ses jours, c'est l'avoir à un trop haut prix; ma tendresse ne s'en accommode pas, et j'ai souffert et souffre encore tout ce que le cœur peut éprouver de plus amer. Quelqu'un de plus heureux que lui et qui auroit de la protection pourroit prétendre aux grâces les plus éclatantes et les plus fortes. Je lui servirai dorénavant

de secrétaire. Il n'est pas en état d'en avoir un. Je commencerai demain qu'il veut que j'écrive de sa part à M. le garde des sceaux. Je sais que ce ministre aime à récompenser ; mais puisque vous avez du crédit auprès de M. Acaron, suivant ce que vous m'avez marqué, employez-le dans une occasion aussi intéressante pour qu'il accorde sa protection auprès du ministre au père de six enfants et bientôt sept; en vérité ma position est bien cruelle.

Cette dernière aventure achève de déranger nos affaires. M. de Maureville ayant compté commander au moins jusqu'à la fin de l'automne, avoit à peu de choses près toutes ses provisions; il ne s'agissoit plus que du journalier dans les rades; pour cela il a fallu nous mettre d'abord au dernier sol et nous endetter de 1,600 livres avec M. de Barailh, de 1,000 livres avec M. de Chézac; nous devons bien encore 5 ou 600 livres au magasin, et nous avons pour faire face à tout cela un mois et quelques jours de campagne, M. de Maureville ayant reçu deux mois d'avance qui y ont aussi été employés. Vous sentez bien qu'on va me débarquer des provisions, mais j'en tirerai peu de chose, la plupart étant avariées; toutes les volailles ont été jetées à la mer et tous les meubles fragiles brisés.

M. de Maureville a essuyé son malheureux combat en revenant dans la rade de l'île d'Aix, après avoir profité de quelques jours de bon vent pour convoyer et mettre hors de danger et d'insulte une flotte fort intéressante pour le Canada qu'on avoit mise sous son escorte. Ce sont des observations dont on pourroit faire un bon usage: M. de la Jonquière vient d'être fait capitaine de vaisseau, seul et bien avant son rang, pour avoir rempli heureusement pareille mission.

Je vous ai écrit il y a déjà longtemps, cher cousin, pour vous donner une commission auprès de l'homme d'affaires de M. le maréchal de Richelieu; je n'ai point eu de réponse.

Mémoire de moi, je vous prie, auprès de M^mes^ Fagonde et de M. votre frère; et vous, cher cousin, soyez assuré des sentiments d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. DE BRAILIDE DE MAUREVILLE.

M. de Maureville a exigé que je lui lusse cette lettre, ce que j'ai fait avec répugnance en lui supprimant les endroits qui auroient pu l'effrayer; il a perdu tant de sang le jour du combat et est si affoibli par quatre saignées qu'on lui a faites depuis et la diète austère qu'il a observée que je craignois que cela ne lui fît mal; il m'a chargé de vous assurer de son amitié et de vous prier de faire voir cette lettre à votre ami, M. Acaron et à M. de Barailh, à qui, etc.

J'ai parlé dans ce journal du vol qui fut fait l'année passée, à M^me^ de Marsan, de presque toute sa vaisselle d'ar-

gent. Depuis ce temps on n'en avoit eu aucun indice. Il y a trois ou quatre jours que l'on en retrouva une partie; on avoit vidé l'étang de Porchéfontaine près Versailles pour le pêcher; des petits garçons qui s'amusoient à chercher des petits poissons trouvèrent le bout d'une corde qui excita la curiosité. Ils essayèrent de la tirer et sentirent un poids considérable; ils demandèrent du secours avec lequel on tira un ou deux paquets de vaisselle d'argent extrêmement noire et dont l'on ne pouvoit distinguer les armes. Il y avoit cinquante-quatre assiettes et deux ou trois douzaines de couverts. On trouva aussi dans le même endroit le corps d'un homme noyé depuis longtemps; il y a apparence que c'est le voleur ou le recéleur entre les mains duquel la corde a cassé en voulant la tirer, et qu'il se sera noyé en cherchant à vouloir attraper le bout.

M. de Puisieux, dont la santé est fort dérangée depuis quelque temps, et qui craint qu'elle ne lui permette pas de remplir les fonctions de ministre d'État, a désiré que le Roi et la Reine voulussent bien donner à M^me^ de Puisieux et à lui une marque de bonté et de considération particulière en accordant à M^me^ de Puisieux les entrées de la chambre chez la Reine. Il en parla avant-hier l'après-dînée à M^me^ de Luynes pour qui il a grande amitié et confiance; M^me^ de Luynes en rendit compte le soir même à la Reine. La Reine en parla hier au matin au Roi et la grâce fut accordée sur-le-champ. La Reine l'a accompagnée de toutes les marques de bonté qui pouvoient en augmenter le prix.

On trouvera ci-après la suite du journal du siége du fort Saint-Philippe.

M. de Richelieu mande du 24 que c'est une place imprenable s'il pouvoit y en avoir, et qu'on n'avoit pas connu la difficulté de l'entreprise quand on en avoit fait les préparatifs; que cependant il en falloit bien venir à bout et que tout ce qu'il demandoit pour cela, hommes,

canons, munitions, lui étoient envoyés sur-le-champ par les ordres de M. d'Argenson.

Suite du journal de l'expédition de Port-Mahon.

Les nouvelles de Minorque du 10 jusqu'au 15 portent qu'on a commencé le 8 à battre à revers les fortifications du fort Saint-Philippe, tant le corps de la place que les chemins couverts, par une batterie de 6 canons de 24 et de 2 mortiers placés sur la hauteur de la tour des signaux, près le petit fort Philippel, d'où l'on découvre les Anglois jusques aux talons. Le succès qu'elle a produit l'a fait augmenter de 2 canons et de 2 mortiers. L'ouverture de la tranchée pour l'attaque en forme est du 10. Trois batteries ont été démasquées le 15, tirant avec vivacité. Deux déserteurs mineurs sont venus se rendre à M. le maréchal de Richelieu; ils avoient travaillé aux mines de la place; ils en ont fait éventer deux des plus dangereuses et travailloient à éventer les autres. Le gouverneur a offert par deux fois de se rendre avec tous les honneurs de la guerre, ce que M. le maréchal a refusé, ne voulant que des prisonniers de guerre; il a déjà donné des ordres pour assembler le nombre des bâtiments nécessaires pour le transport de 14 bataillons et 1,800 prisonniers, sur lesquels bâtiments on a commencé d'embarquer des vivres pour la traversée afin qu'il n'y ait point de retardement. On peut conclure de là qu'il y a lieu d'espérer d'être bientôt maître du fort Saint-Philippe.

L'escadre croise toujours devant le Port-Mahon; elle a arrêté un petit bâtiment anglois.

Du 17 mai. — Cet après-midi, le gouverneur du fort Saint-Philippe a envoyé à M. de Maillebois un commissaire d'artillerie avec la réponse au billet qu'il lui avoit écrit hier, et copie de l'ordre qu'il a donné pour défendre l'usage des grappes qui ont été tirées précédemment de quelques fauconneaux; le même officier a fait voir aussi copie de l'ordre qui a été donné par le gouverneur de récompenser de 100 écus le dénonciateur de celui qui seroit trouvé fourni de pareille munition.

Du 18 au matin. — Le feu des ennemis a été plus vif qu'à l'ordinaire. Il y a eu une pièce de canon de la droite endommagée. On a travaillé à renforcer l'épaulement de cette batterie que le feu de la place avoit fort endommagé, et on a ramassé de la terre pour achever de masquer les rues. On continue le travail de la batterie de la gauche qui sera prête demain au soir. M. Dupinay, capitaine du corps Royal, qui commandoit cette batterie, a été tué. La perte de cette nuit est de 10 hommes blessés et 7 de tués. On travaille à une nouvelle batterie de 6 pièces de canons dont l'emplacement est sur un plateau à la droite

de celle d'obusiers; cette batterie est destinée à tirer à ricochet pour inquiéter la communication de tous les ouvrages.

Du 19. — L'on a refait un épaulement à la batterie de la droite qui avoit beaucoup souffert; celle de la gauche a été abandonnée par la difficulté du travail et par le désordre que 10 pièces de batterie de 33 livres de balles que les ennemis ont démasquées à leur droite, y ont fait. On cherche un autre emplacement pour mettre sur notre gauche 7 pièces de canon qui, avec la batterie de 7 mortiers, pourront en imposer au feu des ennemis et ruiner leurs défenses. Notre nouvelle batterie de 6 canons au-dessus des 4 obusiers sera prête à tirer demain. Malgré le feu des ennemis nous n'avons depuis hier au matin que 12 blessés légèrement et point de tués.

Du 19 *au* 20. — L'on s'est occupé cette nuit à raccommoder la batterie de Dolzy; elle étoit parfaitement rétablie, lorsqu'une bombe y est tombée ce matin et a dérangé quelques madriers; cela empêche une pièce de tirer mais cela sera réparé durant la journée.

L'on a perfectionné la coupure de la gauche vis-à-vis de la tour; l'on a aplani le terrain et ramassé la terre pour la construction de la nouvelle batterie à Saint-André.

La batterie de la pelouse a six pièces de canon à portée d'être mises en batterie, et l'on compte qu'elles tireront ce soir.

Le feu des ennemis n'a pas été bien vif; il y a eu un canonnier tué et six soldats de blessés, et M. de Mélac, lieutenant du corps Royal, qui a reçu un éclat de bombe à la jambe.

Du 20 *au* 21. — Les deux bataillons du régiment Royal se sont rendus au dépôt de la tranchée, d'où ils ont détaché leurs grenadiers et piquets pour occuper le poste de l'Arraval avec les autres compagnies de grenadiers et piquets destinés à la garde de ce poste. M. le comte de Maillebois étoit de tranchée. Vers les deux heures après-midi, une bombe ayant mis le feu à la batterie de Dolzy, les ennemis ont redoublé leur feu sur cette partie pour empêcher de l'éteindre; ils ont fait sortir à cet effet du monde du chemin couvert que nos grenadiers ont fait rentrer. On a réparé cette batterie pendant la nuit, et on a changé deux pièces de canon qui avoient été démontées. Il n'y a eu que deux hommes de blessés.

Du 19. — M. le maréchal reçut hier avis de M. de la Galissonnière que l'escadre angloise, commandée par l'amiral Bing, paroissoit à la hauteur de Palma, capitale de Mayorque, et qu'il se préparoit à la bien recevoir. Il demandoit en même temps sept compagnies d'infanterie pour renforcer quelques-uns de ses vaisseaux. M. le maréchal fit plus qu'il ne demandoit; il envoya sur-le-champ 13 compagnies de volontaires, tirées de l'infanterie et composées chacune de 50 hommes, à bord des tartanes qui étoient dans la calle de la Mosquita à une petite

lieue du port où se font nos débarquements de munitions de guerre. Ces volontaires se sont embarqués avec la plus grande joie, et MM. d'Aubarède et de Guelton, lieutenants de vaisseau, les ont conduits à l'escadre, qui, après avoir paru en vue du port, a fait route vers le sud-ouest de l'île pour aller à la rencontre de l'amiral Bing. Selon d'autres avis que l'on a eus par la voie de Mayorque, cet amiral n'a que 8 vaisseaux de guerre et 8 frégates.

Du 20. — La patron Paul de Mayorque, commandant le chébeck *la Sainte-Trinité*, parti de la Citadelle le 17 du courant, rapporte que la batterie royale battoit le fort Saint-Philippe depuis le 15 et qu'on avoit fait brèche; que depuis son départ jusqu'au 18 dans la nuit, il a entendu continuellement des coups de canon, le vent étant à l'ouest-sud-ouest. Il a dit aussi que, le 16, un vaisseau du Roi a pris un bâtiment anglois chargé de blé et de farine, qui a été conduit à Citadella; qu'un vaisseau de guerre gardoit dans la rade de Mayorque la frégate du capitaine Hervé, Anglois, et que deux frégates étoient à croiser devant ladite rade. Il a dit que l'on a porté de Mayorque une si grande quantité de vivres, qu'ils y sont à meilleur marché qu'à Mayorque; le vin y vaut 2 sols le boucaut, l'eau-de-vie 2 sols la livre, les poulets 8 à 10 sols, ainsi de tout le reste. Il a dit aussi que les Juifs qui étoient renfermés dans le fort Saint-Philippe avoient 4 bâtiments à Mayorque chargés richement qui attendoient l'événement du siége pour suivre les ordres des propriétaires. M. de Cahan marque que du 15 au 17 nous n'avons perdu que 45 hommes. Depuis le 19, toutes les bouches à feu qui ont été embarquées à Toulon et ici tirent. L'on compte que dans trois ou quatre jours l'on pourra savoir précisément le jour que le fort sera rendu; il y a des paris à Mahon que le fort se rendra du 20 au 25. Dieu le veuille!

Il nous est arrivé aujourd'hui les bâtiments dénommés ci-dessous qui sont partis de Fornell le 17 de ce mois.

Pour embarquer

Le vaisseau *le Saint-Charles*, capitaine Ventre.	2000 bombes de 12 pouces. 1,000 id. de 8 pouces.
Le vaisseau *l'Unique*, capitaine Réné de la Fosse.	10,000 boulets de 24 — 60,00 id. de 16.
Le senaut *le Rolland*, capitaine Fougasse. Le senaut *La Marianne*, capitaine Robert.	1,000 barils de poudre.
La pinque *Sainte-Marie*. capitaine Péricard.	Pour les vivres.

L'on mande qu'on a envoyé également des bâtiments dans les places de Roussillon pour y prendre la même quantité d'effets d'artillerie.

Du 21 mai au soir. — Depuis avant-hier on n'avoit pu avoir des nouvelles certaines des deux flottes; la plus grande partie des volontaires que M. le maréchal avoit envoyés à M. de la Galissonnière n'ayant pu joindre son escadre, parce que le vent l'avoit trop éloignée, débarqua hier au nombre de 2 compagnies à la calle d'Alcousa sur la plage de l'Aire. On présume que les 4 autres, dont on n'a point encore de nouvelles, ont joint la flotte françoise.

On étoit encore dans l'incertitude du sort des deux armées navales aujourd'hui à midi, lorsqu'un pêcheur qui s'étoit hasardé à porter du poisson à la flotte françoise a rapporté la première nouvelle qu'il y avoit eu hier un combat entre les deux flottes et que les François avoient eu un très-grand avantage. En conséquence, M. le maréchal, ayant découvert aussi par lui-même notre flotte qui s'approchoit du port, s'est déterminé à y envoyer d'une part deux de ses aides de camp, M. de Persan et M. le chevalier de la Galissonnière, et d'une autre M. de Guelton, lieutenant de vaisseau, qui étoit revenu à terre n'ayant pu rejoindre l'escadre avec les volontaires. M. de Guelton est revenu à six heures du soir apporter à M. le maréchal une lettre de M. de la Galissonnière avec une espèce de détail de l'action qui s'est passée entre les deux flottes. Ce détail porte en substance qu'après avoir cherché respectivement à gagner le vent, les deux armées se sont trouvées hier, à deux heures après midi, à portée de combattre, qu'elles ont en effet commencé leur canonnade à deux heures, et que du côté des François la manœuvre a été si heureuse, quoiqu'ils n'eussent pas le vent et le feu si vif pendant trois ou quatre heures, que les Anglois ont eu deux gros vaisseaux démâtés et trois désagréés. Ils étoient 13 gros vaisseaux et 5 frégates contre 12 vaisseaux françois, 4 frégates et 1 barque. L'action a duré depuis deux heures jusqu'à six que les ennemis ont commencé leur retraite; ils se sont éloignés pendant la nuit, et M. de la Galissonnière, à la pointe du jour, ne les apercevant plus, s'est approché de Minorque pour réparer ses manœuvres et pour attendre que le vent lui permette d'aller chasser la flotte angloise qu'il croit avoir déjà très-maltraitée.

Nous avons eu six officiers et quelques hommes de l'équipage blessés et 50 soldats ou matelots tués.

Autre du 21 mai. — Je m'empresse à vous apprendre la suite de la nouvelle que je vous ai envoyée de l'arrivée de l'amiral Bing que M. de la Galissonnière alloit chercher; un coup de vent le jeta au large la nuit du 18 au 19, sans quoi il l'auroit joint le 19 et l'auroit combattu; ils se furent en vue que le 19 au sud-est de cette ville. Nous fûmes tous

au bord de la mer pour voir le combat que nous comptions prochain, mais sur la nuit nous les perdîmes de vue. Nous apprenons dans le moment qu'enfin hier à deux heures notre avant-garde commença d'agir. Le combat de nos 12 vaisseaux contre les 13 anglois dura jusqu'à six heures; nous leur avons démâté 4 vaisseaux de leurs mâts de hune, leurs voiles en lambeaux. Il n'est pas douteux que si nous avions eu le vent sur eux, notre escadre auroit amené la moitié de l'angloise à Toulon. Nous avons eu peu de blessés; le chevalier d'Urre a eu le bras cassé, le chevalier de Beaucours la cuisse, et un autre officier blessé à mort. Les ennemis, qui avoient grand besoin de se réparer, se sont éloignés dans la nuit. M. de la Galissonnière n'attend que le vent pour les poursuivre. *La Couronne* et *le Redoutable* ont été les plus maltraités de nos vaisseaux, parce qu'ils ont commencé le combat et qu'ils ont eu affaire chacun à deux vaisseaux anglois.

Nous avons eu 175 blessés et 38 morts. L'amiral anglois a refusé trois fois différentes le combat que M. de la Galissonnière lui a présenté; cette manœuvre lui fait croire que ce n'est pas l'amiral Bing; et ce doute paroît d'autant plus fondé, que par les lettres que nous avons reçues de Barcelone, du 14, qui nous apprenoient l'arrivée de cet amiral le 26 avril, on nous mande qu'au moment de l'arrivée de cette escadre, tous les vaisseaux y avoient tiré un coup de canon de quart d'heure en quart d'heure pendant vingt-quatre heures. Quoiqu'on assure que M. de la Galissonnière veut le poursuivre, je crois qu'il ne perdra pas de vue cette île pour empêcher quelques secours.

Nous voyons tous les jours de plus en plus combien l'attaque de cette place est difficile, la tranchée n'y étant pas praticable d'aucun côté, où il n'y a que quatre pouces de terre sur le roc vif. C'est ici l'ouvrage de l'artillerie, et la nôtre n'est ni assez nombreuse, ni assez pourvue. Je crains fort qu'on ne soit obligé d'en attendre une augmentation pour faire rendre la place. Notre mineur travaille lentement depuis dix jours, n'ayant fait qu'environ 11 toises de galerie à 36 pieds de profondeur; le projet est de la continuer jusques sur le chemin couvert, éloigné de 60 toises du point de départ. Parvenus sous les mines des ennemis, on doit prolonger de droite et de gauche des rameaux pour établir deux fourneaux considérables pour renverser le tout dans le fossé et se pratiquer par là un chemin à l'abri des mines pour établir les dernières batteries. Cet ouvrage sera long, à moins que quelques parties essentielles que nous ignorons ne manquent à l'assiégé, ou que, retiré dans les souterrains, les maladies ne l'obligent à se rendre. Il a une artillerie nombreuse qu'il oppose à nos batteries, qui ne pourront se soutenir que lorsqu'elles seront aussi fortes que les défenses de l'ennemi.

On vient de faire des réjouissances à l'armée au bruit de notre ar-

tillerie. Le feu des assiégés paroît ralenti par la disparition de l'escadre angloise, qui doit avoir été bien maltraitée, puisque ayant le vent, elle a cessé le combat et a profité de la nuit pour s'éloigner du côté du sud. Cette action ne me paroît rien moins que décisive ; il peut se faire que les Anglois attendent quelques nouvelles forces pour reparaître sur ces parages supérieurs à notre escadre.

Au moment que M. de la Galissonnière apprit l'arrivée de l'amiral Bing, il demanda sept piquets à M. le maréchal qui les lui envoya ; mais comme il fit voile dans le moment, il y a deux de ces piquets qui ne l'ont pas joint et dont on est fort en peine ; il y a apparence qu'ils ont donné dans l'escadre angloise au lieu de la nôtre.

Extrait d'une lettre de M. le marquis de la Galissonnière, datée à bord du vaisseau *le Foudroyant*, le 21 mai 1756, devant le Port-Mahon (1).

Le 17 mai au soir, l'escadre a été informée par la frégate *la Gracieuse*, qui étoit en croisière sur Mayorque, qu'elle avoit découvert une escadre angloise qui pouvoit être alors à 8 ou 10 lieues dans le Sud.

Le 18, l'escadre manœuvra pour aller à la rencontre de celle des Anglois ; mais le calme en empêcha. Le 17 au matin, on a découvert l'escadre angloise du haut des mâts. Les deux escadres s'approchèrent assez l'une de l'autre pendant la journée, sans cependant se trouver à la portée du canon, ce qui auroit dépendu des Anglois qui étoient au vent.

Le 20, M. de la Galissonnière manœuvroit de façon à gagner le vent ; mais dans le temps où il se trouvoit avec son escadre dans une position favorable pour cela, le vent est venu à changer, de manière que l'escadre angloise eut cet avantage. A deux heures et demie après midi, les deux escadres se sont trouvées en ligne et ont commencé le combat, celle des Anglois composée de 18 voiles, dont 13 vaisseaux de ligne, et la nôtre de 12 vaisseaux et 4 frégates. Le combat a duré trois heures et demie ou quatre heures, mais le combat n'a point été général ; pendant tout ce temps les vaisseaux anglois qui étoient les plus maltraités de nos bordées se remettent au vent hors de la portée du canon. Ils ont toujours conservé cet avantage pour ne point s'engager ; et après avoir porté leurs plus grands efforts sur notre arrière-garde, qu'ils ont trouvée si serrée et dont ils ont essuyé un si grand feu, qu'ils n'ont pu l'entamer, ils ont pris le parti de s'éloigner. Les vaisseaux de notre escadre ont peu souffert ; ils étoient entièrement séparés dans la nuit et en état de combattre le lendemain.

---

(1) Cette lettre est analysée dans la *Gazette* du 5 juin 1755, page 273.

L'état ci-joint comprend les hommes tués et blessés sur chaque vaisseau ; il n'y a eu aucun officier de tué.

État des hommes tués et blessés dans le combat naval du 20 mai 1756.

VAISSEAUX.	OFFICIERS BLESSÉS.	HOMMES TUÉS.	HOMMES BLESSÉS.
Le Foudroyant.	.....	2	9
Le Redoutable.	De Pérussy, enseigne... De Paty, enseigne..... Gibanel, garde marine.	12	37
La Couronne...	.....	.....	3
Le Téméraire..	Du Seigneur, garde marine.....	.....	
Le Guerrier....	Gravier, lieutenant....	.....	42 ou brûlés.
Le Lyon.....	.....	.....	7
Le Sage.....	Chevalier d'Uvre, lieutenant.....	.....	7
L'Orphée.....	.....	10	7
Le Content....	Chevalier de Beaucousse, lieutenant..... D'Arberatz, enseigne.. De Bessey, garde marine.	5	18
Le Triton.....	....	7	14
L'Hippopotame.	.....	2	10
Le Fier.....	.....	.....	4
	9	38	160

J'allai voir il y a quelques jours M. Séguier, avocat général, et je trouvai dans son cabinet une parfaitement belle écritoire d'argent, d'un travail fort cher et fort riche. Il me dit que c'étoit un présent de la Ville. Il est d'usage que la ville de Paris fasse un présent à chaque avocat général lorsqu'il est nommé, et ce présent est toujours une écritoire. La Ville avoit retardé d'un an à faire ce présent à M. Séguier. Il arriva une circonstance qui les y détermina. La Ville avoit un procès contre les habitants de l'île Saint-Louis ; il s'agissoit de l'entretien

des quais de l'île. La Ville soutenoit que les terrains de l'île avoient été donnés à plusieurs particuliers en propriété pour y bâtir, et à la condition d'y faire des quais à leurs frais ; la Ville prétendoit aussi que ces quais devoient être entretenus aux dépens des propriétaires. Ceux-ci répondaient que le Roi ayant donné des octrois à la Ville à condition qu'elle se chargeroit d'entretenir les quais, et les habitants de l'île payant comme tous ceux de Paris les droits compris dans ces octrois, c'étoit à la Ville à entretenir ces quais comme ceux de Paris Ce fut le sentiment de M. Séguier et ses conclusions furent suivies.

JUIN.

Nouvelles diverses et procès. — Grâces accordées à M. de Maureville. — Affaires du parlement de Rouen. — Cérémonie à Panthemont. — Affaires du Parlement. — Procès de M. de Nesle. — Alliance avec l'Autriche. — État des forces navales de la France et de l'Angleterre. État des relations diplomatiques de la France ; neutralité de l'Europe. — Nouvelles du Parlement. — Le camérier à Paris. — Affaire de la cour souveraine de Nancy. Réponse du roi de Pologne. — Prestation de serment des trois cardinaux. — Nouvelles du parlement de Rouen. — Cérémonie des Chevaliers. — Difficulté par rapport au camérier. — Audience au camérier et remise de la barrette au cardinal de Tavannes. — Remise de la barrette au cardinal de Luynes. — Le Roi à Choisy ; remarque à ce sujet. — Nouvelles de la Rochelle et d'Amérique. — La barrette remise au cardinal de Gesvres. — Difficulté chez le duc de Bourgogne à l'audience des Cardinaux. — Nominations diverses. — Le P. Souzi. — Les Anges du Pape. — Détails sur le Pape. — Visite des nouveaux cardinaux au duc de Bourgogne et à ses frères. — Détails sur l'école des chevau-légers; le Roi la visite. — Le traité avec l'Autriche est l'œuvre du Roi. — Audience aux gens du Roi. — Nouvelles diverses. — Serment des nouveaux cardinaux. — Mort de l'ambassadeur de Venise. — Mlle de Moras. — Nouvelles de Mahon. — Revenus de l'île de Minorque, de la Savoie et du duché de Parme. — Nouvelles du parlement de Rouen. — Affaire de la Sorbonne. — Nouvelles de Mahon. — Déclaration de guerre à l'Angleterre. — Nouvelles du parlement de Rouen. — Mort de M. de Dampierre. — Voyage du Dauphin et de la Dauphine au château de Maintenon et à Chartres. — Pensions, morts, baptême, présentation, mariages. — Nouvelle marche des dragons. — Le Dauphin, la Dauphine et Mesdames à Paris. — Opéra d'*Enée et Lavinie*. — Mort de l'abbé de Pomponne. — Retraite de M. de Puisieux. — Occupation de la Corse par les Français. — M. de Séchelles.

Du mardi 1^er^ juin. — M. le chevalier de Crenay mourut avant-hier d'une fluxion de poitrine, à la Rivière, près Fontainebleau, où il étoit avec M. le duc de Penthièvre; il avoit environ soixante-huit ans. Il avoit été attaché à M. de Penthièvre en qualité, je crois, de capitaine des gardes. Il avoit été commandant des gardes du pavillon; depuis peu de temps il étoit vice-amiral de Ponent et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. Il aimoit et entendoit bien son métier.

M^me^ la duchesse d'Olonne mourut hier après midi à Paris; son nom étoit Ravannes (1). Elle étoit veuve de M. de Bayers, lorsqu'elle épousa M. d'Olonne. Elle avoit 16 à 17,000 livres de rentes quand elle se maria; on prétend qu'il ne lui restoit que la même somme en fonds.

Le procès de M^me^ du Roure contre les héritiers de M^me^ de la Force a été jugé aujourd'hui à la grand'chambre. C'est M. Séguier, avocat général, qui a parlé; l'exposition des moyens des deux parties a duré trois heures, et les observations qu'il a faites avant que de donner ses conclusions ont duré une demi-heure ou trois quarts d'heure. Quoiqu'il ait conclu contre M^me^ de Luynes, je ne puis disconvenir qu'il n'ait bien parlé. Les opinions ont duré fort longtemps et on a suivi ses conclusions. Les deux parties étoient aussi présentes au prononcé de l'arrêt. Les héritiers de M^me^ de la Force soutenoient qu'elle étoit en démence avant son testament de 1744 (en faveur de M^me^ la lieutenante civile) et la donation et codicille de 1747, qui sont en faveur de M^me^ du Roure; ils citoient des autorités et des exemples, et offroient de faire des preuves testimoniales des faits, ayant des dépositions de 40 ou 50 témoins; mais les trois actes dont on a parlé

(1) Ils ne sont point de la même maison que l'abbé de Ravannes. — M^me^ d'Olonne a fait un testament; elle fait M. de Royan légataire universel et M. d'Olonne exécuteur testamentaire. (*Note du duc de Luynes.*)

sont en bonne forme et signés par M^me^ de la Force avant son interdiction. Les juges ont cru qu'il seroit dangereux d'expliquer la loi et que les circonstances n'étoient pas pareilles à celles des exemples cités.

M^rs^ de Flavacourt et de Lauraguais et M. de Vintimille, comme représentant sa mère, gagnèrent, le 28 ou le 29 du mois dernier, leur procès à la seconde des requêtes du Palais contre M^me^ la duchesse de Mazarin au sujet d'une provision qu'elles demandoient sur la succession du cardinal Mazarin; elles demandoient 200,000 livres de provision; il ne leur en a été accordé que 40, mais elles en paraissent contentes. Quoique je n'aie nommé que trois personnes, ces trois personnes représentent quatre têtes, parce que M. de Vintimille réunit sur la sienne les droits de sa mère et ceux de sa tante, M^me^ de Mailly, qui les lui a donnés par testament.

On a vu dans ce journal la belle action de M. de Maureville avec une frégate contre un vaisseau anglois; on a vu aussi la copie d'une lettre de la femme de M. de Maureville, lettre bien écrite et intéressante. Cette lettre, écrite à M. Fagonde, garçon de la chambre de Madame, parent de M^me^ de Maureville, a été montrée au Roi par Madame, et le Roi a donné à cet officier 1,000 livres de pension sur l'ordre de Saint-Louis; 500 livres aussi de pension sur le trésor royal, un mois d'appointements et 1,000 livres de gratification à toucher sur-le-champ.

On trouvera ci-après les remontrances du parlement de Rouen sur l'affaire de Bayeux (1) et la réponse du Roi; elles sont imprimées.

---

(1) Dans ces remontrances, le parlement de Rouen fait l'historique des événements relatifs à la suppression de l'une des deux charges de lieutenant général du bailliage de Bayeux, suppression suivie de celle de tout le bailliage de Bayeux, et supplie le Roi de rétablir les choses dans l'état où elles étoient avant son édit, et lui montre que sa religion a été surprise par des manœuvres perfides d'un intéressé.

Nous ne reproduisons pas ce document déjà imprimé; nous ne mettrons ici que la réponse du Roi et le récit de la séance du 24 mai.

Réponse du roi.

J'ai fait connoître à mon Parlement mes volontés de la manière la plus précise et la plus absolue : je veux être obéi et j'ordonne que mon édit soit enregistré sans délai.

Je vous instruirai d'un arrêt que mon Parlement a eu la témérité de rendre le 9 de ce mois. je lui ferai porter mes ordres par le gouverneur de la province.

Du lundi 24 mai, à dix heures du matin.

Le jour, toutes les chambres assemblées, M. de Luxembourg est venu et ayant pris séance, a montré sa lettre de créance pour faire enregistrer l'édit du mois de juillet 1754 portant suppression du bailliage de Bayeux. M. le premier président lui a dit que pour procéder à cet enregistrement, il falloit que la compagnie délibérât. M. de Luxembourg a répondu qu'il avoit ordre de le faire enregistrer et de défendre de délibérer, sur quoi la cour s'est levée et M. de Luxembourg est resté avec M. le premier président, auquel il a donné une lettre de cachet à lui adressée pour être présent à l'enregistrement.

Du jeudi 3. — M^gr le Dauphin et Madame viennent de dîner avec douze dames, et M^me la Dauphine et Mesdames viennent de dîner avec vingt-cinq dames, tant à table qu'auprès de la table. M^gr le Dauphin et Madame sont partis les premiers à cause de la cérémonie de Panthemont. Il y avoit cinquante attelages pour la famille royale. M^gr le Dauphin et Madame sont arrivés à deux heures à Panthemont. M. le duc de Gesvres s'est trouvé à leur arrivée. Il faisoit très-vilain. La rue de Grenelle étoit remplie de peuple; on avoit eu attention de ne laisser entrer dans l'église que des gens considérables, de sorte qu'il n'y avoit point de foule; toutes les tribunes de l'église, même celles du fond du chœur, étoient remplies de dames très-parées, entre autres M^me de Kinsky et M^me la princesse de Salm. Il y avoit peu d'hommes de Paris; mais il en étoit venu beaucoup avec M^gr le Dauphin. M. le prince de Montauban, beau-frère de l'abbesse, et M. de Brionne son neveu par M^me de Brionne, étoient sur l'escalier de l'église. M. de Brionne a fait les fonctions de grand-écuyer auprès de M^gr le Dauphin toute la journée. M^gr le Dauphin et Madame se sont

mis à genoux et ont baisé les reliques suivant l'usage. M. l'abbé de Cîteaux, qui auroit dû faire les honneurs de la maison, n'a pas pu s'y trouver étant malade. Mme l'abbesse a présenté ses excuses à Mgr le Dauphin et à Madame, et en son absence c'est le confesseur de la maison qui a harangué et fait la cérémonie de la bénédiction des deux cloches. Cette cérémonie étant finie, Mgr le Dauphin et Madame sont entrés dans une grande salle où il y avoit une collation superbe, abondance de pêches que Mgr le Dauphin a trouvées bonnes, une grande abondance de melons et de raisins et tout ce qu'on peut imaginer; on a fini par manger beaucoup de jambons et de gaufres à la flamande. La fille de M. d'Aiguillon et celle de M. de Guerchy, habillées en vestales, ont harangué chacune Mgr le Dauphin et Madame très-bien. La collation finie, Mgr le Dauphin a été dans les cellules et a parcouru la maison; il a été aussi un moment dans le jardin; il est ressorti par l'église; de là on a été par la Croix-Rouge et Saint-Sulpice gagner la rue de Tournon; ils sont arrivés au Luxembourg. Il pleuvoit beaucoup dans ce moment, et ce qu'on ne peut croire à moins de l'avoir vu c'est que les rues étoient aussi pleines de monde que s'il avoit fait beau. Mgr le Dauphin et Madame ont été promener dans le jardin qui étoit rempli de monde. Ils alloient au-devant de Mme la Dauphine et de Mesdames cadettes qui étoient au petit Luxembourg, chez Mme de Carignan. Il est venu une pluie à verse; il a fallu se sauver en courant, au hasard d'être étouffé par le peuple. Mgr le Dauphin et Madame ont monté dans les grands appartements et se sont promenés dans la galerie de Rubens, où ils ont attendu Mme la Dauphine et Mesdames cadettes. Toute la famille royale est repartie du Luxembourg et a traversé tout Paris jusqu'à la place Royale, dont ils ont fait le tour; ils ont été de là sur le rempart par la rue Saint-Antoine. On a trouvé partout même affluence de peuple et grand nombre de carrosses. Mgr le Dauphin, Mme la Dauphine sont venus

de suite à Versailles et sont arrivés un peu avant neuf heures.

On trouvera ci-après le dernier arrêté du parlement de Rouen (1); leurs remontrances doivent être envoyées à M. le chancelier; il faut attendre après la Trinité pour savoir ce qui se passera; M. de Luxembourg doit arriver aujourd'hui ici.

On trouvera ci-après la copie du dernier arrêté du parlement de Paris par rapport à la Sorbonne, et même un détail des avis différents.

A midi, Gervaise (2) est entré et a commencé à dire que pendant tout son syndicat il avoit eu pour point de vue le précepte de saint Paul : *Subjecti estote omni potestati, etc.;* il a ensuite fait le détail de son voyage de Versailles, a lu les lettres du ministre et a rendu compte de tout ce qui s'est passé à Versailles et à Paris, le tout avec sagesse et modestie; et quand on l'a interpellé de dire pourquoi il n'a pas rendu compte, a dit qu'indépendamment de ses occupations et de la fête, c'étoit par respect.

Avis à faire registre du récit. — Autre à ajouter un arrêté qu'il sera fait emploi dans les remontrances de ce qui a été dit par Gervaise (preuve de la surprise, etc.). — Autre, et qui a passé, à continuer la délibération au premier jour, c'est-à-dire après les remontrances. — Autre à faire rentrer Gervaise et lui enjoindre de reconnoître l'autorité du Roi dans les cours et les arrêts de la cour. — Autre dont les termes me sont échappés, mais à peu près : Faire rentrer Gervaise et lui dire que la Cour, usant d'indulgence, veut bien admettre son excuse et lui faire grâce; l'avertir qu'il n'appartient à aucun sujet du Roi de donner des interprétations aux arrêts de la Cour, auxquels il faut obéir littéralement et ponctuellement.

Ceux qui vouloient hier décréter, ont dit que c'étoit la suite du mauvais arrêt rendu hier. On en trouvera copie ainsi que de l'arrêté du même jour, à l'article du 3 juin.

---

(1) L'arrêté du parlement de Rouen du 29 mai porte en substance qu'après le déshonneur qu'inflige aux membres de cette compagnie les mesures prises contre elle par le Roi, il est difficile que les magistrats qui la composent puissent continuer leurs fonctions; en conséquence, ils supplient le Roi de vouloir bien écouter leurs remontrances, et d'accepter leur démission s'il refusait de leur donner des preuves de sa bienveillance. La copie de cet arrêt, qui se trouve dans les Mémoires, est trop défectueuse pour être publiée.

(2) Grand-maître de Navarre, ex-syndic de la Sorbonne.

J'ai parlé ci-dessus du procès de M^me^ de Nassau contre M. de Nesle pour la légitimité du prince de Nassau, son fils. Il fut jugé hier. On trouvera ci-après le prononcé de l'arrêt du Parlement. La sentence du Châtelet est confirmée, avec amendes et dépens. Ordonné que l'arrêt sera publié et affiché et qu'il en sera imprimé jusqu'à mille exemplaires. Ladite sentence déclare M. le marquis de Nesle non recevable dans sa demande et le condamne en 100,000 livres de dommages et intérêts et aux dépens.

Il y a quelques jours que l'on sait le traité que M. d'Aubeterre a conclu à Vienne et que M. de Staremberg a signé ici; M. Rouillé en donna des copies à tous les ministres étrangers mardi dernier. Ce traité porte neutralité entière de la part de la cour de Vienne, tant en Europe que dans les autres parties du monde, par rapport à la guerre entre la France et l'Angleterre, et que dans le cas que l'Empereur ou le Roi fussent attaqués dans leurs États réciproques, il sera fourni de part et d'autre un secours de 18,000 hommes et de 6,000 chevaux; tout le monde croit qu'il y a un article secret concernant le mariage de l'archiduc avec l'infante Isabelle, fille de l'infant dom Philippe, et que les Pays-Bas seront donnés à l'infant dom Philippe en échange de Parme et de Plaisance; mais ce n'est qu'une opinion et une vraisemblance. Ce traité fait beaucoup d'honneur à M. d'Aubeterre. Il y a apparence qu'une des raisons qui a accéléré le projet est le traité que le roi de Prusse a fait avec l'Angleterre sans notre participation.

On arme actuellement à Toulon 5 vaisseaux de guerre, et on espère qu'ils seront prêts à la fin du mois pour aller joindre M. de la Galissonnière. On sait positivement que les Anglois n'ont en mer que 57 vaisseaux de ligne en tout, et que faute de matelots il leur seroit difficile d'en armer un beaucoup plus grand nombre. Ils ont au moins le même nombre de frégates, et même je crois davantage. Pour nous, dans ce moment, nous n'avons que 12 vais-

seaux dans la Méditerranée et 5 qu'on y va joindre, ce sera 17 ; 3 en Amérique, 1 à la Martinique, 2 à Saint-Domingue et 12 à Brest aux ordres de M. de Conflans, ce qui fait en tout 35 vaisseaux, sans compter les frégates. On travaille sans relâche à en construire de nouveaux. L'argent ne manque point, d'autant plus que le Roi étant assuré de la plus parfaite neutralité de la part de tous ses voisins, porte actuellement toute son attention et toutes ses dépenses à ce qui concerne la marine. Les augmentations que l'on fait depuis un an ou dix-huit mois prouvent l'assiduité du travail et l'intelligence de ceux qui s'en sont occupés ; et quelque redoutable que la puissance angloise ait paru sur mer, on peut dire sans prévention qu'il est impossible à l'Angleterre de trouver en elle-même les ressources que trouve la France. Cependant elle ne peut en espérer d'étrangères d'aucun côté ; nous sommes assurés de la Hollande, et il n'y auroit que le cas d'une invasion en Angleterre en faveur du Prétendant, où la Hollande se trouveroit obligée de se joindre aux Anglois, s'étant engagée à soutenir la succession dans la ligne protestante. L'Espagne, qui regarde comme un objet principal pour elle la tranquillité de son commerce, et qui est d'ailleurs gouvernée par un ministère anglois et fort attaché aux intérêts de sa nation, pourra avoir de la peine à se joindre à nous ; mais elle ne fournira sûrement rien à l'Angleterre ; nous avons même éprouvé une politesse de M. de la Mina qui mérite de n'être point oubliée. On a donné et observé les ordres les plus sévères pour n'envoyer aucun secours, même de subsistances, aux François à Minorque, mais on n'a point interdit ce qui peut n'être regardé que comme du superflu et des rafraîchissements ; M. de la Mina a expliqué cette modification, et au lieu d'envoyer des oranges et des citrons il a fait une galanterie de 800 moutons à M. de Richelieu. Les Anglois ne peuvent rien espérer de la Suède ni du Danemark qui ont des vaisseaux en mer et sont occupés

à la protection de leur commerce et à prévenir les insultes qu'ils pourroient recevoir de la part de l'Angleterre. Le roi de Prusse n'a point de forces maritimes que pour son commerce d'Embden, et s'il étoit mécontent à un certain point du traité que nous venons de conclure avec l'Empereur, la liaison intime qui est entre la Russie et la cour de Vienne et le traité défensif conclu entre ces deux puissances seroient capables de lui faire faire de sérieuses réflexions.

Arrêté du Parlement du mercredi 2 juin 1756.

La Cour, en délibérant sur le compte rendu par les gens du Roi et pièces y jointes, ordonne que Gervaise sera mandé pour demain à dix heures aux chambres assemblées, à l'effet de rendre compte de sa conduite; Déclare la conclusion de la faculté du 1^er^ du présent mois, en ce qui concerne les arrêts de la cour, nulle et attentatoire à l'autorité de la Cour; fait défense à ladite faculté de théologie de mettre à exécution l'article de la conclusion du 1^er^ du présent mois déclaré nul; Ordonne que le présent arrêt sera signifié, à la requête du procureur général, à Tamponet (1), au doyen et au sous-doyen de ladite faculté, à ce qu'ils n'en ignorent et qu'ils aient à s'y conformer, sous peine par ledit Tamponet d'en répondre en son propre et privé nom.

Par un arrêt particulier : Avant de statuer sur le surplus du compte rendu par les gens du Roi et des pièces y jointes, A arrêté qu'il sera fait au Roi de très-humbles et très-respectueuses remontrances, et que pour en fixer les objets, il sera nommé des commissaires, lesquels s'assembleront lundi 14 du présent mois, de relevée; et cependant le procureur général chargé de rendre compte des contraventions qui pourroient survenir à l'arrêt de la Cour du 18 mai dernier, pour y être par ladite Cour statué contre les contrevenants.

On a converti le décret d'assigné pour y être ouï contre Backhel répondant à la thèse, en ajournement personnel, et celui d'ajournement personnel contre Lefebvre, ancien syndic, et Lahaye, maître des études, en prise de corps.

On a fait, le 30 mai dernier, des feux de joie à Dunkerque pour la déclaration de guerre d'Angleterre, parce qu'on espère bien se venger.

---

(1) Élu syndic de la Sorbonne le 1^er^ juin 1756, et qui refusa.

M. l'abbé Durini, qu'on appelle le comte Durini, arriva lundi dernier au soir à Paris; il descendit chez le nonce. Il est fort connu dans ce pays-ci, où il étoit il y a environ quatre ou cinq ans avec le nonce son oncle, aujourd'hui cardinal et archevêque de Milan. Il a fait un assez long séjour à Milan en attendant l'expédition des brefs de Rome; il a passé à Parme, à Turin et à Lyon. Chacun des trois cardinaux comptoit lui offrir un appartement dans un hôtel garni, et quoique cette détermination ait paru un peu singulière, cependant M. le nonce, qui a été consulté, a cru qu'il n'y avoit point d'inconvénient et dit même que cela s'étoit déjà pratiqué en pareil cas. M. le cardinal de Tencin, à la prière des trois cardinaux, s'est informé à Lyon de M. Durini quelle sorte de présent pourroit lui faire plaisir, et il a dit qu'il seroit bien aise d'avoir quelque vaisselle d'argent dont il ne se soucioit point que le travail fût fort recherché, quelques bijoux pour donner à son retour en Italie, et de l'argent pour les frais de son voyage. C'est sur ce plan que les trois cardinaux prennent leurs arrangements; tout se fait à frais communs; ils comptent donner la vaisselle dès ce moment, afin que M. Durini puisse en faire usage et donner à manger chez lui à qui il voudra. Il est jeune, il a une figure agréable et parle très-bien françois. Il s'est présenté une difficulté dès le lendemain de son arrivée. Il est d'usage et de règle que les nouveaux cardinaux fassent une profession de foi; c'est cette formalité qui exige qu'ils prêtent un nouveau serment au Roi. La profession de foi doit être reçue par celui que le Pape nomme dans son bref ou dans les instructions données au camérier. On avoit mis à Rome dans les instructions que ce seroit M. le cardinal de Tencin qui recevroit la profession de foi; le camérier représenta que M. le cardinal de Tencin étoit retiré dans son diocèse; en conséquence, on ajouta le nom de M. le cardinal de la Rochefoucauld; celui-ci est actuellement à Bourges, et le camérier n'a aucun pouvoir d'en

substituer un autre. Cependant la cérémonie de la barrette ne peut se faire sans au préalable la profession de foi. Il a été convenu, après avoir pris l'avis du nonce, qu'on proposeroit à M. le cardinal de Soubise de recevoir cette profession de foi; il a paru que le camérier faisoit difficulté de substituer un archevêque à la place du cardinal pour cette cérémonie. La santé de M. le cardinal de Soubise, quoique très-mauvaise, lui permettant de voir du monde dans quelques heures de la journée, et même de se préparer à partir dans huit jours pour Saverne, la proposition a été acceptée. Les trois cardinaux ont été avec le camérier chez l'introducteur des ambassadeurs, qui est M. Durfort; M. Durfort a pris les ordres du Roi, qui a donné à lundi prochain pour M. le cardinal de Tavannes, au lendemain mardi pour mon frère, et au jeudi pour M. le cardinal de Gesvres.

Il y a huit ou dix jours que M^me^ de Bournonville est morte à Bruxelles; son nom étoit d'Urs; c'étoit la mère de M^me^ de Bentheim; elle étoit veuve de M. de Bournonville, frère du duc de Bournonville, capitaine des gardes wallones à Madrid.

Du samedi 5. — J'ai parlé de la résistance de la cour souveraine de Nancy aux ordres du roi de Pologne, à l'occasion d'une affaire de maréchaussée. On trouvera ci-après l'extrait d'une lettre qui m'a été écrite à ce sujet, et la copie du discours du roi de Pologne au premier président de cette cour souveraine.

Copie de la lettre.

A Lunéville, le 27 mai 1756.

J'avois résolu de vous mettre au fait de l'affaire d'entre le conseil du roi de Pologne et la cour souveraine de Nancy; de nouvelles remontrances que cette dernière menaçoit de donner m'ont arrêté. J'ai voulu voir ce que c'étoit; c'est une pure déclamation et des plaintes vagues et dénuées de toutes raisons contre M. de la Galaizière, et cela parce qu'il a prétendu qu'on ne pouvoit appeler d'un jugement prévôtal, lorsque la compétence a été adjugée à la maréchaussée.

Avant-hier le Roi fit venir à Luneville le premier président et un autre député de la cour souveraine, et leur remit un écrit qu'il avoit composé seul, de grand matin : je le trouve si digne de S. M. Polonoise que je vous l'envoie.

On discuta ensuite tous les chefs des remontrances dont le résultat est qu'elles sont c que je viens de dire. Il est bien à désirer que la compagnie ne se laisse plus entraîner à la fougue de quelques-uns de ses membres qui s'emportent au delà des bornes et de la raison.

Copie de la réponse du roi de Pologne au premier président.

Je suis très-satisfait de l'obeissance que me rend ma cour souveraine en me remettant le procès-verbal ; je le serois plus encore, si je trouvois dans les remontrances des raisons propres à me convaincre qu'elle n'a pas eu tort d'apporter un si long délai à l'exécution de mes ordres sur cet article.

Je suis infiniment touché des assurances que me donne ma cour souveraine de son attachement pour ma personne ; je le serois bien plus encore si cet amour qu'on me témoigne étoit le même pour mon gouvernement, qui en est inséparable.

Mais qu'en dois-je penser, si à la tête des remontrances, on traite mon gouvernement de despotique, pour ne pas dire tyrannique, quand on se croit lésé par le renversement des lois et usages de l'État? Frappé au point que je suis de ces expressions, je ne suis pas fâché d'avoir des surveillants à mon gouvernement ; sûr de mes bonnes intentions, je me veux rendre volontiers responsable de tous les griefs, ne trouvant point de différence entre les commettre et souffrir qu'ils soient commis. C'est pourquoi, sans me servir de ma chancellerie pour répondre aux présentes remontrances, afin qu'il ne soit jamais dit que ma religion est surprise, ce qui veut dire que par mon peu d'attention je souffre toutes les prévarications et oppressions de l'État, ce qui est si contraire à l'amour que j'ai pour mes sujets, qu'on ne m'accusera j'espère pas d'indolence, quand de mon propre chef j'aurai satisfait à ma cour souveraine, en lui rendant raison sur toutes les plaintes qu'elle peut former, pour lui inspirer une fois la confiance qu'elle doit à la considération que j'ai pour elle...., quoiqu'il suffiroit de répondre en deux mots que les arrêts de mon conseil se prononcent en ma présence, et que j'y préside, et que mon chancelier n'expédie rien sans mes ordres, cependant je veux qu'en présence des députés du Parlement il m'instruise s'il se trouve quelque chose qui ait pu échapper à ma connoissance. A cet effet, je vais faire relire les remontrances et examiner chaque article pour obvier à ces disputes si scandaleuses au public et si préjudiciables à la tranquillité de mes sujets ; c'est un entretien fa-

culier que je veux avoir avec les députés, comme un père avec sa famille, dont tout le bien est en commun ; il est permis avec toute liberté aux députés de s'expliquer ; je promets de mettre ordre aux abus s'il s'en trouve, et de prendre des mesures pour que dorénavant on ne me les impute pas impunément, si on ne me les démontre pas clairement à cette occasion. J'ouvre ici mon cœur, qui n'est du tout point disposé ni à punir avec rigueur, ni à fléchir avec indignité.

Je désire que dans toute sorte d'occurrence on commence à s'entendre avant de prétendre avoir raison ; ma santé affaiblie par mon âge ne sauroit supporter aucune tracasserie. Je jouis de la douceur de la paix sous la faveur de l'heureux règne et de la puissance de Louis XV, mon gendre ; au bout du compte, ce pays qui me sert d'asile est son domaine perpétuel, je ne le gouverne qu'avec juridiction viagère. Ainsi désormais si je ne puis être assez heureux que de concourir au zèle de ma cour souveraine, qui prétend être au-dessus du mien pour le bien de l'État, je veux qu'on adresse toutes les remontrances directement au Roi Très-Chrétien, sur lesquelles la résolution prise n'exigera de moi que l'exécution ; je me désiste volontiers de ma propre décision, mais non de toute l'attention sur tout ce qui pourra être avantageux au pays, au maintien des lois, à la juridiction légitime de la magistrature et au bonheur de tous ceux qui le composent.

On trouvera ci-après (1) la copie du cérémonial observé à l'hôtel de Luynes pour la prestation de serment des cardinaux.

---

(1) *Détail de la cérémonie observée à l'hôtel de Luynes pour la prestation de serment des cardinaux.*

Le 2 juin 1756, MM. les trois cardinaux nouveaux se sont transportés à l'hôtel de Luynes, dans l'appartement de M. le cardinal de Luynes, où ils se sont revêtus de la soutane et ceinture violettes, du rochet et du camail violet par-dessus. M. le camérier de Sa Sainteté s'y est aussi rendu ; il s'est habillé avec le mantellonet violet, tel qu'il le porte dans le palais de Sa Sainteté. Les cardinaux et M. le camérier étant revêtus de leurs habits se sont assemblés dans le grand cabinet de l'appartement de M. le cardinal de Luynes, et sont partis pour monter à la chapelle dudit hôtel dans l'ordre qui suit : leur livrée marchant devant, ensuite deux aumôniers pour chacun des cardinaux, en soutane et manteau long noir ; les deux de M. le cardinal de Luynes étoient en surplis ; M. le camérier marchant derrière MM. les cardinaux (il a aussi dû marcher deux pas en avant) ; ensuite MM. les cardinaux, ayant chacun leur caudataire qui portoit leur robe. Ils ont traversé dans cet ordre le perron et la grande cour, le vestibule du grand escalier, et sont montés par ledit escalier pour arriver à la chapelle, où ils ont trouvé

Du dimanche 6, *fête de la Pentecôte.* — M. de Luxembourg revint avant-hier. Il paroît que le parlement de Rouen est très-déterminé à cesser le service, et même que tous donneront la démission de leur charge ; ils prétendent que ce n'est point de la suppression d'une charge de lieutenant général de Bayeux qu'ils croient avoir sujet de se plaindre, mais de la forme dans laquelle cette suppression a été faite et du choix de celui sur la tête duquel les deux charges ont été réunies. Les charges de conseillers au parlement de Rouen sont d'un médiocre revenu ; ceux qui en sont revêtus prétendent qu'elles ne valent que 22 ou 23,000 livres par an. Le prix en étoit autrefois de 30,000 livres ; elles sont aujourd'hui à 12,000 livres. Ils travaillent actuellement à leurs remontrances. Si, lorsqu'elles auront été présentées au Roi, il n'en résulte autre chose que des lettres de jussion, c'est le moment

---

l'autel découvert, avec des cierges allumés, le livre des Évangiles posé dans le milieu dudit autel sur un pupitre, des fauteuils et carreaux pour s'asseoir et s'agenouiller, une table avec une écritoire pour signer après la prestation de serment. MM. les cardinaux étant entrés, ils ont fait ensemble une inclination à l'autel ; ensuite ils se sont rangés tous les trois du côté de l'Évangile, l'un à côté de l'autre, selon le rang de leur ancienneté et dignité. M. le camérier s'est placé vis-à-vis des cardinaux, du côté de l'Épître. MM. les cardinaux tenoient chacun dans leurs mains la formule latine du serment qu'ils devoient prêter à Sa Sainteté. M. le cardinal de Tavannes, comme le plus ancien, en faisoit lecture à voix haute et intelligible ; les deux autres cardinaux prononçoient le serment à voix haute en même temps que lui. Quand le serment a été entièrement prononcé, M. le cardinal de Tavannes s'est avancé au milieu de l'autel où, après avoir fait une inclination à la croix, il a étendu la main droite sur le livre des Évangiles pour confirmer son serment ; les deux autres cardinaux en ont fait autant. Aussitôt après, un des aumôniers a présenté successivement à MM. les cardinaux une croix à baiser, ce qu'ils ont fait avec respect. De là, MM. les cardinaux, après avoir fait inclination à l'autel, ont écrit au bas du *forma juramenti* qui leur avoit été remis imprimé, leur serment de l'observer, conçu dans les termes accoutumés et écrit de leur propre main. Les trois actes ont été remis ensuite, ainsi signés, dans les mains de M. le camérier de Sa Sainteté. Cela fait, MM. les cardinaux ont fait inclination à l'autel, et sont revenus dans le salon d'assemblée de l'appartement de M. le cardinal de Luynes, dans le même ordre de marche qu'ils avoient suivi pour aller à la chapelle. (*Note du duc de Luynes.*)

qu'ils prendront pour donner leur démission. Ainsi il paroît dans les circonstances présentes qu'il n'y a que trois partis à prendre : celui de retirer les lettres patentes, ce qui n'est pas vraisemblable puisque ce seroit une détermination peu convenable à l'autorité du Roi; celui de donner des lettres de cachet, et enfin de rétablir l'Échiquier.

On pourra remarquer une espèce de différence dans les relations de ce qui s'est passé pendant le voyage de M. de Luxembourg. Dans les unes, il est dit que M. de Luxembourg a permis de délibérer, et dans d'autres qu'il a déclaré que la volonté du Roi étoit qu'on ne délibérât point. L'un et l'autre de ces faits est vrai. M. de Luxembourg a permis qu'on délibérât sur l'affaire de Coutances et non sur celles de Bayeux.

La cérémonie des chevaliers de l'Ordre s'est faite ce matin à l'ordinaire. Le nombre étoit très-grand ; il n'en manquoit dans les cent que trente-quatre, en comptant les étrangers. Il y en a un de mort qui est M. de Bulkley, ce qui fait trente-cinq; M. l'abbé de Pomponne, qui a été très-malade, n'étoit point à la cérémonie; c'est M. de Saint-Florentin qui a lu les preuves de M. de Saint-Vital et de M. le prince Jablonowski. Cette lecture est toujours accompagnée d'un éloge de la naissance ou de la personne, et de l'une et de l'autre suivant les circonstances. M. Jablonowski et M. de Saint-Vital étoient en habit de novices et ont été reçus chevaliers de Saint-Michel par le Roi dans son cabinet, suivant l'usage; ils ont ensuite marché à la tête des chevaliers. C'est le prince Constantin qui a officié, et M^me^ de Périgord qui a quêté, ce qu'elle a fait de très-bonne grâce, quoique ce soit la première fois. Je remarque comme une chose singulière cette première fois, parce qu'il y a douze ans qu'elle est mariée et qu'elle est dame du palais depuis longtemps; mais de longues maladies et des grossesses avoient empêché la Reine de la nommer. Après la messe, la réception à l'or-

dinaire. Les deux novices ont été reçus ensemble. Les parrains étoient M. le maréchal de Tonnerre et M. le marquis de Matignon. M. de Saint-Vital étoit à la droite de M. le prince Jablonowski. Les nouveaux reçus ont pris rang les derniers de tous.

Il y avoit une difficulté par rapport au camérier, qui vient d'être décidée. M. le comte Durini prétendoit devoir être placé dans le fond du carrosse du Roi avec le cardinal et que l'introducteur des ambassadeurs ne devoit être que sur le devant; l'introducteur soutenoit devoir avoir la place dans le fond préférablement au camérier. On a cité des exemples de part et d'autre; les deux derniers étoient en faveur de l'introducteur; il étoit dans le fond à la cérémonie de M. le cardinal d'Auvergne et à celle de M. le cardinal de Soubise; cependant à M. le cardinal de Fleury et dans toutes les autres cérémonies, le camérier a été placé dans le fond. M. Rouillé a rendu compte de tous ces détails au Roi ce matin, et S. M. a décidé en faveur du camérier.

Il est aussi très-décidé entre les parents des cardinaux que ceux qui les accompagneront et qui seront en deuil ne le quitteront point pour ce jour-là; ils doivent se trouver, titrés et non titrés, à la salle des ambassadeurs au moment de l'arrivée du cardinal qu'ils n'auront point suivi en carrosse à son entrée; ils ne le suivent point à la chapelle; ils se retrouvent dans la salle des ambassadeurs à son retour; ils suffiroit même qu'ils y fussent à ce moment; de là ils montent avec lui chez le Roi, qui donne au cardinal une audience publique dans son cabinet; ils l'accompagnent chez toute la famille royale. Les gens titrés ne l'accompagnent point chez les princes du sang, non qu'on leur disputât le fauteuil, puisque cela ne fait point de difficulté, mais parce qu'il pourroit y en avoir sur la place où l'on mettroit ces fauteuils.

Du lundi 7. — Ce matin, M. le cardinal de Tavannes s'est rendu à sa maison, à la ville, à neuf heures. Le ca-

mérier, M. l'abbé comte Durini, s'y est trouvé, M. Dufort, introducteur des ambassadeurs, M. de la Tournelle, secrétaire à la conduite des ambassadeurs, c'est ce qu'on appelle sous-introducteur. Il y avoit, outre cela, les gentilshommes et aumôniers de M. le cardinal de Tavannes. Le carrosse du Roi et le carrosse de la Reine, chacun à deux chevaux, se sont rendus à la maison de M. le cardinal de Tavannes avec celui de l'introducteur et les trois du cardinal. M. le cardinal a monté dans le carrosse du Roi et s'est assis dans le fond de derrière à droite, ayant à sa gauche le camérier; l'introducteur étoit dans le même carrosse dans le fond de devant; le sous-introducteur a monté seul dans le carrosse de la Reine. Ce carrosse de la Reine n'est pas un carrosse du corps ; il est destiné pour ces sortes de cérémonies. Ces aumôniers et les gentilshommes ont monté dans les carrosses du cardinal. Dans le carrosse de l'introducteur, il avoit un homme à lui, secrétaire ou écuyer. Le carrosse de l'introducteur a marché le premier, ensuite les trois carrosses du cardinal, celui du Roi et celui de la Reine. La livrée de l'introducteur marchoit devant, à pied, des deux côtés du carrosse, et ensuite les gens du cardinal. Ce petit cortége est arrivé à la salle des ambassadeurs. C'est là que M. Desgranges, maître des cérémonies en l'absence de M. de Dreux, M. Dufort, introducteur des ambassadeurs, et M. de la Tournelle, sont venus prendre le camérier.

Le Roi avoit donné l'heure à onze heures du matin. L'introducteur des ambassadeurs a conduit le camérier en rochet et camail dans le cabinet du Roi. Le Roi étoit dans son fauteuil, ayant son bureau à sa droite et la cheminée derrière lui. Cette audience est regardée comme audience publique, et on laisse entrer tout le monde dans le cabinet. Le Roi avoit son chapeau sur sa tête; il l'a ôté quand le camérier est entré et l'a remis sur-le-champ. Le camérier a harangué en latin, assez longtemps, avec beaucoup d'embarras et un tremblement gé-

néral, sans cependant oublier un seul mot de son discours. Ces discours se font quelquefois en italien. Il s'est retiré, suivant l'usage, en reculant toujours en arrière et a fait les trois révérences.

Les camériers sont à Rome à peu près comme les chambellans dans les autres cours. Le Pape en a au moins douze, mais il n'y en a que six de service ; ni les uns ni les autres ne sont payés. M. Durini est neveu de celui qui étoit nonce ici ; il resta dix mois chargé des affaires après le départ de son oncle. Il a de l'esprit, de la politesse et parle très-bien françois. Il n'y a que deux ans qu'il est parti d'ici ; il en a 29, dont il en a demeuré 15 en France.

Immédiatement après l'audience, le Roi a descendu en bas à la chapelle ; la Reine a voulu y descendre aussi à cause de M. le cardinal de Tavannes. Le camérier a été mettre un habit long rouge, bordé d'hermine avec une espèce de camail d'hermine ; cet habillement est fait à peu près comme les habits blancs des religieux dominicains. Il a apporté la barrette sur la crédence, dans le chœur, après quoi il a retourné à la sacristie. La barrette est enveloppée dans un sac. La messe a été comme à l'ordinaire avec la musique. Après la messe finie, le camérier a fait le tour du prie-Dieu par derrière, comme avant la messe, a été prendre la barrette et l'a apportée au prie-Dieu du Roi. M. le cardinal de Tavannes s'est avancé, s'est mis à genoux ; le Roi lui a mis la barrette sur la tête et lui a fait un petit compliment. On m'avoit dit que l'étiquette étoit de dire : « Je souhaite que vous la portiez longtemps ; » le Roi m'a dit qu'il n'y avoit point d'étiquette, qu'il disoit ce qu'il jugeoit à propos.

Le cardinal a retourné à la sacristie ; il avoit mis dès le matin la culotte et les bas rouges ; il a mis l'habit long rouge et le camérier a remis son habit long violet. Le cardinal, ayant à sa gauche le camérier, un peu en avant à côté de lui, aussi à la gauche, M. Dufort, à sa droite M. Desgranges et un peu devant lui M. de la Tournelle,

a monté chez le Roi. Le Roi étoit dans son cabinet debout et découvert. Le cardinal a fait en entrant les trois révérences accoutumées, et a ensuite harangué le Roi; il n'a pas tremblé autant que le camérier, mais assez pour être remarqué, et il a même dit au Roi, après sa harangue, que l'embarras et le tremblement ne diminuoient en rien ses sentiments de reconnaissance. Le cardinal s'est retiré avec les trois révérences, comme en entrant, et a été conduit dans le même ordre à l'audience de la Reine. Cette audience étoit dans le grand cabinet avant la chambre, le chevalier d'honneur seul derrière le fauteuil, la dame d'honneur à droite, la dame d'atours à gauche, les dames titrées en cercle des deux côtés, et derrière elles les dames non titrées debout. C'est dans ce cabinet que se donnent les audiences publiques; il n'y a d'exception à cette règle générale que les audiences publiques pour les ambassadrices qui sont dans la chambre. La dame d'honneur, avertie par le sous-introducteur, s'est levée, a fait une révérence à la Reine et s'est avancée jusque hors la porte qui donne du cabinet dans l'antichambre; là, elle a salué et baisé le cardinal et est ensuite rentrée avec lui, lui donnant la main; dans ce moment elle a repris la droite; immédiatement après les trois révérences, à l'ordinaire, la dame d'honneur a été se remettre à sa place et a fait avancer un pliant vis-à-vis la Reine, dans le milieu du cercle. La Reine ne se lève point. Le cardinal l'a haranguée debout, et ensuite s'est assis. La conversation a été fort courte. Le cardinal s'est donc retiré avec les mêmes révérences et a été conduit de la même manière à l'audience de M^gr le Dauphin, qui l'a reçu debout dans son cabinet, vis-à-vis la porte d'entrée; tout s'y est passé comme chez le Roi. De chez M^gr le Dauphin, le cardinal a été chez M^me la Dauphine, qui étoit dans son grand cabinet, avec le même arrangement que chez la Reine; même cérémonie pour la dame d'honneur; M^me la Dauphine s'est levée et a baisé le cardinal. La harangue, le pliant, la conversa-

tion, les révérences en sortant, tout a été de même, et la reconduite de la dame d'honneur jusqu'auprès de la porte, en dedans, comme chez la Reine, ce que j'avais oublié de marquer. Le cardinal a été ensuite à l'audience de Madame, et après à celle de Mesdames Victoire, Sophie et Louise qui étoient ensemble; tout a été de même que chez M^me^ la Dauphine. A toutes ces audiences, chez M^gr^ le Dauphin, chez M^me^ la Dauphine et chez Mesdames, immédiatement après la harangue, le cardinal a présenté le camérier. Toutes les audiences finies, le cardinal a été à pied, avec le même cortége, chez M. Rouillé, secrétaire d'État des affaires étrangères, et ne l'a point trouvé. L'usage est que la visite se passe sans aucune cérémonie. De chez M. Rouillé, il est revenu à la salle des ambassadeurs et a remonté dans le carrosse du Roi, qui l'a reconduit avec le même appareil dans sa maison, à la ville. Ce que l'on doit donner en pareil cas de gratifications aux cochers du Roi et de la Reine, à la chapelle, etc., monte en tout à 28 louis; indépendamment de cela, il y a le tabouret à payer chez la Reine. J'ai déjà marqué que ce droit est de 1,440 livres. Il y a encore à payer un nouveau serment de fidélité que le nouveau cardinal prête au Roi, à cause, dit-on, que la profession de foi dont j'ai parlé est une espèce de prestation de serment au Pape. Si je puis avoir une copie de cette profession de foi, on la trouvera à la fin de ce livre; je ne puis l'espérer que d'une marque d'amitié du camérier, parce qu'on n'en donne point copie (1).

On trouvera ci-après l'arrêté du Parlement du 3 de ce mois.

Sur le compte rendu ce matin par le syndic de sa conduite depuis l'arrêt du 17 mai jusqu'à ce jour, on a continué la délibération au premier jour.

---

(1) Cette copie ne se retrouve pas dans le manuscrit du duc de Luynes.

Du mercredi 9. — Hier ce fut la cérémonie de mon frère. Les carrosses du Roi et de la Reine l'allèrent prendre à la maison que j'ai ici dans la ville. Tout s'est passé de la même manière qu'à la matinée d'avant-hier. Mon frère trembla un peu à sa harangue au Roi, mais cependant il la prononça très-bien. Il m'a paru que ses discours avoient été fort approuvés; celui qu'il fit à la Reine est rempli de sentiments de respect et d'attachement; celui pour M^gr le Dauphin, de louanges flatteuses; celui pour M^me la Dauphine est touchant et exprime bien la reconnoissance; ceux pour Mesdames sont fort courts et fort convenables.

Le Roi alla hier coucher à Choisy. C'est la première fois de l'année qu'il ait couché hors de Versailles; il revient aujourd'hui. Il a été tous ces jours-ci souper plusieurs fois à un pavillon qu'il a fait bâtir auprès de l'étang de Pouros. Cet étang, fait par les ordres de Louis XIV pour rassembler les eaux de Versailles, où elles y sont conduites par des rigoles, est situé à peu de distance du Peret, sur la droite. Le projet du Roi est d'y faire une habitation où il ait une vingtaine de logements à donner, une chapelle et un fort petit jardin. Il n'y a encore de fait que le bâtiment destiné à la chapelle, et le Roi en fait usage pour y aller souper.

Je viens d'apprendre que M. de Castries est employé en Provence. On trouvera ci-après les nouvelles que l'on a reçues de la Rochelle.

De la Rochelle, le 3 juin 1756.

On attend des troupes de renfort à la Rochelle, 2 bataillons de Bourbon et 2 bataillons de Rouergue, et 2 régiments de cavalerie; le reste se fait petit à petit. Il seroit à souhaiter qu'il se fît en gros; mais avec ce que nous avons de troupes et la côte étant armée en batterie, on est persuadé que les gens qui auroient envie de débarquer aimeroient mieux ne l'avoir pas fait: s'ils nous donnent le temps d'achever ce qui nous reste à faire, on sera en sûreté. Il est arrivé à la rade un vaisseau de Louisbourg; les officiers mandent que rien n'y manque. Depuis le mois d'octobre, il est parti de France plus de 4,000 hommes

sur divers bâtiments, 100 d'un côté, 100 de l'autre ; tout est presque rendu ; on n'en connoît que deux de pris. On compte à présent dans ce pays-là un corps de 10,000 hommes de troupes réglées au moins.

Du jeudi 10. — La cérémonie de M. le cardinal de Gesvres s'est faite aujourd'hui. L'heure étoit à dix heures. Le Roi a descendu en bas, en habit ordinaire, et ne s'est habillé pour la chasse qu'après l'audience. Il est inutile de répéter tout le détail de cette cérémonie, il est le même que celui de mardi. Voici les seules différences. Mardi étoit le jour des ambassadeurs, et par conséquent ce qu'on appelle la salle des ambassadeurs étoit occupée. On ouvrit pour mon frère la pièce d'à côté, qui sert au conseil des parties (1). Je remarquai qu'il y avoit trois cafetières d'argent auprès du feu, c'étoit du chocolat, du café et du lait pour le cardinal et ceux qui l'accompagnent; on donne aussi de petits pains. Le même usage s'observe les mardis pour les ambassadeurs. Le cardinal doit sans difficulté, à l'audience de la Reine, de M^me^ la Dauphine, et de Mesdames, porter la barrette comme pour la mettre sur sa tête, et il est dit que ce n'est que par respect qu'il ne se couvre pas. C'est une étiquette réglée pour les ambassadeurs et pour les cardinaux, avec cette différence que les cardinaux ne se couvrent pas chez le Roi et que les ambassadeurs s'y couvrent. M. le cardinal de Tavannes, lundi, oublia totalement ce cérémonial; mon frère l'oublia aussi partout, excepté chez Mesdames; M. le cardinal de Gesvres a été plus attentif et a observé le cérémonial chez la Reine, chez M^me^ la Dauphine et chez Mesdames.

Il y avoit une difficulté pour le cérémonial chez M^gr^ le duc de Bourgogne ; il a fallu rechercher d'anciens exemples ; on a trouvé ceux de M. le cardinal de Coislin, de M. le cardinal de Noailles et de M. le cardinal de Rohan, et en conséquence il a été décidé que les en-

(1) La cour de cassation de ce temps.

fants de France étant à Meudon, l'introducteur, le sous-introducteur et le maître des cérémonies s'y rendroient chacun de leur côté; que les trois cardinaux s'y rendroient chacun de leur côté aussi le même jour, qui est demain; qu'ils iroient chacun séparément; qu'ils auroient chacun deux carrosses à six chevaux; qu'ils seroient reçus et baisés par Mme de Marsan, comme ici par les dames d'honneur; qu'ils feroient une harangue ou compliment, adressant la parole à Mgr le duc de Bourgogne, en présence de Mgr le duc de Berry et de Mgr le comte de Provence, et qu'on avanceroit un pliant sur lequel ils s'assoiroient comme chez la Reine. Les trois cardinaux auront chacun leur audience l'un après l'autre. Ce qui mérite d'être remarqué, c'est la différence de cette audience des cardinaux à celle des ambassadeurs. Les ambassadeurs, le nonce par exemple (qui fera son entrée à Paris dimanche prochain, et ici mardi), ont audience séparément de chacun des trois princes et n'en ont qu'une de Mesdames cadettes toutes trois ensemble; et les cardinaux n'ont qu'une audience des trois princes en même temps, comme ils l'ont eue de Mesdames cadettes. Les cardinaux n'ont aucun honneur des gardes.

Il paroît démontré de plus en plus, par les nouvelles qu'on a du fort Saint-Philippe, que l'entreprise est plus considérable qu'on ne l'avoit imaginé d'abord; il y a 200 pièces de canon dans le fort; nous n'en avons que 53 ces jours-ci, et ce qu'on pourra donner de surplus vient de loin et n'est pas près d'arriver, parce qu'il a fallu en fournir pour la marine. On trouve difficilement de la terre dans les environs du fort, aussi a-t-on été obligé d'embarquer un grand nombre de sacs à laine. Nous avons quelques affûts de rechange, mais peut-être pas assez. Le mineur travaille avec peine, parce qu'il travaille dans le roc, et lorsqu'il aura renversé la contrescarpe dans le fossé il se trouve encore par delà un second chemin couvert.

M. Tronchin partit hier 9 pour retourner chez lui à Genève; il passe par Lunéville. M. le cardinal de Soubise partit il y a trois ou quatre jours pour Saverne, malgré le mauvais état de sa santé, qui fait douter qu'il puisse soutenir le voyage.

M. Magnanville, intendant de Tours, a la charge de garde du trésor royal de M. Savalette, son père; M. de la Galaisière, fils du chancelier de Lorraine, est nommé intendant de Montauban, M. l'Escalopier, qui en étoit intendant, passe à Tours.

Du samedi 12. — On joua mercredi, et on continue à jouer aujourd'hui, au concert de la Reine, un opéra intitulé *Enée et Lavinie;* les paroles sont de M. de Fontenelle; le sieur Colasse en avoit fait la musique en 1690; le sieur Dauvergne a fait une nouvelle musique sur les mêmes paroles. C'est lui qui est l'auteur *des Troqueurs*, opéra-comique.

M. de Bernis contoit à M^gr^ le Dauphin, il y a quelques jours, un fait fort singulier qui m'a été confirmé par M. Durini, camérier. M. de Bernis, étant à Venise, avoit entendu parler d'un P. Souzi, religieux de l'ordre des olivettains; c'est un ordre qui n'est point connu en France. Il savoit que ce religieux avoit le talent de composer sur-le-champ des vers italiens sur quelque sujet qu'on pût lui donner; il le pria à dîner chez lui et il lui proposa pour sujet, si l'électricité est utile ou nuisible à la société. Le P. Souzi lui dit que ce sujet étoit difficile à traiter; cependant, après un instant de réflexion, il parla pendant une demi-heure en très-bons vers italiens, entrant dans le détail de toutes les expériences de l'électricité. Il paroissoit, à la fin de ce discours, que ce n'étoit pas sans fatigue et sans efforts qu'il avoit rempli le sujet proposé; cependant il offrit de traiter un autre sujet donné si on le désiroit : cette sorte de science, ou pour mieux dire de talent, n'est pas commun, mais il y en a plusieurs exemples en Italie.

J'ai dit ci-dessus que le Pape a douze caméricrs; il y en a six qui servent par semaine; ils ne sont ni logés, ni nourris, et n'ont aucun appointement, comme je l'ai dit; aussi la plaisanterie du Pape est-elle de les appeler ses anges, parce qu'il est supposé dans cette plaisanterie qu'ils n'ont pas plus besoin de nourriture que les esprits célestes. Il y a outre cela des places de camérier sans service et qui ont cependant des appointements ou pensions; c'est un titre d'honneur et une récompense qu'un Pape donne quelquefois à quelques-uns de ceux qui lui ont été particulièrement attachés. Les six caméricrs de service se rendent tous les jours à huit heures et demie chez le Pape; ils en sortent à midi, y reviennent à deux heures et restent avec le Pape jusqu'à 6 heures et demie. Le Pape dit ou entend la messe tous les jours, à sept heures du matin; il la dit très-souvent, et avec une grande piété et une grande édification pour les assistants. Il donne audience depuis dix heures jusqu'à midi, le matin, et l'après-dînée, depuis trois jusqu'à quatre. Il sort tous les jours en carrosse à quatre heures, à moins qu'il ne soit incommodé; autrefois même il alloit à pied. Il n'y a point de jours dans l'année, à Rome, où il n'y ait des prières de quarante heures dans quelque église; le Pape y va tous les jours, et ensuite il fait une promenade dans la ville; il rentre à six heures ou six heures et demie, alors les caméricrs sont libres. Le Pape travaille avec le cardinal Valenti, secrétaire d'Etat, et comme ce cardinal est malade, le Pape descend chez lui; ce travail dure trois quarts d'heure ou une heure, suivant les affaires.

Les trois cardinaux allèrent hier à Meudon, ayant chacun deux carrosses; ils allèrent chacun dans leur carrosse et non dans le carrosse du Roi. Le maître des cérémonies, l'introducteur et le sous-introducteur se rendirent de leur côté à Meudon. L'introducteur avoit été recevoir les ordres de M^me^ de Marsan pour l'heure de M^gr^ le duc de Bourgogne, et elle avoit donné celle de midi.

M. le cardinal de Tavannes mena dans son carrosse M. l'abbé Durini ; j'allai avec mon frère ; M. le cardinal de Gesvres alla seul ; M. le duc de Gesvres, M. le comte de Tresmes et MM. de Saulx allèrent ensemble dans un autre carrosse. Les trois cardinaux étoient en habit long rouge ; le camérier étoit vêtu comme à l'audience du Roi. Ce n'est point un habit long comme les ecclésiastiques le portent, c'est une forme particulière d'habillement qui ressemble à l'habit long des prêtres, mais qui est attaché au titre de camérier. M. Durini n'est point prêtre, il n'est pas même dans les ordres. Les cardinaux montèrent dans la salle des gardes, qui est au haut de l'escalier, et entrèrent dans l'appartement à droite qui tient à la galerie. Ce fut dans cette galerie qu'ils mirent leur rochet et camail ; ensuite, M. Dufort, introducteur des ambassadeurs, ayant averti M. le cardinal de Tavannes, il marcha ayant à sa droite M. Dufort et à sa gauche le camérier. Lorsqu'il fut arrivé à la salle des gardes, qu'il faut traverser, il trouva M. des Granges, maître des cérémonies, et après lui avoir fait la révérence marcha en avant à sa droite ; ils arrivèrent ainsi dans cet ordre jusqu'à la porte du cabinet où étoit M^gr le duc de Bourgogne. Ce cabinet est vis-à-vis celui du bout de la galerie et dans le même alignement. Il y avoit trois fauteuils qui occupoient le fond du cabinet vis-à-vis la porte d'entrée : M^gr le duc de Bourgogne étoit dans le milieu, M^gr le duc de Berry à droite, et M^gr le comte de Provence à gauche. M^me de Marsan, avertie par M. de la Tournelle, sortit en dehors du cabinet, salua et baisa le cardinal, et après un petit compliment de politesse rentra avant lui dans le cabinet, fit avec lui les trois révérences, étant à sa droite. On avança un pliant. M^gr le duc de Bourgogne étoit debout et avoit son bonnet sur sa tête, mais il étoit convenu que cela ne signifioit rien pour être couvert ou découvert. M^me de Marsan, avoit repris sa place auprès de M^gr le duc de Bourgogne. Le cardinal debout harangua

Mgr le duc de Bourgogne en lui adressant la parole à lui seul. La harangue fut courte; Mgr le duc de Bourgogne y répondit en peu de mots, et très-bien ; ensuite il s'assit, et le cardinal s'assit sur le pliant vis-à-vis de lui. Ce cérémonial ne dura qu'un moment; le cardinal se retira avec les trois révérences ordinaires et fut reconduit par Mme de Marsan jusques dans la porte; il retourna dans le même cabinet d'où il étoit parti pour ôter son rochet et camail.

Le même cérémonial s'observa de suite pour mon frère et après lui pour M. de Gesvres. Quoique Mme de Marsan eût bien fait répéter le petit compliment à Mgr le duc de Bourgogne pour mon frère, ne s'étant point trouvée auprès de lui dans le moment, le compliment fut oublié; elle en fit beaucoup d'excuses comme si ç'avoit été une grande faute; mais si c'en étoit une, Mgr le duc de Bourgogne la répara à M. le cardinal de Gesvres.

Le camérier assista aux trois audiences; M. le cardinal de Tavannes le présenta à Mgr le duc de Bourgogne et ensuite le camérier accompagna les deux autres cardinaux. Les trois cardinaux étant retournés dans le cabinet dont j'ai parlé et ayant ôté leur rochet et camail, Mme de Marsan vint leur rendre visite dans ce cabinet, et leur parla avec cette politesse et cette gaieté qui lui sont naturelles et qui la font autant aimer que sa piété et son assiduité à remplir ses devoirs la font estimer et respecter.

Il y avoit longtemps que M. de Chaulnes désiroit que le Roi honorât de sa présence les exercices des chevau-légers de la garde; le Roi voulut bien y aller le 11 après dîner. On a déjà parlé de cet établissement, dont l'utilité est peut-être encore plus grande pour la jeune noblesse du royaume que pour la compagnie même. On y apprend tous les exercices et presque toutes les sciences convenables à un homme de condition : monter à cheval, faire des armes, voltiger, l'histoire, les fortifications, le dessin, les mathématiques, la danse, même à nager et à nager à cheval. Tout ce qui peut contribuer à la perfection et à

l'instruction n'y est point épargné, et l'on y est occupé sans cesse d'une police la plus exacte pour prévenir tout ce qui pourroit intéresser la conduite et les mœurs des jeunes gens. Ils ont une messe et une prière tous les jours, et on leur fait des instructions; ils sont honnêtement logés et bien nourris à des tables de 12 couverts; ils ont des domestiques pour les servir, un médecin, un chirurgien attachés au corps, et l'on a les plus grandes attentions pour eux dans leurs maladies. Il a fallu acquérir une grande quantité de maisons pour contenir toute cette jeunesse et donner la facilité pour tous ces exercices; un grand nombre de chevaux de distinction appartiennent aujourd'hui à cette compagnie, dont quelques-uns coûtent fort cher. La perfection où l'on est déjà parvenu et qui augmentera encore, prouve la justesse des vues, l'assiduité du travail et la capacité de ceux qui sont à la tête de cet établissement. M. de Channes de Vezannes est le premier qui, sous les ordres de M. le duc de Chaulnes, a formé, continué et exécuté ce projet. C'est un gentilhomme de Bourgogne qui a été élevé avec soin et qui joint à la véritable et à la plus solide piété une application qui ne se rebute jamais, une patience sans bornes, une douceur inaltérable malgré la vivacité de son caractère, et des talents supérieurs pour tout ce qui s'appelle détail. M. de Lubersac, homme de condition, que M. le duc de Chaulnes a engagé d'entrer dans cette compagnie en qualité d'officier supérieur et qui s'est livré avec intelligence, zèle et capacité à tout ce qui pouvoit servir à perfectionner cet établissement, en a la direction et le commandement sous les ordres de M. le duc de Chaulnes; et l'on peut dire avec vérité que par des talents supérieurs pour l'ordre et la discipline, des connoissances rares sur tout ce qui regarde la cavalerie et une application incapable de se rebuter jamais, il a déjà mis cet établissement au point de mériter les plus justes éloges de tous ceux qui le voient.

La dépense nécessaire pour un jeune homme va environ à 3,000 livres par an ; mais lorsque l'on fait réflexion que les mœurs y sont en sûreté et qu'on y apprend en même temps tout ce qu'il convient de savoir, peut-être ne trouvera-t-on pas cette dépense effrayante, surtout en la comparant à ce qui est nécessaire pour les exercices d'un jeune homme à Paris.

Le Roi arriva à quatre heures un quart avec Mgr le Dauphin. Les gardes du corps et Cent-Suisses garnissoient partout dans les dehors, les chevau-légers dans les dedans. M. d'Argenson, M. de Paulmy, M. le garde des sceaux, M de Saint-Florentin y accompagnèrent le Roi. S. M. entra d'abord au balcon du manége, d'où elle vit, pendant une demi-heure ou trois quarts d'heure, différents chevaux de distinction bien dressés et menés avec grande justesse par les chevau-légers les plus habiles. Le dernier qui parut étoit monté par celui qui donne les leçons au manége ; il est impossible de voir un cheval dressé plus parfaitement et des talents plus dignes d'admiration que ceux de cet écuyer. Après le manége, le Roi monta à la salle des exercices. On avoit formé un bataillon de jeunes gens coiffés avec des bonnets surmontés de plumes. Toutes les évolutions se firent avec la précision la plus grande, au son du tambour et au commandement. Ensuite on fit voir au Roi l'exercice des armes, qui fut suivi du voltiger ; dans l'un et dans l'autre, et surtout dans ce dernier, on admira la science, la légèreté et l'adresse de presque tous ceux qui y parurent. Il y a dans la salle un cheval de bois que l'on élève successivement ; on l'éleva jusqu'à sept pieds, et il y eut des jeunes gens qui sautèrent dessus en grosses bottes. M. de Rochegude se distingua dans le voltiger et M. de Beuzeville dans les armes. Dans les intervalles d'un exercice à l'autre, il y avoit une musique composée de timbales, de violons et de hautbois. De la salle des armes le Roi descendit à celle des plans ; il y vit un parc

d'artillerie en petit et en cuivre, fait exprès pour l'instruction de la jeunesse, et où l'on a rassemblé tout ce qui peut servir à faire connoître les détails les plus curieux et les plus intéressants. Il y vit aussi une batterie formée comme elle l'est dans un siége, et une grande quantité de plans tant en relief qu'en dessins. Dans la salle des exercices on fit remarquer au Roi une armoire remplie d'instruments de mathématiques en grand, et de toute espèce de livres servant à l'instruction des jeunes gens. De la salle des plans le Roi fut conduit par des corridors et à couvert à l'autre bout de la maison; il arriva au logement de M. de Lubersac, auprès duquel il avoit établi un balcon qui donne sur la carrière. Les jeunes gens coururent les têtes avec beaucoup d'adresse; on y fit différentes manœuvres de guerre au bruit du canon et de la mousqueterie pour faire voir le soin qu'on a eu d'accoutumer les chevaux au feu. Il étoit près de sept heures quand le Roi en sortit, et il parut satisfait de ce qu'il avoit vu. Il y a actuellement cent jeunes gens dans cette maison, et outre cela dix inspecteurs et dix sous-inspecteurs. Cet établissement doit être transféré à Clagny, où il y aura encore plus de moyens de le perfectionner; mais ce changement ne peut être fait d'ici à quatre ans.

J'ai parlé ci-déssus du dernier traité de Vienne. Une circonstance essentielle à marquer, c'est que ce traité, qui fait aujourd'hui la sûreté et la tranquillité de la France dans les circonstances où elle se trouve avec l'Angleterre, est l'ouvrage personnel du Roi, qui a négocié par lettres de sa main avec l'Impératrice. L'Impératrice lui a marqué la plus grande confiance dans toute cette affaire. M. Rouillé dit publiquement que ce n'est point son ouvrage, que c'est celui du Roi. Il paroît que l'on est extrêmement content de l'exactitude et de la capacité avec lesquelles M. d'Aubeterre, à Vienne, a exécuté les ordres qui lui ont été envoyés.

Du dimanche 13, *Versailles.* — Les gens du Roi sont venus ici ce matin. Le Roi leur a donné audience dans son cabinet ; il n'y a resté que M. le Chancelier et les ministres. Ils ont renouvelé au Roi les mêmes représentations dont j'ai déjà parlé ci-dessus, au sujet des charges vacantes dans le Parlement. Le Roi a répondu : « Mon Parlement recevra mes ordres avant la fin du mois. »

M. de Luxembourg est parti ce matin ; il n'a point pris congé ; il a demandé des instructions et on a répondu qu'on les lui enverroit suivant les circonstances. Il a ordre de se trouver à toutes les délibérations des chambres assemblées sur les représentations qu'il a faites par rapport au commandement des troupes, qui a été donné pour la Normandie à M. le comte d'Estrées. Il a été décidé que M. de Luxembourg auroit le commandement et que M. le comte d'Estrées lui rendroit compte. M. de Luxembourg et M. le comte d'Estrées sont tous deux lieutenants généraux de 1744, mais M. de Luxembourg est l'ancien, et d'ailleurs il est gouverneur de la province.

J'ai voulu savoir plus en détail aujourd'hui ce que c'étoit que le commandement donné à M. de Castries en Provence. M. de Castries est maréchal de camp de 1748, 10 mai ; il ne sera point aux ordres de M. de Villars, mais à ceux de M. de Richelieu, et on lui assigne un canton particulier sur la côte où il commandera. M. le duc de Villars ne donne point d'ordre sur ce qui regarde les troupes.

Les trois cardinaux ont prêté aujourd'hui serment de fidélité au Roi un moment avant la messe ; ils ont lu le serment l'un après l'autre ; ils étoient en habits longs rouges, rochet et camail ; ils ont assisté à la messe du Roi à gauche du prie-Dieu, en avant du côté de l'autel, ayant à leur droite les aumôniers du Roi. Il n'y a eu aucun cérémonial.

Du lundi 14. — Hier, les trois cardinaux prêtèrent serment. Le Roi descendit en bas. Ses aumôniers étoient en

habit court et à la droite du prie-Dieu en avant du côté de l'autel. Les trois cardinaux étoient en habit long rouge, rochet et camail. On dit une messe basse, et aux messes basses on n'apporte point l'Évangile à baiser au Roi; mais lorsque c'est à l'occasion d'un serment de fidélité, le Roi baise l'Évangile qui lui est présenté par le prélat qui prête serment; et lorsqu'il y en a plusieurs, c'est le plus ancien de prélature, ou le plus élevé en dignité; c'est-à-dire qu'entre deux évêques, c'est le plus ancien évêque; entre un archevêque et un évêque, c'est l'archevêque qui présente, quand même il seroit moins ancien prélat. Les trois cardinaux étant de la même nomination, M. le cardinal de Tavannes, comme le plus ancien archevêque, présenta l'Évangile à baiser au Roi, et ensuite tenant la main sur l'Évangile lut le serment de fidélité. Les deux autres cardinaux le lurent ensuite, tenant aussi la main sur l'Évangile. Le droit de la chapelle pour ces serments est de 500 livres; cela est égal pour les évêques, archevêques ou cardinaux. Ces 500 livres sont distribuées aux chapelains, clercs de chapelle, musiciens de la chapelle, gardes de la manche, missionnaires, et le suisse même de la chapelle : tout cela est réglé.

Il y a plusieurs opinions sur l'origine de ce nouveau serment des cardinaux. On prétend que cet usage n'a pas toujours subsisté; quelques-uns croient qu'il est fondé sur ce que, dans la profession de foi, le cardinal promet d'observer certaines bulles des papes auxquelles il ne seroit pas impossible de donner quelque interprétation contraire à la soumission qu'un prélat doit au Roi comme son sujet; d'autres assurent que ce sentiment n'a aucune réalité, et que c'est parce que le cardinal devient créature du Pape, et par conséquent attaché en quelque manière à un prince étranger, qu'il ne peut plus être regardé comme véritable sujet de son maître qu'après un nouveau serment. Quoi qu'il en soit, ce serment est de règle aujourd'hui, et il faut le faire enregistrer à la

chambre des comptes. Il en coûte pour cela à l'évêque ou au cardinal, pour cet enregistrement, les uns disent 1,400 livres, les autres disent 2,000 livres, apparemment en y comprenant le droit du sceau. Il est d'usage que les évêques fassent des visites à MM. de la chambre des comptes, comme on en fait au Parlement pour une réception. Ce n'est que du jour de l'enregistrement que la régale est fermée. Ce droit de régale est, comme l'on sait, la nomination de tous les bénéfices et cures dépendants des évêchés, et ce pendant la vacance desdits évêchés.

M. de Mocenigo, ambassadeur de Venise, mourut hier à Paris. On raisonne différemment sur cette mort. Il fit une chute, il y a quelque temps, et tomba sur la tête; il a paru que son esprit étoit fort dérangé; les uns attribuent ce dérangement à la chute, les autres attribuent la chute au dérangement. Enfin on prétend qu'un amour violent et malheureux pour une femme aimable a été la cause de l'un et de l'autre accident. M. de Mocenigo, dont je ne sais pas l'âge, mais qui ne peut avoir que quarante-cinq ou cinquante ans, avoit pris congé; il n'avoit point été armé chevalier par le Roi, ayant été ambassadeur à Madrid et armé par le roi d'Espagne; il étoit prêt à partir pour retourner dans son pays.

M. de Merle, beau-frère de M. de Moras, remercia hier le Roi. Il achète une charge dans les mousquetaires gris. M. de Perussy, officier supérieur de cette compagnie, se retire; le Roi lui conserve ses appointements et pensions, et lui donne outre cela 4,000 livres de pension de retraite. M. de Merle achète cette charge 160,000 livres, et donne, à ce que l'on dit, 2,000 livres de pension viagère. M^me^ de Merle, dont on dit beaucoup de bien, est M^lle^ de Moras, dont l'histoire a fait beaucoup de bruit, et à l'occasion de laquelle M. de la Rochecourbon, qui l'avoit enlevée, a été condamné juridiquement à avoir la tête tranchée et a été obligé de se retirer en pays étrangers; il est ac-

tuellement à Turin. M. de Merle est un homme de condition de Provence.

Du mardi 15. — Il arriva hier un courrier de Minorque, c'est-à-dire de Toulon. Il a apporté par hasard un paquet de M. de Richelieu; les lettres sont du 4; les dernières étoient du 2, par conséquent il y a dans ces dernières-ci peu de détails intéressants. M. de Richelieu ayant eu quelque chose à demander à Toulon avoit profité de cette occasion pour faire mettre ses lettres à la poste et ne comptoit point qu'on envoyât de courrier. Tout ce qu'on peut prévoir sur le siége, c'est qu'il sera long. M. de Richelieu envoie par cette occasion à M. le contrôleur général un mémoire détaillé de tout ce qui compose les revenus de Minorque; le total de ces revenus ne monte pas à 100,000 livres; cette île ne valoit pas davantage aux Espagnols, et les Anglois n'en ont point augmenté les revenus. On parloit à cette occasion des revenus de la Savoie et de ceux de l'Infant.

La Savoie vaut 4,500,000 livres au roi de Sardaigne; elle nous en a valu six pendant que nous en avons été les maîtres; les Espagnols en ont tiré jusqu'à sept. Tout cela dépend du nombre de troupes que l'on y entretient et qui donne lieu à une plus grande consommation de denrées.

Les états de l'Infant duc de Parme ne lui rapportent tout au plus que deux millions de rente; il a outre cela 100,000 écus de revenus, en Espagne, en terres qui lui appartiennent et dont il est payé; il en a bien autant en charges ou commanderies aussi en Espagne, mais il n'en tire rien.

Du mercredi 16. — Il arriva avant-hier au soir un courrier de M. de Luxembourg. Suivant les ordres qu'il avoit reçus, il se rendit aux chambres assemblées; il prit séance; le procureur général présenta des lettres de jussion; mais lorsqu'il fut question de délibérer, le Parlement refusa de faire aucunes délibérations en présence de M. de Luxembourg, et toute la compagnie se retira.

Il y eut à cette occasion, hier au soir, un comité chez M. le Chancelier ; et comme il paroît par les lettres de M. de Luxembourg qu'on lui a fait espérer que les esprits s'adouciroient, la délibération du comité a été que M. de Luxembourg continueroit à se trouver aux délibérations du Parlement, à moins qu'il ne jugeât plus utile de n'y point assister, ce qu'on laissoit à sa prudence.

Les affaires de la Sorbonne ne sont pas dans un état plus tranquille que celles des parlements. On a élu à l'assemblée du *prima mensis* un nouveau syndic qui est M. Tamponnet, et il a refusé. On trouvera ci-après l'extrait d'une lettre d'un docteur de Sorbonne sur cette affaire.

« Monsieur, avant d'être assemblés nous étions partagés sur ce que nous avions à faire aujourd'hui, 15 juin, sur le refus qu'a fait du syndicat M. Tamponnet, élu au *prima mensis*. Les uns vouloient qu'on n'élût ni syndic, ni qu'on ne fît aucun exercice jusqu'à ce qu'il eût plu au Roi de signifier ses volontés à son Parlement ; mais réflexion faite on a dit : Si le Roi ne nous protége pas absolument, il nous aidera ; entrons dans ses vues, choisissons un syndic dont l'âge, l'esprit, la foi, l'expérience, la piété et la science soient capables d'éclipser un curé qu'on sait avoir gagné des suffrages. M. Regnault a proposé M. Roche, abbé de Saint-Brepuis de Soissons et grand pénitencier de l'église de Paris. Nous étions cent et un docteurs, et il a eu cent voix. Le curé dont est question en a eu une, qui a été celle du nommé Deshayes, qui confessoit les jansénistes, dit-on, sans pouvoirs, et qui a administré Mme Caffin ; ainsi le Parlement ne nommera pas d'office M. l'abbé de Fadament, que M. l'archevêque a remercié de la fonction de grand-vicaire. Il n'est pas encore certain que M. l'abbé Roche accepte, à ce que m'a dit un curé avec qui je m'en suis revenu. La faculté compte prendre des mesures pour que les affaires qui jusqu'ici ont été personnelles à ses syndics vis-à-vis du Parlement, lui soient tellement propres, qu'on ne puisse en rejeter la faute sur eux ; mais le Parlement cassera notre besogne à la fin de l'assemblée. M. Tamponnet a remercié l'assemblée des louanges qu'on lui a données et a mis sur le bureau une signification à lui faite d'un arrêt du Parlement qui casse la quatrième partie de la conclusion du *prima mensis* dernier. Comme on veut éviter les affaires, on lui a dit : « Vous la remettrez au nouveau syndic, qui l'examinera et dira au *prima mensis* prochain ce qui conviendra. »

Par les nouvelles de Mahon, il paroît que les ennemis

ont plus de canons qu'on ne disoit, puisqu'ils en ont 300 pièces, et nous n'en avons que 53; cependant on croit impossible que nous ne venions pas à bout de prendre cette place. Si les grandes chaleurs, et par conséquent les maladies, sont à craindre, cet inconvénient est encore plus grand pour les assiégés; et quand même M. de la Galissonnière, par un combat désavantageux ou par la supériorité des ennemis, seroit obligé de se retirer, les Anglois ne pourroient jamais débarquer un corps de troupes capable d'être opposé à 30 bataillons que nous avons actuellement dans l'île. Le renouvellement d'hommes et de vivres serviroit à prolonger le siége, mais ne doit pas empêcher la reddition de la place. Des cinq vaisseaux que l'on compte envoyer à M. de la Galissonnière, il y en a déjà un de parti, c'est le plus considérable.

Nos trois cardinaux ont fait leur arrangement pour le camérier. Il a été d'usage de tous temps que le cardinal pour qui ce camérier est envoyé le loge, lui donne une table et lui fournisse des voitures, et qu'outre cela il lui fasse un présent. Ce présent devroit être de la valeur de 6,000 livres; mais on ne s'est pas tenu à cette règle bien exactement, et on a été par delà les 6,000 livres. M. Durini est logé dans un hôtel garni que l'on appelle l'hôtel du Parc-Royal, rue du Colombier, aux frais des cardinaux; ils ont pourvu à tout ce qui étoit nécessaire pour qu'il pût manger chez lui avec 7 ou 8 de ses amis et qu'il eût un carrosse de remise à six chevaux à ses ordres. M. Durini, que l'on avoit eu attention de questionner sur ce qu'il désiroit, ayant paru souhaiter de la vaisselle d'argent, quelques bijoux et de l'argent comptant, les trois cardinaux sont convenus de fournir à eux trois 30,000 livres uniquement destinées à ces trois objets. M. le cardinal de Tavannes s'est chargé de l'article de la vaisselle d'argent, M. le cardinal de Luynes de celui des bijoux, et M. le cardinal de Gesvres de l'argent; mais ces trois

articles seront pris sur les 30,000 livres, et tous les présents seront à frais communs.

Du samedi 19. — J'ai parlé ci-dessus du manifeste du roi d'Angleterre contenant une déclaration de guerre à la France. Il paroît depuis quelques jours une ordonnance du Roi portant déclaration de guerre contre l'Angleterre; on en trouvera ci-après la copie :

ORDONNANCE DU ROI

Portant déclaration de guerre contre le roi d'Angleterre.

DE PAR LE ROI.

Toute l'Europe sait que le roi d'Angleterre a été en 1754 l'agresseur des possessions du Roi dans l'Amérique septentrionale, et qu'au mois de juin de l'année dernière la marine angloise, au mépris du droit des gens et de la foi des traités, a commencé à exercer contre les vaisseaux de S. M. et contre la navigation et le commerce de ses sujets les hostilités les plus violentes.

Le Roi, justement offensé de cette infidélité et de l'insulte faite à son pavillon, n'a suspendu pendant huit mois les effets de son ressentiment et ce qu'il devoit à la dignité de sa couronne que par la crainte d'exposer l'Europe aux malheurs d'une nouvelle guerre. C'est dans cette vue si salutaire que la France n'a d'abord opposé aux procédés injurieux de l'Angleterre que la conduite la plus modérée.

Tandis que la marine angloise enlevoit par les violences les plus odieuses et quelquefois par les plus lâches artifices les vaisseaux françois qui navigueient avec confiance sous la sauvegarde de la foi publique, S. M. renvoyoit en Angleterre une frégate dont la marine françoise s'étoit emparée, et les bâtiments anglois continuoient tranquillement leur commerce dans les ports de France. Tandis qu'on traitoit avec la plus grande dureté, dans les îles Britanniques, les soldats et les matelots françois et qu'on franchissoit à leur égard les bornes que la loi naturelle et l'humanité ont prescrites aux droits même les plus rigoureux de la guerre, les Anglois voyageoient et habitoient librement en France sous la protection des égards que les peuples civilisés se doivent réciproquement.

Tandis que les ministres anglois, sous l'apparence de la bonne foi, en imposoient à l'ambassadeur du Roi par de fausses protestations, on exécutoit déjà, dans toutes les parties de l'Amérique septentrionale, des ordres directement contraires aux assurances trompeuses qu'ils donnoient d'une prochaine conciliation.

Tandis que la cour de Londres épuisoit l'art de l'intrigue et les subsides de l'Angleterre pour soulever les autres puissances contre la cour de France, le Roi ne leur demandoit pas même des secours, que des garanties ou des traités défensifs l'autorisoient à exiger, et ne leur conseilloit que des mesures convenables à leur repos et à leur sûreté.

Telle a été la conduite des deux nations. Le contraste frappant de leurs procédés doit convaincre toute l'Europe des vues de jalousie, d'ambition et de cupidité qui animent l'une, et des principes d'honneur, de justice et de modération sur lesquels l'autre se conduit.

Le Roi avoit espéré que le roi d'Angleterre, ne consultant enfin que les règles de l'équité et les intérêts de sa propre gloire, désavoueroit les excès scandaleux auxquels ses officiers de mer ne cessoient de se porter. S. M. lui en avoit même fourni un moyen aussi juste que décent, en lui demandant la restitution prompte et entière des vaisseaux françois pris par la marine angloise, et lui avoit offert, sous cette condition préliminaire, d'entrer en négociation sur les autres satisfactions qu'elle avoit droit d'attendre, et de se prêter à une conciliation amiable sur les différends qui concernent l'Amérique.

Le roi d'Angleterre ayant rejeté cette proposition, le Roi ne vit dans ce refus que la déclaration de guerre la plus authentique, ainsi que S. M. l'avoit annoncé dans sa réquisition. La cour britannique pouvoit donc se dispenser de remplir une formalité devenue inutile; un motif plus essentiel auroit dû l'engager à ne pas soumettre au jugement de l'Europe les prétendus griefs que le roi d'Angleterre a allégués contre la France dans la déclaration de guerre qu'il a fait publier à Londres.

Les imputations vagues que cet écrit renferme n'ont en effet aucune réalité dans le fond; et la manière dont elles sont exposées en prouveroit seule la faiblesse, si leur fausseté n'avoit déjà été solidement démontrée dans le mémoire que le Roi a fait remettre à toutes les cours et qui contient le précis des faits avec les preuves justificatives qui ont rapport à la présente guerre et aux négociations qui l'ont précédée.

Il y a cependant un fait important dont il n'a point été parlé dans ce mémoire, parce qu'il n'étoit pas possible de prévoir que l'Angleterre porteroit aussi loin qu'elle vient de le faire son peu de délicatesse sur le choix des moyens de faire illusion. Il s'agit des ouvrages construits à Dunkerque et des troupes que le Roi a fait assembler sur les côtes de l'Océan. Qui ne croiroit, à entendre le roi d'Angleterre dans sa déclaration de guerre, que ces deux objets ont déterminé l'ordre qu'il a donné de se saisir en mer des vaisseaux appartenant au Roi et à ses sujets? Cependant personne n'ignore qu'on n'a commencé de travailler à Dunkerque qu'après la prise de deux vaisseaux de S. M., attaqués en pleine paix par une escadre de 13 vaisseaux anglois. Il est également

connu de tout le monde que la marine angloise s'emparoit depuis plus de six mois des bâtiments françois, lorsqu'à la fin de février dernier les premiers bataillons que le Roi a fait passer sur les côtes maritimes se sont mis en marche.

Si le roi d'Angleterre réfléchit jamais sur l'infidélité des rapports qui lui ont été faits à ces deux égards, pardonnera-t-il à ceux qui l'ont engagé à avancer des faits dont la supposition ne peut pas même être colorée par les apparences les moins spécieuses?

Ce que le Roi se doit à lui-même et ce qu'il doit à ses sujets l'a enfin obligé de repousser la force par la force; mais constamment fidèle à ses sentiments naturels de justice et de modération, S. M. n'a dirigé ses opérations militaires que contre le roi d'Angleterre, son agresseur, et toutes ses négociations politiques n'ont eu pour objet que de justifier la confiance que les autres nations de l'Europe ont dans son amitié et dans la droiture de ses intentions.

Il seroit inutile d'entrer dans un détail plus étendu des motifs qui ont forcé le Roi à envoyer un corps de ses troupes dans l'île Minorque, et qui obligent aujourd'hui S. M. à déclarer la guerre au roi d'Angleterre, comme elle la lui déclare, par mer et par terre.

En agissant par des principes si dignes de déterminer ses résolutions, elle est assurée de trouver dans la justice de sa cause, dans la valeur de ses troupes, dans l'amour de ses sujets, les ressources qu'elle a toujours éprouvées de leur part, et elle compte principalement sur la protection du Dieu des armées.

Ordonne et enjoint S. M. à tous ses sujets, vassaux et serviteurs, de courre sus aux sujets du roi d'Angleterre, leur fait très-expresses inhibitions et défenses d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie. Et en conséquence, S. M. a dès à présent révoqué et révoque toutes permissions, passeports, sauvegarde et sauf-conduits contraires à la présente, qui pourroient avoir été accordés par elle ou par ses lieutenants généraux et autres ses officiers, et les a déclarés nuls et de nul effet et valeur, défendant à qui que ce soit d'y avoir aucun égard. Mande et ordonne S. M. à M. le duc de Penthièvre, amiral de France, aux maréchaux de France, gouverneurs et lieutenants généraux pour S. M. en ses provinces et armées, maréchaux de camp, colonels, mestres de camp, capitaines, chefs et conducteurs de ses gens de guerre, tant de cheval que de pied, françois et étrangers, et tous autres ses officiers qu'il appartiendra, que le contenu en la présente ils fassent exécuter chacun à son égard dans l'étendue de leurs pouvoirs et juridictions : car telle est la volonté de S. M., etc. Fait à Versailles, le 9 juin 1756.

LE DUC DE PENTHIÈVRE, AMIRAL DE FRANCE.

Vu la déclaration du Roi ci-dessus à nous adressée avec ordre de tenir la main à son exécution : Mandons aux vice-amiraux, lieutenants généraux, chefs d'escadre, capitaines et intendants, commissaires généraux, et à tous autres officiers de marine qu'il appartiendra, de la faire exécuter suivant sa forme et teneur, et ordonnons aux officiers des siéges d'amirauté de la faire enregistrer à leur greffe, publier et afficher partout où besoin sera et en la manière accoutumée. Fait au château de la Rivière, le 10 juin 1756.

Du mardi 22. — Les nouvelles de Rouen annoncent toujours la même vivacité dans le Parlement. On les croyoit déterminés à quitter le service, mais ils le continuent quand M. de Luxembourg n'est pas présent; aussitôt qu'il veut s'y trouver, toutes les délibérations et toutes fonctions cessent.

M^me^ de Luxembourg, qui partit il y a aujourd'hui huit jours, à six heures du matin, avec M^me^ de Robec, s'arrêta à une lieue de Rouen pour s'habiller; elles mirent toutes deux des habits magnifiques et beaucoup de diamants; elles s'étoient coiffées avant que de partir. A leur entrée dans la ville, on leur rendit tous les honneurs dus aux gouvernantes. Il y avoit une foule de peuple prodigieuse; il y eut un ouvrier, avec son outil sur l'épaule, qui en voulant les voir de près cassa la glace du carrosse en plusieurs morceaux; elles furent toutes deux blessées, mais légèrement. M. de Goyon, qui étoit avec elles, eut aussi quelque égratignure. M^me^ de Luxembourg reçut le lendemain la visite de toutes les dames de la ville, et alla rendre ses visites le jeudi. Il y eut plusieurs de Messieurs du Parlement qui allèrent la voir. Elle compte tenir un grand état et donner à souper. Les femmes des officiers de la chambre des comptes prétendent les premières places à table au-dessus de celles du Parlement; M^me^ de Luxembourg prend le parti de laisser les femmes s'arranger comme elles le voudront. La situation de M. de

Luxembourg est plus embarrassante que celle de Mme de Luxembourg.

M. le marquis de Dampierre mourut à Versailles, le 17, des suites d'une hydropisie; il avoit soixante-dix-huit ans; il étoit homme de condition; il s'appeloit Peteneul. Il étoit né près d'Aumale, sans aucun bien; il avoit un frère aîné fort peu riche; il avoit été page de Mademoiselle. Après la mort de Mademoiselle, il entra page de M. le duc du Maine, et ensuite il fut un de ses gentilshommes; M. le duc du Maine le donna au grand-prieur de Vendôme pour commander son équipage de chasse. Ce fut pendant le séjour que le Roi fit à Meudon, dans sa grande jeunesse, qu'il fut nommé, par M. le duc de Gesvres, gentilhomme des menus plaisirs. Sans avoir beaucoup d'esprit, il avoit tous les talents agréables; il jouoit bien au mail, à la paume; il dansoit, montoit bien à cheval, voltigeoit légèrement; il savoit la musique et la composition; il jouoit très-agréablement de la basse de viole, et il a fait plusieurs pièces pour cet instrument; ses concerts avec le luth de Mlle de Langeais étoient charmants à entendre; il jouoit aussi du violon. Il sonnoit de la trompe supérieurement, et dans le temps que le Roi commença à courre le cerf, il avoit composé différents tons et différentes fanfares pour marquer tous les temps de la chasse et pour que le Roi, quoique éloigné, fût averti de tout ce qui s'y passoit. Il avoit depuis ce temps-là composé grand nombre de fanfares très-agréables, ouvrages plus difficiles qu'il ne paroît par le peu d'étendue de la trompe. Il faisoit des vers assez jolis; il écrivoit en latin à Mme la duchesse du Maine; il jouoit la comédie. Il étoit excellent chasseur et avoit formé pour le Roi un équipage qui fut d'abord pour le lièvre et qui fut ensuite pour le daim; c'est ce qu'on appelle l'équipage vert; la perfection de cet équipage prouve les grands talents dans ce genre de celui qui l'avoit conduit. Il portoit toujours de grandes trompes à l'ancienne mode; il n'y avoit plus

que feu M. de Sourcis le dernier mort et lui qui portassent de ces grandes trompes. Outre tous ces talents, il étoit doux et complaisant dans la société. Il avoit été marié, mais il avoit fait un mauvais mariage ; il y a longtemps que sa femme est morte ; il en avoit eu une fille qui, honorée de la protection du Roi, épousa M. de Varteville, à qui on donna une brigade des gardes du corps et un logement au Louvre. Le mari et la femme sont morts sans enfants. M. de Dampierre ne laisse que des neveux ; il en a un qui est son héritier, qui n'est point marié, et un qui est capitaine dans les carabiniers ; il le fait son légataire universel ; son exécuteur testamentaire est un M. Bouron, à qui il laisse sa basse de viole et quelques papiers de musique ; il laisse d'autres papiers à M. Joubain, qui demeure à Versailles et en qui il avoit confiance pour ses affaires ; il avoit un diamant pas très-considérable, que M. le prince Charles lui avoit donné ; il le laisse au premier chirurgien du Roi, M. de la Martinière ; il donne environ 3,000 livres à ses domestiques. Il n'avoit point de bien de fond mais seulement des meubles et ce que le Roi pouvoit lui devoir. Il avoit oublié dans son testament, involontairement, à ce qu'il a déclaré, une de ses parentes de même nom que lui et qui est fort âgée. Le Roi a bien voulu y suppléer par une pension viagère de 100 livres. S. M. a aussi donné 150 livres de pension sur sa cassette à un garde du corps qui étoit parent de M. de Dampierre.

L'entrée du nonce se fit dimanche à Paris et se fait aujourd'hui à Versailles. L'usage est que le nonce, ainsi que les ambassadeurs, reçoivent des compliments du Roi, de la Reine et de toute la famille royale, à l'hôtel des ambassadeurs, le jour de l'entrée à Paris. Ce doit être le premier gentilhomme de la chambre en année qui y va de la part du Roi. M. de Fleury étant à Chartres, M. de Gesvres a été chargé de cette commission. La Reine, en pareil cas, y envoie son premier maître d'hôtel, mais M. de

Chalmazel est malade, et son fils et survivancier, M. de Talaru, est à son régiment; dans cette circonstance, la Reine a nommé M. de Saulx, son chevalier d'honneur, pour aller faire ce compliment.

Je n'ai point encore parlé du voyage de M^gr le Dauphin et de M^me la Dauphine à Chartres. Ils partirent samedi 19. Ce voyage de dévotion est à l'occasion d'un vœu de M^me la Dauphine pendant la petite vérole de M^gr le Dauphin. Ils s'arrêtèrent une demi-heure en passant à Maintenon, où étoit M. le maréchal de Noailles, qui leur donna une grande pêche pour l'amusement du moment; ils arrivèrent sur les trois heures après midi à Chartres. Il seroit inutile de détailler les honneurs qui leur furent rendus, les harangues, vers, chansons, l'affluence du peuple, les boîtes faute de canons; ils trouvèrent en arrivant leur dîner prêt. M^me la Dauphine n'avoit mené avec elle que M^me de Brancas douairière (Clermont), M^mes de Mailly, du Roure et de Talaru. Ces dames ont toujours eu l'honneur de manger avec M^gr le Dauphin et M^me la Dauphine. Ils allèrent l'après-dînée à la cathédrale, précédés par le chapitre. Nouveaux honneurs, *Te Deum*, musique. Le lendemain dimanche, ils firent leurs dévotions dans la chapelle basse; ils entendirent la messe séparément. M. l'évêque de Chartres ne leur dit la messe que le lundi, jour de leur départ; mon frère communia M^me la Dauphine; ce fut l'aumônier du Roi qui communia M^gr le Dauphin.

M^me la Dauphine étoit logée magnifiquement dans l'appartement qu'occupe ordinairement M^me la duchesse de Fleury, mère de M. de Chartres. Presque toute la journée du dimanche se passa en dévotions. M. le Dauphin et M^me la Dauphine partirent lundi de bonne heure. Le Roi, qui alloit à la chasse du côté de son nouveau pavillon de Pouras, qu'on appelle présentement Saint-Hubert, leur avoit donné rendez-vous au Péré. On estime que la dépense de ce voyage, tant en meubles que M. de Chartres a été obligé d'acheter, que pour le prodigieux extraordi-

naire de la bouche et autres frais, montera à 45,000 livres. MM. de Fleury ne conviennent point de cette somme et disent qu'ils ne savent point à quoi la dépense montera. M. le Dauphin et Mme la Dauphine ont paru remarquer toutes les attentions de M. de Chartres et de toute sa famille, et ont donné dans ce voyage toutes les marques de bonté que l'on pouvoit désirer. Il y eut, le soir de leur arrivée, une illumination et un feu d'artifice. Quand M. le Dauphin dit à M. de Chartres qu'il feroit le voyage à Chartres, il lui dit qu'il ne vouloit pas qu'il lui en coûtât rien, qu'il ne mèneroit point de maison, et que ce seroit lui M. de Chartres qui nourriroit tout le monde; M. l'évêque de Chartres répondit qu'il auroit cet honneur avec grand plaisir, mais que pour donner un mémoire, qu'il n'en donneroit point, et qu'il ne souffriroit jamais d'en être remboursé.

J'ai appris ici que Mme de Langeron, belle-fille du maréchal, est accouchée d'un garçon. Le Roi vient de donner 10,000 livres de pension à Mme de Beuvron et 6,000 livres à Mme de Castellane. La première est fille de M. Rouillé, et l'autre est belle-fille de sa sœur et dame de Mesdames. C'est un usage établi depuis longtemps que lorsque les filles de ministres se marient, le Roi leur donne une pension de 10,000 livres; autrefois c'étoit une somme de 200,000 livres. Mme de Beuvron avoit été mariée avant que M. Rouillé fût ministre; apparemment que le Roi, à l'occasion du traité de Vienne, a bien voulu donner au ministère de M. Rouillé un effet rétroactif et y ajouter encore une grâce pour Mme de Castellane.

Mme la duchesse de Brissac mourut le 18 à Paris; elle avoit environ quarante ans. Son nom étoit Durey de Sauroy; elle avoit été dame de Mesdames.

Du mercredi 23. — M. l'abbé Dubois, ancien chanoine de Saint-Honoré, est mort ce matin; il étoit fort vieux et fort riche; il étoit neveu du cardinal Dubois dont il avoit été le seul héritier. M. l'abbé Dubois qui vient de mourir

avoit résigné son canonicat à M. l'abbé d'Espagnac, conseiller au Parlement. Il étoit en enfance depuis plusieurs années. Son père, frère du cardinal, avoit les ponts et chaussées.

M. le Dauphin et Madame ont tenu aujourd'hui l'enfant de M. de Lostanges.

M. le garde des sceaux a présenté ses deux fils au Roi ce matin.

M. le prince Ragotzi, qui s'appeloit ci-devant le comte Terislaw, est mort à la Chapelle, faubourg Saint-Denis. Il avoit 20,000 livres de pension du Roi; cette pension étoit sur l'hôtel de ville. C'étoit un homme de peu d'esprit, et qui n'avoit d'autre considération que celle que son père s'étoit justement acquise.

Du dimanche 27. — M. Boutin, frère du conseiller de la grand'chambre et de M^me^ de Nantouillet, épouse la fille unique de M. de Givry, maréchal de camp. M. de Givry a été lieutenant-colonel des carabiniers et a quitté le service à cause de ses blessures. Le Roi, en faveur de ce mariage, a accordé 3,000 livres de pension à M^lle^ de Givry après la mort de son père. M. de Givry n'est point parent de M. de Leuville, dont le frère s'appeloit le chevalier de Givry; il est frère de M^me^ de Cazeau, qui étoit chez M^me^ la duchesse du Maine, et cousin germain d'un autre M. de Givry, qui étoit dans la maison du Roi et qui avoit épousé la fille de M. de Malézieux.

M. de Coulanges est mort. Son neveu, M. de Beauchêne, hérite de tous ses biens. MM. de Coulanges sont d'une bonne famille de Saint-Malo. Celui-ci, qui avoit plus de quatre-vingts ans, avoit gagné beaucoup d'argent sur les entreprises de M. du Guétrain. Il avoit été dans de grandes liaisons avec M. de Beringhen, premier écuyer; on prétend même qu'il étoit dans la plus grande intimité avec lui dans le temps de ses aventures galantes. Ce fut par M. de Beringhen qu'il fut présenté à M. le cardinal de Fleury, et c'est là le commencement de sa fortune. Il n'avoit ja-

mais été marié, mais il avoit eu un frère marié qui a laissé deux garçons, M. de Mondragon et M. de Beauchêne.

M. de Monteynard épouse la troisième fille de M. de Baschi, ambassadeur à Lisbonne; le Roi signa le contrat il y a sept à huit jours.

M. le maréchal de Belle-Isle, M. de Voyer, M. de Crémille et plusieurs autres ont pris congé ce matin.

Les seize tambours de dragons ont battu ce matin, devant le Roi, l'ancienne marche des dragons, à laquelle le nommé Baronville, ci-devant timbalier des hulans et présentement timbalier de la compagnie de Villeroy, a fait quelques changements pour la rendre plus cadencée; ils ont marché en même temps différents pas, avec beaucoup d'ordre et d'exactitude, pour prouver que la marche étoit propre à faire l'effet que l'on désiroit. Ils étoient commandés par un tambour des mousquetaires. Il y avoit douze hautbois que l'on n'entendoit point. Le Roi a paru très-content.

On trouvera ci-après l'arrêté du Parlement d'avant-hier :

Ce jourd'hui 25 juin, la Cour, les chambres assemblées, a ordonné qu'une somme de 3,000 livres restant due des amendes prononcées contre le chapitre d'Orléans sera remise au receveur du domaine d'Orléans.

A enregistré les lettres patentes de pairie accordées par le Roi à M. le duc de Duras.

A ordonné le dépôt au greffe de plusieurs pièces relatives au décret de Sorbonne de 1729, représentées par M. de Laverdy, conseiller. A reçu la dénonciation d'un arrêt du grand conseil qui ordonne qu'un conseiller du Châtelet procédera audit grand conseil, nonobstant son droit de *committimus* en vertu duquel il a fait renvoyer aux Requêtes du palais la demande sur laquelle on veut le traduire au grand conseil;

Et a remis à mercredi prochain sur la dénonciation faite d'une lettre imprimée de M. l'évêque de Troyes et par lui jointe à l'exemplaire de son instruction pastorale.

Il y a eu des voix pour demander la convocation des pairs avant d'enregistrer les lettres de M. le duc de Duras.

Du lundi 28. — M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine et

Mesdames allèrent hier entendre les vêpres à la paroisse Notre-Dame et en revinrent à quatre heures; ils partirent aussitôt après, tous six dans le carrosse de M^me^ la Dauphine; ils avoient cinq ou six carrosses à leur suite, avec des relais à Sèvres et au Pont-Tournant. L'objet de ce voyage étoit d'aller se promener sur les remparts (1). C'est, depuis un an ou deux, la promenade la plus fréquentée de Paris, et il s'y est établi différents petits spectacles pour l'amusement public. La famille royale s'arrêta au nouvel ouvrage que la Ville a fait faire pour nettoyer les égouts qui tournent autour de Paris et pour arroser les remparts avec plus de facilité; ils y trouvèrent M. le duc de Gesvres, M. Berrier, lieutenant de police, et M. l'intendant de Paris. On y avoit fait préparer une collation, mais ils ne voulurent point en faire usage. Ils remontèrent en carrosse et allèrent jusqu'auprès de la porte Saint-Antoine; en revenant, ils trouvèrent auprès de la porte Saint-Martin une procession du Saint-Sacrement que la paroisse de Saint-Laurent a coutume de faire tous les dimanches d'après l'Octave. Toute la famille royale arrêta auprès du reposoir; M. le curé de Saint-Laurent leur donna plusieurs fois la bénédiction du Saint-Sacrement et leur présenta plusieurs couronnes de fleurs qui avoient été données au Saint-Sacrement; ils remontèrent en carrosse et continuèrent leur promenade jusqu'à la rue Montmartre; ils allèrent faire le tour de la place des Victoires, qu'ils ne connoissoient point, et revinrent par le même chemin sur le boulevard, qu'ils ne quittèrent qu'à huit heures passées; ils arrivèrent ici à neuf heures et demie, dans le moment d'un grand orage où il y eut deux coups de tonnerre très-violents, dans l'un desquels le tonnerre parut tomber aux pieds d'une sentinelle de la cour des Princes.

C'est aujourd'hui le dernier concert chez la Reine jus-

(1) Ou boulevards.

qu'à Compiègne, et il n'y en aura que deux par semaine à Compiègne. On achève aujourd'hui à ce concert l'exécution d'un nouvel opéra qui n'a point encore été donné au public. Le sujet et le titre, c'est *Énée et Lavinie;* les paroles sont de Fontenelle, et Collasse, fameux compositeur, les avoit mises en musique. Le S^r^ Dauvergne, musicien fort connu et qui a acheté une charge de maître de musique de la chambre, a fait usage de ces mêmes paroles de Fontenelle sur lesquelles il a composé de nouvelle musique; il paroît qu'on en est content.

M. l'abbé de Pompone mourut avant-hier à Paris; il étoit âgé de quatre-vingt-sept ans; il étoit frère de feu M^me^ de Torcy, tous deux enfants de M. Arnauld. Il avoit depuis 1693 l'abbaye de Saint-Médard, de Soissons, qui vaut au moins 30,000 livres de rente; il avoit été aumônier ordinaire du Roi et ambassadeur à Venise, ensuite conseiller d'État d'église et puis chancelier de l'Ordre du Saint-Esprit. Sa place de conseiller d'État est remplie par M. l'abbé de Bernis, qui en avoit l'expectative; la charge de chancelier de l'Ordre vient d'être donnée à M. de Saint-Florentin, qui en étoit greffier, et celle de greffier a été donnée à M. de Marigny.

Du mardi 29, *Versailles.* — Je n'ai point encore parlé de la retraite de M. de Puisieux; il y a longtemps qu'il a formé ce projet; sa santé, qui a été moins mauvaise pendant quelque temps par le grand régime qu'il a observé, s'est encore dérangée malgré ses attentions; voyant qu'il lui seroit difficile de soutenir l'assiduité du conseil, il prit le parti d'écrire au Roi, qui lui fit une réponse remplie de toutes sortes de marques de bonté. Le même état de maladie subsistant, il a cru devoir renouveler ses très-respectueuses représentations; le Roi lui a fait une seconde réponse dont les expressions ne méritent pas moins sa reconnoissance, et que l'on peut dire aussi honorable pour celui qui l'a faite que pour celui qui l'a reçue; M. de Puisieux m'a bien voulu faire lire l'une et

l'autre, mais il ne permet point qu'on en prenne copie. Le Roi lui conserve ses pensions et ses entrées, comme il le lui avoit marqué dans sa lettre; M. de Puisieux rend son logement, qui est grand et commode, et le Roi le donne à M. de Penthièvre; le Roi lui en donne un autre qui n'est que pour une seule personne. M. et M^me^ de Puisieux pourront y venir alternativement : c'est le logement qu'a eu feu M^me^ de Rupelmonde (d'Alègre), et depuis M. le maréchal de Saxe. M. de Puisieux jouit d'environ 76 ou 77,000 livres de rente des bienfaits du Roi; il a un bien assez considérable, mais dont le revenu annuel est incertain, étant pour la plus grande partie en vignes. Il n'a point d'autre enfant que M^me^ la comtesse d'Estrées, laquelle n'en a jamais eu, quoiqu'elle soit mariée depuis longtemps. M. de Puisieux n'a pas soixante ans.

On a parlé ci-dessus du commandement donné en Provence à M. de Castries. Ce commandement a été un mystère que l'on sait depuis quelques jours. L'entreprise sur Minorque a donné juste raison de croire que si les Anglois ne pouvoient venir à bout de nous faire lever le siége, ce qui paroît impossible, ils chercheroient à s'en dédommager par quelque expédition qui pût porter quelque préjudice ou quelque embarras au moins à notre commerce. La situation de l'île de Corse est favorable pour ce projet, et la disposition présente des esprits des habitants de cette île semble le rendre facile. On sait que depuis longtemps ils sont révoltés contre l'autorité légitime des Génois, leurs souverains; ils ont eu longtemps un chef nommé Théodore, qui prenoit la qualité de Roi, quoiqu'absent, et qui s'étoit retiré en Angleterre. Depuis la mort de Théodore, ils ont toujours eu des chefs, et ils en ont encore actuellement un ou deux. Ces rebelles paroissent ne manquer de rien de tout ce qui peut servir à leur défense et subsistance. Le terroir de la Corse ne peut assurément fournir à des dépenses aussi considérables, d'autant plus qu'ils n'habitent que les montagnes et que les Génois sont maîtres

du plat pays ; on peut donc conclure avec sûreté qu'ils sont aidés par l'argent qu'ils tirent d'Angleterre. Cette puissance toujours jalouse, actuellement ennemie déclarée de la France, ne trouveroit nul obstacle à surmonter pour s'établir dans l'île de Corse ; quand même les Génois, avec qui l'Angleterre est en paix, voudroient s'y opposer, il leur seroit extrêmement difficile d'empêcher un établissement que les rebelles favoriseroient. Dans ces circonstances, M. le maréchal de Belle-Isle a proposé d'envoyer six bataillons en Corse. Cet arrangement, qui se fera sans doute de concert avec la république de Gênes, a été résolu ; M. de Castries est parti pour cette destination, mais on a seulement dit qu'il alloit commander dans un canton de la Provence.

Le Roi va aujourd'hui coucher à Choisy pour revenir demain ; c'est la seconde ou troisième fois de toute l'année qu'il a découché de Versailles.

Depuis environ un mois que M. de Séchelles est dans sa terre de Cuvilly, il a paru mieux pendant quelques jours, quoique cependant avec de l'affoiblissement ; il lui survint, il y a huit jours, une nouvelle attaque, d'autant plus fâcheuse que le malade ne sent point son état. Sa famille voyant la détermination où il étoit d'aller faire sa cour à Compiègne, dès que le Roi y seroit arrivé, a jugé insoutenable qu'il parût dans l'accablement où il est ; cependant, comme en pareil cas la volonté est plus forte à proportion que la raison est plus foible, ils ont supplié le Roi de vouloir bien faire mander à M. de Séchelles qu'il étoit absolument nécessaire pour sa santé qu'il revînt à Paris faire quelques consultations et qu'il ne demeurât pas dans un lieu si éloigné des prompts secours. Sur cette lettre, on a obtenu de lui qu'il revînt à Paris, et il y arrive aujourd'hui.

JUILLET.

Mort du cardinal de Soubise. — L'abbé de Pomponne. — Mort de l'abbé de Saint-Aulaire. — Habillement des cardinaux. — Nouvelles du Parlement. — Frais payés par les cardinaux pour l'enregistrement de leur serment à la chambre des comptes. — La Cour à Compiègne. — Mémoires pour l'histoire de Mme de Maintenon. — Mort de Mme de Creuilly. — Pension à M. de Saint-Michel. — Arrêté du Parlement. — Droit des carrosses du Dauphin. — Morts. — Le maréchal de Belle Isle à Dunkerque. — Nouvelles maritimes. — Testament du cardinal de Soubise. — Neutralité de la Hollande. — Nouvelles diverses. — Premières nouvelles de la prise du fort Saint-Philippe. — Attention du Roi pour la Reine. — Incendie des magasins de la marine à Rochefort. — Détails sur la prise du fort Saint-Philippe. — Conspiration en Suède. — Capitulation du fort Saint-Philippe. — Mandement de l'évêque de Troyes. — M. de Monaco. — Fête donnée par Mme de Pompadour. — Arrêté du Parlement. — Nouvelles du Canada. — Lettre de l'évêque de Troyes. — Installation de l'école militaire à Paris. — Détails sur l'incendie de Rochefort. — Nouvelles maritimes. — Nouvelles de Calais. — Les Anglais s'emparent des îles Chausey. — Nouvelles de Dunkerque. — Nouvelles du Parlement. — Nouvelles diverses. — Mort de Mlle Salé. La pension baladine. — Le capitaine Cunningham. — Nouvelles du Parlement. — Nouvelles maritimes. — Lettre du Roi aux évêques sur la prise de Mahon. — Nouvelle édition des œuvres de Voltaire.

Du jeudi 1er. — On eut nouvelle hier de la mort de M. le cardinal de Soubise à Saverne; l'état dans lequel il étoit parti lui avoit bien fait juger qu'il n'en pouvoit pas revenir, et il dit à M. de Séchelles qu'il ne s'en alloit que pour ne pas donner à sa famille et surtout à Mme sa sœur un triste spectacle. Le prince Constantin croyoit avoir lieu d'espérer la place de grand-aumônier et avoit fait demander au Roi une audience particulière, hier au soir, à son arrivée de la Meutte; du moins on juge que c'étoit pour cette raison. Ce qui est certain, c'est que le Roi envoya hier de Choisy un courrier à M. le cardinal de la Rochefoucauld pour lui dire qu'il l'avoit nommé grand-aumônier. Le prince Constantin n'eut point d'audience hier, mais il en a eu une ce matin. L'évêché de Strasbourg qu'avoit M. le cardinal de Soubise n'est point donné et ne peut l'être sur-le-champ; c'est le chapitre qui choisit l'évêque par élection, et ordinairement il y a

un mois d'intervalle entre la mort et l'élection, afin de donner aux chanoines le temps d'arriver ou d'envoyer leur procuration. Le Roi envoie ordinairement pour assister à cette élection. Il y a longtemps que l'on n'a vu donner l'évêché de Strasbourg, parce qu'il y a toujours eu des coadjuteurs, et on se souvient toujours qu'une des actions qui fut reprochée au cardinal de Bouillon, ce fut qu'après la mort du cardinal de Furstemberg, lorsqu'il y fut question de faire avoir la coadjutorerie à M. l'abbé de Rohan, depuis cardinal, le cardinal de Bouillon, après avoir promis sa voix, fit des cabales dans le chapitre pour faire élire coadjuteur l'abbé d'Auvergne, son neveu, mort cardinal. M. le cardinal de Soubise avoit l'abbaye de Morbach en Alsace. Morbach est dans l'Empire. L'abbaye de Lur est unie à celle de Morbach et est sous la domination françoise; c'est une abbaye régulière qui se donne par élection. Il y avoit un coadjuteur régulier; ainsi elle n'est point dans le cas d'être donnée. Ces deux abbayes valent environ 40,000 livres de rentes. Ce sont des moines Bénédictins qui sont à Lur; ils ne sont que cinq ou six; ils ont fait un bâtiment très-considérable et où il y a fort peu de logement. M. le cardinal de la Rochefoucauld qui y a été dit que c'est le seul endroit où il ait entendu l'orgue jouer à la Préface.

M. le Dauphin disoit aujourd'hui à M. le cardinal de la Rochefoucauld, en badinant, que s'il n'avoit pas été déjà prélat de l'Ordre, la place de grand-aumônier lui auroit donné la facilité de n'être pas obligé à faire des preuves.

J'ai dit ailleurs que cette dispense de faire des preuves avoit été réglée en faveur de Jacques Amyot. Ce qu'il y a de singulier, c'est que M. le cardinal de la Rochefoucauld a répondu à M^gr le Dauphin qu'il avoit pensé avoir besoin de dispenses pour ses preuves. Son grand-père est mort en Angleterre; son père étoit protestant et avoit été baptisé en Languedoc; tous les registres de baptêmes avoient péri, de sorte qu'on ne trouvoit aucun extrait

baptistaire de l'un ni de l'autre. M. de Clairambault (1) répara ce petit embarras, s'étant trouvé avoir des expéditions en forme de contrats de mariage et extraits baptistaires, à l'occasion du mariage de M. de Pontchartrain avec une la Rochefoucauld.

Du vendredi 2. — Je dois ajouter à l'article de M. l'abbé de Pomponne que pendant le temps de son ambassade à Venise, il se trouva dans une circonstance qui lui donna occasion de faire connoître son zèle et son attachement à l'État. Le Roi avoit deux armées en Italie; l'une étoit victorieuse pendant que l'autre manquoit de tout; celle-ci n'ayant ni vivres, ni argent, fut obligée de capituler. Il étoit question de trouver une somme de 200,000 écus, et le temps étoit fort court pour envoyer des courriers et attendre des réponses. M. l'abbé de Pomponne ne balança pas; il engagea tout son bien et trouva la somme à emprunter. Je ne rapporte ici ce fait que sommairement; j'en ai parlé plus en détail dans ce journal ; je l'écrivis alors après une conversation que j'eus avec M. l'abbé de Pomponne. Quoique plusieurs de ses amis lui aient entendu conter ce fait, si on n'en doutoit pas, au moins croyoit-on que les circonstances ne lui sont pas aussi honorables qu'elles le sont en effet. Ce n'est pas que M. l'abbé de Pomponne fût menteur, mais il étoit enthousiasmé de tout ce qu'il avoit et de tout ce qu'il faisoit; à l'entendre, sa charge de chancelier de l'Ordre étoit la seconde de l'État, quoiqu'elle ne donne le droit d'entrer au Louvre qu'en l'absence de LL. MM.; il parloit de ce droit avec complaisance. Son appartement étoit toujours le plus commode de tout Versailles. Il en avoit eu un longtemps dans la seconde galerie de traverse; il disoit qu'il étoit de plain-pied avec le Roi; il trouvoit un agrément et une commodité supérieure à tous dans celui qu'on lui avoit donné dernièrement dans

(1) Généalogiste des ordres du Roi.

le grand commun. Sa maison de campagne, à Nogent, paroissoit, à ce qu'il en disoit, remplie de tous les agréments de la campagne, et en avoit cependant fort peu réellement. Il n'oublioit rien de ce qui pouvoit relever le mérite de ses abbayes; en un mot, son imagination le rendoit heureux sur tout ce qu'il possédoit, et il faisoit part de ce bonheur à ses amis avec une telle prévention en sa faveur qu'elle pouvoit donner quelque défiance; mais le fait que je viens de raconter a été confirmé à Venise même; M. l'abbé de Bernis en rend témoignage. M. l'abbé de Pomponne reçut le remboursement de tout ce qu'il avoit emprunté en son nom; on dit même que ce fut à cette occasion que le Roi lui donna l'abbaye de Saint-Médard à Soissons. Supposé cette date, il faut qu'il l'ait eue à vingt-quatre ans. On ne peut pas douter qu'il ait eu de l'attachement pour les jansénistes; on en voit la raison par le détail de sa famille : le mariage de sa sœur avec M. de Torcy, l'intime union qui a toujours régné entre eux, et les sentiments de M. de Montpellier, mort le chef et le héros du parti janséniste, servent à confirmer ce que je viens de dire. M. l'abbé de Pomponne a fait M. de Croissy son légataire universel; il laisse sa maison de Nogent, toute meublée, à M^me^ Duplessis-Châtillon, sa nièce; 100,000 livres à M^me^ de Voyer, sa petite-nièce. On dit qu'il avoit assuré cette somme par le contrat de mariage de M. de Mailly avec sa nièce, mère de M^me^ de Voyer. Il donne sa chapelle et 400 livres de pension à son aumônier; il fait des legs pieux et donne quelques récompenses assez médiocres à ses domestiques; il donne ses livres de théologie et des Pères au chapitre de Soissons, ceux de belles-lettres à l'académie de Soissons, ses manuscrits à M. de Croissy.

Il y a trois ou quatre jours que M. l'abbé de Saint-Aulaire mourut à Paris; il avoit environ quatre-vingt-sept ans. Il est mort d'une nouvelle attaque d'apoplexie, en écrivant une lettre; il avoit déjà eu plusieurs attaques.

Il étoit parent de M. de Saint-Aulaire, mort à près de cent ans; il avoit été aumônier ordinaire de la Reine; il se retira il y a quelques années; c'est M. l'abbé de Marbeuf qui a eu cette place.

On parloit, il y a quelques jours, de l'habillement des cardinaux. On sait qu'ils doivent porter la veste, la culotte et les bas rouges; et on demandoit si en campagne ils ne pouvoient pas porter des bas gris ou noirs. M. le cardinal de la Rochefoucauld, qu'on citoit pour exemple, répondit qu'il n'avoit jamais porté que des bas rouges, à la campagne comme à la ville; qu'on l'avoit pu voir avec des bas de bottes gris, lorsqu'il montoit à cheval, mais qu'en descendant, il les quittoit et mettoit des bas rouges, et qu'il n'étoit pas régulier d'en porter d'autres; qu'il n'avoit toujours porté qu'un surtout rouge; qu'on pouvoit cependant en porter un gris.

A l'égard du chapeau, j'ai dit qu'on n'en pouvoit porter que lorsqu'on avoit été à Rome et qu'on l'avoit reçu du Pape même; cependant nos trois nouveaux cardinaux disent que le Pape leur a permis de porter le chapeau rouge dès ce moment (1). Celui que le Pape donne à Rome n'est pas fait pour mettre sur la tête; c'est un ancien usage; on ne pourroit le porter que pendu avec un cordon; mais lorsqu'on l'a reçu, on en prend un de même couleur et qui peut servir. Il est vrai que l'usage de ce chapeau n'est pas fréquent; on ne le porte jamais en habit court, et en habit long les cardinaux ont un bonnet; ainsi l'on ne peut s'en servir que comme le nonce d'à présent s'est servi d'un chapeau noir, il y a quelques jours, à son audience; il le porta depuis la salle des ambassadeurs jusqu'à l'Œil de bœuf, près la chambre du Roi, où il le donna à un de ses aumôniers pour prendre le

(1) M. de Gesvres me mande qu'il a vu M. le cardinal de Gesvres, son oncle, et M. le cardinal Dubois porter le chapeau rouge sans avoir été à Rome. (*Note du duc de Luynes.*)

bonnet; c'est ainsi que les cardinaux le portent à Rome lorsqu'ils vont *in fiocchi*.

Tout le monde sait que les cardinaux sont dans leur institution les curés des paroisses de Rome, et que le nom de cardinal veut dire principal, plus considérable. Le titre de M. le cardinal de la Rochefoucauld est Sainte-Agnès-hors-des-Murs. C'étoit anciennement un temple de Bacchus. M. le cardinal de la Rochefoucauld, en allant prendre possession de sa paroisse, fit au curé les questions qui sont de règle en pareil cas, sur l'état de sa paroisse, sur le nombre des communiants, sur les malades; et comme la campagne de Rome est dangereuse à habiter, et que Sainte-Agnès est à une demi-lieue de Rome, il demanda au curé s'il n'avait pas un grand nombre de malades; et, sur 8 à 900 communiants qu'il lui avoit dit avoir, s'il n'étoit pas bien fatigué, étant tout seul, de porter souvent les sacrements. Le curé lui dit qu'il faisoit rarement cette fonction, et que depuis plusieurs années il ne les avoit jamais portés que quatre fois. Cette réponse a lieu de surprendre lorsqu'on ne connoît pas l'usage de Rome. Il y a plusieurs hôpitaux dont l'administration est parfaitement bien réglée; on y a grand soin des malades, et aussitôt qu'il s'en trouve quelqu'un à la ville ou à la campagne, on les porte dans ces hôpitaux. Ce qui est à remarquer, c'est qu'il est de règle que tout homme qui apporte un malade, on lui donne au moins une gratification de 3 livres, quelquefois même davantage quand le malade vient de loin; cela est réglé suivant les distances.

On trouvera ci-après l'arrêté du Parlement du 30 juin.

Les gens du Roi ont présenté un édit concernant les cartes à jouer. Sur quoi on a nommé des commissaires pour l'examiner et convenir des moyens pour empêcher les abus résultant des visites des commis.

On a ordonné que les registres de la faculté de théologie des années 1714 et 1729, en trois volumes, seront apportés au greffe de la Cour pour être dressé procès-verbal de leur état.

On a reçu les curés d'Auxerre appelants d'une ordonnance de M. l'évêque d'Auxerre portant permission aux Jésuites qui seront en mission dans son diocèse d'y faire faire les premières communions.

On a remis à la huitaine sur une requête du Sr Jaulon, prêtre nommé pour desservir la cure de Saint-Fargeau, au lieu du curé décrété de prise de corps ci-devant, afin d'être payé de 800 livres pour sa desserte.

On a permis au sieur Chamflour, lieutenant particulier de Clermont en Auvergne, de faire assigner un imprimeur de Clermont qui a dit avoir eu permission de ce juge pour imprimer le livre du P. Berruyer. L'objet de ce lieutenant particulier est de parvenir à être reçu opposant à l'arrêt qui, en flétrissant le livre du P. Berruyer, a fait injonction audit juge d'être plus circonspect dans ses fonctions.

Il n'a pas été question de M. l'évêque de Troyes.

Du dimanche 4. — On m'envoya avant-hier les états de ce que les trois nouveaux cardinaux doivent payer à la chambre des comptes pour l'enregistrement de leur nouveau serment de fidélité. On trouvera ces trois états ci-après (1). Ce qui est à remarquer, c'est qu'ils sont tous trois différents, et que M. le cardinal de Tavannes est celui à qui il en coûtera le moins; apparemment que c'est en conformité de quelque très-ancienne évaluation de l'archevêché de Rouen, dont cependant les bulles sont

---

(1) *Frais d'enregistrement de lettres de mainlevée de fruits et de serment de fidélité de M. l'archevêque de Rouen, à cause de sa promotion au cardinalat.*

		livres.	sols.	deniers.
Lettres de mainlevée de fruits et de serment.	Épices, 66 écus à 3 livres 4 sols	211	4	-
	3 sols pour livre	31	13	6
	Signature	51	4	
	Contrôle	17	1	4
	Parisis	12	16	
	Expédition	50		
	Conclusions	48		
	Attache de MM. les conseillers auditeurs	390		
	Au commis	12		
	Frais du procureur	72		
	Bourse commune	10		
	Signification et autres frais	15		
	Gardes des portes	15		
		935	18	10

très-considérables et dont le revenu est fort au dessus de celui de Sens et de l'évêché de Beauvais.

Le Roi partit jeudi dernier de Versailles, avec la famille royale, pour aller coucher à la Meutte et le vendredi à Compiègne, en passant par Arnouville, où ils doivent s'arrêter. La Reine partit hier à dix heures un quart, ayant dans son carrosse M^mes^ de Luynes, de Villars, d'Aiguillon et de Talleyrand; dans le second carosse, M^mes^ de Montauban, de Flavacourt, de Périgord, de Gramont et de Talleyrand (Damas); dans le troisième, M^mes^ de Bouzols, de Fitz-James, de Mirepoix et de Brienne.

Il paroît depuis peu un livre nouveau intitulé: *Mémoires pour servir à l'histoire de M^me^ de Maintenon et à celle du siècle passé*; ce livre est imprimé à Amsterdam, dit le titre, et par conséquent sans privilége ni approbation; il est en 15 volumes, dont 6 de mémoires et 9 de lettres. L'auteur, quoiqu'il ne soit point nommé, est connu; c'est la Baumelle, qui a déjà écrit sur la cour de Prusse. Il y a de l'esprit dans ce livre-ci, mais c'est un assemblage de toutes sortes de sentiments qui se contredisent; tantôt il est calviniste, tantôt bon catholique; dans certains en-

---

		livres.	sols.	deniers.
Lettres de dons de fruits	Épices, 44 écus à 3 livres 4 sols	140	16	
	3 sols pour livre	21	3	
	Signature	38	8	
	Contrôle	12	16	
	Parisis	9	12	
	Expédition	40		
	Conclusions	24		
	Bourse commune des procureurs	8		
	Vacation et honoraires du procureur	72		
		366	15	
Totaux		935	18	10
		366	15	
		1,302 l.	13 s.	10 d.

Les frais payés par le cardinal de Luynes se sont élevés à 1,639 livres 2 sols 10 deniers, et ceux payés par le cardinal de Gesvres à 1,639 livres 19 sols 6 deniers.

droits, il parle comme le P. Bourdaloue auroit pu faire; dans d'autres, on voit un mépris de la religion, des plaisanteries et des expressions qui ne peuvent convenir qu'à un incrédule. Il fait souvent l'éloge de M^me^ de Maintenon, et quelquefois fait remarquer des défauts considérables. Quoiqu'il parle avec enthousiasme de tout ce qui regarde MM. de Noailles, ce n'est pas cependant sans les critiquer. M. l'archevêque de Cambray (Fénelon) n'est pas épargné dans cet ouvrage, et l'on peut dire que l'auteur n'y épargne personne; on voit même qu'il cherche à introduire sur la scène différents personnages qui n'y ont pas grandes affaires, mais sur lesquels il veut mettre des anecdotes désavantageuses. Il y a de l'esprit dans beaucoup de phrases, d'autres mal écrites et obscures, en tout beaucoup de style, d'antithèses et d'épigrammes. Cependant la première édition de ce livre est déjà vendue, et l'on en fait une seconde; mais ce qu'il y a de très-singulier, c'est que ce livre, qui devroit être supprimé non-seulement par ce qu'il contient, mais aussi parce qu'il est imprimé sans permission, se vend publiquement. Tout le monde veut le lire et convient de l'avoir chez soi, et on souscrit publiquement pour la seconde édition. On prétend que la première a déjà valu plus de 80,000 livres à l'auteur.

M^me^ de Creuilly mourut il y a trois ou quatre jours à Paris; elle portoit encore le nom d'Estouteville, que son mari a soutenu jusqu'à la mort avec la prétention au duché, comme je l'ai dit dans le temps. M^me^ de Creuilly étoit fille de M. de la Rochefoucauld-Langeac et de M^lle^ Camus de Pontcarré. M^me^ de Creuilly avoit trente ans. On trouvera ci-après son testament; elle avoit très-peu de bien, mais beaucoup de mobilier, parce que M. de Creuilly lui avoit fait beaucoup de présents. Elle laisse ses belles girandoles à M^me^ du Châtelet, sa sœur; à M^me^ de Marsan, la chanoinesse, son aigrette de diamants; 4,000 livres une fois payées à sa première femme de chambre

et 400 livres de pension; à la seconde 3,000 livres une fois payées et 200 livres de pension; à son valet de chambre 4,000 livres et 400 livres de pension; à chacun de ses autres domestiques 2,000 livres et 200 livres de pension. Le tout se prend sur son mobilier. En outre beaucoup de legs pieux.

Du lundi 5. — J'ai parlé ci-dessus de M. de Saint-Michel, de la charge de premier président de la chambre des comptes de Montauban que le Roi lui avoit donnée, et des obstacles qui ont empêché qu'il ne fût reçu à cette place; ces obstacles s'étant trouvés très-difficiles à surmonter, le Roi a accordé à M. de Saint-Michel, au lieu de cette place, une pension de 4,000 livres.

On trouvera ci-après le dernier arrêté du Parlement. On étoit bien persuadé que les parlements étoient unis, mais on ne l'avoit pas encore vu d'une manière aussi marquée.

Du 2 juillet. Les gens du Roi ont dénoncé aux chambres assemblées l'imprimé des arrêts du parlement de Bordeaux, et en ont requis la suppression comme imprimé sans permission et sans nom d'imprimeur.

La Cour, en délibérant à l'occasion dudit imprimé, a arrêté qu'il sera fait au Roi de très-humbles et très-respectueuses remontrances sur les surprises journalières faites à la religion dudit seigneur Roi, lesquelles tendantes à détruire la sûreté des officiers des différentes classes de son Parlement, la dignité de leur caractère et la liberté de leur suffrage, ne pourroient avoir d'autre effet que d'anéantir la magistrature, toute justice et tout ordre dans l'État, de renverser sa forme constitutive et d'entraîner sa ruine et celle de l'autorité royale.

Un de Messieurs a proposé de mettre en délibération s'il ne seroit pas à propos de faire présentement un règlement pour prévenir les inconvénients qui s'étoient trouvés dernièrement lors de l'enregistrement des lettres patentes d'érection du duché-pairie de M. le duc de Duras. La Cour a jugé qu'il n'y avoit pas matière à délibérer.

Les gens du Roi ont dénoncé l'imprimé de la lettre de M. l'évêque de Troyes et en ont requis la suppression. Sur quoi la Cour a remis à mercredi.

Le Roi a envoyé à M. le contrôleur général l'arrange-

ment fait pour la suppression des charges du Parlement. C'est la réponse que S. M. avoit promise avant la fin du mois; on n'en sait point encore le détail dans ce moment.

M. le prince de Conty travailla cinq quarts d'heure avec le Roi le jeudi ou le vendredi avant le départ de Sa Majesté.

Du mardi 6. — M. Emery, neveu de feu M. de Breteuil et de Mme de Monconseil, qui étoit dans les gardes françoises, a acheté la charge de maréchal-général de la cavalerie, de M. Dumay, fils de Mme de Valtener, 160,000 livres; il quitte les gardes françoises.

Mme de Luynes me mande de Compiègne, du 4, qu'on lui demande 10 louis pour avoir monté dans le carrosse de M. le Dauphin. Il sembleroit que les carrosses de M. le Dauphin devroient être regardés comme carrosses du Roi, et que par conséquent ayant payé pour les premiers on ne devroit pas payer pour les seconds. On prétend que d'avoir payé pour les carrosses de la Reine n'est pas une raison pour ceux de Mme la Dauphine; mais au moins il y a un prétexte, Mme la Dauphine a une maison; pour Mgr le Dauphin il n'en a point. J'ai idée d'avoir payé à Compiègne ce même droit des carrosses de Mgr le Dauphin; ce ne fut pas sans représentations comme chose singulière; mais on me répondit que cela étoit indispensable.

On mande de Lorraine que M. le duc Ossolinski est mort à la Malgrange, âgé d'environ quatre-vingts ans.

Mme de Pomponne mourut avant-hier à Paris. Son nom étoit Harville; elle avoit quatre-vingt-quatre ans. Elle laisse une succession de 1,350,000 livres. Elle donne 35,000 livres une fois payées à Mlle Gamaches, en diamants ou en argent; elle donne 1,200 livres de pension à Mlle de Tourampré, fille de condition qui étoit auprès d'elle depuis longtemps; 4,000 livres une fois payées et tous les meubles de l'appartement qu'elle occupoit, et

encore outre cela 1,500 livres de rente viagère à une personne qui en jouit; 800 livres de pension à son intendant; 600 livres à son maître d'hôtel et des récompenses à tous ses domestiques.

Du vendredi 11. — M. le maréchal de Belle-Isle partit le samedi 3 pour aller à Dunkerque. M. de Paulmy fait ce voyage avec lui; il mène aussi M. de Salvert pour les détails qui regardent la marine. On trouvera ci-après l'état des troupes qui sont aux ordres de M. le maréchal de Belle-Isle. M. de Crémille et M. de Voyer vont aussi avec M. le Maréchal.

Liste des camps sur la côte de l'Océan assemblés le 1^er^ juillet 1756.

	Bataillons.
BRETAGNE,	
à Saint-Malo.	
Navarre	4
Berwick. (Irlandois)	1
Clare... (Irlandois)	1
Quercy	1
Condé	2
Berry	2
Saintonge	1
Lorraine	2
Aubigné, *dragons.*	
NORMANDIE,	
à Granville.	
Auvergne	4
Rohan	2
Royal-vaisseaux	2
Eu	2
Orléans, *dragons.*	
Marbeuf, *idem.*	
à Beaumont.	
Les volontaires royaux	
au Havre.	
Champagne	4
Normandie	4
Mailly	4
La Tour-du-Pin	4
Touraine	2
Foix	1
La Reine, *dragons.*	
Harcourt, *idem.*	
à Honfleur.	
Chartres	2
Enghien	2
Lyonnois	2
à Cherbourg.	
Piémont	4
Limousin	2
Caraman, *dragons.*	
à Dieppe.	
Grenadiers de France	4
Bentheim	2
Lailly	1
Dillon	1
PICARDIE,	
à Calais.	
Bourbonnois	4
Aquitaine	2
Périgord	1
Forez	1
Lowendahl	2
Royal-Écossois	1
Ogilvy	1
Bagley	1
Colonel-général-dragons.	

	Bataillons.
Mestre-camp-général-dragons,	
au camp de Saint-Valery.	
Régiment du Roi.....	4
Beaufremont, *dragons.*	
au camp de la Hogue.	
Dauphiné.....	2
Beauvoisis.....	2

FLANDRE	Bataillons.
à Dunkerque.	
Picardie.....	4
La Marine.....	4
Belzunce.....	4
Poitou.....	2
Provence.....	2
Dauphin, *dragons.*	

On trouvera ci-après la copie des nouvelles que j'ai reçues de Brest contenant des nouvelles de l'Amérique.

Extrait d'une lettre de Brest du 29 *juin* 1756.

Nous sommes toujours en panne dans cette rade et rien n'annonce qu'on ait des vues bien prochaines sur notre escadre. On me mande de Rochefort que la vice-amirauté vacante par la mort de M. de Cresnay est à peu près promise à M. de Macnemara, à qui elle revient par le droit d'ancienneté. L'on a embarqué dans ce port 174 canons de tout calibre sur deux gabares; elles sont destinées pour Brest; elles doivent partir sous l'escorte de 4 frégates, et elles n'attendent plus que les vents pour faire voile. On me mande que depuis quelques temps les canons y arrivent en assez grande quantité. Nous avons reçu ces jours-ci les poudres qui nous venoient du Havre par les frégates que les Anglois tiennent toujours bloquées dans le port de Morlaix; on a été obligé de débarquer les poudres et de les faire venir par terre; nous sommes hauts et puissants à présent.

Vous savez qu'on arme à Toulon 5 vaisseaux pour renforcer l'escadre de M. de la Galissonnière, *l'Hector*, *l'Achille*, *l'Hercule*, *le Vaillant* et *l'Oriflamme*.

Par les lettres de notre escadre, nous apprenons qu'ils n'ont point vu les Anglois depuis le jour de l'affaire, mais qu'ils ont eu des nouvelles qu'on les avoit rencontrés le 8 mai sur le cap de Palos, faisant route pour Gibraltar, au nombre de 17 voiles. Cette manœuvre assure à M. le Maréchal tout le temps dont il aura besoin pour continuer le siége de Port-Mahon sans être inquiété. Nos vaisseaux ont fait huit prises de peu de conséquence, et deux autres venant du Levant, dont une est estimée un million. On a envoyé à M. de la Galissonnière un mois de vivres de Toulon pour toute son escadre, afin qu'il n'abandonnât pas sa croisière et le mettre en état de n'être point embarrassé quelque événement qui arrive.

Comme mes occupations m'ont forcé d'interrompre plusieurs fois le cours de ma lettre, et qu'il y a deux jours qu'elle est commencée, je

puis vous donner aujourd'hui la confirmation de l'arrivée de nos vaisseaux au Canada.

Par un bâtiment arrivé à la Rochelle venant du Canada, on apprend que les vaisseaux de transport qui étoient partis de Brest sous le commandement de M. Boisis étoient arrivés heureusement à leur destination. Il y a ici trois lettres de Rochefort et de la Rochelle qui concourent à assurer la même chose; il y en a une entre autres qui ajoute qu'il est arrivé un second bâtiment dans ce dernier port qui dit avoir parlé à *la Licorne*, qui est une des trois frégates de l'escadre dans le fleuve Saint-Laurent.

L'armement de *l'Apollon*, vaisseau de 50 canons, commandé par M. le chevalier de Rohan, destiné à remplacer dans l'escadre de M. de Conflans *l'Arc-en-ciel* en commission à Louisbourg, se continue toujours; cet officier se propose d'aller en rade le 3 du mois prochain.

On a lancé à l'eau, le 26, le vaisseau *le Diadème*, de 74 canons; il y a ordre d'en continuer les travaux et de le disposer pour l'armement. Il paroît jusqu'ici que ce vaisseau est destiné à être réuni aux neuf autres vaisseaux qu'on a eu ordre anciennement dans ce port de mettre en état d'armer et qui sont prêts aujourd'hui à exécuter toutes les missions qu'on voudra leur donner. Le vaisseau *l'Océan*, de 80 canons, a été lancé à Toulon dans les premiers jours de juin, et il y a eu ordre dans ce port de le remplacer sur son chantier par un bâtiment de 112 pièces.

Les lettres de Rochefort disent que *le Duc de Bourgogne*, *le Fleurissant* et *le Hardi* ont été mâtés et mis en état d'armer. On se flatte dans ce port qu'on pourra joindre incessamment à cette petite escadre *le Glorieux*, de 74 canons, qui est encore sur le chantier, mais dont on presse vivement les travaux.

Les deux vaisseaux *le Sphinx* et *l'Eveillé*, que M. de Conflans avoit fait sortir avec la frégate *l'Héroïne* pour croiser à l'ouvert de ce port, rentrèrent hier sans événement. *L'Inflexible* et *le Juste*, destinés à les relever dans leur croisière, partiront demain pour remplir la même mission. Selon cet ordre, toute l'escadre sortira successivement et formera ainsi la navette jusqu'à ce qu'il plaise à la Cour de changer cette disposition pour nous employer plus utilement. La frégate *le Cumberland*, chargée de l'escorte d'un convoi de bois de construction venant de Nantes, entra il y a trois jours dans ce port avec toute sa flotte et un petit corsaire anglois dont elle s'étoit emparée dans sa route.

On s'occupe dans ce port à construire de petits bâtiments de 12 à 14 canons pour protéger le commerce du cabotage et éloigner de la côte les corsaires de Jersey et de Guernesey, qui commencent à s'y multiplier depuis la déclaration de la guerre. Nous avons déjà 4 ou 5 de ces pe-

tits bâtiments commandés par de jeunes enseignes et des gardes marine employés dans cette destination. Jusqu'à présent, les choses se sont passées en petites escarmouches, mais sans suite, par l'avantage que les Anglois ont toujours eu par leur marche sur nos bâtiments.

On apprend par la flûte *le Messager*, arrivée à Rochefort, venant du Canada, que les cinq nations iroquoises établies sur les bords du lac Ontario se sont déclarées pour nous, et que M. de Léry, officier de la colonie, commandant un détachement de 400 hommes, avoit détruit un magasin fortifié et palissadé que les Anglois avoit bâti sur le lac Ontario, dont la garde de 90 hommes avoit été passée au fil de l'épée (1). Les Anglois avoient ramassé dans ce magasin 40,000 livres de poudre et beaucoup de munitions de guerre et de bouche qu'ils destinoient à ravitailler le fort de Chouagen et au siége du fort Frédéric; les poudres ainsi que tout ce qu'il y avoit dans le magasin ont été noyés dans le lac.

Par des lettres d'Amsterdam écrites à des négociants de cette ville, leur correspondant leur mande qu'ils recevront désormais avec sûreté les envois qui leur seront faits des ports de la république, Leurs Hautes Puissances ayant déclaré qu'il seroit armé des vaisseaux de guerre pour la sûreté du pavillon hollandois et la protection de son commerce.

On trouvera ci-après le détail qu'on m'a envoyé sur les dispositions testamentaires de M. le cardinal de Soubise. Il paroît par le rapport des chirurgiens, après l'ouverture de son corps, que le régime qu'on lui avoit prescrit n'étoit pas le plus salutaire; mais on sait que la faculté en général n'aime pas M. Tronchin, et d'ailleurs ce médecin n'a jamais donné d'espérance de guérir M. le cardinal de Soubise.

M. le prince de Soubise et Mme la comtesse de Marsan sont héritiers. M. le Cardinal lègue à son successeur évêque tous les meubles meublants qui sont dans son château ou maisons en Alsace, à la réserve des batteries de cuisine, linge et vaisselle d'argent qui s'y trouveront, à la charge et condition que le successeur évêque payera aux héritiers pour lesdits meubles meublants la moitié de leur valeur à priser et estimer par M. le prince de Soubise ou son plénipotentiaire, déchargeant en outre les héritiers de toutes réparations à faire dans lesdits château et maisons.

(1) Il s'agit de la prise du fort de Bull, au mois de mars.

Il lègue aux pauvres de son diocèse 30,000 livres, aux pauvres de l'abbaye de Murbach 12,000 livres et aux pauvres des Quinze-Vingts de Paris 6,000 livres;

A M. l'archevêque de Reims sa plus belle canne à pomme d'or; à M^me^ la princesse de Condé sa plus belle tabatière d'or; à M. Reich une pension viagère de 800 livres; à M. Dutrehan une pension viagère de 800 livres; à M. de Crest une pension viagère de 800 livres; au chirurgien de M. le prince de Soubise une pension viagère de 1,000 livres; 12,000 livres à M. Laville-Léon; 3,000 livres à chacun de ses deux pages.

On me mande de Compiègne, du 8, que M. d'Affry y est arrivé; il paroît que ce n'est que par congé; il doit aller trouver M. le maréchal de Belle-Isle en Picardie et retourner en Hollande, où sa négociation a eu tout le succès qu'on pouvoit désirer. Les Hollandois ont déclaré positivement qu'ils demeureroient neutres, et paroissent aussi contents des assurances que le Roi leur a données qu'ils le sont peu de la conduite des Anglois, qui ont arrêté plusieurs de leurs bâtiments chargés de marchandises, quoiqu'elles ne pussent point être regardées comme de contrebande.

On me mande aussi, de la même date, que M. de Marigny a été reçu dans le cabinet du Roi en petit manteau de l'Ordre, en la qualité de secrétaire greffier de l'Ordre (1).

On avoit parlé du mariage de M^lle^ de la Vallière avec M. de Châtillon; mais s'il en a été réellement question, ce mariage est totalement rompu, puisqu'il vient d'être arrêté avec M. de Monaco. M. de la Vallière et lui viennent de demander l'agrément du Roi.

Le Roi avoit promis à MM. les gens du Roi qu'il rendroit réponse à son Parlement, pour les charges vacantes, avant la fin du mois dernier; cette réponse, en effet, a été

(1) Il n'y a pas de chevalier à la réception des officiers; ce n'est pas une réception, ce n'est qu'un serment dans le cabinet du Roi. (*Note du duc de Luynes.*)

envoyée à M. le contrôleur général les derniers jours du mois ; mais on n'en sait point encore le détail. Il est certain qu'il y a eu un grand nombre de charges supprimées, il s'agit de donner une forme à cette suppression, soit en supprimant deux chambres des enquêtes, soit en diminuant le nombre des juges de chaque chambre. Il y a aussi l'article du remboursement des charges ; il y a déjà eu quelques assemblées chez M. le premier président au sujet de tous ces arrangements.

M. de Séchelles est mieux ; on lui avoit offert la maison de la Planchette, mais M. le prince de Soubise l'a prié d'aller passer la belle saison dans sa maison de Saint-Ouen ; M. de Séchelles y est actuellement.

Il est d'usage que la Sorbonne fasse une députation pour complimenter les prélats françois lorsqu'ils sont élevés à la dignité de cardinal et qu'ils ont reçu la barrette. Du temps de feu M. le cardinal de Gesvres, cette députation ne fut point faite ; ce fut par un esprit de parti. Le cardinal en fut piqué et retira de la licence M. le cardinal de Gesvres d'aujourd'hui ; mais quoiqu'il ne soit pas de la faculté, ni lui ni mon frère, ils ont eu la députation, composée de douze des plus anciens. Ce fut M. Tamponet, sous-doyen, qui porta la parole. Quoique dans les assemblées de la faculté on ne parle jamais que latin, il est d'usage que les harangues faites aux princes et aux cardinaux soient en françois ; ils disent que c'est par respect. Mon frère, qui comptoit sur une harangue latine, fit sa réponse en latin.

Nous eûmes hier la nouvelle que le fort Saint-Philippe avoit capitulé. On trouvera dans le petit extrait suivant d'une lettre de M. d'Egmont à M^me^ de Chevreuse tout ce que nous savons jusqu'à présent.

De Mahon, ce 29 juin 1756.

M. le maréchal de Richelieu a fait faire, du 27 au 28, une attaque générale de tous les ouvrages avancés, qui a été exécutée par nos troupes

avec une valeur incroyable. L'infanterie a fait dans cette attaque des actions dont nous sommes témoins et que nous ne pouvons pas croire; cela en a tellement imposé à la garnison que quatre heures après elle a demandé à capituler. La gloire que l'infanterie a acquise ici est sans bornes. Tous les officiers généraux et tous les commandants des corps ont été employés et s'en portent fort bien. Cette attaque nous coûte 5 à 600 hommes et 25 officiers tant tués que blessés. C'est M. de Fronsac qui a porté cette nouvelle à Compiègne.

Il est certain, comme je dois l'avoir déjà dit, qu'on a eu les attentions les plus grandes pour qu'il ne manquât rien à M. de Richelieu de tout ce qu'il pouvoit désirer. On comptoit que le siége dureroit jusqu'au mois d'août. On verra par les nouvelles ci-jointes d'Alsace l'exécution des ordres pour le transport des munitions de guerre nécessaires, et comme l'on croyoit la présence de M. de Vallière d'une grande utilité il venoit de partir avec douze ingénieurs (1).

Le convoi d'artillerie destiné pour Auxonne, consistant en 12,000 bombes, 38,000 boulets de 24, et 25,000 boulets de 16, est distribué en onze divisions, chacune composée de 200 chariots, ce qui fait 2,120 voitures, parce que la onzième ne sera que de 120. La première doit commencer à partir pour Auxonne jeudi 1er juillet, et les autres une par chaque jour suivant et successivement jusqu'à la onzième et dernière.

Du mardi 13. — Ce qui a retardé l'arrivée de M. de Fronsac est une tempête violente qu'il a essuyée à dix-huit lieues de Toulon, qui a duré quatre jours; il a été rejeté en Corse; il a pensé périr et est enfin arrivé aux îles d'Hyères.

On a dépêché un courrier à M. le maréchal de Belle-Isle pour que les réjouissances qu'il fera faire à Dunkerque instruisent plus promptement l'Angleterre de la prise du fort Saint-Philippe; cependant il y a apparence que ces réjouissances seront un peu retardées. On devoit chanter

(1) Les munitions, les ingénieurs et M. de Vallière étaient envoyés à Mahon.

le *Te Deum* à Compiègne, et on a différé voulant attendre l'arrivée de M. d'Egmont, qui apportera plus de certitude en apportant les détails.

J'ai déjà marqué que ce qui fait le principal agrément de la Reine dans les voyages de Compiègne, c'est le plaisir d'aller aux Carmélites; le Roi, voulant lui donner une marque d'attention et d'amitié, lui dit, il y a quelques jours, qu'on venoit de lui faire une restitution de 100 pistoles, qu'il donnoit cette somme aux Carmélites pour qu'elles eussent le moyen d'envoyer querir à Mouchy de bonne eau à boire.

On apprend de Rochefort qu'il y a eu un incendie. Les magasins de la marine ont été brûlés; il y a eu une perte considérable en agrès, cordages, bois de construction, etc. Ce triste événement retardera de quelque temps les trois vaisseaux qui étoient destinés pour l'escadre de M. de Conflans. On estime la perte à 3 millions, mais nous ne savons encore aucun détail.

Du mercredi 14. — On trouvera ci-après l'extrait d'une lettre de M. de Richelieu qui explique toutes les dispositions de son attaque. Nous en saurons davantage quand M. d'Egmont sera arrivé; il paroît jusqu'à présent que la prise de l'officier chargé de la défense a déterminé en partie le gouverneur à capituler.

Extrait de la lettre de M. le maréchal de Richelieu du 28 *juin* 1756, *apportée par M. de Fronsac, arrivé à Compiègne le* 10 *juillet au matin.*

Je méditois depuis longtemps quelque coup de main qui pût hâter la fin du siége, et je déterminai enfin le dimanche 27 juin mon attaque générale; je consultai tous les officiers généraux la veille; ils saisirent dans l'instant toute l'étendue et l'avantage de l'objet.

J'avois précédemment chargé M. le comte de Maillebois du détail de la disposition, dont il s'est parfaitement acquitté. Chaque officier général a généralement rempli avec courage et intelligence la besogne qui lui a été confiée.

M. le marquis de Laval, maréchal de tranchée, fut chargé de l'attaque de la gauche, dirigée sur les forts de Strughen et d'Argyle, sur la

redoute de la Reine et sur celle de Ken ; il avoit à ses ordres 16 compagnies de grenadiers et 4 bataillons pour soutenir ses attaques ; il avoit sous lui M. le marquis de Monty, brigadier, et M. de Briqueville, colonel, dont le régiment étoit chef de tranchée ; Royal-Comtois étoit le second régiment. M. le marquis de Monty fut destiné à attaquer Strughen et Argyle et M. de Briqueville devoit se porter sur Ken et le chemin couvert, entre cet ouvrage et celui de la Reine.

M. de Sade, lieutenant-colonel de Briqueville, devoit attaquer la redoute de la Reine à la tête de 4 compagnies de grenadiers, d'Hainaut, de Soissonnois et Cambis.

Il y avoit à la suite de ces trois attaques 2 ingénieurs et 150 travailleurs, 1 officier du corps royal et 10 canonniers, un détachement de 50 volontaires portant 10 échelles et 1 brigade de mineurs.

L'attaque du centre, dirigée sur la redoute de l'ouest et la lunette Caroline, étoit commandée par M. le prince de Beauvau. Il avoit à ses ordres 2 brigades avec lesquelles il devoit aussi soutenir la tranchée en cas de besoin.

La première attaque de la droite, commandée par M. le comte de Lannion, étoit dirigée sur le fort de Marlborough ; il avoit à ses ordres la brigade de Royal et le régiment de Bretagne, M. de Roquépine et le chevalier de Lemps, qui, à la tête de 400 volontaires et de 100 grenadiers, devoient débarquer dans la calle de Saint-Étienne, pour de là marcher au fort Saint-Charles.

La seconde attaque de la droite, aux ordres de M. le marquis de Monteynard, commandant les brigades de Royal, la Marine et de Talaru, avoit pour objet de s'emparer de la lunette du sud-ouest, de se communiquer avec l'attaque du fort Saint-Charles et de couper les communications du fort Marlborough avec le fort Saint-Philippe.

En même temps que toutes ces attaques se faisoient, M. de Beaumanoir, lieutenant-colonel, commandant à la Tour des Signaux, devoit avec son détachement partir dans des chaloupes de la cale qui est entre le fort Saint-Philippe et la Tour des Signaux pour venir favoriser l'attaque de M. de Monty et tâcher de se glisser dans le chemin couvert entre la demi-lune et le fort d'Argyle. M. de Tortainvalle, capitaine de Hainaut, devoit avec 100 hommes de ce détachement débarquer au pied de la grande batterie des ennemis, du côté de l'entrée du port.

A dix heures du soir, toutes nos batteries ayant cessé, le signal de l'attaque fut donné par un coup de canon et quatre bombes tirés de la Tour des Signaux.

M. de Monty déboucha sur Strughen et Argyle, et successivement M. de Briqueville et de Sade se portèrent sur leurs points d'attaque de Ken et de la Reine. Nos troupes marchèrent avec la plus grande valeur, et après un feu très-vif, très-long et assez meurtrier, elles parvinrent

à s'emparer d'assaut de Strughen et par escalade d'Argyle et du fort de la Reine.

On travailla sur-le-champ au logement de cette partie, qui étoit la principale attaque, pendant que les autres faisoient leur diversion. M. le prince de Beauvau ayant fait marcher en même temps sur la redoute Caroline et sur celle de l'Ouest, il s'empara du chemin couvert et y fit enclouer 13 pièces de canon. Le logement étant impraticable, parce que la redoute de Ken n'étoit pas prise, il se contenta de faire couper les palissades, de briser les affûts et de soutenir quelque temps cette attaque qui favorisoit la principale, qui fut faite avec la plus grande intelligence et la plus grande valeur.

Les attaques de MM. de Lannion et de Monteynard dépendant du succès de celle de Saint-Charles, ils attendirent le signal que devoit faire M. de Roquépine ; mais les ennemis s'étant aperçus de beaucoup de mouvements dans cette partie se tinrent sur leurs gardes et ne permirent pas de faire le débarquement projeté. Pendant ce temps-là, M. de Lannion fit inquiéter le fort de Marlborough. La division de tous ces feux et la combinaison de toutes ces attaques donnèrent à celle de la gauche le temps d'assurer son succès, de façon qu'à la pointe du jour nous établîmes 400 hommes dans le fort de la Reine et 200 dans Strughen et Argyle. J'étois placé au centre des attaques de la gauche, ayant avec moi M. le comte de Maillebois, M. le marquis Dumesnil et M. le prince de Wurtemberg, pour donner les ordres nécessaires au soutien et au succès des attaques.

A cinq heures du matin, on est convenu d'une suspension d'armes pour retirer les morts et les blessés.

On a pris beaucoup de mortiers et de pièces de canon dans les forts de Strughen, d'Argyle et de la Reine. On a fait dans ce dernier 15 prisonniers, du nombre desquels est le second commandant des ennemis, qui faisoit le détail de la défense et qui avoit le principal crédit dans la garnison.

Le 28, à deux heures après midi, il est venu trois députés de la place qui ont demandé vingt-quatre heures pour donner des articles de capitulation ; je leur ai accordé jusqu'à huit heures du soir. Il en est revenu un à l'heure marquée qui m'a apporté un projet d'articles sur lequel j'ai dressé un contre-projet dont j'ai chargé le comte de Redmon, qui a trouvé les ennemis si étonnés des prodiges de notre infanterie et de la vivacité d'une aussi grande attaque, qu'ils se sont soumis aux détails des conditions que j'ai exigées et qui n'ont pas été rudes.

J'enverrai incessamment la capitulation, mais il y a encore quelques minuties à régler qui n'empêchent pas que nos grenadiers ne soient maîtres de la place ainsi que du fort Marlborough et de celui de Saint-Charles.

M. de Lannion a eu une légère contusion à l'épaule, et M. de Saint-Tropez, aide de camp de M. de Maillebois, a été légèrement blessé au visage. M. de Guelton, lieutenant de vaisseau, qui commandoit les chaloupes de l'attaque du fort Saint-Charles, a été tué. Le nombre des tués et blessés est d'environ 25 officiers et 400 soldats.

L'officier anglois fait prisonnier m'a prié de faire passer à Londres deux lettres qu'il m'a remises et que je lui ai permis, avec bien de la condescendance, de cacheter.

Du jeudi 15. — M. d'Egmont arriva hier à dix heures du soir à Paris; il est actuellement à Compiègne. Ce que je sais jusqu'à présent est que la garnison n'est pas prisonnière de guerre; qu'on doit la conduire à Gibraltar; qu'ils ne manquoient de rien dans la place, que de vin, mais qu'il y avoit au donjon une assez grande brèche faite par une bombe qui avoit fait sauter un magasin. M. d'Egmont a essuyé une furieuse tempête, ainsi que M. de Fronsac, et n'a pu débarquer qu'à Cannes.

M^me^ la duchesse de Rochechouart est accouchée d'un garçon et M^me^ de Sivrac d'une fille.

La Reine a demandé et obtenu pour M. le président Hénault les entrées de la chambre chez le Roi.

M^me^ de Grimod, qui a près de cent ans, plaidoit contre les légataires de son fils, M. Grimod de Mauregart, qui avoit donné 800,000 livres à l'Hôtel-Dieu et 500,000 à d'autres bonnes œuvres; le testament a été cassé et les legs en total réduits à 345,000 livres.

On assure que l'incendie des magasins à Rochefort ne sera qu'une perte de 4 à 500,000 livres; c'est un objet bien considérable, mais on avoit dit d'abord 3 millions.

On me mande de Compiègne qu'on y eut nouvelle, le 12, qu'il y avoit eu une très-grande conspiration en Suède, que tout le sénat devoit être assassiné et que le grand-maréchal de la couronne a été arrêté. On en trouvera ci-après le détail par une lettre de Stockholm, du baron de Scheffer, du 2 juillet.

Nous savions en gros depuis trois semaines qu'il se tramoit un nou-

veau complot contre les lois et les citoyens qui les défendent ; qu'il s'agissoit de moyens violents, et que le nombre des conjurés étoit infiniment plus grand qu'il ne l'avoit été dans l'entreprise découverte l'hiver dernier ; mais avec ces notions générales, il étoit impossible de pénétrer le secret des mesures que l'on prenoit pour l'exécution du projet, ni d'avoir contre aucun de ses auteurs des preuves suffisantes pour nous assurer de leurs personnes, suivant les règles prescrites par nos lois. Nous ne pouvions donc qu'être en général sur nos gardes, avec une attention extrême à tout ce qui se passoit ; chacun veilloit en particulier à sa sûreté et attendoit ce qu'il plairoit à la Providence de décider dans une si fâcheuse conjoncture. Le moment de notre perte approchoit, lorsqu'il plut à l'Être-Suprême, qui tient entre ses mains le sort des Etats, de nous faire découvrir les détestables menées dont on avoit si bien réussi à nous cacher le plan et le détail.

Deux des principaux chefs de la conspiration étoient M. le comte de Brahé et M. le baron de Horn ; le troisième, qui étoit M. le comte Ilard, a eu le bonheur de se sauver par la fuite.

Ils ont été tellement convaincus de leur crime, qu'à la fin ils ont eux-mêmes tout avoué ; il ne se peut rien de plus horrible que la confession qu'ils en ont faite.

Cinq sénateurs, MM. Rosen, Tessen, Hopten, Palmissierna et moi, le maréchal de la diète et 96 membres de différents ordres devoient être arrêtés dans le premier moment de la révolution. On devoit simplement nous conduire dans les prisons marquées pour chacun de nous, mais en cas de résistance ne faire quartier à personne ; ensuite la diète seroit rompue, le Roi déclaré absolu et une commission royale établie pour juger non-seulement les personnes arrêtées d'abord, mais en général tous ceux qui, depuis l'avénement du Roi à la couronne, avoient agi d'une manière ou d'autre pour le maintien de la présente constitution. Voilà les principales circonstances d'un plan écrit sur quatorze feuilles de papier et dont le détail renferme mille horreurs. Quand on considère que la découverte ne s'en est faite que le 23 juin au matin, et que l'exécution n'a été remise pour la nuit suivante que parce que le 22 au soir un bateau qui devoit apporter du plomb et de la poudre d'une terre du comte de Brahé, située près du port de Stockholm, n'étoit pas arrivé à l'heure marquée ; quand on considère, dis-je, cette circonstance et quelques autres encore que j'omets pour ne pas trop allonger ce récit, on ne peut assez admirer et reconnoître la protection divine sur nous dans une occasion qui aura place un jour parmi les grands événements de ce siècle. La joie d'avoir échappé à un danger si éminent est troublée aujourd'hui par le chagrin de voir tant de personnes avec lesquelles je vivois tous les jours sur le point d'être traînées au supplice que la sûreté de l'État demande.

ARTICLES DE LA CAPITULATION DU GÉNÉRAL BLAKENEY

pour la reddition du fort Saint-Philippe.

	ARTICLE 1er.
ACCORDÉ.	Que tous les actes d'hostilités cesseront jusqu'à ce que les articles de la capitulation soient convenus et signés.
	ART. 2.
ACCORDÉ, excepté que le général et la garnison emporteront les effets qui leur appartiendront dans des coffres, n'ayant point de chariots couverts dans l'île.	On accordera à la garnison tous les honneurs de la guerre, comme de sortir le fusil sur l'épaule, tambour battant, enseignes déployées, 24 coups à tirer par homme, mèches allumées, un chariot couvert pour le gouverneur et 4 pour la garnison.
	ART. 3.
ACCORDÉ, à condition que la garnison payera ses dettes qui seront trouvées légitimes.	Que toute la garnison comprenant les sujets de S. M. Britannique, civils comme militaires, auront tous leurs bagages et effets assurés avec la permission de les emmener et d'en disposer comme ils le jugeront à propos.
	ART. 4.
ACCORDÉ, mais s'ils ont besoin de supplément de vivres, ils le payeront. Il sera expédié aux bâtiments de transport des passe-ports pour la sûreté de leur retour.	Que la garnison en comprenant les officiers, ouvriers, soldats et autres sujets de S. M. B. avec leur famille, qui voudront quitter l'île, seront pourvus de vaisseaux de transport convenables et conduits à Gibraltar aux dépens du roi de France, étant nourris jusqu'à leur embarquement et dans leur transport des vivres existants dans la place, et que s'ils ont besoin d'un supplément il sera également fourni par la France.
	ART. 5.
Les bâtiments étant prêts pour le transport, les quartiers sont refusés. Tout le reste accordé.	Que l'on fournira des quartiers convenables à la garnison avec un hôpital propre pour les malades et blessés pendant le temps que l'on préparera les bâtiments de transport, lequel

temps n'excédera pas un mois, et à l'égard de ceux qui se trouveront hors d'état d'être embarqués qu'ils pourront rester, et il en sera pris soin jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être renvoyés à Gibraltar par une autre occasion.

ART. 6

ACCORDÉ pour les maisons détruites ou brûlées; mais il sera restitué plusieurs effets et titres du tribunal de l'amirauté qui avoient été transportés dans le fort, ainsi que les papiers de l'hôtel de ville qui ont été emportés par le receveur, et les papiers et titres des vaisseaux marchands françois concernant leurs chargements.

Que le gouverneur ne pourra pas être comptable pour toutes les maisons qui auront été détruites ou brûlées pendant le siége.

ART. 7.

ACCORDÉ.

Quand la garnison sortira de la place, il ne sera permis à personne de débaucher les soldats pour les faire déserter.

ART. 8.

ACCORDÉ.

On observera de part et d'autre une exacte discipline.

ART. 9.

REFUSÉ, ne paroissant pas convenable de mettre des limites à l'autorité du Roi en l'obligeant de recevoir dans ses États ceux qu'il ne jugeroit pas à propos qu'ils y fussent.

Que ceux des habitants de l'Ile qui auront joint les Anglois pour la défense de la place auront permission de rester et de jouir de leurs biens et effets dans l'Ile sans être inquiétés.

ART. 10.

ACCORDÉ, ainsi que les deux piquets françois qui ont été pris en allant joindre l'escadre françoise le jour que l'amiral Bing parut, seront rendus.

Que tous les prisonniers de part et d'autre seront rendus.

ART. 11.

ACCORDÉ

Que M. de Cunningham, ingénieur volontaire, aura un passe-port pour se retirer où il lui plaira.

ART. 12.

ACCORDÉ. Sous ces conditions il sera livré une des portes du château Saint-Philippe aux François avec les forts Marlborough et St-Charles, l'estacade qui est dans le port sera levée, l'entrée et sortie en sera rendue libre à la disposition des François. L'on montrera aux ingénieurs françois toutes les galeries, mines et ouvrages souterrains.

Signé au fort Saint-Philippe, le 29 juin 1756.

La garnison de 2,963 hommes, avec les honneurs de la guerre, sera renvoyée dans des vaisseaux de transport à Gibraltar, accompagnés d'une frégate du Roi; et jusqu'au retour de la frégate et des vaisseaux, les otages resteront à Mahon, après quoi ils seront renvoyés dans des vaisseaux neutres. On a trouvé dans la place 244 pièces de canon, dont 1 de fonte; 79 mortiers, dont 8 hors d'état de servir; 40,000 boulets; 25,000 bombes; 70 milliers de poudre; deux fontaines de sources intarissables. On y laisse, aux ordres de M. de Lannion, les régiments : Royal, Royal-Comtois, Royal-Italien, Médoc, Talaru et Vermandois. La place est en très-bon état. Les ennemis n'ont eu que 200 hommes tués ou blessés. Les remparts ont 80 pieds de haut. Il y a un réduit dans l'intérieur du fort où l'on pourroit capituler même après la prise du fort.

Extrait d'une lettre de Paris, du 14 juillet 1756.

Dimanche dernier, 11 juillet, sur les six heures du matin, on a affiché aux portes de l'église de Troyes un mandement manuscrit de l'évêque, signé de lui, scellé de ses armes et contresigné de son secrétaire. Ce mandement contient, entre autres choses, ce qui suit :

Il a paru un imprimé intitulé : *Arrêt du Parlement du* 12 *avril* 1756, qui a condamné une instruction pastorale de M. l'évêque de Troyes sur le schisme à être lacérée et brûlée par la main du bourreau.

Le saint nom de Dieu invoqué, nous condamnons ledit imprimé : comme attentatoire à l'autorité de la juridiction de l'Église; comme tendant à détruire dans les fidèles confiés à nos soins cette foi pure sans laquelle ils ne peuvent plaire à Dieu, et cette soumission de cœur

et d'esprit à la constitution *Unigenitus* sans laquelle ils ne peuvent être mis au nombre des enfants de l'Église ; comme calomniateur, en ce que, sans raison et sans aucun prétexte, il impute à un évêque de vouloir ébranler la fidélité inviolable des sujets et compromettre la sûreté de la personne des souverains ; comme pernicieux et scandaleux, en ce que, par une si atroce et si injuste imputation, il tend à rendre les premiers pasteurs également odieux à leur Roi et à leurs peuples. Défendons à nos diocésains la lecture dudit imprimé sous les peines de droit, etc.

Ce mandement est daté du jour de la Pentecôte dernier. Le bailliage de Troyes, informé de l'affiche de ce mandement, s'est assemblé le même jour 11 juillet, sept heures du matin, et tous les huissiers du siége mandés ; ont été dressés des procès-verbaux de l'affiche à toutes les portes des églises, et en conséquence on a fait signifier à tous les curés des défenses de publier ce mandement.

Hier les gens du Roi ont présenté aux chambres les déclarations du Roi pour le doublement du vingtième et pour la continuation des 2 sols pour livre du dixième et les 4 sols pour livre.

On a nommé des commissaires qui se sont assemblés dès l'après-midi.

On sait que le résultat de la commission tend à prier M. le premier président de se transporter vers le Roi pour supplier S. M. de vouloir bien fixer à moins de dix ans la durée des deux vingtièmes qui doit subsister après la paix.

Le Roi consent que du jour de la paix un des deux vingtièmes finisse, et veut que l'autre dure dix ans après la publication de la paix.

M. de Bassompierre est venu faire compliment au Roi de la part du roi de Pologne, duc de Lorraine, sur Mahon.

Du mardi 20. — On trouvera ci-après l'extrait d'une lettre de Compiègne contenant un éclaircissement sur M. de Monaco. Il est aussi parlé de la fête donnée par M^me^ de Pompadour. Les ministres étrangers y furent invités et menés par M. Rouillé. L'exécution eut tout le succès qu'on pouvoit désirer. Cette fête s'est donnée à l'Ermitage, petite maison de M^me^ de Pompadour, à peu de distance de Compiègne. Il y avoit, en dehors de l'enceinte, des fontaines de vin pour le public. Je joins à cet extrait l'arrêté du Parlement du 15. On trouvera aussi l'extrait de lettres de Compiègne du 18. Il faut observer que le manuscrit dont il est parlé dans l'arrêté du Parle-

ment du 15 est le mandement dont il est parlé dans les nouvelles du 15, copié ci-dessus. Je fais copier aussi une lettre imprimée de M. l'évêque de Troyes.

Extrait d'une lettre de Compiègne du 16.

M. le prince de Monaco, de la maison de Grimaldi, souverain de Monaco, avoit les honneurs de prince; il marchoit cependant au cordon bleu à son rang de réception. J'ai vu M^me^ d'Isenghien Monaco, avant son mariage, assise au souper du Roi. J'ai toute ma vie vu M. l'abbé de Monaco, depuis archevêque de Besançon, jouir des honneurs. Quand M^lle^ de Monaco épousa M. de Valentinois, il fut décidé qu'il passeroit le dernier des ducs au Parlement. La principauté a passé par le mariage à la maison de Matignon, depuis la mort de M^me^ la duchesse de Valentinois. Le Roi n'a point regardé M. le prince de Monaco comme ayant un rang, et quand il faisoit l'honneur d'envoyer à M. le duc de Valentinois, il n'envoyoit point au fils. Quand M^lle^ de Saint-Simon a épousé M. de Valentinois, elle a été longtemps debout jusqu'à la mort de M. de Saint-Simon qu'elle a hérité de la grandesse. Pour le mariage de M^lle^ du Maine, le Roi refusa les honneurs à M. de Valentinois. Pour M. de Bouillon, le Roi consentit à la cession du duché du père au fils et fit beaucoup valoir cette grâce à M. de Bouillon, parce que c'étoit après la règle qu'il venoit de faire de ne point accorder de cession en faveur de mariage. M^me^ la maréchale de Villars voulut faire le mariage de M. de Monaco avec M^me^ d'Egmont. Le Roi me dit qu'à moins que M. de Valentinois ne cédât le duché, elle seroit debout; M. de Valentinois ne voulut pas céder, et tout fut dit. Quand il est à Monaco, il écrit des compliments au Roi et à la Reine et à la famille royale; il s'en va toujours dans les grossesses vers le temps des couches pour pouvoir écrire et envoyer. Il est gouverneur pour le Roi à Monaco et a 12,000 livres d'appointements.

Il y eut hier une fête magnifique chez M^me^ de Pompadour, à l'Ermitage. Le feu réussit bien et l'illumination fut admirable. M^me^ de Pompadour donna des rubans et des bonnets aux dames, et aux hommes des nœuds d'épée à la Mahon.

Arrêté du Parlement du 15 *juillet* 1756.

L'assemblée des chambres, hier, au sujet du mandement de M. l'évêque de Troyes, a ordonné que le manuscrit dénoncé au Parlement sera envoyé au greffe du bailliage de Troyes et remis au lieutenant général dudit siége, lequel se transportera par-devant l'évêque à l'effet de lui représenter et interpeller de l'avouer ou désavouer, et dresser procès-verbal de ses réponses et déclarations, pour ledit procès-verbal et

manuscrit renvoyés en la cour, y être statué ce qu'il appartiendra le 30 du courant.

Il paroît que Messieurs des chambres assemblées ne seront pas aussi diligents à finir l'affaire des déclarations du doublement de vingtième et 2 sols pour livre du dixième et 4 sols pour livre. Je crois qu'ils désirent ardemment qu'avant de finir cette besogne, leurs remontrances au sujet de l'affaire de Bordeaux soient présentées au Roi et reçues un peu favorablement.

Extrait d'une lettre de Compiègne du 18 juillet.

M. de Tourville, lieutenant de vaisseau, est arrivé ce matin ici venant de Québec; il commandoit un des 6 vaisseaux qui ont passé nos dernières troupes en Canada. Il a dit au Roi que tous les six vaisseaux étoient arrivés sans aucun obstacle ni rencontre des Anglois; il a fait la traversée de Québec en France en 22 jours; il a été suivi par un vaisseau de guerre anglois dont les mâts ont cassé forçant de voiles pour le joindre. Le Roi l'a fait capitaine de vaisseau.

Lettre de M^gr l'évêque de Troyes à M. le Procureur général, à l'occasion de l'arrêt rendu par ce tribunal, le 12 avril dernier.

Monsieur, quel a été mon étonnement, lorsque j'ai vu l'arrêt du Parlement du 12 du mois d'avril dernier et qui m'a été signifié le 30! Un tribunal aussi éclairé peut-il donc ignorer que c'est de J.-C. seul que je tiens le pouvoir d'enseigner, et que ce n'est par conséquent qu'à J.-C. et à mes supérieurs dans la hiérarchie que je suis responsable de l'exercice que j'en fais. Non, Monsieur, je ne puis, au préjudice de l'ordre que Dieu lui-même a établi, reconnoître la compétence que les magistrats s'attribuent par cet arrêt; mais si je ne crois pas devoir les reconnoître pour juges, j'ai appris de l'apôtre que je dois rendre témoignage à quiconque m'interroge sur la foi et l'espérance que Dieu a mises en nous; je ne ferai donc pas difficulté, Monsieur, de leur rendre publiquement, par votre organe, un compte que je ne refuserois pas au moindre fidèle.

Je déclare, en conséquence, que l'instruction pastorale sur le schisme, laquelle porte mon nom, et que le Parlement a condamnée au feu, est mon ouvrage et que j'en suis l'auteur, si elle est conforme à l'exemplaire qui m'a été adressé et que je vous envoie après l'avoir coté et paraphé par première et dernière page. Je déclare que tous les principes qui y sont avancés pour porter les fidèles confiés à ma vigilance à se soumettre de cœur et d'esprit aux soumissions de l'Église, et en particulier à la constitution *Unigenitus*, sont ceux que, par la miséricorde de Dieu, j'ai toujours adoptés, suivis et enseignés, parce que je les ai toujours reconnus, comme je les reconnois encore, avec toute

l'Église, pour être les seuls vrais et les seuls catholiques. Je déclare, en outre, que rien n'altérera en moi la fidélité que je leur dois comme enfant de l'Église, et que rien ne sera capable d'arrêter la profession publique et constante que comme évêque je me crois obligé d'en faire, et enfin que tant que je vivrai, j'apporterai ouvertement, sans crainte et sans respect humain, tous mes soins pour que les ouailles dont la divine Providence m'a établi le pasteur et le père n'en prennent jamais d'autres pour règle de leur créance et de leur conduite. Tel est, Monsieur, l'aveu de mes sentiments et de ma façon de penser, dont je vous prie de vouloir bien faire part à votre compagnie. J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : MATHIAS, évêque de Troyes.

A Méry-sur-Seine, le 11 mai 1756.

Du mercredi 21. — M. de Luxembourg arriva à Compiègne le 18.

M. d'Argenson alla le 18 à Paris, après le conseil, pour faire le lendemain la translation de l'École militaire, qui étoit à Vincennes, à sa destination à Paris près les Invalides. On dit que c'étoit un coup d'œil assez singulier que les quarante fiacres traversant Paris escortés par le guet.

Du jeudi 22. — On me mande du 20 que M. de Villeneuve, maître des requêtes, a eu une pension de 2,000 écus.

On trouvera ci-après une relation plus détaillée de l'incendie de Rochefort.

Ce fut dans la nuit du dimanche au lundi 27 juin dernier, environ vers minuit, que le feu se déclara à l'atelier de la sculpture ; le prompt secours qu'on y apporta avoit arrêté les premiers progrès du feu, et l'on se flattoit déjà que tout le mal se borneroit à ce premier accident, lorsqu'il se déclara une nouvelle flamme dans la salle de la peinture, et le moment d'ensuite dans le magasin aux voiles. L'embrasement étant bientôt devenu général dans tout ce corps de bâtiment, qui se trouve contigu, il devint impossible d'y porter aucun secours ; on se borna à couper la communication avec le magasin général, et à porter tous ses soins pour préserver des flammes ce dernier bâtiment.

La Sainte-Barbe, qui est le lieu des écoles pour les canonniers de la marine, et où est ordinairement tout ce qui sert au gréement des canons, comme pinces, anspects, affûts, gargousses, et autres ustensiles

qui est aussi dans le même alignement, formant en tout un cordon de bâtiments de 170 toises de long, fut embrasé et consumé.

On ne put garantir de l'activité du feu le hangar où l'on fait les poulies, qui se trouve dans les derrières de ce corps de logis, et quantité d'autres petits ateliers pour le service journalier du port.

La perte n'est pas à beaucoup près aussi considérable que l'avoient annoncé les premières lettres de Rochefort; on a sauvé la plus grande partie des effets, quasi toutes les grosses poulies à bois de fonte; les toiles brûlées qu'on faisoit d'abord monter à 400,000 aunes se trouvent réduites par l'ordinaire d'hier à 40,000 aunes, la majeure partie des toiles du port qu'on avoit cru en première instance consumées dans la salle aux voiles, se trouvant dans ce moment par un événement heureux dans un autre magasin.

Les ateliers de peinture et de sculpture ne sauroient être un objet ni bien considérable ni bien intéressant. Nous sommes dans un temps où l'on doit bien plutôt considérer l'espèce des choses par les difficultés de les remplacer sans délai que par leur valeur intrinsèque; il n'en est point dans l'ordre de celles que le feu a consumées que l'on ne puisse aisément et sans retardement réparer.

On s'occupe déjà dans ce port à réapprovisionner Rochefort des objets dont il peut avoir le besoin le plus urgent, pour l'armement des vaisseaux qui y avoit été antérieurement ordonné.

Sans être mieux instruit sur la manière dont a pris le feu, on mande de Rochefort qu'on ne peut pas douter qu'il n'ait été mis avec dessein; on ignore encore les auteurs de cet incendie; on s'est provisionnellement saisi de trois ouvriers ou gardiens du port, sur le simple soupçon qu'ils pouvoient, avoir quelque part dans l'événement. Les lettres qui font monter le plus haut les pertes que nous avons faites dans cet accident, les portent à un million ou 1,500,000 livres. Il y a trois mois, jour pour jour, de l'incendie du vaisseau *le Hardi* dans ce même port, dont on a parlé dans le temps.

Les Anglois, au nombre de 14 vaisseaux de guerre, 2 frégates, 1 senaud et 1 sloop, parurent le 5 de ce mois à vue de notre côte, faisant route dans le sud; ils se montrèrent et mouillèrent à la pointe de Quiberon; ils occasionnèrent un léger mouvement dans cette partie et rappareillèrent le lendemain; ils parurent le 6 à la vue de Port-Louis, où ils firent venir à bord un bâtiment pêcheur qu'ils interrogèrent sur les travaux du port de Lorient, sur les armements de la Compagnie et sur les vaisseaux qu'elle attendoit des Indes; ils s'informèrent du même patron si l'escadre de M. de Conflans étoit sortie et s'il transpiroit quelque chose de sa destination. Ce patron ne dut sans doute répondre sur tous ces différents objets que d'une façon peu satisfaisante pour la curiosité des Anglois; ils lui payèrent son poisson et le congédièrent.

La flotte angloise continuant sa route vint se montrer le lendemain sous Belle-Isle; deux vaisseaux plus curieux sans doute que les autres s'approchèrent de l'île à la portée du canon ; la batterie qui se trouva la plus à portée d'eux leur envoya 2 ou 3 boulets; ils se rallièrent à leur escadre et continuèrent à courir dans le sud-est. Nous apprîmes hier par les lettres de Rochefort qu'une flotte sortant de ce port sous l'escorte de 4 frégates, à laquelle s'étoient joints plusieurs bâtiments venant de Bordeaux, chargés de vin pour la côte de Bretagne, avoit été rencontrée par cette même escadre auprès de l'île de Ré et qu'elle avoit été forcée de rentrer à l'île d'Aix. Les mêmes lettres ajoutent qu'il fut impossible aux frégates d'empêcher les Anglois de s'emparer de quelques traîneurs; les uns font monter le nombre des barques prises à douze, les autres à quinze.

Extrait d'une lettre de Calais, du 15 *juillet* 1756.

Le 11, M. le maréchal de Belle-Isle vit manœuvrer le régiment de la Marine et le régiment d'Apchon-Dragons. L'après-midi il vit le régiment de Provence, qui manœuvra avec la plus grande distinction.

Le 12, M. le maréchal de Belle-Isle partit de Dunkerque et se rendit à Calais ; il s'arrêta en chemin faisant à Gravelines où il vit en relief la belle écluse. En arrivant à Calais, il fit le tour de la place sur les remparts et visita la citadelle et ses beaux magasins; le 13, il visita les ouvrages extérieurs, le fort Vert, le fort Rouge, et le Risban qui défendent l'entrée du port; il fut sur le Blanc-Nez, qui est un cap d'où l'on découvre parfaitement les côtes d'Angleterre et Douvres; en revenant, il vit le fort Nieulay et ses magasins et écluses auxquels on travaille. M. le marquis de Paulmy passa en revue le régiment de Bonnac et celui de Puységur. Le 14, il fit faire, en présence de M. de Paulmy, un embarquement et un débarquement dont voici à peu près le détail. Nos troupes étoient en bataille devant le port; au signal d'un coup de canon, chaque section défila devant les chaloupes qui leur étoient destinées et entrèrent dedans, ce qui se fit en une minute et demie. Les chaloupes naviguèrent ensemble pour joindre des vaisseaux qui étoient au milieu du port et y arrivèrent à babord et à tribord. Les compagnies montèrent dans les vaisseaux dans cet ordre ; et voilà l'embarquement fait. Débarquement. Les compagnies descendirent des vaisseaux sur les chaloupes dans l'ordre qu'elles y étoient montées, et marchèrent, savoir : une compagnie de grenadiers à la droite, et une à la gauche un peu en avant des autres chaloupes; elles étoient soutenues d'une frégate à droite et une à gauche, un peu en avant des autres chaloupes. L'ennemi, qui étoit sur les dunes pour s'opposer à leur débarquement, étoit disposé dans l'ordre suivant, savoir : 4 corps de troupes étoient portés sur des dunes plus élevées en avant de leur armée dont les deux

de la droite et de la gauche étoient plus en avant. Nos grenadiers à quelques pas du bord se jetèrent dans l'eau, à la hauteur du genou, portant leurs armes de manière à ne les point mouiller; à mesure qu'ils arrivoient sur terre, ils se formoient, et pendant ce temps ils essuyèrent un grand feu des deux postes de droite et de gauche des ennemis; lorsqu'ils furent formés, ils firent leur feu sur ces postes et marchèrent vivement à ces deux postes et en chassèrent l'ennemi, qui fut se rallier derrière d'autres dunes, et vinrent pour reprendre leurs postes. Mais, pendant ce temps, nos troupes, qui avoient eu le temps de débarquer, marchèrent en ordre, et les troupes de ces deux postes se rallièrent sur les deux du centre qui firent un grand feu sur nous; mais ils furent repoussés et se retirèrent au corps d'armée. J'ai oublié de vous dire que pendant que nos grenadiers se formoient d'abord, les deux frégates faisoient un grand feu de canon sur les postes de droite et de gauche. Notre armée attaqua l'armée ennemie et l'enfonça, et la victoire fut complète.

M. le maréchal de Belle-Isle a reçu ordre de la Cour pour s'y rendre dans le courant de ce mois; moyennant cela son voyage se terminera le 20 au Havre. Il ira de là à Bissy deux ou trois jours et se rendra à Compiègne; il renvoie une partie de ses aides de camp. M. de Vaudreuil nous suivra comme il pourra jusqu'au Havre.

On apprit hier à M. le Maréchal qu'un de nos corsaires a pris un bâtiment marchand des Anglois auprès d'Ostende et est entré dans ce port, les vents étant contraires pour se rendre à Dunkerque. Les Anglois ont voulu disputer cette prise et auroient massacré les François si la garde d'Ostende ne s'y étoit opposée. M. le prince de Crouy m'assure dans l'instant que la prise est constatée bonne et que cet objet est de plus de 50,000 écus pour le corsaire.

Du vendredi 23. — On me mande de Caen que les Anglois se sont emparés de la petite île de Chausey, à trois lieues de Granville (c'est dans le diocèse d'Avranches), où nous travaillions à établir des batteries et à construire un fort. Les Anglois ont fait prisonniers 37 travailleurs et 4 canonniers de la marine. Il y avoit un piquet de 50 hommes du régiment d'Eu qui apparemment a fait bonne contenance, car on marque qu'il a obtenu les honneurs de la guerre et s'est retiré à Granville. Les Anglois ont 3 vaisseaux, 2 frégates, 7 autres petits bâtiments, 15 barques et 2 galiotes à bombes, avec lesquels ils sembloient menacer Granville.

Du samedi 24.

Extrait d'une lettre d'un capitaine de Provence.

Dunkerque, le 13 juillet.

M. le maréchal de Belle-Isle est arrivé à Dunkerque entre sept et huit heures du soir; à neuf heures on remuoit des terres pour la réparation du port, ce qui s'est continué jour et nuit depuis le 5.

La reine de Hongrie garantit le rétablissement de ce port; en revanche, nous protégeons la compagnie qu'elle établit à Ostende, ce qui déplaît fort aux Anglois. Un petit vaisseau anglois, qui depuis cinq semaines nous espionnoit sous pavillon et passe-port hollandois, est sorti hier sous prétexte d'aller à Ostende; un de nos corsaires le soupçonnant l'a suivi pour observer sa marche et l'a pris cette nuit faisant route pour l'Angleterre dont il avoit arboré pavillon; on l'a fouillé; il s'est trouvé porteur de papiers et faux passe-ports, ce qui le conduira à une potence.

M. le maréchal de Belle-Isle reçut la nouvelle de la prise du fort Saint-Philippe le 11, à cinq heures du matin; il en a témoigné sa joie par trois cabrioles fort grandes et en chemise.

Extrait d'une lettre de Paris, du 22 juillet.

Hier les chambres assemblées ont arrêté de faire au Roi des représentations sur ses édits; et à cet effet, on a nommé des commissaires qui s'assembleront samedi prochain pour convenir des objets des représentations. Le point principal est d'obtenir de S. M., ou du moins de lui demander que le nouveau vingtième à imposer soit anéanti aussitôt que les hostilités de la guerre présente cesseront, et que la durée du vingtième actuel n'ait lieu que pour quatre ans après la cessation desdites hostilités.

On demandera aussi au Roi que les 4 sols pour livre sur les nouveaux droits rétablis, ayant encore près de trois ans à durer en vertu de la première imposition, la continuation d'iceux, demandée dès aujourd'hui pour douze autres années qui ne commenceront qu'après les treize ans, soit remise à un autre temps.

Le Parlement est d'accord pour la suppression de 50 charges, mais point de chambres.

On a aussi reçu hier le procureur général appelant comme d'abus d'une ordonnance de l'évêque d'Auxerre portant permission aux jésuites missionnaires de faire les premières communions dans son diocèse.

Le testament de M. Grimod de Beauregard est déclaré nul et de nul effet, et cependant du consentement de la mère il sera délivré :

A l'Hôtel-Dieu	60,000	livres.
A l'Hôpital	60,000	»
Aux Enfants-Trouvés	30,000	»
A la Charité	40,000	»
Aux Incurables	40,000	»
Aux Mathurins	10,000	»
Aux Petites-Maisons	10,000	»
A la Trappe	10,000	»
Et Cent-Filles	10,000	»
	270,000	

Du lundi 26. — On mande de Compiègne que le général des Jacobins est nommé ; c'est le frère de l'ambassadeur d'Espagne qui a été écrasé dans le grand tremblement de terre de Lisbonne, et de celui qui est à Rome.

M. d'Argenson travailla le 23 avec le Roi. Les grâces accordées à ceux qui étoient au siége du fort Saint-Philippe ne seront déclarées qu'après que M. le maréchal de Richelieu les aura reçues. M. de Fronsac partit avant-hier pour les lui porter.

Tous les ministres ont été à Paris pour le *Te Deum*. M. de Gesvres a eu permission de n'y point aller.

On me mande de Compiègne qu'il y a un hautbois nouveau à la chapelle nommé Prover ; il est de Turin ; on le dit très-habile. Il n'y a que deux concerts par semaine, le lundi et le samedi.

M. le maréchal de Biron est mort à Paris ; il avoit quatre-vingt-quatorze ans. Il fait M. de Biron son exécuteur testamentaire. Il a demandé à être enterré à l'Institut avec le moins de cérémonies que l'on pourra. On me mande que cette mort donnera occasion à un grand procès entre M. de Montmirail et MM. de Biron.

Du mercredi 28. — Le Roi vient d'accorder les grandes entrées à M. le maréchal de Belle-Isle.

M^lle^ Salé est morte ; on sait combien elle s'étoit acquis de réputation par les grâces et la légèreté de sa danse ; elle avoit une pension du Roi que l'on appelle pension baladine. Elle passoit pour avoir été toujours fort sage, ce qui

est singulier dans sa profession, quoiqu'elle ne fût point jolie. Le Roi a donné cette pension à M^lle^ Pluvinet, à la charge d'une pension de 600 livres pour M^lle^ Lagny. On prétend qu'on avoit offert en Angleterre jusqu'à 100,000 livres à M^lle^ Salé, sans que sa vertu ait succombé.

Le fils de M. le duc de Brissac étoit hier à Compiègne pour demander permission au Roi de la part de M. son père qu'il ne lui fît pas la révérence en grand manteau, parce qu'il doit s'y rendre dimanche pour lui demander l'agrément du mariage de son fils aîné avec M^lle^ Molé, et que ces deux cérémonies très-différentes se trouveroient trop près l'une de l'autre.

MM. de Wurtemberg, les deux frères qui ont été au siége du fort Saint-Philippe et qui y ont très-bien fait, ont fait leurs révérences au Roi à Compiègne.

On ne sait encore rien sur la promotion.

M^me^ la maréchale de Clermont-Tonnerre est morte.

M. l'abbé de Breteuil, grand-vicaire de Soissons depuis trois ans, et frère du comte et du chevalier de Breteuil, a été présenté avant-hier; il ne l'avoit pas encore été.

On me mande de Compiègne, du 26, que les illuminations ont été fort jolies. Le Roi a été au *Te Deum* à Saint-Corneille sans cérémonie; il s'est mis dans les stalles. La Reine et toute la Cour y ont assisté.

M. le prince de Conty est arrivé à Compiègne au retour du *Te Deum*; il a travaillé avec le Roi très-longtemps.

Il paroît que M. de Monaco s'en va peu content; il a repris ses papiers.

Le procès de M. de Montmirail avec M. de Biron regarde la succession de Foix, et je crois Vieux-Pont; cela a été donné à M. le duc de Gontaut par son contrat de mariage.

Du vendredi 30.

London, Evening post, 20 juillet.

On ne pourroit sans un excès d'ingratitude retirer au général Blakeney la moindre partie de l'éloge que lui a mérité sa bravoure, et

on compte que ce ne sera point y déroger que de dire un mot à la gloire de ses officiers. Le capitaine Cunningham, Écossois, étoit ingénieur en second dans la place lorsque M. Armstrong en sortit. Le général Blakeney l'avoit établi en chef par intérim jusqu'à ce que sa commission fût arrivée d'Angleterre ; mais s'étant vu supplanté par un vieux ingénieur dont le crédit l'avoit emporté sur ses services, il avoit demandé à M. Blakeney la permission de se retirer à son régiment pour ne point servir avec déshonneur sous celui qui lui avoit été injustement préféré. M. Blakeney, quoique très-touché de cette perte, ne put se refuser à sa demande, et M. Cunningham s'embarqua aussitôt pour Nice avec deux enfants et sa femme très-avancée du troisième dont elle accoucha en y arrivant. Le bruit de la descente que les François se proposoient de faire dans Minorque étant parvenu à M. Cunningham pendant son séjour à Nice, et sa mémoire lui ayant rappelé à cette occasion que les plates-formes des batteries du fort Saint-Philippe étoient toutes pourries et en trop mauvais état pour qu'elles pussent servir à un feu continuel et vif, il employa tout l'argent qu'il pouvoit avoir, ce qui faisoit environ 1,600 livres sterling à acheter les bois nécessaires pour réparer ces plates-formes, et après en avoir fait charger un vaisseau qu'il loua exprès, il fut le conduire lui-même à Port-Mahon, laissant à Nice sa femme et ses enfants. Son arrivée avec un secours si essentiel dans d'aussi critiques conjonctures fit au général Blakeney un plaisir infini ; il dit au capitaine Cunningham que le service qu'il venoit de rendre à sa patrie par le pur effet de son zèle étoit si considérable, qu'il ne savoit quelle récompense y pouvoit être proportionnée, et que pour lui faire voir combien il en étoit touché il vouloit en sa faveur courir les risques d'une démarche très-irrégulière, et qu'il lui donnoit la place du vieux ingénieur ; de quelle manière le capitaine Cunningham a répondu à l'attente du général Blakeney, c'est ce dont tout l'univers est instruit.

Du samedi 31. — Le Roi a donné à M. le marquis de Fremur le gouvernement de Montmédy, vacant par la mort de M. de la Clavière : ce gouvernement vaut 9 à 10,000 livres de rente. M. de Fremur a servi dans les dragons.

Depuis l'arrivée de M. le maréchal de Belle-Isle, il y a toujours eu ou conseil ou comité deux fois par jour.

Voilà les nouvelles que je reçois du Parlement d'hier.

L'assemblée des chambres d'hier a duré jusqu'à deux heures et a fini par arrêter qu'il sera fait des représentations au Roi sur plusieurs

articles de l'édit des cartes, lesquelles seront dressées par des commissaires qui s'assembleront mardi prochain.

Ces articles sont ceux concernant les visites des commis de la régie des cartes, à l'égard desquels le Parlement veut prendre des mesures pour que les bourgeois ne soient ni vexés ni insultés. Il paroît qu'on ne veut pas passer non plus la peine des galères à perpétuité contre ceux qui seront convaincus d'avoir altéré la marque de la régie sur les cartes.

Dans la même assemblée les partisans de l'avis proposé la veille pour appeler des députés de la cour des Aides voulurent remettre la chose en délibération, sous prétexte que la cour des Aides offroit elle-même de se prêter à la députation, mais on persista dans l'arrêté de la veille.

Les chambres assemblées aujourd'hui à huit heures du matin sur les autres édits, pour avoir les représentations, convenir entre les commissaires. Comme M. le premier président a dit hier aux chambres que les remontrances dont il est chargé au sujet des arrêtés de Bordeaux sont finies et en état d'être lues à la Compagnie, il y a apparence que l'on réglera aujourd'hui ces représentations; qu'il y aura demain ou lundi assemblée des chambres pour la lecture des remontrances, et que les gens du Roi ne tarderont pas à avoir mission d'aller à Compiègne pour demander au Roi le jour qu'il lui plaira recevoir remontrances et représentations.

On me mande de Rochefort, du 17, que les Anglois se sont montrés sous l'île de Ré au nombre de 37 à 38 vaisseaux, formant une chaîne depuis l'île Dieu jusqu'à l'île d'Oléron, mais que l'on n'en voyoit plus que 19, qui avoient même disparu depuis le 15. On attend à Brest un convoi de l'île d'Aix, qui étoit chargé d'abord de 174 canons et auquel on en a ajouté 14 depuis.

On construit six vaisseaux à Lorient, dont trois de 74 canons seront lancés à l'eau d'ici à six semaines, et les trois autres, de 64, le seront vers la Toussaint; ils sont construits pour le commerce et la guerre : ce sont des constructeurs et charpentiers de Brest qui y ont travaillé.

Le Belliqueux, vaisseau de 64 canons, construit à Brest, sera lancé à l'eau le 22 août, et remplacé sur le chantier par *le Solitaire*, de la même force. On travaille encore dans ce port à un autre vaisseau pareil, qui sera bientôt

achevé, et outre ceux-là il y en a encore trois sur les chantiers, dont un de 74 canons et deux de 64.

La prise de Mahon donne occasion à des réjouissances de tous côtés. Le Roi a écrit aux évêques une lettre circulaire pour le *Te Deum*. Le style de cette lettre a été critiqué; on en trouvera la copie ci-après; on prétend que ces mots : « La terreur a fait le reste » ne sont pas convenables, et qu'il falloit mettre « l'épouvante ». Cette critique est peu fondée, comme l'observe un homme d'esprit dont je copierai mot à mot la réflexion : « Le mot d'épouvante est à la honte de ceux qui l'éprouvent, et le mot de terreur à la gloire de celui qui l'inspire. »

On prétend aussi qu'il ne falloit pas mettre le mot enfin, « à donner enfin l'essor », qu'il peut être mal interprété à cause de la longueur du siége, et qu'il est au moins inutile. On peut dire cependant qu'il prouve une impatience honorable dans la nation et une sagesse très-louable dans celui qui sait la modérer et n'en faire usage qu'à propos.

Copie de la lettre circulaire du Roi aux évêques.

Mon cousin, après avoir longtemps et vainement attendu la satisfaction que je m'étois promise de l'équité du roi d'Angleterre, en réparation des excès que la marine a commis contre mes vaisseaux et ceux de mes sujets, au grand scandale de toute l'Europe, je me suis trouvé forcé de recourir à la voie des armes pour venger l'honneur de ma couronne et protéger le commerce de mes états. C'est par de si justes motifs que j'ai fait passer, au mois d'avril dernier, un corps de mes troupes dans l'île de Minorque, sous le commandement de mon cousin le maréchal-duc de Richelieu, avec une escadre commandée par le marquis de la Galissonnière, lieutenant général de mes armées navales, pour chasser les Anglois d'un port dont ils s'étoient emparés par cet esprit de domination générale qu'ils voudroient étendre dans les deux mondes. A la suite des travaux pénibles et dangereux d'un long siége, pendant lequel l'escadre angloise qui s'étoit avancée pour secourir Minorque a été repoussée par la mienne, le maréchal de Richelieu, après une disposition aussi hardiment méditée que l'exécution en devoit être rapide, a donné enfin l'essor à la valeur françoise, et lorsque les ennemis se fioient sur la force de leurs remparts, nos troupes ont em-

[illegible]

[illegible] de ses [illegible] mieux [illegible] pour cette raison que [illegible] cependant il faut convenir [illegible]. On ne peut pas oublier [illegible] vers sur la bataille de Fontenoy. Les troisième et quatrième tome de l'*Histoire de France* par M. l'abbé Velly paraissent actuellement. Nous avons depuis longtemps les deux premiers, qui sont d'autant plus curieux, qu'ils traitent tout différemment des autres auteurs un sujet déjà bien connu et sur lequel on a déjà beaucoup travaillé.

AOUT.

Les Dalberg. — Nouvelles d'Amérique. — Réponse du Roi au Parlement. — Arrêté du Parlement sur les nouveaux impôts. — Affaire de l'évêque de Troyes. — Affaire du parlement de Rouen. — Anecdote sur le maréchal de Créquy. — Exil de l'évêque de Troyes. — Nouvelles maritimes. — Fête donnée par l'ambassadeur d'Espagne. — Protestation du parlement de Rouen contre les ordres du Roi et applaudissements du public. — Arrêté du parlement de Paris. — Récompenses à l'armée du maréchal de Richelieu. — Réponse du Roi au Parlement. — Bénéfices donnés. — Grâces à l'abbé Durun. — Réponse sévère du Roi au Parlement. — Arrêté du

Parlement. — Les officiers de Brest font réimprimer une déclaration de Louis XIII contre l'Angleterre. — Chanson sur le roi de Prusse. — Traité avec Gênes. — Nouvelles diverses de la Cour. — Nouvelles d'Amérique et nouvelles maritimes. — Audience au premier président. — Retour de la Cour à Versailles. — Préparatifs pour le lit de justice. — Fin de l'affaire du fauteuil refusé aux gens titrés chez les princes du sang. — Arrêté du Parlement. — Lit de justice. — Arrêté du Parlement. — Nouvelles diverses. — Protestation du Parlement contre le lit de justice. — Combat du Héros. — Levée de volontaires par Fischer. — Présentation. — La Baumelle à la Bastille. — *Lettre d'un avocat*, brochure condamnée au feu. — Affaire des Hospitaliers du faubourg Saint-Marceau.

Du dimanche 1^er^ *août.* — On trouvera ci-après a copie d'une lettre que je reçois de Compiègne du 31 dernier; cette lettre est à l'occasion de quelques anecdotes sur les prérogatives dont jouit la maison Dalberg à l'élection d'un empereur.

M. le chevalier Folard dîna hier avec nous, et comme il a été fort longtemps en Allemagne, il connoît fort bien toutes les principales maisons de ce pays-là. Il nous a dit qu'il y en avoit une qui se nomme Dalberg, dont le D. n'est point séparé du nom, laquelle est toute des meilleures et des plus anciennes de l'Allemagne, mais qui n'a aucun titre; cependant, elle a une prérogative depuis bien longtemps, et qu'elle conserve toujours, qui est que quand l'empereur est élu, un homme de cette maison se présente dans le lieu où est l'Empereur sur son trône; l'Empereur demande s'il y a quelqu'un de la maison Dalberg; on lui répond : oui; ensuite la personne s'avance, armée de toutes pièces et le pot en tête, jusqu'au trône et l'Empereur le fait chevalier. Cela se pratique à chaque élection, et M. le maréchal de Belle-Isle en a été témoin à celle de l'empereur Charles VII à Francfort. Cette maison n'a jamais voulu accepter la qualité de comte ou de baron de l'Empire, parce qu'elle se seroit trouvée la dernière avec ce titre dans les occasions où la haute noblesse s'assemble.

Un homme de cette même maison étoit venu un jour de redoute, c'est-à-dire un jour de bal, dans la salle où l'on dansoit et où tout le monde étoit masqué, et lui aussi; il s'approcha d'une jeune dame et la pria à danser. Elle lui dit : « Je vous suis bien obligée, M. le Comte, je viens de danser et je veux me reposer. » Il lui dit : « Je ne suis point comte. — Eh bien, M. le Baron. — Je ne suis point baron. — Si vous n'êtes ni comte ni baron, lui répliqua-t-elle, vous ne devez pas être de meilleure maison que mon cocher. — Si votre cocher, lui dit-il, est de même maison que moi, il est d'une maison qui vaut mieux que la vôtre et celle de votre mari. » Tout cela fit une sorte de rumeur dans

la salle. L'Empereur qui y étoit voulut savoir ce que c'étoit. On lui dit et il blâma la dame, dit que le masque avoit raison et qu'elle avoit tort d'apostropher quelqu'un qu'elle ne connoissoit pas.

Du lundi 2. — L'enterrement de M. le maréchal de Biron a été fort magnifique. Tous les officiers du régiment des gardes et de la connétablie ont conduit le corps à la paroisse avec la famille. MM. les maréchaux de Noailles et de Coigny y étoient aussi et ont été de la paroisse à l'Institution.

On parle fort d'envoyer un ambassadeur en Russie. Il y a toujours de fréquentes assemblées des chambres, tant par rapport à un édit sur les cartes à jouer que sur les disputes à la cour des aides. Les remontrances du parlement de Paris au sujet des arrêtés de Bordeaux sont finies; elles doivent être lues incessamment, et aussitôt après MM. les gens du Roi iront demander à S. M. le jour qu'elle voudra les recevoir.

Voici les nouvelles qu'on a reçues de l'Amérique septentrionale.

M. Dumas, gouverneur du fort Duquesne, ayant été informé que les Anglois marchoient pour l'assiéger, en donna avis à M. de Vaudreuil, et lui manda que son dessein n'étoit pas d'attendre les ennemis dans le fort. Sur cet avis M. de Vaudreuil fit partir de Québec 600 hommes de troupes réglées avec des sauvages pour joindre M. Dumas, qui a marché tout de suite et a combattu près du fort de Cumberland, où il a eu tout l'avantage et a détruit la plus grande partie des troupes angloises. Ce sont là les nouvelles que l'on a eues de M. le garde des sceaux. Voici celles qu'a eues M. le maréchal de Belle-Isle. Le colonel Washington a été battu avec un corps de 3,000 hommes qu'il commandoit et il n'en est pas échappé un seul: cette nouvelle a causé à Londres une consternation égale à celle de la prise de Minorque. Cette affaire paroît s'être passée sur la frontière de la Virginie; la lettre dit que nous avons pris le fort de Cumberland; c'est le nouvel-

liste qui parle ; je n'en trouve point sur la carte de ce nom-là (1). D'ailleurs c'est le colonel Winslow qui commande les troupes qui devoient marcher au fort d'Oswego, d'où je conclus que nous avons eu un avantage considérable dans ce pays-là, mais le détail n'est pas encore clair (2).

Extrait d'une lettre de Compiègne du 31 juillet.

MM. de Brissac sont venus chez moi pour faire demain leurs révérences, et en même temps demander l'agrément du mariage du fils aîné avec Mlle Molé. On ne lui donne que 25,000 livres de rentes et des nourritures tant qu'ils voudront ; ils n'auront point les honneurs au moins de quelque temps.

Du mardi 3. — M. le prince de Beauvau a été nommé par le roi de Pologne grand-maître de sa maison, comme étoit M. le duc Ossolinski. M. l'évêque de Troyes est exilé à l'abbaye de Morbach.

M. le président Molé et MM. de Brissac ont demandé l'agrément du Roi pour le mariage ; c'est une affaire finie.

On trouvera à la fin du Bulletin l'arrêté des chambres du 30 du mois passé. Les gens du Roi ont été à Compiègne ; ils eurent avant-hier audience à midi ; voilà ce que le Roi leur a dit :

« Qu'il étoit étonné que depuis le 11 du mois passé ses « édits ne fussent point enregistrés, qu'il leur ordonnoit « de dire qu'il les avoit mandés pour dire au Parlement « de procéder à l'enregistrement ; qu'il étoit mécontent « de l'évêque de Troyes et qu'il l'avoit exilé hors de son « diocèse. »

---

(1) Le fort Cumberland était situé, au sud-est du fort Duquesne, sur le haut Potomac.

(2) Il y eut deux victoires, l'une de M. Dumas, et l'autre de M. de Rocquetaillade contre Washington, qui ne commandait qu'à trois cents hommes. Ces deux affaires sont assez peu importantes.

De Paris, le 30 juillet.

Les chambres assemblées ont arrêté qu'il sera fait au Roi de très-respectueuses représentations à l'effet de le supplier :

1° En ce qui concerne l'établissement d'un nouveau vingtième, d'ordonner qu'il cessera d'être levé trois mois après les hostilités cessées en Europe.

2° De vouloir bien en conséquence tant de ce qui est porté dans l'édit d'établissement du vingtième de 1749 que des motifs et destination dudit impôt exprimés dans l'édit et dans la présente déclaration, ordonner que la cessation dudit vingtième sera fixée et limitée au 31 décembre 1761.

3° Représenter au Roi que la continuation de la levée des 2 sols pour livre en sus du dixième étant par sa nature un accroissement à des impôts si onéreux, ne peut être considérée que comme un secours extraordinaire occasionné par la dépense de la guerre, et que le Parlement ne peut se dispenser de supplier le Roi de fixer la cessation de la perception des 2 sols pour livre du dixième au dernier décembre 1761.

4° Représenter audit seigneur Roi que le glorieux succès de ses armes au commencement de la présente guerre donnant lieu d'espérer qu'elle ne sera pas de durée, ledit seigneur Roi est supplié très-humblement, en ce qui concerne ladite déclaration, de n'avoir pas recours à des impôts plus onéreux à ses peuples qu'utiles à ses finances.

On a ordonné dans la même assemblée qu'un nouveau mandement de M. l'évêque de Troyes pour des écrits publiés dans son diocèse au sujet de la persécution qu'il prétend éprouver de la part du Parlement, sera brûlé par la main du bourreau.

Du mercredi 4. — On trouvera ci-après l'extrait d'une lettre de Compiègne du 2.

L'exil de M. de Troyes est déclaré ; il va à l'abbaye de Morbach qui étoit au cardinal de Soubise.

Le vicaire de Saint-Jacques annonça hier au prône un *Te Deum* aux Cordeliers où il y auroit la musique de l'ambassadeur d'Espagne, et beaucoup de gens crurent entendre que c'étoit l'ambassadeur qui le faisoit chanter ; cela lui donna la plus grande inquiétude ; il a bien défendu à sa musique d'y aller, craignant que cela ne lui fît des affaires à sa cour, et je crois que sous le prétexte du mauvais temps cela l'empêchera de donner sa fête.

Voilà ce que l'on me mande de Paris du 1er :

Hier, il y avoit assemblée des chambres indiquée, dans laquelle il

devoit être question de M. l'évêque de Troyes au sujet de son mandement qui a condamné un arrêt du Parlement.

MM. les gens du Roi avoient bien reçu la veille les procédures faites à Troyes et à Méry au sujet de ce mandement en vertu d'arrêts; mais ils ont demandé deux jours pour donner leurs conclusions; en conséquence on a remis à mardi.

Je souhaiterois ardemment qu'avant mardi le Roi prît des arrangements sur cette affaire. Il paroît que Messieurs du Parlement voudroient que le Roi mît l'évêque en lieu de sûreté pour l'empêcher de faire pareils mandements. Si le Roi ne fait rien avant mardi, il y a tout à craindre pour un décret de prise de corps contre l'évêque, parce que faisant tant que de décréter, le Parlement donnera au corps pour qu'il en résulte interdiction de fonction au prélat.

A Rouen, 2 août.

M. le procureur général est entré, a remis sur le bureau une lettre close et a dit qu'il l'avoit reçue par un courrier dépêché par la Cour, qu'il prioit les chambres de se souvenir de faire la chambre des vacations, etc. Lui retiré, le greffier a fait lecture de la lettre close, qui contient en substance que le Roi avoit reçu les remontrances, que par la réponse qu'il avoit déjà faite à celles du parlement de Paris, il a déclaré que son intention n'étoit point d'étendre la juridiction du grand conseil, ni de diminuer en rien celles des cours supérieures, ni d'attenter à l'honneur et à la dignité de la magistrature; mais que les différentes remontrances et mémoires de ses parlements, à l'occasion de la déclaration du 10 octobre adressée au grand conseil, lui paroissant mériter une attention particulière, il avoit nommé des commissaires pour, après leur rapport, être pourvu ce qu'il appartiendroit; c'est pourquoi on eût à suspendre toute délibération sur cette matière jusqu'à ce qu'il lui auroit plu de statuer.

La délibération a été renvoyée aux chambres assemblées, qui sont continuées à trois heures après midi.

Du jeudi 5. — On trouvera ci-après une anecdote sur M. le maréchal de Créquy qui m'a paru mériter d'être écrite :

En 1674, M. le maréchal de Créquy commandoit l'armée du Roi en Allemagne et étoit auprès de Frankenthal. Son usage étoit de monter tous les jours à cheval sur les dix heures du soir, surtout quand les ennemis étoient à à six ou sept lieues de lui; il disoit : « Quand je les vois, je ne les crains pas, et quand ils sont dans un certain

éloignement ils me donnent de l'inquiétude. » Ainsi dans ces cas-là, l'ordre étoit toujours de monter à cheval à dix heures pour aller visiter les grandes gardes et les postes avancés pour n'être pas surpris ; et alors tous les officiers généraux le suivoient et s'en faisoient honneur et plaisir. Il y avoit, dans cette armée et au nombre des généraux, M. le duc du Lude, pour lequel le Roi avoit beaucoup de bonté et qui lui plaisoit fort, et qui comme les camarades ne pouvoit pas se dispenser de suivre le général ; mais cela le faisoit murmurer très-fort, et il en vint à tenir des discours ridicules contre les visites nocturnes et à critiquer la conduite du maréchal, à qui cela revint. Il fut très-fâché, mais il dissimula et attendit l'heure de l'ordre où tous les officiers se rendoient chez lui ; et au moment de monter à cheval, il dit à M. du Lude : « Je sais, Monsieur, que vous n'approuvez pas ma conduite et que vous tenez des propos sur les démarches que je fais et fais faire, ainsi je vous défends de me suivre et vous ordonne de quitter l'armée. » Ce fut un coup de foudre pour M. du Lude, qui sentit bien qu'il s'étoit attiré ce reproche et cet ordre sévère ; il fut au désespoir ; il pria tous ses amis et ses connoissances de le raccommoder avec M. le maréchal et de l'apaiser ; chacun s'y prêta, et enfin on parvint à les remettre bien ensemble, et il n'en fut plus question. M. de Louvois, qui avoit des espions partout, sut ce démêlé et en parla au Roi, à qui cela fit de la peine par le goût qu'il avoit pour ce seigneur ; il fit un moment de réflexion et dit au ministre : « Mais M. de Créquy ne m'en a point écrit, ni à vous non plus, ainsi il faut attendre » On attendit effectivement quelques jours ; le maréchal de Créquy n'écrivit point, ni au Roi ni à M. de Louvois. Cette aventure demeura dans l'oubli, et le Roi en la contant à Mme de Maintenon, Mme de Lévis présente, dit : « M. de Créquy m'avoit écrit, je n'aurois pas pu me dispenser d'envoyer M. du Lude dans ses terres ; j'en aurois été fâché, mais je ne l'aurois jamais vu. »

Du vendredi 6. — On trouvera ci-après les nouvelles que je reçois de Brest et celles de Rouen; il faut voir présentement ce qui arrivera dans ce Parlement; je fais copier aussi l'extrait d'une lettre de Compiègne où il est parlé de la fête de l'ambassadeur d'Espagne, mais en quatre mots.

Depuis la lettre de cachet envoyée à M. l'évêque de Troyes, il a écrit au Roi; sa lettre est très-respectueuse; il mande qu'il seroit parti sur-le-champ pour l'endroit le plus affreux et le plus malsain de son diocèse, mais que pour quitter l'épouse que Dieu lui a donnée il croit ne le pouvoir que par des voies de contrainte; qu'à la première marque de cette contrainte, il obéira sans murmurer. C'est à peu près le sens de sa lettre : on a fait partir sur-le-champ un exempt de la Prévôté; on compte que ce prélat est actuellement en chemin pour Morbach.

A Brest, ce 29 juillet 1756.

Je vous annonçai par l'ordinaire dernier l'arrivée de *la Valeur* en rade de Rochefort; nous apprenons par cette frégate, commandée par M. de Macarty, venant de l'île Royale, que le vaisseau *l'Arc-en-ciel*, qui étoit parti de ce port pour aller prendre au Port-Louis un corps de troupes destiné pour Louisbourg, avoit été attaqué à un atterrage de l'Amérique par un vaisseau anglois de 60 canons. *L'Arc-en-ciel*, beaucoup plus foible que l'ennemi, soit pour le nombre des canons et pour la différence des calibres, ne pouvant pas éviter le combat, ainsi qu'il le lui avoit été ordonné par la Cour, se détermina à arriver sur l'Anglois à la portée du pistolet, pour se dédommager par la supériorité de sa mousqueterie du désavantage auquel il devoit s'attendre au canon.

Nous n'avons aucun détail circonstancié de cette affaire. Nos lettres disent seulement que M. de Belinghan, capitaine de vaisseau, commandant *l'Arc-en-ciel*, ayant fort incommodé l'ennemi et l'ayant fait amener, il fut forcé de l'abandonner au moment où il se disposoit à l'amariner par l'arrivée de six autres vaisseaux devant lesquels il jugea plus prudent de prendre chasse. On ignore où il aura pu relâcher. Selon ce qu'on nous mande des vents qu'il avoit alors, et de l'état où il étoit, nous le jugeons à Saint-Domingue. Le temps nous instruira plus sûrement sur son sort.

La Concorde, commandée par M. le chevalier de Sougret, qui étoit la frégate de *l'Arc-en-ciel*, étant séparée dans ce moment de son vais-

seau, elle donna le lendemain dans une seconde embuscade, mais elle entra sans événement dans la baie de Sainte-Anne qui est une anse de l'Acadie, à 10 ou 12 lieues de Louisbourg. Les Anglois ont dans ces mers depuis peu 9 vaisseaux ; ils s'y sont pris un peu tard pour intercepter nos bâtiments. Louisbourg et Québec sont abondamment pourvus de tout et en état de soutenir le défi.

Les Anglois sont toujours sur nos côtes depuis leur retour de leur petite campagne dans le sud ; ils se montrent tous les jours en vue d'Ouessant au nombre de 25 à 30 bâtiments. Les 300 hommes du régiment d'Orléans destinés à passer à Ouessant y sont établis depuis hier ; il y a un ingénieur pour y élever quelques petites fortifications. Cette disposition pourroit bien réveiller la sécurité des ennemis ; mais à tout événement ce seroit un poste d'un médiocre avantage pour eux, parce qu'il n'y a point de port et qu'ils ne sauroient y faire d'établissements qu'ils pussent conserver.

Extrait d'une lettre de Compiègne du 4 août.

J'ai été hier, Monsieur, à la fête de l'ambassadeur d'Espagne ; elle étoit très-belle ; il y avoit un monde prodigieux. Tout se passoit sous des tentes ; on dansoit sur le sable, on y geloit. J'y fus très-peu. Il est vrai que la fête étoit très-belle.

A Rouen, du mercredi 4 août.

La Cour, toutes les chambres assemblées, reprenant la suite de ses délibérations sur les lettres patentes du 16 mai dernier et de ce qui a été fait tant en conséquence d'icelles qu'à l'occasion de l'édit de suppression du bailliage de Bayeux les 22, 24 et 28 mai dernier,

A protesté et proteste contre les imputations contenues dans lesdites lettres patentes surprises à la religion du seigneur Roi, capables de dégrader dans l'esprit des peuples des magistrats fidèles, remplis de respect et de soumission pour sa personne sacrée, qui, loin d'avoir donné le moindre prétexte aux dernières imputations, n'ont fait que maintenir les lois et ordonnances du royaume et l'ordre dans les juridictions du ressort en s'opposant aux entreprises des gens du Grand conseil ;

Et, vu que les radiations et transcriptions faites sur les registres de la Cour et sur ceux du bailliage de Coutances ne l'ont été que par voie d'autorité et d'une manière contraire à toutes les lois et ordonnances du royaume, suivant lesquelles aucuns édits et déclarations et lettres patentes ne peuvent être valablement enregistrés qu'il n'en ait été librement délibéré en la Cour et que l'enregistrement n'en ait été ordonné ;

La Cour, en se conformant auxdites ordonnances, a déclaré lesdites radiations et transcriptions nulles et de nul effet ;

Et persistant à ses précédents arrêts et arrêtés a ordonné et ordonne aux officiers du bailliage de Coutances de se conformer à l'arrêt de la Cour du 8 mars dernier, inscrit de nouveau sur leurs registres en conséquence de l'arrêt du 8 mai suivant, leur fait défense d'y contrevenir.

Et sera le présent arrêt transcrit sur les registres dudit bailliage à la requête du procureur général, qui sera tenu d'en certifier la Cour dans quinzaine.

Il y avoit 36 voix pour remettre les provisions et 48 pour l'arrêté. On est revenu unanimement à l'arrêté après de mûres réflexions. M. le premier président s'est aussi déclaré de cet avis. Le courrier qui avoit apporté la lettre close avoit ordre de ne partir qu'après la décision des chambres; il est reparti hier, à onze heures du soir, avec la copie de cet arrêt qu'il porte à Compiègne. S'il vient des ordres pour le casser, biffer, etc., tous Messieurs, premier président et conseillers, remettront leurs provisions; cela est décidé.

Nota. Cet arrêt est unanimement goûté et applaudi ici de tous les bons citoyens.

Du samedi 7. — On trouvera ci-après l'arrêté du parlement de Paris du 4. Le lendemain 5, MM. les gens du Roi partirent à cinq heures du matin de Paris; ils eurent audience ce même jour. Je n'ai pas encore la réponse du Roi; on me mande seulement que l'esprit de cette réponse est que personne n'aime mieux son peuple que lui et ne connoît mieux les besoins de son État dans la circonstance d'une guerre qu'on l'a forcé d'entreprendre; qu'il avoit besoin de secours, et qu'il vouloit que ses édits fussent enregistrés le lendemain, et qu'on lui en rendît compte. A l'égard des remontrances, le Roi les recevra le 22 à Versailles.

On me mande de Paris qu'il a été arrêté qu'il seroit demandé de nouvelles remontrances.

Arrêté du 4 août.

La Cour, toutes les chambres assemblées, en délibérant sur le compte rendu par les gens du Roi, a arrêté que les députés se rendant près ledit seigneur Roi seront chargés de lui faire les représentations arrêtées le 30 juillet dernier. A arrêté, en outre, que les gens du Roi seront chargés de représenter audit seigneur Roi, après la députation, que son Parlement ne pouvoit être qu'alarmé d'un refus, quoiqu'indi-

rect, de laisser parvenir toute vérité jusqu'au trône; que refuser de recevoir les remontrances, ce seroit anéantir de fait l'une des fonctions les plus essentielles de son Parlement et mettre la Cour dans l'impossibilité de s'occuper d'aucun autre objet; mais que rassurée sur la parole royale, tant de fois réitérée et notamment en avril et décembre 1752, et par la déclaration du 2 septembre 1754, de ne jamais refuser d'entendre son Parlement, la Cour a arrêté que les gens du Roi seront chargés de demander audit seigneur Roi le lieu, le jour et l'heure qu'il lui plaira recevoir lesdites remontrances et de lui représenter en même temps que la réception desdites remontrances ne peut apporter aucun délai aux délibérations de son Parlement sur les déclarations du 5 juillet dernier.

Du dimanche 8. — Voilà la liste de la promotion de l'armée de M. le maréchal de Richelieu que je viens de recevoir de Compiègne; voilà aussi la réponse du Roi aux gens du Roi :

Promotion de l'armée de Mahon.

M. de Fronsac est premier gentilhomme de la chambre, M. son père en survivance.

MM. de Beauvau et de Maillebois ont la promesse de cordon bleu.

M. de Lannion a le gouvernement de Minorque sur le pied de grand gouvernement.

M. de la Valle 12,000 livres de pension, dont 6,000 livres reversibles à madame son épouse.

Maréchaux de camp.

MM. de la Serre, lieutenant-colonel de Royal la marine; La Blinière, lieutenant-colonel de Royal infanterie; le marquis de Rocquepine, le marquis de Monty, le marquis de Traisnel, le comte d'Egmont, le chevalier de Roidemont.

Brigadiers.

M. de Fronsac, le prince de Rochefort, le comte de Lévis-Leran, le chevalier de Clermont d'Amboise, le comte de la Roche-Ambault,

Réponse du Roi [le 5 août].

« Je dois me procurer les secours qu'exigent le bien et les besoins de mon État ; je peux seul connoître l'étendue et l'objet des dépenses que les circonstances rendent indispensables. Forcé d'avoir recours à des impositions que j'aurois désiré pouvoir éviter à mes peuples, les déclarations qui les rétablissent, ou les continuent, contiennent de nouvelles preuves de ma tendre affection pour mes sujets. Leur enregistrement n'a déjà été que trop différé ; j'ordonne à mon Parlement d'y procéder dès demain et vous m'en informerez dans le jour. »

Du lundi 9. — On me mande de Compiègne que le Roi a donné la croix de Saint-Louis et le gouvernement de Phaslbourg à M. de Talaru, qui étoit à Minorque avec son régiment, et la survivance à M. de Chalmazel, qui en étoit gouverneur.

On me mande aussi que M. l'évêque de Troyes est exilé à Landau et qu'il a nommé des grands-vicaires.

Du mardi 10. — On trouvera ci-après la liste des bénéfices que le Roi donna avant-hier :

Corbie (70,000 livres tous frais faits) à M. le cardinal de Luynes ; sur cette abbaye 15,000 livres de rente pour M. le cardinal de Gesvres et aussi 2,000 livres de pension pour M. Durini, camérier.

Saint-Vincent de Laon (estimée 20,000 livres tous frais faits) à M. le cardinal de Gesvres ; 2,000 livres de pension à M. Durini.

Abbaye des Rivaux à M. l'abbé de Boisseau, ci-devant grand-vicaire d'Arras.

Celle de Mouret à M^me^ d'Arcy, supérieure des religieuses de la congrégation de Compiègne.

Celle de Troyes à M^me^ de Montmorin, religieuse à Sens.

Du mercredi 11. — On avoit dit que le Pape avoit écrit au Roi en réponse à la consultation faite à Sa Sainteté par le clergé de France au sujet des différents sentiments

dans la dernière assemblée, et que cette réponse étoi très-pacifique. On assure à Compiègne qu'il n'y a poin eu de réponse du Pape; s'il y en a eu, c'est un mystèr impénétrable. M. le cardinal de la Rochefoucauld pa roit persuadé qu'il n'y en a point.

M. l'abbé Durini est comblé de grâces du Roi; il a encore parole de 2,000 livres de pension sur l'abbay qu'on donnera au cardinal de Tavannes, lequel a di qu'il n'étoit pas pressé; ces 6,000 livres n'en font qu 4,500 à cause du quart que l'on retient.

Le Roi n'a point écrit au Parlement, comme on l'avoi dit, au sujet de l'évêque de Troyes; il a dit seulemen aux gens du Roi qu'il avoit puni cet évêque. On attend avec impatience des nouvelles du Parlement d'aujourd'hui. La réponse du Roi aux gens du Roi est bien précise : « Je veux être obéi dans la journée de demain, sans délai ni remontrances. » Ce ne sont peut-être pas là les vraies paroles, mais c'en est le sens.

M. le Dauphin est allé voir aujourd'hui son régiment de cavalerie. Vendredi, le Roi verra le sien Cavalerie le matin à cheval, et l'après-dîner à pied, au Puits-du-Roi.

M. le comte d'Egmont fut reçu hier chevalier de Saint-Louis.

A Compiègne, le 12 août.

Voilà les propres termes de la réponse verbale que le Roi fit mardi dernier à la députation du Parlement : cette réponse fut articulée d'une voix très-ferme : « Mon Parlement abuse de mes bontés, je veux que « mes déclarations soient enregistrées sans délai, et dès demain je ne « recevrai plus à ce sujet ni représentations, ni remontrances. »

Le premier président lui a demandé cette réponse par écrit, et le Roi lui a dit : « Elle est assez courte pour que vous puissiez la retenir; » et comme il a insisté pour l'avoir, afin de la montrer au Parlement, le Roi lui a dit : « Eh bien! on vous la donnera; » et l'audience a fini; tout cela a été l'affaire de cinq minutes.

Voilà l'arrêté d'hier :

Le Parlement a ordonné des remontrances, tant sur les déclarations que sur la réponse même du Roi, et n'a rien voulu enregistrer. On a

nommé des commissaires. On travaille aux remontrances depuis six heures du soir, et vendredi on les portera aux chambres assemblées.

Le déchaînement de tous les François contre l'Angleterre est au-dessus de tout ce qu'on peut en dire, et surtout dans la marine. Les officiers de Brest ont trouvé, dans un *Mercure françois*, une déclaration de Louis XIII pour défendre tout commerce pendant un temps à ses sujets à cause des [déprédations] des Anglois; ils ont trouvé les termes si semblables à ceux dont on peut se servir aujourd'hui qu'ils l'ont fait imprimer à part avec un avertissement propre à montrer en peu de mots la conduite des Anglois dans tous les temps et à l'égard de presque toute l'Europe commerçante. On trouvera l'un et l'autre ci-après (1).

AVERTISSEMENT.

Toutes les nations civilisées ont été justement indignées des déprédations des Anglois commencées d'abord sur la France et exercées à présent contre toute l'Europe. On se rappelle encore leur conduite avec l'Espagne dans la guerre dernière et les efforts qu'ils firent pour s'emparer des assogues [*sic*] en pleine paix ; on se souviendra longtemps de la surprise de la flotte espagnole dans les guerres de Sicile en 1718 sans aucune déclaration préliminaire; la Hollande n'a point oublié l'enlèvement de 113 navires marchands qui lui fut fait en 1664 ; la conquête de la Jamaïque, exécutée en 1665 dans le temps même qu'on feignoit de traiter avec l'Espagne, sera une époque de perfidie à jamais célèbre ; mais peu de personnes sans doute sont instruites des excès auxquels l'Angleterre s'abandonna contre la France sous le règne de Louis XIII et de la parfaite ressemblance qui se trouve entre leurs procédés de ce temps-là et ceux d'aujourd'hui ; c'est pourquoi on a cru faire plaisir au public de faire réimprimer la déclaration suivante ; on verra qu'il y a longtemps que les Anglois ont secoué le joug incommode de la foi publique et du droit des gens, et qu'ils se sont familiarisés avec le crime de lèse-humanité, comme s'ils avoient voulu justifier de plus en plus ce mot d'un ancien :

Toto divisos orbe britannos.

(1) Nous publions l'avertissement des officiers de Brest, mais nous renvoyons au *Mercure* de 1637, page 30, pour y trouver la Déclaration de Louis XIII défendant à ses sujets de faire aucun commerce avec les Anglais.

La mauvaise foi a été appelée la foi punique ; ne pourroit-on pas l'appeler à présent à plus juste titre la foi britannique ?

On trouvera une chanson sur le roi de Prusse dont M. de Kniphausen, son ministre, s'est plaint, mais qui est demeurée dans un recueil imprimé de chansons à l'occasion de Mahon. La copie de cette chanson est ci-après :

CHANSON

Sur l'air : *Mars un Jour*, de la Comédie-Italienne.

Raisonnons
Et chantons
Politique.
Eh bien ! Salomon du Nord,
Veux-tu suivre le sort
D'un peuple frénétique ?
De Toulon,
De Mahon,
D'Amérique,
Tous nos succès sont la voix,
Du ciel qui sur nos droits
S'explique.
Par plus d'une alliance,
Tu te dois à la France.
Es-tu Roi ?
De ta foi
Sois l'esclave ;
Rien ne lave
Un grand nom comme le tien,
D'être frivole et vain ;
Celui d'un plébéien
Le brave,
Si ton cœur
Dans l'erreur
S'enveloppe.
Non, Staremberg et Rouillé,
En vain n'ont pas scellé
Le repos de l'Europe.
Pour finir
Et remplir

Leur ouvrage,
Thérèse est jointe à Louis ;
L'aigle est unie au lis.
Sois sage.

Par M. A. D. V.

Du lundi 16.

Extrait d'une lettre de Compiègne du 14.

MM. de Castries, de Ségur et de Balbi ont pris congé aujourd'hui ; ils partent pour la Corse. La nouvelle du jour est qu'on a signé un traité avec la république de Gênes ; on envoie en Corse 6 bataillons de Montmorin, Flandre et Bongaard suisse.

Du mardi 17. — Les gens du Roi virent hier le Roi, après la chasse, qui leur a ordonné qu'on lui rapportât les trois déclarations qu'il avoit données à l'occasion du vingtième ou dixième militaire.

M. de Merle, beau-frère de M. de Moras, a remercié ce matin le Roi de l'ambassade de Portugal à la place de M. de Baschy, qui va en Suisse succéder à M. de Chavigny, qui se retire à cause de sa mauvaise santé.

MM. de Coigny et de Périgord sont brigadiers.

M. le maréchal de Richelieu revient ; son congé est parti d'hier.

L'abbaye de Saint-Médard de Soissons est donnée à M. l'abbé de Bernis. L'abbaye de Lieudieu-en-Jard à l'abbé de Talaru. L'abbaye de Mortemer à M. l'abbé de la Luzerne, petit-fils de M. le chancelier. Un canonicat de la Sainte-Chapelle à M. Pertuis, chapelain de Madame.

Extrait d'une lettre de Brest du 11.

Il y a aujourd'hui trop d'autorités réunies en notre faveur pour pouvoir douter que nous n'ayons remporté sur les ennemis une victoire entière. Leurs gazettes et leurs nouvelles particulières ne parlent que de la consternation qu'a jetée dans Londres la nouvelle de la défaite du général Washington. Le lieu où s'est passée cette affaire a été longtemps douteux par la différence des relations qui se sont répandues.

Vous ne devez pas être étonné de n'avoir pas trouvé sur votre carte le fort Cumberland ; sans doute le géographe lui donne une dénomi-

nation différente, car nous n'avons pas non plus sur nos cartes de noms semblables ; mais en conciliant toutes les différentes lettres que nous avons sur l'affaire de M. Dumas, nous ne doutons pas que le prétendu fort Cumberland ne soit le fort appelé le fort de la compagnie angloise sur les frontières de la Virginie, au milieu des montagnes des Apalaches, à 15 ou 20 lieues de l'endroit où la rivière Malengueulé (1) commence à être navigable, et environ une quinzaine de lieues encore du fort Grucine [sic] (2).

Nous ne pouvons plus douter de la prise du vaisseau *l'Arc-en-ciel*. Il paroît qu'il a été combattu par deux vaisseaux dont chacun étoit plus fort que lui. La gazette ne parle pas de la première affaire qu'il avoit eue avec un vaisseau de 60 canons ; cette circonstance nous a cependant été mandée par le gouverneur de Louisbourg, qui devoit vraisemblablement en être instruit de bonne part. La suite nous apprendra la vérité de cette affaire, car les papiers publics d'Angleterre ne parlent encore que bien sommairement de *l'Arc-en-ciel*.

La Concorde est entrée dans la baie Sainte-Anne.

Les deux frégates, *la Brave* et *la Mutine*, qui étoient sorties de Brest ces jours derniers pour escorter un convoi dans le sud, ont été attaquées par 5 gros vaisseaux anglois. Cette dernière, chargée de l'arrière-garde de cette petite flotte, s'est exposée pendant quelques heures au canon d'un ou deux de ces vaisseaux. Le commandant de ce petit convoi fut assez heureux pour le faire entrer dans le port de Concarneau, sans perdre aucune de ses barques. Les Anglois armèrent leurs chaloupes pour aller brûler dans le fond de cette baie la partie des bâtiments qui ne s'étoient pas échoués. Nos frégates rendirent avec usure aux chaloupes ce qu'elles recevoient des vaisseaux ; il y en eut malgré cela quelques-unes qui, à la faveur des roches, passèrent hors de la portée du canon des frégates et qui s'enfoncèrent dans la baie ; mais ce petit combat ayant donné le temps aux habitants de cette petite ville de prendre les armes et de se transporter sur la côte, les chaloupes angloises furent reçues au bruit de la mousqueterie et furent forcées d'abandonner leur projet. Cet événement, qui s'est passé à une trentaine de lieues d'ici, n'a eu une aussi heureuse issue que par la sage et bonne disposition du commandant de cette petite flotte. Le mal a été on ne peut plus médiocre de part et d'autre ; les Anglois ont

(1) L'Ohio.

(2) Cette lettre de Brest nous paraît utile comme témoignage de l'incertitude des nouvelles et des connaissances géographiques sur le Canada, et les difficultés que l'on avoit alors à être renseigné exactement sur ce qui se passait en Amérique.

cependant perdu quelques hommes de leurs chaloupes, ils ont payé tous les frais de cette fête.

Il nous est arrivé hier un convoi de Nantes et de la côte du Sud d'environ 80 voiles; ces bâtiments de Nantes sont chargés de bois de construction; ils ont passé sans événement.

On a mis sur les chantiers dans ce port, *l'Infernal*, de 112 pièces de canon. Les plans pour un vaisseau de 116 et pour un second de 108 pièces sont partis ces jours-ci pour la Cour. Nous y travaillerons dès qu'ils auront été approuvés.

Extrait d'une lettre de Compiègne, du 15 août.

Le premier président arriva hier au soir ici entre chien et loup, mandé par le Roi; et après avoir été à son lever en manteau, il le fit appeler après la messe, et a resté en conférence 24 minutes tête à tête avec lui; ensuite il s'en est retourné à Paris, après avoir été longtemps avec M. de Moras. D'abord on s'étoit flatté que les choses se rapprochoient et qu'il n'y auroit plus de lit de justice; mais il paroît qu'il sera tenu à Versailles samedi prochain où le Roi arrivera le matin ou le vendredi au soir, suivant que la chose le conduira. Le chancelier doit se rendre avec les gens du Roi, jeudi, à la Meutte. M. d'Argenson s'y trouvera aussi de son côté.

Extrait d'une lettre de Compiègne, du 16 août.

Les gens du Roi vinrent hier ici. Le Roi leur dit qu'il ordonnoit à son Parlement de lui renvoyer ses déclarations incessamment, et puis leur fit dire après qu'il les dispensoit de les apporter ici, qu'ils les apportassent à la Meutte jeudi.

M. le maréchal de Richelieu se plaint que sa santé est mauvaise; on lui a envoyé hier permission de revenir.

Du jeudi 19. — Il est grand bruit ici d'une escadre de 5 vaisseaux et de 3 ou 4 frégates destinés pour la Méditerranée, dont la cour d'Espagne vient de donner le commandement à Dom Pedro, comte de Fitz-James, Espagnol; c'est le petit-fils de feu M. le maréchal de Berwick.

Du vendredi 20, *Versailles.* — On croyoit que les gens du Roi ne porteroient qu'aujourd'hui les édits à la Meutte, suivant l'ordre du Roi; cependant ils les portèrent dès le mardi 17 à Compiègne.

La Reine partit de Compiègne le mercredi 18 et arriva

ici à huit heures un quart ; elle trouva, en passant à Arnouville, M. le garde des sceaux sur le grand chemin ; elle fit arrêter pour donner une marque de bonté, mais elle ne descendit point ; elle continua son chemin jusqu'à Saint-Ouen, et se détourna pour aller voir M. de Séchelles dans la maison de M. de Soubise ; elle y descendit et y resta une demi-heure ou trois quarts d'heure ; elle trouva M. de Séchelles assez bien, un peu abattu, mais l'esprit aussi sain et le raisonnement aussi juste qu'on puisse le désirer. La Reine arrêta encore à Sèvres pour voir M^me^ d'Armagnac, mais sans descendre de carrosse.

Le Roi ne partit qu'hier avec M^gr^ le Dauphin, M^me^ la Dauphine et Mesdames ; il arrêta à Arnouville et y travailla avec M. le garde des sceaux ; de là il vint coucher à la Meutte, où il arriva entre sept et huit. M^me^ la Dauphine avoit demandé très-instamment de pouvoir voir le lit de justice, et M. Gabriel n'en ayant été instruit qu'avant-hier, croyoit qu'il seroit impossible de pouvoir faire une tribune assez à temps ; cependant M^me^ la Dauphine ayant insisté encore plus fortement, l'ordre arriva hier matin, et la tribune est presque entièrement achevée ; elle sera pour la Reine, M^me^ la Dauphine et Mesdames. Il y aura des gradins derrière la Reine pour les dames d'honneur seulement. Cette tribune est dans la première croisée de la grande salle des gardes, du côté de celle de la Reine. On a pris la moitié de la porte de séparation des deux salles pour faire un escalier commode qui monte à cette tribune. Par delà cette tribune, et par conséquent dans la croisée du milieu, on a construit un gradin de trois ou quatre marches pour les dames de la Reine, de M^me^ la Dauphine et de Mesdames ; il en pourra tenir dix-huit ou vingt.

Il y avoit quelque incertitude sur la place de M^gr^ le Dauphin ; il a été décidé que la séance de M^gr^ le Dauphin demain seroit sur un pliant au bas du trône à droite. L'usage est d'y inviter des chevaliers de l'Ordre non pairs,

des gouverneurs ou lieutenants généraux de province, un conseiller d'État d'épée; le prévôt de Paris y a aussi une séance marquée. Je mettrai avec le plus d'exactitude qu'il me sera possible ce que je pourrai observer. On trouvera ci-après la copie du billet d'invitation qui m'a été envoyé, et de celui de M. de Gisors (1). On trouvera aussi la copie de l'arrêté du Parlement du 17, arrêt très-remarquable.

On fait part actuellement du mariage de M. d'Aumale, petit-neveu apparemment de M^lle^ d'Aumale qui étoit attachée à feu M^me^ de Maintenon; c'est M. d'Argenson et M^lle^ Dufort au nom de qui sont les billets. Il épouse M^lle^ des Valons, veuve du lieutenant de Roi de [Valenciennes]; elle est Caulaincourt sœur de M^me^ Dufort, de M^lle^ de Caulaincourt et de M. de Caulaincourt, exempt des gardes du corps.

J'ai parlé ci-dessus de la difficulté qu'il y eut à la présentation de M. le comte d'Egmont comme grand d'Espagne, les princesses refusant de donner le fauteuil chez elles aux gens titrés, quoiqu'ils eussent joui de cette distinction. Cette affaire a été agitée plusieurs fois; et enfin, le mardi 17, M. le duc d'Orléans dit à M. de Gesvres, M. d'Aumont et M. de Chaulnes que les princesses donneroient le fauteuil aux ducs et qu'il ne croyoit pas que cela eût jamais été autrement. Ainsi c'est une affaire finie.

---

(1) M. le duc de Luynes est averti de la part du Roi que S. M. tiendra son lit de justice à Versailles le 21 du mois d'août, à dix heures du matin; il est averti de la part de S. M. d'y assister.

A Paris, le 18 août 1756.

DESGRANGES.

Le Roi tiendra son lit de justice à Versailles le 12 du mois d'août à dix heures du matin. S. M. m'a ordonné d'avertir M. le comte de Gisors, gouverneur du pays Messin, qu'elle trouvera bon qu'il ait l'honneur de l'accompagner. Il faut être en habit et manteau. Ceux qui n'opinent point ne doivent point se couvrir.

A Paris, le 18 août 1756.

DESGRANGES.

Les gens du Roi ont fait part aux chambres de leur voyage du 14 de ce mois à Compiègne et des ordres que le Roi leur a donnés, sur les huit heures du soir, de lui apporter les déclarations de finances; à cet effet, ils ont laissé aux chambres les ordres dont le Roi les a chargés. Aussitôt qu'ils se sont retirés, M. le premier président a fait part aussi des ordres particuliers qu'il avoit reçus pour se rendre à Compiègne et de ce que S. M. lui avoit fait l'honneur de lui dire, qui consistoit à confirmer ce qu'il avoit dit aux gens du Roi; il a ajouté qu'il avoit pris la liberté de faire à S. M. une partie des représentations puisées dans les remontrances, auxquelles représentations le Roi n'avoit pas répondu. Sur ce récit on a fait l'arrêté ci-après :

La Cour, en obtempérant aux ordres du Roi, a arrêté que les gens du Roi, en rapportant les déclarations, seront chargés de représenter au Roi que son Parlement est trop pénétré de la justice et de la nécessité de la guerre présente pour différer les secours que les circonstances actuelles rendent indispensables; que quelque onéreuses que soient les impositions contenues aux trois déclarations du 7 juillet dernier, son Parlement se seroit empressé de les enregistrer si l'incertitude de la durée de la première imposition, la longueur de la seconde, et le rétablissement prématuré de la troisième n'étoient capables d'effrayer ses sujets, de diminuer le courage et d'altérer la confiance qui font la véritable force du souverain de l'État.

Du samedi 21. — Le Parlement est arrivé à Versailles à onze heures. Ils ont descendu dans la cour des princes et entré dans la salle des ambassadeurs et dans la salle du conseil. Il y avoit 9 présidents à mortier, y compris M. le premier président, et plus de 160 conseillers. Ils ont pris leur séance vers onze heures et demie. Les pairs ecclésiastiques, au nombre de trois, et les pairs laïcs se sont assemblés chez M. de Gesvres, d'où ils sont partis ensemble pour aller prendre leur séance après que le Parlement a été en place. Le Roi est arrivé à midi vingt minutes, passant par l'appartement de M. le comte de Clermont et l'antichambre de M. d'Aumont, précédé des princes du sang qui marchoient les premiers en avant; ensuite la députation ordinaire du Parlement qui étoit allée au-devant de S. M.; le roi d'armes et les hérauts d'armes, les huissiers avec leurs masses, et M^gr^ le Dauphin, les trom-

pettes des plaisirs (1) et les tambours des Suisses sonnant et battant à son passage dans le salon au-dessus de la comédie. M. le chancelier suivoit immédiatement le Roi. M. Desgranges, maître des cérémonies, marchoit devant le Roi. Les quatre secrétaires d'État étoient en place un moment avant le Roi. Il y a eu un conseil de dépêches entre la messe et le lit de justice.

Le Roi a été prendre sa place dans le fauteuil sous le dais.

Voici l'ordre de la séance, autant que j'ai pu le remarquer; il sera sûrement imprimé avec tous les détails.

Le dais et le fauteuil du Roi dessous, dans l'angle de la salle du côté de l'escalier de marbre. Trois grandes marches à pans coupés pour arriver au trône; sur l'une de ces marches, M. de Turenne, grand chambellan. Tout le haut de la salle tendu des plus belles tapisseries de la Couronne, et à la hauteur de dix pieds ou environ une tenture avec des fleurs de lis. Aux hauts siéges à droite et à gauche du trône, les bancs, banquettes, pliants, tabourets, couverts de fleurs de lis d'or. Les bancs et banquettes d'en bas couvertes de tapisseries avec des fleurs de lis. Il y avoit quelques banquettes en bas aussi couvertes de fleurs de lis d'or. A la droite du Roi, au bas de la dernière marche du trône, et sur le tapis de pied dont le trône étoit garni, on avoit placé un pliant pour M^gr^ le Dauphin.

Immédiatement après ce pliant commençoit la banquette sur laquelle étoient : M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé, M. le comte de Clermont, M. le prince de Conty, M. le comte de la Marche, qui y a été pour la première fois; M. le comte de Charolois n'y a point été à cause de la grande chaleur qu'il craint. Ensuite des princes du sang, MM. les ducs de Luynes, de Brissac, de la Force, de Rohan-Chabot, de Rochechouart, de Saint-

(1) Voy. au 10 juin 1755.

Aignan (parce qu'il a conservé la terre sur laquelle est le duché), de Gesvres, de Noailles, d'Aumont, de Béthune. Sur la banquette devant : MM. les ducs de Fitz-James, d'Antin, de Chaulnes, de Lauraguais, de Valentinois, de Biron, de la Vallière, de Fleury et de Belle-Isle.

A la gauche du Roi, aux hauts bancs : M. l'évêque de Laon, M. l'évêque de Châlons et M. l'évêque de Noyon. Immédiatement après eux, sur la même banquette, deux maréchaux de France : M. le maréchal de Coigny et M. le maréchal de Balincourt; le reste de cette banquette, vide. En avant de cette banquette une petite où étoient MM. les ducs d'Ayen, de Villeroy, de Luxembourg et de Mirepoix, et M. de Montmirail comme capitaine des Cent-Suisses.

A droite du trône du Roi, et à peu près devant M. le duc d'Orléans, un tabouret où étoit M. le comte de Brionne, comme grand-écuyer, portant l'épée du Roi. A gauche du trône, vis-à-vis les pairs ecclésiastiques, cinq marches pour descendre au parquet. Sur la première de ces cinq marches étoit assis M. le président de Ségur, comme prévôt de Paris, ayant un bâton blanc à la main, en habit et manteau court.

Dans le parquet, au pied de la dernière marche du trône, une chaise à bras où étoit le chancelier, en robe de velours violet doublée de satin cramoisi.

La banquette d'en bas à gauche, depuis le petit escalier, étoit remplie par le premier président et les huit autres présidents à mortier. Celle à droite du trône, au-dessous des princes et pairs laïcs, étoit remplie par les conseillers d'honneur et les présidents des Enquêtes, et il y avoit encore en avant plusieurs autres banquettes (1). Dans ce même parquet, il y avoit d'autres banquettes faisant face aux pairs ecclésiastiques. Sur la première étoient les quatre secrétaires d'État. A droite de cette banquette,

(1) Il faut observer que le Parlement n'a occupé que les banquettes garnies de tapisseries sans or. (*Note du duc de Luynes.*)

étoient deux tabourets pour deux greffiers en chef et le premier huissier; celui-ci vêtu de noir, les deux greffiers vêtus en rouge; et derrière les secrétaires d'État, quelques conseillers d'État, maîtres des requêtes et conseillers des chambres du Parlement qui retournoient (il y avoit quatre conseillers d'honneur, 12 conseillers d'État et 6 maîtres des requêtes). On avoit laissé le passage libre pour l'arrivée du Roi par la porte, comme je l'ai dit, qui donne du côté de la comédie.

A droite de ce passage, il y avoit plusieurs banquettes placées depuis ce passage jusqu'auprès du banc des présidents. Sur les premières étoient les chevaliers de l'Ordre, gouverneurs et lieutenants généraux de provinces, invités pour accompagner le Roi, mais sans voix; on en trouvera les noms ci-après (1).

Dans le parquet, en avant des banquettes, et à peu de distance du petit escalier, étoit un tabouret où s'est assis M. Desgranges, maître des cérémonies. M. de Dreux, grand-maître, n'est point ici.

Les portes étant fermées, M. le chancelier a dit que le Roi ordonnoit que l'on prît séance. Ensuite le Roi, qui avoit mis son chapeau, l'a ôté et remis, et étant assis a dit: « Messieurs, je vous ai mandés pour vous faire savoir mes intentions et volontés; mon chancelier vous les expliquera. » Aussitôt le chancelier s'est avancé, a monté les

---

(1) *Chevaliers de l'Ordre :* MM. de Beringhen, de Lautrec, de Puisieux, de Vaulgrenant, de Sassenage, de Mailly, le baron de Montmorency, de Chalmazel, de la Vauguyon, de l'Hôpital et d'Armentières.

Gouverneurs et lieutenants généraux : MM. de Périgord, gouverneur de Berry, de la Salle, gouverneur de la Marche, de Gisors, gouverneur du pays Messin, de Beaupréau, lieutenant général d'Anjou, de Montalembert, lieutenant général d'Angoumois; derrière eux, les conseillers des chambres. J'oublie de marquer M. l'abbé de Saint-Cyr et M. du Muy comme conseillers d'État, l'un ecclésiastique, l'autre d'épée : l'un étoit sur les premières banquettes tournant le dos aux princes du sang et pairs, et l'autre sur les banquettes faisant face aux banquettes des pairs ecclésiastiques, et par conséquent au banc des présidents à mortier. (*Note du duc de Luynes.*)

cinq marches du petit escalier, de là les deux premières marches du trône, et s'étant mis à genoux et ayant reçu les ordres du Roi, il est venu se remettre à sa place, et il a dit : « Le Roi ordonne que l'on se couvre. » Ce qui a été exécuté sur-le-champ par M^gr le Dauphin, les princes du sang, les pairs ecclésiastiques et laïcs, les maréchaux de France, les quatre capitaines des gardes du corps, le capitaine des Cent-Suisses et tout le parquet, excepté ceux qui étoient dans ledit parquet et qui n'ont point de voix, comme les chevaliers de l'Ordre, gouverneurs, lieutenants généraux, etc. M. le chancelier n'a point pris la voix de M. de Montmirail, qui même s'en est plaint.

Ensuite le chancelier a pris son papier et en a fait lecture ; cette lecture a duré dix minutes. Ce discours sera imprimé. Il portoit, en substance, les justes motifs qui ont déterminé le Roi à entreprendre la guerre, la nécessité indispensable où il s'est trouvé par cette guerre d'avoir recours à de nouvelles impositions, les regrets que lui donne l'amour qu'il a pour ses peuples d'être obligé de se servir de ces moyens ; ensuite une analyse fort courte des trois déclarations. Immédiatement après que le chancelier a eu fini sa lecture, le premier président et tout le banc s'est mis le genou droit plié sur la banquette. Le chancelier a dit que le Roi leur permettoit de se lever. Le premier président a parlé pendant cinq minutes seulement ; le ton de sa voix est doux et affectueux ; son discours étoit fait avec grand art ; il a rempli toutes les vues du Parlement en répétant ce qui est porté dans les deux derniers arrêtés : Le respect qu'imprime au Parlement l'appareil du spectacle dont ils sont témoins, respect qui ne peut les empêcher d'implorer les bontés d'un maître qui se fait gloire d'aimer son peuple, et de lui représenter les intérêts de son peuple toujours fidèle et soumis à son Roi ; que le Parlement, plein de respect pour S. M., ne pouvoit, au milieu de l'appareil de sa souveraine puissance, faire aucune délibération ; qu'il étoit cependant bien im-

portant pour l'intérêt du Roi et de l'État, qui sont toujours joints ensemble, que les actes de sa volonté et de ses lois fussent remis à son Parlement pour en délibérer librement et les examiner avant que de les promulguer; que ce ne pouvoit être que les ennemis de son Parlement qui pensassent autrement; que de pareils conseils étoient plus dangereux et plus redoutables pour le Roi même que pour le Parlement, et que la vue des malheurs qui en pouvoient arriver lui coupoit la parole; qu'il espéroit toujours que par un effet de sa bonté paternelle il voudroit bien faire remettre à son Parlement les deux premières déclarations et retirer la troisième.

Après que le premier président a eu fini son discours, M. le chancelier a remonté au trône pour prendre l'ordre du Roi. Il faut observer qu'à chaque fois le prévôt de Paris étoit obligé de descendre dans le parquet. M. le chancelier, ayant repris sa place, a dit que le Roi ordonnoit que l'on ouvrît les portes et ensuite que le greffier en chef ou celui qui tenoit sa place fît la lecture des trois déclarations. Le greffier est venu aussitôt les prendre sur le bureau qui étoit vis-à-vis M. le chancelier; il a fait lecture des trois déclarations, à voix fort basse, de manière qu'elles ont été très-peu entendues. Immédiatement après la lecture des trois déclarations M. le chancelier a dit : « Les gens du Roi peuvent parler. » M. Joly de Fleury a pris la parole; il a parlé très-lentement et très-distinctement, moins fortement que le premier président, mais dans le même esprit; respect pour l'appareil de la cérémonie qui annonçoit la souveraine puissance, confiance dans les bontés du Roi pour son peuple, et que quelque juste que soit la guerre qu'il a entreprise, et quelque glorieux que soit le succès de ses armes, il ose se flatter qu'il voudra bien écouter le plus tôt qu'il lui sera possible les sentiments de son cœur pour des sujets fidèles; il a ajouté que dans les circonstances présentes, ils n'avoient autre chose à faire qu'à obéir et donner leurs conclusions pour

l'enregistrement en lit de justice et par exprès commandement du Roi.

Ce discours a duré environ une demi-heure; ensuite le chancelier a été de nouveau recevoir les ordres du Roi et de là tout de suite prendre les opinions. Quoique personne n'ait voix délibérative devant le Roi, il y a la voix consultative. M. le chancelier a commencé par M^gr le Dauphin; de là il a été aux princes du sang et pairs laïcs, passant devant tous les bancs et banquettes, et prêtant l'oreille à tous ceux qui ont voulu parler. Il a pris aussi l'avis de MM. de Brionne et de Turenne. De là, ayant fait une profonde révérence en passant devant le trône, il a été aux pairs ecclésiastiques et aux capitaines des gardes (1). De là il est redescendu les cinq marches et a rempli les mêmes formes pour les présidents à mortier d'abord, ensuite les conseillers d'État, maîtres des requêtes, conseillers de grande chambre et des autres chambres. Il n'a point demandé l'avis des chevaliers de l'Ordre, ni des gouverneurs et lieutenants généraux de provinces, parce qu'ils ne sont là que pour accompagner le Roi. Ensuite ayant pris sa place il a prononcé l'arrêt d'enregistrement, et a ajouté que, pour accélérer, le Roi ordonnoit qu'il fût fait sur-le-champ sur les trois déclarations, ce qui a été exécuté aussitôt par les deux greffiers, qui ont porté ensuite cet enregistrement à lire à M. le chancelier; après quoi, M. le chancelier s'est retourné vis-à-vis du Roi pour lui dire que tout étoit fini. Le Roi est retourné par le même chemin, avec le même appareil, excepté qu'il n'étoit point accompagné par la députation du Parlement.

Dans la moitié du passage qui conduit, du côté par où le Roi est entré, jusqu'à la salle des gardes de la Reine,

(1) MM. de Villeroy et de Luxembourg. Il n'a point pris les voix de M. le duc d'Ayen, ni de M. de Mirepoix; il n'a point pris non plus celles des maréchaux de Coigny et de Balincourt.

étoit la tribune dont j'ai parlé ci-dessus ; la Reine y étoit avec M^me^ la Dauphine, Madame, Mesdames Victoire, Sophie et Louise, M^mes^ de Luynes, de Brancas, de Lauraguais, de Beauvilliers, maréchale de Duras, de Mirepoix, de Boufflers, de Bouzols, de Flavacourt et de Pompadour, MM. de Saulx, chevalier d'honneur, et de Landreville, chef de brigade, auprès de la Reine.

Les gardes de la Manche étoient à l'entrée du parquet ; les officiers des gardes du corps étoient sur des gradins à droite et à gauche de la cheminée en dehors du parquet ; le major (M. de Suzy) étoit sur un tabouret dans le parquet auprès du greffier. Les deux huissiers de la chambre avec leurs masses étoient dans le parquet, au bas du trône, à droite et à gauche de la chaise à bras du chancelier (1).

On trouvera ci-après l'arrêté du Parlement d'hier [20] :

La Cour, toutes les chambres assemblées, délibérant à l'occasion des ordres du Roi apportés en icelle par le maître des cérémonies, a arrêté qu'obtempérant auxdits ordres ladite cour se transportera à Versailles en corps de Cour et en robes rouges, à l'heure indiquée par le maître des cérémonies ; et attendu le lieu où se tiendra le lit de justice, ladite Cour a arrêté qu'elle ne doit, ne peut, ni n'entend donner son avis sur aucune des matières qui pourroient y être traitées, ce que M. le premier président sera chargé de représenter respectueusement au seigneur Roi.

Arrête en outre que dans le cas où les déclarations du 7 juillet dernier seroient présentées, M. le premier président sera chargé de supplier ledit seigneur Roi, au nom de son Parlement, de vouloir bien ordonner que l'ancien dixième demeurera éteint et supprimé au dernier décembre 1761, et le nouveau vingtième trois mois après la cessation des hostilités en Europe, et fixer pareillement au dernier décembre 1761 l'extinction des 2 sols pour livre du dixième combiné avec l'emprunt porté en la seconde desdites déclarations, et retirer la troisième comme étant prématurée et plus onéreuse à ses peuples qu'utile à ses finances.

Ordonne en conséquence que lesdites deux déclarations seront re-

(1) Le plan de ce lit de justice a été gravé par Martinet ; la planche est conservée à la chalcographie du Louvre.

mises à son Parlement pour être procédé en la manière accoutumée à l'examen et enregistrement d'icelles, et qu'en cas qu'il soit question d'aucun autre objet ledit seigneur Roi sera supplié par mondit S^r^ premier président de vouloir bien permettre qu'ils soient communiqués à la Cour pour en être délibéré en icelle au lieu et en la manière accoutumés, et qu'il lui soit laissé le temps nécessaire pour y délibérer ainsi qu'ont fait et permis de faire ses prédécesseurs rois.

Du dimanche 22. — M. le premier président, avec MM. Molé et de Rozambo, est venu ce matin apporter les remontrances. Le 22 étoit un jour donné dès Compiègne. On dit que ces remontrances sont très-fortes; elles seront sûrement imprimées; elles sont par écrit. Le Roi a dit en les recevant : « Je verrai. »

M. Molé a fait signer aujourd'hui le contrat de mariage de sa fille avec M. de Brissac.

M. d'Aumale a fait aussi signer le sien avec M^me^ des Valons (Caulaincourt). M. des Valons avoit été lieutenant de Roi de Valenciennes.

M. d'Aubeterre, qui arrive de Vienne, a fait sa révérence aujourd'hui et a été très-bien reçu.

Il est arrivé à Cadix un vaisseau de registre chargé de huit millions de piastres. Il y a des piastres de 4 et de 5 livres. Les droits du roi d'Espagne sont de 9 pour 100; ils ont été poussés par Albéroni jusqu'à 19 pour 100. Il y a sur ces vaisseaux beaucoup de pacotilles non registrées débarquées en contrebande. Pour éviter la confiscation, on va les prendre dans des barques avant l'arrivée à Cadix. On trouve aussi des gens nommés metedoros, qui viennent au-devant de ces barques et moyennant un profit assez considérable par cent se chargent à leurs risques de faire entrer les marchandises.

On avoit parlé, dans l'échange proposé entre les Anglois et Espagnols, de Gibraltar contre Oran, nouvelle d'autant moins vraisemblable que Gibraltar n'a point de port et qu'Oran en a un fort bon, et qu'Oran vaut beaucoup au roi d'Espagne, parce que c'est en vertu de cette posses-

sion qu'il a perpétuellement une bulle du pape pour la croisade, ce qui augmente beaucoup ses revenus.

M. de Maillebois a fait aujourd'hui sa révérence.

M. l'évêque d'Autun (1) vient d'être élu à l'académie françoise à la place de M. le cardinal de Soubise.

Du mardi 24. — On a appris ces jours-ci qu'il avoit paru, sur les côtes de Minorque, un armateur anglois qui, ayant aperçu quelques ânes à portée d'être enlevés, avoit mis quelques-uns de ses gens à terre qui avoient pris trois de ces animaux, fort estimés pour leur force et leur vigueur; que M. de Lannion, instruit de cette petite capture, avoit ordonné qu'on fît avancer des troupeaux de moutons à une certaine distance de la côte, mais à portée d'être aisément aperçus, et qu'ayant en même temps remarqué un endroit propre à placer une embuscade, il avoit fait marcher 200 hommes. Les Anglois, encouragés par leur premier succès, avoient mis 100 hommes à terre pour enlever les troupeaux; l'on avoit laissé avancer les Anglois assez pour qu'ils ne pussent regagner promptement leurs bâtiments, et que les 200 hommes embusqués s'étant alors portés entre les ennemis et la mer, les cent Anglois avoient mis les armes bas.

On trouvera écrit ci-dessus ce que M. le duc d'Orléans a dit à MM. les ducs de Gesvres, d'Aumont et de Chaulnes, au sujet du fauteuil pour les ducs chez les princesses; j'ai même marqué que cette affaire paroissoit finie, d'autant plus que M. le duc d'Orléans n'avoit jamais compris que cela pût être autrement; cependant il semble que l'affaire ne soit point finie. M. le duc de Gesvres a désiré que M. le prince de Condé fût instruit des sentiments de M. le duc d'Orléans; cela étoit fait, et M. le prince de Condé en a paru fort aise, mais M. le prince de Conty dit que ni lui ni M. le comte de la Marche, son fils, n'ont en-

(1) Henri-Constance de Lort de Sérignan de Valras.

tendu parler de rien, et qu'il croit que M. le comte de Clermont n'en est pas plus instruit.

Voilà les nouvelles du Parlement d'hier.

Les chambres assemblées viennent de nommer des commissaires qui s'assembleront à trois heures pour concerter les opérations qu'elles veulent faire au sujet de l'enregistrement des déclarations au lit de justice, et à six heures il y aura assemblée des chambres pour voir les arrêtés des commissaires.

Il a manqué de passer à la pluralité des voix un avis extrêmement vif, qui étoit d'enregistrer aujourd'hui les mêmes déclarations avec les modifications et restrictions refusées par le Roi, et d'ordonner l'exécution de cet enregistrement.

7 heures trois quarts du soir.

La Cour, toutes les chambres assemblées, en délibérant sur ce qui s'est passé au lit de justice tenu à Versailles le 21 du présent mois, a arrêté qu'il sera dressé procès-verbal de tout ce qui a été dit et fait au lit de justice, déclarant ladite Cour qu'elle n'y a point donné son avis; persistant au surplus dans l'arrêté du 20 du présent mois et protestant contre tout ce qui a été fait audit lit de justice au préjudice des lois du royaume.

L'assemblée n'a duré qu'environ trois quarts d'heure, c'est-à-dire autant de temps seulement qu'il en a fallu pour prendre les voix sur l'arrêté ci-dessus, dont MM. les commissaires étoient convenus unanimement dans leur assemblée de trois heures.

Du jeudi 26. — On a eu ces jours-ci des nouvelles d'Amérique du 19 du mois passé; le petit bâtiment qui les a apportées n'a été que vingt jours en chemin.

Lorsque M. de Montcalm a passé en Canada, il avoit une petite escadre composée de 3 vaisseaux et de 3 frégates. Les trois vaisseaux étoient *le Héros*, de 74 canons, commandé par M. Beaussier, capitaine de vaisseau, *l'Illustre*, de 64 canons, commandé par M. de Montalais, aussi capitaine de vaisseau, *le Léopard*, de 60 canons, commandé par M. Gaumin, lieutenant de vaisseau. Les trois frégates, toutes trois de 30 canons, sont *la Licorne*, *la Sauvage* et *la Syrène*, commandées par MM. la Rigaudière, Tourville et Brunon, tous trois lieutenants de vaisseau. Les troupes ayant été débarquées, on a gardé à Québec

les trois frégates pour pouvoir en faire usage suivant les circonstances. On savoit bien que *le Léopard* étoit mauvais et que ce seroit son dernier voyage ; on l'a dépecé, et l'on a distribué toute son artillerie sur les deux autres vaisseaux. On a envoyé *l'Illustre* porter des provisions à Louisbourg. Pendant ce temps, *le Héros* tenoit la croisière dans ces mêmes parages. Aussitôt que la commission de *l'Illustre* a été exécutée, il est parti pour rejoindre *le Héros;* il l'a aperçu à quelque distance et a vu qu'il étoit attaqué par deux vaisseaux anglois, l'un de 74 et l'autre de 64 canons. Dans ce moment il est survenu un si grand calme que *l'Illustre* n'a jamais pu avancer jusqu'à la portée du canon des Anglois; il a essayé de tirer sur eux, mais les boulets n'y pouvoient porter. Le calme a duré sept heures, et pendant tout ce temps *l'Illustre* a été témoin d'un combat auquel il ne pouvoit prendre part. *Le Héros* soutenoit encore avec fermeté un combat aussi inégal, lorsqu'enfin le vent s'étant un peu élevé, *l'Illustre* s'est approché, et aussitôt les Anglois ont pris le parti de la retraite, vraisemblablement plus maltraités que *le Héros*, qui cependant a eu 18 hommes de tués, 46 de blessés et grand nombre de boulets dans ses mâtures et dans le corps du vaisseau. *Le Héros* est entré à Louisbourg pour se radouber. Si ce n'est pas une victoire, c'est au moins une supériorité.

M. Fischer, dont le nom est bien connu, a été chargé de lever 4,000 hommes. Cette levée a été faite en six semaines de temps. Il a établi 200 officiers et il a même 300 surnuméraires. Dans ces 4,300 hommes il n'y a pas un François, ni sujet du Roi ; mais ce qui mérite infiniment d'être remarqué, c'est qu'à peine cette troupe a-t-elle été formée qu'elle a été disciplinée avec une si grande exactitude que non-seulement on a prévenu la désertion mais que l'on a même évité tous les sujets de plaintes dans les marches et dans les séjours.

M. le maréchal de Belle-Isle partit hier de Versailles

pour Paris, d'où il partira dimanche pour Caen et visiter les côtes. Il croit jusqu'à présent que les circonstances pourront lui permettre de revenir ici quelques jours avant le départ pour Fontainebleau.

M^me^ la princesse de Francavilla (Borghèse) fut présentée avant-hier par M^me^ de Nivernois; elle prit son tabouret dans le cabinet du Roi comme grande d'Espagne. L'usage est que celle qui présente entre toujours dans le cabinet avant celle qui est présentée, et prend le pliant le plus près du Roi. Il est vrai que cet usage est ordinairement pour les mère et belle-mère qui présentent de fort jeunes personnes, ou leur fille, belle-fille, etc. M^me^ de Francavilla n'étoit pas dans le même cas. M^me^ de Nivernois entra la première dans le cabinet, mais elle fit avancer M^me^ de Francavilla au pliant le plus près du Roi. M^me^ de Francavilla paroît avoir au moins trente-cinq ou trente-six ans; elle est assez grande, nullement jolie, un très-bon maintien. Elle est venue ici avec son mari pour consulter sur sa santé. Son mari est petit-fils de la connétable Colonna Mancini.

Il paroît très-certain que M. de l'Hôpital va en Russie; mais il n'en reçoit pas encore les compliments. Il est grand bruit qu'on envoie M. d'Aubeterre à Madrid et M. l'abbé de Bernis à Vienne.

Du dimanche 29. — J'ai parlé ci-dessus des Mémoires de M^me^ de Maintenon. Il y est parlé de la mort du prince électoral de Bavière; il y est marqué que les soupçons de cette mort n'étoient pas naturels et qu'on en avoit accusé la politique de la maison d'Autriche.

M. de Staremberg en a parlé aux ministres sans pourtant s'en plaindre; sur cela on a fait arrêter M. de la Beaumelle et on l'a mis à la Bastille.

Le 25, jour de Saint-Louis, le Roi entendit de sa tribune, à onze heures et demie, la grande messe chantée par les missionnaires. Ce fut M. le curé de Notre-Dame qui officia, suivant l'usage. L'après-midi, le Roi entendit

vêpres et complies, et revint chez lui jusqu'au salut. Ce fut dans cet invervalle que Mme de Châtillon eut l'honneur de lui faire sa révérence ; elle n'avoit point paru depuis la mort de Mme de Tillières, sa mère. Mme de Châtillon avoit demandé permission de n'être point en mantes ; elle avoit prié Mme de Luynes de vouloir bien la mener à toutes ses révérences. C'est à cause de la fête de Saint-Louis qu'il y a eu salut à la chapelle.

Ce même jour, on se servit pour la première fois à la paroisse Saint-Louis d'un très-bel ornement, et très-complet, que le Roi a bien voulu donner à cette église.

M. le marquis de Renty est mort ces jours-ci à Paris ; il avoit soixante-dix-neuf ans ; il avoit été capitaine de gendarmerie. Il avoit 30,000 livres de rente. Il a fait son légataire universel M. de Verderonne, qu'il connoît fort peu et qu'il n'avoit pas vu depuis vingt-cinq ans. Il laisse 20,000 livres à Mme de Renty, dame d'honneur de Mme la princesse de Condé. C'étoit Mme de Novion qui étoit son héritière.

Le Roi vient de donner le logement de M. le cardinal de Soubise à M. le cardinal de la Rochefoucauld, et celui de M. le maréchal et de Mme la maréchale de Maillebois à M. le comte de Maillebois, pour son logement de charge, à condition de loger M. le maréchal son père jusqu'à ce qu'il ait un logement de garçon.

Du mardi 31. — Il y eut le 27 assemblée des chambres. On y dénonça une brochure en deux parties intitulée : *Lettre d'un avocat contenant des réflexions sur les remontrances du Parlement*, et on ordonna qu'elle fût brûlée par la main du bourreau, ce qui fut exécuté sur-le-champ. Dans la première partie de cet ouvrage, l'auteur fait le parallèle des remontrances avec un autre ouvrage intitulé : *Judicium Francorum*, brochure qui parut il y a quelques années, qui fut dénoncée au Parlement et condamnée par ce tribunal comme attentatoire à l'autorité

royale. Le prétendu avocat rapporte, d'un côté, le texte du *Judicium Francorum*, et de l'autre, celui des remontrances, et fait voir que les expressions de celles-ci sont plus fortes que celles qui avoient été condamnées. Dans la seconde partie, l'auteur entre dans le détail des droits du grand conseil; il avance un système qui d'abord paroît nouveau : que le parlement de Paris a été établi tout au plus tôt sous Philippe le Bel, et que les grandes et importantes affaires que le Parlement prétend avoir été traitées dans ce tribunal l'ont été en effet au grand conseil, lequel est la véritable cour des pairs; que ceux qui la composent avoient droit de séance dans tous les parlements; que l'époque que l'on donne de la création du grand conseil en 1498, n'est que l'époque de la réformation de ce tribunal, qui dans certains temps avoit été trop nombreux, dans d'autres pas assez rempli et souvent mal composé; mais que cette réformation n'a rien changé aux anciens droits du grand conseil, qui sont encore les mêmes. Le Parlement trouvera sans doute que ce système a besoin de grandes preuves. L'auteur cite tous les titres sur lesquels son raisonnement est fondé; plusieurs de ces titres sont tirés des registres mêmes du Parlement. Si les citations sont exactes, il semble que les réflexions de l'auteur mériteroient la plus sérieuse attention. J'oubliois un raisonnement, qui est dans le commencement de cette seconde partie, pour répondre à la prétention du Parlement : que tout établissement de tribunal ne doit être fait qu'en conséquence de lettres patentes enregistrées au parlement de Paris. Le prétendu avocat attaque ce principe en disant que tous les parlements du royaume ne sont donc point des tribunaux légitimes, puisque les lettres patentes de ces parlements n'ont jamais été adressées à celui de Paris. Il ajoute encore une circonstance plus particulière par rapport à l'établissement du parlement de Metz, les lettres patentes pour établissement n'ayant point été adressées au Parlement

même comme dans les autres, mais au chancelier et à des commissaires.

Dimanche dernier, il parut pendant le jeu de la Reine un homme que peu de gens de ceux qui étoient là connoissoient, et une femme en grand habit qui n'étoit connue de personne. L'homme étoit M. Destournelles (Malezieu), brigadier de cavalerie; la femme est M^me^ de Saint-Chamant; ils viennent peu à la Cour l'un et l'autre, mais surtout elle. Elle est fille de M. de Malezieu, qui étoit attaché à M. le duc du Maine. M. de Saint-Chamant, son mari, est de même nom et je crois de même maison que celui qui a été longtemps dans les gardes du corps, lequel avoit épousé M^lle^ Larcher, qui est morte depuis peu et qui en avoit eu plusieurs enfants, dont l'aîné, qui est officier supérieur des gendarmes de la garde, a épousé une fille de M. de Souvré.

M^me^ de Brassac vient de mourir; elle a été enterrée aux Filles-Saint-Thomas où elle avoit demeuré depuis l'âge de trois ans jusqu'à son mariage; elle pouvoit avoir environ soixante ans; elle étoit fille de feu M. le maréchal de Tourville. Son fils est M. de Béarn, qui a épousé M^lle^ de la Force. Elle avoit eu une figure fort agréable.

Dans l'assemblée des chambres du 27 il y eut des conclusions du procureur général pour obliger M. l'archevêque à nommer une supérieure aux Hospitalières du faubourg Saint-Marceau, celle qui y est y étant depuis six ans et sept mois, et la règle étant de ne l'être au plus que six ans. Le Parlement a ordonné que M. l'archevêque en nommât une; M. l'archevêque a ôté les pouvoirs au supérieur de cette maison, qui a été à Conflans, et lui a dit qu'il se réservoit la supériorité de cette maison. Le Parlement a envoyé signifier à M. l'archevêque de nommer une supérieure; M. l'archevêque a répondu qu'il la nommeroit, mais qu'il falloit qu'il y assistât.

SEPTEMBRE.

Bande d'incendiaires. — Nouvelles diverses. — Condamnation à mort du marquis de Plumartin. — Incendiaires mis en mouvement par l'Angleterre. — Arrêté du Parlement sur l'affaire des Hospitalières. — L'abbé de Bernis nommé ambassadeur à Vienne. — Nouvelles de Brest. — Projet d'établir un port à La Hogue. — Combat en Amérique. — Combat du *Héros*. — Nouvelles du Parlement. — Épître de Marmontel. — Le maréchal de Belle-Isle. — Testament du duc Ossolinski. — Occupation de Leipsick par le roi de Prusse. — Le traité de Versailles. — Destruction des boutiques du Pont-Neuf. — Le roi de Pologne. — Lettre à la Dauphine sur l'occupation de la Saxe par les Prussiens. — Rassemblement à Metz des troupes destinées à aller au secours de l'Impératrice. — Nouvelles maritimes. — Audience du Roi à la chambre des comptes et à la cour des aides. — Lettre de l'électrice de Saxe à la Dauphine. — Nouvelles du Parlement; affaires des archevêques d'Auch et de Paris. — Arrêtés du Parlement sur l'instruction pastorale de l'archevêque de Paris et contre la lettre de l'archevêque d'Auch. — Réponse de M. de Bellegarde au roi de Prusse.

Du jeudi 2. — On mande de Bordeaux que M. de Tourny, intendant de cette généralité, a reçu une lettre à double enveloppe, la première pour lui, et celle de dessous pour le duc de Cumberland. Il ouvrit cette lettre qui est écrite en anglois; elle disoit que tout est ajusté et prêt, qu'il n'avoit qu'à faire passer 3,000 hommes, qu'ils trouveroient aux environs de Médoc 9,000 Religionnaires qui se joindroient à eux et qu'on feroit ce qu'il savoit. Une partie de la lettre est en chiffres. M. de Tourny examina beaucoup le premier dessus de la lettre et croit avoir reconnu l'écriture. Cette lettre et plusieurs autres circonstances font juger que celui qui écrit au duc de Cumberland est le chef des incendiaires qui ont brûlé les magasins de Rochefort. M. de Tourny a fait arrêter le porteur de la lettre; il donnera des nouvelles de la suite de cette affaire. On croit être certain qu'il est parti de Londres 28 incendiaires qui se sont distribués chez les bons amis des Anglois. M. le maréchal de Belle-Isle a donné des ordres très-précis pour faire arrêter tous les inconnus qui se trouveront dans l'étendue de son commandement.

On vient d'apprendre que tous les magasins faits par l'Impératrice reine pour le camp de Kollin (1) ont été brûlés en une nuit. Ils étoient très-considérables ; il y avoit entre autres 280,000 mesures d'orge, paille, avoine, etc.

M. de la Galissonnière a pris deux bâtiments anglois richement chargés d'indigo et autres marchandises. On estime cette prise 2 millions.

M^me^ de Lamoignon gagna, le 30, son procès contre les créanciers de son père. M. de Lamoignon avoit demandé 1,200,000 livres en épousant M^lle^ Bernard. Le grand-père Bernard n'avoit voulu donner que 800,000 livres et le mariage avoit pensé être rompu ; le père Bernard donna les 400,000 livres à l'insu du grand-père. M. de Lamoignon en demanda le payement à la mort du grand-père, ce payement fut promis pour être payé deux ans après, et en attendant en payer la rente. Le grand-père laissa en mourant 360,000 livres à son fils substituées à sa petite-fille Lamoignon. Les créanciers du père Bernard ont prétendu à sa mort que M^me^ de Lamoignon, ayant eu d'une part 800,000 livres et 400,000 de l'autre, étoit remplie des 1,200,000 livres qu'elle avoit demandées. Il vient d'être jugé qu'elle devoit avoir encore les 360,000 livres.

Le mariage de M. de Brissac à Saint-Sulpice, le 30, a été très-magnifique. L'univers y étoit prié, et il y avoit grande et bonne compagnie. Le soir, il y eut grand souper chez M. Molé et le lendemain chez M. du Terrail. M. l'évêque de Coudom a fait un fort beau présent à sa nièce ; il lui a donné des émeraudes et 200 louis pour les faire monter, et outre cela un nécessaire et une écuelle de vermeil.

M. de Richelieu arriva à Paris la nuit du 30 au 31, à minuit. On le trouve maigri, mais d'ailleurs en bonne

(1) En Bohême.

santé. On dit qu'il y a eu un grand concours de peuple à sa porte.

La chambre des comptes et la cour des aides ont refusé d'enregistrer les édits passés au lit de justice.

On a envoyé avant-hier des lettres de jussion au parlement de Bordeaux pour reprendre le service.

M^me^ Ferrand est morte; elle étoit belle-sœur de M^me^ de la Borde, mère de M^me^ de Marchais.

M. de Plumartin fut jugé hier à avoir le col coupé et condamné à la question ordinaire et extraordinaire (1).

Le logement de M. le cardinal de la Rochefoucauld avec celui de M^me^ de Saint-Sauveur qui y avoit été ajouté vient d'être donné à M. le maréchal de Belle-Isle, et celui du S^r^ Schneider, concierge de la surintendance et garçon du château, qui est en entre-sol au-dessus du cabinet, donné à M. le maréchal de Belle-Isle, à M. de Gisors.

Du vendredi 3. — M. de Tourny est extrêmement occupé à faire toutes les recherches possibles sur la lettre écrite au duc de Cumberland. Cette lettre est signée d'un prieur des environs de Bordeaux qui est un Prémontré. On a confronté l'écriture de ce prieur avec celle de la signature, et elle s'est trouvée si conforme qu'on a arrêté le prieur. On l'a interrogé, et il paroît jusqu'à présent que c'est une noirceur qu'on a voulu lui faire et que son écriture a été contrefaite. Il a donné connoissance de deux personnes que l'on a arrêtées et dont l'une est un faussaire. Il est aisé de croire que M. de Tourny le père, dont on connoît la capacité et le zèle, ne négligera rien de tous les éclaircissements nécessaires.

M. de Staremberg n'avoit hier encore aucune nouvelle des magasins brûlés à Kollin en Bohême; cependant cette nouvelle a été mandée par quelqu'un ordinairement bien

(1) Le marquis de Plumartin s'était rendu coupable de rébellion contre la justice et de nombreux meurtres; il se conduisait dans son château de Poitou comme un seigneur féodal du dixième siècle.

instruit. On sait par des nouvelles d'Allemagne qu'il en est parti onze incendiaires. On compte qu'il y en a environ une trentaine mis en mouvement par l'Angleterre. On dit que les troupes du roi de Prusse marchent, on ne dit point où elles vont.

M. le maréchal de Belle-Isle étoit mercredi dernier à Bizy, comptant y rester encore vingt-quatre heures; il reçut un courrier de M. d'Argenson avec une lettre de M. Rouillé, avec ordre de se rendre à Choisy. Il arriva le même jour à Jouy; il fut hier tout le jour à Choisy; il vient d'arriver à Dampierre pour vingt-quatre heures; il compte partir la semaine prochaine pour la Normandie. Il est en très-bonne santé.

Du dimanche 5. — On me mande de Paris qu'il paroît qu'on espère que M. de Plumartin aura sa grâce, malgré les questions ordonnées, et qu'on la donnera aussi aux cinq complices accusés. Il devoit être mis au cachot le jour du jugement, mais on l'a laissé dans sa chambre avec deux hommes qui le gardent. M. de Plumartin a pour mère la sœur du président de Guébriant. M. de Plumartin avoit trois sœurs, l'une mariée à M. d'Armagnac, gentilhomme fort riche en Poitou, dont M. de Flamarens a hérité; elle est morte sans enfants. La seconde sœur de M. de Plumartin est mariée à M. de la Rochetulon et a des enfants. La troisième a épousé M. le marquis de Gréaume, parent de M. d'Argenson; ce M. de Gréaume est dans l'artillerie. M. de Plumartin a épousé M^lle^ de Bonnac, nièce de M. de Biron; il a deux garçons et une fille. M^me^ de Bonnac étoit fille aînée de M. le maréchal de Biron.

M^me^ de Fieubet est morte; elle étoit belle-sœur de M^me^ la présidente de Montméliand, de M^me^ de Caumartin, et de M. l'abbé de Fieubet, conseiller au Parlement.

La cour des aides a enregistré les édits et a ordonné des remontrances.

Voilà l'arrêté du Parlement d'avant-hier [3] :

Le ministre a envoyé des ordres au commandant de ce port pour prévenir les capitaines dont les vaisseaux vont entrer en armement, de faire leurs dispositions pour prendre trois mois de vivres pour l'équipage et sept mois pour leur table ; cela suppose qu'on compte les laisser en rade quelque temps, ou au moins que l'on veut, quelque chose qui arrive, tenir les capitaines en état d'exécuter sans retardement les destinations que les circonstances pourroient faire naître.

Les Anglois sont toujours sur cette partie de nos côtes tout aussi nombreux et tout aussi oisifs. Il y a eu cette nuit une espèce d'alerte dans la partie d'Ouessant et du Conquet, dont on ne s'est aperçu ici que par le bruit des gens qui ont tiré. Quelques villages voisins ont sonné le tocsin ; les troupes gardes-côtes les plus à portée se sont rendues sur les batteries, mais tout cela s'est borné à un misérable vaisseau anglois que le vent et les courants avoient fait porter un peu plus près de terre qu'il ne vouloit sans doute, et le jusant l'a rapporté au large, et tout est rentré dans l'ordre.

M. Perrier de Salvert, chef d'escadre, est parti de Paris pour se rendre à La Hogue où il doit arriver ce soir selon son itinéraire. M. le maréchal de Belle-Isle ne s'y rendra que le 28. MM. Eyndus et Chogret sont partis d'avant-hier pour se trouver à l'arrivée de M. le Maréchal. C'est un projet de la plus grande conséquence ; il est à souhaiter que les difficultés ne rebutent point de l'entreprendre ; j'en raisonnois avec MM. Eyndus et Chogret, avant leur départ, qui m'assurèrent, sur la connoissance qu'ils avoient du local, que l'entreprise d'un port à La Hogue seroit une affaire, avant qu'il fût bien établi, de plus de 60 millions. Comme nécessairement cet ordre de choses demande par lui-même un temps très-considérable, à cause des difficultés que la mer porteroit à cette opération, cette dépense en deviendroit moins onéreuse à l'État, et on fourniroit au travail possible avec une somme de 6 ou 7 millions par an.

Notre convoi de Rochefort, si désiré et si attendu, est enfin parti et arrivé sain et sauf dans le port de Concarneau, à 35 ou 40 lieues d'ici, où les vents l'ont forcé de relâcher. Nous attendons tous les jours le moment de le voir entrer. Les vents qui règnent depuis plusieurs jours sont les seuls obstacles qui s'opposent à notre impatience ; le trajet le plus épineux est fait. Il nous vient par cette flotte 320 pièces de canon de tout calibre ; c'est un objet important pour le présent.

Par les dernières nouvelles de mercredi nous avons su que M. de Perrier continuoit à croiser dans les mers de Saint-Domingue avec pleine liberté, et que les Anglois se tenoient constamment à la Jamaïque : cet officier doit être parti de ce pays-là pour s'en revenir en France du 10 au 15 de ce mois, en supposant que la Cour ne leur ait pas fait passer des vivres, circonstance que nous ignorons. L'escadre de la Mar-

tinique est dans le même cas. Nos vaisseaux du Canada ne doivent pas être éloignés du moment de leur retour.

Extrait d'une lettre de Brest du 26 août.

La Licorne, de 30 canons, est arrivée cette nuit de Louisbourg, le treizième jour de son départ.

L'affaire dont on avoit parlé ici et à Paris entre M. Dumas et le général Washington, aux environs du fort Duquesne, est totalement sans fondement; il y a eu quelques petites escarmouches dans cette partie dans lesquelles nous avons eu tout l'avantage.

Il y a eu une affaire un peu plus marquée, et qui a sans doute donné lieu à la nouvelle qui avoit couru; celle-ci s'est passée aux environs de Chouagen (1). M. de Villiers, commandant un petit corps de troupes de 700 hommes, tant soldats canadiens que sauvages, fut attaqué par un corps de 1,400 Anglois; malgré son infériorité de moitié, tous les avantages furent de son côté; il leur tua 500 hommes, fit 80 prisonniers et mit le reste de la troupe en telle déroute qu'il ne s'en seroit sauvé peut-être aucun sans la nuit et des bois où ils se précipitèrent séparément pour se dérober à la fureur des sauvages. M. de Villiers leur brûla 60 bateaux. Il est totalement faux que les Anglois aient fait aucune tentative de ce côté. Selon toutes leurs dispositions et leurs mouvements, il ne paroît pas qu'ils aient de grands projets de guerre offensive; ils seront, je pense, fort contents de pouvoir soutenir la défensive, car indépendamment du monde qu'ils ont perdu dans tous les différents échecs qu'ils ont eus, leurs troupes ont perdu ce que les sauvages appellent le cœur.

Quand M. de la Rigaudière, qui commande *la Licorne*, est parti de Québec, M. de Montcalm avec un corps de 6,000 hommes étoit en mouvement pour aller faire le siége de Chouagen; il doit être commencé actuellement, et nous sommes trop savants en Europe pour les siéges et trop redoutables aux Anglois de l'Amérique septentrionale pour douter que le siége ne couronne les entreprises que nous formons dans ce pays-là.

La Licorne partit de Québec avec *l'Illustre* et *le Léopard*, je ne sais trop le quantième, mais avec des ordres pour toucher à Louisbourg et pour porter de l'argent à cette place. Aux approches de ce port, ils rencontrèrent deux vaisseaux de 74 canons, entrèrent à Louisbourg pour déposer l'argent qui leur avoit été confié, et ressortirent le lendemain pour aller rechercher les Anglois. Ceux-ci les ayant

(1) Cette affaire eut lieu le 3 juillet; M. de Villiers attaqua un convoi de quatre cents bateaux qui apportait des vivres et des armes au fort Chouagen. Le succès de M. de Villiers prépara la victoire que Montcalm remporta au mois d'août.

aperçus prirent chasse, couverts de voiles. M. Beaussier, qui commandoit notre petite escadre, lui fit signal d'en forcer aussi; ce commandant ayant une marche supérieure à *l'Illustre*, qui devoit être son second dans cette affaire, le devança d'environ une lieue pour engager l'affaire et empêcher les Anglois de se sauver et de donner le temps à ses autres vaisseaux de le joindre. M. Beaussier (1), en effet, joignit les Anglois après six heures de chasse, son vaisseau et ses deux frégates étant à une lieue de lui, mais ayant assez de vent pour se promettre d'en être secouru en arrêtant les Anglois. Le combat s'engagea vivement, mais le calme ayant succédé aux premières bordées qui furent tirées de part et d'autre, M. Beaussier, qui commandoit *le Héros*, de 74 canons, et dont l'artillerie étoit fort inférieure à celle des deux vaisseaux sur lesquels il étoit obligé de partager son feu, resta seul pendant huit heures contre les deux Anglois, sans que nos vaisseaux pussent aller à son secours (2). Il fut, comme vous jugez bien, écrasé, entièrement dégréé et hors d'état de manœuvrer; il fut, les cinq derniers quarts d'heure du combat, exposé à tout le feu des ennemis, sans pouvoir leur tirer que quelques coups de canon, par la position que prirent les Anglois dont leur état leur permettoit de manœuvrer à leur aise. Sur les cinq heures du soir, le vent ayant permis à M. de Montalais, qui commandoit *l'Illustre*, de s'approcher, les Anglois en profitèrent pour quitter la partie; le dernier ne pouvant attendre aucun secours du *Héros*, se trouva trop heureux que les Anglois prissent le parti de la retraite, d'autant qu'il auroit eu affaire à des bâtiments qui avoient des canons de 32, tandis qu'il n'en avoit que de 18. Tous ses soins se portèrent à réparer *le Héros* et à le remettre en état de regagner Louisbourg, dont il n'étoit qu'à 13 lieues. Si les Anglois avoient été aussi tenaces qu'ils devoient l'être, après les avantages qu'ils venoient d'avoir sur M. Beaussier, M. de Montalais n'auroit pu qu'être très-embarrassé, et je ne sais pas comment auroit fini cette affaire. Nos quatre vaisseaux regagnèrent Louisbourg, et après avoir mis *le Héros* en état de ressortir, ils partirent ensemble à neuf heures du soir, le 13 de ce mois. Ils passèrent dans la nuit au milieu d'une escadre angloise de 6 vais-

(1) Notre manuscrit l'appelle M. de Boissier.

(2) M. Beaussier ne sortait pas des compagnies des gardes de la marine; il ne faisait pas partie du *grand corps* et n'était pas noble. Les contemporains disent que le calme n'est pas la seule raison de l'inaction de MM. de Montalais et de la Rigaudière. Jaloux de M. Beaussier et mécontents, eux du *Corps de l'épée*, d'être aux ordres d'un roturier, d'un *officier de port*, ils n'obéirent pas au signal de chasse, sous prétexte de calme, et abandonnèrent *le Héros*. M. de Breugnon, commandant *la Sirène*, trouva assez de vent pour venir au feu et secourir son commandant.

seaux, qui étoit venue d'Halifax bloquer Louisbourg depuis leur relâche ; mais une bourrasque de quarante-huit heures les ayant séparés deux jours après, *La Licorne* fit voile pour Brest sans en avoir eu d'autres nouvelles. *La Concorde*, commandée par le chevalier de Sougret, s'étoit jointe à eux dans cette dernière sortie. Nous ignorons encore les événements du reste de leur navigation. Les Anglois qui sont sur cette côte ne nous inquiètent pas peu pour leur attérage, d'autant que *l'Illustre* marche très-mal, et que *le Héros* a été fort incommodé de son combat. Il n'a perdu qu'un officier et 80 hommes. *La Concorde* a fait deux prises dans sa traversée, mais que nous craignons qui ne soientreprises, d'autant qu'hier matin elle se trouva à la pointe du jour au milieu d'une escadre angloise de 24 vaisseaux ; il y en eut deux qui la chassèrent jusqu'à cinq heures du soir, jusque tout à fait à terre. Les bâtiments n'étoient plus qu'à trois quarts de lieue d'elle lorsqu'elle se trouva à l'abri d'insulte.

Du mercredi 8. — La chambre des comptes a enregistré les édits du lit de justice.

M. le premier président travailla hier avec le Roi et dîna chez M. le chancelier.

Voilà l'arrêté du Parlement d'hier :

Les chambres assemblées ont déclaré nulles les protestations de six religieuses Hospitalières, contre l'assemblée tenue dans leur couvent en vertu d'arrêt de la Cour pour la nomination des supérieure, officières et discrètes. Ordonné que la dépositaire sera tenue de remettre à celle nommée en son lieu et place les effets du dépôt et les clefs des coffres et armoires, sinon permis aux supérieure et autres officières de faire ouvrir les portes et de remettre les effets, titres et papiers à la nouvelle dépositaire, après inventaire et état fait d'iceux ; enjoint aux religieuses de reconnoître pour supérieure, officières et discrètes celles choisies par le couvent pour exercer lesdites fonctions. Ordonné que l'arrêt sera inscrit sur les registres du couvent.

On a donné acte au procureur général de sa plainte pour un refus de sacrements, sur la paroisse Sainte-Marguerite du faubourg Saint-Antoine, à une personne chez laquelle l'abbé Coquelin est mort. Il a été permis d'informer ; mais comme le malade est mort, l'affaire pourra être traitée moins vivement par la chambre des Vacations que s'il s'agissoit de pourvoir à faire donner les sacrements.

On a déclaré qu'il y avoit abus dans une ordonnance de l'évêque d'Orléans du 20 mai 1755, portant qu'il ne donneroit pas de confesseur aux religieuses de Saint-Loup et de Saint-Charles qui n'auroient pas signé le formulaire.

On a reçu le procureur général appelant comme d'abus d'une ordonnance de M. l'évêque d'Auxerre qui ordonne aux prêtres de dire à voix très-basse les canons et autres prières de la messe.

La cour des aides a demandé à être prorogée, et elle l'a obtenu.

Du vendredi 10. — Le mariage de M. de Brissac et la présence de M. de Richelieu ont donné occasion à beaucoup de fêtes. M. le président Hénault en donna une avant-hier à la noce des Brissac : musique, grand souper, feu d'artifice ; tout réussit à merveille. M^me^ de Monconseil en donna une hier à M. de Richelieu, à sa petite maison de Bagatelle, dans le bois de Boulogne : comédie faite exprès, chansons, pastorales, etc.

Du mardi 14. — Voilà l'arrêté du Parlement d'aujourd'hui :

La chambre des Vacations a décrété de prise de corps le desservant de la paroisse de Sainte-Marguerite, qui a refusé l'extrême-onction à un jeune homme de sa paroisse, âgé de dix-sept ans.

La même chambre a ordonné qu'il seroit informé du refus d'administrer les sacrements par le chapelain des hospitalières de Saint-Marcel à deux religieuses de cette maison, une pensionnaire et M^me^ la marquise de Rochechouart, qui étoient dans l'intérieur de la maison. Le refus a été fait le jour de Notre-Dame.

Du vendredi 17. — M. de Marmontel a présenté ces jours-ci à la Reine un poëme intitulé : *Épître à Son Excellence M. l'abbé comte de Bernis*, etc. Il y a beaucoup de beaux vers dans cet ouvrage ; la conduite des Anglois y est bien dépeinte. On a remarqué que l'auteur auroit pu parler de M. de la Galissonnière.

M. le maréchal de Belle-Isle désiroit depuis longtemps de pouvoir partir pour aller examiner à La Hogue, près de Cherbourg, les projets qu'on a pour y former un port. Ce voyage, qui demandoit plusieurs arrangements, avoit été remis en conséquence des ordres du Roi ; enfin il vint ici de Paris le 14, fit sa cour au roi de Pologne, qu'il n'avoit point encore vu et qui avoit grande impatience de l'entretenir ; il partit sur le midi pour aller souper à

Bizy, où il avoit encore des rendez-vous et un grand travail; il comptoit en partir le lendemain, aussi sur le midi, mais M. de Broust, intendant de Rouen, l'étant venu trouver pour travailler, il n'est parti de Bizy que le 16 de grand matin. Il croit pouvoir être revenu ici le 30 de ce mois ou le 1er octobre. Ne pouvant point aller en Bretagne comme il le désiroit, il a donné rendez-vous à M. d'Aiguillon pour le venir trouver à Cherbourg. On ne peut voir qu'avec étonnement et admiration la prodigieuse quantité d'affaires, et d'affaires importantes, auxquelles M. de Belle-Isle trouve le moyen de suffire; car indépendamment des conseils et des ordres à donner, comme nous l'avons dit, sur huit cents lieues de côtes, il entretient des correspondances auxquelles il répond avec une exactitude incroyable, et malgré cela dans la société il ne paroît jamais pressé et rien ne dérange sa gaieté naturelle; il remplit les devoirs de l'amitié sans rien diminuer de l'assiduité qu'il doit aux autres devoirs. Au milieu des circonstances du moment présent, il n'a point négligé les fonctions d'exécuteur testamentaire de feu M. le duc Ossolinski.

Il s'agissoit d'une question au sujet de tout ce qui pouvoit revenir à Mme la princesse de Talmond de la succession de Mme sa sœur, et cette question dépendoit d'une des clauses du testament de M. le duc Ossolinski. M. de Belle-Isle s'est enfermé pendant deux ou trois heures de temps à Paris avec d'habiles avocats pour raisonner uniquement sur cette affaire; la question n'est point encore jugée. Le testament de M. Ossolinski est en polonois. Son légataire universel, qui est son petit-fils, auroit grand interêt de diminuer ce qui peut revenir à Mme de Talmond. On a fait une traduction du testament qui seroit contre les intérêts de Mme de Talmond, mais on prétend qu'elle n'est point exacte; Mme de Talmond, qui entend et parle également bien le françois et le polonois, a examiné ce testament et a désiré qu'il y en eût une autre

traduction; c'est sur cette seconde traduction que l'on a consulté à Paris et à la chambre des consultations de Nancy. Les deux consultations disent à peu près la même chose en faveur de M^me^ de Talmond.

Les biens de feu M. le duc Ossolinski consistoient en 200,000 livres valant 10,000 livres de rente qu'il avoit sur le domaine d'Inville en Lorraine (j'expliquerai plus bas cet article), 150,000 livres qu'il avoit sur M. de Montmartel, 70,000 livres, à ce qu'il me semble, sur M. Dufourniel, fermier général, et 300,000 livres sur M. le maréchal de Belle-Isle, toutes ces sommes, d'argent prêté. Il avoit beaucoup d'effets, mais on ne doit guère compter dans sa succession que ce que je viens de dire, parce qu'il a fait beaucoup de legs, non-seulement à ses domestiques, mais même à leurs enfants. Il avoit tenu presque tous ces enfants au baptême et n'en oublie aucun dans son testament. Il faisoit aussi beaucoup d'aumônes, même de considérables, sans qu'on le sût. Ayant entendu parler à feu M. l'abbé Labizenski, confesseur de la Reine, d'une femme de condition qui étoit dans la misère, avec sa fille, qu'elle auroit voulu pouvoir mettre dans un couvent, quoiqu'on ne lui eût rien demandé, il remit à M. l'abbé Labizenski un rouleau de 50 louis. Il avoit cédé beaucoup de biens en Pologne à son fils, et je ne sais s'il ne lui étoit pas encore resté quelques revenus de ce pays.

Les legs de son testament vont à 200,000 livres. A l'égard des 200,000 livres qu'il avoit sur Inville, c'étoit un arrangement qu'il avoit fait avec le roi de Pologne et qui a été confirmé par le Roi. En Pologne, l'argent est fort rare et on trouve à le placer au moins à 5 pour 100, quelquefois même à un denier encore plus favorable. M. Ossolinski, ayant 200,000 livres d'argent comptant à placer, imagina que le meilleur moyen d'en tirer un revenu fixe et certain étoit d'acquérir des domaines en Lorraine; le roi de Pologne, qui l'aimoit et cherchoit

toutes les occasions de lui faire plaisir, parut désirer qu'il fût satisfait; on fit un arrangement avec les fermiers généraux pour qu'ils cédassent à M. Ossolinski le domaine d'Inville et quelques parties de celui de Lunéville jusqu'à la concurrence de 10,000 livres de revenu. La recette de ces revenus ne plut pas à M. Ossolinski parce qu'il y avoit des diminutions pour des réparations; il aima mieux abandonner la jouissance de ces domaines et être assuré de toucher 10,000 livres tous les ans; on se prêta encore à ce nouvel arrangement, et il fut expédié des lettres patentes pour que cette rente de 10,000 livres fût assurée à lui et à ses héritiers à perpétuité jusqu'au remboursement des 200,000 livres. M. Ossolinski avoit désiré avoir une habitation auprès d'Inville, et le roi de Pologne avoit fait faire quelques bâtiments, qui servoient de ménagerie et d'habitation à M. Ossolinski, mais qui avoient été construits aux frais du roi de Pologne; ces bâtiments ne font point partie de la succession. Le roi de Pologne les a réunis au domaine d'Inville. Il avoit eu la complaisance de destiner, dans presque toutes ses maisons de campagne, une habitation particulière pour M. et M^me^ Ossolinski, mais c'étoit un bienfait qui leur étoit personnel et sur lequel l'héritier n'a rien à prétendre.

Lundi dernier, il y eut un feu d'artifice à Meudon, dans le parterre vis-à-vis le château vieux; c'étoit le jour de la naissance de M^gr^ le duc de Bourgogne. Le feu dura environ dix minutes; sans être magnifique, il fut assez agréable et assez bien exécuté.

La démarche du roi de Prusse donne lieu ici à beaucoup de raisonnements. Il avoit déjà fait faire une déclaration par son ministre à Ratisbonne pour justifier son entrée dans l'électorat de Saxe, sur le fondement que l'incertitude des réponses de l'Impératrice lui donnoit juste sujet de craindre une invasion dans ses états. En conséquence, il a envoyé le prince de Bruns-

ck (1), à la tête d'un corps de 36,000 hommes, s'emparer Leipsick dans le moment qu'il n'y avoit ni garnison ni ouverneur. Ces troupes sont entrées le 29 du mois der-er, et il a fait ordonner sur-le-champ qu'on eût à lui ap-orter dès le lendemain toutes les subsistances nécessaires our son armée, faute de quoi il les feroit enlever par rce. Ses troupes se sont emparées en même temps de plu-ours villes et bourgs dans l'électorat de Saxe. Sur cette ouvelle le roi Auguste lui a écrit une lettre; la réponse ue le roi de Prusse a faite à cette lettre mérite d'être re-arquée; le mépris avec lequel il parle de M. Brulh, pre-ier ministre du roi de Pologne, électeur de Saxe, doit finiment déplaire à un prince qui a donné sa confiance epuis longtemps à ce ministre.

Quelque singulière que soit la conduite du roi de Prusse, il ne faut pas croire qu'il n'ait pas en France des partisans qui cherchent à la justifier. On sait que ses états sont d'une garde difficile à cause de leur longueur. Les préparatifs et les alliances de l'Impératrice ont pu lui faire juger avec raison qu'il avoit à craindre une in-vasion prochaine dans quelque partie de ses états. Quel-que assurance qu'il se soit fait donner pour la partie de la Silésie dont il s'est rendu le maître, il ne peut oublier le moyen avantageux que l'Impératrice tire des termes de la Pragmatique en faveur de l'indivisibilité de ses états. Le roi de Prusse a voulu avoir une assurance de cette princesse de n'être point attaqué cette année ni la prochaine; on ne doit pas être étonné que les réponses ue l'aient pas satisfait. Mais que peut-on dire de sa con-uite par rapport à la Saxe? Il vouloit avoir le passage bre par cet électorat pour porter ses troupes dans les tats de l'Impératrice; il a fait demander ce passage, et

(1) Le prince de Brunswick a épousé la sœur du roi de Prusse. Le roi de russe et le prince de Prusse, son frère, ont chacun épousé une sœur de ce ême prince de Brunswick. (*Note du duc de Luynes.*)

il ne lui a point été refusé. Il avoit déclaré qu'il vouloit entrer en ami et il est entré en conquérant; il a exigé avec une hauteur insoutenable que les troupes saxonnes missent les armes bas. Quel est le souverain qui puisse consentir à une pareille proposition, et qui pourra jamais excuser les procédés indignes qu'il a par rapport à la reine de Pologne? Ceci paroît être un mouvement d'humeur auquel le traité de Versailles a bien pu donner occasion. M. de Maupertuis, qui est ici depuis peu, dit que lorsqu'il quitta Berlin, il y a environ deux mois, il avoit remarqué un grand changement dans le caractère du roi de Prusse. On peut croire aisément que d'aussi grands projets peuvent faire une impression sur l'humeur qu'il est impossible de cacher.

On a parlé dans le temps du traité de Versailles. Cette négociation a été traitée fort secrètement, M. d'Aubeterre, notre ministre à la cour de Vienne, n'en a été instruit que lorsqu'il a été fait; il avoit très-bien remarqué toutes les dispositions de la cour de Vienne et donnoit des avis très-exacts de tout ce qui s'y passoit; il embarrassoit souvent M. de Kaunitz, qui a la confiance de l'Impératrice et qui étoit dans le secret. On lisoit ici avec plaisir les dépêches de M. d'Aubeterre, et on recevoit en même temps des lettres de M. de Kaunitz, qui demandoit avec instance qu'on instruisît M. d'Aubeterre de ce qui se passoit, dans la crainte que quelques propos de ce ministre ne fissent découvrir un secret auquel il n'auroit point manqué puisqu'il ne lui étoit point confié. M. d'Aubeterre étoit très-digne de ce secret, et c'étoit un grand soulagement pour M. de Kaunitz qu'il en fût instruit. Il paroît que c'est M. l'abbé de Bernis qui a principalement influé sur la conclusion de ce traité, et l'on assure qu'il y a eu plusieurs lettres écrites directement du Roi à l'Impératrice et de l'Impératrice au Roi.

M. d'Aubeterre doit partir incessamment pour Madrid. Il compte y être au mois de décembre ou au mois de

janvier. Le départ de M. l'abbé de Bernis pour Vienne ne paroît pas si prochain; il a été malade et l'est encore. Ce retardement, joint à ce que l'on a vu par rapport à son départ pour Madrid, et quelques autres circonstances, font penser qu'il n'est pas encore bien certain qu'il aille à Vienne.

Je n'ai point encore parlé des boutiques du Pont-Neuf. Depuis longtemps le projet de la ville de Paris est de laisser libre la vue de la rivière depuis son entrée dans Paris jusqu'à sa sortie, et par conséquent de détruire tous les bâtiments qui sont sur les ponts. Ce projet avoit été communiqué à M. le cardinal de Fleury dans le temps de l'incendie du Petit-Pont; il s'agissoit d'une diminution de revenus pour la Ville, et la Ville y consentoit. L'objet parut trop considérable à M. le cardinal de Fleury, et il ne l'approuva point. Cependant cette idée subsiste toujours, et l'on vient d'en commencer l'exécution dans la partie la plus facile. Il s'étoit établi depuis longues années des marchands sur le Pont-Neuf, dont les boutiques non-seulement cachoient la vue de dessus le pont, mais incommodoient le passage des gens de pied. La plupart de ces boutiques étoient une gratification qui avoit été accordée aux douze plus anciens valets de pied du Roi; c'étoit un objet de 300 livres de rente pour chacun d'eux. Le Roi a trouvé bon que la Ville continuât à chacun des douze plus anciens valets de pied les mêmes 300 livres de rente leur vie durant seulement, et les boutiques ont été détruites le 15 du mois de juillet.

On a imprimé au Louvre, par ordre de la cour, un procès-verbal du lit de justice. Dans ce procès-verbal est le discours de M. le chancelier, et l'on ne fait qu'annoncer celui du premier président et de l'avocat général. Il a paru peu de jours après un extrait des registres du Parlement, daté du samedi 21 août; les trois discours y sont. On a remarqué qu'il y est dit que quelques moments après que la Cour a pris séance, le maître des cé-

rémonies est venu vers M. le premier président pour le prévenir sur ce que, pour éviter la confusion, il seroit à propos que les chevaliers de l'Ordre, etc., prissent leurs places avant l'arrivée du Roi, etc. La proposition ayant été agréée par M. le premier président, etc., si M. le premier président a droit de donner des ordres en pareils cas, on a bien fait de s'adresser à lui.

Il vient de paroître un arrêt du Parlement, du 7 septembre, qui reçoit le procureur général du Roi appelant comme d'abus de l'instruction pastorale et ordonnance de M. l'évêque d'Auxerre du 18 juin 1756. Cette instruction pastorale est sur la récitation à voix basse du canon et de quelques autres prières de la messe. Il est dit dans l'arrêt que sans entrer dans la discussion de ce qui fait la matière de cette ordonnance, il semble que la manière dont ledit évêque entend faire exécuter ce qu'il prescrit peut servir de prétexte à de nouveaux troubles.

Le roi de Pologne, duc de Lorraine, qui étoit parti le 9 de la Malgrange, arriva ici le 12 entre sept et huit heures du soir; il loge ici à l'ordinaire dans l'appartement de M. le comte de Clermont. Sa vue va beaucoup mieux que l'année passée, quoiqu'il ne voie pas de loin; il a peine à se tenir longtemps debout et ne marche presque que soutenu par deux personnes. Cependant il est dans la meilleure santé qu'on puisse désirer à soixante-dix-neuf ans. Il se couche entre huit et neuf heures du soir, se lève à cinq ou six heures, prend du bouillon blanc et du thé pour toutes choses jusqu'à dîner, dîne à midi, et beaucoup, et ne prend rien du tout le soir. Il sort continuellement quand il est en Lorraine, et ne se guérit, lorsqu'il est enrhumé, qu'en prenant le grand air. Il est gai, comme il l'a toujours été; il pense en grand et est toujours occupé du bien des peuples.

Du samedi 18. — M. le cardinal Valenti est mort à Viterbe; il étoit secrétaire d'État et camerlingue du saint siége.

La conduite du roi de Prusse en Saxe est toujours la même. Le roi Auguste est allé se mettre à la tête de ses troupes, qui sont dans les postes de Pirna et de Kœnigstein, entre Dresde et la Bohême, postes que l'on dit inattaquables. Les uns font monter ses troupes à 17,000 hommes, d'autres disent qu'il n'en a que 6,000; l'état des troupes du roi Auguste devroit être de 24,000 hommes, mais on assure qu'il n'en a que 12,000 dont 6,000 sont en Pologne. Quoi qu'il en soit, il est allé les joindre et a laissé la Reine avec ses enfants. Les troupes prussiennes sont entrées dans Dresde, et le roi de Prusse a ordonné que l'on donnât une garde à la reine de Pologne. Le roi de Pologne n'étant qu'à deux ou trois lieues de Dresde, la Reine a voulu envoyer un page sans lettre, seulement pour savoir de ses nouvelles. Le roi de Prusse l'a fait arrêter. Le prince de Brunswick, son général, a voulu se faire ouvrir les archives de Dresde et y entrer (1); la Reine, voyant que ses représentations étoient inutiles, a été elle-même aux archives. Le prince de Brunswick n'a pas voulu user de violence, et a consenti pour le moment qu'on apposât un scellé à la porte des archives avec les armes de Saxe et celles de Prusse. Il a en même temps envoyé un courrier au roi de Prusse pour lui rendre compte de ce qu'il avoit fait, et le roi de Prusse lui a mandé d'entrer dans les archives. On pourroit croire qu'une pareille conduite ne trouveroit personne qui osât la justifier, cependant le roi de Prusse a beaucoup de partisans, et même dans Paris. Ils disent qu'il a dû faire

(1) « Frédéric III entre dans Dresde en maître, sous le nom de protecteur. La reine de Pologne, fille de l'empereur Joseph, n'avoit point voulu fuir; on lui demanda les clefs des archives. Sur le refus qu'elle fit de les donner, on se mit en devoir d'ouvrir les portes; la reine se plaça au-devant, se flattant qu'on respecterait sa personne et sa fermeté; on ne respecta ni l'une ni l'autre; elle vit ouvrir ce dépôt de l'état. Il importait au roi de Prusse d'y trouver des preuves des desseins de la Saxe contre lui; il trouva en effet des témoignages de la crainte qu'il inspirait. » (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XV.*)

tout ce qu'il a fait, que les alliances de la cour de Vienne avec la Russie et la France prouvoient une volonté déterminée de lui enlever la Silésie ; que ses états étant d'une garde difficile par leur longueur, surtout vis-à-vis tant de troupes réunies, il ne pouvoit les garder qu'en attaquant l'Impératrice et la forçant à prendre des engagements qui assurassent sa tranquillité ; qu'avant de prendre un parti il a essayé toutes les voies pacifiques et qu'il n'en a trouvé que de fort hautes et énigmatiques ; qu'à l'égard de la Saxe, il a voulu s'assurer que cette puissance ne tourneroit point ses armes contre lui ; que ce parti est d'autant plus nécessaire qu'elle est conduite par un ministre qu'il hait et qu'il méprise ; que s'il se fait fournir des subsistances et remettre entre les mains une partie des revenus de la Saxe, ce n'est pas dans le dessein de se les approprier ; qu'il fait donner des billets exactement de tout ce qu'on prend et de tout ce qu'on reçoit, et que son intention n'est pas de faire aucun préjudice au roi Auguste lorsqu'il pourra être assuré de n'avoir aucun risque à courre pour ses états.

Il semble qu'on peut répondre facilement à ces raisonnements. La conduite du roi de Prusse paroît inconséquente, même à son véritable intérêt ; il ne demande qu'une déclaration de l'Impératrice pour être en repos sur ses états, et il n'ajoute point de foi à celle que lui fait cette princesse qu'elle n'a point de ligue offensive avec la Russie. Une ligue défensive avec la Russie et la France ne peut avoir aucun effet pour l'Impératrice lorsqu'elle ne sera point attaquée, c'est donc le roi de Prusse qui donne de l'action à cette ligue en attaquant. A l'égard de la Saxe, s'il a quelque défiance sur la conduite de cette puissance, et qu'elle aille même jusqu'à vouloir y laisser un corps de troupes, faut-il pour cela s'emparer des revenus et se faire fournir des subsistances sans les payer? faut-il donner une garde à la reine de Pologne, faire arrêter un de ses pages, entrer dans les archives par

La conduite du roi de Prusse en Saxe est toujours la même. Le roi Auguste est allé se mettre à la tête de ses troupes, qui sont dans les postes de Pirna et de Kœnigstein, entre Dresde et la Bohême, postes que l'on dit inattaquables. Les uns font monter ses troupes à 17,000 hommes, d'autres disent qu'il n'en a que 6,000; l'état des troupes du roi Auguste devroit être de 24,000 hommes, mais on assure qu'il n'en a que 12,000 dont 6,000 sont en Pologne. Quoi qu'il en soit, il est allé les joindre et a laissé la Reine avec ses enfants. Les troupes prussiennes sont entrées dans Dresde, et le roi de Prusse a ordonné que l'on donnât une garde à la reine de Pologne. Le roi de Pologne n'étant qu'à deux ou trois lieues de Dresde, la Reine a voulu envoyer un page sans lettre, seulement pour savoir de ses nouvelles. Le roi de Prusse l'a fait arrêter. Le prince de Brunswick, son général, a voulu se faire ouvrir les archives de Dresde et y entrer (1); la Reine, voyant que ses représentations étoient inutiles, a été elle-même aux archives. Le prince de Brunswick n'a pas voulu user de violence, et a consenti pour le moment qu'on apposât un scellé à la porte des archives avec les armes de Saxe et celles de Prusse. Il a en même temps envoyé un courrier au roi de Prusse pour lui rendre compte de ce qu'il avoit fait, et le roi de Prusse lui a mandé d'entrer dans les archives. On pourroit croire qu'une pareille conduite ne trouveroit personne qui osât la justifier, cependant le roi de Prusse a beaucoup de partisans, et même dans Paris. Ils disent qu'il a dû faire

(1) « Frédéric III entre dans Dresde en maître, sous le nom de protecteur. La reine de Pologne, fille de l'empereur Joseph, n'avoit point voulu fuir; on lui demanda les clefs des archives. Sur le refus qu'elle fit de les donner, on se mit en devoir d'ouvrir les portes; la reine se plaça au-devant, se flattant qu'on respecterait sa personne et sa fermeté; on ne respecta ni l'une ni l'autre; elle vit ouvrir ce dépôt de l'état. Il importait au roi de Prusse d'y trouver des preuves des desseins de la Saxe contre lui; il trouva en effet des témoignages de la crainte qu'il inspirait. » (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XV*.)

toujours sous la marque d'une feinte amitié et des plus obligeants regrets, semble vouloir ajouter l'insulte à l'offense. Pour n'en citer qu'un seul trait, il vient de faire annoncer à notre fabrique de Meissen (1) qu'il iroit la voir demain et qu'il y distribueroit entre les officiers et généraux de sa suite les présents usités en pareille occasion. L'armée de Prusse se trouve actuellement tout à l'entour de cette résidence, y pouvant être dans une seule marche, et l'on nous laisse cruellement douter du sort qu'on lui destine. La seule chose que S. M. Prussienne a voulu jamais promettre ou laisser espérer jusqu'ici, c'est d'avoir tous les égards pour Leurs Majestés et la famille royale. Le Roi, plus sensible aux malheurs de ses fidèles sujets (dont l'histoire ne retrace aucun exemple de cette nature et entre des puissances amies pour une querelle tout à fait étrangère) qu'à ses propres intérêts et convenances, n'a pas hésité d'écrire lui-même réitérativement au roi de Prusse, de lui faire les plus vives représentations, de lui offrir tel traité de neutralité qu'il pourroit raisonnablement exiger et qui fût seulement compatible avec la religion et la dignité de S. M. On a employé pour cet effet ceux qu'on a cru pouvoir effectuer quelque chose auprès de ce prince ; mais tous les moyens et efforts ont été inutiles, rien n'a été obtenu, pas même la moindre explication sur ce que ce prince pourroit demander de nous; de façon qu'il ferme jusqu'à la voie de la négociation qu'on n'a quasi jamais refusée à des ennemis déclarés et les plus acharnés.

Dans cette triste situation, le Roi a pris la généreuse résolution de se rendre vendredi passé à son armée rassemblée à la hâte entre Kœnigstein et Sonenstein, à trois lieues d'ici, dans une position avantageuse qu'on lui avoit fait prendre aussi bien à cause de la disproportion des forces que surtout pour faire sortir nos troupes hors du chemin de celles de Prusse dans leur marche en Bohême. Il est encore fort douteux si le roi de Prusse qui s'en approche avec un nombre quatre ou cinq fois supérieur, laissera notre armée tranquille dans son espèce de retraite, s'il passera son chemin, à quoi il ne trouvera aucun autre obstacle que ceux qu'il s'est peut-être figurés dans son plan général de nous abîmer de toute façon, ou s'il sera encore assez peu juste et généreux de vouloir lui marcher sur le ventre, où il trouvera néanmoins, à ce que nous espérons, que tel que puisse être le sort dans une pareille extrémité, il aura affaire à des gens d'honneur.

Le traité signé à Versailles entre l'Impératrice et la France portant un secours de 18,000 hommes d'infan-

(1) C'est à Meissen qu'étoit établie la célèbre manufacture de porcelaines de Saxe.

terie et de 6,000 chevaux, aussitôt que l'entreprise du roi de Prusse a été connue, on a songé à préparer les 24,000 hommes; ils ont eu ordre de se joindre à Metz. On en trouvera l'état ci-joint.

CAVALERIE.

Commissaire général.	M. de Castries.
La Rochefoucauld.	M. de Langeac.
Royal-Allemand.	Le prince de Holstein.
Royal-Roussillon.	M. de Lauraguais.
Royal-Pologne.	M. de Béthune.
Carabiniers.	
Cuirassiers.	M. de Lostanges.
Bourgogne.	M. d'Helmstat.
Berry.	M. de Valbelle.
Orléans.	M. de Conflans.
Talleyrand.	M. de Talleyrand.
Henrichemont.	M. d'Henrichemont.
Lusignan.	M. de Lusignan.
Lameth.	M. de Lameth.
Harcourt.	M. de Beuvron.
Bellefonds.	M. de Bellefonds.
Wurtemberg.	Prince Louis de Wurtemberg.
Nassau.	Prince de Nassau.

40 escadrons faisant 6,460 hommes.

INFANTERIE.

Champagne. . . .	4	bataillons.	M. de Gisors.
Belsunce.	4	»	M. de Belsunce.
Lyonnois.	2	»	Marquis de Villeroy.
Dauphin.	2	»	M. de Boufflers.
Vaubecourt.	2	»	M. de Vaubecourt.
Jenner Suisse. . . .	2	»	M. de Jenner.
Coveten Suisse. . .	2	»	M. de Coveten.
Lockmann.	2	»	M. de Lockmann.
Alsace.	1	»	M. de Vormser.
Bentheim.	1	»	M. de Bentheim.
La Marck.	1	»	M. de la Marck.
Royal Suédois. . .	1	»	M. de Sparre.
Royal Bavière. . .	1	»	M. d'Helfeinberg.
Lowendal.	1	»	M. de Lowendal.

26 bataillons faisant 17,680 hommes.

Le Parlement a supprimé deux imprimés; l'un est les *Remontrances du Parlement au Roi, du 4 août dernier*, l'autre est l'*Extrait des registres du Parlement.*

Extrait d'une lettre de Brest du 6 septembre.

Des 320 pièces de canon que nous attendions par le convoi de Rochefort, qui est entré ces jours-ci, comme je vous l'ai mandé dans le temps, il ne nous en est arrivé que 178; les 142 autres n'étant pas embarquées encore lorsque la flotte a cru le moment favorable pour partir.

L'*Aquilon*, de 46 canons, avec quelques galères du Roi, est occupé maintenant à faire le chargement du reste. On nous flatte de les recevoir incessamment avec un supplément nouveau.

Notre convoi du Texel, dont je vous ai semblablement parlé, qui nous portoit des mâtures du Nord, des chanvres, du fer et autres approvisionnements, a été rencontré par une escadre angloise le 18 du mois dernier. Les Anglois voulurent visiter ce convoi, qui étoit composé de 25 voiles; il étoit escorté par une frégate hollandoise, qui s'y opposa; les Anglois ne voulant point user de violence contre le pavillon de Leurs Hautes Puissances, ils se servirent de leur supériorité pour arrêter la flotte et la conduisirent dans le port des Dunes, où elle est en séquestre. Nous devons en faire notre deuil et penser désormais à nous, pourvoir d'ailleurs: ce sera aux Hollandois à terminer ce différend.

Il est entré ce matin dans ce port une frégate hollandoise de 20 canons, qui se promène sur nos côtes pour rassembler et donner l'escorte aux bâtiments de sa nation qui peuvent être dans nos ports. Le capitaine nous a paru médiocrement content de la conduite des Anglois à leur égard. Il nous a assuré qu'on travailloit en ce moment en Hollande à rétablir les forces maritimes de l'État pour s'opposer aux pirateries des Anglois; il nous a même ajouté qu'il ne seroit point étonné si sous six mois la République déclaroit la guerre à l'Angleterre, pour peu que les Anglois continuassent à les inquiéter dans leur commerce. Si ce capitaine a outré les choses dans ses soupçons, au moins il est aisé de s'apercevoir que les esprits commencent à s'aigrir.

Nous n'avons point de nouvelles de nos deux vaisseaux du Canada. Cela commence à devenir un peu long.

Extrait d'une lettre de Brest du 8 septembre.

Nous apprenons dans le moment l'arrivée du *Héros*, de *l'Illustre* et de *la Sirène* au Port-Louis, sans événement. Ils ont fait au contraire plusieurs prises, entre autres un corsaire anglois de 12 canons. Nous n'avons aucun détail particulier de leur navigation.

Nos vaisseaux sont entrés le 6, qui étoit avant-hier, au Port-Louis; nous les aurons incessamment; il y a déjà ordre de les caréner en arrivant.

Extrait d'une lettre de Brest du 10 septembre.

Notre frégate hollandoise dont je vous ai parlé, qui avoit relâché dans ce port, est partie le troisième jour de son mouillage en rade; nous avons eu le capitaine à dîner à bord. S'il faut l'en croire, les Hollandois ne sont rien moins qu'amis des Anglois, et loin que les esprits soient disposés pour eux, il paroît que Leurs Hautes Puissances ne sont pas éloignées de tourner de notre côté.

L'Illustre, *le Héros* et *la Sirène* sont toujours au Port-Louis. Ces vaisseaux attendent sans doute les ordres de la Cour ou les vents, mais il n'est pas douteux qu'ils ne reviennent ici, puisqu'il y a ordre de les caréner. M. Beaussier a fait 7 prises dans la traversée, dont il en a brûlé cinq; il est douteux que les deux autres arrivent en France. Dans ce nombre il y en avoit une chargée de 218 soldats et de 2 officiers allemands qui passoient à Boston ou dans quelque autre port de la Nouvelle-Angleterre. Il a pris les troupes sur son bord et les a ramenées en France. Il fut chassé le jour de son atterrage par 3 vaisseaux anglois et 2 frégates qui accompagnèrent jusqu'à terre; il leur fit une petite prise d'un corsaire de Jersey, de 14 canons, qui est entré avec lui au Port-Louis.

Du jeudi 23. — Je n'ai point encore parlé de la réponse du Roi à la chambre des comptes et à la cour des aides. Il y a aujourd'hui huit jours que M. de Fourqueux (1), pour la chambre des comptes, et MM. de Bérenger et Féret, pour la cour des aides, vinrent demander au Roi le jour et l'heure qu'ils pourroient présenter à S. M. leurs remontrances. Le Roi leur donna audience dans le cabinet du conseil; il leur dit qu'il les recevroit le surlendemain samedi, à midi et demi.

Le samedi, MM. Fraguier, de Rosnay et Le Mairat (2), pour la chambre des comptes, et MM. de Malesherbes et Bechet (3), pour la cour des aides, vinrent apporter les

(1) Bouvard de Fourqueux, procureur général près la cour des comptes.
(2) Présidents à la chambre des comptes.
(3) Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, premier président

remontrances. M. de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, ne s'y trouva point; il est dans une grande affliction de la mort de sa fille. Le Roi avoit conféré un moment avec ses ministres dans son cabinet, avant que de faire entrer MM. de la chambre des comptes et de la cour des aides. Il sortit après avoir reçu les remontrances (1). A son retour, il tint conseil de dépêches, à la fin duquel les députés qui avoient attendu furent mandés. Le Roi leur répondit verbalement et leur donna par écrit ce qui suit :

Réponse du Roi à la chambre des comptes.

« J'aurois lieu d'être content de la prompte obéissance de ma cour des comptes, si dans ses remontrances elle ne s'étoit pas livrée à des objets qui lui sont étrangers. Mon intention sera toujours de maintenir les règles établies pour assurer une exacte comptabilité; c'est ce qui doit occuper ma chambre des comptes. »

Réponse du Roi à la cour des aides.

« Mon affection pour mes peuples me portera toujours à leur procurer les soulagements que les circonstances pourront permettre : la cessation, par la conclusion de la paix, des dépenses qu'occasionnent la guerre et le terme que j'entends donner au deuxième vingtième, et l'époque à laquelle commenceront les dix années que j'ai déterminées pour la durée du premier. Les opérations qu'a exigées cette imposition ne sont point assez avan-

---

de la cour des aides. Le second était un des trois présidents de la première chambre de la cour des aides, qui comprenait trois chambres.

(1) Je n'ai point là les remontrances; mais il paroît par les réponses et par ce que j'ai appris que la chambre des comptes a voulu traiter la matière du bien public, qui n'est point de sa compétence, et que la cour des aides a demandé que les contestations qui naîtroient à l'occasion des nouvelles impositions fussent renvoyées devant les différentes cours des aides du royaume, au lieu d'être jugées par les intendants. (*Note du duc de Luynes.*)

cées dans quelques provinces pour que je puisse encore faire cesser la connoissance que j'en ai attribuée aux intendants. »

M^me^ la duchesse de Broglie (Thierry) accoucha hier d'un garçon.

J'ai déjà fait copier une lettre de Dresde à M^me^ la Dauphine au sujet des vexations des Prussiens en Saxe; on trouvera ci-après une seconde lettre contenant la suite de ces vexations; elle est de la reine de Pologne à M^me^ la Dauphine, copiée mot à mot; les faits sont incroyables.

Lettre de la reine de Pologne à M^me^ la Dauphine.

M. de Broglie vous fera le détail de ce qui se passe ici; j'avois intention de vous faire le détail de tout ce qui pourroit lui échapper, mais il y auroit tant à dire, qu'il faudroit un volume et pas une lettre pour le contenir, et je ne sais effectivement par où commencer ni finir. Notre pauvre Saxe est quasi sans ressources et presque sans espérance de se remettre en bien des années, les Prussiens ayant tout ravagé, jusqu'aux grains pour semer, et mettent des impôts et des contributions au double et peut-être plus de ce que ce pauvre pays porte et peut donner. On prend les hommes pour les faire soldats, tout le blé, le foin, le bétail, le gibier, et ce qui est pis l'argent de toutes les caisses, même celle de la Cour (pourtant ils ont promis à l'homme qui en a soin de lui laisser prendre de cette dernière, qu'ils ont cachetée, autant d'argent qu'il faut pour nous nourrir et notre cour, après leur en avoir rendu compte), tous les papiers, documents, sans en excepter aucuns; ils ont examiné le fourrage, et je crois le reste de nos écuries. Vous êtes informée de la façon dont ils ont pillé, pour ainsi dire, le cabinet et ont emporté tous les papiers et chiffres. Tous les officiers qui sont restés ici pour me faire la cour et pour mon service, jusqu'à ceux des Cent-Suisses (qui pourtant appartiennent à l'Empire et sont à sa solde) faits prisonniers de guerre, et tout cela sans nous déclarer la guerre, et se disant notre ami! Cependant leur laissant l'épée moyennant un..... (1) de ne pas servir contre lui ni ses alliés, et en laissant à ces derniers l'activité à faire leurs fonctions auprès de moi. Il n'y a que..... de mon fils qui n'a pas été fait prisonnier, en lui faisant faire le compliment que comme il n'avoit

(1) Notre copie porte *revers*.

et l'importance du fait et les dangers qui pourroient résulter de l'impression de la dite instruction pastorale ou de l'envoi qui pourroit en être fait de la part dudit archevêque de Paris, fait défenses par provision à tous les curés du diocèse, vicaires et autres, de publier aucunes instructions pastorales, mandements ou ordonnances qui contiendroient aucune entreprise sur l'autorité du Roi en ses cours et aucunes choses contraires à la déclaration du 2 septembre 1754, arrêts et règlements de la Cour rendus en conséquence, fait défenses à tous imprimeurs, sous peine de punitions corporelles, d'imprimer ladite instruction pastorale ou toutes autres contraires à ladite autorité et à ladite déclaration, arrêts et règlements rendus en conséquence ; enjoint au procureur général du Roi de notifier ladite défense à tous les curés de Paris et au curé de Conflans dans demain samedi, et aux autres curés du diocèse dans la semaine suivante, et de rendre compte à la Cour desdites notifications, le 5 octobre prochain, huit heures du matin.

Et sera ledit arrêt imprimé, publié et affiché partout où besoin sera. Enjoint au procureur général du Roi de certifier la Cour de l'exécution du présent arrêt aux chambres assemblées au lendemain de Saint-Martin. Autre arrêt qui ordonne qu'une lettre de M. l'archevêque d'Auch, écrite au Pape, sera brûlée par la main de l'exécuteur de la haute justice.

La chambre a chargé les gens du Roi de l'informer si le chapelain des Hospitalières réside au dit hôpital et s'il remplit les fonctions de son ministère envers lesdites religieuses et d'en rendre compte demain à la chambre.

On parle beaucoup de la réponse de M. de Bellegarde au roi de Prusse. M. de Bellegarde étoit allé trouver ce prince de la part du roi Auguste, pour lui demander quelle étoit son intention en entrant dans la Saxe ; le roi de Prusse répondit qu'il vouloit que les troupes saxonnes missent les armes bas. « Elles n'en feront rien, Sire, répondit M. de Bellegarde ; le Roi mon maître n'a que d'honnêtes gens à son service. » M. de Bellegarde s'en alla aussitôt après cette réponse. On croit être sûr que l'armée saxonne est au moins de 17,500 hommes et qu'elle ne manque de rien.

Du lundi 27. — M^me^ de Pompadour est à Crécy depuis hier et y restera jusqu'au vendredi. Il y a beaucoup de monde à ce voyage. Elle est allée voir l'établissement

l'un hôpital qu'elle a fondé et bâti. Le Roi est à Choisy l'hier et y reste jusqu'à vendredi.

Le départ de nos 24,000 hommes et leur marche vers Strasbourg paroissent aussi certains que le commandement de ce corps donné à M. de Soubise; mais tout ne sera public qu'au retour du Roi.

M. le chevalier de Bauffremont, chef d'escadre, et M. d'Apchier, capitaine de vaisseau, sont revenus ici depuis quelques jours de Brest; on les croit destinés à quelque expédition.

M. le prince de Beauvau vient d'avoir les entrées de la chambre, comme les avoit feu M. le duc Ossolinski; c'est apparemment parce qu'il remplit la même place de grand-maître de la maison du roi de Pologne, duc de Lorraine. Le roi de Pologne est parti à dix heures du matin; il est allé dîner à Bagatelle et coucher à Lusancy.

M^gr le duc de Bourgogne et M^grs ses frères vinrent hier de Meudon.

Le courrier de Strasbourg arriva avec la nouvelle, à laquelle on s'attendoit, de l'élection de M. le prince Constantin à l'évêché de Strasbourg.

Du jeudi 30. — M^me Duplessis-Châtillon vint ici, il y a deux ou trois jours, avec sa fille M^me de Chabannes, qui étoit en grand deuil. Ce deuil étoit à l'occasion de la mort de M^me de Pamenon, sœur de feu M. de Chabannes. Cette M^me de Pamenon avoit eu une figure agréable : elle étoit intime amie de feu M^me de Prie et alloit continuellement avec elle à Chantilly. Je ne sais quel étoit son mari, mais elle étoit brouillée avec lui; elle n'étoit pas riche.

OCTOBRE.

Indisposition du Roi. — Hôpital fondé à Crécy par M^me de Pompadour. — Projet du port de La Hogue et dépenses à faire pour la défense des côtes. — Décret du conseil aulique contre le roi de Prusse. — Le roi de

Pologne à Bagatelle. — Nomination des officiers généraux des vingt-quatre mille hommes. — L'académie d'architecture. — La troupe de M. Fischer. — La Cour à Fontainebleau. — Accommodement de l'électeur de Saxe avec le roi de Prusse. — Prise du fort Oswego par M. de Montcalm. — Le comte d'Estrées envoyé à Vienne au sujet des vingt-quatre mille hommes. — Mme de Marsan. — Opération de la taille. — Embarquement des troupes françaises pour la Corse. — Nouvelles diverses de Fontainebleau. — Nouvelles de Dresde; capitulation de l'électeur de Saxe. — Fausse couche de la Dauphine. — Détails de l'affaire de Pirna. — M. de Martanges. — Mort de l'amiral la Galissonnière. — Nouvelles diverses. — Eaux de Walschbronn. — Nouvelles maritimes.

Du dimanche 3. — La Reine prit médecine jeudi par précaution. Le lendemain la Ville envoya un échevin savoir de ses nouvelles; c'est un usage qui s'observe toujours. Ce même jour, vendredi, le Roi revint de Choisy après avoir couru le daim en chemin. Il alla voir Madame Sophie et repartit aussitôt après pour aller tirer dans le petit parc. Il sentit au commencement de cette chasse une douleur assez considérable dans le côté; la douleur augmenta si considérablement qu'il monta en carrosse et se jeta sur son lit dès qu'il fut arrivé. On le déshabilla et il se coucha. Les douleurs furent très-vives. Le Roi avoit dit, en revenant de la chasse, qu'il avoit eu de pareilles douleurs en 1743 et qu'il s'étoit guéri en se faisant beaucoup frotter. Avant-hier on crut que ce pouvoit être une indigestion. La veille, à Choisy, il avoit été tirer dès neuf heures du matin, étoit revenu manger un morceau fort vite, avoit été aussitôt après courre le cerf, s'étoit baigné au retour de la chasse, et ensuite avoit soupé à son ordinaire. Il est vrai que le vendredi il n'avoit pris qu'une tasse de café à son ordinaire. Lorsque les douleurs commencèrent, on lui fit avaler beaucoup d'eau chaude qui le fit vomir; il prit trois lavements; et il n'y eut que le dernier qui le soulagea. A neuf heures, les douleurs étoient presque entièrement finies; il se leva, traversa le cabinet du conseil, et vint donner l'ordre dans son ancienne chambre. Il descendit ensuite chez Madame Sophie. Il dormit assez bien la nuit du vendredi au samedi, et il

n'y eut presque point de douleur. Le samedi, il alla à la messe à la chapelle à l'ordinaire, et s'alla promener en carrosse à Trianon. Aujourd'hui, il a tenu le conseil d'État après la messe; il a été ensuite tirer, et il part après le salut pour aller à Choisy, d'où mardi il ira à Fontainebleau et chassera en entrant dans la forêt. M^gr le Dauphin et M^me la Dauphine se rendront demain à Choisy, et le mardi à Fontainebleau. Mesdames restent ici avec la Reine, qui ne partira que mercredi pour aller tout droit à Fontainebleau sans passer par Choisy. On a depuis quelques jours des soupçons de grossesse sur M^me la Dauphine qui paroissent se confirmer, mais qui n'empêcheront pas qu'elle ne fasse le voyage.

Le Roi étoit à Choisy depuis le mardi. Ce même jour mardi, M^me de Pompadour alla à Crécy. M. l'abbé de Bernis, M. le contrôleur général, M. Berrier, lieutenant de police, et plusieurs autres étoient de ce voyage; elle étoit allée voir l'établissement d'un hôpital qu'elle a fait bâtir. Ce bâtiment, pour lequel elle a vendu une partie de ses diamants, est un objet de 5 à 600,000 livres; il y a quarante-huit lits de fondés, dont trente-deux pour des hommes et seize pour les femmes. Il est établi non-seulement pour le soulagement des malades, mais pour celui des pauvres, et est desservi par des sœurs grises. Il y a une chapelle et un prêtre pour la desservir, un chirurgien attaché à la maison et tous les secours et remèdes en abondance.

M. le maréchal de Belle-Isle revint de sa tournée jeudi au soir, et a rapporté un mémoire et des plans détaillés sur le projet d'établir un port à La Hogue. Ce projet est un objet d'environ 50 millions; mais quand même on seroit à portée de les dépenser actuellement, cela seroit impossible. On ne peut y dépenser pendant l'année 1757 que 100,000 livres par mois. On pourra en dépenser 150 par mois en 1758, et 200,000 en 1759; après quoi, si l'on veut continuer, on pourra faire plus promptement le surplus

des ouvrages, et par conséquent y mettre plus d'argent. Mais cet arrangement demande un grand examen, car on estime que dans cette même année 1757 il seroit très à propos de dépenser 1,400,000 livres à Dunkerque, 800,000 au Havre, 200,000 à l'île d'Aix, et 1 million encore sur les côtes, pour des ouvrages pressés et nécessaires. L'entretien des côtes, pour qu'elles soient bien en état, est un objet de 600,000 livres par an. Il y auroit aussi des ouvrages très-utiles à faire à la rade de La Hogue, mais on ne peut y songer pendant la guerre. Si le port qu'on y projette étoit fait, il y tiendroit quatre-vingts gros vaisseaux de guerre; il faut pour cela vingt-cinq pieds d'eau, et par conséquent possibilité d'y faire entrer des vaisseaux d'une certaine grandeur.

On trouvera à la fin de ce livre (1) un décret du conseil aulique de l'Empire contre le roi de Prusse, à l'occasion de l'invasion qu'il vient de faire en Saxe. C'est l'usage ordinaire, lorsqu'un état de l'Empire est attaqué, que cette agression soit dénoncée à l'Empereur, comme chef du corps germanique; cette dénonciation est examinée dans le conseil aulique de l'Empire, qui pour le maintien de la liberté de ce corps, rend un décret qui est envoyé à la diète à Ratisbonne, et donne occasion aux procédures nécessaires pour mettre l'agresseur au ban de l'Empire. Cet acte-ci a été copié mot à mot sur un pareil acte donné contre le roi de Suède Charles-Gustave, mort en 1660, qui étoit entré à main armée dans l'électorat de Brandebourg. On pourroit demander à quel titre ce décret du conseil aulique contre un roi de Suède; Charles-Gustave étoit duc des Deux-Ponts, duc de Poméranie, et avoit outre cela les duchés de Brême et de Verden qui sont dépendants de l'Empire (2).

(1) Ce décret ne se trouve pas dans les manuscrits du duc de Luynes.

(2) La Suède possédait les duchés de Poméranie, de Brême et de Verden depuis la paix de Westphalie.

Le roi de Pologne, en partant d'ici mercredi, alla dîner chez M^me^ de Monconseil à sa petite maison de Bagatelle, dans le bois de Boulogne. M^me^ de Monconseil, qui sait que ce prince aime à manger de bonne heure, avoit envoyé au-devant de lui pour savoir le moment précis de son arrivée. Il trouva le dîner servi en descendant de sa voiture. Pendant le dîner, il eut des musiciens et des musiciennes, déguisés en Savoyards, qui chantèrent des chansons faites à sa louange, d'autres gens qui montroient la curiosité, et ce qu'ils faisoient voir étoient les différents ouvrages que le roi de Pologne a fait faire, et entre autres la magnifique place de Nancy. Après le dîner, on proposa d'aller prendre le café dans le jardin, et il s'y trouva un nouveau divertissement : c'étoit un petit acte d'opéra qui dura environ trois quarts d'heure, après quoi le Roi partit pour aller coucher à Lusancy.

On apprit avant-hier la mort de l'archevêque d'Avignon; il s'appeloit Crochans.

La nomination des officiers pour les 24,000 hommes a été déclarée ce soir, au moins ce qui va être marqué. M. le prince de Soubise, commandant; — M. le chevalier de Nicolaï, M. le duc de Broglie, M. le comte de Lorges et M. de Mailly-d'Aucourt, lieutenants généraux; — M. de Crillon, M. de Poyanne, M. de Barbançon, M. de Rougé, M. de Saint-Chamant, M. le prince Camille et M. le prince de Wurtemberg, maréchaux de camp.

Il paroît par les nouvelles de Saxe que le projet du roi de Prusse est d'attaquer le camp de Pirna.

M. l'évêque de Laon (Rochechouart) vient d'obtenir la nomination du roi Auguste pour le chapeau de cardinal, mais il ne jouira pas sitôt de cette décoration.

Du lundi 4. — On s'étoit trompé sur la liste des officiers généraux pour les 24,000 hommes. Elle n'avoit été faite que sur ce qu'on en disoit hier au soir. Voilà la liste au vrai qui arrive de Choisy par M. de Saulx, qui y a été, de la part de la Reine, savoir des nouvelles du Roi. Elle

prouve que M. de Wurtemberg n'est pas lieutenant général, comme on l'avoit dit. Apparemment que les anciens ont fait leurs représentations. Les lieutenants généraux sont les mêmes. M. de Revel, maréchal des logis général; M. de Lujac, major général de l'infanterie; M. de Caulaincourt, maréchal des logis de la cavalerie. — MM. de Crillon, de Poyanne, de Barbançon, de Berville, de Gustine, prince Camille, prince de Beauvau, prince de Turenne, prince de Wurtemberg, de Rougé, Dessalles, de Saint-Chamant.

Le Roi, par des lettres patentes données au mois de juin dernier, a fixé la première classe des membres de l'académie d'architecture au nombre de quatorze architectes, d'un professeur et d'un secrétaire, et celui de la seconde à seize architectes. L'académie d'architecture fut partagée en deux classes en 1717. La première fut composée de dix architectes, d'un professeur et d'un secrétaire, et la deuxième de douze architectes. En 1728, la seconde classe fut augmentée de huit architectes: cette deuxième classe vient d'être réduite à seize, et la première augmentée de quatre membres qui seront tirés de la seconde.

M. de Monteynard, maréchal de camp et inspecteur général de l'infanterie, vient d'obtenir une place de commandeur dans l'ordre de Saint-Louis.

Du jeudi 7. — M. le maréchal de Belle-Isle, qui arriva vendredi dernier, venoit de Chartres où il avoit vu la troupe de M. Fischer; il en est extrêmement content, et M. de Crémille, qui l'a bien examinée, donne à M. Fischer tous les éloges qui lui sont dus. Cette troupe est de 4,000 hommes et 2,000 surnuméraires. Ils sont bien armés et bien vêtus. Entre autres, il y a une compagnie de quarante Égyptiens qui sont aussi bien disciplinés que les autres, quoique ce nom seul en Allemagne veuille dire voleur. Ils manœuvrent à merveille et observent la plus exacte et la plus sévère discipline. Le corps des offi-

ciers est de soixante. Ils sont presque tous jeunes et d'une figure agréable, tous gentilshommes, plusieurs même d'une ancienne noblesse, et tels, en un mot, que M. de Belle-Isle n'a point craint de dire au Roi qu'il n'avoit nulle part un corps d'officiers au-dessus de celui-là, pas même dans ses vieux corps, ni dans le régiment du Roi.

Mme de Montbarey revint il y a quelques jours des eaux; elle apprit qu'un de ses enfants est mort pendant son absence; c'étoit un garçon qui avoit environ deux ans.

La Reine partit hier à dix heures. Il n'y avoit dans son carrosse que Mesdames et Mme de Luynes. Dans le second carrosse, Mmes de Montauban, d'Antin, de Flavacourt, de Mirepoix et de Boufflers; dans le troisième, Mmes de Talleyrand, mère et belle-fille, Mme de Gramont et Mme d'Aiguillon. Mme de Périgord étoit partie la veille avec M. de Périgord pour aller à Chablais, où ils doivent rester jusqu'au mois de février.

Le Roi, Mgr le Dauphin et Mme la Dauphine, qui étoient partis dimanche pour Choisy, arrivèrent avant-hier à Fontainebleau.

M. de Staremberg parle assez haut et paroit fort mécontent de l'accommodement du roi de Pologne. Voici à peu près ce qu'il a dit au Roi ce matin : que le général Brown avoit envoyé, le 10, un détachement de son armée, de 10 à 12,000 hommes de bonnes troupes, pour tâcher de joindre le camp des Saxons et de les délivrer; que ces troupes avoient eu quinze lieues à faire dans des chemins très-difficiles; qu'ils avoient d'abord trouvé un camp de 4,000 Prussiens, qu'ils l'avoient forcé et pris 18 pièces de canon; qu'ils avoient continué ensuite leur route et qu'étant arrivés à deux lieues des Saxons, le 14, il les avoient informés de leur approche et qu'ils pouvoient les joindre en sûreté; que le ministre du roi de Pologne avoit d'abord demandé vingt-quatre

heures, et qu'après les vingt-quatre heures il avoit encore demandé vingt-quatre heures sans donner aux Autrichiens une réponse positive; que ces derniers avoient encore attendu un jour de plus sans aucune décision de la part des Saxons, et que n'ayant plus de vivres, ils avoient été forcés de reprendre leur même route pour tâcher de rejoindre le gros de leur armée, et qu'en partant ils avoient appris l'accommodement du roi de Pologne avec le roi de Prusse, qui est que les troupes saxonnes seroient neutres, qu'elles ne serviroient ni contre la reine de Hongrie ni contre le roi de Prusse.

Du samedi 9. — Des nouvelles d'Ostende, écrites du 4 à sept heures du matin, et confirmées par d'autres de Londres de la même date venues par une voie sûre, annoncent que les troupes françoises ont pris le fort Oswego en Amérique, sur le lac Ontario, qu'elles ont fait un terrible carnage des Anglois et pris toute leur artillerie. Il y a plusieurs autres lettres arrivées à Londres et autres villes d'Angleterre qui confirment la même nouvelle. M. de Montcalm a marché au fort Oswego; il l'a emporté l'épée à la main et un autre fort à côté. Les Anglois ont eu 180 hommes tués ou blessés; on leur a fait 1,700 prisonniers. On a trouvé dans les deux forts 120 pièces de canon, et des munitions immenses dans leurs magasins. On a pris beaucoup de bâtiments et de baraques sur le lac Ontario. Leur perte est évaluée à 12 millions, attendu que c'est un établissement considérable et fait depuis longtemps. Cette action nous ouvre une partie de la Virginie. Nous n'avons eu de notre côté que 30 hommes tués ou blessés, dont un ingénieur tué et un officier blessé.

M. le comte d'Estrées est prêt à partir pour Vienne, et il y va pour représenter à l'Impératrice les inconvénients politiques et militaires qu'il peut y avoir à faire marcher nos 24,000 hommes en Moravie. On croit que les raisons qu'il doit expliquer sont trop fortes et trop

intéressantes pour l'Impératrice même, pour qu'elle n'y ait pas égard. En tout cas, les troupes françoises seront prêtes à passer le Rhin plus tôt que les préparatifs ne seront faits pour les recevoir et pourvoir à leur subsistance.

On attend ces jours-ci des nouvelles intéressantes de Bohême. L'Impératrice a envoyé ordre positif à M. le maréchal Brown de tout tenter pour dégager le roi de Pologne et son armée, même de hasarder une bataille, avec sûreté qu'on ne le rendra point responsable de l'événement. M. de Brown a répondu qu'il agiroit en conséquence du 1er au 12 de ce mois.

M. le chevalier Folard vient de partir pour Munich. Le Roi lui a donné 6,000 livres de pension. M. d'Aigremont part pour Trèves.

Milord Clare va commander en Normandie à la place de M. le comte d'Estrées; il est l'ancien de M. d'Harcourt.

Mme la comtesse de Marsan fut à l'extrémité avant-hier. Elle est aimée, estimée et honorée de tout ce qui la connoît par sa piété, sa politesse et son exactitude à tous ses devoirs; la vive douleur qu'elle a eue de M. le cardinal de Soubise, son frère, a achevé de détruire une santé foible et délicate qui ne l'empêchoit point cependant de remplir tout ce qu'elle devoit à sa place. L'état de sa poitrine faisoit tout craindre, et elle ne pouvoit vivre qu'avec très-peu de lait; à cet état il s'est joint pendant plusieurs jours la fièvre avec des redoublements. On la disoit mieux hier et même presque hors de danger, mais sa prodigieuse foiblesse fait toujours craindre avec raison.

M. l'abbé Bouillet, chanoine, comte de Lyon et maître de l'Oratoire, fut taillé, il y a quelques jours, par le frère Cosme. On lui trouva une pierre qui étoit d'une force singulière, et outre cela adhérente; de sorte qu'il fallut beaucoup de temps pour la tirer. Cette cruelle et longue opération sembloit n'annoncer rien que de funeste, cependant on le regarde comme hors d'affaire. C'est un

nouveau sujet de gloire et de louange pour le frère Cosme, dont l'habileté est au-dessus de tous ceux que nous connoissons pour la taille, quoi qu'en puissent dire les chirurgiens. Il y en a quelques-uns qui commencent à en convenir, ou tout au moins qui approuvent l'instrument inventé par le frère Cosme, par lequel l'ouverture de la vessie se fait de dedans en dehors et ne peut jamais excéder la grandeur qu'il y veut donner. Outre cela, sa méthode de ne point panser la plaie dans les cas ordinaires, et même de n'y pas regarder, la laissant refermer d'elle-même, la certitude que par cette méthode il n'y a pas de suppuration, sont des avantages certains. Mais dans l'opération de M. Bouillet, il a failli laisser établir une suppuration, ce qui n'empêche cependant pas sa guérison.

J'ai parlé ci-dessus d'une fille de la musique de la Reine, nommée M^lle^ Romainville, que M. de Maison-Rouge, fort riche, avoit épousée par amour et à qui il avoit fait de grands avantages; elle mourut peu de temps après. Il épousa M^lle^ Sarrazin; elle est morte aussi, et il vient d'épouser M^lle^ Belot, fille du bailli du palais(1). Il reconnoît avoir reçu d'elle 200,000 livres et lui donne 10,000 livres de douaire et 40,000 écus de diamants.

Du lundi 25. — Il y a deux ou trois jours que M^me^ la

(1) « Le bailli du palais faisoit autrefois les fonctions de gouverneur de cette maison royale. En 1712, la juridiction du bailliage du palais fut fixée par un édit qui servoit de règlement entre les officiers du Châtelet de Paris et ceux du bailliage du palais. L'appel des sentences rendues dans cette juridiction ressortit au Parlement.

« Le bailli et chef de cette justice, et au nom duquel s'intitulent les sentences qui s'y rendent, est M. Belot. Comme bailli du palais, il est le premier bailli de France et a séance au Parlement après le dernier conseiller.... Quand le Roi vient au Parlement, le bailli du palais s'empare des portes dès la veille et les fait garder par ses huissiers, jusqu'à ce que les gardes de S. M. y soient arrivés et posés en faction.

« Cette juridiction est exercée par un bailli, un lieutenant général, un procureur du roi, un greffier, un premier huissier, etc. » (*L'État de la France*, 1749, tome V, p. 539.)

duchesse de Montmorency (Tingry) est accouchée à Paris d'un garçon.

On a eu nouvelles depuis trois jours que les troupes destinées à passer en Corse sous les ordres de M. de Castries se sont enfin embarquées. Les vents n'ont pas permis à la flotte angloise de rester plus longtemps dans ces parages, et l'on a eu nouvelle qu'elle avoit repassé à Gibraltar pour rentrer dans l'Océan.

M. le maréchal de Belle-Isle a eu quelques accès de fièvre tierce à Fontainebleau. Cette maladie n'a presque point interrompu son travail. Les ministres se sont rendus chez lui, et M. le garde des sceaux même est venu travailler avec lui.

Du mercredi 27. — M. de Macnemara est mort la veille du jour que ses lettres de vice-amiral sont arrivées.

On attend M. de la Galissonnière à Fontainebleau ; sa femme est allée au-devant de lui.

M. de Clermont-Gallerande, que l'on croyoit hors d'affaire, est retombé malade. Il a reçu tous ses sacrements et est en grand danger.

On est dans la consternation, à Fontainebleau, des nouvelles arrivées de Dresde, le 25, par un courrier de M. de Broglie. Le roi de Pologne s'est rendu avec toutes ses troupes et leur a dit en sortant qu'il n'avoit rien à leur ordonner, sinon de ne pas servir contre tous ses enfants et ses alliés. Il s'est retiré tout seul dans la forteresse de Kœnigstein, près Pirna. Le roi de Prusse dit qu'il n'est point prisonnier, et que c'est pour lui faire honneur qu'il lui a donné ses gardes. On dit qu'il n'a pas permission d'aller à Dresde ; il a écrit à la reine de Pologne et à M^me^ la Dauphine, et la reine de Pologne a écrit en conséquence à la Reine. On ne veut pas que cette triste nouvelle parvienne à M^me^ la Dauphine, s'il est possible, d'ici à quelques jours, à cause de l'état où elle est. Elle se trouva incommodée cinq ou six jours après être arrivée à Fontainebleau, et bientôt après il parut décidé

qu'elle n'étoit plus grosse. On a été pendant quelques moments incertain si c'étoit une fausse couche, et on a fait venir Jar, son accoucheur. On ne doute plus de la fausse couche présentement; on prétend que c'étoit un faux germe. Les accoucheurs disent qu'il y a des grossesses qui ne peuvent jamais venir à bien. Quoi qu'il en soit, on peut juger dans cette occasion-ci que l'inquiétude et l'affliction de M^me^ la Dauphine sur l'état de la Saxe et sur celui du roi et de la reine de Pologne, jointes à la fatigue du voyage de Fontainebleau, ont pu contribuer à cet événement. On sait, par une lettre adressée à la Reine, que c'est la disette de vivres qui a contraint le roi Auguste à cette honteuse démarche, et la crainte des Autrichiens, parce qu'on lui a persuadé (à ce qu'on prétend) qu'ils le trahissoient.

Du jeudi 28. — On a su quelques détails de l'affaire du roi de Pologne. La reine de Pologne a écrit à la Reine et lui mande le triste état où elle se trouve, elle et le roi son mari. Elle compte sur les bontés de la Reine pour M^me^ la Dauphine et sur son amitié pour elle, et la prie de parler au Roi pour en obtenir quelques secours dans les tristes circonstances où ils se trouvent. Cette lettre n'est pas datée; mais on juge qu'elle doit être du 17. A l'égard des Saxons, le supplément de la dernière *Gazette d'Amsterdam* a eu raison de dire qu'ils étoient sortis du camp de Pirna et qu'ils avoient passé l'Elbe pour rejoindre les Autrichiens. M. de Brown avoit suivi son système, malgré l'affaire de Lowositz, comme il l'avoit mandé à l'Impératrice; il s'étoit avancé avec un détachement de son armée pour donner la main aux Saxons; il les a attendus pendant trente-six heures, n'ayant point de subsistance; pendant ce temps, les Saxons délibéroient au lieu d'avancer; après avoir marché pendant quelques temps, ils n'ont plus su où ils étoient. Le roi de Prusse a été averti de leur sortie; il les a coupés et leur a proposé de capituler. Les généraux saxons ont tenu un conseil

de guerre et ont demandé une suspension d'armes pour envoyer savoir les ordres du Roi, leur maître, qui s'étoit retiré à Kœnigstein ; on lui a représenté qu'il y avoit deux jours que les hommes ni les chevaux n'avoient mangé ; en conséquence il a permis que l'on capitulât (1). On croit que son intention d'abord étoit de se retirer en Pologne ; cependant il paroît à présent que cela est changé. On ne doute pas que le roi de Prusse ne lui ait laissé toute liberté d'aller en Pologne : on ne sait point encore jusqu'à présent les conditions de cette capitulation.

M. le garde des sceaux apporta au Roi, le 26, le détail de ce qui s'est passé en Amérique. Ce détail a été envoyé par M. de Montcalm. Nous avons pris tous les forts de l'Ohio ; les uns disent deux, les autres trois. Nous n'avons eu que six hommes tués et environ quatre-vingt-quatorze blessés. M. de Bourlamaque est un des derniers, et un frère de M. de Vaudreuil. Nous avons pris au moins 180 bouches à feu ; nous avons fait 1,700 prisonniers, et

(1) Dans le temps du conseil de guerre tenu par le général Ratowski sur la situation pressante où se trouvoit l'armée saxonne, un capitaine des grenadiers de l'armée saxonne, nommé Martanges, vint trouver ce général et lui dit qu'il ne croyoit pas impossible de s'ouvrir un passage au travers de l'armée prussienne, qu'il ne lui demandoit que trois cents grenadiers, qui fussent prêts à le suivre ; que s'il réussissoit, l'armée saxonne le suivroit ; que le pis aller étoit qu'il périt avec sa troupe ; qu'au moins il mourroit avec honneur et que cet événement ne pouvoit faire une perte irréparable. Le général Ratowski ne voulut point accepter cette proposition. M. de Martanges, instruit de la capitulation, n'a jamais voulu la signer ; il a quitté le service et s'est retiré à Vienne. Ce M. de Martanges est François ; M. de Gisors le connoît ; il a été d'abord dans l'état ecclésiastique ; il quitta le petit collet et entra dans le régiment de Mme la Dauphine, créé pour M. le comte de Frise, neveu de M. le maréchal de Saxe, et donné, à la mort de M. de Frise, à M. de Lewinhaupt [?]. M. de Martanges, après avoir servi quelque temps dans ce régiment, fut placé par M. le comte de Frise dans celui de Lowendal. Comme M. de Lowendal ne vouloit point de François dans son régiment, M. de Martanges fut réformé comme François. M. le comte de Frise le mena avec lui à Dresde et lui fit obtenir une place de capitaine de grenadiers dans les gardes saxonnes. C'est un homme d'esprit, de conversation agréable, qui a même du talent pour faire des vers et qui est aimé et estimé de tous ceux qui le connoissent. (*Note du duc de Luynes.*)

outre cela les Anglois ont eu 150 hommes tués et 30 blessés.

M. de la Galissonnière est mort, le 25, à Nemours; il comptoit consulter M. Senac à Fontainebleau; il lui a pris une foiblesse dont il n'est pas revenu. C'est une vraie perte. M. de la Galissonnière avoit acquis de grandes connoissances sur ce qui regarde la marine. Il y avoit peu d'hommes aussi instruits; il a fait voir, dans cette dernière campagne, qu'il réunissoit la pratique à la théorie.

Le Parlement fit brûler, le 25, une lettre de M. l'évêque de Troyes à tous les évêques de France, et en même temps une lettre adressée à M. l'évêque d'Auch, écrite sous le nom d'un ami. Les délibérations au sujet de la Sorbonne sont remises à la Saint-Martin.

Le lundi 18, on exécuta à Fontainebleau la tragédie d'*Hérode et Marianne*, au lieu du concert qu'il devoit y avoir ce jour-là. Le mercredi 20, il y eut concert, et on joua un acte des *Caractères de la Folie*, opéra de M. de Bury. Le jeudi 21, comédie françoise; on joua *Nanine*, de Voltaire, et *l'École des Maris*, de Molière. Le 26, on joua le ballet du *Bourgeois Gentilhomme*, de Molière, avec les intermèdes en musique et les ballets.

Ce même jour, 26, les gardes du corps arrêtèrent à la chapelle un serrurier qui est devenu fou; il étoit en bas; il regardoit fixement le Roi; il rioit, il faisoit des gestes; le Roi en avertit M. de Luxembourg, qui à la fin de la messe le fit prendre par les gardes du corps; il fut remis aux gardes de la prévôté et mis en prison. Le 25, un soldat ivre blessa dangereusement d'un coup de sabre un homme dans la ville de Fontainebleau; il fit encore d'autres désordres dans un cabaret; on courut à lui et on le désarma avec beaucoup de peine.

On mande de Paris que le mémoire de la faculté est fait. Il est un peu long et écrit simplement. Il y a peu de citations, pour donner moins d'occasions aux contradictions qu'il essuiera; on ne l'a point encore remis à M. d'Ar-

genson, parce qu'on voudroit y mettre un peu plus d'éloquence.

Ce matin, arrêt qui a condamné au feu une lettre circulaire de M. l'évêque de Troyes aux cardinaux, archevêques et évêques de France. Ce libelle annonce que les parlements sont inutiles en France, et il fait un peu le procès aux prélats sur ce qu'ils n'ont pas le courage de se joindre tous pour la défense de leurs confrères exilés et persécutés, pendant que tous les parlements se sont réunis pour anéantir l'autorité et juridiction de l'Église.

Arrêt qui a ordonné qu'il sera fait itérative sommation au chapelain des Hospitalières de remplir les devoirs de son ministère à l'égard des religieuses, comme il le fait à l'égard des malades, et qui charge les gens du Roi de rendre compte de l'exécution de l'arrêt le lendemain de Saint-Martin.

Autre arrêt qui ordonne que les officiers du Châtelet veilleront, avec la même exactitude que par le passé, à ce qu'il ne soit fait aucune contravention à la déclaration du Roi du 2 septembre 1754, pendant la cessation du Parlement, depuis le 28 octobre jusqu'au lendemain de Saint-Martin.

Du vendredi 29. — Il y a quelques jours que M^me^ de la Popelinière est morte à Paris; elle avoit plus de quarante-cinq ans. Son mari est M. le Riche de la Popelinière, qui a beaucoup de bien. C'est à lui qu'appartient la belle maison de campagne de Passy, la première qui est du côté du Point-du-Jour. M. de la Popelinière s'étoit marié par amour; il étoit séparé depuis longtemps d'avec sa femme, à qui il avoit donné une pension pour vivre (1). Elle étoit fille de la fameuse comédienne Mimi (Dancourt) (2), et petite-fille du fameux Dancourt. Cette Mimi

(1) Voy. le *Journal de Barbier*, édit. Charpentier, tome IV, pages 326-336.

(2) Mimi Dancourt quitta le théâtre le 14 mars 1728. — Voy. *Dictionnaire des théâtres*, par M. de Léris, 1763, page 546.

(Dancourt) étoit fort jolie ; M. le duc d'Aumont, l'ambassadeur, l'avoit mariée à un officier subalterne, gentilhomme, mais peu riche, qu'on appeloit M. Deshayes; ainsi Mme de la Popelinière étoit Mlle Deshayes. Elle avoit écrit à son mari avant de mourir ; son mari lui a fait réponse ; il a chargé de cette réponse M. de Vaucanson, son intime ami, et fameux par ses inventions ingénieuses et utiles.

Mimi ou Mme Deshayes, mère de Mme de la Popelinière, avoit une sœur nommée Mme Fontaine, amie intime du fameux feu le chevalier Bernard ; cette Mme Fontaine a eu un fils et trois filles ; la troisième de ces filles est Mme de la Touche.

On a travaillé depuis peu, en Lorraine, à rétablir les eaux de Walschbronn. Ce lieu est dans le comté de Bitche. Elles sont fameuses par le pétrole qu'on y trouve.

Les maladies de nerfs, de la tête, et en général toutes les maladies de la peau y trouvent guérison. De savants médecins allemands ont traité expressément des eaux de Walschbronn avant qu'on les eût négligées.

Par les nouvelles de Brest du 20, on apprend que notre escadre de la Martinique, commandée par M. d'Aubigny, est arrivée à la rade de Rochefort. Un convoi de Rochefort, auquel s'est joint un de Bordeaux, est parti du 13 de l'île d'Aix ; les vents contraires l'ont forcé de relâcher au Port-Louis ; on le regarde comme en sûreté. Les vaisseaux *le Défenseur*, *le Saint-Michel* et *l'Intrépide* étoient en rade depuis le 18. *Le Tonnant* et *le Superbe* étoient rentrés dans le port de Brest ; on continue l'armement de ces vaisseaux.

Du dimanche 31. — On mande du 29, de Fontainebleau, qu'on n'a point encore de nouvelles de M. de Broglie. On prétend que le roi de Pologne est libre d'aller où il voudra ; qu'il a voulu aller en Pologne ; qu'il a ensuite changé d'avis ; ce qui est certain c'est que le 29, on n'avoit encore rien dit à Mme la Dauphine de cet événement-ci, et qu'elle

commençoit à être fort inquiète de n'avoir point de nouvelles.

NOVEMBRE.

Nouvelles de Dresde. — Morts. — Remontrances de divers parlements contre les nouveaux impôts. — Mort de M. de Clermont-Gallerande. — Éclat de la Cour à Fontainebleau. — L'instruction pastorale de l'archevêque de Paris. — Affaire des Hospitalières. — Changement de ministère en Angleterre. — Les Prussiens évacuent la Bohême. — Affaires religieuses. — Nouvelles de la Cour. — Armements maritimes en France. — Nouvelles de Fontainebleau. — Embarquement de troupes pour Pondichéry. — Réponse du Pape au Roi. — Lettre du Roi au cardinal de Tavannes. — Testament de M. de Clermont Gallerande; le petit baron. — Envoi de troupes dans l'Inde. — L'archevêque de Paris accepte le bref du Pape. — M. de Conflans nommé vice-amiral. — Nouvelles du Parlement et réponse du Roi. — Exil de plusieurs évêques. — Arrêté du Parlement. — Cause de l'exil des évêques. — L'archevêque de Paris et le maréchal de Belle-Isle. — Lettre du Parlement de Bordeaux au parlement de Paris. — Forces de l'Impératrice. — Dépenses du gouvernement français pour l'armée et la marine. — Madame à Saint-Cyr.

Extrait d'une lettre de Fontainebleau du 1er novembre.

Il arriva hier un courrier de M. de Broglie (1) qui mandoit que le roi de Pologne étoit parti le 20 pour Varsovie, et on croit qu'il est arrivé présentement. Le roi de Prusse fait des vexations et des violences effroyables aux officiers et aux soldats saxons; il veut forcer les premiers à servir dans ses troupes; il y en a environ 1,300, dont 30 ont pris parti avec lui; ils sont Prussiens et il y en a quelques-uns qui sont de la Silésie; tout le reste a refusé, et le roi de Prusse les a mis au pain et à l'eau, ce qui ne les a pas fait changer. A l'égard des soldats, il leur a fait donner beaucoup de coups de bâton; et voulant leur faire prêter serment, il leur faisoit tenir la main levée par deux soldats de ses troupes, et il y en avoit un troisième qui lisoit le serment. On croit qu'il va envoyer une partie des troupes saxonnes en Poméranie et disperser les officiers, qui n'ont pas un sol et ne savent où en prendre. La reine de Pologne, à ce que l'on croit, s'est avancée pour voir passer le roi de Pologne, mais elle ne veut pas quitter la Saxe pour rien dans le monde.

---

(1) Le comte de Broglie, ambassadeur près le Roi et la république de Pologne.

Réponse du roi de Pologne à M. le comte Ratowski, lorsqu'il lui eut envoyé la délibération du second conseil de guerre, laquelle avoit été adressée à M. le comte de Brûhl.

« M. le comte de Ratowski, j'ai appris avec une douleur extrême la situation très-fâcheuse qu'un enchaînement de disgrâces réservoit à vous, à mes généraux et à toute mon armée ; il faut se soumettre à la Providence, et se retrancher dans la droiture de ses sentiments et de ses intentions. On veut me forcer, comme vous me le faites entendre par le général baron de d'Hiezem[?], de subir des conditions plus dures à mesure que les circonstances sont devenues plus fâcheuses; je ne veux pas en entendre parler. Je suis libre chez moi; tel je veux vivre, tel je veux mourir et faire l'un et l'autre avec honneur. Je vous abandonne à vous, Monsieur, le sort de mon armée ; que votre conseil de guerre décide s'il faut se rendre prisonnier ou s'il faut mourir par le feu et par la disette ; que l'humanité guide, si cela se peut, vos résolutions ; telles qu'elles puissent être, elles ne me regardent plus, et je vous déclare que je ne vous tiens responsable que d'une seule chose, qui est de ne porter les armes contre moi ni contre mes amis. Fait à Kœnigstein, le 14 octobre 1756. »

Du samedi 6. — M^me^ de Montesson mourut il y a quelques jours à Paris. Elle étoit M^lle^ de Poix; elle s'appeloit Marguerite-Iris et elle avoit soixante-douze ans. Le nom d'Iris lui étoit demeuré parce qu'elle étoit un peu singulière. Elle avoit épousé en premières noces M. de Biénassis, Breton ; elle en avoit eu une fille qui étoit fort riche et qui épousa M. le comte Louis de la Marck. M. de la Marck eut de ce mariage une fille qui a épousé M. d'Aremberg, fils du feld-maréchal de l'Impératrice et de M^lle^ d'Egmont.

M^me^ de Montboissier mourut à Paris, il y a sept ou huit jours; son père étoit un gros M. de Mortagne, qui avoit une grande et grosse perruque et qui étoit premier écuyer de feu Madame. Ce M. de Mortagne, qui étoit gentilhomme sans illustration, avoit épousé en premières noces une M^me^ de Quinten ; c'étoit une femme fort galante, qui avoit beaucoup de goût; elle étoit magnifique en tout, en porcelaines, en diamants, en étoffes des Indes; elle rassembloit chez elle la bonne compagnie. Elle logeoit dans la rue Montmartre, vis-à-vis l'ancien hôtel de Charost.

Elle mourut sans enfants et extrêmement vieille; elle étoit jusqu'à la fin parée comme à quinze ans. On avoit fait une chanson sur elle pour se moquer de son impertinence. Elle avoit eu 22,000 livres de rente de douaire. M. de Mortagne n'étoit pas riche. Il épousa en secondes noces Mlle de Guémené, fille du vieux prince de Guémené et sœur de feu M. de Montbazon, de M. le prince Constantin, aujourd'hui évêque de Strasbourg, de M. l'archevêque de Reims et de M. le prince de Montauban. M. de Mortagne eut de ce second mariage une fille; c'est Mme de Montboissier dont nous parlons; elle avoit eu un grand procès avec son mari et qui n'a fait que trop de bruit. Elle laisse un fils; on dit qu'il sera fort riche et qu'elle avoit 40,000 livres de rente.

Le Roi entendit dimanche les premières vêpres de la Toussaint. M. l'archevêque de Bordeaux y officia, et le lendemain aussi suivant l'usage. Le prédicateur de ce jour, qui est celui de l'Avent, fut M. l'abbé du Pont, clerc de chapelle du Roi. On dit que son sermon fut très-touchant. Ce fut Mme de Gacé (Courtenvaux) qui quêta le jour de la Toussaint.

Il paroît tous les jours de nouveaux imprimés.

De ce nombre sont les remontrances du parlement de Toulouse et de celui de Grenoble. Celles de Toulouse sont écrites avec trop peu de mesure; on a prétendu y faire connoître la vérité au Roi sur ce que souffrent les provinces par les impositions et par le manque d'ouvriers pour cultiver les terres; mais avec des expressions pathétiques et touchantes en quelques endroits, on y voit une liberté capable d'indisposer contre cet ouvrage, et avec d'autant plus de raison que le Parlement n'a jamais voulu enregistrer les nouveaux édits. Le parlement de Douay s'est comporté d'une manière bien différente; il a commencé par enregistrer et a fait ensuite des remontrances très-touchantes mais très-respectueuses. Je ne les ai vues que manuscrites.

[illegible]

[illegible] Si j'ai le [illegible] je puis [illegible] ouvrage accompagné de toutes les [illegible] pour établir la juridiction des [illegible] et l'autorité de l'Église, pour faire voir l'abus que la puissance séculière fait de son autorité lorsqu'elle [illegible] sur des matières purement spirituelles, pour faire connaître la justesse et la nécessité de la constitution *Unigenitus*, et pour réfuter les objections frivoles, mais [illegible] que l'on répand dans le public contre cette bulle. Il paroît déjà deux brochures, sous la forme de

lettres et sous le titre de *Lettres sur le péché imaginaire*, contre cette instruction ; on y cherche à la tourner en ridicule en faisant voir que c'est un fantôme qu'elle attaque ; que les citations sont admirables, le zèle infiniment digne de louanges, mais que M. l'archevêque s'exprime comme s'il y avoit des hérétiques à combattre, et qu'il n'y a en effet ni hérésie ni hérétiques ; que ceux qui refusent de se soumettre à la Constitution n'ont jamais été séparés de l'Église et ne peuvent l'être, puisqu'ils reconnoissent tous les dogmes ; que la Sorbonne et les évêques ont tout droit d'enseigner la sainte doctrine comme ils l'avoient avant que la Constitution parût ; qu'on les enseigne de même en Flandre et en Italie, où l'on ne parle cependant pas de Constitution ; que ce n'est que ce nom sur lequel la déclaration du Roi ordonne le silence, avec d'autant plus de raison que ce décret de la cour de Rome n'offre rien de clair à condamner ni à croire. Cette imputation est une répétition de ce que les jansénistes ont dit dans tous les temps contre la constitution *Unigenitus*, accusation parfaitement bien réfutée et fort en détail dans l'instruction pastorale. Il y a plus dans les deux lettres dont je viens de parler ; on cherche à y faire voir de la manière la plus forte que les termes de l'instruction attaquent l'autorité et même la personne du Roi.

Le Châtelet vient de vouloir signaler son zèle en rendant une sentence ; il condamne l'instruction pastorale à être lacérée et brûlée par la main du bourreau, comme renfermant des assertions dangereuses et des conséquences fausses, et contenant des propositions attentatoires à l'autorité du Roi sur tous ses sujets, tant ecclésiastiques que laïques, injurieuses au Parlement et à tous les magistrats, tendantes à émouvoir les esprits et à troubler le silence prescrit par la déclaration du 2 septembre 1754, arrêts et règlements rendus en conséquence.

Du dimanche 7. — Le Châtelet s'est assemblé le 2, de-

puis trois heures après midi jusqu'à huit heures et demie, au sujet de la nouvelle ordonnance de M. l'archevêque, par laquelle il déclare que si les Hospitalières ne reviennent à résipiscence dans trois jours, il interdira leur église, les excommuniera, etc. On a interjeté appel comme d'abus de cette ordonnance par le procureur général; ordonné l'impression et publication de la sentence, qui sera signifiée aujourd'hui à M. l'archevêque.

Voilà le prélude de la Saint-Martin.

Extrait des nouvelles de Fontainebleau.

Du 8. — On me mande une grande révolution dans le ministère anglois. M. Fox, qui avoit tout crédit, a remis son emploi; M. le duc de Newcastle va en faire autant. M. Shirley, qui avoit été commissaire pour les limites de l'Acadie et ensuite commandant en Amérique, a été arrêté; on le met en prison et on fait sortir l'amiral Bing, dont on fait aujourd'hui les plus grands éloges après avoir voulu lui faire couper la tête et l'avoir traité indignement.

Les nouvelles de Bohême sont que le roi de Prusse s'est retiré et va prendre ses quartiers en Saxe. On n'est pas encore bien persuadé qu'il n'ait fait annoncer cette retraite pour engager M. de Brown à être moins sur ses gardes; mais il y a apparence qu'il ne réussira pas. Pendant ce temps on a nouvelle que les Russiens étoient en Courlande et s'avancent vers Kœnigsberg.

Du jeudi 11. — J'ai parlé ci-dessus du mémoire de la faculté de théologie. Ce mémoire a été communiqué à M. l'archevêque, qui l'a gardé plusieurs jours; on croit qu'il l'a envoyé au Roi; présentement on doute que l'on fasse usage de ce mémoire, parce que l'on sait sûrement que la réponse du Pape est arrivée, quoiqu'on ne dise pas un mot de ce qu'elle contient.

Le chapelain des Hospitalières, nommé Métrat, et un autre prêtre, nommé Moreau, se voyant poursuivis par des huissiers, se sont sauvés par-dessus les murs.

Un prêtre de Saint-Barthélemy, âgé de quatre-vingts ans, nommé Favier, est tombé malade; il est appelant; il a demandé les sacrements; le nouveau curé de cette

paroisse lui a déclaré qu'il ne l'administreroit point, et que tous les prêtres de sa paroisse s'enfuiroient plutôt que de lui donner les sacrements.

M. d'Auriac, conseiller d'État, gendre de M. le chancelier, a été continué pour 1757 dans la place de premier président du grand conseil. Il fit au Roi de très-humbles remontrances, au nom du grand conseil, sur les affaires avec le Parlement; il remit ensuite ces remontrances par écrit à Sa Majesté.

Le premier président étoit à Fontainebleau le 8; il a eu audience du Roi; on croit qu'il y a été mandé. Les gens du Roi étoient le 9 à Fontainebleau. On ne dit rien encore de la réponse du Pape.

J'ai déjà parlé des fauteuils. On me mande que toutes les princesses qui étoient à Fontainebleau les ont fait donner à tous les hommes titrés, présentés et présentants et accompagnant la présentation.

M. d'Argenson dit avant-hier au Roi que l'hôtel de ville de Lille étoit entièrement consumé par les flammes; ce sera une grande perte pour la province.

M^me^ la princesse de Francavilla, dont le mari est grand d'Espagne et qui est ici sans caractère, désiroit beaucoup de manger avec la Reine; cette demande a été examinée et accordée; la Reine le lui fit dire avant-hier et dès le soir elle eut cet honneur chez M^me^ de Luynes.

Extrait d'une lettre de Brest du 3 novembre.

Les vaisseaux *le Diadème*, *l'Intrépide*, *le Défenseur*, de 74 canons, *l'Inflexible*, *l'Éveillé*, *l'Opiniâtre* et *le Saint-Michel*, de 64 canons, sont en rade depuis longtemps. *Le Superbe* et *le Tonnant*, désignés pour faire de la même escadre, sont encore dans ce port; ils sont carénés l'un et l'autre, et on continue leur armement. On presse vivement le *Zodiaque*, de 74 canons, qui est encore sur le chantier; il y a 1,100 ouvriers de toute espèce sur ce vaisseau; il sera lancé à l'eau à la marée du 22 de ce mois. Il paroît qu'on a changé la destination du *Palmier* et de *l'Alcion*. On travaille toujours à l'armement du *Formidable*. *Le Belliqueux* et *le Bizarre* et tous les autres vaisseaux de ce port sont en état d'armer au premier moment.

On carène à Rochefort *le Prudent* et on y prépare *le Warwick*; *le Hardi* et *le Florissant* sont aussi prêts à entrer en rade.

L'armement de la compagnie des Indes continue à Lorient avec le même mystère. Il y a actuellement dans ce port 17 vaisseaux armés en guerre, avec une trentaine tant à Brest qu'à Rochefort, et il y a à Saint-Malo 12 ou 14 bâtiments depuis 24 canons jusqu'à 46, tant sur les chantiers qu'en armement. On presse également l'ouvrage pour ces bâtiments. Les deux plus gros se nomment *le Maréchal de Belle-Isle* et *la Marquise*. On lève en Bretagne une compagnie de gentilshommes ou de gens de bonne famille qui portera le nom de volontaires de Belle-Isle. Ils doivent servir sur ces vaisseaux et sur 4 autres. Il paroît certain que l'on veut embarquer ces troupes. Le régiment de Berry a eu ordre de sortir de Brest pour aller à Vannes et Auray; il sera remplacé par Lally, Irlandois. Le régiment de Lorraine se rapproche pour reprendre les quartiers de Lally. Les volontaires de Fischer ont ordre de s'avancer du côté de Brest. On fait faire aussi différents mouvements aux régiments suisses et françois qui sont sur les côtes; il y a des ordres expédiés pour 144 hommes d'artillerie qui doivent arriver à Brest, vers le 2 du mois prochain.

Il est entré dans ce port une petite corvette de 2 canons avec un fameux chébeck anglois, qui depuis six mois inquiétoit le commerce de cette côte et sur lequel nos frégates avoient déjà fait plusieurs sorties inutiles; il était armé de 6 canons, de 12 pierriers et de 40 hommes d'équipage; il s'est médiocrement défendu; il a tué trois hommes à la corvette, mais il a fini par se laisssr enlever par un bâtiment bien inférieur à lui.

Il ne paroit plus d'escadre angloise sur les côtes vis-à-vis de Brest. Il n'y a plus que quelques vaisseaux qui y ont encore conservé leur croisière.

Extrait d'une lettre de Brest du 5 novembre.

M. de Conflans vient de recevoir de nouveaux ordres par l'ordinaire de ce matin pour rentrer dans le port avec toute son escadre et pour y desarmer. La lettre du ministre contient que l'intention du Roi étant de réarmer les mêmes vaisseaux au mois de mars prochain, on entretiendra dans le port les officiers mariniers, et qu'on ne renverra que les matelots. M. de Soligny chef d'escadre, commandant *le Formidable*, va venir nous remplacer afin de conserver toujours un pavillon en rade. Les autres armements vont toujours leur train. Il y a eu ordre de doubler *le Zodiaque*, *le Belliqueux* et deux autres. — Il entre dans le moment une prise angloise à trois mâts; elle est escortée d'un bâtiment que l'éloignement nous empêche de distinguer; nous soupçonnons que c'est *le Port-Mahon*, petit corsaire de Saint-Malo, qui a

déjà fait plusieurs prises et qui nous en a envoyé une, ces jours passés estimée 250,000 livres.

Extrait d'une lettre de Fontainebleau du 7.

On espère que le Parlement attendra sans rien faire jusqu'à la Sainte-Catherine. Le Roi a dit au premier président de dire qu'il le souhaitoit. Le premier président n'a pas été mandé; il est venu comme à l'ordinaire. M. le prince de Conty ne compte pas venir ici; je crois qu'il n'est dans rien des affaires du Parlement à présent; on dit qu'il n'est pas content. — Le roi de Prusse est retiré en Saxe, en garde les gorges et y prend ses quartiers. Il s'établit en Lusace; il a fait dire aux ministres étrangers qu'ils n'avoient plus que faire à Dresde et qu'ils devoient s'en aller trouver le roi de Pologne à Varsovie, et qu'on auroit tous les égards que l'on devoit à leur qualité. M. de Broglie a fait dire qu'il attendroit des ordres de la Cour pour se retirer. Milord Clare a le gouvernement de M. de Clermont-Gallerande.

Extrait d'une lettre de Fontainebleau du 7.

Le Roi avoit ordonné hier au comte de Noailles d'aller ce matin au prône de M. le cardinal de Luynes. Il en a été charmé et a dit au Roi qu'il méritoit la meilleure cure du Royaume. L'abbé Durini y a été aussi; il part samedi pour Rome.

Du jeudi 18. — Le régiment de Rouergue est vacant par la démission de M. d'Estaing. M. d'Estaing, qui n'a que vingt-sept ans, a ce régiment depuis dix ou douze ans; ayant su qu'il étoit question d'embarquer des troupes pour porter du côté de Pondichéry, il a demandé à être employé dans cette expédition. Cette volonté est louable à un homme de son âge et de son nom, et qui a 60 ou 80,000 livres de rente; en conséquence, on l'a fait brigadier avec promesse que du jour qu'il seroit embarqué il seroit maréchal de camp. On parle beaucoup de cet embarquement. Il paroît certain que c'est M. de Lally, maréchal de camp, qui le commandera, et qu'il doit être composé de 5 bataillons dont trois Irlandois. Il doit y avoir une escadre de 6 vaisseaux de ligne de 64 et 74 canons, sous les ordres de M. le chevalier d'Apchier. La flotte sera composée de quel-

ques vaisseaux de la compagnie des Indes (1) sur lesquels les troupes s'embarqueront, et qui seront armés moitié guerre, moitié marchandises.

Il y a longtemps que l'on croyoit la réponse du Pape arrivée; cependant elle n'a été remise au Roi que vers la fin du voyage de Fontainebleau. Elle est actuellement imprimée, mais il n'en paroît encore d'autres exemplaires que ceux qui ont été envoyés de la part du Roi, par M. de Saint-Florentin, à tous les prélats du royaume (2). Il est bien à désirer que l'application des principes établis par le Saint-Père ne donne point occasion à de nouvelles difficultés, et que ce qui y est dit sur la constitution *Unigenitus* ne produise encore de nouveaux obstacles aux desseins du Roi de la part du Parlement, sur le prétexte que le Parlement, l'année dernière, fit un appel comme d'abus de l'exécution de la Constitution.

Le Roi, quelques jours avant son départ de Fontainebleau, ordonna à M. le cardinal de la Rochefoucauld, et

(1) Armés en guerre et de vingt-deux autres vaisseaux aussi de la même compagnie. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) LETTRE DU ROI

A S. Em. M. le cardinal de Tavannes, en lui envoyant le bref du Pape.

Mon cousin, notre saint-père le Pape m'a envoyé sa réponse à la lettre que la dernière assemblée générale du clergé de mon royaume lui écrivit avec mon agrément, le 31 octobre de l'année dernière, pour lui demander ses avis paternels sur la diversité d'opinions qui s'étoit rencontrée dans les délibérations de cette assemblée. Je vous communique cette réponse, et je m'attends que, conformément aux lois de mon royaume, vous n'en ferez aucun usage par acte public avant que je l'aie revêtue de mes lettres patentes, si je juge à propos de le faire. J'attends de votre zèle pour le bien de la religion et la tranquillité de l'État que vous vous unirez avec empressement aux sentiments d'un pontife dont les vertus et les lumières sont l'ornement et la consolation de l'Église, et que vous concourrez autant qu'il dépendra de vous aux vues que je me propose pour conserver les droits de la juridiction qui appartiennent à l'Église et pour assurer solidement le respect dû à la religion et rétablir la tranquillité de mon royaume. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Écrit à Fontainebleau, le 14 novembre 1756.

Louis.

ensuite à mon frère, d'aller à Conflans conférer avec M. l'archevêque. L'application des principes expliqués dans l'instruction pastorale est si différente de ce qui est contenu dans le bref, qu'on peut craindre que M. l'archevêque de Paris ne revienne pas aussi promptement que le Roi le désireroit, puisqu'il s'agit de rendre une réponse précise d'ici au 24; d'ailleurs il paroît que le sentiment du Pape est absolument le même que celui des 17 évêques de la dernière assemblée. Je dois avoir marqué dans le temps que cette assemblée, qui se composoit de 33 évêques, se trouva entièrement réunie par les principes, mais qu'il y eut division à l'application de ces principes; les uns, au nombre de 16, d'une morale plus sévère, furent appelés *Théatins*, comme étant de même sentiment que feu l'ancien évêque de Mirepoix; les autres, plus modérés, furent appelés *Feuillants*, comme ayant été capables de se laisser séduire par l'espérance d'avoir part à la feuille des bénéfices. C'est donc le sentiment des 17 Feuillants que l'on a jugé conforme à ceux du Pape.

Le marquis de Bonnac, qui étoit ambassadeur du Roi auprès des États-Généraux, arriva à Fontainebleau le 3 de ce mois, venant de la Haye et en dernier lieu de Bruxelles. Il a eu l'honneur de rendre ses respects à S. M., qui l'a reçu très-favorablement et a paru très-contente du rapport que ce seigneur lui a fait de ses commissions en Hollande et des entretiens qu'il a eus avec le duc Charles de Lorraine à son passage par les Pays-Bas autrichiens.

La Reine arriva le 15 ici avec Mesdames, entre quatre et cinq heures après midi.

M. de Clermont a fait un testament, qu'il met, dit-on, sous la protection du Roi. Il donne, par ce testament, 100,000 francs sur ses biens-fonds au petit baronnet, et tout son mobilier au petit baron. Le petit baron est une fille qu'il entretenoit depuis fort longtemps et menoit partout avec lui; il l'avoit fait habiller en homme et la présentoit à tous ceux qui venoient chez lui comme un

baron allemand d'une grande condition et la faisoit manger avec la compagnie, ce qui a fort déplu à quelques personnes considérables, entre autres à feu M. le prince de Pons, qui pensa avoir une affaire sérieuse avec M. de Clermont lorsqu'il fut instruit de ce que c'étoit que le baron. Cette fille étoit la maîtresse chez M. de Clermont, ordonnoit, disposoit de tout et prétendoit qu'elle avoit mis beaucoup d'ordre dans sa maison. Le baronnet est un fils qu'il a eu de cette fille. Il n'y a pas apparence que le Roi veuille se prêter à faire exécuter un pareil testament. M. de Clermont n'étoit pas riche; il n'avoit pour tout bien fonds que la terre de Gallerande, que les uns mettent à 10,000 livres de rente au plus, les autres à 16. Il avoit été premier écuyer de feu M. le duc d'Orléans régent; et en quittant cette place, qui fut donnée à M. le maréchal, depuis M. le duc de Biron, il avoit obtenu une pension au moins de 6,000 livres; il avoit le gouvernement de Brisach, qui vaut 15 à 16,000 livres; son commandement de la Rochelle lui en valoit au moins 30,000, et il avoit outre cela ses 1,000 écus de l'Ordre. Il y a grande apparence qu'il restera peu de chose à Mme de Clermont, sa veuve, pour ses reprises, et que ce qui reviendra à Mme de Brancas, même le testament cassé, ne sera pas considérable. Il est vrai que les reprises de Mme de Clermont ne doivent pas être très-grandes, car elle a eu très-peu de bien en se mariant, et son douaire ne peut pas monter bien haut, vu l'état des affaires de M. de Clermont dans ce temps-là; mais Mme de Clermont avoit été dame d'atours de feu Mme la duchesse de Berry et a eu, je crois, une pension à cette occasion. Elle a été aussi dame d'atours de S. A. R., dont elle a eu 6,000 livres de pension, et la place de dame d'atours de Mesdames est un objet considérable. A l'égard de Mme la duchesse de Brancas, qui est encore à la Rochelle, c'est apparemment sur le compte qui a été rendu au Roi sur l'état de ses affaires que S. M. vient de lui donner 6,000 livres de pension.

Du lundi 22. — Le Roi vient de donner le régiment de Rouergue à M. Hérault, fils de feu M. Hérault, lieutenant de police et intendant de Paris, et de M^lle^ de Séchelles. C'est un jeune homme qui a déjà fait différents voyages et paroît sage et appliqué. Ce régiment est actuellement commandé par M. d'Estaing. M. d'Estaing, ayant impatience d'avancer dans le service, a saisi l'occasion d'une expédition considérable, dont je parlerai ci-après, pour être fait brigadier sur-le-champ. Le véritable dessein de cette expédition peut bien être un mystère, et quoiqu'on laisse entrevoir qu'il s'agit de porter des troupes dans l'Inde, on pourroit douter qu'il ne soit pas question d'un autre projet. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il y a à Lorient cinq ou six vaisseaux de la compagnie des Indes, armés moitié guerre et moitié marchandises, sur lesquels les troupes doivent s'embarquer. Cette flotte doit être commandée par M. le chevalier d'Apchier, et il y a une autre flotte sous les ordres de M. le chevalier de Bauffremont qui part dans quelques jours pour se rendre à Brest. Lorsqu'on demande à M. de Conflans où il va, il dit qu'il n'en sait rien, qu'il n'en sera instruit que lorsqu'il aura ouvert ses paquets. On sait que c'est l'usage; les commandants des flottes n'ouvrent souvent leurs paquets qu'à une certaine hauteur en mer. Il sera parlé ci-après plus en détail sur le nombre et la qualité des vaisseaux. Ce que je sais jusqu'à présent, c'est qu'on y embarque trois bataillons, savoir : un du régiment de Lally, Irlandois; le second bataillon du régiment de Berry, et de même le second bataillon du régiment de Lorraine. Les compagnies du régiment de Berry et de Lorraine, qui ne sont qu'à 35 hommes, vont être augmentées jusqu'au nombre de 60 hommes. Il y aura la même augmentation dans Lally, et outre cela, au lieu que ce bataillon n'étoit qu'à 13 compagnies, il sera de 17, chacune de 60 hommes, comme il vient d'être dit. Les officiers nommés pour commander ces troupes sont M. de Lally, qui n'étoit que maréchal de

camp et à qui on donne le grade de lieutenant général; M. de Soupire, qui n'étoit que brigadier et qui devient maréchal de camp; MM. d'Estaing et de Landivisiau, qui n'étoient que colonels et qui sont faits brigadiers; M. de Choiseul, fils du capitaine de vaisseau, qui n'étoit que capitaine d'infanterie, et M. de Verredierre, capitaine de dragons dans le Mestre-de-camp, qui sont faits colonels.

On sut avant-hier que M. l'archevêque a accepté le bref du Pape. Je crois avoir marqué que M. le cardinal de la Rochefoucauld eut ordre du Roi d'aller à Conflans parler à M. l'archevêque, et que le Roi dit aussi à mon frère d'y aller avec M. le cardinal de la Rochefoucauld. Il paroissoit que cette visite avoit ébranlé M. l'archevêque sans le déterminer; apparemment que le Roi a été instruit que M. l'archevêque a beaucoup d'estime pour M. le maréchal de Belle-Isle. Ce qui est certain, c'est que M. le maréchal de Belle-Isle partit samedi matin pour aller à Conflans et revint le soir. Cette visite a entièrement décidé M. l'archevêque, et dès le lendemain le Roi sut qu'il acceptoit.

Le 21, dimanche, M. le premier président, qui apparemment avoit été mandé, eut audience du Roi avant le grand couvert; cette audience fut d'une demi-heure. C'est demain que le Roi a dit qu'il feroit savoir ses intentions au Parlement.

J'ai parlé ci-dessus d'un événement arrivé à Bordeaux au sujet d'une lettre adressée au duc de Cumberland, et j'ai marqué qu'on avoit arrêté un curé de la généralité de Bordeaux; qu'on l'avoit interrogé et qu'il paroissoit que son écriture avoit été contrefaite par un faussaire, son ennemi déclaré. Cette affaire n'est pas encore finie, mais elle a donné occasion à une autre d'une espèce différente. L'ecclésiastique dont il s'agit est prieur d'Auriac de Boursac. Il a été, par lettre de cachet, conduit au château Trompette, où commande M. de la Grolée, que nous

avons vu dans la dernière guerre commandant à Bruxelles; le Roi a nommé des commissaires pour examiner le procès et juger l'accusé. Le parlement de Bordeaux a trouvé fort mauvais que le prieur d'Auriac n'eût pas été envoyé dans ses prisons; ils avoient d'abord été trouver M. de Rouville, qui commande dans la province. M. de la Grolée répondit qu'il ne pouvoit pas leur remettre un homme qui lui étoit confié par lettre de cachet, qu'il ne lui étoit pas même permis de le leur laisser voir; d'ailleurs il les reçut avec beaucoup de politesse et leur offrit à dîner. Les députés répondirent qu'ils avoient vu M. de Rouville, et que c'étoit après avoir obtenu son agrément qu'il venoit demander le prieur. M. de la Grolée trouva avec raison que ce témoignage n'étoit pas suffisant; il leur dit qu'il lui falloit un ordre par écrit. Les députés allèrent retrouver M. de Rouville, qui leur donna cet ordre par écrit; en conséquence, le prieur a été transporté dans les prisons de la conciergerie de Bordeaux.

Les gens du Roi furent mandés le 23 et vinrent ici.

M. de Conflans fit hier son remercîment. Il a été nommé vice-amiral. Cette place étoit vacante par la mort de M. de Macnemara, dont j'ai parlé ci-dessus. M. de Conflans avoit le nouvel uniforme de la marine. Il est bleu, avec des parements rouges et des galons d'or, plus ou moins larges suivant le grade (1).

Le Roi a été purgé ces jours-ci avec du petit lait et de la manne. Depuis l'attaque assez violente de néphrétique qu'il eut il y a quelque temps et dont j'ai parlé, la faculté n'ose plus le purger avec des eaux et du sel.

Du mardi 23.

Du 22. — Les gens du Roi furent mandés par M. le chancelier pour se rendre à Versailles sur les trois heures, et le Roi leur dit : « J'ai

(1) L'habit des capitaines est galonné en or d'un galon de deux pouces de largeur; celui des lieutenants, d'un galon de neuf lignes de largeur, et celui des enseignes d'un galon de sept lignes. (*Note du duc de Luynes.*)

mis ordre à ce qui s'est passé depuis quelques jours et qui a pu traverser mes vues et j'en ai marqué mon mécontentement. Je suis obligé de différer encore à faire connoître au Parlement ma dernière résolution. J'exige qu'il suspende d'agir jusqu'à ce que je lui aie adressé mes ordres. Rendez-vous ici de dimanche en huit pour les recevoir. »

Les gens du Roi ayant rendu compte des ordres du Roi et eux retirés, la cour a remis à délibérer à demain, et cependant a arrêté que les gens du Roi seroient mandés sur-le-champ pour rendre compte des différents faits survenus, depuis le 12 du présent mois, dans le diocèses de Troyes, Meaux, Orléans, Auxerre, Amiens, Tours et autres diocèses. On a aussi remis à demain à délibérer sur le compte rendu par les gens du Roi au sujet de Saint-Pierre Lentin.

On dit trois évêques exilés hors de leur diocèse (Auxerre, Orléans et Saint-Pons), et deux qui on ordre de rester chez eux (Chartres et Meaux).

Du jeudi 25.

Arrêté du Parlement du 25.

Les chambres assemblées ont reçu la dénonciation du bref du Pape.

Le procureur général a été reçu appelant comme d'abus du mandement ou instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris et de mandements de Troyes, Auxerre et Amiens.

Le procureur général et le curé de Saint-Pierre Lentin d'Orléans ont été reçus appelants comme d'abus de l'excommunication lancée contre ce curé par l'évêque d'Orléans, pour avoir fait le service pour le défunt chanoine Cogniou.

On a continué la délibération au mardi 7 novembre.

A été arrêté dès à présent que M. le premier président sera chargé de se retirer par devers le Roi, à l'effet de lui représenter :

1° Que son Parlement ne peut voir qu'avec douleur que l'inaction qu'il s'est imposée depuis le 12 novembre dernier, par le désir de se conformer aux vues dudit seigneur Roi, n'ait servi qu'à procurer à ceux qui troublent depuis si longtemps l'Église et l'État, le temps et les moyens de consommer et faire éclater avec plus de concert des entreprises plus dangereuses que les précédentes, et que ledit seigneur Roi juge lui-même capables de traverser ses vues.

2° Que son Parlement désireroit de pouvoir espérer que le mécontentement marqué par ledit seigneur Roi, tel qu'il puisse être, fût suffisant pour arrêter les progrès et les suites funestes du système d'indépendance et de schisme que quelques ecclésiastiques développent

de plus en plus; mais que les événements mêmes, qui renaissent à chaque instant, et notamment l'éclat indécent fait dans la ville de Troyes le 14 novembre dernier, par les ordres de l'évêque de Troyes, ne permettent pas de douter de l'insuffisance des voies irrégulières, qui tendent moins à punir les coupables qu'à les soustraire aux peines juridiques, seules capables de soutenir et venger l'autorité royale et de contenir les sujets dudit seigneur Roi qui osent méconnoître les droits de sa justice souveraine.

3° Qu'il est plus important que jamais que cette justice souveraine s'exerce enfin sur tous les sujets indistinctement, et soumette tous les citoyens, et surtout ceux qui ont prêté un serment particulier de fidélité entre les mains dudit seigneur Roi, à l'exécution de la déclaration du 2 septembre 1754, loi de l'État la plus digne d'être un monument de la sagesse dudit seigneur Roi, et seule capable de rétablir efficacement dans l'État le même calme dont un semblable silence fait jouir les États voisins.

4° Que les troubles qui nous agitent ne se sont fomentés et accrus que par les avantages que quelques ecclésiastiques ont tirés de l'indulgence dudit seigneur Roi à leur égard, et des ménagements qu'on a eus pour leurs excès et même pour leurs prétentions; qu'il n'est plus temps de pallier leurs entreprises et leurs principes pernicieux, soit par une conduite, soit par des expressions enveloppées et sujettes à interprétations; que le calme ne se rétablira que par la proscription claire et soutenue des principes du schisme, par une manutention constante et uniforme des maximes de l'État et par l'exactitude à ne souffrir aucune atteinte portée directement ou indirectement à la déclaration du 2 septembre 1754.

Du vendredi 26. — On trouvera ci-dessus les deux derniers arrêtés du Parlement des 22 et 25 novembre. Le dernier prouve la vivacité des esprits, et peut faire douter d'un prompt succès aux mesures que le Roi jugera à propos de prendre pour le rétablissement de la paix. On trouvera ci-après la copie de la lettre de remercîment que le parlement de Bordeaux a écrite au parlement de Paris. Le mot de *classes* y est bien remarquable. On sait que le parlement de Paris s'est intéressé vivement aux remontrances de Bordeaux au sujet d'une attribution dont ils se plaignirent sur des affaires domaniales et sur quelques membres du parlement de Bordeaux exilés.

Il paroît que ce qui a donné lieu à l'exil des cinq évêques est d'avoir fait paroître leurs mandements d'adhésion à l'instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris, depuis qu'ils ont su l'arrivée du bref de Rome et sans attendre les mesures que le Roi jugeroit à propos de prendre en conséquence. S. M. n'a pas jugé à propos de rien ordonner de nouveau par rapport à M. l'archevêque de Paris ; il avoit publié son instruction pastorale avant l'arrivée du bref. Le Roi a été content des sentiments de M. l'archevêque, dont M. le maréchal de Belle-Isle lui rendit compte à son retour de Conflans, et que M. de Belle-Isle avoit mis par écrit sous la dictée de M. l'archevêque; outre cela le Roi ayant paru désirer une lettre de M. l'archevêque, M. de Belle-Isle eut l'honneur de la remettre avant-hier à Sa Majesté.

Lettre du parlement de Bordeaux au parlement de Paris.

Messieurs, nous devons à la justice du Roi et à l'intérêt généreux que vous avez pris à nos disgrâces l'espérance que nous avons de les voir entièrement finies Déjà nos magistrats nous ont été rendus, et nous attendons une surséance à la commission de 1752, contre laquelle nous avons réclamé. Cette surséance, Messieurs, doit être semblable à celle qui fut accordée en 1656 au sujet de votre auguste compagnie. Elle nous a été si solennellement promise que nous ne pouvons en attribuer le retardement qu'à la lenteur de l'expédition ; mais un bien inestimable dont nous jouissons d'avance, c'est, Messieurs, le témoignage public que vous nous avez donné de votre affection. C'est avec la reconnoissance la plus parfaite et la satisfaction la plus unanime que nous en avons consacré dans nos registres le plus précieux monument ; il affermit entre les différentes classes du Parlement une confraternité aussi utile au service du Roi qu'elle est glorieuse pour nous en particulier et avantageuse à l'ordre public. Nous sommes, Messieurs, vos très-humbles serviteurs et frères, les gens tenant le parlement de Bordeaux.

Écrit à Bordeaux en Parlement, les chambres assemblées, le 15 novembre 1756.

Et sur la suscription : *à Messieurs, Messieurs les gens tenant la cour de Parlement à Paris.*

Du samedi 27. — Il arriva il y a trois ou quatre

jours un courrier de M. le comte d'Estrées, mais on n'a pu savoir précisément quelle nouvelle il a apportée. On en attend un autre ces jours-ci. On a su par des lettres de M. d'Estrées arrivées hier par la poste que l'Impératrice auroit au mois de mars prochain 138,000 hommes de troupes réglées en Bohème ou en Moravie, indépendamment des troupes légères qui peuvent encore monter à 20 ou 30,000 et sans compter les troupes qu'elle a dans les Pays-Bas. Nos 24,000 hommes sont toujours en Alsace, prêts à marcher aux premiers ordres. On ne néglige rien de ce qui peut regarder le militaire et la marine. Les dépenses pour les troupes de terre, qui alloient ordinairement à 50 millions, sont portées à 100; et celles de la marine qui n'étoient portées qu'à 20 millions sont portées à 50 au moins.

Jeudi dernier (1), il y eut une cérémonie à la maison de Saint-Louis de Saint-Cyr. La Reine avoit été suppliée d'honorer cette maison de sa présence et y donner le voile blanc à M^lle^ du Moutiers; la Reine chargea de sa commission Madame, qui s'y rendit entre dix et onze heures du matin. M^lle^ du Moutiers, par sa mère, est petite-fille de M^me^ de Mouchy (Forcadel), qui étoit attachée à feu M^gr^ la duchesse de Berry.

DÉCEMBRE.

Mort de la duchesse de Sully et de M^lle^ de Brionne. — Nouvelles du Parlement. — Ambassadeur russe à Paris. — Lettre de l'évêque d'Amiens. — Nouvelles diverses. — Le roi de Prusse à Dresde. — Nouvelles du Parlement. — Le parlement de Rouen veut faire brûler le bref du Pape. — Audience aux gens du Roi. — Mort de M^me^ Dupleix. — Détails sur Dupleix. — Affaires du Parlement. — Audience aux gens du Roi. — Mandement de l'évêque de Troyes au sujet de l'Immaculée Conception. — Affaire de M^me^ Amelot et des filles Sainte-Marie. — Audience au premier président. — Nouvelle audience du Roi au Parlement. — Conduite du maréchal de Belle-Isle à Metz. — Mort tragique. — Lit de justice à Paris et

(1) 25 novembre.

démissions. — Le parlement de Douai. — Appointements de M. de Lally et troupes sous ses ordres. — Dupleix dans la misère. — La religieuse noire de Moret. — Difficultés et disputes. — Anecdote sur Louis XIV. — Affaires du Parlement. — Ordre aux évêques de se rendre dans leurs diocèses. — Suite des affaires du Parlement. — Mort de l'impératrice douairière. — Bois et constructions navales au Canada. — Nouvelles diverses de la Cour. — Affaires du Parlement et du Châtelet. — Réponse du Roi à la Grand'Chambre.

Du mercredi 1er. — Mme la duchesse de Sully mourut, à Paris, le 28 du mois passé, d'un cancer, après de longues et cruelles souffrances; elle a ordonné qu'on la gardât quatre jours et que le quatrième on lui donnât des coups de lancette aux talons. Elle avoit soixante-douze ans; elle ne laisse point de garçon mais deux filles, Mmes de Goësbriant et de l'Aubépine. Elle étoit fille de M. Desmaretz, contrôleur général des finances, dont le père avoit épousé une sœur de M. Colbert. M. le duc de Sully, son mari, ci-devant Béthune, est dans la plus grande affliction. Il s'est retiré aux Jacobins; on prétend qu'il n'y avoit que trois jours qu'ils ne couchoient plus dans le même lit. On dit qu'il se remariera (1). Il est certain que s'il meurt sans enfants mâles, le duché passera à M. d'Henrichemont.

Mlle de Brionne mourut hier au soir d'une fièvre maligne; elle avoit eu vingt-cinq ans au mois de février. Elle étoit sœur de M. de Brionne, grand-écuyer, et fille

(1) On parle de mademoiselle de Caulaincourt, et ce qui donne occasion à ce bruit, c'est qu'elle est parente de M. de Sully. Il a toujours paru avoir de l'amitié pour elle; elle n'est pas riche, et malgré cela, voulant se marier, elle a refusé un parti qui pouvoit la mettre fort à son aise. Il s'agissoit d'un homme de quatre-vingt-quatre ans, qui est peu de chose par lui-même et qui a une charge honnête, une jolie terre bien meublée et bien accommodée aux environs de Versailles et 30,000 livres de rente qu'il lui donnoit en propre en l'épousant. La famille de Mlle de Caulaincourt étoit fort d'avis de ce mariage. On dit encore une raison pour le projet de M. de Sully; c'est que MM. de Caulaincourt, qui sont une branche des Béthune, ont des procès avec MM. de Sully, et qu'ils céderoient tous leurs droits à la maison de Sully si ce mariage se faisoit. Mme de Sully avoit 10,000 livres de pension du Roi comme fille de ministre. (*Note du duc de Luynes.*)

de M. le prince de Lambesc. Mme de Lambesc, sa mère, qui est morte, étoit sœur de Mme d'Egmont (1).

Du jeudi 2.

Nouvelles de Paris du 1er décembre.

M. le premier président et M. le procureur général ont été informés que le curé de Saint-Pierre Lentin, qui a fait le service pour le chanoine Cogniou, a été exilé à Angers. On dit que ce n'étoit point à cause du service qu'il avoit fait, mais pour n'avoir point obéi à l'ordre de M. l'évêque d'Orléans qui lui avoit enjoint de porter les vases sacrés de sa paroisse à l'évêché.

On voit dans les nouvelles publiques que l'ambassadeur qui nous vient de Russie est M. de Bestoucheff. Il est frère du grand-chancelier, qui a toute la confiance de l'Impératrice. M. de Bestoucheff qui nous arrive amène avec lui sa femme ; c'est sa seconde femme. Celle qu'il avoit épousée en premières noces avoit été impliquée dans des affaires graves ; elle avoit essuyé une condamnation ignominieuse et avoit eu la langue coupée. M. de Bestoucheff croyant (apparemment suivant les usages de son pays) qu'une mort civile le rendoit libre de son premier engagement, a épousé cette femme-ci, et la mena avec lui à Vienne, où il étoit ambassadeur. La cour impériale fit beaucoup de difficulté de la recevoir ; on écrivit à Pétersbourg et enfin elle fut présentée. Depuis ce temps, la première femme est morte, ainsi il n'y a plus de difficulté.

Celle-ci a fait mettre dans son contrat de mariage qu'elle n'ira jamais à Pétersbourg ; cela est aisé à croire. Son mari l'a prise en passant je ne sais où.

---

(1) M. et Mme de Lambesc ont laissé deux garçons et quatre filles. Les deux garçons sont M. de Brionne et M. l'abbé de Lorraine. Des filles, l'aînée s'appelle Mlle de Lambesc et demeure avec Mme d'Armagnac, sa grande tante. La seconde avoit épousé le prince de la Tour-Taxis, grand-maître des postes d'Allemagne ; elle est morte sans enfants. Les deux dernières étoient Mlle de Brionne qui vient de mourir, et l'autre est mariée en Portugal ; elle a épousé M. de Cadaval, dont la grande mère étoit Lorraine, sœur de Mlle d'Armagnac. (*Note du duc de Luynes.*)

L'ambassadeur de Portugal (1) est arrivé d'avant-hier. Il ne mettra pas ici son habit de cardinal. L'habillement des chanoines de la cathédrale de Lisbonne est à peu près celui des cardinaux. Il n'y avoit point eu d'ambassadeur de Portugal depuis la mort de M. d'Acunha. M. de la Cerda avoit toujours resté seul ministre de cette cour.

On trouvera ci-après la copie d'une lettre écrite par M. l'évêque d'Amiens, prélat sage et respecté.

Il est vrai que la réponse du Pape ne remplit pas les désirs de ceux qui ne consultent que leur zèle; mais s'il eût fait davantage il n'eût rien fait parce que rien n'auroit paru. Du reste, il a dit le nécessaire pour quiconque a de la bonne foi ; il détrompera plus tôt. Il donne un démenti public à tant d'impudents qui ne cessoient de dire qu'il méprisoit la Bulle, et qu'il étoit pour les jansénistes; on verra qu'il les a en horreur, puisqu'il veut non-seulement qu'on refuse le viatique publiquement à ceux qui sont réfractaires notoires, mais qu'il veut qu'à l'égard de ceux qui ne sont pas notoires, on leur représente que s'ils le reçoivent en cet état d'opposition, ils commettent un horrible sacrilége; donc il est décidé par le Pape qu'on damnoit pour être favorable aux jansénistes, que toute communion faite par gens opposés ou non soumis à la Bulle est un péché mortel et un vrai sacrilége. Que faut-il de plus? Ont-ils confiance en l'autorité du saint-siége ? L'essentiel est donc décidé. Mais il nous faut une déclaration qui maintienne les évêques dans leur juridiction, sans quoi tout est inutile, et avec quoi nous n'avons besoin de rien de plus. Qu'on se tourne de tous les sens; il n'y a ni évêque, ni pape, ni université qui ne décide que c'est un péché mortel et qu'on profane le corps adorable de N. S. en le recevant dans l'état de révolte contre la Bulle. Tout le reste n'est que subtilité et chicane.

Le régiment irlandois de Dillon-Infanterie n'avoit point de colonel. MM. Dillon, Irlandois, sont attachés au service de France depuis longtemps; plusieurs y ont été tués; à la mort du dernier qui fut tué à Fontenoy, le Roi donna le régiment à son frère, qui est marié et a des enfants. Ce frère ayant été obligé de passer en Angleterre pour des affaires de famille, et y étant encore, le régiment étoit

(1) M. de Saldanha.

sans commandant; le Roi, voulant continuer à MM. Dillon les mêmes marques de bonté, vient de donner à M. Sketton, qui est de leurs parents, le titre de commandant-colonel de ce régiment, qui portera toujours le nom de Dillon.

M. de Pollinchove, premier président du parlement de Douay, est mort depuis quelques jours; cette place a été donnée à M. Blondel d'Aubert, procureur général du même Parlement, homme d'esprit, sage et estimé. Il vint à Compiègne pendant le dernier voyage du Roi, et on en fut très-content.

M. l'évêque d'Orléans (1) est arrivé à Montmorency, lieu de son exil. En passant par Orléans, il a prié son prédécesseur, l'ancien évêque (2), de vouloir bien avoir soin de son diocèse. M. l'ancien évêque d'Orléans a nommé, pour desservir la cure de Saint-Pierre-Lentin, l'abbé d'Autrech, qui a déclaré l'église interdite et a fait l'office paroissial dans l'officialité.

M. le premier président vint ici hier au soir. Il descendit chez M. le chancelier, où le Roi l'envoya avertir. L'audience que le Roi lui donna fut tête à tête et elle dura trois quarts d'heure; le Roi lui dit qu'il enverroit ses ordres à son Parlement.

M. le maréchal de Tonnerre a trois garçons dont le second est ecclésiastique. Le troisième, qui n'a que 5 ou 6,000 livres de rente, a depuis six ans le projet d'épouser une chanoinesse de Remiremont dont la sœur, aussi chanoinesse du même chapitre, demeure avec M^me^ la princesse de Guémené. Comme cette chanoinesse n'a rien, M. le maréchal de Tonnerre s'est toujours opposé à ce mariage et s'est brouillé avec son fils; le fils, qui a trente ans, persiste dans les mêmes sentiments et va faire les sommations respectueuses à son père pour observer les lois prescrites.

---

(1) Louis-Joseph de Montmorency-Laval.

(2) Nicolas-Joseph de Paris, démissionnaire en 1753.

Il est arrivé depuis quelques jours à Paris un seigneur saxon que l'on appelle le comte de Godolphe ; c'est un homme d'esprit, qui parle fort bien ; il a des biens considérables qu'il fait passer en France, ne voulant pas rester en Saxe si les choses y subsistent dans le même état où elles sont aujourd'hui.

M. de Lally n'est pas encore parti, mais partira vraisemblablement dans peu de jours. On dit que le Roi lui donne 100,000 francs actuellement, qu'il aura 8,000 francs par mois dans ce moment et 4,000 francs de plus par mois lorsqu'il sera arrivé au lieu de sa destination. Les autres officiers seront payés à proportion.

On vient de m'envoyer un état de la maison du Roi de Prusse à Dresde et de ce qui s'y passe. On en trouvera la copie ci-après.

Le roi de Prusse est logé à Dresde dans la maison de M. le comte de Brulh. Il y a 4 hommes pour sa garde-robe, 1 valet de chambre et 5 hommes pour sa chambre ; 8 laquais, 3 hussards de chambre ; 6 pages, 1 cuisinier, 1 écrivain de cuisine, 5 hommes à l'office, 1 écrivain d'office, 11 hommes à sa cuisine et une vingtaine de polissons. Le prince de Prusse loge chez M^me^ la comtesse de Hem douairière, le prince cadet chez M. le comte de Hem, le prince de Brunswick chez M. de Gossdorf, M. de Schmettau dans une maison aussi d'un seigneur et M^me^ Schwerin aussi. Le roi de Prusse a sept conseillers intimes logés dans la ville ; il a trois piqueurs, 25 chevaux pour sa personne, 6 chevaux de pages, 60 chevaux pour ses cuisiniers et domestiques ; 27 attelages à 8 chevaux, 80 bêtes de charge ou de charrette et près de 70 hommes pour son écurie.

Il a fait dire à M^me^ la comtesse de Brulh qu'elle eût à l'éclairer, le chauffer et lui fournir du charbon ; lui et sa cour se servent des meubles qu'ils trouvent dans les maisons.

Il a fait dire à la Reine qu'il ne vouloit point lui montrer un visage désagréable et qu'il n'iroit pas la voir ; il a refusé le prince royal qui vouloit l'aller voir ; il a une garde très-considérable à lui dans la cour de la Reine, qui bat du tambour continuellement.

La Reine a des gardes et des suisses aux portes de son appartement seulement. La Reine lui a fait demander de l'argent ; il lui a fait dire que son mari étant dans son royaume, il lui seroit plus agréable d'en recevoir de lui. Il se sert des chevaux des grands seigneurs pour

faire des convois. M. de Loss étant dans son carrosse il a fait dételer les chevaux, qu'il n'a renvoyés qu'au bout de trois semaines, mal nourris et fort fatigués. M. de Loss alla parler au ministre pour en avoir justice; mais on lui dit que cela étoit tout simple et qu'il n'en seroit pas autre chose.

Du vendredi 3. — On trouvera ci-après l'arrêté du Parlement d'hier. S. M. avoit déjà fait dire à M. le premier président qu'elle feroit savoir ses intentions dimanche à son Parlement; elle a répondu de même sur l'arrêté qu'elle ne recevroit les gens du Roi que dimanche 5.

Du 2. — M. le premier président a dit que le Roi lui a dit qu'il feroit savoir ses intentions dimanche sur les répresentations de son Parlement et sur ce que M. le premier président a dit audit seigneur Roi de l'exil du curé de Saint-Pierre Lentin. Le Roi a gardé la lettre que M. le premier président lui avoit représentée contenant avis dudit exil.

La Cour, en délibérant sur le récit fait par M. le premier président à Messieurs, a arrêté qu'il sera fait au Roi une députation en la forme ordinaire à l'effet de lui représenter :

1° Que son Parlement ne peut plus soutenir d'être le spectateur des funestes avantages des ennemis de la paix, de contribuer à leur triomphe par son inaction et les voir par des succès multipliés insulter à sa modération, à sa confiance dans les promesses dudit seigneur Roi, à l'autorité souveraine et à la gloire même dudit seigneur Roi.

2° Que son Parlement seroit à jamais comptable envers ledit seigneur Roi, envers les Rois ses successeurs, envers la nation entière, s'il ne portoit au pied du trône ses plaintes respectueuses et ses protestations sur le renouvellement des troubles qui depuis quarante ans agitent l'Église et l'État, et dont la fin sembloit être attachée à l'exécution de la déclaration du 2 septembre 1754.

3° Que c'est anéantir cette loi si salutaire, que de punir ceux qui exécutent des arrêts rendus pour la maintenir; que de s'opposer à cette loi ou aux arrêts rendus en conséquence au nom même dudit seigneur Roi, c'est porter l'atteinte la plus irréparable à la paix de ses états.

4° Que le curé de Saint-Pierre Lentin, éloigné de son troupeau par un ordre particulier, visiblement surpris à la religion dudit seigneur Roi, n'a pu tomber dans la disgrâce que pour avoir obéi aux arrêts rendus par la Cour en exécution de la déclaration du 2 septembre 1754, et dont les dispositions connues et approuvées dudit seigneur Roi pouvoient seules réparer le scandale arrivé dans la ville d'Orléans par la conduite du

chapitre de cette ville à l'égard du Sr Cogniou; qu'improuver la soumission dudit curé à ses arrêts, c'est faire revivre le scandale, constater une des premières infractions à la déclaration du 2 septembre 1754, désavouer pour l'avenir cette loi si sage et si authentique, rendre inutile, s'il étoit possible, l'activité de son Parlement, renouveler un conflit indécent contre l'autorité souveraine et les volontés dudit seigneur Roi, abattre le courage des magistrats, rétablir la domination arbitraire des partisans du schisme, justifier l'évêque d'Orléans, qui a osé attaquer l'autorité dudit seigneur Roi par des démarches capables de traverser ses vues, rejeter les ministres de l'Église dans le trouble ou dans le découragement, et même les porter à la révolte et à la désobéissance et faire retomber l'État dans le désordre et la confusion.

6° Que le curé de Saint-Pierre Lentin ne pouvoit se dispenser d'obéir aux arrêts de la Cour sans se rendre coupable de désobéissance envers ledit seigneur Roi; qu'il est contraire à toute justice qu'un sujet ne puisse éviter ou d'éprouver les peines que les lois mettent entre les mains des magistrats ou d'encourir l'indignation de son souverain.

6° Que le premier effet de l'ordre surpris audit seigneur Roi a été de renouveler l'exécution de l'interdit de l'église de Saint-Pierre Lentin; que l'interdit d'une église est l'acte du schisme le plus éclatant; que l'autorité dudit seigneur Roi seroit impuissante si elle ne pouvoit arrêter l'effet d'un interdit prononcé par un évêque pour l'opposer aux arrêts de son Parlement; que l'exécution de l'interdit de l'église de Saint-Pierre Lentin, après un arrêt qui en a suspendu l'effet, ne peut que rendre incertain l'état des citoyens et exciter un schisme dangereux entre les habitants de cette paroisse partagés entre la crainte de manquer à ce qu'ils croient devoir à l'autorité de l'évêque et l'obéissance qu'ils sont tenus de rendre aux arrêts émanés de l'autorité dudit seigneur Roi en exécution d'une loi du royaume.

7° Il est important que ledit seigneur Roi ne diffère point de révoquer cet ordre, irrégulier dans la forme, pernicieux dans les effets, et qu'il daigne soutenir les magistrats qui ne cesseront de combattre pour la défense dudit seigneur Roi que quand ils auront soumis ceux qui cessent de la reconnoître.

Les gens du Roi chargés d'aller aujourd'hui à Versailles demander au Roi le lieu, le jour et l'heure qu'il voudra recevoir la députation de son Parlement.

L'arrêté du jour ordonne qu'il sera informé par le lieutenant criminel d'Orléans du défaut de service le jour de Saint-André dans l'église de Saint-Pierre Lentin, et cependant dès à présent que le desservant sera tenu de se conformer à l'arrêt du 12 et de faire le service dans ladite église.

Arrêté du 3. — Il a passé à la pluralité de 45 contre 37 pour ne

point renvoyer aujourd'hui les gens du Roi à Versailles pour insister à supplier le Roi de recevoir la députation du Parlement.

Sur la dénonciation faite par un de Messieurs du refus de M. l'archevêque de Paris de nommer un confesseur à Mme Amelot, religieuse aux filles Sainte-Marie rue Saint-Jacques, il a été ordonné qu'il en sera informé par-devant M. Pasquier, conseiller, dans laquelle information sera entendu M. Amelot, maître des requêtes.

On a mis en délibération si on autoriseroit M. Pasquier à entrer dans le couvent pour entendre Mme Amelot elle-même; mais l'avis n'a pas passé. La délibération remise à demain.

Du 4. — Sur le rapport fait aux chambres par M. Pasquier de l'information par lui commencée hier, il a été ordonné que ladite information seroit continuée, et néanmoins qu'expédition du commencement d'icelle sera portée demain au Roi par les gens du Roi, qui seront chargés de représenter audit seigneur Roi que le seul et unique moyen de remédier aux troubles de l'État est de maintenir l'exécution de sa déclaration du 2 septembre 1754.

Il a été rendu plainte au sujet de cinq religieuses du couvent de Sainte-Marie qui sont privées des sacrements depuis plusieurs années; il a été ordonné que cette affaire seroit comprise dans la continuation d'information et que les cinq religieuses seroient entendues.

Du lundi 6. — On me mande de Rouen qu'on y a dénoncé aux chambres assemblées le bref du Pape; qu'il n'y a eu aucun arrêté sur cette dénonciation, mais qu'il y a eu des avis pour le faire brûler. Les plus modérés vouloient le supprimer.

Hier le premier président vint ici et eut une audience du Roi qui dura quarante minutes. S. M. donna ensuite audience aux gens du Roi qui s'étoient rendus ici suivant l'ordre qu'ils avoient reçu du Roi il y a dix ou douze jours. La réponse du Roi fut : « Je dirai mes volontés à mon Parlement, et cette semaine je lui ferai savoir le jour en la manière accoutumée. »

Mme Dupleix mourut hier à Paris après une longue et douloureuse maladie; elle n'a point d'enfants de M. Dupleix, mais elle avoit été mariée en premières noces à M. Vincent, homme fort riche et que l'on disoit de condition; elle en a une fille qu'elle a amenée avec elle et qui est malade à l'extrémité. Mme Dupleix s'appeloit Al-

bert [?]; elle étoit née dans l'Inde. La Compagnie des Indes doit à M. Dupleix 3 millions qu'il lui a prêtés et 5 dont il a répondu pour elle. La Compagnie a paru très-contente de l'administration et de la conduite de M. Dupleix, et lui en a donné des preuves par des lettres remplies de termes les plus flatteurs et les plus obligeants; elle a aussi obtenu pour lui le titre de marquis et le cordon rouge. Les engagements que M. Dupleix a été obligé de prendre pour la Compagnie et les dépenses qu'il a jugées indispensables pour faire une guerre nécessaire pour soutenir l'honneur et la conservation des intérêts de ladite Compagnie ont réduit M. Dupleix à une situation fort triste; il a été obligé de vendre sa vaisselle d'argent et tous ses effets depuis son retour à Paris. M. de Bacquencourt, son neveu, craignant qu'il ne fût arrêté, a répondu pour lui d'une somme de 650,000 livres et M. Dupleix est obligé d'avoir recours à la bourse de ses amis pour vivre. Il y a lieu d'espérer que M. Dupleix obtiendra justice sur ses demandes, d'autant plus qu'il se croit en état de prouver : qu'il a procuré des avantages considérables à la Compagnie, entre autres l'acquisition de Mazulipatam; qu'il a acquis une considération infinie dans l'Inde à ladite Compagnie, et que s'il a fait pour son service des avances de son bien et des emprunts, il a eu pour objet de ne point diminuer les fonds et revenants bons de la Compagnie, qui peut se convaincre elle-même de cette vérité par le calcul du retour de ses vaisseaux. M. Dupleix a fait voir par un détail exact que pendant les quatre ou cinq années qu'a duré la guerre dans l'Inde sous son administration, les chargements des vaisseaux ont été chaque année plus considérables qu'ils ne l'ont été pendant sept ou huit ans de paix. Il n'est pas nécessaire d'expliquer que ce calcul ne peut se faire qu'en réduisant les années de paix et les années de guerre à une année commune.

On me mande que le parlement de Bordeaux a rendu

un arrêt pour exclure les conseillers du grand conseil de prendre séance dans leur Parlement.

J'ai parlé de l'arrangement de M. d'Estaing, qui devoit partir incessamment avec M. de Lally. La famille de M. d'Estaing désapprouvoit qu'il s'éloignât autant de ce pays-ci ; apparemment que les représentations qu'on lui a faites l'ont déterminé ; il s'est raccommodé avec sa femme (Châteaurenaud) avec qui il étoit brouillé ; elle lui a offert de signer tout ce qu'il voudroit pour lui faire avoir de l'argent. M. d'Estaing ne vend plus son régiment, ne va plus avec M. de Lally et reste. Ce changement fait que M. Hérault, petit-fils de M. de Séchelles, n'aura point de régiment dans ce moment. Il est vraisemblable que le Roi voudra bien faire valoir dans une autre occasion la grâce qu'il avoit accordée.

Du mercredi 8. — On trouvera ci-après l'arrêté du Parlement d'hier.

Arrêté du Parlement du 7.

Ce jour, les gens du Roi ont rendu compte de ce qu'ils ont été chargés de dire à la compagnie de la part dudit seigneur Roi et qui consiste en ce qui suit : « Je porterai moi-même mes volontés à mon Parlement ; il sera averti dans la semaine du jour en la forme ordinaire. »

Sur quoi la Cour a arrêté qu'il sera fait registre du récit des gens du Roi et qu'ils se retireront dans demain par devers le Roi à l'effet de lui représenter combien les objets contenus aux représentations arrêtées par son Parlement le 2 du présent mois sont importants, soit dans les circonstances présentes, soit par eux-mêmes, et capables d'influer sur les volontés que ledit seigneur Roi se propose de faire connoître à son Parlement ; et que les gens du Roi seront chargés de supplier en conséquence ledit seigneur Roi qu'il lui plaise, en indiquant le jour, le lieu et heure qu'il voudra bien recevoir la députation et écouter lesdites représentations, permettre que sa religion soit instruite sur des vérités que ledit seigneur Roi ne peut apprendre que par la bouche de ses sujets les plus fidèles, et qu'il est de la justice, de la bonté et de l'intérêt dudit seigneur Roi de connoître avant qu'il ait pris les résolutions qu'il doit déclarer à son Parlement ; Ordonne que les gens du Roi rendront compte jeudi à dix heures aux chambres assemblées.

On a fait remettre aux gens du Roi le bref du Pape ; ils en ont requis la suppression comme imprimé sans permission et sans nom d'imprimeur.

Les officiers du bailliage de Troyes ont député vers le Parlement l'avocat du Roi du siége et un conseiller pour faire part au Parlement d'une sentence de référé qu'ils ont rendue au sujet d'un mandement de M. l'évêque de Troyes daté de Morbach du 22 novembre, par lequel, après avoir dit les injures les plus atroces contre les magistrats, il se réserve et à ses vicaires généraux l'administration du sacrement de pénitence pour tous les officiers de justice et tous ceux qui ont coopéré directement ou indirectement au jugement rendu par ledit siége contre le mandement du 2 novembre portant adhésion au mandement de M. l'archevêque de Paris. Ces députés sont entrés à l'assemblée des chambres et ont rendu compte de leur mission et ont remis la sentence de référé et ledit mandement écrit et signé de M. l'évêque de Troyes. On a ordonné que ces pièces seroient remises aux gens du Roi, qui ont donné pour conclusion de les remettre au Roi.

Vu par la Cour, les chambres assemblées, l'imprimé à deux colonnes latine et françoise, in-8° ; ledit imprimé commençant par ces mots : *Benedictus XIV* et en françois : *Benoit XIV*, et finissant par les mots latins *Datum Romæ, etc.*, du 16 octobre 1756, sans nom d'imprimeur ni lieu d'impression, les conclusions du procureur général du Roi, ensemble les ordonnances, arrêts et règlements de la Cour, notamment ceux des 15 mai 1647, 17 décembre 1688, 9 mai 1703, 15 janvier et 6 décembre 1716, 28 mars et 3 octobre 1718, 10 et 26 janvier 1719, ouï le rapport de M. [Pasquier] ; La Cour ordonne que ledit imprimé sera et demeurera supprimé ; Enjoint à cet effet à tous ceux qui en ont des exemplaires de les rapporter aux greffes de la Cour pour y être pareillement supprimés ; Fait défenses à tous imprimeurs, colporteurs et autres, d'imprimer, vendre, débiter ou autrement distribuer ledit imprimé, sauf au procureur général du Roi à prendre par la suite, au sujet du contenu dudit imprimé, telles autres conclusions qu'il avisera, et à la Cour de pourvoir ainsi qu'il appartiendra aux inconvénients qui pourroient naître dudit imprimé et aux abus qui pourroient en résulter et qu'on en pourroit faire par rapport aux sujets du Roi ; se réservant pareillement la Cour de maintenir comme elle a toujours fait les droits et prééminences de la Couronne, le pouvoir et la juridiction des évêques de France, les libertés de l'église gallicane, les maximes et usages du royaume et les règles de l'Église dans leur force et vertu.

Ordonne en outre ladite Cour que les ordonnances et arrêts, notamment ceux des 15 mai 1647, 17 décembre 1688, 1er avril 1710, 15 janvier et 16 décembre 1716, 28 mars et 3 octobre 1718, 10 et 26 janvier

1719, seront exécutés selon leur forme et teneur, sous les peines y portées. En conséquence, fait très-expresses inhibitions et défenses à tous archevêques et évêques, leurs vicaires, officiaux, à tous recteurs et suppôts des universités, corps et communautés ecclésiastiques, de recevoir, faire lire, publier, citer, imprimer, distribuer ou autrement mettre à exécution directement ou indirectement, de quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit, aucunes bulles, brefs et autres expéditions émanées de la cour de Rome, sans lettres patentes du Roi enregistrées à la Cour pour ordonner la publication, à l'exception néanmoins des brefs de pénitenciers, provisions de bénéfices et autres expéditions ordinaires et concernant les affaires des particuliers, lesquelles s'obtiennent en cour de Rome suivant les ordonnances et usages du royaume, sous peine d'être traités comme perturbateurs du repos public; Comme aussi fait défense à tous libraires et imprimeurs et colporteurs, d'imprimer ou faire imprimer, vendre, débiter ou autrement distribuer, aucune bulle, bref ou autres expéditions de la cour de Rome, sans lettres patentes du Roi enregistrées en ladite Cour qui en ordonne la publication, à peine de 500 livres d'amende, même de déchéance de leur maîtrise ou vacation, ou autre plus grande peine s'il y échoit.

Ordonne pareillement ladite Cour que la déclaration du 2 septembre 1754, registrée en la Cour le 5 dudit mois et an, sera exécutée selon sa forme et teneur ; fait défenses à toutes personnes d'y contrevenir sous les peines y portées ; Ordonne que le présent arrêt sera imprimé, publié, affiché et envoyé.

Les gens du Roi rendront compte jeudi matin de l'exécution de l'arrêt dudit jour.

La Cour, les chambres assemblées, faisant droit sur les conclusions du procureur général du Roi, déclare ladite ordonnance ou mandement, nul, abusif, séditieux et rendu par entreprise et attentat sur l'autorité et la justice du Roi, sauf au procureur général du Roi de prendre telles conclusions qu'il avisera au sujet de ladite ordonnance, laquelle demeure déposée au greffe de la Cour ; Ordonne que le présent arrêt sera imprimé, lu, publié et affiché partout où besoin sera, et notamment dans l'étendue du diocèse de Troyes, et qu'expédition d'icelui sera délivrée aux officiers du bailliage de ladite ville.

Arrête que les gens du Roi se retireront par devers le Roi, chargés de porter audit seigneur Roi une expédition en forme du mandement de l'évêque de Troyes, ensemble de la sentence rendue par le bailliage de Troyes et de l'arrêt rendu cejourd'hui par la Cour, à l'effet de faire connoître audit seigneur Roi l'indispensable nécessité dans laquelle la Cour s'est trouvée de venger promptement l'autorité dudit seigneur Roi directement et indirectement outragée par ledit

évêque de Troyes dans la personne des officiers de la justice, et de prévenir, par l'exemple d'une sévérité provoquée depuis longtemps par ledit évêque de Troyes et suspendue jusqu'à présent par l'indulgence dudit seigneur Roi et la modération de la Cour, le danger de l'exemple donné par ledit évêque à ceux des ecclésiastiques qui étoient animés du même esprit d'indépendance et de schisme, comme aussi à l'effet de représenter audit seigneur Roi que les excès de ceux des évêques de France qui se révoltent hautement contre son autorité sont portés à un degré si effrayant, qu'il n'y a que l'exercice le plus absolu, le plus continu et le plus juridique de l'autorité royale qui puisse prévenir les maux funestes, les dissensions cruelles et les orages dont la France est menacée; que la non résidence des évêques, l'indulgence dudit seigneur Roi et les délais multipliés ne peuvent que fomenter de si grands malheurs, dont les progrès ne peuvent être arrêtés que par l'exécution pleine et entière de la déclaration du 2 septembre 1754.

Une M^lle^ de Brionne, sœur de celle qui vient de mourir et de M^me^ la princesse de Taxis, a épousé en Portugal M. de Cadaval, petit-fils de la fille de M. le Grand, et par conséquent cousin issu de germain de M^lle^ de Brionne.

La fille de M. le prince de Pons, aînée de M^me^ de Turenne, a épousé M. le duc de Bellacaza, Espagnol.

Du jeudi 9. — Hier, fête de la Conception, il n'y eut point d'autre grande messe que celle des Missionnaires à l'ordinaire, à dix heures. La Reine y alla en particulier, comme elle fait ordinairement les dimanches et fêtes de l'année. L'après-dînée, il y eut sermon, ce qui mérite d'être remarqué, parce qu'ordinairement il n'y a pendant l'Avent que six sermons à la chapelle : celui de la Toussaint, qui est toujours le premier, les quatre dimanches et le jour de Noël; et lorsque la fête de la Conception tombe le lendemain, surlendemain, ou bien la veille ou surveille du dimanche, le sermon du dimanche le plus voisin est avancé ou différé au jour de la fête. Immédiatement après le sermon, le Roi et la Reine étant restés en bas, les chantres de la grande chapelle chantèrent les vêpres. Tout le Clergé étoit en habit court et sans aucunes cérémonies. Il n'y eut ni complies, ni

prières. Les missionnaires dirent le salut immédiatement après les vêpres; le Roi et la Reine revinrent chez eux après le salut.

Les gens du Roi vinrent ici hier matin; ils se rendirent chez M. le chancelier, qui les amena dans la chambre du Roi après le lever. On a vu par l'arrêté d'avant-hier qu'ils venoient exécuter l'ordre qui leur avoit été donné par cet arrêté. Le Roi alla à la messe, en revint, vit Messeigneurs ses petits-enfants et rentra dans ses appartements sans avoir donné aucun ordre à M. le chancelier. M. le chancelier, voyant qu'il était inutile d'attendre davantage, les emmena dîner chez lui, et y attendit les ordres de S. M. Au retour du salut, le Roi envoya l'huissier du cabinet, suivant l'usage, avertir les ministres pour le conseil d'État, lui répétant que c'étoit pour le conseil d'État; il lui donna ordre en même temps d'avertir M. le chancelier et les gens du Roi. Je les vis entrer à six heures et dix minutes. Tout le monde sortit, excepté le conseil d'État et M. le chancelier. M. Joly de Fleury avoit à la main plusieurs feuilles de papier séparées. L'audience que le Roi lui donna fut de vingt minutes. Il remit à S. M. le mandement de M. l'évêque de Troyes, suivant l'arrêté du Parlement. Voilà les propres termes de la réponse du Roi : « J'examinerai le mandement que vous venez de me remettre. Revenez demain à midi, et rapportez-moi une expédition par extrait de tout ce qui concerne la conduite de l'évêque de Troyes. Vendredi, à onze heures, je recevrai la députation composée seulement du premier président et deux présidents. »

Le mandement de M. l'évêque de Troyes étoit au sujet d'un libelle imprimé contre la dévotion autorisée par l'Église pour l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge. M. l'évêque de Troyes a jugé à propos de condamner ce livre; et à l'occasion de cette condamnation, il exhorte ses diocésains à renouveler leur dévotion à la mère de Dieu et à s'approcher des sacrements le jour de sa fête;

mais en même temps il ajoute une défense expresse tout confesseur de son diocèse de confesser MM. du bailliage de Troyes, se réservant à lui seul et, comme il a exilé à Morbach, à ses grands vicaires, le pouvoir de les absoudre. Ce mandement n'a point été affiché, mais il a été envoyé aux curés de la ville de Troyes; et c'est en conséquence qu'avant-hier il arriva des officiers du bailliage de Troyes en poste qui apportèrent ce mandement au Parlement. Quoiqu'ils fussent encore en bottes, ils demandèrent à entrer aux chambres assemblées et ils y furent admis. Le Roi n'a demandé qu'une expédition par extrait de tout ce qui concerne M. l'évêque de Troyes; ainsi le Parlement ne sera point dessaisi des pièces originales; mais l'expédition par extrait est un assez long ouvrage.

Il n'est plus question dans ce moment de l'affaire de Mme Amelot, dont il a été parlé dans les arrêtés précédents. Voici le fait qui regarde Mme Amelot. Beaucoup de personnes vertueuses regardoient il y a plusieurs années les filles Sainte-Marie de la rue Saint-Jacques comme exemptes de toute tache des sentiments nouveaux. Mlles d'Uzès et de Béthune avoient été mises dans ce couvent; elles en furent retirées lorsque l'on sut que les novateurs y avoient déjà fait des progrès. Mme de Saint-Géran s'étoit retirée dans cette maison; elle y avoit de grandes liaisons avec MM. de Noailles, et avoit inspiré aux religieuses les sentiments de vénération dont elle étoit remplie pour M. le cardinal de Noailles. Feu M. de Vintimille, sachant les sentiments de plusieurs religieuses de cette maison, crut que M. l'abbé le Beuf, qui avoit déjà chargé de la conduite de plusieurs communautés, réussiroit mieux qu'un autre à dissiper les préventions de ces religieuses. M. l'abbé le Beuf les vit; n'ayant pu rien gagner, il supplia M. l'archevêque de le dispenser de cette commission. M. de Vintimille lui donna un autre supérieur dont on lui avoit fait un rap-

port avantageux; cet ecclésiastique ne jugea point à propos d'exclure de la communion les filles les plus entêtées des nouvelles opinions et qui parloient de la Bulle dans les termes les plus fanatiques; il y a environ six ans que cet ecclésiastique fut interdit; six de ces religieuses depuis ce temps ont cessé d'aller à confesse, quoiqu'il y ait un confesseur dans cette maison et qu'on leur en donne d'extraordinaires quatre fois l'année. M. l'archevêque leur a envoyé la liste de dix ou douze prêtres ou religieux à choisir; aucun ne leur a convenu. Mme Amelot, qui a donné occasion à l'affaire dont il a été parlé dans les arrêtés, est une des six religieuses non soumises; elle a eu une espèce d'attaque d'apoplexie; elle n'avoit point la tête embarrassée. La supérieure, qui pense bien, lui proposa de voir M. Aubry, vicaire de Saint-Eustache. Elle y consentit. M. Aubry fut une heure avec elle et dit aux religieuses, en sortant, qu'il reviendroit toutes les fois qu'on auroit besoin de lui. Mme Amelot ne se soucioit pas de le revoir; elle envoya son neveu en demander un autre à M. l'archevêque. M. l'archevêque le refusa jusqu'à ce qu'elle eût réparé le scandale qu'elle donnoit depuis si longtemps. Sur ce refus, le neveu le dénonça au Parlement (1). Mme Amelot fut très-fâchée lorsqu'elle apprit cette dénonciation, et demanda à la supérieure ce qu'il falloit faire pour réparer le mal. La supérieure lui dit que le plus court étoit de se soumettre, mais ce n'est pas l'intention de Mme Amelot; elle a pris le parti d'écrire à M. le premier président que sa santé se rétablissoit; on dit qu'elle ajoute que le vicaire de

(1) Mme Amelot a été au désespoir de toutes les sottises qu'a faites son neveu. Il est fils du président Amelot de Bournay, président à mortier, et neveu de Mme la comtesse de Tavannes, mère de M. le marquis de Saulx, chevalier d'honneur de la Reine. Il est maître des requêtes, et on prétend que ce n'est pas un esprit supérieur. Il a épousé, il y a trois ans, par amour, Mlle de Belloy, qui a été élevée à Saint-Cyr; elle est sœur de M. l'évêque de Marseille. (*Note du duc de Luynes*)

Saint-Eustache n'a pas voulu la confesser. La supérieure est très-fâchée d'avoir permis que cette lettre fût portée.

J'ai marqué ci-dessus que Mme la comtesse de Laval est morte. Elle étoit brouillée avec ses enfants depuis plusieurs années. Ils avoient fait toutes sortes de démarches auprès d'elle pour obtenir leur réconciliation. Dans sa dernière maladie, son confesseur lui a déclaré devant tout le monde qu'il ne pouvoit lui donner l'absolution si elle ne voyoit ses enfants. La réconciliation s'est faite et elle a été administrée.

Du vendredi 10. — M. le premier président avec MM. les présidents Molé et Rosambo sont arrivés à Versailles à midi. Ils sont venus chez le Roi avec M. le chancelier; ils ont attendu dans la chambre; le Roi leur a donné audience au retour de la messe. Cette audience n'a duré que huit minutes. M. le premier président avoit son discours par écrit, qu'il a donné à M. de Rosambo pour qu'il le soufflât en cas de besoin; il n'a rien laissé par écrit au Roi, sinon le procès-verbal de ce qui s'est passé à Orléans. Son discours n'a point été fort éloquent; il a paru que son intention étoit de s'acquitter de la commission dont il étoit chargé. Voici les propres paroles de la réponse du Roi : « Je sens toute l'importance de l'objet général qui m'occupe. Je ferai attention aux représentations de mon Parlement. » Il n'a resté dans le cabinet du Roi, pendant l'audience, que les ministres d'État, Mgr le Dauphin et M. le chancelier. M. le contrôleur général est à Paris.

Les gens du Roi doivent revenir demain samedi à Versailles, suivant les ordres que le Roi leur donna hier.

Du samedi 11. — Les chambres se sont levées à midi, ont nommé des commissaires et se rassemblent aujourd'hui à six heures.

On a vu ci-dessus ce qui se passa hier à l'audience donnée par le Roi à la députation du Parlement.

S. M. avoit ordonné jeudi dernier, 9 du présent mois, aux gens du Roi de revenir aujourd'hui; ils sont arrivés ce matin; l'audience a été fort courte, et ils n'ont resté qu'une minute chez le Roi.

Il faut espérer qu'après les mesures sages dont nous verrons apparemment l'effet au lit de justice (1), la paix pourra se rétablir dans l'Église en prévenant les occasions qui peuvent donner lieu à la troubler. M. le maréchal de Belle-Isle nous contoit hier qu'il s'est trouvé à Metz dans trois occasions différentes où il avoit prévenu des circonstances qui auroient pu être embarrassantes. Premièrement, on l'avertit à onze heures du matin qu'on devoit soutenir aux Dominicains, ce même jour à trois heures après midi, une thèse dans laquelle il y avoit deux ou trois propositions qui pourroient donner lieu à quelques démarches de la part du Parlement. Tout étoit déjà arrangé pour la thèse; le prieur avoit invité, par des billets, les plus considérables de la ville, et tous les gens savants qui s'y trouvoient; ils avoient demandé et obtenu une garde pour maintenir l'ordre. M. le maréchal de Belle-Isle se fit donner par écrit les deux ou trois propositions qui pouvoient être condamnées; il envoya dire au prieur de lui venir parler; il lui représenta les inconvénients de la thèse et le pria de faire en sorte qu'elle ne fût point soutenue. Un changement aussi subit, après d'aussi grands préparatifs, paroissant embarrasser le prieur, M. de Belle-Isle lui dit qu'il l'exhortoit à faire les choses de bonne grâce parce qu'il seroit obligé d'user d'autorité; enfin il persuada le prieur; tout fut contremandé, il n'y eut point de thèse. La seconde circonstance étoit à l'occasion d'un gentilhomme à qui on avoit

(1) Le Roi couche dimanche à la Meutte et entrera par la porte de la Conférence, le long des quais, le Pont-Neuf, le quai des Orfévres, descendra à l'escalier de la Sainte-Chapelle, y entendra la messe, et de là ira à la Grande Chambre pour y tenir son lit de justice. (*Note du duc de Luynes.*)

refusé la communion pascale. Ce refus devoit être dénoncé au Parlement, et il en auroit résulté une affaire considérable. M. de Belle-Isle sut que cette dénonciation devoit être faite par un ancien conseiller; il l'envoya prier de lui venir parler; il lui expliqua les mesures de sagesse et de prudence que M. l'évêque de Metz avoit prises pour punir le prêtre de son indiscrétion, et lui parla avec tant de raison et de douceur qu'il le persuada, et l'affaire ne fut point rapportée. Troisièmement, dans une autre occasion, M. de Belle-Isle avoit été obligé d'user d'autorité. Il s'agissoit d'un rituel contre lequel le Parlement vouloit agir; la dénonciation devoit être faite par un jeune conseiller, âgé de vingt et un ans. M. de Belle-Isle lui parla raison; mais voyant qu'il ne gagnoit rien sur son esprit, il lui fit sentir qu'il useroit de toute son autorité si la dénonciation se faisoit. Ce moyen réussit, et le rituel ne fut point dénoncé.

On apprit il y a deux jours, ici, la mort tragique de M^me^ de Lévis dans son château de Château-Morand en Bourbonnois. Elle avoit avec elle une de ses filles; elle s'étoit retirée avec elle à onze heures du soir dans sa chambre, et elle y étoit restée seule ayant dit qu'elle vouloit écrire avant de se coucher. Une heure après qu'elle y eut été, on vit sortir de la fumée, et on sentit une odeur de brûlé dans le château. Comme il parut que c'étoit du côté de l'appartement de M^me^ de Lévis, sa fille y courut aussitôt; elle trouva sa mère dans le feu, morte, et presqu'entièrement brûlée. M^me^ de Lévis étoit sœur d'un frère ou d'une sœur de feu M. l'archevêque de Sens, et par conséquent de feu MM. de Montigny-Gergy et de M. le curé de Saint-Sulpice. Elle avoit environ cinquante ans. Elle n'avoit jamais eu une figure agréable, mais c'étoit une femme de beaucoup de vertu et de mérite. Elle a eu quatre filles, dont deux sont mariées, l'une à un M. de Lévis-Lerand, de même nom et de même maison que feu M. le duc de Lévis, une autre

. épousé M. de Montoison, dont la première femme (Tonnerre) étoit dame du palais de la Reine; feu M. le comte le Lévis, mari de celle qui vient d'être brûlée, s'est ppelé longtemps le comte de Château-Morand. Son père, ui portoit le même nom, avoit épousé une sœur de feu I. le duc de Lévis, son oncle.

Du mardi 14. — Hier, le Roi arriva au Palais à dix eures pour y tenir son lit de justice.

Je joins un extrait de ce qui s'est passé au lit de justice. et extrait n'est fait que de mémoire (1).

Tous Messieurs des Requêtes et Enquêtes portèrent hier eurs démissions à M. le premier président, qui ne voulut oint les recevoir; sur ce refus ils les portèrent à M. le hancelier. Onze conseillers de grande chambre ont fait le même. Il y a eu aussi trois présidents à mortier qui nt voulu donner leurs démissions. Les avocats ont uitté leurs robes et ne veulent plus travailler.

Du jeudi 16. — Le Roi, qui étoit allé coucher à la eutte le dimanche, en partit avec toutes les troupes le sa garde suivant l'usage ordinaire. Il y eut dans e voyage une petite contestation entre les chevau-égers de la garde et les timbaliers et trompettes des nêmes plaisirs (2). Ceux-ci doivent accompagner le Roi ans ses voyages; les chevau-légers doivent marcher mmédiatement devant les chevaux du carrosse du Roi, mais comme les cinquante maîtres qui composent les quartiers des chevau-légers feroient un trop grand embarras à la tête des chevaux du carrosse du Roi, il a été réglé que la troupe marcheroit en avant et qu'il y en auroit seulement quatre à la tête des chevaux. Suivant cette règle, constamment pratiquée, les quatre chevau-

(1) Cet extrait ne se trouve pas joint au journal du duc de Luynes, qui dit dans une note à la date du 16 : « Je ne marquerai point le détail de cette cérémonie, parce qu'il y en aura un procès-verbal imprimé. » Cependant le duc de Luynes a consacré quelques lignes à ce lit de justice.

(2) *Voy.* au 10 juin 1755.

légers étoient à leurs places. Les timbaliers et trompettes des plaisirs vouloient occuper cette même place; les chevau-légers en rendirent compte à l'officier supérieur qui les commande et qui marche, suivant la règle, à côté de la roue de devant du carrosse du Roi; l'officier en rendit compte au Roi, qui décida que les chevau-légers continueroient à marcher à leur même place et que les timbaliers et trompettes marcheroient à droite et à gauche ou en avant suivant le terrain. Le Roi arrivá à la Sainte-Chapelle à dix heures; il y fut reçu par le trésorier, M. l'abbé de Chamrond, en habits pontificaux, la crosse et en mitre; c'est leur droit et l'usage. Il fit un petit compliment à S. M.

Il y a trois choses à remarquer dans le lit de justice de lundi dernier (1). On sait qu'à celui tenu ici Mgr le Dauphin ne se leva point et ne se découvrit point lorsque M. le chancelier vint prendre son avis; que les princes du sang, au moins quelques-uns, se découvrirent sans se lever et que cet exemple fut suivi par plusieurs des pairs. C'étoit assurément manquer au respect qui est dû à celui qui représente en quelque manière dans ce moment la personne du Roi. Lundi, Mgr le Dauphin se découvrit, se leva, et à plus forte raison tous les autres. Secondement, les quatre secrétaires d'État, comme j'ai dit dans le temps du lit de justice de Versailles, avoient prétendu devoir être couverts et donner leur avis. Le Roi, avant le lit de justice, s'étant fait rendre compte par M. le chancelier des raisons pour et contre, n'avoit pas cru devoir décider en leur faveur. L'affaire ayant été expliquée depuis, le Roi a décidé en faveur des secrétaires d'État; ils se sont couverts et on a

(1) Les ambassadeurs et ministres étrangers étoient au lit de justice dans la lanterne du côté de la buvette. Mme la princesse de Condé et Mme la comtesse de Toulouse étoient ensemble dans la lanterne du côté de la cheminée. (*Note du duc de Luynes.*)

pris leur avis. Ils étoient quatre : M. d'Argenson, M. Rouillé, M. de Saint-Florentin et M. de Paulmy. M. le garde des sceaux ne pouvoit y être à cause de la charge dont il est revêtu. Troisièmement, tous les princes du sang y étoient, excepté M. le comte de Charolois, qui n'y vint point à cause de sa mauvaise santé. Lorsque M. le chancelier alla aux opinions, M. le prince de Conty lui parla à l'oreille pendant quelques moments. On sait qu'il lui dit qu'il avoit eu l'honneur d'entretenir le Roi plusieurs fois sur les affaires présentes ; que S. M. savoit son sentiment et qu'il y persistoit.

Je ne parlerai point de ce que dit le Roi au commencement de la séance, du premier discours du chancelier, de celui du premier président, de la première déclaration au sujet des affaires de l'Église, du discours de l'avocat général, du second discours du chancelier, de l'édit portant suppression de deux chambres des Enquêtes, taxation des offices et forme des remboursements, du second discours de l'avocat général, du troisième discours du chancelier, de la seconde déclaration au sujet de la voix délibérative dans les chambres particulières et dans les assemblées des chambres, de la forme des dénonciations, etc., du troisième discours de l'avocat général (1) ; les déclarations et l'édit sont déjà imprimés. Les discours seront sûrement dans le procès-verbal qui ne paroît pas encore. Le Roi termina la séance par ces mots qui seront aussi dans le procès-verbal mais qui ne peuvent être trop répétés : « Messieurs, vous venez d'entendre mes volontés. Je ferai respecter mon autorité par tous ceux de mes sujets qui voudront s'en écarter. »

(1) La relation que donne le duc de Luynes de ces événements est très-incomplète aussi bien que dans Barbier. Les deux chroniqueurs, surpris et débordés par l'importance et l'abondance des faits, n'en ont donné qu'une analyse incomplète et renvoient tous les deux aux relations officielles imprimées. C'est dans l'*Histoire du Parlement* de Voltaire qu'il faut lire le récit exact et complet de l'histoire de ce lit de justice.

Il étoit une heure et un quart quand la séance fini Les conseillers restèrent assemblés dans leur chambre a palais toute la journée; ils envoyèrent chercher tou ceux de la Grande Chambre qui étoient allés chez eu après le lit de justice, et étant tous en robe ils allèren chez le premier président qu'ils trouvèrent avec les pré sidents à mortier; ils lui portèrent leurs démissions. Cett assemblée fut longue; il y eut beaucoup de raisonne ments. On prétend que la Grande Chambre vouloit suivr l'exemple des Enquêtes et des Requêtes; elle se rendit enfi aux raisons qui lui furent expliquées, et ne se décida pa dans le moment. Les Enquêtes et Requêtes ayant dit adie à la Grande Chambre, voulurent se retirer; mais le pre mier président voulut auparavant leur rendre leurs dé missions et les leur rendit en effet. Sur cela, Messieur des Enquêtes et Requêtes prirent le parti d'envoyer ce démissions en papier timbré par le doyen de chaqu chambre à M. le chancelier. Ils y arrivèrent à huit heure du soir et laissèrent leurs démissions sur son bureau. M. le chancelier les envoya aussitôt à la Meutte, où le Ro étoit retourné après le lit de justice. Une remarque qui mérite d'être faite sur cette démarche des Enquêtes et Requêtes, c'est qu'ils ont dit dans tous les temps et au dernier lit de justice encore qu'ils ne pouvoient déli bérer ni donner leur avis sur les édits et déclarations, à moins qu'elles ne leur eussent été communiquées et laissées assez de temps pour y faire les observations con venables; cependant depuis onze heures jusqu'à une heure, ils entendent une simple lecture d'une déclara tion en 5 articles, d'un édit qui en contient 20, e d'une seconde déclaration composée de 13, et dès l'après dînée même, ils prennent le parti de donner leurs démis sions.

Avant hier mardi, onze conseillers de Grande Chambr savoir : MM. de Tubeuf, Fermé, de Blair, de Lattaignan abbé Boucher, Anjorrant, Barraly, l'abbé Langlois, l'abl

Chaban de la Fosse (1), Pellot, Pajot de Malzac et deux conseillers d'honneur, MM. de la Michodière et Huguet de Sémonville (2), donnèrent aussi leurs démissions. Ce même exemple fut suivi hier par quatre autres conseillers : MM. Lemée, Hénin, l'abbé de Fleubet, Pajot de Dampierre. On m'a dit que M. de Louvencourt en étoit aussi. J'apprends qu'outre ceux marqués dans cet article, il y a encore MM. Rolland, Rulault et Lebas-Duplessis. Dans la liste qu'on m'envoie, Pellot n'y est pas et Louvencourt y est.

Les conseillers n'ont point de démission à donner; ils ont seulement déclaré qu'ils n'iroient plus au Parlement. Les avocats et procureurs refusèrent dès mardi 14 de faire aucunes fonctions de leurs emplois. Hier le Roi tint conseil d'État, l'après-dînée; pendant ce conseil, il envoya quérir M. le chancelier, qui entra dans le cabinet et y resta dix minutes. Ce matin, Messieurs de la Grande Chambre, savoir le premier président, neuf présidents à mortier et douze conseillers, se sont rendus ici. Le Roi leur a donné audience dans son cabinet, étant seul avec M. le chancelier, sans aucun de ses ministres. Le Châtelet

---

(1) Fils de feu M. Delafosse, premier chirurgien de la Reine. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) C'est le frère de Mme d'Estrades. Ils logeoient ensemble dans une maison qui est à eux deux, et cette moitié de maison est le seul bien-fonds qu'ait Mme d'Estrades. La résolution de donner sa démission étoit un parti pris depuis quelque temps et on en voit la preuve par la promptitude avec laquelle ces démissions furent données immédiatement après le lit de justice. Elles l'auroient même été quelques heures plus tôt qu'on ne les a données, si quelques gens sensés, et entre autres M. de Lézonnet, conseiller des Enquêtes, de qui je sais ce fait, n'avoit retardé la délibération. Mme d'Estrades savoit ce que son frère vouloit faire, elle lui avoit représenté plusieurs fois les inconvénients de cette démarche par rapport à lui et par rapport à elle-même; à lui, en désobéissant au Roi; à elle, parce qu'on pourroit croire que, bien loin de s'y opposer, elle lui avoit donné de mauvais conseils. Mme d'Estrades voyant ses représentations inutiles, et sachant ce que son frère venoit de faire, lui dit adieu pour toujours et s'en alla sur-le-champ dans une maison qu'elle a à Boulogne où elle est actuellement. (*Note du duc de Luynes.*)

a continué ses séances; mais il n'y avoit ni avocats, ni procureurs.

M. d'Aubert, ci-devant procureur général et aujourd'hui premier président du parlement de Douay, est ici depuis plusieurs jours pour prêter son serment entre les mains du Roi, suivant l'usage. Il m'a conté plusieurs détails sur ce parlement qui méritent d'être écrits.

Il n'y a dans le parlement de Douay que trois chambres, dont chacune a onze juges, savoir deux présidents, un chevalier d'honneur et huit conseillers. La troisième de ces chambres est celle où sont toujours portées les affaires criminelles. Les présidents tournent, c'est-à-dire passent alternativement d'une chambre à l'autre. Il n'y a point ce qu'on appelle à Paris de Grande Chambre, à l'exception du criminel pour la troisième, comme il vient d'être dit. Les assemblées se font deux fois par jour quand il y a des affaires, le matin depuis huit ou neuf heures jusqu'à onze et l'après-dînée de trois à cinq. Il n'y a point d'audience; tous les procès se jugent par rapport. Le rapporteur est obligé de lire toutes les pièces, et lorsque dans cette lecture il trouve plusieurs articles inutiles à la question dont il s'agit, il les passe, mais en pliant les pages qu'il ne lit point; et après qu'il a fait la lecture d'une pièce, il la remet à un de ses confrères qui examine, ou seul, ou avec tel conseiller qu'il juge à propos, si les endroits marqués et qu'on n'a point lus n'étoient point nécessaires à lire. Il sembleroit que cette façon de juger devroit faire durer plus longtemps les procès; il paroît cependant par l'expérience qu'ils sont finis aussi promptement qu'à l'audience, et on peut aisément le croire lorsque l'on sait combien de raisonnements inutiles sont employés souvent dans les plaidoyers. Il n'y a à Douay que 20 avocats et 13 procureurs, desquels cinq ou six seulement gagnent bien leur vie. Les chevaliers d'honneur n'assistent point aux affaires criminelles; ce sont des gentilshommes du pays qui rem-

plissent ces charges et qui sont tout aussi exacts aux audiences que les conseillers mêmes; leur séance est après les présidents; ils sont en habit ordinaire avec l'épée au côté, sans aucun habillement de cérémonie. Il n'y a qu'aux processions publiques où le Parlement va en corps qu'ils ont un habit singulier; c'est un habit rouge, doublé d'hermine sur toutes les tailles. Il paroît que l'on projette de leur donner un habillement de cérémonie pour le palais, à peu près comme celui des pairs de France au Parlement. Les charges de présidents du parlement de Douay se vendent jusqu'à 100,000 livres et celles de conseillers 60,000 livres. Les appointements de la charge de premier président ne sont que de 3,000 livres, mais il y a outre cela une pension. Feu M. de Pollinchove (1), qui vient de mourir il y a quelques mois, et auquel M. d'Aubert a succédé, n'avoit d'abord que 6,000 livres de pension, qui furent même réduites à 4,000 livres après trente ou quarante ans de service; cette pension fut augmentée jusqu'à 9,000 livres (2). Les charges de présidents n'ont que 1,500 livres d'appointements, sur quoi même il y a des déductions. Celles de chevaliers d'honneur et celles de conseillers ont également chacune 1,000 livres d'appointements, mais outre cela il y a les épices (3); elles montent à environ 2,000 livres pour les présidents, à 900 livres pour les chevaliers

(1) Le duc de Luynes écrit ce nom comme on le prononçait : M. de Polinkauve.

(2) Le Roi, en donnant à M. d'Aubert la charge de premier président, lui a donné la même pension de 9,000 livres. (*Note du duc de Luynes.*)

(3) *Épices*, se dit au palais des salaires que les juges se taxent en argent au bas des jugements, pour leur peine d'avoir travaillé au rapport et à la visitation des procès par écrit. Ce mot s'employait autrefois du sucre, des dragées et des confitures qu'on donnait en présent aux juges quand ils avaient fait gagner un procès, et cela par pure gratification. Ces présents s'appelaient épices parce qu'avant la découverte des Indes on confisait les fruits et on faisait les dragées avec des épiceries, et non pas avec du sucre, qui était fort rare en ces temps-là. Le présent volontaire de dragées et confitures ou épices, devint obligatoire et fut converti en taxe pécuniaire dès l'année 1369. (*Trévoux*).

d'honneur et 1,200 livres pour les conseillers; mais le doyen des présidents, qui sont tous présidents à mortier, a 1,500 livres de pension; le doyen de la Grande Chambre a 1,200 livres de pension; les doyens de la seconde et troisième chambre (car on ne les distingue pas autrement) ont chacun une pension de 800 livres. Il y a outre cela les vacations au criminel, qui vont à 200 livres pour les présidents, 100 livres pour les conseillers et 200 livres pour le procureur général. J'ai dit que les chevaliers d'honneur n'assistoient point au criminel. Le procureur général a 3,000 livres de pension. Le total des frais de procès, gages, appointements, pensions, etc., ne coûte qu'environ 75,000 livres à la province.

État des troupes sous le commandement de M. de Lally. — Lieutenant général commandant, M. de Lally. Il aura d'appointements environ 66,000 livres pour lui, et en comptant ce que le Roi lui donne pour ses aides de camp, cela va à 80,000 livres. Il n'a de bien que 5,500 livres de rente, mais il a 6,000 livres de pension. Il sera payé aussi comme syndic de la Compagnie, et en cette qualité il aura 4,000 livres par an. Son régiment vaut 3,000 livres qui sont composées d'un sol pour livre que chaque officier est obligé de lui donner sur ses appointements; mais ces 3,000 livres tripleront dans l'Inde, les appointements de chaque officier étant beaucoup augmentés. La Compagnie lui paye sa table, dont on a estimé la dépense à 60,000 liv. par an, mais qui montera bien à 80 ou 100,000 livres; telle qu'elle soit, elle sera payée par la Compagnie. Les appointements des capitaines, qui sont de 1,800 livres, seront portés dans l'Inde jusqu'à 5,600 livres. M. de Lally a sous ses ordres un maréchal de camp, qui est M. de Soupire; 3 brigadiers, qui sont MM. d'Estaing, de Landivisiau et un M. de Lally, de même nom que lui et qui est son parent. On avoit marqué ci-dessus que le départ de M. d'Estaing avoit été changé; en effet, il a été question de changement, mais le premier arrange-

ment subsiste. M. de Lally a sous ses ordres 9 colonels et 5 lieutenants-colonels. Commissaire-ordonnateur, M. Dubois; second commissaire, M. de Luker; deux capitaines partisans; un chirurgien-major et 3 aides; un lieutenant-colonel commandant un bataillon d'artillerie; 156 pièces de canon; 1,200 milliers de poudre. Les troupes sont : 200 dragons; 1 bataillon de Lally, le second bataillon de Lorraine, le troisième de Berry; le total avec l'augmentation fera environ 4,000 hommes. Toutes ces troupes seront aux ordres de M. de Lally dès qu'il sera arrivé dans l'Inde, et y sont même dès à présent jusqu'à l'embarquement; mais pendant la route M. de Lally ne commande rien; c'est l'usage qu'aucun officier de terre ne commande sur mer; tout est aux ordres du commandant de l'escadre, sous lequel chaque capitaine de vaisseau commande sur son bord. M. de Lally arrivé dans l'Inde non-seulement commandera les troupes, mais aussi aura une autorité générale sur tout ce qui regarde les intérêts de la Compagnie. Cette double autorité n'est donnée qu'à la seule personne de M. de Lally; s'il venoit à manquer ou qu'il fût malade, M. de Soupire auroit la même autorité que lui sur les troupes, mais il n'en auroit aucune sur ce qui regarde les intérêts de la Compagnie; il seroit obligé de se concerter avec celui qui en est actuellement chargé.

Du vendredi 17. — Je dois avoir parlé ci-dessus de M. Dupleix dont la femme est morte depuis peu. Ce M. Dupleix, qui paroît avoir rendu de grands services à la compagnie des Indes à Pondichéry, où il commandoit, y jouissoit d'environ 700,000 livres de rente dont il a donné les fonds à la Compagnie; il avoit outre cela environ 3 millions et en avoit dépensé près de 5 pour les intérêts de la Compagnie et pour y soutenir une guerre qu'il croyoit nécessaire. Depuis que M. Dupleix a été rappelé en France par la Compagnie, il a demandé qu'on examinât ses comptes et qu'on lui rendît justice.

Jusqu'à présent il n'a pu rien obtenir, et il paroît qu'au milieu de tant de richesse il est dans la misère. On prétend même que sa femme avoit eu recours à des personnes charitables pour lui aider à subsister.

On a parlé longtemps d'une religieuse mauresque qui étoit dans le couvent de Moret, près Fontainebleau, et qui s'étoit imaginé être fille de France. On lui avoit persuadé que la reine Marie-Thérèse étoit accouchée d'elle, et que la singulière couleur de sa peau avoit déterminé à la mettre dans un couvent. La Reine m'a fait l'honneur de me dire qu'elle en avoit parlé à M^me^ la princesse de Conty, fille légitimée de Louis XIV, et que M^me^ la princesse de Conty lui avoit dit qu'effectivement la reine Marie-Thérèse étoit accouchée d'une fille dont le visage étoit tout à fait violet, et même noir, parce qu'elle avoit apparemment beaucoup souffert en venant au monde; mais que cette fille mourut peu de temps après (1); que le nommé la Roche, concierge de la Ménagerie, avoit dans ce temps-là un Maure et une Mau-

(1) La reine Marie-Thérèse accoucha au Louvre, le 16 novembre 1664, d'une fille qui fut le même jour tenue sur les fonts de baptême par Madame (Henriette d'Angleterre) avec le prince de Condé, et nommée Marie-Anne. La Reine fut en grand danger et reçut le 18 le Saint-Sacrement. Le 8 décembre, la petite princesse fut vouée par le Roi et la Reine à l'Immaculée Conception de la Vierge, et on lui en donna l'habit. Le 26 décembre suivant, Marie-Anne de France mourut âgée de trente-neuf jours; le lendemain, son corps fut exposé sur un lit de parade, puis porté à Saint-Denis et son cœur au Val-de-Grâce. « La Reine, dit M^lle^ de Montpensier, tomba malade et accoucha, et à huit mois, ayant de grands accès de fièvre tierce... Après sa couche elle fut si mal qu'elle reçut Notre-Seigneur. Cette nouvelle alarma fort. Dès que je fus en état de partir, je m'en allai à Paris, j'y arrivai un peu avant Noël... Monsieur me conta l'effroi que l'on avoit eu sur la maladie de la Reine, le monde qui etoit au Louvre lorsqu'on lui apporta Notre-Seigneur;.... que la fille dont elle étoit accouchée ressembloit à un petit Maure que M. de Beaufort avoit amené, qui étoit fort joli, qui étoit toujours avec la Reine; que quand l'on s'étoit souvenu que son enfant y pourroit ressembler, on l'avoit ôté, mais qu'il n'étoit plus temps; que la petite fille etoit horrible; qu'elle ne vivroit pas; que je me gardasse bien de le dire a la Reine, ni qu'elle mourroit. » (*Mémoires de M^lle^ de Montpensier*, édition Cheruel, tome IV, pages 15 et 16.)

esque; que cette Mauresque accoucha d'une fille; que es père et mère, en étant assez embarrassés, en parlèrent à Mme de Maintenon, qui en eut pitié et en fit prendre soin; qu'elle la mit dans le couvent de Moret et la recommanda beaucoup, et que c'étoit là l'origine de la fable qu'on avoit imaginée (1).

J'ai parlé ci-dessus du lit de justice, et j'ai dit que le Roi étoit parti de la Meutte avec Mgr le Dauphin, M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé et M. le comte de Clermont. On voit par cet arrangement qu'il y avoit une portière vide; apparemment que le Roi jugea à propos de n'y point faire mettre son capitaine des gardes, lequel suivoit dans le second carrosse. M. le prince de Conty et M. le comte de la Marche attendirent le Roi au palais. Dans la marche du Roi, depuis la Sainte-Chapelle jusqu'au palais, il y eut deux disputes. L'usage et la règle sont que le Parlement fait une députation qui vient trouver le Roi à la Sainte-Chapelle. Le premier président attend toujours le Roi à la Grande Chambre, où S. M. arrive entre deux présidents à mortier dont le plus ancien est à la droite et l'autre à la gauche; le plus ancien des présidents à mortier est M. Molé, qui se mit à la droite du Roi; M. le Premier, croyant qu'il ne devoit pas être à cette place, lui en parla, et M. Molé lui répondit que c'étoit la sienne. Deux huissiers de la chambre marchent immédiatement devant le Roi à toutes les cérémonies, portant leurs masses. Le premier huissier du Parlement, charge fort considérable, crut être en droit de marcher entre le Roi et les huissiers de la chambre; ceux-ci ne voulant point lui céder leur place, il leur dit que le Roi avoit déjà décidé dans une autre occasion en sa faveur.

(1) Saint-Simon a accrédité cette fable dans ses additions au *Journal de Dangeau* (tome VI, page 194) et dans ses *Mémoires*. La bibliothèque de Sainte-Geneviève conserve un portrait de cette religieuse mauresque du couvent de Moret.

Cette dispute étoit trop près du Roi pour qu'il ne l'entendît pas; il prit la parole et dit : « Je n'ai point décidé. » En conséquence, l'huissier du Parlement s'avança et les deux huissiers de la chambre restèrent à leur place.

Tout le monde sait que dans tous les lieux où est le Roi, soit au lit de justice, soit au conseil, tous les juges ou conseillers qui y assistent n'ont que voix consultative; c'est toujours la volonté du Roi qui décide; cependant le Roi, à l'exemple de Louis XIV, veut bien s'en rapporter à la pluralité des voix dans le conseil de dépêches. Louis XIV avoit suivi cet usage constamment, et on remarqua qu'il ne s'en est jamais écarté que dans deux occasions, l'une dans une affaire qui regardoit l'hôpital de Châlons, et l'autre dans un procès contre M. d'Isenghien. M. d'Isenghien avoit 75,000 livres de rente en Franche-Comté. Le Domaine prétendoit que ces biens devoient appartenir au Roi, et demandoit non-seulement la restitution de terres mais même celle de plusieurs années de revenu, ce qui auroit fait plusieurs millions et auroit ruiné entièrement MM. d'Isenghien. Suivant la règle exacte, M. d'Isenghien devoit être condamné, et toutes les lois furent contre lui; le Roi prit la parole et dit : « Messieurs, je vois que c'est M. d'Isenghien qui doit perdre son procès, mais c'est moi qui veux le perdre. »

J'ai marqué que Messieurs de la Grande Chambre allèrent hier matin (1) à Versailles. Les dix présidents à mortier y étoient, y compris le premier président, et douze conseillers de Grande Chambre. La Grande Chambre est composée de 33 conseillers, dont 12 clercs et 6 conseillers honoraires, et de 10 présidents, y compris le premier président. Le Roi hier, après avoir répondu au premier président dans les termes qu'on trouvera ci-après, parla avec bonté à tous les présidents et conseillers, à chacun séparément.

(1) Jeudi 16

Discours du Roi à Messieurs de la Grande Chambre.

« Je vous ai mandé pour vous dire que je vous sais gré de votre fidélité à ma personne et à mon service. Un exemple si conforme à vos devoirs et à mes désirs auroit dû être suivi de tous. Je ne doute pas que ceux d'entre vous qui s'en sont écartés ne se rendent, sans attendre mes ordres, aux sages conseils que vous leur donnerez. Continuez à me servir avec le même zèle et le même attachement, et comptez sur les bontés de votre Roi. »

Au retour de Versailles, ces Messieurs s'assemblèrent et firent l'arrêté suivant, en conséquence duquel M. le premier président écrivit à M. le chancelier pour lui demander la permission d'aller ce matin (1) à Versailles. En effet, il s'y est rendu ce matin avec MM. les présidents Molé et de Novion.

Arrêté de Messieurs de la Grande Chambre sur le discours du Roi.

..... (2) lesquels, pénétrés de la reconnoissance la plus vive et la plus respectueuse des bontés du Roi, et considérant que le zèle qui anime tous les membres du Parlement est le même, qu'il est sans bornes, qu'il n'en a différé que dans l'expression, ont arrêté que M. le premier président et deux de MM. les présidents se retireront dans demain par devers ledit seigneur Roi, à l'effet de le supplier d'ordonner que tous les membres de son Parlement se réunissent pour concourir par leurs suffrages aux représentations nécessaires pour le bien de son service et celui de l'État.

Tous les évêques qui sont à Paris ont reçu une lettre des secrétaires d'État d'aller chacun dans leur diocèse pour y exécuter les ordres du Roi. Les trois cardinaux n'en ont point reçu. M. le cardinal de Tavannes a fait

(1) Vendredi 17.

(2) A la tête de l'arrêté sont les noms des dix présidents, des douze conseillers et des trois conseillers d'honneur qui composent actuellement la Grande Chambre, et ce mot *lesquels* a été mis exprès pour ne pas dire le Parlement, parce qu'il ne reste actuellement que la Grande Chambre, ni même le mot de Grande Chambre, parce qu'elle est incomplète. (*Note du duc de Luynes.*)

Cette dispute étoit trop près du Roi pour qu'il ne l'eût pas; il prit la parole et dit : « Je n'ai point décidé. conséquence, l'huissier du Parlement s'avança et les huissiers de la chambre restèrent à leur place.

Tout le monde sait que dans tous les lieux où Roi, soit au lit de justice, soit au conseil, tous les ou conseillers qui y assistent n'ont que voix consulti c'est toujours la volonté du Roi qui décide; cepe le Roi, à l'exemple de Louis XIV, veut bien s'en rapp à la pluralité des voix dans le conseil de dépê Louis XIV avoit suivi cet usage constamment, et s marqua qu'il ne s'en est jamais écarté que dans deu casions, l'une dans une affaire qui regardoit l'hôpi Châlons, et l'autre dans un procès contre M. d'Isengh M. d'Isenghien avoit 75,000 livres de rente en Fra Comté. Le Domaine prétendoit que ces biens dev appartenir au Roi, et demandoit non-seulement la tution de terres mais même celle de plusieurs anné revenu, ce qui auroit fait plusieurs millions et a ruiné entièrement MM. d'Isenghien. Suivant la exacte, M. d'Isenghien devoit être condamné, et t les lois furent contre lui; le Roi prit la parole et « Messieurs, je vois que c'est M. d'Isenghien qui perdre son procès, mais c'est moi qui veux le perd

J'ai marqué que Messieurs de la Grande-Chambre rent hier matin (1) à Versailles. Les dix présidens mortier y étoient, y compris le premier président douze conseillers de Grande Chambre. La Grande Cha est composée de 33 conseillers, dont 12 clercs et 6 seillers honoraires, et de 10 présidents, y compris le mier président. Le Roi hier, après avoir répondu au mier président dans les termes qu'on trouvera ci-a parla avec bonté à tous les présidents et conseille chacun séparément.

(1) Jeudi 16.

Discours du Roi à Messieurs de la Grande Chambre.

« Je vous ai mandé pour vous dire que je vous sais gré de votre fidélité à ma personne et à mon service. Un exemple si conforme à vos devoirs et à mes désirs auroit dû être suivi de tous. Je ne doute pas que ceux d'entre vous qui s'en sont écartés ne se rendent, sans attendre mes ordres, aux sages conseils que vous leur donnerez. Continuez à me servir avec le même zèle et le même attachement, et comptez sur les bontés de votre Roi. »

Au retour de Versailles, ces Messieurs s'assemblèrent et firent l'arrêté suivant, en conséquence duquel M. le premier président écrivit à M. le chancelier pour lui demander la permission d'aller ce matin (1) à Versailles. En effet, il s'y est rendu ce matin avec MM. les présidents Molé et de Novion.

Arrêté de Messieurs de la Grande Chambre sur le discours du Roi.

..... (2) lesquels, pénétrés de la reconnoissance la plus vive et la plus respectueuse des bontés du Roi, et considérant que le zèle qui anime tous les membres du Parlement est le même, qu'il est sans bornes, qu'il n'en a différé que dans l'expression, ont arrêté que M. le premier président et deux de MM. les présidents se retireront dans demain par devers ledit seigneur Roi, à l'effet de le supplier d'ordonner que tous les membres de son Parlement se réunissent pour concourir par leurs suffrages aux représentations nécessaires pour le bien de son service et celui de l'État.

Tous les évêques qui sont à Paris ont reçu une lettre des secrétaires d'État d'aller chacun dans leur diocèse pour y exécuter les ordres du Roi. Les trois cardinaux n'en ont point reçu. M. le cardinal de Tavannes a fait

(1) Vendredi 17.

(2) A la tête de l'arrêté sont les noms des dix présidents, des douze conseillers et des trois conseillers d'honneur qui composent actuellement la Grande Chambre, et ce mot *lesquels* a été mis exprès pour ne pas dire le Parlement, parce qu'il ne reste actuellement que la Grande Chambre, ni même le mot de Grande Chambre, parce qu'elle est incomplète. (*Note du duc de Luynes.*)

Cette dispute étoit trop près du Roi pour qu'il ne l'entendît pas ; il prit la parole et dit : « Je n'ai point décidé. » En conséquence, l'huissier du Parlement s'avança et les deux huissiers de la chambre restèrent à leur place.

Tout le monde sait que dans tous les lieux où est le Roi, soit au lit de justice, soit au conseil, tous les juges ou conseillers qui y assistent n'ont que voix consultative; c'est toujours la volonté du Roi qui décide; cependant le Roi, à l'exemple de Louis XIV, veut bien s'en rapporter à la pluralité des voix dans le conseil de dépêches. Louis XIV avoit suivi cet usage constamment, et on remarqua qu'il ne s'en est jamais écarté que dans deux occasions, l'une dans une affaire qui regardoit l'hôpital de Châlons, et l'autre dans un procès contre M. d'Isenghien. M. d'Isenghien avoit 75,000 livres de rente en Franche-Comté. Le Domaine prétendoit que ces biens devoient appartenir au Roi, et demandoit non-seulement la restitution de terres mais même celle de plusieurs années de revenu, ce qui auroit fait plusieurs millions et auroit ruiné entièrement MM. d'Isenghien. Suivant la règle exacte, M. d'Isenghien devoit être condamné, et toutes les lois furent contre lui; le Roi prit la parole et dit : « Messieurs, je vois que c'est M. d'Isenghien qui doit perdre son procès, mais c'est moi qui veux le perdre. »

J'ai marqué que Messieurs de la Grande Chambre allèrent hier matin (1) à Versailles. Les dix présidents à mortier y étoient, y compris le premier président, et douze conseillers de Grande Chambre. La Grande Chambre est composée de 33 conseillers, dont 12 clercs et 6 conseillers honoraires, et de 10 présidents, y compris le premier président. Le Roi hier, après avoir répondu au premier président dans les termes qu'on trouvera ci-après, parla avec bonté à tous les présidents et conseillers, à chacun séparément.

(1) Jeudi 16.

jui s en sont ecartes ne se rendent, sans attendre
:dres, aux sages conseils que vous leur donnerez.
iuez à me servir avec le même zèle et le même
ement, et comptez sur les bontés de votre Roi. »
retour de Versailles, ces Messieurs s'assemblèrent
nt l'arrêté suivant, en conséquence duquel M. le
er président écrivit à M. le chancelier pour lui de-
:r la permission d'aller ce matin (1) à Versailles.
et, il s'y est rendu ce matin avec MM. les présidents
t de Novion.

de Messieurs de la Grande Chambre sur le discours du Roi.

... (2) lesquels, pénétrés de la reconnoissance la plus vive et la
pectueuse des bontés du Roi, et considérant que le zèle qui
ous les membres du Parlement est le même, qu'il est sans
qu'il n'en a différé que dans l'expression, ont arrêté que M. le
· président et deux de MM. les présidents se retireront dans
par devers ledit seigneur Roi, à l'effet de le supplier d'ordonner
s les membres de son Parlement se réunissent pour concourir
rs suffrages aux représentations nécessaires pour le bien de
vice et celui de l'État.

s les évêques qui sont à Paris ont reçu une lettre
:crétaires d'État d'aller chacun dans leur diocèse
y exécuter les ordres du Roi. Les trois cardinaux
nt point reçu. M. le cardinal de Tavannes a fait

demander au Roi par M. de Saint-Florentin si S. M. n jugeoit point à propos qu'il se rendît à Rouen ; mais l Roi lui a fait dire que ce n'étoit ni sa volonté ni so intention. Plusieurs évêques ont porté leurs lettres M. le cardinal de la Rochefoucauld, qui leur a demand en plaisantant si ces billets étoient commerçables, parc que lui il ne demanderoit pas mieux que d'avoir un raison de retourner à Bourges. Cependant quelques-un ayant désiré de savoir s'ils n'avoient pas eu le malheu de déplaire au Roi et si S. M. trouveroit bon qu'ils eus sent l'honneur de prendre congé d'elle en partant, le Roi a répondu qu'il n'étoit point mécontent des évêques et qu'ils seroient très-bien reçus à venir prendre congé de lui.

On ignore encore quel sera l'ordre du Roi pour l'assemblée du Parlement et pour les délibérations sur les deux déclarations et l'édit. Il paroît jusqu'à présent que l'article de tous que le Parlement regarde comme le plus nécessaire à changer, c'est le onzième de la déclaration pour la discipline du Parlement ; il est vrai que par l'ordonnance de 1667, enregistrée en lit de justice, il fut dit la même chose, qui est exprimée dans cet article onzième : que faute d'enregistrement par le Parlement le lendemain de la réponse aux remontrances, les édits, déclarations, etc., seront tenus pour publiés et enregistrés ; mais on prétend que cette ordonnance n'a point eu d'exécution et qu'il ne s'est point présenté d'autre exemple dans un cas pareil sous le règne de Louis XIV, parce qu'en 1673 il défendit les remontrances. On ajoute que le Parlement ne peut regarder comme une loi que ce qui est inséré dans ses registres, et que tout ce qui est fait en lit de justice est remis à M. le chancelier après l'enregistrement, mais n'est jamais inscrit dans les registres du Parlement, qu'il demeure dans les archives de la chancellerie, qu'il est imprimé à l'imprimerie royale, et jamais par l'impri-

meur du Parlement; enfin que tous actes pareils ne sont jamais cités en aucune occasion au Parlement.

Du samedi 18. — J'ai parlé ci-dessus de la démission de Messieurs des Enquêtes et Requêtes. On en trouvera ci-après la formule (1), et ce qu'il y a de plus singulier c'est qu'elle a été imprimée et répandue dans le public deux jours après. Cette démission étoit si bien l'ouvrage d'un esprit de parti, qu'on y a compris le nom de quelques-uns des membres du Parlement qui étoient actuellement dans leurs terres. Les conseillers honoraires qui ont donné leur démission peuvent être regardés aussi comme une chose singulière, puisqu'ils n'ont nulle obligation de se trouver au Parlement; on ne peut leur refuser séance lorsqu'ils se présentent, mais on ne peut trouver à redire quand ils n'y viennent pas; ainsi ils pouvoient s'absenter, mais cela n'auroit pas fait assez d'éclat.

Hier au soir (2), le premier président exposa au Roi tous les motifs de représentations que la Compagnie croyoit devoir faire sur l'édit et les deux déclarations. Le Roi répondit ce qui est écrit ci-dessus (3); le premier président étant resté reprit la parole, et cita quelques exemples de déclarations ou édits retirés, ou qui n'avoient point eu d'exécution, etc. Le Roi répondit : « Je ne gouvernois pas encore par moi-même, c'est dans le temps que je renvoyai M. le Duc; je n'avois que vingt-deux ans; présentement je gouverne par moi-même, j'ai près de quarante-sept ans; il y en a quatre que ceci m'ennuie. Je ne changerai rien à mes édits et déclarations. » Le premier président dit à S. M. qu'il la supplioit de rendre

(1) Cette formule étant déjà réimprimée dans le *Journal de Barbier* (VI, 409), nous ne la reproduisons pas.

(2) Vendredi 17.

(3) Il y a eu quelque omission de faite par le copiste qui mettoit au net les notes du duc de Luynes. La réponse du Roi ne se trouve pas. Selon Barbier, Louis XV auroit dit à la députation qu'il feroit savoir ses volontés.

les propres termes de sa réponse à la Compagnie. — « Vous ferez ce que vous voudrez, dit le Roi, je veux être obéi. » On a voulu douter de ce discours, et le jour même on avoit répandu dans Paris une copie de la réponse du Roi très-différente de ce qui est marqué ci-dessus; à l'égard des dernières paroles de S. M., qui sont les plus remarquables, on soutenoit qu'elles n'étoient point vraies; il sembloit même qu'il y avoit lieu de le croire. Quelqu'un de fort instruit me dit avoir parlé à un de ceux qui étoient témoins du discours, sans me le nommer, et sur ce qu'il lui avoit entendu dire il ne pouvoit pas croire que ce discours fût tel qu'on le rapportoit; cependant il est très-vrai, et tout ce qu'on peut conclure de l'incertitude qu'on a voulu y mettre, c'est que ceux à qui il a été tenu ont gardé le silence pour donner lieu d'en douter.

Du mardi 21. — En conséquence de l'arrêté de la Grande Chambre, que l'on trouvera ci-dessus en date du 16, M. le premier président avec les présidents Molé et de Novion se rendirent le 21 à Versailles; ils eurent audience du Roi sur les six heures du soir, et cette audience ne dura pas une minute. On trouvera ci-après ce que le Roi leur dit :

« J'ai déjà marqué à la Grande Chambre le contentement que j'ai de sa fidélité à mon service et à ses devoirs. Je lui ai même donné une marque de ma confiance et de celle que j'ai dans sa sagesse, en lui permettant de me faire des représentations. Je regarde les offices de ceux des Enquêtes et Requêtes qui m'ont donné leurs démissions comme vacants, ainsi il ne peut plus être question de les rassembler. »

Du mercredi 22. — En conséquence de la réponse du Roi, Messieurs de la Grande Chambre firent l'arrêté suivant :

Messieurs les susnommés étant a la Grande Chambre ont délibéré d'aller tous se prosterner aux pieds du Roi pour le supplier de considérer que plus ils sont animés par les marques de bonté et même de

confiance dont il les a honorés, plus ils osent se flatter d'obtenir la réunion entière des membres de son Parlement.

Que le bien de son service, le maintien de l'ordre public, le bonheur de ses sujets, la conservation de l'essence du Parlement, exigent en ce moment, plus qu'en tout autre, de leur fidélité qu'ils insistent auprès du meilleur des rois pour l'engager à faire un acte si conforme à la bonté de son cœur et si capable de ranimer le courage de la magistrature de son royaume.

Les 22 ordinaires et les 3 conseillers d'honneur.

Du jeudi 23. — M. de Broglie est arrivé de Dresde il y a quelques jours.

M. de Baschi est arrivé le 21; il vient de Lisbonne, a passé en Languedoc pour voir sa famille et y a demeuré trois ou quatre mois.

M. le marquis de Crussol des Salles, frère de M. de Montausier et de M. le comte d'Uzès, vient de remercier pour le gouvernement de l'île d'Oléron, vacant par la mort de M. de Cadeville, lieutenant général; ils sont tous trois fils de M. le comte d'Uzès et de....

Il avoit épousé en secondes noces M^me^ Amelin dont il n'a point eu d'enfants. M. de Crussol est lieutenant général et a fort peu de biens; c'est un très-bon militaire.

Du vendredi 24. — On a appris le 23 la mort de l'Impératrice douairière; elle est morte à Munich; elle étoit dans sa cinquante-sixième année, étant née le 22 octobre 1701. Elle étoit fille de l'empereur Joseph et sœur de la reine de Pologne, par conséquent cousine de l'Impératrice. Elle étoit veuve de Charles-Albert, électeur de Bavière, fils de Maximilien, lequel est mort empereur sous le nom de Charles VII. Elle est mère de l'électeur de Bavière d'aujourd'hui et de la princesse royale de Saxe. Elle laisse encore une fille qui n'est point mariée. Le Roi a décidé qu'il prendroit le deuil pour trois semaines et a donné ordre à M. de Fleury de lui faire faire un habit violet. C'est l'usage que le premier gentilhomme de la chambre fournit le premier habit violet que le Roi porte dans les deuils. Le Roi ne porte que certains deuils en

violet; les petits deuils sont toujours en noir. On ne peut savoir le jour du deuil que lorsqu'on en aura donné part au Roi, et cette part ne peut être donnée que par le ministre de Bavière, qui est actuellement M. de Van Eyck.

M. le comte de la Mothe-Lamire a prêté serment entre les mains du Roi pour la lieutenance de Roi de Picardie.

On a eu nouvelle le 23 que l'Impératrice est accouchée d'un archiduc; c'est son cinquième garçon; elle a outre cela huit filles.

On a nouvelle de Brest que M. Perrier y est arrivé avec son escadre (1); il a ramené avec lui une frégate construite à Québec, nommé *l'Abénaquis;* on dit que c'est un des meilleurs bâtiments que l'on puisse voir (2). Celui qui est à la tête des constructions que l'on fait en Canada est un M. le Vasseur, qui a été plusieurs années gouverneur de la petite Venise près du canal de Versailles; il est fort habile constructeur et a été envoyé par distinction en Canada. Il vint ici il y a environ un an; il dit que les bois de ce pays-là sont excellents pour la construction des vaisseaux.

M. de l'Hôpital a pris congé le 23; il part pour aller à son ambassade à Pétersbourg; le Roi lui a dit qu'il falloit qu'il y fût dans le mois de janvier. Il mène avec lui six personnes qui ont été aussi présentées.

Du samedi 25. — On savoit dès hier matin à Versailles que M^me^ de Durfort, qui est Durfort en son nom, et qui est dame de Mesdames cadettes, avoit obtenu la survivance de dame d'atours de Mesdames. On sait que la maison de Madame est différente de celle de Mesdames. Madame a pour dame d'honneur M^me^ de Beauvilliers, et pour dame d'atours M^me^ de Civrac, qui a succédé à M^me^ d'Estrades; Mesdames ont pour dame d'honneur

(1) Il vient des îles de l'Amérique. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Elle a conduit à Brest cent cinquante Anglois de la garnison du fort Chouaguen avec leurs officiers. (*Note du duc de Luynes.*)

Mme la maréchale de Duras, et pour dame d'atours Mme de Clermont. Cette place a été donnée à Mme de Clermont avec certains arrangements en faveur de Mme la duchesse de Brancas, sa fille. Mme de Clermont étant âgée et pouvant avoir besoin d'être aidée dans les fonctions de cette place, le Roi a choisi Mme de Durfort, à qui il en a donné la survivance (1).

Du dimanche 26. — Le Roi signa hier le contrat de mariage de Mlle de Marbeuf, cousine de l'abbé, avec M. de Veillac, président à mortier du parlement d'Aix. M. de Boufflers (Rouvrel) fut présenté le même jour, il vient d'Espagne. M. de Spa fut aussi présenté ; il est Suédois ; le Roi lui a donné le régiment qu'avoit son père. M. d'Hautefort, chevalier de l'Ordre, a aussi présenté son fils aîné. M. d'Hautefort, en venant de Paris à Versailles, fut arrêté par sept ou huit hommes qui lui dirent que c'étoit de la part du Roi et lui demandèrent son nom ; il le leur dit et ne parut pas les persuader. Comme il est chevalier de l'Ordre, il leur montra sa plaque et son cordon ; ils lui firent des excuses et le laissèrent aller.

Du lundi 27. — Je n'ai point encore parlé d'une fort belle pendule que le Roi a fait mettre sur la cheminée du cabinet du conseil depuis qu'il est agrandi et redoré. Cette pendule a été fournie par les Menus et faite par conséquent par les ordres de M. le duc de Gesvres, chez qui j'en ai vu les dessins. Elle a été placée depuis le retour de Fontainebleau. Ce n'est que depuis ce temps que le Roi a commencé à jouir de son cabinet, qui a été fini pen-

(1) Rien ne paroissoit plus positif que cette survivance, puisque Mme de Durfort dit le 22 ou le 23 à quelqu'un, de qui je le sais, et qui lui fit son compliment, qu'elle n'avoit appris cette nouvelle que la veille et qu'elle lui étoit bien obligée de la part qu'elle y prenoit. Cependant, suivant ce qu'on me mande d'hier, tout est changé. Il n'est plus question de survivance pour personne, et le Roi a déclaré que les choses demeureroient au même état tant que Mme de Clermont vivroit, à moins qu'elle ne voulût se démettre. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 30 décembre 1756.)

dant son absence. Pendant qu'on y travailloit, il pensa arriver un accident dont les suites pouvoient être funestes pour le château ; on sait que les doreurs ont besoin de réchauds de feu pour leur ouvrage; lorsqu'ils furent retirés, quelqu'un qui passoit dans l'appartement, apercevant de la lumière dans le cabinet à une heure indue, regarda par la serrure et vit la flamme ; il avertit et le remède fut apporté promptement.

Ce sont aussi les Menus, sous les ordres du premier gentilhomme de la chambre, qui ont fait faire les gradins et toutes les barrières pour le lit de justice. Le Garde-Meuble a fourni tous les tapis, couvertures de banquettes et de tabourets et le dais du Parlement, qui est celui de Louis XII.

J'ai marqué que le Roi prendroit le deuil le 2 janvier. L'usage pour les deuils en Allemagne n'est pas connu dans ce pays-ci.

M. le maréchal de Belle-Isle me contoit il y a quelque temps qu'après l'élection de Charles VII, étant allé comme ambassadeur du Roi à son audience en grand cérémonial, il y fut aussi en grand deuil à cause de la mort de Charles VI, son prédécesseur. L'habillement de ce grand deuil est en ratine noire, un grand manteau à longue queue, porté par un gentilhomme dont le manteau a aussi une queue, laquelle est aussi portée. On porte la queue du manteau de l'ambassadeur jusque dans la salle des gardes. L'ambassadeur a outre cela une jupe et un capuchon ; tout est en ratine noire, parce que c'est l'usage des grands deuils hiver et été.

M. le chevalier de Brassac, qui est depuis longtemps attaché à M. le comte d'Eu, s'est séparé de lui ; on prétend que c'est à l'occasion d'un intendant de M. le comte d'Eu qui étoit ci-devant à M^me^ la duchesse du Maine; il s'appelle Guillaume ; M. le comte d'Eu l'a pris en affection. On dit qu'il lui a conseillé de faire un arrangement différent dans les payements de sa maison, et de les re

tarder d'une année comme on fait chez le Roi. M. de Brassac, accoutumé d'être payé à l'échéance, s'est plaint; il a parlé et a écrit; enfin il a demandé à se retirer et l'a obtenu. M. de Brassac est le fils cadet de Mme de Brassac (1); on l'a appelé longtemps le chevalier de Brassac. Il est fort grand musicien et a composé même un opéra (2). Il a une fort belle de voix basse. Il y a quelques années qu'il se maria; il a épousé la nièce d'une Mme du Bocage. M. du Bocage est receveur général de Dieppe. Sa femme est une virtuose fort aimable, qui a toutes sortes de talents; elle sait fort bien la musique. On ne croyoit pas qu'elle sût faire des vers; des gens qui vivoient avec elle depuis quinze ou vingt ans furent tout étonnés de lui découvrir ce talent de plus et de l'y voir réussir. M. de Brassac a un frère aîné qui est au roi de Pologne, et qui a épousé Mlle de Tourville, mère de M. de Béarn, qui a épousé Mlle de la Force.

Du jeudi 30. — Messieurs de la Grande Chambre se rendirent hier matin à Versailles. C'étoit le jour que le Roi leur avoit donné; ils se jetèrent aux genoux du Roi pour lui demander grâce pour leurs confrères des Enquêtes et Requêtes. Le Roi leur répondit qu'il ne pouvoit rien changer à ce qu'il avoit décidé, et qu'il regardoit les places des Enquêtes et Requêtes comme vacantes; que d'ailleurs il se feroit toujours plaisir de leur donner à eux personnellement toutes sortes de marques de bonté.

Il paroît par toutes les nouvelles de Paris que le même esprit règne toujours dans tous les tribunaux. Le Châtelet vient d'en donner une preuve. Un prêtre de la paroisse de Saint-Leu, nommé M. Blaise, appelant très-connu,

---

(1) Qui a été à Mme la duchesse du Maine, laquelle Mme de Brassac étoit fille de condition d'Auvergne. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) *Léandre et Héro*, paroles de Lefranc de Pompignan. Le chevalier de Brassac avoit aussi composé la musique de *l'Empire de l'Amour*, opéra-ballet, dont les paroles étaient de Moncrif, et celle de l'acte de *Linus*, dans l'opéra des *Fragments*.

est tombé malade à l'extrémité ; il a fait demander l sacrements à M. le curé de Saint-Leu, dans la paroi duquel il étoit. M. le curé de Saint-Leu les lui a refus Aussitôt, dénonciation au Châtelet. Le Châtelet s'assemb le 27 à quatre heures après midi ; il fut question de fai signifier au sieur curé l'ordre d'administrer le malad mais il ne se trouva aucun huissier qui voulût se charger cette signification. Le Châtelet prit le parti d'envoyer de notaires chez le malade, qui prirent acte du refus q lui avoit été fait ; pour ne pas perdre de vue la suite d'u affaire aussi importante et aussi essentielle, le Châtel demeura assemblé jusqu'à onze heures du matin le lend main 28. On prétend qu'ils avoient ordonné à l'aumôni du Châtelet de porter les sacrements à M. Blaise ; m dans l'intervalle, le malade étant mort, ils se sont rédui à agir contre les prêtres de la paroisse. Le curé a été d crété ainsi que deux vicaires et trois autres prêtres, q se sont sauvés, en tout six. M. l'archevêque a envoyé u prêtre nommé M. Durand pour desservir cette paroiss Le Châtelet dira vraisemblablement qu'il n'a pu se co former à la dernière déclaration du Roi parce qu'elle l lui a point été envoyée.

Quelques procureurs ont travaillé au Grand Consei mais les avocats persistent à ne vouloir rien faire. L avocats prétendent être un corps libre, et en effet ils n'o point de charges, au lieu que les procureurs en ont ; p cette raison on peut obliger ceux-ci à remplir leurs fo tions.

M. Blaise avoit été missionnaire à la paroisse Not Dame de Versailles. Il fut renvoyé de Saint-Lazare pa qu'il étoit janséniste ; il alla s'établir sur la paroisse Saint-Leu, dont le curé qui y étoit alors pensoit com lui. M. l'archevêque a ordonné qu'on l'enterrât, non d l'église, mais dans le cimetière, et qu'il n'y eût ni sonne ni ornement. On n'a dit qu'une messe basse à cet ent rement où il y avoit beaucoup de monde. Son confess

étoit M. Blot, prêtre de Saint-Lazare, qui, après l'avoir confessé, a été trouver M. le curé et lui a dit qu'il avoit vu M. Blaise, mais n'a point dit qu'il l'eût confessé ; d'autres prétendent que M. Blaise avoit dit avoir été confessé il y avoit huit jours, et que M. le curé de Saint-Leu, ayant voulu vérifier le fait, avoit trouvé qu'il y avoit trois semaines de cette confession. Quoi qu'il en soit, la confession paroissoit devoir être bien nécessaire au moment de la mort, et les termes de la dernière déclaration prouvent bien que cette affaire ne pouvoit regarder des juges séculiers.

Réponse du Roi à la Grande Chambre, le 30 décembre.

« Je ne blâme point les nouvelles instances de la Grande Chambre de mon Parlement, mais elle ne doit pas insister davantage sur une demande que je ne puis lui accorder. Je lui ai déjà dit que je regardois comme vacants les offices de ceux des Enquêtes et Requêtes qui m'ont donné leur démission. Continuez à me donner des preuves de votre fidélité, et occupez-vous du soin de rendre la justice à mes sujets. »

EXTRAORDINAIRE.

1756.

Prétentions de MM. de Bouillon et de Rohan. — Dispute entre le comte de Charolais et le prince de Conty. — Difficultés faites aux gens titrés par les princes du sang. — Le duc de Duras échoue dans son ambassade à Madrid. — Mot du prince de Conty sur les visites des gens titrés aux princes et princesses du sang. — L'abbé Chauvelin. — Mme de Pompadour; sa conversion. — Détails sur la mauvaise administration de la marine. — Mme de Pompadour dame du palais. — Maîtresses passagères du Roi. Première mention du Parc-aux-Cerfs. — Anecdote sur la campagne du maréchal de Belle-Isle sur le Var. — Comment il faut écrire un journal. — Requête des princes et des pairs présentée au Roi par le duc d'Orléans. — Origine de la contestation entre le Grand Conseil et le Parlement, et affaire de la Pairie. — Le prince de Conty travaille avec le Roi. — La maréchale de Duras. — Mme de Pompadour; son crédit. — Revenus et dettes de la Reine. — Refus de l'archevêque de Paris à Mme de Pompadour. — Opinions du prince de Conty sur le Parlement. — Traité avec l'Impératrice. — Le roi de Prusse. — Raisonnements sur le traité avec l'Autriche. — L'instruction pastorale de l'archevêque de Paris. — Sur les affaires religieuses. — Sur le bref du Pape — Le Roi décidé à brider le Parlement. — La maréchale de Duras et Madame Victoire. — Affaires du Parlement et lit de justice.

Du vendredi, 2 janvier. — J'ai marqué dans mon journal la nomination de M. de Wurtemberg, le 1er de cette année; j'ai expliqué la singularité de la grâce. Il paroît qu'on peut en tirer des conséquences. MM. de Bouillon et de Rohan Soubise, qui ont toujours la prétention de vouloir passer avant les ducs et grands d'Espagne, ce qu'ils n'ont jamais obtenu, ne demandent point l'Ordre, et même ne l'accepteroient pas, ne voulant point passer au rang de leurs duchés. Il est vraisemblable qu'ils chercheront à profiter de l'exemple qui vient de se faire pour M. de Wurtemberg

Ce sera un expédient agréable pour eux d'être admis, de porter l'Ordre et de n'être point reçus. On ne peut pas douter que MM. de Bouillon particulièrement ne mettent en usage la comparaison, encore plus que les Rohan-Soubise, parce que leur chimère est de passer pour princes étrangers; ils en ont le prétexte, prétendant que Bouillon est souveraineté.

J'ai parlé dans mon journal de la dispute entre M. le comte de Charolois et M. le prince de Conty. J'ai appris aujourd'hui plus de détails sur cette affaire. M. le comte de Charolois prétend être en règle lorsqu'il a fait empoisonner la basse forêt de Montmorency. Il dit qu'il a rempli les formalités et même fait avertir M. le prince de Conty; mais ce n'est pas là le fait. Il y a à l'Isle-Adam la haute forêt, qui est à M. le prince de Conty; la basse forêt dépend d'Écouen et est à M. le prince de Condé. M. le prince de Conty n'y a jamais chassé que par la permission de feu M. le Duc ou de M. le prince de Condé. Le mariage de M. le prince de Condé avec M^lle^ de Soubise a donné occasion à la brouillerie la plus vive entre ces princes. M. le comte de Charolois et M. le prince de Condé se plaignent hautement de M. le prince de Conty et ne veulent pas le voir. Dans cette position, M. de Charolois, qui parle au nom de son neveu, dit non sans raison qu'il est assez singulier que M. le prince de Conty ait toujours continué de chasser dans la basse forêt, qu'il avoit bien pensé à le faire avertir des dispositions dans lesquelles ils étoient à cet égard, M. le prince de Condé et lui, mais que tout bien considéré il avoit cru que la voie la plus sûre et la plus courte étoit de faire empoisonner la forêt en l'en faisant avertir. Il dit tout haut que c'étoit bien dans l'intention de l'empêcher d'y chasser; il l'a dit au Roi, et il le disoit hier devant vingt personnes. Il ajouta au Roi que si S. M. lui en donnoit l'ordre, il feroit ôter les gobes, et le Roi lui dit que puisqu'elles étoient mises, il n'y avoit qu'à les laisser.

J'ai parlé aussi dans mon journal des nouvelles difficultés des princes du sang à l'égard des ducs et duchesses; j'ai même marqué que les princes et princesses paroissoient vouloir proposer un arrangement qui convient droit à tout le monde. En dernier lieu, il avoit été dit que jusqu'à ce que cet arrangement fût fait, il ne convenoit pas que les hommes ni femmes titrés allassent le jour de l'an chez les princes et princesses leur rendre les respects ordinaires, et que les princes et princesses le trouveroient bon. Hier, cette affaire fut traitée chez M^me^ de Pompadour. On sait qu'elle aime beaucoup M. le prince de Soubise et qu'elle est ouvertement brouillée avec M. le prince de Conty. M^me^ de Pompadour voulut parler à plusieurs ducs; MM. de Richelieu, de Gesvres, de Belle-Isle, de Duras, etc., y furent. On avoit parlé à M. le duc d'Orléans, qui avoit répondu qu'il ne se souvenoit point d'avoir dit qu'il trouveroit très-bon qu'on n'allât point chez lui le jour de l'an qu'il ne l'avoit point dit en général, mais seulement pour les hommes et femmes titrées qui voudroient être présentés. M. le comte de Clermont convint qu'il avoit approuvé qu'on n'allât point chez lui. Cependant comme ils dirent l'un et l'autre qu'ils s'assembleroient dès hier pour faire un mémoire que l'on communiqueroit aux ducs, et dont les propositions seroient assez raisonnables pour être acceptées, on jugea qu'il ne falloit pas dans ce moment les indisposer en n'allant pas chez eux, et on alla hier comme à l'ordinaire.

Du lundi 12. — J'ai marqué dans mon journal le retour de M. de Duras de Madrid. Ses négociations à cette cour n'ont pas eu tout le succès qu'il auroit désiré. Je crois avoir déjà observé que lorsqu'il partit il étoit dans le principe qu'on ne pouvoit avoir trop de confiance à M. de la Ensenada, et que ceux qui l'avoient précédé avoient très-mal fait de ne pas agir toujours principalement par ce ministre. Outre cela, M. de Duras étoit en grande liaison avec le P. jésuite, confesseur du roi d'Espagne. Dans ce

position il est aisé de juger que la disgrâce de M. de la Ensenada a porté le premier coup contre M. de Duras, et que le dernier a été le renvoi du père confesseur.

Du mardi 20. — J'ai parlé des difficultés que les princes du sang font aux gens titrés pour le fauteuil chez les princesses. Cette affaire n'est point encore finie. On me contoit, il y a quelque temps, qu'un des amis de M. le prince de Conty raisonnant avec lui sur ladite contestation et lui disant que le Roi peut-être voudroit la décider, M. le prince de Conty avoit répondu : « On peut toujours n'être pas chez soi; d'ailleurs le Roi ne nous ordonnera pas de recevoir ces visites. »

Il est souvent parlé dans mon journal de l'affaire entre le Clergé et le Parlement. Le principal mobile de cette contestation est le petit abbé Chauvelin, conseiller de Grande Chambre; son acharnement contre le Clergé et les discours qu'il tient sont très-connus; il sembleroit qu'ils mériteroient quelque punition.

Du dimanche, 8 février. — On trouvera dans mon journal, à la date d'aujourd'hui, l'article de M^me^ de Pompadour, dame du palais. Hier matin, la Reine alla suivant sa coutume chez le Roi et y fut assez longtemps; à peine étoit-elle rentrée chez elle, qu'elle reçut une petite lettre du Roi par laquelle il lui mandoit que M^me^ de Pompadour étoit dame du palais; qu'elle seroit surnuméraire et serviroit de temps en temps. Je n'ai pas vu la lettre; mais voilà l'esprit de ce qu'elle contient. Ce fut M^me^ de Villars qui remit à la Reine la lettre du Roi; cette lettre avoit été remise à M^me^ de Villars par M^me^ de Pompadour. Comme ce n'étoit pas le Roi qui l'avoit envoyée directement à la Reine, la Reine ne s'est pas servie de la même voie pour la réponse. Elle envoya querir Champcenetz, premier valet de chambre, et lui remit cette réponse. Les deux visites que M^me^ de Pompadour fit l'après-dînée à M^mes^ de Luynes et de Villars furent non-seulement des démarches d'une politesse ordinaire en pareil cas, mais encore une

explication de ses sentiments. Il paroît que la conversation fut plus détaillée avec Mme de Villars, qui a toujours été fort bien et même en liaison avec Mme de Pompadour. Pour Mme de Luynes, Mme de Pompadour lui dit qu'elle n'avoit point demandé ni désiré cette place, qu'on l'avoit obligée à la prendre et qu'elle n'avoit agi que par le conseil de son confesseur. Nous avons su depuis qu'elle prend les conseils du P. de Sacy, jésuite, qui étoit confesseur de feu M. le prince de Rohan ; que c'est par son conseil, que lorsqu'il a été question de la place de dame du palais, elle a écrit à M. d'Étiolles pour lui proposer de retourner avec lui s'il le vouloit bien, sinon qu'elle le prioit instamment de revenir avec elle, et que dans tous les cas elle lui demandoit non-seulement son agrément mais sa volonté avant que d'accepter une place de dame du palais qu'on lui offroit. La réponse de M. d'Étiolles (qu'on appelle actuellement M. le Normand) a été qu'il ne pouvoit accepter les deux premières propositions, mais qu'il donnoit volontiers son consentement pour qu'elle acceptât la place dont elle lui parloit. On dit actuellement que Mme de Pompadour pense très-sérieusement et qu'elle veut remplir tous ses devoirs et vivre chrétiennement. On va faire une séparation de son appartement avec celui où le Roi mange, afin qu'il n'y ait plus aucune communication. On croit que tout cet arrangement est fait de concert avec le garde des sceaux et même par son conseil, parce qu'elle a toujours la même confiance en lui.

Du mardi 10. — On trouvera dans mon journal, au 8 février, que nous avons une escadre bien importante et bien nécessaire, qui n'est point encore partie faute de farines. M. le maréchal de Belle-Isle, qui n'est point chargé de ce détail, mais qui ne peut pas n'en être pas instruit ayant un rapport continuel avec les officiers de nos ports, vouloit en parler à M. le garde des sceaux ; il est zélé pour le Roi et pour l'État, il est naturellement vif et sait plus qu'un autre l'importance des fautes qui se font par la

négligence des bureaux, si ce n'est même que négligence. Trop pénétré de ces différents objets, il ne jugea pas à propos de hasarder la conversation sans en avoir prévenu M^me^ de Pompadour; il lui expliqua tous ces détails et lui parla de M. le Normand, son allié, qui est intendant général de la marine, qui jouit de 40,000 livres de rente en cette qualité, et qui n'est employé à rien, quoique connu pour très-honnête homme et très-digne de confiance. M^me^ de Pompadour l'écouta attentivement et lui dit qu'il se gardât bien de faire cette proposition à M. le garde des sceaux; que cela ne réussiroit pas; qu'elle savoit tout le mérite et la probité de M. le Normand, mais qu'il ne falloit pas y songer. M. de Belle-Isle fut étonné de cette opposition du garde des sceaux; mais il le fut encore bien davantage connoissant l'amitié et la confiance entière de M^me^ de Pompadour pour M. de Machault, lorsqu'il sut qu'elle n'avoit jamais osé lui parler elle-même de tout ce détail et qu'elle en avoit chargé M. de Séchelles. Il est bien malheureux que des affaires aussi essentielles courent risque de manquer par la faute des gens chargés des expéditions, et que le maître ne puisse être instruit de la vérité.

Du samedi 14, *Versailles.* — La place de dame du palais donnée à M^me^ de Pompadour fait faire ici beaucoup de raisonnements. On prétend que cette démarche est singulière, sans utilité; que M^me^ de Pompadour pensant sérieusement, et voulant s'occuper de son salut, ne peut rester à la Cour, où elle n'a été jusqu'à présent qu'à un titre qui ne convient point à sa façon de penser présente; et que si elle y restoit, cette façon de penser ne seroit pas suffisamment connue dans le public, où sa conduite a été malheureusement trop affichée, même aux yeux de l'Europe. On ajoute que dans le cas que le Roi prît le parti de suivre dans la pratique les sentiments chrétiens qui sont dans son cœur, il est difficile qu'une place de dame du palais empêche M^me^ de Pompadour d'être obligée de

s'éloigner de la Cour, et que cet éloignement pourra paroître nécessaire à ceux que le Roi consulteroit en pareil cas. On répond à ces raisonnements, et l'on dit que Mme de Pompadour, dans ce moment, quelque désir qu'elle ait de pouvoir contribuer au salut du Roi par ses exemples, sa conduite et même ses conseils, est premièrement et avant toutes choses occupée de ce qui regarde son salut personnel; que n'ayant depuis plusieurs années rien à se reprocher sur ce qui a pu donner occasion aux discours du public, ce même public auroit cependant lieu de trouver sa conduite répréhensible si elle demeuroit à la Cour, n'y ayant d'autre titre que celui qui ne peut se concilier avec les devoirs de la religion; que voulant prouver dorénavant par sa piété et ses régularités le changement de ses sentiments et donner des sujets d'édification dans le lieu même où elle convient avoir donné trop de sujets de scandale, elle ne pouvoit y prolonger son séjour sans avoir, pour y demeurer, un titre irrépréhensible et un devoir d'autant plus convenable que la piété de la Reine et les bontés qu'elle espéroit mériter de S. M. seroient des garants de ses sentiments. Ce qui est certain, c'est que Mme de Pompadour paroît agir de bonne foi; elle dit elle-même qu'elle n'a pas l'attrait et le goût pour la dévotion qu'elle désireroit avoir, et que c'est une grâce qu'elle espère obtenir par ses ferventes prières. En effet, elle agit en conséquence. Elle prie Dieu pendant assez longtemps dans la journée; elle voit souvent le P. de Sacy; elle a des conversations avec lui; non-seulement elle se conduit par ses conseils, mais elle a même fait consulter en Sorbonne ce qu'elle devoit et pourroit faire dans les circonstances où elle se trouve. Tous ceux qui la connoissent sont bien persuadés qu'il ne se passe aucun mal entre le Roi et elle depuis près de trois ans. Depuis la mort de sa fille elle a fait de sérieuses réflexions; elle assiste aux offices de l'église avec piété. Il n'est pas impossible que l'on ait cru ne devoir pas être aussi sévère sur les lois que la re-

ligion semble imposer en pareil cas, dans l'espérance que l'exemple de Mme de Pompadour pourroit faire impression sur le Roi, d'autant plus qu'il la traite toujours avec amitié et confiance. Il se peut faire même que par ces raisons il n'eût pas voulu lui accorder la permission de se retirer entièrement. Il ne reste plus qu'à désirer que ces heureux commencements de piété se continuent avec la même ferveur et qu'ils fassent réellement impression sur l'esprit du Roi.

Ce temps n'est pas encore venu, les maîtresses passagères continuent. J'ai déjà parlé d'une dans ce journal, nommée Morphise; elle est mariée en Auvergne; elle a épousé un M. de P...., qui est major du régiment de Beauvoisis. Cet officier est venu ici dans le temps qu'on a fait des essais d'artillerie. On a donné 50,000 livres à M. de P.... et à Morphise 200,000 livres; outre cela un trousseau magnifique. C'est M. de Soubise et M. de Lujac (1) qui ont fait ce mariage. La fille dont Morphise est accouchée a été mise dans un couvent; le Roi paye sa pension et lui a assuré 8,000 livres de pension viagère. Des deux maîtresses que le Roi a actuellement, il y en a une qui peint fort bien et qui a peint le Roi; celle-là est grosse. L'autre s'appelle Robert; c'est une fille extrêmement jolie, qui a de l'esprit et qui est fort bien élevée. Il y en a une qui demeure au Parc-aux-Cerfs et l'autre dans le château. Il y a eu encore une autre maîtresse qu'on appeloit Fouquet; on lui a donné 10,000 écus et on l'a mariée, mais assez mal.

Outre toutes les réflexions ci-dessus par rapport à Mme de Pompadour, il y en a encore une autre que font beaucoup de gens dans ce pays-ci et à Paris. On prétend que M. le garde des sceaux, qui a toujours l'entière con-

(1) M. de Lujac était colonel du régiment de Beauvoisis. On voit dans les Mémoires, au 13 février 1758, que Mme de Pompadour présenta elle-même Mme de Lujac. Était-ce une récompense de son entremise dans cette affaire?

fiance de Mme de Pompadour, a eu la plus grande part à cet événement; on dit que c'est lui qui a conseillé à Mme de Pompadour d'écrire à son mari, et que dans la crainte que le mari ne fît une réponse un peu vive et embarrassante, il a été à Paris lui parler. On dit outre cela que les jésuites paroissent peu contents du P. de Sacy; mais il n'y a que la suite des événements qui puisse dévoiler le mystère, s'il y en a. On peut assurer que Mme de Pompadour voit depuis longtemps le P. de Sacy; mais il paroît bien certain qu'elle n'a point encore communié. On ne sait pas même si elle s'est confessée, quoiqu'elle parle de son confesseur. Elle a une mauvaise santé et plusieurs incommodités : ce sont des moyens dont Dieu se sert souvent pour opérer les conversions; elle paroît de très-bonne foi. Il n'est peut-être question que de préparation à de plus grands événements, et peut-être la volonté du Roi est-elle le plus grand obstacle à sa retraite totale. On croit savoir qu'elle avoit déjà tenu au Roi quelques propos sur l'usage qu'elle comptoit faire de sa maison à Paris, et que ce projet parut déplaire au Roi et l'affliger. Mme de Pompadour entend la messe tous les jours, en bas dans la chapelle, et non point dans sa tribune; elle y vient avec tous ses gens, et après que la messe est dite, elle y reste encore à prier Dieu. Elle alla avant-hier, 12, à Paris; elle descendit dans sa maison; elle y trouva un carrosse de M. de Luxembourg, elle y monta, ses coiffes baissées, et alla aux Capucines. Elle y fut reçue par le P. capucin qui dirige ces religieuses; elle y trouva son intendant, nommé Colin, qui a une croix de Saint-Louis parce qu'il a une charge dans cet ordre. Elle entra dans l'église et alla voir sa chapelle. C'est là que le corps de sa fille doit être porté; il est encore en dépôt dans le dedans du couvent. Cette chapelle des Capucines appartenoit à la maison de la Trémoille; M. le prince de Talmont et Mme de la Trémoille l'ont cédée à Mme de Pompadour. C'est auprès de cette chapelle que Mme de Pompadour, à ce qu

l'on prétend, a acheté un petit terrain où elle compte faire bâtir un appartement. Elle avoit entendu la messe avant que de partir de Versailles. Après avoir vu sa chapelle, elle monta en haut dans une autre chapelle où on dit la messe actuellement parce qu'on travaille à l'église. Il y a un parloir qui donne dans cette chapelle; elle y resta un quart d'heure et demi avec la supérieure et le P. capucin qui l'étoit venu recevoir. Elle fit donner une somme d'argent pour aumônes aux Capucines par son intendant; de là elle remonta dans le même carrosse qui l'avoit amenée et revint chez elle prendre son carrosse pour revenir ici.

Du dimanche 15. — J'ai parlé dans mon journal du moment où M. de Belle-Isle attaqua les ennemis en 1747, et leur fit repasser le Var; j'ai même marqué la lettre qui fut écrite par M. le maréchal de Noailles à M. de Belle-Isle dans le temps qu'il étoit question de décider si on attaqueroit. M. de Belle-Isle avoit écrit en détail à M. d'Argenson toutes les raisons qu'il y avoit pour attaquer; M. d'Argenson en avoit rendu compte au Roi; on avoit trouvé dans le conseil de grands inconvénients à cette entreprise, et comme il falloit, pour les expliquer, entrer dans des détails qui sont encore plus de la connoissance d'un général que d'un ministre, M. d'Argenson avoit offert d'écrire à M. de Belle-Isle, et il avoit été décidé qu'il se chargeroit de cette dépêche. Dans un travail particulier de M. d'Argenson avec le Roi, il fut question de cette affaire; le Roi dit à M. d'Argenson : « Il faut laisser faire le maréchal de Belle-Isle; j'aimerois mieux qu'il attaquât les ennemis, mais ne lui mandez pas. »

Je dois avoir marqué que M. de Belle-Isle ne s'étant point accommodé de l'intendant qu'on lui avoit donné pour l'armée, on en nomma un autre qui fut M. Mégret de Sévilly, alors intendant en Franche-Comté, qui est mort depuis.

Du lundi 23. — On trouvera dans mon journal le détail de ce qui s'est passé sur la requête signée de tous les princes et pairs que M. le duc d'Orléans présenta jeudi dernier au Roi. Il paroît constant que le Roi lui dit : « Souvenez-vous, Monsieur, que M. votre grand-père envoya à la Bastille M. de Bauffremont et trois autres qu'il lui nomma, dont j'ai oublié les noms, parce qu'ils s'étoient assemblés sans sa permission. » C'étoit pendant le temps de la Régence, et cette assemblée étoit au sujet des contestations de la noblesse avec les pairs (1). Ce qui rend ce discours du Roi vraisemblable, c'est que l'on assure aujourd'hui que dans l'audience que M. le duc d'Orléans eut hier du Roi, il lui dit qu'on n'avoit pas rendu à S. M. un compte exact sur l'affaire de M. de Bauffremont, que ce n'étoit point à cause de l'assemblée qu'il avoit été envoyé à la Bastille, mais parce que dans cette assemblée il avoit été résolu de présenter une requête au Parlement pour demander la convocation des États-Généraux. On ajoute que le Roi répondit que cela étoit fort différent; qu'il étoit bien jeune dans ce temps-là et qu'on l'avoit apparemment mal instruit du fait. Ce qui est certain, c'est que non-seulement M. le duc d'Orléans dîna hier dans les cabinets avec le Roi, mais qu'après l'audience que S. M. lui donna l'après-midi, qui ne fut que de cinq minutes environ, il dit à un des pairs qui l'alla voir qu'il étoit fort content. Il faut écrire dans un journal tout ce que l'on voit, et ne faire ni pronostics ni porter de jugements (2). La suite de cette affaire-ci est importante; il est à souhaiter qu'on en sente toutes les conséquences. On ne peut s'empêcher d'être étonné que le

(1) Voy. le *Journal de Dangeau*, à la date du 19 juin 1717.

(2) Nous croyons devoir appeler l'attention sur cette définition si claire d'une forme de travail qui diffère essentiellement de celle à laquelle on donne le nom de *Mémoires*. Écrire un *Journal*, c'est constater sur-le-champ ce que l'on voit; écrire des *Mémoires*, c'est évoquer après coup le souvenir de ce que l'on a vu.

Parlement étant venu ici le 18 en grande députation, pendant que le Roi en demandoit une petite et sans avoir auparavant fait demander à S. M. ses ordres par les gens du Roi suivant l'usage, le Roi ait bien voulu leur parler; on ne doutoit pas qu'il ne les renvoyât. Ce qui s'est passé au sujet de la requête n'est pas moins singulier, et l'on est très-persuadé que c'est l'ouvrage de M. le prince de Conty. Beaucoup de gens croient aussi que M. le garde des sceaux n'a rien ignoré de ce qui s'est passé dans cette occasion, et qu'on a trouvé moyen de persuader à M. le duc d'Orléans la démarche qu'il a faite. L'intérêt du Parlement est la jonction des princes et des pairs. Pour y parvenir, les chambres assemblées ordonnent l'invitation; le Roi défend aux princes d'y aller; ils s'excusent par une lettre qu'ils écrivent chacun; cette lettre adressée au Parlement, M. le duc d'Orléans a prétendu justifier cette démarche en disant qu'il n'a fait que suivre les exemples et protocoles. Le Roi a demandé ces exemples; il n'a pu en rapporter; enfin on a traité cette affaire-ci d'affaire d'État.

Un conseiller du grand conseil perd beaucoup d'argent au tric-trac; faute de payement il est poursuivi; il se passe une scène pour laquelle il intervient une procédure criminelle; elle est portée au Châtelet. Le Grand Conseil réclame le jugement de cette affaire en vertu de ses priviléges; il fait apporter à son greffe les procédures par ordre du Roi. Voilà l'origine de la contestation. Le Roi confirme les priviléges du Grand Conseil; le Parlement fait des remontrances. Après que le Roi les a fait examiner, il persiste à soutenir le Grand Conseil. L'arrêt de ce tribunal du 31 janvier, sur le réquisitoire de son procureur général, explique parfaitement les droits du Grand Conseil; cet arrêt n'étant point exécutoire, le Grand Conseil en rend un autre, du 14 de ce mois, revêtu de la forme exécutoire : *Louis, par la grâce de Dieu.* Ce sont précisément les termes de cet arrêt qui mettent les esprits

en mouvement. Le Grand Conseil soutient les privilèges accordés par le Roi et ses prédécesseurs, privilèges qui ne font aucun tort au Parlement puisqu'ils ne sont que pour les matières d'attribution. Cela devient une affaire d'État qui intéresse la pairie, parce qu'elle tend à renverser les lois fondamentales du royaume et la constitution essentielle de l'État. Les princes se déterminent à donner une requête; les pairs qui se trouvent à Paris en sont instruits. Si les pairs font un corps, tous les membres de ce corps doivent être avertis pour délibérer sur ce qu'il est à propos de faire; mais on vouloit une prompte union avec le Parlement. Les ordres du Roi pour apporter les motifs de la convocation étoient pour le 21; il falloit que la requête fût donnée le 19; il n'y avoit pas un moment à perdre. Douze ou quinze pairs s'assemblent chez M. de Gesvres; on délibère d'en envoyer deux en députation à M. le duc d'Orléans pour lui demander ce qu'il compte faire, et lorsque l'on sait qu'il donne une requête, on demande la permission de la signer. La permission est donnée; l'heure est prise pour le lendemain, à deux heures, au Palais-Royal, et à quatre heures à Versailles, chez M. le duc d'Orléans. Jusqu'à ce moment, les pairs absents n'ont aucune nouvelle; on leur mande cet arrangement, et qu'il s'agit d'une requête pour la pairie, mais sans aucun détail. La requête est dressée par M. de la Monnoye, avocat fameux. On y remarque à la fin les mêmes expressions qui sont à la fin de l'arrêté du 19. On fait quelques réflexions, mais on n'avoit pas le temps de les faire toutes. Les pairs signent à Paris. M. le duc d'Orléans arrive ici à six heures et demie; on lit la requête encore plus rapidement. Les observations ci-dessus sont faites et paroissent importantes; mais la requête étoit signée. On avoit même laissé des places aux pairs suivant leur rang. M. le prince de Condé se trouva chez M. le duc d'Orléans et signa; M. le comte de Charolois, lorsqu'il avoit été averti de la requête, avoit mandé

à M. le prince de Condé de venir prendre les ordres du Roi. Les pairs qui se trouvèrent à Versailles étoient M. le maréchal de Noailles, M. le maréchal de Belle-Isle, M. le duc de Fleury, M. de Soubise et moi; M. de Luxembourg arriva à Versailles quelques moments après. M. de Noailles avoit reçu une lettre de M. de Chaulnes et lui avoit mandé qu'il suivroit volontiers l'exemple de ses confrères s'il n'avoit pas une raison particulière, mais qu'ayant l'honneur d'être du conseil, et la requête pouvant y être portée, il ne pouvoit être juge et partie. Je crus devoir lui dire que ces termes : suivre l'exemple de ses confrères, étoient une approbation de la requête, et que cette approbation me paroissoit un peu précipitée, puisqu'il n'avoit vu ni les termes ni la forme de la requête, et que nous n'en savions tous autre chose, sinon qu'elle concernoit les intérêts de la pairie; enfin que si nos confrères faisoient une démarche qui pût déplaire au Roi (ce qui étoit plus que vraisemblable dans cette occasion), il ne falloit certainement pas suivre leur exemple. La lettre de M. de Noailles étoit partie; je crois qu'il auroit voulu qu'elle ne le fût pas. M. de la Vallière arriva de Paris et vint raisonner avec nous sur ce qu'il convenoit faire. Nous avions déjà dit chez M. le maréchal de Noailles que le respect pour le Roi et la crainte de lui déplaire étant la principale raison qui devoit nous arrêter, il convenoit lui rendre compte de l'invitation et lui demander sa volonté; nous fûmes tous du même avis, tous convenant que rien n'étoit plus mal placé et moins convenable en tout point que ce qui s'étoit fait à Paris. Presque tous cependant étoient embarrassés de marquer par notre refus une séparation d'avec ceux qui avoient signé. M. le maréchal de Belle-Isle, M. de Luxembourg et M. de Soubise allèrent chez Mme de Pompadour; ils lui parlèrent très-fortement sur la requête et lui dirent tout ce que nous en pensions tous; ils lui proposèrent d'attendre le Roi chez elle pour lui

parler. Ils trouvèrent M^me^ de Pompadour tout aussi prévenue qu'eux sur l'indécence de la requête, mais elle leur dit que cela embarrasseroit le Roi s'ils l'attendoient; qu'elle se chargeoit de lui parler, et qu'il valoit mieux que pendant ce temps ils demeurassent dans la chambre à côté. Ces Messieurs virent entrer le Roi chez M^me^ de Pompadour et se retirèrent aussitôt. M^me^ de Pompadour parla, et on peut juger que ce fut très-vivement. Non-seulement l'affaire en elle-même méritoit cette vivacité, mais M^me^ de Pompadour en étoit encore peut-être plus affectée parce qu'elle la regarde avec raison comme l'ouvrage de M. le prince de Conty qu'elle ne peut souffrir. Après un quart d'heure de tête à tête avec le Roi, elle vint dire à ces Messieurs qu'ils pouvoient signer puisque leurs confrères avoient signé, et que le Roi ne leur en sauroit aucun mauvais gré, ni à eux ni aux autres qu'ils lui avoient nommés. Nous étions instruits de cette réponse lorsque nous allâmes chez M. le duc d'Orléans; mais nous avions bien tous résolu de n'en rien dire, tant par rapport à nos confrères que pour le Roi même; c'est ce qui nous détermina à signer. Avant que de signer, je dis à M. le duc d'Orléans qu'une contestation qui ne regardoit qu'un conflit de juridiction ne me paroissoit ni une affaire d'État, ni essentielle pour la pairie; que quand même les droits de la pairie y seroient intéressés, le parti qui me paroissoit le plus convenable étoit que lui, comme premier prince du sang et par conséquent chef des pairs, voulût bien représenter verbalement au Roi que le terme de défense faisoit tort à la pairie, et que comme l'intention de S. M. ne pouvoit être de ne pas conserver tous les priviléges d'une dignité qui étoit la récompense la plus grande qu'il pût donner à la noblesse du royaume, tous les pairs étoient persuadés qu'il voudroit bien avoir égard à ces très-humbles représentations; que tout ce que l'on pouvoit ajouter à ce discours, c'étoit un petit mémoire mais sans aucune signature. J'avois déjà représenté à nos

confrères que le moment de donner la requête étoit bien mal placé, puisque le surlendemain 21, le Parlement devoit apporter au Roi les motifs de la convocation ; que les droits de la pairie seroient tout aussi bons à représenter le 22, et même plus tard s'ils le vouloient ; enfin, avant que de signer, je dis à M. le duc d'Orléans que je souhaitois que la requête ne déplût point au Roi, mais que j'avois beaucoup de peine à le croire. M. le duc d'Orléans, qui n'a agi en tout cela que suivant ce qu'on lui a conseillé de faire, dit toujours que la requête avoit été lue, examinée et discutée chez lui à Paris ; que pour lui il n'avoit point demandé la jonction des pairs ; que c'étoient les pairs qui lui avoient fait une députation pour lui demander la permission de signer cette requête.

Il la présenta en effet au sortir du conseil. Ce que j'avois prévu arriva ; le Roi lui dit qu'il ne falloit point de requête, qu'un mémoire suffisoit. M. le duc d'Orléans supplia S. M. que la requête demeurât sur son bureau. Le Roi lui dit : « Elle n'y sera pas longtemps », et sans ouvrir le paquet il le jeta dans le feu. On auroit pu croire, par ce début, que le lendemain le Roi n'auroit pas voulu voir M. le duc d'Orléans, ou au moins qu'il lui auroit parlé vivement. Nous ne savons point ce qui est arrivé ; mais le dîner du lendemain dans les cabinets, l'audience de cinq minutes dans l'après-dînée et encore une autre le soir, enfin le travail de M. le prince de Conty avec le Roi comme à l'ordinaire, tout cela, joint à la réponse d'hier à la députation du Parlement, n'annonce point des marques de colère.

Il faut attendre la suite des événements ; tout ce que l'on peut remarquer, c'est que 1° ce même Parlement, si attaché à la forme, et qui par cette raison ne reconnoît point les ordres du Roi sur une lettre du chancelier au premier président, fait la démarche de venir ici, en conséquence d'un arrêté et en grande députation, contre l'ordre du Roi, sans observer la forme accoutumée et né-

cessaire, qui est d'envoyer les gens du Roi à S. M. pour demander le jour et l'heure. 2° Qu'il ordonne l'invitation des pairs sans inviter le chancelier et sans mettre sous le bon plaisir du Roi, termes essentiels et toujours d'usage. 3° Que le Roi ayant ordonné verbalement une petite députation pour lui apporter, le samedi 21, les motifs de la convocation, il n'est fait aucune mention de cet ordre; le Parlement arrête que ce même jour, samedi 21, la députation qui étoit venue le mercredi, n'ayant pu remplir l'objet dont elle étoit chargée, retournera à Versailles pour exécuter sa commission. 4° Lorsque sur l'ordre qui leur est apporté par les gens du Roi d'une petite députation pour le lundi 23, ils ordonnent comme une grande marque de soumission que l'on obéira au Roi, ils ajoutent en même temps à la fin de l'arrêté que la grande députation qui devoit, suivant leur volonté, retourner le samedi 21, ne sera que suspendue. 5° Le Roi demande les motifs de la convocation, le Parlement lui apporte la copie de son arrêté du 21, sans autres éclaircissements. Qu'on lise avec attention cet arrêté, on y trouvera que le Parlement a droit d'inviter les pairs; que les pairs ont droit de se trouver au Parlement, et que l'affaire dont il s'agit est une des plus essentielles qu'il y ait pour déterminer à cette invitation, puisqu'elle intéresse la constitution de l'État; c'est dire au Roi que la présence des pairs aux chambres assemblées est de droit, tant de la part du Parlement que des pairs, et qu'elle est nécessaire et indispensable dans l'occasion présente; mais ce n'est pas rendre compte de cette nécessité indispensable; c'est, au contraire, dire qu'elle sera examinée dans l'assemblée des chambres, les pairs présents. On trouvera ci-après la copie d'un mémoire de réflexions sur la même affaire.

Réflexions sur la convocation des princes du sang et des pairs par le parlement de Paris.

1° Une pareille convocation est un attentat à l'autorité souveraine du monarque; elle sépare les princes du sang de la personne du Roi

lesquels, par le droit successif qu'ils ont au trône, par les lois de l'État et par l'usage observé constamment dans tous les temps, ne peuvent et ne doivent faire qu'un avec le Roi en tout ce qui est fonction publique et politique.

2° C'est réduire les princes et les pairs au rang de simples conseillers de cour supérieure, eux qui ne le sont que du Roi et de l'État. Dans les hautes, grandes et importantes affaires, lorsque les pairs veulent bien siéger dans les cours supérieures et de justice contentieuse, sans y suivre le Roi ou sans y être mandés par le Roi en cour de pairie, c'est moins une prérogative illustre pour eux qu'une preuve de leur respect pour le Roi et de la considération qu'ils veulent bien avoir pour la magistrature en se mêlant avec elle; Henri IV disoit qu'il étoit le premier président de Paris. M. le premier président de Paris prétend-il disputer ce titre à Louis XV? Et seroit-il glorieux à la pairie que le Roi le lui abandonnât? La première et la plus haute distinction des princes du sang et des pairs est celle de n'être justiciables que du Roi et de leurs pairs, et que nulle cour supérieure ne puisse procéder contre eux que par le commandement du Roi; et les pairs convoqués en forme de pairie, c'est ce privilége qui élève les pairs au comble de gloire et d'honneur, et le Roi, tout leur souverain seigneur qu'il est, se trouve aussi leur unique chef et veut bien en faire la fonction vis-à-vis d'eux.

3° Le motif de la présente convocation est criminel, puisqu'il n'est autre que de délibérer à l'effet d'empêcher l'exécution d'une déclaration du Roi, que S. M. n'a pas jugé à propos de retirer après avoir examiné les remontrances que le Parlement a pris la liberté de lui faire.

4° Si les pairs d'Angleterre ne peuvent s'assembler en parlement que par la convocation du roi, peut-on penser que le parlement de Paris ait le droit d'assembler ceux de France lorsqu'il le juge à propos, sans permission du Roi et à l'insu même de S. M.? Cette cour supérieure, qui n'a d'existence dans l'État et d'autorité sur les citoyens, que celle que le souverain a bien voulu lui communiquer, pourroit donc à son gré le réduire seul dans son palais, abandonné des princes de son sang, des pairs et des grands officiers de la couronne, tandis qu'elle délibéreroit avec eux si on doit obéir ou non à ses lois et à ses volontés connues et manifestées à la nation? Dans les temps les plus orageux, les François les plus rebelles auroient frémi d'une pareille entreprise, et on en eût regardé la pensée comme un crime.

5° Voici la seconde fois depuis l'institution du parlement de Paris qu'il a osé convoquer les princes et les pairs pour délibérer sur des affaires publiques: la première, en 1610, sous la minorité de Louis XIII et la régence de Marie de Médicis.

Du jeudi 26. — Lorsque M. de Richelieu et M. de Biron vinrent ici après la signature de la requête, le Roi ne leur parla point; il ne parla point non plus à M. de Gesvres; mais depuis le travail de M. le prince de Conty avec le Roi, il paroît que ces dispositions sont changées; le Roi a parlé à M. de Richelieu, et M. le prince de Conty a dit dans Paris qu'il étoit fort content de la conversation qu'il avoit eue avec Sa Majesté.

Du samedi, 6 *mars*. — M. le prince de Conty travailla mercredi [3 mars] avec le Roi pendant une heure et demie, jeudi pendant trois quarts d'heure, et hier au moins pendant une heure. M. de Saint-Florentin vint hier pour travailler à sept heures un quart, qui étoit l'heure que le Roi lui avoit donnée; le Roi avoit lui-même demandé des plumes et du papier pour ce travail. M. le prince de Conty, qui entre par les derrières, arriva dans le cabinet. M. de Saint-Florentin attendit dans la chambre pendant une heure; à la fin, le Roi étant venu lui-même ouvrir la porte, M. de Saint-Florentin remarqua que M. le prince de Conty parloit encore au Roi à l'oreille avec beaucoup de vivacité. Immédiatement après, M. le prince de Conty disparut comme quelqu'un qui auroit voulu n'être pas aperçu. Ce travail de M. le prince de Conty avec le Roi se fait quelquefois sans que M^me^ de Pompadour en soit instruite.

Du vendredi, 9 *avril*. — La charge de capitaine des gardes, vacante par la démission de M. de Béthune, n'est point encore donnée; il paroît certain qu'elle est destinée à M. le duc de Mirepoix, comme je l'ai marqué. M^me^ la maréchale de Duras a été fort fâchée de voir que les espérances qu'elle avoit d'obtenir cette charge pour son fils paroissoient sans fondement; elle en avoit écrit au Roi, et la réponse de S. M., qu'elle a montrée à une personne de ses amies, est assez singulière pour mériter d'être remarquée. Cette réponse est remplie de termes de bonté pour M^me^ la maréchale, M. le maréchal et M. le duc d

Duras, mais il y a à la fin : « Je la donnerai à celui que j'aime le mieux. » Mme de Duras n'a pu avoir recours aux sollicitations de Mesdames, le Roi ayant déclaré dans d'autres occasions à Mesdames qu'il écouteroit leurs prières avec plaisir pour ce qui regarderoit les places de dames auprès d'elles, mais qu'il désiroit qu'elles ne lui en fissent aucune par rapport aux places vacantes auprès de sa personne. Dans cette situation, Mme la maréchale de Duras a imaginé un expédient. M. le duc de Villeroy, qui a soixante et un ans et qui jouit de 300,000 livres de rente, ne vient assidûment à la Cour que par exactitude à faire son devoir de capitaine des gardes; il paroît n'avoir d'autre ambition que de faire tomber cette charge à son neveu, M. le marquis de Villeroy, et aimeroit certainement mieux sa liberté. Elle lui a fait proposer de consentir à donner sa démission, pourvu que la charge fût donnée à M. de Mirepoix, qui n'a point d'enfants, et la survivance à M. de Villeroy; moyennant cet arrangement, la charge de M. de Béthune pouvoit être donnée à M. de Duras. M. de Villeroy a répondu qu'il ne demanderoit rien, mais que si le Roi le jugeoit à propos de cette manière, il y consentiroit. La proposition a été faite et jusqu'à présent il ne paroît pas qu'elle ait été acceptée. On croit que Mme de Mirepoix, qui est intime amie de Mme de Pompadour, a pour objet, en obtenant la charge pour son mari, de pouvoir conserver quelque espérance que M. le prince de Beauvau, son frère, pourra l'obtenir un jour.

Du lundi de Pâques, 19 avril. — On trouvera dans mon journal que Mme de Pompadour a suivi la Reine à ses pâques, et on remarquera avec raison que cela étoit très-déplacé. Depuis que Mme de Pompadour est dame du palais, elle se pique d'une grande assiduité, autant que ses forces le permettent; elle ne peut cependant pas passer l'appartement à la suite de la Reine, à cause de ses palpitations de cœur, mais elle vient très-

souvent au dîner de la Reine et lui fait continuellement de petits présents de fleurs. La Reine est peu contente de cette persévérance trop grande à lui faire sa cour; mais elle ne croit pas convenable de le marquer, et c'est avec grande raison. Il seroit à désirer que M^me^ de Pompadour eût un peu de modération dans son zèle; mais tout avertissement sur cela pourroit être dangereux. La charge donnée à M. de Mirepoix est une nouvelle preuve du grand crédit de M^me^ de Pompadour; elle a la plus grande amitié pour M^me^ de Mirepoix, et quoiqu'elle ait dit qu'elle ne savoit rien sur cette charge, il est vraisemblable qu'elle en a parlé plusieurs fois au Roi, et enfin elle a emporté sur toutes les sollicitations de M^me^ la maréchale de Duras. Le grand nombre d'affaires qu'a M^me^ de Pompadour est bien une preuve que l'on compte sur son crédit. Elle vouloit parler il y a quelques jours à M. de Gesvres; elle le pria de descendre chez elle; elle y trouva deux ministres qu'elle fit attendre pour parler à M. de Gesvres. Pendant cette conversation, qui fut assez longue, elle écrivit plusieurs lettres, et quand il fut prêt de sortir elle lui dit qu'elle étoit fort pressée parce qu'elle avoit donné un rendez-vous à sa petite maison de l'Ermitage, mais qu'elle alloit revenir.

Du lundi, 10 *mai.* — Je n'appris qu'avant-hier que le Roi a fait payer cet hiver les dettes de la Reine; ce n'est que la troisième fois qu'il les fait payer depuis trente et un ans que la Reine est en France. Les 8,000 livres que la Reine paye par an aux commandants de ses gendarmes et chevau-légers, le grand nombre de pensions qu'elle fait à des personnes pauvres et à des communautés, les aumônes journalières, ce qu'elle donne aux quêtes à l'église, les grandes fêtes, et à celles qui se font dans son appartement, enfin des présents qu'elle fait assez souvent, prennent beaucoup, indépendamment de son jeu sur les 96,000 livres qu'elle touche par an, savoir, comme je l'ai dit ailleurs, 6,000 livres par mois, 12,000 livres

étrennes et 12,000 livres dans le temps de la foire, ivant un ancien usage. Ce détail et les sentiments chatables que l'on connoît à la Reine justifient bien les rconstances où elle s'est trouvée et que l'on voit arriver rement. Le montant des dettes de la Reine que le Roi payées cet hiver est d'environ 120,000 livres.

Du mardi, 6 *juillet*. — M^me^ de Pompadour, qui a passé vingt-quatre heures à Paris le 1^er^ juillet, a envoyé demander à M. l'archevêque la permission de faire dire la messe dans sa chapelle. M. l'archevêque l'a refusée, en disant que si elle étoit habitante de la ville, il pourroit lui accorder, mais que cela n'étant que pour ses gens, ils pouvoient bien aller à l'église. M^me^ de Pompadour avoit voulu parler au P. Desmarets; il a répondu que le lieu où elle habitoit l'empêchoit de pouvoir la voir, que si son séjour étoit à Paris, il la verroit volontiers.

Du lundi, 20 *septembre*. — On trouvera dans mon journal, non-seulement l'histoire du lit de justice, mais celle de toute la suite des démarches du Parlement. Ces démarches continuent et ne finiront pas vraisemblablement si tôt, puisqu'on ne fait rien, au moins à ce qu'il paroît, pour les arrêter. M. le prince de Conty a toujours continué jusqu'à présent de travailler souvent avec le Roi. Dans des temps il a paru être fort aise que l'on sût qu'il étoit consulté sur les affaires du Parlement; dans d'autres il a fait semblant de n'y point prendre de part; actuellement il ne se cache point de se mêler de ces affaires. Mais ce qui est à remarquer, ce sont les principes qu'il laisse entrevoir et qui sont les mêmes que ceux du Parlement : que l'autorité d'un souverain doit être modérée par celle des lois du royaume, et que c'est le parlement de Paris qui est dépositaire de ces lois. Lorsqu'on ajoute à un tel principe de qualifier certaines lois de lois du royaume, on voit ce que devient l'autorité du Roi. M. le prince de Conty continue toujours à donner audience certains jours de la semaine à Paris. Il s'y trouve beaucoup de monde,

gens de robe, militaires ; tout le monde a affaire à lui. On prétend qu'il a été un peu surpris d'une audience particulière que le Roi donna au premier président, il y a huit ou dix jours ; il n'étoit pas instruit de cette audience, ou du moins faisoit semblant de n'en rien savoir. Tout ceci est une énigme que le temps seul débrouillera.

Une autre énigme, qui n'est peut-être pas si difficile à expliquer, est le traité conclu avec l'Impératrice. Il paroît que ce traité a été dirigé presque entièrement par M. l'abbé de Bernis et discuté entre le Roi, M^me^ de Pompadour et lui. M. Rouillé n'en a été instruit que lorsque tout étoit presque fait. Tout étoit fini quand on l'a mandé à M. d'Auberterre, et il y a eu sûrement des lettres du Roi à l'Impératrice, et des réponses. Les circonstances présentes font beaucoup raisonner sur ce traité. On dit que la cour de Vienne le désiroit depuis longtemps, que l'idée même en avoit été proposée à M. de Puisieux, que la maison d'Autriche y trouve plus d'avantages que la France. Il n'y a aucune exception pour les ennemis de la maison d'Autriche, tous deviennent ennemis de la France lorsqu'ils attaqueront, et les Anglois qui attaquent actuellement la France sont exceptés dans ce traité. Le traité de neutralité avec la cour de Vienne étoit certainement nécessaire, mais c'est sur le second qu'on peut raisonner.

Dans le rang des choses incompréhensibles peut être mise la conduite du roi de Prusse. La cour de Vienne a fait un traité d'alliance défensive avec la Russie et la France ; mais cette alliance n'étant point offensive, il semble imprudent aux Prussiens d'attirer sur eux les forces de la Russie et de la France en attaquant les premiers. D'ailleurs, la façon d'agir de ce prince à l'égard de la Saxe, est d'une dureté et d'une injustice que rien ne peut justifier. Demander le passage pour arriver plus tôt en Bohême, ce pouvoit être une démarche raisonnable conformément aux projets du roi de Prusse ; mais il falloit ne s'emparer de rien et payer toutes les

fournitures faites à ses troupes; mais se rendre maître de Leipsick et de plusieurs autres lieux, se faire tout fournir abondamment sans payer, se faire même remettre l'argent des caisses, faire marcher son armée à Dresde, faire donner une garde à la reine de Pologne et des sentinelles à sa porte, faire arrêter un page qu'elle envoyoit sans lettre savoir des nouvelles du roi de Pologne, qui s'est mis à la tête de ses troupes, vouloir que l'on entre dans les archives de Dresde malgré les oppositions de la reine de Pologne, opposition à laquelle le prince de Brunswick avoit cru devoir déférer jusqu'à nouveaux ordres et pouvoir consentir qu'en les attendant la porte fût scellée des deux sceaux du roi de Pologne et du roi de Prusse, tous ces faits ne peuvent se justifier. Il est bien clair que le roi de Prusse a un mépris souverain pour M. de Brulh, principal ministre de Saxe; il dit encore qu'il ne veut pas risquer, comme en 1744, que les troupes saxonnes se joignent à celles de ses ennemis; son projet est sûrement d'affoiblir la Saxe, de manière qu'il n'en ait plus rien à craindre. Mais que deviennent les lois du droit des gens, de la justice, de l'équité, de la bonne foi? On répondra que la loi du plus fort est toujours la meilleure.

Du mardi, 12 *octobre*. — On trouvera dans mon journal beaucoup de détails sur les armées prussiennes et autrichiennes.

On est encore incertain de la part que nous prendrons à cette guerre. Nos 24,000 hommes seront prêts à temps, et le retour de M. le comte d'Estrées décidera sur leurs mouvements. En attendant, on raisonne sur notre traité avec la cour de Vienne. M. de Vaulgrenant dit qu'étant à Dresde, un traité semblable à celui-ci fut apporté la nuit par un agent de la cour de Vienne, qui s'étoit déguisé et qui demanda à lui parler, sa porte étant fermée et ses gens retirés; qu'il passa une partie de la nuit à lire ce traité et qu'il le trouva si peu avantageux qu'il le refusa. On ajoute que depuis on avoit fait la même proposition

à M. de Puisieux. Tout dépend de savoir si la neutralité de la cour de Vienne n'étoit pas absolument nécessaire dans les circonstances présentes, et si elle n'a pas exigé ce traité défensif comme une condition essentielle pour cette neutralité; car d'ailleurs il sembleroit que tout est à l'avantage de la cour de Vienne, et qu'il ne nous en revient que de la dépense et de l'embarras. Les principes du cardinal de Richelieu, et même avant lui, étoient l'abaissement de la maison d'Autriche; l'alliance avec le roi de Prusse sembloit nous être nécessaire pour contrebalancer la puissance autrichienne; telles ont été les maximes de notre gouvernement dans la dernière guerre; il semble que l'on ait changé de système. L'événement en décidera. Il est vrai que les vexations exercées sur la Saxe portent un caractère odieux qui doit intéresser tous les souverains, surtout la France, depuis l'alliance qu'elle a faite avec cette maison.

Du jeudi, 21 *octobre*. — Le Roi devoit travailler dimanche dernier avec M. le prince de Conty, M. le cardinal de la Rochefoucauld et M. d'Argenson; mais le travail de M. le prince de Conty fut fort long et repris à deux fois différentes, de sorte que celui de M. de la Rochefoucauld fut très-court, et qu'il ne resta plus de temps pour celui de M. d'Argenson.

Du lundi, 25. — L'instruction pastorale de M. l'archevêque, publiée à Conflans, et l'adhésion de quelques évêques donnent occasion à plusieurs raisonnements. On trouvera quelques réflexions sur cette instruction qui m'ont parues sensées; elles sont extraites d'une lettre du 22 de ce mois.

L'on attend à tout moment la réponse du Pape sur nos affaires.... Pour ce qui regarde l'instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris, je pense : 1° qu'elle a été donnée à contre-temps. Devoit-il s'expliquer avant que le Pape eût parlé? Cela ne me paroît point respectueux envers le saint-siége, et d'ailleurs si la décision du Pape n'est pas conforme à tous les principes de son instruction

pastorale, elle ne servira qu'à donner lieu à un schisme parmi les évêques, surtout ayant déjà été adoptée de plusieurs et autant peut-être d'un très-grand nombre quand la réponse de Sa Sainteté arrivera. Il n'est que trop d'hommes qui ne reculent jamais quand ils se sont avancés devant le public à un certain point ; ne valoit-il pas mieux attendre encore un peu à parler, que de s'exposer ou à se dédire, ou à persister dans son avis malgré la décision du saint-siége ? Ils répondent à cela que tout ce qui est dans cette instruction pastorale est de foi. Cela me fait trembler, parce que cela veut dire d'avance qu'on ne se relâchera sur rien, pas même sur un mot et sur une parole. Il est vrai que cette instruction ne renferme que des principes généraux, et c'est son deuxième défaut. On peut la réduire à ces deux propositions : L'Église a et a eu de tout temps une juridiction spirituelle indépendante de toute autorité temporelle. On doit refuser les sacrements publiquement aux indignes notoires, quand même ils ne seroient notoires que par la seule notoriété de fait. Cela est avoué de tout le monde, même du Parlement dans cette généralité ; mais dans le cas présent, jusques où va l'indépendance de la juridiction spirituelle? En quoi les parlements ont-ils excédé les bornes de la puissance temporelle certainement et évidemment? En quoi consiste cette notoriété de fait? Quels sont les caractères qui la constituent? Quelle conduite doivent tenir les ministres de l'Église pour rendre à la subordination et à leur conscience tout ce qu'ils doivent sans trahir la fidélité à leur ministère? Jusqu'où doivent aller dans le cas présent les obligations que cette fidélité à leur ministère leur impose? Voilà ce qu'il falloit dire et ce qu'on ne dit pas. D'ailleurs cette instruction me paroît plutôt un traité de théologie qu'une instruction pastorale. Ce sont des passages que nous savons tous, cousus les uns au bout des autres par ordre de dates, mais sans transitions, sans style, sans cette éloquence nerveuse qui convient si bien à un ouvrage de cette espèce. Cela est admiré presque à l'enthousiasme des zelanti, parce que tout ce qui favorise une passion, même celle du bien, est toujours apprécié au delà de sa juste valeur par ceux que cette passion anime ; mais cet ouvrage considéré de sang-froid ne fera pas la même impression sur ceux qui le liront ; tout cela est décousu ; c'est un corps où l'on voit une belle tête, un beau bras, mais tout le reste n'y est pas fini. La forme ne me plaît pas non plus. On publie ce mandement furtivement à Conflans ; on ose ordonner qu'il sera publié dans toutes les paroisses du diocèse ; on le débite sous le manteau dans Paris, manuscrit, comme les ouvrages pour lesquels on craint l'animadversion de l'autorité publique. Quand on fait tant que d'être un héros de la cause qu'on défend, il faut l'être en tout et partout, dans le fond et dans la forme ; il faut parler librement, sur les toits même s'il est nécessaire, et sans rien

craindre. Deux archevêques et sept évêques ont adhéré sur un carré de papier en douze lignes. Cela ne me paroît ni digne, ni épiscopal; ce n'est pas ainsi que les grands évêques parloient dans l'ancien temps; ils s'expliquoient eux-mêmes par des mandements ou des instructions et comme autant de dépositaires de la science de Dieu. Un évêque particulier ne leur faisoit point leur thème; ils donnoient par eux-mêmes l'action et le mouvement au zèle qui les animoit, et ne se réduisoient point au rôle d'encenseurs de livres qui donnent une approbation pour garantie d'un ouvrage. Les actes sous seing privé valent rarement en justice; ils valent encore moins de la part des juges et des dépositaires de la foi. Quand ils ont à la défendre, ils doivent parler publiquement et avec toute la décence, toute la dignité qu'exigent la sublimité de leur ministère et leur caractère auguste de légats de Dieu, pour annoncer ses volontés sur la terre.

Du jeudi, 11 novembre. — L'arrivée très-certaine de la réponse du Pape au sujet des affaires présentes, le silence qu'on garde sur le contenu de cette réponse, une assemblée tenue chez le premier président à Bruyère, sa maison de campagne, son arrivée à Fontainebleau, le 8, où on croit qu'il a été mandé, ce qu'il a dit qu'il ne savoit rien du tout, la réception remplie de bonté que le Roi lui fit lorsqu'il l'aperçut, une audience de cinq ou six minutes tête à tête avec le Roi, le profond secret que le Roi garde sur les nouvelles de Rome, même à l'égard de M. le cardinal de la Rochefoucauld, l'arrivée des gens du Roi le 9 à Fontainebleau, donnent sujet à beaucoup de raisonnements; d'autant plus que l'instruction pastorale de M. l'archevêque, publiée en chaire et envoyée manuscrite à tous les prélats du royaume, ouvrage instructif, édifiant et rempli de raisonnements bien forts, vient d'être imprimé in-4°, en 81 pages, et que le Châtelet, pour faire voir son grand zèle, a rendu une sentence pour la faire brûler par la main du bourreau; qu'il y a cependant dix ou onze évêques qui y ont déjà adhéré, et que l'affaire des Hospitalières révoltées, interdites, soutenues par le Parlement et enfin excommuniées, est plus brouillée que jamais.

Du mercredi, 1^er décembre. — On trouvera dans mon jour-

nal le bref du Pape en latin et en françois, écrit en réponse aux lettres des seize et dix-sept évêques de l'assemblée du Clergé (1). Ces lettres ont été envoyées même par le Roi au Pape et accompagnées d'une lettre de S. M. de sa propre main. On a attendu fort longtemps le bref, qui est arrivé pendant le dernier voyage de Fontainebleau. Il est certain que le Pape a examiné et fait examiner avec la plus grande attention l'affaire dont il s'agissoit; mais ce qui a retardé la réponse décisive, ç'a été les différentes observations faites par le Roi sur les réponses du Pape. Il est certain qu'outre la première lettre, S. M. a encore écrit deux autres lettres de sa propre main au Pape, et qu'en réponse au bref d'aujourd'hui, en remerciant Sa Sainteté, il lui a promis qu'il useroit de toute son autorité pour que l'on se conformât au bref dans son royaume. On n'a point de connoissance que ces délibérations du Roi aient été communiquées à qui que ce soit, tout au plus à M. Rouillé.

Du mercredi 22. — J'ai marqué dans mon journal ce que le Roi dit hier à M. le premier président qui s'étoit rendu ici avec MM. les présidents de Molé et de Novion mandés par S. M. pour recevoir ses ordres. J'ai marqué aussi ce que S. M. dit au premier président vendredi dernier, 17 de ce mois, lorsqu'il lui apporta les représentations de la Grande-Chambre. Cette réponse de vendredi a paru douteuse à plusieurs personnes à portée d'en être instruites; on en avoit répandu une dans le public toute différente de la vérité, le jour même; on sut ensuite ce qui avoit été dit effectivement et qui fut donné par écrit et apporté à la Grande-Chambre. Mais la fermeté avec laquelle le Roi parla ensuite paroît douteuse, d'autant plus que n'y ayant que cinq personnes, le Roi, M. le chancelier, et les trois présidents, on disoit avoir parlé à l'un des

(1) Nous n'avons pas reproduit la copie de ce bref parce qu'il a été imprimé.

cinq et que le fait étoit faux; il est cependant très-réellement vrai, et on en doute parce qu'aucun des trois présidents n'a osé répéter ces termes : « Le Roi est vivement affecté de la conduite de son Parlement et du mépris de son autorité. » On lui a parlé sur ce point avec toute la force que l'attachement inspire, lui représentant qu'il n'étoit que l'usufruitier de cette autorité, qu'il la devoit conserver à ses successeurs telle qu'il l'avoit reçue de ses prédécesseurs; qu'on avoit abusé d'une bonté qu'on avoit prise pour foiblesse, et qu'il étoit bien important d'apporter un prompt remède. Le Roi a senti la sagesse de ces réflexions et il disoit à M^gr le Dauphin, à un conseil de dépêches, où on avoit traité de cette matière : « Mon autorité n'est à moi que pour ma vie; je dois la conserver en entier pour vous, mon fils, et j'y suis obligé. »

Du mardi 28. — On trouvera dans mon journal, à la date du 25 décembre, que la survivance de la place de dame d'atours de Mesdames a été donnée à M^me de Durfort. Cette affaire a souffert beaucoup de difficultés. Tout le monde croyoit que M^me de Rochechouart (Charleval), attachée à Madame Victoire avant que d'être mariée et aujourd'hui dame de Mesdames, auroit la préférence; et en effet elle mérite de toutes façons les grâces du Roi. Sa conduite avant son mariage, et depuis, qui la fait aimer et estimer, son nom qui est bon, celui de son mari, la place de menin de M^gr le Dauphin, l'amitié de Madame Victoire pour M^me de Rochechouart, sembloient être des titres sérieux. Il y avoit plus; Madame Victoire lui avoit promis cette place; et il n'y a pas fort longtemps que M^me la maréchal de Duras, qui sollicitoit fortement pour M^me de Durfort qu'elle a mariée et protégée toujours avec la plus grande vivacité, peut être éclairée sur les sentiments de Madame Victoire. Elle dit chez Madame Victoire, d'un ton à moitié bas, mais qui vouloit être entendu, et le fut en effet, qu'il étoit étrange qu'on fît parler Madame Victoire comme on faisoit. Madame Victoire de-

manda sur quoi donc on la faisoit parler; Mme la maréchale de Duras parut avoir peine à le dire; Madame Victoire insista; la maréchale dit que c'étoit au sujet de la place de dame d'atours et de Mme de Rochechouart. Madame Victoire, d'un ton fort décidé, répondit que si on ne la faisoit parler que sur cet article, on n'avoit aucun tort, parce qu'en effet elle avoit promis toute sa protection à Mme de Rochechouart pour cette survivance et qu'elle ne vouloit point en avoir d'autre. Cette réponse auroit pu étonner tout autre que Mme la maréchale de Duras. Mme la Dauphine, Mesdames et même Mme de Pompadour, toutes pensoient de même que Madame Victoire. On ne sait pas ce qui est arrivé et quels ressorts on a fait jouer; on croit que la grande Mme de Brancas a fait changer de sentiment à Mme de Pompadour; enfin la survivance a été donnée à Mme de Durfort.

On trouvera dans mon journal le détail de tout ce qui se passe au Parlement à l'occasion des deux déclarations et de l'édit, registrés le 13 de ce mois dans le lit de justice. Il paroît jusqu'à présent que le Clergé est peu content de la déclaration concernant la bulle *Unigenitus*. On croyoit qu'elle seroit conforme au bref du Pape, et cependant on a remarqué qu'au lieu que dans le bref il est expliqué quatre cas différents où l'on doit refuser les sacrements à l'occasion de ladite bulle, il n'y en a que deux dans la déclaration.

Une seconde observation, c'est par rapport à ce qui est dit : sans néanmoins qu'on puisse lui (à la Constitution) attribuer la dénomination, le caractère, ni les effets de règle de foi. On prétend que cette espèce de décision ne peut venir de l'autorité séculière. Il y a lieu de croire que le Roi soutiendra ce qu'il a fait. Il a même en quelque manière des engagements avec la cour de Rome, mais il est certain que ce qui a retardé la réponse du Pape a été par rapport à différents changements qui ont été faits au bref en conséquence des observations envoyées par S. M. ;

et depuis que le Roi a reçu le bref, il a mandé au Pape qu'il emploieroit toute la puissance qu'il a sur terre pour faire qu'on se conformât au bref dans le royaume, et remercie le Pape de s'être prêté à ses observations.

On trouvera aussi dans mon journal que les ambassadeurs assistèrent au lit de justice. Cette permission qu'on leur a donnée n'étoit pas le sentiment unanime du conseil d'État. Le Roi en parla à M. le maréchal de Belle-Isle qui, après quelques moments de réflexion, lui dit qu'il croyoit peu convenable que des ministres étrangers fussent témoins d'un détail d'affaires particulières concernant l'intérieur du royaume. Le Roi en parla ensuite à M. le garde des sceaux qui fut de même avis. Apparemment que S. M. a trouvé des opinions différentes qui lui ont paru mériter la préférence, puisqu'il a fait avertir les ambassadeurs qui ne s'y attendoient point.

On verra dans le procès-verbal que le Roi, à l'ouverture de la séance, dit à peu près en ces termes : « Je suis venu dans mon Parlement pour le maintien de la paix dans mon royaume. » Il ajouta ensuite : « Mon chancelier vous les expliquera. » Il se reprit aussitôt voyant bien qu'il s'étoit trompé, et ajouta : « Mes intentions. »

M. le chancelier ne fit que lire, ne pouvant pas apparemment être assez sûr de sa mémoire, mais il lut à merveille et de la manière la plus intelligible. Le préambule qu'il fit avant la lecture de la seconde déclaration est celui des trois discours qui a paru le plus fort et le mieux fait. Le premier président, qui ne parla qu'une fois, ne fit en quelque manière que répéter l'arrêté en y ajoutant quelques phrases; il savoit mal son discours, il hésita et se reprit plusieurs fois; il avoit été encore plus embarrassé lorsqu'il parla au Roi à la tête de la petite députation du Parlement composée seulement de MM. Molé et de Rosambo, quelques jours avant le lit de justice; il avoit donné son papier à M. de Rosambo, qui fut obligé de le souffler souvent; il étoit très-embarrassé et hésitoit à tout moment.

ANNÉE 1757.

JANVIER.

Cérémonie de l'Ordre. — L'abbé de Bernis entre au conseil. — Mort de Mme de Lamoignon. — Audience au premier président. — Paméla. — Départ de M. de l'Hôpital pour la Russie. — Dépenses du maréchal de Belle-Isle pendant son ambassade de Francfort. — Chapitre de l'Ordre. — Loterie en faveur de Paris. — Attentat de Damiens. — Le Parlement. — Affection du peuple de Paris pour le Roi. — Les États de Bretagne. — Détails sur l'assassin. — Audience aux États de Bretagne. — Morts et généalogies. — Mort de Fontenelle. — Le Parlement. — La Prévôté. — Instruction du procès de Damiens. — Détails obtenus sur Damiens par le prince de Croy. — Le Dauphin au conseil. — Les États de Bretagne. — Mlle d'Escoublet. — Affaires du Parlement. — Nouvelles diverses. — Pages de la musique de la chambre. — Audience au Parlement. — Les États de Bretagne et d'Artois. — Produit des loteries. — Nouvelles de Rochefort. — *Te Deum*. — Mort du duc de Mortemart et de Mlle de Brionne. — Audience au Parlement et réponse du Roi. — Discours du chancelier. — Abbaye donnée. — Affaires du Parlement. — Nouvelles diverses. — Exil de plusieurs membres du Parlement. — Démonstrations des cours étrangères pour la personne de Louis XV. — Instruction du procès de Damiens; détails de procédure et anecdote sur le maréchal de Belle-Isle. — Mort du marquis d'Argenson. — Nouvelles diverses. — Premier aumônier du Roi. — Disposition de logements à Versailles.

Du dimanche 2. — Le Roi, avant que de se mettre en marche, reçut chevalier de Saint-Michel, suivant l'usage ordinaire, M. de Baschi qu'on fit entrer. Le prince Constantin officia; Mme de Mazarin (Duras) quêta. Tous les princes du sang étoient à la cérémonie, hors M. le comte de Charolois. M. le comte d'Eu et M. de Penthièvre y étoient aussi.

M. l'abbé de Bernis entra avant-hier au conseil d'État. J'ai déjà marqué qu'il n'y a nulle cérémonie; le Roi envoie avertir celui qu'il veut y admettre, et nul ministre d'État ne va jamais au conseil, qu'averti par l'huissier du cabinet de la part du Roi.

On apprit avant-hier la mort de Mme de Lamoignon; elle étoit petite-fille du chevalier Bernard; c'est elle qui avoit gagné le grand procès, dont j'ai parlé, contre les créanciers de son père. M. de Lamoignon perd beaucoup par cette mort, et il ne lui reste que 2,000 livres de rente n'ayant point d'enfants. Mme de Lamoignon étoit fille de M. Bernard, surintendant de la maison de la Reine; elle avoit eu 1,600,000 livres en mariage, en comptant le procès. Sa mère étoit la Coste. Elle laisse un fils point marié, et une fille qui a épousé il y a six mois M. de Gourgues; c'est un très-bon mariage.

M. le premier président vint ici hier; la plupart des autres présidents à mortier y vinrent aussi et MM. les gens du Roi. C'est leur usage de venir faire leur cour au commencement de l'année et toujours le jour de Sainte-Geneviève. Le Roi fit entrer le premier président dans le cabinet du conseil; il lui parla pendant deux minutes dans une croisée; il lui dit qu'il désiroit et vouloit que la Grande Chambre travaillât promptement aux représentations qu'il avoit permis lui être faites, et qu'on les lui apportât dans cette semaine.

Je ne sais si je n'ai point parlé ci-dessus d'une petite fille que Mme de Luxembourg fait élever depuis longtemps, qu'on appelle Paméla. Mme de Luxembourg, alors Mme de Boufflers, étant à Champ chez M. de la Vallière, trouva en se promenant cette enfant, âgée de trois ou quatre ans, à un moulin nommé Douvres qui est auprès de Champ; elle la trouva jolie et la demanda aux père et mère, qui eurent beaucoup de peine à se rendre à la lui donner. Elle l'a fait élever avec grand soin, et la faisoit même manger avec elle le matin. J'apprends qu'elle l'a mariée à M. de Cunembourg, major des grenadiers de France; elle lui donne 4,000 livres de rentes, l'habille très-bien et lui assure 40,000 écus payables après sa mort; elle s'en va à Villeroy pour faire ce mariage.

Du mardi 4. — Outre les six personnes que j'ai déjà

marquées qui vont avec M. de l'Hôpital, j'ai appris que M. le comte de Suze y va aussi, mais il y va à ses frais, le Roi ne lui donne rien. M. le comte de Suze est un homme de condition de Dauphiné qui étoit mousquetaire à la bataille de Dettingen où il fut blessé. J'ai marqué ce que le Roi donne aux six personnes qui vont avec M. de l'Hôpital. Pour lui, le Roi lui donne 150,000 livres par an, et outre cela 200,000 livres pour les frais de voyage et d'équipage. M. de l'Hôpital a offert avec grand plaisir son zèle et ses talents, mais il a déclaré qu'il ne vouloit point y mettre son bien. Il dit n'avoir eu que 350,000 livres de sa femme; il a des dettes et voudroit qu'elles puissent être payées au moins en partie pendant son absence. Il n'a que deux filles toutes deux bien mariées. Il laisse sa procuration générale à M^me^ de l'Hôpital et la jouissance de tout son revenu. Outre les sommes que le Roi donne à M. de l'Hôpital et dont je viens de parler, il y a encore l'article des présents, bottes, montres et autres choses semblables. L'intention de M. Rouillé étoit qu'on n'en achetât que pour 20,000 livres, mais cela ira au moins à 30; et M. le maréchal de Belle-Isle croit que ce n'est pas encore assez, d'autant plus que la cour de Russie est très-magnifique, et que l'on est dans l'usage de faire venir de France tout ce qu'il y a de plus beau et de plus riche. Lorsque M. le maréchal de Belle-Isle alla à Francfort, on lui donna pour 150,000 livres de présents à faire; M. le cardinal de Fleury, dont on connoissoit l'esprit économe, trouvoit qu'il n'y avoit rien d'assez beau pour cette ambassade; il voulut voir les modèles des habits de livrées et des équipages, et les désapprouva parce qu'ils n'étoient pas assez riches. J'ai marqué dans le temps que ce fut Saint-Quentin qui fut chargé de toute la dépense de bouche. M. le maréchal de Belle-Isle me disoit hier qu'indépendamment des 150,000 livres en présents, sa dépense en quatorze mois avoit monté à environ 1,750,000 livres. Il en parloit il y a quelques jours à M. Rouillé et à M. le

garde des sceaux; il leur citoit cet exemple de M. le cardinal de Fleury, y ajoutant que peut-être le Roi n'avoit point eu à regretter cette somme, puisque depuis 1733, dans les différentes occasions où il avoit eu l'honneur de commander les troupes du Roi, et qu'il leur cita, il avoit été assez heureux pour épargner à S. M. d'une part 23 millions et de l'autre 4, en faisant vivre ses troupes aux dépens de ses ennemis.

Il y eut, le 1er de ce mois, chapitre de l'Ordre. Le Roi nous dit qu'il avoit quelques chevaliers à nous proposer, et aussitôt M. de Marigny, comme secrétaire de l'Ordre, lut tout haut la promotion faite par le Roi le 1er janvier 1757. Dans cette promotion étoit M. le marquis de Béthune, mestre de camp de la cavalerie, M. le comte de Maillebois, M. le marquis de Gontaut, M. le prince de Beauvau, M. d'Ossun, ambassadeur du Roi à Naples, M. le comte d'Aubeterre, qui revient de Vienne et qui est nommé ambassadeur à Madrid, et M. le comte de Broglio qui arrive de Saxe, où il est ambassadeur du Roi. M. de Montmartel avoit sollicité fortement pour son beau-frère, M. de Béthune; sa naissance parloit en sa faveur et sa charge lui donnoit aussi droit d'espérer cette grâce. M. de Beauvau et M. de Maillebois avoient une certitude l'un et l'autre d'être faits chevaliers. Après la lecture de la liste, il fut question des preuves de M. de Saint-Florentin, nouveau chancelier de l'Ordre depuis la mort de M. l'abbé de Pomponne. C'est au chancelier à rendre compte de ces preuves, mais M. de Saint-Florentin ne pouvoit pas les présenter lui-même. Ce fut donc M. le duc de Villeroy, l'un des commissaires de l'Ordre, qui les présenta à Sa Majesté.

J'oubliois une circonstance qui mérite d'être remarquée. Il y avoit dans le cabinet du Roi un grand nombre de chevaliers de l'Ordre qui ont les entrées; ils étoient autour de la table du conseil attendant les ordres du Roi, et le Roi étoit debout derrière son fauteuil comme à l'or-

dinaire; le Roi ne voulut point parler que tous les chevaliers ne fussent entrés; il dit qu'il y en avoit beaucoup dans sa chambre et qu'il falloit les appeler.

Il y a environ trois semaines que M. de la Milière (Chaumont), intendant de Limoges, frère de M. de la Galaisière, chancelier de Lorraine, et de M. l'abbé de la Galaisière, M. de Lucé, etc., mourut à Limoges. Cette intendance a été donnée à M. Pajot de Marcheval qui a épousé l'année dernière la fille de M. Moreau de Saint-Just, nièce à la mode de Bretagne de M. de Séchelles. M. de Séchelles s'est intéressé vivement à cette affaire. M. de Balainvilliers croyoit avoir lieu d'espérer cette intendance; il est neveu de Mme de Bougival, première femme de chambre de Madame Adélaïde; M. de Balainvilliers est l'ancien de M. de Marcheval. M. le contrôleur général lui a écrit une belle lettre remplie de louanges et de l'estime que le Roi a pour lui; on lui promet la première intendance qui viendra à vaquer et qui ne sera point de guerre, et on l'assura qu'il conservera toujours son rang et qu'il passera devant M. de Marcheval. Ce M. de Balainvilliers a épousé la fille de M. de Chaumont, frère de M. le prévôt des marchands.

Je viens d'apprendre que la première division des troupes qu'on envoie dans l'Inde est embarquée. On trouvera ci-après l'état qu'on m'en envoie (1).

Du mercredi 5. — Il paroît depuis huit jours un arrêt du conseil, daté du 14 décembre dernier, pour l'établissement d'une loterie en faveur de la ville de Paris; il y est dit que le Roi voulant donner à sa bonne ville de Paris le moyen de continuer et perfectionner les différentes entreprises qu'elle a faites avec l'approbation de S. M., tant pour l'embellissement de la ville que pour

(1) Nous ne reproduisons pas cet état, long et mal copié. On envoyait 6 vaisseaux portant M. de Soupire et son état-major, 920 soldats, 100 recrues et 50 artilleurs.

la commodité et agrément des habitants, sans déranger l'acquittement des charges ordinaires, achoisi dans tous les projets celui qui lui a paru le plus simple et le plus facile, et en même temps le plus avantageux à ceux qui s'intéresseront audit projet. L'arrêt contient 12 articles. Par le 1er, le fond de la loterie est de 10 millions de livres, l'ouverture le 1er janvier. — 2° 100,000 billets de 100 livres chacun; payement 24 livres comptant, les 76 retenues sur chaque lot du dernier tirage. — 3° 116,000 lots et 3 tirages; le premier de 6,000 livres, le second de 10,000 livres et le 3e de 100,000 livres. — 4° Les 100,000 billets participeront à chaque tirage, de sorte qu'on peut gagner à tous les trois. — 5° Le premier tirage au 1er d'avril prochain; le second et le troisième à un mois d'intervalle. — 6° Les tirages se feront à l'hôtel de ville en la forme accoutumée. — 7° Les étrangers y seront admis, même non naturalisés, encore même qu'ils fussent sujets de puissances en guerre avec la France. — 8° Les billets seront délivrés à des bureaux à l'hôtel de ville, et chez les receveurs de la capitation, et les fonds remis aux receveurs de la Ville. — 9° Il y aura des registres imprimés ou talons de billets qui auront deux coupons numérotés du même numéro depuis 1 jusqu'à 100,000; un coupon pour le premier tirage et un autre pour le second. Ils sont signés; les billets, par le Sr Faignan, les coupons par le Sr Poissonnier, visés et paraphés à l'ordinaire. — 10° Les listes des numéros gagnés publiées quinze jours au plus tard après chaque tirage, et les lots payés immédiatement après, quatre fois la semaine, au bureau de l'hôtel de ville. — 11° Sur les lots des deux premiers tirages, on ne retiendra que 5 pour 100 qui seront déduits sur les numéros des billets, et sur le dernier tirage on retiendra les 76 livres. — 12° Le Sr Boucaut, receveur de la Ville, se chargera en recette du fond de la loterie et en rendra compte au prévôt des marchands et échevins.

Dans le premier tirage, le gros lot sera de 40,000 livres; il y en aura 1 de 20, 1 de 15, 1 de 12, et 1 de 10, 6 de 2,000 livres, 8 de 1,000, 9 de 500, 12 de 200, 20 de 110, 26 de 100, 236 de 80, 160 de 50, 320 de 30, 3,213 de 24, 1,985 de 12. Dans le second, le gros lot sera de 50,000 livres, 1 de 30, 1 de 20, 1 de 15, 1 de 12, 2 de 10, 2 de 5, 2 de 3, 6 de 2, 10 de 1,000, 10 de 500, 25 de 120, 580 de 80, 400 de 60, 400 de 50, 500 de 30, 4,500 de 24, 3,558 de 12. Au troisième tirage, le gros lot de 200,000 livres, 1 de 150,000 livres, 1 de 100,000 livres, 1 de 60, 1 de 50, 1 de 40,000, 1 de 30, 1 de 20,000, 3 de 15,000, 3 de 12, 5 de 10, 6 de 5,000, 20 de 3,000, 30 de 2,000, 59 de 1,000, 120 de 500, 150 de 300, 300 de 200, 9,295 de 100, 90,000 de 80 et 1 de 292 livres.

Du jeudi 6. — Hier le Roi, après dîner, revint de Trianon pour voir Madame Victoire qui étoit un peu incommodée. Il avoit donné l'ordre à cinq heures et demie pour retourner à Trianon; ses carrosses l'attendoient à la porte de la nouvelle salle des gardes; le Roi descendit à six heures, précédé par M. de Montmirail, ayant à sa droite et à sa gauche M. de Brionne et M. le Premier, en avant M. de Baudreville, écuyer de quartier, M^gr^ le Dauphin à côté de lui, du côté gauche, et M. le duc d'Ayen derrière lui. Il y a plusieurs marches de la salle des gardes dans la cour; il étoit au bas de la dernière marche, lorsqu'il se sentit frappé du côté droit et dit : « On m'a donné un grand coup de coude. » On vit en même temps un homme environ de quarante-cinq ans, habillé de brun avec une redingote brune, qui avoit son chapeau sur la tête. M^gr^ le Dauphin lui dit : « Est-ce que tu ne vois pas le Roi? » et un garde du corps lui jeta son chapeau à bas. M. Didreville, écuyer du Roi auprès de M^gr^ le Dauphin, avoit déjà saisi (1) l'homme fortement par les deux épaules, mais

(1) Chacun prétend avoir pris le premier ce malheureux. Les gardes du corps disent que c'est eux; un valet de pied a déposé juridiquement que c'étoit lui

étoit prêt à le lâcher (c'est de lui que je le sais), croyant que c'étoit un paysan étourdi. Le Roi ayant porté sa main à l'endroit du coup, qui est entre la quatrième et cinquième côte, la retira pleine de sang et dit : « Je suis blessé, et c'est cet homme qui m'a frappé. » Le voyant arrêté, il dit : « Qu'on le garde et qu'on ne le tue pas. » Il y avoit un espace d'environ six secondes depuis le moment du coup jusqu'à celui où l'écuyer du Roi saisit ce misérable. Il auroit pu profiter de ce temps pour se sauver au milieu des hommes et des chevaux, mais soit étonnement de l'horreur de son crime ou indifférence pour la vie, il resta. Dès qu'on sut le Roi blessé, on remit le scélérat aux gardes du corps, qui l'ont toujours gardé à vue jusqu'à ce qu'il ait été conduit à la geôle, où il a été gardé par 24 gardes du corps (ils n'y ont resté que trois heures; c'est la prévôté qui le garde en dedans) et par 40 hommes du régiment des gardes.

Le Roi perdoit beaucoup de sang; cependant il remonta son escalier sans être soutenu. Il devoit coucher à Trianon; il n'y avoit ni linge pour lui, ni draps dans son lit, ni valet de chambre, ni même M. de la Martinière, premier chirurgien qui étoit venu à Versailles et retourné à Trianon. On coucha le Roi sur ses matelas, sans draps; tous ceux qui se trouvèrent autour de lui le déshabillèrent. On avertit M. Hevin (1), chirurgien de M^me^ la Dauphine. Le Roi avoit de l'étouffement dans ce moment; M. Hevin le saigna. M. de la Martinière étant arrivé, sonda la plaie; la sonde entra jusqu'à la côte et lui fit voir que l'ouverture ne perçoit point dans le bas, mais seulement un peu en haut, et étoit en tout de la longueur d'environ 4 pouces, sans avoir vraisemblablement rien offensé, ce qui s'est vérifié depuis à n'en pouvoir pas douter. Les cir-

---

et qu'il l'avoit tenu plus d'une minute et qu'il l'a même empêché de se sauver. (*Note du duc de Luynes.*)

(1) Prudent Hevin, premier chirurgien de la Dauphine.

constances heureuses de ce cruel événement sont que le Roi avoit des habits d'hiver, par conséquent plus épais; que sa chemise par hasard se trouva pliée en trois ou quatre doubles dans l'endroit où il a été frappé, et que le scélérat qui auroit pu prendre son poignard les doigts fermés en dessous, et qui par cette posture auroit plongé en bas dans la capacité, le tenoit les doigts fermés en dessus, de sorte que le coup a remonté par un effet naturel. On saigna le Roi le soir une seconde fois. La nuit n'a pas été fort bonne, d'autant plus que le Roi a coutume de se coucher sur le côté droit, qui est celui de la plaie, et qu'il a été obligé de se tourner de l'autre côté; cependant il a dormi. M. de la Martinière lui a dit que s'il étoit un simple particulier, il auroit pu se lever en robe de chambre dès aujourd'hui, et l'on regarde la guérison de cette plaie comme une affaire de deux ou trois fois vingt-quatre heures. L'arme dont le malheureux assassin s'est servi étoit un couteau ayant d'un côté une lame ordinaire et à l'autre bout une espèce de stylet plus court et plus étroit que la lame du couteau; heureusement il a préféré le stylet à l'autre bout du couteau, ce qui a rendu la plaie beaucoup moins profonde et sans aucun danger.

Dans toutes ces tristes circonstances, le Roi a montré beaucoup de fermeté, de tranquillité et de religion. La Reine, qui le croyoit parti pour Trianon, n'eut d'autre nouvelle d'abord, sinon qu'il s'étoit trouvé mal; elle y courut aussitôt, et ce fut le Roi lui-même qui lui dit: « Je suis assassiné. » La Reine ne sachant rien ne pouvoit rien répondre à ce discours; le Roi le lui répéta, et l'on peut juger du saisissement (1) et de la douleur générale. Dès le premier moment, le Roi demanda un prêtre; l'abbé de Raigecourt, un de ses aumôniers, s'y étant trouvé, il le fit entrer et lui demanda les saintes huiles; l'abbé de

(1) Mgr le Dauphin confirma à la Reine cette cruelle nouvelle. (*Note du duc de Luynes.*)

Raigecourt les alla querir et les apporta dans le cabinet du conseil. Le Roi n'étant pas encore en état de se confesser, l'abbé de Raigecourt lui fit une exhortation convenable à sa situation. Le P. Desmarets, confesseur du Roi, étoit à Paris; le Roi l'avoit demandé; Madame proposa qu'en attendant on envoyât avertir l'abbé de Soldini, aumônier du grand commun, homme vertueux et fort estimé. Cet abbé étant arrivé, fut trois quarts d'heure avec le Roi, sous son rideau. Il y a passé une partie de la nuit, pendant lequel temps le Roi l'a rappelé plusieurs fois. Le P. Desmarets étant arrivé cette nuit, le Roi a encore été longtemps tête à tête avec lui.

Le malheureux assassin a été gardé pendant quelques heures dans la salle des gardes; depuis qu'il est transféré à la geôle, il a été interrogé plusieurs fois par le grand prévôt; il paroît ferme et déterminé, ne craignant pas la mort. Ce qu'on sait de ses réponses annonce un esprit de fanatisme. MM. Maboul et de Villeneuve, maîtres des requêtes, ont été nommés pour l'interroger juridiquement. Le Roi a dit qu'il lui pardonnoit de tout son cœur, qu'il ne vouloit point se mêler de toute cette affaire, et qu'il donnoit tous ses pouvoirs à M^gr^ le Dauphin qui tiendroit les conseils qu'on jugeroit nécessaires, et y opineroit, et qu'il le déclaroit son lieutenant (ce sont les termes). M^gr^ le Dauphin assiste depuis longtemps au conseil des dépêches, mais n'y opine point. Il s'en est tenu plusieurs sur l'affaire présente, dans lesquels il a opiné avec beaucoup de sagesse et sur toutes les questions qui ont eu rapport à cette affaire; et lorsqu'à la suite de cette affaire on en a voulu traiter d'autres, il a répondu qu'il ne pouvoit décider, n'ayant de pouvoir que sur ce qui regardoit l'assassinat. Ce matin il s'est approché du lit du Roi et lui a demandé avec amitié s'il souffroit; le Roi lui a répondu : « Je souffrirois bien davantage, mon fils, si pareil accident vous étoit arrivé. »

Depuis la blessure du Roi, les conseils de dépêches se tiennent dans le cabinet qui est par delà la pièce ovale où est la pendule; il y en a eu hier et aujourd'hui. Après celui d'aujourd'hui, M. le chancelier a emmené chez lui M. le premier président et les présidents à mortier, qui sont tous venus ici cette nuit sur la maladie du Roi, qui sont retournés à Paris et revenus ce matin. M. le premier président a reçu ici la lettre dont copie se trouvera ci-après (1). Les chambres des Requêtes et Enquêtes s'étant assemblées à cinq heures du matin chez M. le président Dubois, il a écrit cette lettre en leur nom. Ils avoient arrêté dans cette assemblée de se trouver cette après-dînée à cinq heures chez M. le premier président, sans robes, mais d'y faire porter leurs robes pour les reprendre si leurs offres étoient acceptées. M^gr le Dauphin a répondu qu'il ne pouvoit rien prendre sur lui par rapport à cette offre de service, et qu'il étoit nécessaire qu'il sût les intentions du Roi et qu'il lui en rendroit compte quand sa santé lui permettroit; il a persisté dans cette réponse lorsque M. le chancelier lui est venu faire de nouvelles instances de la part des Requêtes et Enquêtes. C'est là la seule réponse que M. le premier président ait reportée à Paris.

M. le cardinal de la Rochefoucauld n'est arrivé qu'aujourd'hui; il étoit à Soissons. Le prince Constantin étoit aussi absent hier, de sorte que ce fut M. l'abbé de Raigecourt qui demanda que le Saint Sacrement fût exposé à la chapelle, et il l'a été aussi dans toutes les églises de Versailles et de Paris, et l'on y fait les prières de quarante heures.

Du samedi 8. — M. le premier président et tout le grand banc vinrent hier ici; ils ne s'en retournèrent qu'à neuf heures du soir. Ce matin, la grande chambre s'est

(1) Cette lettre est du président Dubois; elle est imprimée dans Barbier, t. VI, p. 431.

assemblée, et M. le premier président y a fait rapport de ce qui s'étoit passé ici. On trouvera le détail ci-après:

DEMANDES DE MESSIEURS DE LA GRANDE CHAMBRE.	RÉPONSES.
Messieurs de la Grande chambre supplient très-humblement le Roi de vouloir bien envoyer au Parlement les procédures de l'accusé.	Le Roi voudra bien donner des lettres patentes pour envoyer à la Grande Chambre assemblée, séante à la Grande Chambre, la continuation de l'instruction et le jugement de l'accusation. Le Roi permet à M. le procureur général de dresser en conséquence un projet de lettres patentes, et l'intention de S. M. est qu'il ne soit fait aucunes procédures jusqu'après l'enregistrement des dites lettres.
2e DEMANDE DE MESSIEURS DE LA GRANDE CHAMBRE.	2e RÉPONSE.
Messieurs de la Grande Chambre renouvellent auprès de S. M. leurs instances en faveur de Messieurs des Enquêtes et Requêtes.	Mgr le Dauphin n'a rien ajouté à la réponse qu'il a faite hier.

Messieurs ont paru très-contents de la réponse du Roi et ont arrêté qu'ils continueroient sans interruption leurs bons offices auprès du Roi en faveur de Messieurs des Enquêtes.

Du dimanche 9. — La ville de Paris envoie ici tous les jours, trois ou quatre fois, pour savoir des nouvelles du Roi, et M. le duc de Gesvres en envoie quatre fois par jour à M. le prévôt des marchands. Le jour que le Roi fut blessé, dès que l'on sut cette nouvelle dans la ville, et que M. de Gesvres alloit partir pour Versailles, il s'assembla dans sa cour et à la porte une grande multitude de peuple pour savoir des nouvelles du Roi, et ils y restèrent jusqu'à cinq heures du matin, malgré la rigueur du froid, pour attendre l'arrivée du second courrier. M. de Gesvres leur fit faire du feu dans sa cour et dans la rue. Les spectacles n'ont pas cessé le même jour parce qu'ils finissoient quand la nouvelle arriva; mais depuis

le jour des Rois il n'y a point eu de représentations jusqu'à présent. M. le duc de Gesvres et M. le prévôt des marchands assurent également que la consternation a été très-grande dans Paris et dure encore. M. de Saint-Florentin écrivit sur-le-champ cette cruelle nouvelle à M. l'archevêque, qui ordonna dans le moment les prières de quarante heures. L'on fait une neuvaine à Sainte-Geneviève, où la Ville va tous les jours. Il y a une prodigieuse affluence de peuple tous les jours à Sainte-Geneviève, et ce n'est pas sans peine que le corps de ville, qui y va tous les jours, peut entrer. Les églises sont remplies, et il paroît que l'affection et l'inquiétude du peuple est aussi grande qu'en 1744, dans le temps de la maladie du Roi. Une preuve non équivoque de ces sentiments, c'est que malgré l'usage des soupers la veille des Rois, et de tirer des gâteaux en criant : *Le roi boit!* il n'y a pas eu un cabaret dans Paris où on ait entendu ces cris; c'est de M. le prévôt des marchands que je le sais. Il n'y en a même point eu dans les maisons particulières, et les rôtisseurs qui vendent ordinairement beaucoup de dindons dans ce temps-ci ont été fort étonnés de voir qu'on ne leur en demandoit point. Hier le greffier de la Ville s'étant rendu ici pour marquer au Roi la joie de la Ville sur sa meilleure santé, M. le duc de Gesvres le mena chez le Roi; il venoit d'y arriver le greffier en chef du parlement de Rouen pour assurer S. M. des alarmes, du respect et de l'attachement de cette compagnie. M. de Richelieu avoit déjà annoncé deux ou trois fois au Roi le député de Rouen, enfin M. de Gesvres, en ayant parlé à S. M. à l'occasion de celui de la ville de Paris, le Roi permit qu'ils entrassent tous deux; ils furent admis dans le baustre; le greffier de Rouen fit une assez longue harangue, le Roi ne l'interrompit point, mais s'étant mis à son séant quand il eut fini, il dit au député : « Je me porte fort bien. Dites au Parlement qu'il songe à me donner les marques de son respect et de son obéissance. » Immé-

diatement après, le député de la ville de Paris se présenta, et le Roi lui répondit en présence du député de Rouen : « Dites à ma bonne ville de Paris que je suis fort content de son zèle et de son affection, et assurez-la de ma protection et de mon amitié. »

La conduite des États de Bretagne leur fait beaucoup d'honneur. Il y avoit eu de grandes difficultés sur l'enregistrement du second vingtième et des 2 sols pour livre, etc., et quoique l'on ait consenti que la province s'abonnât pour ces nouveaux droits afin que la perception leur fût moins à charge, ils ont toujours refusé l'abonnement parce qu'ils ne vouloient point payer ces droits. La nouvelle de la blessure du Roi a fait un changement total dans les esprits; les États ont écrit à M. de Saint-Florentin qu'il ne seroit plus question d'aucune difficulté de leur part, qu'ils vouloient obéir à tout ce que le Roi désiroit d'eux et ne s'occuper plus qu'à lui donner des preuves de leur fidélité, de leur attachement et de leur respect, en sacrifiant leurs biens et leur vie même pour son service. Ils envoient quatre députés qui doivent arriver demain. Cet heureux changement fait honneur au sentiment de la noblesse bretonne (1). On ne peut en même temps refuser à M. le duc d'Aiguillon et à M. l'évêque de Rennes, qui agissent fort de concert, qu'ils ont profité habilement des circonstances et de l'impression qu'elles ont faite sur les esprits; tout le monde convient que M. d'Aiguillon, depuis qu'il est en Bretagne, s'y conduit avec la plus grande application et toute l'intelligence et

(1) Le premier mouvement de la noblesse de Bretagne sur la nouvelle de la blessure du Roi a été que plusieurs gentilshommes s'établiroient en relais de Rennes à Versailles pour porter à tout moment des nouvelles du Roi; et quoique ces relais n'aient pas été établis, les Bretons ont fait une diligence incroyable. Le Roi fut blessé, comme j'ai dit, le 5, à six heures du soir; cette cruelle nouvelle arriva le 7 à Rennes; le 9 au matin, M. de Saint-Florentin reçut la lettre écrite après l'assemblée des États. Les députés arrivèrent le 9 au soir et eurent audience le 10 au matin. (*Note du duc de Luynes.*)

la capacité possibles, tant dans les affaires qui regardent le militaire que dans celles qui concernent l'intérieur de la province; sa facilité pour le travail, le temps qu'il y donne, sa politesse lui ont mérité l'estime et l'amitié de toute la Bretagne.

MM. les gens du Roi sont venus ici apporter le projet des lettres patentes, et il y a actuellement un conseil des dépêches, tenu par Mgr le Dauphin, où l'on doit examiner ce projet. J'ai déjà dit que le Roi ayant déclaré Mgr le Dauphin son lieutenant (ce sont les propres termes) pour la suite de l'affaire du scélérat qui est dans les prisons, Mgr le Dauphin n'a pas voulu donner extension à ses pouvoirs. Il y a deux ou trois jours qu'après avoir parlé de cette affaire, il fut question de la résistance du parlement de Bretagne aux ordres du Roi; résistance qui devenoit d'autant plus importante, que les États et le Parlement s'étoient joints ensemble pour le même objet. Mgr le Dauphin prit les avis et dit que pour lui il ne pouvoit donner le sien, qu'il alloit en rendre compte au Roi; ce qu'il fit sur-le-champ, et revint au conseil dire que le Roi approuvoit ce qui avoit été arrêté. Mgr le Dauphin a donné aujourd'hui une marque de bonté pour la Bretagne, dont la nouvelle sera bien agréable à cette province. Il y avoit un monde prodigieux à son dîner, comme il y en a eu depuis hier qu'il a commencé à dîner en public; au milieu de cette foule, il a aperçu M. le marquis de Poulpry, homme de condition de Bretagne, qu'il connoît médiocrement, et à qui il n'avoit peut-être jamais parlé; il lui a demandé s'il avoit des nouvelles de Bretagne. M. de Poulpry ayant répondu que Mgr le Dauphin devoit en être instruit : « C'est pour cela que je vous ai appelé, a répondu Mgr le Dauphin, et pour vous dire le plaisir avec lequel j'ai appris la conduite des États que je n'oublierai jamais; je vous prie de leur mander. »

M. le premier président et tous les présidents à mortier sont venus encore aujourd'hui savoir des nouvelles

du Roi. Il y a eu deux ou trois conseillers de Grande Chambre, de ceux qui ont donné leurs démissions, lesquels ont demandé d'être admis par commission particulière dans le nombre des juges de l'assassinat. Il n'y a pas d'apparence que cette sorte de proposition soit acceptée. Il y a actuellement 25 juges à la Grande Chambre, savoir: 10 présidents, 12 conseillers et 3 honoraires, sur quoi étant 4 clercs qui ne peuvent assister aux procès criminels, il en reste encore 21, qui est un nombre plus que suffisant.

Il n'est que trop vrai que le misérable assassin, dans le temps qu'il étoit encore dans la petite salle des gardes, en bas, dit : « Qu'on prenne garde à M. le Dauphin. » Ces paroles ont été entendues de tout le monde, et M. d'Armentières, qui passoit dans cette salle dans le moment, m'a dit précisément qu'il les avoit entendues. On prétend qu'il ajouta : « Si vous y prenez intérêt ». Mais je ne suis pas si sûr de ces derniers mots. Ce fut dans cette salle qu'on lui approcha les pieds du feu, dans l'espérance de le faire parler; et comme il remuoit les jambes, ce qui est fort aisé à croire, pour les arrêter, on prit les tenailles qui étoient brûlantes, ce qui lui a fait deux plaies considérables, dont il demeureroit estropié s'il vivoit. Il a eu la fièvre, et on craignoit qu'il ne mourût promptement. On a appelé en témoignage tous ceux qui étoient présents au moment de cet énorme attentat. La faculté de médecine et de chirurgie a été aussi appelée comme ayant examiné la plaie, et on écrit toutes les dépositions. Ils ont trouvé le prisonnier dans une situation qui doit rassurer sur une mort prochaine. Il est dans un lit, les fers aux mains seulement, parce qu'on ne peut les mettre aux pieds à cause des blessures. On a cousu les draps dans lesquels il est couché; malgré cela il s'est jeté en bas du lit aujourd'hui et s'est blessé assez considérablement. Il est gardé à vue en dedans de la chambre par des gardes de la prévôté, et c'est M. le grand prévôt qui l'a interrogé jusqu'

résent. Le dehors de la prison est gardé par 30 soldats
ux gardes et 20 Suisses; ainsi c'est M. le duc de Biron
ui répond de sa personne pour qu'il ne soit point enlevé;
l y alla même hier pour le voir, et l'officier qui com-
nande cette garde entre quand il veut dans la chambre
our voir s'il n'est rien arrivé au prisonnier. Ce scélérat,
ui doit être du pays d'Artois, s'est nommé d'abord Da-
niens, nom connu dans la ville d'Arras où il y en a deux
u trois familles. Il a servi d'abord au collége des Jésuites,
ù il servoit en qualité de ces valets que l'on appelle
uistres, et a reconnu plusieurs de ceux qui étoient éco-
iers dans ce collége; en tout il a été à 14 ou 15 maîtres,
t s'est appelé tantôt Lefebvre, tantôt Flamand. Il por-
oit ce dernier nom lorsqu'il appartenoit à M^me^ de Sainte-
euze. M^me^ de Sainte-Reuze étoit contente de l'intelligence
e ce domestique qui servoit fort bien et qui a une très-belle
criture; cependant M. de Marigny, qui alloit souvent
ans cette maison, fut frappé de la mauvaise physionomie
e cet homme et conseilla à M^me^ de Sainte-Reuze de le ren-
oyer; elle suivit ce conseil. Quelque temps après, étant
llée à l'Opéra, ce misérable vint lui demander l'aumône,
la portière de son carrosse, d'une manière fort arrogante;
lle leva sa glace, mais ce scélérat la cassa, et encore une
utre, avec des pierres, et depuis ce temps, lorsque M. de
larigny alloit chez M^me^ de Sainte-Reuze, il jetoit des
ierres dans les fenêtres; de sorte qu'il fallut en instruire
l. Berrier qui y envoya une garde. Il se passa quelque
emps sans qu'on entendît parler de cet homme. Pendant
e dernier voyage de Fontainebleau, M. de Marigny reçut
ne lettre de lui dans laquelle il lui marquoit qu'il mouroit
e faim, et que de désespoir il s'étoit jeté dans la mer,
ais qu'on l'avoit repêché. Cependant on a trouvé sur lui
4 ou 25 louis en or, et 5 ou 6 en argent; on lui a demandé
ù il avoit pris cet argent, et il a répondu qu'il avoit vendu
n bien qu'il avoit dans son pays, et qu'il en avoit eu
ou 800 livres. Outre le propos qu'il a tenu sur M^gr^ le

Dauphin, on a remarqué que dans ses réponses il s'est presque toujours servi du mot « nous », et dans le premier moment, quand on lui demanda s'il avoit des complices, il dit : « Si j'en ai, ils ne sont pas ici. » J'ai parlé du couteau dont il s'est servi; c'est une arme très-mal faite, dont la véritable lame n'est ni pointue, ni aiguisée, et dont on auroit peine à se servir dans l'usage ordinaire. Je parle d'après quelqu'un qui l'a vu et examiné. On a douté dans le commencement si l'espèce de canif qui est à l'autre bout du manche, et qui est long de 4 pouces, étoit la véritable arme dont il s'est servi pour son crime, et on étoit si persuadé qu'il en avoit une autre, qu'on l'a cherchée dans la cour avec le plus grand soin. Ce canif fermé dans sa poche et sans aucune goutte de sang, donnoit beaucoup lieu de douter; cependant on n'a rien trouvé, et la confrontation de cet instrument avec l'ouverture des habits prouve qu'il n'y a point eu d'autre arme dont il se soit servi.

Du lundi 10. — Les spectacles ont recommencé hier à Paris, et le Roi a commencé aujourd'hui à jouer au tri.

Les députés des États de Bretagne sont arrivés ce matin. Le Roi étoit dans son lit, les rideaux du pied du lit ouverts. Les députés ont été présentés par M. le duc de Penthièvre et M. de Saint-Florentin. C'est M. l'évêque de Quimper (Annibal de Caillé) qui a porté la parole; son discours a été fort touchant, ce qui est fort aisé à croire en pareille circonstance. Les députés ont parlé en dehors du balustre. On trouvera ci-après la réponse du Roi:

« Je n'avois pas besoin de ce témoignage pour être sûr de l'affection de mes sujets de ma province de Bretagne; leurs sentiments ont été jusqu'à mon cœur; vous pouvez les en assurer. »

Du mardi 11. — Les députés de Bretagne allèrent hier chez la Reine (1); la Reine leur dit qu'elle avoit appris

(1) Le Roi, voulant donner une marque de bonté aux Bretons, reçut hier

avec grand plaisir la conduite des États de Bretagne et qu'elle en étoit pénétrée jusqu'au fond du cœur. Elle acheva ces paroles les larmes aux yeux. Madame n'a pas moins fait voir combien elle sent vivement ce que les États ont fait; elle disoit hier qu'elle voudroit être Bretonne.

Le Roi vit hier tous les ministres étrangers, et ce soir il verra les dames.

Il les a vues à neuf heures; on en a compté 163, dont 42 du service. Le Roi les reçut dans son cabinet, en robe de chambre, frisé et poudré; il étoit assis dans son fauteuil, la jambe droite sur un tabouret. M^gr le Dauphin y étoit. M^me la Dauphine et Mesdames étoient dans le cabinet. On entroit par la porte du côté de l'Œil-de-bœuf, et on sortoit par la porte de glace.

On apprit hier la mort de M. de la Roche-Courbon; c'est le cousin de celui qui a été condamné à avoir la tête tranchée et qui s'est retiré en Piémont. Ils sont parents de M^me la maréchale de la Mothe. M. de la Roche-Courbon qui vient de mourir avoit eu le régiment de Forez; il avoit quitté le service à cause de sa mauvaise santé et d'une blessure qu'il avoit reçue à Fontenoy. M. de la Roche-Courbon avoit épousé M^me d'Artagnet. Cette M^me d'Artagnet étoit La Vacherie. M. Hérault, lieutenant de police et frère de M. de Séchelles, avoit une sœur qui n'étoit pas riche; il la fit épouser à M. de la Vacherie, capitaine d'infanterie, qui avoit été placé dans une ville de Flandre. M. Hérault, voulant marier sa nièce richement, lui fit épouser M. d'Artagnet, qui avoit beaucoup de biens et lui fit de grands avantages à sa femme par le contrat de mariage. M. d'Artagnet eut de ce mariage deux filles; l'une a épousé M. de Carvoisin, officier des mousquetaires,

---

1 robe de chambre M. de Morand, chevalier de Saint-Louis. M. de Morand étoit député pour la noblesse; il est colonel du régiment de la Reine-Dragons. (*Note du duc de Luynes.*)

et l'autre M. de Péreuse, de la maison d'Escars. Ces deux filles ont eu beaucoup de biens l'une et l'autre. Mme d'Artagnet, leur mère, épousa M. de la Roche-Courbon parce qu'elle vouloit venir à la Cour. Elle fut présentée en effet par Mme la maréchale de la Mothe, comme je l'ai dit dans le temps. M. de la Roche-Courbon étoit veuf quand il épousa Mme d'Artagnet; il avoit épousé en premières noces Mlle Desalais (1), qui mourut sans enfants.

On a appris aussi la mort de M. le chevalier de Vatan; il est mort chez le margrave de Bareith. M. de Vatan son père avoit été intendant de Valenciennes et ensuite de Caen, après quoi il fut prévôt des marchands. Il avoit été marié deux fois; il avoit épousé en premières noces la fille de M. Fontaine, homme fort riche, de laquelle il avoit eu une fille qui a épousé M. le président Portail et qui est vivante ; c'est la mère de Mme de Conflans. M. de Vatan en secondes noces épousa la fille de M. Le Mairat, maître des requêtes, qui avoit beaucoup de bien; il en avoit eu deux garçons et une fille. M. de Vatan, l'aîné des garçons, a un régiment d'infanterie. Le chevalier qui vient de mourir avoit acheté 180,000 livres une charge dans les mousquetaires qui n'en vaut que 70,000. Il avoit de l'esprit et des talents et désiroit fort d'être employé dans les négociations. Il avoit obtenu par le crédit de Mme Portail, sa sœur de père, d'être envoyé dans les pays

(1) Mme Desalais sa mère, fille d'un M. Jacques, fort riche, s'étoit mariée par amour, et avoit fait une grande fortune par ce mariage. Elle avoit une figure fort agréable, et étoit fort intrigante. Elle engagea son mari à donner à Mme la duchesse de Ruffec (Angervilliers) 100,000 écus payables après leur mort à l'un et à l'autre. Et comme elle avoit conservé beaucoup d'amitié pour son gendre M. de la Roche-Courbon, elle avoit obtenu de M. d'Angervilliers pour lui un régiment. Elle avoit bien fait tout ce qui avoit dépendu d'elle pour que M. de la Roche-Courbon épousât Mlle de la Mothe, qui a épousé depuis M. de Froulay, et est aujourd'hui Mme de Gamaches. Mmes de Carvoisin et de Péreuse ont été mariées sans le consentement de leur mère, qui n'a point eu d'enfants de M. de la Roche-Courbon. Elle s'est apparemment raccommodée avec son gendre, M. de Carvoisin, car elle loge actuellement chez lui. (*Note du duc de Luynes.*)

trangers, et on lui donnoit 2,000 écus par an. Il jouissoit de 27 ou 28,000 livres de rente, mais il avoit beaucoup mangé de bien. Il avoit une terre nommée Saint-Lienne, qu'il avoit fort bien accommodée. On a dit que M. de Vatan, le prévôt des marchands, avoit une fille de son second mariage; cette fille a épousé le fils de M. de Janson et de Mlle de Nicolaï.

M. de Fontenelle est mort. Cet illustre académicien avoit près de cent ans; il ne s'en falloit que d'un mois et cinq ou six jours. Il y avoit un an ou deux qu'il n'y avoit presque que la seule machine qui existât. Il étoit de toutes es académies. La postérité conservera à jamais la mémoire l'un homme qui s'est distingué par tant d'ouvrages, et ui joignoit à toutes sortes de sciences l'esprit de société t l'agrément dans la conversation. Ses ouvrages en vers t en prose font voir la galanterie de son esprit, et sa *luralité des mondes* prouve la facilité avec laquelle il nettoit à portée de comprendre les choses les plus abstraites (1). On sait qu'il n'y a environ que sept ou huit ns qu'une dame ayant laissé tomber son éventail devant ui, il fit un pas pour l'aller ramasser, et n'ayant pu arriver assez tôt, comme on peut le croire, il dit : « Ah! i je n'avois que quatre-vingts ans! » Il a fait encore à uatre-vingt-quinze ans des vers pour la Reine qu'on rouvera ci-après. Ils furent faits à l'occasion de ceux-ci ue S. M. avoit loués.

ers faits par M. de Fontenelle à l'âge de quatre-vingt-douze ans, au mois de mai 1748.

Il falloit n'être vieux qu'à Sparte,
Disent les anciens écrits.
Grands dieux! combien je m'en écarte,
Moi qui suis si vieux dans Paris.

(1) Il est dû de si grands éloges à M. de Fontenelle, que Voltaire a cru levoir parler de lui même pendant sa vie. Je rapporterai ci-après une partie le ce qu'il en dit. *Voyez* au 25 janvier. (*Note du duc de Luynes.*)

O Sparte, Sparte! qu'êtes-vous devenue?
Vous saviez tout le prix d'une tête chenue.
Plus dans la canicule on étoit bien fourré,
Plus l'oreille étoit dure et l'œil mal éclairé,
Plus on déraisonnoit dans sa triste famille,
Plus on épiloguoit sur la moindre vétille,
Plus on crachoit de flegmes à grand' peine attirés,
Plus on avoit de goutte ou d'autres béatilles,
Plus on avoit perdu de dents de leur bon gré,
Plus on marchoit courbé sur sa grosse béquille,
Plus on étoit enfin digne d'être enterré,
Et plus dans vos remparts on étoit honoré.
O Sparte, Sparte! hélas! qu'êtes-vous devenue?
Vous saviez tout le prix d'une tête chenue.

Vers de M. de Fontenelle à la Reine.

Les ans accumulés me poussent trop à bout.
Je ne puis plus trouver Sparte partout;
Mais vous, le modèle des Reines,
Vous devez bien trouver partout Athènes.

Les lettres patentes sont expédiées. On ne les enverra à la Grande Chambre que samedi, parce que la prison ne peut être en état que ce jour-là.

La justice naturelle des crimes commis à la Cour est la prévôté de l'hôtel, et ce n'est que par une attribution particulière que l'affaire est renvoyée à la Grande Chambre.

Du vendredi, 14. — M. le premier président et tous les présidents à mortier vinrent ici hier faire leur cour au dîner du Roi; c'étoit jour de vacance au Palais, à cause de saint Hilaire, évêque de Poitiers. C'est l'usage du Parlement de toujours fêter les fêtes des lieux où il a demeuré, et on sait que le Parlement fut transféré à Poitiers sous Charles VII pendant la guerre contre les Anglois, et y demeura longtemps. Ce matin, la Grande Chambre, a continué sa séance comme à l'ordinaire. MM. Barraly et de Blair, conseillers de Grande Chambre qui avoient donné leur démission, sont venus reprendre leur séance, en ayant demandé la permission sans aucune condition. M. Bourrée

de Corberon, troisième président de la première chambre des Enquêtes, et M. Richard de Saint-Nom, conseiller de la seconde des Enquêtes, ont demandé aussi à rentrer de la même manière. M. de Corberon s'étoit trouvé à une assemblée chez M. le président Desvieux (1), et y avoit proposé d'écrire une lettre au Roi au nom de Messieurs des Enquêtes et Requêtes. Cette lettre fut lue et ne fut point approuvée; on jugea que les termes de soumission dont elle étoit remplie ne ménageoient pas assez l'honneur de la Compagnie, et qu'il ne convenoit pas qu'elle se reconnût coupable dans la démarche qu'elle avoit faite. M. de Corberon soutint son sentiment avec vivacité, de sorte que tout le monde se retira. M. Desvieux les pria de vouloir bien rester; ils n'y consentirent qu'à condition que M. de Corberon sortiroit. On peut juger que cette disposition des esprits à son égard, jointe aux sentiments dont il étoit, n'a pas peu contribué à le déterminer à ce qu'il vient de faire.

La fermentation subsiste toujours dans les esprits du Parlement. Un exemple bien frappant est ce que vient de faire un conseiller du Parlement; il étoit absent lorsque ses confrères ont signé unanimement leur démission; il est revenu à Paris et il a envoyé à M. le chancelier son adhésion à la démarche que les autres ont faite.

C'est demain que les lettres patentes pour le renvoi du procès criminel du malheureux assassin seront envoyées à la Grande Chambre. On auroit pu les envoyer plus tôt, mais on vouloit que l'on pût travailler au procès tout de suite, et ne pas interrompre les éclaircissements que l'on continue de prendre sur ce crime énorme.

Naturellement, un crime commis à la Cour est de la com-

(1) Je ne sais si ce n'est pas chez M. Dubois chez qui l'assemblée se tenoit, car c'est le plus ancien président; il est de 1727. M. Roujault cependant est son ancien, puisqu'il est de 1722; mais apparemment que sa santé ne lui permet pas de tenir ces assemblées. (*Note du duc de Luynes.*)

pétence de la prévôté ; c'est le grand prévôt qui doit juger le criminel. La prévôté est un tribunal qui a un grand nombre d'officiers, et il ne faut des lettres patentes que parce que c'est soustraire le criminel à la juridiction naturelle, quand on le renvoie à la Grande Chambre en pareil cas. Du moment que l'enregistrement des lettres patentes est fait, l'on ne peut plus faire d'autre procédure qu'à la Grande Chambre. La règle est que le prisonnier est remis à la Conciergerie ; celui-ci, comme criminel de lèse-majesté, sera mis dans la tour de Montgommery où a déjà été Ravaillac. Il sera toujours gardé à vue par des sergents aux gardes, qui mangeront dans le même lieu, et on ne lui donnera à manger que des mêmes mets dont ils feront usage pour eux, afin d'être plus sûr qu'il ne soit pas empoisonné. Il est question aujourd'hui d'un arrangement pour la nourriture des sergents et des soldats aux gardes destinés à la garde de ce misérable. Je marquerai ce qui aura été réglé. L'instruction d'un pareil procès à la Grande Chambre se fait toujours par quatre personnes, qui sont : le premier président, un autre président à mortier, le rapporteur, et un autre conseiller qu'on nomme évangéliste, qui, pour la plus grande exactitude, doit examiner les pièces du procès. Les conseillers-clercs peuvent assister à l'instruction d'un procès criminel, mais lorsque les avis tournent à la mort, ils se retirent. La séance étant à la Grande Chambre, non-seulement les présidents et conseillers honoraires peuvent y assister, mais même quatre maîtres des Requêtes. Il ne peut pas y en assister cinq, et lorsqu'il en vient un cinquième, le plus jeune se retire.

Outre les informations qui ont déjà été faites ici par la prévôté, on a encore eu des éclaircissements que M. le prince de Croy a envoyés d'Arras. Comme son zèle pour tout ce qui regarde la personne et le service du Roi n'a point de bornes, il a été à Arras et s'est informé avec soin de tout ce qui pouvoit regarder l'assassin, et a envoyé ici

un mémoire très-détaillé et très-clairement expliqué. On voit par ce mémoire que ce scélérat, qui a porté tantôt le nom de Lefebvre et tantôt celui de Flamand, s'appelle effectivement Damiens comme il l'a dit d'abord; il est né à Arras; il a été élevé au collége à Béthune; il a servi dans trente ou quarante conditions différentes et a été chassé de partout. Entre autres maîtres, il a servi un gros négociant qui est actuellement à Pétersbourg, qu'on appelle M. Michel; il lui vola 200 louis; il fut arrêté, on retrouva 160 louis, et son maître, voyant qu'il ne pouvoit espérer de retrouver le surplus, ne voulut pas le faire pendre et le chassa. Ce misérable s'est engagé trois fois. Il a une femme et une fille qu'on a arrêtées et conduites à Paris; cette femme, qu'il ne voyoit point, étoit en condition à Arras. Il arriva chez elle et lui demanda de l'argent, disant qu'il n'avoit rien; il l'obligea à en demander à sa maîtresse et se fit donner 12 ou 15 livres. Ce n'est pas cependant qu'il n'eût de l'argent; car, par les éclaircissements qu'a envoyés M. de Croy, il se trouve qu'il a vendu un peu de bien qu'il avoit dans le pays, qu'il en a touché le prix, et qu'il devoit avoir à peu près la même somme qu'on a trouvée sur lui. Il a un frère à Saint-Omer.

Il y eut hier conseil d'État. Le Roi dit à M. de Richelieu d'aller avertir M^gr^ le Dauphin. M^gr^ le Dauphin arriva; le Roi l'embrassa et le fit asseoir au conseil, où il a opiné. Cette nouvelle a fait d'autant plus de plaisir, que jamais marque d'amitié et de confiance n'a été donnée plus à propos, M^gr^ le Dauphin ayant montré dans plusieurs occasions, et en particulier dans cette triste conjoncture, son application, sa fermeté, sa sagesse et ses lumières.

Hier à la chapelle, au salut, il y eut un *Te Deum* chanté par les missionnaires en action de grâces. C'étoit la Reine qui l'avoit demandé; il fut entonné par le curé de Notre-Dame; il n'y eut point de musique.

Du dimanche, 16. — On trouvera ci-dessus, au 10, un

article sur la Bretagne. J'ai marqué dans le temps ce qui passoit pour constant. Les discours du Roi, de la Reine, de M^gr le Dauphin et de Madame sont très vrais, et prouvent bien qu'on ne doutoit point de la nouvelle; c'est en quoi il est bien plus singulier qu'elle ne se soit pas trouvée exactement conforme à la vérité. Voici le fait : Dans l'assemblée des États, sur la terrible nouvelle de la blessure du Roi, il fut réellement proposé de ne plus songer dans ce moment qu'à donner à S. M. de nouvelles preuves d'attachement par une soumission absolue à ses ordres; il y eut quelques voix pour cette opinion, mais il s'en éleva une autre qui dit que rien n'étoit plus juste et plus raisonnable que d'interrompre toute autre délibération et ne songer qu'à envoyer quatre députés à Versailles pour voir des nouvelles du Roi et l'assurer du plus fidèle et plus respectueux attachement pour sa personne. Ces heureuses dispositions des États furent mandées à M. de Saint-Florentin, qui en rendit compte. On jugea trop favorablement de la suite de cette affaire, quoique M. de Saint-Florentin eût dit qu'on alloit bien vite sur l'idée qu'on s'en formoit. Quelques Bretons instruits tenoient ici le même langage, avec d'autant plus de raison que les lettres qu'ils recevoient ne s'accordoient point avec ce qu'on disoit; enfin il n'y a rien de fait jusqu'à ce moment. On espère que les grandes marques de bonté que les députés ont reçues ici détermineront les esprits à la soumission. Il est certain que les remontrances des États qui paroissent imprimées depuis quelques jours, faites à la vérité avant la blessure du Roi, annoncent des dispositions bien contraires à ce qu'on espéroit.

Il y a une histoire de Saint-Joseph qui a fait grand bruit ces jours-ci. Il y a dans cette maison une pensionnaire, âgée de quatorze ans ou environ, qui s'appelle M^lle d'Escoublet; elle a une sœur mariée à M. de Coudre, aide-major des Invalides. Elle étoit allée dîner chez sa sœur; étant rentrée dans la communauté, elle dit tout bas à celle

de ses compagnes qu'elle aimoit le plus : « Le Roi est assassiné ! » C'étoit le jour même; et le lendemain, quand cette cruelle nouvelle se répandit, cette pensionnaire dit : « Je le savois dès hier. » On peut juger que l'on a fait des informations sur cet événement, avec d'autant plus de raison que l'on disoit que c'étoit à quatre heures après midi que la petite fille avoit parlé. M. Berrier, qui est venu ici ce matin, a dit que tous les faits étoient vrais excepté l'heure ; que la petite fille étoit à huit heures du soir chez sa sœur; qu'il y étoit arrivé un homme habillé de noir qui avoit dit tout bas à sa sœur la cruelle nouvelle. Comme on se douta que la petite fille avoit entendu, on lui recommanda bien de n'en point parler, mais ce fut la première chose qu'elle fit en rentrant; or il est certain qu'à huit heures beaucoup de gens le savoient dans Paris et n'osoient pas en parler.

On apprit hier qu'il y a eu deux conseillers du parlement de Bretagne exilés; l'un est M. du Pargot, soupçonné d'intelligence avec le parlement de Paris; on a saisi tous ses papiers et on l'a envoyé au château de Saumur. L'autre s'appelle de la Gacherie; il a été envoyé à Bellesme au Perche.

Il y a deux présidents et trois conseillers qui ont demandé à rentrer sans condition, et on le leur a permis. Ce sont MM. de Cotte, président de la seconde des Requêtes, Hariague, président de la première des Requêtes, Titon le fils, Gaudion de la Grange et l'abbé Moreau.

Il paroît qu'une des difficultés principales que fait aujourd'hui la Grande Chambre, par rapport à l'édit et aux déclarations, est par rapport aux présidents à mortier, lesquels ne veulent point aller tenir tour à tour les trois chambres des Enquêtes; ils prétendent que ce n'a jamais été l'usage dans le parlement de Paris, ni dans celui de Rennes, qui est un détachement de celui de Paris, composé à l'instar de celui-ci et avec la même discipline.

La Reine recommença à jouer jeudi dernier. Le Roi

n'étoit pas sorti de chez lui jusqu'à aujourd'hui. S. M. été à la chapelle entendre une messe basse, pendant la quelle il y a eu un *Te Deum* exécuté par la musique d la chambre à l'ordinaire. Il y avoit un nombre prodigieu de dames dans les travées, mais point habillées en gran habit, seulement coiffées de noir. Ce soir il y a gran couvert. On a donné les ordres les plus sévères pour évite la foule; il n'entrera plus dorénavant dans l'antichambr de la Reine aucun domestique; il n'y aura plus que l livrée de la dame d'honneur, de la dame d'atours, du chevalier d'honneur, et du grand et premier aumôniers.

Le Roi dit hier à M. le contrôleur général d'envoye 100,000 écus d'aumônes à Paris pour la ville et la banlieue. Cette aumône de S. M. a dû être publiée aujourd'hui par MM. les curés dans leurs prônes.

Du lundi, 17. — Je n'ai point encore marqué que M. de Wurtemberg a été enfin fait lieutenant général il y a déjà plusieurs jours; M. de Lameth fut aussi fait brigadier il y a sept ou huit jours. M. de Lameth n'étoit pas à portée d'espérer ce grade par son ancienneté, mais il a été en Saxe voir M. de Broglio, son beau-frère; il s'y est très-bien conduit, et il a été de Dresde joindre l'armée autrichienne, avec laquelle il a servi depuis le commencement de cette guerre-ci. Le Roi a voulu lui donner, et à M. de Broglio, une marque de bonté particulière.

Le Roi vient de faire une grâce à M. de Bouillon, qui est assez considérable pour sa maison. M. de Bouillon est souverain de la principauté de Bouillon; ce pays est voisin du pays de Liége. Le Roi, par une convention particulière avec le prince de Liége, fait lever un régiment de 2 bataillons dans cette principauté. Le prince de Liége lève aussi un régiment pour le service du Roi, moyennant un subside dont on est convenu. A cette occasion, M. le duc de Bouillon a demandé et obtenu de lever un régiment dans sa souveraineté. Ces trois régiments, qui sont chacun de 2 bataillons, seront sur le pied étranger, et celui d

M. de Bouillon est affecté à sa maison; son petit-fils, qui n'a que onze ans, en sera colonel.

Il y a quelques jours que Mme d'Averne mourut à Paris; elle étoit Beauvau, fille de M. du Rivau (Beauvau), qui est mort il y a environ trente ans. Ce M. le marquis du Rivau avoit été marié deux fois. De sa première femme, il avoit eu deux filles, dont l'une épousa M. de Choisel et l'autre M. le comte de Beauvau, que nous avons vu chevalier de l'Ordre, lieutenant général et inspecteur de cavalerie; lequel M. de Beauvau fut envoyé avec M. d'Antin faire la demande de la Reine, et eut le titre d'ambassadeur du Roi auprès d'elle. Mme la duchesse de Rochechouart, veuve du premier duc de Rochechouart, étoit la fille de M. de Beauvau et de Mlle du Rivau (Beauvau). Ce M. du Rivau épousa en secondes noces une Brancas, dont il eut quatre filles qui ont été toutes quatre mariées, une à M. de Flamarens, grand louvetier, une à M. d'Ailly, une à M. d'Havremenil en Normandie, et Mme d'Averne qui vient de mourir.

Il est enfin décidé que les 24,000 hommes de troupes auxiliaires que le Roi envoie à l'Impératrice partiront dans le mois prochain. Ce corps de troupes doit se rendre à Pilsen, en Bohême. Je marquerai la liste des régiments quand je serai plus instruit.

J'ai appris aujourd'hui un détail par rapport aux pages de la musique qui peut mériter d'être écrit. Les pages de la musique sont quatre; ce ne sont point des gentilshommes, ce sont des enfants qui ont de la disposition pour la musique. Il y en a pour la musique de la chapelle et d'autres pour la musique de la chambre; ce sont ceux-ci dont je parle. Ceux-ci ne sont point élevés avec les autres. C'étoit M. Blanchard, alors abbé, qui étoit précepteur de ces pages. Cette place de précepteur valoit autrefois 1,400 à 1,500 livres, y compris 700 livres de ce qu'on appelle livrée. On a supprimé cette livrée. M. Blanchard, qui, outre cette place de précepteur, étoit surintendant de la musique

de la chapelle, a quitté le petit collet et s'est marié; ce changement ne lui a point fait perdre sa charge de surintendant; mais comme l'usage a toujours été que ce fût un ecclésiastique qui fût précepteur, il a vendu cette charge de précepteur à un M. l'abbé Lemarchand, neveu du curé de Liancourt et chanoine de Beauvais sur la démission de son oncle. Cette charge de précepteur vaut 1,400 à 1,500 livres; M. Blanchard avoit un brevet de retenue de 4,000 livres; l'abbé Lemarchand s'est chargé du payement de ce brevet et a donné 3,000 livres d'argent à M. Blanchard, qui a obtenu la survivance de la place et qui jouit du revenu. M. l'abbé Lemarchand, étant titulaire, a prétendu que cette charge imposant l'obligation de donner des leçons trois fois la semaine aux enfants, il ne pouvoit pas remplir ses fonctions de chanoine avec l'assiduité que demande le chapitre, et qu'il devoit avoir la même dispense qui est accordée de droit aux ecclésiastiques qui sont musiciens du Roi et en même temps chanoines. Le chapitre de Beauvais a disputé cette prétention, disant qu'il ne connoissoit point cette place de précepteur des pages, laquelle dépend des premiers gentilshommes de la chambre comme la musique de la chambre. L'affaire a été portée ces jours-ci au conseil de dépêches, qui a décidé en faveur de M. l'abbé Lemarchand.

Il n'y a eu musique qu'hier à la chapelle pour la première fois.

Du mardi, 18. — Je viens d'apprendre que MM. les présidents Portail et de Lamoignon, qui ne sont qu'honoraires, ont demandé à rentrer pour le jugement du criminel. Ce misérable a été transféré cette nuit à Paris dans une voiture faite exprès, escortée par trois compagnies des gardes françoises; il sera gardé par une compagnie de grenadiers de ce régiment en dehors, et des sergents en dedans.

Du mercredi, 19. — MM. les présidents Portail et de Lamoignon prendront séance pour le jugement du criminel.

L'histoire de Saint-Joseph fait toujours du bruit; il y a des gens qui assurent que la petite pensionnaire a parlé à quatre heures après midi le 5 janvier, et toutes les informations juridiques disent à huit heures; ce qui fait une différence totale.

M. le premier président est venu ici ce matin, avec MM. les présidents Molé et de Novion, apporter les représentations sur l'édit et les déclarations; mais ils n'ont été qu'une minute dans le cabinet du Roi; leurs représentations étoient vraisemblablement par écrit. Le Roi leur a dit qu'il les feroit examiner et leur feroit savoir ses volontés.

On n'a point encore de nouvelles du parlement de Bretagne, mais on en a eu des États, qui se sont soumis à tout ce que le Roi veut et ordonne, et se remettent en tout à ses bontés et à sa protection. Cette nouvelle confirme les espérances que l'on eut il y a quelques jours un peu prématurément.

Les députés des États d'Artois ont été présentés ce matin par M. de Chaulnes. C'est M. l'évêque de Saint-Omer (Montlouet) qui a porté la parole; il est Breton; il a profité de la circonstance présente et a commencé son discours par ces mots : Sire, je suis Breton, et après avoir montré par ces mots sa fidélité et son attachement personnel, il a exposé la soumission et le respect des peuples d'Artois, ajoutant la douleur de la ville d'Arras d'avoir été assez malheureuse pour donner la naissance à un monstre comme celui dont on attendoit le supplice avec impatience, qui cependant n'avoit point été élevé en Artois.

M^gr le Dauphin a depuis hier une fluxion sur les dents; il avoit un peu de gonflement au palais; on lui a donné un petit coup de lancette qui l'a soulagé. Le Roi n'a point encore sorti.

Du vendredi, 21. — On a rendu compte ces jours-ci au Roi du produit des loteries au profit de ceux qui les ont

obtenues depuis leur établissement, c'est-à-dire depuis trente ou trente-cinq ans; ce produit va à 24 millions.

On trouvera ci-après un extrait des nouvelles que je reçois de Rochefort du 11 :

L'escadre de M. d'Aubigny, composée du *Duc de Bourgogne*, de 80 canons, du *Glorieux*, de 74, et du *Hardi*, de 64, est en rade avec les deux frégates *l'Hermione* et *l'Atalante*. Il n'en est pas de ce port-ci comme des autres, où lorsqu'on dit qu'une escadre est en rade, c'est dire qu'elle est à la veille de son départ. La rivière de Rochefort ne permettant pas aux vaisseaux de la descendre tout armés, ils vont en rade sur leur lest, et c'est à l'île d'Aix, qui est à cinq grandes lieues des magasins, que se fait l'armement.

L'armement ordonné du *Prudent*, de 74 canons, et du *Warwick*, de 64, n'est pas encore commencé. La destination de ces derniers n'a toujours été annoncée que pour n'avoir lieu qu'après le départ de M. d'Aubigny. Ce moment pour celui-ci est encore fort incertain, et vraisemblablement peu prochain. *Le Florissant* est toujours dans les formes; son radoub ne va pas bien vite. On fera incessamment l'épreuve de 130 pièces de canon qui sont arrivées des forges.

Du dimanche, 23. — Jeudi 20, le Roi sortit pour la première fois depuis sa blessure; il alla se promener pendant une heure à Trianon, et avant-hier il courut le daim. La musique du Roi de la chapelle a voulu donner une marque d'attachement à S. M. en faisant chanter un *Te Deum*. On sait que les *Te Deum* que le Roi fait exécuter à sa chapelle y sont exécutés par la musique de la chambre. J'ai déjà parlé des difficultés survenues à cette occasion, et de la décision en faveur de la chambre. Les musiciens de la chapelle en firent exécuter un à la naissance de M^gr^ le duc de Bourgogne, mais ils le firent exécuter à la paroisse Notre Dame. Dans cette occasion-ci, ils ont eu la permission de le faire chanter à la chapelle. La Reine et toute la famille royale y assistèrent dans la tribune. C'étoit le *Te Deum* composé par feu M. l'abbé Madin; il fut entonné par M. le curé de Notre-Dame qui y officia; avant et après le *Te Deum*, on chanta des hymnes du Saint Sacrement; c'étoit sur le chant de Notre-Dame de Paris, qui est une

espèce de chant sur le livre, et qui fut trouvé très-beau. Il y eut salut et bénédiction du Saint Sacrement, suivant l'usage du jeudi. La chapelle étoit fort bien éclairée ; il y avoit un lustre dans chaque travée, et deux girandoles sous la grande tribune. On avoit formé un carré, qui demeura vide, depuis la marche du chœur jusque vis-à-vis la chapelle de la Vierge ; dans ce carré étoient les chevau-légers en uniforme. Le *Te Deum* seul dura plus de trois quarts d'heure.

On apprit avant-hier la mort de M. le duc de Mortemart ; il est mort à Bayeux, où il étoit allé voir M. l'évêque qui est Rochechouart, de même nom que lui, et qui outre cela étoit son ami depuis longtemps ; il étoit né le 25 octobre 1682. Il avoit épousé sa cousine germaine, fille de M. de Blainville, qui mourut le 4 juin 1746. Il avoit porté le nom de comte de Maure, et ensuite celui de comte de Rochechouart. Il hérita du duché-pairie de Mortemart par la mort de son frère aîné, mort le 31 juillet 1746. Ce frère aîné avoit eu deux garçons, qui tous deux eurent successivement l'un la survivance, et l'autre la charge de premier gentilhomme de la chambre. L'aîné, qui avoit épousé M^lle^ de Beauvau, fille du chevalier de l'Ordre, mourut de la petite vérole sans enfants, le 4 décembre 1731 ; le second, qui avoit épousé la fille de M. de Combourg (Coëtquen), fut tué à Dettingen, le 17 juin 1743. Sa veuve fut la seconde femme de M. le comte de Brionne. M. le duc de Mortemart qui vient de mourir étoit incommodé depuis longtemps. M. le duc de Rochechouart, son fils, qui a épousé en troisièmes noces M^lle^ de Manneville, comme on l'a dit dans le temps, et qui en a plusieurs enfants, a prié M. le duc de Gesvres de demander au Roi la permission de porter le nom de duc de Mortemart.

M^lle^ de Brionne mourut avant-hier à Paris ; elle avoit près de quatre-vingts ans ; elle les auroit eus au mois de juin. Elle avoit toujours conservé un beau visage, rond comme celui du prince Charles, son frère, mais les yeux

un peu trop gros. Elle aimoit le jeu avec passion, et donnoit à jouer chez elle; on y jouoit encore deux ou trois jours avant sa mort. Je mettrai le détail de sa succession quand j'en serai plus instruit.

Du lundi, 24. — Le Roi avoit dit, hier qu'il donneroit sa réponse aux représentations de la Grande Chambre. Tous Messieurs de la Grande Chambre vinrent hier pour recevoir cette réponse; ils étoient en tout 24, y compris le grand banc et les honoraires, desquels étoit M. Huguet de Sémonville, frère de M^me^ d'Estrades; il y avoit outre cela MM. les gens du Roi. Le Roi leur donna audience publique dans son ancienne chambre à coucher, étant dans son fauteuil, le dos tourné à la cheminée. Le Roi leur dit: « Mon chancelier vous expliquera mes intentions. » M. le chancelier lut la réponse du Roi qu'on trouvera ci-après. Ensuite de cette lecture, le Roi dit : « Vous venez d'entendre mes volontés; j'exige de votre attachement autant que de votre devoir que vous rendiez la justice à mes sujets, et que vous preniez à cet effet les moyens les plus prompts et les plus efficaces. » Ils allèrent dîner chez M. le chancelier, paroissant peu satisfaits de ce qu'ils venoient d'entendre. J'oubliois de marquer que le Roi, après avoir dit ce qui vient d'être marqué, appela M. le premier président et lui dit : « Faites travailler les procureurs, vous le pouvez. »

Discours de M. le chancelier.

Le Roi s'est fait rendre compte des représentations de son Parlement sur ses deux déclarations du 10 décembre dernier et sur son édit du même mois. L'intention de S. M. a été et sera toujours que les lois qui prescrivent le silence soient inviolablement observées. C'est dans cet esprit que la déclaration du 10 décembre dernier a été faite et qu'elle doit être entendue; et S. M., en reconnoissant le droit d'enseigner qu'ont les archevêques et évêques, a assez marqué par les termes mêmes de sa déclaration les bornes dans lesquelles ils doivent se renfermer pour ne point troubler la tranquillité publique.

En excluant toutes les interrogations indiscrètes de la part de ceux

qui administrent les sacrements, le Roi n'a entendu admettre que celles qui sont autorisées par la discipline de l'Église.

Si le Roi n'a pas voulu que ses cours et juges pussent ordonner que les sacrements soient administrés, S. M. s'est proposé en cela de se conformer à l'exemple des Rois ses prédécesseurs, qui, par leurs ordonnances, et en dernier lieu par l'édit de 1695, ont réservé à la juridiction ecclésiastique la connoissance des matières purement spirituelles et nommément l'administration des sacrements.

S. M. a jugé qu'en laissant à ses cours et juges la punition de ceux qui se rendent coupables par le refus injuste des sacrements, et conservant dans toute son étendue la voie de l'appel comme d'abus contre tous actes émanés de la puissance ecclésiastique, les officiers dépositaires de son autorité seroient en état de pourvoir suffisamment au maintien du repos public et de réprimer ceux qui entreprendroient de le troubler.

Le préambule et la disposition de sa déclaration annoncent expressément que l'intention du Roi est que tout ce qui s'est fait de part et d'autre, à l'occasion des disputes présentes, soit également aboli et demeure comme non avenu. Et si S. M., en s'élevant au dessus des règles ordinaires, a jugé à propos de faire cesser l'effet de tous jugements et procédures auxquels les derniers troubles ont donné lieu, on doit sentir les motifs qui l'ont déterminée à faire usage en cette occasion de la plénitude de sa puissance.

Dans la suppression que S. M. a faite de deux chambres des Enquêtes et de quelques offices de son Parlement, elle a eu principalement en vue l'honneur et la dignité de la magistrature ; et en attribuant la présidence dans toutes les chambres à ceux auxquels elle appartient par état, elle a conservé d'ailleurs aux présidents des Enquêtes toutes les distinctions dont ils peuvent être susceptibles en continuant de lui rendre leurs services.

Le Roi n'a pas entendu mettre des bornes au zèle de son Parlement pour représenter à S. M. ce qui pourroit être du bien de son service et du soulagement de ses peuples ; mais les justes sujets de mécontentement qu'elle a reçus de différentes remontrances que son Parlement lui a présentées dans ces derniers temps, l'ont porté à faire mettre sous ses yeux les ordonnances et les déclarations que le feu Roi a données successivement sur ce sujet.

Vous avez dû remarquer que S. M. a préféré de renouveler les dispositions de l'ordonnance de 1667. C'est même avec regret qu'elle a jugé nécessaire de les rappeler, et S. M., ne désire rien davantage que de voir son Parlement l'engager par sa conduite à n'en jamais faire usage.

Le Roi a fait connoître plus d'une fois à son Parlement ses intentions

sur l'objet qui termine vos représentations. Ceux qui, en s'adressant à son chancelier par des lettres particulières, ont donné à S. M. des témoignages de leur zèle, de leur fidélité et de leur soumission, ont déjà reçu des preuves de sa bonté.

Le Roi donna hier l'abbaye de Signy (diocèse de Reims) à M. le cardinal de Tavannes. Cette abbaye étoit depuis longtemps aux économats; elle avoit été possédée par M. l'abbé d'Harcourt; elle est marquée à 38,000 livres de rente dans l'*Almanach*, elle vaut davantage. Le Roi a mis 6,000 livres de pension dessus; M. le cardinal de Tavannes l'a même demandé. Dans ces 6,000 livres sont comprises les 2,000 livres pour M. l'abbé Durini, camérier du Pape. M. le cardinal de Tavannes s'étoit déjà chargé de ces 2,000 livres, c'est-à-dire 1,500 livres avant que d'avoir l'abbaye. Par cet arrangement, les trois cardinaux se trouvent partagés à peu près également.

Du mardi, 25. — On verra, par la dernière réponse du Roi, que S. M. veut toujours être obéie, et que son édit et ses déclarations subsistent dans leur entier. On ne peut presque pas douter qu'il ne persiste dans les mêmes sentiments, d'autant plus qu'ayant envoyé au Pape la première déclaration du lit de justice, ce pontife l'a extrêmement approuvée, en a fait compliment au Roi, et lui a mandé qu'elle vouloit la faire insérer dans les registres du Vatican.

Il ne paroît pas que Messieurs des Enquêtes et Requêtes se déterminent encore à la soumission; il y en a cependant quinze ou seize qui ont écrit à M. le chancelier pour demander permission de rentrer sans aucune condition, et cette permission leur a été accordée. Ce qu'il y a de fort singulier, c'est ce que j'ai peut-être déjà marqué d'un conseiller qui étoit à la campagne dans le temps que les démissions ont été données, et qui depuis a écrit à M. le chancelier qu'il adhéroit aux sentiments de ses confrères; ce qui rend cette démarche encore plus extraordinaire, c'est que la lettre est datée du 8 janvier, trois jours après

l'horrible événement qui nous a si justement alarmés. Je ne sais point le nom du conseiller; je sais seulement que le fait est vrai. Cette démarche prouve bien que l'esprit de faction ne connoît pas même les règles de la prudence et de la bienséance la plus commune.

Du vendredi, 28. — M. de Marcouville, capitaine de gendarmerie, est mort (1). Il avoit épousé M^lle^ Miret, fille de M. Miret des consignations, homme fort riche, qui avoit fait bâtir les Ternes près la porte Maillot. A sa mort, la famille l'a vendu à M. Masse, qui a la ferme de l'affinage d'or, qui est fort riche et qui s'est marié quoique vieux à une fille de qualité qui n'avoit rien et dont il n'a pas d'enfants. La sœur de M. Masse a épousé anciennement un marchand de draps appelé M. Véron, qui a été échevin, lequel a eu des biens immenses depuis quelques années par des héritages. M. Véron a marié son fils, il y a deux ans, à M^lle^ Niquet, fille d'un président à mortier de Toulouse, fort jolie. M^me^ Miret avoit une fille aînée qui est vivante aussi bien que M^me^ de Marcouville. Cette fille aînée avoit épousé M. Destouches, grand joueur, qui alloit chez M^me^ la Duchesse et partout. Il étoit frère de Destouches-Canon. Il a laissé un garçon et deux filles. La fille aînée est mariée à M. de Guermande, fils de M. Prondre, frère de M^me^ la marquise de la Rochefoucauld, mère de M^me^ de Middelbourg et de M^me^ de Malide, dont le fils a épousé la nièce de M. l'abbé de Saint-Cyr. La seconde fille de M. Destouches a épousé M. d'Haussonville, capitaine aux gardes, dont le nom est d'Héricourt. M^me^ Miret est très-vieille, elle est sœur de M. Sevère, conseiller au Parlement, et de feu M^me^ la présidente Poncet. La sœur de M. de Guébriant a épousé le président Poncet, fils de cette dame. M^me^ Miret a acheté de M. le chancelier la terre de Blancmesnil et le Bourget. Elle y a fait bâtir un château su-

(1) Je viens d'apprendre que M. de Marcouville n'est pas mort. (*Note du duc de Luynes*, datée du 4 février 1757.)

perbe où il y a trente appartements très-bien meublés et ornés. Le parc est très-beau; elle y passe presque toute l'année. Elle vient seulement à Paris au commencement du carême et y reste jusqu'à la Pentecôte. Elle a une belle maison vis-à-vis le cul-de-sac d'Argenson; elle loge ses filles et M. Sevère avec elle. M^me^ Destouches ne la quitte jamais, non plus qu'une partie de sa famille. Elle a toujours 25 ou 30 personnes habitant chez elle et autant qui y viennent dîner de Paris et s'en retournent, n'y ayant pas plus de deux lieues. Elle fait la plus grande et la meilleure chère, elle enlève toutes les marées de la halle; elle a beaucoup d'amis et en mérite.

On ne sait encore rien de certain sur l'affaire du crime énorme qui est suivi au Parlement. Il y a des ordres qu'on exécute avec exactitude pour découvrir tout ce qui peut avoir rapport à cet affreux attentat. On arrête presque tous les jours quelqu'un dans Paris. On me mande qu'on vient de mener à la Bastille une dame étrangère, amie de M. Kniphausen, ministre de Prusse, et qu'on a saisi tous ses papiers; elle se nomme M^me^ de Ribenne; elle est du Mecklembourg.

On trouvera à la fin de ce livre le testament de M^lle^ d'Armagnac, si on est curieux de le lire (1). Elle n'avoit d'autres biens-fonds que celui qui lui revenoit par le procès gagné contre M. de la Martinière, ce qui lui pouvoit faire un objet de plus de 400,000 livres.

M^me^ de Pontcarré, femme du premier président du parlement de Rouen et mère de M^me^ de Briqueville, mourut il y a quelques jours à Rouen, de mort subite; elle étoit à table avec quatorze ou quinze personnes.

On sut hier au soir qu'il y a eu un président des Requêtes et plusieurs conseillers exilés en différents lieux du royaume. L'usage est que les lettres de cachet leur sont portées par des mousquetaires, mais comme ils ont

(1) Ce document ne se trouve pas dans le manuscrit.

donné leur démission, et que le Roi a dit qu'il regardoit leurs charges comme vacantes, les lettres de cachet ne leur ont été portées que par un exempt du guet et un sergent, qui avoit ordre de demeurer chez eux pendant les vingt-quatre heures qu'on leur a données pour partir, et de les conduire les uns jusqu'à vingt lieues de Paris, les autres jusqu'au lieu de leur exil, sans s'arrêter. On en trouvera la liste ci-après (1).

On eut hier des nouvelles de Parme par le retour des deux premiers courriers que M. Rouillé y avoit envoyés pour dire des nouvelles du Roi à Madame Infante. On attend encore le retour du troisième. Par l'un de ces courriers, Madame Infante mande au Roi qu'elle a eu par Bologne des nouvelles de Rome qui disent que le Pape est retombé et qu'il avoit reçu tous ses sacrements. On assure que l'occasion de cette rechute est le saisissement qu'a eu le Pape en apprenant la blessure du Roi. Il paroît que le Pape aime véritablement le Roi, et l'on voit que ce sentiment est assez unanime dans les cours étrangères. A Trèves, à Liége, on a marqué la plus grande sensibilité sur ce cruel événement-ci, soit par les prières publiques en réjouissance du rétablissement du Roi, soit par les

(1) M. le président Dubois à Bressuire, en Poitou;
M. Binville de Latteignant à Vic, en Auvergne;
M. Tubeuf à Montaigu, en Auvergne;
M. Lambert l'aîné à Bleré, en Touraine;
M. Lambert le jeune à la Flèche;
M. Delpech de Mérèville à Pithiviers;
M. de Chavannes à Limours;
M. Nouet à Confolens près Limoges;
M. de Gars de Fréminville à sa terre;
M. Saget à Domfront;
M. Drouin de Vaudreuil à sa terre;
M. l'abbé Chauvelin à son abbaye de Moutiers-Ramey, près Troyes;
M. Robert de Saint Vincent à sa terre de Saint-Marc, près Montargis;
M. Clément à sa terre d'Houzin près Blois;
M. Héron à Saint-Calais, en Touraine;
M. Douet de Vichy à dix lieues par delà sa terre de Vichy.

recherches qu'on a faites pour tâcher de découvri quelques complices du détestable assassin. L'Impératric a été vivement affectée de la nouvelle de cet affreux évé nement; et M. Rouillé disoit hier à la Reine que l'amitié pour la personne du Roi avoit paru aussi grande à Lon dres que l'est le déchaînement contre la France.

Les quatre commissaires chargés de l'instruction du procès du misérable Damiens, avoient demandé de lettres patentes qui leur ont été refusées; c'étoit pour être seuls chargés de l'instruction. Il y en a, je crois, un exemple dans le procès de Ravaillac, mais on a cru avoir sujet de se repentir de la forme qui fut observée alors. Ce qui est certain, c'est que le procès de cet horrible assassin, qui est conservé dans les registres du Parlement, y est écrit si mal et en caractères si peu formés, qu'il est impossible d'en rien déchiffrer. On prétend qu'il y avoit des per sonnes si considérables intéressées dans cette affaire, que l'on jugea à propos de n'en point laisser la connoissance à la postérité. L'usage dans les procès criminels est que l'in struction se fasse par des commissaires nommés. Celui des commissaires qui est chargé d'interroger le criminel fait écrire à mesure les demandes et les réponses; on les relit ensuite au coupable ou accusé, et on les lui fait signer. Mais lorsqu'il y a confrontation d'un accusé avec un autre, ce n'est plus le même commissaire qui a interrogé que l'on emploie pour assister à la confrontation. Ce changement de commissaire est bien nécessaire pour empêcher toute fraude et surprise. M. le maréchal de Belle-Isle m'en contoit hier un exemple bien frappant. On sait qu'il fut arrêté et mis à la Bastille pendant le mi nistère de M. le Duc, à l'occasion du procès de M. le Blanc. Le crédit absolu qu'avoit M^me^ de Prie sur M. le Duc et le déchaînement qu'elle montra contre M. de Belle-Isle sont des faits connus. Un commissaire qui est mort, mais dont il faut cependant taire le nom par considération pour sa mémoire et pour sa famille, homme qui cependant a été

depuis mis en place, fut chargé de l'interrogatoire de M. de Belle-Isle et de M. de la Jonchère, qui étoit aussi impliqué dans l'affaire; on relut à M. de Belle-Isle les demandes et les réponses; elles furent signées par lui et par le commissaire. La même formalité s'observa par rapport à M. de la Jonchère et fut faite encore par ce commissaire; mais il y en eut un autre chargé de la confrontation des deux accusés. Lorsqu'en présence de ce commissaire et de MM. de Belle-Isle et de la Jonchère, les demandes et les réponses de l'un et de l'autre furent lues, M. de Belle-Isle dit au nouveau commissaire que ces réponses n'étoient point de M. de la Jonchère. Il les trouva même si singulières qu'il n'attendit pas la fin de la lecture pour s'en plaindre; il insista en disant que M. de la Jonchère n'avoit jamais pu dire ce qui venoit d'être lu, et quand même il l'auroit voulu dire, ce n'étoit point là son style ni sa façon de répondre. Il interpella M. de la Jonchère et le somma de dire la vérité. A ce mot, M. de la Jonchère se jeta aux genoux de M. de Belle-Isle et lui dit qu'il étoit le plus malheureux de tous les hommes; qu'il avoit eu la foiblesse de signer sa déposition telle qu'on la lui avoit présentée et sans la lire. Ce fait est bien vrai et très-digne d'être remarqué.

M. le marquis d'Argenson, ci-devant ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères, frère de M. le comte d'Argenson, secrétaire d'État de la guerre et père de M. le marquis de Paulmy, mourut avant-hier au soir des suites d'un anthrax au cou. Il a été enterré ce matin à Saint-Nicolas du Chardonnet, où est la sépulture de leur maison. Il avoit environ soixante-deux ans. Il avoit été intendant de Valenciennes, conseiller d'État et nommé à l'ambassade de Portugal. Il avoit épousé la fille de M. Méliand, conseiller d'État, et auparavant intendant de Flandre; elle est vivante; il y avoit longtemps qu'ils étoient séparés; elle a eu beaucoup de bien. M. d'Argenson ne laisse que deux enfants, M. de Paulmy et M^me^ de Maillebois.

Du lundi 31, *Paris.* — Hier M. de Civrac fit signer le contrat de mariage de M^lle^ sa sœur avec M. de Gramont. J'ai déjà parlé de ce mariage. M. de la Live exerça à cette occasion, pour la première fois, les fonctions de sa charge de secrétaire des commandements de la Reine. J'ai déjà dit qu'il est frère de l'introducteur des ambassadeurs. Il a eu cette place chez la Reine sur la démission de M. Dauriac.

On me mande de Paris que l'aîné des fils de M. Lambert est exilé à la Flèche, et le cadet à Chilly, où son père a une maison de campagne.

Le Roi ayant accordé à M. le duc de Brissac la permission de se démettre de son duché en faveur de son fils, M^me^ sa belle-fille prit hier son tabouret, présentée par M^me^ la duchesse de Brissac, sa tante. Cette nouvelle duchesse s'appelle la duchesse de Cossé.

M^me^ de Maillé fut aussi présentée hier par M^me^ la princesse de Condé; elle est fille de M^me^ de Jarzé, qui a été dame d'honneur de M^me^ la princesse de Condé. M^me^ la princesse de Condé la prend auprès d'elle en qualité d'une de ses dames. C'est d'usage que les princesses du sang présentent celles qui leur sont attachées après qu'elles ont été présentées au Roi par la personne principale de leur famille, ou plutôt de celle de leurs maris; mais MM. de Maillé-Brézé ayant l'honneur d'appartenir à la maison de Condé, M^me^ la princesse de Condé a voulu faire l'honneur à M^me^ de Maillé de la présenter elle-même. Cette double présentation pouvoit demander deux temps différents, et c'est même l'usage; mais pour abréger et pour la plus grande commodité elles ont été faites en même temps.

M. et M^me^ de Mortemart arrivèrent de Bayeux à Versailles, il y a deux jours. Ils auroient dû faire leurs révérences en manteau et en mante; c'est l'usage et la règle pour tous ceux à qui le Roi fait l'honneur d'envoyer faire des compliments, et le Roi auroit fait cet honneur à

M. et à Mme de Mortemart s'ils n'avoient pas été absents. On sait qu'il n'y a que les personnes titrées qui ont cette distinction; mais M. et Mme de Mortemart auroient été seuls chacun de leur côté à cette cérémonie, n'y ayant que les frères et les enfants qui font des révérences en grand manteau, et feu M. de Mortemart n'a laissé ni frères ni enfants que M. le duc de Mortemart d'aujourd'hui. Ils ont donc demandé permission de faire leur cour sans faire de révérences.

J'appris hier que M. l'abbé de Bouillé a obtenu la charge de premier aumônier du Roi (1). On sait que cette charge, possédée ci-devant par M. l'évêque de Metz (Coislin), fut donnée par le Roi à M. le cardinal de Fleury pour la vendre, ce qui n'étoit point encore arrivé. M. le cardinal de Fleury la vendit depuis 300,000 livres à M. l'abbé d'Auvergne, archevêque de Vienne, lequel, lorsqu'il fut cardinal, la revendit à M. l'évêque de Soissons (Fitz-James). M. l'évêque de Soissons la garda encore quelque temps depuis sa disgrâce, enfin il la vendit au prince Constantin. Il y a grand lieu de croire que l'espérance de M. le prince Constantin étoit d'avoir un jour l'agrément de la charge de grand aumônier. Le Roi ayant disposé de cette charge en faveur de M. le cardinal de la Rochefoucauld, à la mort de M. le cardinal de Soubise, le prince Constantin a pris l'occasion de sa nomination à l'évêché de Strasbourg pour demander permission au Roi de vendre la charge de premier aumônier. M. l'abbé de Bouillé est comte de Lyon et fort ami de M. l'abbé de Bernis; il étoit maître de l'oratoire. Cette place n'étoit point encore donnée hier. J'ai déjà sûrement parlé de de M. l'abbé de Bouillé; c'est lui à qui le frère Cosme a

(1) Dans l'*État de la France*, les appointements du premier aumônier sont de 10,300 livres, savoir: 1,200 livres payées par le trésorier de la maison, 6,000 livres de livrées pour sa bouche à cour, payées par les maîtres de la chambre aux deniers, et 3,000 livres de pension au trésor royal. (*Note du duc de Luynes.*)

fait depuis peu l'opération de la taille, dans laquelle il y a eu tant d'accidents fâcheux, qu'il a fallu toute l'habileté du frère Cosme pour la guérison de cette plaie.

M^me^ de Choiseul, fille de M. le comte de Lorges, fut nommée hier dame surnuméraire de M^me^ la Dauphine.

Disposition de logements que le Roi a faite dans le château de Versailles :

Le logement de M. le maréchal de Belle-Isle à côté de la chapelle, avec une cuisine que l'on construira auprès de l'endroit destiné pour la salle des spectacles, donné à M. l'abbé de Bernis, ministre d'État.

Le logement du nord de l'ancien gouvernement, donné à M. le marquis du Muy et prêté jusqu'au 1^er^ mars à M^me^ la marquise de Brancas, donné à M. le duc de Fronsac pour l'année 1757.

FÉVRIER.

Arrêté de la Grande Chambre. — Les guichets du Louvre. — Harangues au Roi. — Cérémonie de l'Ordre. — Changements dans le ministère. — Réponse du Roi au Parlement. — Chapitre de l'Ordre. — Lettres du Roi aux deux ministres exilés. — M. d'Argenson. — Précautions pour la sûreté du Roi et du Dauphin. — La maison de Durfort. — MM. de Moras et de Paulmy nommés ministres. M. de Crémille adjoint à M. de Paulmy. — Premiers bruits d'une nouvelle armée que le Roi enverra en Allemagne. — Forces militaires de la France. — Remontrances du Parlement. — Grâces au comte d'Argenson et à M. de Machault. — Mariage de M. de Parabère. — M. le Peletier. — Droit des pairs de siéger au Parlement. — Réception du duc de Duras au Parlement. — Commencement du procès de Damiens. — Nouvelles des parlements de Rouen et de Bordeaux. — Procès de Damiens. — Maréchaux de France nommés. — Suite du procès de Damiens. — Remercîments des maréchaux et maréchales de France. — Arrêtés des membres démissionnaires du Parlement. — Nouvelles du parlement de Paris et des parlements des provinces. — Anecdotes sur Louis XIV et le duc de Gesvres. — Détails sur les séances du Parlement. — Nouvelles du Parlement.

Du mardi, 1^er^ février, Versailles. — Je croyois avoir mis le dernier arrêté de la Grande Chambre; il est du 28 de janvier; on le trouvera ci-après. La députation s'est ren-

due ce soir ici à six heures, suivant l'ordre du Roi. Je mettrai ci-après ce qui s'est passé.

La Cour, en délibérant sur le récit fait par M. le premier président, principalement occupée dans ce moment de la disgrâce qu'elle vient d'éprouver, unie avec tous les membres du Parlement par les liens indissolubles de l'amour et de la fidélité pour son souverain, a arrêté qu'elle se transportera par devers le Roi à l'effet de lui exposer son trouble, son accablement et l'excès de la consternation dont elle est pénétrée; de toucher le cœur dudit seigneur Roi en lui exprimant les véritables sentiments de tous les membres de son Parlement, et d'obtenir de sa bonté et de sa justice leur rappel et leur réunion dans des circonstances où ladite Cour rencontre à chaque pas des obstacles capables de ralentir le zèle qui l'anime, s'il n'étoit toujours soutenu par son amour pour la personne du Roi, le bien de son service et celui du public.

Les circonstances présentes rendent fort attentif sur ce qui se passe à la diète de Ratisbonne. On trouvera ci-après les noms des puissances dont les ministres y ont opiné selon les vues de l'Empereur et conformément à ses intentions (1).

Il y a longtemps que l'on trouve avec raison que c'est une grande incommodité pour Paris que la communication du faubourg Saint-Germain au quartier Saint-Honoré ne soit que par trois guichets, qui souvent ne suffisent pas et forment des embarras; on a travaillé à faire un nouveau passage qui n'a été entièrement fini qu'au commencement du mois dernier. On a ouvert trois arcades sous les galeries du Louvre vis-à-vis la rue qui passe immédiatement devant les Tuileries. L'ouverture

(1) Six protestants, Mecklembourg, Holstein, Anhalt, Anspach, Hesse-Darmstadt, duc des Deux-Ponts.

Le ministre de Suède, par rapport à la Poméranie, a déclaré n'avoir pas reçu encore ses instructions finales, mais qu'il les attend incessamment en faveur de la cour de Vienne. Tous les princes catholiques sont pour la cour de Vienne, à l'exception du duc de Wurtemberg, qui s'est déclaré pour le Roi de Prusse. Tous les princes des branches de la maison de Saxe se sont déclarés pour le roi de Prusse. (*Note du duc de Luynes.*)

de l'arcade du milieu est assez grande et le dedans est assez large pour que dans le cas de nécessité un carrosse puisse se ranger et en laisser passer un second. Les deux arcades des côtés sont séparées au milieu par des bornes, et ne servent que pour le passage des gens à pied. Ce nouveau passage abrége et facilite la communication des deux quartiers.

Ce matin, le Roi a eu les harangues ordinaires de l'Université, de Sainte-Geneviève et de la Merci. J'étois présent à celle du recteur de l'Université, qui a parlé fort nettement, respectueusement, et d'une manière très-touchante sur l'événement présent. Immédiatement après, le Roi est parti pour la chapelle, accompagné de tous les chevaliers. La messe de *Requiem*, que l'on dit ordinairement le 2 janvier, avoit été remise à aujourd'hui par S. M. Il y avoit fort peu de monde à cette cérémonie. Il n'y a rien eu à remarquer. C'est le prince Constantin qui a officié comme à l'ordinaire, car il n'est pas encore sacré évêque de Strasbourg.

Ce matin, en arrivant chez le Roi, j'ai trouvé qu'on parloit d'un changement dans le ministère, et personne n'en étoit bien instruit. Ce qui paroissoit le plus sûr dans ce moment étoit la disgrâce de M. le garde des sceaux. Quelque temps après on a su que M. d'Argenson étoit aussi disgracié. M. de Saint-Florentin a été ce matin chez M. de Machault lui redemander les sceaux, qu'il a apportés chez le Roi. M. de Machault est parti aussitôt pour Arnouville où il doit rester jusqu'au nouvel ordre. M. d'Argenson est exilé à sa terre des Ormes en Touraine et est parti sur-le-champ pour Paris. Il paroît certain que M. de Saint-Florentin est chargé dans ce moment-ci du département de Paris. On fait beaucoup de raisonnements sur les arrangemements qui suivront, mais on ne sait encore rien.

Voici la réponse que le Roi a faite ce soir à la députation du Parlement : « J'ai été forcé de punir quelques

iers pour des raisons qui leur sont personnelles. édez point en leur faveur; ils ne sont plus vos s. J'ai accepté la démission volontaire qu'ils m'ont de leurs offices, et j'ai ordonné qu'il fût pourvu boursement de leurs charges. Occupez-vous de a justice à mes sujets, et ne doutez pas que je ne les preuves de ma bonté à ceux qui s'empres- le me témoigner leur zèle et leur soumission. »

ercredi 2, *Versailles.* — La cérémonie des cheva- l'Ordre s'est faite aujourd'hui à l'ordinaire. Les ix chevaliers ont été reçus trois à trois. M. le prince vau, M. de Gontaut et M. de Maillebois ont eu rrains M. le duc d'Ayen et M. le maréchal de e. Les trois autres, M. de Béthune, M. d'Aubeterre Broglio ont eu pour parrains M. de Lautrec et ntal. M. de Saint-Florentin, chancelier de l'Ordre, té les cahiers pour chaque chevalier et n'a dit ot. Le chapitre a commencé à dix heures trois tout étoit fini avant une heure. C'est M. l'évêque res (Montmorin) qui a officié, et M^me^ de Tessé) qui a quêté.

endredi 4, *Versailles.* — M. d'Argenson partit er de Paris pour sa terre des Ormes en Touraine. ouvera ci-après la copie des deux lettres écrites ain du Roi aux deux ministres exilés; autant que le savoir elles sont exactes. Le style en est bien ; il faudroit être plus instruit pour comprendre de cette différence.

Du 1^er^ février 1757.

ur d'Argenson, votre service ne m'étant plus nécessaire, je me de me remettre la démission de votre charge de secré- at de la guerre et de vos autres emplois et de vous retirer à e des Ormes.

Du 1^er^ février 1757.

ur de Machault, quoique je sois persuadé de votre probité et ture de vos intentions, les circonstances présentes m'obligent

de vous redemander mes sceaux et la démission de votre charge de secrétaire d'État de la marine; soyez toujours sûr de ma protection et de mon amitié. Si vous avez des grâces à demander pour vos enfants vous pouvez le faire en tout temps. Il convient que vous restiez quelque temps à Arnouville.

Signé : Louis.

Je vous conserve votre pension de ministre de 20,000 livres et les honneurs de garde des sceaux.

M. de Moncrif, qui est attaché depuis fort longtemps à M. d'Argenson et qui lui a de grandes obligations, s'en va avec lui en Touraine; il en a demandé la permission à la Reine, dont il est lecteur et qui l'a fort approuvé. Il a fait demander la permission au Roi par M. de Saint-Florentin. M. d'Argenson partit hier matin de Paris, seul dans sa chaise. Il alla coucher hier à Toury, aujourd'hui à Amboise et demain chez lui. Ses affaires sont en mauvais état. Il veut louer sa maison à Paris. Vraisemblablement Neuilly et Asnières vont être à vendre. On prétend qu'il a beaucoup de dettes et qu'il ne lui reste que 13,500 livres de rente. M. et M^me^ de Voyer doivent l'aller joindre. M^me^ d'Argenson reste à Paris avec un fort petit ménage. Pour M. de Machault, il est chez lui; M^me^ de Machault y est aussi. On me mande qu'il y ira beaucoup de monde. Leur fils aîné, qui est dans la grande piété, a pris le parti de l'état ecclésiastique; il entre dans un séminaire. Ce n'étoit que par complaisance et par soumission pour son père qu'il s'appliquoit aux affaires concernant la marine.

Depuis l'attentat du 5 du mois passé, on a pris de nouvelles précautions pour la sûreté du Roi et de M^gr^ le Dauphin. On ne laisse plus entrer de gens de livrée dans la petite salle des gardes du Roi, hors ceux des grands officiers du service de S. M. La livrée des autres reste dans la petite pièce qui est en deçà entre cette salle et l'appartement de M. le comte de Clermont. Les jours de grand couvert on n'y arrive plus par la galerie, le salon, la

chambre et le cabinet de la Reine; la porte du salon est fermée; tout le monde entre par la salle des gardes, et l'on a grande attention à ceux qui entrent dans cette antichambre, où le capitaine des gardes du corps, ou un officier de ce même corps qui le remplace derrière le fauteuil (le major ou un aide-major) se tiennent toujours entre la cheminée et le fauteuil. Chez la Reine, la sentinelle des gardes de la chambre de la Reine, qui est à la porte de l'antichambre, n'y laisse plus entrer aucun homme de livrée que ceux des grands officiers de la Reine, qui sont les grand et premier aumônier et le chevalier d'honneur, les deux dames d'honneur et la dame d'atours. Je ne parle point du premier écuyer puisqu'il est servi par les valets de pied de la Reine; mais les gens des dames du palais, même de semaine, non-seulement n'entrent point dans l'antichambre, ils ne peuvent pas même attendre dans les deux salles des gardes. C'étoit ce qui se pratiquoit du temps de feu M^me^ la duchesse de Bourgogne. Le renouvellement de cet ordre ne s'est point fait sans donner occasion à quelques plaintes.

M^me^ de Tillières mourut avant-hier au soir, à Paris, de la poitrine; elle avoit environ trente-cinq ou trente-six ans; elle étoit fille de feu M. de Jonsac et d'une sœur de M. le président Hénault.

Le P. Castel, jésuite, si connu par ses ouvrages, mourut le 11 du mois du dernier au collége de Louis-le-Grand; il avoit soixante-huit ans. Il étoit membre de l'académie de Rouen et de la Société royale de Londres.

Du dimanche 6, *Versailles*. — M^me^ la maréchale de Duras a présenté aujourd'hui M^me^ de Durfort. Celle-ci est d'Estrabonne. Son père étoit conseiller au parlement de Besançon, et sa mère étant devenue veuve a épousé M. Duménil, lieutenant général. La maison de Durfort est si étendue qu'il est difficile de l'expliquer. Le mari de celle-ci commande une brigade de carabiniers. Il y en a un autre, officier des chevau-légers, qu'on appelle Dur-

fort-Mennetou, lequel a deux sœurs : l'une Mme de Pauly, dame d'honneur de Mme la duchesse de Modène, et l'autre à Saint-Cyr, où elle doit prendre l'habit demain. Le mari de celle qui est attachée à Mesdames depuis longtemps est celui qui a été en Espagne avec M. de Duras ; il a été aussi ou a dû aller à Vienne, et il y a un an environ qu'il a été nommé ambassadeur du Roi à Venise pour y remplacer M. l'abbé de Bernis. Ce M. de Durfort, ambassadeur à Venise, a un frère que dans la société ils appellent Laurent, pour le distinguer des autres ; celui-ci a été exempt des gardes du corps. Il en étoit devenu aide-major et avoit eu un brevet de lieutenant ; c'est en cette qualité qu'il a eu sa retraite, qui est de 6,000 livres ; il a conservé outre cela une pension de 1,500 livres qu'il avoit obtenue auparavant.

L'exil de M. de Machault et de M. d'Argenson diminue beaucoup le conseil d'État ; il n'y restoit plus avec le Roi et Mgr le Dauphin que M. le maréchal de Belle-Isle, M. Rouillé, M. de Saint-Florentin et M. l'abbé de Bernis. Le Roi a jugé à propos de se donner aujourd'hui deux nouveaux ministres en y faisant entrer M. de Moras et M. de Paulmy. M. de Paulmy, dès le lendemain de la disgrâce de son oncle, eut l'honneur de voir le Roi, qui le reçut avec toutes sortes de marques de bonté ; il lui dit qu'il le serviroit bien malgré sa jeunesse, sachant qu'il avoit travaillé avec application sous son oncle ; qu'outre cela il avoit fait différentes tournées sur les frontières pour s'instruire, et qu'il avoit tout vu et examiné avec l'attention la plus exacte ; que tout ce qu'il craignoit étoit que la délicatesse de sa santé ne l'empêchât de suffire à un aussi grand travail, mais qu'il falloit qu'il se fît aider de quelle manière il voudroit, le Roi voulant bien entrer dans tous les arrangements qui pourroient lui être utiles. En conséquence de ce discours plein de bonté, il paroît décidé que M. de Crémille, qui devoit faire les fonctions de major-général de l'armée destinée pour auxiliaire à

l'Impératrice, et qui a lui-même une santé délicate, n'aura point cet emploi, et même n'ira point en campagne et restera ici pour travailler avec M. de Paulmy. M. de Crémille avoit déjà le cordon rouge, le Roi vient de lui donner la permission de porter la plaque. Cette distinction est ordinairement accompagnée d'une augmentation de revenu, mais dans le moment présent il n'y en a point encore de jointe à cette plaque.

Il y a longtemps que les présidents à mortier travaillent à un mémoire de représentations sur l'arrangement que le Roi a fait dans son dernier lit de justice par rapport aux trois chambres des Enquêtes qu'il veut être présidées par des présidents à mortier; enfin ce mémoire est fini, et MM. les présidents Molé, de Novion et d'Ormesson l'ont apporté au Roi aujourd'hui.

On attend à tout moment les ordres pour les troupes qui doivent entrer en campagne. Il paroît qu'il n'est plus question des 24,000 hommes pour envoyer en Bohême, mais d'une armée considérable dont on croit que le commandement sera donné à M. le comte d'Estrées.

J'ai eu la curiosité, à cette occasion, de vouloir savoir quelles sont les troupes du Roi aujourd'hui. Le Roi a de troupes réglées 246 bataillons; mais depuis une refonte qui a été faite dans les régiments suisses, il y a 10 bataillons de moins. Sur ces 236 bataillons, il y en a 11 à Mahon, 3 partis avec M. de Lally pour l'Inde, 8 en Corse avec M. de Castries, 6 en Canada avec M. de Montcalm; ainsi en voilà 28 d'employés à différentes destinations; reste pour 208. Ces bataillons sont ou doivent être à 685 hommes. Il y a outre cela 107 bataillons de milice, mais qui ne sont qu'à 630 hommes; encore même faut-il en diminuer sur chaque bataillon 2 compagnies de grenadiers, l'une de 50 qui forme *les grenadiers Royaux*, et l'autre de 60 qui font ce qu'on appelle *les grenadiers postiches*. Le Roi a 222 escadrons, y compris sa maison-cavalerie et sa gendarmerie, lesquels font sur cela 21 escadrons.

Du lundi 7, *Versailles.* — MM. les présidents Molé, de Novion et d'Ormesson firent ici hier leur cour au lever du Roi. MM. les avocats généraux y étoient aussi. C'est M. le président Molé et M. d'Ormesson qui ont été chargés des remontrances des présidents à mortier, au sujet de la présidence des chambres des Enquêtes; ces remontrances furent remises avant-hier à M. le chancelier, et hier ils furent occupés à entretenir les ministres, chacun en particulier, des raisons, expédients et arrangements qu'ils ont cru ne devoir être expliqués que verbalement. Il paroît que la nouveauté de l'établissement dans le parlement de Paris de faire présider les Enquêtes par les présidents à mortier n'est pas la raison seule qu'ils aient à opposer; mais ils représentent que n'étant que neuf, dont il y en a presque toujours quelques-uns d'incommodés, trois étant nécessaires à la Grande Chambre, trois à la Tournelle, il est impossible que le service puisse se soutenir; que d'ailleurs il est fort aisé de tout concilier en suivant les intentions du Roi, qui ont été principalement de réduire les places de présidents des Enquêtes à de simples commissions, comme elles étoient avant 1661; qu'il y en a tout au plus cinq qui désireront conserver leurs charges et n'être pas remboursés; qu'on pourroit les en laisser jouir sur le même pied leur vie durant et nommer le sixième président par commission; et qu'à la mort des cinq titulaires en charge on ne les remplaceroit que par des commissions auxquelles on attacheroit des appointements convenables; et que le Roi choisiroit à sa volonté dans les chambres ceux des conseillers qu'il jugeroit les plus dignes de remplir ces places de président, ce qui y entretiendroit l'émulation.

M. Séguier, l'un des avocats généraux, se présente pour la place vacante à l'académie françoise par la mort de M. de Fontenelle. Le nom du chancelier Séguier, à qui l'on rend hommage dans cette académie à toutes les réceptions, y est trop illustre pour que la demande

48,000 livres par an, à prendre savoir : 24,000 li-
ır les fourrages d'Alsace et pareille somme sur ceux
nche-Comté. M. de Paulmy étant aujourd'hui en
possession de la charge de secrétaire d'État, qui
nviron 80,000 livres, les 48,000 livres retourne-
à la disposition du Roi ; on ne fait que changer le
et au lieu de celui de M. le marquis de Paulmy on
lui de M. le comte d'Argenson. Outre cela, M. le
d'Argenson conserve une pension de 6,000 livres
avoit anciennement, et le Roi vient de donner
) livres de pension à Mme d'Argenson. M. de Paulmy
it pas en entier de la place de secrétaire d'État, parce
aut qu'il paye sur ces appointements 25,000 ivres
pour l'intérêt de 500,000 livres du prix de la
e. Il aura de plus les 20,000 livres de ministre ; et
Paulmy a une pension de 6,000 livres que M. d'Ar-
n a obtenue pour son neveu, M. le marquis de Paulmy,
ort de M. le marquis d'Argenson. M. de Paulmy
nda alors que cette pension fût mise sur la tête de
me, plutôt que sur la sienne. Le Roi a donné aussi
arques de bonté à M. de Machault en lui conservant
pointements de ministre, y ajoutant 10,000 livres
s revenus du sceau et 20,000 livres de pension, en
0,000 livres.

mercredi 9, *Versailles.* — Ce n'est que d'aujourd'hui
on sait que M. de Moras a le département de la

mière présidente, de Mme de Périgny et de M. le président de Morvaux. Cette Mlle de Gourgues est sœur de celui qui vient d'épouser la fille de Mme la présidente de Lamoignon, pour qui le fils de Mme de Lamoignon a été déshérité par Mme Bernard sa mère. M. de Parabère a quarante et tant d'années et a quitté le service depuis plusieurs années; il étoit dans les carabiniers. Il a plus de 40,000 livres de rente. Mme de Parabère n'a laissé que lui et Mme de Rottembourg, dont il aura du bien. Mlle de Gourgues a 10,000 livres de rente; elle aura encore du bien de sa grand-mère, laquelle est une fille de Normandie fort riche.

Du lundi 14, Versailles. — Il y a quelques jours qu'on a appris la mort de M. de Castelas, capitaine suisse. C'est un nom ancien et fort connu dans cette nation, et cette famille est depuis longtemps au service de France. Celui qui vient de mourir n'avoit qu'une demi-compagnie, ce qui vaut environ 7,500 livres. Les compagnies entières valent le double.

Aussitôt après la disgrâce de M. de Machault, beaucoup de gens ont cru que le Roi avoit destiné les sceaux à M. le Peletier, ci-devant premier président, et que ce qui empêchoit de déclarer cette grâce, c'est qu'on lui avoit envoyé un courrier en Bretagne où il est retiré. Jeudi dernier, 10, il se répandit un bruit que M. Peletier étoit arrivé. On disoit en même temps qu'on lui avoit donné les sceaux; on fit des compliments de toutes parts à M. de Rosambo, son fils. Soit que cette nouvelle soit absolument fausse, comme M. de Rosambo le soutient, disant qu'il a reçu une lettre de Bretagne, de son père, soit que ce soit un mystère, il n'est plus question de cette nouvelle, et les sceaux ne sont point donnés. M. Peletier a été président du parlement de Paris, comme l'on sait; il eut cette place le 29 mai 1736, à la mort de M. Portail, et il en donna sa démission en 1743, disant qu'il devenoit sourd et ne pouvoit plus remplir ses fonctions. M. de Maupeou fut alors nommé premier président, et M. Peletier se retira en Bretagne dans

ux dans ce moment sans la place de chancelier,
ayant quatre ans de plus. On estime que M. Peletier
oir soixante-sept ou soixante-huit ans. Il paroît que
lé a été ou un prétexte ou une fluxion passagère.
au moins de 100,000 livres de rente. Les terres
n Bretagne lui viennent de sa mère, qui étoit Bre-
et dont le nom étoit Rosambo. Il fut le seul enfant
emier mariage; son père se remaria, et cette se-
mme étoit Le Mairat. Il y a trois enfants vivants de
onde femme; l'un est M. le Peletier-Montmeillant,
er d'honneur à la Grande Chambre, ci-devant pré-
le la seconde des Enquêtes. L'autre est M. Peletier
pré, ci-devant intendant de Champagne, aujour-
nseiller d'État; le troisième enfant de se second
est M^me de Fénelon, veuve de celui qui fut tué à
t, et qui étoit ambassadeur et chevalier de l'Ordre.
is de marquer que lorsque M. le Peletier se retira,
ui conserva 20,000 livres de pension, et ce qui a
uelque vraisemblance au bruit qui s'étoit répandu,
le Roi a toujours eu de la bonté pour lui; on as-
me qu'il lui fait l'honneur de lui écrire de temps
s.

---

un fait qui a passé pour constant et dont sa famille même a été
Il y a pourtant de ses amis intimes qui disent qu'on ne lui a

Depuis longtemps M. le duc de Duras désiroit se faire recevoir au Parlement comme pair de France; son impatience n'étoit pas sans fondement, parce que les événements sont toujours incertains et que son grand-père qui avoit eu des lettres de pairie en 1668, n'en a point joui, n'ayant jamais été reçu. M. de Duras avoit demandé l'agrément du Roi, et S. M. a trouvé bon que ce fût samedi dernier, 12 de ce mois.

Les princes du sang désiroient beaucoup d'assister conjointement avec les pairs au jugement criminel de l'assassinat. On avoit cru que ces assemblées pourroient n'être pas agréables au Roi, et ce fut par cette raison que M. le duc d'Orléans vint recevoir [illegible]s ordres de S. M. le vendredi matin. Il est très-certain que l'intention du Roi n'est pas d'empêcher les pairs de France de jouir de leur droit au Parlement toutes les fois q[illegible]s le veulent. Le Roi l'a déjà déclaré, comme nous l'avons marqué dans le temps, et l'a répété encore dans cette occasion d'une manière bien positive. Mais on ne peut pas nier que le devoir des pairs de France, et leur attachement à la personne du Roi n'exigent d'eux, dans certaines occasions majeures, de ne point user de ce droit sans l'agrément de S. M. Voilà d'une part le droit, et de l'autre le procédé que le respect doit décider : mais il reste une question qui ne devroit pas cependant en être une, et dont je crois avoir parlé à l'occasion de M. l'archevêque de Paris. C'est que le Parlement prétend avoir droit de convoquer les pairs à l'occasion du jugement d'un pair, ou même pour des délibérations importantes, en un mot quand il le juge à propos. Secondement, que la prétention du Parlement s'étend jusqu'à pouvoir juger un pair sans l'agrément du Roi et même sans la présence des autres pairs, lorsque les pairs dûment convoqués par le Parlement ne veulent pas y assister, prétention qu'on peut regarder comme chimérique et humiliante pour la pairie, dont le droit de séance doit être libre. Ce qui pouvoit faire douter de l'assistance des

pairs au jugement dont il s'agit, c'est qu'il n'y en a point d'exemple. Le petit ou grand nombre des pairs ne peut être une raison; l'assistance d'un seul suffiroit pour prouver l'usage, et on n'en voit aucun dans aucun cas. Quoi qu'il en soit, l'assemblée fut indiquée à samedi dernier pour délibérer sur des décrets à prononcer contre les malheureux parents du détestable assassin, et ce fut immédiatement avant cet examen que se fit la réception de M. de Duras, en la forme ordinaire excepté, que comme c'est une nouvelle érection, il faut un compliment de celui qui est reçu et une réponse de M. le premier président. M. Pasquier, qui étoit le rapporteur, en donnant son opinion, fit un petit éloge de M. de Duras, et lorsque M. de Duras eut pris sa place il fit un compliment assez court, mais fort bien et très-convenable. La réponse du premier président ne fut pas longue et me parut très-bien aussi. Ensuite, sans lever la séance, les présidents étant en noir dans les bas siéges, M. Sévère, rapporteur du procès criminel, commença son rapport. Il y avoit cinq princes du sang, dix-neuf pairs, desquels il faut ôter M. le maréchal de Richelieu, qui ne put rester au procès criminel, ayant déposé comme témoin de l'assassinat. Il y avoit d'ailleurs 34 juges, y compris les présidents, les honoraires et les maîtres des Requêtes, dont quatre ont droit de séance à la Grande Chambre, pourvu qu'ils ne soient pas davantage. M. Pasquier, second rapporteur du procès criminel, lut des pièces qui y avoient rapport. M. le prince de Conty ayant proposé la lecture de l'instruction entière du procès tant à Versailles qu'à Paris, on entreprit cette lecture, et M. Titon aida M. Pasquier à lire toutes les propositions et tous les interrogatoires. La séance dura depuis huit heures et demie jusqu'à quatre heures après midi sans sortir de place.

Du mardi 15, *Versailles.* — On a eu ces jours-ci des nouvelles du parlement de Rouen; les esprits y sont toujours très-échauffés. Dans la dernière assemblée des cham-

bres, il y a eu trois opinions, dont une, qui n'a point passé, étoit de ne faire aucune démarche en faveur du parlement de Paris; mais la pluralité des voix l'a emporté pour la troisième, qui est de nommer des commissaires pour aviser aux moyens d'obtenir de la justice et de la bonté du Roi qu'il veuille bien rendre sa confiance au parlement de Paris et en réunir les membres. On a eu aussi des nouvelles du parlement de Bordeaux, qui a refusé d'enregistrer la déclaration du vingtième, malgré des lettres de jussion.

M. de Stainville arriva ici samedi 19; il avoit demandé permission, supposé que la santé du Pape fût meilleure, d'aller faire un tour à Venise pendant le carnaval; mais la blessure du Roi l'a déterminé à lui venir faire sa cour. Il a laissé M^me^ de Stainville à Rome, et il a dit qu'il ne venoit que pour voir le Roi et qu'il comptoit être de retour à Rome au 1^er^ d'avril. Beaucoup de gens croient cependant qu'il est destiné à une autre ambassade. Les nouvelles qu'il a apportées de la santé du Pape ne donnent pas lieu d'espérer de le conserver longtemps.

Du lundi 21, *Versailles*. — Samedi dernier, 19 de ce mois, il y eut une seconde assemblée au Parlement, au sujet de l'instruction criminelle de Robert-François Damiens. Avant que de parler de cette séance, il est à propos que je m'étende davantage sur la première séance tenue le 12 de ce mois. A cette séance du 12, au commencement de laquelle M. le duc de Duras fut reçu, il n'y avoit qu'environ 60 juges, sur quoi 5 princes du sang, c'est-à-dire tous, hors M. le comte de Charolois, qui craint de demeurer longtemps dans des lieux fermés, étant sujet à des étourdissements; je ne parle point des légitimés. On sait que quoiqu'ils aient les honneurs de princes du sang, ils n'ont point au Parlement la distinction de couper le parquet, et que par cette raison ils ne s'y trouvent pas. Il y avoit ce même jour 20 pairs de France, mais il n'en resta que 19; M. le maréchal de Richelieu ayant été obligé de déposer

comme témoin de l'assassinat, se retira après la réception. Il y avoit 12 présidents à mortier, y compris 2 honoraires, 3 maîtres des Requêtes, et le surplus étoit conseillers d'honneur, présidents et conseillers honoraires des Enquêtes et Requêtes, ou conseillers de Grande Chambre. Immédiatement après la réception, sans sortir de place, la séance continua dans les siéges bas; les conseillers et les honoraires sont alors dans les siéges hauts. On commença à parler du procès criminel; il n'étoit pas encore neuf heures du matin. Le rapporteur du procès est M. Sévère; le second rapporteur est M. Pasquier, et c'est ce qu'on appelle évangéliste. Il fut question de procédures à faire pour tirer des éclaircissements du père, du frère de la belle-sœur et du beau-frère, de la femme et de la fille du scélérat Damiens. Tous ces parents étoient arrêtés et avoient été conduits à la Bastille; mais il falloit prononcer des décrets pour pouvoir les interroger juridiquement. A peine M. Sévère avoit-il commencé à parler, que M. le prince de Conty proposa qu'on fît avant toutes choses la lecture de la procédure faite à Versailles par la prévôté de l'hôtel. Cette procédure est extrêmement longue et est bien faite; M. le prince de Conty insista sur cette lecture, et elle fut faite par M. Pasquier, qui se fit aider par M. Titon. On lut les dépositions de tous les témoins, la lettre pour le Roi dictée par le scélérat au S^r^ Blot, exempt de la prévôté, et la liste de sept noms dictée depuis par le même scélérat audit Blot, l'un et l'autre papiers signés par ledit Damiens, les différents interrogatoires sans en oublier aucun. Cette lecture dura près de quatre heures, en comptant la procédure faite à Paris depuis que Damiens a été conduit à la tour de Montgommery. Dans cette partie est un interrogatoire qui reçut les louanges qu'il méritoit, étant fait avec beaucoup d'art et de méthode. Ces éclaircissements étant pris, M. Sévère fit le rapport des raisons qu'il y avoit pour décréter les parents de Damiens. Ces raisons examinées en détail, on prononça sept décrets. Il

fut ensuite question d'une accusation en forme contre un avocat, pour des discours affreux à répéter tenus par lui dans un repas avec dix ou douze personnes, discours cependant qui paroissoient venir d'un homme sérieux, mais peu instruit. Cette affaire fut très-débattue. Il fallut compter les voix; la pluralité l'emporta pour ne pas prononcer un décret de prise de corps et continuer seulement les informations. Ce décret paroissoit cependant d'autant plus juste, qu'on ne peut faire trop d'exemples sur des discours qui sont malheureusement multipliés à l'excès, et que celui de l'avocat méritoit assurément une punition grave. On parla immédiatement après d'un mémoire que M. le prince de Croy a envoyé à la Cour, contenant tous les éclaircissements qu'il a pu avoir à Arras, où il a été exprès, et dans tout l'Artois, sur la conduite du sécrétaire Damiens pendant qu'il a été dans cette province immédiatement avant que de venir à Versailles; il étoit plus de quatre heures après midi; on remit cette délibération à la séance prochaine, qui fut indiquée pour samedi 12. L'assistance des pairs à cette séance sans convocation, invitation ni avertissement. Ils avoient été invités par M. le duc de Duras ce jour-là, samedi 12, et on demanda ce même samedi à la fin de la séance à M. le duc d'Orléans l'heure qu'il se trouveroit au palais le samedi suivant, 19; cette heure fut donnée pour huit heures du matin, et tous les pairs unanimement convinrent de s'y trouver.

Dans la seconde séance, qui se tint avant-hier, on proposa d'abord de lire les informations faites sur le singulier discours de la petite d'Escouflet, pensionnaire de Saint-Joseph. M. le prince de Conty interrompit encore cette proposition pour demander qu'on lût avant tout le mémoire de M. de Croy dont j'ai parlé ci-dessus. On représenta, tant dans ce moment que dans la suite de la séance, que ce mémoire non-seulement étoit extrêmement long, mais qu'il ne faisoit point partie du procès, n'étant accompagné d'aucune forme juridique, qu'il n'étoit que l'effet

du zèle et de l'attachement de M. le prince de Croy pour la personne du Roi, mais que régulièrement il ne pouvoit avoir foi en justice; qu'il étoit composé de quatre parties qui avoient été envoyées successivement par M. de Croy à mesure qu'il faisoit quelques découvertes, mais que ces quatre parties n'étant point immédiatement dépendantes l'une de l'autre, il falloit y mettre un ordre pour en faire usage; que cet ordre y avoit été mis par un extrait exact qu'avoit fait M. Pasquier; que la lecture de cet extrait seroit suffisante, d'autant plus que les faits contenus dans le mémoire ne pouvoient guère donner de lumières intéressantes sur les causes de l'assassinat, puisque le scélérat qui l'a commis avoit été pendant tout ce temps occupé à se cacher pour éviter les poursuites de la justice à l'occasion du vol qu'il avoit fait à M. Michel, l'un de ses maîtres, gros commerçant (1). M. Pasquier ajouta à ces raisons qu'il avoit fait son extrait sur l'original du mémoire de M. de Croy, mais qu'il n'avoit plus cet original, qu'il n'en avoit plus qu'une copie qui n'étoit pas même certifiée véritable. M. le prince de Conty insistant toujours sur la lecture, il fallut délibérer. Il auroit fallu un peu plus de trois heures pour faire cette lecture si on s'y étoit déterminé d'abord; on en employa plus de deux à décider si on la feroit ou non. Plusieurs des opinants furent très-longs dans leurs discours. Il se forma même plusieurs opinions sur le temps de lire la pièce, sur la nécessité ou l'inutilité de cette lecture, sur la préférence de l'extrait à la pièce, sur la nécessité de la rendre par formalité pièce du procès avant que de la lire; il fallut compter plusieurs fois les opinions; enfin il fut résolu de remettre la délibération sur cet article après la

(1) Ce M. Michel est arrivé depuis peu de Pétersbourg. Il faut que ce soit un homme fort et vigoureux. Il a fait cette route en 18 jours de temps, en traîneaux et en chariots de poste, tout seul, sans aucun domestique. (*Note du duc de Luynes.*)

lecture des pièces essentielles du procès. On vint donc aux informations et interrogations sur l'affaire de Saint-Joseph, affaire très-singulière et qui auroit semblé exiger un décret de prise de corps contre la pensionnaire d'Escouflet, qui n'est plus à Saint-Joseph et a été mise dans un couvent à Saint-Germain, les couvents de Paris n'ayant pas voulu la recevoir. Cependant il fut seulement décerné un assigné pour être ouï. On parla ensuite d'un discours entendu il y avoit onze ans par un homme qui est actuellement à Paris, âgé de quatre-vingt-cinq ans, discours dont les expressions sont affreuses, mais n'ont aucun trait immédiat à l'affaire présente. On ajouta que les informations sur cette affaire pouvoient intéresser la politique et n'étoient capables de donner aucun éclaircissement utile. M. Sévère et M. Pasquier rendirent compte ensuite des interrogatoires faits à ceux et celles décrétés dans la séance précédente. On proposa aussi l'affaire de l'avocat dont j'ai parlé, sur laquelle le procureur général avoit donné ses conclusions, et qui par cette forme étoit jointe au procès. La licence du discours sembloit demander un décret de prise de corps, cependant il ne fut décidé que la continuation des informations. On fit aussi lecture de deux interrogatoires faits à l'assassin, l'un plusieurs jours auparavant et dont on avoit déjà parlé, interrogatoire qui paroît très-peu intéressant, le criminel ayant toujours dit qu'il ne vouloit pas répondre, mais dont il étoit nécessaire de revoir les interrogations. Le second interrogatoire avoit été fait la veille même, 18 de ce mois; les interrogations étoient en conséquence du mémoire de M. de Croy; il contient différentes réponses; il avoit duré sept heures. Enfin on proposa de nouveau la lecture de ce mémoire de M. de Croy; il étoit trois heures après midi; on étoit en place depuis huit heures; le froid même avoit obligé d'interrompre la séance pour se chauffer, et autres besoins, ainsi qu'à la séance précédente; il fut donc convenu de remettre la séance au vendredi, sui-

vant, afin d'en avoir une le samedi s'il étoit nécessaire.

M. de Sauvigny fit son remercîment vendredi dernier. Le Roi lui a accordé la place de conseiller d'État vacante par le changement de M. de Moras. J'observerai à cette occasion que M. de Moras, lorsqu'il prêta serment pour cette place entre les mains du Roi, avoit pris une épée pour aller chez le Roi; il reprit la canne quand il fut revenu chez lui et quitta l'épée.

Deux députés de l'université de Reims vinrent hier présenter une médaille d'or au Roi. Cette université, fondée en 1547 par Charles, cardinal de Lorraine, a cru devoir immortaliser son origine par cette médaille où ils ont fait représenter d'un côté la tête de l'Empereur avec la permission du Roi.

Du jeudi 24, *Versailles.* — Le Roi alla à Choisy avant-hier; il y fit un déjeuner léger et revint souper ici; il n'avoit encore sorti de toute l'année que pour Saint-Germain ou Trianon.

Du vendredi 25, *Paris.* — Voilà la liste des maréchaux de France que le Roi nomma hier dans le travail de M. de Paulmy, qui ne finit qu'à neuf heures du soir : MM. de Senneterre, de la Tour-Maubourg, de Lautrec, de Biron, de Luxembourg, d'Estrées, milord Clare et M. de Mirepoix.

La séance du Parlement s'est tenue aujourd'hui comme elle avoit été indiquée. On s'est mis en place à huit heures et demie ou environ. Il y avoit un pair de plus qui est M. le duc de Rohan qui arrivoit de Bretagne, ainsi c'étoit vingt-deux, toujours les cinq princes du sang, les douze présidents à mortier, dont deux honoraires, qui sont MM. Portail et de Lamoignon, six conseillers honoraires, quatre maîtres des Requêtes et dix-neuf conseillers de Grande Chambre. La séance a commencé par la lecture qu'a faite M. Pasquier de son extrait du mémoire de M. le prince de Croy; cet extrait n'est pour ainsi dire qu'un itinéraire de tout ce que le scélérat Damiens a fait

pe[illegible]t son séjour en Artois. Il y a dans le total des trois ou [illegible]re mois qu'il y a demeuré, quelques jours où on [illegible] pu le suivre, mais à cela près on voit que les re[illegible]rques les plus exactes et les plus scrupuleuses ont été [illegible]s, et tous ceux qui ont déposé l'ont fait dans le véritable sentiment de douleur qu'avoit causée la nouvelle de la blessure du Roi et ont paru se prêter de bonne foi et avec affection à donner tous les éclaircissements qui dépendoient d'eux. L'extrait est parfaitement bien fait, et M. le maréchal de Belle[illegible]ui a lu le mémoire en entier dans le temps, a dit en [illegible] qu'on n'avoit pas oublié un seul des faits contenus [illegible] mémoire. Il sembloit après cette lecture qu'il n'y av[illegible]ucune délibération à prendre sur ce qu'on venoit d'[illegible]endre, cependant on a proposé de délibérer s'il f[illegible]aire la lecture du mémoire, et s'il convenoit de faire [illegible]e des informations juridiques en Artois. Ces deux [illegible]oppositions ont été séparées, et on a délibéré premièrement [illegible]t sur la lecture. Les avis ont été assez longs; enfin il a été conclu à la pluralité que cette lecture étoit inutile. Après cet arrêté, M. le prince de Conty a fait un long discours pour insister sur les procédures; il y a eu grande diversité de sentiments; le désir de ne rien négliger, de n'avoir aucun reproche à se faire, et de prouver à la postérité, par les plus exactes recherches, que le vraisemblable seul avoit déterminé à vouloir tout savoir dans une affaire aussi importante, ont donné occasion à beaucoup d'avis pour informer en Artois, même il y a eu des sentiments pour publier des monitoires; mais l'inutilité de ces recherches juridiques, qui ne pouvoient jamais être plus exactes que celles faites volontairement par M. le prince de Croy, la longueur du temps que ces informations demanderoient, l'incertitude enfin de la santé du prisonnier, dont vraisemblablement ou les tourments, ou un sincère repentir pourront faire tirer des connoissances utiles, tout a déterminé à ne point faire de procédures qui pourroient durer trois ou quatre mois.

La longueur des avis à prendre et à entendre a fait durer la séance jusqu'à une heure après midi. On a proposé à la fin que le procureur général informât de toutes les différentes notions qui sont venues de plusieurs endroits sur l'importante et horrible affaire dont on est justement occupé. La séance a été remise à mercredi, même heure, pour y rendre compte de la continuation des informations sur Saint-Joseph et des nouvelles connoissances que le procureur général pourra avoir acquises.

Du samedi 26, *Versailles.* — Il y a déjà plusieurs des nouveaux maréchaux et maréchales de France qui ont fait leurs remercîments. On sait que les maréchaux de France et leurs femmes ont l'honneur de saluer et baiser M^me^ la Dauphine et Mesdames; que leurs carrosses ont l'entrée dans les cours des maisons royales, et qu'ils ont des porteurs de chaise de leur livrée. J'ai déjà dit ailleurs que les maréchales, aux grandes audiences chez la Reine dans le cabinet avant la chambre, ont le droit d'avoir un carreau que l'on met devant elles; elles peuvent s'y asseoir, comme je l'ai vu faire à la maréchale de Nangis, mais elles ne s'y asseoient pas ordinairement. M^me^ de Nangis auroit pu avoir deux carreaux, si l'usage étoit d'en donner deux, la femme du chevalier d'honneur de la Reine ayant le droit d'avoir un carreau comme les maréchales de France. On ne paye rien chez la Reine pour les carreaux de maréchales de France; il n'y a à payer que les 2,000 écus chez le Roi pour le serment que les maréchaux de France prêtent entre les mains de S. M. Cette somme se partage entre les officiers de la chambre du Roi : les quatre premiers valets de chambre en ont les deux tiers qu'ils partagent entre eux, l'autre tiers se partage entre les huissiers de la chambre et du cabinet et les valets de garde-robe. On partage ce dernier tiers en dix parts et demie; les huissiers du cabinet ont une part et demie à eux deux; les quatre huissiers de la chambre ont quatre parts; les deux huissiers de l'anti-

chambre ont une part pour eux deux, et les six garçons de la chambre ont quatre parts.

MM. les présidents et conseillers des Requêtes et Enquêtes n'ayant plus le droit de s'assembler depuis leur démission donnée, et désirant cependant délibérer sur les circonstances présentes, ont fait demander au Roi la permission de s'assembler chez le plus ancien de leurs présidents, ce qui leur a été accordé. Il se fit donc hier matin sept assemblées, une chez chaque président de chaque chambre. On trouvera ci-après le résultat de ces sept assemblées. Il y en eut aussi une entre ceux de la Grande Chambre qui ont donné leur démission, dont l'arrêté se trouvera ci-après.

Résultat des assemblées des présidents et conseillers des Requêtes et Enquêtes, du 25 février.

Pénétrés d'amour et remplis de soumission pour le Roi, nous n'aspirons qu'au bonheur de lui donner des témoignages publics des sentiments dont nos cœurs ont toujours été et seront toujours animés; mais privés par la dernière déclaration apportée au lit de justice des fonctions de nos offices les plus essentielles au bien de son service et de celui de l'État, séparés de seize de nos confrères par l'éloignement de leurs personnes et par le remboursement annoncé de leurs charges, notre seule ressource est dans la justice et la bonté du Roi, et il ne nous reste qu'à le supplier avec les instances les plus respectueuses de vouloir bien lever ces obstacles, et nous mettre à portée de continuer à lui donner des preuves de notre zèle et de notre fidélité. Nous prions M. le premier président de rendre compte au Roi de nos sentiments.

Arrêté de Messieurs de la Grande Chambre qui ont donné leur démission, du 26 février.

Prier M. le premier président d'assurer le Roi que rien ne sera jamais capable d'altérer le profond respect, la soumission et l'amour que nous ayons toujours fait profession d'avoir pour S. M., et que nous attendrons de la bonté de son cœur, avec la plus parfaite soumission, qu'il lui plaise de réunir tous les membres de son Parlement et lever les obstacles qui naissent des déclarations et édits du 10 octobre 1756.

[*Nouvelles du Parlement.*]

a dénoncé ce matin à la Grande Chambre le refus fait par le ain des Hospitalières du faubourg Saint-Marceau de leur donner dres mercredi dernier. Il y a une information ordonnée. Le n qui a refusé a déclaré le faire par ordre de M. l'archevêque. nde Chambre savoit que le Châtelet devoit prendre connois- le cette affaire aujourd'hui matin, et pour le prévenir M. le président a fait avertir Messieurs à six heures du matin de se au palais à sept.

nouvelles que l'on a des parlements de Bretagne, ien, de Bordeaux, sont encore bien éloignées de la sion aux ordres du Roi que l'on désireroit. Celles lement de Besançon sont encore plus mauvaises; ulement ils ont refusé l'enregistrement de la dé- on du second vingtième, mais ils ont publié leur l'une manière séditieuse. Le premier président, Quinsonas, n'ayant point de part dans ces délibé- , étant dangereusement malade depuis très-long- M. de Michotet, second président, qui préside au- ui à cette compagnie, a été mandé pour venir compte de ce qui s'est passé.

y a encore rien de décidé pour l'ambassade de où on croit que M. de Stainville ne retournera pas; y retourne ce ne sera que pour peu de temps, étant à passer à celle de Vienne. Les ambassadeurs de dans les cours étrangères ont obtenu depuis quel- nps, c'est-à-dire depuis le ministère de M. de Puy- un traitement plus considérable que celui qu'ils auparavant. Le Roi donne 50,000 écus par an s grandes ambassades. M. le duc de Duras a eu 200,000 livres par an pour celle de Madrid. Il tre cela 100,000 écus de gratification, 50,000 li- ur affaires secrètes, et on lui a prêté pour 4 ou livres de meubles ou effets dont il en a gardé la

ndi 28. — J'ai parlé ci-dessus du serment des

maréchaux de France ; j'ai appris à cette occasion que c'est le premier valet de chambre qui donne le carreau que l'on met aux pieds du Roi pour ceux qui prêtent serment, et que c'est l'huissier du cabinet qui prend l'épée et le chapeau et les rend après le serment ; mais que lorsque le duc de Lorraine prêta serment entre les mains de Louis XIV pour le duché de Bar, le 25 novembre 1698, ce fut M. le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la chambre, qui prit le chapeau et l'épée de M. le duc de Lorraine et les lui rendit. M. le duc de Gesvres avoit alors son fils, M. le marquis de Gesvres, depuis duc de Tresmes, qui avoit la survivance de sa charge. On proposa à M. le duc de Gesvres de ne point se donner le désagrément de faire cette cérémonie, de s'absenter sous quelque prétexte et de laisser faire les fonctions de sa charge à son fils dans cette occasion. M. le duc de Gesvres crut que de les faire lui-même étoit un moyen de plaire au Roi, et le Roi lui en sut si bon gré, que dès le lendemain il donna 2,000 écus de pension à une fille de M. de Gesvres qui étoit alors dans un couvent, laquelle épousa depuis M. de Revel. M. de Gesvres n'avoit point demandé cette pension, et lorsqu'il remercia le Roi, S. M. lui dit : « Je me fais plaisir de donner des marques de bonté à ceux qui me servent avec affection. »

J'ai parlé ci-dessus des assemblées à la Grande Chambre. J'ai oublié une observation, c'est sur la manière de prendre les voix, et il y a plusieurs sortes de séances différentes à la Grande Chambre. Celle des lits de justice est connue. Les présidents à mortier sont dans le banc d'en bas qui est en face de la cheminée. Ils demeurent dans cette même place aux petites audiences ; alors les conseillers sont dans les bancs à droite et à gauche et vis-à-vis, qui forment le carré d'en bas. A la grande audience, les présidents en robes rouges montent en haut, ayant sur le même banc qu'eux, mais un peu plus bas, les conseillers-clercs. Tout ce banc est à la gauche de la place

du Roi. A la droite de la place du Roi sont assis les conseillers de Grande Chambre, tant sur le banc que sur de petites banquettes que l'on met en haut devant le banc des conseillers. Les trois avocats généraux sont alors sur le banc en bas, que les présidents ont coutume d'occuper, et les parties plaidantes, lorsqu'il y en a, se mettent sur les deux bancs à droite et à gauche de celui des avocats généraux. Il y a toujours un intervalle d'environ une demi-heure entre la petite et la grande audience; pendant cet intervalle l'on va à la buvette, et les présidents à mortier prennent leurs robes rouges. Les réceptions des pairs de France se font à la séance d'en bas. J'ai déjà observé qu'à la réception de M. de Duras il n'y eut ni changement de séance, ni intervalle entre cette réception et le commencement de l'instruction du procès criminel. Cela s'est pratiqué de même aux autres séances jusqu'à présent. Les princes du sang et pairs de France occupent les bancs qui forment le carré d'en bas avec celui où les présidents demeurent toujours; les présidents et conseillers d'honneur, maîtres des Requêtes et conseillers de Grande Chambre sont alors assis dans le banc d'en haut à droite de la place du Roi, tant sur ledit banc que sur des banquettes redoublées. Il n'y a personne sur le banc à gauche de la place du Roi, parce qu'il y a une couverture au-dessus des bancs des présidents qui empêche de voir sur le banc qui est derrière eux. On sait que par un usage bien humiliant pour la pairie, et dont il seroit bien à désirer qu'elle fût délivrée, il y a un conseiller qui se place sur chaque banc où il y a des pairs. Les présidents à mortier sont placés sur leur banc par rang d'ancienneté; mais les conseillers et les honoraires se placent sans ordre de rang. Les pairs sont placés suivant l'ancienneté de la pairie. Lorsque le premier président prend les voix, il demande d'abord l'avis du rapporteur, ensuite du doyen, puis des conseillers qui sont placés sur chaque banc des pairs; de là, des autres conseillers, maîtres des Requêtes

et honoraires suivant qu'ils se trouvent placés ; ensuite des pairs, en commençant par le dernier ; de même des princes du sang, en commençant par le dernier ; et de même des présidents à mortier. Voilà ce qui se pratique lorsqu'il s'agit d'opiner sur une affaire dont on a fait le rapport. Mais lorsqu'il s'agit de savoir si on lira ou non tel mémoire, ou si on délibérera sur telle affaire, comme il arriva à la dernière séance sur le mémoire envoyé par M. le prince de Croy, alors le premier président prend l'avis d'abord des présidents, en commençant par le plus ancien, ensuite du doyen, des conseillers qui sont sur le banc des pairs ; le reste comme dans les autres occasions.

M^lle de Laval, nièce de M^me de Clermont, dame d'atours, fit hier profession à la Ville-l'Évêque. Sa mère étoit fille de M. d'Epinay et de M^lle d'O. M^lle de Laval étoit riche ; elle a donné tout son bien à M^me Daguesseau. M^me Daguesseau s'appelle Nolant. Ce sont des gens de condition de Normandie.

On trouvera ci-après les nouvelles du Parlement que je reçois d'aujourd'hui.

Depuis les arrêtés de Messieurs des Enquêtes et Requêtes, M. le premier président a prié MM. les présidents des Enquêtes et des Requêtes de passer chez lui et leur a dit : « Je vous prie d'assembler chez vous, dès aujourd'hui, les présidents et conseillers de vos chambres pour leur proposer une observation que j'ai faite sur la réponse qui m'a été remise de leur part ; elle tend à y ajouter ces mots ci-après : « De vouloir bien lever ces obstacles, et vous mettre à portée, en reprenant vos fonctions ordinaires, de continuer, etc. » Cette addition, qui ne change rien à la réponse, pourroit faciliter beaucoup l'explication qu'ils m'ont chargé de faire au Roi de leurs sentiments.

MM. les présidents des Enquêtes et Requêtes, en conséquence, ont assemblé chez eux leurs chambres, et le résultat de l'avis de tous Messieurs des Enquêtes et Requêtes a été, au lieu de : « Lever ces obstacles, et vous mettre à portée de continuer, etc., » de mettre : « De lever ces obstacles, pour vous mettre à portée de reprendre vos fonctions et continuer, etc. »

MARS.

Élection de M. Séguier à l'académie française. — Suite du procès de Damiens. — Mort du prince de Chalais. — Le Roi tient les sceaux. — Mécontentement du Roi contre Messieurs des Enquêtes et Requêtes. — Remontrances du parlement de Rouen. — Anecdotes sur l'Impératrice; détails sur son gouvernement et ses revenus. — Propositions faites à Louis XV en 1741 par Marie-Thérèse. — Les conseillers d'État. — École militaire d'Autriche. — Suite du procès de Damiens. — Détails sur la captivité de Damiens; dépenses qu'elle occasionne. — Mort de M. de Saint-Séverin et notice biographique. — M. Pallu créé intendant général de la marine. — Condamnation de l'amiral Bing. — Suite du procès de Damiens. — Lettre du comte de Tessin au maréchal de Belle-Isle. — Généraux de l'armée du Bas-Rhin. — Nouvelles de Brest. — Nouveaux arrangements pour l'Opéra. — Ordonnance pour le règlement des équipages et de la table des officiers. — Toiles peintes et détails statistiques. — Réception de l'évêque d'Autun à l'académie française. — Sacre de l'évêque de Strasbourg. — Le Roi tient les sceaux. — Nouvelles de Westphalie. — Suite du procès de Damiens. — L'amiral Bing. — Duel à Paris. — Création de généraux-majors. — Démission de Champcenetz et nouveau premier valet de chambre. — Démission de M. Silhouette. — Suite du procès de Damiens. — Les trois genres de question. — Suite des affaires du Parlement. — Suite du procès de Damiens. — Nouvelles du parlement de Besançon. — Neuf chapeaux vacants. — Fin du procès de Damiens. — Supplice de Damiens. — Nouvelles de Brest. — Changements dans les logements de Versailles.

Du mercredi, 2 mars, Paris. — Je n'ai point parlé de la dernière assemblée de l'académie françoise. Ce fut lundi dernier. La place vacante par la mort de M. de Fontenelle étoit demandée par M. Séguier, avocat général. Le nom de Séguier est devenu trop cher à cette académie depuis la protection que lui a accordée le chancelier Séguier, pour que la demande de M. l'avocat général ne fît pas disparoître tout autre concurrent; il fut donc élu unanimement. Il y eut cependant trois boules noires dans la boîte blanche, dont une fut mise par M. Crébillon, qui avoua dans l'assemblée même qu'il s'étoit trompé de boîte. A l'égard des boules noires dans une assemblée qu'on peut regarder comme unanime, c'est un usage qu'on prétend qui est établi depuis longtemps, et que Racine même l'éprouva lorsqu'il fut élu. Cette place de M. de Fontenelle avoit été remplie ci-de-

vant par M. de Villayer, mort en 1691, et avant lui par M. Servien, mort en 1659. M. Séguier sera le quatrième qui occupera cette même place. M. le cardinal de Richelieu a été le premier protecteur de l'académie françoise; il mourut, comme l'on sait, en 1642; M. le chancelier Séguier, comme l'on sait, fut protecteur après lui, et mourut en 1672. Ce fut à sa mort que le Roi se déclara lui-même protecteur de l'Académie.

La séance d'aujourd'hui au Parlement a commencé à huit heures un quart; il y avoit un pair de moins, M. le duc d'Aumont, qui est malade. Il a toujours été question de continuer l'instruction du procès criminel. On avoit arrêté dans la dernière séance de suivre les informations sur l'affaire de Saint-Joseph; on a rendu compte aujourd'hui de ce qui a été fait en conséquence, et il a fallu pour cela reprendre ce qui avoit rapport à cette affaire. Plus on l'approfondit et plus elle paroît singulière, et on ne peut presque pas douter que la petite d'Escouflet n'ait parlé le mercredi 5, jour de l'assassinat, avant quatre heures après midi. Ces mots : « Le Roi est assassiné ou le sera, » qui sont traités de mensonge, d'étourderie, de discours d'enfant, tant dans ses interrogatoires à elle-même que dans plusieurs autres, sont bien dignes d'attention; et pour être instruit plus exactement de la vérité, s'il est possible, et remonter à ce qui a donné occasion à ce discours, la petite fille a été décrétée de prise de corps. L'affaire étant aujourd'hui en règle par le réquisitoire de M. le procureur général, on a opiné ensuite par rapport aux deux sœurs de la petite d'Escouflet et une pensionnaire de Saint-Joseph qu'on appelle Geoffroy, et qui étoit fort amie de cette petite fille. Il y a eu différents avis; celui qui l'a emporté à été celui de M. Peletier de Rosambo, de surseoir à toutes procédures contre ces différentes personnes jusqu'à ce qu'on eût vu, par les interrogatoires faits à la petite d'Escouflet, s'il y avoit lieu de prononcer autrement. Après cette af-

faire on a rendu compte de plusieurs réquisitoires du procureur général, à l'occasion de différents rapports qui lui ont été faits par des mémoires, des lettres ou des avis différents tendant à prouver des discours qui pouvoient donner lieu de soupçonner quelque formation de complot. Ces discussions ont été fort longues; les unes ont paru mériter attention, d'autres ne pouvoir être suivies. Une des dernières affaires, sur laquelle on a raisonné longtemps sans délibérer en forme, a été par rapport à un propos tenu par un abbé nommé la Chapelle, mais qui a encore un autre nom, homme âgé de quatre-vingt-cinq ans, connu de M. Zaluski, grand référendaire de Pologne, propos qui n'a pas un rapport immédiat à l'assassinat, mais qui peut cependant donner de justes soupçons. L'embarras a été de mettre en règle les éclaircissements qu'on pourroit prendre sur cette affaire; M. le prince de Conty a dit qu'il connoissoit particulièrement le grand référendaire, parce que son grand-père ou son grand-oncle avoit été fort attaché aux intérêts de M. le prince de Conty, grand-père de celui-ci, dans le temps de son élection; que ce seroit une vraie peine pour M. Zaluski s'il recevoit une assignation pour déposer les connoissances qu'il a acquises. On a donc cherché d'autres expédients, et M. le prince de Conty a offert même que la dénomination fût intitulée de son nom. Il y a peu d'apparence que cette recherche produise des lumières utiles, mais on ne négligera cependant pas d'en faire usage, voulant ne rien oublier dans une affaire aussi importante. C'est en conséquence de ce principe, qui est uniforme dans toute l'assemblée, qu'on a encore proposé quelques autres avis qui ne sont point revêtus de forme juridique, mais qui peuvent mériter d'être examinés. Un de Messieurs les conseillers a dit aussi que deux personnes à lui inconnues, mais qui lui paroissoient d'honnêtes gens, l'avoient averti qu'elles connoissoient en Normandie deux autres personnes qui avoient des lumières sur les causes

de l'assassinat, et a dit qu'on lui avoit remis les noms de ces deux autres personnes de Normandie. L'incertitude de cet avis n'a pu mettre à portée d'agir en conséquence, mais il a été dit que tous ceux qui apprendroient quelque chose concernant ledit assassinat, communiqueroient à M. le procureur général les mémoires, lettres et avis qui leur seroient remis, afin qu'il en pût faire usage suivant sa prudence et ses lumières, en écartant tout ce qui lui paroîtroit inutile, d'autant plus que la prolongation de l'instruction ne sert qu'à retarder le jugement définitif, risquer la santé de ce misérable assassin, que l'on voit maigrir journellement et dont on espère tirer des connoissances par les tourments, et enfin parce que tous ces délais donnoient occasion à plusieurs raisonnements, conversations et discours qui n'étoient déjà que trop multipliés, et qu'il étoit important de finir et d'effacer, s'il est possible, l'idée et le souvenir d'un pareil attentat. La séance a été remise à mercredi prochain, 9 de ce mois.

Du samedi, 5, Versailles. — On apprit ici, le 2, que M. le prince de Chalais étoit tombé en apoplexie dans son château de Chalais, et étoit mort le même jour, sans que la connoissance lui fût revenue. Il étoit retiré depuis plusieurs années dans son château avec M^me^ de Chalais; ils y ont presque toujours eu quelques-uns de leurs enfants. M. de Périgord en arrivoit, et M^me^ de Périgord y est encore. M. de Chalais vivoit dans une grande piété et passoit une grande partie de la journée à prier Dieu. On estime qu'il devoit avoir soixante-dix-neuf ans. M. son père fut marié en 1676, et M. de Chalais avoit eu un frère aîné. Je crois que M. de Chalais avoit commencé à servir dans la marine; il étoit neveu de M^me^ des Ursins, aussi bien que M. de Lanti; il avoit été exempt des gardes du corps du roi d'Espagne, et s'étoit fort attaché à ce prince qui l'honoroit de ses bontés particulières. On sait que dans le temps de la grande faveur de M^me^ des Ursins, la santé du roi d'Espagne s'affoiblit; il avoit des vapeurs qui don-

oient de l'inquiétude. Pendant ce temps, M. de Chalais
M. de Lanti ne le quittoient point et jouoient à l'hombre
ec lui. Ils étoient encore auprès de lui lorsqu'il s'avança
devant de la princesse de Parme (Farnèse), dès lors
ne d'Espagne, ayant été mariée par procuration. J'ai
à marqué dans mon journal que M. de Chalais étoit
suadé que le roi d'Espagne ignoroit parfaitement le
voi de M^me^ des Ursins et croyoit que ce renvoi avoit été
sans le consentement du roi d'Espagne, mais que
tivée de cette princesse, qui étoit attendue avec im-
ence, fit tout oublier. J'ai marqué en même temps
M^me^ la duchesse de Saint-Pierre (Croissy), qui est
re vivante et qui a été dame du palais de la reine
pagne (Farnèse) et honorée de son intime confiance,
ient que la Reine n'agit dans cette occasion que de
ert avec le roi d'Espagne. M. de Chalais venoit fort
dans ce pays-ci et ne s'y est établi que dans le temps
on mariage avec M^lle^ de Mortemart, veuve de M. de
, laquelle avoit eu de ce premier mariage M. de la
, grand maréchal des logis, M. de Courcelles, M. l'abbé
hamillart, et deux filles, dont une religieuse et
e veuve de M. de Talleyrand, dont elle a trois ou
e garçons et une fille. M^me^ de Chalais a eu de son
d mariage un fils, mort jeune, et une fille qui a eu
ce de dame du palais de M^me^ de Chalais et qui a
é M. de Périgord, aujourd'hui menin de M^gr^ le Dau-
, et qui est de même maison que M. de Chalais. M. de
is avoit acheté 200,000 livres, depuis plusieurs
s, le gouvernement de Berry, que le Roi a donné à
Périgord depuis environ deux ans sur la démission
de Chalais. M. de Chalais n'avoit pas une figure
ble à beaucoup près, mais il avoit beaucoup de
té et de vertu, et a toujours été honoré et estimé de
qui l'ont connu. Il avoit beaucoup aimé la chasse,
cette occasion faisoit souvent sa cour au Roi; il le
it à toutes ses chasses, avoit toujours l'honneur de

souper dans ses cabinets, et recevoit beaucoup de marques de bonté de Sa Majesté.

Le Roi tint le sceau avant-hier depuis midi jusqu'à deux heures et demie. Cette cérémonie se fit dans la pièce en ovale avant la chambre du Roi. Cette pièce devenant cabinet dans ce moment, l'huissier du cabinet croyoit avoir droit de se tenir à la porte, mais il fut décidé que la porte seroit gardée par l'huissier du sceau, de même qu'aux cérémonies de l'Ordre l'huissier de l'Ordre s'empare de la porte du cabinet privativement à l'huissier du Roi. On avoit établi une grande table longue vis-à-vis de la cheminée; le Roi étoit assis vis-à-vis le milieu de cette table, ayant le fauteuil le dos à la cheminée. Il ne se couvrit point pendant la séance. Il y avoit à droite et à gauche du fauteuil du Roi, aux deux bouts de la table, six conseillers d'État, trois de chaque côté, savoir : MM. de Brou, Daguesseau, de Fresne, Poulletier, Bernage, prévôt des marchands, et Trudaine; ces Messieurs croyoient avoir le droit d'être assis dans des fauteuils parce qu'ils le sont en effet au conseil privé ou des parties, quoique le fauteuil du Roi soit au bout de la table, lequel est censé représenter sa personne; ils croyoient aussi qu'ils auroient l'honneur de se couvrir comme au conseil; mais il n'y eut pas lieu à cette question puisque le Roi ne se couvrit point (1). Il y avoit six maîtres des Requêtes debout; ils sont aussi debout au conseil privé. Ce n'est pas la première fois que

(1) On fait sur cela trois observations : 1° En 1672, les conseillers d'État étoient assis dans des chaises à bras et étoient couverts; mais le Roi tint les sceaux alors dans la chambre même du conseil, au lieu qu'ici il les a tenus dans l'intérieur de son appartement. 2° Le Roi se couvrit; ici il ne s'est point couvert. 3° L'usage de respect alors étoit de se couvrir; usage qui n'a cessé que depuis moins de trente ans. Les hommes mettoient leurs chapeaux lorsqu'ils avoient l'honneur de manger avec le Roi, et même dans la société on se couvroit à table devant toute personne à qui on portoit respect. Il est vraisemblable que dans ce siècle, où la commodité a prévalu presque sur tout cérémonial, les chapeaux ont été supprimés parce qu'ils embarrassoient le service du maître d'hôtel. (*Note du duc de Luynes.*)

nos Rois ont tenu le sceau. A la mort du chancelier Séguier, en 1672, la place de chancelier qu'il avoit fut vacante pendant deux ans, et celle de garde des sceaux qu'il avoit aussi demeura trois mois sans être remplie. Le Roi tint le sceau pendant ces trois mois. Ce ne fut qu'au bout de ce terme qu'il nomma garde des sceaux M. d'Aligre, fils du chancelier de ce nom. Ce M. d'Aligre, garde des sceaux, ne fut fait chancelier qu'en 1674. Pendant ces trois mois, c'est-à-dire depuis le 6 février jusqu'au 27 avril, le Roi tint le sceau onze fois. Louis XIII avoit tenu le sceau en 1621, au camp devant Montauban, après la mort du connétable de Luynes, à qui il en avoit confié la garde. Henri IV avoit tenu le sceau en 1590, après la démission du S^r de Montholon, et en attendant l'arrivée du S^r de Chiverny, qui avoit été rappelé. Henri III avoit scellé lui-même des lettres patentes que le chancelier de Birague avoit refusé de sceller.

Il paroît très-certain que les arrêtés de Messieurs des Enquêtes et Requêtes ont beaucoup déplu au Roi, et cela est fort aisé à croire. Le Roi n'a pas voulu y répondre et a dit qu'ils ne méritoient que son indignation.

Il paroît un précis manuscrit venant de Rouen, contenant le résultat de la délibération des commissaires nommés par ce parlement au sujet des remontrances projetées par rapport à la situation du parlement de Paris. Ce papier contient neuf chefs. Il n'en a point paru encore de si forts, de si peu mesurés, et qui annoncent autant l'esprit d'indépendance et l'union intime des parlements contre l'autorité du Roi; il y est bien annoncé et répété que tous les parlements du royaume ne sont que des classes du parlement de Paris, et que l'autorité de ce Parlement doit concourir avec celle du Roi, après une mûre délibération, pour donner une valeur réelle à ses volontés.

M. de Vaux arriva hier de Vienne; il est colonel à la suite du régiment de Talleyrand; il a été employé dans

l'état-major de l'armée de M. le prince de Conty et s'est toujours acquitté avec distinction de toutes les commissions dont il a été chargé. M. le comte, aujourd'hui maréchal d'Estrées, l'ayant connu à l'armée, a désiré qu'il allât avec lui à Vienne. M. de Vaux ne lui a pas été inutile, sachant parler allemand; quoiqu'on parle très-communément françois à Vienne, il y a des occasions où il n'est pas indifférent de savoir la langue du pays. M. de Vaux, qui est venu en voiture, n'a été que neuf jours en chemin. M. le maréchal d'Estrées devoit partir un jour après lui; il paroît que M. d'Estrées a été très-bien reçu à Vienne, et qu'il y est traité avec grande distinction. L'Impératrice, qui a toujours traité M. de Vaux avec beaucoup de bonté, lui donna une audience particulière d'une demi-heure la veille de son départ, et au sortir de l'audience M. le comte de Kaunitz lui remit de la part de l'Impératrice une fort belle bague composée d'un assez gros diamant entouré de karats. M. de Vaux ne vouloit pas recevoir ce présent, et il ne l'accepta qu'après avoir demandé à M. d'Estrées ce qu'il devoit faire. Dans les différentes conversations qu'il eut avec l'Impératrice, elle lui demanda pourquoi il avoit appris l'allemand; il ne pouvoit qu'être embarrassé à répondre à cette question; il marqua son embarras d'une manière respectueuse. L'Impératrice en riant lui dit : « Je vois bien que c'étoit pour me faire la guerre. »

M. de Vaux m'a raconté une cérémonie qui se pratique à Vienne et qui paroîtroit extraordinaire ici. Il est arrivé à Vienne lorsque l'Impératrice étoit prête à accoucher, et il l'a vue relever de ses couches; c'est dans la chapelle du château que se fait cette cérémonie. L'Impératrice part de son appartement tenant entre ses bras l'enfant dont elle vient d'accoucher, et elle va le présenter elle-même à l'autel. On ne peut avoir plus de grâces qu'en a l'Impératrice. Je ne sais si je n'ai pas écrit ce qui lui arriva, il y a quelques années; elle demandoit un secours d'ar-

ent au clergé de ses états héréditaires. Les évêques s'as-emblèrent par son ordre; elle leur donna audience à hacun séparément. Le premier qui fut admis à cette udience entra dans le cabinet bien déterminé à expliquer es raisons et à ne rien accorder; mais en sortant il se rouva si bien persuadé par ce que lui avoit dit l'Impéra-rice, qu'il changea entièrement de sentiment; il le dit à es confrères, qui en furent étonnés et crurent être plus ermes; mais ils eurent tous le même sort et finirent par onner plus qu'on ne leur demandoit. L'Impératrice se ve tous les jours à six heures du matin; elle travaille endant deux ou trois heures sur les mémoires qui lui nt présentés. La manière de prendre des résolutions ressemble point à ce qui se pratique ici. L'Impératrice inq ministres de conférence; c'est ce qu'on appelleroit ministres d'État. M. d'Ulefeld étoit autrefois le pre-er; c'est un homme ferme, sec, attaché à son senti-nt, et peut-être pas autant dans les intérêts de la France les autres; il est actuellement grand-maître de la ison de l'Impératrice; il est toujours ministre de con-ence, mais il n'est pas le premier. Le premier de tous M. de Kaunitz qui a plus particulièrement le détail affaires étrangères; mais on verra par ce qui va être que tous ont part aux délibérations. Les autres mi-tres sont M. de Colloredo, M. de Kevenhuller et M. de hyani. Lorsqu'il arrive quelques dépêches des mi-tres étrangers, ou quelque mémoire qui doit être té au conseil de l'Impératrice, les affaires contenues s cette dépêche ou mémoire sont écrites à mi-marge; ministre à qui la dépêche ou mémoire a été adressé son avis par écrit sur un billet qu'il joint au mé-ire, et quelquefois cet avis est cacheté. Le mémoire est uite porté successivement aux autres ministres de férence, qui écrivent de même leurs avis. Les avis cinq ministres sont examinés par l'Impératrice, et que l'affaire est d'espèce à être discutée plus particu-

lièrement, elle est traitée dans un conseil en sa présence, sinon l'Impératrice donne ses ordres et l'on expédie les réponses en conséquence. Il sembleroit que cette méthode pourroit prolonger l'expédition des affaires; on dit cependant qu'elles n'en sont pas expédiées moins promptement, et que les réponses subséquentes aux ordres envoyés étant nécessairement un témoignage de la date de ces envois, cette raison pourroit même être encore un nouveau moyen, s'il étoit nécessaire, pour déterminer les ministres à une plus grande exactitude. Le ministre qui a le détail des affaires de la guerre est le président du conseil de guerre et n'est point ministre de conférence; c'est actuellement M. Dietrichstein. Il y a aussi un vice-président de ce conseil de guerre qui est M. de Neuperg. Les finances sont entre les mains du chancelier de Bohême, qui s'appelle de Haugwitz, mais c'est l'Empereur qui en a la suprême direction. Il a une capacité étonnante sur cette partie du gouvernement, et l'Impératrice s'en rapporte à lui sur l'administration de ses propres revenus. Les revenus de l'Empereur, comme grand-duc de Toscane, montent environ à 8 ou 9 millions par an, et il ne dépense pas plus de 1 million. C'est l'Impératrice qui fait toute la dépense de bouche et de logement pour l'Empereur (1), et par cet arrangement l'épargne qui peut être faite sur les revenus de la Toscane est employée en partie à faire des acquisitions de terres particulières pour former des revenus certains aux cadets de leurs enfants, tous les biens de la maison d'Autriche passant à l'aîné en vertu de la pragmatique. Ce système d'acquisitions pour les archiducs étant suivi depuis plusieurs années, il s'en trouve déjà d'achetées en Hongrie pour 3 ou 4 millions de rente. C'est aussi pour l'un des

(1) Dans les écuries de l'Empereur et de l'Impératrice, tant pour eux que pour les archiducs et archiduchesses, ils n'ont qu'environ 800 chevaux. (*Note du duc de Luynes.*)

archiducs qu'est destinée la belle maison du feu prince Eugène, à Vienne, qui n'est point occupée présentement; on croit cependant que ce magnifique palais pourroit être destiné à faire une maison de campagne à l'archiduc d'Autriche. L'Impératrice a environ 80 millions de revenu, somme peu considérable pour la souveraine d'un si grand nombre d'états, et c'est par cette raison qu'en écrivant à M. de Brown, pendant la guerre d'Italie, qui fut terminée par la paix de 1748, elle mettoit ces propres termes dans sa lettre : « Je suis une gueuse, c'est ce qui m'empêche de faire pour vous tout ce que je voudrois; mais voici un moyen d'y suppléer, etc. » Pour entendre ce langage familier avec M. de Brown, il faut savoir que ce général, qui est aimable et a de l'esprit, a toujours été particulièrement attaché à l'Impératrice, ce qui a même fait dire qu'il en étoit amoureux. Dans l'occasion dont je viens de parler, l'Impératrice vouloit donner une récompense à M. de Brown qui la servoit bien, et dont la fortune n'étoit pas assez grande pour ne pas avoir besoin de grâces; elle lui mandoit donc que pour suppléer à ce qu'elle ne pouvoit faire, elle lui envoyoit tous les mémoires des différentes sommes qui lui étoient dues par l'Espagne et qui montoient environ à 2 millions; qu'elle imaginoit bien qu'il ne falloit pas se flatter d'obtenir le payement entier de cette dette, mais qu'on en pourroit obtenir au moins une partie par accommodement; qu'elle la lui abandonnoit en entier; qu'il en fît ce qu'il pourroit. M. de Brown communiqua cette lettre à M. le maréchal de Belle-Isle, qui en fit usage auprès de M. de la Mina, et après différentes discussions, M. de Brown en toucha environ 200 ou 250,000 livres (1).

(1) L'Impératrice conserve toujours les mêmes bontés pour M. de Brown; elle vient de lui en donner une nouvelle preuve dans ce moment. M. de Brown a quitté l'armée qu'il commande pour venir à Vienne recevoir les ordres de l'Impératrice sur les opérations de la campagne et conférer en même temps avec M. le maréchal d'Estrées. L'Impératrice a su que M. de Brown a

J'avois oublié de dire, en parlant du travail de l'Impératrice, qu'elle donne audience tous les jours. Elle est toujours levée à six heures, comme je crois déjà l'avoir dit; c'est immédiatement après qu'elle se met au travail pendant trois ou quatre heures; et avant ou après la messe, et lorsqu'elle a fait une toilette qui n'est jamais bien longue, est le temps de l'audience. Le chambellan de service (car ce n'est point la grande-maîtresse, laquelle représente la dame d'honneur) lui remet un état de tous ceux qui demandent audience; l'Impératrice marque les noms de ceux qu'elle a le temps de voir, et si le temps ne lui permet pas de les voir tous, les autres sont remis au lendemain. Ces audiences sont tête à tête. Il y a encore un autre temps de parler plus familièrement et plus à son aise à l'Impératrice; c'est à Schœnbrunn, maison de campagne presque dans le faubourg, éloignée du palais à peu près deux fois comme de Trianon à Versailles. L'Impératrice, qui aime beaucoup à marcher, y a fait construire de longues galeries couvertes pour pouvoir faire de l'exercice à pied dans le temps qu'on ne peut pas aller dehors. C'est pendant le temps de ces promenades que tout particulier, officier, soldat même, a droit d'approcher de l'Impératrice et a l'honneur de lui parler. Elle n'est point dans ce moment entourée de l'appareil de la majesté; elle a tout au plus avec elle une de ses dames qui la suit, ou quelqu'une de celles qu'elle honore de ses bontés, et peut-être aussi l'officier de garde, car il n'est pas question de gardes qui suivent, ni de capitaine des

---

un valet de chambre qui lui est extrêmement attaché et qui a eu des soins infinis de son maître pendant le temps qu'il a été malade. L'Impératrice dit à M. de Brown qu'elle vouloit voir ce valet de chambre; M. de Brown reçut cet ordre avec étonnement et respect. L'Impératrice, en sortant, aperçut le valet de chambre et l'appela; elle lui dit : « Je vous remercie des soins que vous avez eus de votre maître, et pour vous marquer combien j'en suis satisfaite, je vous donne une pension de 1,200 livres, et voilà une tabatière d'or dont je vous fais présent. »

l'Impératrice. On a regardé cet arrangement
e plus propre à faire connoître à cette souve-
officiers qui ont l'honneur de les commander.
ommandant de cette garde qui fait auprès de
rice les fonctions de capitaine des gardes. Lors-
ampagne on a l'honneur de manger avec elle,
dont les hommes ne sont point privés, le com-
de la garde est toujours placé auprès de l'Impé-
préférablement même à la grande-maîtresse.
ur et l'Impératrice ne sortent point avec l'appa-
el nous sommes ici accoutumés. L'Empereur ne
sonne avec lui qu'un ou deux chambellans, et
gens de sa cour. Il en est de même dans les
yages comme dans les petits, et c'est ainsi qu'il
n dernier lieu lorsqu'il a été à vingt ou trente
-devant du prince Charles, son frère. L'Impéra-
rdinairement accompagnée par deux ou quatre
bans et par le capitaine de sa garde.
dis conter, il y a quelques jours, un fait bien
ble, au sujet de l'Impératrice. Avant l'élection
s VII, et dans le temps que M. de Belle-Isle étoit
rt, il y arriva un M. Koch en qui l'Impératrice
grande confiance; c'est lui qui écrit toutes les
us sa dictée, et c'est le seul secrétaire qu'elle ait.

l'usage qu'il jugeroit à propos, et outre cela Luxembourg tout fortifié. Les termes dans lesquels on étoit dans ce moment ne permirent pas d'accepter des offres qui cependant paroissent bien avantageuses, et qui prouvent bien quelle étoit alors la situation des affaires de l'Impératrice.

Je viens d'apprendre que M. de la Serre, gouverneur des Invalides, a été fait inspecteur d'infanterie; ce n'est point une place vacante, c'est une grâce particulière.

Avant-hier, le Roi donna deux nouveaux rangs de conseillers d'État, l'un au fils de M. Trudaine, et l'autre au fils de M. Boulogne. On sait que le titre de conseiller d'État ne donne aucun droit au conseil d'État; tous ceux qui composent le conseil d'État sont ministres et le deviennent dans le moment que le Roi les fait entrer au conseil (1). La place de conseiller d'État est la plus grande récompense qu'un homme de robe puisse espérer, à l'exception des charges; elle est plus honorable qu'utile, à moins qu'on n'ait des bureaux. Les conseillers d'État sont assis au conseil des parties, comme je l'ai déjà dit, et y ont même des fauteuils en présence du fauteuil du Roi, pendant que les maîtres des Requêtes sont debout. On n'appelle point ces siéges des fauteuils, mais des siéges à bras. Les intendants des finances ont de droit la séance de conseiller d'État sans l'être réellement, et prennent leur rang au conseil privé après le dernier conseiller d'État; ils montent successivement, mais ils perdent leur rang dans l'instant qu'ils cessent d'être intendants des finances. C'est ce qui est arrivé à M. Poulletier, aujourd'hui conseiller d'État; il avoit été fait intendant des finances et avoit pris séance au conseil privé en cette qualité; i

(1) Je ne puis mieux faire que de rapporter à cette occasion l'extrait ci joint de *l'Abrégé chronologique*, année 1689 : « Le Roi donna à M. de Sognelay entrée dans les conseils; c'est ce qu'on appelle être ministre, car depuis 1659 le Roi n'a point donné de lettres de ministre d'État. » (*Note du duc de Luynes.*)

remit cette place lorsqu'il fut nommé intendant de Lyon, et de ce moment perdit son rang. Lorsqu'il a été fait conseiller d'État, il n'a repris son rang que du jour de cette dernière grâce. M. Trudaine le père est conseiller d'État et intendant des finances ; son fils a la survivance de sa place. M. Boulogne n'est qu'intendant des finances; son fils a aussi la survivance de cette place. La survivance accordée à M. Boulogne le fils est antérieure à celle accordée au fils de M. Trudaine. Il n'étoit point d'usage que les survivanciers eussent séance au conseil privé ; il y a cependant un exemple ; M. d'Ormesson le père, conseiller d'État et intendant des finances, l'avoit obtenu pour son fils. M. Boulogne a demandé la même distinction, et fort peu de temps après, M. Trudaine a sollicité la même grâce pour son fils. Lorsque M. Boulogne a été instruit de la demande de M. Trudaine, il a cru n'avoir point lieu de douter que s'ils obtenoient l'un et l'autre ce qu'ils désiroient, son fils étant l'ancien de M. Trudaine auroit le rang avant lui ; cependant le Roi a décidé en faveur de M. Trudaine. La raison de cette décision est que la séance accordée à M. Boulogne est une grâce d'autant plus grande, qu'après avoir mis sur deux têtes la place d'intendant des finances, c'est donner encore à ces deux mêmes personnes un droit qui n'est qu'honorifique dans la personne de celui qui jouit de la place, puisqu'en effet l'intendant des finances n'est point conseiller d'État; il en a la séance, mais séance qui tient si immédiatement à sa place, qu'il la perd et le rang qu'elle lui avoit donné lorsqu'il cesse d'être intendant des finances ; au lieu que M. Trudaine est réellement conseiller d'État, titre qui fait disparoître en quelque manière celui d'intendant des finances, et que son fils, ayant la survivance de la même charge de conseiller d'État, n'avoit contre lui que le non usage de donner le séance au survivancier, et que l'exemple de M. d'Ormesson est bien plus favorable à M. Trudaine qu'à M. Boulogne, puisque c'est précisément la

même espèce : ainsi la décision du Roi est une espèce de dédommagement à M. Trudaine de ce que son fils, quoique dans un cas plus favorable que celui de M. Boulogne, se trouvoit cependant son cadet, et en même temps une justice par les raisons que je viens d'expliquer.

On vient de trouver ci-dessus un grand article sur Vienne : j'y ai oublié un détail assez curieux, c'est par rapport à l'école militaire que l'Impératrice y a établie. L'arrangement a été fait en grande partie sur celle que le Roi a établie ici, et il y a cependant quelque différence. Outre les exercices et sciences convenables à un homme de guerre, et la discipline qui en fait la principale partie, on y apprend cinq langues, l'allemand, le françois, l'italien, le bohémien et le hongrois. Les écoliers sont obligés pendant une semaine de ne parler qu'une de ces cinq langues, et il y en a qui ont acquis tant de facilités dans toutes ces langues différentes, qu'ils commencent un récit en allemand, et le continuent successivement dans les quatre autres langues. L'Impératrice est très-occupée du soutien de cet établissement ; elle ne l'est pas moins de ce qui regarde l'éducation de ses enfants ; elle les voit plusieurs fois par jour ; elle est quelquefois témoin de leurs instructions et de leurs amusements. Pendant qu'elle étoit en guerre avec la France, elle entra chez ses enfants et y trouva un jeu établi où l'on disoit : « Il faut tuer ces vilains François. » Elle le trouva très-mauvais et défendit très-expressément qu'on leur tînt de pareils discours, et ajouta : « Nous serons peut-être quelque jour dans d'autres circonstances avec eux. »

On parle toujours de 104,000 hommes qui doivent marcher en deux divisions, et dont les 24,000 hommes projetés d'abord pour envoyer en Bohême feront partie ; mais rien ne paroît encore absolument décidé sur les différents endroits où se porteront ces troupes ; le général qui les commandera n'est point nommé ; on juge bien que ce sera M. le maréchal d'Estrées, mais il n'y a rien

de public. Les troupes destinées à ces deux divisions font différents mouvements pour marcher en avant. Les officiers généraux n'ont point eu d'ordre publiquement de faire leurs équipages, mais il y a lieu de croire que cet ordre ne sera pas longtemps différé. J'ai appris hier que les colonels avoient eu ordre de mander aux officiers de leurs régiments de faire leurs équipages.

Du mercredi 9, *Paris.* — La séance a commencé aujourd'hui un peu après huit heures. M. le maréchal de Belle-Isle n'y étoit pas, s'étant trouvé incommodé, mais M. le duc d'Aiguillon, qui est arrivé de Bretagne depuis peu, s'y est trouvé ; ainsi il y avoit le même nombre de pairs. La première affaire dont on a parlé a été celle du prêtre de quatre-vingt-cinq ans, nommé Lachapelle, qu'on prétendoit avoir révélé au grand référendaire de Pologne, M. Zaluski, des projets de complot contre la vie du Roi. On avoit eu connoissance de ces propos par un sellier de Paris, ce qui a donné occasion d'en approfondir la source. Le référendaire, qui paroît être en grande liaison avec M. le prince de Conty, avoit permis que l'on fît mention du discours qui lui avoit été tenu par cet abbé Lachapelle, mais ne vouloit pas être compromis dans cette affaire. On a remonté à la source, et il s'est trouvé que ce n'étoit que le renouvellement d'un discours que ledit abbé de Lachapelle prétend avoir entendu il y a onze ans, discours sans fondement et qui auroit compromis mal à propos des puissances étrangères, sans pouvoir en tirer aucune utilité. C'est ce qui a déterminé à ne faire rien en conséquence. Ensuite les rapporteurs ont rendu compte des interrogatoires faits sur l'affaire de Saint-Joseph en conséquence de la dernière assemblée. Il a fallu relire les anciennes dispositions. J'ai déjà parlé deux fois de cette affaire, et j'ai dit que celle qui a dit, le mercredi 5 janvier, en rentrant dans le couvent : « Le Roi est assassiné ou le sera ce soir », est une pensionnaire âgée de treize ans et demi, nommée d'Escouflet; qu'une autre pensionnaire

nommée Geoffroy, de même âge et intime amie de l'autre est celle à qui cette petite fille a dit à moitié bas ce qu vient d'être marqué, lui recommandant de n'en poin parler, parce qu'elle seroit grondée, sa sœur lui ayan bien défendu d'en dire un mot. La grande question su toute cette affaire est de savoir si le propos a été tenu l mercredi 5 ou le jeudi 6. La petite d'Escouflet a deu sœurs, l'une mariée à l'aide-major des Invalides nommé M. de la Coudre, et l'autre pensionnaire aux petites Cordelières, qui porte son nom comme fille, mais que l'on dit mariée et séparée de son mari. Dans la suite des interrogatoires et des dépositions, il paroît que la sœur avec qui la petite d'Escouflet a été faire des visites et qui lui a tant recommandé de garder le secret, est M^me^ de la Coudre, quoiqu'elle ne soit désignée en plusieurs des interrogatoires de la petite fille que sous le nom de « ma sœur. » On avoit déjà proposé, dans la dernière assemblée, de décréter de prise de corps M^me^ de la Coudre; les opinions furent partagées, et il passa à la pluralité des voix un assigné pour être ouï. Dans cette séance-ci les preuves ont paru si fortes, qu'on a conclu au décret de prise de corps presque unanimement. On a eu un peu de peine à se résoudre à ce jugement parce que M^me^ de la Coudre est grosse de trois mois. Il a été question de décréter aussi de prise de corps la petite Geoffroy, sur le fondement que par le discours de la petite d'Escouflet elle a eu connoissance du projet contre le Roi dès le mercredi 5, à trois heures et demie ou quatre heures et demie après midi; car il y a quelques variations sur l'heure, mais cela est assez égal, et qu'elle n'en a parlé que le 12, quand elle a été interrogée. Les sentiments ont été fort partagés par rapport à la petite Geoffroy, et il n'a passé qu'à la pluralité de 31 voix contre 27 de la décréter de prise de corps. Il sembleroit, par ce calcul, qu'il n'y avoit que 58 juges, mais il faut observer que lorsqu'on compte les voix, les beaux-frères, le père et le fils ne font qu'une voix quand ils sont

de même avis. Pour en donner un exemple, M. le premier président et M. de Maupeou son fils ne font qu'une voix; M. le duc d'Orléans, M. le prince de Conty et M. le comte de la Marche ne font qu'une voix; M. le prince de Condé et M. le prince de Soubise, son beau-père, ne font qu'une voix; de même M. le duc d'Uzès et M. le duc d'Antin. La longueur de toutes ces discussions et le froid excessif ont fait qu'on a interrompu la séance pour s'aller chauffer, et cette interruption a duré environ une demi-heure. On a parlé ensuite d'une affaire très-embrouillée et d'un grand détail; c'est au sujet des interrogatoires d'un scélérat, soldat aux gardes, nommé Ricard, arrêté à Montdidier et convaincu d'assassinat. On a commencé le procès à cet homme pour son crime, et on l'a transféré des prisons de Montdidier dans celle de la Conciergerie. C'est ce scélérat qui a déposé contre plusieurs personnes, entre lesquelles il paroît qu'il y en a une qui seroit le chef de cinq autres, lesquelles auroient part au moins au projet d'assassiner le Roi. Il a été parlé d'une lettre écrite à un de ces cinq nommé Andoust, lettre point rapportée, mais que le misérable Ricard prétend être très-forte, lettre qu'on a cherchée sans la trouver. Malgré cela, comme on voit par les dépositions qu'il y a eu un poignard acheté et qu'on veut prendre sur pareilles matières les précautions même les plus inutiles, on a décrété les cinq personnes par trois décrets, parce qu'il n'y a eu qu'un seul décret pour trois qui ne sont pas nommées et qui ne sont appelées que quidams. Après d'aussi longues discussions, il sembloit qu'on pouvoit lever la séance, d'autant plus qu'il avoit été dit qu'on se rassembleroit vendredi pour qu'on pût rendre compte de l'interrogatoire de M^me^ de la Coudre et des autres connoissances qui pourront d'ici là venir au procureur général, et desquelles il formera un réquisitoire s'il le juge à propos; mais M. le prince de Conty a cru devoir mettre en avant une proposition qui a donné occasion à de longues discussions. Rempli du désir de recher-

cher jusqu'aux moindres choses qui peuvent avoir rapport aux causes de l'assassinat, il a dit que les sergents des gardes françoises qui sont chargés de la garde du prisonnier, et dont quatre des douze sont toujours pendant vingt-quatre heures de suite dans sa chambre, peuvent et doivent avoir entendu tous ses propos, et par conséquent sont en état de donner des lumières sur ses complices s'il a voulu en parler. Cette proposition avoit quelque fondement, parce que M. le duc de Biron avoit dit dans une autre séance que l'on tenoit un mémoire exact de tout ce que disoit ce scélérat, mémoire rempli de beaucoup de propos impies et d'autres fort obscènes. M. le prince de Conty a proposé en même temps qu'on interrogeât les différents maîtres que l'assassin a servis, même encore de préférence ceux chez qui il étoit dans un temps plus éloigné de son crime. Ces deux propositions n'étoient point en règle pour délibérer. La forme veut qu'on ne délibère que sur un réquisitoire du procureur général ; ainsi il a fallu commencer par examiner si on les mettroit en délibération en ordonnant la forme nécessaire pour cet effet. Alors, comme je l'ai marqué, les premiers opinants sont les présidents en commençant par le plus ancien, ensuite le doyen, les conseillers qui sont sur le banc des pairs, les autres avec les honoraires, suivant qu'ils sont arrangés ; ensuite les pairs, en commençant par le dernier jusqu'au premier, et finissant par les princes du sang. Il a été conclu presque unanimement qu'il ne pouvoit y avoir rien à faire ni sur l'un ni sur l'autre, et qu'à l'égard des sergents, M. le duc de Biron étant chargé de rassembler les propos de ce misérable et de les communiquer à M. le procureur général pour qu'on fît distinction de ce qui étoit utile et de ceux qui sont impies, scandaleux, obscènes ou indifférents ; on a jugé de même, par rapport aux maîtres que le scélérat a servis, que c'étoit au procureur général à en tirer les éclaircissements qu'il jugeroit nécessaires. La séance a fini par une proposition,

u'a faite M. le duc de la Force, de faire le rapport, dans ne autre assemblée, de trois lettres dont on a déjà parlé et ui ont paru pouvoir donner quelques indications con-ernant l'horrible assassinat.

On voit, par ce qui vient d'être dit, qu'il y a douze ser-ents aux gardes qui ne quittent point le prisonnier; ils oivent, mangent et couchent dans la tour même, d'où ils e sont pas sortis un seul moment depuis que Damiens y été conduit. Il y a outre cela 100 hommes de garde, ussi du régiment des gardes, dont une partie est en de-ans de la Conciergerie, et le reste en dehors. Ceux qui ont en dedans sont relevés toutes les vingt-quatre heures t sont obligés de porter à manger pour lesdites vingt-uatre heures, ne leur étant pas permis de sortir pen-ant ce temps-là. Le Roi donne 20 sols par jour à chacun es soldats, 30 sols aux anspessades, et par proportion ux officiers; mais les sergents n'ont rien du tout, seule-ent ils sont nourris; ils mangent les mêmes mets que prisonnier; et rien pour boire et pour manger n'est ervi à ce misérable qu'on n'en ait fait l'essai comme on ait pour le Roi. Il y a un officier de la bouche qui est hargé de tout ce qui regarde la dépense et la sûreté des liments du prisonnier, et qui nourrit aussi les sergents. l y a outre cela trois ou quatre infirmiers, qui sont des oldats aux gardes, pour nettoyer, allumer les poêles, les ampes, le feu et autre service nécessaire. Il n'y a point le cheminée dans la chambre de ce misérable, mais omme il y a peu d'ouverture il n'y fait pas froid. On ui donne sa viande toute hachée, pour qu'il n'ait besoin i de couteau ni de fourchette; on lui donne seulement ne cuiller pour manger du potage, et le reste il le nange avec ses doigts. On lui laisse assez de liberté aux mains pour pouvoir les porter à sa bouche. Par la ma-nière dont il est attaché, on peut le mettre à son séant et même sur une chaise. Depuis quelques jours on l'a amené habillé et son chapeau sur la tête dans la chambre

qu'on appelle de l'édit, pour les confrontations, et cette petite promenade a paru faire du bien pour la conservation de sa santé. La dépense de ce misérable, tant pour les aliments, bois, lumière qu'on a soin d'entretenir pour éviter tous les inconvénients qui peuvent arriver dans l'obscurité, payement aux officiers et soldats, tout se fait par M. de Cornillon, major des gardes françoises, et je sais de lui que cette dépense monte à environ 2,200 livres ou 2,300 livres par semaine.

Du jeudi 10, *Paris.* — M. de Saint-Séverin mourut ici lundi matin ; il n'avoit que cinquante et un ans ; il n'avoit point de bien ; le peu qu'il en a sera employé, suivant son testament, à payer ce qui se trouvera de dettes et à quelques récompenses de domestiques. Il laisse 6,000 livres à son intendant, 2,400 livres à son chirurgien, sa garde-robe et 3,000 livres d'argent comptant à son valet de chambre, et je crois deux années de gages à chacun de ses domestiques. M. de Saint-Séverin étoit venu fort jeune en France ; son père, envoyé du duc de Parme au congrès de Cambrai, l'avoit amené à Paris ; il l'y laissa pendant six mois ; il vint le reprendre et le ramena avec lui à Cambrai. Après le congrès, ils retournèrent l'un et l'autre en Italie. M. de Saint-Séverin, qui vient de mourir, revint en France, en 1725, avec la qualité d'envoyé extraordinaire du duc de Parme. Une figure agréable, de l'esprit, des connoissances, une bonne santé, lui donnèrent beaucoup d'amis et firent le commencement de sa fortune ; il fut en grande liaison avec M. de Puysieux et avec les sociétés dans lesquelles il vivoit alors. On le trouva de bonne compagnie à table et dans la conversation. Il s'attacha beaucoup à M^lle^ de Villemur, fille d'un fermier général et veuve de M. d'Houdetot, mère alors d'une fille qui a épousé M. de Chazeron. Il l'épousa et en eut une fille qui a épousé M. de Pignatelli, aujourd'hui M. le comte d'Egmont, qui est morte, comme je l'ai dit, et de qui il ne reste qu'une fille de trois qu'elle a eues.

lme d'Houdetot avoit beaucoup de biens, M. de Saint-Sévérin beaucoup d'amis; en 1736, il entra au service de France, et l'année d'après le Roi lui accorda un brevet de colonel à la suite du régiment Royal-Italien; il se fit naturaliser la même année, et obtint d'être envoyé en Suède en qualité d'ambassadeur; il revint de Suède en 1741, et alla en Pologne en 1744, avec le même titre. En 1745, il fut ministre plénipotentiaire du Roi à la diète d'élection de Francfort. On fut content de la manière dont il s'étoit acquitté de ses différents emplois, et M. de Puysieux, toujours son intime ami, lui fit donner la commission de ministre plénipotentiaire pour le traité de 1748. De là il fut fait chevalier de l'Ordre et ministre d'État. Il avoit déjà eu de grandes maladies, et on lui avoit fait même une très-grande opération pour un abcès au foie et fort singulier. M. de Saint-Séverin avoit de l'esprit, comme je l'ai dit, mais l'esprit un peu dur; il paroît qu'il y eut quelques propos de lui à un autre ministre, et que la division qui régnoit dans le conseil d'État dénoua; quoiqu'il en soit, M. de Saint-Séverin demanda à se retirer; la permission lui en fut accordée, et on le traita bien. M. de Puysieux n'a pas cessé un moment d'être son ami; c'est un sentiment digne du caractère de ce ministre.

On parle depuis longtemps de donner à M. de Moras quelques secours pour le détail des affaires de la marine. M. Pallu, beau-frère de M. Rouillé, avoit été sous son ministère intendant des classes de la marine et travailloit avec lui pour plusieurs détails; peut-être n'en avoit-il pas le titre, mais il en faisoit les fonctions. Il avoit continué ce travail sous M. de Machault; actuellement il vient d'avoir le titre d'intendant général de la marine. Il ne sait pas encore lui-même quels seront les appointements. M. de Pont-de-Veyle (Ferriol), intime ami de M. de Maurepas, avoit eu sous ce ministre la place d'intendant général des classes de la marine, avec environ 16 à 17,000 li-

vres d'appointements, mais il ne l'avoit eue qu'à condition qu'il ne l'exerceroit point.

On est fort occupé depuis longtemps du sort de l'amiral Bing; il a été arrêté et mis en prison comme coupable d'avoir manqué par sa faute l'occasion de battre notre flotte et de jeter du secours dans Minorque. Le déchaînement du peuple contre lui a été si violent, qu'il vouloit le mettre en pièces; il a fallu assembler un conseil de guerre, dans lequel, jugeant suivant la plus grande rigueur des lois, on l'a condamné à avoir la tête cassée, les juges implorant eux-mêmes la clémence du Roi pour obtenir un adoucissement à un jugement qu'ils regardoient comme trop rigoureux. C'est ce même amiral Bing dont j'ai parlé plusieurs fois à l'occasion des services de politesses, d'attention et d'amitié qu'il rendit à M. le maréchal de Belle-Isle lorsque ce général fut fait prisonnier et transporté en Angleterre sur un vaisseau commandé par cet amiral. J'en ai parlé aussi sur ce qu'il fit lorsqu'il commandoit une nombreuse flotte dans la Méditerranée; M. de Belle-Isle commandoit alors l'armée du Roi sur les côtes de Provence. J'ai écrit aussi ce qu'il dit de remarquable par rapport à M. de Massiac, qui trouva moyen de conduire dans le port de Marseille une nombreuse flotte marchande, malgré la prévoyance de l'amiral Bing, qui commandoit alors dans la Méditerranée une flotte de 45 vaisseaux. C'est donc ce même amiral Bing qui a été condamné à mort pour satisfaire à la fureur du peuple; mais j'ai appris aujourd'hui que le fils de feu mylord Albemarle a présenté une requête au roi d'Angleterre pour demander d'être relevé du serment qu'il a prêté de garder le secret sur ce qui se passe au conseil de guerre, afin de pouvoir rendre compte des fausses imputations que l'on a avancées contre l'amiral Bing. En conséquence de cette requête, le roi d'Angleterre a accordé un répit de quinze jours (1).

(1) La requête a été admise à la chambre des communes à la pluralité

Les États de Languedoc ont eu aujourd'hui audience du Roi, conduits par M. le comte d'Eu et par M. de Saint-Florentin. C'est M. l'évêque de Lavaur qui a porté la parole et qui a fort bien parlé. M. le marquis de Villeneuve étoit député par la noblesse. Ils avoient trente ou quarante personnes dans leur cortége. Ils sont venus faire compliment au Roi, à la Reine et à toute la famille royale sur l'horrible événement qui a justement alarmé toute la France.

Du vendredi 11, *Paris.* — La séance d'aujourd'hui a commencé à huit heures un quart, elle a duré jusqu'à une heure; il n'y manquoit que M. le duc d'Aumont. La première affaire dont on a parlé est celle de Saint-Joseph. Les rapporteurs ont rendu compte des interrogatoires faits à M^me^ de la Coudre, à la petite d'Escouflet et à la petite Geoffroy. M^me^ de la Coudre a nié tous les faits allégués par sa sœur, principalement ces paroles qu'on prétendoit qu'elle d'Escouflet avoit dites le mercredi 5 janvier, à quatre heures après midi, *que le Roi étoit assassiné ou devoit l'être*, ajoutant qu'elle l'avoit entendu dire à un homme comme il faut, et habillé de noir, d'autre fois elle avoit dit à un homme qui avoit la croix de Saint-Louis, ajoutant que c'étoit dans une visite qu'elle avoit faite avec M^me^ de la Coudre sa sœur qu'elle avoit entendu ce propos, et que M^me^ de la Coudre lui avoit bien recommandé de n'en point parler. La petite Geoffroy avoit assuré en déposition et dans ses interrogatoires, quoiqu'avec un peu de variation, que ce propos lui avoit été tenu le

---

d'environ 100 voix, et les amis de l'amiral Bing commençoient à se flatter; mais à la chambre des pairs, tout s'est passé bien différemment. Il y a été décidé d'entendre les 13 juges qui ont condamné l'amiral; 10 ont déclaré qu'ils avoient jugé conformément aux lois, les trois autres n'ont pu tenir un autre langage, mais ils ont demandé avec instances les bontés du Roi pour la grâce de l'amiral; de là il a résulté un jugement qui a rejeté la demande faite par mylord Keppel, fils de mylord Albemarle, et il paroît certain que l'amiral Bing a été exécuté le 14. (*Note du duc de Luynes.*)

mercredi ; c'est ce qui avoit donné occasion à décréter Mme de la Coudre, quoique grosse de trois mois. Dans les interrogatoires, Mme de la Coudre a, comme je l'ai dit, nié tous les faits, disant seulement qu'ayant été en visite avec sa sœur chez le nommé Bourgeois, procureur, il y étoit venu un homme qui avoit dit historiquement qu'un enfant qui avoit reçu un coup de couteau dans la cuisse en étoit mort. La petite d'Escouflet a nié absolument avoir tenu ce propos le mercredi, et a dit n'en avoir parlé que le jeudi matin en revenant de la messe. Pour la petite Geoffroy elle a tout nié, et ce qu'elle avoit dit en conversation à Mlle de Courson, et ce qui étoit dans ses dépositions et interrogatoires. Il a fallu aller trois fois aux opinions pour ces trois personnes. La petite d'Escouflet et la petite Geoffroy sont sorties de prison ainsi que Mme de la Coudre, mais à la différence que le décret de prise de corps de Mme de la Coudre a été converti en un d'assigné pour être ouï et les deux décrets de prise de corps des deux petites filles d'Escouflet et Geoffroy ont été convertis en deux décrets d'ajournement personnel. Cet avis, pour la petite Geoffroy seulement, n'a passé qu'à la pluralité des voix. Beaucoup d'opinants le trouvoient trop doux, et vouloient qu'il fût sursis à faire droit sur sa requête.

Ensuite on a parlé de l'affaire du nommé Ricard, soldat aux gardes ; c'est un misérable connu pour voleur et assassin, et dont on instruit le procès actuellement ; apparemment pour faire différer son supplice, il a composé une histoire tout entière, dans laquelle il a impliqué un nommé Dangest, marchand demeurant à Damville en Picardie, et un nommé Lefort, marchand d'Abbeville. Il a prétendu qu'ayant trouvé ce Lefort qui se promenoit à quelque distance de sa maison, ledit Lefort lui avoit proposé de venir le trouver sur les dix heures du soir dans sa maison ; qu'il avoit eu beaucoup de peine à s'y résoudre, et qu'enfin y étant venu il y avoit trouvé cinq

personnes dont étoit ledit Dangest et un homme assez gros, habillé presque comme un prêtre, ayant un bonnet de laine; cet homme lui avoit proposé de gagner 300 louis, ajoutant qu'il falloit le plus grand secret; qu'il avoit répondu qu'il falloit donc que l'action fût bien mauvaise puisqu'on vouloit la tenir si cachée; qu'on lui avoit répondu qu'elle pouvoit être criminelle en un certain sens; qu'enfin on lui avoit dit qu'il n'y avoit que lui qui pût l'exécuter; qu'il s'agissoit, lorsqu'il seroit de garde, de casser la tête au Roi d'un coup de pistolet, et qu'on lui feroit trouver un cheval de 100 louis tout prêt pour se sauver; qu'il avoit refusé, disant que bien loin de vouloir commettre un pareil attentat il donneroit sa vie pour le Roi s'il le voyoit en danger; qu'on lui avoit offert de boire un coup et qu'il l'avoit refusé croyant d'être empoisonné; qu'on lui avoit donné 24 livres en 4 écus de 6 livres pour l'engager à se taire. On a su, dans le détail de cette accusation, que le scélérat Ricard devoit quelque argent au nommé Lefort.

A l'égard de Dangest, comme le procès de Ricard a été instruit à Montdidier, et que c'est de là qu'on a appris les faits ci-dessus, sans attendre qu'on envoyât chez lui, il est venu se remettre dans les prisons de Montdidier d'où il a été conduit à la Conciergerie. Ricard avoit ajouté, dans son histoire contre ledit Dangest, qu'il avoit une lettre écrite du pays étranger audit Dangest, qui faisoit un assez gros commerce avec l'Angleterre, mais que lui Ricard ne donneroit jamais cette lettre qu'au Roi ou à M^gr^ le Dauphin. On avoit cependant tiré de lui qu'il avoit laissé quelques lettres dans la paillasse de son lit, ce qui a donné occasion à la justice d'aller faire une visite exacte dans plusieurs maisons où on n'a trouvé ni meubles ni lettres. La bonne volonté de Dangest et la fausseté des accusations intentées contre lui ont déterminé à le renvoyer en état d'assigné pour être ouï.

A l'égard de Lefort, l'information commencée à Mont-

didier n'étant pas encore terminée, on a jugé qu'il falloit suspendre. Il y avoit aussi un autre soldat aux gardes, nommé Blondin, impliqué dans cette affaire; il a tout nié et dit ne connoître aucun de ceux qu'on lui nommoit; il a été renvoyé en convertissant le décret en assigné pour être ouï.

Il a été question ensuite de délibérer si l'on donneroit un confesseur au scélérat Damiens. On sait que dans la régularité de la jurisprudence, on ne donne de confesseur aux criminels qu'après que leur jugement a été prononcé; autrefois on ne leur en donnoit point. Ce ne fut qu'en 1397 que certain moine, qui avoit accusé faussement le duc d'Orléans d'avoir jeté un sort sur le roi Charles VI son frère, ayant été condamné à mort, on lui permit de se confesser avant l'exécution. Ce fut à cette occasion que fut donnée la déclaration qui accorde des confesseurs aux criminels condamnés à mort, ce qui auparavant ne se pratiquoit pas encore en France. Ce fut le seigneur de Craon qui obtint cette déclaration. L'inconvénient des conseils qui peuvent être donnés par des confesseurs indiscrets, et des nouvelles de dehors qu'ils peuvent faire passer aux criminels, a déterminé à ne donner des confesseurs qu'après l'arrêt prononcé; et l'usage de Paris est qu'il n'y ait que quatre docteurs de Sorbonne destinés à ces tristes fonctions. Cependant, dans l'espérance que M. le curé de Saint-Paul, homme sage et expérimenté, pourroit donner à Damiens des conseils utiles non-seulement pour son salut mais pour la découverte des complices de son crime, on a déterminé de lui donner pour confesseur M. le curé de Saint-Paul. On a cité dans l'exemple, qu'il fut donné, il y a environ un an, un confesseur avant le jugement au scélérat qui avoit assassiné le nommé Andrieux, et qu'on avoit aussi donné deux docteurs de Sorbonne avant le jugement au scélérat Ravaillac.

La séance a été remise au mercredi 23. Ce sera alors

t d'une lettre de M. le comte de Tessin écrite à
aréchal de Belle-Isle, à cette occasion, le 14 fé-
757 (1).

il possible que les temps des assassinats revinssent sur la
oici deux années de suite qui semblent le présager. En 1756,
ens sans reproches étoient destinés à périr dans leurs lits (2);
hui j'apprends en frémissant qu'un bras parjure s'est armé
n excellent roi, un roi humain, un roi bienfaisant, et un roi
ment adoré. Quelles horreurs, quels attentats vont renaître!
révèle de nouveau aux hommes en protégeant manifestement
ce et la majesté. Il se montre le Dieu des trônes et le Dieu de
é. Ce qui vient d'arriver à Versailles fait quasi oublier ce qui
e à Stockholm. En effet, la destruction de nous autres parti-
est qu'un tribut anticipé dû à la nature, mais la destinée d'un
e du bonheur ou du malheur des nations entières. Quelles
le réflexions pour ces arbitres de la terre! Leur vie est sur la
un poignard. Loin de corrompre leurs peuples, qu'ils les ani-
vertu! La piété des sujets est une garde plus sûre que celle
leur puissance. Les jugements de Dieu sont impénétrables;
excellents rois, il permet que Henri IV périsse et il pré-
is XV. Respectons-le dans le mal qui nous arrive et glori-
orsqu'il le détourne. Considérons les temps et nous convien-
e le sang qu'il a sauvé est précieux à l'univers. Je vois d'ici
urs et vos justes alarmes et je les partage au delà de mes ex-

---

e souvient d'avoir vu ici M. le comte de Tessin, homme sage et

Du lundi 14, *Versailles.* — M. du Poulpry, dont le père étoit cornette des chevau-légers de la garde, et la mère Matarel, fit signer hier ici son contrat de mariage ; il épouse M^lle^ de Confolin, veuve de M. Pararin, président à mortier au parlement de Toulouse, et nièce de M. Castanier d'Auriac. La mère de M^lle^ Confolin est Chauvelin, sœur de M. Chauvelin, intendant des finances.

On trouvera ci-après la liste des officiers généraux; elle fut signée par le Roi, mercredi dernier, dans son travail avec M. de Paulmy, et elle contient 40 lieutenants généraux et 60 maréchaux de camp. Cette liste a donné occasion à des représentations très-pressantes de la part de M. le comte d'Egmont, qui n'a vu qu'avec grande peine qu'il n'y étoit point compris. M. d'Egmont, qui s'appeloit d'abord M. de Ranti, troisième des fils de feu M. le comte d'Egmont, devenu aujourd'hui le seul par la mort de ses deux frères, avoit toute liberté d'entrer au service de Naples, d'Espagne ou de Vienne, étant fils d'un grand d'Espagne, sa maison ayant des biens considérables à Naples et étant fort connu à Vienne, où M^me^ d'Aremberg, sa tante, est honorée des bontés particulières de l'Impératrice. M. et M^me^ d'Egmont, ses père et mère, se décidèrent en faveur du service de France. Dès que M. d'Egmont sut l'expédition projetée de Minorque, quoique nouvellement marié à une femme très-aimable, il eut le plus grand empressement à aller servir sous les ordres de M. le maréchal de Richelieu. Il a donné, dans cette occasion, de nouvelles preuves de sa valeur et de son zèle. M. de Fronsac, son beau-frère, ayant apporté la nouvelle de la prise du fort Saint-Philippe, M. d'Egmont fut chargé, quelques jours après, d'apporter le détail. Ce fut en conséquence de cette commission que le Roi le fit maréchal de camp. Quoique ce même grade ait été accordé à MM. de Monti, de Trainel et de Raidmont, qui avoient été de la même expédition, on pourroit dire que M. d'Egmont étoit encore dans un cas plus favorable, la commission

voir apporté le détail étant une raison de plus. Cepen-
nt on peut dire que le cas le plus favorable de tous
oit celui de M. de Monti, qui s'est distingué dans cette
pédition par son zèle et son application, et en dernier
u par l'attaque du fort Saint-Philippe, étant chargé de
principale des quatre attaques qui furent faites et ayant
iniment contribué au succès par son exemple et ses
cours. M. d'Egmont peut encore alléguer en sa fa-
ır que lorsque feu M. le maréchal de Saxe gagna la
aille de Raucoux, ce fut M. le vicomte de Rohan, alors
onel et cadet de M. d'Egmont, qui fut chargé d'ap-
ter la nouvelle de cette bataille; M. le vicomte de
han n'y étoit point, n'ayant pu prévoir le jour de l'ac-
n et étant pour sa santé aux eaux d'Aix-la-Chapelle; il
rriva à l'armée que le lendemain de la bataille. M. de
han fut fait brigadier; M. d'Egmont ne se plaignit
nt. Dans ces circonstances, M. d'Egmont croyoit pou-
r se flatter que chargé d'une commission comme M. de
han et ayant été témoin de tout ce qui s'est passé, il
rroit jouir du même avantage, et par conséquent être
ployé dans son nouveau grade. On a répondu jusqu'à
sent que l'intention du Roi étoit que les maréchaux
camp de Minorque prissent leur rang d'ancienneté
ns la promotion qui sera faite à la fin de la présente
mpagne, S. M. ne jugeant pas à propos de les employer
ns ce moment.

fficiers généraux destinés à servir dans l'armée qui s'assemblera sur le Bas-Rhin.

M. le duc d'Orléans.
M. le prince de Soubise commandera un corps séparé.
M. le comte de Maillebois, maréchal général des logis de l'armée.
M. de Vallière, commandant l'artillerie.

MM. de Berchiny,	MM. d'Armentières,
de Villemur,	le duc de Brissac,
le duc de Randan,	de Souvré,
de Contades,	le duc de Chevreuse.

MM. de Courten,
le duc d'Ayen,
le duc de Chaulnes,
de Fremeur,
de Morangiés,
de Sourches,
comte de Fitz James,
de Bauffremont,
de la Suze,
le chevalier de Nicolaï,
d'Anlezy,
le duc de Fleury,
le duc de Fitz-James,
de Chevert,
le comte de Noailles,
le duc de Broglio,
MM. le baron de Montmorency,
du Poulpry,
chevalier du Muy,
le comte de Lorges,
d'Hérouville,
le duc de Lauraguais,
le duc de Duras,
le comte de Mailly,
d'Andelot,
de Montboissier,
de la Salle,
de la Vauguyon,
de Guerchy,
le duc d'Havré,
de Saint-Pern,
de Saint-Germain.

M. de la Mothe du Guet, destiné à commander dans une place.

Maréchaux de camp.

MM. de Crillon,
de Torcy,
de Valence,
le chevalier d'Ailly,
de Poyanne,
de Barbançon,
de Péruse,
de Berville,
de Castellanne,
de Vogué,
chevalier de Montmorency,
Baucaire,
de Ruffey,
d'Orlick,
de Jonsac,
de Castellas,
de Planta,
le duc d'Olonne,
Saint-Simon,
Boccard,
Lutzelbourg,
d'Aubeterre,
Custine,
MM. Rougé,
d'Escars,
de Dreux,
des Salles,
d'Asfeld,
de Raugrave,
de Bausobre,
du Luc,
le chevalier du Châtelet,
de Vauban,
de la Chaise,
de Vence,
de Bergeick,
le marquis de Brancas,
de Saint-Chamans,
du Rumain,
de Sparre,
de Voyer,
le chevalier de la Touche,
de Laval,
de la Valette,
de la Massays,
le prince de Beauvau,

M. de la Guiche, MM. d'Estourmel,
le chevalier de Pons, de Ségur,
de Maupeou, de Cursay,
Foucquet, de Leyde,
le prince Camille, de Verceil,
le prince de Turenne, de Lastic,
de Béthune, le chevalier de Fonteney, de
le duc d'Antin, l'artillerie.

Du lundi 14, *Versailles.* — L'on espéroit apprendre le part de l'escadre de M. le chevalier d'Apchier; on verra, r la copie ci-après d'une lettre de Brest, du 7, l'événe- nt qui a retardé ce départ, circonstance qui paroît dé- réable dans le moment présent (1). On trouvera aussi après un détail sommaire des nouveaux arrangements ur l'Opéra.

Copie d'une lettre de Brest, du 7.

Nous appareillâmes hier à midi de cette rade par un vent du nord- tel que nous pouvions le désirer pour nous éloigner promptement parages où nous devions craindre de trouver des forces supérieures. les deux heures, à 4 lieues de Brest, nous démâtâmes de notre mât de hune et de notre grand perroquet. Ce premier accident ne s auroit pas empêché de profiter de la nuaison (2) du nord-est qui permettoit un aussi heureux départ; et en mouillant dans le même uit, nous nous serions remis en état, en 36 heures, de réparer le que nous avions éprouvé dans notre mâture; mais à une demi- ue de distance de notre démâtement, *le Zodiaque*, que commande d'Apchier, démâta de ses deux mâts de hune, avec cette différence ses mâts en tombant brisèrent ses hunes et ses grandes bannières.

(1) On sait d'hier qu'on a pris enfin le parti de désarmer cette escadre, circonstances ne permettant plus d'entreprendre ce long voyage dans la on où nous sommes : 1° parce qu'il y a actuellement une escadre de 14 aux anglois qui masquent le port de Brest; 2° parce que les vents qui ent les vaisseaux aux Indes sont actuellement passés, et quand même vaisseaux arriveroient aux Iles de France ou de Bourbon, ils seroient s d'y passer six mois; 3° parce que, quelque peu de troupes qu'il y ait iqué aux ordres de M. de Soupire, si cette escadre, partie il y a temps, arrive heureusement, ce secours sera suffisant pour balancer au s les succès des Anglois. (*Note du duc de Luynes*, datée du 20 mars.)

(2) Temps que dure un vent égal et uni.

Toute l'escadre mouilla dans ce moment sur le signal du commandant, et nous avons passé une nuit fort mal à notre aise.

On nous a envoyé ce matin, du port, des hunes, des bannières et des mâts; mais l'accident du *Zodiaque* ne pouvant être réparé qu'avec un très-long travail, le commandant s'est déterminé, pour le bien de la chose, à rentrer, d'autant plus qu'il ne pouvoit pas rester avec sûreté dans le mouillage qu'il occupe. Il n'a pas pu profiter de la même marée que nous; il ne pourra même guère appareiller avant vingt-quatre heures par tout ce qui lui reste à faire pour se ragréer. Nous venons de mouiller ici avec toute notre flotte, à l'exception du *Superbe*, qui reste avec le général pour le remorquer. Nous allons travailler avec la plus grande diligence à nous réparer, et si les vents ne mettent point d'obstacles à notre départ, nous serons prêts dans trois ou quatre jours. Je crains bien que cet événement ne soit cause d'un plus long retardement; mais voilà la possibilité, le reste dépendra du temps.

Francœur et Lebel ont l'Opéra à commencer à Pâques prochain; la Ville leur a cédé pour trente ans avec l'agrément du Roi. Ils s'obligent de payer 10,000 livres par chacune des dix premières années; 20,000 livres par chacune des dix autres suivantes, et 30,000 livres par chacune des dix dernières, de manière que pendant leurs trente années de privilége ils payeront 600,000 livres; pour sûreté de quoi, ils ont déposé des contrats chez un notaire, dont ils jouiront des arrérages.

Les dettes de l'Opéra se montent à environ 13 ou 1,400,000 francs, en comptant ce qu'il doit à la Ville, qui lui a fait 180,000 francs d'avance, et 500,000 francs d'anciennes dettes qu'il doit au directeur et que la Ville s'est chargée de payer en prenant l'Opéra. Les petites loges valent environ 90,000 livres. Les revenus de l'Opéra sont de 350,000 ou 400,000 francs dans les bonnes années, mais ils n'égalent jamais la dépense. Le Roi prend des arrangements avec la Ville pour payer les dettes. L'Opéra paye 50,000 livres de pensions tous les ans. M. Thuret en a 10,000 livres pour 50,000 écus d'effets qu'il a donnés à l'Opéra et qu'il auroit fallu payer. La Ville fait travailler à l'inventaire général des décorations, habillements et autres choses concernant l'Opéra dont elle

laisse la jouissance aux nouveaux directeurs, à la charge par eux de remettre et tenir compte à la fin de leur bail de la valeur des choses qui seront portées dans l'inventaire.

M. le maréchal de Mirepoix est arrivé ces jours-ci de Languedoc, et M. le maréchal d'Estrées est attendu dans peu de jours (1).

Il paroît une nouvelle ordonnance, datée du 9, pour le règlement des équipages et de la table dans les armées; c'est la confirmation de celles de 1741, de 1746 et 1753. Le nombre des chevaux qu'auront les maréchaux de France et lieutenants généraux commandant en chef n'est point fixé. Chaque lieutenant général aura 30 chevaux ou mulets, y compris ceux de trois voitures; chaque maréchal de camp, 20, y compris ceux de deux voitures; chaque brigadier, 16, y compris ceux d'une voiture. Les colonels et mestres de camp pourront avoir le même nombre de chevaux sans prétendre plus que leurs rations ordinaires. Les officiers inférieurs ne pourront avoir de chevaux et mulets que suivant le nombre de leurs rations. Il pourra y avoir une voiture à la suite de chaque régiment de cavalerie, ou de chaque bataillon, pour la commodité des officiers, et aussi un seul vivandier; les autres vivandiers n'auront que des chevaux de bât. Ceux desdits vivandiers qui ne sont point attachés à des corps camperont au quartier du Roi où est celui des officiers généraux. Chaque régiment pourra avoir un boulanger avec un chariot. Si les commandants ou officiers n'ont point de vivandiers ou de boulangers à leur suite, ils ne pourront substituer d'autres chariots pour eux-mêmes, à la place de ceux desdits boulangers ou vivandiers. Tous les chariots seront à qua-

(1) M. le maréchal d'Estrées arriva le 17 à Paris et le 18 ici. Il a passé en revenant à Strasbourg, où il avoit plusieurs arrangements à faire avec M. de Lucé, intendant de Strasbourg et de l'armée. Il est revenu par sa terre de Montmirail. (*Note du duc de Luynes*, datée du 20 mars.)

ses mains. Les officiers généraux pourront avoir une berline ou une chaise à deux roues, mais il n'y aura qu'eux pour les usages, il leur faudra une permission par écrit du général. Les chirurgiens-majors pourront avoir une chaise. Il est défendu très-expressément de se servir pour un usage des équipages de l'artillerie ou des vivres. Les commissaires des guerres sont chargés de faire, au moins deux fois pendant la campagne, la revue des chevaux et mulets de l'artillerie et des vivres. Il est prononcé une amende de 1,000 livres applicable au dénonciateur pour chaque cheval ou mulet qui aura été employé à d'autres usages, le Roi se réservant à prononcer même des peines plus grièves. Les officiers généraux ne pourront prendre des chevaux ni voitures du pays sans un ordre par écrit du général. Les marchands de vin camperont au quartier des officiers généraux auxquels ils sont attachés, et ne pourront jamais être logés. On ne servira sur toutes les tables, même des volontaires, que des potages, du rôti et du bouilli en grosse viande, et volaille, sans autre gibier que celui apporté par les gens du pays, le tout accommodé simplement. Il n'y aura qu'un seul service composé d'entrées, rôt et entremets. Les entremets ne seront que des viandes salées, grosse pâtisserie, poisson, suivant les lieux, œufs et légumes; le dessert, du fromage, des laitages, des fruits cuits ou crus, des confitures : le tout sans cristaux, porcelaines, etc. Dans les haltes, de la viande froide et du fromage. Ordre aux généraux d'y tenir la main avec grande attention et d'en rendre compte au Roi. S. M. confirme ce qu'elle a réglé en 1753 pour la marche des bagages et la discipline des troupes dans les camps.

Le Roi vient d'établir une manufacture de toiles de coton peintes comme celles des Indes; c'est le nommé Widhat qui en a le privilége. Les ouvriers de nations étrangères qu'il emploiera seront naturalisés au bout de trois ans de travail dans la manufacture; il y aura six

des principaux ouvriers de la manufacture qui seront exempts de tirer à la milice. On prétend que ce nouvel arrangement ne fera point de tort aux autres manufactures du royaume; cependant il y a déjà eu plusieurs représentations de leur part. Les entrepreneurs de ces manufactures prétendent qu'il y a 60,000 métiers en France auxquels sont employés 1,500,000 ouvriers, et que la nouvelle manufacture de toiles de coton n'emploiera pas plus de 10,000 ouvriers; ils ajoutent que leurs magasins restent fort remplis faute de débit; que la nouveauté et le bon marché des toiles de coton imprimées à la manière des Indes en procurera d'abord un grand débit, mais que ce nouvel usage ne peut subsister; qu'on aura recours aux manufactures dont le dépérissement et l'absence des ouvriers ne pourra pas permettre d'espérer qu'on puisse les rétablir.

C'est aujourd'hui que M. l'évêque d'Autun a été reçu à l'académie françoise par M. Dupré de Saint-Maur. M. d'Autun succède dans cette place à M. le cardinal de Soubise, lequel y fut nommé en 1741, à la mort de M. de la Trémoille. M. le duc de la Trémoille y avoit succédé à M. le maréchal d'Estrées, mort l'année d'auparavant. M. le maréchal d'Estrées fut élu en 1715 à la place de son oncle, M. le cardinal d'Estrées, lequel avoit succédé en 1658 à Pierre du Ryer, et du Ryer avoit succédé, en 1646, à Nicolas Faret, secrétaire de M. le comte d'Harcourt.

Il y a environ deux mois que M. de Castellas, capitaine des gardes suisses, est mort; le Roi a donné la compagnie à son frère, capitaine au régiment de Planta.

Le sacre de M. l'évêque de Strasbourg fut fait il y eut hier huit jours, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, par M. le cardinal de la Rochefoucauld, assisté de M. l'évêque de Digne (Jarente) et de M. l'évêque de Saint-Omer (Montlouet); il prêta serment le 10 entre les mains du Roi.

Du lundi 21, *Paris.* — Vendredi dernier, le Roi tint

le sceau pour la seconde fois. Il n'y a rien à remarquer dans cette occasion, si ce n'est qu'on avoit affiché à la pièce qu'on appelle l'Œil-de-Bœuf, où le Roi tient le sceau, une charge de secrétaire du Roi à vendre, ce qui est d'usage à la porte de la pièce où le garde des sceaux tient le sceau, mais qui peut paroître digne d'observation étant à la porte d'une des pièces de l'appartement du Roi.

M. le prince de Soubise est parti aujourd'hui de Paris; il se rend en Westphalie où est le rendez-vous général de l'armée. Le corps qu'il commandera fera d'abord partie de l'armée, et ensuite en sera détaché. Il paroît par plusieurs lettres de gens instruits que le projet du roi de Prusse est d'abandonner Wesel; qu'il a fait charger les mines qui sont sous les fortifications pour les faire sauter; qu'il a fait avertir les habitants des faubourgs de faire transporter leurs effets dans la ville, et que sur cet ordre plusieurs ont pris le parti de sortir de ses états. Il paroît aussi qu'il a exigé du pays le payement des impôts pour cinq ans d'avance. Ces nouvelles sont d'autant plus vraisemblables qu'on assure avoir vu transporter la poudre dans les mines sous les fortifications de Wesel, et que d'ailleurs cette conduite est conforme à ce que l'on sait du système du roi de Prusse, qui disoit, il y a quelques années, au baron de Scheffer que comme ses états avoient beaucoup d'étendue en longueur, et étoient par conséquent d'une garde très-difficile, s'il étoit attaqué il ne prétendroit point garder ce qu'il ne pourroit point conserver. Malgré ces vraisemblances, on doute beaucoup qu'il veuille abandonner Wesel, et M. le maréchal d'Estrées paroît très-persuadé qu'il n'y a pas un mot de vrai à cette nouvelle. Ce qui est certain, c'est que notre armée va s'assembler aux environs de Cologne, et que les officiers généraux ont ordre d'y être le 25 avril.

Je viens de parler de M. le maréchal d'Estrées; j'oublois de dire qu'il arriva à Paris jeudi, et fit sa révérence

le lendemain. M. le maréchal de Senneterre arriva aussi samedi de la Rochelle, où il commande.

La séance du Parlement ne devoit être qu'après demain 23; on étoit convenu de remettre à ce jour-là pour donner le temps d'achever toutes les confrontations et de préparer le rapport. MM. les rapporteurs ayant dit qu'ils seroient en état pour aujourd'hui, les pairs ont été avertis par des billets dont on trouvera la forme ci-jointe :

Vous êtes averti que la suite du procès de Damiens est remise au lundi 21 mars prochain 1757. Signé Le Breton, greffier : et en bas est écrit : M. le duc de Luynes, rue Saint-Dominique.

L'assemblée d'aujourd'hui a commencé un peu après huit heures, parce qu'on a attendu M. le duc d'Orléans. On a d'abord rendu un arrêt par contumace sur lequel il n'a point été nécessaire d'aller aux opinions ; c'est contre un quidam dont on ne rapporte que la taille et l'habillement, que le garde de la porte qui étoit sous la voûte lors de l'assassinat a vu s'entretenir avec le scélérat Damiens. Ce fut cet inconnu qui dit à Damiens, au rapport du garde de la porte : « Eh bien! » et auquel Damiens répondit : « Eh bien, j'attends! » Il y a encore dans ce genre deux témoignages qui seroient bien forts s'ils avoient été confirmés dans les récolements et confrontations; c'est d'avoir vu la veille, ou le jour même de l'assassinat, deux particuliers inconnus causer ensemble dans la salle des gardes de la Reine. La description de leur taille et de leur habillement, et de leur conversation courte et secrète, sembleroit annoncer quelque apparence de découvrir un complice; mais à la confrontation Damiens a soutenu n'avoir point été dans la salle des gardes de la Reine, et les deux témoins ne l'ont pas assez reconnu pour assurer que ce fût lui. Immédiatement donc après l'arrêt par contumace, M. Sévère, premier rapporteur, a fait un rapport sommaire de tout le procès, ce qui n'a pas duré une demi-heure ; mais il

est d'usage de faire la lecture de toutes les pièces, dépositions, récolements, confrontations, interrogatoires, etc. On a proposé seulement de lire de suite les différentes dépositions faites dans différents interrogatoires, aux mêmes personnes et sur les mêmes objets. Comme M. Sévère a soixante-quinze ou soixante-seize ans et qu'il n'a pas la voix bien sonore, M. Pasquier, second rapporteur, est ordinairement chargé de faire les lectures et se fait aider par M. Titon, conseiller de Grande Chambre. On les a placés exprès pour cela aux deux côtés de l'entrée du parquet, chacun au bout d'un des bancs des pairs. M. Pasquier a fait la lecture des dépositions, et M. Titon lisoit chaque fois les récolements et confrontations. Il y a cinq ou six gardes du corps qui ont déposé ce qu'ils ont vu. M. de Vareilles, exempt des gardes du corps, un écuyer du Roi, le gouverneur des pages de la chambre qui se trouva là dans le moment, M. de Brionne, M. de Beringhen, M. de Montmirail, M. d'Ayen, M. de Richelieu, etc. Il paroît beaucoup de variations dans les confrontations de la part de Damiens et nulles dans les récolements. On a lu, entre autres choses, la déposition du nommé Blot, exempt de la prévôté de l'hôtel (1). Ce fut lui qui étant de garde dans la prison de Versailles auprès du scélérat, s'étant attiré sa confiance, l'exhorta à mériter son pardon par une lettre au Roi. Damiens lui répondit qu'il avoit cette pensée depuis deux jours, qu'il n'avoit osé se fier à personne. Blot l'ayant encouragé et lui laissant entrevoir quelque espérance dans les bontés du Roi, Damiens lui demanda s'il avoit une plume et de l'encre et lui dicta une lettre que l'on a lue deux fois ; on l'a donnée ensuite à lire à tous ceux qui en ont eu la curiosité, je l'ai lue comme

(1) Du serrurier qui desserra ses chaînes à Versailles et lui parla fort bien; du cocher des coches qui l'amena à Versailles; d'un autre homme de ce bureau qui lui ouvrit la porte, la nuit, le jour qu'il arriva ; de l'aubergiste de Versailles et de sa femme chez qui il alla loger et manger le lendemain, veille de son crime. (*Note du duc de Luynes.*)

les autres. Elle est signée Damiens, écrite en assez mauvais style et peu suivie ; cependant on y voit : « Puisque j'ai eu le malheur d'approcher de votre personne, je dois vous donner avis que si vous n'avez pitié de votre peuple, votre vie et celle de M. le Dauphin ne sont pas en sûreté. » Ensuite il parle des sujets du Roi qui lui ont donné leur démission, de la trop grande confiance que S. M. donne au clergé de son royaume, des refus de sacrements sur lesquels il y a eu des poursuites du Châtelet, de la conduite de M. l'archevêque de Paris, et finit à peu près en ces termes : « Après le crime que j'ai commis, vous devez ajouter foi à ce que je vous mande. » Damiens avoit recommandé que cette lettre fût remise par Blot entre les mains mêmes du Roi. Blot fit semblant de s'absenter pendant quelques heures, et pendant cet intervalle Damiens s'informa à ceux qui étoient auprès de lui si Blot, qui lui avoit dit avoir une maison de campagne, avoit un carrosse. Blot revint quelque temps après et dit que le Roi ne trouvoit pas la lettre suffisante pour son éclaircissement ; qu'il étoit bien disposé à la clémence, mais qu'il vouloit savoir les complices. Sur cela Damiens lui dit d'écrire cinq noms auxquels il en fit ajouter par apostille deux autres. Ces sept noms sont Chagrange, Lambert, Clément, la Guillaumie, Betz-de-Lis, Boulainvilliers et du Muzy. Il signa ce billet comme la lettre, mais il a effacé depuis cette signature avec son doigt ; cependant il l'a reconnue depuis, mais il a ajouté qu'il n'avoit dicté ces noms qu'à condition qu'il ne seroit fait aucun mal à ces sept personnes ; que c'étoient gens attachés au Roi et à l'État ; et ce qui est bien plus fort, il a dit dans la confrontation qu'il les avoit dictés sur la demande de Blot, non comme complices, mais comme les gens qu'il connoissoit le plus et voyoit le plus souvent, et pour preuve a dit encore avoir ajouté : « Et il y en a plusieurs autres. » Blot a toujours soutenu sa déposition, et Damiens a toujours nié formellement la dénomination de complices, disant que comme

M. Betz-de-Lis a été un des maîtres à qui il a appartenu, il avoit nommé ceux qu'il voyoit le plus souvent dans cette maison, et que c'est ce qu'on lui avoit demandé. Comme cette partie du procès paroissoit mériter attention, on a proposé de rapprocher de cette lecture tous les autres endroits de l'interrogatoire qui pouvoient avoir rapport à cet objet. M. le premier président, qui s'est aperçu que M. Titon inclinoit à cet avis, qui n'étoit pas le sien, lui a dit de s'expliquer et de dire s'il croyoit que ce fût l'usage dans les procès criminels d'interrompre ainsi le cours d'un rapport; M. Titon a dit qu'il pensoit et croyoit que cela se pouvoit faire. M. le premier président a été absolument d'avis contraire. M. Pasquier a pensé de même que M. le premier président. On n'a point été aux opinions, mais il a paru que l'avis uniforme de la Grande Chambre étoit qu'il falloit laisser achever le rapport, sauf après la fin dudit rapport à laisser à chacun des juges la liberté de demander tous les éclaircissements qu'il croiroit nécessaires pour son instruction. La séance a été interrompue à midi et demi et a été continuée à trois heures de relevée, suivant le terme du palais, c'est-à-dire l'après-midi. Cet usage sera de même pour mercredi et jeudi. Il paroît que c'est M. le premier président qui l'a désiré; il dit que c'est à cause de ceux des juges qui sont âgés; il nous a dit que c'étoit M. le duc d'Orléans qui le souhaitoit ainsi. Il n'y aura point de séance demain mardi, ni le matin, ni l'après-dînée. C'est demain l'anniversaire de la réduction de la ville de Paris; il y a une procession et une messe aux Grands-Augustins; la Ville y assiste et y prie le Parlement et les cours supérieures. Le moment que le Parlement est représenté par la seule Grande Chambre est une circonstance remarquable, et la Grande Chambre a reçu un ordre du Roi d'assister à cette grande messe. Outre cela, les Chartreux ont coutume de donner tous les ans un dîner à quelques-uns de Messieurs du Parlement et à quelques gens de la Cour, et ils pren-

nent l'anniversaire de la réduction de Paris; ce sont toutes ces considérations qui ont déterminé à remettre au mercredi.

M. le premier président étoit seul aujourd'hui de tous les présidents à mortier en robe rouge; c'est l'usage certain jour de la semaine. Il y a toujours audience le matin, où il paroît quelques procureurs et où on expédie quelques affaires.

Du mardi 22, *Paris.* — L'assemblée d'hier après midi commença un peu après trois heures; on n'y fit que des lectures de presque tout ce qui avoit été vu dans l'instruction du procès, savoir les dépositions de tous les gens qui ont connu le scélérat Damiens, et de tout ce que ce malheureux a dit. Il seroit difficile de se souvenir de l'ordre dans lequel ces lectures ont été faites, et cela est fort peu important. Tous ceux qu'on a su pouvoir être instruits de quelques particularités concernant Damiens ont été assignés et interrogés juridiquement, récolés et confrontés. De ce nombre est un appelé Nicolas Brévas, qui avoit été domestique au collége des Jésuites en même temps que Damiens. C'est devant lui que ce scélérat, dans ses moments de frénésie et de désespoir, disoit, il y a déjà longtemps : « La France est perdue et moi aussi, mais je ferai parler de moi; » ou bien : « On parlera de moi, et les plus grands de la terre mourront avec moi; » car Brévas n'assure pas lequel des deux. On a interrogé un maréchal nommé Bourbier, demeurant à Maisoncelle; une nommée Marguerite de la Faye, qui a été domestique chez M. Betz-de-Lis pendant un mois avec Damiens; elle a déclaré que Damiens se déchaînoit volontiers contre les affaires du temps et contre M. l'archevêque, et disoit que si on vouloit le laisser faire, il se saisiroit de ce prélat et se chargeroit de l'amener où on voudroit. On a interrogé aussi M. Michel, ce gros négociant que Damiens a volé et qui dit avoir pris ce domestique sur le témoignage du S^r^ Richard, payeur des gages de Messieurs du Parle-

ment. Ce M. Michel dit que Damiens lui avoit pris 240 louis dans un portefeuille sans avoir endommagé la serrure. Damiens ne convient que d'une partie de cette somme ; cela importe peu. On a suivi ce scélérat partout où il a été, autant que ces recherchés ont été possibles. Des dépositions disoient qu'il avoit bu dans un cabaret de la rue de Condé, et cette recherche étoit d'autant plus importante qu'on l'a perdu de vue pendant les trois ou quatre heures qui ont précédé son départ pour Versailles. Il n'y a que cinq cabarets dans la rue de Condé ; on a interrogé les cinq cabaretiers ; on les a récolés et confrontés; aucun ne l'a reconnu. Ils ont dit qu'il pouvoit bien avoir bu chez eux, mais qu'ils ne connoissoient pas tous ceux qui venoient, et un entre autres a dit : « S'il a bu il a payé; c'est tout ce que j'en sais. » Comme on est certain qu'il est venu dans le carrosse de voiture à Paris deux ou trois jours avant son crime et qu'il y avoit trois personnes avec lui, les trois personnes ont été interrogées juridiquement, récolées et confrontées. L'une est un sergent au régiment de Poitou, nommé Bonot ; l'autre un clerc tonsuré, et l'autre un religieux dominicain de Chartres; ces trois personnes ont dit presque unanimement, quoiqu'en différents termes, que ce scélérat étoit fort taciturne en chemin, ayant presque toujours les yeux fermés et faisant semblant de dormir, fort curieux de nouvelles, et les ayant ennuyés à Roye par la lecture de *la Gazette* qu'il exigea de leur complaisance. On a interrogé aussi jusqu'à une femme de chambre de M^me^ de Saintreuse, mais qui l'est actuellement et qui ne l'étoit pas dans le temps que Damiens demeuroit dans cette maison. Les maîtres qu'a servis Damiens ont été aussi interrogés, récolés et confrontés. M^me^ de la Bourdonnaye, ce scélérat ayant été domestique de feu son mari en 1753, a dit que ce misérable étoit toujours instruit des nouvelles des assemblées du Parlement, qu'il lui avoit paru avoir bien servi son mari, qu'elle avoit même voulu le garder après sa mort. M. le

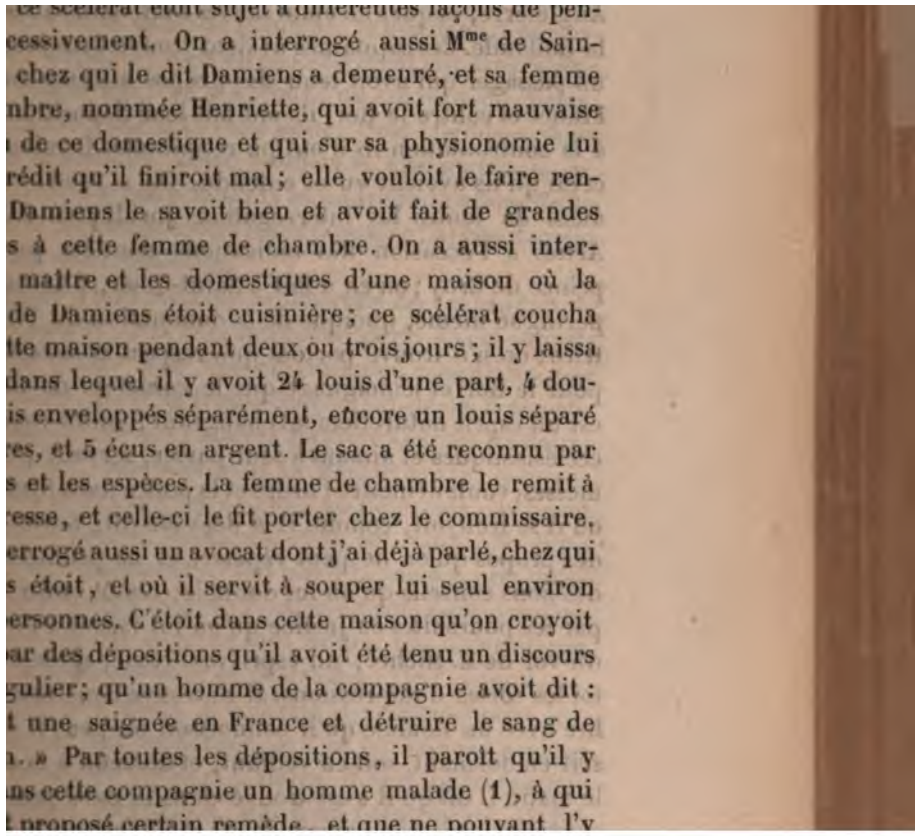

ce scélérat étoit sujet à différentes façons de pen-
cessivement. On a interrogé aussi Mme de Sain-
chez qui le dit Damiens a demeuré, et sa femme
nbre, nommée Henriette, qui avoit fort mauvaise
de ce domestique et qui sur sa physionomie lui
rédit qu'il finiroit mal; elle vouloit le faire ren-
Damiens le savoit bien et avoit fait de grandes
s à cette femme de chambre. On a aussi inter-
maître et les domestiques d'une maison où la
de Damiens étoit cuisinière; ce scélérat coucha
tte maison pendant deux ou trois jours; il y laissa
dans lequel il y avoit 24 louis d'une part, 4 dou-
is enveloppés séparément, encore un louis séparé
es, et 5 écus en argent. Le sac a été reconnu par
s et les espèces. La femme de chambre le remit à
esse, et celle-ci le fit porter chez le commissaire.
errogé aussi un avocat dont j'ai déjà parlé, chez qui
s étoit, et où il servit à souper lui seul environ
ersonnes. C'étoit dans cette maison qu'on croyoit
ur des dépositions qu'il avoit été tenu un discours
gulier; qu'un homme de la compagnie avoit dit :
une saignée en France et détruire le sang de
. » Par toutes les dépositions, il paroît qu'il y
ns cette compagnie un homme malade (1), à qui
proposé certain remède, et que ne pouvant l'y

qu'elle l'apercevoit souvent se regardant dans les glaces de l'appartement; que quoiqu'on lui ait offert une belle chambre dans la maison, il avoit préféré un galetas mal couvert et où il pleuvoit. On a même rendu compte de la déposition de deux capitaines de navire prisonniers en Angleterre, et qui s'en étant sauvés sont venus à Paris par la Hollande. Ces capitaines avaient trouvé dans leur route un passager qui avoit tenu des propos affreux contre la France et contre le Roi; ils ont fait leur déposition, mais à la confrontation ils n'ont pu reconnoître Damiens pour celui qu'ils avoient vu et entendu. On a rendu compte aussi de toutes les interrogations juridiques faites en Artois à l'occasion des indications données par M. le prince de Croy; on en a fait à Saint-Omer, à Arras, à Poperingue même, quoique de la domination de l'Impératrice; on n'a trouvé partout que respect et attachement pour le Roi et témoignage que le caractère de Damiens est un esprit naturellement changeant; tantôt voyant des ecclésiastiques et aimant à leur parler, servant plusieurs messes, voulant mettre l'ordre et la police dans les maisons où il se trouvoit, comme il a déjà été dit; tantôt tenant des propos qu'on ne peut répéter, et ne profitant point des bons conseils qu'on lui donnoit; tantôt enfin troublé par les poursuites en justice qu'on lui faisoit à l'occasion du vol de M. Michel; un esprit mal réglé, susceptible de toutes sortes d'impressions. Il se trouve dans une chambre avec un homme qu'il connoissoit un peu, il se lève, soit en dormant, soit en veillant, et descend à la cave, et le matin il dit qu'il s'est trouvé dans la cave sans savoir comment; que son camarade de chambrée est sorcier. Il se trouve dans un autre endroit; il couche dans un même lit avec un homme; on remarque qu'il remue les lèvres perpétuellement et paroît parler tout seul. Il voit dans la journée un cierge sur le lit de cet homme avec des marques pour en constater le poids, il dit que c'est un sort. Dans une autre occasion, il dit qu'il veut aller voir des

ecclésiastiques; qu'il y en a 22 qui sont tous ses parents, et tous frères et cousins germains les uns des autres, c'étoit en Artois. Je marque tous ces détails pour faire connoître le caractère du scélérat, et je les marque d'après les dépositions qui ont été lues. On a rendu compte aussi de l'ouverture de la valise de Damiens, valise dont il paroissoit fort occupé; il y a eu un procès-verbal fait dans la plus grande exactitude; on y a trouvé un couteau de chasse, un ceinturon, une mauvaise veste, trois chemises, deux ou trois mouchoirs, deux bonnets et une mauvaise culotte, et rien qui pût donner la moindre indication. Enfin on a fini la lecture de toutes les dépositions; après-demain on lira les interrogatoires.

On attend à tout moment la nouvelle de l'exécution de l'amiral Bing (1). J'ai déjà beaucoup parlé de cet amiral; j'entendis conter hier une circonstance singulière par rapport à lui. Dans le temps du combat de la flotte angloise commandée par l'amiral Matthews contre les flottes espagnoles et françoises dans la Méditerranée, le mauvais succès ayant mis les Anglois au désespoir, ils firent le procès à l'amiral Matthews, et il fut banni. M. Bing trouva que ce jugement n'étoit pas à beaucoup près assez sévère; il se donna de grands mouvements pour que l'on portât une loi par laquelle tout amiral qui n'auroit pas fait tout le possible pour la destruction de l'ennemi, seroit condamné à mort. Il sollicita si vivement cette loi, qu'à la fin elle fut prononcée, et c'est lui aujourd'hui qui en est la première victime. L'amiral Bing a un frère aîné, qu'on appelle Torrington, qui n'est point marié. Ce fut leur père qui sous le règne de Philippe V, roi d'Espagne, fit l'expédition de la Sicile et brûla la flotte d'Espagne sans qu'il y eût aucune déclaration de guerre.

On parle beaucoup dans Paris d'un combat entre M. de

(1) On apprend par les nouvelles publiques que l'amiral Bing a été exécuté le 14. (*Note du duc de Luynes*, datée du 23 mars.)

Souvré, maître de la garde-robe, et M. de la Coste-Messelière, ci-devant officier supérieur des chevau-légers de la garde. On prétend que c'est à l'occasion d'une maison dans Paris où M. de la Coste logeoit, et dont il avoit loué une partie à Mme de Péré (1) à la condition qu'il n'entreroit point de carrosse dans la cour parce qu'ils y feroient de l'embarras pour le sien, étant fort petite. L'ordre étoit donné par M. de la Coste à ses gens de ne point laisser entrer de carrosse; malgré cela M. de Souvré, voulut y entrer. Il y eut, dit-on, des propos vifs de la part de M. de Souvré sur le refus qui lui fut fait; ces propos rapportés ont donné occasion au combat, à neuf heures du matin, près Belle-Chasse; on les a vus, dit-on, mais on ne les a point reconnus. Voilà ce que l'on dit; ce qui est certain, c'est qu'ils ont paru l'un et l'autre à l'ordinaire dans les lieux où ils ont coutume d'aller.

L'arrangement des grades militaires n'étant pas le même dans les troupes autrichiennes que dans les troupes françoises, et la guerre présente fournissant des occasions où ces troupes se trouveront combinées, le Roi a jugé à propos de donner à douze des plus anciens lieutenants généraux le titre de généraux-majors, qui est le premier grade après celui de feld-maréchal, qui répond à celui de maréchal de France (2).

(1) Cette Mme de Péré est sœur de feu Mme de la Marck et fille de Mme de Montesson, de son premier mariage avec M. de Bionassis. M. de Péré est Breton, et l'un de ceux qui furent exilés sur les représentations de M. de Chaulnes; il est revenu de son exil depuis que M. d'Aiguillon commande dans la province. (*Noté du duc de Luynes.*)

(2) On ne convient pas tout à fait que le titre de feld-maréchal réponde à celui de maréchal de France, mais on évite les occasions de difficulté sur cet article. Le premier titre après celui de feld-maréchal chez les Autrichiens est général d'infanterie, ou plutôt général d'artillerie, car le mot allemand même est artillerie, et général de cavalerie. Ce grade commande celui de lieutenant général; et comme il n'y a point en France de grade intermédiaire entre celui de lieutenant général et celui de maréchal de France, on a fait l'arrangement que M. le maréchal d'Estrées pourroit donner dans son armée

remier valet de chambre; il donne en même
démission, mais lui et son père conservent le
ent de Meudon, et lui en particulier celui de
ue le Roi a acheté de M^me^ de Pompadour. Outre
i donne à Champcenetz le fils la jouissance
e maison au bas de Bellevue qu'on appelle Ba-
lui laisse le service de Choisy en l'absence de
ny, et lui donne le commandement de l'équi-
im, autrement de l'équipage vert, qui n'avoit
personne depuis la mort de M. de Dampierre.
lost est marié. Sa femme est fille d'un sous-fer-
é Bernard, et nièce de M^me^ de Montgival, pre-
ne de chambre de Mesdames. Cette M^me^ de Cham-
jolie, mais elle est devenue folle et est enfer-
st sœur de M^me^ de Thiange. M. de Chamlost est
Quentin, frère de La Vienne.

redi 23, *Paris*. — Il y a déjà quelques jours
ouette a remis à M. le duc d'Orléans la charge
er de ce prince. M. le duc d'Orléans paroissoit
oup de confiance en M. Silhouette, et c'est par
qu'on est étonné de ce changement. On croit
luc d'Orléans, ayant voulu faire un testament
de partir pour la guerre, a donné par ce tes-
tutelle de ses enfants à M^me^ la duchesse d'Or-
outant M. Silhouette pour conseil de tutelle,

C'est cet arrangement, pour lequel on a cru le conseil de Mme la duchesse d'Orléans nécessaire, qui lui a infiniment déplu ; elle n'aimoit pas M. Silhouette, elle a déclaré qu'elle ne consentiroit à rien si M. Silhouette demeuroit en place. Voilà ce que l'on dit ; mais ce qui est certain, c'est que M. le duc d'Orléans a fort bien traité M. Silhouette; il lui a donné 6,000 livres de pension ; M. Silhouette en avoit déjà 10 de feu M. le duc d'Orléans. On sait que M. Silhouette est directeur de la compagnie des Indes. M. le duc d'Orléans a donné à M. l'abbé de Breteuil la place de son chancelier.

Du jeudi 24, *Paris.* — Hier matin, on fit la lecture de tous les interrogatoires. On commença par ceux de Versailles. C'est dans le premier interrogatoire, fait le 5, qu'il dit qu'il n'avoit pas voulu tuer le Roi ; que s'il l'avoit voulu, il en étoit le maître ; que c'étoit pour qu'il s'occupât du soulagement de son peuple et qu'il ne refusât plus d'écouter les représentations de son Parlement. A l'égard de l'argent qu'il avoit sur lui, il dit que cela venoit d'un procès qu'il avoit accommodé dans son pays avec une Mme Marchand. La somme montoit à environ 800 livres. Le livre qu'on avoit trouvé sur lui étoit des prières et instructions chrétiennes ; il a dit depuis qu'il ne l'avoit pas lu et qu'il n'en avoit pas mieux fait. Dans le second interrogatoire, fait à Versailles le 7, il dit qu'il étoit natif de Cueilloy en Artois ; il ne dit pas bien ce nom dans le moment, il l'a dit depuis plus exactement. Dans cet interrogatoire il parut qu'il étoit furieux contre les prêtres qui parloient mal sur le Parlement; il dit encore qu'il déclareroit ses complices si on vouloit lui donner la vie, et qu'il arriveroit de grands malheurs six mois après sa mort. On lut aussi le troisième interrogatoire fait le 9. C'est à ce troisième interrogatoire qu'on lui fit des questions sur la lettre qu'il avoit dictée pour le roi et dont j'ai parlé ci-dessus. Cette lettre avoit été dictée le 11. Il dit sur le billet qu'il avoit dicté après cette lettre, qu'il

es sept personnes qu'il avoit nommées étoient attachées au Roi et à l'État; qu'ils ont travaillé à rétablir le gouvernement; qu'il faut que le Roi remette son Parlement; que le Sr Blot lui a bien demandé d'abord les complices, mais ensuite quels étoient les gens qu'il connoissoit (1). Ces deux dénominations, complices ou connoissances, font une différence totale; et comme le billet a été écrit après les deux questions faites et sans aucun titre ni distinction de dénomination, on peut n'être pas étonné qu'au récolement et confrontation, Blot ait toujours soutenu le terme de complice et l'assassin celui de connoissance. Dans le cinquième interrogatoire, on lui parla d'un curé de Sainte-Marguerite à Saint-Omer, nommé Pelet, qui tenoit des assemblées dans son jardin au sujet de la Constitution; il dit n'avoir point été à ces assemblées. On lui fit aussi des questions sur l'homme à qui il avoit parlé, sous la voûte de la chapelle, et qui lui avoit dit : « Eh bien! » et auquel Damiens avoit dit : « Eh bien! j'attends. » Damiens répondit que c'étoit un homme qu'il ne connoissoit point et qu'il n'avoit vu que deux fois; que tout ce qu'il en savoit étoit que ce particulier étoit venu à Versailles pour demander à M. le comte de Noailles la permission de faire voir une machine qu'il avoit montrée à M. de Chaulnes en Picardie. Le fait est très-vrai, qu'il y a un homme qui a fait voir un automate à M. de Chaulnes en Picardie, et qui est venu à Versailles demander à M. le comte de Noailles de le faire voir; mais la taille de cet homme ne s'accorde point avec celle de l'homme que l'on a vu sous la voûte.

Voilà les cinq interrogatoires qui ont été faits à Versailles; ils sont tous bien faits, mais surtout le pre-

(1) Le Sr Blot a parlé différemment, car il a dit que sur ce qu'il avoit dit à Damiens que le Roi trouvoit qu'il ne s'expliquoit pas assez, Damiens lui avoit dit : « Eh bien ! écrivez » ; et que sur cela il avoit dicté sept noms. (*Note du duc de Luynes.*)

mier (1). On voit toujours les mêmes principes et les mêmes raisonnements. Le motif qui a déterminé le scélérat à commettre son crime est toujours le soulagement du peuple, qu'il a entendu se plaindre de la misère. Il a dit savoir que le Roi avoit tiré 1,100,000 livres de la province d'Artois. On lui demanda aussi s'il n'avoit pas voulu s'empoisonner avec de l'arsenic; et il dit que c'étoit de l'émétique qu'il avoit pris, mais qu'il en avoit pris une dose trop forte. On lut ensuite l'interrogatoire fait à Saint-Julien, domestique de l'abbé Chaumel, qui avoit connu Damiens pendant qu'ils étoient tous deux domestiques aux Jésuites; on n'en a pu tirer d'autres éclaircissements, sinon que le caractère de Damiens étoit d'être fort prompt et colère, et que Damiens ne le venoit voir que lorsqu'il étoit hors de condition. On sait que ledit Damiens, qui changeoit souvent de condition, changeoit aussi souvent de nom, s'étant appelé quelquefois Flamand, quelquefois Damiens, et autres noms que j'ai oubliés. On lut aussi les interrogatoires d'un marchand de bas, nommé Gabriel, et de sa femme, qui avoient entendu ce détestable propos, qu'il falloit une saignée en France, propos qu'on n'a pu vérifier. On lut aussi les interrogatoires de Condé, domestique du S^r Fossier, homme dans les affaires; celui d'un domestique du S^r Lenoir, procureur; celles d'une femme de chambre nommée Céline, demeurant chez ledit Fossier, le tout à l'occasion du même propos. On entendit encore, sur ce propos, les interrogatoires du S^r de Goust, qui est, je crois, un avocat, toujours sur le même sujet.

Le premier interrogatoire fait à Paris fut le 18. On leva la séance pendant une demi-heure avant que de commencer cette partie du procès, et sur la demande qu'on lui fit quels motifs avoient pu le déterminer à son crime,

(1) J'oublioi un sixième interrogatoire fait encore à Versailles ; il est du 16, ainsi que les suivants jusqu'au 18. (*Note du duc de Luynes.*)

il dit que c'étoit la religion ; que les affaires dépérissoient par la trop grande clémence du Roi ; et que ce qui l'avoit fait venir à Paris étoit la nouvelle de l'exil du Parlement ; qu'il a entendu dans les rues, et partout où il a été, les mêmes plaintes sur la misère présente. Il dit aussi dans un de ses interrogatoires qu'il y avoit trois ans qu'il avoit formé son projet ; dans un autre interrogatoire il dit qu'il haïssoit la façon de penser des Jésuites ; qu'il falloit que le Roi rappelât son Parlement. Après la lecture des interrogatoires on se sépara ; il étoit midi et demi, et on remit la séance après dîner, à quatre heures.

Dans les interrogatoires qu'on lut hier dans cette seconde séance, sont compris tous ceux qu'on a faits ici à Damiens, à sa femme, à sa fille, à son frère, à sa sœur et à son beau-frère. Les réponses du scélérat Damiens sont toujours de la même espèce ; c'est le Parlement, les refus de sacrements, M. l'archevêque ; voilà les motifs qui ont armé son bras parricide. Il dit qu'il auroit tué le Roi s'il avoit voulu, ayant eu le temps de lui porter deux ou trois coups, mais qu'il n'a voulu que l'engager à songer à la misère de son peuple. Outre que ce discours n'a pas de bon sens après un si énorme attentat, on sait, par l'aveu qu'il a fait lui-même en plusieurs occasions, qu'après son crime il se trouva si saisi, qu'il ne songea ni à s'échapper, comme il l'auroit pu, ni à porter d'autres coups, et qu'il auroit voulu que la terre s'ouvrît dans le moment. Il a nié avoir dit, étant en Artois, comme on l'avoit rapporté : « Je retournerai à Paris ; mais les plus grands de la terre mourront. » Il a dit aussi que si M. le garde des sceaux n'avoit pas trahi sa compagnie, les malheurs présents ne seroient pas arrivés. Il s'étoit déjà plaint de M. le garde des sceaux dans la lettre dictée au S^r^ Blot pour le Roi ; c'étoit dans l'apostille au bas de cette lettre, à l'occasion de ce qu'on lui avoit chauffé les pieds et brûlé les jambes. Il a dit aussi, tantôt qu'on lui avoit jeté un sort, tantôt qu'il avoit eu de la religion et qu'il n'en avoit plus. On

parla aussi d'un propos tenu à Fiesque en Artois, disant qu'il n'y avoit qu'un Dieu et qu'on faisoit des rois tous les jours; mais on n'a pu le vérifier. Il dit aussi, dans un autre temps, qu'il vouloit venir à Versailles pour faire rendre justice au Parlement. Il a eu à Paris six interrogatoires; le dernier de tous est un ouvrage admirable dans ce genre. M. le premier président dit que c'est l'ouvrage de MM. les gens du Roi. Dans tous ces interrogatoires, comme on étoit instruit par toutes sortes de voies des démarches journalières dudit Damiens, tant en Artois qu'à Paris, on l'a interrogé sur tout. Quelquefois il n'a voulu donner aucune réponse, et dans d'autres occasions, quand il a trouvé les raisonnements pressants et bien conséquents, il a dit n'avoir rien à répondre. Une autre fois il répondit que les magistrats étoient bien subtils.

A l'égard de sa femme, cuisinière chez M^me^ Ripandelli, femme d'un banquier, de la nommée Macée, femme de chambre dans cette maison, d'un autre domestique de cette maison et de tous les parents de Damiens, tout a été interrogé, récolé et confronté. La bourse avec de l'or, trouvée dans la cuisine de M^me^ Ripandelli, a été représentée. On a suivi le scélérat jusque dans un cabaret où il a bu de la bière, et on prétend qu'il dit adieu à sa fille, ajoutant qu'il alloit s'engager, et dans tout cela on ne voit aucune charge contre les parents. Mais pour le criminel, on remarque un esprit naturellement inquiet et sujet à variations, troublé par le vol fait à son maître M. Michel et par les poursuites de la justice, et capable de tout. La femme de ce scélérat est de Metz. La séance finit hier un peu avant six heures.

Du jeudi 24, *Paris.* — Il y a eu une séance ce matin qui n'a commencé qu'à huit heures et demie; on y a encore lu plusieurs récolements sur les interrogatoires lus hier. Tout étoit fini à dix heures trois quarts. M. le prince de Conty a proposé qu'on délibérât sur la déposition du S^r^ Blot, exempt de la prévôté, sur la liste des six con-

seillers, écrite par lui sous la dictée de Damiens (1). On lui a représenté qu'il n'étoit ni d'usage ni de règle d'interrompre la suite d'un procès criminel par des faits non joints au dit procès. Il a voulu qu'on allât aux opinions;

---

(1) Immédiatement après avoir fait cette proposition, un huissier est venu lui apporter une lettre qu'on avoit trouvée sous la porte du greffe criminel. Cette lettre étoit adressée *à M. Richard*, greffier du Parlement. Dessous cette enveloppe il y en avoit une autre avec cette adresse : *A M^gr le prince de Conty*, et dessous celle-ci une troisième : *A Nos Seigneurs du Parlement assemblés à la Grande Chambre pour l'affaire de Damiens.* Il a été question de savoir ce qu'on devoit faire de cette lettre, et si on devoit l'ouvrir. Ce n'a point été une délibération en forme, mais des réflexions de quelques personnes tendantes toutes à faire ouvrir la lettre. M. le premier président a dit à M. le prince de Conty qu'il croyoit que la règle étoit que cette lettre lui fût remise, afin qu'il la donnât à MM. les rapporteurs pour en faire la lecture. En conséquence, M. le prince de Conty l'a fait passer à M. le comte de Clermont, celui-ci à M. le prince de Condé, de là à M. le duc d'Orléans, qui l'a remise à M. le premier président ; M. le premier président l'a fait passer à M. Sévère, qui en a fait la lecture tout haut. La lettre est assez courte. Elle dit que Messieurs du Parlement ne veulent donc pas apparemment s'instruire de toutes les causes de l'énorme attentat qui a été commis, puisqu'ils laissent tout faire à des rapporteurs prévenus et trop peu éclairés, et qu'ils négligent quatre moyens de découvrir ce qui a rapport au crime en ne faisant point faire d'informations dans le pays d'Artois ; en ne faisant point publier de monitoires, pendant qu'on sait que plusieurs personnes sont prêtes à venir à révélation lorsqu'ils y seront déterminés par la crainte des excommunications ; parce qu'on a négligé aussi de suivre les connoissances données par le grand référendaire ; quatrièmement parce qu'on n'a fait aucune démarche sur les indications données par le nommé Lainé, sellier.

L'affaire de Lainé, sellier, qui sembloit donner espérance de faire quelque découverte d'un complot, s'est trouvée par l'événement n'être autre que celle du référendaire. Tout s'est réuni au propos tenu à un vieux abbé de la Chapelle, et cela il y a onze ans.

J'oublois que dans cette lettre à trois enveloppes, il y est dit qu'on auroit dû décréter de prise de corps M. Berrier et M. d'Argenson.

La lettre finit par dire que les rapporteurs sont congréganistes. Cela veut dire qu'ils sont d'une confrérie ; et en effet, M. Sévère est d'une congrégation ou confrérie aux Jésuites. La lettre finit par ces mots : « Je suis avec respect, Messeigneurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur, RENAUD. »

Cette lettre ne parut mériter nulle attention, d'autant plus que tous les moyens qui y étoient proposés pour procurer des éclaircissements avoient déjà été imaginés, discutés et trouvés sujets à inconvénient. (*Note du duc de Luynes.*)

l'affaire a été longtemps à expliquer pour la bien entendre; ce temps et celui des opinions a duré plus de deux heures, et tous les avis ont été pour continuer le procès sans interruption, d'autant plus qu'il faut avant tout voir les conclusions du procureur général, qui sont cachetées et qu'on n'ouvrira que samedi. Il auroit été contraire à la règle d'agir autrement; et même dans l'affaire de Blot, celui-ci ayant soutenu sa déposition dans le récolement et dans la confrontation, il ne peut plus y avoir d'éclaircissement que celui qui pourra être donné par le criminel à la question ou au testament de mort. La séance pour le jugement définitif a été indiquée à samedi sept heures et demie.

J'oubliois de parler d'une contestation qu'il y eut hier après dîner. Dans les interrogatoires qui furent lus, on remarqua deux ou trois faits nouveaux sur lesquels le criminel avoit été interrogé, faits qui n'avoient point été présentés dans l'instruction. M. le prince de Conty demanda à M. Pasquier d'où il tenoit ces faits; M. Pasquier répondit que les commissaires avoient tout droit d'interroger comme ils le jugeoient à propos. M. le prince de Conty soutint que tout juge pouvoit faire la question qu'il faisoit, puisque c'étoient les juges qui commettoient les commissaires, et que le commettant, ce sont ses termes, avoit autant de droit que celui qui étoit commis. On n'alla point aux opinions, mais la contestation fut assez vive, et il paroît que le sentiment le plus uniforme étoit que c'étoit la compagnie revêtue de l'autorité du Roi qui commettoit, et non chaque particulier, et que par conséquent les commissaires avoient droit d'interroger suivant leurs connoissances et leurs lumières, et qu'on ne pouvoit leur faire de questions semblables, mais seulement leur indiquer de nouveaux moyens de connoître la vérité (1).

(1) Dans cette contestation, M. Pasquier ayant dit que les commissaires

J'ai appris hier que M. de Stainville, ambassadeur de France à Rome, vient d'être nommé à l'ambassade de Vienne.

M. d'Estissac et M. de Chabot demandèrent, dimanche dernier, l'agrément du Roi pour le mariage de M^lle^ de la Rochefoucauld, fille de feu M. le duc d'Anville et nièce de M. le duc d'Estissac, avec le fils aîné de M. de Chabot.

Du vendredi 25, *Paris.* — J'oublioi de marquer hier qu'après la longue délibération faite par complaisance pour M. le prince de Conty sur l'affaire de Blot, on croyoit la séance terminée, lorsque M. Pasquier proposa à l'assemblée de lui rendre compte des différentes espèces de questions qui pouvoient être employées à l'égard du criminel, parce que dans le cas d'un crime aussi énorme que celui-ci, on craignoit avec raison que la question dont on fait usage à Paris ne fût pas propre à tirer les connoissances que l'on espère requérir par l'aveu du coupable, et que l'expérience a appris qu'il étoit assez rare que des criminels déterminés fissent quelques aveux par l'effet de cette question. D'un autre côté, il étoit important de ne rien hasarder qui pût faire périr le coupable plus promptement qu'on ne vouloit. C'étoit toutes ces considérations qui méritoient d'être bien pesées; mais un point de délibération qui fut même assez débattu, étoit de savoir s'il convenoit, s'il étoit même régulier, de parler des genres de question à l'égard d'un criminel qui n'étoit pas encore jugé. On ne pouvoit pas douter qu'il n'étoit pas permis de délibérer sur le

---

étoient obligés de se servir de différents moyens et de varier leurs questions pour découvrir la vérité, d'autant plus que le criminel cherchoit à se masquer autant qu'il pouvoit, M. le prince de Conty répondit : « On le voit bien, car en effet tout est masqué ici pour nous. » Comme il s'étoit retourné du côté du premier président, en tenant ce propos, le premier président, après avoir soutenu par des raisons pendant quelque temps l'opinion contraire à celle de M. le prince de Conty, dit que le mieux qu'on pouvoit faire étoit de tout oublier. Ce mot donna lieu à M. le prince de Conty de dire que la réponse étoit en termes peu mesurés. (*Note du duc de Luynes.*)

choix d'un supplice en pareil cas; aussi ne proposa-t-on que d'entendre la lecture d'un mémoire sur trois différents genres de question, seulement pour être instruit des raisons pour ou contre, en cas qu'il y eût lieu, par le dernier examen du procès, d'ordonner ce genre de supplice. M. Pasquier fit donc la lecture du mémoire. Les trois genres de question dont il y est parlé sont : celle qui se pratique en Italie et à Avignon ; celle qui se pratique à Rouen, et celle dont on fait usage à Paris. Il y en a deux espèces à Paris, qui toutes deux sont données tantôt comme question ordinaire et tantôt comme question extraordinaire, c'est la question de l'eau et celle des brodequins. Dans celle de l'eau, on étend le corps du patient, et on lui fait avaler une certaine quantité d'eau, plus dans la question extraordinaire que dans l'ordinaire; le médecin est présent et juge par le pouls de ce que l'on doit faire. Cette question a des inconvénients, parce qu'un criminel peut s'étouffer lui-même, et il y en a eu un exemple il n'y a pas fort longtemps. A celle des brodequins on attache fortement ensemble les deux genoux du criminel l'un contre l'autre, et ensuite on fait entrer entre les deux genoux un coin avec force; cette première douleur est extrêmement vive et propre à tirer quelques connoissances par l'aveu du criminel. Après un quart d'heure de repos on introduit un second coin, et de même par intervalle un troisième et un quatrième. Dans la question extraordinaire on met encore quatre coins de plus, en tout huit. Quelque horrible que paroisse ce tourment, on prétend que le premier coin est le plus douloureux de tous. Dans la question pratiquée en Italie on applique le corps du criminel tout nu, le croupion sur une pointe sur laquelle porte tout son corps, et on attache en même temps des poids à ses pieds. La douleur est si violente que le criminel s'évanouit; on le jette sur un matelas, et on le fait revenir par des cordiaux et des liqueurs spiritueuses; mais il y a exemple que des cri-

nincls en sont morts, et on rapporta même le fait certifié. D'ailleurs on observe un grand inconvénient à cette torture, c'est que par les lois du royaume il est défendu d'appliquer une seconde fois à la question un criminel lorsqu'on lui a une fois ôté ses liens et sa chaîne. Cet usage n'est pas de même en Italie, et on voit par ce qui vient d'être dit qu'il est absolument nécessaire que le criminel soit entièrement détaché pour le faire revenir de l'évanouissement. Le genre de question qui est en usage en Normandie est d'une espèce différente. On attache les deux mains du criminel derrière son dos, et on les élève plus haut qu'il ne pourroit les lever par devant. On lui serre les ongles des deux pouces l'un contre l'autre, avec une si grande force, qu'on l'élève et le suspend en l'air par le crochet qui serre les deux pouces; il s'ensuit presque certainement une dislocation que le chirurgien raccommode sur-le-champ, mais il arrive aussi quelquefois que le crochet qui tient les deux pouces venant à manquer, le patient tombe et se tue. Outre cela il peut arriver quelque rupture de vaisseaux qui le fasse périr sur-le-champ. A tous ces détails étoient joints par écrit les avis du S^r^ Boyer, médecin, et du S^r^ Foubert, chirurgien des prisons, et ensuite le sentiment par écrit de M. Senac, premier médecin, et de M. de la Martinière, premier chirurgien. On ne délibéra point parce que ce n'étoit pas le moment, comme je viens de le dire. Voilà des détails désagréables à rapporter, mais lorsqu'on est obligé par devoir de les entendre, au moins faut-il en profiter pour son instruction.

Nous apprîmes hier en arrivant au Palais qu'un des douze sergents employés depuis deux mois à la garde du scélérat est devenu fou; il a voulu étrangler un de ses camarades; on le traite actuellement et on espère que cet accès n'aura pas de suite. C'est un homme fort sage et dont on avoit tout lieu d'être content. Mais l'horreur du spectacle et le mauvais air du séjour sont bien capables de faire une telle impression.

J'ai parlé ci-dessus de l'audience que les États de Languedoc eurent il y a quelques jours. Une circonstance assez remarquable et que je n'ai sue qu'aujourd'hui, c'est que M. le prince de Conty, qui a la baronie d'Alais en Languedoc, s'est trouvé aux audiences avec M. le comte de la Marche, faisant partie du cortége qui accompagnoit les députés.

J'ai marqué ci-dessus que le Roi avoit ordonné le remboursement des 16 membres du Parlement exilés; aucun ne s'est présenté pendant très-longtemps pour recevoir son argent; enfin M. Delpech (1), l'un des 16, ayant consenti, même désiré d'être remboursé, l'a été ces jours-ci. On attendoit aujourd'hui un arrêt du conseil au sujet dudit remboursement.

M. le premier président alla hier à Versailles; il eut une audience du Roi qui dura environ une heure et demie. Il y entra avec M. de Saint-Florentin; on ne sait si ce ministre y a toujours resté. Le sujet de cette audience étoit à l'occasion du vœu des chambres pour le rappel des exilés et pour reprendre leurs fonctions. Le Roi répondit que le vœu des chambres étoit une raison décisive pour que les exilés ne parussent jamais dans la compagnie.

Du dimanche 27, *Versailles*. — L'assemblée d'hier, indiquée à sept heures et demie, ne commença qu'après huit heures, parce qu'on attendit M. le duc d'Orléans. On commença par parler d'une affaire regardant quatre accusés, mais qui n'étoit pas de nature à être jointe au procès. M. Sévère demanda qu'il en fût fait distraction, et cela passa sans aucune difficulté. Immédiatement après, il fut question de l'interrogatoire du criminel. On le fit venir. On l'avoit apporté sur un matelas, les yeux bandés, de la tour de Montgommery à la quatrième chambre des Enquêtes, qui est une pièce joignant la Grande-Chambre.

(1) Delpech de Mérèville, conseiller à la troisième des Enquêtes.

Il fut accompagné jusque-là par des sergents aux gardes à qui le soin en est confié. On lui ôta le bandeau dans cette pièce ; il se leva et vint à pied, précédé par un huissier et accompagné de quatre valets, dont deux lui donnoient la main. On avoit placé dans le parquet de la Grande-Chambre, à deux pieds environ de l'entrée, un peu plus du côté droit que du côté gauche, une chaise de bois basse, couverte d'une mauvaise tapisserie, ayant un dossier couvert de même. Ce dossier étoit nécessaire pour que le criminel fût en état de soutenir la longueur de l'interrogatoire et pour qu'on pût l'attacher. Il avoit un mauvais habit gris, des cheveux mal peignés, assez bien mis, une physionomie ironique, un regard atroce, mais assez fin, à son aise sur la sellette comme dans un fauteuil, faisant attendre sa réponse quelquefois trois ou quatre minutes, et laconique. Mais un mot bien digne de remarque : « Si je n'étois jamais entré dans les salles du Palais, et que je n'eusse servi que des gens d'épée, je ne serois pas ici. » Aussitôt qu'il se fût établi sur la sellette, on passa promptement des courroies qui tenoient les jambes, les cuisses, les reins et les bras assujettis, ne lui laissant que la liberté nécessaire pour pouvoir lever la main. On attacha promptement ces courroies à des anneaux qu'on avoit placés dans des planches du parquet tout autour de la sellette. Dans cette situation, le premier président commença l'interrogatoire, après lui avoir fait lever la main. On suivit la règle établie pour ces interrogatoires. Il n'y a que le premier président qui interroge ; mais lorsque son interrogatoire est fini, chacun peut proposer au premier président les questions qu'il croiroit convenable à faire. Il faut que chaque question soit écrite, et de même chaque réponse, ce qui prend un temps prodigieux, et demande même une sorte de style qui ne change rien aux paroles, mais qui leur donne seulement un arrangement lorsque cela est nécessaire. Le criminel ne parut point interdit du spectacle, qui seul

pourroit effrayer même un innocent. Lorsqu'on lui demanda s'il n'avoit pas été domestique aux Jésuites, il dit qu'il y avoit même connu M. le duc d'Uzès qu'il montra, qui étoit dans le banc d'en bas à côté de M. le comte de la Marche, M. le duc de Duras, qui étoit vis-à-vis aussi dans le banc d'en bas, M. Turgot, qui étoit sur le banc des présidents à mortier, vis-à-vis de la sellette, et même M. de Persan, qui étoit dans les bancs d'en haut. M. Pasquier, l'un des rapporteurs, se trouvoit derrière lui, et il ne pouvoit pas le voir; mais comme il connoît beaucoup sa voix, qui est sonore et remarquable, M. Pasquier ayant parlé à M. le premier président, Damiens le reconnut et le nomma, et l'ayant entendu dans un autre moment dicter au commis du S^r^ Richard, greffier criminel, la forme d'un interrogatoire ou d'une réponse, il prit la parole, et dit : « Monsieur Pasquier, vous parlez comme un ange, il faudroit vous faire chancelier. » Lorsqu'on lui demanda où il avoit entendu tenir de mauvais discours contre le gouvernement, il dit que c'étoit dans les salles du Palais. On lui dit qu'il avoit donc été dans les salles, il en convint et dit : « Si je n'y avois pas été, je ne serois pas ici. » On fit des questions au scélérat sur les maîtres qu'il avoit servis; il ne s'en souvint pas, mais on le fit pourtant convenir de M. de Bouville, de M. de Betz-de-Lis, de M. Dupré de la Grange, de M. Michel qu'il a volé. Quand on lui parla de ce vol, il dit ces propres termes : « Je ne suis pas un bon voleur, car j'ai laissé 6 ou 7,000 livres qui étoient dans le portefeuille. » Il nia avoir dit qu'après avoir été dans les pays étrangers il reviendroit en France, qu'il y mourroit et que les plus grands ou le plus grand y mourroit. Quand on lui demanda pourquoi il étoit sorti de Poperingue, si ce n'étoit pas par la crainte du magistrat, il dit : « J'aurois mieux fait d'y comparoître, je ne serois pas ici. » Lorsqu'on lui demanda s'il n'avoit pas fait part de son vol à son frère : « Mon frère a restitué ce que je lui avois donné. » Comme

il a toujours dit, et qu'il répéta encore, que c'étoit les démissions du Parlement qui l'avoient occasionné à commettre son crime, il dit que c'étoit les nommés Poyer et Dufour, procureurs à Arras, qui lui avoient appris la nouvelle de ces démissions, et il ajouta que cette affaire faisoit un mauvais effet dans tout le royaume. Il nia avoir dit au nommé Brévas que la France étoit perdue et qu'il feroit parler de lui. Il soutint toujours qu'il n'avoit fait part de son dessein à personne, qu'il n'avoit point de complices, ajoutant que cela étoit aussi vrai qu'il étoit vrai que le crucifix qui est au fond de la salle étoit devant lui; qu'il n'avoit pas pu s'empêcher de revenir d'Arras à Paris, sachant l'exil du Parlement et le trouble que causoit dans le royaume la conduite de M. l'archevêque et les refus de sacrements; qu'il n'avoit rien dit de son dessein à son frère; que quand il l'avoit vu à Paris, ledit frère, instruit de son vol et des poursuites de la justice, avoit pleuré en le voyant, et que sur cela il l'avoit renvoyé. On étoit fort en peine de savoir ce qu'il avoit fait pendant deux ou trois heures à Paris, le 3 janvier, depuis qu'il étoit sorti de chez la dame Ripandelli, où sa femme étoit cuisinière, jusqu'au moment qu'il avoit monté dans un pot-de-chambre (1). Il avoit toujours dit qu'il avoit été dans un cabaret dans la rue de Condé. On lui avoit confronté tous les cabaretiers de cette rue, et aucun ne le reconnoissoit; il disoit avoir soupé et avoir dormi après souper. Hier il dit vrai ou faux, qu'après le souper il avoit été raccroché par une fille, qu'il avoit monté avec elle dans une chambre au premier étage vis-à-vis la rue de Condé, qu'il ne savoit pas si elle y demeuroit encore, ni si elle y étoit connue, mais qu'elle méritoit de l'être, que c'étoit une grosse dondon; ce sont ses propres termes. J'ai déjà dit qu'il donna dans ses paroles quelques marques de repentir. Quand on lui

(1) Espèce de concou, de vinaigrette.

représenta le couteau et qu'on lui demanda si ce n'étoit pas celui dont il s'étoit servi pour frapper le Roi, il dit : « Oui, par malheur pour moi. » Il nia absolument qu'il connût l'homme à qui il avoit dit sous la voûte : « Eh bien ! j'attends. » Il dit qu'il ne l'avoit jamais vu que deux fois ; que ce n'étoit point lui, Damiens, qui avoit dit : « Eh bien ! j'attends ; » que c'étoit cet homme qui lui avoit fait cette réponse ; qu'il l'avoit trouvé dans un cabaret de la rue des Récollets, où ce particulier lui avoit dit qu'il étoit venu, lui troisième, à Versailles, vouloir obtenir de M. le comte de Noailles la permission de faire voir un automate qu'il avoit fait voir à M. le duc de Chaulnes en Picardie ; et en disant ces mots il reconnut M. de Chaulnes et le montra. M. de Chaulnes convint avoir vu l'automate en Picardie, mais il paroît qu'on ne s'accorde pas sur la taille de ce particulier, celui qu'on a vu sous la voûte étant plus petit que celui qui a parlé à M. de Chaulnes. Il dit encore que s'il n'avoit jamais servi M. le conseiller au Parlement, il n'auroit pas commis son crime ; que ce qui l'avoit déterminé étoit que le peuple crioit. Une circonstance qui mérite infiniment d'être observée, c'est que le caractère de ce scélérat, tel que je l'ai déjà dépeint, a toujours été de vouloir mettre l'ordre et la règle partout. J'ai déjà dit que chez M. de Maridor, c'étoit sa folie ; c'est ce qui le fit haïr dans la maison et fut en partie cause qu'il fut renvoyé. Une tête très-mauvaise par elle-même, échauffée par des discours répétés sans cesse sur les malheurs de l'État par l'exil du Parlement, sur ceux du peuple par la conduite de M. l'archevêque et les refus de sacrements, tourne sa folie à imaginer un coup d'éclat pour remettre l'ordre et la règle. Pressé par les interrogations, il répéta encore ce propos insensé, qu'il n'avoit pas voulu tuer le Roi, mais seulement le mettre à portée de songer à la misère de son peuple ; que s'il l'avoit voulu tuer, il auroit porté le coup plus haut, et qu'il auroit même eu le temps d'en donner

ou trois. Il nia absolument avoir porté la main à
e gauche du Roi avant que de le frapper au côté
l dit que si cela avoit été on l'auroit arrêté. Comme
t que le Roi étoit trop bon et qu'il étoit mal con-
ar ses ministres, on lui fit sentir que ce n'étoit donc
a personne du Roi qu'il auroit dû s'attaquer ; mais
épondit point à cette question. Ce scélérat a de l'es-
répond bien quand il veut, et lorsque les ques-
embarrassent il prend le parti du silence. On lui
nta la lettre qu'il avoit dictée à Blot et le billet
nt la liste des sept noms ; il soutint ce qu'il avoit
épondu dans la confrontation avec Blot : qu'il
jamais entendu dicter des complices, mais seule-
es connoissances ; que Blot lui avoit demandé s'il
soit des conseillers au Parlement, qu'il lui avoit
s sept noms : 1° parce qu'il y en avoit deux qu'il
rvis et un troisième qui avoit été rapporteur d'un
pour lui Damiens ; que les autres étoient de la
hambre, parents ou amis, ou voisins de ceux-là ;
qu'il les connoissoit pour les plus furieux contre
vêque de Paris. On le pressa sur le mot de com-
que Blot soutient lui avoir demandé, et ce ne pou-
effet être que le fondement de sa question, parce
oit commencé par lui dire que sa lettre étoit trop
Damiens répondit que Blot l'avoit tourmenté
engager à dicter la lettre ; et quand on vint à
ndir ce que c'étoit que ces tourments, il avoua
étoit en l'embrassant, lui prenant les mains,
aisant beaucoup d'amitiés. Il convint ensuite que
uvoit bien lui avoir demandé ses complices, mais
toit après lui avoir demandé s'il connoissoit des
lers au Parlement. On le pressa de nouveau sur
stinction, et il dit enfin qu'il se pouvoit bien faire
t lui eût parlé de complices avant de lui parler
eillers du Parlement. Ce détail n'est point inutile
ntendre ce qui sera dit ci-après par rapport à Blot.

Il y eut encore une question qu'on lui fit sur la lettre où il est parlé, comme j'ai déjà dit, des malheurs qui arriveront par les démissions de vos plus fidèles sujets, l'affaire n'étant que de leur part. Ce n'est pas là précisément le terme; on le poussa beaucoup sur ces termes, qui ne signifient autre chose sinon que les démissions étoient volontaires; mais il ne répondit pas. J'oubliois une réponse du scélérat qui mérite d'être rapportée. Comme on lui parloit du Parlement dont il paroissoit si occupé, il dit : « Savez-vous ce que l'on disoit de vous, Messieurs, dans le temps que vous alliez et veniez à la Cour, que le Roi vous trouva dans le temps que vous arriviez à Versailles et qu'il s'en alloit à la chasse, et vous fit attendre jusqu'à son retour? On disoit que vous étiez les singes de la Cour ; que vous veniez là pour la divertir. » Il nia avoir entendu dire à deux ecclésiastiques, à Thiais, qu'il n'y a qu'un Dieu, mais qu'on fait des rois tous les jours. On le questionna aussi sur la religion, et il répondit comme un fanatique : qu'il avoit fait comme l'archevêque qui donnoit un grand scandale dans le royaume. Lorsque l'interrogatoire de Damiens fut fini, les quatre valets vinrent défaire ses courroies, lui donnèrent la main et le conduisirent à pied jusqu'à la quatrième des Enquêtes; on le remit sur le matelas, on lui banda les yeux et on le reporta à la tour. Il défit son bandeau, disant : « Pourquoi ne voulez-vous point que je voie les corridors du Palais? » Cela fit une heure d'intervalle. On ne pouvoit pas remettre la séance parce que tout ce qui regarde le jugement définitif d'un procès doit être fait dans la même journée. Il y avoit encore 14 personnes à interroger, toutes attendoient dans la quatrième chambre des Enquêtes. On les fit entrer l'une après l'autre. Un huissier les conduisit à ce qu'on appelle le barreau, c'est-à-dire entre le second et le troisième banc de fermeture du parquet, contre la lanterne du côté de la buvette. On leur fit lever la main pour prêter serment de dire la vérité. C'est

ans et ayant des cheveux blancs. Le quatrième,
amiens, frère du scélérat, âgé de trente et un ans,
que chez M. Aubin ; la cinquième, la femme de
Damiens, âgée de trente ans, qui est domestique
Pothouin. Le sixième, Antoine-Joseph Damiens,
ère du criminel, il a cinquante-quatre ans ; il est
de laine en Artois. La septième, la veuve Cotté,
u scélérat, âgée de trente ans. La huitième, la
d'Antoine-Joseph, dont nous venons de parler,
quarante-deux ans. Voilà toute la famille du cri-
Sa femme est cuisinière chez la dame Ripandelli ;
gagnoit sa vie à peindre des estampes. On fit
a demoiselle Nacé, femme de chambre de la dame
elli ; elle est âgée de vingt-huit ans. Le dixième,
mé Saint-Julien, qui est de Normandie ; il est âgé
ante-deux ans ; il est domestique chez M. l'abbé
, neveu de M. l'évêque d'Orange. Le onzième, un
omestique nommé Leroy, qui demeure chez un
nommé Le Noir ; ce domestique a quarante-six
est de Franche-Comté ; c'est lui qui croit (il ne
pas) avoir entendu chez M. d'Escouvet, ami de
re, ce discours : Il y aura une saignée en France ;
parlé ci-dessus. La douzième, Noël Céline, femme
mé Chevalier, elle demeure chez le S^r Fossier,

charge considérable contre eux. Les parents du scélérat avouent avoir eu connoissance du vol fait à M. Michel, mais aucune de l'horrible assassinat. Le père, ce bon vieillard, ne l'a appris que lorsqu'on est venu le prendre dans la maison où il étoit portier pour l'amener à Paris. Après ces interrogatoires c'étoit le moment de lire les conclusions du procureur général, mais M. le duc de la Force prit la parole pour proposer ce que M. le prince de Conty avoit déjà proposé dans une autre séance, et qui avoit occupé environ une heure et demie ou deux heures fort inutilement; c'étoit de délibérer si on délibéreroit sur la prétendue calomnie inventée, disoit-on, par Blot contre sept membres du Parlement. Cette proposition occupa une demi-heure de temps, ou environ, en discussions et conversations qui ne peuvent jamais être que tumultueuses dans une pareille assemblée, lorsqu'on ne prend pas les opinions de chacun séparément, et qui sont très-longues quand on en vient aux opinions; c'est pour cela qu'il est très à propos de n'y pas venir inutilement. Enfin M. le premier président dit que MM. les rapporteurs pourroient parler de cette affaire dans leurs opinions s'ils le jugeoient à propos, et que chacun en disant son sentiment traiteroit ensuite cette question comme il voudroit. On lut enfin les conclusions du procureur général; elles sont cachetées, et c'est la règle d'en faire l'ouverture dans ce moment. Dans les conclusions, on fait toujours l'énumération de toutes les pièces qui ont servi au procès. Cette énumération est indiquée par ces mots : *Vu telle et telle pièce*. Cette énumération est fort longue et pouvoit être regardée comme inutile, toutes lesdites pièces, qui sont des dépositions, interrogatoires, informations, etc., ayant été rapportées à toute l'assemblée dans l'instruction du procès; mais M. le duc d'Orléans demanda qu'on en fît la lecture, et immédiatement après la lecture des conclusions, M. le premier président demanda l'avis de M. Sévère, qui est

toujours le premier à parler, comme étant le premier rapporteur. M. Sévère parle très-bien, mais il n'a pas une voix fort sonore, étant extrêmement âgé; il a plus de soixante-quinze ans. Il y avoit trois chefs sur lesquels il convenoit d'opiner : 1° la punition ordonnée à l'égard du criminel; 2° l'espèce de question qui seroit choisie, supposé qu'on jugeât à propos de l'y appliquer; 3° le sursis auquel M. le procureur général avoit conclu contre dix des quatorze accusés dont j'ai parlé, le procès des quatre autres ayant été jugé devoir être disjoint, pour y faire droit après l'exécution si on le jugeoit à propos. L'article de Blot pouvoit être traité comme il a été dit; mais comme il n'étoit point dans les conclusions, chacun étoit libre d'y opiner ou non. Mais cette question paroissant intéresser Messieurs du Parlement, à cause des sept conseillers de la liste, et M. le prince de Conty en ayant toujours paru fort occupé, M. Sévère commença son opinion par cet article; il le traita très en détail, et conclut enfin qu'il ne pouvoit y avoir lieu de rien décerner contre Blot, ledit Blot ne pouvant être tout au plus taxé que d'imprudence, ayant demandé les noms des complices et peut-être ensuite celui des connoissances, et ayant ensuite écrit sous la dictée du criminel les sept noms sans distinction de l'espèce dans laquelle devoient être compris ces sept noms ou de complices ou de connoissances. M. Pasquier, qui est le second opinant, traita la même question avec encore plus d'étendue et dans tous les principes de la jurisprudence; il parla avec beaucoup de respect et dans les termes les plus honnêtes de M. le prince de Conty, sans le nommer, sur l'empressement qu'il avoit marqué pour qu'on délibérât sur cet article; il s'exprima sur l'intérêt des sept magistrats, et même de tout le Parlement dans cette affaire, dans les termes les plus dignes et les plus convenables; mais il conclut de même que M. Sévère. A l'égard des trois chefs, nulle différence dans les deux opinions; ils furent d'avis des conclusions. On ne sauroit

assez louer l'éloquence, la force et la netteté du discours de M. Pasquier. M. Langlois (président des comptes), qui opina après lui, fut le seul qui ouvrit un avis dont il revint à la fin des opinions : c'étoit que le Parlement suppliât le Roi d'accorder la vie au criminel, si dans l'espace de trois jours il déclaroit des complices dont la complicité fût prouvée. Toutes les opinions furent uniformes sur Blot et sur les trois chefs, excepté M. Mayneaud, qui ouvrit l'avis d'un décret de prise de corps contre Blot comme calomniateur. Cet avis fut suivi par M. de Barraly et ensuite par M. le duc de la Force. M. le prince de Conty adopta la même opinion et ajouta que même Blot pouvoit être regardé comme criminel de lèse-majesté. Il n'y eut que ces quatre opinions contre Blot. M. le prince de Conty, opinant ensuite sur la condamnation criminelle, représenta que quoiqu'il n'y eût rien de trop sévère pour punir un si énorme attentat, il sembloit cependant qu'on pouvoit faire attention à ce qui s'étoit passé au supplice de Jean Châtel et à celui de Ravaillac; que le premier, qui n'avoit que blessé le Roi, n'avoit pas été tenaillé et tourmenté encore par le plomb fondu et l'huile bouillante comme Ravaillac. Cette opinion fut contredite et expliquée par M. le président d'Ormesson lorsque ce fut à lui à opiner; il dit que la différence des tourments des deux criminels ne venoit point d'aucune différence qu'on eût mis dans leur crime, mais que Ravaillac étant le quatrième assassin qui avoit attenté à la vie de Henri IV, on avoit cru devoir infliger les peines les plus cruelles pour arrêter s'il étoit possible le renouvellement de ces énormes attentats dont le souvenir seul fait horreur, et que par conséquent il convenoit de laisser subsister les peines les plus cruelles pour des crimes aussi affreux. On compta ensuite toutes les voix, c'est la règle. Il y en avoit eu quelques-unes pour surseoir seulement sur l'affaire de Blot, mais la pluralité fut entièrement pour ne rien faire contre lui, et la totalité sur les trois autres chefs,

à l'exception de ce que je viens d'observer. La séance ne se sépara qu'à sept heures et demie du soir. On avoit proposé de se rassembler le lundi pendant la question, mais les commissaires ayant tout pouvoir de décréter sur-le-champ s'il est nécessaire, la séance fut remise au mardi pour y rendre compte de l'exécution.

Du lundi 28. — J'ai déjà parlé de ce qui s'est passé au parlement de Besançon. M. Michotel et M. le duc de Randan sont venus ici ; on leur a ordonné d'y retourner. On a envoyé huit lettres de cachet. Quatre des membres du Parlement ont été menés dans des citadelles, et quatre ont été envoyés à cent lieues de la Franche-Comté. Après leur départ, M. le duc de Randan a présenté une troisième lettre de jussion, ce qui n'a point empêché qu'on n'ait refusé l'enregistrement. Dès le lendemain, M. le duc de Randan a été prendre séance au Parlement et y a présidé ; c'est le droit de celui qui commande pour le Roi. Il a fait un fort beau discours qui a paru calmer les esprits, et aussitôt on a arrêté l'enregistrement de la déclaration du Roi pour le vingtième, et il a paru par les acclamations du peuple que tout étoit rentré dans le devoir et la soumission ; mais cet état n'a pas été de longue durée ; il y a eu des cabales pendant le reste du jour et pendant la nuit ; et les chambres s'étant rassemblées le lendemain, on a protesté contre la délibération de la veille, et on a refusé de signer l'arrêt. M. le duc de Randan a envoyé ici un courrier pour rendre compte de la situation présente.

On a appris depuis peu de jours la mort du cardinal de Trautson, archevêque de Vienne. Il avoit environ cinquante-trois ans. Il y a actuellement neuf chapeaux vacants. On croit que si le Pape vit jusqu'à Pâques, il fera une promotion. Les Couronnes ne pourroient désirer cette promotion que dans le cas que le Saint-Père pût faire encore celle des Couronnes, mais cette espérance n'étant pas vraisemblable, ce sera un retardement peut-être long

pour les Couronnes que ces neuf chapeaux remplis. Les papes font aussi quelquefois une promotion de nonces. Ce n'étoit pas le principe de Benoît XIII. Il aimoit mieux ne point changer de nonces ; il disoit que ce n'étoit que des gazetiers.

Le Roi a accordé à M. de Gisors, fils de M. le maréchal de Belle-Isle, les honneurs du Louvre, comme ils ont été donnés depuis peu à M. le comte d'Ayen et à M. le comte de Lauraguais, et plus anciennement à feu M. de Forcalquier.

Du mardi 29, *Versailles.* — La séance indiquée aujourd'hui pour huit heures n'a commencé qu'à huit heures et demie. On a commencé par la lecture du procès-verbal de torture et d'exécution. Cette lecture a été faite par le S^r^ Le Breton, premier commis du greffe criminel, qui paroît être fort estimé dans le Parlement et qui a assisté à toutes les questions. Les six commissaires étoient présents à la torture ainsi qu'à l'hôtel de ville. Je n'en ai nommé que quatre jusqu'à présent : M. le premier président, M. Molé, M. Sévère et M. Pasquier, parce que ce sont eux qui ont fait tous les interrogatoires préalables ; mais il y avoit encore deux conseillers nommés commissaires qui sont : M. Lamblin et M. Rolland ; et ils assistèrent tous six à tout hier, hors le temps de l'exécution. On fit encore un interrogatoire avant l'exécution. Tout interrogatoire commence toujours par faire lever la main, demander le nom et l'âge. Le scélérat avoit quarante-deux ans. Lorsqu'on lui a demandé depuis quel temps il avoit formé son détestable projet, il a dit qu'il y avoit trois ans ; qu'il n'avoit jamais pu ôter cette idée de son esprit ; que ce qui l'y avoit déterminé étoit la conduite de M. l'archevêque, les démissions données par Messieurs du Parlement et les discours qu'il avoit entendu tenir dans les salles du Palais par des ecclésiastiques qu'il ne connoissoit pas, discours qui étoient ceux de tout le monde. Il disoit avant-hier, étant sur la sellette, qu'il ne se souvenoit point d'a-

voir dit, étant sur les terres de l'Impératrice, qu'il reviendroit en France, qu'il y mourroit, mais que le plus grand de la terre mourroit avec lui; il a ajouté que tout étoit perdu depuis les démissions. Interrogé encore sur Blot, il a dit avoir répondu sur cet article, mais que les sept personnes comprises dans la liste ne sont point complices. Il a encore répété l'impression que lui avoient faite les refus de sacrements, sur quoi on lui a demandé si on les lui avoit refusés à lui ou à quelqu'un de ses parents ou amis; mais il paroit qu'il n'y a rien eu de personnel dans le principe de sa détestable folie, qu'il n'a été occupé que du bien public. On l'a interrogé à trois fois différentes pour savoir s'il étoit permis d'assassiner les rois, et qui est-ce qui avoit pu lui enseigner une pareille doctrine. Il n'a point voulu répondre sur le premier chef de cette demande, et à l'égard du second il a dit qu'il croyoit que personne n'avoit pu enseigner cette doctrine. Dans les douleurs de la torture, il disoit : « Ce coquin d'archevêque! » Il a nommé aussi dans la torture un intendant de M. Le Maître de Ferrière, ci-devant conseiller au Parlement. Cet intendant s'appelle Gauthier; il y a douze ans qu'il est à M. de Ferrière, qui a rendu des témoignages avantageux de sa probité. Son accusation contre cet homme mérite attention; il a dit que dans le temps qu'un homme inconnu, et que l'on a su depuis être le prévôt d'un maître en fait d'armes, vint se jeter à genoux aux pieds du Roi au grand couvert, cet intendant Gauthier avoit dit devant son maître, M. de Ferrière, et devant lui Damiens, qu'il seroit à désirer de *toucher* le Roi. Ce mot de toucher étoit trop équivoque pour ne pas déterminer à pousser la question plus loin; on l'a donc encore interrogé sur cet article, et il a dit avoir entendu dudit Gauthier qu'il falloit frapper le Roi, et que sur ce mot M. de Ferrière avoit dit que cela faisoit horreur. Les dénonciations faites pendant la question n'ont de valeur que lorsque le criminel les soutient étant remis sur le ma-

telas; il a donc soutenu le même discours sur le matelas et même à l'hôtel de ville lorsque M. Ferrière et son intendant Gauthier lui ont été confrontés. M. de Ferrière et l'intendant ont nié absolument tous ces faits. On a encore parlé au criminel de ce qu'il avoit pu faire pendant les trois ou quatre heures qui ont précédé son départ pour Versailles; il n'a plus parlé de fille, comme sur la sellette, mais a dit s'être endormi dans un cabaret qu'il avoit désigné, et que le maître du cabaret l'avoit réveillé. Il est convenu qu'il y avoit sept ou huit mois qu'il n'avoit vu l'intendant Gauthier. Il a dit aussi que le Roi étoit si doux, que c'étoit une preuve de la foiblesse de son esprit à lui d'avoir voulu attenter à sa vie. Il a toujours soutenu dans tous les moments de son interrogatoire, et même jusqu'à la mort, qu'il n'y avoit ni complices ni complot. La question extraordinaire, comme je l'ai dit ci-dessus, est de huit coins. Au quatrième, il a dit avoir entendu dire à Gauthier que c'étoit une œuvre méritoire d'assassiner le Roi. Toutes ces imputations ont été déniées par Gauthier et soutenues par Damiens. En conséquence, les commissaires ayant pouvoir de décréter, comme je l'ai déjà dit, après avoir fait venir M. de Ferrière et Gauthier, ont renvoyé M. de Ferrière seulement, et Gauthier a été mis au secret. M. de Ferrière est convenu qu'il connoissoit Damiens, parce que ce scélérat lui portoit quelquefois des arrêtés du Parlement. Damiens a dit que M. de Ferrière parloit mal de M. l'archevêque.

Je parlerai mal du détail de l'exécution; le procès-verbal en sera peut-être imprimé; et quoique ç'ait été un spectacle pour Paris, c'est une description qui ne peut faire qu'horreur à lire. Je sais seulement que le criminel a été conduit à la Sainte-Chapelle, et que là, et en deux autres endroits, il y a ce qu'on appelle le cri du bourreau, qui est une espèce d'annonce au peuple du crime et de la punition, et qui commence par ces mots : « Or, écoutez. » Il est d'usage de conduire toujours les criminels à

l'hôtel de ville quand ils le demandent; Damiens l'a demandé et y a été pendant une petite demi-heure tout au plus; là, il a avoué avoir mal parlé de M. l'archevêque et a dit qu'il lui en demandoit pardon. J'ai déjà marqué qu'il avoit répété : « Ni complot ni complices, » il l'a dit même après avoir la main brûlée. On dit qu'on l'a vu baiser plusieurs fois le crucifix autant qu'il lui a été possible et qu'il a donné des marques de repentir (1), qu'il a conservé sa connoissance presque jusqu'au dernier moment. Le greffier criminel l'a interrogé sur l'échafaud autant de temps que cela a été possible. On ne peut rien voir de mieux fait que l'interrogatoire d'hier matin, et le procès-verbal est un chef-d'œuvre dans ce genre. Le droit du bourreau est que les chevaux qui servent à l'exécution lui appartiennent. Il en faut quatre; mais comme on a suivi ce qui s'étoit pratiqué au supplice de Ravaillac, et qu'alors un des quatre chevaux ne tirant pas suffisamment, il avoit fallu en joindre un d'un passant qui s'étoit trouvé là, on avoit ordonné qu'il y en auroit

(1) Jamais il n'y eut homme si ferme contre la douleur et aussi déterminé. Lorsqu'il entra à l'hôtel de ville, la fièvre violente qu'il avoit eue pendant la question étoit passée. Son visage étoit revenu et il paroissoit dans son état ordinaire. Après la question, qui fut singulièrement douloureuse et qui dura deux heures, lorsqu'on le voulut mettre sur le matelas, il dit qu'il vouloit essayer de se tenir debout. On lui dit que cela n'étoit pas nécessaire, et il répondit : « N'y a-t-il pas une cérémonie à faire à Notre-Dame, il me semble que je l'ai entendu lire dans l'arrêt. » Lorsqu'il sortit de l'hôtel de ville pour aller au supplice il ne parut nullement affecté. Plusieurs personnes même ont remarqué que lorsqu'on le portoit sur l'escalier de l'hôtel de ville, un des deux docteurs qui l'accompagnoient ayant fait un faux pas, il ne put s'empêcher de rire. M. Molé, qui étoit à l'hôtel de ville, a dit qu'il ne l'a pas vu rire, mais qu'il l'a entendu sur-le-champ remarquer par d'autres. Dans les horribles douleurs de la question, il ne lui échappa que ce mot injurieux : « Ce coquin d'archevêque », et d'ailleurs nuls blasphèmes et même ni jurements dans ce tourment ni dans les affreux tourments du supplice. Il auroit été bien à désirer qu'il eût marqué des sentiments de pénitence et de religion. J'ai dit qu'il avoit baisé le crucifix, et cela est vrai; d'ailleurs on n'a point entendu dire à M. le curé de Saint-Paul, qui l'assistoit avec M. l'abbé de Marsilly, qu'il eût sujet d'être édifié et content; il a dit avoir fait tout ce qui avoit dépendu de lui. (*Note du duc de Luynes.*)

six. On fit usage en effet de deux de plus, mais sans succès. Le bourreau disoit ne point trouver de chevaux; on s'étoit adressé au prévôt des marchands qui avoit trouvé six chevaux de bateaux à louer; on les avoit essayés sur le cadavre d'un homme expiré depuis peu, et l'expérience avoit réussi sur-le-champ. Le bourreau qui doit fournir les chevaux avoit imaginé pour son profit d'acheter six belles juments 800 livres pièce pour les revendre après. On remarqua avec indignation qu'elles tiroient si mal, que le supplice ne pouvoit s'achever. Outre cela, tout n'étoit trouvé pas prêt pour le moment de l'exécution, et il fallut attendre plus d'une heure; de sorte qu'on craignit de ne pouvoir pas finir avant la nuit. Cette raison, encore plus que la première, a déterminé de mettre le bourreau au cachot (1).

Dans les conclusions, il étoit dit qu'il seroit procédé par contumace contre le quidam de dessous la voûte, et que le père, la femme et la fille seroient bannis à perpétuité du royaume, avec défenses d'y rentrer sous peine d'être pendus et étranglés; et que les deux frères et les deux belles-sœurs et la sœur veuve seroient obligés de changer de nom sous les mêmes peines, et que les autres accusés dont j'ai parlé seroient mis hors de cour. Les conclusions ont été suivies par tous les opinants; il n'y a eu que M. Rolland qui a été d'avis d'arrêter qu'on supplieroit le Roi de regarder avec des yeux de compassion et de charité cette famille innocente et malheureuse. M. le président Turgot a adopté à peu près le même sentiment, mais il a été décidé qu'on ne pouvoit faire pareil arrêté, et qu'il étoit nécessaire de prononcer le jugement le plus sévère pour effrayer sur l'idée de pareils crimes si jamais elle pouvoit être conçue. On a pris les avis en deux fois sur les conclusions. Les quatre conseillers-clercs, qui sont

(1) Il y est encore, 2 avril; on ne l'en a fait sortir que pour brûler des écrits dont je parlerai ci-après. (*Note du duc de Luynes.*)

MM. d'Héricourt, Teret, Tudert et de Salabéry, sont sortis dès qu'ils ont vu que les opinions alloient au bannissement; ils ont voulu rentrer à la seconde fois qu'on a pris les opinions; mais comme on leur a dit que c'étoit le même arrêt, ils se sont encore retirés une seconde fois. Après que tout ce qui regardoit le procès de Damiens a été fini, M. le premier président a parlé d'une observation qui avoit été faite par quelques-uns de MM. les pairs au sujet de ces termes de l'arrêt prononcé contre Damiens : « La cour suffisamment garnie de princes et de pairs. » L'expression « suffisamment garnie de pairs » est d'usage dans tous les procès des pairs de France, mais on n'y met point de princes et de pairs; l'expression paroît même d'autant plus inutile que les princes du sang aujourd'hui sont réputés y prendre séance comme pairs-nés. M. le prince de Conty a très-bien remarqué que le mot de « suffisamment garni, » employé dans le jugement du procès d'un pair ou à sa réception, prouvoit qu'il y avoit assez de pairs pour le juger ou pour l'admettre, mais que dans le procès d'un particulier non pair, et dans un procès criminel comme celui-ci, où la présence des pairs n'étoit nullement nécessaire, le terme « suffisamment garnie » ne pouvoit avoir d'application. L'arrêt d'hier étant imprimé et distribué, on a résolu pour le corriger, autant qu'il seroit possible, de mettre dans le procès-verbal ces termes : « Les princes et les pairs séant à la cour, » qui sont ceux dont on auroit dû se servir dans l'arrêt. On s'est levé après cette détermination, qui a été prise sans aller aux voix, et on croyoit qu'il n'y auroit plus aucune assemblée au sujet des suites du procès criminel; mais l'accusation intentée par Damiens contre le Sr Gauthier a paru mériter attention. On s'est rassis et on a déterminé d'une commune voix de faire faire une information juridique sur les faits allégués. On croyoit que cette information seroit remise après Pâques, ou du moins au premier jour de la semaine sainte, mais MM. les gens du

qu'on a envoyé avertir, ont dit que tout pourroit être pr[illegible]r en rendre compte samedi 2 avril ; ainsi l'as-se[illegible]e a été remise à samedi matin.

Les changements arrivés à Brest, à l'occasion du retardement que les vents ont apporté au départ de notre flotte pour l'Inde, méritent d'être expliqués ; on en trouvera le détail ci-joint, dans l'extrait d'une lettre de Brest.

Extrait d'une lettre de Brest, du 22 *mars.*

Nous étions au moment de f[illegible]e nouvelle tentative pour sortir. L'escadre avoit déjà désafourc[illegible] et nous allions mettre sous voile, lorsqu'il est arrivé un cou[illegible]xtraordinaire pour nous porter de nouveaux ordres. *Le Sup[illegible]* et *le Belliqueux* ont été détachés de la flotte de l'Inde, et le ministre nous annonce une nouvelle destination, qui n'exi[illegible] disposition de notre part que de nous tenir également en ét[illegible]r au premier ordre. *Le Zodiaque* seul est chargé de l'escor[illegible]vision indienne ; il a eu ordre de partir avec tous les vaiss[illegible]ompagnie, à l'exception de *la Pénélope*, dès que le vent le lui [illegible]nettra. Il va prendre la division de Lorient et conduira le tout à sa première destination. Nous sommes occupés dans ce moment à débarqu[illegible] les troupes de Lally et de Royal-Artillerie avec tous les effets, argent et ustensiles que nous devions passer ; tout cela va être réparti, par les ordres de M. de Lally, sur tous les vaisseaux de la Compagnie qui sont ici pour passer à Lorient, où ce port aura fait sans doute de nouvelles dispositions pour les recevoir. Voilà donc tous nos projets de l'Inde à vau-l'eau.

M. d'Aubigny, commandant *le Duc de Bourgogne*, qu'on attendoit depuis longtemps, et qui avoit été forcé de relâcher à Lorient avec sa petite escadre, est entré ce matin avec *le Glorieux* et la frégate *l'Hermione*. Les quatre vaisseaux *le Dauphin-royal*, de 74, *le Héros*, de 74, *le Bizarre* et *le Célèbre*, de 64, qui doivent composer l'escadre de M. d'Aubigny, vinrent en rade hier dans le jour ; ces vaisseaux seront incessamment en état de partir. Tout annonce que M. d'Aubigny va être destiné pour le Canada et Louisbourg. Les quatre vaisseaux de ce port ont embarqué, dans leurs armements, des mortiers, des canons, des boulets, de la poudre et des armes ; il nous arrive un corps de volontaires étrangers qui sera vraisemblablement embarqué sur nos vaisseaux. Il y en a déjà 400 d'arrivés dans ce port : ce sont des recrues que Fischer a faites sur nos frontières et qu'on a enrégimentées. Nous ne doutons

(1) Levé l'ancre d'afourche.

ssi plus que la campagne du Canada ne nous tienne lieu de le de l'Inde; il paroît que c'est l'objet présent, et les efforts que les glois font de leur côté pour envoyer des secours dans cette colonie ivent nous rendre plus jaloux de faire passer les forces nécessaires ur y conserver la supériorité que nous y avons acquise par notre nne conduite. Nous saurons vraisemblablement avant peu notre vétable sort. Le vaisseau *le Sceptre*, armé en flûte pour porter des vires à l'escadre de M. de Bauffremont, n'attend que les vents pour partir ; frégate *l'Abénaquise*, que nous jugeons destinée à nous devancer Louisbourg et à y porter les nouvelles de notre arrivée, a reçu ses lerniers ordres pour partir au premier vent favorable.

Il y a déjà plusieurs jours que le Roi a fait l'arrangement ci-après pour les logements de Versailles.

Le logement de M^me^ la duchesse de Modène et celui de M^me^ la marquise de Clermont, à M. le prince et M^me^ la princesse de Condé.

Le logement de M. le prince et de M^me^ la princesse de Condé avec une pièce de M^me^ la maréchale de Duras, à M. le duc et M^me^ la duchesse d'Orléans et à M. le duc de Chartres.

Celui de M. le duc et de M^me^ la duchesse d'Orléans et une pièce de celui que M. le duc de Penthièvre quitte, à M^gr^ le duc de Bourgogne et son gouverneur.

L'ancien logement de M. le duc de Penthièvre, en ôtant une pièce pour M^me^ la duchesse de Duras qui en cède une pour loger M. le duc de Chartres, à M^me^ la marquise de Clermont.

Le logement qu'avoit autrefois M. le prince de Condé avec l'antichambre commune avec M. le comte de Charolois, à M^me^ la duchesse de Modène.

Le logement de M. le marquis de Paulmy, à M. de Crémille.

Celui de M. de Crémille mis à part pour le service de M^gr^ le duc de Bourgogne, prêté jusqu'au 1^er^ d'avril 1758 à M^me^ la marquise de Brancas et à M^me^ la princesse de Chimay.

TABLE ALPHABÉTIQUE

S NOMS ET DES MATIÈRES

MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

A.

d'architecture, 246.
(Madame). *Voy.* FRANCE (Marie-Adélaïde de).
. d'), ambassadeur en Hollande, 152.
r (M. d'), envoyé de France à Trèves, 249.
(Duc d'), 362, 434.
M. d'), 21.
me), 290.
vêque d'). *Voy.* MOTTE.
(Roi d'). *Voy.* GEORGES II.
M. d'), capitaine de vaisseau, 241, 265, 269, 451.
(M. d'), capitaine aux gardes, 57.
(M. d'), enseigne de vaisseau, 86.
e (M. l'). *Voy.* BEAUMONT.
me d'), supérieure des religieuses de Compiègne, 187.
(Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'), ministre secrétaire
le la guerre, 50, 80, 115, 166, 171, 193, 263, 297, 327, 342, 394,
8, 401.
(Mme d'), femme du précédent, 396, 401.
(Marquis d'), 35, 389.
(Princesse d'), 3, 194.
(Mlle d'), 386.
ES (M. d'), 364.
(M. d'), lieutenant de vaisseau, 82.
Voy. BLONDEL D'AUBERT.
E (M. d'), ambassadeur à Vienne, 93, 116, 204, 208; ambassadeur
gne, 216, 226, 340, 352, 395.
M. d'), capitaine de vaisseau, 56, 63, 256, 380, 496.
chevêque d'). *Voy.* MONTILLET.
III, roi de Pologne, électeur de Saxe, 225, 229, 240, 247, 251, 252,
57, 258, 341.
(M. d'), 195, 204.
(Duc d'), 420, 443.

AURIAC (M. Castanier d'), premier président du grand conseil, 38, 263, 390.
Autun (Évêque d'). *Voy.* MONTAZET.
Auxerre (Évêque d'). *Voy.* CONDORCET.
AVERNE (Mme d'), née Beauvau du Rivau, 377.
AYEN (Louis de Noailles, duc d'), 355, 395.

B.

BACHI. *Voy.* BASCHI.
BALAINVILLIERS (M. de), 353.
BARBANÇON (M. de), maréchal de camp, 245, 246.
BARENTIN (M.), intendant d'Orléans, 47.
BARONVILLE, timbalier de la compagnie de Villeroy, 132.
BASCHI (M. de), ambassadeur en Portugal, puis en Suisse, 191, 311, 349.
BASCHI (Mlle de), 132.
BASSOMPIERRE (M. de), 163.
BAUDREVILLE (M. de), écuyer du roi, 355.
BAUFFREMONT (Chevalier de), chef d'escadre, 241, 269.
BAUFFREMONT (M. de), 42, 328.
BEAUCHÊNE (M. de), 131.
BEAUCOUSSE (Chevalier de), lieutenant de vaisseau, 84, 86.
BEAUMANOIR (M. de), lieutenant-colonel, 156.
BEAUMONT (Christophe de), archevêque de Paris, 18, 211, 238, 239, 260, 261, 262, 267, 270, 274, 316, 339, 342, 344, 361.
BEAUSSIER (M.), 219, 235.
Beauvais (Évêque de). *Voy.* GESVRES.
BEAUVAU (Prince de), 156, 157; grand-maître de la maison du roi Stanislas, 179, 186, 241, 246, 337, 352, 395.
BEAUVAU DU RIVAU (M. de), 377.
BEAUVILLIERS (Duchesse de), dame d'honneur de Madame, 312.
BEAUVILLIERS (Mme de), née Desnos de la Feuillée, 25.
BELLACAZA (Duc de), 288.
BELLEGARDE (M. de), ambassadeur de Pologne, 240.
BELLE-ISLE (Louis-Charles-Auguste Fouquet, marquis de), maréchal de France, 20, 22; ministre d'État, 55, 59, 60, 74, 132, 135, 148, 152, 154, 168, 169, 170, 171, 173, 177, 207, 212, 214, 215, 217, 221, 222, 243, 246, 247, 251, 270, 274, 293, 314, 322, 323, 327, 331, 348, 351, 388, 392, 395, 398, 412, 429, 435.
Bellevue (Château de), 467.
BELOT (Mlle), 250.
BENOÎT XIV, pape, 26, 111, 187, 262, 266, 270, 345, 347, 406.
BÉRINGHEN (Henri-Camille, marquis de), premier écuyer du roi, appelé *M. le Premier*, 131, 305, 355.
BERNAGE DE SAINT-MAURICE (M. de), prévôt des marchands, 361, 421.
BERNAGE DE VAUX (M. de), intendant de Metz, 4.
BERNIS (Abbé de), 110; conseiller d'État, 134, 140, 191, 208; ambassadeur à Vienne, 216, 221, 226, 227, 243, 340, 349, 392, 398.

us (Mme de), 9.
JER (M.), lieutenant de police, 133, 243, 365, 375.
UYER (Le P.), 19.
T (Louis-Auguste de France, duc de), petit-fils de Louis XV, 36, 109,
L.
LLE (M. de), intendant de Moulins, 4.
ILLE (M. de), 246.
T (M. de), garde-marine, 86.
NCHEFF (M. de), 277.
CNE (Marquis de), mestre de camp de la cavalerie, 352, 395.
CNE (Marquise de), née Crozat de Thiers, 56.
CNE (Paul-François, duc de), lieutenant général des armées du roi, 24,
, 337.
ION (Mme de), 130.
VILLE (M. de), 115.
(Amiral), 81, 82, 83, 84, 85, 442, 465.
(Maréchal de), 171, 178.
(M. de), 172, 336, 365; maréchal de France, 411.
I (M.), prêtre de Saint-Leu, 315.
NET (Général), 160, 172.
NARD (Abbé), surintendant de la musique de la chapelle, 377.
NEUIL (M. de Lamoignon de), chancelier de France, 227, 279, 289,
, 296, 297, 298, 308, 345, 348, 382, 384, 400.
RE (M. de la), maréchal de camp, 186.
EL D'AUBERT (M.), président du parlement de Douai, 279, 300.
exempt de la prévôté de l'hôtel, 407, 458.
E (M. du), receveur général de Dieppe, 315.
AC (Abbé de), 187.
Abbé), chanoine de Besançon, 25.
C (Marquis de), ambassadeur en Hollande, 267.
LERS (Duchesse de), dame du palais de la reine, 25.
LERS-ROUVREL (M. de), 313.
É (Abbé de), premier aumônier du roi, 391.
LET (Abbé), comte de Lyon, 249.
LON (Charles-Godefroy de la Tour d'Auvergne, duc de), grand-cham-
n, 376.
CNE (M. de), receveur général, 47, 433.
CNE (M. de), le fils, conseiller d'État, 432.
RTIL (M. de), conseiller au Parlement, 3.
gentilhomme (Le), comédie, 254.
ES (Archevêque de). *Voy.* ROCHEFOUCAULD.
EL (Château du), 385.
OGNE (Louis-Joseph-Xavier de France, duc de), petit-fils de Louis XV,
), 111, 112, 224, 241, 497.
LAMAQUE (M. de), 29, 253.
SONVILLE (Mme de), 97.
IS (M.), 131.
el (Comte de), 159.

Brancas (Duchesse douairière de), née Clermont, dame de la dauphine, 129, 260, 347.
Brancas (Marquise de), née Gizeux de Grandhomme, 25, 497.
Braque (Mlle de), 37.
Brassac (Chevalier de), gentilhomme du comte d'Eu, 314, 315.
Brassac (Marquis de), chambellan du roi Stanislas, 315.
Brassac (Mme de), 211.
Bret (M. le), intendant de Provence, 35.
Breteuil (Abbé de), grand-vicaire de Soissons, 172, 468.
Breugnon (M. de), 219.
Brionne (M. de), 90, 355.
Brionne (Mlle de), 276, 286, 381.
Briqueville (M. de), colonel, 156.
Brissac (Duc de), 62, 172, 179, 204, 213, 221, 390.
Brissac (Duchesse de), 25, 390.
Brissac (Duchesse de), née Durey de Sauroy, 130.
Broglie (Comte de), ambassadeur à Dresde, 256, 257, 265, 301, 352, 376, 395.
Broglie (Duc de), lieutenant général, 245.
Broglie (Duchesse de), née Thierry, 237.
Brown (Général), 247, 249, 252, 262, 429.
Bruhl (M. de), premier ministre de l'électeur de Saxe, 225, 258, 341.
Brunswick (Prince de), 225, 229.
Bulkeley (M. de), 101.
Bury (M. de), surintendant de la musique en survivance, 254.

C.

Cadaval (M. de), 286.
Cadeville (M. de), lieutenant général, 311.
Camille (Prince), 16, 245, 246.
Caractères de la Folie (*Les*), opéra, 254.
Cardaillac (M. de), commandant les gardes de la marine, 71.
Carignan (Princesse de), 91.
Cassini (M.), le père, astronome, 35.
Castel (Le P.), jésuite, 397.
Castelar (M. de), maréchal de camp, 4.
Castelas (M. de), capitaine suisse, 402, 455.
Castellane (Mme de), 130.
Castries (Marquis de), maréchal de camp, 42, 107, 117, 135, 136, 251, 399.
Castries (Mme de), 62.
Caulaincourt (M. de), 246.
Caulaincourt (Mlle de), 276.
Chabanes (Mme de), 241.
Chabot (M. de), 16.
Chalais (Prince de), 422, 423.
Chalmazel (M. de), premier maître d'hôtel de la reine, 129, 187.

Chamlost (M. de), premier valet de chambre du roi, 467.
Chamoisset (M. de), 58.
Champcenetz (M. de), premier valet de chambre du roi, 321, 467.
Champignelles (M. de), 44.
Chancelier (Le). *Voy.* Blanchesnil.
Chapelle (Abbé la), 421, 435.
Charles VII, empereur d'Allemagne, 177.
Charolois (Charles de Bourbon-Condé, comte de), 197, 297, 319, 330, 349, 406.
Charon (M.), fermier général, 10.
Chartres (Évêque de). *Voy.* Fleury.
Chartres (Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de), 497.
Chateau-Méliand (Mme de), 46, 56.
Chatelet (Mme du), née la Rochefoucauld, 145.
Chatillon (M. de), le fils, 152.
Chatillon (Mme de), 209.
Chaulnes (Duc de), 113, 114, 331, 379.
Chauvelin (Abbé), conseiller de grand'chambre, 321.
Chavigny (M. de), ambassadeur en Suisse, 191.
Chevreuse (Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de), fils du duc de Luynes, 42, 449.
Chevreuse (Henriette-Nicole d'Egmont-Pignatelli, duchesse de), femme du précédent, 153.
Chimay (Princesse de), dame de Mesdames, 497.
Choiseul (Mme de), née Lallemant de Betz, 7.
Choiseul (Mme de), née Lorges, dame surnuméraire de la dauphine, 392.
Choiseul (Mme de), née Thiroux de Mauregard, 7.
Civrac (M. de), 390.
Civrac (Mme de), dame d'atours de Madame, 158, 312.
Civrac (Mlle de), 390.
Clairambault (M. de), généalogiste des ordres du roi, 139.
Clare (Milord), lieutenant général, 249, 265; maréchal de France, 411.
Clermont (Louis de Bourbon-Condé, comte de), 197, 206, 228, 305, 320.
Clermont (Mme de), dame d'atours de Mesdames, 313, 497.
Clermont d'Amboise (Chevalier de), brigadier, 186.
Clermont-Gallerande (M. de), 251, 260, 267.
Clermont-Tonnerre (La maréchale de), 172.
Coigny (M. de), brigadier, 191.
Colin, intendant de Mme de Pompadour, 326.
Condamine (M. de la), 238.
Condé (Louis-Joseph de Bourbon, prince de), 20, 24, 197, 205, 305, 330, 331, 497.
Condé (Charlotte-Godefride-Élisabeth de Rohan-Soubise, princesse de), 23, 390.
Condorcet (Jacques-Marie de Caritat de), évêque d'Auxerre, 228.
Conflans (Marquis de), chef d'escadre, 22, 30, 94, 150, 155, 264, 269; vice-amiral, 271.
Conflin (Mlle de), 448.
Conseil d'État (Arrêt du), 69.

CONSTANTIN (Le prince), premier aumônier du roi, 37, 101, 137, 2
359, 394. *Voy.* ROHAN-MONTBAZON (Louis-Constantin de).
Contrôleur général (Le). *Voy.* SÉCHELLES.
CONTY (Louis-François de Bourbon, prince de), 147, 172, 197, 2
297, 319, 320, 321, 329, 332, 333, 336, 339, 342, 405, 407, 408, 4
435, 437, 438, 472, 474, 478, 487.
COQUELIN (Abbé), 17.
CORBERON (M. Bourrée de), 371.
CORNILLON (M. de), major des gardes françaises, 440.
COSME (Le frère), chirurgien, 249, 391.
COSSÉ (Duchesse de), 390.
COSTE-MESSELIÈRE (M. de la), officier des chevau-légers, 466.
COUDRE (Mme de la), 436, 437, 443.
COULANGES (M. de), 131.
COURCILLON (Mme de), 15.
CRÉBILLON (M. de), de l'Académie française, 419.
CRÉMILLE (M. de), 132, 148, 246, 398, 497.
CRENAY (Chevalier de), vice-amiral du Ponent, 88, 149.
CRÉQUY (Anecdote sur le maréchal de), 181.
CRECILLY (Mme de), 145.
CRILLON (Marquis de), 42, 245, 246.
CROCHANS (Joseph de Guyon de), archevêque d'Avignon, 245.
CROISSY (M. de), 42, 140.
CROY (Prince de), 372, 408, 409, 410, 411, 412, 418.
CRUSSOL (Marquis de), lieutenant général, 311.
CUILLÉ (Auguste-François-Annibal de Farcy de), évêque de Quimper
CUMBERLAND (Duc de), 212, 214, 270.
CUNEMBOURG (M. de), major des grenadiers de France, 350.

D.

DAMIENS, 365, 373, 388, 406, 407, 411, 439, 446, 457-465, 468-474
495.
DAMPIERRE (Marquis de), gentilhomme des menus plaisirs, 127.
Dauphin (M. le). *Voy.* LOUIS DE FRANCE.
Dauphine (Mme la). *Voy.* MARIE-JOSÈPHE DE SAXE.
DAUVERGNE, maître de musique de la chambre, 110, 134.
DESGRANGES (M.), maître de cérémonies, 103, 104, 112.
DESHAYES (Mme), née Dancourt, 256.
DESMARETS (Le P.), confesseur du roi, 339, 358.
DESMARRES, premier valet de garde-robe, 467.
DESVIEUX (M. le président), 371.
DIDREVILLE (M.), écuyer du roi, 355.
DILLON (MM.), 278.
DREUX (Chevalier de), grand-maître des cérémonies, 103.
DUBOIS (Abbé), chanoine de Saint-Honoré, 130.
DUBOIS (Cardinal), 130.

DUBOIS (M. le président), 359.
DUFORT (M.), introducteur des ambassadeurs, 97, 103, 104, 112.
DUMAS (M.), gouverneur du fort Duquesne, 178, 192, 218.
DUMAT (M.), maréchal général de la cavalerie, 147.
DUPHAT (M.), capitaine du corps Royal, 80.
DUPLEIX (M.), gouverneur de Pondichéry, 284, 303.
DUPLEIX (Mme), 283.
DURAS (Angélique-Victoire de Bournonville, maréchale de), dame d'honneur de Mesdames, 313, 336, 337, 338, 346, 347, 397.
DURAS (Duc de), 20, 320, 404, 405, 406, 408, 415, 417.
DURFORT (Maison de), 397.
DURFORT (Mme de), dame d'atours de Mesdames, 312, 346.
DURFORT (Mme de)), née d'Estrabonne, 397.
DURINI (Comte), 96, 102, 103, 104, 110, 112, 122, 187, 188, 265, 384.
DU SEIGNEUR, garde-marine, 86.

E.

École des maris (*L'*), comédie, 254.
ECQUEVILLY (Marquis d'), 42.
EGMONT (Comte d'), 153, 155, 158, maréchal de camp, 186, 188, 195, 448.
EHRET (M.), maréchal général de la cavalerie, 147.
Énée et Lavinie, opéra, 110, 134.
ENGHIEN (Louis-Henri-Joseph de Bourbon, duc d'), 23.
ENSENADA (M. de la), 320.
ENTRAGUES (M. et Mme d'), 63.
ERIBERA (Abbé d'), 16.
ESCALOPIER (M. l'), intendant de Tours, 110.
ESCOUFLET (Mlle d'), 374, 408, 410, 420, 436, 443.
ESPAGNAC (Abbé d'), conseiller au Parlement, 131.
ESPIÉS (Mme d'), née d'Arbouville, 7.
ESTAING (M. d'), 265, 269, 285, 302.
ESTISSAC (M. d'), 43.
ESTRÉES (Comte d'), 117, 248, 249, 275, 341, 399; maréchal de France, 411, 434, 453, 456.
EU (Louis-Charles de Bourbon, comte d'), 314, 349, 443.

F.

FELIÈRE (M. de la), capitaine de frégate, 71.
FERRAND (Mme), 214.
FIEUBET (Mme de), 215.
FISCHER (M.), 207, 246.
FITZ-JAMES (Don Pedro, comte de), 191.
FLACHAT, directeur de la manufacture de toile des Indes, 454.
FLAVACOURT (Hortense-Félicité de Mailly-Nesle, marquise de), dame du palais de la reine, 89.

FLEURY (André-Hercule de), cardinal, 131, 227, 351, 391.
FLEURY (André-Hercule de Rosset, duc de), premier gentilhomme de la chambre du roi, 24, 331.
FLEURY (Duchesse de), 129.
FLEURY (Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de), évêque de Chartres, premier aumônier de la reine, 23, 128, 129, 130.
FOLARD (Chevalier), 177, 249.
FONTANGES (Jean-Baptiste-Joseph de), évêque de Lavaur, 443.
FONTANIEU (M. de), 7.
FONTENELLE (M. de), 110, 134, 369, 409.
FORCE (Mme de la), 38, 88.
FOURQUEUX (M. de), procureur général, 235.
FOX (M.), ministre anglais, 262.
FRANCAVILLA (Princesse de), 208, 263.
FRANCE (Louise-Élisabeth de), première fille du roi, nommée *Madame Infante*, 387.
FRANCE (Marie-Adélaïde de), nommée *Madame Adélaïde* et *Madame*, troisième fille du roi, 25, 37, 42, 89, 90, 91, 106, 107, 131, 133, 194, 247, 267, 275, 347, 367.
FRANCE (Marie-Louise-Adélaïde-Victoire de), nommée *Madame Victoire*, quatrième fille du roi, 37, 42, 90, 91, 106, 107, 133, 194, 247, 267, 346, 347, 355, 367.
FRANCE (Sophie-Philippine-Élisabeth-Justine de), nommée *Madame Sophie*, cinquième fille du roi, 25, 37, 42, 90, 91, 106, 107, 133, 194, 242, 247, 267, 347, 367.
FRANCE (Louise-Marie de), nommée *Madame Louise*, sixième fille du roi, 37, 42, 90, 91, 106, 107, 133, 194, 247, 267, 347, 367.
FRANCOEUR, surintendant de la musique du roi, 452.
FRÉDÉRIC II, roi de Prusse, 93, 95, 190, 215, 224, 229, 240, 244, 245, 248, 251, 252, 253, 257, 262, 264, 280, 340, 393.
FRÉMUR (M. de), gouverneur de Montmédy, 173.
FRISE (Comte de), maréchal de camp, 253.
FRONSAC (M. de), 154, 158, 171, premier gentilhomme de la chambre, 186, 216, 392.

G.

GABRIEL, premier architecte du roi, 194.
GACÉ (Mme de), née Courtenvaux, 259.
GACHERIE (M. de la), conseiller au parlement de Bretagne, 375.
GALAIZIÈRE (M. de la), chancelier de Lorraine, conseiller d'État, 97.
GALAIZIÈRE (M. de la), le fils, intendant de Montauban, 110.
GALISSONNIÈRE (M. de la), lieutenant général des armées navales, 39, 81, 83, 84, 85, 93, 122, 149, 175, 213, 221, 251, 254.
Garde des sceaux (M. le). *Voy.* MACHAULT.
GAS (M. de), président au parlement de Bordeaux, 54.
GEOFFROY (Mlle), 436, 443.

ERGES II, roi d'Angleterre, 71, 123, 442.
VRES (Étienne-René Potier, cardinal de), évêque de Beauvais, 27, 28, 33, 7, 108, 112, 122, 153, 187.
VRES (François-Joachim-Bernard Potier, duc de), premier gentilhomme e la chambre du roi, gouverneur de Paris, 28, 90, 112, 127, 128, 133, 71, 195, 196, 313, 330, 336, 338, 360, 361, 416.
AREL, garde-marine, 86.
DRS (M. de), 21, 23, 37, 195, 214, 490.
DRS (Mme de), 58.
RY (Mlle de), 131.
DOLPHE (Comte de), 280.
NTAUT (Duc de), 172.
NTAUT (Marquis de), 352, 395.
URGUES (M. de), conseiller au Parlement, 17, 56, 63.
URGUES (Mlle de), 401.
OY (Mme de), 26.
TON (M. de), 126.
LMONT (Comte de), menin du dauphin, 34, 43.
LMONT (M. de), 390.
LVIER (M.), lieutenant de vaisseau, 86.
MOD (Mme de), 158.
MOD DE BEAUREGARD (M.), 158, 170.
OLÉE (M. de la), 270.
LTON (M. de), lieutenant de vaisseau, 82, 83.
NÉRÉ (Mme de), 15.
ILLAUME, intendant du comte d'Eu, 314.
STINE (M. de), 246.

H.

ARCOURT (Abbé d'), doyen du chapitre de Notre-Dame, 47.
ALTEFORT (M. d'), 313.
AVRÉ (Duc d'), 42.
ÉNAULT (Le président), surintendant de la maison de la reine, 158, 221.
ÉRAULT (M.), colonel de Rouergue, 269, 285.
érode et Marianne, tragédie, 254.
EVIN (M.), chirurgien de la dauphine, 356.
ÔPITAL (M. de l'), 208, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, 312, 351.
ORN (Baron de), 159.

I.

mpératrice (L'). *Voy.* MARIE-THÉRÈSE.
mpératrice douairière (L'). *Voy.* MARIE-AMÉLIE D'AUTRICHE.
nfant (L'). *Voy.* PHILIPPE (Don).
nfante (Madame). *Voy.* FRANCE (Louise-Élisabeth de).

J.

JABLONOWSKI (Le prince), 101, 102.
JARD, accoucheur de la dauphine, 252.
JOLY DE FLEURY (M.), premier avocat général, 18, 19, 289.
JONCHÈRE (M. de la), 48, 389.

K.

KAUNITZ (M. de), 226, 426, 427.
KERPATRY, médecin, 21.
KNIPHAUSEN (M. de), envoyé de Prusse, 190.

L.

LA BAUMELLE, 144, 208.
LAGNY (Mlle), danseuse, 172.
LALLY (M. de), maréchal de camp, 265, 269, 280, 285, 390, lieutenant général, 302.
LAMBALLE (Prince de), 36.
LAMBERT (M.), 390.
LAMETH (M. de), brigadier, 376.
LAMOIGNON (Le président de), 17, 378, 411.
LAMOIGNON (M. et Mme de), 63, 213.
LAMOIGNON (Mme de), née Bernard, 350.
LAMOIGNON (Mlle de), 17, 56, 63.
LANGEAIS (Mlle de), 127.
LANGERON (Mme de), 130.
Langres (Évêque de). *Voy.* MONTMORIN DE SAINT-HÉREM.
LANNION (Comte de), 156, 157, 186, 205.
LA ROCHE, concierge de la Ménagerie, 304.
LAURAGUAIS (Diane-Adélaïde de Mailly-Nesle, duchesse de), dame d'atours de la dauphine, 89.
LAUTREC (M. de), 395, maréchal de France, 411.
LAVAL (Comtesse de), 292.
LAVAL (Marquis de), 155.
LAVAL (Mlle de), 418.
LAVALETTE (M. de), garde du trésor royal, 62.
Lavaur (Évêque de). *Voy.* FONTANGES.
LEMARCHAND (Abbé), précepteur des pages de la musique de la chapelle, 378.
LENORMAND (M.), intendant général de la marine, 323.
LENORMAND D'ÉTIOLES (M.), 322.
LÉRY (M. de), commandant au Canada, 151.
LÉVIS (M. de), 29.

Lévis (Mme de), 294.
Lévis-Leran (Comte de), brigadier, 186.
Lisbonne (Tremblements de terre à), 63.
Lit de justice à Versailles, 197-203.
Live (M. de la), secrétaire des commandements de la reine, 390.
Lizardais (M. de la), capitaine de frégate, 71.
Lorges (Comte de), lieutenant général, 245.
Lostanges (M. de), 131.
Loterie de la ville de Paris, 353-355.
Louis XIV, 182, 306, 416.
Louis XV, 3, 4, 7, 18, 23-28, 34-38, 42, 46-50, 54-60, 69, 74, 79, 89, 90, 97, 101-108, 113-119, 123, 127-139, 144, 146, 152, 155, 163-165, 170-172, sa circulaire aux évêques, 175, 179, 183-188, 191-204, 208, 209, 216, 220, 227, 235-254, 259, 262-267, 270-274, 279-285, 288-367, 373-406, 411, 415, 424, 425, 432, 443, 448, 452-455, 466, 467, 478, 490, 497.
Louis de France, dauphin, fils de Louis XV, 25, 26, 36, 37, 42, 90, 91, 105, 107, 115, 129-132, 138, 147, 188, 194, 196, 197, 243, 247, 292, 296, 305, 346, 355-367, 373, 379, 396, 398.
Louis (Maisons des), à Versailles, 37.
Louise (Madame). *Voy.* France (Louise-Marie de).
Louvois (M. de), 182.
Lowendal (Mme la maréchale de), 56.
Lubersac (M. de), 114, 116.
Lude (Duc du), 182.
Lujac (M. de), 325.
Luxembourg (M. de), capitaine des gardes, 59, 65-69, 90, 100, 101, 117, 120, 126, 166, 254, 331, maréchal de France, 411.
Luxembourg (Mme de), 126, 350.
Luynes (Charles-Philippe d'Albert, duc de), 16, 112, 195, 197, 331, 332, 333, 457.
Luynes (Marie Brulart, duchesse de), dame d'honneur de la reine, femme du précédent, 25, 36, 79, 88, 144, 147, 209, 247, 263, 321, 322.
Luynes (Paul d'Albert de), archevêque de Sens, premier aumônier de la dauphine, 26, cardinal, 27, 28, 34, 97, 99, 107, 108, 112, 122, 153, 187, 265, 267, 270.
Luzerne (Abbé de la), 191.

M.

Maboul (M.), maître des requêtes, 358.
Machault (Jean-Baptiste de), seigneur d'Arnouville, garde des sceaux, 20, 31, 115, 131, 194, 251, 253, 271, 322, 323, 325, 329, 348, 394, 395, 396, 398.
Machault (Mlle de), 396.
Macnemara (M. de), lieutenant général de la marine, 149, 251.
Madame. *Voy.* France (Marie-Adélaïde de).
Madin (Abbé), 380.

MAGNANVILLE (M.), garde du trésor royal, 110.
MAILLÉ (Mme de), dame de la princesse de Condé, 390.
MAILLEBOIS (Maréchal de), 24.
MAILLEBOIS (Maréchale de), dame d'honneur de Mesdames, 5, 21.
MAILLEBOIS (M. de) le fils, 24, 80, 81, 155, 186, 205, 209, 352, 395.
MAILLY (Mme de), dame de la dauphine, 129.
MAILLY D'AUCOURT (Comte de), lieutenant général, 245.
MAINE (Louis-Auguste de Bourbon, duc du), 127.
MAINE (Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon-Condé, duchesse du), 127.
MAINTENON (Mme de), 144, 145, 208, 305.
MAIRAT (M. le), président de la chambre des comptes, 1, 2.
MAISON-ROUGE (M. de), 250.
MALESHERBES (M. de), 235.
Malmaison (Fief de la), 47.
MARBEUF (Abbé de), aumônier ordinaire de la reine, 141.
MARBEUF (Mlle de), 313.
MARCHE (Louis-François-Joseph de Bourbon-Conty, comte de la), 197, 305.
MARCHEVAL (M. de). *Voy.* PAJOT DE MARCHEVAL.
MARCOUVILLE (M. de), capitaine de gendarmerie, 385.
MARIE-AMÉLIE D'AUTRICHE, impératrice d'Allemagne, 311.
MARIE-JOSÈPHE D'AUTRICHE, reine de Pologne, électrice de Saxe, 231, sa lettre à la dauphine, 237, 251, 252, 257, 280, 341.
MARIE-JOSÈPHE DE SAXE, dauphine de France, 25-28, 34-37, 42, 90, 106, 107, 129-132, 147, 194, 230, 237, 243, 247, 251, 252, 256, 347, 367.
MARIE LECZINSKA, 24, 25, 36, 37, 42, 56, 79, 101, 104-107, 128, 144, 155, 158, 172, 193, 221, 242, 245, 247, 251, 252, 263, 267, 275, 288, 289, 304, 321, 324, 337, 338, 357, 366, 373, 375, 380, 396, 443.
MARIE-THÉRÈSE, impératrice d'Allemagne, 116, 213, 232, 248, 249, 312, 346, 377, 388, 426, 434.
MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, reine de France, 304.
MARIGNY (Marquis de), secrétaire de l'ordre du Saint-Esprit, 134, 152, 351, 365.
MARMONTEL (M. de), 221.
MARSAN (Mme de), née Rohan-Soubise, gouvernante des enfants de France, 15, 59, 78, 109, 111, 112, 151, 249.
MARTANGES (M. de), capitaine de grenadiers de l'armée saxonne, 253.
MARTINIÈRE (M. de la), premier chirurgien du roi, 128, 356, 357, 386.
MARVILLE (M. de), conseiller d'État, 21.
MATIGNON (Marquis de), 102.
MAUPEOU (M. de), premier président au parlement de Paris, 193, 204, 210, 227, 263, 265, 270, 277, 279, 281, 283, 292, 307, 309, 310, 340, 344, 345, 350, 359, 363, 370, 379, 382, 460, 478, 490.
MAUPERTUIS (M. de), 226.
Mauresse (La), prétendue fille de Louis XIV, 304.
MAUREVILLE (M. de), capitaine de frégate, 71, 77, 89.
MAUREVILLE (Mme de), 77, 89.
MAYNEAUD DE LA TOUR (M.), conseiller de grand'chambre, 48.
MAZARIN (Duchesse de), dame de Madame, 21, 89.

uarix (Mme de), née Duras, 349.
;ast de Sévilly (M.), intendant en Franche-Comté, 327.
.ac (M. de), lieutenant du corps royal, 81.
laud (Mme), née le Bret, 35.
or (Mlle de), 56.
le (M. de), officier supérieur des mousquetaires gris, 119, ambassadeur
Portugal, 191.
le (Mme de), née Moras, 119.
lames. Voy. France (Marie-Adélaïde, Marie-Louise-Adélaïde-Victoire-
phie et Louise-Marie de).
el (M.), commerçant, 409, 461.
otel (M. de), président du parlement de Besançon, 415, 489.
tae (M. de la), intendant de Limoges, 353.
(M. de la), 94.
poix (Duc de), lieutenant général, capitaine des gardes du corps du roi,
,41, 336, 337, 338, maréchal de France, 411, 453.
poix (Mme de), dame du palais de la reine, 337, 338.
;nco (M. de), ambassadeur de Venise, 119.
.se (Charlotte-Aglaé d'Orléans, duchesse de), 497.
.(M. le président), 179, 204, 213, 305, 310, 345, 348, 379, 399, 400, 490.
(Mlle), 172, 179, 204, 213.
.co (Prince de), 152, 163, 164, 172.
.nseil (Mme de), 221, 245.
air (M. de), lecteur de la reine, 396.
oye (M. de la), avocat, 330.
'al (M. de), 395.
'alais (M. de), 219.
;azet (Antoine de Malvin de), évêque d'Autun, 455.
barret (Mme de), 247.
boisier (Mme de), 38, 258.
;calm (M. de), 29, 206, 218, 253, 399.
'eil (M. de), le père, 4.
tesson (Mme de), 258.
reynard (M. de), 132, 156, 157, 246.
n (Marquis de), brigadier, 156, maréchal de camp, 186, 449.
tillet (Jean-François de Châtillard de), archevêque d'Auch, 239.
tolet (François-Joseph de Brunes de), évêque de Saint-Omer, 379.
martel (M. Paris de), 352.
mirel (M. de), 42, 172, 355.
morency-Laval (Louis-Joseph de), évêque d'Orléans, 279.
morency-Tingry (Duchesse de), 251.
morin (Mme de), abbesse de Troyes, 187.
morin (Mme de), née Villette, 7.
morin de Saint-Hérem (Gilbert de), évêque de Langres, 59).
ind (M. de), colonel, 367.
.s (M. de), 398, ministre de la marine, 401, 411, 441.
.s (Mlle de). Voy. Merle (Mme de).
nse (Mlle), 325.

TABLE ALPHABÉTIQUE

M[illegible]ART (Duc de), 381, 390.
M[illegible]ART (M[me] de), 390.
[illegible]AMIRE (Comte de la), 312.
[illegible]uis-François-Gabriel d'Orléans de la), évêque d'Amiens, 278.
M[illegible] (M[lle] du), 275.
MUZ[illegible]E (Pierre-Charles Mauclerc de la), évêque de Nantes, 25, 26.

N.

NANGIS (M[me] la maréchale de), 413.
Nanine, comédie, 254.
Nantes (Évêque de). *Voy.* MUZANGÈRE.
NASSAU-MAILLY (M[me] de), 93.
NESLE (M. de), 93.
NEWCASTLE (Duc de), 262.
NICOLAÏ (Chevalier de), lieutenant général, 20, 245.
NIVERNOIS (Duc de), 42.
NIVERNOIS (Duchesse de), 58, 208.
NOAILLES (Adrien-Maurice, duc de), maréchal de France, capitaine des gardes du corps du roi, 55, 129, 327, 331.
NOAILLES (Philippe, comte de), gouverneur de Versailles, 37, 265.
NOYION (M. le président de), 307, 310, 345, 379, 399, 400.

O.

OLONNE (Duchesse d'), née Ravannes, 88.
Orléans (Évêque d'). *Voy.* PARIS.
ORLÉANS (Louis-Philippe, duc d'), 22, 36, 43, 195, 197, 205, 305, 320, 325, 329, 330, 332, 333, 404, 408, 449, 457, 460, 467, 478, 486, 497.
ORLÉANS (Louise-Henriette de Bourbon-Conty, duchesse d'), femme du précédent, 468.
ORMESSON (M. le président d'), 399, 400.
OSSOLINSKI (Duc), 147, 222, 223, 241.
OSSUN (M. d'), ambassadeur à Naples, 352.
OSTIE, chirurgien écossais, 22.

P.

PAJOT DE MARCHEVAL (M.), intendant de Limoges, 353.
PALLU (M.), intendant général de la marine, 441.
PAMÉLA (M[lle]), 350.
PAMENON (M[me] de), 241.
Pape (Le). *Voy.* BENOÎT XIV.
PARABÈRE (M. de), 401.
PARGOT (M. du), conseiller au parlement de Bretagne, 375.

(Archevêque de). *Voy.* BEAUMONT.
(Nicolas-Joseph), évêque d'Orléans, 279.
nent de Paris (Affaires du), 3, 4, 6, 10-15, 23, 38, 41, 54, 57, 59, 92, 95,
, 132, 142, 146, 162, 164, 173, 180, 185, 188, 196, 203, 206, 209, 216,
, 221, 234, 238, 239, 254, 255, 272, 281, 285, 307, 310, 393, 414,
.
nent de Rouen (Affaires du), 49, 67-69, 90, 92, 126, 283, 405.
IER (M.), second rapporteur du procès de Damiens, 405, 407, 409, 410,
, 458, 474, 490.
(M. de), enseigne de vaisseau, 86.
SY (M. de), ministre d'État, 115, 148, 168, 297, 398, 401, 411, 448.
' DE NARBONNE (Mlles), 8.
IER (M. le président le), 402.
BÈVRE (Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de), 37, 126, 135, 349, 366,
'.
ORD (M. de), brigadier, 191.
ORD (Mme de), dame du palais de la reine, 101.
ER DE SALVERT (M.), chef d'escadre, 217, 312.
N (M. de), aide de camp du maréchal de Richelieu, 83.
NS (Abbé), chanoine de la Sainte-Chapelle, 191.
SY (M. de), enseigne de vaisseau, 86.
SY (M. de), officier supérieur des mousquetaires gris, 119.
PE (Don), infant d'Espagne, duc de Parme, 120.
DE QUINCY (M.), conseiller de grand'chambre, 48.
S-CHATILLON (Mme du), 140, 241.
ARTIN (M. de), 214, 215.
NET (Mlle), danseuse, 172.
CHOVE (M. de), président du parlement de Douai, 279, 301.
NE (Reine de). *Voy.* MARIE-JOSÈPHE D'AUTRICHE.
NE (Roi de). *Voy.* AUGUSTE III et STANISLAS LECZINSKI.
DOUR (Marquise de), dame du palais de la reine, 25, 163, 164, 240,
, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 331, 332, 336, 337, 338, 339, 340,
, 467.
NNE (Abbé de), chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, 101, 134, 139,
.
NNE (Mme de), née Harville, 147.
T DE LA RIVIÈRE (Mathias), évêque de Troyes, 162, 164, sa lettre au
ureur général, 165, 179, 180, 183, 187, 188, 254, 255, 289.
(Abbé du), clerc de chapelle du roi, 259.
ARRÉ (M. de), 66.
ARRÉ (Mme de), 386.
Neuf (Boutiques du), 227.
INIÈRE (Mme de la), 255.
IL (M. le président), 378, 411.
STIER (M.), conseiller d'État, 432.
AY (Marquis du), 363, 448.
NE (Marquis de), 242, 245, 246.
er (M. le). *Voy.* BÉRINGHEN.

Premier président (Le). *Voy.* MAUPEOU.
Prévôt des marchands (Le). *Voy.* BERNAGE DE SAINT-MAURICE.
PRIE (Mme de), 241, 388.
PROVENCE (Louis-Stanislas-Xavier de France, comte de), 109, 112.
PROVER, musicien, 171.
Prusse (Roi de). *Voy.* FRÉDÉRIC II.
PUISIEUX (M. de), 43, 79, 134, 135, 340, 342.
PUISIEUX (Mme de), 79.

Q.

QUADT (M. de), lieutenant général, 20.
QUINSONAS (M. de), premier président du parlement de Besançon, 415.

R.

RAFFETOT (M. de), 46, 56.
RAGOTZI (Prince), 131.
RAIGECOURT (Abbé de), aumônier du roi, 357, 358, 359.
RAIMOND (Chevalier de), 60.
RANDAN (Duc de), lieutenant général, 489.
RASILLY (M. de), capitaine aux gardes, 56.
RATOWSKI (Général), 253, 258.
REDING (M. de), colonel, 4.
Reine (La). *Voy.* MARIE LECZINSKA.
Rennes (Évêque de). *Voy.* VAURÉAL.
RENTY (Marquis de), capitaine de gendarmerie, 209.
REVEL (M. de), 246.
RIBENNE (Mme de), 386.
RICARD, soldat aux gardes, 437, 444.
RICHELIEU (Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis, duc de), maréchal de France, 25, 34, 39, 50, 60, 70, 79, 80, 81, 83, 85, 94, 117, 128, 149, 153, 154, 155, 175, 186, 191, 193, 213, 221, 336, 361, 373, 405, 406.
RIGAUDIÈRE (M. de la), 219.
ROBECQUE (Mme de), 126.
ROBERT (Mlle), 325.
ROCHAMBEAU (Comte de), brigadier, 186.
ROCHECHOUART (Duc de), 381.
ROCHECHOUART (Duchesse de), 158.
ROCHECHOUART (Jean-François-Joseph de), évêque de Laon, 245.
ROCHECHOUART (Mme de), née Charleval, dame de Mesdames, 346, 347.
ROCHECOURBON (M. de la), 119, 367.
Rochefort (Incendie à), 166.
ROCHEFORT (Prince de), brigadier, 186.
ROCHEFOUCAULD (Frédéric-Jérôme de Roye de la), cardinal, archevêque de Bourges, 32, 96, grand-aumônier, 137, 138, 141, 142, 188, 209, 214, 239, 266, 270, 308, 342, 344, 359.

EGUDE (M. de), 115.
(Chevalier de), lieutenant de vaisseau, 15, 20, 150.
(Le prince Ferdinand de), 16.
(Le prince Louis de), 16.
(Princesse de), née Courcillon, 7-10, 15, 20.
-MONTBAZON (Louis-Constantin de), évêque de Strasbourg, 455. *Voy.*
STANTIN (Le prince).
Le). *Voy.* LOUIS XV.
MONT (Chevalier de), maréchal de camp, 186.
NVILLE (M^lle), fille de la musique de la reine, 250.
Y (M^me de), dame de la princesse de Condé, 24.
PINE (Marquis de), maréchal de camp, 186.
BO (M. de), 402, 420.
(Archevêque de). *Voy.* SAULX-TAVANNES.
(M. de), maréchal de camp, 245, 246.
LÉ (M.), ministre des affaires étrangères, 27, 28, 93, 102, 106, 116,
, 297, 340, 345, 351, 388, 398.
E (M^me du), 38, 88, 129.
ILLE (M. de), 271.

S.

(Le P. de), jésuite, 322, 324, 326.
(M. de), lieutenant-colonel, 156.
-AULAIRE (Abbé de), 140.
-CHAMANT (M. de), maréchal de camp, 245, 246.
-CHAMANT (M^me de), 211.
-FLORENTIN (Comte de), ministre secrétaire d'État, 101, 115, chance-
r de l'ordre du Saint-Esprit, 134, 266, 297, 336, 352, 361, 362, 366, 374,
6, 395, 396, 398, 443.
-Hubert (Pavillon de), 129.
-MICHEL (M. de), lieutenant général de Marseille, 146.
-Philippe (Reddition du fort), 160.
-SÉVERIN (M. de), 55, 440.
-SIMON (Louis de Rouvroy, duc de), 164.
-VITAL (M. de), chevalier d'honneur de Madame Infante, 101, 102,
TE-REUZE (M^me de), 365.
AMBA (M. de), ambassadeur de Portugal, 278.
(M^lle), danseuse, 171.
E (Marquis de la), 42.
ES (M. des), 246.
ENAGE (M. de), menin du dauphin, chevalier d'honneur de la dauphine.
6.
E (Comte de), chevalier d'honneur de la reine, 129, 245.
E-TAVANNES (Charles-Nicolas de), cardinal, archevêque de Rouen, grand-
mônier de la reine, 27, 28, 97, 100, 102, 103, 104, 108, 112, 118, 122,
2, 188, 266, 307, 384.

SAUMERY (M. de), 56.
SAUVIGNY (M. de), conseiller d'État, 411.
SAVALETTE (M.), garde du trésor royal, 110.
SAVARI (M.), 57.
Savoie (Revenus de la), 120.
SCHEFFER (Baron de), envoyé de Suède, 158.
SÉCHELLES (M. de), contrôleur général des finances, ministre secrétaire d'État, 21, 36, 41, 47, 136, 137, 153, 194, 243, 292, 323, 353.
SÉGUIER (M. de), avocat général du grand conseil, 86, 88, 400, 409.
SÉMONVILLE (M. Huguet de), 382.
SÉNAC (M.), premier médecin du roi, 254.
SENNETERRE (M. de), maréchal de France, 411, 456.
SENOZAN (M.) le fils, avocat général du grand conseil, 23.
Sens (Archevêque de). *Voy.* LUYNES.
SERRE (M. de la), maréchal de camp, 186, 432.
SÉVÈRE (M.), rapporteur du procès de Damiens, 405, 407, 410, 457, 466, 478, 487, 490.
SILHOUETTE (M.), 467.
SIVRAC. *Voy.* CIVRAC.
Soissons (Hôtel de), 44.
SOPHIE (Madame). *Voy.* FRANCE (Sophie-Philippine-Élisabeth-Justine de).
Sorbonne (Affaires de la), 121.
SOUBISE (Armand de Rohan-Ventadour, cardinal de), grand aumônier, 13, 32, 43, 97, 110, 137, 138, 151, 209, 249.
SOUBISE (Charles de Rohan, prince de), capitaine des gendarmes de la garde, 15, 153, 241, 245, 320, 325, 331, 449, 456, 467.
SOUPIRE (M. de), maréchal de camp, 270, 302, 451.
SOURCHES (Comte de), 2.
SOURCHES (Marquis de), 42.
SOUVRÉ (M. de), maître de la garde-robe, 24, 466.
SOUZI (Le P.), 110.
SPARRE (M. de), colonel, 313.
SPARRE (MM. de), 36.
STAINVILLE (M. de), ambassadeur à Rome, 26, 406, 415.
STANISLAS LECZINSKI, roi de Pologne, duc de Lorraine, 42, 97, 98, 163, 221, 223, 228, 241, 245.
STAREMBERG (Comte de), ambassadeur de la cour de Vienne, 93, 208, 214, 247.
Strasbourg (Évêque de). *Voy.* ROHAN-MONTBAZON.
SULLY (Duchesse de), 276.
SUZE (Comte de), 351.

T.

TALARU (Abbé de), 191.
TALARU (M. de), premier maître d'hôtel de la reine en survivance, 129, 187.
TALARU (Mme de), 129.

rince de), 326.
rincesse de), 222, 223.
(M.), syndic de la Sorbonne, 121.
Cardinal de). *Voy.* SAULX-TAVANNES.
rre-Guérin de), cardinal, archevêque de Lyon, 96.
Comte), 131.
teau des), 385.
de), née Noailles, dame de la dauphine, 395.
nte de), sa lettre au maréchal de Belle-Isle, 447.
oi de Corse, 135.
omte de), 42.
Mme de), née Jonsac, 397.
Maréchal de), 102, 279.
VILLE (M. de la), lieutenant de vaisseau, 56.
lle de), 238.
ONG (M. de la), maréchal de France, 411.
(M. de la), secrétaire à la conduite des ambassadeurs, 103, 104,

(M. des), brigadier de cavalerie, 211.
de), intendant de Bordeaux, 212, 214.
Chevalier de), capitaine de vaisseau, 165.
Marquis de), maréchal de camp, 186.
Cardinal de), archevêque de Vienne, 489.
Mme de la), 326.
M.), médecin, 7, 36, 42, 62, 110, 151.
que de). *Voy.* PONCET DE LA RIVIÈRE.
l.), conseiller au conseil royal, 433.
f.), le fils, conseiller d'État, 432.
rince de), grand chambellan, 197, 246.

U.

alier d'), lieutenant de vaisseau, 84, 86.

V.

rdinal), 27, 228.
e la), 186.
. le président le), 2.
Duc de la), grand-fauconnier, 152, 154, 331.
Mlle de la), fille du précédent, 152.
le des), 195, 204.
ari-Constance de Lort de Sérignan de), évêque d'Autun, 205.
M. de), ministre de Bavière, 312.
l. le), 312.
valier de), 368.

ANSON (M. de), 76, 256.
...EUIL (M. de), gouverneur du Canada, 178.
VAULGRENANT (M. de), 341.
VAURÉAL (Louis-Guy de Guérapin de), évêque de Rennes, 362.
VAUX (M. de), colonel, 425, 426.
VEILLAC (M. de), président au parlement d'Aix, 313.
VELLY (Abbé), 176.
VÉZANNES (M. de Channes de), major des chevau-légers, 114.
VICTOIRE (Madame). *Voy.* FRANCE (Marie-Louise-Thérèse-Victoire
VILLARS (Honoré-Armand, duc de), 117.
VILLARS (Amable-Gabrielle de Noailles, duchesse de), femme du p
dame d'atours de la reine, 321, 322.
VILLARS (Le maréchal de), 35.
VILLENEUVE (Marquis de), député de la noblesse de Languedoc, 443
VILLENEUVE (M. de), maître des requêtes, 166, 358.
VILLEROY (Duc de), capitaine des gardes, 337, 352.
VILLEROY (Duchesse de), 3.
VILLEROY (Marquis de), 337.
VILLEROY (Marquise de), 43.
VILLIERS (M. de), 218.
VINTIMILLE (M. de), 89.
VOLTAIRE, 43, 176, 254, 369.
VOYER (M. de), 132, 148, 396.
VOYER (M^me^ de), 140, 396.

W.

WASHINGTON (Le colonel), 178, 191, 218.
WINSLOW (Le colonel), 179.
WURTEMBERG (Princes de), 157, 172, 245, 246, 318, 376.

Z.

ZALUSKI (M.), grand-référendaire de Pologne, 421, 435.

FIN DE LA TABLE.

MÉMOIRES

DU

DUC DE LUYNES

MÉMOIRES

DU

DUC DE LUYNES

SUR LA COUR DE LOUIS XV

(1735 — 1758)

PUBLIÉS

SOUS LE PATRONAGE DE M. LE DUC DE LUYNES

PAR

MM. L. DUSSIEUX ET E. SOULIÉ

TOME SEIZIÈME

1757 — 1758

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie, LIBRAIRES

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, N° 56

1864

Tous droits réservés.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

MÉMOIRES

DU

DUC DE LUYNES.

ANNÉE 1757.

AVRIL.

Réception de M. Séguier à l'académie française. — Le Roi tient le sceau. — Affaires du Sr Gauthier et de la demoiselle d'Escouflet. — Libelles et affiches. — Mort de M. du Laurent. — Nouvelles du parlement de Besançon. — Fin de diverses affaires se rattachant au procès de Damiens. — Affaire Ricard. — Nouvelles diverses. — La cène. — Pensions du Roi aux sergents et aux soldats qui ont gardé Damiens. — Affaire de la paroisse Sainte-Marguerite. — Nouvelles du roi de Prusse. — Nouvelles diverses. — Pensions données aux commissaires du procès de Damiens. — Duel entre un colonel et un lieutenant. — Mme Grimod. — Un paquet mystérieux. — Loterie royale. — Nouvelles de Dresde. — Nouvelles diverses. — Imprimerie clandestine. — Lettre de l'Impératrice au Roi. — Nouvelles d'Allemagne. — Les marchands du palais de Versailles renvoyés. — La loterie. — Crédit de M. de Montmartel. — Affaire Gauthier. — Opposition des princes du sang au titre de prince que prend M. de Soubise. — L'héritier du duc de la Force. — Déclaration du Roi contre les libelles. — Le Roi nomme un premier président au parlement de Besançon. — Prieuré donné. — Exemple d'oubli du devoir dans la marine. — Nouvelles diverses. — Mort du cardinal de la Rochefoucauld.

Du samedi, 2. — M. Séguier fut reçu à l'Académie ançoise avant-hier. Son discours fut extrêmement apudi, ainsi que celui de M. de Nivernois, qui lui répondit qualité de directeur. Ils furent souvent interrompus et l'autre par des battements de mains. Les deux ours sont regardés comme des chefs-d'œuvre, quoi-

que d'un genre fort différent sur le même sujet. Il y avoit un monde prodigieux, et ce que l'on ne voit pas ordinairement à l'Académie, des dames, comme Mme la maréchale de Villars, Mme d'Egmont, Mme d'Ambre, etc., assises en bas derrière les académiciens. Quelques-uns des ministres étrangers voulurent assister à cette séance, mais ils arrivèrent trop tard et ne purent trouver de place. M. le premier président et M. le président Molé s'y trouvèrent. Après les deux discours, M. Duclos lut une dissertation de M. le président Hénault pour prouver que la langue françoise est plus chaste que la latine.

On a douté pendant longtemps que le roi de Prusse eût pris le parti d'abandonner Wesel, mais le fait paroît certain par quelques nouvelles que l'on a eues des environs de cette place; cette ville fait partie du duché de Clèves.

Le Roi a tenu le sceau aujourd'hui et a dit qu'il le tiendroit encore le mardi d'après la Quasimodo.

La séance du Parlement a commencé aujourd'hui à neuf heures et demie. La première affaire qu'on y a traitée est celle de Gauthier. Cette affaire est très-embarrassante et a été discutée avec un grand détail. D'un côté, l'accusation de Damiens sur les mots de *toucher* et ensuite de *frapper le Roi*, et *qu'il étoit méritoire de tuer les rois en certaines occasions*, accusation faite pour la première fois au premier coing de la question; demande de Damiens au troisième coing qu'on fît venir Gauthier et M. Le Maître de Ferrière, désignant M. de Ferrière comme un homme vivant de ses rentes, rue des Maçons, l'âge et la taille de Gauthier, disant qu'il lui a parlé plusieurs fois et bu avec lui; que ledit Gauthier lui a dit que : « Si on frappoit le Roi tout seroit fini » ; confrontation de Damiens, qui persiste sur le matelas à ce qu'il a avancé, et qui, à l'hôtel de ville, ne détruit point cette accusation dans le temps qu'il demande à y être transporté pour parler, qu'il demande pardon de ce qu'il a dit contre M. l'archevêque et qu'il recommande sa famille, qu'il déclare innocente de son

crime. D'autre part, dénégation précise de M. Le Maître de Ferrière et du Sr Gauthier, disant qu'ils n'ont même aucune connoissance de l'homme qui se jeta aux pieds du Roi le jour de Saint-Louis 1753, qui étoit l'occasion sur laquelle Damiens disoit que Gauthier lui avoit tenu les discours ci-dessus. L'interrogatoire fait audit Gauthier contenant les mêmes dénégations et les dépositions de neuf témoins, entre autres celle d'une sœur de M. de Ferrière, des voisins, des domestiques, tous certifiant que ledit Gauthier a mérité toute la confiance de son maître et de sa famille depuis douze ans qu'il mange toujours avec son maître, et qu'il est connu dans tout le quartier pour homme d'honneur et de probité. Cependant la gravité de l'accusation, le détail des circonstances dites par Damiens, la possibilité d'accorder les témoignages avantageux à Gauthier avec la vérité de l'accusation de Damiens, parce que beaucoup de gens ne regardent pas comme une tache à l'honneur et à la probité de se plaindre en termes amers de M. l'archevêque et des refus des sacrements, et que les discours dont Gauthier est accusé n'ont pas vraisemblablement été ni publics ni connus, toutes ces réflexions déterminèrent la très-grande pluralité à opiner pour que Gauthier demeurât en prison et que l'information fût continuée. On avoit même observé, dans les éclaircissements pris par rapport à Gauthier, que le scélérat Damiens étoit dans l'usage de porter quelquefois à M. de Ferrière des arrêtés du Parlement, et que ce scélérat ayant paru fort satisfait, dans une circonstance, des affaires présentes, je ne sais si c'est la rentrée du Parlement ou l'exil de M. l'archevêque, Gauthier avoit dit à son maître que Damiens parloit en bon citoyen. M. Sévère, qui est toujours le premier opinant, fut d'avis de renvoyer cette affaire à l'audience, ce qui auroit procuré la liberté au Sr Gauthier. M. Pasquier, second opinant, fut d'avis de donner la liberté au prisonnier, mais de continuer l'information. M. Titon opina pour laisser sub-

sister le décret de prise de corps, et cependant continue l'information. M. le président de Maupeou fut de l'avis d M. Titon, mais y ajouta de régler le procès à l'extraordi naire. Il y eut seize voix pour M. Pasquier, en comptan la sienne, et trente-sept pour M. Titon, dont l'avis se trouv trop semblable à celui de M. de Maupeou pour n'être pa regardé comme le même; M. Titon lui-même y revint J'ai déjà observé qu'il ne faut pas compter le nombre de opinants par celui des voix, parce qu'il y en a plusieur doubles par raison de parenté.

Cette affaire finie, on proposa d'abord de rendre compte de plusieurs propos tenus à l'occasion du crime de Damiens, mais il fut déterminé qu'on parleroit d'abord de l'affaire de Saint-Joseph. Il fallut relire presque tout ce qui avoit été lu dans les séances pour l'instruction. On commença d'abord par lire les conclusions du procureur général, qui tendoient à renvoyer l'affaire à l'extraordinaire. La lecture des différentes procédures, comme dépositions, interrogatoires, fut extrêmement longue, et on remarqua de nouveau que la déposition de M. Terray de Rozières, procureur général de la cour des aides, et frère de l'abbé Terray (1), conseiller au Parlement, est un témoignage bien fort contre la petite d'Escouflet, puisque M. de Rozières lui ayant demandé quel jour (sans lui en indiquer aucun) « elle avoit dit : Le Roi est assassiné ou le sera », la petite fille avoit répondu que c'étoit le mercredi, 5 janvier. La petite fille a parlé de même, dans une conversation particulière, à M^lle^ de Courson. La petite Geoffroy a soutenu pendant un temps que la petite d'Escouflet lui avoit adressé le même propos ; elles se sont depuis toutes deux dédites, mais la suspicion est toujours restée avec raison. M. Barraly fut d'avis de régler les procès à l'extraordinaire. M. le prince de Conty fut du même sentiment, mais il n'y eut que douze juges pour cette opinion qui

(1) On prononçait *Téret*, et c'est ainsi qu'écrit le duc de Luynes.

étoit, comme je l'ai dit, conforme aux conclusions, et il y en eut quarante-cinq pour renvoyer l'affaire à l'audience. On voulut, après la fin de cette affaire, entamer celle des propos dont je viens de parler, mais il étoit près de deux heures après midi, ce qui détermina à remettre au lundi à sept heures et demie du matin. On commencera par l'audience, qui sera publique. Il y aura des procureurs qui donneront des conclusions pour les demoiselles d'Escouflet et Geoffroy, accusées, et l'avocat général plaidera.

L'arrêt contre la famille de Damiens et autres accusés a paru ces jours-ci. Pour réparer autant qu'il est possible l'expression mise mal à propos dans l'arrêt de Damiens : *La cour, suffisamment garnie de princes et de pairs*, on a mis dans celui-ci : *Les princes et pairs séant en la cour.*

Les libelles continuent dans Paris ; les affiches même se renouvellent, et on en a vu jusque dans Versailles. Le Parlement a cru nécessaire de travailler à arrêter cette licence, s'il est possible ; en conséquence, sur le réquisitoire du procureur général, par arrêt du 30 mars dernier, il a fait brûler par la main du bourreau, qu'on a fait sortir du cachot seulement pour cette exécution, trois libelles affreux, l'un intitulé : *Réflexions sur l'attentat commis le 5 janvier contre la vie du Roi ;* le second : *Lettre d'un patriote avec un post-scriptum ;* le troisième : *Déclaration de guerre.*

Le Parlement doit encore demander au Roi qu'il veuille bien faire une loi par laquelle tout auteur, imprimeur ou colporteur, convaincu d'avoir eu part au débit de pareils libelles scandaleux, soit puni de mort.

Du dimanche 3, *Versailles.* — M. du Laurent est mort depuis peu de jours ; il avoit épousé M^lle^ d'Estrées, la cadette, que l'on appeloit M^lle^ de Cœuvres. La sœur de cette M^lle^ de Cœuvres, que l'on appeloit Gabrielle d'Estrées, avoit épousé M. d'Ampus, frère de M. du Laurent. M. du Laurent a un grand procès avec M^me^ de Beringhen ; ils ont été à Dijon et plaidé à Paris pour la succession de la

maison de Thémines. M. du Laurent a gagné quelques articles de ce procès, mais cela ne finira jamais. Mme de Beringhen, qui est Hautefort, avoit épousé en premières noces M. de Thémines, qui étoit à M. le duc d'Orléans. Par le contrat de mariage, M. de Thémines avoit donné tout son bien à sa femme. M. du Laurent qui vient de mourir étoit logé et nourri par charité chez Mme la duchesse d'Estrées (Vaubrun), qui étoit la seconde femme du duc d'Estrées, père de Mme du Laurent et de Mme d'Ampus. L'abbé de Vaubrun avoit laissé 100 écus de pension viagère à M. du Laurent. Mme la duchesse d'Estrées lui laissa 1,000 écus de pension viagère avec lesquels il vivoit à Paris. La duchesse d'Estrées, ayant des prétentions sur la maison d'Estrées avoit fait un accommodement avec M. du Laurent pour lui payer ses prétentions en cas qu'il gagnât son procès, et elle lui avançoit tout ce qui étoit nécessaire pour les frais. M. le duc d'Estrées, qui avoit épousé Mlle de Nevers, étoit frère de Mme d'Ampus et de Mme du Laurent. Ils étoient tous trois enfants de Mlle de Lyonne. M. d'Ampus, frère de M. du Laurent, avoit épousé aux Iles, après la mort de sa première femme, une créole fort riche dont il a eu tout le bien ; il est revenu en France avec 22,000 livres de rente ; une vieille Mme de Ravignan ou de Mesmes (c'est la même chose), qui est Racine en son nom, l'a épousé. C'est cette Mme de Mesmes avec qui demeuroit Mme de Mesmes fille de M. de Brou. Ce M. de Mesmes, gendre de M. de Brou, est héritier du premier mari de la troisième femme de M. d'Ampus.

J'ai marqué ci-dessus qu'il y avoit eu huit conseillers du parlement de Besançon exilés, savoir : MM. de Chaffoy, Bourgon, Petitcunot, d'Olivet, Nancray, d'Alviset, Quirot et Boudret ; le premier dans la tour du château de Lichtemberg, dans la Lorraine allemande ; le second dans celle du château de Lanseron, auprès de Bâle ; le troisième au château de Pierre-Encize, à Lyon ; le quatrième au mont Dauphin ; le cinquième au château de Crest en Dauphiné;

le sixième au château de Nice ; le septième aux Iles de Sainte-Marguerite, et le huitième au château d'Antibes.

J'ai marqué ce qui s'est passé à ce Parlement sur le refus de signer l'arrêt fait en présence de M. de Randan. Sur le compte rendu par M. de Randan sur cette disposition des esprits, on a envoyé de nouveaux ordres; l'arrêt a été signé, et le Parlement a même demandé pardon de sa résistance. On vient d'apprendre que M. de Quinsonas, premier président de ce Parlement, est mort après une longue maladie. M. Michotet est aujourd'hui le plus ancien. M. le président de Courbouson, quoique beaucoup moins ancien, s'est attiré, par la douceur de son caractère et la sagesse de son esprit, presque tous les suffrages du Parlement et de toute la province ; il s'est toujours conservé l'amitié du premier président Boisseau et du Parlement, dans le temps des grandes et longues brouilleries de ce chef avec la compagnie ; il s'est attiré l'estime et l'amitié de tous les gouverneurs et de tous les commandants, et a déjà obtenu par sa conduite quelques marques des bontés de S. M. pour lui et ses enfants, grâces qui ont été demandées avec empressement par tous ceux qui le connoissent.

M. de Randan a acquis beaucoup d'honneur par la manière dont il s'est conduit dans cette affaire. On trouvera ci-après un petit détail qu'il a envoyé de ce qui s'y est passé.

De Besançon, le 2 avril.

Depuis le 24 mars, jour auquel M. le duc de Randan s'etoit rendu par ordre du Roi au Parlement, les chambres s'étoient assemblées tous les matins, depuis huit heures et demie jusqu'a plus d'une heure après midi, et l'arrêt d'enregistrement n'étoit pas consommé. M. le duc de Randan est retourné ce matin au Parlement, et après quatre heures de chambres assemblées il a eu la satisfaction de réunir toutes les voix à un enregistrement pur et simple. L'arrêt a été signé sans nulle modification, et on s'est borné à un arrêté sur le registre pour supplier très-humblement S. M. de vouloir bien abréger la durée du vingtième et accorder encore, s'il est possible, une diminution sur l'abonne-

ment de la province, vu son extrême misère. M. le duc de Randan avoit obtenu de S. M. une diminution de 110,000 livres, et M. de Boynes(1) en a fait afficher l'arrêt dans le moment que M. le duc de Randan est sorti du palais.

Du mardi 5, *Dampierre.* — La séance d'hier, indiquée à septh eures et demie, commença environ à huit heures un quart. Lorsque tout le monde fut en place, on fit entrer l'audience, c'est-à-dire on fit appeler les trois parties accusées, savoir : M^me^ de la Coudre, la petite d'Escouflet et la petite Geoffroy avec leurs procureurs, qui étoient Caillard, Formé et Paporet. M. l'avocat général Joly de Fleury et M. le procureur général son frère entrèrent en même temps. Il y eut quelques procureurs qui furent présents au plaidoyer, mais on n'ouvrit point les portes. L'usage du palais est que l'avocat général, dans ses conclusions, et le premier président, dans l'arrêt qu'il prononce, ne nomment jamais les parties par leur nom, mais seulement par le nom des avocats qui plaident pour elles. Il étoit donc nécessaire que des procureurs, qui dans les circonstances présentes font les affaires des avocats, donnassent des conclusions. Immédiatement après les conclusions, M. l'avocat général parla ; il reprit sommairement toute l'affaire de Saint-Joseph ; et quoiqu'il ne fît pas lecture de tous les interrogatoires et de toutes les dépositions, il fut obligé d'en lire quelques-unes, comme celles de la mère Becquet, religieuse de Saint-Joseph, de M^lle^ de Courson et de M. Terray de Rozières. J'ai marqué quelle étoit la place des avocats généraux lorsque la séance est dans les siéges hauts, mais ici elle étoit dans les siéges bas, comme les autres. L'avocat général étoit derrière le banc des pairs qui est en face des présidents, dans la place la plus près de la lanterne, et par conséquent vis-à-vis M. le premier président. Il parla debout, suivant

(1) Bourgeois de Boynes, maître des requêtes, intendant de Franche-Comté.

l'usage. Les deux autres avocats généraux n'y étoient point, et le procureur général, qui étoit aussi debout pendant le plaidoyer, étoit placé à la droite de son frère, mais à deux places de distance. L'avocat général conclut à ce que Mme de la Coudre fût mise hors de cour ; qu'à l'égard de Mlle d'Escouflet, il lui fût fait injonction d'être plus circonspecte à l'avenir ; et à Mlle Geoffroy, pareille injonction, mais sous condition de peines plus grièves en cas de récidive. Aussitôt après les conclusions, on fit retirer l'audience, et M. le premier président prit les opinions. M. le duc de Fitz-James opina pour un plus amplement informé (1). Il fut arrêté à la pluralité que Mme de la Coudre seroit renvoyée de l'accusation, ce qui est un jugement plus favorable que d'être mise hors de cour, mais l'avocat général ne conclut jamais au plus favorable en matière criminelle. Les conclusions ne furent pas suivies non plus en entier ; on trouva que les deux petites pensionnaires méritoient un traitement égal : la petite d'Escouflet, puisque le mensonge qu'elle avoit fait étoit la cause de toute la procédure et de toutes les recherches qui avoient été faites, et que la petite Geoffroy étoit justement répréhensible pour avoir affirmé, soutenu et ensuite nié devant la justice le propos de la petite d'Escouflet.

Il faut observer qu'à l'audience, l'opinion commence toujours par le plus ancien des présidents à mortier ; après les présidents, le doyen des conseillers, qui est M. Sévère ; ensuite M. Pasquier, M. Lambelin, M. Titon, M. l'abbé de Salaberry. Ces quatre derniers étoient sur les bancs des pairs. Après M. de Salaberry, M. le premier président prend la voix des conseillers et des honoraires, suivant que chacun est placé, comme je l'ai déjà dit. Après les conseillers, M. le duc de Duras, qui est le dernier des pairs, et les autres de suite ; il finit par les princes du sang. Presque

(1) Cet avis fut suivi par un ou deux des juges. (*Note du duc de Luynes.*)

à toutes les séances, M. le maréchal de Noailles ne se mettoit point à sa place; comme il est sourd, il se plaçoit auprès de M. Pasquier, mais on prenoit toujours sa voix comme s'il avoit été à son rang d'ancienneté. Il y a encore une observation, c'est qu'à l'audience on ne compte pas les voix.

Lorsque les opinions furent finies, on fit rentrer les parties. Les procureurs répétèrent leurs conclusions. Le premier président se leva comme pour prendre les opinions, parce que c'est l'usage; il se rassit, prononça l'arrêt tel qu'il vient d'être expliqué, nommant les parties par le nom de leurs procureurs, et on fit retirer l'audience.

Il fut question ensuite des recherches faites à l'occasion des propos tenus à Paris, sur lesquels il avoit été fait des informations dans la procédure de Versailles. J'ai déjà parlé de ces propos : « Qu'il falloit qu'il y eût une saignée en France, qu'il falloit détruire la maison de Bourbon », propos tenus, disoit-on, par maître d'Escouvet, avocat, dans un souper chez Me Le Noir, autre avocat. Plusieurs personnes avoient été arrêtées à l'occasion de ces propos pour les avoir entendus et répétés : un abbé, un marchand de bas nommé Gabriel, un domestique nommé Noël Roy, dit le Roi, servant M. Fossier, la cuisinière dudit Sr Fossier, un domestique de Me Poitiers, procureur, nommé Aubry. Tous ces différents déposants ne répétoient que le propos tenu par le nommé Saint-Jean, qui disoit l'avoir entendu dire à Me d'Escouvet. Quoique ces différentes personnes eussent été interrogées juridiquement, il étoit de règle de les faire venir à la Grande-Chambre et de leur y faire encore subir un interrogatoire. Cet interrogatoire fut fort court pour chacun des accusés; ils soutinrent ce qu'ils avoient déjà dit sur la saignée en France; ils nièrent le propos sur la maison de Bourbon. On a vu, par ce qui a été expliqué ci-dessus, qu'on a pu avoir lieu de croire que ce propos de la saignée en

France n'étoit peut-être qu'un discours mal entendu et répété indiscrètement. Le plus coupable, sans contredit, de tous les accusés étoit le nommé Saint-Jean, pour avoir répété ce propos criminel, en supposant qu'il a été tenu réellement dans d'autres termes et à l'occasion d'un homme de la compagnie malade qui avoit besoin d'une saignée. Aux opinions il fut arrêté, à la pluralité, de renvoyer les accusés en état d'assignés pour être ouïs; il n'y eut que deux opinions pour que le nommé Saint-Jean fût admonesté. M. le prince de Conty fit une observation fort sage par rapport à la cuisinière, qui paroît n'avoir qu'entendu ce propos sans le répéter ; il proposa qu'elle fût mise hors de cour, et tout le monde revint à son avis.

L'affaire qui fut rapportée après celle-ci fut celle de Ricard. J'ai déjà dit que c'étoit un scélérat, voleur de grand chemin, homme très-bien fait, âgé de vingt-deux ans, beaux cheveux, belle figure, mais voleur, assassin et vraisemblablement calomniateur. L'affaire du vol et de l'assassinat a été suivie à Montdidier, et on y a entendu quatre-vingt-dix-neuf témoins. L'affaire concernant l'accusation intentée par ledit Ricard contre plusieurs personnes a donné occasion à deux informations, dans l'une desquelles on a entendu trente-quatre témoins et trente-cinq dans l'autre. Pour rendre la procédure régulière, il faut récoler tous ces témoins avec dix ou douze accusés, et par conséquent il falloit tout faire venir à Paris pour y suivre l'affaire, ce qui auroit engagé dans des frais immenses. On paye tant par jour pour ceux que l'on fait venir, et l'on paye un jour pour chaque dix lieues de distance. On estimoit qu'il en coûteroit 100,000 francs au Roi pour suivre l'affaire à Paris, et seulement 6,000 livres pour la suivre à Montdidier. Cette affaire n'a été portée directement et en première instance au Parlement que parce que Ricard a dit qu'on lui avoit proposé d'assassiner le Roi et a impliqué dans cette accusa-

tion un quidam qu'il n'a pas nommé, mais qu'il dit être complice de Damiens. C'est ce qui a donné lieu à entendre les soixante-neuf témoins; desquelles dépositions il résulte peu d'éclaircissement. Ce sont donc deux affaires. Dans l'une, Ricard est accusé très-criminellement, et dans l'autre il est accusateur. On proposa de faire la distinction de ces deux procès en les renvoyant l'un et l'autre à la justice de Montdidier, et d'arrêter que l'accusation contre Ricard seroit jugée définitivement à Montdidier en première instance, et que celle où Ricard est accusateur seroit seulement instruite à Montdidier et renvoyée au Parlement pour le jugement définitif. M. Roland fit une observation sur l'irrégularité de la forme, parce qu'il y a eu des témoins entendus à Paris; mais il passa presque tout d'une voix que l'instruction se feroit à Montdidier et qu'on ajouteroit seulement que le juge de Montdidier agiroit en vertu d'une commission du parlement de Paris. A l'égard de la séparation ou de la jonction des deux affaires concernant Ricard, cet article fut très-débattu, et il fut arrêté, à la pluralité, que le jugement définitif des deux affaires seroit également renvoyé au Parlement, parce qu'on supposa qu'il pourroit y avoir quelque rapport de l'une à l'autre. Ce jugement oblige de remener Ricard à Montdidier; il faudra ensuite le faire revenir à Paris, et peut-être le renvoyer pour l'exécution, ce qui forme un embarras, parce que c'est un homme violent et difficile à garder. Il fut question dans la même affaire d'un appelé Thomas, dit le Grand Thomas, marchand d'Artois, l'un des accusés nommés par Ricard, et qui s'étoit venu mettre lui-même dans les prisons de la Conciergerie; il avoit présenté une requête au bas de laquelle le procureur général avoit mis : « Il n'empêche pour le Roi que ledit Thomas ne soit renvoyé en état d'assigné pour être ouï, à condition de se représenter et d'élire domicile à Montdidier. » Ces conclusions furent suivies. J'ai parlé des informations faites sur les

propos avant l'affaire de Ricard ; il y en a eu une faite sur un propos tenu au village de Savonnière en Touraine ; ce propos avoit été tenu par un particulier chez un horlogeur nommé Roger, ce propos étoit, dit-on : « Il est bien maladroit, il a manqué son coup. » On a dit qu'il avoitété tenu à l'occasion de l'horrible forfait de Damiens ; il suffit qu'on puisse le soupçonner pour mériter de s'en instruire exactement ; on a renvoyé l'information à Tours. On ne parla point de l'affaire de Gauthier ; elle paroît mériter attention sérieuse, mais elle n'étoit pas encore assez instruite pour qu'on pût en rendre compte. La séance finit à onze heures un quart. Il y aura encore matière à pareilles séances pour la suite de l'affaire de Gauthier, qui est une dépendance immédiate du procès de Damiens, et pour rendre compte des procédures de Montdidier par rapport à Ricard, quoique les deux affaires de cet assassin n'aient rapport au procès de Damiens que par une affaire qui paroît destituée de fondement.

J'appris il y a quelques jours que le Roi avoit accordé une pension de 10,000 livres à M. de Stainville, le père, et une de 8,000 livres à M^me^ de Machault. Dans la dernière séance du sceau, le Roi a scellé des lettres d'érection de la terre d'Arnouville en comté.

Le parlement de Rennes a fait toujours beaucoup de difficultés sur l'enregistrement du vingtième ; mais on s'en est passé, ce qui est facile dans les pays d'États. Les États ont enregistré le vingtième ; en conséquence, ils en ont ordonné la levée, et cet ordre a été signifié aux membres mêmes du Parlement, et exécuté.

Le parlement de Metz étoit assez disposé à faire des difficultés. M. le maréchal de Belle-Isle demanda que la déclaration du vingtième ne fût point envoyée qu'il n'eût écrit auparavant ; il écrivit une longue lettre au premier président et au procureur général ; les lettres furent lues au Parlement, et la déclaration fut enregistrée.

Du mercredi 6, *Dampierre.* — On a eu des no certaines que Wesel est évacué et qu'on a fait sau partie des fortifications; mais le peu d'effet qu'c duit les mines sous les ouvrages qu'on vouloit d donne lieu d'espérer qu'on pourra rétablir un de ce qui est détruit, de manière à en faire Cette place est importante à garder; il y pe 10,000 hommes d'infanterie et 2,000 chevaux, de quoi établir des magasins immenses.

On apprend que le général Apraxin, qui comm troupes russiennes, a reçu ordre de l'impératrice d de commencer ses opérations; qu'elle ne le rend ponsable de rien et qu'il n'eût aucun égard aux or lui seroient envoyés, à moins qu'ils ne fussent de la main de cette princesse. La raison qui a v blablement déterminé de donner cet ordre à praxin, est la situation où se trouve actuelle Russie. M. de Bestuchef, grand chancelier, et Woronzoff, vice-chancelier, sont les deux pri ministres de cette cour; il s'y est formé des bri des cabales, tant à l'occasion de la guerre p que par rapport à l'intérieur de l'empire. L'I trice est dans un âge qui forme un temps critiqu sa santé; on a cru qu'elle avoit des incommod la menaçoient d'une fin prochaine; ces bruits trouvés sans fondement. Apparemment que l'Imp n'a pas été contente de la conduite de M. de Be dans ces circonstances. Ce ministre est dévoué a de l'Angleterre. M. de Woronzoff est bien inte pour les intérêts de la France; son crédit a par menter, et par conséquent celui de M. de Bestuch minué. C'est cette division dans le ministère rus a empêché les troupes de cette nation d'agir off ment, comme elles l'auroient pu faire dans les d mois de l'année passée. Actuellement les neiges so abondantes pour qu'elles puissent rien entrepren

Du jeudi 7, Dampierre. — Je n'ai point marqué la mort de M^me^ Ogilvy (1). C'étoit une femme illustre par les marques de zèle et d'attachement qu'elle a données au parti du prince Édouard, ayant fait plusieurs voyages en Angleterre pour le service de ce prince; elle s'étoit déguisée et elle se trouva dans une circonstance où il fallut qu'elle marchât sur ses genoux pour cacher sa taille et n'être point reconnue. Étant grosse, elle prit le parti d'aller accoucher dans son pays pour que son enfant ne pût pas être réputé étranger. Il y a environ deux mois qu'elle est morte. Son mari a un régiment au service de France.

Du vendredi saint, 8 avril. — Il n'y a rien eu de remarquable à la cène. C'est M. l'évêque de Saint-Omer (Montlouet) qui a fait l'absoute à celle du Roi et à celle de la Reine; M. l'abbé Fresnoy, premier vicaire de Saint-Germain l'Auxerrois, a prêché à celle du Roi. Il y avoit, suivant l'usage ordinaire, deux huissiers de salle, un contrôleur, les trois officiers des cérémonies, le contrôleur ordinaire de la bouche, le maître d'hôtel, M. de Beauchêne, maître d'hôtel ordinaire, M. de Livry, premier maître d'hôtel, M. le prince de Condé comme grand-maître, M^gr^ le Dauphin, tous les princes du sang (2) et les légitimés, suivant leurs rangs, M. de Verneuil, comme grand ou plutôt comme premier échanson, M. de la Chesnaye comme grand ou plutôt comme premier écuyer tranchant; les sept autres plats étoient portés par des gens de la Cour et présentés au Roi par M. Ménard, contrôleur général de la maison.

A la cène de la Reine, il y avoit M^mes^ les duchesses de Brissac, de Boufflers et de Fitz-James, et M^me^ de Tessé

(1) Marguerite Johnston, vicomtesse d'Ogilvy, morte à Paris le 11 mars 1757.

(2) M. le comte de Charolois n'y étoit pas, ni M. le duc de Chartres. (*Note du duc de Luynes.*)

la jeune, Mmes de Talleyrand, de Flavacourt, de Bouzols, de Gramont et Mme la marquise de Brancas. Les six premiers plats étoient portés par Madame, Mesdames Victoire, Sophie et Louise et par Mme la duchesse d'Orléans et Mme la princesse de Condé : c'est aussi Mme la marquise de Brancas qui a quêté.

J'ai marqué ci-dessus que le scélérat Damiens a été gardé dans la tour de Montgommery par douze sergents aux gardes, choisis par distinction, fonction fatigante par l'assiduité, l'ennui et l'horreur du spectacle qu'ils avoient presque toujours sous les yeux, puisqu'il y en avoit quatre qui ne le quittoient jamais qu'ils ne fussent relevés par quatre autres. Outre cela, il y avoit quatre soldats aux gardes destinés pour le service de ce misérable et pour ce qu'il y avoit à faire dans la prison; c'est ce qu'on appelle les infirmiers. Il étoit de la bonté du Roi de faire quelque grâce à ces douze sergents et aux infirmiers. J'apprends dans ce moment que S. M. a eu la bonté d'accorder 300 livres de pension à chacun des premiers, et 200 livres de pension à chacun des infirmiers.

On continue les informations au sujet du nommé Gauthier, intendant de M. de Ferrière, dont j'ai parlé ci-dessus. J'ai déjà dit que M. de Ferrière est en son nom Le Maître, nom fort illustre dans la robe; c'est de cette même famille qu'étoit M. de Sacy, dont la Bible et les autres ouvrages sont connus.

Les gens qui ne cherchent qu'à entretenir la fermentation dans les esprits, ont cru en avoir trouvé une occasion dans ce qui vient de se passer dans la paroisse de Sainte-Marguerite à Paris, mais leurs mesures ont été déconcertées par la sagesse du prêtre. Voici le fait, il peut mériter d'être écrit pour servir d'exemple. Un malade en danger de mort demande un confesseur, et lorsqu'il est arrivé, sans attendre aucune question, il lui parle en termes peu mesurés contre la constitution *Unigenitus* e

se déclare appelant et réappelant. Assurément c'étoit bien le cas du refus de sacrements, aux termes du bref du Pape et de la déclaration du 13 décembre dernier. Mais on auroit contesté les faits, et il auroit fallu les prouver. Le prêtre se conduisit avec prudence, il se retira et dit qu'il reviendroit. Des gens sages parlèrent au malade; il parut se mettre à la raison; on envoya avertir le confesseur, qui revint, et qui fut assez content du malade pour envoyer chercher le viatique. Mais lorsque Notre-Seigneur arriva dans la maison, le malade étoit dans le transport; on ne put lui administrer que l'extrême-onction. Le prêtre qui avoit apporté l'extrême-onction se retira en disant qu'il n'y avoit qu'à l'envoyer avertir si le malade revenoit dans son bon sens.

Du dimanche 10. — Il paroît, par ce qu'on apprend du roi de Prusse, qu'il a divisé en quatre corps ses troupes que l'on dit monter au total à 200,000 hommes; qu'il est à la tête du plus considérable de ces corps, et qu'il compte entrer en Bohême en même temps par quatre endroits différents. Son projet est de donner bataille aux Autrichiens, et s'il la gagne de faire un détachement considérable pour aller s'opposer aux entreprises des armées combinées de France et d'Autriche. Mais il paroît que le général Brown évitera autant qu'il lui sera possible d'en venir à une affaire générale, et qu'il cherchera plutôt à harceler les troupes prussiennes qu'à les combattre; et que pendant ce temps-là une autre armée autrichienne fera une irruption dans la Silésie prussienne.

Il y a longtemps que l'on parloit de M. l'évêque de Laon (Rochechouart) pour aller à Rome en qualité d'ambassadeur de France; mais il n'est déclaré que depuis deux ou trois jours.

Il est arrivé, depuis quelques jours, une aventure tragique au Havre de Grâce. Le vent impétueux que nous avons eu ces jours-ci étoit aussi violent dans ce port; il

enleva le toit de la salle de la comédie dans le temps spectacle; le feu prit, et il y a eu une quinzaine personnes tuées ou brûlées, dont trois officiers et commissaire de marine.

On parle beaucoup du retour de M. d'Affry et d voyer à sa place M. le président Ogier, qui est actue ment en Danemark, et qui y seroit remplacé par M comte de Bissy.

M. le vicomte de Talleyrand, frère de feu M. de leyrand, qui a été blessé et qui a une mauvaise sa quitte le service. Il avoit un régiment de cavalerie le Roi donne à M. de Talleyrand, fils aîné de la d palais.

Mmes de Boufflers et de Bassompierre, toutes d Beauvau et toutes deux attachées à Mesdames, sont tournées depuis peu de jours en Lorraine pour f leur cour au roi de Pologne, comme elles ont coutu de faire tous les ans. On apprend que le roi de Polo vient de donner à Mme de Boufflers la jouissance, p dant qu'il vivra, des revenus de la Malgrange q avoit ci-devant donnés à feu M. le duc Ossolinski, mort duquel ils avoient été réunis au domaine.

On chanta hier après midi, à Versailles, les matine Pâques. C'est un établissement fait l'année dernière prière de Mgr le Dauphin et dont j'ai parlé dans le tem Ces matines sont chantées par la grande chapelle. Roi a demandé qu'on abrégeât le chant le plus qu'il roit possible. M. l'évêque de Rennes prétend qu'il jamais pu faire retrancher que 263 notes, mais que fait une demi-heure de moins.

J'ai marqué la mort de M. de Salvert; il est mor Versailles et y a été enterré, dans l'église de Notre-Da avec tous les honneurs dus au grade qu'il avoit dan marine. Les invalides qui sont pour la garde de sailles s'y sont trouvés avec leurs officiers à leur tê toute l'église étoit tendue.

On m'a mandé le nom du prédicateur de la cène de la Reine; c'est l'abbé Guyot, qui demeure à Paris et qui est chapelain de M. le duc d'Orléans.

Du lundi 11. — Les États Généraux avoient demandé au Roi qu'il voulût bien ne pas faire passer de troupes par Maestricht comme S. M. le demandoit, afin qu'on ne pût pas leur reprocher d'avoir manqué à la neutralité. Le Roi a insisté sur sa demande, et enfin les États Généraux ont permis le passage des troupes françoises; mais le Pensionnaire s'est trouvé dans un grand embarras à cause de la princesse d'Orange (1). Il en a parlé à M. d'Affry, qui lui a dit qu'il étoit prêt à aller trouver la princesse d'Orange s'il le vouloit. Le Pensionnaire a été transporté de joie de cette proposition et a embrassé M. d'Affry. M. d'Affry a été chez la princesse, qui lui a donné audience sur-le-champ; il lui a parlé avec beaucoup de respect, mais il lui a fait sentir qu'il étoit impossible qu'elle ne donnât pas son consentement. La princesse l'a bien senti, et après avoir beaucoup pleuré, elle a demandé pardon à M. d'Affry de sa foiblesse et lui a dit qu'elle n'avoit pu refuser ce mouvement de sensibilité à l'obligation où elle se trouvoit de donner des facilités pour entrer dans le pays du Roi son père et lui faire la guerre. Cela prouve bien qu'il n'y a pas de neutralité pour Hanovre (2).

Le compliment que fit hier le P. Neuville a été fort touchant. Il a dit que c'étoit la dernière fois qu'il montoit en chaire et qu'il alloit passer le reste de ses jours à faire des vœux pour le Roi.

M^me^ de Périgord prit hier son tabouret comme grande d'Espagne. M^me^ de Gisors le prend aujourd'hui.

---

(1) Anne d'Angleterre, fille du roi Georges II, veuve le 22 octobre 1751 de Guillaume-Henri Frison, stathouder de Hollande, et régente pendant la minorité de son fils Guillaume V.

(2) L'électorat de Hanovre était possédé par le roi d'Angleterre Georges II, père de la princesse d'Orange.

C'est demain que se fait à Paris, à l'hôtel de la Rochefoucauld, la noce de M. de Chabot avec la fille de feu M. le duc d'Anville, qu'on appelle M^lle^ de la Roche-sur-Yon. M. de Chabot le père donne 20,000 francs à son fils pour les frais de noce. Le marquis de Rais, grand-père maternel de M. de Chabot, lui donne une bourse de 100 louis et une aigrette de diamants à sa femme. M^me^ la marquise de Roye donne deux boutons de diamants; M. le duc de Rohan donne neuf boutons de diamants pour une pièce de corps, et le marié donne à sa femme une belle paire de boucles à girandoles.

M. de Berchiny (1), lieutenant général, marie son fils avec la fille de M. de Bail, commandant des cadets du roi de Pologne, duc de Lorraine. Le roi de Pologne donne une place de chambellan au marié et 4,000 livres d'appointements. Le Roi assure 4,000 livres de douaire. La mariée a actuellement 100,000 francs d'une part et vingt de l'autre sans aucune autre assurance.

M. Tessier, l'un des trésoriers de la grande écurie et ci-devant notaire du fameux Samuel Bernard, fait un double mariage avec les Bontemps. Son fils épouse la sœur de Bontemps, et sa fille épouse Bontemps, premier valet de chambre du Roi. Tessier le père donne 100,000 écus à son fils; il loge et nourrit son fils et sa fille. Le Roi donne au fils (Tessier) une quatrième place de fermier général.

Du jeudi 14, Dampierre. — On trouvera ci-après la copie d'une lettre que je reçois de Paris du 11.

Le Roi a donné 2,000 écus de pension à M. Severt (1) et autant à M. Pasquier; 1,000 écus à M. Lambelin; 1,000 écus à M. Rolland;

---

(1) Le duc de Luynes écrit, comme on prononçait, Berchigny.

(2) M. Severt est doyen du Parlement, il a soixante-quinze ans; il a été premier rapporteur de l'affaire de Damiens et premier commissaire; M. Pasquier a été le second rapporteur et le second commissaire; ils ont eu un travail prodigieux. C'est mal s'exprimer que de dire premier commissaire,

2,000 francs à M. Pierron, et 1,500 livres au Sr Le Breton, greffier. Ce n'a point été pour les affaires de l'Église que Gauthier a été à la Bastille, c'est pour des écrits faits en 1740 par un nommé l'abbé Prévost, que M. de Marville le fit mettre à la Bastille : il l'interrogea, le fit sortir au bout de six semaines et lui donna sa liberté dans Paris.

M. de Bellemont, colonel de la Vieille Marine, ayant dit à un lieutenant de ce régiment que tous les officiers vouloient qu'on le chassât, qu'il falloit qu'il se retirât, et que pour éviter que cela ne le déshonorât, il lui donnoit sept à huit jours pour demander à se retirer, le lieutenant dit qu'il le feroit. Il écrivit à un frère qu'il avoit lieutenant dans le régiment de Bourbonnois; ce frère est venu à Paris chercher M. de Bellemont. Ayant appris qu'il étoit à Valenciennes, il y est allé. Le lendemain, trouvant M. de Bellemont, il s'est battu avec lui et lui a donné un coup d'épée dans le ventre. On le dit très-mal. Ce lieutenant dans le régiment de Bourbonnois s'est sauvé.

M. de Champignelles et M. d'Escorailles vont à l'armée à la place de deux autres officiers qui ont demandé à n'y pas aller, dont l'un est M. de Castellanne et l'autre est M. de Valence. Ils n'avoient pas demandé à servir ni l'un ni l'autre à cause de leur mauvaise santé. M. de Valence est dans son lit, malade d'un rhumatisme; M. de Castellanne est celui qui étoit major de la gendarmerie.

On croit que M. de Poyanne aura un corps de réserve et que M. d'Estourmel et M. de la Valette serviront sous lui. M. de la Valette n'est point l'écuyer du Roi; il a été

---

parce que M. le premier président et M. le président Molé ont été certainement les deux premiers commissaires. Il y a encore eu deux autres commissaires, savoir : MM. Lambelin et Rolland, qui sont conseillers de Grande Chambre et qui n'étoient point rapporteurs. M. Pierron est substitut du procureur général, et M. Le Breton principal commis du greffe, homme très-estimé, et qui a donné des preuves de sa capacité dans cette affaire. J'ai déjà marqué que le dernier interrogatoire qu'il a fait au criminel a été trouvé un ouvrage admirable dans ce genre. (*Note du duc de Luynes.*)

mousquetaire ; il eut une compagnie à Malplaquet dans le régiment d'Autanne, qui depuis a été reformé dans Gesvres. Il a toujours eu la réputation de bon officier; il étoit favori de M. le duc du Maine ; il avoit épousé en secondes noces une nièce d'un secrétaire des carabiniers.

J'apprends dans le moment que le fils de feu M. de Quinsonas, premier président du parlement de Besançon, a 4,000 livres de pension ; cela fut fait avant-hier dans le travail de M. le chancelier avec le Roi.

M^me^ Grimod, qui a cent deux ans et est intime amie de M. le maréchal de Coigny, et qui demeure avec lui, vient d'avoir une grande maladie; elle a cru mourir. Elle a fait venir tous ses enfants et petits-enfants et arrière-petits-enfants ; elle a parlé à sa belle-fille, M^me^ Dufort, qu'elle n'avoit pas vue depuis longtemps et qui est Caulaincourt en son nom, et elle lui a fait sentir qu'elle devoit oublier les sentiments que pouvoit lui inspirer sa naissance à elle dans l'éducation de son fils; que, quoique riche, il ne falloit point lui laisser oublier ce qu'il étoit par lui-même ; elle a parlé très-bien et avec amitié à M^me^ de la Ferrière, qui avoit épousé en premières noces un de ses enfants. Elle a tenu de très-bons propos à M. de Malesherbes, et donné des conseils à sa femme qui est sa petite-fille ; et après tout cela elle est hors d'affaire. On pourroit dire sur elle ce que le cardinal d'Estrées disoit au sujet du duc d'Estrées, son frère aîné ; ils étoient fort vieux tous deux, mais beaucoup moins que M^me^ Grimod. Le duc d'Estrées fut très-malade; il guérit; on en faisoit compliment au cardinal, qui répondit : « Ce n'est pas la peine qu'il se rhabille. »

Je ne sais si j'ai parlé d'un paquet qui est dans la famille de MM. d'Argenson depuis longtemps et qui ne doit être ouvert qu'après cent ans révolus. M. d'Argenson, bisaïeul de M. de Paulmy, a menacé ses enfants de sa malédiction s'ils l'ouvroient plus tôt. M. de Paulmy apporta avant-hier ce paquet au Roi et à la Reine ; il est plié

comme une petite lettre ; il y a une suscription latine que je ferai copier ici à la marge quand on me l'aura envoyée (1). M. de Paulmy, qui a beaucoup de mémoire, se souvient d'avoir entendu dire à M. son père qu'il avoit vu à Tours un abbé nommé M. Rigaud ; que cet abbé Rigaud avoit vu le bisaïeul de M. de Paulmy et saint Vincent de Paul, qui étoient en grande liaison d'amitié, et qu'il croyoit que le billet cacheté étoit une prédiction de ce saint sur la religion. Les cent ans ne seront entièrement révolus que les premiers jours de l'année 1759. Ce billet fit une grande difficulté à l'inventaire de M. le marquis d'Argenson, père de M. de Paulmy. La règle est de porter les papiers cachetés chez le lieutenant civil ; le lieutenant civil dit que si on le lui portoit, il ne pouvoit s'empêcher de l'ouvrir ; il fallut que M. de Paulmy demandât un ordre du Roi, qu'il obtint, pour que le billet lui fût remis comme l'aîné de la famille.

Il paroît depuis quelques jours un arrêt daté du 21 mars pour une loterie royale ; il est composé de 13 articles. Par le premier, l'ouverture est indiquée au mois de mai prochain, mais on y porte déjà de l'argent en foule ; l'exécution doit durer douze ans ; le fonds est de 36 millions de livres. 2° Tout François et étranger y seront également reçus. 3° 60,000 billets de 600 livres chacun payable en un seul payement. 4° 60,000 lots ;

---

(1) Suscription du paquet, en lettres d'un caractère moulé, de la main de M. le comte d'Argenson, ambassadeur à Venise :

« *Æterno patri, æternæ rerum omnium origini. Sacrum anno Domini* « *MDCLVIII quod aperire nefas, nisi post annum MDCCLVIII.* »

Et sur une autre enveloppe qui n'est pas cachetée, il y a écrit, de la main de feu M. le marquis d'Argenson :

« *Ce paquet a été laissé à Argenson par mon aïeul.* »

Et plus bas :

« *M. l'abbé Rigaud de Tours, qui étoit ami de mon ayeul, m'a dit que* « *c'étoit une prophétie de saint Vincent de Paul, qui étoit aussi très-* « *ami de M. le comte d'Argenson, sur l'état futur de la religion en* « *France.* »

chaque lot éteindra un billet. 5° Douze payements de ces lots d'année en année; le premier en juillet 1758 jusqu'en 1769. 6° Un seul tirage en mai 1758. 7° Des billets dits *cornichons*, contenant le lot et l'époque du payement, seront mis dans une roue différente de celle des billets. 8° Chaque lot payable dans les dix dernières époques aura 5 pour 100 d'augmentation du capital de chaque lot, jusqu'à l'échéance du payement du lot et sans réduction du capital. 9° On imprime cent registres ou talons de billets de 600 numéros chacun. Les billets numérotés depuis numéro 1 jusqu'à 60,000, et les registres ou talons de reconnoissance en nombre suffisant; on en donne le modèle à la fin de l'arrêt. 10° Ces reconnoissances indiqueront les lots payables pour les dix dernières époques et la somme desdits lots; il y aura à la tête de ces reconnoissances autant de coupons d'accroissement que d'années jusqu'au payement. Les reconnoissances et les coupons auront le même numéro. On sera obligé, trois mois après le tirage, de changer son billet contre une reconnoissance. 11° Les billets et les reconnoissances seront délivrés chez M. Micaut d'Harvelay deux fois la semaine; on y payera les mêmes jours les lots et accroissements sans retenue, savoir : les lots seulement dans les deux premières époques sur les billets, et pour les dix dernières époques, on payera les lots sur les reconnoissances et les accroissements sur les coupons. 12° L'adjudicataire des fermes générales, par préférence au trésor royal, remettra chaque année, le 1er juillet, à M. d'Harvelay, les sommes nécessaires en deniers comptants, et ces sommes ne pourront être employées à d'autres usages. 13° M. d'Harvelay n'aura à compter des sommes reçues que par un état au vrai pour ce qui regarde le fonds de la loterie. A l'égard des autres recettes et dépenses, elles seront admises sur ses quittances et passées sur les procès-verbaux par M. le contrôleur général. Et lors de l'arrêté des derniers procès-verbaux, les pièces seront brûlées

en présence du contrôleur général. On voit par la table des lots que la première époque monte à 6,666 ; la seconde à 3,675 ; la troisième à 3,880 ; la quatrième à 4,080 ; la cinquième à 4,300 ; la sixième à 4,520 ; la septième à 4,750 ; la huitième à 5,010 ; la neuvième à 5,280 ; la dixième à 5,550 ; la onzième à 5,840 ; la douzième à 6,450 ; ce qui fait en tout 60,000. Par l'addition des lots des douze époques, on voit qu'ils montent à la somme de 42,641,080 livres.

Cette loterie paroît plus avantageuse pour les particuliers que pour le Roi ; mais le Roi trouve un secours présent. Il y a beaucoup d'argent dans Paris, et personne n'a droit de se plaindre puisqu'on agit volontairement et pour son propre intérêt.

M. le prince de Condé ne commandera point la cavalerie cette année ; ce n'est pas l'usage qu'un prince du sang commande la cavalerie à sa première campagne ; ainsi ce seroit à M. le prince de Condé l'année prochaine, et à M. le comte de la Marche en 1759, s'il y avoit guerre.

Du samedi 16, *Dampierre.*

Extrait d'une lettre de Paris du 14.

Le roi de Prusse a donné ordre à son général dans Dresde d'envoyer dire à M^me^ la comtesse de Brühl de venir dans son palais pour voir à changer quelque chose dans son appartement. Elle y est venue. Le général lui a dit qu'il avoit ordre du Roi son maître de l'arrêter ; qu'il alloit la faire garder par un officier et par des gardes, et qu'il lui étoit défendu d'aller chez la Reine. On l'a gardée jusqu'au lendemain, qu'il est venu des carrosses la prendre pour la mener à Varsovie.

M. de Piavera, frère de M^me^ Brignole et de M. Balbi, est mort à Gênes.

M. de Monaco achète des habits de femme et des diamants ; son mariage est sûr avec M^lle^ Brignole, et il n'en fait pas encore part. Il s'en va samedi et écrira de Monaco.

Du lundi 18, *Dampierre.* — On me mande que M. de Gironde, qui est aveugle et qui est fils de M. le comte de Buron, épouse Mlle de Vassé, qui est de Normandie et nièce de M. de Montmorin. C'est elle qui veut ce mariage, car son père et M. de Montmorin s'y opposent; elle a 12,000 livres de rentes d'une part, et de l'autre 200,000 francs de bien ; elle va avoir vingt-cinq ans; elle n'attend que ce moment pour faire des sommations respectueuses.

On me mande du 16 l'accident affreux arrivé à M. de Lastic le fils; il partoit pour l'armée avec M. de Melford; ils étoient dans un cabriolet ayant avec eux une carabine chargée et mal arrangée. La carabine a parti ; les balles ont si rudement effleuré la tête de M. de Lastic, qu'il est en grand danger ; on l'a saigné sept fois ; on craint fort la levée du premier appareil.

Du jeudi 21, *Versailles.* — On a fait dans le Temple la découverte d'une presse d'imprimerie très-considérable; on n'y travailloit que la nuit. On n'a arrêté personne; on s'est seulement saisi de toute l'impression, dont on ne dit pas le contenu.

M. de Lastic est hors d'affaire.

M. de Midorge, ancien maître des requêtes, marie sa fille unique à M. d'Alleville, colonel d'un régiment de son nom.

M. de Nicolaï vient de perdre une de ses filles, qui n'avoit que neuf ans, et qui étoit, à ce que l'on dit, fort jolie.

Les colonels qui ont leurs régiments sur les côtes ont ordre de se rendre à leur troupe le 1er mai.

M. le maréchal d'Estrées prit hier congé ; il part après-demain pour aller prendre le commandement de l'armée.

Le Roi est allé aujourd'hui à Choisy jusqu'à vendredi.

M. l'abbé du Quesnois, grand vicaire de Coutances, est nommé à cet évêché, qui ne valoit que 18 ou 19,000 livres il y a quelque temps ; mais il est fort augmenté.

L'évêché de Senez, qui ne vaut que 9,000 livres, vient être donné à un grand vicaire de ce diocèse dont le nom est de Wocles.

M. d'Avaray est mort le 17. Il avoit épousé une des filles de M. de Baschy, laquelle n'a que treize ans; elle est dans un couvent. La mère de M. d'Avaray étoit Mairet; elle avoit eu deux frères et deux sœurs. L'un des frères étoit M. de Cerilly (1) qui n'a point laissé d'enfants, l'autre est M. d'Étigny, intendant de Pau, qui a plusieurs enfants. Des deux sœurs, l'une étoit la première femme de M. de Montmartel, morte sans enfants, et l'autre Mme Plot, qui a eu un enfant. Ces trois sœurs sont sorties toutes trois de la poitrine. Mme d'Haubercourt, qui n'a point d'enfants, est la tante paternelle de M. d'Avaray qui vient de mourir.

Il y avoit longtemps que je désirois d'avoir la lettre de l'Impératrice au Roi sur le malheur qui a si justement occupé et alarmé toute la France; ce n'est que depuis quelques jours que je l'ai. On en trouvera la copie ci-après.

Copie de la lettre au Roi écrite de la main propre de S. M. l'Impératrice, à Vienne, le 14 janvier 1757.

Monsieur mon frère, ce que j'ai senti en apprenant hier l'affreux événement de ce que l'on a osé tenter sur la sacrée personne de V. M., le 5 du courant, est si fort au-dessus de l'expression, que tout ce que je puis lui en dire c'est que non-seulement j'en ai été autant affectée que du plus grand des malheurs que j'aie éprouvés dans ma vie, mais que je sens même que je ne pourrois l'être davantage de ce qui pourroit m'arriver dans le sein de ma famille. Je me flatte que le Seigneur fera triompher la vertu en conservant les jours précieux de V. M. J'ai ordonné pour cet effet des prières publiques dans tous mes états, et je joindrai mes vœux à ceux de mes sujets; que V. M. soit persuadée qu'ils seront des plus ardents et des plus sincères, et l'effet le plus pur de mon estime et de mon amitié. Personne n'est plus digne que Elle de ces sentiments; mais personne aussi ne les a pour V. M. dans

(1) Il est mort intendant de Franche-Comté. (*Note du duc de Luynes.*)

un degré plus éminent que moi. Je lui recommande avec instance le soin de sa santé, qui ne me permet point de penser à autre chose dans ce moment-ci. Je la prie d'être persuadée du tendre intérêt que je prends à ce qui la regarde, et je l'assure encore une fois que je ne cesserai jamais d'être, etc.

M. le prince de Soubise est actuellement dans Wesel. Il paroît qu'on est très-décidé à agir hostilement contre l'électorat de Hanovre. Le Roi a offert de regarder l'électorat de Hanovre comme neutre, mais cette neutralité n'a point été acceptée jusqu'à présent, et le duc de Cumberland, qui est passé pour se mettre à la tête des troupes, est très-décidé à empêcher cette neutralité, voulant à quelque prix que ce soit faire la guerre à la France. Lorsque je dis que le Roi a proposé la neutralité, ce n'est pas parler correctement; la France n'agit sur rien en son nom dans cette guerre : négociations, propositions, hostilités, tout est au nom de l'Impératrice, mais tout se fait de concert avec la France; et quoiqu'il n'y ait actuellement que 4 bataillons autrichiens en Westphalie, et que l'armée françoise y soit au moins de 80,000 hommes, ou même 100,000 hommes, ces 100,000 hommes ne sont qu'auxiliaires des 4 bataillons. Si le duc de Cumberland n'avoit pas un crédit aussi décidé sur l'esprit du roi d'Angleterre, il sembleroit que l'intérêt de ce prince, comme électeur de Hanovre, seroit de consentir à la neutralité, et même de la désirer. Les troupes hanovriennes, jointes aux 12,000 Hessois et au petit nombre de troupes qu'a fourni la partie des princes de l'Empire que le roi de Prusse a mis dans ses intérêts, ne peut former qu'un corps d'environ 40,000 hommes, et par conséquent hors d'état de résister à l'armée françoise et autrichienne. L'électorat de Hanovre se trouve donc exposé à une invasion certaine. Le roi d'Angleterre est en droit de demander au roi de Prusse qu'il lui fournisse un corps de troupes suffisant pour le mettre en état de défendre son électorat. Et com-

nent peut-on penser que le roi de Prusse soit dans la possibilité d'envoyer ce secours? L'abandon même qu'il vient de faire de Wesel est une preuve que dans un cas aussi pressant que celui-ci, il ne compte guère sur les souverainetés qu'il a du côté de la Westphalie, et l'on sait que dans le temps même qu'il étoit allié de la France, il ne regardoit point ces souverainetés comme l'objet principal à la conservation duquel il devoit s'attacher. Il est vrai qu'il a environ 200,000 hommes de troupes aujourd'hui; mais c'est en conséquence d'une augmentation qu'il vient de faire depuis son invasion dans la Saxe, augmentation faite par contrainte et violence; et quoique cette augmentation lui ait produit 70 ou 80,000 hommes de plus, il ne peut guère se flatter d'avoir acquis des sujets fidèles et attachés à son service. D'ailleurs il faut que ces 200,000 hommes soient employés aux garnisons de ses places, aux défenses des passages par où l'on peut entrer dans son pays, et à former trois corps d'armée considérables vis-à-vis les troupes russiennes d'une part, et de l'autre vis-à-vis des deux corps d'armée autrichienne, l'un en Silésie et l'autre en Bohême. Dans cet état, peut-il envoyer des troupes en Westphalie? Et s'il ne le peut pas, l'électeur de Hanovre peut-il balancer sur la neutralité?

Cependant l'Impératrice, de concert avec la France, vient d'offrir encore de nouveau cette neutralité, pour prouver à tout l'Empire que ce ne sera qu'avec regret et par la seule impossibilité de faire autrement, qu'elle agira hostilement contre le pays de Hanovre et contre les autres princes qui refuseront de donner un libre passage par leurs états, pour faire repentir le roi de Prusse de l'infraction faite au traité de Westphalie. Il est parti depuis deux jours un courrier de M. de Staremberg pour aller en Angleterre par la Hollande demander au roi d'Angleterre une réponse positive et sur-le-champ. La action du duc de Cumberland qui vient de faire changer

tout le ministère, qui n'a été que trois mois en place, fait juger que, malgré toute raison et toute vraisemblance, la neutralité sera refusée. Après ce refus, auquel on s'attend, on est en droit de déclarer aux puissances d'Allemagne liguées contre l'Impératrice, qu'elles exposent volontairement leurs troupes et leurs pays à des forces infiniment supérieures, et cela pour soutenir la déraison de l'électeur de Hanovre. On peut leur dire que la Suède, garante comme la France du traité de Westphalie, venant d'accéder au traité de Versailles, lequel n'est fondé dans tous ses articles que sur celui de Westphalie, c'est une marque certaine qu'il ne s'agit ici ni des intérêts de la religion protestante, ni de la calviniste, dont le libre exercice est assuré solennellement par ce fameux traité; que c'est une illusion que le roi de Prusse leur présente; et que la France, sans aucun intérêt particulier, n'emploie une aussi puissante armée que pour la liberté du corps germanique. Cette déclaration a déjà été faite à la diète de Ratisbonne, et le ministre de Suède y en a porté une semblable. Cette diète étoit composée d'environ 95 voix, dont 62 catholiques et 33 protestants. Des 33, 11 se sont déclarées, comme tous les catholiques, pour l'Impératrice; il n'en restoit donc plus que 22. Mais comme on compte les voix par les souverainetés, Hanovre en a 5 et le roi de Prusse en a 6. Il ne faut donc plus en compter que 11, desquelles le duc de Brunswick en a 2, les trois branches de Saxe, Gotha, Weimar et Eisenach chacune 1, Hesse-Cassel 2, à cause de la Thuringe, Anhalt-Dessau 1, Bade-Dourlach 1, et deux autres dont j'ignore le nom; mais ces puissances ne peuvent être mises en parallèle avec ce qui vient d'être expliqué.

Du samedi 23. — Le roi de Prusse continue à user de la même rigueur en Saxe; il vient d'envoyer dans une forteresse un des principaux ministres du roi de Pologne, M. de Watrenbach, qui a été gouverneur du prince

Il y a fort peu de temps qu'étant allé dans la
de Mme la comtesse de Brûlh, qui étoit pendant
s chez la reine de Pologne, il fit dire à cette
qu'il avoit trouvé quelque changement à faire
tte maison, et qu'il seroit à propos qu'elle y vînt
me pour les voir et les ordonner. Mme de Brûlh
le palais et se rendit chez elle; le roi de Prusse
sorti et y avoit laissé un officier, qui déclara à
Brûlh qu'il avoit ordre de l'arrêter et de la con-
n Pologne. Mme de Brûlh écrivit sur-le-champ au
Prusse, qui lui fit une réponse fort sèche, à la-
l joignit une apostille remplie de termes durs et
nts. On trouvera ci-après la copie de l'une et de
J'ai vu une copie de cette même réponse du roi
se qui est plus courte que celle-ci, mais ce sont
nes expressions.

la lettre de Mme la comtesse de Brûlh au roi de Prusse.

j'ai été si pénétrée des bontés de V. M. que je me croyois à
ecourir sa disgrâce. Cependant le général Belzom (?) vient de
dans ma maison sans pouvoir me dire pourquoi; je me flatte
ra témoignage avec quel respect et soumission j'ai reçu cet
m'est très-sensible. V. M. est trop juste de me condamner
ter ma justification. Eh! comment puis-je me justifier si je
quoi on me croit coupable. Ce qui me fait le plus de peine,
grin que la Reine en ressentira, parce que je ne suis ici que pour
chée à sa personne. Il est sûr que ma santé, d'ailleurs assez
, en souffrira un rude choc, mais la première considération
sur la seconde. J'attends avec soumission une réponse fa-
de la justice et de la clémence de V. M. J'implore l'une et
t suis d'un très-profond respect, etc.»

Réponse du roi de Prusse.

e la comtesse de Brülh, j'ai reçu la lettre que vous avez
faire le 21 du mois précédent; mais assuré de tous les soup-
bien fondés qui me sont parvenus, je ne saurois plus user
nce envers vous, ni permettre que vous restiez plus longtemps
, et il faudra vous résoudre de faire le voyage de Pologne,

où quelques officiers commandés pour cet effet vous accompagnent le 4 de ce mois.

Sur ce je prie Dieu, etc. »

Ensuite il est écrit de la propre main du Roi :

« Il y a trop de soupçons contre vous, Madame, pour que je tol plus longtemps votre séjour à Dresde. Ne pensez pas que l'on n fense impunément. Il n'y a rien de plus facile que de se venger qu on le veut ; il vous suffit de savoir que je le peux. Que votre mau vous ne lassent pas ma patience, ou vous en ressentirez des effets ribles. Je veux bien malgré cela vous avertir que la Reine, les Fran et les Autrichiens veulent culbuter votre mari ; si vous vous donne peine d'examiner la chose, vous la trouverez vraie. Ce n'est pas qu veuille de son amitié, je le méprise trop, et je sais les moyens de vai mes ennemis ouverts et cachés sans avoir recours à des bassesse à des cruautés. « FRÉDÉRIC. »

L'inscription que le roi de Prusse a fait mettre sur canons mérite d'être remarquée ; je la joins ici : *Fi spe, charitate debellatur cœlum ; terra tormentis* (1).

C'est d'hier que tous les petits marchands qu'on av soufferts depuis longtemps à Versailles, depuis l'escal de la galerie des princes jusqu'à la salle des gardes sont retirés. La raison que l'on donne de cet ordre es projet de faire actuellement une salle pour les Ce Suisses, dans la pièce qui est au-dessus de la comédie et de laisser plus de place pour la livrée dans la pe pièce qui est entre celle-là et la grande salle des gard Quoique ces deux arrangements ne fassent rien aux m chands qui sont au haut de l'escalier, M. le comte Noailles a voulu que tous se retirassent.

Le Roi revint hier au soir de Choisy. Il n'y avoit à voyage-ci que M^me^ de Pompadour et M^me^ de Mirep

(1) Le Ciel est vaincu par la Foi, l'Espérance et la Charité ; la Ter les machines de guerre.

(2) Cette pièce est désignée dans les plans de Blondel sous le nom d *lon des marchands*. Elle porte aujourd'hui le nom de Salle de 1792.

Le Roi y tint hier conseil d'État, et les ministres y dînèrent suivant l'usage. M. l'abbé de Bernis y étoit et eut l'honneur de manger avec le Roi. Cela a été remarqué, parce qu'on a vu dans les voyages de Rambouillet que M. l'abbé de Broglio n'avoit pas l'honneur de manger avec le Roi, et que l'on disoit pour raison que les ecclésiastiques n'avoient point l'honneur de manger avec le Roi. Cependant on sait que l'abbé de Grancey a eu cet honneur dans le temps de Louis XIV; il est vrai que c'étoit lorsqu'il avoit l'honneur de suivre ce prince à la guerre (1). Apparemment qu'on a jugé que les circonstances devoient être regardées les mêmes par rapport à M. l'abbé de Bernis.

J'ai parlé ci-dessus de la quatrième loterie royale qui vient d'être remplie avant le 1er mai, qui étoit le terme où elle devoit s'ouvrir suivant l'arrêt. L'empressement a

(1) L'abbé de Grancey étoit aumônier du Roi, qui avoit beaucoup de bonté pour lui; ses frères avoient l'honneur de manger avec le Roi. L'abbé de Grancey s'étant trouvé à portée du Roi dans le temps qu'il écrivoit et le Roi n'ayant point de bonnes plumes, l'abbé se mit à genoux devant la table et en tailla, et usant de la liberté que le Roi lui donnoit, il lui dit qu'il étoit bien triste pour lui que son habit le privât d'un honneur dont ses frères jouissoient. Le Roi ne répondit rien d'abord, mais quelque temps après il accorda à l'abbé de Grancey ce qu'il désiroit.

C'est dans un de ces voyages que M. de Louvois, secrétaire d'État, eut aussi l'honneur de manger avec le Roi. Le Roi n'avoit dans ce moment avec lui que M. le maréchal de Duras et M. le Premier, qui avoient l'honneur de manger à sa table. Ayant ordonné à M. de Louvois de le suivre, il fut assez étonné de voir que l'on avoit mis son couvert seul pour son souper. M. le Premier lui dit qu'étant ami et allié de M. de Louvois il avoit cru que Sa Majesté vouloit bien lui permettre de ne pas le laisser manger seul. M. de Duras ayant demandé la permission d'aller manger avec ces Messieurs, « Et moi, dit le Roi, je souperai donc tout seul? » Ils répondirent qu'ils auroient l'honneur de lui faire leur cour pendant son souper. Le Roi ayant paru peu satisfait de cet expédient, « Il y auroit un moyen, Sire, dit M. le Premier, lorsque Votre Majesté sera à table, ne pourroit-elle pas faire avertir M. de Louvois? » La proposition fut acceptée après un moment de réflexion. Le Roi ordonna qu'on mît deux couverts, outre le sien, et envoya querir M. de Louvois qui travailloit ou faisoit semblant de travailler. Il fit apporter un couvert, et le Roi lui ordonna de se mettre à table. (*Note du duc de Luynes.*)

été si prodigieux pour apporter de l'argent de tous chez M. Micaut, qui loge avec M. de Montmartel, n'a pas été possible de retarder plus longtemps. certain que le sort de cette loterie est avantageux les particuliers, et par conséquent désavantageux pc Roi. Cela est certain, si l'on considère cette loter point de vue d'un gain pour le Roi; mais il paroî l'objet dont on a été occupé étoit le besoin que l avoit de toucher promptement une somme d'argent sidérable, sans être obligé de rien imposer sur ses s ni de faire aucun emprunt. Ceci cependant est un pèce d'emprunt, mais avec la différence qu'en em tant au denier vingt, on se trouve, au bout de ans, toujours chargé du même principal. Non-seule le Roi a voulu payer la rente au denier vingt de ce empruntoit, mais encore que le principal fût remb au bout de douze ans. C'est cette opération qui fa roître la loterie plus désavantageuse pour le Roi q ne l'est en effet. A peine cette loterie a-t-elle été ren qu'on agiotoit les billets à 12 livres de plus; ils o à 36 livres et sont actuellement à 50 livres. A la pre nouvelle de l'établissement de cette loterie, l'emp ment a été si grand qu'il y avoit un juif qui avoit pc de prendre pour 15 millions de billets. C'est toi M. de Montmartel qui est à la tête de toutes les opér de finance. Son crédit se soutient avec la même con dans toute l'Europe. On me contoit hier qu'il do dîner il y a quelque temps à une femme qui par n'avoir dans son ajustement rien qui la pût faire plus riche qu'une autre; c'étoit la femme d'un c correspondants. M. de Montmartel fit la plaisante dire devant elle qu'il étoit persuadé que s'il avo soin de 100 louis elle ne lui refuseroit pas. « Non, a ment, Monsieur, lui dit cette femme, et si vous besoin de 30 millions, je puis vous assurer que vo aurez d'ici à huit jours. »

rolt depuis quelques jours une grande promotion
marine (1).

ance d'aujourd'hui a commencé un peu après
ures. Les cinq princes du sang y étoient, et tous
s, excepté M. le duc d'Antin, qui est parti pour
. Il n'y a été question que de l'affaire de Gauthier.
rt en a fait le rapport en peu de mots. M. Pasquier
léposition de Damiens à la question, la confron-
ludit Damiens avec M. de Ferrière et Gauthier,
tation dans laquelle, comme je l'ai dit dans le
Damiens a soutenu le fait à l'un et à l'autre et a
sur le matelas. On a lu ensuite l'information, et
u 22 témoins entendus; mais il n'a pas été néces-
confronter, parce que tous ont été à décharge,
ue Gauthier est fort honnête homme. Avant l'in-
on, on avoit lu les interrogatoires faits audit Gau-
il y soutient toujours qu'il y avoit près de trois
il ne l'avoit vu; qu'avant ce temps il lui par-
lquefois dans la rue ou par la fenêtre; qu'il lui
loit des nouvelles de ce qui se passoit au Parle-
u'il se trouva un jour à la fenêtre avec M. de
; que Damiens ayant passé dans ce moment et
t appris que le Roi avoit fait une réponse assez
le à des remontrances du Parlement, nouvelle de
Damiens paroissoit transporté de joie, lui Gau-
oit dit à M. de Ferrière que Damiens étoit un bon
. Après toutes ces différentes lectures, on a lu les
ions du procureur général tendantes à un plus
ent informé, Gauthier cependant gardant prison
t un an. On a été ensuite aux opinions. M. Pasquier
du moyen dont on pouvoit se servir, qui est celui
nitoire, et a ajouté en même temps qu'il croyoit
'étoit pas le cas, quoique cette affaire-ci fût grave,

---

(1) comprenait 2 lieutenants généraux, 5 chefs d'escadre, 59 capitaines, ants et 127 enseignes.

mais qu'elle ne l'étoit pas autant que celle de Damiens, sur laquelle on avoit trouvé des inconvénients au monitoire. Il a fort bien expliqué aussi qu'on ne pouvoit appliquer à la question sur une seule déposition, quoique celle-ci, par toutes ses circonstances, dût être regardée comme d'un grand point. Il a été d'avis des conclusions. M. Titon a expliqué dans son avis que le monitoire pourroit n'être pas hors de règle, comme M. Pasquier l'avoit pensé; et en concluant comme M. le procureur général, il a dit qu'il croyoit qu'on devoit empêcher pendant l'année Gauthier d'avoir commerce avec qui que ce soit dans la prison. L'avis des conclusions a été généralement suivi.

J'oublios une circonstance essentielle, c'est qu'après la lecture des conclusions on a fait appeler Gauthier, que M. le premier président a interrogé debout pendant près d'un quart d'heure. C'est un gros homme de taille médiocre, visage fort rouge et boutonné, des cheveux blancs, âgé de soixante ans. Il a répondu à peu près comme dans ses interrogatoires; quelques détails de plus. Il est de Hesdin en Artois. Il vendoit des bas en 1731, à Paris, dans la place du Dragon; c'est là qu'il fit connoissance avec M. de Ferrière; il entra à son service en 1741. Il fut son intendant, mangeant avec lui. Il a trois enfants, dont une fille a épousé un valet de chambre de M. de Ferrière. Je répète ce qu'il a dit. Après les opinions, on a levé la séance.

Dans le moment qu'il y avoit encore plusieurs pairs qui n'étoient pas sortis de la Grande-Chambre, M. le duc de Mortemart a dit à quatre ou cinq qu'il étoit chargé par M. le duc de la Force de dire à tous MM. les pairs qu'il trouveroit, de la part de M. le prince de Conty, que M. le duc d'Orléans et M. le prince de Condé, qui avoient donné leur consentement à la qualité de prince que prétend depuis longtemps M. de Soubise, devoient venir chez M. le prince de Conty pour l'engager à consentir

à cette qualité, mais qu'il prioit MM. les pairs de n'avoir nulle inquiétude de cette visite, qu'il persistoit et persisteroit toujours dans le refus formel et précis d'y donner son consentement. M. le comte de Charolois et M. le comte de Clermont font comme M. le duc d'Orléans à l'égard de M. de Soubise. M^me^ la duchesse d'Orléans dit qu'on lui couperoit plutôt la main que de signer un acte où elle reconnût cette qualité. On assure que toutes les princesses pensent de même, excepté M^lle^ de Sens.

Je n'ai appris qu'aujourd'hui ce qui est arrivé à M. le duc de la Force. On sait qu'il a eu deux fils et une fille. L'aîné des fils, que l'on appeloit le duc de Caumont, avoit épousé M^lle^ de Noailles, laquelle est dame de M^me^ la Dauphine; il est mort sans enfants. Le cadet, qu'on appeloit le marquis de la Force, avoit épousé M^lle^ Amelot; il a été tué en Italie; il n'a point eu d'enfants. La fille a épousé M. de Béarn, fils de M. de Brassac et de M^lle^ de Tourville. M^me^ de Béarn se trouve seule héritière de M. de la Force par la mort de ses deux frères. M. de la Force, à la mort de M. le duc de Caumont, qui n'est mort qu'après le marquis de la Force, voyant sa postérité masculine éteinte, a voulu faire ériger dans le principal lieu de ses terres un mausolée à son fils, avec une suscription où il étoit marqué que c'étoit le dernier de la maison de la Force. Un garde du corps de la compagnie de Villeroy, brigade de Montigny, a été choqué de cette inscription; il s'appelle Caumont et prétend avec raison, à ce qu'il paroît, être de même maison que M. de la Force. Il a écrit à M. le duc de la Force, qui a voulu le voir et qui, après avoir examiné ses titres, les a trouvés très en règle. Ces titres prouvent que c'est une branche de la maison de Caumont (c'est leur nom) qui est séparée de la branche aînée depuis deux cent cinquante ans, et qui ne s'est jamais mésalliée. M. le duc de la Force a été si content de l'examen des titres de M. de Caumont, qu'il l'a engagé à venir demeurer chez lui. Il veut lui faire épouser sa petite-

fille, qui est la fille de Mme de Béarn; il lui donne 25,000 livres de rente, loge et nourrit les mariés. Mme de Béarn a paru peu satisfaite de ce mariage. M. son père lui a dit qu'il lui assureroit à elle 400,000 livres et tout son mobilier dont il pouvoit disposer, mais que ce seroit à condition qu'elle consentiroit à ce qu'il vouloit faire en faveur de M. de Caumont. La parenté de M. de Caumont avec M. de la Force ne fait rien pour le duché; M. de Caumont ne descend point de Jacques Nompar de Caumont, mort en 1652, et en faveur duquel la terre de la Force fut érigée en duché en 1637.

Le Roi a tenu la séance aujourd'hui pour la quatrième fois.

On enregistra avant-hier la déclaration contre les libelles; on en trouvera ci-après les articles.

1° Tous ceux qui seront convaincus d'avoir composé, fait composer et imprimer des écrits tendant à attaquer la religion, à émouvoir les esprits, à donner atteinte à notre autorité et à troubler l'ordre et la tranquillité de nos états, seront punis de mort.

2° Tous ceux qui auroient imprimé lesdits ouvrages, les libraires, colporteurs et autres personnes qui les auroient répandus dans le public seront pareillement punis de mort.

3° A l'égard de tous les autres écrits, de quelque nature qu'ils soient, qui ne sont pas de la qualité portée en l'article 1er, voulons que, faute d'avoir observé les formalités prescrites par nos ordonnances, les auteurs, imprimeurs, libraires, colporteurs et autres personnes qui les auroient répandus dans le public, soient condamnés aux galères à perpétuité ou à temps, suivant l'exigence des cas.

4° Les ordonnances, édits et déclarations faits tant par nous que par les Rois nos prédécesseurs sur le fait de l'imprimerie et de la librairie, seront exécutés. En conséquence, défendons à toutes personnes de quelque état, qualité et condition qu'elles soient, à toutes communautés, maisons ecclésiastiques ou laïques, séculières et régulières, même aux personnes demeurant dans les lieux privilégiés, de souffrir en leurs maisons, dans les villes ou dans les campagnes, des imprimeries privées et clandestines, soit avec presse, rouleaux ou autrement, sous quelque dénomination que ce soit.

5° Les propriétaires ou principaux locataires des maisons mentionnées en l'article précédent, dans lesquelles lesdites imprimeries pri-

es et clandestines auront été trouvées, et qui ne les auront pas dé-nncées à la justice, seront condamnés en 6,000 livres d'amende, en s de récidive au double, sans que lesdites amendes puissent être odérées sous quelque prétexte que ce soit, à peine de nullité des ju-gements.

6° Les mêmes condamnations d'amende auront lieu contre les com-munautés, maisons ecclésiastiques ou laïques, séculières ou régulières, chez lesquelles seront trouvées des imprimeries privées et clandestines; et en outre elles seront déclarées déchues des droits et priviléges à elles accordés par nous et les Rois nos prédécesseurs. Si donnons en man-dement, etc. Donné à Versailles, le 16 avril 1757.

M. le duc d'Orléans a fait lire ce matin un mémoire assez long à tous les princes du sang, et ensuite à M. Rouillé.

Du mardi 26, *Versailles*. — Le Roi n'avoit point encore déclaré sa volonté au sujet de la place de premier président du parlement de Besançon, place difficile à remplir, et qui n'est pas exempte de désagréments pour celui qui l'occupe, par la disposition présente des esprits. M. Michotel, second président, s'étant bien conduit dans cette dernière affaire au sujet du vingtième, on avoit pensé qu'il pourroit avoir la préférence. Le président de Courbouson, magistrat dont l'esprit est doux, sage, conciliant, et qui a donné des preuves de ce caractère dans les discussions qui ont été pendant longtemps entre le feu premier président Boizot et le Parlement, paroissoit digne des bontés du Roi en cette occasion, d'autant plus qu'il a toujours été estimé et aimé de sa compagnie et de tous les commandants et gouverneurs de la province. Il y a aussi un président de Châtillon sur qui on pouvoit jeter les yeux. Enfin on croyoit que le Roi vouloit avant tout qu'il y eût quelques arrangements de faits; apparemment que tous ces obstacles sont levés, car le Roi vient de nommer premier président M. de Boynes, qui est intendant de la province. Ainsi voilà, pour ce moment au moins, les deux places d'intendant et de premier président réunies comme dans

le parlement d'Aix. Le Roi a donné 3,000 livres de pension à M. Michotel; il en avoit déjà une de pareille somme.

Le Roi vient de donner au fils aîné de M. de Machault, qui a pris le petit collet dans le moment de la disgrâce de son père, un prieuré qu'avoit feu M. l'évêque de Constances, qui vaut 10 à 12,000 livres de rente.

Nos commerçants ont perdu un bâtiment de 300,000 livres de charge, qui a été brûlé par les Anglois dans la rade de Verdon, à l'embouchure de la Garonne. Il y avoit une frégate chargée de garder l'embouchure de la Garonne; le capitaine, au lieu de demeurer à son poste, avoit remonté la Garonne avec sa frégate et étoit à Bordeaux; il étoit à la comédie quand les Anglois ont fait échouer le bâtiment; il a été mis en prison; mais ce qui est encore plus sensible, il n'a point été compris dans la promotion, quoiqu'il soit des anciens.

Du vendredi 29, *Dampierre.* — J'appris hier que Mme de Lismore a reçu une lettre de cachet pour se rendre à Caen; on n'en dit point la raison. Mme de Lismore est O'Brien. Son mari est de même maison; il a demeuré longtemps dans ce pays-ci chargé des affaires du roi Jacques, auquel il est attaché depuis longtemps. Depuis plusieurs années il est à Rome auprès de ce prince. Mme de Lismore a un fils qu'on appelle mylord Talon, qui est d'une figure agréable, et qui a beaucoup d'esprit et de talents. On disoit qu'il alloit se marier et épouser Mlle de Berville, petite-fille de M. de Berville-Collandre et de Mlle de Saillant.

On me mande le mariage de Mlle de Seignelay avec M. de Lordat, qui est dans la gendarmerie. Mlle de Seignelay est fille de feu M. le comte de Seignelay et de Mlle de Biron.

M. le duc de Rohan vient de perdre son fils unique, âgé de onze ans. Il ne lui restoit point d'autre enfant de son mariage avec Mlle de Châtillon, fille de feu M. de Châtillon et de Mlle Voisin.

M. le cardinal de la Rochefoucauld mourut hier à sept

heures du matin (1). Il étoit à Versailles samedi au soir très-gai et en bonne santé, et devoit travailler le lendemain dimanche avec le Roi; il se trouva incommodé la nuit, et la fièvre lui ayant pris le matin, il partit à midi et demi pour Paris. Sa maladie étoit une fluxion de poitrine pour laquelle il a été saigné six fois. Avant-hier, on avoit eu beaucoup d'espérance, tous les accidents étant diminués; mais cette espérance a été de peu de durée. Il a reçu tous ses sacrements et est mort avec beaucoup de piété. C'étoit un prélat qui est bien digne d'être regretté; il ne faisoit apercevoir sa naissance illustre à ses égaux et à ses inférieurs que par sa politesse; il étoit doux et gai dans le commerce, et il avoit cette rare vertu de simplicité si peu connue et si désirable. Il étoit attaché à la saine doctrine et a toujours été invariable dans ses sentiments. Il avoit dans l'esprit une mesure et une sagesse qui pouvoient n'être pas approuvées par le zèle ardent et indiscret, mais qui étoient plus propres à soutenir la religion. Depuis qu'il avoit la feuille des bénéfices, il s'étoit plus occupé que M. l'ancien évêque de Mirepoix à donner la préférence aux gens de condition, lorsqu'ils étoient dignes

(1) Il paroît qu'il n'est mort que le 29 au matin. On croyoit à Paris qu'on avoit caché sa mort pendant 24 heures; cela n'est pas sans exemple à cause des économats; cependant il paroît qu'il n'est pas mort le 28. Rien n'est si simple que les billets qu'on a envoyés pour son enterrement; ils sont écrits à la main sur un petit morceau de papier, et il y est dit : « Vous êtes avertis que le convoi de S. Ém. M. le cardinal de la Rochefoucauld se fera aujourd'hui 30 avril 1757, en l'église Saint-Sulpice, sa paroisse, à six heures du soir. De la part de M^me^ la duchesse d'Ancenis et de M. et M^me^ la maréchale de Biron. »

M. le cardinal de la Rochefoucauld dicta le 28 son testament à l'abbé Roblot, et le signa; il laisse son bien à partager également entre M^mes^ d'Ancenis et de Biron, ses nièces; il fait des legs fort honnêtes à tous ses domestiques, et prie ses nièces de suppléer, en cas qu'il n'y ait pas de quoi remplir son testament. Il n'a été qu'une demi-heure sans connoissance avant que de mourir. Il est mort à quatre heures du matin. Depuis six heures du soir de la veille, il n'a voulu voir que son confesseur, qui est le prieur des Augustins. Il n'a point nommé d'exécuteur testamentaire; c'est M. de Biron qui se mêle de tout. (*Note du duc de Luynes.*)

des grâces du Roi. Il s'étoit conduit à Rome avec ce même esprit de prudence et de sagesse qui dirigeoit toutes ses démarches, et c'est une grande perte dans les circonstances présentes ; il auroit été d'une utilité infinie à nos deux cardinaux et à notre nouvel ambassadeur. M. le cardinal de la Rochefoucauld n'avoit que cinquante-six ans; une figure noble et agréable; sa physionomie annonçoit son caractère. Il étoit archevêque de Bourges, grand-aumônier et abbé de Cluny ; il avoit encore d'autres bénéfices. Il étoit fils de feu M. le comte de Roucy et de M^lle^ d'Arpajon, dame de feu M^me^ la duchesse de Bourgogne. M. le comte de Roucy n'avoit eu que deux fils; M. le cardinal de la Rochefoucauld étoit le cadet; l'aîné étoit M. le comte de Roye, qui avoit épousé M^lle^ Huguet, et qui en avoit eu M^mes^ les duchesses d'Ancenis et de Biron.

MAI.

Mort du musicien Le Prince. — M. de Fontenay nommé ambassadeur de l'électeur de Saxe. — Mort du musicien Godonèche. — La *Gazette de France*. — Mort de l'abbé de la Grive. — Testament du cardinal de la Rochefoucauld. — Bulletins de l'armée de Westphalie. — Mort du chevalier de Mailly. — Succès du roi de Prusse en Bohême. — Succès de M. de Kersaint en Guinée. — Bulletin de l'armée de Westphalie. — Première affaire avec les Hanovriens. — Détails sur les revenus du Roi ; note sur la ferme du tabac. — Budget des recettes de 1757. — Finances de l'Angleterre. — Conduite de l'Angleterre en 1733. — Le Roi tient le sceau. — Nouvelles de Paris. — Départ des princes du sang pour l'armée. — Le Roi nomme un premier président au parlement de Rouen. — Nouvelles maritimes. — Premières nouvelles de la bataille de Prague. — Bulletin de l'armée de Westphalie. — Nouvelles de l'Inde. — Détails sur la bataille de Prague. — Note sur la bataille de Molwitz. — Nouvelles diverses. — Chapitre de l'Ordre. — Présentation de M^mes^ d'Étampes et de Lastic. — Mort de M^me^ Grimod. — Un mariage d'argent. — Récompenses données aux officiers et à l'équipage du *Robuste*.

Du lundi 2, *Dampierre*. — Jeudi dernier, 28 avril, on trouva, le matin, Le Prince (1), ancien musicien du

(1) Nicolas Le Prince, chantre de la chapelle-musique du Roi.

Roi, mort subitement. Il avoit environ soixante-quinze ans. Il avoit eu une fort belle voix de haute-contre. On lui avoit donné un quartier comme maître de musique de la chapelle. Ce quartier, qui est celui d'octobre, s'appeloit le quartier des morts, parce qu'il est destiné à faire exécuter les motets des maîtres qui sont morts. Les appointements des maîtres de quartier sont de 900 livres et ils sont chargés de faire copier les parties à leurs frais (1).

M. d'Erlach, capitaine au régiment des gardes suisses, épouse Mlle de Bessé, fille fort riche de la Religion, comme lui.

Nos troupes ont établi leur quartier général à Wesel, à Emmerich et à Duysbourg. Emmerich est à trois lieues de Clèves; il avoit été pris en 1672 par les François et fut remis l'année suivante à l'électeur de Brandebourg, qui l'avoit gardé jusques à présent. Duysbourg, autrefois ville très-forte, est à cinq lieues de Dusseldorf.

Du mercredi 4, Versailles. — M. de Witzhum, ministre du roi de Pologne électeur de Saxe, ayant demandé son rappel, M. de Fontenay, François qui demeuroit à Paris, a été nommé à sa place; il eut hier sa première audience publique ici. C'est un homme d'environ cinquante ans, de taille médiocre. Son équipage n'étoit pas magnifique. On peut juger que dans l'état où est la Saxe, le roi Auguste ne peut pas faire beaucoup de dépenses. M. de Fontenay avoit trois carrosses à six chevaux, ses gens habillés de gris avec un petit bordé d'argent; les carrosses médiocres, les chevaux et les harnois assez beaux.

M. de Fontenay a le titre d'envoyé extraordinaire. Il a été employé ici dans le service; il est sorti de France pour avoir eu une affaire et s'être battu; c'est dans la Saxe où il s'est retiré. Après l'aventure de Pirna, le roi de Pologne l'envoya ici et le chargea d'une commission secrète.

(1) Il avoit du feu Roi une pension de 900 livres sur le trésor royal. (*Note du duc de Luynes.*)

J'ai oublié de marquer la mort de Godonèche (1), ancien musicien du Roi. Sa voix étoit une basse-taille. Il n'avoit pas une grande voix, mais il chantoit avec goût. L'ancien usage, depuis assez longtemps, c'est qu'un des musiciens est chargé de la distribution de la *Gazette de France* qu'il porte au Roi, à la Reine et à la famille royale; ce qui vaut de gratification ordinaire environ 1,500 livres, et qu'outre cela il est chargé de faire l'article de Versailles de ladite gazette; Godonèche avoit cette commission. Sa femme est une des musiciennes de la musique de la Reine. Il laisse deux garçons et deux filles. L'un des garçons est embarqué pour l'Inde; il va avec M. de Lally. L'autre est employé dans les ports. Des deux filles, il y en a une qu'on espère faire recevoir à la musique. Le Roi a donné la distribution de la *Gazette* à un autre musicien nommé Filleul, et l'article sera fait par M. de Séqueville, commis du bureau des affaires étrangères de M. l'abbé de la Ville. On compte que cela leur vaudra à chacun 600 livres, indépendamment de 300 livres de pension qu'on a laissées à la veuve sur le total. La veuve a outre cela 600 livres de pension qu'avoit ledit Godonèche sur la cassette.

Du vendredi 6, *Versailles*. — M. l'abbé de la Grive est mort; c'est lui qui avoit fait ce beau plan que l'on connoît de Paris et des environs (2).

On trouvera ci-après le détail du testament de M. le cardinal de la Rochefoucauld, tel qu'on me l'a mandé; on trouvera aussi un triste détail des causes de sa mort.

Il laisse à un vieux gentilhomme à lui, qui avoit été à M. le cardinal de Polignac, 1,200 livres de pension; à son écuyer 1,000 livres de pension ou 10,000 livres d'argent; à son maître d'hôtel et à son chirurgien aussi 1,000 li-

(1) Sébastien Godonèche, chantre de la chapelle-musique du Roi.

(2) Ce plan, dessiné et gravé par l'abbé de la Grive en 1740, se compose de neuf planches qui sont conservées à la chalcographie du Louvre.

vres de pension ou 10,000 livres d'argent ; à son concierge de Bourges 800 livres de pension ; à ses deux premiers laquais 500 livres de pension chacun, et à ses autres domestiques à proportion de leurs services; à son suisse 600 livres de pension.

On lui a trouvé un poumon ulcéré, nageant dans l'eau et attaché à la plèvre. Le lobe du foie beaucoup plus gros qu'on ne l'a ordinairement. On lui a trouvé aussi tout l'œsophage gangrené.

Je n'ai point encore parlé de la position de notre armée en Westphalie ; on trouvera ci-après la copie des bulletins de cette armée à mesure qu'ils m'arriveront.

Bulletin du 30 *avril, à Wesel.*

Nous avons toujours un corps à Lipstadt et un autre à Munster. On croit que M. de Soubise y va marcher avec son corps. Les Hanoviens et Prussiens, qui se sont retirés de cette première ville à notre arrivée, viennent de rentrer dans Rietberg qu'ils avoient aussi évacué. Les avis qu'on a reçus disent qu'il y a plusieurs régiments de cavalerie; ce qui prouve que les Prussiens n'y sont pas seuls, n'ayant point de cavalerie dans leurs troupes. M. d'Armentières et M. Bourret, principal ingénieur de cette armée, sont partis aujourd'hui pour aller reconnoître Gueldres, dont on veut changer le blocus en siége, en supposant que le mouvement que les ennemis ont fait de passer le Weser n'oblige pas à employer notre infanterie à soutenir ce que nous avons en avant. Nous n'avons pas encore ici de cavalerie, et quand il y en auroit on ne pourroit encore s'en servir. Il paroît que M. le maréchal d'Estrées compte sur les subsistances qu'on pourra trouver sur terre pour sa marche en avant quand le temps en sera venu, et que si l'armée de M. le duc de Cumberland passoit le Weser, comme il en fait mine, on ne pourroit guère lui opposer que de l'infanterie dans ce moment. Il y a des avis différents sur le siége de Gueldres; les uns prétendent qu'il est au moins très-difficile et qu'il ne faudroit qu'un blocus et un bombardement ; et les autres que le siége en est facile ; et il y a même un projet de rompre une écluse qui le faciliteroit encore davantage. Le rapport des déserteurs est qu'il y a 60 pièces de canon et 800 hommes dedans, dont il y en a 250 déserteurs françois qui ignorent encore le pardon qui leur est offert en rentrant dans le service du Roi. Jusqu'à, présent le gouverneur ne fait tirer sur personne de ceux qui vont reconnoître la place, disant que le Roi son maître n'est

point en guerre avec la France, et que si le premier jour il avoit fait tirer du canon sur les Fischer, c'étoit parce qu'il avoit cru que c'étoient des hussards autrichiens ; il y avoit même ici un commissaire prussien chargé de faire les honneurs aux François qui arrivent dans la ville.

Il résulte de toutes ces nouvelles que nous allons attaquer une place qui ne se dit point notre ennemie, et que nous marcherons peut-être en même temps contre une armée qui n'a point encore refusé la neutralité. C'est une querelle d'amis qui ne finira point cordialement. M. le Maréchal envoie tous les officiers généraux qui arrivent à des destinations différentes.

Bulletin du 1^er^ mai, à Wesel.

M. de Saint-Germain mande que la tête qui s'est fait voir à Bielfeld n'est point considérable; que par les nouvelles qu'il a, les Hanovriens auroient même de la peine à en rassembler une qui le fût davantage ; qu'on peut être très-tranquille sur sa position et qu'il l'est lui-même infiniment. Il paroît que tout s'apprête pour le siége de Gueldres; cependant il faut encore du temps avant qu'on puisse le commencer. Chaque officier général va à son cantonnement particulier. La destination de M. le duc de Chevreuse sera quatre régiments de dragons qu'on lui réserve ici.

Bulletin du 2 mai.

Maréchaux de camp employés au siége de Gueldres : MM. d'Orlick, de Dreux, de Sparre, de Maupeou, d'Antin, de Leyde, de Beausobre.

Troupes qui seront employées à ce siége : Los Rios, autrichien, 1 bataillon ; Picardie, 4 ; la Marine, 4 ; Dauphin, 2 ; d'Eu, 2 ; un de Périgord, et un des grenadiers d'Aulan. Ce qui fait 15 bataillons, et outre cela 300 hommes des bataillons de Royal-Artillerie, de Menouville et de la Mothe.

Du samedi 7, Versailles. — M. le chevalier de Mailly mourut hier à Paris; il avoit environ soixante ans. Il avoit été colonel de dragons et avoit été obligé de se retirer à cause de sa mauvaise santé. Il étoit frère de feu M. le comte de Mailly, dont la femme étoit dame du palais de la Reine, de M. de Rubempré, depuis comte de Mailly, aujourd'hui premier écuyer de M^me^ la Dauphine, de feu M^me^ de la Vrillière, depuis M^me^ de Mazarin, de M^me^ de Listenois et de M^me^ de Polignac. Une plaisanterie dont je ne sais pas l'o-

rigine lui avoit fait donner le nom de Bistoquet ; il étoit fort retiré et voyoit fort peu de monde.

Du lundi 9, *Versailles.* — Les nouvelles de Bohême apprennent qu'il y a eu une affaire entre les Prussiens et les Autrichiens. Les troupes du roi de Prusse, commandées par le prince de Bevern, ont forcé un passage qui va de la Lusace dans la Bohême aux environs de Reichenberg. Ce poste étoit occupé par quelque infanterie autrichienne et il n'y avoit point de cavalerie. Sur la nouvelle de l'approche des Prussiens, le général autrichien, qui étoit le prince de Lowenstein, a envoyé promptement quelques escadrons de cavalerie légère, qui, en arrivant, ont attaqué et battu celle des Prussiens ; mais l'infanterie autrichienne a été repoussée si vivement qu'elle a été obligée de se retirer avec perte. On avoit dit d'abord que le corps des Autrichiens étoit de 14,000 hommes, et que les Prussiens en avoient 20,000. Presque toutes les gazettes disent 20,000 Prussiens contre 30,000 Autrichiens. Il paroît certain cependant que les Autrichiens n'étoient qu'au nombre de 6,000 hommes. Cette irruption n'a point étonné le général Brown. Instruit que le roi de Prusse avoit divisé ses troupes en quatre ou cinq corps différents dans l'espace d'environ soixante-dix lieues, il a bien compté que quelques-uns de ces différents corps pourroient pénétrer ; mais sa position étant de demeurer dans le centre de la Bohême avec environ 100,000 hommes, il a senti tout l'avantage de pouvoir se porter sur celui de ces corps qu'il se trouveroit à portée d'attaquer ; et cela avec d'autant plus de facilité, que les Prussiens ne pourroient recevoir aucun secours des autres corps des mêmes troupes. Ce sera l'événement qui prouvera la justesse de ces combinaisons.

On a appris depuis plus de huit jours que M. le chevalier de Kersaint, capitaine de vaisseau, parti l'année dernière avec 2 vaisseaux du Roi et 2 frégates, s'est emparé d'un ou deux comptoirs anglois sur la côte de Guinée ;

qu'il y a enlevé 800 nègres qu'il a conduits dans nos colonies, et que cette perte est regardée comme considérable pour les Anglois; mais on n'est encore instruit de ces nouvelles que par l'Angleterre, et on croit à Brest que M. de Kersaint rentrera bientôt dans ce port.

M. le duc d'Orléans et M. le prince de Condé vinrent hier ici; ils partent pour l'armée; ils sont venus recevoir les ordres du Roi au sujet du cérémonial qui doit être observé entre eux et l'électeur de Cologne. Je ne sais point encore ce qui aura été réglé.

On a vu par les bulletins de l'armée du bas Rhin que les Prussiens ayant abandonné Lipstadt, nos troupes y sont entrées sous les ordres de M. de Saint-Germain. On trouvera ci-après les différents quartiers où ces troupes sont établies aux environs de Lipstadt.

Du 3 mai.

M. le comte de Saint-Germain est parti le 16 avril, ayant à ses ordres 10 bataillons et les volontaires royaux. Il a obligé par ses manœuvres M. le prince de Hesse à abandonner la ville de Lipstadt; M. le prince de Hesse n'avoit pas assez de monde pour défendre l'étendue des fortifications. Quoique nous soyons éloignés de 28 lieues de Wesel, M. le comte de Saint-Germain veut soutenir sa position. M. le duc de Cumberland doit être arrivé. Il n'y avoit encore hier, au camp de Schildesche, que 3,000 hommes. Ce camp est à 2 lieues de Bielefeld et à 4 lieues de Herford ou Herwede. Nous venons d'avoir nouvelle que le détachement qu'ils avoient envoyé à Rietberg est retourné à leur camp.

Voici la position qu'a prise M. le comte de Saint-Germain. Dans Lipstadt 4 bataillons de Belzunce, les volontaires royaux couvrant la droite à Erwitté, les Autrichiens à la droite aux villages de Stirpe et Berenbrock; Reding-Suisse, au centre, à Horn et Schemerlike; Poitou, à la gauche, à Exelborn, Beninghausen et Overhagen. Tous ces villages bordent le ruisseau de Geisler. Le point de ralliement est au château de Overhagen. Par cet ordre, Lipstadt est très-bien soutenu; mais si contre toute attente il étoit forcé, M. le comte de Saint-Germain s'est ménagé une très-bonne retraite jusqu'à Hamm, où il y a des troupes. On accommode actuellement Lipstadt; on y fait des redoutes et des flèches sur le glacis pour approcher la défense plus près de la rivière.

rdi 10. — On trouvera ci-après le bulletin du
Vesel :

ince de Beauvau a écrit ce matin de Lipstadt à M. le Ma-
50 volontaires de Fischer ont eu avis qu'il y avoit 300
troupes de Hanovre à Greven (1) ; ils y ont marché et
u joindre que 120, à qui ils ont livré combat à Herseiwe-
che Marienfeld, les autres ayant gagné les devants. Il y a
r et 20 cuirassiers des ennemis qui sont restés sur la place,
1 officier faits prisonniers. Les Fischer n'ont pas perdu un
e ; il y a eu quelques chevaux tués, mais ils ont été remplacés
up par ceux qu'ils ont pris aux ennemis.

ffaire est le premier acte d'hostilité contre les
ns. La neutralité que l'Impératrice, de concert
oi, avoit offerte à l'électeur d'Hanovre a été ab-
refusée.

uvera ci-après un état exact des revenus du Roi
née 1757. On peut être assuré de la vérité et de
de de ces calculs ; le détail sera à la fin du livre,
ts ici qu'une récapitulation sommaire.

evenus des pays d'élections se montent à
299 livres. Ceux des pays d'États à 37,767,315 li-
x des fermes à 121,834,000 livres (2). Ceux des
11,500,000 livres. Total, 283,560,000 livres.

---

n, entre Munster et Bielefeld.

me du tabac, qui fait partie des fermes générales, est évaluée au-
la somme de 12 millions. Il est inconcevable combien cette ferme
depuis quarante-trois ans. En 1714, le feu Roi avoit peu d'ar-
loit cependant faire le voyage de Fontainebleau. M. Desmarets
fermer la ferme du tabac, et on regarda comme un événement fort
il ait pu la pousser à 2,400,000 livres, sur quoi on lui fit une
les frais du voyage. M. Law, devenu contrôleur général, poussa
à 4 millions. (*Note du duc de Luynes.*)

ÉTAT DES REVENUS DU ROI SUIVANT LES TRAIT
SIGNÉS AVEC LE MINISTRE, ET LES BA

ÉTAT DES IMPOSITIONS ORDINAIRES
DES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCE

GÉNÉRALITÉS.	IMPOSITIONS ordinaires comprises dans les départements des tailles.	CAPITATION.	TOTAL des impositions ordinaires.
Paris	5,265,500	2,375,000	7,658,500
Soissons	1,581,062	612,000	1,993,062
Amiens	1,471,896	760,000	2,231,896
Châlons	[illegible]	1,082,000	3,458,661
Orléans	[illegible]	1,266,000	4,195,584
Tours	[illegible]	2,118,000	6,795,029
Bourges	[illegible]	445,000	1,445,500
Moulins	[illegible]	796,000	2,755,520
Lyon	[illegible]	971,000	2,771,543
Riom	[illegible]	1,450,000	3,509,508
Poitiers	[illegible]	1,146,000	4,115,410
Limoges	[illegible]	917,000	3,275,951
Bordeaux	[illegible]	1,595,000	4,851,446
La Rochelle	[illegible]	590,000	2,155,062
Montauban	[illegible]	1,074,000	2,907,710
Auch	[illegible]	992,000	3,284,873
Rouen	[illegible]	1,704,000	5,272,961
Caen	[illegible]	1,072,000	3,564,221
Alençon	2,241,469	904,000	3,145,469
Grenoble	1,501,612	794,000	2,295,612
Franche-Comté	1,895,290	915,000	2,806,290
Metz et Alsace	1,813,028	1,054,000	2,869,028
Flandre et Hainaut	783,895	562,000	1,345,895
TOTAUX	58,538,576	25,192,000	80,350,576

ÉTAT DES DONS GRATUITS, CAPITATION

PAYS D'ÉTATS.	DONS GRATUITS et subventions.	CAPITATION.	TOTAL.
Bretagne	2,425,149	1,980,000	4,405,149
Bourgogne	825,064	660,000	1,485,064
Languedoc	5,036,800	1,320,000	6,356,800
Roussillon	63,500	121,000	184,500
Provence	856,200	990,000	1,846,200
Artois	900,000	440,000	1,340,000
Lorraine	2,499,152	650,000	3,149,152
Ville de Paris		3,796,054	3,796,054
TOTAUX	12,603,865	9,957,054	22,560,919

RMES, POUR L'ANNÉE 1757.

ORDINAIRES SUIVANT LES TRAITÉS
LE MINISTRE POUR L'EXERCICE 1757.

...tième ... pour livre ...ième.	Second vingtième.	TOTAL des deux vingtièmes.	TOTAL GÉNÉRAL des Impositions ordinaires et du vingtième.
...,000	1,150,000	2,330,000	10,168,300
...,000	417,000	917,000	2,910,062
...,000	575,000	1,265,000	3,496,896
...,000	735,000	1,615,000	5,051,664
...,000	685,000	1,505,000	5,698,584
...,000	835,000	1,835,000	8,628,629
...,000	250,000	550,000	1,993,590
...,000	334,000	734,000	3,489,320
...,000	516,000	1,136,000	5,907,315
...,000	516,000	1,136,000	6,443,508
...,000	585,000	1,285,000	5,598,410
...,000	334,000	734,000	4,007,931
...,000	1,000,000	2,200,000	7,031,446
...,000	442,000	972,000	3,107,062
...,000	535,000	1,175,000	4,170,710
...,000	542,000	1,192,000	4,476,875
...,000	1,084,000	2,384,000	7,656,961
...,000	666,000	1,466,000	5,030,221
...,000	585,000	1,285,000	4,428,469
...,000	500,000	1,100,000	3,395,612
...,000	666,000	1,646,000	4,272,290
...,000	625,000	1,375,000	4,244,028
...,000	666,000	1,466,000	2,811,893
...,000	14,251,000	31,311,000	111,841,576

NGTIÈMES DES PAYS D'ÉTATS, ETC.

...tième ... pour livre ...ième.	Second vingtième.	TOTAL des deux vingtièmes.	TOTAL des impositions ordinaire et vingtièmes.
...,230	1,147,710	2,324,960	6,928,109
...,800	789,000	1,735,800	3,220,864
...,000	1,605,367	3,332,367	9,889,167
...,800	165,667	364,467	548,967
...,000	574,167	1,265,167	3,109,367
...,000	458,334	1,008,334	2,348,334
...,000	529,167	1,164,167	4,315,319
...,800	1,642,334	3,615,134	7,409,188
...,630	6,911,746	15,206,396	37,767,315

RÉCAPITULATION DES REVENUS DU ROI

ANNÉE 1757.

Pays d'Élections.	Tailles	45,158,152	
	Quartier d'hiver	9,044,480	
	Impositions particulières	3,155,944	
	Capitation	25,192,000	112,480
	Vingtième et 2 sols pour livre	17,080,000	
	Second vingtième	14,231,000	
	Dixième des charges	617,723	
Pays d'États.	Dons gratuits, etc.	12,603,865	
	Capitation	9,957,034	
	Vingtième sols pour livre	8,294,650	57,707
	Second vingtième	6,911,746	
Fermes	Fermes générales	110,000,000	
	Ferme des postes	5,000,000	
	Ferme de Poissy	500,000	121,834
	Ferme de Lorraine	3,334,000	
	Ferme des droits rétablis à Paris	3,000,000	
Casuels	Parties casuelles	3,000,000	
	Bois et forêts	3,500,000	
	Monnoies	1,000,000	11,500
	Clergé	4,000,000	
	TOTAL		283,500

Cette somme paroît bien considérable ; il s'en faut beaucoup cependant qu'elle suffise pour les dépenses présentes, qui vont à 160 millions par delà ce qui est marqué ici à côté des revenus. La marine seule coûte actuellement 60 millions par an, et l'Amérique 30. Les Anglois, nos ennemis, sont encore dans une situation plus fâcheuse. Les richesses des particuliers s'entretiennent par le commerce, mais l'État est accablé de dettes. Dans le commencement du règne de la reine Anne, les revenus de l'Angleterre ne montoient, tant en ordinaire qu'en extraordinaire, qu'à 2,500,000 livres sterling. Ces revenus avoient doublé pendant la guerre de 1700. Mais ils payoient 48,000 hommes de troupes et dépensoient 11 millions ; actuellement ils en dépensent 13. L'Amérique seule leur a coûté 2,500,000 livres sterling. A la fin du règne de la reine Anne, l'Angleterre devoit plus de 77 millions sterling, et actuellement elle en doit de 82 à 84.

En 1726, l'Angleterre avoit acquitté une partie de ces dettes ; elles ne montoient plus qu'à 45 millions. En 1731, elles montoient à 48 millions, et cette situation paroissoit alors si terrible aux ministres anglois, qu'un des plus considérables, raisonnant avec M. de Chavigny, alors ministre de France, lui dit qu'ils étoient dans le plus grand embarras et qu'ils craignoient fort qu'ils ne fussent forcés à faire une banqueroute, et que cette idée seule l'effrayoit, parce qu'une banqueroute entraîneroit une révolution, et quelles circonstances pour une révolution ! « Nous avons un prétendant à notre trône, ajoutoit-il ; mais nous ne voulons point du père. Encore si le fils n'avoit pas eu une si mauvaise éducation, on pourroit avoir quelque espérance, mais en ce cas il faudroit qu'il vînt à Venise ; là sous le masque on pourroit lui parler, après cela il iroit en Suisse où on lui parleroit librement, on pourroit prendre de sages mesures, après quoi s'il trouvoit le moyen d'aborder à Greenwich, il verroit qu'il a des amis. Je ne serois ni le premier, ni le second, ni le

troisième qui iroit le trouver, mais je serois le quatrième. J'ai de grands biens, je voudrois éviter que par une proscription, ils fussent perdus pour mes enfants; mais je prendrois des arrangements pour éviter ce malheur, et j'irois rendre hommage à l'héritier de la maison Stuart. »

Les revenus de l'Impératrice ne sont pas, à beaucoup près, aussi considérables que ceux de la France. On compte qu'ils ne montent qu'à 100 millions de notre monnoie.

On trouvera ci-après le récit de deux circonstances qui m'ont été contées par M. de Chavigny, l'un de nos habiles et plus anciens négociateurs. M. de Chavigny, aujourd'hui ambassadeur en Suisse et auparavant en Portugal et à Venise, étoit ministre plénipotentiaire du Roi à Londres en 1733. C'étoit le temps de l'élection de Pologne, élection pour laquelle il étoit nécessaire que le roi Stanislas s'y rendît en personne et que son voyage fût fort secret. On n'a point oublié que pendant que ce prince faisoit le voyage par terre, le chevalier de Thianges, revêtu du cordon bleu et embarqué sur un vaisseau français, étoit regardé comme le beau-père du Roi qui vouloit être inconnu. Dans toutes ces circonstances, il étoit essentiel de convenir d'une entière neutralité de la part de l'Angleterre; M. de Chavigny reçut les ordres les plus précis pour traiter ce point essentiel. Il eut plusieurs conférences avec le roi d'Angleterre et avec ses principaux ministres; la neutralité fut promise; l'Angleterre s'engagea de n'envoyer aucune escadre ni dans l'Océan ni dans la Baltique. A peine ce traité étoit-il conclu, que le Portugal ayant besoin du secours de l'Angleterre lui envoya demander des vaisseaux. L'union intime des deux nations, union bien plus utile à l'Angleterre qu'au Portugal dont elle a fait tomber l'industrie et les manufactures, ne permettoit pas à l'Angleterre de refuser ce qui lui étoit demandé, mais cette puissance, aujourd'hui si jalouse de la marine et du commerce de la France, qui veut

es bien différents. Quelque désir qu'elle eût de sa-
le Portugal, elle respecta les engagements qu'elle
le prendre avec la France, et ses ministres de-
ent à M. de Chavigny la permission d'envoyer à
e l'escadre que l'on y désiroit.

rconstances dans lesquelles se trouva ce même
avigny pendant son ambassade à Venise ne sont
ins remarquables. La République étoit alors
e avec le saint-siége et avec la cour de Vienne
de la juridiction temporelle du patriarchat d'A-
juridiction qui s'étendoit sur l'état ecclésiastique
eux de la maison d'Autriche. La cour de Vienne
plus vive à soutenir ses droits; et c'étoit encore
affection pour elle que pour ses intérêts propres
ape ne vouloit rien relâcher des siens. M. de Cha-
ut ordre d'offrir au Sénat la médiation de la
elle fut acceptée avec joie, et dès que cette nou-
t été portée à Vienne, son ministre à Venise reçut
ructions pour offrir à M. de Chavigny tous les pou-
la reine de Hongrie pour terminer cette affaire
ert avec la France. On peut juger qu'après cette
he la conciliation devint facile.

udi 12, *Versailles*. — Le Roi tint avant-hier le
our la cinquième fois. Les conseillers d'État n'as-
point ordinairement au sceau, il n'y a que des

dant que M. le chancelier Boucherat a été garde des sceaux, il tenoit toujours un sceau la semaine sainte, dans lequel on scelloit les grâces les plus considérables. Il avoit fait cet arrangement disant que la quinzaine de Pâques étant un temps de faveur, puisque c'étoit celui de la rémission des péchés, on devoit employer un jour à examiner les affaires les plus difficiles et à accorder toutes les grâces auxquelles la justice pouvoit consentir. Il invitoit à se trouver à ce sceau tous les conseillers d'État et grand nombre de maîtres des requêtes. Feu M. le chancelier Daguesseau supprima cet usage, disant que la justice est de tous les temps, et qu'on ne doit pas regarder la quinzaine de Pâques comme plus favorable que les autres pour la rémission de certains crimes.

Avant-hier, après le sceau, le Roi alla à la chasse du vol, et de là coucher à la Meutte. Il fit hier la revue des gardes françoises et suisses dans la plaine des Sablons à l'ordinaire. Mgr le Dauphin et Mesdames s'y trouvèrent toutes, excepté Madame Louise qui est enrhumée. Mme la Dauphine, qui est dans son troisième mois de grossesse, resta ici avec la Reine.

Extrait d'une lettre de Paris du 11.

M. l'abbé Pajot, conseiller de Grande-Chambre, est mort hier au soir; il étoit un de ceux qui avoient quitté le service. Il étoit frère de M. Pajot de Malzac, mort samedi dernier 7; ils étoient tous deux frères de feu M. d'Ons-en-Bray. M. de Malzac n'avoit point été marié. M. l'abbé Pajot avoit l'abbaye de Saint-Loup, diocèse de Troyes. M. l'abbé d'Espagnac, de la Quatrième, monte à la Grande-Chambre et M. Barré, de la Seconde, monte à la place de M. de Malzac.

Il y a eu dans le régiment des gardes quatre commissions de colonel, quatre pensions de 1,000 fr.; dix croix de Saint-Louis. M. de Sinsti eu commission de capitaine.

Mme la présidente de Bendol est morte; elle étoit de Provence et fort riche. Son mari étoit président à mortier au parlement d'Aix; sa belle-mère se nommoit Vauvray. Mme de Bendol a un fils fort riche qui a épousé Mlle Desroland, petite-nièce du feu maréchal de Brancas.

Mlle de Givry mourut avant-hier d'une fluxion de poitrine; elle

étoit intime amie de Mme de Pontchartrain. Mlle de Givry étoit fille d'un premier commis de la marine; elle avoit une sœur mariée à un M. du Quénoy, receveur général des finances. Cette Mme du Quénoy avoit deux filles et un garçon. M. Méliand en a épousé une, M. le marquis de Chevrier a épousé l'autre; le fils est receveur général. Mlle de Givry a une autre sœur qui est Mme de Barraly, et un neveu de même nom qui est intendant de la Martinique. Mlle de Givry avoit environ soixante-dix ans.

Extrait d'une lettre de Paris du 13.

M. le comte de Froberg, grand commandeur de l'ordre Teutonique, du bailliage d'Alsace, qui avoit été envoyé par l'électeur de Cologne pour complimenter le Roi sur son accident, est mort avant-hier, après une maladie de trois mois. Il fut enterré hier à Saint-Sulpice en grande cérémonie. Il étoit colonel de cuirassiers au service de l'électeur de Bavière.

M. le comte de la Marche est parti cette nuit; il mène avec lui M. de Saint-Simon Sandricourt, son premier gentilhomme, M. de Ruste, qui lui est attaché, et M. de Causan, neveu de M. le chevalier de Causan, capitaine dans le régiment de Conty. M. le prince de Condé part demain après souper avec une grande suite. M. le duc d'Orléans part lundi aussi après souper; il mène dans sa voiture M. d'Oginski, M. de la Vaupalière et M. de Thiars; il a aussi beaucoup d'aides de camp à sa suite. Il a 350 chevaux tant pour lui que pour sa suite. M. le prince de Condé 225, et M. le comte de la Marche 100; ce qui n'approche pas de la magnificence de M. le duc de Würtemberg, qui a été joindre l'armée de M. de Brown avec 1,500 chevaux et 200 gardes du corps; mais M. de Wurtemberg est un prince souverain.

Du vendredi 20. — M. de Pontcarré, premier président du parlement de Rouen, a demandé à se retirer. Le Roi vient de donner cette place à M. de Miromesnil, maître des requêtes, dont on dit beaucoup de bien (1). Il étoit depuis six mois dans le bureau des communautés; il étoit outre cela rapporteur de l'affaire de M. Dupleix. Je ne

(1) La place accordée à M. de Miromesnil étoit due à l'estime et à la considération qu'il s'est acquis. Elle est aussi extrêmement à sa convenance. M. de Miromesnil est de Normandie; ses terres sont aux environs de Rouen. Sa femme dont le nom est.... est fille d'un président à mortier de ce parlement et a beaucoup de parents. (*Note du duc de Luynes.*)

sais si j'ai parlé des discussions qu'il y a entre la compagnie des Indes et M. Dupleix; il désiroit depuis longtemps que ses prétentions fussent examinées. Il croit être en état de prouver que la Compagnie lui doit beaucoup; c'est cet examen que l'on va faire actuellement; on a nommé pour cela des commissaires.

On mande de Franche-Comté que M. de Boynes, nouveau premier président de ce parlement, y a été reçu avec de grands applaudissements.

On sait, mais seulement par les nouvelles d'Angleterre, qu'ils ont perdu un vaisseau nommé *le Greenwich;* ce vaisseau de 50 canons a été pris par M. de Bauffremont dans les parages de Saint-Domingue, entre le cap François et la pointe de Monte-Cristo.

On a des nouvelles sûres que l'escadre de la compagnie des Indes, où est embarqué M. de Lally, et qui est escortée par M. le chevalier d'Apchier, avoit dépassé de 60 lieues le cap Finistère; c'est là que l'ont quittée les deux frégates qu'on avoit envoyées pour en rapporter des nouvelles. L'une étoit de 30 canons et l'autre de 20. Celle-ci, en revenant, a trouvé près de nos côtes un vaisseau anglois de 70 canons; elle l'a pris pour un vaisseau françois et s'en est trop approchée; ayant reconnu son erreur, il y a eu un combat très-vif. Le commandant de cette frégate, se voyant dans la nécessité ou de se faire échouer ou de se rendre, a pris le premier parti; ainsi il ne nous en coûtera que le corps de ce bâtiment, les Anglois n'ayant pas osé le suivre si près de la côte.

Depuis huit jours on parloit d'une grande affaire en Bohême entre les Prussiens et les Autrichiens. Cette affaire étoit d'autant plus vraisemblable, que l'on savoit le roi de Prusse à une demi-lieue de Prague; cependant M. de Staremberg, ministre de l'Impératrice, n'en avoit encore aucune nouvelle mardi dernier. On a su depuis qu'il étoit arrivé à Vienne une lettre d'un commissaire des guerres, venue de Prague, qui dit que l'armée prus-

sienne, forte de 100,000 hommes, parce que M. de Schwerin avoit joint le roi de Prusse, avoit attaqué les Autrichiens commandés par M. de Brown et qui n'étoient que 50,000, n'ayant pas été joints par l'armée de M. Daun. Il paroît que les Autrichiens ont fait une perte considérable, que leur infanterie a combattu avec beaucoup de valeur et s'est emparée du champ de bataille qu'elle a gardé pendant trois quarts d'heure, mais que la prodigieuse supériorité des Prussiens, surtout en cavalerie, leur avoit fait perdre cet avantage et étoit cause de leur défaite. Il paroît incroyable qu'une affaire arrivée le 6 n'ait été sue sûrement qu'avant-hier, et que l'on n'en ait encore dans ce moment-ci aucun détail. Il paroît encore fort singulier que les Autrichiens n'aient pas été assez instruits des mouvements du roi de Prusse pour se trouver en force vis-à-vis de ce prince, d'autant plus qu'ils auroient eu la supériorité du nombre s'ils avoient été réunis; et ce qui n'est pas moins difficile à croire, c'est que M. Daun, avec une armée de 60 ou 70,000 hommes, ait pu se laisser dérober plusieurs marches par M. de Schwerin, vis-à-vis duquel il étoit, et ne soit pas arrivé en même temps que lui. Il paroît certain par toutes les nouvelles que M. de Schwerin a été tué. Il seroit inutile de marquer aucun autre détail jusqu'à ce qu'on en soit assuré.

Bulletin du 14 *mai à Wesel.*

On a des nouvelles assurées que les Hessois ont enfin joint l'armée des Hanovriens, et que M. le duc de Cumberland passe le Weser; mais on est en même temps persuadé que c'est moins pour nous venir attaquer à présent que nous sommes en force, que pour consommer les subsistances qui peuvent se trouver en deçà de ce fleuve, et qui nous seroient cependant fort utiles lorsque nous nous porterons de ce côté-là.

Il nous arrive tous les jours des troupes d'infanterie ou de dragons; mais presque toute la cavalerie reste en arrière à Ruremonde et à Dusseldorf, à cause du défaut de fourrage dans cette partie-ci. On remet

les palissades du second chemin couvert de Wesel, et on va rétablir les angles saillants des ouvrages avancés que le roi de Prusse avoit fait miner; les brèches étoient très-peu considérables et peuvent être réparées en huit ou dix jours et à peu de frais.

Du dimanche 22, *Versailles.* — M. le contrôleur général a reçu des nouvelles de Constantinople de M. de Vergennes. Il lui mande que les Anglois ont fait une perte considérable dans l'Inde. Un nabab ayant disgracié un de ses ministres, cet homme est venu se réfugier à Chandernagor. Les François, à qui ce lieu appartient, n'ont pas voulu le recevoir; il a pris le parti d'aller à Golgota (1), comptoir anglois, où il a été reçu. Le nabab, irrité du procédé des Anglois, a marché à eux avec 100,000 hommes, il a fait main basse sur les Anglois qui étoient au nombre de 3 à 4,000, dont il y en a eu peu qui aient échappé au carnage. Golgota a été entièrement détruit, et on compte que la perte des Anglois va bien à 30 millions.

Détail de l'affaire du 6 *entre les Autrichiens et les Prussiens, envoyé de Vienne.*

Comme on n'a point encore de relation circonstanciée et positive de la bataille près de Prague du 6 de ce mois, des différents rapports de plusieurs officiers, des déserteurs et des prisonniers on a recueilli le détail suivant, en attendant que l'on soit en état de pouvoir en donner de plus etendus et de plus assurés.

Le 4 mai, S. A. R. eut avis que le roi de Prusse faisoit jeter des

(1) C'est par corruption que l'on a nommé ce comptoir Golgota; il est nommé ainsi dans les cartes avec la différence que c'est par un C au lieu d'un G; mais le veritable nom est Calicuta. Ce lieu est situé dans le royaume de Bengale, à 500 lieues de Pondichéry, mais seulement à 7 lieues du comptoir françois établi à Chandernagor. Les Hollandois ont aussi un comptoir fort proche de Calicuta. Tous ces établissements sont à l'embouchure du Gange, laquelle contient 150 lieues de pays. Le nabab de Bengale, qui est une espèce de gouverneur ou vice-roi fort puissant, mais dépendant du Mogol, et qui est celui qui vient de détruire Calicuta, fait son séjour en un lieu nommé Casarbasar. L'établissement que la Compagnie a fait à Mazulipatan est bien plus proche de Pondichéry, car l'on n'y compte que 80 lieues. (*Note du duc de Luynes.*)

ponts du côté de Rostock (1) et de Podbaba (2) pour passer la Moldau et se faire joindre par l'armée du maréchal de Schwerin du côté de Winorz (3), dans la vue de nous attaquer par notre droite ou de nous couper de nos magasins de Kollin (4) et de Kuttemberg (5). En conséquence de ces avis, S. A. R. changea la position de notre armée, en appuya la gauche à la ville de Prague et étendit sa droite vers Maleschitz et Biechowitz. Le 25, la tête de l'armée ennemie passa effectivement la Moldau, et on établit de notre part plusieurs batteries le long du front de notre camp.

A onze heures du soir, le Roi ne laissant qu'un petit corps sur le Weissenberg, avec grand nombre de canons, fit passer la Moldau à toute son armée, et sa jonction avec celle du maréchal de Schwerin se fit le 6 de grand matin. Immédiatement après, toute cette armée, qui passoit 100,000 hommes, se déploya; Schwerin marchant à grands pas par sa gauche chercha à déborder et à envelopper notre aile droite, pendant que le Roi tint en échec notre gauche. S. A. R., qui n'avoit qu'à peu près 55,000 combattants, se vit obligée par la manœuvre du maréchal de Schwerin à faire entrer sa seconde ligne dans la première et de la placer en forme d'équerre pour couvrir notre flanc droit. Comme notre gauche étoit soutenue par le canon de Prague, S. A. R. n'y conserva que 2 régiments de cavalerie et en porta 13 autres sur trois lignes, également dans notre flanc droit, pour l'assurer de plus en plus. Ces mouvements se firent à mesure que Schwerin s'étendoit pour nous prendre en flanc. Nous occupions plusieurs hauteurs, et le maréchal Schwerin en avoit également quelques-unes à franchir avant de pouvoir nous aborder.

Après les sept heures, le feu de notre artillerie commença; il fut suivi de celui de l'infanterie avec un succès si étonnant, que la première ligne de Schwerin, qui, selon le rapport des déserteurs, avoit ordre de nous attaquer la baïonnette au bout du fusil, fut culbutée et entièrement défaite, pendant que notre cavalerie attaqua, renversa et battit trois fois de suite celle de Schwerin. Les débris de sa première ligne ayant été culbutés sur la seconde, celle-ci fit feu sur eux, et avançant sur des monceaux de morts et de blessés, elle fut reçue et culbutée comme la première. Notre droite, poussant sa victoire, poursuivit dans le meilleur ordre l'ennemi fuyant au delà de six cents pas,

(1) Rostock, sur la Moldau, au nord de Prague.

(2) Podbaba ou Potthaba, entre Rostock et Prague.

(3) Entre Prague et Brandeiss.

(4) A l'est de Prague, sur l'Elbe.

(5) Au sud de Kollin. C'est tout à côté que se trouvent les eaux de Sedlitz.

et s'empara de 16 pièces de canon, enleva beaucoup de drapeaux fit grand nombre de prisonniers; mais ayant laissé par ce mouvement un vide entre elle et notre aile gauche, le roi de Prusse y fonça dement avec plusieurs colonnes et fit passer en même temps à bride un corps de cavalerie fraîche sur le terrain qu'avoit occ gauche pour prendre notre droite en dos. Par ces manœuvres aile victorieuse depuis près de trois heures, se vit enveloppée de parts; et pour comble de malheur, il s'éleva une poussière si vantable, qu'on ne put pas se reconnoître. Ainsi la confusion dans notre droite; il n'y eut plus moyen de rallier les troupes partie de l'infanterie fit cependant les derniers efforts pour re notre gauche, y réussit et se retira avec elle vers Prague, en disp terrain pas à pas. 2,000 chevaux de la droite tinrent ferme à c distance du champ de bataille, et protégèrent les troupes en dé On sauva toute l'artillerie de réserve, presque tous les gros b les pontons, la caisse militaire, et tout cela se trouva rassem à Beneschau (1) avec près de 16,000 hommes de notre droite.

De l'aveu unanime de tous les déserteurs, dont le nombre es en deux jours à près de 3,000, le roi de Prusse a perdu au c 20,000 hommes en morts et blessés.

N'ayant pas de nouvelle de notre aile gauche qui s'est jeté Prague, nous ne saurions évaluer notre perte, qui en morts pas être considérable; en blessés et en prisonniers elle va à hommes, selon le rapport des déserteurs et de plusieurs des nos prisonniers qui se sont échappés.

M. le maréchal de Brown est blessé. On dit M. le maréchal rin tué (2). Le général Fouquet tué avec quatre ou cinq autre

---

(1) Au sud-est de Prague, sur la route de Prague à Tabor.

(2) Cette nouvelle s'est trouvée très-vraie; et quoique le roi de Pr fait une grande perte par la mort de ce général, il y a grande appare ne l'aura pas beaucoup regretté. M. de Schwerin étoit un homme d'u médiocre, mais il avoit avec raison la plus grande réputation dans le une grande expérience, l'esprit juste et sage. Il en donna une preuve taille de Molwitz, que le roi de Prusse crut si bien perdue qu'il é parti et avoit fait 7 ou 8 lieues; il auroit même été plus loin s'il n' trouvé en son chemin une ville dont on lui ferma les portes. M. de S sans s'effrayer du désordre dans lequel étoit l'armée dans ce moment les affaires et finit par remporter la victoire. Il fut blessé au genou d occasion et fut porté à Prague. Le roi de Prusse, averti, revint au ayant donné les ordres nécessaires dans ce moment, on pourroit cr songea à aller voir M. de Schwerin, qu'on lui avoit dit porté dans s cause de sa blessure; mais au lieu de lui donner cette marque de bien placée, il donna ordre qu'on le lui apportât, puisqu'il ne pou

roux prussiens. M. le général Winterfeld dangereusement blessé. Pendant la bataille, le général Breek attaqua avec un corps de Croates la ville de Brandeiss (1), y força le sabre à la main un bataillon prussien, en sabra une centaine d'hommes, et après avoir ruiné le pont de l'ennemi, il ramena 678 prisonniers au camp du maréchal Daun, avec 5 drapeaux, 2 pièces de canon, 500 chevaux et un riche butin. Il se trouve parmi les prisonniers un lieutenant-colonel, et tous les autres officiers du bataillon qui n'ont pas été tués.

M. le maréchal Daun trouva en arrivant à son armée l'ordre de se joindre à celle de S. A. R.; il fit tous les efforts possibles pour y arriver à temps, mais il ne put atteindre Bœmisch-Brod (1) que le 6 vers le midi; il se trouva par conséquent encore à deux postes de Prague le jour de la bataille; il resta à Bœmisch-Brod jusqu'au 9, en dé-

---

marcher. Il raisonna quelque temps avec lui sur ce qu'il y avoit à faire en conséquence de sa victoire. On peut croire que M. de Schwerin fut piqué d'un traitement si singulier, mais il étoit trop sage pour en rien marquer. Il se fit porter à Prague après la bataille, et alla d'abord chez M. de Séchelles qui sortoit pour l'aller voir, ayant su son arrivée; il lui demanda à dîner et lui dit qu'il partiroit le lendemain pour aller aux eaux de Sedlitz. M. de Séchelles le retint un jour de plus pour avoir le temps de donner des ordres afin qu'il trouvât une maison commode aux eaux. Il profita de cette occasion pour raisonner avec ce général, qu'il trouva très-instruit sur ce qui regardoit la Bohême; mais ce qu'il remarqua avec étonnement, c'est que bien loin de laisser apercevoir aucun ressentiment de la manière dont le roi de Prusse l'avoit traité, il ne parla de ce prince à M. de Séchelles qu'avec les plus grands éloges et les plus flatteurs.

J'ai marqué dans le temps que le roi de Prusse étant arrivé à Prague avec ses troupes, dans le temps que l'on ne l'y attendoit pas, et que M. de Broglio alors commandant l'armée en étoit éloigné de 15 ou 20 lieues, M. de Séchelles avoit fait fournir aux troupes du roi de Prusse toutes les subsistances qu'il demandoit; il en rendit compte sur-le-champ à M. de Broglio, qui dans l'instant lui écrivit une lettre fort vive sur ce qu'il avoit appris de ces fournitures. M. de Séchelles s'en embarrassa peu, ayant de bonnes raisons, et ne fut point désapprouvé. Le roi de Prusse, fort content de la promptitude avec laquelle M. de Séchelles avoit fait tout ce qu'il désiroit, voulut l'entretenir; il fut tête à tête avec lui depuis six heures du soir jusqu'à onze heures; il ne lui dit jamais un mot de M. de Schwerin, mais il lui parla beaucoup de M. de Broglio, qu'il laissoit, et de tout le ministère qu'il ne traitoit pas bien, à commencer par M. le cardinal de Fleury. Dans cette longue conversation il ne lui échappa pas un seul mot que de très-convenable sur la personne du Roi. J'oubliois de marquer qu'après la bataille de Molwitz, le roi de Prusse envoya M. de Schwerin à son régiment. (*Note du duc de Luynes.*)

(1) Sur la route de Kollin à Prague et à 8 lieues de Prague.

campa ce jour-là et se replia sur Kollin, où il va être renforcé par le corps de Beneschau, celui de Nadasty et d'autres tant d'infanterie que de cavalerie qui sont déjà en pleine marche.

Du mardi 24. — Mme la comtesse de Noailles (Arpajon) présenta avant-hier Mme de Saint-Exupéry. Elle est fille de M. de Cugnac (Cugnac et Dampierre, c'est la même chose). La mère de Mme de Saint-Exupéry est fille de M. Guyon, fils de la fameuse Mme Guyon, et frère de feu Mme la duchesse de Sully. M. Guyon a laissé un fils et une fille. Le fils, qui s'appelle M. de Dizier, avoit épousé une fille de M. de Champignelles qui est vivante, et la fille avoit épousé M. de Cugnac. M. de Saint-Exupéry est neveu du doyen du chapitre de Notre-Dame; il a parole d'un bâton d'exempt des gardes du corps; il a désiré que sa femme fût présentée avant qu'il eût son bâton.

Le Roi alla souper hier à Saint-Hubert; il va aujourd'hui à Choisy et en revient demain; il n'y a que des hommes à ce voyage, dont voici les noms : MM. de Thomond, de Baschi, de Monteynard, duc de Nivernois, d'Hautefort, de Tingry, de Croissy, d'Estissac, et duc de la Vallière.

Du jeudi 26. — M. et Mme de Moras ont loué, depuis peu de temps, de M. de Sade, sa petite maison de Clatigny près Versailles; ils la louent 1,000 écus. Elle est toute meublée de meubles de toile assez honnête. M. de Sade demeure chargé du jardinier. M. de Sade a acheté cette maison de la succession de Mme de Ventadour, Mme de Ventadour l'ayant donnée à M. de la Courneuve, son écuyer, qui l'a vendue à M. de Sade. Elle a été bâtie par un M. d'Alençon qui la vendit à Mme de Ventadour. Ce M. d'Alençon avoit été gouverneur du feu maréchal de Saxe, qui avoit conservé beaucoup de confiance en lui et l'a fait un de ses exécuteurs testamentaires. Il avoit été auparavant gouverneur d'un grand seigneur de Pologne nommé M. d'Oginski. C'est le fils de ce M. d'Oginski qui est depuis trois mois en France, qui a

beaucoup de talent pour la musique, jouant supérieurement de la harpe et du violon, et qui vient de partir avec M. le duc d'Orléans pour l'armée en qualité de son aide de camp.

M. d'Alençon se cassa le bras en levant une glace de son carrosse et en mourut. Il a laissé une veuve et un fils. Le fils a épousé une nièce de Mme Dufour, première femme de chambre de Mme la Dauphine.

Du lundi de Pentecôte, 30 mai, Versailles. — On m'envoya il y a quelques jours le testament de Mme de Joyeuse. Elle fait plusieurs legs, mais fort petits : à des religieuses, à Amiens, 150 livres une fois payées pour un service qui se fera avec communion générale de toute la communauté, et outre cela un annuel qui leur sera payé; elle laisse encore outre cela 300 livres à ces mêmes religieuses. Elle demande qu'il soit dit 500 messes dans différentes communautés qu'elle nomme. Elle donne 100 livres aux pauvres, et veut outre cela qu'on en habille douze. Elle laisse 15 livres à des sœurs grises, à la condition d'une messe avec communion générale; même somme et même condition à une autre communauté. Elle demande une messe de *requiem* par semaine pendant vingt ans. Tous ces legs à prendre sur le plus clair de son bien. Elle donne pour tout 200 livres de rente viagère à des gens qui lui sont attachés. A l'égard de ses biens, elle veut qu'ils soient partagés entre ses enfants suivant la coutume des lieux. Elle donne à son fils aîné une terre nommée Famechon, qui est je crois en Picardie, sur laquelle il avoit les quatre quints dans la moitié; elle veut qu'il ait le total, et que ses autres enfants se récompensent sur ses autres biens. Cette terre est substituée, elle continue la substitution. On prétend que Mme de Joyeuse avoit eu un million de biens. Son fils aîné dit qu'autant qu'il en peut juger il ne croit pas qu'il lui en revienne plus de 9 ou 10,000 livres de rente. Elle laisse trois enfants : l'aîné, qui a épousé Mlle de Cailly; un

autre garçon qu'on voit peu dans ce pays-ci, et une fille qui a épousé M. d'Ecquevilly.

La Reine fit ses dévotions avant-hier; et quoique ce fût la veille de la Pentecôte, elle joua avant souper chez elle et après souper chez Mme de Luynes comme à l'ordinaire.

Il y eut hier chapitre de l'Ordre; mais il ne dura qu'un moment. M. de Saint-Florentin présenta au Roi les informations de vie et mœurs de M. d'Ossun. L'appel qu'on fit ensuite ne fut pas long, car il n'y avoit que 27 chevaliers; je ne compte point Mgr le Dauphin ni les princes du sang; il n'y en avoit que cinq : M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé et M. le comte de la Marche étant partis il y a déjà plusieurs jours. Ce fut Mme de Lastanges (l'Hôpital) qui quêta, et M. l'archevêque de Narbonne qui officia. Après la grande messe se fit la réception de M. de Stainville. M. le maréchal de Tonnerre et M. le Premier furent ses parrains. L'après-dînée, il y eut sermon à l'ordinaire. Comme c'est un sermon détaché, souvent les prédicateurs ne sont pas si bons que ceux de l'Avent et du Carême; celui-ci cependant a paru bien réussir; il s'appelle Cambacérès; il est du diocèse de Narbonne et chanoine de Montpellier; il a été pendant quelque temps chapelain de Mme la Dauphine. Il est grand, maigre, assez jeune pour un prédicateur; il n'a pas autant de voix qu'on en pourroit désirer. Son sermon étoit sur la grandeur de la religion; il le divisa en trois points : que la folie de la religion, c'est-à-dire de la croix, est la souveraine sagesse de Dieu; que la foiblesse de la religion, c'est-à-dire de ceux qui ont été chargés de la prêcher, est une preuve de la force toute-puissante de celui qui l'a établie; enfin que l'humiliation de la religion, c'est-à-dire les souffrances et les persécutions de ses ministres et de ceux qui l'ont professée, est ce qui prouve le plus sa gloire et sa grandeur. Il supprima ce troisième point pour que son sermon ne fût point trop

nais en finissant le second, il dit qu'il étoit de foi religion subsisteroit à jamais, mais qu'il n'étoit lit qu'elle subsistât toujours dans les mêmes es qui en faisoient une profession ouverte aujour- e fut de là qu'il prit l'occasion de son compli- l dit qu'il y avoit lieu d'espérer que la religion rveroit en France; que le Roi la protégeroit et tiendroit toujours; que le sang de saint Louis ne eroit point; que l'on voyoit les bontés particu- e Dieu sur le Roi et combien il avoit paru occupé nservation; qu'on ne pouvoit douter que la re- sance et la piété de S. M. ne lui fissent faire de s réflexions sur le frivole des couronnes de la t ne lui fissent sentir que tout l'anuit dont il est envi- perd et s'évanouit dans un instant; et que du plus trône on passe dans l'éclat du tombeau dans un t toujours imprévu; que S. M. suivroit certaine- s grands exemples des Théodose, des Charlemagne aint Louis; qu'elle assureroit par ce moyen le des vœux que ses peuples faisoient pour elle et s'acquerroit en même temps la couronne éter- ule digne de ses désirs.

le sermon, le Roi entendit de suite en bas les hantées par la grande chapelle. Il remonta un chez lui après vêpres et y reçut la présentation l'Estampes, qui fut présentée par M^me^ de la Ferté- ; il n'y avoit à la présentation que M^me^ de Flava- e Roi, fort peu après, retourna au salut, après l reçut une autre présentation. M^me^ la maréchale mbourg (Villeroy) présenta M^me^ de Lastic (Mé- sœur de M^me^ de Castellane. Il y a déjà trois ou ans que M^me^ de Lastic est mariée; mais une gros- sa mauvaise santé l'ontempêchée d'être présentée t. M^me^ de Luxembourg l'a présentée parce que Lastic sont parents des Montmorency.

prends que M^me^ Grimod mourut hier à Paris; elle

avoit cent-trois ans et avoit toujours joui d'une très bonne santé; elle logeoit dans la même maison que M. maréchal de Coigny et étoit son intime amie.

Mme Prohingue, qui a été comédienne à la cour du roi Auguste et sa maîtresse, et qui avoit épousé M. de Prohingue, lequel avoit été page de Mme la Duchesse, vient de se marier à M. de Velins, homme de qualité de Franche-Comté; elle lui a donné 700,000 francs d'argent comptant. Mme Prohingue a au moins soixante-dix ans.

Du mardi 31. — On m'a envoyé ces jours-ci les dispositions de Mme Grimod. Elle laisse son bien à ses enfants et petits-enfants suivant les coutumes; elle donne à M. de Malesherbes un diamant de 100,000 livres; elle lui avoit déjà donné il y a quinze jours pour 30,000 livres de vaisselle et un diamant de 3,000 livres.

Le Roi vient d'accorder un brevet de lieutenant de frégate et une gratification de 400 livres à M. Rozier, commandant le navire *le Robuste*, qui a soutenu, plusieurs combats contre une frégate angloise beaucoup plus forte et contre un corsaire de 200 hommes d'équipage. Le Roi a donné aussi une épée au lieutenant de ce navire, 3,000 livres de gratification à l'équipage et aux volontaires embarqués sur ce bâtiment, 400 livres à M. de Saint-Rome, qui commandoit les volontaires, et 300 au lieutenant nommé Gaignereau.

JUIN.

Un hermaphrodite. — Détails sur les violences exercées contre l'électrice de Saxe à Dresde. — Nouvelles de Bohême. — Nouvelles diverses. — Le cardinal de Luynes nommé président du bureau des communautés. — Le duc de Berry nommé grand maître de Saint-Lazare. — Nouvelles de la Cour. — Procès de la princesse de Talmond contre le comte Ossolinski. — Affaire religieuse à Orléans. — Abbayes données. — Manufacture de Sèvres. — Nouvelles de l'armée de Westphalie. — Nouvelles diverses. — Nouvelles de l'armée de Westphalie. — Nouvelles de la Cour. — Le Pape donne sa

portrait et ses œuvres à la Sorbonne. — Nouvelles de Westphalie ; affaire de Bielefeld. — Nouvelles diverses. — Lettres de la Reine. — Nouvelles des armées. — La feuille des bénéfices donnée à l'évêque de Digne. — L'ordre de Saint-Lazare. — L'abbé de Bernis nommé ministre des affaires étrangères. — Défaite du roi de Prusse à Kollin. — Lettres du maréchal Daun à l'Empereur et de l'Impératrice à Louis XV sur la bataille de Kollin. — Levée du siége de Prague. — Grâces à M. Rouillé.

Dumercredi 1^er^, *Versailles.* — M. d'Osmond mourut subitement, le jour de la Pentecôte, après dîner ; il s'étoit confessé le matin. C'étoit un gentilhomme qui avoit été attaché à M. le Duc ; il avoit au moins soixante-dix ans et étoit retiré depuis longtemps dans une communauté et vivoit dans une très-grande piété.

Il arriva hier ici un événement mémorable en fait d'anatomie. Une sage-femme apporta à M. Senac un enfant d'une pauvre femme dont elle venoit d'accoucher, et lui demanda sur quelle dénomination de sexe il falloit le faire baptiser. M. Senac, après un mûr examen, n'osa décider et renvoya l'enfant à M. Lieutaut, qui n'osa non plus prononcer aucun jugement, disant cependant qu'il y avoit plus de vraisemblance que c'étoit un garçon. La question présente est de savoir si on ne demandera pas à M. l'archevêque la permission de l'ondoyer, vu le cas extraordinaire, pour se donner des connoissances plus sûres pour le baptiser.

Il y a ici depuis deux jours un abbé Laudron (1) qui est venu faire sa cour à M^me^ la Dauphine, et voyager en France. C'est un jeune homme, âgé de trente-deux ans, qui a une figure assez agréable ; il est né en Tyrol et a toujours voyagé depuis l'âge de dix ans. Il étoit à Dresde dans le temps de l'invasion du roi de Prusse et lorsque ce prince envoya ordre d'entrer dans les archives ; on

(1) M. l'abbé de Laudron est fils de la gouvernante de M^me^ la Dauphine. Le Roi lui accorda il y a quelques années, à la recommandation de M^me^ la Dauphine, l'abbaye de Saint-Crépin, à Soissons, qui vaut 7 ou 8,000 livres de rente ; il y a une fort belle abbatiale. (*Note du duc de Luynes.*)

sait que la reine de Pologne alla elle-même à la porte des archives, et dit à l'officier chargé de cette commission qu'on n'y entreroit point à moins que l'on n'usât de violence à son égard. Cet officier se jeta à ses pieds et lui dit qu'il étoit le plus malheureux de tous les hommes; qu'il savoit le respect dû à la majesté royale, qu'il lui en devoit encore personnellement étant né son sujet, mais qu'il avoit des ordres si précis du roi de Prusse, son maître, qu'il ne pouvoit y manquer. La Reine insista, et l'officier, par respect, se retira et en alla rendre compte à l'officier supérieur. Celui-ci ayant reçu de nouveaux ordres fit supplier la reine de Pologne de faire donner la clef, ayant l'ordre précis de faire enfoncer la porte en cas de refus. M. de Laudron, voyant la désolation de la Saxe, n'a pu soutenir ce spectacle et est venu en France pour quelque temps. Il est fort connu de toute la famille royale de Pologne, mais il n'avoit jamais vu M^me^ la Dauphine; il n'étoit pas encore en Saxe quand elle en est partie. Il est chanoine d'Olmutz, capitale de la Moravie, et de Warmie qui est à quelque distance de Dantzick; c'est en cette dernière qualité qu'il est sujet du roi de Pologne. Les Laudron sont des anciens comtes du Tyrol. M. de Laudron, comme chanoine de Warmie, porte un cordon rouge avec une croix d'or.

Du jeudi 2. — On trouvera ci-après un extrait des nouvelles de Bohême du 21 mai.

M. le prince Charles est dans Prague avec 45,000 hommes d'infanterie et 3,000 chevaux (1), des vivres pour plusieurs mois et des munitions de guerre de toute espèce en abondance. M. le maréchal Daun doit être à présent au camp de Deutsch-Brod (2), qui est excellent, avec 50,000 hommes, et en doit recevoir incessamment 15,000 que mène M. de Nadasty; il sera joint successivement par de l'infanterie

(1) Sur quoi 2,000 chevaux et 28 ou 30 bataillons qui n'ont point combattu. (*Note du manuscrit.*)

(2) Sur la route de Brünn à Prague.

que l'Impératrice tire de Hongrie et de Moravie au nombre de 17,000 hommes (1) et ensuite d'environ 10,000 dont la plus grande partie se compose de cavalerie qui a perdu ses tentes à la bataille, et de cavaliers à pied qu'on va remonter ; plus, des troupes irrégulières qu'on a demandées en Hongrie dont le nombre n'est pas fixé ; plus, les 6,000 hommes de M. le duc de Wurtemberg et les 4,000 Bavarois qui ont été retardés à cause de l'événement du 6 mai.

Il paroît bien vérifié que le roi de Prusse a perdu près de 25,000 hommes tués, blessés ou désertés, et que la perte des Autrichiens, y compris les prisonniers, n'excède pas 6 ou 7,000.

Il arriva hier un courrier de Bohême ; tout ce qu'on en dit, est que M. Daun est encore à Czaslau. Le roi de Prusse est toujours devant Prague et fait venir de la grosse artillerie ; mais il est impossible qu'il imagine d'assiéger cette place ; il a perdu à la bataille du 6 tous ses bas officiers, et a eu 17 ou 18 officiers généraux tués ou blessés ; toute la tête de son infanterie a beaucoup souffert, et après sa victoire 3,000 hommes de ses troupes ont déserté (2).

Il paroît qu'en Westphalie on n'attend que le moment d'être assuré des subsistances pour marcher en avant, et que ce sera d'ici à huit jours.

L'enfant de sexe incertain dont j'ai parlé ci-dessus a été baptisé comme garçon.

Du vendredi 3. — Il paroît que plus on approfondit la victoire des Prussiens, du 6, et moins elle se trouve con-

---

(1) On a vu par les nouvelles publiques que la Hongrie a offert à l'Impératrice un secours de troupes considérable, mais l'Impératrice n'a voulu que ces 17,000 hommes. L'Impératrice a réduit ses régiments de quatre bataillons à trois, elle n'en a pris que deux pour la guerre ; le troisième est dans les garnisons. Tous les bataillons sont de 800 hommes, non compris la compagnie de grenadiers qui est de 100 hommes. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Il est de règle qu'on ne peut pas entreprendre le siége d'une place que l'on n'ait assez de soldats pour que les troupes qui montent la tranchée aient au moins quatre jours de repos, et il est démontré par l'étendue connue de la ville de Prague qu'il faudroit 25,000 hommes pour monter la tranchée devant cette place. On peut conclure de là de l'impossibilité où est le roi de Prusse de former un siége avec [les forces dont il dispose], surtout vis-à-vis une garnison de 48,000 hommes. (*Note du duc de Luynes.*)

sidérable. Le roi de Prusse avoit annoncé lui-même la prise de 250 pièces de canon, et dans le fait les Autrichiens n'en ont perdu que 13 et en ont pris 6 qui sont actuellement dans Prague. M. Daun n'est point encore à Deutsch-Brod; il est resté à Czaslau. Rien n'est plus beau que les 50,000 hommes de troupes qui sont actuellement sous ses ordres. Il y a dans ce nombre 2 régiments de cavalerie qui étoient à la bataille du 6 et qui ont perdu environ un escadron avec leurs tentes et leurs équipages; on les envoie en Moravie pour se rétablir; ils rentreront en campagne au plus tard au commencement du mois prochain.

M. le chevalier de Langeac est mort de la petite vérole, en trois jours, à l'armée du Bas-Rhin. MM. de Langeac étoient trois frères; l'un est colonel du régiment de Conty et l'autre est abbé. Leur mère est Pradnoue; le nom de leur grande mère étoit Melun; elle étoit veuve d'un M. de Melun quand elle épousa M. de Langeac.

MM. de Marbeuf ont demandé ce matin l'agrément du Roi pour le mariage de M. de Marbeuf, colonel de dragons et neveu de l'abbé, avec la fille de M. Michel, gros négociant de père en fils depuis six ou sept générations, et fort riche; il est directeur de la compagnie des Indes. Le régiment de dragons de M. de Marbeuf est en Bretagne; il a eu permission de revenir pour se marier (1).

Le Roi travailla hier avec M. de Saint-Florentin sur la feuille des bénéfices, et donna une abbaye à un abbé de la Rochefoucauld, parent du feu cardinal et auquel il s'intéressoit beaucoup. S. M. nomma aussi à deux abbayes de filles. On ne sait pas cependant encore si c'est à M. de Saint-Florentin que le Roi a donné la feuille.

Le Roi a donné à mon frère la présidence qu'avoit feu M. le cardinal de la Rochefoucauld du bureau des com-

(1) On donne actuellement 25,000 livres de rente à la fille. Les mariés seront nourris pendant quatre ans. M. Michel n'a que deux filles et un garçon. (*Note du duc de Luynes.*)

nunautés. Le président de ce bureau a l'honneur de travailler avec le Roi une fois l'année pour lui rendre compte du travail du bureau. Il y avoit dans ce bureau une place de maître des requêtes vacante par la nomination de M. de Miromesnil ; mon frère a demandé au Roi cette place pour M. Morel de Vindé.

Du samedi 4. — On parle depuis longtemps de la grande-maîtrise de Saint-Lazare possédée ci-devant par M. le marquis de Nerestang, depuis par M. le marquis de Dangeau, et donnée à sa mort à M. le duc d'Orléans, fils du Régent. Le Roi n'y avoit point nommé depuis la mort de M. le duc d'Orléans, et on a su depuis quelque temps que l'intention de S. M. étoit de la donner à M^gr^ le duc de Berry ; je ne sais que d'hier que cela est fait. M. de Saint-Florentin est chargé du détail de ce qui concerne cet ordre. Le grand-maître avoit des droits à la réception de chaque chevalier qui montoient à environ 500 livres ; les chevaliers payoient outre cela 500 autres livres pour les frais de réception et droits des officiers inférieurs. Par le nouvel arrangement, il ne leur en coûtera plus que 500 livres au lieu de 1,000, le Roi voulant qu'il soit fait remise des droits du grand-maître.

J'ai toujours oublié d'écrire que le petit Bontemps reçut il y a environ quinze jours les cérémonies du baptême ici dans la chapelle ; il fut tenu par le Roi et par Madame ; il a environ dix-huit ans ; c'étoit immédiatement avant son mariage.

J'ai oublié aussi de parler de la mort de M^me^ de Villemur, mère de M^me^ de Saint-Séverin ; elle mourut il y a environ deux mois ; elle étoit fort âgée et avoit toujours conservé une bonne santé.

Du dimanche 5. — Le Roi a signé aujourd'hui le contrat de mariage de M. de Lordat avec M^lle^ de Seignelay. M. le duc de la Force a aussi fait signer le contrat de mariage de sa petite-fille avec M. de Caumont dont j'ai parlé ci-dessus.

M. le chevalier de Talaru a pris congé aujourd'hui; il s'en va à Toulon.

Du mardi 7, Versailles. — On apprend par une lettre de Lorraine, du 30, que le procès de M^me^ la princesse de Talmont venoit d'y être jugé à la cour souveraine de Nancy. Il paroît que ni M^me^ de Talmont ni M. le comte Ossolinski, sa partie adverse, ne sont contents du jugement, car ils en ont appelé au conseil du roi de Pologne. Pour entendre cette affaire, il faut expliquer en deux mots l'origine de la contestation. M. le comte Ossolinski, resté veuf avec deux garçons, épousa à Varsovie, en 1732, la fille du palatin de Russie, de trente ans plus jeune que lui, et dont le père, le prince Jablonowski, étoit frère de la princesse mère du roi de Pologne. Le prince Jablonowski n'avoit que deux filles; l'aînée est M^me^ la princesse de Talmont. M^me^ la comtesse d'Arquien, grand-mère maternelle de M^me^ d'Ossolinski, lui donna par contrat de mariage 100,000 florins de Pologne, et M. d'Ossolinski lui assura 100,000 autres florins. Les lois du pays permettent aux nouveaux mariés, trois semaines après leur mariage, de se faire un don mutuel pour en jouir leur vie durant; c'est ce qu'on appelle advitalité (1). M^me^ d'Arquien s'engagea outre cela à donner pour 50,000 florins de pierreries à sa petite-fille. M. d'Ossolinski étoit grand-trésorier de Pologne; il renonça à cette charge pour suivre le roi Stanislas, pour lequel il a toujours marqué le plus grand attachement. Il fut fait grand-maître de sa maison avec 72,000 livres d'appointements; il eut 9,000 livres de pension du roi de France;

(1) Cet acte d'advitalité fut fait le 21 mars 1732. Le mari donne à sa femme, en cas qu'elle lui survive, la jouissance d'une partie de ses biens, et la femme assure au mari, s'il lui survit, l'usufruit de tous ses biens meubles et immeubles; mais après la mort du survivant, les biens qui n'auront été qu'en usufruit passeront aux héritiers du prédécédé, de manière que chacun des biens des deux époux seront conservés à sa famille. (*Note du duc de Luynes.*)

les de Lorraine et réunit Einville au domaine; il
na aussi des ménageries à plusieurs de ses mai-
e campagne, avec des bâtiments qu'il avoit fait
ses dépens. Mme Ossolinska mourut à Lunéville le
ier 1756. M. d'Ossolinski mourut six mois après.
fait son légataire universel M. le comte Osso-
son petit-fils. Il faut observer que par le contrat
iage de M. Ossolinski, il est dit précisément que
e épouse aura la moitié dans tous les dons royaux,
lle ne pourra être induite à en disposer ni à les
à peine de nullité. Il auroit été de règle de faire
n inventaire après la mort de Mme Ossolinska;
Ossolinski étoit déjà bien malade, et Mme de Tal-
e voulut avoir aucune discussion d'intérêt avec
ne fut question que de conciliations à l'amiable,
sèrent par M. le maréchal de Belle-Isle et que la
e M. Ossolinski empêcha de terminer. Il auroit
scuter en particulier la succession de Mme Osso-
mais M. Ossolinski étant mort, les deux succes-
sont trouvées confondues. On a estimé lesdites
ccessions à un million; Mme de Talmont prétend
peuvent aller à 1,200,000 livres. Mme de Talmont,
équence, a prétendu qu'il devoit lui en revenir
livres. Il y avoit eu un projet d'accommodement

de soutenir ses droits au conseil souverain de
cour, par son jugement, a accordé à M^me
t la moitié des 200,000 livres assignées sur
ne d'Einville, et 50,000 florins pour les bijou
le contrat de mariage de M^me sa sœur. Ce ju
auroit besoin d'être expliqué, et c'est par cette
les deux parties en ont appelé. Si M^me de T
avoir la moitié de tous les dons royaux aux te
son contrat, elle doit donc avoir la moitié des 100
s, des 300,000 livres et du fonds des 200,000
assignées sur Einville ; on ne peut trop compre
que c'est que les 200,000 livres qui lui sont ad
L'article des pierreries est une affaire de calcul e
mation.

On apprend d'Orléans que la dernière déclara
Roi enregistrée au lit de justice, au sujet de l'adm
tion des sacrements, et conforme au bref du Pa
été exécutée sans difficulté. Un vicaire ayant été
pour un malade, qui lui a fait connoître ses sen
d'une manière scandaleuse, a demandé à lui pa
particulier, ce qui lui a été refusé ; il a été faire
nonciation au bailliage ; il a encore retourné
malade, qu'il n'a pu voir seul et qui est mort san
ments. Le bailliage a trouvé la conduite du vicaire
règle.

Le Roi, dans son dernier travail avec M. de Sa
rentin, a donné à l'abbé de M....., chan
Notre-Dame, l'abbaye de Livry vacante par la
M. de Périgny, et à l'abbé Tudert, conseiller-
Grande Chambre, une abbaye qu'avoit feu M. le
de la Rochefoucauld. On prétend que tous ces b
n'ont été donnés qu'en conséquence du travail qu
faire M. le cardinal de la Rochefoucauld avec le Ro
même qu'il tomba malade, et que l'abbaye qui a été
à l'abbé de la Rochefoucauld, et dont j'ai parlé ci
étoit un arrangement projeté par M. le cardinal d

chefoucauld qui venoit d'obtenir l'union d'un bénéfice à l'archevêché de Bourges.

On étoit incertain de la volonté du Roi pour l'abbaye de Cluny ; cette affaire est enfin décidée. Le chapitre qui avoit eu ordre de suspendre son élection, a eu permission d'y travailler, et il paroît que la volonté du Roi est que le choix du chapitre tombe sur M. l'archevêque d'Alby, parent du cardinal, et pour qui il avoit beaucoup d'amitié. On prétend que malgré le travail du Roi avec M. de Saint-Florentin, ce n'est point encore une preuve que la feuille des bénéfices soit donnée à ce ministre.

Il y a quelques jours que Mlle de Mailly, âgée de quarante-cinq ans, mourut à Saint-Cloud ; elle étoit sœur de M. de Mailly-d'Aucourt, inspecteur de cavalerie.

L'ancien évêque d'Orléans mourut à Orléans le 4 de ce mois ; son nom étoit Paris. Il avoit été sacré évêque titulaire d'Europée en 1724. Il avoit donné sa démission de l'évêché d'Orléans en 1753. Il s'étoit chargé du soin de ce diocèse depuis l'exil de l'évêque d'aujourd'hui. Il a été enterré dans la cathédrale sans aucune cérémonie, comme il l'avoit ordonné.

Du jeudi 9, *Dampierre*. — Mgr le Dauphin alla, il y a quelques jours, à la manufacture de porcelaine à Sèvres ; il fit donner des gratifications aux ouvriers et fit plusieurs emplettes pour Mme la Dauphine et pour ceux qui eurent l'honneur de le suivre. Mesdames y ont été aussi. Le Roi y fut, il y a environ quinze jours ; c'est pour la seconde fois. Cette manufacture, établie d'abord à Vincennes, fut transportée à Sèvres au mois d'août dernier. Je dois avoir parlé du bâtiment immense qui a été construit par les entrepreneurs auprès de l'ancienne verrerie, laquelle a été transportée de l'autre côté de Sèvres, au-dessous de Bellevue. J'allai, il y a quelque temps, voir cette manufacture de Sèvres. Les entrepreneurs y ont fait faire un appartement pour le Roi, composé d'une grande antichambre qui serviroit de salle des gardes ; à gauche est

une grande chapelle dont l'autel peut se voir de toutes les pièces de l'appartement. A la suite de la chapelle est une grande chambre et un très-grand cabinet. Sous cet édifice sont de grands souterrains bien voûtés et fort clairs, et au premier étage, un corridor d'une longueur prodigieuse qui distribue à différentes salles, plus ou moins grandes, suivant l'espèce ou le nombre des ouvriers. Dans la salle des peintres, ils sont 60 qui travaillent chacun à différents ateliers suivant leurs différents talents. Ils sont payés à différents prix, aussi à proportion. Il y en a qui gagnent jusqu'à 1 louis par jour, et le premier peintre qui est à la tête de tout l'ouvrage gagne 2 louis. Les ouvrages de peinture paroissent déjà portés à une grande perfection; le blanc y est fort beau ; mais l'inconvénient jusqu'à présent est la trop grande cherté. La peinture bleue augmente cette cherté considérablement, et c'est dans cette espèce de porcelaine qu'ils débitent davantage. Des vases pour mettre des fleurs dans une chambre s'y vendent 25 louis ; des pots à oille, 50 ; des tasses à café avec la soucoupe, 2 louis. L'appartement du Roi n'étoit pas encore meublé quand j'y fus il y a environ six semaines. On travailloit aussi à un magasin pour exposer les marchandises en vente, et le public ne pouvoit encore y entrer; il falloit un billet de M. le contrôleur général. Il y a actuellement environ 500 ouvriers, qui doivent être logés dans le bâtiment lorsqu'il sera entièrement fini. Cela est encore bien différent de la manufacture de Saxe, où il y avoit avant l'invasion du roi de Prusse environ 1,500 ouvriers. Le Roi a une part dans l'entreprise de la manufacture de Sèvres; je crois que c'est un cinquième. Le bâtiment et le transport de Vincennes à Sèvres a obligé les entrepreneurs à de grandes avances.

On trouvera ci-après ce que l'on sait de la position où doivent être nos troupes en Westphalie. Il est question de porter une armée sur le Haut-Rhin pour garantir les Électeurs qui se sont déclarés pour l'Impératrice de l'invasion

ıpes prussiennes; ils en sont fort menacés et sur-
lecteur palatin, qui a envoyé 6,000 hommes de
troupes à l'armée de M. le maréchal d'Estrées. L'é-
de Bavière a fait faire des représentations au
'russe, qui a répondu d'une manière très-haute
mbarrassoit peu des petits princes, qu'il sauroit
ttre à la raison quand il auroit fini des affaires
portantes, et qu'il se mettoit même peu en peine
ance.

e Goyon et d'Épinay ont monté ce matin dans les
s de la Reine pour la première fois. C'étoit en re-
le la paroisse Notre-Dame à Versailles, où la Reine
lu la grande messe (1).

dispositions faites par M. le maréchal d'Estrées, voici quelle
e la position de nos troupes le 8. M. le maréchal d'Estrées
rœck (2) avec environ 55 bataillons et 40 escadrons.
du camp de Hamm à Rhéda, environ 15 bataillons.
rince de Soubise à Lipstadt; 26 bataillons, 20 escadrons,
ls et les volontaires royaux, avec des régiments de cavalerie
ns derrière lui.

Position de l'armée hanovrienne.

umberland à Brackwede (3), environ 18,000 hommes à Bie-
giments prussiens.
erg, un gros détachement pour couvrir la communication
ede à Paderborn, environ 15,000 hommes.

s nouvelles postérieures à celles ci-dessus on a
ue les ennemis s'étoient retirés de Paderborn,
occupoient encore leurs autres postes.
medi 11, *Dampierre*. — On me mande de Tou-

---

n'a pas été prendre le Saint-Sacrement à la paroisse; elle l'a at-
lsapelle et l'a suivi au retour. (*Note du duc de Luynes.*)
ge sur la route de Munster à Paderborn, près et au nord-ouest de

e et à trois lieues et demie de Hertzebrœck, et sur la route de Bie-
lberg.

que la terre des Ormes où est M. d'Argen
une situation unique. Il y a beaucoup à fair
du château, dont l'extérieur est fort bien, et
on en fera une habitation grande et commod
dehors sont admirables. C'est une rivière qu
des bâtiments à voiles et qui est commandée par
rasse d'une lieue de long, appuyée par un parc i
et bien percé. La partie de la terrasse qui fait
château est une balustrade d'une pierre blanch
l'on arrive par u rre de gazon.

Du dimanche 12, *pierre.* — Il y a déjà lon
que j'ai parlé du mariage de M. de Monaco, ma
dois pas omettre une circonstance; c'est que pour
perdre des droits d souveraineté, il est dans
d'écrire de Monaco i et à la Reine sur les évé
principaux; c'est par ette raison qu'il vient d'
LL. MM. pour leur donner part de son mariage, q
peut-être déjà fait quand la lettre a été écrite ou q
se faire peu après.

Jeudi dernier (1), c'est M. l'évêque de Rennes qu
senté le livre des Évangiles et la paix à baiser au
la Reine, et c'est l'aumônier de quartier du Ro
présenté les pains bénits à LL. MM. et à la famille
M. le curé a donné l'encens au Roi et oublioit de le
à la Reine; le Roi a dit tout haut : « Et à la Reine

Mesdames Sophie et Louise, qui prennent du l
été à la paroisse dans leurs carrosses et sont revenu
le carrosse de la Reine.

J'ai marqué ci-dessus qu'il y avoit eu quatre con
du parlement de Besançon exilés, et quatre faits
niers. Le Roi, sur les représentations de ce parle
bien voulu accorder aux exilés la permission de r
il a fait sortir de prison les quatre autres, ma
leur permettre de retourner à Besançon.

---

(1) Jour de la Fête-Dieu.

chemont dont il est parent, mais il n'y songea qu'après avoir prié Mme la princesse de Condé.

Mme de Lordat fut présentée par Mme de Seignelay (Biron), sa mère; il y avoit quinze ou vingt ans que Mme de Seignelay n'avoit été à la Cour, et elle a été obligé de se faire présenter à Mme la Dauphine et à Mesdames.

Mme de Caumont avoit été présentée le jeudi d'auparavant, 16; elle est grande et bien faite. On est toujours étonné, comme je l'ai déjà marqué, que M. de Caumont ait été si longtemps à se faire connoître par M. de la Force; mais j'ai appris que son père avoit écrit plusieurs fois à M. le duc de la Force, soit à celui-ci, soit à son frère aîné, et que ne voyant point les titres il n'avoit jamais voulu le reconnoître. Sans les représentations qui ont été faites à M. de Caumont d'aujourd'hui, que l'épitaphe de feu M. le duc de Caumont leur feroit un tort irréparable s'il ne se faisoit pas connoître, il auroit peut-être toujours resté dans la même situation.

Le Pape a envoyé son portrait à la Sorbonne, et on l'a placé dans la salle des actes, entre celui du Roi et celui du roi de Pologne. Le Pape avoit déjà envoyé à la Sorbonne toutes les éditions de ses ouvrages et un recueil complet de ses œuvres, en 15 volumes in-folio magnifiquement reliés. Ces marques de bonté distinguée de la part du souverain Pontife sont d'autant plus flatteuses que c'est le premier exemple (1).

On apprend que M. de Cumberland a quitté son camp et qu'il marche vers Hameln (2) pour repasser le Weser. Il y a eu une petite action fort vive au poste de Bielefeld. Les ennemis y avoient laissé des troupes; M. de Chabot les a attaquées avec les volontaires royaux et les Fischers;

(1) La Sorbonne fit, le 6, une députation au nonce, à l'occasion de ce présent. Ce fut M. le curé de Saint-Paul qui porta la parole. Ce portrait est un original fait en 1741 par Subleyras, peintre françois, qui est mort à Rome. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Place forte sur le Weser, à 16 lieues au sud-ouest de Hanovre.

il a été repoussé trois fois, et enfin il s'est rendu maître du poste, la baïonnette au bout du fusil.

Du mercredi 22, *Dampierre.* — Le Roi donna hier la charge de grand-aumônier de France à M. le cardinal de Tavannes; et cette même charge chez la Reine qu'avoit M. le cardinal de Tavannes a été donnée à M. l'évêque de Laon (Rochechouart).

LETTRE DE LA REINE A LA DUCHESSE DE LUYNES, du 21 juin.

« Voilà bien des nouvelles que j'ignorois quand je vous ai écrit ce matin. Le Roi m'a envoyé dire par M. de Saint-Florentin qu'il prenoit le cardinal de Tavannes pour son grand-aumônier; il vient de me le renvoyer pour me dire qu'il me donnoit M. l'évêque de Laon. Si ce n'avoit pas été faire tort à M. le cardinal de Luynes, étant déjà placé auprès de quelqu'un très-jeune, j'aurois prié le Roi de me l'accorder. Je vous ajouterai des raisons quand je vous verrai. J'obéis et vous embrasse de tout mon cœur.

LETTRE DE LA REINE A LA DUCHESSE DE LUYNES, du 22 juin.

Je suis toujours bien aise de vous revoir, mais j'en ai plus d'impatience que jamais pour vous conter mon histoire. Je suis très-fâchée de n'avoir plus mon cardinal (1) et de ne pas avoir le nôtre (2). Il n'y a qu'une chose qui m'en console, c'est qu'il ne faut pas que les Luynes meurent avec moi. Je suis bien heureuse d'avoir retenu ma langue, car j'ouvrois la bouche pour dire au cardinal, quand il vint hier chez moi, que j'espérois l'avoir; je me ressouvins tout d'un coup que l'on m'avoit recommandé le secret. Enfin le bon Dieu l'a voulu. Je pars à midi pour avoir moins chaud (3). Je meurs de peur de l'orage. Je vous aime et embrasse de tout mon cœur.

Vous voyez, monsieur, mes sentiments dans cette lettre.

Et vous, mon cher cardinal, vous n'auriez pas gagné au change et vous n'y perdez rien dans l'amitié.

Le Roi signa hier le contrat de mariage de M. le vicomte de Rochechouart avec M^lle^ Boucher.

Le Roi vient de donner à M. de Tourny le fils l'inten-

(1) Le cardinal de Tavannes.
(2) Le cardinal de Luynes.
(3) A Lucienne, chez la comtesse de Toulouse, où la Reine allait dîner.

Du mercredi 15, *Dampierre.* — On trouvera ci-après l'extrait d'une lettre de Warendorf du 6, d'une autre lettre du 7, et d'une de Versailles d'hier.

Du 6, à Warendorf (1).

J'ai suivi hier M. le comte de Maillebois dans un détachement qu'il a fait pour connoître la position des ennemis. D'ici le détachement a été à Harwinckel ; l'on s'est porté ensuite à l'abbaye de Marienfeld, du clocher de laquelle l'on voyoit à découvert le camp ennemi. Il est à mi-côte faisant face à Marienfeld, tenant par la droite l'entrée des gorges de Ravensberg et d'Herford ou Herworden. L'on prétend qu'il y a de grands marais à droite, et que la gauche est fortifiée même par des embrasures en brique et en pierre. M. le Maréchal va, ou marcher de front à eux, ou les tourner. Nous apprendrons son projet par la marche qui sera déterminée incessamment. Notre camp est très-beau ; la première ligne a sa droite appuyée à la ville sur une hauteur qui domine la rivière d'Ems. La seconde ligne est de l'autre côté du grand chemin, ce qui fait un très-bon débouché pour les colonnes. Nous avons eu des pluies affreuses ; tout le pays étoit inondé. M. le chevalier de Muy a été obligé de laisser 3 bataillons dans le camp d'Owerhagen, à trois quarts de lieue de Lipstadt, parce qu'ils ne pouvoient sortir de leur position qu'en bateaux. Les Palatins vont nous joindre. L'on dit que la difficulté étoit d'avoir deux livres de pain au lieu d'une livre et demie. L'armée ne part point demain ; on l'envoie au fourrage pour deux jours.

Du 7, à Warendorf.

On dit que nous sommes encore ici jusqu'à après-demain. Nous sommes dans un beau camp ; mais nous ne pouvons en sortir à cause de la difficulté des chemins, qui ne sont plus que des abîmes par les pluies continuelles et abondantes qui ont tombé depuis plusieurs jours. Il ne plut cependant point hier ; si le temps se soutient encore aujourd'hui, les chemins se ressuieront un peu et nous serons en état de partir après-demain. M. le duc de Cumberland est également assiégé dans son camp par le mauvais temps, et a la plus grande impatience de pouvoir en sortir pour se retirer. M. le prince de Soubise devoit de son côté faire faire un mouvement au corps qu'il a sous ses ordres ; mais les mêmes raisons ne lui permettent pas de sortir de son camp. Le soldat souffre prodigieusement sous la tente où il est dans la boue jusqu'à mi-jambes ; il souffre aussi, ou plutôt l'officier,

(1) Sur l'Ems, à l'Est de Munster.

de la disette de pain. On ne peut pas en avoir pour de l'argent et on se l'arrache à 8 sols la livre. Il y a de la viande. On commence à trouver sur terre quelques légumes et on a permis quelques petits fourrages pour suppléer au défaut de foin et d'avoine, qui ne peuvent arriver à cause des mauvais chemins. Toute la Westphalie est un terrain marécageux où il n'est pas possible de faire la guerre quand la saison n'est pas plus favorable.

De Versailles, le 16.

Par les nouvelles que l'on vient de recevoir, les ennemis sont très-bien retranchés, et dans un très-bon poste, un ruisseau devant eux et deux hauteurs à leurs côtés très-bien gardées. On va les tourner à droite pour les obliger à se déposter; s'ils ne sortoient pas, ils se trouveroient enfermés; s'ils décampent, on espère que l'on pourra tomber sur leur arrière-garde. On saura dans deux jours le parti qu'ils auront pris; cela est bien intéressant.

A l'égard de la Bohême, cela est toujours dans la même situation; on a reçu des nouvelles de M. de l'Hôpital qui étoit encore en Pologne, mais avancé; il dit que les Russiens sont réellement prêts à entrer dans les états du roi de Prusse. On croit que les hostilités ont dû commencer les derniers jours de mai.

Du jeudi 16, *Dampierre.* — On me mande de Lunéville, du 11, sur le procès de M^me^ de Talmond, que les deux parties n'ayant point été contentes du jugement de Nancy, ont appelé au conseil du roi de Pologne, et que les deux requêtes y ont été admises après un mûr examen.

M. de Miromesnil, nommé premier président de Rouen, prêta son serment dimanche dernier, 12, entre les mains du Roi.

M. de Paulmy prit, il y a quelques jours, les ordres du Roi, pour savoir ce que l'on feroit de 6 pièces de canon et 2 obusiers qui étoient à Chambord; le Roi lui répondit: « Cela est tout près des Ormes; il n'y a qu'à les y envoyer. » On me mande qu'ils y sont arrivés.

Du mardi 21, *Dampierre.* — Dimanche dernier, 19, il y eut deux présentations: M^me^ d'Alville (Mydorge) fut présentée par M^me^ la princesse de Condé; il n'y avoit à cette présentation que les dames de M^me^ la princesse de Condé. M. d'Alville auroit pu prier M^mes^ de Châtillon et d'Henri-

son logement, et reprend celui qu'il occupoit lorsqu'il avoit la marine.

Le logement de M. le maréchal de Belle-Isle, qu'on avoit donné à M. l'abbé de Bernis, est donné à M. l'évêque de Digne.

M^me^ de Marbœuf a été présentée aujourd'hui par M^me^ la comtesse de Lorges. M^me^ de Stainville a fait ses révérences; elle n'avoit point encore paru ici depuis qu'elle est arrivée de Rome.

Du mercredi 29, *Versailles.* — On attendoit avec impatience depuis plusieurs jours des nouvelles de Bohême; le courrier de Vienne arriva avant-hier au soir; le Roi étoit à Saint-Hubert. M. Rouillé fit un petit extrait des lettres qu'il porta à M^me^ la Dauphine, parce qu'il la savoit dans la plus grande inquiétude; il avoit envoyé les lettres au Roi. On trouvera ci-après la copie de la lettre de M. Daun à LL. MM. Impériales, de celle de l'Impératrice-reine au Roi, et de la déclaration envoyée par M. Daun.

Copie de la lettre de M. Daun à l'Empereur.

Sire, par le lieutenant-colonel Wettes (?), du régiment de l'archiduc Charles, j'ai l'honneur de donner part à Vos Majestés que le bon Dieu a voulu rendre aujourd'hui à Vos Majestés une victoire je puis dire presque complète contre le roi de Prusse. L'affaire a été des plus vives. Cela a commencé à deux heures après dîner et a duré jusqu'à près de huit heures (1). L'ennemi a fait par sept fois différentes les attaques les plus vives, mais toujours repoussées, et je ne puis assez rendre justice tant aux troupes qu'aux généraux et officiers. Ils ont montré autant de valeur que de zèle, et surtout les généraux Stampach, Sincère, Wied et Esterhazy se sont fort distingués. Le champ de bataille est fort couvert de morts. Nous avons plusieurs centaines de prisonniers, parmi lesquels plusieurs officiers, et le général Treskow qui a été dépouillé, de quoi je suis au désespoir, mais lui ai fait faire toutes les excuses et offres à faire en pareil cas. Nous avons plusieurs pièces de gros canons, étendards et drapeaux, mais je ne saurois encore faire un juste détail, qui suivra encore demain ou après. Notre perte, je ne

(1) Le 18 juin.

puis non plus la dire ; plusieurs régiments ont beaucoup souffert surtout Savoie, Wurtemberg et Birkenfeld. Des morts, je ne sach aucuns généraux, mais le colonel de Waldt, lieutenant-colonel Har rach et plusieurs autres selon que la liste les fera voir. Blessés : l général Serbelloni ; Lobkowitz légèrement.

Quant à moi, trop heureux d'avoir pu être témoin de la clémenc divine et bravoure des troupes de Vos Majestés qui ont fait mer veille, je ferai tout mon possible pour poursuivre au plus tôt les opé rations ultérieures, mais pour demain tout au moins il me faudra ra fraîchir les troupes. Je ne suis pas en état de pouvoir Lui dire rien d plus aujourd'hui, seulement de me mettre aux pieds de V. M., étan avec le plus profond respect, Sire, etc.

Du champ de bataille, à Cholzemitz (1), le 18 juin 1757.

Notre perte pourroit aller à 5,000 et celle de l'ennemi à 10,000 L'artillerie s'est aussi bien acquittée de son devoir.

LETTRE AU ROI,

De la main de l'Impératrice.

Monsieur mon frère et cousin. Le Seigneur a fait triompher enfi notre juste cause ; je viens d'en avoir l'importante et l'agréable nou velle par la lettre ci-jointe du maréchal Daun, et je n'ai rien de plu pressé que de la communiquer à V. M. telle qu'elle m'est parvenue Je sais la part qu'elle veut bien prendre à ce qui me regarde, e moyennant cela, non-seulement je ne doute point qu'elle n'apprenn avec plaisir un si grand événement, mais je reçois même ce bienfai de la divine Providence avec un accroissement de satisfaction, parc que je me tiens assurée que V. M. partage ma joie. Je ne sais jus qu'ici, ni quant à mon armée dans Prague, ni d'ailleurs, rien au del de ce que contient la lettre de M. de Daun. Mais V. M. peut compte que je l'informerai sans délai, par un second courrier, des détails qui m parviendront. En attendant, je crois que nous pouvons beaucoup es pérer des suites de cette grande journée, dont il s'agit de tirer parti On fera de ma part tout ce qu'il sera possible de faire, et je sais à quo point je puis compter sur V. M. Je regarde ainsi ce moment comme l plus beau de ma vie. Que V. M. me continue son amitié et qu'elle m croie pour toujours, Monsieur mon frère et cousin, de V. M. bonn sœur et cousine.

MARIE-THÉRÈSE.

A Vienne, ce 20e juin 1757.

(1) Cholzemitz, à une lieue et demie à l'ouest de Kollin, sur la route de cett ville à Prague.

dance de Bordeaux sur la démission de M. de Tourny le père. M. de Tourny le fils est maître des requêtes et conseiller d'honneur au grand conseil, où il a fait les fonctions d'avocat général pendant plusieurs années.

M. le Bailly de Piolenc mourut à Paris, le 17, âgé de soixante-seize ans. Il étoit grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et grand-prieur de Saint-Gilles.

M^me^ la marquise de la Chesnaye mourut le 4 dans son château de Rougemont-en-Dunois; elle avoit soixante-quatorze ans. Son nom était du Bouchet de Sourches. M. de la Chesnaye, mort le 4 novembre 1726, étoit écuyer tranchant et gouverneur de Meulan.

J'appris il y a quelques jours la mort de M. de Johanne; il étoit fils de M. de Saumery, premier maître d'hôtel de feu M^me^ la duchesse de Berry. Il est mort dans ses terres, il avoit environ cinquante-trois ans.

Le Roi vient de nommer M. le maréchal de Richelieu pour commander une armée sur le haut Rhin; cette armée sera composée de 30 bataillons et de 40 escadrons.

M. de Soubise et M. de Saint-Germain sont arrivés de l'armée de Westphalie. M. de Soubise va aussi commander une armée de 20 bataillons et de 18 escadrons qui s'assemblent en Alsace.

Du vendredi 24, Versailles. — J'appris hier en arrivant ici que le Roi a donné la feuille des bénéfices à M. l'évêque de Digne (Sextius de Jarente (1)). J'appris aussi que le Roi avoit donné sa nomination au cardinalat à M. le prince Constantin (Rohan), évêque de Strasbourg.

On me mande de Rhéda, du 18, que les ennemis ont totalement repassé le Weser, ou du moins que la plus grande partie de leur armée est déjà de l'autre côté.

---

(1) Il a été religieux de l'ordre de Cluny à Saint-Victor de Marseille. Son état changea lorsque cette abbaye fut sécularisée. Il est parent de M. du Muy, qui s'est toujours fort intéressé à ce qui le regarde, et qui obtint pour lui l'évêché de Digne en 1745, pendant le temps que M. l'évêque de Mirepoix (Boyer) avoit la feuille des bénéfices. (*Note du duc de Luynes.*)

Du samedi 25, *Versailles.* — Il y a eu aujourd'hui ici une espèce de cérémonie. M. de Saint-Florentin, à la tête d'une députation de l'ordre de Saint-Lazare, a apporté le cordon de l'ordre de Saint-Lazare à Mgr le duc de Berry, que le Roi a déclaré grand-maître de cet ordre. M. de Saint-Florentin en est administrateur général et vice-gérant. Le cordon de l'ordre lui a été présenté par M. de Bréget, conseiller au grand conseil, prévôt et maître des cérémonies de cet ordre. M. de Bréget a fait une harangue au Roi, une à Mgr le Dauphin et une à Mgr le duc de Berry, dans laquelle il a donné des louanges convenables à Mme de Marsan (1). La députation étoit de douze chevaliers.

Du dimanche 26, *Versailles.* — M. Rouillé obtint hier sa démission de la place de secrétaire d'État des affaires étrangères; M. l'abbé de Bernis est nommé à sa place. Il y a longtemps qu'on est persuadé que M. Rouillé vouloit quitter, sa santé ne lui permettant pas de soutenir un travail aussi considérable, et il étoit aisé de juger que cette place étoit destinée à M. l'abbé de Bernis; mais cet arrangement n'a été déclaré qu'aujourd'hui après le conseil. M. Rouillé verra après demain pour la dernière fois à l'audience les ministres étrangers. M. de Bernis arrivera pendant l'audience, et là se feront les adieux et les compliments d'arrivée. M. l'abbé de Bernis prêtera serment mercredi; vraisemblablement il n'aura pas le département des Provinces. M. Rouillé lui cède suivant la règle

(1) Après la harangue faite à Mgr le duc de Berry, M. de Bréget et M. de la Rye, grand trésorier de l'ordre, lui présentèrent la croix et le cordon qu'ils lui passèrent au col. M. Dorat, secrétaire général, lui présenta le livre des prières de l'ordre. Mgr le duc de Berry entendit ensuite la messe. Après la messe, M. le duc de Berry se mit dans son fauteuil ; on mit un carreau à ses pieds, sur lequel M. de Saint-Florentin et tous les députés se mirent à genoux et lui baisèrent la main. Cette cérémonie finie, les députés reconduisirent M. de Saint-Florentin chez lui, où ils le complimentèrent. Mgr le duc de Berry avoit été reconnu grand maître dans un chapitre tenu le 20, par ordre du Roi, dans l'appartement de la Reine, au Louvre; ce fut là où il fut arrêté qu'il lui seroit fait une députation. (*Note du duc de Luynes.*)

col une échelle de 27 pieds de long. Il a été nuit et jour dans cet état pendant dix-huit jours ; tout le soulagement qu'il pouvoit avoir étoit quand deux domestiques, qu'on lui avoit laissés d'abord, arrangeoient cette échelle de façon qu'il pût se coucher. Il paroît dans la résolution de retourner dans ce pays, malgré les persécutions ; il compte aller d'abord à Rome recevoir les ordres du Pape.

J'allai voir avant-hier à Saint-Sulpice le magnifique monument que M. le curé et les marguilliers de cette paroisse ont fait placer depuis peu pour marquer leur vénération et leur reconnoissance pour le feu curé Languet de Gergy. On sait que M. Languet de Gergy commença en 1719, sans presque d'autres fonds que sa confiance en Dieu, la magnifique église qui est presque achevée. Outre cela il fut occupé toute sa vie à l'instruction de son troupeau et au soulagement des pauvres ; son esprit ingénieux en ressources, fécond en expédients, lui faisoit trouver des secours de toute espèce pour le soulagement des misérables. Il employoit ces secours avec une libéralité accompagnée de prudence et d'économie. On ne pouvoit se refuser à l'onction de ses discours et à un zèle aussi doux qu'il étoit vif. Il mourut le 11 septembre 1750, âgé de soixante-seize ans. Le monument, dont on a donné une description imprimée, est placé dans une des chapelles de la nef, derrière la chaire du prédicateur ; cette chapelle est dédiée à saint Jean-Baptiste, dont il portoit le nom. Le mausolée, qui paroît bien exécuté, a été fait par Michel-Ange Slodtz, sculpteur du Roi.

Du dimanche 3, *Versailles.* — Il y a cinq ou six jours que le procès de M. l'évêque de Metz a été jugé au conseil. Je dois avoir déjà parlé de ce procès ; c'est contre M. Galloy, originaire de Normandie et président de la chambre des comptes de Rouen. M. Galloy avoit été chargé de la réformation des lois en Normandie et depuis dans le pays Messin. M. l'évêque de Metz avoit obtenu de

M. le cardinal de Fleury et de M. Orry une permission de couper des bois dans son évêché, mais cette permission n'étoit que verbale ; M. Galloy ne trouvant point de preuves testimoniales de cette permission a intenté un procès à M. de Metz. L'affaire a été portée au conseil; M. l'évêque de Metz a été condamné à 50,000 écus de restitution et à tous les frais.

Du lundi 4, Versailles. — Le Roi alla avant-hier à la manufacture de Sèvres. J'ai déjà dit que S. M. étoit intéressée dans cette manufacture; cet intérêt, quand il pourra rapporter quelque profit, est destiné à donner des gratifications aux ouvriers. Le Roi y fait faire actuellement un service complet en vert pour donner au roi de Danemark. On espère pouvoir diminuer bientôt le prix actuellement trop considérable des porcelaines de cette manufacture; malgré ce prix, le débit en est si grand que le nombre des ouvriers qui y est actuellement n'y peut suffire. L'interruption des ouvrages de Dresde (1) augmente ce prix; je dis interruption, car quoique le roi de Prusse se soit emparé de cette manufacture, il ne peut en faire usage; il n'y a qu'un seul homme qui ait le secret de la composition de la matière et des couleurs; et le roi de Pologne a emmené cet homme avec lui. Il en est de même de la manufacture de Sèvres; un seul homme, qui est à la tête de la manufacture, en a seul le secret; mais comme il est incommodé et fort âgé, il a communiqué ce secret à une autre personne qui travaille avec lui.

Hier le Roi, après avoir été à Trianon, revint ici au salut, après lequel il partit pour aller souper à Bellevue et coucher à la Meutte. Quoique le château de Bellevue soit meublé en partie, il ne l'est pas assez pour que le Roi puisse y coucher. M^me^ de Pompadour est allée pendant ce temps-là à Champ dans la maison de M. de la

(1) Exactement de Meissen.

On trouvera ci-après la copie d'une lettre arrivée de ruxelles par la poste; il y avoit dans ce même paquet une ltre de M. le prince Charles imprimée. M. Rouillé l'a ortée au Roi et à la Reine; il me l'a donnée ensuite à re; je ne mets ici que ce que j'en ai retenu.

De Bruxelles, le 26 juin.

M. de Tonnois, chambellan honoraire de S. M. l'Impératrice-reine, service de S. A. R. le prince Charles, vient d'arriver ici de Prague ec l'agréable nouvelle que le maréchal comte de Daun ayant battu plate couture, le 18 de ce mois, l'armée du roi de Prusse jointe à lle du prince de Bevern, S. A. R. le duc Charles de Lorraine et de r a fait une sortie et chassé le maréchal Keith de ses retranche- nts (1). On a tué beaucoup de monde aux ennemis, et on a fait sur x un grand nombre de prisonniers, et on leur a pris beaucoup de nons, etc. On a témoigné aussitôt la joie qu'on ressentoit de cet ureux événement par différentes décharges de l'artillerie de nos mparts, par le son des cloches, etc.

M. l'abbé de Bernis a prêté serment au Roi aujourd'hui, et M. l'évêque de Laon a aussi prêté serment entre s mains de la Reine (2).

M. Rouillé a les postes avec 15,000 livres qui y sont ttachées, une pension de 40,000 livres, sur quoi 10,000 vres reversibles à M^me^ Rouillé après lui. Il demeure ministre et conserve la pension de 20,000 livres.

On vient d'apprendre de Vienne la confirmation de la uvelle de Bruxelles. On mande qu'il n'y a plus aucun ussien devant Prague.

---

(1) Il y a quelque exagération dans cette phrase. Le roi de Prusse leva ège de Prague devant deux armées de 40,000 hommes, emmena tout son ériel et en fut quitte pour perdre 600 hommes de son arrière-garde dans le ilut que le prince Charles livra au maréchal Keith qui battait en retraite ui fut vivement attaqué. Si Daun avait poursuivi Frédéric, il terminait la re; Frédéric sut mettre à profit son inaction, sa lenteur et toutes les es fautes des six généraux qui l'entouraient.

(2) M. le cardinal de Tavannes a prêté serment le même jour. Il y a quelques différences dans ce qu'on donne pour ces deux serments. M. le cardinal de Tavannes a donné 250 louis et M. l'évêque de Laon 200 louis. (*Note du duc de Luynes.*)

MÉMOIRES DU DUC DE LUYNES.

JUILLET.

L'évêque d'Eucarpie. — Monument du curé Languet de Gergy. — Procès de l'évêque de Metz. — Manufacture de porcelaines de Sèvres. — Mme de Pompadour. — L'Autriche rappelle son ambassadeur de Londres. — Détails sur la bataille de Kollin et la levée du siége de Prague. — Balles de verre. — La Cour à Compiègne. — Mort de Mme de Sandwich. — Vers à soie. — Nouvelles de Westphalie. — Mme d'Anisy et Mme de Pompadour. — Deux filles du Régent. — Nouvelles de Vienne. — Morts. — Prise d'Embden. — L'Impératrice remet Ostende et Nieuport à la garde de Louis XV. — Nouvelles de la Cour. — Essai de fusées pour signaux. — Lettre sur la prise d'Embden. — Le maréchal d'Estrées [illegible]te sur le Weser. — Détail de la prise d'Embden. — Le maréchal d'[illegible]s passe le Weser. — Nouvelles de Bohême. — Départ de l'amba[illegible]r de Portugal. — Nouvelles des armées. — Combat naval [illegible] — Difficultés au sujet du mariage de M. de Monaco. — Acq[illegible]ieur d'Auriac. — Suite des opérations en Westphalie. — Détails [illegible]de la Lippe et l'évêché de Paderborn. — Mort de la reine douai[illegible]usse. — Grande exécution faite par la Reine d'un livre de Voltaire [illegible]tion de Cassel. — Nouvelles de Bohême et de l'armée russe. — L'arme[illegible]aréchal de Richelieu se met en mouvement. — Nouvelles de l'esca[illegible] M. de Kersaint. — Prise de Munden. — Nouvelles de Bohême et de W[illegible]alie. — Mot du Roi à l'évêque de Digne et nouvelles diverses de la Cour[illegible]louvements des armées en Westphalie et en Bohême. — Lettre circula[illegible]e l'évêque de Digne. — Prise de Gottingue. — Nouvelles de la Mart[illegible]que et du Mexique ; violences exercées par les Anglais sur les batiments espagnols. — Nouvelles de Westphalie et de Bohême. — Succès de M. Rigaud en Canada. — Nouvelles de l'armée de Westphalie. — Détails sur la victoire de M. Rigaud à William-Henry. — Prise de Gabel par les Autrichiens. — Nouvelles diverses de la Cour. — Le maréchal de Richelieu remplace le maréchal d'Estrées. — Bravoure de M. de Dunois. — Prise de Memel par les Russes. — Victoire du maréchal d'Estrées à Hastenbeck. — Mouvements des Russes dans la Prusse ducale.

Du vendredi 1er, Versailles. — Il y a cinq ou six jours que M. l'évêque d'Eucarpie vint ici ; il s'appelle Bennetat (1). Il est Champenois, de la ville même de Troyes. Eucarpie est un évêché *in partibus*. Cet évêque a été élevé aux missions étrangères ; il arrive de la Cochinchine où il a été vingt ou vingt-deux ans. Il a été mis deux fois en prison et traité avec beaucoup de dureté. On lui avoit attaché au

(1) Edmond Bennetat, sacré en 1745, coadjuteur de l'évêque de Nocien, vicaire apostolique des royaumes de Cochinchine, Camboge et Ciampa.

cette jonction. Il y a eu un François, nommé M. de Martangies, colonel au service de Saxe, qui a été bien blessé à la bataille du 18; il étoit dans les troupes autrichiennes; on croyoit même qu'il avoit l'épaule cassée. Les Autrichiens ont pris des chariots chargés de munitions pour les Prussiens; on y a trouvé des balles de verre destinées aux canons chargés à mitraille. M. de Mérinville a apporté ici trois de ces balles. La lettre de M. le maréchal Daun à Leurs Majestés Impériales n'est remplie que des éloges de ceux qui se sont distingués à la bataille; il n'y dit pas un mot de lui, quoiqu'il ait eu deux légères blessures et un cheval tué sous lui.

On a appris de Westphalie que les Prussiens qui s'étoient emparés d'Erfurt, place appartenant à l'électeur de Mayence, l'ont abandonnée; ils en ont exigé 300,000 florins, pour lesquels ils ont emmené des otages.

Du mardi 5, *Versailles.* — La Reine est partie pour Compiègne à dix heures un quart avec ses quatre carrosses y compris celui des écuyers; elle a six relais; c'est ce qui fait qu'il y a aujourd'hui quatre attelages, de 10 chevaux chacun, en mouvement pour le voyage de la Reine, et hier il y en avoit 60 pour le voyage du Roi et de Mesdames. M^gr^ le Dauphin ira deux fois à Compiègne pendant le voyage. La Reine avoit aujourd'hui dans son carrosse : M^mes^ de Luynes, de Fitz-James, de Talleyrand et de Brienne. M^mes^ de Villars et de Mirepoix se sont trouvées malades et hors d'état de la suivre. M^mes^ de Périgord, d'Antin, de Flavacourt et de Gramont étoient dans le second carrosse, et M^mes^ de Boufflers et de Bouzols dans le troisième.

Du jeudi 7, *Bizy.* — On a tiré de l'armée de M. le maréchal d'Estrées pour celle de M. de Richelieu 13 lieutenants généraux et on y en a ajouté un qui est M. de la Chétardie; on a tiré aussi de cette même armée 18 maréchaux de camp et on y en a ajouté trois qui sont MM. de Monti, de Roquépine et de Tresnel.

Mme de Sandwich mourut à Paris le 1er, âgée de quatre-vingt-douze ans. Elle avoit ordonné en sortant de table qu'on mît ses chevaux. L'abbé Alary dînoit chez elle; il lui a représenté qu'il étoit bien de bonne heure pour sortir; mais elle a répondu qu'elle étoit fort pressée et qu'elle ne vouloit pas lui donner un vilain spectacle. Elle mourut avant que sa compagnie fût sortie de la maison. Elle avoit été intime amie de Mme d'Aiguillon douairière, et avoit fait un testament en sa faveur. Elles se brouillèrent il y a environ trois mois; elles s'étoient cependant raccommodées, en apparence vraisemblablement, car on a trouvé un second testament fait il y a trois mois et tout différent du premier, car elle y donne tout son bien à son petit-fils qui est mylord Sandwich. Elle étoit fille du comte de Rochester qui mourut en 1685, la même année de l'exécution de mylord Monmouth, fils naturel de Charles II. Elle étoit protestante; elle est enterrée sur le boulevard. Elle avoit 22,000 livres sterling de douaire; on croit qu'elle avoit encore quelques biens d'ailleurs. Elle passoit pour être fort riche; elle avoit beaucoup d'argent et d'actions. Elle n'a rien donné à ses gens.

Je crois avoir marqué que M. le chevalier de Montazet est allé à Vienne d'où il a passé à l'armée autrichienne. Il est porteur d'instructions et chargé d'en rendre compte. Ces MM. de Montazet sont au moins quatre frères; celui-ci est dans les dragons, un autre est attaché à M. le comte de Clermont, un autre est M. l'évêque d'Autun, et il y a un chevalier qui est enseigne de vaisseau. Tous ont de l'intelligence et de la capacité. Celui qui est dans la marine en a donné des preuves dans le temps qu'il a été question de se faire recevoir chevalier de Malte. Tout le monde peut prétendre à cet honneur, mais il faut faire des preuves; et lorsqu'on a quelques soupçons, les commissaires de l'ordre sont encore plus exacts qu'à l'ordinaire; c'est ce qui arriva à M. le che-

Vallière, qu'elle a louée 12,000 livres toute meublée. C'est le premier voyage qu'elle y fait.

J'ai oublié jusqu'à ce moment de marquer une nouvelle bien importante, c'est que l'Impératrice a envoyé l'ordre à son ambassadeur à Londres de se retirer sans prendre congé. Il y a grande apparence que l'Angleterre se brouillera aussi incessamment avec la Russie, car la czarine ayant fait déclarer aux Anglois, ainsi qu'aux autres puissances, qu'elle a donné ordre à ses vaisseaux de bloquer tous les ports du roi de Prusse dans la mer Baltique, les Anglois ont répondu qu'ils ne pouvoient se séparer des intérêts du roi de Prusse.

M. de Mérinville (1), capitaine de carabiniers au service de France, qui avoit été envoyé à l'Impératrice pour servir dans ses troupes, est arrivé hier avec le visage d'un homme qui sort d'une grande maladie; il vient d'avoir une fluxion de poitrine. Il étoit d'une foiblesse extrême la surveille de la bataille du 18. Il prétend que la vue des mouvements des Prussiens lui a donné des forces; il a eu un cheval tué sous lui, et de la chute il a été blessé à la jambe. Il a vu le Roi en particulier. Tout ce qu'on peut savoir jusqu'à présent sur ce qu'il a rapporté, c'est que les Prussiens ont été deux jours à faire leurs dispositions à la vue de l'armée autrichienne. L'aile gauche des Autrichiens étoit sur une hauteur retranchée et inattaquable; le roi de Prusse a attaqué l'aile droite. Les premiers coups de canon ont été tirés environ à deux heures après midi. L'aile gauche des Autrichiens, voyant le mouvement des ennemis, a quitté son poste et les a attaqués avec furie sans qu'on ait pu arrêter l'ardeur des troupes. Les Prussiens ont été sept fois à la charge, comme il a été

(1) Le nom de M. de Mérinville est Reutant; il n'a pris le nom de Mérinville qu'en épousant la fille unique de feu M. de Mérinville, qui étoit colonel du régiment Royal-Pologne, qu'il avoit acheté de M. le prince de Talmond. (*Note du duc de Luynes.*)

la relation. Il s'est fait un feu si prodigieux et ıe la poudre a manqué pendant quelque temps lroite des Autrichiens, mais on y en a rapporté. P a gauche des Autrichiens, elle n'avoit plus du tout de poudre à la septième charge. M. de Nadasty, qui en a été averti, ne pouvant y mettre de remède sur-le-champ, a donné ordre qu'on chargeât la baïonnette au bout du fusil après que les Prussiens auroient fait leur décharge; cet ordre a été exécuté avec tant de valeur que les Prussiens ont été culbutés et mis en déroute. On leur a pris 22 drapeaux et 45 pièces de canon. On a fait 6,000 prisonniers, et il y en a e utre cela 7,000 qui ont déserté. Le calcul des déser est aisé à faire, parce que l'Impératrice a ordonn l'on donnât un ducat et un passe-port à chacun des ls ou cavaliers des troupes ennemies qui se rendr n armée, et on a distribué 7,000 ducats et autant e-ports. On ne sait pas précisément quelle a été la p e des Prussiens; mais il y en avoit déjà 6,400 d és quand M. de Mérinville est parti, et on en trou ncore de morts à tout moment. On estime la perte d Autrichiens à 3,000 de tués et à 5 ou 6,000 blessés. Le mbat a duré depuis deux heures jusqu'à huit heures un quart (1).

On sait aussi que ce qui a déterminé la sortie qu'a faite M. le prince Charles a été le mouvement qu'il a vu faire dans le quartier de M. de Keith, car il n'avoit point de connoissance de la bataille du 18; il ne l'a apprise qu'en sortant. On sait aussi que dans cette sortie les Autrichiens ont pris 10 pièces de canon et ont fait 1,400 prisonniers. Les deux armées autrichiennes ont dû se joindre le 23 à Schvartz-Kostelet, terre appartenant à la sœur de M. de Staremberg; nul obstacle n'a pu s'opposer à

(1) Les Prussiens ont été poursuivis par les troupes légères après la bataille du 18 jusqu'à Brandeis. On croit qu'ils auront suivi l'Elbe et qu'ils se seront portés sur Leitmeritz. (*Note du duc de Luynes.*)

valier de Montazet. Il savoit qu'on avoit répandu des bruits désavantageux sur sa famille, et que le grand-maître en étant instruit avoit donné ordre aux commissaires de n'admettre que les preuves les plus incontestables. Le chevalier de Montazet fit toutes les recherches nécessaires dans tous les dépôts publics et particuliers et prouva une noblesse qui remonte par delà 1300; on m'a dit même jusqu'à l'an 1009. Leur nom est Almavin.

M. le maréchal de Belle-Isle continue à entretenir des vers à soie. Il a fait planter depuis plusieurs années beaucoup de mûriers; il a fait venir du comtat d'Avignon deux filles accoutumées à ce travail, dont il en a marié une avec un homme de ce pays-ci qui avoit déjà travaillé à cet ouvrage sous un maître habile. Depuis huit ans, il a toujours eu chaque année un certain nombre de livres de soie par proportion du produit qu'on a pu tirer des mûriers. On prétend que pour que cet arbre soit en pleine valeur il faut attendre l'espace de huit ans. En Provence et en Languedoc, on les plante à 6 toises de distance l'un de l'autre, dans les bons terrains, et à 7 dans les mauvais. On sait que le ver à soie, après avoir formé son cocon, s'y renferme pendant un certain temps, et c'est de ces cocons qu'on tire la soie. La manière de la tirer est de se servir du grand dévidoir au bout duquel est un petit coffret, et par delà le petit coffret une espèce de petit bassin qu'on remplit d'eau, et sous lequel on allume du feu. Lorsque l'eau est à un certain degré de chaleur on y met les cocons. L'animal qui est dedans meurt; la soie se détache; deux femmes prennent les bouts des cocons à mesure qu'ils se développent et les portent sur la roue qu'un homme tourne avec une grande vitesse. On compte qu'il faut 240 cocons pour faire le poids d'une livre, et huit à neuf livres de cocons pour faire une livre de soie. On garde ici cinq ou six livres de cocons pour graine.

On trouvera ci-après l'extrait d'une lettre du cam
Bielefeld du 1er juillet :

Il est parti ce matin beaucoup de détachements pour se
sur le Weser, et entre autres deux fort considérables qui par
être destinés à jeter des ponts sur cette rivière. Le premier a
dres de MM. de Souvré et de Morangiés, lieutenants généraux, l
Péruse et de Leyde, maréchaux de camp : la brigade de la M
celle de la Couronne, dont le régiment de Conty fait partie, l
nadiers royaux de Modène, la brigade de Royal-Pologne-Cav
6 pièces de canon de quatre, 4 pièces de canon de huit, 4 d
d'outils et les munitions nécessaires, 2 ingénieurs et 8 hom
corps de Royal-Artillerie. Le second détachement est aux ord
MM. de Chevert et de Montboissier, lieutenants généraux, l
Poyanne, de la Vallette et de Montmorency, maréchaux de ca
régiment de Picardie, la brigade de Vaubecourt, le régiment d
nadiers d'Aulan, les carabiniers, 6 pièces de canon de quatre, 4
de huit, 20 pontons, 2 ingénieurs et 8 hommes du corps de l
Artillerie.

Extrait d'une lettre de Paris, du 4 juillet.

Mme d'Anisy, sachant que M. le président Dubois, son beau
a eu la petite vérole dans le lieu de son exil et qu'il y est fort,
demandé un rendez-vous à Mme de Pompadour, au dernier voy
Choisy, pour la prier de parler au Roi en faveur de M. le pr
Dubois, qui désireroit aller à sa terre de Pinon, près Soissons. l
Pompadour a répondu à Mme d'Anisy qu'il étoit impossible
rendît service à son beau-père, à moins qu'il ne donnât sa dém
pure et simple. Mme d'Anisy est fille d'un négociant de Ba
nommé M. Kerdren; sa mère, nièce de Mme Coche, a été fou
Mme Kerdren a une sœur, aussi fort jolie, qui est Mme Girard;
a soupçonnées toutes les deux d'être filles de M. le Régent.

Je reçois dans le moment une lettre de Mme d
chelles (1) qui me mande que le Roi lui donne 10,0
de pension en cas qu'elle devienne veuve.

Autre lettre de Compiègne, du 8.

M. de Staremberg et le baron de Scheffer sont arrivés cett
Le premier m'a dit que les troupes légères de l'Impératrice

(1) Datée du 5, de Compiègne.

eu quelque avantage sur les Prussiens et que le Roi se retiroit vers Leitmeritz, à portée également de la Saxe et de la Silésie. L'Impératrice a créé un ordre militaire à l'instar de celui de Saint-Louis. L'Empereur en est grand-maître et a donné la première dignité au maréchal Daun. M. de Brown est mort, le 26 juin, à Prague, de ses blessures. Il avoit l'ordre de la Toison d'or et étoit feldmaréchal des armées de l'Impératrice et gouverneur général du royaume de Bohême. Il étoit Irlandois de nation.

Extrait d'une lettre de Paris, du 9.

Mme d'Elpéches est morte. Elle étoit fille d'une Mme de Mouchy, fermière générale. Elle avoit eu beaucoup de biens. Sa sœur étoit mère de Mme de Montaran. Le père des d'Elpéches étoit fermier de Maintenon. Mme de Maintenon avoit fait leur fortune en faisant avoir au père une place de fermier général et de receveur général. L'aîné a eu ces places-là, c'est le mari de celle qui vient de mourir. Le second a été conseiller au Parlement; il s'appelle M. de Mérinville, dont le fils a épousé Mlle de Congey, fille du gouverneur des Tuileries. Le troisième garçon étoit avocat général de la cour des aides : il épousa Mlle de Cailly-Caumartin, qui avoit des biens fort embrouillés; il paya les dettes, racheta les terres et s'appela M. de Cailly. Il étoit grand-père de Mme de Joyeuse. Cette Mme de Cailly étoit très-belle.

Mme de Béarn est morte d'apoplexie; elle avoit environ trente-neuf ans; c'étoit une femme de mérite. On dit que son mari est dans la plus grande affliction. M. le duc de la Force en est aussi au désespoir. Mme de Béarn passoit au moins neuf mois de l'année à une terre nommée Livry, près Fontainebleau, qu'elle avoit eue en mariage, dont elle n'a joui qu'après la mort de M. de Mariva, à qui M. de la Force l'avoit vendue à vie. Elle laisse deux filles et un fils à marier, qui a quinze ans, et qui tomba du haut d'une fenêtre le jour du mariage de Mme de Caumont et qu'on crut tué. M. de Béarn devroit avoir beaucoup de biens; mais son père qui est vivant a beaucoup mangé. Mlle de Tourville, sa mère, avoit eu 900,000 livres; elle mourut il y a un an, ruinée.

Du 10, *à Compiègne.* — M. le maréchal de Mirepoix vint me voir hier et me dit qu'on venoit d'avoir la nouvelle que M. le maréchal d'Estrées avoit commandé le marquis d'Auvet, maréchal de camp, avec 2 régiments de dragons et 1 bataillon pour entrer dans le pays d'Ost-Frise et faire contribuer; qu'il y avoit marché sans trouver de résistance jusqu'à Embden, ville et port qui appartenoient à la Suède, et dont le roi de Prusse s'étoit emparé; qu'il n'avoit avec lui pour toute artillerie qu'un très-petit mortier dont il a fait usage. Cela a mis l'épouvante dans la garnison; le premier jour, il en est déserté 70, et le lende-

main 100. De là les bourgeois se sont mutinés, de façon que ce qu restoit de la garnison s'est rendu prisonnier de guerre, ainsi que l officiers; et nos troupes sont entrées dans la ville. On regarde ce comme assez avantageux par la facilité qu'on aura de tirer des subsi tances et d'empêcher celles qui venoient par là aux ennemis.

Du 11, *à Compiègne*. — Je vous envoie ce que M. de Vaux vient me montrer des armées de Bohême.

A Vienne, *le* 3 *juillet*. — Les deux armées autrichiennes réuni ont passé l'Elbe et sont à Lissau (1). Le roi de Prusse est à Wei wasser et Hirschberg, M. de Keith à Leitmeritz. On croit que le r de Prusse se retirera en Lusace.

Du 13, *à Compiègne*. — Une petite nouvelle d'hier de l'armée d Bas-Rhin, que je trouve fort jolie, est que M. de....., qui est dan l'état-major, avoit marché avec un détachement du régiment de Cham pagne pour reconnoître quelques postes, s'étoit avancé jusqu'au fo de Rhinsken et ne voulant pas le laisser derrière lui, a sommé la gar nison de se rendre en disant qu'il étoit soutenu. Elle s'est rendue sur le-champ aux conditions qu'il a voulu; mais ce qu'il y a de singulie c'est qu'il leur a ordonné de garder ce fort eux-mêmes jusqu'à ce qu'i y fût venu d'autres troupes, et ils y ont consenti.

J'apprends dans le moment que le Roi a à Ostende et Nieuport; c'est M. de la Mothe d'Hugues qui y va commander avec le régiment de Normandie et de l'Ile de France et 6 bataillons de milices. L'Impératrice a remis ces deux places en dépôt entre les mains du Roi; cet arrangement est très-convenable aux circonstances présentes; les deux ministres de l'Empereur et de l'Impératrice ayant eu ordre de se retirer de Londres sans prendre congé, l'Impératrice pouvoit craindre quelque entreprise de la part des Anglois sur ces deux places maritimes, ce qui l'auroit obligée à y tenir des troupes. Pareille entreprise auroit pu nous donner de l'embarras et la possession de ces deux ports nous peut être d'une grande utilité.

M^me^ la princesse de Condé a la rougeole, et M^me^ de Ranty, sa dame d'honneur, vient de se marier avec son cousin, de même nom qu'elle et qui n'a rien.

Du 14, *à Compiègne*. — M^me^ de Mazarin fut hier à la chasse à cheval, et étant arrêtée dans un carrefour il lui prit un étourdissement; elle tomba de cheval et se cassa le bras droit. On fut très-longtemps sans trouver M. de la Martinière. Pendant ce temps-là le bras enfloit beaucoup; enfin il arriva et lui remit le bras sans la faire beaucoup souffrir.

---

(1) Lissau ou Neu-Lissa.

M. le prince de Soubise a la goutte aux pieds; mais comme c'est la première fois, on espère que cette attaque ne sera pas longue; il doit partir incessamment.

On fit hier à l'Ermitage l'essai de six fusées qui vont à perte de vue et font une clarté singulière. On prétend que cela peut être très-utile pour donner des signaux à la guerre, et principalement sur mer où on peut les voir de 30 lieues et de 10 lieues sur terre; elles ont paru à Compiègne ne faire aucun effet singulier; mais on avoit envoyé à Soissons et à Senlis, et elles ont été aperçues de ces deux endroits.

Extrait d'une lettre de Bielefeld, du 5.

Le roi de Prusse est souverain du comté d'Embden dans l'Ost-Frise, et je crois même de toute l'Ost-Frise. M. le maréchal d'Estrées y a envoyé de gros détachements à pied des régiments de dragons le Roi et Harcourt. Ces détachements se sont emparés de tout le plat pays, et M. le Maréchal reçoit dans le moment la nouvelle que M. le comte de Lislebonne, à la tête de 200 de ces dragons, s'étoit présenté devant la ville d'Embden et l'avoit sommée de se rendre; que la garnison, composée de 550 Prussiens, avoit capitulé, et que M. de Lislebonne étoit dans la ville. Embden étoit le seul port de mer que le roi de Prusse eût dans ses états.

De Bielefeld, du 6.

M. le duc d'Orléans partit la nuit du 4 au 5 avec 23 bataillons et 22 escadrons pour se porter sur Cassel ou sur le Weser. Les avis sur cela sont partagés. Nous avons d'ailleurs en avant, entre Bielefeld et le Weser, les détachements de MM. de Souvré et de Chevert, et les corps de M. d'Armentières (1) et de Broglio; en sorte qu'il reste à présent fort peu de troupes dans notre camp. M. le Maréchal de sa personne part demain matin avec un fort petit détachement (toutes nos troupes étant en avant) pour se porter lui-même en avant, et tout le reste de l'armée doit le suivre après-demain, peut-être même dès demain.

Copie du détail de la prise d'Embden, envoyé à M. le maréchal d'Estrées, le 6, à Bielefeld.

Il vient d'arriver un officier dépêché par M. d'Auvet, maréchal de camp, qui a été envoyé en Ost-Frise avec un détachement de 1,000 hommes. Cet officier a rapporté la nouvelle de la prise d'Embden. M. d'Auvet avoit détaché, le 2 de ce mois, MM. de Lislebonne, de la Châtre et Descey pour reconnoître cette place en différents points;

(1) M. d'Armentières était parti de Lippspring marchant sur le Weser par Brakel.

pendant cette reconnoissance où ils ont eu à essuyer quelques volées de canon et du feu de mousqueterie, M. d'Auvet faisoit ses dispositions pour prendre la ville d'assaut. M. de Lislebonne eut avis, le 3, à sept heures du matin, que 70 déserteurs de la garnison étoient à un de ses postes avancés et que le désordre régnoit dans la place ; il profita de cette circonstance pour faire sommer le gouverneur de se rendre, et l'officier qu'il y envoya à cet effet trouva la bourgeoisie qui rappeloit. Après avoir fait une capitulation provisionnelle, il prit possession des portes, et M. d'Auvet y entra une heure après avec son détachement. La garnison a été faite prisonnière de guerre, et il a été remis des otages pour sûreté de l'exécution des autres articles de la capitulation. M. d'Auvet a rempli à [illegible]gards les objets de sa mission.

De Compiègne, le 14. — [illegible]arrivé avant-hier un courrier de M. le maréchal d'Estrées qui [illegible]qu'il avoit jeté deux ponts sur le Weser, à Hoxter, sans [illegible]sition ; qu'il comptoit en établir un troisième au-dessus, [illegible] duc d'Orléans marchoit avec un corps de 20,000 hommes p[illegible]er Cassel ; il n'y a pas d'apparence que M. le Landgrave s'y dél[illegible] troupes étant restées à l'armée de M. le duc de Cumberland.

M. de Staremberg a reçu aussi un [illegible]courrier de Vienne, du 5, qui apprend que le roi de Prusse étoit déca[illegible]mpé d'auprès de Brandeis et étoit allé à Dobrawitz, ce qui l'éloigne de l'Elbe. M. le prince Charles a passé le même jour l'Elbe à Brandeis avec toute son armée, qui est à présent forte de 90,000 hommes. Le roi de Prusse n'en a pas 70,000, la désertion continuant à être excessive dans ses troupes. Il paroît bien difficile qu'il puisse rester en Bohême et couvrir en même temps la Saxe, la Lusace et la Silésie.

Extrait d'une lettre de Compiègne, du 15.

L'ambassadeur de Portugal part incessamment. Il a perdu un frère mort d'apoplexie (qui n'est pas celui qui est cardinal), et a demandé au roi son maître la permission de s'en retourner, étant très-nécessaire à sa famille ; il a reçu sa lettre de rappel, mais le roi de Portugal lui mande de passer à Madrid auparavant, où il y a des affaires importantes ; ainsi il ira en Espagne avant d'arriver à Lisbonne, mais on dit que cela ne sera pas long.

Le landgrave de Hesse est sorti de Cassel avec la princesse sa belle-fille ; il est allé à Hambourg. M. le duc d'Orléans doit arriver aujourd'hui devant Cassel, et il y a apparence qu'il y entrera sans opposition de la part d'un bataillon de milices et de quelques dragons à pied qui sont dans la ville.

M. le maréchal d'Estrées n'a point changé la position du gros de

son armée depuis l'établissement des ponts sur le Weser. Les ennemis n'ont fait aucun mouvement important.

Une chose singulière dans les armées de l'Impératrice, en Bohême, c'est que leur cavalerie a vécu jusqu'à présent au sec et n'a point coupé les grains.

On sait assez sûrement par la voie d'Angleterre que M. de Soupire, qui va dans l'Inde, a combattu contre quelques navires anglois, mais que ceux-ci se sont trouvés heureux d'avoir pu échapper à M. de Soupire. On présume moyennant cela que M. de Soupire n'a souffert aucun dommage. Cette petite action s'est passée pas loin du Cap.

Extrait d'une lettre de Compiègne, du 16.

Le Roi a envoyé un courrier à M. de Fleury; il lui mande de revenir pour rester auprès de lui, parce que M. de Gesvres ne pourra point venir étant toujours incommodé, et qu'il seroit sans premier gentilhomme de la chambre. L'ambassadeur de Portugal prend congé dès demain et partira de Paris jeudi pour Madrid.

Du lundi 18, *Dampierre.* — J'ai parlé ci-dessus du mariage de M. de Monaco. Il y a eu une grande difficulté par rapport à ce mariage. M. de Brignole avoit amené sa fille dans une galère, mais il vouloit que M. de Monaco allât le recevoir à l'entrée de ses états. Il y a eu enfin un accommodement; la galère est entrée, et aussitôt M. de Monaco a fait les premiers pas pour aller au-devant de la princesse.

On me mande la mort de M. Gayat, major de Compiègne. Il avoit soixante-dix-sept ans. MM. Gayat sont des gens de condition d'Italie. Un des ancêtres de celui-ci avoit remis au feu Roi l'importante place de Pignerol, et la famille avoit eu pour récompense 2,500 livres de rente, et la majorité de Compiègne. Cette rente est sur le domaine de Compiègne et se partage dans la famille comme un bien propre. La majorité a été donnée par accommodement à M. de Beauval, lieutenant des chasses de Compiègne.

J'ai parlé ci-dessus de l'accusation intentée contre le prieur d'Auriac aux environs de Bordeaux, au sujet d'une lettre qui paroissoit écrite de sa main où l'on

donnoit avis aux Anglois qu'ils trouveroient 9,000 religionnaires prêts à les recevoir s'ils vouloient faire une descente. Cette affaire étoit trop sérieuse pour n'être pas examinée avec le plus grand soin. Cet examen a été long, et enfin les commissaires nommés par le Roi dans le parlement de Bordeaux ont jugé que le prieur étoit innocent; il a été déchargé de l'accusation portée contre lui; il a été remis en liberté et on lui a accordé des réparations et des dommages. On va instruire le procès de deux personnes soupçonnées d'avoir contrefait son écriture.

Le Roi tint le sceau avant hier à Compiègne.

Extrait d'une lettre du camp d'Erken (1), *du 7 juillet.*

Nous partons dans l'instant pour aller à Blankenau sur le Weser avec toutes les compagnies de grenadiers, 24 pièces de canon et les pontons.

De Blankenau, le 8. — Nous avons établi un pont au-dessus de Blankenau. Les ennemis, au nombre de 120, qui étoient à Lauenford (2), se sont retirés. Nous allons descendre le Weser. Blankenau est de la dépendance de l'abbaye de Corvey (3).

Extrait d'une lettre de Detmold, du 9 *juillet.*

Les détachements de MM. de Souvré et de Chevert qui avoient été envoyés sur le Weser n'étoient que pour donner de l'inquiétude aux ennemis. M. le comte de Lorges y avoit aussi été envoyé avec un gros détachement; il s'est porté sur Blankenau. Son courrier, arrivé ce matin, apporte la nouvelle qu'il s'est emparé de ladite ville de Blankenau, et qu'il y a jeté ses ponts sans opposition. Il ajoute que les têtes de son pont sont bien retranchées et qu'il est en sûreté. Il y a lieu de croire que M. le Maréchal y va faire passer successivement toute son armée, qui est jusque-là en échelons, par les gros détachements qu'il a faits successivement depuis dix à douze jours. Nous avons ici avec

(1) Sur la rivière de Neete, à trois lieues de Blankenau. Blankenau est situé près du Weser, un peu au nord de Beverungen. (Cf. Robert de Vaugondy, *Carte de Westphalie.*)

(2) En face de Beverungen.

(3) C'était en effet le point le plus méridional du territoire de l'abbaye de Corvey.

nous 2 bataillons autrichiens et les troupes palatines qui sont bien armées et ont avec eux 39 pièces de canon de campagne.

On s'est emparé hier, 8 juillet, de Rinteln sur le bord du Weser (1), dont la capitulation étoit faite il y a déjà quelque temps. On y a trouvé plus d'artillerie qu'on ne croyoit. Les Hessois, qui sont de l'autre côté du Weser, ont dit à nos officiers qu'ils étoient fort étonnés de ce que nous nous emparions de cette ville, qu'ils n'étoient point en guerre avec nous, et que si nous voulions passer le Weser ils ne nous en empêcheroient pas, et qu'ils nous aideroient s'il le falloit. C'est M. de Souvré qui s'est emparé de cette ville.

Extrait d'une lettre de Gudelheim (?), du 10.

Ce fut le 8 au matin que nous jetâmes notre pont sur le Weser au-dessus du village de Blankenau. Nous montâmes à cheval à dix heures et nous allâmes au château de Furstenberg (2), qui est proche de la forêt de Solling. Nous descendîmes le Weser jusqu'à Hoxter où nous passâmes le gué. Nous allâmes de là à l'abbaye de Corvey où il y a un très-grand bâtiment et dont l'abbé est un prince d'Empire. Nous revînmes coucher à Blankenau. Aujourd'hui notre pont est descendu entre Corvey et Hoxter. Nous avons appris que le prince de Hesse avoit ordonné que l'on ouvrît les portes de Cassel ; M. de Contades continue cependant son chemin pour aller s'en emparer. M. le duc d'Orléans est venu avec 3 brigades camper au-dessus de Hoxter ; il y a établi son quartier général. M. de Souvré y est arrivé avec son camp. La grande armée est à Brakel, et M. le Maréchal est de sa personne à l'abbaye de Corvey. Nous voilà donc maîtres de la Hesse ; il ne nous reste plus qu'à faire le siége de Hameln. Lorsque nous nous serons emparés de cette ville, il ne restera plus que Brême et Verden, et l'on sera maître d'une partie du Weser ; après quoi nous ne manquerons plus d'aucunes subsistances. Nos quartiers d'hiver sont sûrs. Vous voyez que tout réussit à M. le Maréchal ; il se conduit aussi avec beaucoup de prudence. Le 13, la grande armée sera dans le camp de Corvey.

Du quartier général de Horn (3), du 11 juillet.

Nous avons séjourné hier à Detmold, qui est une petite ville assez jolie, appartenant au comte de la Lippe, qui y fait sa résidence ordi-

(1) Dans le comté de Schauenbourg, entre Minden et Hameln, à quatre lieues et demie de chacune de ces deux villes.

(2) On écrivait aussi Forstenberg.

(3) A quatre lieues au sud-est de Detmold.

naire ; il est souverain de ce comté et est membre de l'Empire, ayant dans tous les temps son ministre à Ratisbonne. De Detmold nous sommes venus ici aujourd'hui ; la journée est fort courte. Nous irons demain à Neheim (1), et le jour d'après à Brakel, où M. le Maréchal attend l'armée. On dit qu'on y séjournera et que de là on ira camper à Blankenau, pays de Hesse, où sont nos ponts. Le pays que nous parcourons depuis Bielefeld est un pays bien cultivé, mais qui ne produit point de froment ; nous en avons cependant trouvé quelques pièces maigres et claires, ce qui fait juger que le terrain n'y est pas propre ; mais les seigles, orges et avoines y sont d'une grande beauté. Il produit aussi abondamment toute autre espèce de mêmes grains. Le pays est montueux. Il y a beaucoup de bois et des prairies admirables. Cela fait un bon pays, mais cela n'en fait cependant pas un bon pour nous qui y passons les derniers ; on n'y trouve ni pain, ni vin, ni bière, ni aucune des autres choses nécessaires à la subsistance. Les Hanovriens ont commencé à l'épuiser, et nos détachements, qui étoient en avant depuis longtemps et qui ont parcouru tout ce pays-ci, ont achevé de la ruiner.

Extrait d'une lettre du quartier général de Neheim, du 12 juillet.

Nous avons quitté aujourd'hui le comté de la Lippe pour entrer sur le territoire de Paderborn. Ce changement nous a été annoncé par un nombre infini de croix que nous avons trouvées de toutes parts dans la campagne depuis environ une demi-lieue. Tout le comté de la Lippe est luthérien et calviniste ; c'est cependant la religion luthérienne qui est la dominante. Il y a aussi beaucoup de juifs. Nous serons aujourd'hui et demain sur pays totalement catholique, et après-demain nous rentrerons sur pays protestant. Ce pays-ci est tout semblable à celui que nous parcourons depuis Bielefeld : beaucoup de montagnes, dont toutes les cimes sont couvertes de bois ; sur les coteaux, du grain de toute espèce, excepté le froment ; et dans les vallées de belles prairies ; les villages y sont assez ordinairement placés [*sic*], et ils sont entourés, à un quart de lieue, de jardins qui fournissent beaucoup de légumes de toutes espèces. Malgré cette fertilité, nous n'en sommes pas mieux ; les aliments de toute nature ayant été enlevés et consommés par les Hanovriens et totalement épuisés par les détachements qui sont en avant de l'armée depuis plus d'un mois.

Tout est ici pour la vie hors de prix. La viande est taxée à 8 sols et

(1) Neheim à quatre lieues et demie au sud-est de Horn, et à cinq lieues au nord-est de Paderborn.

pain à 4 sols ; ainsi ces deux articles ne varient point ; mais le reste, ui est production du pays, est arbitraire. On vend souvent une paire e poulets petits et étiques 4 livres 10 sols ; la paire de pigeons 3 livres ; n vieux lièvre 10 livres. J'ai vu vendre 4 petits dindonneaux avec la ère 48 livres. Le beurre, une livre, 10 sols, et les vieux œufs jus- u'à 2 livres le quarteron. Les légumes se vendent à proportion. Avec ne pareille cherté, il est impossible d'avoir une bonne table sans qu'il n coûte des trésors ; ainsi on est obligé de se contenter autant qu'il st possible de viande de boucherie accommodée de toute façon. Je e parle pas du vin et de la bière ; on n'en trouve point du tout dans e pays pour de l'argent ; et on est obligé pour le vin d'avoir recours à os marchands, qui suivent l'armée, qui le font venir de France à rands frais et le vendent à proportion. Et pour la bière il faut la faire brasser ; alors elle n'est pas chère, mais on l'a toute chaude. On ne peut pas la boire sans s'incommoder, et si on veut la transporter, il en coûte des frais immenses, n'y ayant pas de chariots d'ordonnance au- tant qu'il en faut pour le service journalier de l'armée.

Nous marcherons encore demain mercredi ; nous séjournerons jeudi. Vendredi, nous irons camper sur le bord du Weser pour le passer le lendemain samedi, à moins que l'armée n'arrive le vendredi d'assez bonne heure pour entreprendre ce passage qui se fera sans aucun obs- tacle, aucun Hanovrien n'ayant encore paru et ayant déjà plusieurs détachements de passés. Depuis cette lettre écrite, j'apprends que la marche est changée, et qu'au lieu d'aller à Blankenau en deux marches, nous allons camper demain à Hoxter sur le bord du Weser.

Du mardi 19, *Dampierre.* — Il y a déjà quelques jours qu'on a appris la mort de la reine douairière de Prusse (1) ; elle avoit soixante-dix ans. Elle étoit de la maison de Hanovre, sœur du roi d'Angleterre régnant. C'étoit presque la seule personne en qui le roi de Prusse son fils eût confiance ; il lui marquoit beaucoup d'égards en toutes occasions. Elle avoit été mariée en 1706. Elle a eu quatre garçons et six filles. Le roi de Prusse, né en 1712 ; le prince royal (2), né en 1722 et marié en 1742 à une princesse de Brunswick-Wolfenbuttel ; le prince Fré-

(1) Sophie-Dorothée de Hanovre, née le 27 mars 1687, mariée le 18 novembre 1706 à Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, mort le 31 mai 1740.

(2) Guillaume-Auguste, né le 9 août 1722 et marié le 6 janvier 1742 à Louise-Amélie de Brunswick-Wolfenbuttel, née le 29 janvier 1722.

déric (1), âgé de trente et un ans, et qui a épousé en 1752 une princesse de Hesse-Cassel; le prince Ferdinand (2), né en 1730 et marié en 1755 à Anne-Louise de Brandebourg-Schwedt. Des six filles (3), il y en a cinq de mariées; la première au margrave de Brandebourg-Bareith-Culmbach, la seconde au margrave de Brandebourg-Anspach, la troisième au duc de Wolfenbuttel, la quatrième au margrave de Brandebourg-Schwedt et la cinquième au roi de Suède.

Extrait d'une lettre de Compiègne, du 19.

La Reine fit hier une grande exécution. Elle trouva en allant à la messe *la Religion naturelle* de Voltaire étalée sur une boutique; elle en fut blessée, et en revenant elle prit le livre ou la brochure et la mit en mille pièces, en disant à la marchande que si elle s'avisoit de débiter de pareils livres on lui ôteroit sa boutique. La marchande fut fort étourdie; elle avoit été trompée sur le titre de religion.

L'ambassadeur d'Espagne vient de dire au Roi qu'il avoit des nouvelles par l'Espagne que nos trois escadres de MM. Dubois de la Motte, de Bauffremont et du Revest étoient réunies à Louisbourg.

M. de Contades est entré sans résistance dans Cassel. Il n'y avoit que des milices qu'il a renvoyés chez eux. Le commandant a demandé seulement qu'on ne fît aucun dégât dans la maison ni dans les jardins du prince de Hesse. M. le duc d'Orléans n'a pas été jusqu'à Cassel.

Il paroit que les Anglois voudroient faire quelque descente sur nos côtes, mais on en est peu inquiet.

L'armée de Westphalie doit avoir passé le Weser, mais on ignore encore la position qu'elle occupe ainsi que celle du corps aux ordres de M. d'Armentières. Il y a trois ponts de jetés, l'un à Blankenau, un à Hoxter, et l'autre à Holzmünden. Les Hanovriens sont à Hameln et Minden.

---

(1) Frédéric-Henri-Louis, né le 18 janvier 1726, marié le 15 juin 1752 à Guillelmine de Hesse-Cassel, née le 25 février 1726.

(2) Auguste-Ferdinand, né le 23 mai 1730, marié le 27 septembre 1755 à Anne-Élisabeth-Louise de Brandebourg-Schwedt, née le 22 avril 1732.

(3) 1° Frédérique-Augustine, née le 3 juillet 1709. — 2° Frédérique-Louise, née le 28 septembre 1714. — 3° Philippine-Charlotte, née le 13 mars 1716. — 4° Sophie-Dorothée, née le 25 janvier 1719. — 5° Louise-Ulrique, née le 24 juillet 1720. — 6° Anne-Amélie, née le 9 novembre 1723, non mariée.

de cette armée qui étoit assemblée à Kowno le 15 juin.
oupes destinées à former l'armée du maréchal de Richelieu
commencer à se mettre en marche le 20 juillet, partant de
et de Lauterbourg.

Extrait d'une lettre de Compiègne du 19.

Moras a présenté aujourd'hui un lieutenant de vaisseau qui vient
rtinique. Cet officier a été envoyé par M. de Kersaint; il étoit
dre qui est partie au mois de novembre pour la côte de Gui-
st venu sur une corvette de 12 canons et est entré à Roche-
a fait trois prises en chemin. M. de Kersaint a pris, d'une
la côte de Guinée, 11 vaisseaux chargés de nègres et mar-
s précieuses, et dans un autre endroit 5 autres vaisseaux ri-
chargés; il a détruit plusieurs forts et culbuté les habitations;
a fait route pour la Martinique avec toute sa flotte. Il a des
ou-seulement pour peupler la Martinique pour longtemps,
me Saint-Domingue. Cet officier a dit aussi que les vaisseaux
partis d'ici pour Saint-Domingue et la Martinique, chargés de
de munitions de guerre et de bouche, étoient arrivés sans
Cet officier s'appelle M. de la Saussaye. Le Roi l'a fait cheva-
aint-Louis. L'escadre de M. de Kersaint, partie le mois de
e dernier, étoit de 3 vaisseaux de guerre et de 3 frégates; il
emblablement prendre la place de M. le chevalier de Bauffre-
i protégeoit nos colonies dans la partie méridionale.

Extrait d'une lettre du camp de Hoxter, le 13.

sommes ici exactement sur le bord du Weser. Il y avoit au-
n pont de pierre qui paroît être détruit depuis fort longtemps;
e du côté de la ville qu'un fort gros bâtiment qui faisoit alors

nul vestige qu'il y ait eu des arches. Nous y avons trouvé des ponts établis; ce sont apparemment ceux qui étoient à Blankenau et qu'on a fait descendre le Weser. J'en ai vu un qui est à un demi-quart de lieue d'ici, entre Hoxter et l'abbaye de Corvey, qui n'est distante d'ici que d'un bon quart de lieue ; l'autre est au-dessus de la ville, à peu près à pareille distance; il doit servir de communication au camp que nous avons de ce côté-ci du Weser avec celui qui est depuis quelques jours de l'autre côté.

M. de Péruse a marché avec un détachement de celui de M. de Contades à Münden au-dessous de Cassel, de laquelle place il s'est rendu maître et a fait la garnison prisonnière ; elle consistoit en 800 Hanovriens.

Nouvelles de Bohême, du 6 juillet.

L'armée autrichienne est toujours à Jung-Bunzlau. M. de Nadasty, avec un corps de troupes réglées, sera le 7 à Melnik.

Le corps de troupes de M. de Bevern, qui avoit dû être à Bœmisch-Aicha, est à Bœmisch-Leyppa aux ordres du prince de Prusse. L'armée du roi de Prusse est toujours à Leitmeritz, et on dit qu'il a poussé une tête vers Bodin, aux environs duquel est M. le colonel Loudon avec son détachement de troupes légères. Les troupes légères de M. de Nadasty forment une chaîne depuis Bœmisch-Aicha jusqu'à Melnik. Le roi de Prusse fait passer derrière lui des magasins qu'il avoit en avant.

Du camp de Hoxter, du 14 juillet.

L'armée, après avoir passé successivement par Horn et Nebeim, est arrivée hier à Corvey où étoit M. le Maréchal qui depuis trois jours étoit allé en avant d'elle pour visiter les ponts que MM. de Lorges et d'Armentières avoient construits entre cette ville et Hoxter, gros bourg où sont logés les officiers généraux. Ces ponts sont au nombre de trois, fortifiés chacun par un ouvrage avancé qui en couvre la tête, et par une batterie d'environ 6 pièces de canon de 16 livres de balles. M. d'Armentières avec son corps est à un quart de lieue en avant de ces ponts. On dit que les ennemis font un mouvement général ; on imagine que c'est pour aller couvrir Hameln qu'ils croient que les François veulent assiéger. Münden, ville assez forte, à 10 lieues de Minden et à 4 de Corvey, vient de se rendre à nous. M. de Contades, qui s'avançoit vers Cassel, va nous rejoindre bientôt, les habitants de la ville lui en ayant remis les clefs.

Un partisan avoit envoyé dans un village pour le forcer à lui donner des vivres; sur le refus qu'il en avoit fait sous prétexte qu'un gros détachement des ennemis y étoit, le partisan croyant que c'étoit pour éviter de lui en donner y a envoyé 20 hommes, qui, dès qu'ils ont été

entrés, ont été investis, fusillés et canonnés par 800 hommes des ennemis qui y étoient. Le partisan, au bruit des coups de fusil, s'est glissé de haie en haie auprès du village où se passoit l'affaire et a trouvé le moyen de faire dire à ces 20 hommes de s'en revenir à lui. La cavalerie hanovrienne, voyant qu'ils lâchoient le pied, les a poursuivis et est tombée dans l'embuscade de ce partisan, qui a fait faire une décharge bien nourrie sur elle qui n'a pas trouvé d'autre moyen que de s'en retourner aussi vite qu'elle étoit venue, et le partisan s'en est revenu en fort bon ordre. Le corps de M. de Broglio est donné à M. de Randan et augmenté de quelques bataillons.

Extrait d'une lettre de Warpsen, du 15 juillet.

M. d'Armentières reste à la réserve ; il est venu camper ici aujourd'hui. Par notre position, nous couvrons les deux seules gorges par lesquelles l'on pourroit venir à nous ; nous favorisons la marche d'armée qui doit se porter en avant.

De Warpsen, du 17.

Nous avons eu aujourd'hui une petite aventure. Un de nos officiers détaché a voulu, à onze heures du soir, aller attaquer les ennemis ; il s'est présenté et a défendu à ses soldats de tirer contre les ennemis. Les ennemis se sont mis en bataille. Ayant fait une décharge que la troupe a essuyée, ils n'ont pas pu joindre l'ennemi qui a eu le temps de recharger ; à cette seconde décharge, toutes nos troupes se sont enfuies. Nous avons perdu un officier et quatre soldats, mais la confusion étoit bien grande.

Les chemins sont extrêmement difficiles pour aller à Hameln. Les Hanovriens nous y attendent. Notre grande armée va venir à Oldendorf ; elle marchera par Halle pour aller à Hameln. Les chemins sont fort rudes et dans des pays de montagnes.

Extrait d'une lettre du quartier général d'Hoxter, du 15 juillet.

M. le Maréchal a jugé à propos de laisser reposer hier et aujourd'hui son armée qui étoit excédée de fatigue des marches qu'elle avoit faites depuis Bielefeld par une chaleur insupportable. On dit que l'armée passe demain le Weser sur six colonnes, trois de cavalerie aux gués qui ont été reconnus, et trois d'infanterie sur les trois ponts qui sont tant ici qu'au-dessous de l'abbaye de Corvey. On dit que les ennemis se sont avancés jusqu'à Grohnde (1), quelques lieues au-dessus de

(1) Grohnde ou Gronde, à trois lieues au sud-est de Hameln, sur la rive gauche du Weser.

Nous avons un poste avancé jusqu'à Oldendorf pour être [illegible] de leurs mouvements ; mais comme on assure que le projet [illegible] Maréchal est de s'emparer de Hameln et de Minden pour avoir [illegible] derrières et sa communication libres, on ne présume pas que [illegible]is tiennent où ils sont, à moins qu'ils ne veuillent nous livrer [illegible]ce qui n'est pas vraisemblable, attendu notre supériorité à [illegible]ds.

L'esprit de maraude et de pillage étoit dans l'armée en entrant en campagne. M. le Maréchal a cru ne pouvoir se dispenser de faire pendre d'abord quelques-uns de ces maraudeurs ; il y en a eu environ une vingtaine.

Copie d'une le[illegible] de C[illegible]mpiègne, du 19 *juillet.*

Nous apprenons [illegible] M. le maréchal d'Estrées qu'une partie de son armée a pas[illegible]r ; il n'attendoit plus que son artillerie pour passer avec le[illegible] l'armée et investir Hameln. La régence de Cassel est venue porter les clefs, faire leurs soumissions pour exécuter tous les ordres qui leur seroient donnés et fournir tout ce qui leur seroit demandé. Le corps [illegible] marchoit à Cassel a pris Münden, ville appartenant à l'électeur [illegible]novre. Il y avoit 400 Hanovriens pour garnison qui se sont rendus prisonniers de guerre.

Il n'y a rien d'intéressant du côté de la Bohême.

Extrait d'une lettre de Compiègne, du 20.

L'on arrêta hier ici un homme qui vouloit donner une lettre au Roi. On prétend que c'étoit un Anglois. Le bailli de Saufra, Portugais âgé au moins de quarante ans, monta avant-hier dans les carrosses du Roi, et dès le soir même il soupa dans les cabinets.

Il vient d'arriver un courrier de M. le maréchal d'Estrées, du 16, pour informer le Roi qu'il avoit passé le Weser, avec toute l'armée, et poussé une avant-garde 2 lieues en avant sur le chemin de Hameln; que M. le duc de Cumberland avoit rassemblé toute son armée pour occuper le poste de Hastenbeck (1). L'intention de M. le Maréchal est d'aller le combattre dans ce poste, s'il ose l'y attendre ; ce pourra être le 19 ou le 20.

Les nouvelles de Bohême, du 6, nous apprennent que le roi de Prusse étoit toujours auprès de Leitmeritz, occupé à surmonter les difficultés pour l'évacuation de ses magasins et d'une grande partie de sa grosse artillerie, qu'il a beaucoup de peine à faire rétrograder en Saxe, parce que les Croates et autres troupes légères autrichiennes ont oc-

(1) A une lieue et demie au sud-est de Hameln.

véque de Digne est ici. Il a remercié le Roi de l'abbaye de
ndrille qu'il lui a donnée (1).
néral Loudun s'est emparé des gorges qui ôtent la commu-
du roi de Prusse avec la Saxe; il est soutenu de M. de Na-
e qui les rend maîtres de l'Elbe et empêche les secours qui
arriver au roi de Prusse par ce fleuve. Sa caisse militaire et
nacie qu'il avoit demandées ont été forcées de retourner en
arrivant de la chasse, M. de Staremberg a montré un bul-
Roi par lequel on lui marque que l'armée du roi de Prusse,
la désertion que par toutes sortes d'événements, périt tous les

ne Louise est aujourd'hui tombée de cheval; heureusement
e s'est point fait de mal.

Autre lettre de Compiègne, du 23.

ine a été entendre la messe à Saint-Nicolas. Elle a été voir
salles des malades où il n'y a que des hommes, pendant que
est ici. Cette fondation est de saint Louis. Ce saint Roi y a
iracle, qui est représenté dans un tableau qui est dans la
salle. La Reine n'avoit pas été dans cette maison depuis 1739.

u camp de Luchtwinghen (2). *Extrait d'une lettre du* 16 *juillet* 1757.

ée a enfin passé le Weser aujourd'hui. M. le duc de Chevreuse
conduit une colonne, composée de grenadiers de France et de
iments de dragons, destinés à couvrir le quartier des Princes
tous trois ici. Je crois que demain nous irons camper en avant
ée.

Copie d'une lettre du camp de Bevern (1), *le* 17.

...avons fait aujourd'hui notre seconde marche depuis le passage ...r, et toujours en le suivant. Nous sommes ici dans une terre ...ant au prince de Brunswick-Bevern, beau-frère du roi de Prusse, et dans laquelle il a un mauvais château qu'il habite. Il a reçu avec toutes les politesses et les égards possibles M. le duc d'Orléans, qui est logé chez lui; mais malgré ces politesses, je crois que notre visite ne lui fait pas plaisir, et qu'il nous aimeroit mieux partout ailleurs qu'ici.

Il n'y a que les Pri... ...ici avec la même division qu'hier pour couvrir leur qua... ...jours M. le duc de Chevreuse qui la commande. Le quartier ... t toute l'armée a séjourné hier et est toujours à Holzmün... ...ous sommes une lieue en avant, mais nous avons encore en ...nous le corps de M. d'Armentières qui est d'environ 10,000 h... ...On n'a point de nouvelles que les ennemis qui étoient enco... ...Gronde, à quatre lieues d'ici, en soient décampés, quoique ... ...t couru hier qu'ils avoient fait un mouvement. Ainsi si leur p... ...de nous attendre, ils seront bientôt satisfaits, car nous ferons encore ...te nuit ou demain une marche en avant.

A ...ne, du 10 juillet.

L'armée impériale est campée à Hayka (3) Les troupes légères sont à Hünerwasser et Weisswasser. M. de Nadasty, avec un corps de 16,000 hommes, est entre Melnik et Wegstatl.

Le colonel Loudun avec les corps qu'il commande a eu un combat avec un détachement de troupes prussiennes à Welmina (4) et Tœplitz. Il y a eu 600 Prussiens tués ou blessés, et le reste s'est replié.

Le roi de Prusse, avec le gros de son armée qui est campée à Leitmeritz, commence à se replier, le long de la rive droite de l'Elbe, sur Tetschen. Le prince de Prusse avec le corps qu'il commande s'est replié de Bœmisch-Leippa à Kamnitz. Les Autrichiens poussent des détachements jusqu'à Zittau d'un côté, et jusqu'à la frontière de la Bohême, et aussi le long de la rive gauche de l'Elbe, lesquels harcellent les Prussiens et arrêtent tout ce que le roi de Prusse fait descendre le long de l'Elbe derrière lui.

---

(1) Ville sur la rive droite du Weser, un peu au nord de Luchtwinghen.
(2) Un peu au sud de Bevern.
(3) Sans doute Bœmisch-Aicha.
(4) Un peu à l'ouest de Leitmeritz et au sud-est de Tœplitz.

ibles d'obtenir des grâces du Roi, et les prie de
quer ceux dont le zèle pourroit être un peu vif.
cipe qui a dicté cet article est très-sage, mais on
rement qu'il falloit s'en servir et ne le pas écrire.
vraisemblable que les évêques ne lui enverront
t ce qu'il leur demande.

Extrait d'une lettre de Paris, du 23 juillet.

luc de Rohan a perdu sa fille cette nuit tout d'un coup; le
s enfants et dans la plus grande désolation.
comte de Tresmes vient de recevoir une lettre de M. de Tho-
i lui mande de partir au plus tôt pour Bayonne, et qu'il parte
endre, que les Anglois faisoient de grands préparatifs et que
rivière de Bordeaux qu'ils menaçoient.

Lettre de Compiègne, du 24 juillet.

t emparé de la petite ville de Gottingue, dans laquelle on a
0 Hanovriens qui se sont rendus sans se défendre. On y a
ssi quelques pièces de canon, dont une aux armes du roi de
l. le maréchal d'Estrées est près des ennemis, qui se sont
n avant de Hameln à l'endroit où le passage entre la mon-
e Weser est le plus étroit. La prise de Gottingue peut ouvrir
à un corps de troupes pour aller vers Hildesheim. Tout se
u delà du Weser pour aller faire le siége de Hameln et com-
le duc de Cumberland, s'il s'y oppose.
de Prusse a retiré les troupes qu'il avoit dans cette armée, ce
ien différent du secours considérable qu'il avoit promis au
deterre d'envoyer pour la défense de Hanovre.

rante-quatre jours, rapporte que le vaisseau du Roi *le Hardi*, commandé par M. de la Touche, et une frégate étoient arrivés au fort Saint-Pierre ayant à bord M. de Beauharnais (1), nouveau gouverneur de l'île. Le même capitaine rapporte que le jour de son départ il y étoit entré deux vaisseaux de guerre dont il ignore les noms, et que des corsaires de l'île avoient pris plusieurs négriers anglois qui disoient s'être sauvés de l'escadre commandée par M. de Kersaint qui croisoit sur les côtes d'Afrique.

Le registre *l'Assomption*, appartenant à la compagnie de la Havane est arrivé de cette île à Cadix le 30 juin en soixante-quinze jours avec 250,000 piastres en or et en argent et une portion de tabac, sucre et autres fruits de la valeur d'environ 500,000 piastres. Les lettres qu'il apporte de la Vera-Cruz font mention que le bâtiment d'avis dépêché de Cadix le 23 octobre dernier pour porter à la Vera-Cruz la nouvelle du prochain départ de la flotte, a été rencontré à la hauteur de Porto-Rico par deux balandres angloises qui l'ont pillé et saccagé, le capitaine anglois ayant ouvert plusieurs lettres et même celle de la cour d'Espagne adressée au vice-roi du Mexique, et qu'après cette belle expédition les Anglois se sont retirés ; que ce bâtiment a été obligé de relâcher à Saint-Domingue pour se réparer, et est enfin arrivé à la Vera-Cruz le 16 février. Ce dernier procédé des Anglois met le comble aux pirateries et aux insultes qu'ils exercent sur les bâtiments sur les côtes et même jusque dans les ports des domaines d'Espagne.

On trouvera ci-après les nouvelles de l'armée du Bas-Rhin du 19 de ce mois, et celles de Bohême avec la copie d'une lettre de Compiègne, du 25 :

Nouvelles de l'armée du Bas-Rhin, du 19.

M. de Langeron est arrivé ce matin avec son détachement qui étoit porté jusqu'à Einbeck (2), d'où il a appris qu'il y avoit 1,000 hommes des ennemis dans cette ville, ce qui l'a empêché de rien tenter sur cette place.

M. de Chevert part ce soir avec 40 compagnies de grenadiers, soutenues demain par M. le duc d'Orléans, qui aura sous ses ordres 4 brigades, avec du canon de 12, pour chasser tous les partis ennemis qui sont répandus dans la gorge d'Oldendorf à Einbeck ; le tout ensemble

(1) C'est le père du vicomte Alexandre de Beauharnais, né en 1760 à la Martinique, marié à Mlle Josephine Tascher de la Pagerie et décapité en 1794.

(2) Le manuscrit porte Emlece.

mpris le détachement de M. le duc de Chevreuse et le corps de
l'Armentières, ne peuvent pas manquer d'établir la communication
: la Leine et de s'emparer d'Einbeck. On a pris dans Gottingue 8
ns de fonte et 16 de fer.

Nouvelles de Bohême, du 11 juillet.

e corps d'armée autrichienne est revenu de Bœmisch-Aicha camper
nchengrätz, ayant l'Iser derrière lui ; les troupes légères à Hü-
asser et Weisswasser ; le corps de M. de Nadasty à Wegstattl au-
ous de Melnik ; le colonel Loudun toujours sur la gauche de
e, du côté de Lowositz.
s troupes prussiennes sont divisées par corps, lesquels campent
s Bœmisch-Leippa jusqu'à Leitmeritz. Le maréchal Keith a
l'Elbe avec un corps de Prussiens et campe à Welmina, d'où il
re les gorges qui sont entre les montagnes et l'Elbe, ainsi que la
de Lowositz à Aussig et Pirna.

Compiègne, du 25. — Nous avons pris le fort Saint-Georges
plus de 200 bâtiments que les Anglois y avoient pour leur appro-
nement, et brûlé et dévasté tout le reste. Les Iroquois se sont
lié scontre les Anglois et rangés de notre parti.
Roi a dit ce matin à son lever que M. de Moras venoit de lui
yer une lettre de M. Dubois de la Mothe, datée du 2 juillet, par
lle il lui marquoit qu'il avoit joint M. de Bauffremont à Louis-
g et que nos trois flottes y étoient à présent réunies.
dit que le duc de Cumberland fait mine de se retrancher dans
amp, quoique le roi de Prusse lui ait retiré 3 bataillons pour
re dans Magdebourg, et que M. le maréchal d'Estrées lui a en-
un officier pour lui dire de faire revenir les paysans dans leurs
es et qu'ils y seroient en sûreté. Il n'a pas voulu parler à l'officier,
ue nous lui ayons envoyé de l'eau de Luce pour ses évanouisse-
s continuels.
Roi vient de donner l'ordre à M. Trudaine d'élargir le che-
des murs de Chaville qui est difficile dans l'hiver, c'est-à-dire de
gner de la muraille et de le porter sur la terre de l'autre côté où
asse en été.
qui s'est passé en Amérique est bien plus considérable que je
us le marque. Le projet des Anglois étoit d'attaquer Québec.

Extrait d'une autre lettre de Compiègne, du 25.

st arrivé ce matin un courrier de Brest par lequel on a appris
y étoit arrivé un petit brigantin envoyé par M. Dubois de la
e. Sa lettre à M. de Moras porte qu'il étoit arrivé à Louisbourg
oute son escadre ; qu'il n'avoit trouvé personne dans sa traversée ;

que les escadres de M. le chevalier de Bauffremont et de M. du Revest étoient avec lui. Le brigantin est parti le 2 juillet de Louisbourg, suivant la date des lettres de M. Dubois de la Mothe.

Le même courrier a apporté des lettres de Québec qui portent que M. de Montcalm avoit pris le fort Saint-Georges et l'avoit démantelé; que la garnison avoit été faite prisonnière de guerre ; qu'on avoit trouvé dans ce fort beaucoup de munitions de guerre et de bouche, du canon, un habillement neuf complet pour environ 1,200 hommes et 4,000 sacs de farine. Outre cela un petit parti de Canadiens a enlevé d'un autre côté 400 bœufs aux Anglois. Le brigantin qui est arrivé à Brest s'appelle *le Charmant*. Il a fait la traversée en dix-huit jours. On ne sait pas encore de combien étoit la garnison du fort Saint-Georges, mais par les munitions de toute espèce qu'on y a trouvées, on peut l'estimer à 1,000 ou 1,200 hommes.

Du vendredi 29, *à Dampierre.* — On trouvera ci-après l'extrait d'une lettre de Westphalie du 14, et ce que l'on me mande de Compiègne du 25 :

A Holmünden, le 14.

M. le duc d'Orléans va faire le siége d'Hameln. L'on assure que nous ne pouvons pas nous emparer de Brême et de Werden, les Danois les ayant garantis.

Voici ce que l'on me mande de Compiègne.

Il est vrai que nous avons accordé au roi de Danemark la neutralité pour les duchés de Brême et de Werden dont il est expressément garant, mais sous la condition que les Hanovriens n'y formeroient point de magasins et ne s'y retireroient pas, sans quoi nous les y suivrons et enlèverons les magasins, sans que le roi de Danemark le trouve mauvais.

Copie d'une lettre du camp de Halle, le 22 *juillet à midi.*

M. le Maréchal est parti ce matin, avec toute son armée rassemblée (excepté les douze petits corps détachés et qui sont toujours en avant ou sur les flancs), de son camp d'Oldendorf, et a fait une marche de 4 lieues pour venir à Halle, qui est un fort mauvais village où il est lui-même logé, et par conséquent tous les officiers généraux. Les Princes ont un quartier à part, à un quart de lieue du quartier général, dans un hameau, dans lequel il n'y a que des chaumières. C'est dans ce hameau, où il peut y avoir environ trente maisons, que sont logés les trois princes, leur suite immense et dix ou douze officiers généraux.

qui a fait feu sur eux. Mais M. le Maréchal a fait promptement
quelques compagnies de grenadiers qui les ont délogés de ce
. Nous n'avions encore ni hussards, ni dragons d'arrivés, et on
s se sont retirés. Ce sont des chasseurs qui connoissent parfai-
le pays, et qui, dès qu'ils ont fait feu, se rejettent dans les bois
utes ces gorges sont bordées de part et d'autre.

A midi et demi.

nds dans ce moment qu'on bat la générale au camp; nous al-
paremment nous remettre en marche.

A six heures du soir.

nnemis ont paru sur une montagne peu distante de ce camp;
uchoient d'un bois en colonnes, marchant droit à nous au
de 8 à 10,000 hommes qu'on a crus l'avant-garde de leur armée.
nôtre a été rassemblée et en marche en moins de trois quarts
, et nous nous sommes avancés à eux en marchant sur autant de
s qu'il s'est trouvé de chemins et de débouchés. Nous avions
en avant le corps de M. d'Armentières, qui est composé de 7 à
ommes, et l'armée n'étoit là que pour soutenir. Leurs gardes
s ont escarmouché avec les troupes légères de M. d'Armentières.
tiré de part et d'autre grand nombre de coups de fusil, et même
s coups de canon. Ils se sont sentis moins forts et se sont
ssez en désordre dans le bois. Comme on ignoroit ce qu'il y
rrière eux dans le bois, M. le Maréchal n'a pas jugé à propos
suivre, et au bout de trois heures nous sommes rentrés dans
mp, et les Hanovriens sont aussi rentrés dans le leur, et on ne
s que dès qu'il sera nuit ils ne décampent en grande hâte. Ils
naîtres de deux villages auxquels ils avoient appuyé leur droite
auche; ils avoient de l'artillerie dans ces villages et il auroit

...ous ces projets, n'a été occu
...sant tous les préparatifs faits
...t-George, que les Anglois ne
...doun avoit mis dans ce fort
...es de troupes reglées. M. de Vau
... fait au mois de janvier un det
...s choisies, moitié de Canadiens
...mmandement du sieur Rigaud,
... Guillaume, mais l'ayant trouv
...voir l'attaquer sans artille
...qu'au pied du fort, en dis
...ssent un feu infiniment sup
...s avons brûlé 340 barques
... approvisionnement immen
...rine, ce qui fait environ 9
...il y avoit 10,000 arm
...n'avoit pas été aussi calm
... a été obligé de faire déco
...nd s'est retiré ensuite tranq
...ation que 27 hommes tués o
... a coûté tant d'argent aux
...voir entreprendre de ce

...e les Cinq Nations sau
... s seuls attachés aux
... lève la hache de F
...vénement le plus av
... 80 Anglois, troup

…illas, a été taillé en pièces par un autre de nos détachements ; il …n a échappé que trois, et l'on a pris les 400 bœufs pour Louisbourg …l'on manque de viande fraîche depuis longtemps. Le même bâtiment …pporté des lettres de M. Dubois de la Mothe du 2 juillet, qui mande …e MM. de Bauffremont et du Revest étoient réunis avec lui ; que son …ée, composée de 18 vaisseaux de ligne et de 10 frégates, le tout en …bon état, alloit mettre à la voile pour chercher l'amiral Holbourne …t combattre. Il est bien à désirer qu'il puisse le joindre. Sa flotte …composée de 3 vaisseaux de 80 pièces de canon, 8 de 74 et 7 de 64. …ous apprenons dans le moment, par les lettres de Bohême du 15, …n gros détachement de l'armée autrichienne a attaqué Gabel, qui …t défendu par un lieutenant général prussien avec 4 bataillons, 12 …es de canon et 600 hussards. Les faubourgs ont été emportés l'épée …main et le lieutenant général a capitulé dans la ville et a été fait …nnier de guerre. Il y avoit des magasins considérables et quan- …d'équipages de l'armée prussienne. La prise de Gabel conduit à …per la communication de l'armée du roi de Prusse avec Zittau, où …tous les vivres et qui est dans cette partie la porte de la Lusace.

Extrait d'une lettre de Compiègne, du 28 *juillet.*

Madame Louise a été ce matin à Royal-Lieu donner le voile à la …mière religieuse (1) que Mme de Soulange l'abbesse reçoit dans …e abbaye.

M. le Dauphin est arrivé ici à onze heures du matin et le Roi tient …eil d'État ce soir.

M. de Stainville prend demain congé pour se rendre à Vienne, aussi …que l'évêque de Laon pour aller à Rome.

Le Roi tient demain le sceau.

La grande nouvelle d'aujourd'hui est que M. de Richelieu va com- …nder la grande armée. Il dit y arriver après-demain 30. Le courrier …en avertit le maréchal d'Estrées est parti de lundi. On lui insinue …l feroit bien de servir avec M. de Richelieu qui est son ancien. Son …i-père et ses amis lui en donnent aussi le conseil.

Extrait d'une lettre du camp de Halle, le 23 *juillet.*

M. le comte de Dunois tint hier un propos qui a fait grand plaisir à …e duc de Chevreuse. Il étoit revenu après la marche finie à la mai- …de M. le duc de Chevreuse pour se reposer un moment et se ra- …bir ; il avoit prié un capitaine de le faire avertir s'il arrivoit la

---

(1) Cette religieuse est la fille d'un riche fermier du côté d'Arras. (*Note du …de Luynes.*)

moindre chose au camp. Un quart d'heure après, pendant qu'il étoit à déjeuner, il entend battre la générale au camp ; l'impatience le prend ; on lui dit qu'il paroît des ennemis ; il monte à cheval et n'apercevant point le Colonel-Général qui étoit encore loin, mais voyant passer le Mestre-de-Camp dans la plaine en grande diligence, il se met au galop et joint le régiment Mestre-de-Camp. Un officier de ce régiment qui le voit arriver lui dit que son poste étoit au Colonel-Général ; il lui répondit que son impatience pour voir et combattre les ennemis du Roi étoit si grande qu'elle ne lui avoit pas permis d'attendre le régiment Colonel-Général, qui peut-être n'arriveroit pas sitôt parce qu'il étoit éloigné ; mais qu'au surplus il ne venoit ôter le commandement à personne, qu'il n'y étoit que comme volontaire ou en qualité d'aide de camp de M. de Coigny, ou même du dernier lieutenant s'il étoit nécessaire.

De Compiègne, le 31 juillet.

Nous apprenons par un courrier dépêché de Varsovie que Memel s'est rendu le 4 de ce mois au général russien qui en faisoit le siége(1). La garnison, composée de 800 hommes, s'est engagée de ne point servir de toute la guerre contre l'impératrice de Russie, ni contre ses alliés ; elle a remis ses drapeaux, qui ont été envoyés à Pétersbourg. Il y avoit dans la place 120 pièces de canon et une quantité considérable de munitions de guerre et de vivres de toute espèce. On a distribué à chaque régiment russe 60 bœufs, 4 tonneaux d'eau-de-vie et 6 tonneaux de bière. La même armée russienne, tant de terre que de mer, a marché pour faire le siége de Pillau. Le maréchal Apraxin, qui avoit passé le Niémen avec la grande armée, marchoit à Kœnigsberg. On ne savoit point quel parti prendroit le maréchal Lehwald avec l'armée prussienne, forte de 35 à 40,000 hommes.

On trouvera ci-après la copie du détail de la bataille du 26, fait sur le champ de bataille :

M. le maréchal d'Estrées, ayant fait reconnoître le 25 au soir la position de l'ennemi, résolut de l'attaquer le lendemain. L'ennemi avoit sa droite appuyée à Hameln ; son front étoit couvert par un marais impraticable ; sa gauche à des montagnes très-hautes et hérissées de bois ; et l'intervalle de la montagne au bois étoit traversé par huit ravins de 20 pieds de profondeur, dont la gauche étoit fortifiée d'une redoute et la droite d'un village préparé d'avance. Dans cette situation, l'ennemi ne pouvoit être attaqué que par son flanc gauche sur un front de 200 toises ou environ, en tournant les sommités des montagnes.

(1) Jomini dit que Memel se rendit le 5 au général russe Fermor.

Pour cet effet, M. de Chevert fut détaché à minuit avec 4 brigades d'infanterie ; mais ayant 4 lieues à faire, il ne put y arriver qu'à neuf heures.

Le feu de l'ennemi commença à six heures. La véritable attaque ne se fit qu'à huit, et les batteries de l'ennemi furent détruites successivement. L'attaque que M. de Chevert et M. d'Armentières faisoient dans la montagne, chacun avec un corps séparé, en chassa l'ennemi après un feu très-vif où M. le comte de Laval fut tué, M. le marquis du Châtelet dangereusement blessé et M. de Belsunce le bras percé. Cette attaque ouvrit le chemin aux troupes de l'aile droite, composées des brigades de Picardie, Champagne, la Marine, Navarre, du régiment du Roi et des grenadiers de France, ainsi que de la brigade impériale, qui a eu bonne part au succès de cette affaire. Mais la cavalerie et la plus grande partie de l'infanterie n'ont pu aborder l'ennemi, et la brigade de Champagne força une batterie retranchée où il y avoit 8 pièces de canon et 2 obus dont elle s'empara. L'ennemi fut obligé d'abandonner successivement tous ses postes, avec perte de plus de 3,000 hommes tués ou blessés. Sa perte auroit été bien plus considérable sans un accident qui a mis quelque interruption dans l'attaque, ce qui a retardé la poursuite des fuyards. Cet accident est provenu de ce que plusieurs bataillons qui marchoient dans la montagne à travers des bois, se sont fusillés sans se reconnoître, et c'est où nous avons le plus perdu, ayant environ 1,500 blessés, quoique le nombre des morts ne se monte pas à 500.

On attend un plus grand détail, celui-ci étant fait sur le champ de bataille.

Les Prussiens, dans la Prusse ducale, ont abandonné leur camp de Insterbourg pour retourner camper près de Kœnigsberg. Ils ont fait ce mouvement relativement à la marche du corps d'armée du maréchal Apraxin, qui est enfin entré dans la Prusse ducale et qui se portoit sur Insterbourg.

AOUT.

L'archevêque de Besançon promu au cardinalat. — Topographie des environs d'Hastenbeck. — Capitulation de Hameln. — Détails de la bataille d'Hastenbeck. — Jugement et condamnation de Ricard et de ses complices. Acquittement des particuliers injustement accusés par lui. — Horreur qu'inspirent ces procédures. — Pourquoi Ricard et Morphy seront roués en Artois. — Occupation de Hameln. — Incendie. — Accident arrivé à l'archevêque d'Albi. — Nouvelles de la Cour. — Le Roi envoie de l'eau de Luce au duc

de Cumberland. — Évacuation de la Bohême par les Prussiens. — Nouvelles de la Cour. — Retraite des Hanovriens; prise de Minden; aspect du Hanovre. — Le duc de Chevreuse occupe Hanovre. — Les jardins de Cassel. — Retraite des Hanovriens sur Stade. — Mort de M. Maboul. — Nouvelles du Parlement. — Le roi Stanislas à Versailles. — Le Roi va à Sèvres voir le service de porcelaine qu'il donne au roi de Danemark. — Présent de Mme de Pompadour à l'Électeur-Archevêque de Cologne pour le récompenser de son zèle pour la France. — M. de Boulogne nommé contrôleur général. — Contributions frappées en Bohême en 1741. — Anecdote sur M. de Stralen. — Incertitude sur la destination d'une flotte anglaise. — Défenses des côtes de France. — Comment se fait le scrutin de la Ville pour l'élection du prévôt des marchands.

Extrait d'une lettre de Compiègne du lundi, 1er août.

M. l'archevêque de Besançon (1), primat de Lorraine, a remercié ce matin le Roi de la nomination du roi d'Angleterre (qui est à Rome) au cardinalat. C'est M. de Stainville qui a ménagé cela à Rome.

L'ambassadeur de Russie arrive ce soir ici et doit faire demain sa révérence au Roi.

Extrait d'une lettre de Compiègne du mardi, 2 août.

L'ambassadeur de Russie a eu ce matin audience du Roi en particulier. Comme le Roi étoit en habit de chasse, il l'a reçu de même. L'ambassadeur a continué ses visites comme à l'ordinaire. Il a l'air assez cassé; il a dîné chez M. l'abbé de Bernis, ensuite on lui a proposé de jouer au quinze, ce qu'il a accepté. Il m'a paru qu'il s'en tiroit bien.

Extrait d'une lettre de Compiègne du mercredi, 3 août.

Le Roi a décidé que l'on prendroit dimanche prochain le deuil de la reine de Prusse pour trois semaines.

Extrait d'une lettre du camp d'Aken, du 28 juillet.

Pour bien connoître les dispositions de la bataille donnée à Hastenbeck le 26 juillet, il seroit nécessaire d'en avoir le plan. Pour en donner seulement une idée sommaire, on observera que presque tout le long du Weser il règne une chaîne de montagnes, qui dans certains endroits en est éloignée jusqu'à une lieue, dans d'autres beaucoup moins, et enfin dans d'autres endroits les montagnes, viennent jusqu'au bord du Weser et n'y laissent qu'un passage fort étroit. Toutes ces montagnes, de l'un et l'autre côté de cette rivière, sont couvertes de bois jusqu'à

(1) Antoine-Clairiadus de Choiseul-Beaupré.

environ la moitié, à prendre du sommet. La moitié qui fait le pied de la montagne, et toutes les gorges qui séparent lesdites montagnes, sont semées en seigle et toutes autres sortes de menus grains. La partie la plus basse de la gorge est communément une prairie, souvent marécageuse, où coule un ruisseau qui est l'écoulement des montagnes. Toutes ces montagnes sont séparés les unes des autres par des gorges plus ou moins profondes. Les plus basses sont de la hauteur de 45 à 50 toises, quelques-unes beaucoup plus hautes et très-escarpées vers le sommet, et quelques-unes ont environ une lieue de circuit en les tournant par les gorges. Il y en a d'ailleurs plusieurs les unes derrière les autres.

M. de Cumberland avoit choisi pour son champ de bataille un endroit où les montagnes peuvent être éloignées du Weser d'environ trois quarts de lieue, en y comprenant le terrain labouré de la pente de la montagne. Il avoit rangé son armée en bataille dans cette petite plaine, sa droite appuyée au Weser, sa gauche aux bois des montagnes dont il s'étoit emparé et où il avoit jeté beaucoup d'infanterie, ses batteries de canon en avant de ses lignes sur la pente de la montagne, proche le bois d'où il lui étoit aisé de foudroyer notre champ de bataille. Il est vrai que nous avions le même avantage ayant également à notre droite des pentes de montagnes d'où nous plongions également les siens ; mais il avoit de son côté quelques bouquets de bois qui se prolongeoient vers le pied de la montagne et qui nous déroboient une partie des manœuvres que les ennemis pouvoient faire à leur gauche.

Environ à un quart de lieue du pied de cette montagne, est un village nommé Hastenbeck qui couvroit le centre de leur champ de bataille, et depuis ce village jusqu'au Weser sont des étangs et des prairies marécageuses qu'on ne pouvoit percer que par des défilés, de sorte que leur droite et leur centre étoient inattaquables et qu'on ne pouvoit aller à eux que par leur gauche où ils avoient porté toutes leurs forces. D'ailleurs le terrain qui nous séparoit d'eux étoit entrecoupé de plusieurs ravins très-profonds, dont l'un passoit derrière le village d'Hastenbeck, ce qui les avoit déterminés à ne point occuper ce village, mais à y mettre le feu, que nous avons éteint presque dans le moment.

Par cette position M. de Cumberland rendoit notre supériorité de nombre inutile, ne pouvant être attaqué que par un front d'environ un quart de lieue, entrecoupé de ravins et chemins creux ; mais il falloit garder les bois et les gorges par où il pouvoit être tourné et pris.

Celui qui commande dans Hameln a fait sa capitulation. Je ne sais pas encore si la garnison est prisonnière ; mais ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui à quatre heures après midi on nous livre les portes, et il y entrera 20 compagnies de grenadiers. Il y a lieu de croire que les ennemis n'ont tenu dans ce poste que pour évacuer leurs équipages et peut-être encore quelques munitions et subsistances.

Détail de ce qui s'est passé entre l'armée auxiliaire et celle de M. le duc de Cumberland, depuis le 22 juillet jusqu'au 26, que cette dernière a été chassée du camp d'Hastenbeck qui couvroit Hameln.

L'armée auxiliaire partit le 22 d'Oldendorf pour venir camper à Halle. Un corps de 6,000 hommes, poussés par M. de Cumberland jusqu'à Vickensen, s'étoit replié jusqu'à l'approche du détachement commandé par M^gr^ le duc d'Orléans.

L'avant-garde de l'armée auxiliaire arrivant dans son camp rencontra près de Heven les partis ennemis, qui furent poussés jusqu'à Bergen que les ennemis occupoient en force. M. le Maréchal se porta sur un plateau, en avant de ce poste, pour le reconnoître; à peine en étoit-il descendu que les ennemis occupèrent ce plateau, et comme l'armée n'étoit pas arrivée, M. le Maréchal ne jugea pas à propos d'attaquer ce jour-là.

Le 24, l'armée marcha à deux heures du matin; elle traversa sans obstacle le plateau que les ennemis avoient abandonné, et arriva à la vue des bois qui couvroient le camp qu'ils occupoient. Ils occupoient aussi à leur gauche le village d'Holtzenhagen, à l'extrémité de ces bois, au bord du Weser; ils avoient même poussé quelques troupes en avant dans le village de Satvozde (?), mais ils les retirèrent à l'approche de l'armée combinée. On fit les dispositions pour les attaquer. Le duc de Broglio, qui étoit à la gauche du Weser, avoit ordre de passer cette rivière, au moment de l'attaque, au-dessous d'Hagen, pour se porter sur les derrières de leur droite.

Le duc de Randan, qui revenoit d'Einbeck, avoit ordre de s'avancer à Bisperode sur la chaussée de Hameln à Hanovre pour se poster sur les derrières de leur gauche. Ces dispositions obligèrent le duc de Cumberland à abandonner les bois et à se retirer dans le champ de bataille qu'il s'étoit préparé à Hastenbeck. M. le Maréchal en étant informé, ordonna au duc de Broglio de passer le Weser pour entrer dans la plaine; son infanterie passa au gué avec sa cavalerie. Le marquis de Mailly, avec les troupes légères et la brigade de Belsunce, entra en même temps dans cette plaine par le village d'Hagen. A la droite, M. de Chevert avec la brigade de Picardie, 30 compagnies de grenadiers et 300 dragons, et M. de Vogué avec Navarre et 10 compagnies de grenadiers débouchèrent pour attaquer de leur côté l'arrière-garde des ennemis. M. le Maréchal passa lui-même les montagnes au point du jour, le 25, pour réunir ces différents corps. Dès que le brouillard fut dissipé, il vit toute l'armée de l'ennemi en bataille derrière le marais d'Hastenbeck; alors il fit battre la générale et entrer toute son armée. L'infanterie eut la tête, l'artillerie la suivit; la cavalerie ferma

e. Les débouchés étant assez difficiles, toute l'armée ne put
taille dans la plaine que sur les quatre à cinq heures du soir.
duc de Cumberland avoit sa droite à Hameln, sa gauche à
gnes couvertes de bois; au centre, le village d'Hastenbeck;
ge tirant au Weser, un marais impraticable; de ce même
x bois, des ravins considérables; de sorte qu'il n'y avoit
noyens de l'attaquer, que de forcer les bois qui couvroient
. Il les occupoit par tous ses grenadiers; et ce flanc devenant
, il le soutenoit par le reste de son armée sur plusieurs lignes
s.

Maréchal détacha, pour tourner et forcer ces montagnes,
evert avec les brigades de Picardie, Navarre et la Marine, et
de troupes légères; on y ajouta la brigade d'Eu faisant partie
rve du duc de Randan, qui rejoignit l'armée cette même nuit.
e combinée, voulant faire tout son effort à sa droite, y mit
terie en bataille, en lignes redoublées. La cavalerie, qui ne
tre fort utile en pareil terrain, eut la gauche.

de l'ennemi commença le 26, à six heures du matin. Comme
e concerter avec l'attaque de M. de Chevert (1), le nôtre fut
léré jusqu'à huit heures et demie; alors l'armée s'ébranla et le
ieur de notre artillerie, qui fut admirablement bien servie,
a aussitôt à l'ennemi. Bientôt après on entendit le feu de l'in-
lans la montagne où M. de Chevert pénétra après un combat
sant l'ennemi de tous ses postes, quoiqu'il fût soutenu de
armée. M. de Contades, chargé de l'attaque dans la plaine
droite, marcha en lignes redoublées contre un front de 2 ou
s que présentoit l'ennemi. Ce front se rétrécissant encore en
nt d'Hastenbeck, et l'ennemi se soutenant par plusieurs co-
. le Maréchal en forma quatre qui pressant en flanc l'ennemi,
ailleurs par l'artillerie et chassé successivement de tous ses
postes, l'obligèrent de se reployer sur sa droite abandonnant
En même temps M. d'Armentières longeoit le bois à mi-côte,
le de Champagne, commandée par M. d'Anlezy, soutenu de
de Reding, marcha par le bas du bois à une redoute dont elle
ainsi que de 9 pièces de gros canon et 2 obusiers qui y étoient.
adiers de France débouchèrent en même temps le long des
astenbeck, soutenus par la cavalerie.

nnonçoit une victoire complète, lorsque 3,000 grenadiers en-
s dans le bois attaquèrent la brigade d'Eu; elle répondit par

---

premier coup de canon de Chevert devait servir de signal à l'aile

un feu fort vif; ce qui par un incident qui n'est pas nouveau en pareil terrain, attira sur elle le feu de quelques-unes de nos troupes; enfin elle fut déplacée et même ses batteries furent un instant au pouvoir de l'ennemi qui les pointa aussitôt sur le flanc droit de notre armée. Tout lui persuada qu'un corps considérable des ennemis étoit maître des hauteurs et nous tournoit; on avoit vu de leur infanterie entrer dans les bois, et M. le Maréchal étoit averti qu'un grand corps paroissoit à l'extrémité de sa droite, dégarnie par le mouvement qu'il venoit de faire en avant sur le centre. Il fallut suspendre un moment l'attaque, et l'ennemi en profita pour se retirer derrière Hameln, mouvement qu'il a fait impunément et qui lui auroit coûté bien cher sans le contre-temps qui a ralenti notre victoire.

Les ennemis ont perdu plus de 3,000 hommes tués ou blessés, nous environ 1,500. M. le comte de Laval-Montmorency est du nombre des morts. Les chevaliers du Châtelet et de Belsunce ont été blessés.

Les Princes se sont portés partout avec beaucoup de valeur et de volonté. On ne peut donner trop d'éloges à notre infanterie et aux officiers qui la conduisoient.

Les Hanovriens ont évité tout engagement à leur droite; ils n'ont tenu que les bois de la gauche, qui effectivement pouvoient être regardés comme impraticables, ce qui ne nous a pas empêchés de les forcer; leur ombre a enseveli bien des actions brillantes qui ne peuvent être connues dans ce premier moment. Personne ne s'est plus distingué que MM. de Vallière et de Fontenay, qui, par l'habileté avec laquelle ils ont saisi leurs emplacements de batteries, ont su prévenir celles de l'ennemi, quoique préparées depuis plusieurs jours.

M. de Cumberland s'est retiré vers Minden.

L'armée a campé sur le champ de bataille; elle se préparoit à attaquer Hameln, qui ne pouvoit manquer d'être le prix de la victoire; mais ce matin 28 la garnison a demandé à capituler. M. le Maréchal, aimant mieux reposer son armée et gagner quelques jours que de faire prisonniers 700 hommes hanovriens qui y étoient, leur a accordé les honneurs de la guerre, les blessés et malades demeurant prisonniers. Nous y trouvons 50 pièces de canon. On nous livre un poste aujourd'hui. On permet à la garnison de ne sortir que le 30.

Du champ de bataille près de Hameln, le 27 *juillet* 1757.

L'armée partit le 23 du camp d'Oldendorf pour aller camper à Halle; elle marcha sur trois colonnes, dont celle du centre étoit pour l'artillerie. La journée fut longue et difficile, par un pays fort montagneux. Quelques mille hommes des ennemis ayant paru sur les hauteurs de Bory et de Hagen, M. le Maréchal, qui savoit que leur armée étoit proche, pour n'être pas surpris en campant, fit battre la générale

et porter ses troupes à mesure qu'elles arrivoient sur les coteaux qui dominent la plaine de Bory. L'ennemi se retira aussitôt, et l'armée entra dans le camp qui lui avoit été marqué.

Le 24, l'armée fit une lieue et vint s'étendre dans la plaine de Bory. Un détachement ennemi plus fort que celui du jour précédent parut encore dans les bois qui terminent cette plaine à la droite de notre marche, et regagna promptement l'armée hanovrienne par une gorge voisine du Weser. MM. de Contades et de Souvré les observoient sur la droite. Il y eut de légères escarmouches, après lesquelles on vit l'armée ennemie rangée en bataille dans un bassin qui règne jusqu'à Hameln et qui est séparé de la plaine de Bory par des hauteurs ou montagnes couvertes de bois assez clairs. Nous marchâmes sur six colonnes qui avoient chacune à leur tête une partie de l'artillerie servie par le Corps Royal.

M. de Chevert fut détaché le 25 au matin avec la brigade de Picardie et celle de Navarre pour aller occuper les montagnes qui séparoient les deux armées; ce qu'il fit avec succès. Il s'empara même, après quelques légères escarmouches, d'une partie de la plaine et d'un village au pied des montagnes opposées. Après midi, l'armée traversa les montagnes de Bory et vint se mettre en bataille sur leur sommet et à leur pied, la droite au Weser et la gauche vis-à-vis le dernier village dont il vient d'être parlé. L'on vit en arrivant l'armée hanovrienne en bataille sur plusieurs lignes; la droite un peu en avant de Hameln, et la gauche dans des bois et sur des montagnes où le duc de Cumberland avoit jeté 7 à 8,000 grenadiers. Il y eut à notre droite une canonnade assez vive qui a dû faire perdre du monde aux ennemis répandus dans le bois, ayant duré depuis cinq heures jusqu'à sept environ. Les deux armées étoient trop voisines l'une de l'autre pour ne pas faire bivac. Vers onze heures, M. de Chevert se mit en mouvement avec les brigades de Picardie, Navarre et la Marine pour tourner la gauche des ennemis et pour les attaquer à dos.

Le 26, à cinq heures du matin, M. d'Armentières se porta avec sa réserve sur notre droite pour agir de concert avec M. de Chevert; et le gros de l'armée se plaça vis-à-vis celle des ennemis, qui pendant la nuit avoient fait quelque mouvement pour renforcer leur gauche et rapprocher leur droite d'Hastenbeck, sur un escarpement couvert par un étang et des marais. Notre artillerie, dont M. le Maréchal avoit laissé les dispositions à M. de Vallière, commença vers les six heures du matin à tirer sur les Hanovriens, dont elle écharpoit les deux lignes. A huit heures ou environ, M. de Chevert attaqua les montagnes et les bois de la gauche des ennemis. Malgré la difficulté des lieux et le feu des ennemis, notre infanterie s'y porta si bravement, qu'elle emporta les postes à qui l'on en vouloit. L'attaque de M. d'Armentières par le

bas fut un peu plus tardive, mais elle eut le même succès. l'armée s'avançoit lentement et en bon ordre sur le centre et sur le village d'Hastenbeck. La première ligne étoit tou terie, et la cavalerie composoit la seconde. Notre grosse ar précédoit les troupes, exécutoit de son côté avec zèle les M. de Vallière ; prenant de ravin en ravin les emplacement reconnus dès la veille, elle continuoit à foudroyer les enne qu'elle fut sur la hauteur qui domine immédiatement Has le bassin, elle fit un feu si juste et si vif, que les lignes en s'avançoient vers les nôtres, en furent visiblement ébran Vallière ne quitta pas un moment les batteries. Pendant feu, et sous sa protection, notre infanterie s'approchoit. L M. d'Armentières, marchant pour lors à hauteur des b avoient attaqué par le sommet des montagnes, arriva sur de redan où les ennemis avoient 8 pièces de 12 et 2 obusie terie se présenta vaillamment pour l'attaquer, et 10 pièce M. de Vallière avait dirigées sur la gorge de l'ouvrage en i si fort aux ennemis, qu'ils abandonnèrent leurs postes et le Ce fut là le moment de la retraite de leur armée ; elle se vite, mais toujours avec assez d'ordre, par le chemin de accablée du feu de notre artillerie jusqu'à un bois qui marche.

Après les dispositions nécessaires dans un pays couvert de et de forêts, où les ennemis pouvoient rentrer par les derr l'on disoit même qu'ils étoient rentrés, M. le Maréchal fit e armée sur le champ de bataille où elle a passé la nuit. Deu ennemies qui étoient revenues dans la plaine se replièrent les carabiniers et la partie de notre infanterie qui les suivo les atteindre.

La victoire n'a pas été ensanglantée, mais elle assure les du reste de la campagne. On ne peut nier que les dispositio Maréchal n'aient été très-bonnes. D'ailleurs toute l'armé Maréchal lui-même attribuent à M. de Vallière, et par retou Royal, le succès de la journée. M. le Maréchal passant aupr tillerie, en revenant du champ de bataille, les soldats du Co firent des cris de joie sur sa victoire. « Vous l'avez bien ga dit-il, vous l'avez bien gagnée ! » et accompagna ce complin gratification.

Description du terrain où étoient les deux armées le j bataille d'Hastenbeck, le 26 juillet 1757.

Différents détachements de l'armée avoient débouché sur lonnes, le 25 à la pointe du jour ; ils avoient passé par des g

paroissoient très-faciles à défendre, surtout par le chemin où passèrent les troupes de la réserve de M. le marquis d'Armentières qui longèrent le Weser. Il y avoit 300 pas de chemin très-escarpé où 50 hommes auroient arrêté toute l'armée. La réserve de M. le comte de Broglie passa le Weser pour venir se mettre à la gauche. Ces quatre premiers détachements arrivèrent tous en même temps. Comme il faisoit beaucoup de brouillard, l'on ne pouvoit point voir l'armée ennemie. Ces quatre corps se mirent en bataille au pied de la montagne. Lorsque l'on eut rendu compte à M. le Maréchal que toute l'armée ennemie étoit en bataille, il envoya ordre à la sienne d'arriver très-promptement.

L'armée ennemie avoit à sa droite le Weser ; devant elle le ruisseau d'Hastenbeck qui forme plusieurs marais ; à son centre le village d'Hastenbeck, et sa gauche appuyée à des ravins couverts de bois qui paroissoient impraticables. Ils occupoient par des détachements le village d'Hastenbeck ; l'infanterie étoit en bataille derrière, sur deux lignes ; leur cavalerie, en bataille derrière deux grands ravins qui coupent entièrement la plaine. Ils avoient 2 batteries dans la plaine, et celle de 10 pièces de canon, qui étoit précisément à leur gauche, sembloit assurer qu'il étoit impossible de pénétrer dans ce champ de bataille. La montagne au-dessus de la batterie est très-longue et très-épaisse ; elle est coupée par des rochers et des ravins immenses ; il faut une heure et demie à des troupes pour monter au sommet. Ce sommet est un plateau à pouvoir y ranger un demi-bataillon de front dans sa plus petite largeur ; mais ensuite il s'étend davantage. Sous ce rocher, qui a plus de 30 pieds de haut, est un chemin creux par où l'on peut passer ; ensuite un ravin très-profond ; par conséquent, descentes et montées très-escarpées ; et de là jusqu'à la batterie, une immense quantité de pareils ravins qu'on n'a pas pu connoître. Les sommités que vous croyez vous conduire à votre objet vous en éloignent. Les ennemis, craignant d'être tournés, avoient mis 3 ou 4,000 hommes sur cette crête ; ils croyoient impossible de pouvoir les y forcer. M. de Bussy et M. de Pigeonneau, qui commandoient 300 volontaires, marchèrent pour les attaquer. M. de Chevert, qui commandoit l'attaque, avoit avec lui 3 brigades, savoir : celles de Picardie, Navarre et la Marine. Les ennemis furent bientôt débusqués de ce poste important. Nos volontaires donnèrent dessus avec la plus grande vivacité ; ils poursuivirent ces troupes. Comme, en se retirant, les Hessois tiroient des coups de fusil, nos grenadiers leur ripostèrent. M. de Bussy avoit été déjà blessé de trois coups de fusil ; il se trouva entre deux feux ; il fut tué de quatre coups de fusil, avec presque tous ses volontaires, dont il n'est revenu que 2 officiers et 20 hommes. Ces trois brigades ne restèrent pas sur le plateau ; ils en confièrent la garde à celle d'Eu. Les ennemis revinrent en force pour les chasser ; ils séparèrent le régiment d'Eu de celui d'Enghien

qui fut obligé de descendre le ravin. Les coups de fusil qui tomboient sur eux tombèrent aussi sur la brigade impériale, qui tira aussi sur Enghien. Le feu fut si vif, que les Impériaux furent obligés de se retirer; ce même feu tomba aussi sur les Suisses, qui après une décharge se retirèrent. Alsace essuya le même feu sans tirer, et gagna le ravin. Le régiment (1) souffrit aussi beaucoup et tira ; le régiment de Belsunce, qui étoit à la gauche de Champagne dans la plaine, ne tira point. Voilà tout ce qui a occasionné la confusion de nos troupes dans les bois. Le corps hessois, se voyant absolument coupé, se retira; nous le vîmes ensuite se déployer sur la hauteur, et nous jugeâmes qu'il étoit composé de 3,000 hommes.

L'armée de France avoit donc à sa droite 4 brigades d'infanterie commandées par M. de Chevert, 3 brigades d'infanterie commandées par M. d'Armentières, la brigade impériale et celle des Suisses par M. d'Anlezi ; toute l'armée ensuite, précédée de 68 pièces de canon. Il est à remarquer que le terrain va toujours en pente depuis la hauteur jusqu'au village d'Hastenbeck, ce qui facilitoit à notre artillerie de voir toute l'infanterie ennemie jusqu'au pied.

Dans le moment, la batterie ayant été prise, toutes les troupes marchantes, il vint ordre de se replier très-promptement parce que l'armée ennemie nous prenoit par derrière. Ce mouvement rétrograde facilita aux ennemis de revenir sur nous pour reprendre leurs canons et de la poudre qu'ils avoient abandonnés. L'on disoit aussi que les ennemis avoient passé le Weser pour aller attaquer la réserve de M. le duc de Broglie; ses troupes se replièrent par ordre de M. le Maréchal. L'on s'aperçut enfin de son erreur ; les troupes marchèrent et gagnèrent le champ de bataille. Les ennemis vinrent se retirer derrière le ruisseau qui forme la rivière de Hameln, où il y a plusieurs grands ravins entre eux et nous. L'on alla jusqu'au bout de la plaine et l'on mit en bataille plusieurs corps, tant d'infanterie que de cavalerie.

L'on peut dire que les ennemis avoient très-mal choisi leur position; il étoit possible de les attaquer de front ; le corps qu'ils avoient sur la montagne ne devant pas par son éloignement produire un grand effet, on pouvoit les tourner par leur gauche par une plaine très-considérable. D'abord qu'ils eurent perdu ce prétendu avantage de la hauteur et que leur batterie de la gauche fut prise, ils se sont retirés dans le plus bel ordre que l'on puisse imaginer. Ils mirent leur droite à Hameln et leur gauche tout le long de la montagne.

L'attaque de la batterie de la gauche de l'ennemi s'est faite par les grenadiers de Champagne et ceux de la réserve. Un cavalier qui étoit

(1) Le régiment dans lequel l'auteur de cette description était officier.

venu se mettre aux grenadiers monta le premier. Les ennemis n'ont fait qu'une décharge et se sont retirés tout de suite.

La brigade de la Couronne a beaucoup perdu dans le bois; elle étoit commandée par M. le marquis de Mailly. Ce fut en portant un ordre que M. de Laval-Montmorency fut tué d'une grappe de raisin dans l'œil gauche.

M. de Belsunce a été blessé en bas avec les grenadiers. Il vit trois hommes qui le couchoient en joue; il ordonna à deux grenadiers de tirer dessus; ces deux grenadiers furent tués, chacun d'un coup de fusil, et lui reçut dans sa canne un coup de fusil qui après l'avoir percée lui perça le bras. Sa blessure n'est heureusement pas dangereuse.

Du jeudi 4. — Le Roi a fait, le 25 juin dernier, un règlement sur l'ordre de Saint-Lazare. Il contient 15 articles.

Du samedi 6. — J'ai parlé fort en détail du procès criminel du scélérat Damiens. On verra que dans ce procès étoit comprise une accusation intentée contre plusieurs particuliers par le nommé Ricard, soldat aux gardes, accusé de vols et d'assassinats dans l'élection de Montdidier. Ricard déposoit qu'on lui avoit proposé d'assassiner le Roi. Cette circonstance fit juger nécessaire de joindre le procès de Ricard à celui de Damiens, et il fut ordonné que les informations, tant sur le vol et l'assassinat, quoique affaire étrangère à la dénonciation de Damiens, seroient continuées en l'élection de Montdidier en même temps que celle au sujet de la dénonciation dudit Ricard, l'une et l'autre jusqu'au jugement définitif exclusivement, et que toutes lesdites informations seroient renvoyées à la Grande-Chambre du parlement de Paris, qui jugeroit l'un et l'autre chefs d'accusation. En conséquence, les informations ont été continuées et ont duré fort longtemps par le prodigieux nombre de témoins qu'il a fallu entendre; enfin, tout étant en état pour le jugement, les princes du sang et les pairs qui sont ici furent avertis pour le lundi 1er d'août, huit heures du matin. Comme M. le comte de Charolois ne s'est pas trouvé aux premières assemblées, il ne faut point le compter

dans les princes du sang. M. le duc d'Orléans, M
prince de Condé et M. le comte de la Marche sont à
mée. Il ne restoit donc que M. le comte de Clermo
M. le prince de Conty, qui ont déjà été à toutes les sé
précédentes. Quoiqu'il fût assez démontré que l'accus
intentée par Ricard étoit une calomnie que ce misé
avoit inventée pour prolonger ses jours, et par
séquent que cette accusation ne pouvoit être reg
comme la suite du procès criminel de Damiens, et
le second chef d'accusation, qui est les vols et les a
sinats, étoit absolument étranger au procès de Dam
le Roi a paru désirer que tous les pairs qui pour
s'y trouver y assistassent. M. le prince de Conty
s'est blessé à la jambe par accident, ne s'y est
trouvé. Il n'y a eu de prince du sang que M. le com
Clermont. Nous étions outre cela huit pairs : M. le d
la Force, M. le duc de Rohan, M. le maréchal de No
M. le duc de Luxembourg, M. le duc de Saint-Ai
M. le maréchal duc de Biron, M. de la Vallière et
Il y avoit huit présidents à mortier, en tout 38 jug
qui ne forme que 35 voix à cause des parentés. On
deux séances le lundi, l'une le matin et l'autre l'
dînée. La première dura jusqu'à onze heures et den
environ, et la seconde, indiquée à trois heures et d
commença à quatre heures. M. Severt, principal ra
teur, fit en assez peu de mots le rapport des deux a
concernant Ricard et un de ses complices, nomm
phy, et ceux accusés par Ricard et d'autres parti
compris dans le procès. M. Pasquier fit la lectu
informations, récolements, confrontations, se
aider pour lesdites lectures par MM. Titon, Lamb
encore un autre dont j'ai oublié le nom. Ces le
furent très-longues, et il fut dès lors bien consta
Ricard n'avoit inventé que des calomnies, et que
mes de vols et d'assassinats étoient bien réels. Il y
dans le procès quatre criminels dont le plus coupab

tainement étoit Ricard et un autre nommé Morphy, complice de vols et d'assassinats. Il est soldat aux gardes ainsi que Ricard. Les deux autres étoient le nommé Daubeuf, marchand, et le nommé Desjardins. Daubeuf a pris la fuite, et on n'a pu prononcer qu'un sursis sur ce qui le regarde. Desjardins, qui s'étoit caché dans un fumier après l'assassinat et qui y a resté longtemps, y a gagné une maladie dont il est mort dans la prison. Il avoit été interrogé et n'avoit point été confronté, ni par conséquent récolé. Les particuliers injustement accusés étoient au nombre de quatre : le nommé Thomas Coquelle ou grand Thomas, marchand de tabac et contrebandier ; le nommé Damas, soldat aux gardes; Danget, marchand à Vauvilliers, et le nommé Lefort, aussi marchand. Il y en avoit cinq autres compris dans le procès, comme j'ai dit. Je ne me souviens dans ce moment-ci que de trois : Le nommé Sailly, cabaretier ; le père de Ricard et le père de Morphy. Toutes les pièces du procès ayant été examinées dans la journée du lundi, on procéda au jugement le mardi matin. Il fut question d'abord de savoir si on commenceroit par opiner sur l'affaire de Ricard avant celle des particuliers injustement accusés; mais il fut arrêté que Ricard étant le principal accusé, son affaire étoit la première à juger par rapport à la dénonciation, d'autant plus que la fausseté de la dénonciation étant prouvée, l'innocence des accusés l'étoit en même temps. On commença donc par examiner cette dénonciation et on la trouva entièrement calomnieuse et sans fondement. Il fallut ensuite interroger les criminels sur la sellette. Il n'y en avoit que deux par les raisons que j'ai expliquées, Ricard et Morphy. Ricard parut le premier. La sellette n'étoit point, comme à Damiens, avec un dos, et l'accusé n'étoit point lié et garrotté. Il étoit en habit de toile. C'est un jeune homme de vingt-deux ans, qui a 5 pieds 8 pouces, visage plein, l'air fort assuré. L'interrogatoire que lui fit M. le premier président dura

s quarts d'heure au moins. Ricard répondit à tout avec une présence d'esprit et une assurance singulières et qui n'auroient convenu qu'à un innocent; et quoique l'interrogatoire fût fait avec tout l'art possible, ce scélérat ne se coupa jamais et nia toujours constamment les faits allégués, soutenant que l'accusation qu'il avoit intentée étoit très-réelle et conforme à la vérité. On ne put jamais lui faire rien avouer et on le renvoya. On fit venir ensuite le nommé Morphy. Celui-ci est petit, maigre et d'assez m ine. Les geôliers prétendent que depuis qu'il e prison il est devenu fou. Soit que cela soit vr il ait voulu le contrefaire, il parut tel sur la il ne se souvenoit de rien. Tout ce qu'on put i, c'est de convenir d'un régiment où il avoi se vant que d'entrer dans les Gardes Françoises. voya et on fit venir tous les autres accusés, l'un autre; mais ils ne comparurent point sur la Ils furent interrogés à la barre de la Cour, c'est-a- auprès de la lanterne, du côté de la buvette, en deda de l'enceinte extérieure. Ils répondirent tous n'avoir nulle connoissance des faits allégués dans l'accusation intentée par Ricard, et n'avoir eu nulle part aux vols faits par ledit Ricard.

M. l'abbé de Salabéry, qui avoit été présent aux deux séances du lundi, ne se trouva point à celle du mardi; comme conseiller clerc, il n'auroit pu assister à un jugement tendant à la mort. Ainsi le nombre des juges le lundi étoit de 39 et de 38 le mardi. Toutes les opinions furent unanimes sur la condamnation à mort de Ricard et de Morphy. Il n'y eut de diversité que sur la nature du supplice. Ils furent condamnés l'un et l'autre à être rompus vifs; mais Ricard, calomniateur et principal assassin, fut condamné à expirer sur la roue, ayant accusé injustement des particuliers d'un crime de lèse-majesté. On auroit pu le condamner au même supplice que Damiens, si la loi du talion étoit exactement ob-

servée en France; mais quoiqu'elle le soit quelquefois, elle ne l'est pas toujours. Il fut donc proposé par M. le duc de la Vallière que pour marquer toute l'horreur du crime de ce scélérat, il seroit allumé un feu auprès de la roue où il seroit jeté. Ce sentiment fut suivi, mais il fut jugé que ce ne seroit que lorsqu'il auroit expiré. Les termes de l'arrêt furent relus plusieurs fois. On ne jugea point à propos d'y mettre le terme de crime de lèse-majesté, mais ceux d'accusation et dénonciation de crime énorme. On procéda ensuite au jugement de Morphy. Il étoit prouvé que ces deux scélérats, avec le nommé Desjardins dont j'ai marqué la mort, avoient assassiné le nommé Gringard, marchand de laine, et avoient jeté son corps dans un puits dont ils avoient arraché quelques planches qui avoient été trouvées ensanglantées et avoient donné occasion à reconnoître cet assassinat. Ils avoient jeté en même temps dans ce puits toute la charge qui s'étoit trouvée sur le cheval dudit Gringard. Morphy fut condamné à la même peine que Ricard, à l'exception du feu dont j'ai parlé; et d'ailleurs comme il n'avoit point fait de dénonciation calomnieuse, il fut jugé qu'on ne le laisseroit point expirer sur la roue et qu'on l'y étrangleroit. Cette différence de traitement, dont la discussion fait horreur à raconter, fut d'une assez longue discussion, et il ne passa qu'à la pluralité de deux ou trois voix que Morphy seroit étranglé sur la roue. A l'égard des autres accusés, les quatre dont j'ai parlé furent entièrement renvoyés de l'accusation, et il fut prononcé un sursis sur les cinq autres. Indépendamment de l'assassinat, il y avoit plusieurs vols faits par Ricard et Morphy; il y en avoit deux ou trois de prouvés et d'autres très-vraisemblables. Tous ces crimes ayant été commis en Artois, on jugea que pour l'exemple il étoit nécessaire de renvoyer l'exécution à Montdidier et d'y transférer les coupables. Il y fut donc décidé que les juges de Montdidier, dont la conduite dans cette affaire

a été fort approuvée, seroient chargés de faire faire l'exécution après avoir fait appliquer préalablement Ricard et Morphy à la question ordinaire et extraordinaire, et qu'ils jugeroient le sursis sur les cinq particuliers dont j'ai parlé, et ce jusqu'à jugement définitif, si le cas y échéoit, sauf l'appel de la Tournelle. Ainsi les pairs de France n'entendront plus parler de ces horreurs. Les conclusions du procureur général avoient été pour que l'exécution se fît en place de Grève, mais elles n'ont pas été suivies. On a cru que cet horrible spectacle étoit aussi nécessaire à donner dans l'Artois qu'à éviter dans la ville de Paris. J'oubliois une circonstance, c'est que Ricard a été condamné à faire amende honorable devant la principale porte de l'église de Montdidier. Cet avis fut ouvert et ensuite suivi par M. le comte de Clermont, et tout le monde s'y conforma.

Extrait d'une lettre d'Hastenbeck, du 30 *juillet.*

La garnison d'Hameln est sortie aujourd'hui en très-bon ordre. Le quartier général n'y sera point établi parce qu'on y a placé les hôpitaux et les fours de l'armée, et que dans une ville qui n'est pas fort grande un quartier général y feroit trop d'embarras.

Extrait d'une lettre de Lunéville, du 1er *août.*

Le 27 juillet dernier, à deux heures après midi, le feu prit dans la ville de Saint-Dié, située à 10 lieues d'ici sur la rivière de Meurthe. En quatre heures de temps, l'hôtel de ville, les Capucins et 149 maisons furent consumées sans qu'on ait pu sauver que très-peu de chose. C'est la meilleure partie de la ville, où il n'y avoit qu'environ 330 maisons. Plus de 400 ménages se trouvent sur le pavé et cherchent des asiles. La famine se joignoit à tant de misères. La ville de Bruyers, quelques autres endroits voisins, le chapitre de Saint-Dié et plusieurs abbayes ont envoyé promptement et abondamment des pains, des farines et du blé pour soulager les pauvres habitants de Saint-Dié. La ville et le chapitre ont député au roi de Pologne, à Commercy, et M. de la Galaizière a pris le parti sur-le-champ d'aller en personne à Saint-Dié pour y donner tous les secours dont on a besoin dans d'aussi tristes conjonctures.

On dit qu'il y a beaucoup de tracasseries et peu de subordination dans l'armée du Bas-Rhin.

Extrait d'une lettre de Compiègne, du 6 août.

M. l'archevêque d'Alby a fait une chute de cheval, qui le jeta sur des pierres, dont il est très-dangereusement blessé. La tête a porté et on craint qu'on ne soit obligé de le trépaner. Il voulut, à l'imitation de M. le cardinal de la Rochefoucauld, et par bonté et humanité pour un de ses gens qui étoit fatigué, le faire mettre dans sa chaise, il monta sur un cheval de poste et voilà l'histoire de cette malheureuse affaire.

Les Autrichiens veulent faire le siége de Zittau. Il y a 7 bataillons prussiens, et si cette place étoit prise, elle ôteroit toute communication au roi de Prusse avec la Silésie. On dit qu'il a mandé au prince de Prusse de se porter vers cette place pour, avec le corps qu'il commande, empêcher le siége.

Extrait d'une lettre de Compiègne, du 7 août.

M^me^ d'Aumale, qui est Caulaincourt, fut présentée hier. C'est M^me^ de Goësbriant qui la conduisoit.

MM. les intendants de Lyon et de Moulins ont pris congé le même jour. Ils s'en vont chez eux pour recevoir l'Infante.

M^me^ de Gironde est présentée aujourd'hui par M^me^ de Bouzols. C'est la femme de l'aveugle et belle-fille de M. de Buron. M^me^ de Gironde est M^lle^ Dacé, fille de qualité du pays du Maine. Elle est riche. Sa mère étoit sœur de M. de Montmorin et de M^me^ d'Arbouville. Elle est morte dame d'honneur de M^lle^ de la Roche-sur-Yon. Sa fille a voulu épouser M. de Gironde l'aveugle. Elle a vingt-cinq ans; elle a plus de 100,000 écus aujourd'hui sans ce qu'elle aura. Ses parents ont fait ce qu'ils ont pu pour l'empêcher. Elle étoit dans un couvent à Paris. Elle est bien faite et a de l'esprit. D'abord qu'elle fut mariée, en sortant de l'église elle a été au château de Cury près Soissons, terre de son mari. M^me^ d'Aumale est Caulaincourt, sœur de M^me^ Dufort. Elle étoit veuve de M. d'Avalon, lieutenant de roi d'Arras.

Extrait d'une lettre de Compiègne, du 4 août.

J'ai toujours oublié de vous mander que le duc de Cumberland, qui a une incommodité qui l'empêche de dormir, avoit envoyé un trompette au maréchal d'Estrées pour lui demander de l'eau de Luce, lequel n'en avoit pas. En écrivant au Roi, il lui a mandé cette circonstance; en conséquence le Roi a fait écrire qu'on lui en envoyât. On en a fait partir une boîte qui en contenoit une pinte avec des flacons les plus jolis du monde, qui ont été adressés à M. d'Estrées, lequel les

a envoyés à ce prince par un de ses valets de chambre à qui il a donné 100 louis. Il a écrit à ce général en lui faisant bien des remercîments et en le priant d'assurer le Roi de son respect et de sa très-sensible reconnoissance.

J'arrive de la Chartreuse de Noyon, il faut deux heures pour y aller; nous y avons été une heure et demie. Leur église est petite et charmante, surtout le maître-autel, dont quatre piliers façon de marbre soutiennent un baldaquin de fer doré et très-bien travaillé comme un très-beau balcon. Mesdames étoient avec la Reine; j'etois à la portière.

Nouvelles de Vienne, du 26 juillet.

Le corps de troupes aux ordres du prince de Prusse qui étoit à Kamenitz, s'est porté de vitesse par une marche sur Zittau d'où il a retiré les troupes qui y étoient bloquées et n'a laissé dans cette place, en faisant sa retraite par la Lusace du côté de la Saxe, que 400 hommes qui se sont rendus prisonniers de guerre après un jour de canonnade de la part des Autrichiens, qui sont entrés dans cette place et qui ont envoyé aussitôt de gros détachements pour charger et harceler les ennemis dans leur retraite dans cette partie qu'on assure être très-difficile. L'armée autrichienne est campée à Zittau. Le prince de Bevern fait aussi sa retraite de son côté par Rumbourg. Le roi de Prusse est décampé de Leitmeritz, a passé l'Elbe avec ses troupes et fait sa retraite sur la Saxe par Welmina et Aussig. Toutes les troupes légères sont de même à la poursuite de ces différentes colonnes. Les Autrichiens ont aussi poussé des détachements dans le comté de Glatz en Silésie.

Extrait d'une lettre de Saint-Ouen, du 7 août.

M. de Fosseuse est menin en la place de M. de Laval. M. de Laval a 6,000 livres de pension reversible sur ses enfants. Le régiment de Guyenne est donné, mais je ne sais pas à qui; on dit que M. de Louvois l'auroit eu s'il étoit arrivé plus tôt; il a un *Bon* pour les grenadiers de France. M^mes^ de Gironde et d'Aumale seront présentées au Roi aujourd'hui. M. le maréchal d'Estrées s'en va aux eaux d'Aix-la-Chapelle.

Extrait d'une lettre du camp de Hameln, du 2 août.

M. le Maréchal dit hier qu'on lui avoit mandé que Gueldres étoit rendu.

Les ennemis qui s'étoient retirés sous Minden viennent encore de rétrograder et sont à présent sous Nienbourg (1). Depuis leur départ

(1) Nienbourg, sur la rive droite du Weser, à douze lieues au nord de Minden.

Minden est rendu. Tous ces succès sont les suites d'une bataille qui, quoique peu sanglante, a cependant intimidé les ennemis au point qu'on croit qu'on ne les verra plus. Les députés de Hanovre sont venus pour traiter des contributions. Le pays de Hanovre que nous parcourons est à peu près pareil à celui qui borde le Weser par sa rive gauche, c'est-à-dire abondant en toute sorte de grains, hors le froment, dont on ne voit presque point; beaucoup de montagnes et de bois; toutes les vallées en pâturages, entrecoupées de ruisseaux, et quelquefois des marécages qu'on ne peut pas traverser. On nous dit ici qu'en pénétrant plus avant dans le pays de Hanovre, on y trouve de très-belles plaines, un peu de montagnes, mais qu'en approchant de l'Elbe, du côté de Magdebourg, ce ne sont que montagnes fort élevées, non point couvertes de bois comme ici, mais seulement de rochers. Nous sommes encore éloignés de Magdebourg de 40 lieues. Nous n'en avons que 8 d'ici à Hanovre.

Extrait d'une lettre du camp de Minden, du 8 août.

M. le duc de Chevreuse est parti ce matin pour Hanovre à la tête des dragons et des grenadiers de France pour s'emparer de cette ville, dont le reste de l'armée se rapprochera après-demain. Elle a envoyé des députés qui ont dîné hier avec M. le Maréchal. L'un d'eux étoit M. le comte de Platen, frère de M^me^ de Saint-Florentin. Brunswick a envoyé aussi traiter de ses contributions aujourd'hui, et le duc de ce nom doit envoyer son principal ministre à M. le Maréchal, le 12 de ce mois. M. le duc de Cumberland est sur les frontières du pays de Verden, et ses mouvements d'ici à trois ou quatre jours vont décider du reste de sa campagne. En attendant, l'armée du Roi va s'étendre dans tout le pays, et elle attend avec impatience une position où elle puisse prendre un peu de repos dont elle a grand besoin. M. le Maréchal est fort occupé de le lui procurer le plus tôt qu'il pourra, et c'est un de ses principaux objets.

Extrait d'une lettre de Hanovre, du 10 août.

Je crois avoir mandé à Monseigneur que M. le duc de Chevreuse devoit être chargé de venir faire la capitulation de Hanovre, ce qui s'est effectivement exécuté, et pour cette expédition il partit, le 7, du camp d'Oldendorf (1), avec les régiments de dragons : Colonel-Général, Mestre-de-camp-général et d'Orléans, et vint camper à Wenigsen (2). Il avoit pour officiers généraux à ses ordres M. de

(1) Sur la rive droite du Weser, à deux lieues et demie au-dessous de Hameln.
(2) Abbaye à mi chemin d'Oldendorf à Hanovre.

Saint-Pern et M. d'Escorailles, M. le chevalier de Pons, M. d'Egmont.

Ce détachement arriva hier sous les murs de Hanovre. M. le... avoit été détaché deux heures auparavant, avec 100 dragons et quelques compagnies de grenadiers, pour sommer le gouverneur de la ville, faire assembler les principaux officiers qui devoient signer la capitulation et prendre possession de la barrière avancée. Mgr le duc, avec son corps d'armée, arriva sur les dix heures du matin à une maison à cent pas de la barrière, y attendit les députés, qui y arrivèrent peu après, et signa la capitulation. En conséquence, nos grenadiers qui étoient venus avec M. le chevalier de Pons prirent possession des portes de la ville; le gouverneur fit assembler sa garnison composée de 800 hommes, tant invalides que milices, avec leurs armes, dans la cour d'un corps de caserne. Quand cette opération fut faite, Mgr le duc fit entrer ses 100 dragons qui se mirent en bataille sur la place, et il entra lui-même à la tête de quelques compagnies de grenadiers et se porta dans le lieu où l'ancienne garnison étoit sous les armes. Il leur fit mettre à tous les armes bas; les officiers, à la tête desquels étoit le gouverneur, sont prisonniers de guerre, ainsi que quelques soldats de troupes réglées qui s'y trouvoient; tous les autres soldats, tant invalides que miliciens, sont renvoyés chez eux; leurs armes déposées dans un magasin. Mgr le duc a eu ce matin prendre la parole de M. de Sommerfeld, gouverneur, et il a permis de se promener même hors de la ville. On a fait désarmer aujourd'hui toute la bourgeoisie, et les armes ont été déposées dans un magasin, le nom du propriétaire à chaque arme sur une étiquette. Hier et aujourd'hui, Mgr le duc a été occupé à régler tout ce qui regarde les approvisionnements de la ville et la fourniture des troupes, ce qui ne s'est pas exécuté sans beaucoup de débats; toutes les difficultés ont été surmontées et on est d'accord.

De Hanovre, du 11 août au matin.

M. le Maréchal est arrivé aujourd'hui ici avec toute l'armée qui campe sous la ville.

J'ai parlé à M. le comte d'Egmont, qui a passé à Cassel et qui a tout vu ce qu'il y a à voir. Il m'a dit que les jardins étoient parfaitement beaux et bien tenus; que la grande cascade ou rivière dont on a parlé à Votre Grandeur n'étoit encore pour ainsi dire qu'en projet; que si elle étoit achevée, ce seroit un morceau unique en Europe, mais qu'il n'y en avoit pas encore la huitième partie de faite en commençant par le haut; qu'il en a vu le modèle en petit; qu'il doit y avoir 360 nappes, qui ont chacune environ 12 pieds de profondeur, et qu'on estime que pour finir cet ouvrage tous les revenus du landgraviat de Hesse-Cassel pendant trente ans ne suffiroient pas. Il a vu aussi le modèle de la figure colossale d'Hercule qui doit être au haut de cette cascade.

Hambourg. Cette ville n'est que terrassée ;
montagne. Les chemins pour y arriver sont
sont des espèces de chaussées faites dans
ne peuvent pas supporter les canons ; aussi
d'embarquer leurs canons ; c'est dans cette
leurs meilleurs effets. Ce pays est très-abon-
aisément des subsistances.

lettre de Saint-Ouen, le 14 août.

boul (1) est effrayante. A huit heures, il a dit
qu'il se trouvoit bien foible ; à huit heures et
se augmente ; à neuf, il étoit mort, sans avoir
sœur aînée qui s'appelle M^me^ la marquise de
une autre sœur qui n'a point été mariée et qui
point. Il laisse plus de 40,000 livres de rente.
le conseil. Il avoit bien du talent et de l'esprit ;
rie. M. le chancelier l'aimoit fort. Il avoit le
feu M. Daguesseau.

d'une lettre de Paris, du 17 août.

mbre vient de faire une délibération par laquelle il a
au Roi une députation pour supplier Sa Majesté de
mbres de son Parlement et lui faire connoître ses
objets principaux des remontrances précédemment
nagnie et auxquelles Sa Majesté a fait espérer des ré-
En conséquence de cette délibération, les gens du
de se rendre incessamment à Versailles pour de-
lieu et l'heure qu'il plaira à Sa Majesté de recevoir
on Parlement.

premier président vint aujourd'hui avec deux présidents. En conséquence, M. le premier président est venu ce matin avec M. Molé et M. de Rosambo ; ils ont eu audience du Roi dans le cabinet du conseil. Ils ont présenté à S. M. un papier contenant environ trois pages. On avoit fait sortir tout le monde, il n'étoit resté que les ministres. Le Roi a dit qu'il feroit savoir ses intentions.

Le roi de Pologne arriva ici jeudi dernier 18. Il alla hier matin voir le [illegible] toit encore dans son lit. Le Roi a été rendre l[illegible] matin au roi de Pologne.

Le Roi est parti à trois [illegible] res ; il a dîné avant le conseil ; il est allé à la manufa[illegible]ure de Sèvres pour voir en détail toutes les pièce[illegible] ervice qu'il donne au roi de Danemark ; de là il va à [illegible]oisy.

M^me^ de Pompadour, vou[illegible]nt donner un déjeuner de porcelaine à l'électeur d[illegible]ologne (1) et n'en trouvant point de fait ou d'assez be[illegible] tout fait, elle en a envoyé un qu'elle avoit chez elle ; [illegible]lle l'a adressé à M. de Monteil (2) avec un porte-feuill[illegible] magnifique pour ce prince, qui coûte 5 ou 6,000 livres. La raison de ce présent est le grand intérêt que l'Électeur prend au succès de nos armes. Aussitôt qu'il a su le gain de la bataille d'Hastenbeck, il a fait chanter le *Te Deum* et a, trois jours après, donné un grand bal, pendant lequel il est parti seul avec un de ses grands officiers. Il a été à Paderborn qu'il a voulu voir, malgré le mauvais état de cette ville, dont il est évêque (ainsi que de Hildesheim, Munster et Osnabruck). De Paderborn il va à Hanovre et s'en fait un grand plaisir. Il est piqué contre l'électeur de Hanovre qui a refusé de l'aller voir ; il est flatté d'imaginer qu'il

(1) Clément-Auguste de Bavière, né le 16 août 1700, frère du feu empereur Charles VII, évêque de Munster et Paderborn en 1719, électeur et archevêque de Cologne en 1723, et évêque de Hildesheim en 1724.

(2) Le marquis de Monteil, ministre plénipotentiaire près l'électeur de Cologne.

lans toute l'Europe et datera de Hanovre. Il écrira
la princesse de Galles avec qui il est en grand
ce de lettres et qui est très-mal avec le roi son

udi 25. — Il y eut hier l'audience des États de
loc. M. l'évêque de Lavaur (Fontanges) portoit la
t M. le marquis de Villeneuve étoit député de la
; ils dînèrent chez M. le comte d'Eu à Clagny, et
er ici chez M. le comte de Saint-Florentin.
rd'hui, M. de Staremberg a eu audience parti-
comme ambassadeur extraordinaire de l'Impé-
M. de Stainville aura audience à Vienne avec la
ualité.
ulogne a été déclaré contr ôleur général ce ma-
été présenté en cette qualité.
nedi 27. — On n'a point encore de nouvelles de
ait l'armée de M. le maréchal de Richelieu; elle
arcber le 19 pour suivre M. le duc de Cumber-
i paroît vouloir se retirer du côté de Stade. Le
n se propose actuellement est d'établir de grandes
tions dans le pays de Hanovre, tant en fourni-
grains qu'en argent. Ce pays, quoique meilleur
Vestphalie, n'est pas fort abondant, et l'on croit
ournitures en argent seront plus aisées à tirer que
grains, d'autant plus que les deux dernières
ont manqué. Toute cette contrée ne ressemble
a Bohême où nous avons fait la guerre. M. le ma-
e Belle-Isle me disoit il y a quelques jours que
l'électeur de Bavière eut été couronné roi de
à Prague, on établit pour 6,280,000 florins en
e contributions dans la Bohême, ce qui fait la
environ 15,800,000 livres de notre monnoie, et
nt c'étoit dans ce moment un pays qu'on pou-
arder comme ami, puisque l'électeur en deve-
ouverain, au lieu que l'électorat de Hanovre ne
jamais regardé que comme pays ennemi. On

croit que les contributions en argent à Hanovre ne peuvent guère aller qu'à 4 millions.

M. de Stralen, officier suédois au service de France, dans le régiment Royal-Suédois, est venu ces jours-ci faire sa cour au Roi. Son grand-père étoit attaché au service de Charles XII; il fut son ambassadeur à Vienne et gouverneur des Deux-Ponts. Dans le temps qu'il étoit à Vienne, un officier hongrois, nommé M. de Saubord, tint devant lui quelques propos injurieux à Charles XII. M. de Stralen en fut si piqué, que ne pouvant retenir sa colère, il donna un soufflet à M. de Saubord. Celui-ci alla dès le lendemain lui demander raison. M. de Stralen lui répondit que c'étoit une nouvelle impertinence; qu'ayant le caractère d'ambassadeur il représentoit la personne du roi son maître; mais pour lui prouver que c'étoit la seule dignité de son caractère qui l'empêchoit de lui donner la satisfaction qu'il désiroit, il alloit écrire au roi de Suède et lui demander des lettres de récréance. Il le fit en effet; Charles XII lui envoya les lettres qu'il désiroit. M. de Stralen n'étant plus dans ce moment revêtu du caractère d'ambassadeur, se battit avec lui et le tua.

Les mouvements des Anglois attirent aujourd'hui toute l'attention de notre ministère. On sait qu'ils annoncent depuis longtemps un grand projet, et l'on est incertain quel il peut être (1). Ils ont rassemblé grand nombre de vaisseaux auxquels ils ont joint plusieurs bâtiments de transport. Ils y ont embarqué, les uns disent 20,000 hommes, d'autres 14,000, d'autres 8,000. On a cru pendant quelque temps qu'ils vouloient porter des troupes à Stade pour les joindre à l'armée du duc de Cumberland; ce projet ne paroît pas vraisemblable; une pareille augmentation de forces laisseroit encore l'armée de M. de

(1) L'amiral Boscawen devoit commander la flotte, mais ayant su que l'on vouloit y envoyer l'amiral Hawke qui est son ancien, il n'a pas voulu marcher à ses ordres et a pris le parti de se retirer. (*Note du duc de Luynes.*)

umberland très-inférieure à celle de M. le maréchal de
ichelieu, et par conséquent hors d'état de reconquérir
électorat dont il n'y a plus que la partie inférieure
ont nous ne soyons pas maîtres, parce que nous n'y
ons pas encore marché. On avoit jugé plus vraisem-
able que le projet de l'Angleterre étoit de débarquer
gros corps de troupes en Hollande pour y appuyer
vives sollicitations que M. Pitt fait depuis quelque
ps auprès des États Généraux pour les engager à
endre les armes; mais il paroît que ses sollicitations
nt eu aucun succès, et que la princesse d'Orange et
parti se trouvent trop foibles pour oser entreprendre
donner aucune assistance aux Anglois. Le projet de
elque invasion sur nos colonies, et en particulier sur
nt-Domingue, seroit plus vraisemblable, si la saison
toit pas aussi avancée; mais cette redoutable flotte
gloise retenue par les vents contraires n'est point en-
e sortie, et l'équinoxe qui approche n'est pas un temps
orable pour se mettre en mer, surtout dans la Manche.
étoit aussi dans l'incertitude si les desseins des An-
is ne regardoient pas nos côtes; nous en avons en-
on 800 lieues depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne;
t cette partie qui a été confiée aux soins de M. le ma-
hal de Belle-Isle. Il avoit fait, non sans beaucoup de
ne, tous les arrangements nécessaires pour se mettre
ûreté contre toute irruption, autant que cela est pos-
e; mais le parti que l'on a pris d'envoyer une nou-
e armée sur le haut Rhin, laquelle se trouve aujour-
ui jointe en partie à celle de M. de Richelieu et à
de M. de Soubise, a obligé de faire marcher plu-
rs bataillons destinés à la garde des côtes de l'O-
. Il reste encore 50 bataillons, savoir 11 en Flandre,
Picardie, 13 en Normandie, 11 en Bretagne, 7 dans
intonge, l'Aunis et le Poitou, et 3 depuis la Garonne
u'à Saint-Jean de Luz. Il y a encore outre cela 7 ba-
ons en Provence pour garder les côtes de la Méditer-

ranée. Indépendamment de ces troupes, nous avons des gardes-côtes qu'on a mis en règle et que l'on tient dans une discipline exacte. Outre cela le Roi a 115 bataillons de milices dans le royaume.

Avant-hier 25, jour de Saint-Louis, le Roi donna audience à la Ville, qui présenta le scrutin à l'ordinaire. Je dois avoir marqué ci-dessus qu'il y a environ neuf mois que le Roi a désigné M. de Vierne pour remplacer M. de Bernage dans la place de prévôt des marchands. Ce ne sera que dans un an qu'il entrera en charge. Quoique ce soit la volonté du Roi qui décide de ce choix, cependant l'usage subsiste d'assembler la Ville, pour faire cette élection. Cette cérémonie fut faite il y a cinq ou six jours. Deux députés de chaque quartier s'assemblent à l'hôtel de ville, où on leur donne un grand dîner. Cette assemblée étoit de plus de 100 ou 120 personnes. Il y en avoit 90 à une seule table.

SEPTEMBRE.

Brillante réception faite à l'ambassadeur de France à Vienne. — Nouvelles diverses. — Anecdotes sur M. de Campillo. — Mort de la princesse de Montauban. — Audience à la Grande-Chambre et réponse du Roi. — Le Roi remet les démissions des membres du Parlement. — La grande députation du Parlement vient à Versailles; discours du chancelier. — Les chambres du Parlement reprennent le service. — Réponse du Roi à une députation du Parlement. — Arrêt du Parlement. — Réponse du Roi à une nouvelle députation du Parlement. — Fête donnée à Stanislas Leczinski à Bagatelle. — Lettre de Stanislas Leczinski à Mme de Monconseil. — Accident arrivé à Stanislas Leczinski. — Arrivée de Madame Infante. — Départ de la Cour pour Fontainebleau. — On élargit les portes à Fontainebleau; causes de cet élargissement. — Morts et maladies. — Les ducs de Brunswick et de Gotha implorent la clémence du Roi. — Mort de M. d'Aligre. — Le roi de Prusse se porte contre l'armée des Cercles et M. de Soubise. — Accident arrivé à Madame Sophie. — Un miracle à Compiègne. — Capitulation des Hanovriens à Closter-Severn. — Les Prussiens battus par les Russes, à Jægendorf, et par les Autrichiens à Gœrlitz. — Lettre de Frédéric à mylord Maréchal. — Succession de Mme de Montesson. — Mme Martinet et le comte de Toulouse. — Détails sur les opérations de l'armée française dans le Hanovre pendant la seconde quinzaine du mois d'août et les premiers jours du mois de sep-

a des filles d'honneur choisies dans les plus
maisons; elle les marie toutes de son autorité et
une beaucoup; c'est une grande cérémonie à la
ces mariages. L'Impératrice a voulu que l'am-
ur de France en fût témoin. Il y a quatre ou cinq
elle retarde le mariage de cinq de ces filles
ur pour attendre M. de l'Hôpital.

ndi 12, *Dampierre.* — Les nouvelles d'Angleterre
ue cette formidable flotte dont on ignore la des-
a dû mettre en mer hier. On a imaginé d'abord
pouvoit avoir pour objet d'attaquer Brest, mais
lt aujourd'hui fort rassuré sur ce port. Nous y
du côté qui est le plus exposé, 312 bouches à feu
de 36 et de 48 livres de balles; l'autre côté est
ffisamment garni, quoiqu'il y ait moins d'artille-
te donc à savoir si leur dessein est de se porter
nde et Dunkerque, comme quelques personnes le
, ou de tenter une entreprise sur Saint-Domingue.
nulle inquiétude ni sur Lorient ni sur Belle-Isle.
Gironde, qui est aveugle, prêta serment le 8 entre
ns du Roi pour la charge de lieutenant général
France, sur la démission de M. le comte de
son père.

is que M. l'abbé Bouillé, maître de l'Oratoire, a

acheté la charge de premier aumônier, celle qu'il n'avoit point été remplie: le Roi, au commencemc mois dernier, en donna l'agrément à M. l'abbé Lar chanoine de Lyon.

Au commencement du mois dernier, le Roi donn chevéché de Bourges, vacant par la mort de M. l dinal de la Rochefoucauld, à M. l'abbé Phélypeaux, g vicaire de ce diocèse.

Le Roi quitta le deuil le dimanche 29, c'est-à-di samedi au soir 28, pour la mort de la reine doua de Prusse, et le reprit ce même jour, dimanche 29, jusqu'au dimanche 5 inclusivement, à l'occasion mort du margrave d'Anspach, beau-frère du r Prusse, mort le 3 août, âgé de quarante-cinq ans. laisse qu'un fils. C'est par sa femme, sœur du r Prusse, qu'est la parenté avec le Roi. J'en mettrai l tail ci-après (1). On avoit annoncé aux étrangers q

(1) Voici la parenté du roi de Prusse avec le Roi, copiée sur l'état qu Clairambault a fait pour le Roi de sa parenté avec tous les souver l'Europe assez proches pour en porter le deuil. On trouvera aussi une autre parenté du Roi avec le roi de Prusse.

JACQUES Ier, roi d'Angleterre,
marié à Anne de Danemark, le 20 août 1504.

Charles Ier, roi d'Angleterre, épouse Henriette de France, fille de Henri IV, le 11 mai 1625.

Henriette, princesse d'Angleterre, épouse Monsieur, le 31 mars 1661.

Anne-Marie, mariée à Victor, duc de Savoie, le 10 avril 1684.

Madame la duchesse de Bourgogne, mariée le 7 décembre 1697.

Le Roi.

Élisabeth, mariée à Frédéric V, palatin et roi de Bohême, le 1 1613.

Sophie, princesse palatine, épou octobre 1658, Ernest-Auguste, Brunswick.

Sophie-Charlotte, mariée à Fréd premier roi de Prusse, le 8 1684.

Frédéric-Guillaume, roi de Pru

Le roi de Prusse et Philippine-Ch mariée au margrave d'Anspac

e prendroit le deuil du margrave que le mardi 31,
l'avoit même mis dans la *Gazette de France*, de
que tous les étrangers étoient en habit de couleur
manche.

Dillon mourut à Paris, le 5 du mois dernier, âgée
ixante-dix-sept ans. Son nom étoit Shelden; c'étoit
ère de M. l'évêque d'Évreux et de la supérieure des
élites de Saint-Denis. Elle avoit eu beaucoup d'en-
, dont plusieurs ont été tués au service du Roi.

Roi tint le sceau, le 20, à Versailles pour la douzième
et l'y a encore tenu le 3 pour la treizième.

21, M. de Paulmy fut reçu chevalier de Saint-Lazare,
nt le cérémonial prescrit par règlement dont j'ai
, et il prêta serment ensuite pour la charge de garde
ceaux dudit ordre.

25, jour de Saint-Louis, l'Académie assista dans
se des PP. de l'Oratoire au panégyrique de saint
prononcé par le P. Neuville, jésuite; ce fait n'est

Parenté du Roi avec le roi de Prusse.

JEAN, comte de Vendôme.

, comte de Vendôme.	Louis, duc de Montpensier.
, duc de Vendôme.	Louis II, duc de Montpensier.
, roi de Navarre.	Charlotte de Bourbon, mariée à Guillaume, prince d'Orange.
V.	Henri-Frédéric, prince d'Orange.
XIII.	Louise-Henriette, mariée à Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg.
XIV.	Frédéric III, premier roi de Prusse.
ançdin.	Frédéric-Guillaume, second roi de Prusse.
c de Bourgogne.	Le roi de Prusse.

re rquable que parce que c'est un jésuite qui au P. de l'Oratoire, car ce sermon est d'usage ans. C'est le directeur de cette académie qui n prédicateur. M. le président Hénault s'étant tr recteur a imaginé de proposer le P. Neuville, été très-bien reçu.

On a exposé cette année au Louvre, suivant les tableaux des maîtres les plus renommés ; il y concours prodigieux.

M. l'évêque de Cou ces (Duquesnoy), qui a s M. de Matignon, prê erment le 29 du mois de

M. l'évêque de Condom (Brissac) mourut à 27 du mois dernier ap ès une longue maladie âgé de cinquante-neuf ans et frère jumeau de M de Brissac. Il avoit l'abbaye de Fontfroide, di Narbonne, et celle de Saint-Urbain, diocèse de en Champagne.

Mme de Hannivel mourut à Paris à la fin du m nier, âgée de quatre-vingt-deux ans. Son mari étc dent au parlement de Paris. Elle étoit Harlay; dernière de ce nom.

Le 28 du mois dernier, Mme de Moras présenta sœur, Mme de Merle; elle est fort grasse et sa fi plutôt bien que mal. Il y a des gens qui pr qu'elle a quelque air de Madame Infante, ducl Parme.

On a parlé plusieurs fois dans le temps d'un d'Espagne qui y a joué un grand personnage M. de Campillo, prédécesseur immédiat de M. c vajal. M. l'évêque de Rennes, qui eut ordre de s' avec confiance à Madrid à M. de Campillo, m'en a plusieurs circonstances qui méritent d'être écrite Campillo étoit un homme de fortune; il avoit co par vendre des petits pâtés dans son village; à qu'il gagnoit quelque argent, il achetoit des l marquoit en tout une grande volonté de s'instr

s'embarqua pour les Indes en qualité de mousse; il y fit deux voyages, et tout le temps qu'il avoit de libre il le donnoit à la lecture. M. de Villadarias, président du conseil des Indes, voulant être instruit plus en détail de ce qui regardoit cette partie du monde, on lui indiqua M. de Campillo; il l'entretint et en fut extrêmement content. Il l'avança successivement à différents emplois. Plus M. de Campillo fut connu, plus il fut estimé. Le dérangement arrivé dans les finances d'Espagne donna lieu à faire un changement dans ce ministère. Ce dérangement étoit au point qu'il étoit dû cinq ou six années aux dames du palais, et que le pain manqua deux fois à la table du roi d'Espagne. M. de Campillo fut enfin choisi pour gouverner les finances, et il trouva en peu de temps le moyen d'y remettre l'ordre et de faire payer ce qui étoit dû. La confiance du roi d'Espagne augmentant tous les jours, ce prince donna encore quatre autres départements à M. de Campillo. La facilité avec laquelle ce ministre travailloit et sa prodigieuse mémoire sont presque incroyables. On comprend aisément qu'il recevoit tous les jours un nombre immense de lettres. M. l'évêque de Rennes se trouva chez lui dans le moment qu'on lui apportoit d'énormes paquets de tous côtés; il voulut se retirer pour lui donner le temps de les examiner. M. de Campillo le retint et fut environ une demi-heure à ouvrir ses paquets; à peine parut-il avoir jeté un coup d'œil sur les papiers qu'ils renfermoient. Un secrétaire ayant emporté tous ces papiers, M. de Campillo revint à M. de Rennes et lui dit : « Vous voyez bien que vous m'auriez privé du plaisir de causer avec vous. — J'y suis très-sensible, dit M. de Rennes, mais je vois que vous n'avez eu que le temps de parcourir bien rapidement ce qu'on vous a apporté, et qu'il vous en faudra beaucoup pour en voir le détail. — Le détail! dit M. de Campillo, je sais tout ce que contiennent ces papiers. » M. de Rennes paroissant en douter, le ministre appela son sécrétaire et

remarquable que parce que c'est un jésuite qu aux PP. de l'Oratoire, car ce sermon est d'usag ans. C'est le directeur de cette académie qui n prédicateur. M. le président Hénault s'étant t recteur a imaginé de proposer le P. Neuville, été très-bien reçu.

On a exposé cette année au Louvre, suivant les tableaux des maîtres les plus renommés ; il y concours prodigieux.

M. l'évêque de Coutances (Duquesnoy), qui a M. de Matignon, prêta serment le 29 du mois d

M. l'évêque de Condom (Brissac) mourut à 27 du mois dernier après une longue maladie âgé de cinquante-neuf ans et frère jumeau de l de Brissac. Il avoit l'abbaye de Fontfroide, d Narbonne, et celle de Saint-Urbain, diocèse de en Champagne.

M^me^ de Hannivel mourut à Paris à la fin du n nier, âgée de quatre-vingt-deux ans. Son mari ét dent au parlement de Paris. Elle étoit Harlay; dernière de ce nom.

Le 28 du mois dernier, M^me^ de Moras présenta sœur, M^me^ de Merle; elle est fort grasse et sa f plutôt bien que mal. Il y a des gens qui pr qu'elle a quelque air de Madame Infante, duc Parme.

On a parlé plusieurs fois dans le temps d'un d'Espagne qui y a joué un grand personnage M. de Campillo, prédécesseur immédiat de M. vajal. M. l'évêque de Rennes, qui eut ordre de s avec confiance à Madrid à M. de Campillo, m'en a plusieurs circonstances qui méritent d'être écrite Campillo étoit un homme de fortune; il avoit co par vendre des petits pâtés dans son village; à qu'il gagnoit quelque argent, il achetoit des marquoit en tout une grande volonté de s'in-

lui dit de rapporter les liasses. Lorsqu'elles furent sur son bureau, il dit à M. de Rennes : « Prenez, je vous prie, celle de ces liasses que vous voudrez, et choisissez tel papier que vous jugerez à propos. M. de Rennes prit un cahier assez épais dans une de ces liasses et le donna au ministre qui, après y avoir jeté un coup d'œil, lui dit : « C'est une réponse qu'un tel me fait; et il me mande telle et telle chose. Ce M. de Campillo ne prévenoit point par sa figure; il étoit petit et vilain ; cependant il épousa une fille charmante; elle étoit fille de M. de Castel-Bianco, de sa seconde femme. On sait que M. de Castel-Bianco avoit épousé les deux sœurs. Après la mort de M. de Campillo, sa veuve épousa dom Pèdre, comte de Fitz-James; elle est venue ici avec lui. Ce dom Pèdre est reconnu par les Fitz-James qui demeurent en France et ne l'est point par ceux qui sont en Espagne. J'oublois de marquer une chose assez singulière sur M. de Campillo, c'est que quoiqu'il écrivît beaucoup, il ne faisoit jamais de rature.

Du vendredi, 16, *Dampierre*. — M. le comte de Brionne fit part à la Reine, le 2 du mois, de la mort de M^me^ la princesse de Montauban. M^me^ de Montauban mourut à Saverne, le 29 du mois dernier; elle étoit dans sa cinquante et unième année. Elle avoit été dame du palais de la Reine à la place de M^me^ de Tallard. M^me^ de Montauban avoit le fond d'une très-bonne santé; mais ayant eu quelques incommodités, elle voulut prendre des remèdes de M. André, si connu par les secrets qu'il a trouvés, et avec lesquels il compte bien vivre deux ou trois cents ans. Quel que fût l'effet de ces remèdes. M^me^ de Montauban tomba dans un état de langueur, il y a environ deux ans, qui donna tout sujet de craindre qu'elle ne pût pas en revenir. Elle eut recours à un médecin anglois; et après avoir été longtemps entre les mains des médecins, elle se trouva en état de revenir à Versailles; mais sa santé n'étoit plus la même, elle avoit beaucoup de foi-

blesse dans les jambes. On lui conseilla d'aller aux eaux de Plombières ; elle y consentit d'autant plus volontiers, que ce voyage la mettoit à portée d'aller voir son beau-frère, M. le prince Constantin, nommé depuis peu évêque de Strasbourg. Étant avec lui à Saverne, elle y fut attaquée d'une fièvre maligne que l'on ne connut pas d'abord ; on jugea cependant à propos de la saigner, mais elle ne vouloit pas y consentir, ayant toute sa vie eu une horreur si grande de la saignée, que lorsqu'on avoit été obligé dans le cours de sa vie d'avoir recours à ce remède, elle se faisoit appliquer des sangsues pour l'éviter. On fit venir de Strasbourg M....., fameux médecin, qui dit qu'il étoit bien tard. On étoit parvenu cependant à la saigner, M. l'évêque de Strasbourg lui ayant déclaré que si elle ne s'y déterminoit pas, tout le monde l'abandonneroit. M^me^ de Montauban étoit fille de M. de Mézières, mort lieutenant général des armées du Roi, et de M^lle^ Ogletorp. MM. de Mézières sont de Picardie ; leur nom est Béthisy. M. de Mézières, officier très-estimé, avoit beaucoup d'esprit, mais sa figure n'étoit pas agréable ; il étoit extrêmement bossu. Il épousa par amour M^lle^ Ogletorp, Angloise parfaitement bien faite et d'une figure noble et agréable ; il en a eu deux ou trois garçons et deux filles, tous très-bien faits. Il y a un des garçons de marié, comme je crois l'avoir déjà dit. La sœur de M^me^ la princesse de Montauban est M^me^ la princesse de Ligne. M^me^ de Montauban laisse quatre enfants : M. de Rochefort, qu'on appelle aussi le prince Charles, un abbé qui est chanoine de Strasbourg, et deux filles ; l'une est M^me^ de Vesterloo, qui demeure en Flandre avec son mari, et l'autre M^me^ la comtesse de Brionne.

Les gens du Roi vinrent à Versailles le 28 du mois dernier au matin. Le Roi donna ordre que la Grande-Chambre tout entière se rendît à Versailles le lendemain, qu'il leur déclareroit ses intentions à une heure après midi.

Le 29, la Grande-Chambre s'étant rendue aux ordres du Roi, voici la réponse qu'ils reçurent de S. M.; elle leur fut remise par écrit :

« Je vous ai déjà fait connoître mes volontés par rapport à ma déclaration du 10 décembre dernier, concernant les affaires de l'Église. Mon respect pour la religion, celui qui est dû à ses ministres et le maintien de la paix dans mon royaume, en réprimant de part et d'autre ceux qui cherchent à la troubler, ont été et seront toujours la règle de ma conduite; si des vues supérieures m'ont déterminé, pour cette fois encore, à m'élever au-dessus des règles ordinaires, que mon Parlement n'en appréhende pas les conséquences pour l'avenir.

« Je veux donc que ma déclaration soit exécutée, et que dans l'exercice que je vous confie de cette portion de mon autorité, vous ne vous éloigniez jamais de la modération que je vous ai tant de fois recommandée et de l'exacte observation des règles de l'Église, des lois et ordonnances de mon royaume.

« Vous jugerez par la déclaration interprétative de mon édit de suppression que je vous envoyerai, de l'attention que je fais à vos supplications et de celle que j'apporte au bien de la justice et à l'état de la magistrature.

« Sentez dès à présent combien je compte sur la vérité des assurances que vous m'avez données du zèle, du respect, de la fidélité et de la soumission de tous les officiers de mon Parlement pour la discipline.

« Pour ce qui est de ma dernière déclaration, je ne puis perdre de vue l'objet que je me suis proposé. Je veux bien cependant que les termes dont je me suis servi par rapport à certaines dispositions de ladite déclaration se rapportent à tout ce qui y est contenu; et je ne refuserai point les mémoires que mon Parlement croira devoir m'adresser pour le bien de mon service.

« Je consens que mon chancelier vous remette les dé-

missions; je les regarde aujourd'hui comme non avenues.

« Tant de grâces accordées à la fois sont la récompense de votre fidélité. Que mon parlement s'en rende digne par sa conduite.

« Je ne fixe point de terme au retour de ceux que des raisons particulières m'ont forcé d'éloigner; il dépendra moins de vos instances que des témoignages que je compte que mon parlement me donnera à l'avenir de son affection à mon service. »

En conséquence des ordres du Roi, tous les membres du Parlement se rassemblèrent le 1er à la Grande-Chambre. On avoit expédié des lettres de cachet qui avoient été portées par des mousquetaires aux conseillers qui avoient donné leur démission, avec cette intitulation : « A Monsieur....., conseiller au Parlement. » Ce qui leur annonçoit par avance le rétablissement dans leurs charges. Le Roi avoit mandé par les gens du Roi aux chambres assemblées de venir sur-le-champ recevoir ses ordres à cinq heures du soir. Ils se rendirent donc à Versailles, le 1er de ce mois, en grande députation. J'ai déjà marqué en d'autres occasions que cette députation doit être composée de 42 magistrats, savoir le grand banc, c'est-à-dire les présidents à mortier qui sont 10 y compris le premier président, 14 conseillers de Grande-Chambre, 14 conseillers des Enquêtes et Requêtes (1), les 3 avocats et le procureur général. Ils ne vinrent à Versailles, le 1er, qu'au nombre de 38 ou 39. Il y a un avocat général, M. de Saint-Fargeau, qui est encore trop jeune pour exercer ses fonctions; et de ceux qui devoient venir, il y en avoit quelques-uns de malades. On trouvera ci-après le discours que leur fit M. le chancelier dans la chambre du Roi.

---

(1) On comptoit 2 de chaque chambre, savoir le doyen et le plus ancien après lui. La suppression de deux chambres des Enquêtes fera un arrangement différent, et n'empêchera pas vraisemblablement que le nombre des députés ne soit à peu près le même. (*Note du duc de Luynes.*)

« Les sentiments qui animoient vos prédécesseurs ne leur auroient pas permis de faire la démarche à laquelle s'est portée la plus grande partie des officiers du Parlement.

« Le Roi vous ordonne d'avoir toujours présentes les obligations que votre serment vous impose. Nul motif ne peut vous dispenser de rendre la justice que vous devez aux sujets de S. M; les magistrats préposés pour l'administrer ne peuvent la refuser, sans être responsables de tous les maux qui sont la suite nécessaire de ce refus.

« Sur les témoignages répétés qui ont été donnés à S. M. de votre soumission et de votre fidélité, elle veut bien aujourd'hui n'interroger que vos cœurs et chercher dans vos sentiments des motifs de confiance pour l'avenir.

« Elle efface donc pour jamais le souvenir de ce qui lui a déplu dans votre conduite passée, en regardant comme non avenues toutes les démissions qui lui ont été données. S. M. vous a appris elle-même par les lettres qui vous ont été adressées qu'elle veut bien rétablir dans leurs offices tous ceux qui s'en étoient démis.

« A l'égard de ceux de vos confrères qu'elle a cru devoir éloigner pour des raisons particulières, S. M., en les conservant dans leur état, n'a pas encore fixé le temps de leur rappel.

« Quand le Roi sera obéi, quand vous aurez repris l'exercice entier de vos fonctions ordinaires, et que S. M. sera satisfaite de la sagesse de votre conduite, elle écoutera favorablement vos instances à cet égard.

« Pour ce qui concerne la seconde déclaration, le Roi désire que l'usage en devienne aussi inutile qu'il l'avoit jugé nécessaire ; mais avant tout, S. M. ne refusera point d'écouter ce que son Parlement croira devoir lui représenter sur cet objet. Elle veut que la suppression ordonnée par son édit du mois de décembre dernier soit exécutée, et elle envoyera à son Parlement une déclaration interprétative, à l'enregistrement de laquelle elle vous ordonne de procéder sans délai.

« Le Roi vous ordonne de reprendre vos fonctions ordinaires ; conformez-vous à ses intentions.

« S. M. n'a rien tant à cœur que de faire régner dans son royaume le silence qu'elle a prescrit de part et d'autre et la paix qu'elle désire depuis si longtemps voir rétablie.

Si S. M., par des raisons supérieures et dans la vue du bien général, a cru devoir s'élever au-dessus des règles ordinaires, son Parlement ne doit point en appréhender les suites pour l'avenir.

« Le Roi vous ordonne donc de faire exécuter sa première déclaration, conformément aux canons de l'Église reçus dans le royaume, aux lois et aux ordonnances.

« C'est en entrant dans ces vues que vous devez toujours vous sou-

venir qu'il est des considérations de sagesse et de modération sur lesquelles vous devez régler vos démarches.

« Donnez vous-même l'exemple du respect et de la soumission que S. M. veut qu'on rende à la religion et à ses ministres. C'est ainsi que vous ferez un usage légitime de l'autorité que le Roi a bien voulu vous confier.

« Que ces sentiments demeurent toujours gravés dans vos cœurs, et souvenez-vous que votre souverain vous traite en ce moment en père. »

La grande députation ayant rendu compte aux chambres assemblées, le 2, de ce qui s'étoit passé la veille à Versailles, les officiers du Parlement qui avoient donné leurs démissions les reprirent, et ce ne fut pas sans difficulté de la part de plusieurs. Tant il est vrai qu'un zèle mal placé fait oublier souvent les devoirs les plus essentiels. Cependant tout se passa à la pluralité des voix avec respect et reconnoissance. La déclaration interprétative fut enregistrée purement et simplement; les chambres reprirent le service et arrêtèrent qu'il seroit fait une députation au Roi pour lui faire de très-humbles remercîments et lui demander le retour des exilés. Les gens du Roi étant venus, S. M. leur donna le 3 pour recevoir la députation. On trouvera ci-après la réponse qu'elle fit à cette députation ledit jour 3.

« Je reçois avec satisfaction les témoignages que vous venez de me donner de votre zèle, de votre fidélité et de votre soumission à mes volontés. Jouissez du bonheur de plaire à un maître qui vous aime et de l'avantage de contribuer au bien de mes sujets en remplissant vos devoirs. Achevez de répondre aux vues et aux intentions que je vous ai fait connoître pour le rétablissement de la paix, et je ne tarderai pas à réaliser les espérances que je vous ai données par rapport à ceux de vos confrères dont vous sollicitez le retour. Ayez une entière confiance en mes bontés. Si vous pouviez en douter, vous cesseriez d'en être dignes. »

Le 5 au matin, on enregistra au Parlement la commis-

sion pour la chambre des vacations, composée de 14 conseillers de Grande-Chambre et de 12 des Enquêtes; c'est M. Turgot qui y préside. On rendit en même temps un arrêt (1) pour faire exécuter la déclaration du 10 décembre dernier, concernant les affaires de l'Église, et ce, conformément aux explications portées dans la réponse du Roi. Dans la même assemblée, le premier président et deux présidents à mortier furent chargés de se rendre à Choisy pour faire de nouveaux remercîments à S. M. et l'assurer de l'entière confiance du Parlement en ses bontés. Le Roi fit la réponse suivante à cette dernière députation :

« Je crois que je puis compter sur les nouvelles assurances que vous donnez de votre soumission et de votre zèle par la promptitude avec laquelle vous m'avez obéi, par la reconnoissance respectueuse dont vous êtes pénétrés et par votre confiance dans ma personne. Continuez à remplir vos fonctions avec cet esprit de paix, de sagesse et de modération que je vous ai si souvent et très-expressément

---

(1) *Arrêt du 5 septembre 1757.*

La Cour, en continuant de délibérer sur ce qui a été dit de l'ordre du Roi aux députés de ladite cour le 1er de ce mois, et pour se conformer aux intentions dudit seigneur Roi, a ordonné et ordonne que la déclaration du 10 décembre dernier concernant l'Église sera envoyée aux bailliages et sénéchaussées du ressort pour être, en ce qui concerne l'article 5 de ladite déclaration, exécuté selon sa forme et teneur, sans néanmoins tirer à conséquence pour l'avenir; et pour ce qui concerne les dispositions des autres articles contenus en ladite déclaration être exécuté conformément aux canons reçus et autorisés dans le royaume, lois, ordonnances et maximes dont l'observation est nécessaire pour le maintien de l'autorité dudit seigneur Roi et de sa justice souveraine; Ordonne que le présent arrêt sera imprimé, publié et affiché, et copie collationnée d'icelui, envoyée aux bailliages et sénéchaussées du ressort, pour y être, avec ladite déclaration, lu, publié et affiché.

Arrêté dudit jour.

La Cour, en délibérant sur les ordres du Roi du 1er de ce mois, a arrêté qu'il sera fait au Roi de très-humbles représentations sur sa déclaration du 10 décembre dernier, et ce pendant que la Cour continuera de se conformer aux anciens usages, maximes et discipline qui lui sont propres.

recommandé. Vos confrères vous seront rendus pour la Saint-Martin (1), et je vous dispense de me donner à leur égard de nouveaux témoignages de la reconnoissance que vous devez à mes bontés. » Ainsi pour le moment tout a repris sa forme ordinaire.

Le roi de Pologne n'attendoit que l'arrivée de Madame Infante pour partir; il a coutume d'être tous les ans à la Malgrange la veille de la fête de la Nativité pour faire, le jour de cette fête, ses dévotions à la chapelle de Bon-Secours qu'il a bâtie, comme l'on sait, et où est enterrée la reine de Pologne. Il partit donc le lundi matin 5 de ce mois. M^me^ de Monconseil (Curzay), qui a été dame d'atours de la feue reine de Pologne, et pour qui le roi de Pologne a beaucoup de bonté et d'amitié, est dans l'usage, depuis qu'elle a une petite maison dans le bois de Boulogne, qu'on appelle Bagatelle (2), qui étoit auparavant à la maréchale d'Estrées, d'y donner à dîner au roi de Pologne le jour de son départ, et ce dîner est suivi d'une petite fête. Le roi de Pologne, qui se plaît à faire des plaisanteries à ses amis, envoya dans le moment qu'il partit un homme à cheval à Bagatelle dire à la maîtresse de la maison qu'il étoit bien fâché de ne pouvoir dîner chez elle, mais qu'il étoit venu à la Reine un courrier de

(1) Époque de la rentrée du Parlement et de la fin des vacances.

(2) La maison de Bagatelle est fort petite. A droite en entrant est une pièce d'assemblée assez grande, mais on y avoit mis une table de 20 couverts qui la remplissoit. A gauche en entrant est une antichambre qui sert de salle à manger, et qui peut contenir une table de 12 ou 14 couverts. Plus loin un autre cabinet d'assemblée, ensuite une chambre à coucher. En haut et dans la mansarde il y a sept ou huit logements de maîtres; la maison donne sur les murs du bois de Boulogne, et sur un chemin par delà lequel est une prairie que M^lle^ de Charolois, dont le mur est mitoyen avec Bagatelle, a fait planter et qui forme un coup d'œil et des promenades agréables. On arrive par une route du bois de Boulogne. La cour est pavée et peut tenir cinq ou six carrosses; à droite et à gauche sont deux parterres, sur le double desquels, du côté du bois, sont des bosquets divisés par de petites salles qui multiplient les promenades, le tout séparé du bois de Boulogne par une muraille. (*Note du duc de Luynes.*)

Choisy et qu'il ne pouvoit partir dans ce moment. On crut la nouvelle vraie, et ce fut une occasion de trouble et d'inquiétude qui furent dissipés un quart d'heure après par l'arrivée du roi de Pologne. L'usage ordinaire de Mme de Monconseil est que le roi de Pologne trouve son dîner tout prêt en arrivant, et ordinairement c'est à dix heures du matin. Il arriva à dix heures et un quart et il entra dans le cabinet où étoit la table du dîner. Quelque petit embarras n'ayant pas permis de servir sur-le-champ, deux petites filles de dix ans ou environ, fort jolies, vêtues de blanc, dont l'une est la fille de Mme de Monconseil et l'autre sa nièce, Mlle de Baye (1), s'avancèrent au roi de Pologne et lui firent chacune un compliment en vers. La petite Monconseil avoit des fleurs qu'elle lui présenta. Ensuite arriva une troupe qui paroissoit être des paysans, vêtus comme les jours de fête et accompagnés de sept ou huit instruments. Celui qui porta la parole se dit le magister du village, et fit un compliment en prose et en style de villageois. Cette harangue fut suivie par un petit carillon en musique qui dura 4 ou 5 minutes. Immédiatement après on servit le dîner qui me parut fort grand, fort recherché et de fort bonne mine. Les convives étoient, en dames : Mmes de Monconseil, de Baye, de Boufflers, de Bassompierre, de Talmond, de Blot, et les deux petites filles; en hommes : M. le maréchal de Coigny, l'abbé de Boufflers, M. de la Galaisière, son frère, son fils l'abbé, M. de Croix, M. de Curzay, M. le président Hénault, M. le chevalier de Listenois, M. de Tressan et deux autres que j'ai oubliés; ils étoient en tout 21 en comptant le roi de Pologne. Le dîner ne dura environ qu'une heure. Immédiatement

(1) M. de Baye, fils de feu Mme de Pleneuf et frère de feu Mme de Prie, a épousé une sœur de Mme de Monconseil et de M. de Curzay qui a commandé en Corse. Une autre sœur a épousé M. de Polignac. M. de Baye a deux filles dont l'une a épousé le fils de M. de Berchiny. (*Note du duc de Luynes.*)

après, le roi de Pologne passa dans une chambre pour écrire à la Reine ; ensuite il sortit dans le jardin, traversa le parterre qui est à gauche en entrant, et étant entré dans une allée qui forme une espèce de petite terrasse, il y trouva des marchands étalés comme dans des foires de village, avec de petites trompettes de bois et toutes les petites marchandises qu'on a coutume de voir dans ces foires. Au bout de l'allée étoit une espèce de petit cabinet, entouré de châssis de verre et couvert d'une toile sur laquelle étoit écrit : *Au Grand Café de Bagatelle* (1). Il y avoit au milieu de ce cabinet un fauteuil vis-à-vis une table sur laquelle étoit un beau cabaret de porcelaine. Les deux petites filles dont j'ai parlé s'approchèrent du roi de Pologne, et lui présentèrent l'une une tasse et l'autre un sucrier. On lui versa du café, et on en donna en même temps à toute la compagnie. Dans le fond du cabinet étoit une espèce d'enfoncement en demi-cercle fermé par une planche qui étoit censé l'endroit par où on distribuoit le café ; là étoient des gens destinés pour ce service. Entre cet enfoncement, un peu sur la droite, et en avant de la table qui étoit devant le roi de Pologne, on avoit placé une table d'hombre autour de laquelle étoient trois hommes, dont un habillé de noir avec une grande perruque comme à la comédie ; les deux autres étoient vêtus d'habits gris et paroissoient faire une conversation fort vive, mais tout bas ; c'étoient des nouvellistes qui raisonnoient sur les affaires du temps. Leur conversation étoit tout arrangée et écrite ; c'étoient des projets singuliers et insensés contre l'Angleterre, un autre projet aussi déraisonnable au moins sur Minorque. De là on apporta *la Gazette*. Grande joie pour les nouvellistes.

(1) Le Grand Café de Bagatelle est un des premiers exemples de ces *cafés* qui « prirent avec une vivacité prodigieuse. » Mme d'Épinay donne une description charmante d'un *café* dans le t. III, p. 356, de ses *Mémoires*. (Édit. 1818, 3 vol. in-8°.)

On lut des articles faits exprès, un de Hanovre et l'autre de Berlin. On apporta une carte de géographie. Un verre d'eau répandu sur la carte donna occasion à une querelle qui termina la scène. On passa immédiatement après dans un autre petit bosquet où il y avoit des marionnettes. Le roi de Pologne reçut tout debout, en passant, un compliment de Polichinelle. On alla de suite à un troisième bosquet où il s'assit un moment. On y avoit placé deux boutiques de libraires, l'une de brochures et l'autre de livres reliés. On lut la liste des livres; l'une étoit de ceux à l'usage du roi de Prusse ou qu'il a composés, et l'autre de ceux faits par le roi de Pologne. On peut juger de la comparaison qu'on fit des uns et des autres; l'intitulé de chaque livre étoit accompagné d'un petit compliment pour le roi de Pologne, mais extrêmement court. La fin fut de dire qu'on achetoit tout entière une des deux boutiques, et qu'il falloit renverser l'autre. De là on fit passer le roi de Pologne dans un quatrième bosquet, où l'on avoit construit et orné avec deux guirlandes de fleurs une espèce de salle de théâtre, dans le fond de laquelle étoit une boutique de maréchal. On y exécuta avec une très-bonne musique une pièce de la Comédie italienne qu'on appelle *les Ensorcelés* (1); elle est en prose et en vers; elle fut exécutée parfaitement et dura environ une bonne demi-heure. Enfin le roi de Pologne, passa sur un banc au bout d'une allée où toute la fête du village vint au devant de lui. La petite Baletti, fille de la Silvia, et la petite Favart marchoient à la tête du village, ayant chacune une guitare dont elles s'accompagnoient avec beaucoup de grâces; elles chantèrent ensemble, sur l'air de *Dame Françoise*, sept couplets de chansons faits exprès pour le roi de Pologne. Le chœur

(1) *Les Ensorcelés*, ou *la Nouvelle Surprise de l'amour*, parodie en un acte, mêlée d'ariettes, par M^me^ Favart et MM. Guérin et Harni. (*Dict. des Théâtres* de Léris.)

du village les répétoit avec la musique dont j'ai parlé. Ce fut avec ce chœur que le roi de Pologne fut conduit jusqu'à son carrosse. Le roi de Pologne partit à une heure et un quart et alla coucher à Germiny chez M. l'évêque de Meaux (1). On trouvera ci-après, dans l'extrait d'une lettre, le détail d'une aventure effrayante et heureuse qui est arrivée en chemin au roi de Pologne.

Extrait d'une lettre de Commercy, du 8 septembre.

Le roi de Pologne, après avoir couché lundi à Germiny et mardi à Châlons, continuoit hier sa route gaiement et légèrement dans sa voiture à trois roues. Vers midi, entre Saint-Dizier et Saudrup, on arrêta une des roues pour descendre une petite montagne ; le postillon ayant voulu tourner trop court, la voiture et le cheval de brancard furent renversés sur le côté gauche. M. de la Galaisière, qui suivoit immédiatement, accourut avec la suite ; mais quel fut notre effroi en apercevant S. M. Polonoise immobile et muette, présentant le dos, la tête cachée dans la voiture, et tout le corps couvert des débris des glaces de la voiture. Enfin elle nous rassura en criant : « Ce n'est rien. » Elle resta sans mouvement dans cette position gênée jusqu'à ce que les morceaux de glace aient été écartés. On put l'enlever par la portière droite. Elle nous montra un front serein, plaisanta de nos frayeurs, et pour preuve qu'elle ne ressentoit aucun mal de l'effort de la chute, S. M. descendit la montagne à pied. Elle dîna à son ordinaire à Saudrup et arriva ici le soir. Elle y a séjourné aujourd'hui et se rendra demain à la Malgrange.

Madame Infante arriva à Choisy, le samedi 3, et vint le 4 à Versailles avec le Roi ; elle vit le roi de Pologne et M^me^ la Dauphine et retourna le jour même coucher à Choisy. Elle avoit vu à Choisy Mesdames, qui y avoient

(1) *Lettre du roi de Pologne à M^me^ la marquise de Monconseil.*

Vous avez choisi, ma chère amie, un sujet ingrat pour composer tout ce qu'on peut entendre de plus joli dans une fête aussi galante que celle que vous m'avez donnée, mais non pas un cœur ingrat, car j'en suis pénétré de la plus vive reconnoissance. Tout ce que je pourrai jamais voir de cette espèce me paroîtra bagatelle au prix de ce que votre charmante bagatelle a produit. Recevez-en mes très-sensibles remercîments en vous assurant que je n'en perdrai jamais le doux souvenir et que je vous embrasse de tout mon cœur.

été avec le Roi. On l'a trouvée en fort bonne santé et même engraissée. Elle a amené avec elle Mme la princesse de Trivulce, qui est sa dame d'honneur ou camerera major. C'est une grande femme assez grasse; elle est grande d'Espagne et prit son tabouret en cette qualité le mardi 6. Elle n'avoit pas suivi Madame Infante dans le premier moment, étant arrivée malade. Les autres dames qui ont suivi Madame Infante sont Mme de Narbonne, qui lui est attachée depuis longtemps, et Mme de Malaspina. Celle-ci est grande et bien faite et a une figure assez agréable; elle est Malaspina en son nom; son mari est de même maison qu'elle et est son parent. Mais cette maison de Malaspina, qui est de Milan, est différente de celle de M. de Malaspina que nous avons vu ici venir de la part de Madame Infante; celui-ci est de Parme. M. de Saint-Vital a aussi accompagné Madame Infante; j'ai parlé de lui en d'autres occasions. Madame Infante revint le mardi avec le Roi, et pendant qu'il étoit allé tirer elle dîna chez Mme la Dauphine avec Mesdames et les dames de toutes ces princesses. La table étoit de 20 ou 25 couverts. M. de Rochechouart est aussi venu avec Madame Infante; et sa seconde fille, Mme de Damas, qui a été dangereusement malade, accompagne Madame Infante, Mme de Narbonne étant actuellement incommodée.

Le Roi partit le mercredi 7 de Choisy pour Fontainebleau avec Mesdames. La Reine partit le même jour de Versailles ayant dans son carrosse Mmes de Luynes, de Villars, de Bouzols et de Flavacourt.

On trouvera ci-après, dans des extraits de lettres, les changements dans les appartements de Fontainebleau et l'accident arrivé à Madame Sophie.

Extrait d'une lettre de Fontainebleau, du 8 septembre.

On a ouvert de grandes portes de 4 pieds et demi de large; l'une qui communique de l'antichambre de la Reine dans le cabinet ovale

la chambre du Roi, l'autre qui va de ce cabinet dans la pièce laquelle on passe avant d'entrer dans la galerie des Réformés, on prétend communément avoir été la chambre de saint Dans cette même pièce, on a ouvert une porte de même ur pour entrer dans la galerie des Réformés, et une grande le 9 pieds de large qui communique dans la pièce qui précède des gardes du Roi. Dans la chambre de saint Louis, on a 'ancienne cheminée, et on en a mis une dont le chambranle est ore commun, et dans la décoration de laquelle on a gardé le tique. On a fait enlever de dessus toile les peintures que les nles des portes ont couvertes, et dont les toiles commençoient rrir. On a enlevé aussi toutes les peintures sur plâtre qui étoient chambre de saint Louis, et on a mis à la place un beau cuir a peint sur les panneaux des portes de grands pots de fleurs grands panneaux, et dans les petits des paysages; cela jure décoration antique, mais cela donne beaucoup de commodités. e passe à présent partout commodément dans sa chaise, ce n grand plaisir à S. M. On ouvrira des portes de même gran- née prochaine dans la salle des gardes de la Reine pour que nfilade soit en symétrie. On a prétendu que c'étoit à l'occasion eureux accident du Roi que ces portes ont été élargies ; mais Gabriel m'assura qu'il en avoit reçu l'ordre du Roi bien au- , à l'occasion d'une dispute très-vive qui s'étoit élevée, en la du Roi, entre le major des gardes et les écuyers de main, le fendant la cause des chefs de brigade et des exempts qui mar- vant le Roi et qui prétendoient, au passage de ces portes, de- er près de la personne du Roi de préférence aux écuyers. t passer ensemble à présent.

Extrait d'une lettre de Fontainebleau, du 9.

i a dit ce matin que M. de la Trémoille avoit la petite vérole re et M. d'Henrichemont dans un autre endroit. M. de la a une fièvre maligne dont on augure très-mal ; il est à l'armée Soubise. Le petit-fils de M. le duc d'Ayen est mort à Paris de ole; il n'avoit qu'un an. M^me^ de la Marche, grande mère de Paulmy, est morte d'apoplexie, dont elle avoit eu plusieurs

Extrait d'une lettre de Paris, du 7.

es ducs de Brunswick et de Gotha implorent la clémence du les plus vives instances et offrent de retirer leurs troupes. Ils nt bien à présent qu'on leur accordât la neutralité. Le Roi en s'y porter, mais ce ne peut plus être aux mêmes conditions,

car la démarche qu'ont faite ces princes a retardé les opérations du Roi de près de deux mois et fait coûter plusieurs millions.

Extrait d'une lettre de Paris, du 9.

M. d'Aligre est mort; il avoit environ quarante ans. Il s'est appelé M. de Boislandry. Il avoit été intendant d'Amiens, s'étoit brouillé avec M. de Chaulnes et avoit été rappelé. On lui a offert une intendance depuis. Il avait 6,000 livres de pension.

Extrait d'une lettre de Fontainebleau, du 11.

Le roi de Prusse a marché en personne avec 30,000 hommes détachés de son armée sur Dresde, où il a passé l'Elbe, le 29 août. Il a été joint en deçà par 10,000 hommes que commandoit le prince de Dessau, à Pirna, et a pris la route de Leipzick. Comme il a fait brûler le pont de Meissen, cette démarche dénote qu'il veut ôter le moyen aux Autrichiens de passer ce fleuve et qu'il veut diriger sa marche ou sur Halberstadt pour faire diversion en faveur de M. de Cumberland, ou sur Erfurt pour y attaquer M. de Soubise et ce qui y est déjà arrivé de l'armée de l'empire, et les battre avant qu'ils aient pu être rassemblés. C'est ce dernier parti qui est le plus vraisemblable. Le roi de Prusse méprise avec raison les troupes des Cercles, outre qu'il y a grand nombre de partisans.

Nous venons d'apprendre par un courrier que la flotte angloise est sortie de la rade de Spithead le 8 au soir, et qu'elle faisoit voile au sud-ouest. Nous avons des frégates et des corvettes de toutes parts pour l'observer et en donner des nouvelles.

Extrait d'une lettre de Fontainebleau, du 12.

Madame Sophie, en voulant couper un gros bâton de chocolat fort dur, avec un couteau très-affilé, s'est enfoncé la pointe dans la cuisse gauche assez avant pour faire juger qu'il n'étoit qu'à trois ou quatre lignes de la veine cave. La plaie a beaucoup saigné. On l'a pansée sur-le-champ, et La Martinière assure que ce ne sera rien, mais que cela sera long et que peut-être cela suppurera.

Extrait d'une lettre de Fontainebleau, du 13.

Il vient d'arriver un miracle aux Carmélites de la rue Saint-Jacques. Une fille, fort simple et qui étoit attaquée depuis longtemps d'une perte de sang effroyable, a entendu parler de la sœur Anne de Jésus et s'est traînée comme elle a pu à l'église des Carmélites. En passant devant la chapelle de sainte Thérèse, et adressant la parole à son tableau elle lui a dit : « Je ne vous demande pas de me guérir, parce que vous

ne faites point de miracles pour vos filles ; je m'en vais plus loin et je m'adresserai à Anne Jésus. » Arrivée à l'endroit où il y avoit un tableau de cette bonne religieuse, elle lui dit : « Je viens à vous pour que vous me guérissiez ; si vous ne le voulez pas, j'irai trouver sainte Catherine de Sienne, parce que j'ai une si vilaine maladie que je ne peux pas en parler à Dieu ; il faut que ce soit à une sainte. » De là elle a commencé une neuvaine, et on assure qu'elle a été guérie au bout de ce temps-là.

Extrait d'une lettre de Fontainebleau, du 14.

Nous avons eu un premier courrier de Cherbourg, du 10, qui nous a appris que la flotte angloise étoit partie de Portsmouth la nuit du 8 au 9 et qu'elle faisoit route à l'ouest. Il nous est venu un second courrier du même lieu, du 11 au soir, pour informer que le vent ayant changé, une partie des bâtiments de transport avoient relâché à Saint-Hélier, et que les vaisseaux de guerre qui avoient tenu la mer sembloient tenir leur route à l'est.

Il vient d'arriver dans le moment un courrier de M. de Soubise, du 10, qui confirme la marche précipitée du roi de Prusse sur Erfurt, au moyen de quoi il alloit se mettre lui-même en marche pour Eisenach.

Extrait d'une lettre de Fontainebleau, du 15.

Madame Infante reçut M. le cardinal de Luynes à son audience, lundi 12. M^me^ la princesse de Trivulce, sa dame d'honneur, n'étoit point ici. M^me^ de Malaspina, femme de très-grande condition d'Italie, une de ses dames du palais (car c'est ainsi qu'on les nomme à Parme), fit les fonctions de dame d'honneur dans cette cérémonie ; elle fut très-surprise quand M. le cardinal de Luynes se présenta pour la saluer, l'usage en Italie étant que les hommes ne saluent jamais les femmes.

De Fontainebleau, du 16.

M. le duc de Duras vient d'arriver, dépêché par M. le maréchal de Richelieu, pour apporter au Roi la capitulation qu'il a signée avec M. le duc de Cumberland sous la médiation et garantie du roi de Danemark (1). Elle porte en substance que les Hessois vont retourner dans

(1) *Convention entre S. A. R. M. le duc de Cumberland et S. Exc. M. le maréchal-duc de Richelieu.*

S. M. le roi de Danemark touchée des malheurs des pays de Brême et de Verden, auxquels elle a toujours accordé une protection particulière, et désirant, en empêchant ces pays d'être plus longtemps le théâtre de la guerre, d'épar-

leur pays au moyen de passe-ports et des routes que leur donne le général de l'armée du Roi pour y être dispersés suivant que S. M. l'ordonnera. Il en est de même des troupes de Brunswick et de Gotha.

---

gner aussi le sang des armées prêtes à en disputer la possession, a employé sa médiation par le ministère de S. Ex. M. le comte de Lyner.

S. A. R. M. le duc de Cumberland, général de l'armée des alliés d'une part, et S. Ex. M. le maréchal de Richelieu, général des armées du Roi en Allemagne d'autre part, en considération de l'intermission de S. M. Danoise, ont engagé respectivement leurs paroles d'honneur entre les mains de M. le comte de Lyner de tenir les conventions stipulées ci-après, et lui M. le comte de Lyner, pour répondre à la magnanimité des intentions du Roi son maître, s'est engagé d'obtenir la garantie énoncée ci-après dans la présente convention, de sorte qu'elle lui soit envoyée avec ses pleins pouvoirs dont l'expédition en forme n'a pu être aussi prompte que son départ dans les circonstances qui en ont hâté le moment.

ART. 1.

Les hostilités cesseront de part et d'autre dans vingt-quatre heures et plutôt s'il est possible.

ART. 2.

Les troupes auxiliaires de l'armée de M. le duc de Cumberland, savoir celles de Hesse, Brunswick, Saxe-Gotha et même celles du comté de la Lippe-Buckebourg seront renvoyées. Et comme il est nécessaire d'arranger particulièrement la marche qu'elles tiendront pour se rendre dans leurs pays respectifs, il sera envoyé de l'armée des alliés un officier général, ou un particulier de chaque nation, avec lequel on conviendra de la marche des troupes, du nombre de divisions sur lesquelles elles marcheront, de leurs subsistances et des passe-ports que S. Ex. M. le maréchal de Richelieu leur accordera pour se rendre dans leurs pays où elles seront placées ou dispersées, suivant ce qui sera convenu entre la cour de France et leurs souverains respectifs.

ART. 3.

S. A. R. M. le duc de Cumberland s'engage de passer l'Elbe avec la partie de son armée qu'il ne pourra placer dans la ville de Stade. La partie de ses troupes qui entrera en garnison dans cette ville, et qu'on estime pouvoir monter à 4 ou 6,000 hommes, y restera sous la garantie de S. M. le roi de Danemark; elle ne pourra y faire aucun acte d'hostilité et réciproquement elle ne sera pas exposée de la part des troupes françoises. En conséquence, il sera convenu par des commissaires respectifs des limites que l'on fixera autour de cette place pour l'aisance de la garnison, lesquelles ne pourront pas être étendues au delà d'une demi-lieue ou une lieue suivant la nature du terrain ou des circonstances dont les commissaires conviendront de bonne foi.

Le reste de l'armée hanovrienne ira prendre des quartiers dans le pays au delà de l'Elbe. Et pour faciliter la marche de ces troupes, S. Ex. M. le ma-

onservant toutes les places fortes, armes, artillerie et muni-
guerre pour en faire l'usage qu'il lui plaira. Lesdites troupes
nt plus servir contre le Roi et ses alliés pendant le cours
sente guerre. Quant aux Hanovriens, il en reste 6,000 à Stade
urront outre-passer une demi-lieue ou une lieue au plus autour
e, et il sera à cet effet planté des poteaux. Le reste des Hano-
sera au delà de l'Elbe pour être dispersé dans le pays de Saxe,
rg appartenant au roi d'Angleterre. Il n'est rien dit dans la
on de plus. Ainsi nous restons maîtres de tout le pays con-
en exiger tout ce que nous jugerons nécessaire pour le bien-
roupes du Roi qui y prendront leurs quartiers d'hiver. Cette

Richelieu concertera avec un officier général envoyé de même de
anovrienne les routes qu'elles tiendront, s'engageant de donner
asse-ports et sûretés nécessaires pour que lesdites troupes et leurs
puissent se rendre librement aux lieux de leur destination ; S. A. R.
de Cumberland se réservant de négocier entre les cours pour l'ex-
ces quartiers.

d des troupes françoises elles demeureront dans les restes des du-
réme et de Verden jusqu'à une conciliation définitive des deux sou-

ART. 4.

icles ci-dessus devant s'exécuter dans le plus court délai, l'armée
se et les corps qui en sont détachés, particulièrement celui qui se
s Buxtehude et ses environs, se retireront sous Stade dans l'espace
is vingt-quatre heures. L'armée françoise ne passera pas la rivière
ans le duché de Brême jusqu'à ce que les limites aient été réglées.
vera d'ailleurs tous les postes et pays dont elle est en possession.
pas retarder le règlement des limites qui seront établies entre les
es, il sera nommé et envoyé, après demain 10 du présent, à Bre-
par S. A. R. M. le duc de Cumberland et par S. Ex. M. le ma-
Richelieu, des commissaires en parité de grades pour régler tant
de l'armée françoise que celles qui devront être observées à Stade
rnison suivant l'article troisième.

articles ci-dessus seront exécutés fidèlement dans leur forme et
ous la foi de la garantie de S. M. le roi de Danemark, que M. le
Lyner, son ministre soussigné, s'est engagé d'obtenir. Fait au camp
, le 8 septembre 1757.

igné, chargé de la part de S. M. le roi de Danemark, son maître,
r sa médiation entre les deux armées de S. M. Très-Chrétienne et
Britannique, ayant négocié entre les généraux desdites armées, et
menés à l'heureuse fin contenue dans les articles ci-dessus, comme
e conformes à l'objet de sa mission, promet d'y remplir tout ce
cerne et de faire l'échange desdites conventions dans les vingt-quatre

capitulation met M. le maréchal de Richelieu en état de se porter en force dans le pays d'Halberstadt et jusque sur l'Elbe, et de faire passer à M. de Soubise une augmentation de troupes considérable (1).

M. de Richelieu a envoyé M. de Fronsac à l'Empereur et l'Impératrice ; c'est une agréable nouvelle à leur porter.

Du 19, *à Fontainebleau.* — Il vient d'arriver un courrier qui nous confirme que la flotte angloise a continué sa route à l'ouest. Rien de nouveau du roi de Prusse qui s'étoit arrêté à Naumbourg le 10. M. de Soubise est à Gotha. Le prince Maurice d'Anhalt-Dessau est à Halle. M. de Richelieu doit arriver à Halberstadt le 20 de ce mois.

Du 20, *à Fontainebleau.* — Les nouvelles de Londres nous apprennent que depuis que la flotte est partie de Portsmouth et a été perdue de vue, les ministres ne cachent plus que c'est Brest qu'elle a pour objet. M. le duc d'Aiguillon paroît préparé à les bien recevoir et c'est de toutes les entreprises que les Anglois peuvent faire celle que l'on aime le mieux ; on ne peut tarder à en être éclairci.

M. Ménager, capitaine de cavalerie qui servoit volontaire à l'armée des Russiens, est arrivé ici ce matin apportant la nouvelle de la bataille qu'ils ont gagnée le 30 août contre les Prussiens (2). Ces derniers y ont perdu 10,000 hommes tués ou blessés. Le maréchal de Lehwald y a été blessé dangereusement, et le comte de Dona, premier lieutenant général, tué. Les Prussiens se sont retirés avec assez de désordre et ont laissé 30 pièces de canon sur le champ de bataille dont les Russiens sont demeurés maîtres; ils ont perdu environ 2,000 hommes tués et 4,500 blessés.

---

(1) « On a beaucoup blâmé cette capitulation, dit le général Jomini, et ce n'est pas sans fondement, comme la suite le démontrera. Au moyen de sa grande supériorité, le duc de Richelieu pouvait faire mettre bas les armes à l'armée hanovrienne, ou tout au moins détruire et disperser le plus grand nombre, si une partie parvenait à s'échapper. On eut bientôt lieu de se repentir de la légèreté avec laquelle il traita cette affaire. La destruction ou la prise de l'armée combinée aurait porté à Georges II un coup mortel, et au lieu d'essuyer les désastres qui suivirent, la France eût été arbitre de la paix. Jamais général n'eut une plus belle occasion de s'immortaliser, en profitant des victoires qu'il n'avait pas remportées; jamais on ne put mieux apprécier les dangers de confier la conduite d'une guerre à des généraux courtisans. La rumeur publique accusa Richelieu d'avoir reçu de l'or pour prix de son extravagance, et le pavillon de Hanovre, qui existe encore sur les boulevards de Paris, fut, dit-on, un des fruits de ce honteux marché. Un autre général favori (Soubise) fournissait au même instant un pendant à cette étrange affaire. » (*Traité des Grandes opérations militaires*, t. I, p. 318, 4e édition.)

(2) Il s'agit de la bataille de Jægendorf, village situé dans la Prusse, à la gauche du Pregel, à l'est de Kœnigsberg.

Par les lettres de M. de Soubise du 13 l'avant-garde du roi de Prusse étoit arrivée à Erfurt, et M. de Soubise étoit à Eisenach.

Le prince Charles a attaqué, le 7, les Prussiens près Gœrlitz. M. de Nadasty, qui commandoit la droite, a détruit 10 bataillons et a mis la cavalerie en déroute, dont un général pris et 80 officiers avec 10 pièces de canon, 16 étendards ou drapeaux. Toute l'armée est aussi en déroute. Gœrlitz et Bautzen ont été emportés d'emblée l'épée à la main, leur garnison à discrétion. Le général prussien Winterfeld est du nombre des morts. Le nombre des morts du côté des Prussiens se monte à 3,000 ; il n'y a point d'officiers généraux de tués de la part des Autrichiens.

On trouvera ci-après la copie d'une lettre du roi de Prusse à mylord Maréchal, gouverneur de Neufchâtel ; cette lettre est à l'occasion de la bataille du 18 juin entre les Autrichiens et les Prussiens.

Les grenadiers impériaux sont une troupe admirable. Cent compagnies défendoient une hauteur que ma meilleure infanterie ne put emporter. Ferdinand qui la commandoit l'attaqua sept fois, mais inutilement. A la première, il s'empara d'une batterie qu'il ne put pas garder. Les ennemis avoient l'avantage d'une artillerie nombreuse et bien servie; elle fait honneur à Lichtenstein qui en est le directeur. Le Russe (1) peut seul lui disputer. J'avois trop peu d'infanterie. Toute ma cavalerie fut présente et oisive, à un coup de collier près que je donnai avec ma gendarmerie et quelques dragons. Ferdinand attaqua sans poudre, mais en échange les ennemis n'épargnèrent pas la leur. Ils avoient pour eux des hauteurs, des retranchements et une prodigieuse artillerie. Plusieurs de mes régiments furent fusillés. Henri fit des merveilles. Je tremble désormais pour mes dignes frères ; ils sont trop braves. Ma fortune m'a tourné le dos ce jour-là ; je devois m'y attendre, elle est femme, et je ne suis pas galant ; elle prend parti pour les dames qui me font la guerre. Dans le vrai je devois prendre plus d'infanterie. Le succès, mon cher Lord, donne souvent une confiance nuisible ; 23 bataillons ne suffiroient pas pour déloger 60,000 hommes d'un poste avantageux ; nous ferons mieux une autre fois. Que dites-vous de cette ligue qui n'a pour objet que le marquis de Brandebourg ? Le grand-électeur seroit bien étonné de voir son petit-fils

(1) Le général Keith, frère de mylord Maréchal, est général de l'artillerie du roi de Prusse, qui l'appelle *le Russe* par sobriquet, parce qu'il a été attaché au service de la Russie. (*Note du manuscrit.*)

aux prises avec les Russes, les Autrichiens, presque toute l'Allemagne et 100,000 auxiliaires françois. Je ne sais s'il y aura de la honte à moi de succomber, mais je sais bien qu'il y aura peu de gloire à me vaincre.

Du jeudi 22, *Dampierre.* — J'ai toujours oublié de parler de la succession de M^me^ de Montesson. Elle mourut il y a environ dix-huit mois, et je dois avoir marqué dans le temps qu'elle avoit épousé en premières noces M. de Bienassis; elle en avoit eu deux filles, dont l'une étoit la première femme de M. le comte Louis de la Marck. L'autre fille de M^me^ de Bienassis est M^me^ de Péré, dont le mari est conseiller au parlement de Bretagne. Il fut exilé dans le temps que M. de Chaulnes étoit lieutenant général et commandant de la province, et rappelé lorsque M. d'Aiguillon y alla commander. Les héritiers de M^me^ de Montesson n'avoient point encore partagé l'argent comptant, et ce partage se fit il y a environ trois semaines. On trouva chez elle 78,000 livres en or, et une somme de 30,000 livres déposée chez un notaire. Ces 108,000 livres ont été partagées, savoir : moitié à M. de Montesson et l'autre moitié entre M^me^ de Péré et la succession de M^me^ de la Marck. Il ne paroît pas douteux que M. de Montesson veut se remarier et que tout est déjà arrangé pour qu'il épouse M^lle^ de la Haye, fille de feu M. de la Haye qui avoit été écuyer cavalcadour de M^me^ la duchesse de Berry. M. de la Haye avoit épousé la sœur de M. Helvétius, premier médecin de la Reine; elle étoit veuve alors d'un M. Martinet; elle avoit eu une très-agréable figure. Il passe pour constant que M. le comte de Toulouse en avoit été amoureux, et que c'est de cet amour qu'est venu un jeune homme d'une figure fort agréable qu'on a appelé le chevalier d'Arcq. M^me^ Martinet, depuis M^me^ de la Haye, mourut par accident étant grosse. M. Martinet épousa en secondes noces une M^me^ de Mézières, veuve d'un praticien de Bourgogne; il en a eu deux enfants : un garçon qui est actuellement aide de camp de M. le duc de Brissac, et M^lle^ de la Haye dont

st ici l'article, à qui l'on donne actuellement),000 livres et qui auroit 30,000 livres de rente si son re venoit à mourir. M. de la Haye avoit une figure s-agréable, et on a fort parlé de lui du temps de Mme la chesse de Berry.

Les relations qui me sont venues assez régulièrement notre armée, qui est dans la Westphalie et le pays de novre, m'ont mis à portée de faire une relation assez vie des différentes opérations de cette armée. On trou-a même quelques détails et observations qui peuvent e dignes d'attention.

Extrait d'une lettre de Minden, du 14 août.

u milieu de la forêt de Lintzbourg, qui a cinq lieues de long sur de large, est situé le château fort de Lintzbourg, occupé ac-lement par 350 chasseurs et 25 invalides. M. le comte de la Lippe-kebourg s'y est retiré. Cette forêt est fort épaisse et commence à lieue et demie de Nienbourg et va au delà de Rheden. Entre bourg et Kinsbourg l'on trouve un petit village qui se nomme lern où se sont jetés 40 chasseurs, 30 déserteurs de Royal-Bavière le Royal-Suédois, et 5 hussards de Turpin. Ce village est situé proche étang et on ne peut y aborder que par un chemin creux. On pré-d qu'ils ont semé des chausse-trapes pour empêcher les hommes et chevaux d'y entrer.

De Nienbourg, les ennemis sont venus camper à Rethem; le 8, à alsrboden où ils ont séjourné; le 10, à Verden où ils sont actuelle-ent. Ils ne comptent pas occuper le poste de Verden. Ils balancent ntre deux projets, de s'établir à Bremervœrde ou à Stade. En atten-dant, ils ont transporté dans ce premier endroit leurs blessés et leurs malades et une partie de leurs munitions.

Il est nécessaire de savoir que ce pays est presque tout marais; que les chemins y sont fort mauvais et ne peuvent pas supporter de grosses charges. Malgré cela, le territoire est excellent et porte beaucoup de grains et de fruits. Le pays de Lunebourg paroît de peu de ressources.

M. le duc de Cumberland fait lever actuellement une compagnie de chasseurs dans le pays de Buckebourg.

Le 13, à neuf heures du matin, 100 hussards du régiment de Ber-chiny sont entrés dans Nienbourg et y ont pris poste, soutenus par les Volontaires-Royaux, et depuis l'on a envoyé des détachements à 3 lieues qui n'y ont trouvé personne. La réserve de M. d'Armentières part le 16, et se rendra à Nienbourg en trois jours.

Extrait d'une lettre de Hanovre, du 16 août.

Nous n'avons ici guère plus de nouvelles des ennemis que s'il n'y en avoit point du tout. On est fort tranquille dans la ville. On va à la comédie, jouée par une troupe d'acteurs françois établis ici, et qui sont aux appointements du roi d'Angleterre; ils ne représentent que des pièces françoises.

On a fait partir ce matin un détachement de 200 dragons pour aller s'emparer d'un magasin que les Hanovriens ont laissé dans une petite ville nommée Zell, à 7 ou 8 lieues d'ici. M. le duc d'Ayen est aussi parti ce matin avec quelques brigades d'infanterie et de cavalerie et 150 dragons pour aller à Brunswick faire la capitulation de la ville et en prendre possession. Cette capitulation est toute prête, et il ne reste plus qu'à la signer comme on a fait à Hanovre.

M. le duc d'Orléans part demain matin pour aller prendre les eaux à Spa ou Aix-la-Chapelle; peut-être les prendra-t-il toutes les deux.

La ville de Hanovre est médiocrement grande pour une capitale; je ne la crois pas plus étendue que Saint-Germain en Laye, mais elle est extrêmement peuplée y ayant aux maisons fort peu de cours, encore moins de jardins et presque point d'écuries. Les maisons des bourgeois sont toutes bâties à l'allemande, c'est-à-dire ayant le pignon sur la rue, et toute la façade du pignon en fenêtres; mais il ne laisse pas d'y avoir un grand nombre de maisons de la noblesse qui sont bien bâties et la face sur la rue, même avec des toits en mansarde. En tout, on peut dire que la ville est belle, les rues belles et larges, mais point alignées et un peu tournantes. Il n'y a pas une belle place; ce ne sont que comme de grands carrefours auxquels aboutissent plusieurs rues. L'hôtel de ville est peu de chose. Les églises sont luthériennes; les vaisseaux en sont assez grands, mais point ou peu décorés. Il y a une seule église catholique qui n'est pas belle et qui est même peu fréquentée, le nombre des catholiques étant ici fort petit. La ville est partagée en deux par un bras de la Leine, le corps de cette rivière passant hors de la ville dont elle baigne les remparts. La partie de la ville qui est entre le principal lit et le bras de la rivière, formant une île, se nomme la ville neuve. Il y a une très-belle rue bordée de très-belles maisons, et une place carrée assez belle, dans laquelle il y a une fontaine.

Le roi d'Angleterre a dans la vieille ville une fort belle maison qu'il habite quand il est ici, et qu'on nomme le palais; elle est fort belle à l'extérieur. On dit que les dedans sont bien distribués et passablement bien meublés; il y a dedans de fort belles choses.

Il y a encore deux petits châteaux ou maisons de plaisance, dont l'un se nomme Montbrillant et l'autre Herenhausen, tous deux à en-

iron une demi-lieue de la ville. Ils ne sont recommandables ni l'un i l'autre, ni par la grandeur et la beauté des bâtiments, ni par les décorations extérieures, ni par les tableaux et meubles, ni par la beauté les jardins. Les premiers jours que nous sommes entrés à Hanovre, on aimoit voir le palais de la ville et ces deux châteaux à tous ceux qui se présentoient des officiers des troupes du Roi; mais dès le second jour il s'y est commis de si grandes indécences qu'on en a fermé les portes et qu'on n'y entre plus que sur des billets de M. le duc de Chevreuse, qui en refuse peu. Les billets sont pour quatre personnes, et celui qui est nommé dans le billet répond des trois autres.

Les fortifications de la ville sont peu considérables, toutes en terre et entourées d'un beau et large fossé rempli d'eau que fournit la Leine. Les habitants de la ville paroissent vivre fort retirés chez eux. Je crois qu'ils y sont retenus par la crainte qu'ils ont des gens de guerre qu'ils ne connoissent point, n'y ayant presque jamais eu ici d'autres troupes qu'une mauvaise garnison d'invalides et quelques miliciens. Il y a beaucoup de marchands et d'artisans dans la ville, qui ne sont guère que pour la consommation de la ville et des environs, cette ville étant d'ailleurs peu commerçante. Je sais qu'il y a deux juridictions. La ville en a une et le Roi une autre, indépendante l'une de l'autre. C'est ici que s'assemblent les états de la province ou de l'électorat, et ils y ont une maison ou hôtel magnifique qui ne sert que pour les états et qui demeure presque vide dès qu'ils sont séparés (1).

---

(1) Cette ville est mal fortifiée et sans aucun revêtement. Ce qui pourroit la rendre passable est un avant-fossé dans lequel passe la Leine. Cet avant-fossé est fort profond et tourbeux, et j'en crois le passage fort difficile, demandant deux fois autant qu'un autre des fascines, des saucissons, des claies et tous les autres ustensiles nécessaires au passage du fossé. Le rempart de la place est garni de 22 pièces de canon de fonte fort belles, parmi lesquelles il y en a cinq ou six de 33, environ le double en pièces de 24 et le reste, en pièces de 8 et au-dessous. Il y a encore en magasin quelques pièces de canons de régiments. Il y a treize bastions à la place, tous d'une bonne grandeur et capables de conteuir deux bataillons. Le plus foible est celui de Prusse. Il y a dans la ville quelques belles maisons et dix ou douze personnes d'un commerce très-agréable dans la société, mais le peuple est mal aisé et les maisons vilaines. Les rues sont grandes et propres. Il y a quatre portes à la ville, dont une conduit à Herrenhausen et Montbrilland qui est assez belle. Ces deux maisons appartiennent à l'électeur, mais il n'y a d'autre beauté qu'un jet d'eau qui le dispute à celui de Saint-Cloud. Les maisons sont mal distribuées et les jardins tristes et mal accommodés. Voilà tout ce qu'il y a de plus curieux dans ces cantons-ci. (*Extrait d'une lettre écrite de Hanovre, le* 19 *août* 1757.)

la rivière, leurs précipices du côté opposé, des vestiges d
dans les noms des lieux voisins ; la description des bois et
tout s'accorde parfaitement. J'ai appris ceci de M. Fein,
thérien, chez qui j'ai l'avantage de loger ici, qui a remport
belles-lettres à l'académie de Berlin en 1748. A la fin
allemand, qui a obtenu ce prix et que M. Formey a trad
imprimer un appendice (non traduit) où, sur la carte de
avoit dressée, il fixoit la place de la victoire de Germanicu
droit où nous avons battu les Hanovriens dix-huit cents a
pièce devoit être accompagnée d'une carte nouvelle de l'al
manie, qu'un certain M. Julien qui demeure à Paris, chez
de Soubise, a entre les mains, et qu'il lui promet vainement
ans de faire graver.

Extrait d'une lettre de Minden, du 18 *août.*

Ce pays-ci est ruiné ; les Hanovriens l'ont consommé ;
ni légumes, ni beurre, ni œufs, ni volaille. Nous avons
de Brême, lorsque la rivière sera absolument débarrassé
Jusque-là tout est fort cher, et l'on ne trouve rien. M. le
Berville est nommé commandant de la ville et principauté
Le roi de Prusse a tiré les revenus de trois ans, par conséq
est épuisé de toute façon.

La ville de Minden est la capitale d'une principauté. Sa
près du Weser, sur lequel est un pont de pierre bâti depu
siècles. Cette ville est entourée d'un rempart et de fossés trè
elle peut avoir environ une lieue de circonférence.

Extrait d'une lettre du camp de Bohme (1), *du* 26

emis ont abandonné hier, à deux heures du matin, leur camp
, et se sont retirés à Rottenbourg; M. de Cumberland n'en
u'à trois heures. M. le duc de Broglio avec son détachement
river une heure après leur départ, et on dit que s'il avoit eu
non, il auroit pu canonner leur arrière-garde. On n'a nulle
nce qu'il leur reste aucuns partis dans tous les environs d'ici.
aréchal a depuis hier son quartier général à Rethem. L'armée
lemain sur Verden et passera vraisemblablement au pont
ait jeter sur l'Aller pour aller du côté de Rottenbourg. Ce
M. le duc de Chevreuse a envoyé reconnoître par des déta-
, est un pays de landes et de marais impraticables.
emis font quelques foibles réparations aux fortifications de
urg; on ne croit pas qu'ils y tiennent, mais ils font tra-
00 invalides et au moins autant de paysans à celles de la
tade sur l'Elbe, ce qui fait croire que c'est là qu'ils ont envie
er et de tenir. Ils ont dans cette ville, outre ce qui est sur les
40 pièces de canon de 12 et de 16, et ils ont fait abattre
rbres et ruiner les maisons et jardins qui sont en avant de
e. On sait ce détail par un soldat danois qui a été arrêté pas-
vec un bon congé et passe-port de ses officiers pour aller
arents près de Hanovre; il a ajouté que la ville de Stade est
ée par une montagne d'où on plonge dans la ville, ce qui la
ours un mauvais poste.

Extrait d'une lettre de Minden, du 28 *août.*

e arrive aujourd'hui à Verden sur l'Aller (les ennemis sont
de Rottenbourg, sur la rivière de Wumme). L'on dit qu'ils
tous les jours. Comme il n'y a que 20 lieues de Verden à

à redire. Les dehors sont absolument négligés, les chemins couverts point palissadés. Le pont du Weser est de pierre solidement construit; une demi-lune le couvre; elle est revêtue; le chemin couvert en est bien palissadé.

Il y a un ouvrage où ils ont abandonné onze fours en bon état, 22 pièces de canon montées sur leurs affûts. Il s'est trouvé à l'arsenal de vieux fusils, de vieilles armures, une très-grande quantité de mèches, des bois d'artillerie prêts à mettre en œuvre, des barils de pierres à fusil, 1,200 livres de poudre, des bombes, des grenades et très-peu de boulets.

Extrait d'une lettre d[illegible] sur la Bohme, le 30 août.

Ce village est très-mauvais e[illegible]-mal bâti. M. le duc de Chevreuse est logé dans un très-joli châte[illegible]i appartient à la dame de ce lieu qui en étoit partie la veille de [illegible] arrivée, et qui l'a laissé tout meublé, avec ordre à son conc[illegible] de donner aux François tout ce qu'ils demanderoient. Cette dam[illegible] une jeune veuve de grande condition de ce pays-ci, s'est retiré[illegible] Mme sa mère à Brême.

M. le Maréchal a fait ma[illegible] l'armée, et elle est campée sous Verden, où est le quartier général. On apprend, par les détachements que M. le duc de Chevreuse envoi[illegible] à la guerre, que les ennemis sont encore à Rottenbourg, qui n'est [illegible]oigné d'ici que de 6 lieues; mais l'impossibilité où ils seront de pouvoir y subsister les mettra bientôt dans la nécessité de se retirer à Stade, sur le bord de l'Elbe. Ils sont actuellement dans un camp où il seroit extrêmement difficile de les forcer; ils ont devant eux une rivière appelée la Wumme (1), dont les bords sont marécageux, leur droite à Ostenberg et leur gauche à Rottenbourg, et autour de ces deux villes beaucoup de marais qui sont traversés par des ruisseaux; de sorte que les approches de ce camp sont fort difficiles; mais il n'est pas impossible de les tourner par le côté de Rottenbourg en faisant un fort grand détour. Cette partie-ci du pays de Hanovre est très-mauvaise; la terre n'y produit que peu d'avoine et de sarrazin; ce n'est que par hasard quand on y rencontre une pièce de seigle, et on n'y connoît point le froment. Tout ce pays-ci est plaine, dont la plus grande partie en landes et bruyères et en marais, la plupart impraticables. On nous dit ici que presque tout le pays d'ici a Stade et le long de l'Elbe est pareil. Cela n'est cependant pas universel dans ce pays, et on m'a dit que le côté de Zell, qui n'est qu'à 6 ou 7 lieues d'ici, et celui de Brunswick étoient fort abondants et même en blé-froment, mais nous en manquons totalement ici, et depuis trois

(1) Affluent de droite du Weser qui se jette au-dessous de Brême.

jours nous sommes au pain de seigle pur qui est au moins aussi noir que le pain de munition. M. le duc de Chevreuse n'en a pas encore mangé à sa table, mais tout le reste de la maison, et même quelques officiers généraux, n'en ont pas d'autre.

Extrait d'une lettre du camp de Soltau (1), *du 1er septembre.*

Nous avons quitté le camp de la Bohme hier au matin, sur l'ordre de M. le Maréchal d'avant-hier au soir. Le même ordre étoit de se porter en deux marches à Soltau. Nous avons couché hier au soir à Fallenpostel et nous sommes venus ici ce matin.

M. le Maréchal, qui est d'hier au soir dans Rottenbourg même, avoit eu avis que les ennemis se retiroient; mais il ignoroit s'ils marchoient sur Stade, sur Harbourg ou sur Lunebourg. Dans cette incertitude, il a voulu faire garnir de troupes le poste de Soltau qui est le seul débouché par où on puisse aller à eux s'ils prennent la route de Harbourg ou de Luneboug. S'ils prenoient ce parti, nous pourrions les incommoder beaucoup par leur flanc droit dans leur marche, et attaquer leur arrière-garde. Soltau n'est point un poste, mais un mauvais petit bourg qui ne contient que des masures habitées par de pauvres gens. Il se trouve au débouché d'un intervalle fort étroit, entre deux très-grands marais de droite et de gauche, à peu près à la hauteur de Harbourg. Depuis Bohme jusqu'ici, le pays est fort couvert dans l'espace d'une lieue; tout le reste n'est que landes, bruyères et marais.

Extrait d'une lettre de Verden, du 30 août.

Les ennemis sont à Rottenbourg. M. de Monteynard marche demain avec un gros détachement pour aller reconnoître leur position et couvrir en même temps le travail pour préparer la marche de l'armée. M. d'Armentières s'est porté aujourd'hui sur Brême et a dû s'en emparer. M. le duc de Broglio avec 2 brigades a marché à Achum sur le Weser entre Verden et Brême. M. de Guerchy est venu avec 2 brigades d'infanterie et 1 régiment de dragons à Rethem à la rive gauche de l'Aller. M. le duc de Chevreuse est à Bohme avec tous les dragons et 1 brigade d'infanterie. Les ennemis voient des troupes de tous côtés. L'on n'est pas sans espérance d'être à même de les attaquer. De Verden à Stade il n'y a que 20 lieues, mais des chemins horribles.

Avant que l'armée marchât, les ennemis étoient en trois corps, l'un

(1) Soltau, près de la source de la Bohme, à neuf lieues et demie à l'est de Verden et à douze lieues au sud de Hambourg. Il n'y a que sept lieues du camp de la Bohme à Soltau.

a Verden, le second à Rottenbourg, le troisième à Bremervorde; ultérieurement ces corps sont réunis à Bremervorde. Cette ville, située sur la rivière d'Oste, étoit autrefois fortifiée; il y avoit un château où les archevêques de Brême faisoient leur séjour. En 1689, les fortifications furent rasées. Je ne crois pas que l'armée marche jusque-là. Les ennemis se porteront à Stade pour l'établissement de leur quartier d'hiver. Cette ville située sur la rivière de Schwinge, entre deux marais nommés Werd-Moer au-dessus, et Kaidinger-Moer au-dessous, est, dit-on, bien fortifiée; les Suédois ont commencé, et l'on assure que les Hanovriens y ont beaucoup travaillé depuis. Elle est à 14 lieues de Hambourg. Le duché de Brême est fort abondant. Pour voyager dans ce pays si marécageux, l'on a élevé des chaussées avec des barrières de 500 pas à 500 pas où l'on vous fait payer. L'été, les chemins sont praticables; mais l'hiver, il est presque impossible de s'en servir. Les ennemis ont été obligés d'embarquer leur canon.

Extrait d'une lettre du camp de Soltau, le 2 septembre.

Il n'est plus incertain que les ennemis dans leur retraite dirigent leur marche sur Stade. M. le Maréchal l'a mandé, et qu'il avoit envoyé après eux des compagnies de grenadiers, les carabiniers et les volontaires royaux. On continue cependant d'observer la partie de Rottenbourg pour les empêcher d'y faire couler quelques corps de troupes.

Du camp sous Brême, le 30 août.

Le 24, nous avons trouvé un corps de 3,500 grenadiers et 1,500 chevaux derrière Rethem. A notre approche, ils se sont retirés et ont été rejoindre M. le duc de Cumberland qui a quitté Verden le même jour, et est allé à Rottenbourg, Ottersberg et Burch. Le 25, la grande armée est venue camper à Rethem et notre réserve à Hassel. On a formé le même jour la réserve de M. le duc de Broglio des deux brigades de la marine et Dauphin, des volontaires royaux et des hussards de Berchiny. Le soir, il y eut un ouragan comme je n'en ai jamais vu; il nous a fait beaucoup de mal et a renversé la moitié des tentes; c'étoit une désolation que de voir le camp. Cela ne nous a pas empêchés d'aller le 26 camper à Verden, grande et vilaine ville, point fortifiée. A la tête du pont, sur la rive gauche de l'Aller, les ennemis ont fait un grand retranchement et remué beaucoup de terre. Le mauvais temps a encore été cause que l'armée a séjourné le 27 à Rethem et nous à Verden, dont nous sommes partis le 28 pour Achum, ayant laissé les deux régiments de la Reine et de Lameth au duc de Broglio. Notre position à Achum étoit ce que nous appelons gaillarde, n'étant qu'à 2 petites lieues d'Ottersberg, mais en revanche à 7 de la grande armée, et à 4 de celle du duc de Broglio. Heureusement qu'il y avoit

s qui rendoient la marche fort difficile; cependant si nous affaire à un ennemi entreprenant, il seroit venu nous donetite aubade. Hier matin, le général ayant sous lui M. de la remier maréchal de camp de son armée, avec 9 compagnies iers, 9 piquets et 4 pièces de canon de régiment, soutenus escadrons de cavalerie restant de notre réserve aux ordres baron de Montmorency, de M. de la Guiche et de M. de narché devant la ville de Brême, y a envoyé un trompette nt d'Orléans porter à la régence une lettre de M. de Rille a représenté ses droits, sa liberté, ses priviléges et la pro- la cour de Vienne. On n'y a eu aucun égard; la peur les a r la menace fulminante de dire que l'on alloit tirer le canon qu'a inspirée le chevalier de la Touche en disant aux femmes rer et que l'on alloit les tuer, la Ville Libre Impériale et e de Brême a pris le prudent parti de livrer à nos grenadiers es portes, et de trouver bon qu'une compagnie de nos grelle occuper le palais du roi d'Angleterre dans ladite ville où mes entrés dès hier. Elle est très-grande, très-riche, très-nte et très-bien bâtie. Le Weser y est presque aussi large ut à Anvers; il ne ressemble en rien au petit ruisseau qui inden. Notre quartier général est à Hosterte, village fort Nous ne sommes nullement tranquilles; il y a un corps de 8 hommes sur notre flanc gauche à Burch. Le gros de leur la droite à Ottersberg et la gauche à Rottenbourg. Il n'y a u humain pour aller à Burch, ce sont des marais impraticoutre, la Wumme qui n'est pas guéable nulle part les couvre. lt pas raisonnable de songer d'aller à eux. Cela n'empêche grande armée ne passe demain l'Aller. Elle porte du fourr quatre jours et laisse ses gros bagages à Verden. Tout le général n'approuve pas ce mouvement; il y en a qui pencela ne changera rien à la position de M. de Cumberland, pourra l'obliger de quitter, et que faute de subsistances on l'Aller. Il y a même des gens qui vont jusqu'à fronder la de la ville de Brême.

d'une lettre sans date (vraisemblablement de Soltau, du 4 septembre).

gous se sont distingués. Quarante d'entre eux de bonne vo- n avoit choisis entre mille se sont rendus maîtres de la ville urg. Ils avoient été pour la sommer, croyant qu'elle ne feroit ible résistance; mais mille hommes de milice déterminés, au pondre à ce qu'on leur proposoit, se sentant en force dans la r ont fermé la porte au nez, ont baissé la barrière, présenté

les baïonnettes et tiré de grands coups de fusils. Les q
gons et M. de Grandmaison qui les commandoit ont t
instant conseil, et le résultat a été d'emporter la place d
En conséquence ils ont sauté la barrière, enfoncé la port
trés dans la place où ils ont désarmé la garnison. Quelq
se sont retirés dans le château où ils font une foible rési
eu à cette expédition un dragon et un cheval tués. Il y a
gons blessés des baïonnettes.

Du camp de Soltau, le 6 septembre. — Hier à hu
matin, la garnison du château de Harbourg, composée de
mit les armes bas et se rendit prisonnière de guerre avec
ers. de Grandmaison, par ordre
envoy le suite à M. le Maréchal la
et les ix qu'il a p Il se trouve dans la ville des
farine ourrages.

M. udouin, aide échal des logis de l'armée,
reconnoître les ennemis p de Stade avec un fort petit
s'est aussi emparé hier d e petite ville à une lieue
nommée Buxtehude, dan aquelle il y avoit encore qu
de magasins des ennemis y a trouvé 1,275 quintaux d
bottes de paille et 1,000 neaux de farine. Les ennemi
tiré la veille un conv onsidérable. On n'a point m
étoit trouvé quelques troi pour garder cette ville, ce q
qu'il n'y en avoit point.

Par les nouvelles que nous avons de Harbourg, on app
ennemis ont à Stade cinq vaisseaux de guerre et des
transport ; mais le nombre n'est pas assez grand pour emb
leur armée. On assure qu'ils ont tout au plus à leur ar
hommes en état de combattre.

Extrait d'une lettre du camp de Snawern, le 10 se

Hier à neuf heures du soir, M. le duc de Chevreuse r
lettre de M. le Maréchal dont je joins ici copie. Cela n'en
cependant que nous ne continuions à marcher à Harbou

Copie d'une lettre de M. le maréchal de Richelieu à M
Chevreuse, datée de Closter-Severn, le 8 septembr

Je viens de convenir, Monsieur, avec un ministre du r
mark, d'une suspension d'armes entre les armées et les
chés. Je vous en donne avis sur-le-champ pour que vou
toutes les troupes que vous commandez le même ordre
de donner à l'armée, et qu'il ne se fasse aucun acte d'ho
les détachements jusqu'à nouvel ordre. Cette suspension es

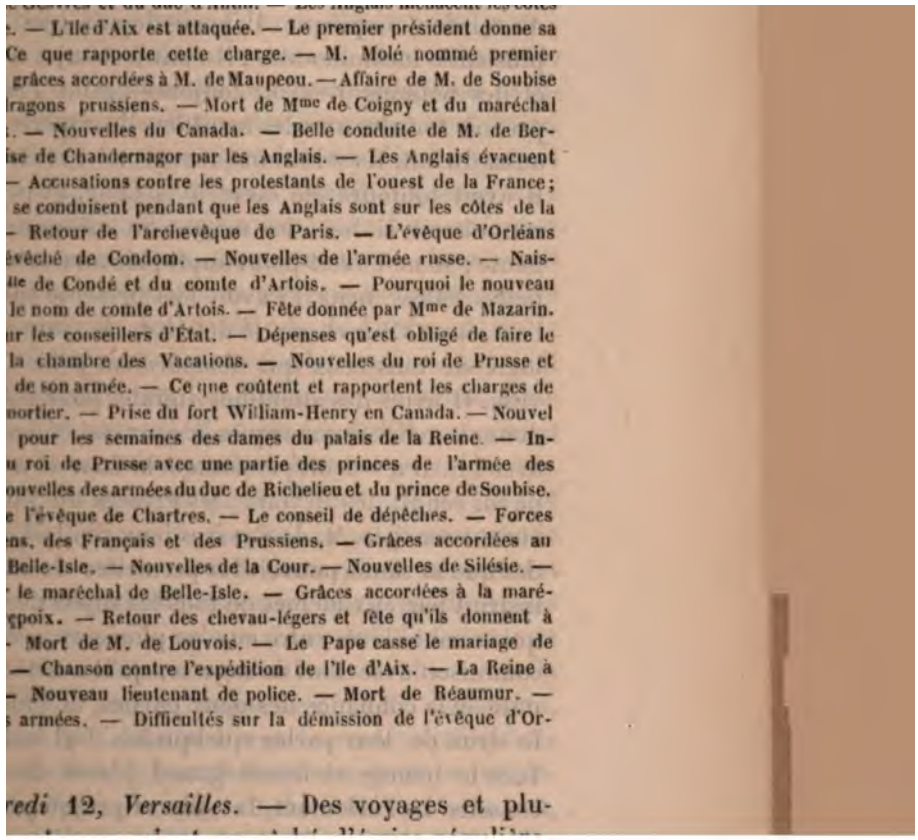

. — L'île d'Aix est attaquée. — Le premier président donne sa
Ce que rapporte cette charge. — M. Molé nommé premier
grâces accordées à M. de Maupeou. — Affaire de M. de Soubise
ragons prussiens. — Mort de Mme de Coigny et du maréchal
. — Nouvelles du Canada. — Belle conduite de M. de Ber-
ise de Chandernagor par les Anglais. — Les Anglais évacuent
— Accusations contre les protestants de l'ouest de la France;
se conduisent pendant que les Anglais sont sur les côtes de la
— Retour de l'archevêque de Paris. — L'évêque d'Orléans
évêché de Condom. — Nouvelles de l'armée russe. — Nais-
lle de Condé et du comte d'Artois. — Pourquoi le nouveau
le nom de comte d'Artois. — Fête donnée par Mme de Mazarin.
ur les conseillers d'État. — Dépenses qu'est obligé de faire le
la chambre des Vacations. — Nouvelles du roi de Prusse et
de son armée. — Ce que coûtent et rapportent les charges de
nortier. — Prise du fort William-Henry en Canada. — Nouvel
pour les semaines des dames du palais de la Reine. — In-
u roi de Prusse avec une partie des princes de l'armée des
ouvelles des armées du duc de Richelieu et du prince de Soubise.
e l'évêque de Chartres. — Le conseil de dépêches. — Forces
ns, des Français et des Prussiens. — Grâces accordées au
Belle-Isle. — Nouvelles de la Cour. — Nouvelles de Silésie. —
le maréchal de Belle-Isle. — Grâces accordées à la maré-
çpoix. — Retour des chevau-légers et fête qu'ils donnent à
Mort de M. de Louvois. — Le Pape casse le mariage de
— Chanson contre l'expédition de l'île d'Aix. — La Reine à
— Nouveau lieutenant de police. — Mort de Réaumur. —
armées. — Difficultés sur la démission de l'évêque d'Or-

redi 12, *Versailles*. — Des voyages et plu-

Il étoit chevalier de l'Ordre, premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Paris et de l'Ile de France. Il avoit outre cela les gouvernements particuliers de Laon, de Soissons, de Noyon, de Crespy et du Valois, de Mousseaux avec la capitainerie. M. de Gesvres est mort des suites d'une apoplexie dont il avoit eu deux attaques; la première fut à Saint-Ouen, peu de temps après le retour du roi de Compiègne. Il avoit depuis bien des années plusieurs incommodités; il étoit fort sujet à des dartres et des boutons. Il avoit toujours craint l'apoplexie; il prenoit tous les ans des bouillons de vipères; il prenoit aussi du lait. Il est infiniment regretté, et mérite de l'être. Il avoit toujours été élevé à la Cour, et personne n'en connoissoit si bien les usages. Sa mémoire étoit étonnante; il ne l'avoit point appliquée aux sciences ni aux belles-lettres, mais il l'avoit fort présente sur les faits de l'ancienne Cour et sur le détail de la parenté et généalogie de tous ceux qui demeuroient à la Cour et à la ville. Il avoit des attentions infinies pour ses amis et en donnoit même des marques à ceux qui étoient moins liés avec lui. Il n'y avoit personne à la Cour et à la ville qui ne lui rendît des devoirs; les Princes du sang même en étoient occupés. M. de Gesvres leur rendoit des respects dès que sa santé pouvoit lui permettre de sortir. Il étoit instruit par eux-mêmes de tous les sujets de contestation qui se sont élevés entre eux en plusieurs occasions. Il se conduisoit avec tant de sagesse, qu'il avoit toujours l'amitié et la confiance des deux parties, et s'étoit conservé le droit de leur parler quelquefois fort naturellement. Tout le monde se faisoit grand plaisir de prendre ses conseils. Le Parlement, la ville et presque tous les gens connus recevoient des marques de sa politesse. Sa maison à Paris et son appartement ici ne se désemplissoient point depuis qu'il étoit éveillé jusqu'à ce qu'il se couchât. Les prélats, les femmes, les grands et les petits de tout étage avoient toujours affaire à lui; il recevoit du monde pen-

dant qu'il étoit encore dans son lit. Il écrivoit, il dictoit au milieu d'une compagnie nombreuse. Tous les ministres lui rendoient des devoirs. Il donnoit presque tous les jours des audiences particulières dans son cabinet à ses amis ou à des gens qui avoient à lui parler. Il avoit tous les jours un grand dîner. Il ne paroissoit pas être fort occupé de la bonne chère, mais il étoit fort aise d'avoir beaucoup de monde. Il avoit une maison considérable en gentilshommes, pages et domestiques de toute espèce, et faisoit une dépense prodigieuse. Il aimoit passionnément les fleurs, les oiseaux en tout genre. Il avoit beaucoup augmenté les beautés de sa maison et de ses jardins de Saint-Ouen. Il venoit d'ajouter à ce jardin 25 arpents qu'il avoit commencé à faire enfermer par une terrasse revêtue. On prétend que depuis huit ou dix ans il ne dépensoit que son revenu, ayant trouvé un homme entendu qui avoit mis de l'ordre et de la règle dans sa dépense. Avant ces huit ou dix années, il avoit vraisemblablement fait beaucoup de dettes, faute d'ordre, et en avait trouvé d'anciennes de MM. ses père et grand-père. Il avoit eu pendant longtemps un jeu qui lui valoit 40,000 écus; et quand il fut supprimé, le Roi lui donna 20,000 livres de pension, ce qui fit une grande différence dans son revenu. Il laisse plusieurs terres et un mobilier très-considérable, peut-être cependant plus par le détail que par la valeur. Le duché de Gesvres et la maison de Saint-Ouen sont substitués. La terre de Mareil qu'il avoit eue de la succession de M^lle^ de Gesvres, sa tante, vaut 40 à 45,000 livres de rente; quoiqu'elle soit libre, elle sera de peu de ressource pour les créanciers, parce qu'elle est engagée à des dettes qui montent, à ce qu'on prétend, à 800,000 livres et qui sont au denier cent. M. de Gesvres étoit le troisième de sa maison gouverneur de Paris et premier gentilhomme de la chambre; son bisaïeul étoit capitaine des gardes. Il avoit été marié à M^lle^ de Mascranny. Il est inutile de dire

qu'il n'avoit point eu d'enfants; son procès a été trop public et trop singulier pour en renouveler la mémoire. Il laisse deux frères, dont l'un est M. le cardinal de Gesvres, évêque-comte de Beauvais, et l'autre M. le comte de Tresmes qui devient duc de Gesvres. M. le comte de Tresmes avoit épousé M^lle^ de Montmorency, dont il a un fils qu'on appelle le marquis de Gesvres, qui fait actuellement ses exercices aux chevau-légers, et dont la santé paroît fort délicate. Il paroît avoir beaucoup d'esprit et de politesse; il seroit à désirer que sa taille fût mieux qu'elle n'est. On a observé tout le plus grand cérémonial à l'enterrement de M. de Gesvres. Son corps a été exposé pendant plusieurs jours. Il fut porté le 27 à Saint-Roch, sa paroisse, et de là aux Célestins, où il fut enterré; c'est la sépulture de leur maison.

Le 21, le Roi travailla avec M. de Saint-Florentin, et dans ce travail il voulut bien donner le gouvernement de Paris à mon fils; sur quoi mon fils doit payer 150,000 livres à M. le comte de Tresmes. S. M. a donné outre cela à M. le comte de Tresmes le gouvernement de l'Ile de France et tous les gouvernements particuliers, aussi bien que la capitainerie de Mousseaux. S. M. a donné aussi 12,000 livres de pension sur le trésor royal à M. le comte de Tresmes et 8,000 livres à son fils. Il paroît constant que M. le comte de Tresmes, en comptant les bienfaits du Roi, jouira au moins de 80,000 livres de rente.

Dans le même travail le Roi donna la charge de premier gentilhomme de la chambre à M. le duc de Duras, qui payera le brevet de retenue de 500,000 livres que M. de Gesvres avoit sur cette charge. Le brevet de retenue qu'a eu M. de Duras n'est que de 400,000 livres.

On apprit, le 21, à Fontainebleau, que M. le duc d'Antin, pair de France et maréchal de camp, étoit mort à Brême, le 14, de la petite vérole, le septième jour de sa

maladie (1). Il avoit dix-sept ans jour pour jour moins que le Roi. Il étoit gouverneur d'Orléanois. Peu de jours après, le Roi disposa de ce gouvernement en faveur de M. le comte de Rochechouart-Faudoas, ministre de France auprès de l'infant don Philippe et dont la femme (d'Armentières) est dame de M^me^ la Dauphine. M. d'Antin avoit dû épouser M^lle^ de Montmirail, nièce de M. le maréchal d'Estrées; ce mariage paroissoit convenir aux deux parties; apparemment que l'arrangement des affaires de M. d'Antin n'a pas permis de terminer celle-ci.

La grande nouvelle du 24 fut l'arrivée des Anglois devant l'île de Ré; ils paroissoient menacer cette île, ou la Rochelle, ou Rochefort. On sait que la Rochelle n'est qu'à six lieues de Rochefort. Toutes les précautions possibles dans les circonstances présentes ont été prises pour faire échouer cette entreprise. La flotte angloise paroît être de 14 vaisseaux de ligne et de plus de 100 bâtiments de transport. Ils ont environ 12 ou 14,000 hommes de débarquement, et tous les attirails nécessaires pour faire un siége et même un grand nombre d'échelles pour un coup de main. C'est M. le maréchal de Senneterre qui commande à la Rochelle; il a sous ses ordres 9 bataillons de troupes réglées, 4 bataillons de milice, 1 régiment de dragons et les milices garde-côtes.

Le Roi a donné, à Fontainebleau, deux expectatives de conseiller d'État, l'une à M. Joly de Fleury, intendant de Bourgogne, qu'on appeloit M. de la Vallette, et l'autre à M. l'abbé de Salabery, ancien conseiller clerc de Grande Chambre. L'expectative qu'a eue M. Joly de Fleury est la troisième (2) parce que c'est celle que M. Boulogne

---

(1) Voilà un duché-pairie éteint; il étoit le troisième duc de son nom. M. d'Antin son grand-père avoit été créé duc en.... (*Note du duc de Luynes.*)

(2) On ne met point le nom des deux premières expectatives, parce que c'est un secret jusqu'à présent.

L'expectative de M. l'abbé de Salabery est la première, parce que c'est pour

avoit eue et qu'il a remise quand il a été fait contrôleur général.

Le 25 on eut nouvelle que les Anglois s'étoient avancés jusqu'à l'île d'Aix; cette île, qui est à l'embouchure de la Charente, n'a que trois quarts de lieue de tour, et une demi-lieue de large dans sa plus grande largeur; elle est d'une grande utilité pour le port de Rochefort (1); la Charente n'ayant pas assez de profondeur pour que les vaisseaux puissent sortir du port tout armés, ils prennent leur artillerie à l'île d'Aix. On avoit commencé à fortifier cette île. Il y a deux petits forts qu'on avoit joints par un parapet de maçonnerie dont l'épaisseur étoit de 18 pieds par bas, réduite à 9 en haut; mais cet ouvrage n'étoit pas fini, les fonds nécessaires n'ayant pas été fournis à temps. Aussitôt qu'on a su le projet des Anglois décidé, on a fait avancer quelques régiments de Normandie, et la maison du Roi à pied et à cheval a eu ordre de marcher. Pour accélérer l'arrivée de ces troupes on est convenu de les faire embarquer à Orléans jusqu'à Saumur et de là leur faire fournir des chariots jusqu'à Rochefort. Il paroît certain que par ce moyen les gardes françoises arriveront le 12 à la Rochelle. Les chevau-légers doivent y arriver le 27. Les grenadiers à cheval qui sont à Troyes ont eu aussi ordre

---

remplacer la première qui viendra à vaquer des trois places de conseillers d'État ecclésiastiques. (*Note du duc de Luynes.*)

(1) Rochefort, ville de France située sur la Charente, à une lieue et demie de son embouchure, à trois de Brouage et à six de la Rochelle, avec un port très-commode, fut bâti par Louis le Grand en 1664, sous les ordres de M. Colbert. Cette ville est enrichie d'un très-grand nombre d'édifices; il y a la plus belle salle d'armes du royaume, une manufacture d'armuriers qui travaillent continuellement. Il y a de grandes et petites forges, où se fabriquent les plus grosses ancres avec plusieurs canons. On y construisit en 1690 quinze galères et deux grands vaisseaux de guerre en moins de huit mois. Le bâtiment des cordiers mérite d'être vu des curieux. Le magasin des vivres est très-beau. L'hôpital que le Roi a fait bâtir est d'une très-grande magnificence. L'entrée de la rivière et de la rade est défendue par plusieurs forts qui la rendent inaccessible. (*Note du duc de Luynes.*)

oit être trop prompte; elle fut faite en quatre
uoiqu'il y ait 37 lieues. Voici quel fut l'arrange-
ie prit M. le maréchal de Belle-Isle. Les inten-
tant avertis, envoyèrent ordre aux différentes
nautés de faire trouver sur la route, toutes les
lieues, 500 chariots de paysans. Le soldat, en
dans le camp, y trouvoit de la bière, de l'eau-
des herbes et légumes, de la viande et du bois,
, de la paille pour se coucher, et généralement
s choses dont il pouvoit avoir besoin. A la prise
rbach on avoit trouvé dans cette place 500 ton-
d'eau-de-vie. M. de Belle-Isle, prévoyant qu'on
en avoir besoin, ne voulut point qu'on les
il les fit distribuer en différents endroits pour le
qu'ils pourroient être utiles. On avoit aussi ras-
500 chevaux pour le transport de l'artillerie né-
au siége; ces mêmes chevaux servirent pour
ter 30 pièces de gros canon. On a suivi la même
dans l'arrangement présent; on a envoyé des
s pour rassembler des chariots; et à l'égard des
légers, gendarmes et mousquetaires qui étoient
s dans les provinces, on leur a envoyé une copie
oute que devoit tenir la troupe, et on leur a
le se rendre sur cette route à l'endroit le plus
le chez eux. Je vois par l'état que le major des

avoit eue et qu'il a remise quand il a été fa
général.

Le 25 on eut nouvelle que les Angloi
cés jusqu'à l'île d'Aix; cette île, qui e
de la Charente, n'a que trois quarts
une demi-lieue de large dans sa p
elle est d'une grande utilité po
fort (1); la Charente n'ayant p
pour que les vaisseaux puisser
més, ils prennent leur artill … ils q
commencé à fortifier cette … st point
qu'on avoit joints par un … mais comm
l'épaisseur étoit de 18 pie … le procès à cel
mais cet ouvrage n'étoi … 32 ou 33,000 livr
n'ayant pas été fourni … il faut payer aujour
projet des Anglois d … de retenue; elle des
régiments de Norm … , c'est même un des
à cheval a eu ord … acquérir de la considération
vée de ces troupes … , dont le nom sera
à Orléans jusqu' … le talent supérieur de gou
chariots jusqu'à … en maître, faisoit une d
moyen les ga … qu'il fût médiocrement i
chelle. Les c … son esprit lui avoit attiré u
grenadiers … il n'est pas facile de p
… de soixante-neuf ans du
… fort sujet à la goutte, a eu de ju
… pour quitter une place qui
… une assiduité qui puisse servir d
… il a de l'esprit et éminemm
… : mais il s'est trouvé dans de
… , et on a cru remarquer qu'il

remplacer …
d'État eccl…
(1) Ro…
de son e…
très-co…
M. C…
la …
tra…

… avoit acheté la charge de président à mo…
… (Note du duc de Luynes.)
… se trouvant imprimée dans l'Almanach royal
… le lecteur.

…écessaires abso-
…isemblable
bien.
…uis-
autre
de M. le
… parler, et
…ontainebleau
… M. le Chance-
…t la place de pre-
… au débotter du Roi
…; le Roi ordonna qu'il
… une audience d'environ
…res de M. de Maupeou ne
…t a peu de biens. Il avoit
…n du Roi; le Roi les augmente
…e sais positivement de M. le chan-
… lettre par ordre du Roi), sur quoi
versibles après lui à Mme de Maupeou.
, donne 10,000 livres à M. de Maupeou
sident à mortier. Ces deux articles n'ont
M. le chancelier. On est assez tenté de
tement aussi favorable a pu être une
…nt déterminé M. de Maupeou à se re-
n nom illustre dans le Parlement, 4 ou
… rente, un esprit sage et une conduite
…s fait honneur. Il y a même tout lieu
a été fort content de lui dans les cir-
ntes. Il est jeune pour une place aussi
il n'a qu'une fille qui a épousé M. le

…li matin que le Roi dit à M. le chancelier qu'il y al-
…lace à remplir, que M. de Maupeou se retiroit. M le
… M. qu'il ne croyoit pas qu'il y eût autre que M. Molé
…mplir cette place, le Roi lui dit de mander à M. Molé

marche précipitée, que lorsque le feu prit à la forêt de Fontainebleau en ..... on envoya ordre aux gardes françoises sur-le-champ; on battit la générale à minuit à Paris, ils étoient arrivés à six heures du soir à Fontainebleau.

On sut à Fontainebleau, le 24, que M. de Maupeou avoit donné sa démission de la place de premier président (1); il étoit le quarante-deuxième qui eût rempli cette place, et il y avoit quatorze ans qu'il l'occupoit. On trouvera ci-après la liste des premiers présidents depuis qu'ils ont commencé à porter ce titre (2). Ce n'est point une charge, ce n'est qu'une commission, mais commission que le Roi ne peut ôter sans faire le procès à celui qui l'exerce. Cette place ne vaut que 32 ou 33,000 livres de rente aujourd'hui, sur quoi il faut payer aujourd'hui 200,000 livres de brevet de retenue; elle demande une grande représentation, c'est même un des principaux moyens de s'acquérir de la considération dans la compagnie. M. de Mesmes, dont le nom sera à jamais illustre par le talent supérieur de gouverner le Parlement presque en maître, faisoit une dépense prodigieuse; et quoiqu'il fût médiocrement instruit, la supériorité de son esprit lui avoit attiré une considération à laquelle il n'est pas facile de parvenir. M. de Maupeou, âgé de soixante-neuf ans du mois de juillet dernier, fort sujet à la goutte, a eu de justes prétextes ou raisons pour quitter une place qui exige un grand travail et une assiduité qui puisse servir d'exemple à tous les autres; il a de l'esprit et éminemment le talent de la parole; mais il s'est trouvé dans des circonstances difficiles, et on a cru remarquer qu'il ne s'étoit

(1) M. de Maupeou avoit acheté la charge de président à mortier 800,000 liv.; c'étoit en 1718. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Cette liste se trouvant imprimée dans l'Almanach royal de 1756, p. [illegible], nous y renvoyons le lecteur.

pas acquis le crédit et la considération nécessaires absolument dans une pareille place. Il est vraisemblable qu'il a senti lui-même l'impossibilité de faire le bien. Quoi qu'il en soit, il s'est déterminé à donner sa démission, et aussitôt il en donna avis à M. Molé sans autre détail. Le jour même, M. Molé reçut une lettre de M. le chancelier qui lui mandoit qu'il avoit à lui parler, et qu'il le prioit de se rendre sur-le-champ à Fontainebleau avec sa robe. M. Molé alla descendre chez M. le Chancelier, qui lui dit que le Roi lui donnoit la place de premier président. M. le chancelier alla au débotter du Roi et lui dit que M. Molé étoit arrivé; le Roi ordonna qu'il vînt sur-le-champ et lui donna une audience d'environ un quart d'heure. Les affaires de M. de Maupeou ne peuvent être bonnes; il a peu de biens. Il avoit 24,000 livres de pension du Roi; le Roi les augmente de 16,000 livres (je le sais positivement de M. le chancelier qui a écrit la lettre par ordre du Roi), sur quoi 12,000 livres réversibles après lui à M^me^ de Maupeou. S. M., outre cela, donne 10,000 livres à M. de Maupeou le fils, qui est président à mortier. Ces deux articles n'ont point passé par M. le chancelier. On est assez tenté de croire qu'un traitement aussi favorable a pu être une des raisons qui ont déterminé M. de Maupeou à se retirer. M. Molé a un nom illustre dans le Parlement, 4 ou 500,000 livres de rente, un esprit sage et une conduite qui lui a toujours fait honneur. Il y a même tout lieu de croire qu'on a été fort content de lui dans les circonstances présentes. Il est jeune pour une place aussi considérable, et il n'a qu'une fille qui a épousé M. le duc de Cossé (1).

(1) C'étoit le mercredi matin que le Roi dit à M. le chancelier qu'il y alloit avoir une grande place à remplir, que M. de Maupeou se retiroit. M. le chancelier ayant dit à S. M. qu'il ne croyoit pas qu'il y eût autre que M. Molé qui se présenter pour remplir cette place, le Roi lui dit de mander à M. Molé

Le 25 du mois dernier, M. de Staremberg reçut courrier. Il y a eu un petit combat entre un détachem de M. de Soubise et un régiment de dragons prussie Tout ce que j'en sais, c'est que le détachement s'ét trompé de chemin, a rencontré les dragons prussien les a obligés de se retirer avec perte.

Le Roi, à l'occasion de la charge de M. le duc de l ras, a donné les grandes entrées à M. le maréchal Duras.

Le dimanche 25, le Roi travailla avec M. l'évêque Digne (1).

Le 27, on apprit la mort de M^me^ de Coigny. Elle ét fort maigre et délicate; elle est morte des suites de dernière couche. Elle laisse deux garçons. Elle s'app loit Vervins et étoit petite-fille par sa mère de M. More de Nassigny, frère de M. de Séchelles. Elle avoit épo en premières noces M. le vicomte de Chabot, frère M. le duc de Rohan; elle étoit restée veuve sans enfan Elle avoit une figure agréable.

Le 28, on eut nouvelle de la mort de M. le maréch de Mirepoix. Il est mort le 25, à Montpellier, d'une fièv maligne. Il étoit duc à brevet, gouverneur de Brouag

---

de se rendre à Fontainebleau. Ce fut en conséquence de cet ordre que M chancelier écrivit, le mercredi même 21, à M. Molé, par la poste, en fais mettre sur le dessus de la lettre qu'elle étoit pressée; elle fut en effet ren le jeudi matin à Champlâtreux. M. le chancelier, qui étoit allé le jeudi à l lesherbes, mandoit à M. Molé de se trouver chez lui le samedi, de descen chez lui et de ne voir personne avant lui. Ce jeudi même, M. le chance reçut la démission de M. de Maupeou.

M. Molé, trisaïeul de M. le premier président d'aujourd'hui, fut garde sceaux pendant six mois; il étoit premier président du parlement de Pa C'étoit un homme d'un esprit supérieur et d'une fermeté étonnante. Il don un exemple de cette fermeté dans une occasion peu importante, à la véri mais qui fait connoître le caractère. Pendant le temps que toute la Gra Chambre étoit assemblée, il tomba quelque ornement du plancher; cet ac dent causa une si grande frayeur, que tout le monde s'enfuit. M. Molé re seul et dit avec beaucoup de sang-froid : « Voilà ce qui fait perdre quelq fois des batailles, une terreur mal fondée. » (*Note du duc de Luynes.*)

(1) Dans ce travail, le Roi donna 5 abbayes et 1 prieuré.

capitaine des gardes du corps, lieutenant général de la province de Languedoc et commandant dans cette province ; et depuis que M. le maréchal de Richelieu avoit remis le commandement général des côtes de la Méditerranée, M. de Mirepoix avoit été chargé de ce commandement. M. de Mirepoix avoit cinquante-huit ans. On ne peut mieux dépeindre son caractère que par une expression qui n'est pas brillante mais significative : c'étoit un brave gentilhomme, un homme d'honneur et de la probité la plus exacte, de la plus grande valeur, dont il avoit donné des marques dans la dernière guerre contre le roi de Sardaigne, et dans le combat de Sahay. Il avoit été ambassadeur à Vienne et à Londres. Il étoit peu courtisan, fort bon ami et fort exact à tous ses devoirs. Il étoit parfaitement bien fait et avoit une figure agréable. Il étoit seigneur de la ville de Mirepoix ; et quoique d'une très-grande naissance, il avoit demeuré longtemps chez lui sans être aussi connu qu'il le méritoit. Ayant peu de bien, il avoit épousé en premières noces une fille de M. Bernard de Rieux, petite-fille du fameux Samuël Bernard ; il n'en avoit point eu d'enfant (1) et avoit épousé en secondes noces Mlle de Beauvau, veuve de M. le prince de Lixin ; il n'étoit alors que marquis de Mirepoix. Elle avoit consenti à perdre son rang pour l'épouser ; ils vivoient dans la plus grande union ; il n'étoit occupé qu'à la rendre heureuse (2) et elle avoit infiniment contribué à lui faire rendre la justice qui lui étoit due et à obtenir toutes les

(1) Il auroit été obligé de rendre la dot si M. Bernard, par estime, considération et amitié pour lui, n'avoit consenti à la lui laisser pendant qu'il ne se remarieroit pas ; mais il la rendit quand il épousa Mme de Lixin. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Il lui avoit demandé en grâce en l'épousant de ne pas venir à la Cour pour n'y avoir pas le désagrément d'être debout après y avoir été assise ; elle ne voulut jamais y consentir et crut même que c'étoit lui donner une nouvelle preuve de son amitié. (*Note du duc de Luynes.*)

grâces qu'il avoit reçues en deux ou trois ans. Comme i avoit acquis un revenu considérable par les bienfaits d Roi, non-seulement il lui laissoit la jouissance du bie qu'elle avoit, mais outre cela il lui donnoit un surplu jusqu'à 40,000 livres ; ainsi Mme de Mirepoix avoit enviro 32,000 livres de rente pour ses menus plaisirs et ses ha bits, le surplus étant pour ses femmes et sa nourriture d'ailleurs M. de Mirepoix payoit tous les gages, la nourri ture et la remonte des chevaux. Elle est dans une dou leur qu'il est plus aisé de concevoir que d'exprimer M. le maréchal de Mirepoix portoit le titre de maréch de la Foi et en portoit le bâton dans ses armes ; il étoi l'aîné de la maison de Lévis, qui se fait honneur de c titre depuis longues années. Cette maison est fort an cienne ; on a voulu faire remonter cette ancienneté jusqu'à la tribu de Lévi, mais sans vouloir donne dans des opinions fabuleuses, on voit clairement la suit de MM. de Lévis depuis l'an 1180. Le titre de maréch de la Foi prend son origine à Guy de Lévis, premier d nom. Le chef-lieu de la maison de Lévis étoit autrefoi le petit château de Lévis qui est entre le pavé de Ram bouillet et l'abbaye des Vaux de Cernay, à deux lieue environ de Montfort-l'Amaury. Ce Guy de Lévis fonda e 1190 l'abbaye de la Roche, qui subsiste encore aujour d'hui, et qui est au haut d'une montagne couverte d bois à un quart de lieue du château de Lévis. La raiso du voisinage fut apparemment une de celles qui déter mina Guy de Lévis à se croiser dans la guerre contre le Albigeois sous les ordres du comte de Montfort-l'Amaury On sait que cette guerre avoit été entreprise pa Louis VIII par les conseils du pape Honoré III. Louis VI obtint, à cette occasion, de lever une taxe extraordinai sur le clergé de France, et outre cela Amaury de Montfo lui fit cession de toutes les conquêtes dont Philippe-A guste avoit investi son père Simon. Guy de Lévis e aussi une partie des dépouilles des Albigeois, entre autr

la terre de Mirepoix avec plusieurs autres en Languedoc, et comme il s'étoit extrêmement signalé en cette guerre on lui donna le titre de maréchal de la Foi, titre honorable qui a infiniment illustré cette maison, et qu'elle a toujours conservé avec soin.

On trouvera ci-après l'extrait d'une lettre qui contient le détail des succès que nous avons eus en Amérique; elle est datée du fort Guillaume-Henry sur le lac Georges (1), au mois de juillet dernier.

Extrait d'une lettre écrite par un particulier du fort Guillaume-Henry à un ami de la Nouvelle-York.

Je suis fâché d'avoir à vous mander une aussi mauvaise nouvelle (2) que celle-ci. Le colonel John Parker, avec trois capitaines de son régiment et six ou sept officiers, sortit le 21 de ce mois à la tête de 300 hommes, accompagné des capitaines Robert Maginès et Jonathan Ogden et les lieutenants Campbell et Coates du régiment de la Nouvelle-York, et il se transporta par eau, dans des bateaux de la pêche de la baleine et des bateaux du golfe, jusqu'assez près de Ticonderago (3) pour attaquer la garde avancée de ce poste. Ils descendirent le soir sur une île, et avant la pointe du jour ils envoyèrent sur la rive trois bateaux que l'ennemi surprit et enleva; ainsi notre projet de débarquement fut découvert. Lorsqu'il fut jour, notre monde s'avança jusqu'à l'endroit où devoient être les bateaux. On débarqua aussitôt qu'on crut les apercevoir, et on ne se doutoit point que c'en étoient d'autres que les François avoient substitués à ceux qu'ils avoient pris. A peine eut-on mis pied à terre qu'on fut entouré de 40 ou 50 canots et d'environ 300 hommes qui étoient dans une embuscade. La communication fut entièrement coupée entre nos bateaux et tout ce qu'il y avoit de débarqué de notre monde dont il ne s'est sauvé que le colonel Parker et le capitaine Ogden, et ce dernier avoit reçu une blessure considérable à la tête. Le capitaine Maginès et tous ceux qui étoient dans les bateaux du golfe ont été tués. Le capitaine Wodwade se sentant dangereusement blessé, s'est noyé en voulant se sauver; le capitaine Shaw a été tué ainsi que les lieutenants Campbell et Coates

(1) C'est le fort George ou William-Henry, sur le lac Saint-Sacrement.

(2) Il s'agit du succès remporté par nos sauvages aux ordres de M. de Corbières, dont il sera parlé un peu plus loin.

(3) Ou le fort Carillon, à l'extrémité méridionale du lac Champlain.

du régiment de la Nouvelle-York et un capitaine de celui de la Nouvelle-Jersey. Enfin il ne s'est sauvé avec MM. Parker et Ogden que 70 hommes, et tout le reste au nombre de 280 a été tué ou fait prisonnier. On ne peut imaginer ce que faisoit l'ennemi dans cet endroit-là, et il y a lieu de présumer qu'il avoit en vue quelque coup de main, car on croit qu'il y avoit plus de 1,000 hommes.

Du 3 septembre. — On apprend en même temps qu'il y a eu une action entre le général Webb et M. de Montcalm, et que le premier a été contraint de se retirer; et on assure que le général françois avance à la tête de 9,000 hommes du côté d'Albany.

On apprit, le 28, la mort de M. l'évêque de Carpentras; il s'appeloit Inguimberti; il avoit soixante et quinze ans. Il étoit archevêque de Théodosie. Carpentras est la capitale du comtat Venaissin. On peut dire que Carpentras est en Provence; cependant il n'y a en Provence que sept paroisses dépendantes de cet évêché. L'évêque est suffragant d'Avignon, et le comtat Venaissin, dont elle est la capitale, appartient en entier au Pape.

Ce fut vers la fin du mois dernier qu'on apprit une démarche faite par M. de Berchiny qui lui a fait beaucoup d'honneur. M. de Berchiny, lieutenant général dans l'armée du Bas-Rhin, est un officier de grande distinction, qui a servi longtemps à la tête d'un régiment de hussards où il s'est acquis une grande réputation. Il se trouvoit dans un poste avancé et le plus à portée de l'armée de M. de Soubise dont il est l'ancien; il savoit que M. de Soubise n'avoit pas assez de troupes pour ne pas craindre d'être attaqué par le roi de Prusse. Il lui manda que s'il croyoit avoir besoin de lui, il étoit prêt à marcher pour le joindre avec le corps de troupes qui étoit à ses ordres; que son ancienneté ne devoit point empêcher M. de Soubise d'accepter l'offre qu'il lui faisoit, qu'il consentoit avec grand plaisir à n'en faire aucun usage, et à lui obéir comme étant son cadet, pourvu qu'il puisse lui être utile et au service du Roi. En même temps il écrivit à M. le maréchal de Richelieu pour lui demander la permission d'aller joindre M. de Soubise. M. de Richelieu ne jugea

pas à propos d'accorder cette permission, mais M. de Berchiny n'en a pas moins eu l'honneur que mérite cette marque de zèle pour le bien du service. M. de Berchiny est Hongrois; son père et MM. Karoly et Esterhazy, grands seigneurs de Hongrie, firent la guerre à l'empereur Léopold depuis 1702 jusques en 1713 pour la défense des priviléges de la Hongrie; ils se joignirent au prince de Ragotzi, woïvode ou prince de Transylvanie. Les mauvais succès de cette guerre doivent être attribués aux révoltes fréquentes et considérables que firent les généraux et le prince Ragotzi même, dont le caractère, quoique ferme et courageux, n'étoit pas capable de conduire une pareille entreprise. L'accommodement étant fait, MM. Esterhazy, Karoly et Berchiny prirent des engagements différents. Les enfants des deux premiers entrèrent au service de la maison d'Autriche, et M. de Berchiny d'aujourd'hui, fils de celui dont nous venons de parler, entra au service de France. Dans la guerre de 1733, l'électeur palatin étoit neutre, et par conséquent les Autrichiens et les François alloient librement à Manheim. M. de Berchiny y étoit lorsque Karoly arriva avec une nombreuse suite de Hongrois. Reconnoissant M. de Berchiny, il s'avança à lui les bras ouverts; mais Berchiny, bien loin de recevoir cette marque d'amitié, le repoussa en lui disant: « Allez, vous n'êtes que de vils esclaves qui avez abandonné la gloire et les intérêts de votre patrie. » Cette scène se passa dans le palais même de l'électeur, en présence des Hongrois qui suivoient Karoly. Aussitôt après, cette troupe de Hongrois vint à Berchiny avec empressement, baisant la basque de son habit pour lui marquer leur attachement et leur reconnoissance. M. de Berchiny, rempli d'une juste ambition d'obtenir le grade qu'il mérite par ses services et son ancienneté, a demandé à servir cette campagne, et il y a lieu de croire qu'il ne sera pas oublié quand le Roi fera des maréchaux de France. S. M. donna il y a quelque temps l'abbaye régulière de Flines, diocèse d'Arras,

à sa fille. M. de Berchiny, écrivant à un de ses amis à cette occasion, lui mandoit : « Le Roi vient de donner une croix à ma fille, il ne me manque plus qu'un bâton. »

La Reine partit de Fontainebleau, le 28, pour revenir à Versailles ; elle dîna en chemin auprès de Ris. Mme de Mirepoix, qui savoit son mari malade d'une fièvre qu'elle croyoit tierce et nullement dangereuse, revenoit avec la Reine ; elle étoit dans le troisième carrosse. Presque dans le moment du départ de la Reine, un courrier vint apporter la nouvelle de la mort de M. de Mirepoix. Mme la maréchale de Luxembourg, intime amie de Mme de Mirepoix, craignant que cette triste nouvelle ne fût annoncée par quelque hasard à Mme de Mirepoix, partit sur-le-champ et joignit la Reine à sa halte ; elle demanda à parler à la Reine, et lui ayant dit le sujet de son voyage et lui ayant demandé la permission d'emmener Mme de Mirepoix, elle la prit dans son carrosse et l'emmena à Paris.

Le Roi partit de Fontainebleau le 29 et vint coucher à Choisy ; il n'arriva ici que le samedi 1er du mois avec Madame Infante et Mesdames.

Mme de Boulogne fut présentée, le 2, comme femme du contrôleur général. Ce qu'on peut remarquer sur cette présentation, parce que l'exemple est rare, c'est que ce fut sa fille, Mme de l'Hôpital, qui la présenta.

On eut nouvelle, le 3, de la prise de Chandernagor (1) ; c'est un comptoir que nous avions dans l'Inde, sur le Gange, à environ 2 ou 300 lieues de Pondichéry. C'est M. Renaut, directeur général des affaires de la compagnie des Indes à Chandernagor, qui a fait la capitulation avec M. Waston, vice-amiral anglois. Elle porte que toutes les troupes seront prisonnières de guerre et ne serviront pas contre l'Angleterre pendant le cours de cette guerre. Les officiers et l'équipage du vaisseau *le Saint-Contest* sont

(1) Ou le fort d'Orléans. (*Note du duc de Luynes.*)

ıvons eu qu'un homme de tué. On ne pouvoit pas
de conserver cette île dans l'état où elle étoit, et
trouvé bien soulagé de n'avoir à regretter que la
ion du peu de fortifications qui y existoient, et la
2 ou 300 invalides ou miliciens qui y ont été faits
iers de guerre. Lorsque les Anglois furent près
l'Aix, ils parurent s'occuper de la descente qu'ils
ıt faire. M. de Langeron commandoit sur cette
s les ordres de M. de Senneterre, qui étoit resté à
elle. M. de Langeron n'avoit qu'environ 3,000
, tant infanterie, cavalerie que gardes-côtes; il
ue les ennemis, étant maîtres de l'île d'Aix, au-
ute facilité d'observer les mouvements des troupes
)te et qu'il étoit important de leur donner lieu de
ue nous étions en force; il avoit rassemblé des
es de différents régiments; il fit faire différentes
vres à ses troupes sur le bord de la mer, et profi-
n rideau derrière lequel on ne pouvoit voir ce
assoit, il faisoit changer d'uniformes aux troupes
soit passer ensuite avec des habits différents. Pen-
temps, le commandant anglois étoit monté au
n des forts de l'île et avoit mené avec lui un de
taines d'invalides; il examinoit avec attention les
ents des troupes françoises sur la côte; il comp-

fin les Anglois voulurent essayer de bombarder la tour de Fouras qui défend l'entrée de la Charente; ils firent avancer une galiote à bombes d'où ils jetèrent trois ou quatre bombes, dont la plus près tomba à plus de 100 toises de la tour. Pendant ce temps on envoya quelques petits bâtiments, qu'on appelle des carcassières, qui ne portent qu'une pièce de canon mais de 36 livres de balles, et qui étant fort légères approchent de très-près les gros vaisseaux et ne tirent qu'à bout portant. Les Anglois, voyant leurs tentatives inutiles, firent avancer deux frégates qui remorquèrent leur galiote à bombes et la ramenèrent à leur flotte. Ils ont abandonné l'île d'Aix où le dommage qu'ils ont causé peut monter à 50,000 écus, et même le feu ayant pris à quelques habitations de particuliers, apparemment protestants, ils leur ont donné 2,200 ou 2,300 livres de dédommagement. On avoit toujours appréhendé qu'ils n'eussent quelque intelligence avec les protestants; on peut se souvenir de ce que j'ai écrit ci-dessus d'une accusation intentée contre un prieur pour une lettre qu'on prétendoit qu'il avoit écrite au duc de Cumberland qu'il assuroit 9,000 hommes prêts à prendre les armes. Quoique la calomnie ait été bien avérée, l'intérêt de la religion mal entendu pouvoit être encore regardé comme un prétexte. Il faut convenir cependant qu'un coup de main comme celui que les Anglois projetoient auroit été une occasion bien peu favorable à des rebelles qui auroient, par leur conduite, encouru la juste indignation de leur souverain et perdu sûrement leur établissement et leur fortune. Mais tous les doutes sur cet article ont été éclaircis par la conduite des protestants; ils ont fait une députation à M. le maréchal de Senneterre pour l'assurer que le Roi n'auroit jamais de serviteurs plus fidèles, ajoutant qu'ils ne pouvoient trouver mauvais qu'on leur ôtât leurs armes, mais que si on vouloit leur en rendre, ils donneroient des preuves de leurs sentiments, et que si quelqu'un d'entre eux étoit assez mal-

ire pas acceptées ; M. de Selnecterre leur fit don-
armes, et a paru très-content de la volonté qu'ils
quée.
nche 2 de ce mois, le contrat de mariage de M. de
fut signé ici, et le mariage se fit le mardi suivant.
la fille de M. de Clémont, qui a été maître d'hôtel
ier du Roi et qui vit actuellement de son bien.
émont est un homme qui paroît avoir environ
ans ; il est fort riche par lui-même et encore plus
mme, qui est fille de M. Périnet de Jars, ancien
général, et qui a toujours été continué dans la
I. Périnet a quatre-vingt-trois ou quatre-vingt-
ns ; il est protestant, mais il a la plus grande
le pour que ses domestiques catholiques rempli-
s devoirs. Il a une fort belle maison dans le fau-
int-Honoré, dont le jardin donne sur les Champs-
C'est là où a été donné le repas de la noce qui
grand dîner. Le mariage avoit été fait à Saint-
r mon frère. Le fils de M. de Vichy tenoit le poêle
le la mariée, et le comte d'Albert, mon petit-fils,
lu marié. Les mariés logent chez M. de Clémont,
maison de la rue Saint-Honoré (1). M^me^ de Clé-
point d'autre fille que M^me^ de Brienne ; on re-

garde la succession de M. Périnet et celle de M. et Mme de Clémont comme des objets extrêmement considérables.

M. l'archevêque de Paris revint ici le 2. Le Roi lui avoit écrit le vendredi ou samedi; il revint le samedi au soir à Paris et parut le 2 au lever du Roi, qui le reçut avec beaucoup de bonté et lui donna une audience particulière ce même jour à cinq heures. Il seroit difficile de remarquer aucun changement sur le visage et dans le maintien de M. l'archevêque, toujours égal à lui-même dans la disgrâce et la faveur; il est à Paris comme il étoit à Conflans. On a paru assez empressé, à Paris, à lui donner toutes les marques de respect et d'attention qui lui sont dues. L'entrée de l'archevêché est actuellement embarrassée par le bâtiment d'une sacristie que fait faire le chapitre de Notre-Dame et pour laquelle le Roi s'est engagé à donner 50,000 écus.

M. l'évêque d'Orléans (Laval-Montmorency) étoit exilé comme je l'ai marqué, mais avoit eu permission de venir à Paris; la situation dans laquelle il se trouve à Orléans par rapport à l'église où l'on a mis une plaque avec l'arrêt du Parlement au sujet du Sr Coignon, lui faisoit extrêmement désirer de passer à un autre siége; celui de Condom étant vacant par la mort de M. de Brissac, le Roi y a nommé M. d'Orléans. Orléans demeurera vraisemblablement vacant jusqu'à la rentrée du Parlement, afin de donner le temps de prendre des mesures pour faire ôter la plaque où est l'arrêt.

On a eu nouvelle que le 16 septembre le général Apraxin avoit fait deux ou trois marches en arrière. Aussitôt on fit différents raisonnements; on crut que l'Impératrice étoit morte ou qu'il y avoit eu une révolution. On prétendoit que les troupes russiennes rentroient dans leur pays et abandonnoient le projet de contribuer à la délivrance de la Saxe et au secours de l'Impératrice-reine. On a vu même dans les gazettes étrangères que la czarine, dont la santé étoit rétablie, s'étant trouvée incom-

e nouveau, avoit assemblé un conseil extraor-
our prévenir les troubles qui pourroient arriver
e, et que pour assurer la prompte exécution des
u'elle avoit formés elle avoit donné ordre au gé-
raxin de rentrer dans ses états. La fausseté de
raisonnements a été démontrée par une lettre
l'Hôpital, du 17, par laquelle il paroît que la
st en très-bonne santé; il y est dit qu'elle a été
re et demie debout à l'église, à l'occasion d'un
n chanté pour la victoire remportée par ses
L'usage, en Russie, est que qui que ce soit ne s'as-
s l'église, pas même l'Impératrice. On pense
ce n'est que pour la commodité des subsistances
Russes se sont retirés.

princesse de Condé accoucha à sept heures et
matin, le 6 de ce mois, d'une fille qu'on appelle
ondé.

M^me^ la Dauphine accoucha d'un quatrième prince
ommé le comte d'Artois. Ce même jour M^me^ de
résenta M^me^ de Brienne la nouvelle mariée; le
donné l'heure pour cette présentation avant le
fut averti dans ce moment que M^me^ la Dauphine
quelques petites douleurs; il y descendit aussi-
la Dauphine étoit encore dans son cabinet et y
qu'à près de six heures et demie qu'elle passa dans
re. Il ne parut pendant près d'une demi-heure au-
uleur, au moins assez considérable pour crier;
q minutes avant sept heures, elle eut une dou-
ne parut pas bien forte à ceux qui étoient dans
re. L'enfant vint au monde sur-le-champ et cria
fort longtemps. Le Roi ne s'étoit point déterminé
m qu'il donneroit à cet enfant. La Reine, occu-
espect que mérite la mémoire de saint Louis, se
le Robert d'Artois, frère de ce prince; elle pro-
cette raison le nom de d'Artois, qui fut accepté
amp. L'enfant en, venant au monde, fut remis

entre les mains de Mme de Marsan qui le porta
grand cabinet, où il fut ondoyé par M. l'abbé Bo
premier aumônier ; et lorsqu'il fut emmaillotté, M.
lui passa le cordon de l'Ordre, et M. de Luxembou
pitaine des gardes en quartier, le conduisit à son
tement. L'usage, en pareille circonstance, est qu'à
mière douleur de la Reine ou de la Dauphine, le
neur de Paris y envoie sur-le-champ pour avertir
de s'assembler à l'hôtel de ville immédiatement
l'accouchement, le Roi envoie un officier de ses
du corps à la Ville pour lui apprendre cette nouv
dois déjà avoir ma que si c'est un prince,
chef de brigade; qu si c'est une princesse,
exempt. Ce fut donc le chef de brigade qui est d
tier auprès de Mgr le Dauphin qui alla à Paris. C'e
l'usage que ce soit l'un des officiers des gardes q
auprès de ce prince. Le gouverneur envoie au
Ville, ou un gentilhomme si c'est un prince, ou u
si c'est une fille. Mon fils étant absent, et d'
n'ayant point prêté serment, ce fut M. de Saint-Fl
qui envoya avertir la Ville de s'assembler. Je doi
marqué que la Ville fait toujours un présent à l'
des gardes qui y vient de la part du Roi ; c'est un
tière plus ou moins belle, suivant la nouvelle qu
porte. Le gentilhomme envoyé par le gouverneur
un présent, et lorsque c'est un Dauphin dont il a
la naissance, il a une pension de 1,500 livres de l

Le lendemain lundi 10, la musique de la ch
exécuta un *Te Deum* à la messe du Roi où la R
toute la famille royale assistèrent. On tira des bo
commencement de la messe. Immédiatement ap
messe, le Roi étant rentré dans le cabinet du co
reçut les révérences des dames qui entroient
chambre et sortoient par la porte de glaces. Il n'
que trois princesses, Mme la princesse de Conty,
duchesse de Modène et Mlle de Sens, et sans les co

il y eut 89 dames qui firent la révérence. C'est peu pour la Cour, mais c'est beaucoup pour le lendemain d'un accouchement si prompt et si heureux qu'à peine avoit-on pu le savoir.

J'ai entendu dire à la Reine, à cette occasion, que depuis trente-deux ans qu'elle est en France elle ne se souvient d'avoir vu commencer ces révérences pour des sujets agréables qu'à la naissance de M. le duc de Bourgogne. Elles ont été en usage de tous les temps pour des compliments de condoléance où les hommes sont en manteaux longs et les femmes en mantes, et il est certain que le feu Roi en reçut ainsi à Marly après la mort de M. le duc de Bourgogne.

Ce même lundi 10, il y eut le soir un feu d'artifice sur l'esplanade entre les deux écuries; c'est ce qu'on appelle un bouquet. Il n'y avoit point de décoration; le temps avoit été trop court pour cet ouvrage : beaucoup de bottes, fusées, bombes, pétards, etc. Ce feu fut tiré assez vivement dans le commencement et languit un peu à la fin. Ce fut à huit heures et demie qu'on le tira. Le Roi étoit sur le balcon de sa chambre avec tous ses enfants et même petits-enfants. La Reine quitta son jeu et passa dans le cabinet du Roi. Après le feu, il y eut une illumination de lampions.

Ce même lundi, M^me^ de Mazarin donna, dans sa maison de Chilly, une petite fête à M. le duc de Duras, son père. Il y avoit une foire où étoit un joueur de gobelets, différents marchands, et où l'on tira une loterie dont tous les billets étoient noirs, et c'étoient de petits bijoux dont la principale valeur étoit dans le choix des sujets convenables à ceux à qui ils étoient donnés, mais la plupart de ces bijoux étoient de taille à être attachés à une montre, comme par exemple un petit vaisseau d'or à M^me^ de Senneterre, belle-fille de M. le maréchal de Senneterre, une petite lorgnette à l'ambassadeur d'Espagne parce qu'il a la vue fort basse, un petit cheval à M. de

Brionne, etc. Il y eut aussi une parade, un feu d'artifice, un petit opéra, un grand souper et un biribi qu'on appelle cavagnole des Indes, parce que le biribi est défendu.

J'ai parlé ci-dessus des expectatives de conseiller d'État données à M. Joly de Fleury et à M. l'abbé de Salabéry. Autrefois l'usage étoit de donner des survivances, et alors le survivancier avoit un brevet et prenoit séance. Mais les expectatives sont très-différentes; il n'y a ni brevet ni séance. Ce qu'on appelle conseiller d'État, c'est celui qui a séance non au conseil d'État, car il seroit alors ministre, ni au conseil de finances ou de dépêches, mais au conseil privé ou conseil des parties. Ce conseil suit le Roi partout où il est; son fauteuil y est toujours au bout de la table. Personne n'a droit de s'y asseoir qu'un gouverneur de province, qui est prince du sang, et qui prend cette séance lorsqu'il est question de répondre aux cahiers des États de la province dont il est gouverneur; hors ce cas, le fauteuil reste vide. Le chancelier est assis auprès, mais au retour de la table. Il y a 12 conseillers d'État ordinaires et 12 de semestre, qui ont droit d'y assister par rang d'ancienneté. Tous les maîtres des requêtes y assistent aussi, mais la séance est différente. Les conseillers d'État ordinaires sont dans des fauteuils et les conseillers d'État de semestre n'ont que des chaises à bras, mais sans dos. Les fauteuils et les chaises à bras sont pliants comme des chaises d'armée pour marquer que le conseil est ambulant et doit être partout où est la Cour. Quand par hasard le Roi ne juge pas à propos que le conseil le suive dans quelques voyages, alors le conseil se tient à Paris chez le chancelier. Les maîtres des requêtes, qui ont tous droit d'y assister, n'ont point de séance; ils se tiennent debout quand ils rapportent et même quand ils opinent; le reste du temps, ils se tiennent sur des bancs ou des chaises ordinaires. On dit conseiller d'État de semestre; c'est qu'en effet autrefois ils

Le conseil privé est fort différent du conseil royal
ances auquel il n'y a que le seul contrôleur gé-
qui rapporte. Autrefois cependant il y a eu des
es d'affaires concernant l'administration des
s rapportées au conseil privé. M. de Broust le père
qu'il avoit vu M. Orry mettre en délibération à
eil un arrangement proposé pour les finances. Les
s des requêtes n'entrent point au conseil royal, à
qu'on n'en demande quelqu'un pour rapporter
aires de détail. Toutes les affaires qui sont jugées
seil privé ont été auparavant jugées dans des bu-
particuliers tenus par un conseiller d'État (1), et le
maître des requêtes qui a rapporté à ce bureau
rapport au conseil. Il y a outre cela la grande et
e direction. La grande direction se tient dans la
u conseil, et comme les affaires n'y sont portées
rsqu'elles regardent les intérêts du Roi, la séance
trôleur général y est indispensable. La petite di-
se tient chez le chef du conseil royal.

M. le président Turgot qui tient cette année la
re des Vacations. Cette commission est aujourd'hui
assez grande dépense, parce que ceux qui en sont
s tiennent tous les jours une table de 30 ou 40 cou-
autrefois elle n'étoit que de 15 ou 20, et ils ne
ient à dîner que trois fois la semaine. Ceux qui
pas le moyen de faire cette dépense n'ont pas voulu
peine que ceux qui étoient assez riches pour y suf-

L'armée du prince Charles est en Silésie vis-à-vis des Prussiens et compte avoir coupé leurs communications avec cette province. Le roi de Prusse avec 30,000 hommes est toujours en avant du gros de son armée; il s'est porté vis-à-vis de M. de Soubise, et il est encore à Erfurt avec 22,000 hommes; mais comme son principal objet est d'empêcher que Magdebourg soit investi et que nous ne prenions des quartiers d'hiver autour de cette place, il a envoyé le prince Ferdinand à Aschersleben avec un corps de 8 à 9,000 hommes. Je crois même que ce corps s'est avancé jusqu'à Halberstadt. M. de Richelieu s'est avancé de Brunswick en grande diligence avec 60 bataillons et 60 escadrons, apparemment pour obliger les Prussiens à se retirer ou même pour leur couper la retraite s'il est possible. Il n'y a pas d'apparence qu'ils nous attendent s'ils peuvent nous éviter.

La place de président à mortier qu'avoit M. Molé a été donnée à M. de Bâville qui a vingt-trois ans; c'est le fils de M. de Lamoignon. Ces charges de président à mortier sont taxées à 500,000 livres et ne rapportent pas 10,000 livres de rente. M. le président de Lamoignon, père de M. de Bâville, n'est plus qu'honoraire; il a été fort assidu pendant le procès du scélérat Damiens, mais il va rarement au Parlement.

Du mardi 11, *Versailles.* — M. de Moras a dit ce matin au Roi que M. de Montcalm s'est emparé du fort Saint-George; il l'a attaqué le 1^er^ août; la garnison a capitulé le 5; elle étoit composée de 2,500 hommes. La capitulation porte que ces 2,500 hommes ne serviront point contre les François et leurs alliés pendant dix-huit mois, et que les prisonniers françois faits en Amérique, soit qu'ils soient encore dans ce continent, soit qu'ils soient en Angleterre, seront rendus sans rançon ni échange. On a trouvé beaucoup d'artillerie dans le fort Saint-George et des canons jusqu'à 33 livres de balles.

Ce qu'on sait sûrement de la flotte angloise, c'est que

tous les vaisseaux de transport sont rentrés en Angleterre; les vaisseaux de guerre sont encore en mer. On croit possible qu'ils aient quelque dessein d'attaquer M. Dubois de la Mothe, mais il est en état de ne les pas craindre. On trouvera ci-après un journal de tout ce qui s'est passé en Amérique cette année; il est envoyé par M. le Vasseur, ci-devant capitaine du canal à Versailles, homme intelligent et capable; il est à Québec depuis longtemps, il y a été envoyé pour la construction de plusieurs vaisseaux.

Détail de ce qui s'est passé au Canada depuis le mois de janvier jusqu'au 10 *août* 1757.

Le 21 de janvier, un détachement anglois avoit pris sept soldats entre le fort de Carillon et celui de Saint-Frédéric. Cent hommes détachés aux ordres de M. Basserod, capitaine au régiment de Languedoc, et M. de la Grandville, capitaine au régiment de la Reine, allèrent couper les ennemis dans leur retraite et les culbutèrent la baïonnette au bout du fusil. L'arrière-garde s'étant emparée d'une hauteur à portée du chemin, on se fusilla tout le jour, et les ennemis profitèrent de la nuit pour se retirer à la hâte, laissant sur le champ de bataille, armes, bagages et 42 morts. Nous fîmes 8 prisonniers et reprîmes les nôtres On a su depuis que des 77 hommes dont étoit composé le détachement anglois, 3 seulement avoient regagné le fort George. Nous avons eu dans cette affaire 12 hommes tués et 25 blessés.

Le 23 de février, il partit de Carillon un détachement de 250 volontaires, aux ordres de M. de Rigaud, quoique des troupes de terre, ayant à leur tête M. de Poulariès, capitaine des grenadiers de Royal-Roussillon, de 600 Canadiens et de 300 sauvages. Ce détachement alla au fort George situé au fond du lac Saint-Sacrement, et du 18 mars jusqu'au 22, ils brûlèrent tous les hangars, magasins et bâtiments extérieurs, un moulin à scie, un grand amas de bois de construction et de chauffage, un fortin dans lequel étoit un hôpital et une douzaine de maisons, environ 300 bateaux et 4 barques, dont une percée pour 16 canons, le tout à la demi-portée de fusil du fort ennemi. Dans ces différentes opérations nous n'avons eu que 5 soldats tués et 6 blessés.

Suivant les nouvelles reçues de l'Acadie dans le mois de janvier, les Anglois ont évacué et brûlé le 12 octobre [1756] le fort des Gaspa-

reaux pour ne conserver que celui de Beauséjour dont ils augmentent les fortifications.

Le 20 juillet, M. de Saint-Ours, officier de la colonie, parut avec 10 hommes dans un bateau pour aller à la découverte dans le lac Saint-Sacrement ; il fut rencontré par 5 berges angloises qui portoient chacune 18 hommes, et en outre il y avoit à terre 150 Anglois. Se voyant enveloppé il se jeta dans une petite île où ayant embusqué son monde il ne tira sur les cinq berges qu'à portée du pistolet les onze coups qu'il avoit à tirer chargés à trois balles; il redoubla si précipitamment, que les Anglois eurent environ 40 hommes tués ou blessés avant de pouvoir se reconnoître. Ils furent si fort intimidés qu'ils mirent au large et laissèrent la liberté à M. de Saint-Ours de revenir. Il a été blessé d'une balle à la main. Un habitant en a eu une dans l'épaule, et un jeune cadet a été tué.

Dans le même temps, M. Marin, officier de la colonie (1), étoit parti avec 300 sauvages ou Canadiens pour aller jusqu'au fort Lydius (2) ; 150 sauvages étant relâchés en chemin, il continua sa route avec le reste. Il rencontra une patrouille de 10 hommes qu'il tua, ensuite la grand-garde, de 50 hommes, qu'il traita de même, ne gardant qu'un seul prisonnier ; les sauvages massacrèrent tout le reste, dont ils mangèrent une partie. Il arriva à huit heures du matin le 26 devant le fort Lydius. L'armée ennemie sortit de ses retranchements et s'avança vers le bois. La fusillade dura près d'une heure, après laquelle les sauvages firent leur retraite poursuivis pendant deux lieues. Ils arrivèrent le 26 à midi au camp françois avec 32 chevelures et 4 prisonniers. M. Marin n'a perdu dans cette affaire qu'un seul Canadien écarté dans les bois.

Un détachement anglois, composé de 330 hommes aux ordres d'un lieutenant-colonel, 5 capitaines, 4 lieutenants et 1 enseigne partirent le 23 au soir du fort George dans 22 berges ; leur objet étoit de tâter nos corps avancés et de nous faire des prisonniers. Environ 400 sauvages embusqués dans les îles découvrirent ce parti et le défirent entièrement ; il ne s'en est sauvé que deux berges ; le reste a été coulé à fond, excepté quatre de ces berges que nous avons ramenées au portage avec deux esquifs qui peuvent porter chacun 60 hommes. M. de Corbières, officier de la colonie, étoit à la tête de ces sauvages; il est revenu au camp avec 160 prisonniers ; tout le reste a été tué ou noyé, à l'exception de ceux qui se sont sauvés dans les deux berges.

(1) M. Marin était un des officiers les plus distingués de la colonie.

(2) Le fort Edouard ou Lydius aux sources de l'Hudson et au sud du lac Saint-Sacrement. Le fort Lydius et le fort William-Henry étaient les premiers postes anglais de la colonie de New-York.

s dans l'intention de se défendre. Malgré cette bonne vo-
rt capitula le 9, et voici le précis de la capitulation :
Anglois sortiroient du fort où ils étoient au nombre de
armes et bagages, et qu'en considération du comman-
accorderoit un canon de 6 livres de balles, et une escorte
s angloises jusqu'au fort Lydius, distant de 5 lieues, sous
retranchée l'armée angloise ; que ces troupes ne pourront
e le roi de France de dix-huit mois, et que l'on renverra tous
niers faits dans la Nouvelle-Angleterre. Le commandant
yant pas voulu attendre l'escorte fut devancé par 600 sau-
oulant se saisir des effets des Anglois, trouvèrent de l'op-
leur part ; les sauvages firent alors main basse, et tuèrent
èrent une partie de cette garnison ; ils prirent les effets,
risonniers tous ceux qui s'opposèrent. Cette algarade a fait
peine à nos généraux ; ils travaillent à faire rendre ceux qui
les mains des sauvages, et à 200 hommes près environ,
crés que détenus par ces anthropophages, tout le reste doit
au fort Lydius. Voilà l'état présent.
dres de M. Dubois de la Mothe, de M. de Bauffremont et
levest se sont jointes à l'île Royale ; elles sont composées en
vaisseaux de ligne, dont 3 de 80 canons, et de 5 frégates.
encore ce que fait celle des Anglois et leurs vaisseaux de
Cette flotte n'aura pas beau jeu contre notre escadre, que
M. Dubois de la Mothe sous pavillon de vice-amiral. On
y a ordre de l'attaquer.

rcredi 12, *Versailles.* — La Reine a jugé à propos
un nouvel arrangement pour les semaines de ses
palais, et c'est à l'occasion de la mort de Mme de

toujours de service et s'arrangeoient entre elles pour que le service ne manquât point. On a trouvé plus commode chez la Reine d'arranger des semaines. Voici quel étoit le dernier arrangement. Dans une semaine, Mme la duchesse d'Antin, Mme la princesse de Montauban, Mme de Flavacourt et Mme de Périgord qui alors n'étoit point titrée. Dans une autre, Mme la duchesse de Boufflers, Mme la duchesse de Fitz-James, Mme de Bouzols et Mme de Mirepoix. Dans la troisième, Mme la duchesse de Fleury, Mme la duchesse d'Aiguillon, Mme de Talleyrand et Mme de Gramont. La Reine vient d'arranger que dorénavant une semaine sera composée de Mmes d'Antin et de Périgord, et de Mmes de Talleyrand et de Gramont; une autre, de Mmes de Mirepoix et de Fitz-James et de Mmes de Bouzols et d'Escars. La troisième, de Mmes de Fleury et d'Aiguillon, et de Mmes de Boufflers et de Flavacourt (1).

Le corps que commande M. de Soubise a toujours été destiné à aller en Saxe et à obliger les Prussiens à abandonner cet électorat. M. de Soubise est actuellement joint avec l'armée de l'Empire que commande le prince de Saxe-Hildburghausen. L'utilité de cette jonction n'a pas été le sentiment universel dans notre ministère. On avoit fait l'observation que tant de princes réunis à la tête de leurs troupes pour former l'armée de l'Empire avoient des intérêts particuliers trop opposés pour avoir la même volonté de marcher en avant que les troupes françoises. Il y avoit même lieu de craindre que les intelligences du roi de Prusse avec une partie de ces troupes combinées, ne fût un obstacle au bien général. Cependant on a considéré que cette armée, forte de 28 bataillons et de 30 escadrons au moins, et par conséquent aussi nombreuse que celle de M. de Soubise, pouvoit rendre son corps redoutable au roi de Prusse. Ce motif et peut-être d'autres que j'ignore

(1) Mme de Pompadour, qui était la treizième dame du palais, reste en dehors de ces arrangements. Elle a le titre, mais ne fait pas le service.

erminé à désirer la jonction, mais on a éprouvé
n'étoit pas sans inconvénient Lorsqu'il a été ques
marcher en avant, le prince de Saxe-Hildbur-
n a fait assembler les commandants des différents
qui sont presque tous des princes, et dans ce
les esprits lui ont paru peu disposés à attaquer,
ulement à se bien défendre s'ils l'étoient. Cepen-
Saxe n'étant point délivrée et la saison étant déjà
cée qu'il étoit difficile de se porter sur Leipzick qui
objet de la destination de M. de Soubise, on a cru
ire qu'il s'avançât au moins jusque sur la Saale
y pût prendre des quartiers d'hiver pour obliger,
it possible, le roi de Prusse, qui étoit à Naum-
de repasser l'Elbe. M. de Soubise n'étant pas assez
e pour faire ce mouvement sans se mettre dans
e d'être attaqué par des forces supérieures, on a
écessaire qu'il lui fût envoyé de l'armée de M. de
eu un renfort de troupes. Le Roi, absolument dé-
é à faire marcher ce renfort, l'a mandé lui-même
Richelieu; et enfin l'on a su que M. le duc de
étoit parti de l'armée avec 20 bataillons et 18 es-
, et 2 lieutenants généraux, pour joindre M. de
. Par les nouvelles qu'on en a eues ils étoient à
usen, qui est à peu près à moitié chemin entre
tadt et Erfurt.

gnore encore quel parti prendra M. de Richelieu
s quartiers d'hiver. Il y avoit des avis pour qu'il
t sa droite à Bernbourg, sa gauche à Wolfen-
et le centre à Halberstadt; on croyoit cette po-
tile pour empêcher le roi de Prusse d'enlever les
nces qui sont en grand nombre dans cette partie au
l'Elbe, et nécessaire pour mettre nos troupes en
vivre aux dépens du pays pendant l'hiver sans
harge au Roi, et que c'étoit le moyen de pouvoir
ncer la campagne de bonne heure par le siége de
ourg; au lieu que faute de subsistances il faudra

attendre l'année prochaine que la terre en fournisse. Mais de pareilles réflexions faites dans le cabinet doivent être toujours subordonnées à celles que fait un sage général qui voit et connoît lui-même l'état du pays dans lequel il doit s'établir.

Du mercredi 19, *Versailles.* — Le 14, M. l'évêque de Chartres arriva ici. Le Roi avoit dit la veille à M. le duc de Fleury son frère qu'il pouvoit lui mander de revenir.

Dimanche dernier 16, MM. Gilbert et Berryer, conseillers d'État, remercièrent le Roi qui vient de les faire entrer dans le conseil de dépêches. On sait que ce conseil est destiné à juger les affaires contentieuses qui sont de nature à y être portées. Tous les secrétaires d'État y rapportent les affaires dont ils sont chargés. Il n'y avoit point d'exemple qu'on ait fait entrer des conseillers d'État à ce conseil. Il y en a deux au conseil royal des finances, qui sont M. de Broust et M. Trudaine. Le Roi donne 12,000 livres d'appointements à chacun des deux nouveaux conseillers du conseil de dépêches.

J'ai déjà marqué que l'on attend la décision de M. le maréchal de Richelieu pour les arrangements qu'il croira devoir prendre par rapport à la campagne prochaine. On voudroit bien pouvoir espérer que cette seconde campagne eût des événements assez heureux pour rendre la paix à l'Allemagne. Il sembleroit qu'on auroit lieu de s'y attendre par la supériorité de nos forces sur celles du roi de Prusse. On compte que ce prince, indépendamment des 30,000 hommes qui sont en Prusse sous les ordres de M. de Lehwald et qui auront assez d'occupation dans cette partie et en Poméranie pour ne pouvoir pas se porter ailleurs, n'a tout au plus que 90,000 hommes. M. de Stainville même mande qu'il ne lui en faut compter que 82,000. Il y a actuellement en Allemagne 146,000 hommes de troupes françoises, et en comptant par bataillons et escadrons les troupes françoises et autrichiennes, sans comprendre les troupes de l'Empire, les deux puissances

alliées ont 164 bataillons et 302 escadrons de plus que le roi de Prusse.

M. Desgranges vint demander ici samedi dernier l'ordre du Roi, de la Reine et de toute la famille royale pour l'heure d'une audience publique aux États d'Artois. La province d'Artois a été si touchée de la bonté que le Roi a bien voulu avoir pour elle en voulant que le prince nouveau né portât ce nom, qu'elle a cru devoir faire une députation pour marquer sa reconnoissance. Quoique le crime d'un seul scélérat ne puisse faire aucun tort réel à tant de sujets fidèles, la province étoit affligée d'avoir donné naissance à un tel monstre. La grâce que le Roi leur fait aujourd'hui a été sentie bien plus vivement par cette raison. Quoiqu'il soit dans l'usage ordinairement de ne haranguer que le Roi, ils ont désiré dans cette occasion-ci que la Reine et la famille royale fussent instruits des sentiments dont ils sont pénétrés. C'est M. l'évêque de Saint-Omer (Montlouet) qui a porté la parole. Ils ont eu aujourd'hui audience de M^me^ la Dauphine dans son lit. Ils ont donné une botte d'or au S^r^ Jarre accoucheur, deux flambeaux d'argent à la garde et 100 louis à la nourrice.

Le Roi vient d'accorder une grâce considérable à M. le maréchal de Belle-Isle. Je crois avoir déjà marqué que voulant donner des marques particulières de bonté à un général qui en est aussi digne par son attachement à la personne du Roi et à l'État que par ses lumières, il lui fit plusieurs questions il y a trois ou quatre ans sur la situation de ses affaires. M. de Belle-Isle lui dit qu'elles n'étoient pas bonnes et qu'il devoit environ 1,200,000 livres (1); que la plus grande partie de cet argent avoit été employé pour le service de S. M.; qu'il avouoit cependant qu'il y en avoit environ un quart qu'il avoit donné

(1) Ce ne sont pas des dettes criardes mais à contrats de constitution. (*Note du duc de Luynes.*)

à son plaisir par les ouvrages qu'il avoit fait faire à Bizy. Le Roi paroissant disposé à lui accorder quelque grâce en pension ou gratification, M. de Belle-Isle le supplia de vouloir bien ne point songer à pareils bienfaits, ajoutant qu'il y avoit tant d'officiers dignes de récompense et que S. M. avoit tant d'autres dépenses à faire, qu'il se reprocheroit à jamais d'avoir profité à leur préjudice des grâces que S. M. vouloit lui faire; mais qu'il pourroit se présenter quelque occasion qui lui seroit avantageuse sans être à charge ni au Roi ni à l'État; qu'il lui demandoit la permission d'en raisonner avec M. de Machault, alors contrôleur général. Le Roi y consentit et en parla lui-même à M. de Machault. Il se présenta dans le même temps une occasion qui paroissoit favorable. On connoît le commerce immense de la ville de Marseille qui s'étend dans toutes les parties du monde. Cette ville, quoique grande, n'a pas encore assez de bâtiments pour loger tous ceux tant François qu'étrangers qui voudroient s'y établir pour le commerce; il s'y trouve un espace d'environ 100 arpents de très-mauvais terrain et qui n'est d'aucun usage. Une compagnie se présentoit pour mettre ce terrain en état d'y bâtir des maisons, et le profit de cet établissement auroit été si considérable qu'elle se trouvoit en état de donner à M. le maréchal de Belle-Isle, une grande somme d'argent qui lui auroit servi à payer ses dettes et une grande augmentation de revenu. L'examen de ce projet demandoit beaucoup d'informations; elles furent faites avec soin; le projet fut approuvé par un grand nombre de gens sages, mais il y eut des oppositions, et enfin on y forma tant d'obstacles qu'il ne put réussir. Il s'en est présenté un autre depuis pour la fourniture du salpêtre qu'on auroit donnée à 10 francs la livre, au lieu qu'il coûte au moins 20 francs. Les difficultés qui se sont présentées ont encore obligé de renoncer à cette proposition. Il vient enfin de se trouver un autre moyen qui ne produira pas si

promptement la libération des dettes de M le maréchal de Belle-Isle, mais qui doit lui faire une augmentation considérable de revenu. Toutes les matières d'or et d'argent qui entrent en lingots dans le royaume ne peuvent être portées aux monnoies qu'elles n'aient été auparavant affinées, c'est-à-dire portées au titre où elles doivent être. Cet affinage ne se fait que dans les seules villes de Paris et de Lyon. Une compagnie étoit chargée de ce détail et pour en obtenir le privilége avoit donné 660,000 livres d'argent. Le Roi étant le maître de rentrer dans ce droit toutes et quantes fois en remboursant la finance, a donné à M. le maréchal de Belle-Isle la permission de faire ce remboursement, et en conséquence de profiter de tout le bénéfice qui en revenoit à ceux qui l'avoient entrepris. Cet arrangement fut fait dans le dernier travail du Roi avec M. de Moras, avant qu'il remît la place de contrôleur général. M. le maréchal de Belle-Isle remboursera les 660,000 livres et se charge de tous les établissements nécessaires en pareil cas, ce qui est encore un objet de 160,000 livres. Il auroit peu de bénéfice à espérer, s'il n'étoit question que de l'affinage de Paris, qui ne peut guère être évalué dans le moment présent qu'à 40,000 livres de rente ou environ; mais celui de Lyon vaut au moins autant et n'exige pas les mêmes dépenses. Il y a des gens qui prétendent que c'est un objet de 40,000 écus de rente; M. le maréchal de Belle-Isle croit jusqu'à présent qu'il y gagneroit beaucoup si on lui en donnoit 80,000 livres de rente. M. le maréchal de Belle-Isle n'a voulu accepter ce bienfait du Roi qu'à condition que les droits d'affinage seroient diminués d'un cinquième. Son nom ne paroît point dans cet arrangement. Le Roi, par édit du mois d'août, a supprimé les six charges d'affineurs, dont deux à Paris et quatre à Lyon. Deux hommes seulement prennent ces six charges; l'un est le S^r^ Hermant, qui a payé pour les deux charges de Paris 220,000 livres, et le S^r^ Bétrix 440,000 livres

pour les quatre charges de Lyon. Ces deux hommes n
font que prêter leur nom et donnent une contre-lett
à M. le maréchal de Belle-Isle où ils reconnoissent qu'i
n'ont nulle part à ce payement et que tout a été four
de ses deniers. Depuis cet arrangement, l'affinage
Paris a été affermé 40,000 livres; à l'égard de celui
Lyon, on ne croit pas qu'il soit avantageux de l'afferm
présentement, d'autant plus qu'il augmentera consid
rablement si l'on peut parvenir à détruire, ou au moi
à diminuer, la contrebande excessive qui se fait en
genre à Trévoux dans la principauté de Dombes (1).

---

(1) Il y a déjà quelque temps que M. le maréchal de Belle-Isle a obte
une autre grâce du Roi. C'est une somme de 400,000 livres une fois pa
sur le produit des salines. Il y en a cinq dans la Franche-Comté ou dans
Lorraine, qui sont Dieuze, Château-Salins et Salins, lesquelles sont toutes de
affermées au même fermier. Il y en a encore deux autres, dont Rozières
est une, qui ne sont point comprises dans cette ferme générale; elles s
actuellement en régie parce qu'on ne peut pas en connoître la valeur fix
cette valeur variant à tout moment par le mélange de l'eau douce avec l'
salée. On travaille actuellement à Rozières à empêcher cette communicati
et c'est le Sr Gauthier, dont j'ai parlé ci-devant dans ce journal, qui,
qualité de régisseur, est chargé de ce travail, conjointement avec des in
nieurs du Roi. Ce n'est donc dans le moment que sur les trois premières d
j'ai parlé que porte le bail général. Ce même Sr Gauthier et quelq
autres ont proposé à M. le maréchal de Belle-Isle un projet, qui a été accep
pour diminuer la consommation du bois nécessaire aux salines, et ce projet
une idée fort simple. On employoit à cet ouvrage des espèces de chaudiè
ou bassins de feu d'un certain diamètre et assez profonds; on a augme
beaucoup le diamètre de ces chaudières et on en a diminué la profondeur,
sorte qu'elles contiennent une beaucoup plus grande quantité d'eau salée d
les parties aqueuses s'évaporent plus aisément, la profondeur étant mo
grande, et la même quantité de bois qu'on employoit fait un effet plus q
double pour l'évaporation. C'est à peu près la même méthode que l'on v
employer tous les jours dans les poêles qui communiquent leur chaleur da
plusieurs chambres par le moyen de différents tuyaux sans que le feu s
plus considérable. Cet arrangement diminuant la grande consommation
bois est avantageux pour le Roi et pour le pays. Le Roi est obligé de fourn
le bois, et la consommation en étoit si immense, que pour y suffire on obl
geoit les particuliers à vendre leur bois contre leur volonté. Les fermier
trouvent aussi un grand bénéfice par la quantité de sel de plus qu'ils sont
état de faire. C'est sur ce bénéfice que, du consentement du Roi, ils se son

des gardes, et M. le maréchal de Thomond a eu
nandement de Languedoc.
duc de Duras a prêté serment pour la charge de
r gentilhomme de la chambre.
ant les nouvelles de Silésie, les armées autri-
es et prussiennes étoient en présence; il y avoit
de petites escarmouches entre les troupes légères
et d'autre, ce qui fait croire que l'on pourroit
ncessamment des nouvelles d'une bataille.
endredi 21, *Versailles*. — Les mouvements de

---

ndant leur bail de payer 400,000 livres à M. le maréchal de Belle-
il en ont déjà payé 220,000 livres.
Belle-Isle me contoit à cette occasion que les idées les plus simples
t quelquefois n'être pas venues dans l'esprit des gens les plus sa-
es plus expérimentés; qu'il en fut témoin lorsqu'il alla faire le siége
ch. Tous les ordres étoient donnés pour que les troupes destinées
rrivassent devant la place. Elles devoient passer à telle heure sur
bateaux, et M. de Belle-Isle étoit parti quelques heures après elles et
es trouver de l'autre côté du pont. En arrivant on lui dit qu'il n'y
re rien de passé; qu'il avoit manqué trois bateaux pour achever
u'on en avoit bien trouvé trois, mais qu'ils étoient trop hauts;
ailloit actuellement à les couper et que cela demandoit quelque
du Brocard, officier d'artillerie, vif, intelligent et capable, étoit
Belle-Isle; il alla examiner cet ouvrage et dit fort naturellement
eurs et aux autres officiers qui faisoient travailler au pont, qu'il ne
t pas comment ils n'avoient pas imaginé un remède prompt pour
la hauteur des trois bateaux. Il assura en même temps M. le ma-

l'armée de M. de Richelieu aux environs d'Halberstadt ont donné occasion de remarquer un lieu voisin de cette ville dont on se souviendra longtemps par l'événement de la prise de M. de Belle-Isle. On sait que ce lieu s'appelle Elbingerode (1). M. de Belle-Isle me contoit à cette occasion une anecdote singulière. Ce fut après la capitulation de Fribourg qu'il partit pour se rendre auprès du roi de Prusse, chargé de commissions importantes. Il alla d'abord à Francfort trouver l'Empereur Charles VII pour prendre ses dernières instructions. Il vouloit aller par la route la plus courte qui est la Saxe; l'Empereur lui dit qu'il avoit des raisons particulières pour qu'il ne prît pas cette route et lui en donna une qui passoit par Elbingerode. Le roi de Prusse n'avoit pas moins d'impatience de voir arriver M. de Belle-Isle, que M. de Belle-Isle en avoit lui-même de l'aller trouver. M. de Belle-Isle avoit écrit au ministre que le Roi avoit auprès du roi de Prusse dans ce moment, pour qu'il demandât au roi de Prusse quelle étoit la route qu'il devoit suivre pour se rendre auprès de lui. Il ne lui parloit point de celle que l'Empereur lui avoit donnée; le roi de Prusse lui envoya la même route aussi exactement conforme que si elle eût été copiée sur celle de l'Empereur. M. de Belle-Isle passa à Cassel et y vit le prince Guillaume; il s'informa encore à ce prince sur la route meilleure à tenir pour Berlin; le prince Guillaume lui donna encore la même route, quoiqu'il n'eût point connoissance de ce qu'avoit pensé l'Empereur, ni le roi de Prusse. Le prince Guillaume lui dit seulement qu'il passeroit à la vérité sur un petit terrain dépendant de Hanovre, mais que cet espace étoit fort court et que c'étoit au milieu d'une plaine où les gens à cheval qu'il menoit avec lui pourroient aisément apercevoir, et de loin, s'il paroissoit quelqu'un de suspect. Il est cependant vrai

(1) A cinq lieues au sud-ouest d'Halberstadt.

l'Elbingerode est de la souveraineté de Hanovre, et il y a que la seule maison de la poste qui appartienne au i de Prusse; il l'a prise à bail emphytéotique. M. de elle-Isle, avant de se rendre à Elbingerode, avoit couché ns une abbaye qui est entre Duderstadt et Elrick; il étoit détourné d'une demi-lieue pour aller à cette abaye et pour éviter un mauvais gîte. Le prieur de l'abaye le reçut très-bien et s'étant informé à ses gens elle étoit la route qu'il comptoit tenir, il parut ne point prouver que ce fût par Elbingerode croyant qu'elle uvoit être suspecte; il proposa un chemin plus sûr, i ne détournoit que d'une ou deux lieues; le valet de ambre ne dit rien à M. de Belle-Isle de cette observan du prieur, et il ne l'a su que longtemps après. Je ois avoir déjà marqué que le bailli d'Elbingerode n'ait aucun ordre; il n'agit que par zèle pour son souvein et il en fut bien récompensé. Il auroit pu s'en uver mal dans les circonstances présentes, s'il y avoit core été; mais on a su qu'il étoit mort. M. de Belle-Isle pris le 24 de décembre 1744; il fut conduit avec une orte qui le gardoit à vue jusqu'à Osterode, où il y oit une garnison hanovrienne dont le commandant lui ndit toutes sortes d'honneurs et de respects; il lui nna un mauvais dîner le lendemain, et non-seulent il ne voulut jamais se mettre à table avec lui, mais même s'asseoir. Les lettres qu'il fallut écrire en Anterre, le temps des réponses et de l'arrivée de M. Bing ur le transport, firent que M. de Belle-Isle n'arriva Angleterre que le 23 ou le 24 février 1745. M. le duc Newcastle étoit alors ministre des affaires étrangères. de Belle-Isle ne craignoit point qu'on pût rien découir par ses papiers; il avoit eu la précaution de déchirer ux qui étoient dans sa poche dans le chemin d'Elbinrode à Osterode sans que le bailli hanovrien qui étoit côté de lui s'en aperçût. Arrivé à Osterode, il avoit mandé sa cassette qui étoit sous le siége de sa voiture,

et ayant employé un peu le ton d'autorité pour se défaire des deux officiers qui le gardoient à vue, il avoit fermé sa porte au verrou et brûlé peu à peu avec précaution dans un poêle tous les papiers de ses portefeuilles; mais il avoit tout droit de se plaindre, et il ne le laissa pas ignorer à M. de Newcastle. Il lui manda qu'il ne voyoit pas à quel titre il pouvoit avoir été arrêté; qu'il ne pouvoit croire qu'un membre de l'Empire eût fait arrêter dans l'Empire même un ambassadeur muni des pouvoirs de l'Empereur, avec qui ni Hanovre, ni l'Angleterre, n'étoient en guerre; que si c'étoit comme maréchal de France, il y avoit un cartel et qu'il devoit être renvoyé en payant sa rançon. La réponse de M. de Newcastle fut qu'il n'y avoit point de cartel. M. de Belle-Isle lui écrivit et lui prouva de la manière la plus claire et la plus précise la vérité de ce qu'il avoit avancé sur le cartel. M. de Newcastle lui répondit deux jours après qu'il convenoit qu'il avoit tort et qu'il s'étoit informé du cartel, qu'il y en avoit un réellement, mais que le roi d'Angleterre lui avoit dit que M. de Belle-Isle n'étoit pas dans le cas du cartel. Nouvelle réponse de M. de Belle-Isle pour faire voir la fausseté de ce raisonnement. M. de Newcastle ne répondit point par écrit; mais quelques jours après il envoya à M. de Belle-Isle un homme aussi considérable en Angleterre pour le commerce d'argent que M. de Montmartel l'est en France. Cet homme lui expliqua que M. de Newcastle n'avoit pas voulu lui écrire, n'ayant que de mauvaises raisons à lui dire en réponse des siennes; que le fait étoit qu'on le regardoit comme un homme trop considérable pour qu'on voulût le laisser en liberté pendant qu'on travailloit à l'élection du grand-duc, et qu'on étoit bien persuadé, s'il étoit libre, qu'il s'opposeroit de tout son pouvoir à cette élection; qu'ainsi il ne devoit songer à sa liberté qu'après que l'élection seroit faite. Il faut observer que l'empereur Charles VII étoit mort dix ou douze jours au plus

rès que M. de Belle-Isle eut été pris. Il aimoit M. de lle-Isle et lui avoit de grandes obligations. Outre cela, sentoit de quelle importance il étoit pour lui que la mmission pour Berlin fût exécutée. Il avoit la goutte x genoux quand il apprit l'aventure d'Elbingerode; fit un grand cri, et cette nouvelle fit une telle révolu- n que la goutte remonta et fut la cause de sa mort. de Belle-Isle n'eut sa liberté qu'au mois d'août; il ar- a à Calais le jour de Saint-Louis. Il y trouva M^me^ la réchale de Belle-Isle, et y ayant reçu ordre d'aller ndre le Roi à l'armée, il se rendit de Calais à Gand, M. de Séchelles vint le prendre.

Je n'ai point marqué les grâces que le Roi a accordées M^me^ la maréchale de Mirepoix. Elle a 20,000 livres de nsion, savoir 12,000 livres sur le commandement de nguedoc et 8,000 livres sur le trésor royal. Elle a tre cela 10,000 livres de douaire et environ 35,000 li- es de rente de son bien.

J'appris hier que le Roi a donné à M. le duc de ras l'appartement de M. le duc de Gesvres. On y ajoute ui de M. Jarre qui est à côté; on l'accommode pour re un appartement à M. de Duras; celui de M. de Ges- s sera pour M^me^ de Duras.

Du samedi 22, *Versailles*. — Les chevau-légers revin- t mercredi dernier d'Arpajon, où ils avoient été en at- dant de nouveaux ordres; ils vinrent se ranger en ba- lle dans la grande cour, derrière la garde suisse, sui- t l'usage ordinaire. Ils viennent toujours apporter rs étendards qui sont déposés dans la chambre du . Le Roi étoit près de revenir de la chasse, et la garde t à son poste, les armes à terre. Elle prit les armes battit aux champs à l'arrivée des chevau-légers; t l'usage et la règle. Les gendarmes arrivèrent le demain et prirent leur poste derrière les gardes fran- es. Les gardes ne prirent point les armes et ne irent point aux champs; ils n'avoient point été aver-

tis; ils n'étoient point rassemblés et leurs armes étoient aux faisceaux. Dans cette position ils ne doivent aucuns honneurs.

Le premier soin des chevau-légers en arrivant a été de s'occuper d'une fête qu'ils ont voulu donner pour la naissance de M^gr le comte d'Artois. Il étoit juste qu'une troupe de la maison du Roi, commandée par le gouverneur de la province d'Artois (1), marquât sa joie d'un fils de France de ce nom. Toute la troupe, officiers supérieurs et inférieurs, chevau-légers, même les surnuméraires, ont voulu y contribuer. La fête étoit une illumination, un feu d'artifice et un bal; elle commença hier au soir et le bal a duré jusqu'à sept heures ce matin. On dansoit en haut dans la salle des exercices; elle étoit assez grande pour qu'il y eût quatre et cinq danses en même temps. Il y a eu beaucoup de monde, très-bonne compagnie, et un grand ordre, une quantité immense de rafraîchissements de toute espèce. Les officiers et chevau-légers, même les plus jeunes, ont été tous occupés à servir les dames et n'ont pas songé à danser, quoique le bal eût commencé dès huit heures; cependant à l'arrivée de M^me de Marsan et de M^lle de Soubise, M. d'Esquelbec, comme commandant, a dansé un menuet avec M^lle de Soubise. La compagnie avoit eu l'attention de se séparer en plusieurs troupes de cinq ou six, le jeudi et le vendredi, d'aller chez toutes les dames d'honneur et les instruire de leur fête, et de les prier d'en rendre compte aux princesses auxquelles elles sont attachées. Ils ont été aussi chez toutes les dames, et tout le monde a été très-content de leurs politesses et de leur attention.

Du mercredi 26, *Versailles.* — J'ai oublié de marquer la mort de M. le marquis de Louvois; il n'avoit que dix-huit ans. J'ai déjà parlé de lui à l'occasion de la

(1) Le duc de Chaulnes.

x, père de M. le maréchal d'Estrées d'aujourd'hui.
de Courtenvaux avoit épousé M^lle^ d'Estrées, sœur
de Tourbes et de M. le maréchal d'Estrées qui
pousé M^lle^ de Noailles et qui est mort sans enfants;
M. de Louvois qui vient de mourir étoit neveu à la
de Bretagne de M. le maréchal d'Estrées d'aujour-
et M. le maréchal d'Estrées d'aujourd'hui, par sa
est propre neveu de feu M. le maréchal d'Estrées.
e Conflans, lieutenant général de marine, et M. de
r, gouverneur général des îles du Vent, étoient
nt-hier; ils firent leur cour au grand couvert et
leur parla beaucoup. Ce sont deux officiers distin-
ans leur corps, et S. M. traite toujours avec bonté
nction les officiers de marine dont il a autant de
'être content.
ui vient d'arriver à M. de Béjar fait ici beaucoup
it depuis deux ou trois jours, et il semble que l'on
t porter un jugement que l'on ne soit plus instruit,
sera peut-être difficile (1). M. de Béjar, qui n'a pris

) *Extrait d'une lettre de Madrid du* 14 *novembre* 1757.

aire de M^me^ de Béjar consiste en ce que par une antipathie qu'elle
s eue pour son mari, et qu'elle n'a pu vaincre après vingt-quatre ans
ge, sans qu'il se soit cependant passé aucune scène de celles qui

ce nom que depuis la mort de son père, s'appeloit Bella-Cazar. Il est dans la grande dévotion. Il épousa le 1er mars 1733 la fille aînée de M. le prince de Pons, sœur de Mme la princesse de Turenne. Il a toujours bien vécu avec elle et s'est occupé à la rendre heureuse; mais ce qui est très-singulier, c'est que quoique couchant dans le même lit avec elle, il n'a jamais usé des droits du mariage quoiqu'elle soit d'une figure très-agréable. On prétend que c'est par un principe de dévotion, qui assurément seroit très-mal oi qu'il en soit, après un si long espace de voulu exercer ses droits; il faut supposer que lus sages et plus éclairés l'y ont déterminé. Mme d n'y a pas voulu consentir et s'est retirée dans u de campagne où elle a vécu dans la plus gra . Elle est dame du palais de la reine d'Espagne. la reine d'Espagne, instruits de la situation de Mme Béjar, paroissent avoir pris son parti. Le cardinal doue s'est mêlé de cette affaire; elle a été portée a e, et il est arrivé une bulle du Pape qui casse le mari e et le déclare nul. On prétend que M. de Béjar songe à se remarier et à épouser Mlle d'Arizza qui n'a que douze ans. La bulle du Pape est ici entre les mains de M. l'évêque de Digne.

L'expédition des Anglois bornée à l'île d'Aix a donné occasion à plusieurs vers et chansons. On trouvera ci-après ce qui m'a paru être le meilleur à garder. Le retour en Angleterre ne s'est pas fait sans de grandes huées de la

---

palais, la fait nourrir par sa bouche, et son appartement n'est rien moins que celui de M. le duc d'Albe, grand-maître, qui est depuis le mois de mai dans ses terres par permission pour rétablir sa santé. La dame y entre mercredi en revenant d'une terre de son précédent mari dans laquelle elle est depuis près de deux ans. Je ne sais si son séjour au palais sera long. Elle a beaucoup d'esprit, des amis, et est assez du goût de la Reine; elle pourroit bien jouer un rôle. Il se peut faire aussi qu'au bout de quelques mois elle retournera en France; c'est ce que le temps seul peut nous apprendre. Mais à l'égard des circonstances qui concernent le palais, peu de personnes les savent; elles surprendront bien des gens, et surtout M. le duc d'Albe. »

des peuples; elles ont été poussées au point que les vants ont pris le parti, pour couvrir leur embarras, crier aussi fort que les autres. On voit par les nou- s d'Angleterre que ceux qui ont eu part à cette expé- n font tout ce qu'ils peuvent pour prouver qu'ils ont point été; ils disent qu'on les prend pour d'au- et qu'ils ne sont point sortis d'Angleterre.

Or, écoutez ce qu'avec cent vaisseaux
Font en dix jours deux amiraux.
Se montrer en bon ordre aux gens de la Rochelle,
Prendre une île déserte et raser un donjon,
Que tout Londres à l'unisson
Va nommer une citadelle,
Boire le vin de deux ou trois pitauts,
Piller une église, un village,
Laisser deux sacs pour le dommage,
Rentrer enfin dans les bateaux,
Mettre à la voile et bon voyage;
Voilà ce qu'avec cent vaisseaux
Font en dix jours deux amiraux.

Reine a été aujourd'hui à Saint-Louis de Saint-Cyr er le voile blanc à M^lle^ Cousin de la Tour-Fondue; a été élevée dans cette maison. On dit qu'elle est de et bien faite. M. l'évêque de Laon a suivi la Reine abit court. M. l'évêque de Chartres a fait la cérémonie. eine y a entendu la messe et ensuite le sermon du Héricourt, théatin, qui n'a point fait de compliment. eine apparemment lui avoit fait dire qu'elle n'en vou- point. La Reine n'avoit dans son carrosse que M^me^ de nes, M^me^ la duchesse de Boufflers et M^me^ la comtesse ramont; il n'y avoit personne dans le second carrosse. eine est partie après onze heures et n'est revenue ici deux heures.

Roi est à Choisy depuis lundi et ne revient ici vendredi.

u jeudi 27, *Versailles.* — J'ai marqué ci-dessus que Berryer a été nommé pour entrer au conseil de

dépêches avec M. Gilbert. La place de lieutenant de police ne pouvant s'accorder avec l'assiduité que demande le conseil de dépêches, M. Berryer a donné sa démission, et le Roi a nommé pour le remplacer dans la police M. Bertin, intendant de Lyon. L'intendance de Lyon n'est pas encore donnée; elle paroît destinée à M. de la Michaudière, intendant d'Auvergne, s'il veut l'accepter; il est désiré à Lyon; et en ce cas, l'intendance d'Auvergne sera vraisemblablement donnée à M. de Balinvilliers, maître des requêtes fort estimé.

Du vendredi 28, *Versailles.*— Le fameux M. de Réaumur est mort ces jours-ci à Paris; il avoit quatre-vingts ans. Il avoit un cabinet d'histoire naturelle extrêmement riche et digne de curiosité. Outre cela, M. d'Ons-en-Bray lui avoit laissé la jouissance sa vie durant de son admirable cabinet, dont il avoit donné la propriété à l'académie des sciences.

M^me^ la duchesse d'Aiguillon accoucha avant-hier d'une fille, après avoir été bien incommodée pendant sa grossesse et surtout à la fin. Elle a eu des garçons, mais ils sont morts. Elle avoit déjà une fille qui a environ douze ans.

Il paroît par les nouvelles de l'armée de M. de Richelieu, du 16 et du 17, que les premiers projets d'établissement pour les quartiers d'hiver sont suspendus, ce qui fait juger que ce ne sera qu'après l'arrivée de M. de Crémille que tout sera réglé. On croit être sûr que le roi de Prusse se retire du côté de Leipsick. Les nouvelles de l'armée de l'Impératrice-Reine en Silésie sont que Schweidnitz est investi. Le prince de Bevern, qui est sous Breslau, se trouve si pressé, qu'il demande du secours.

On n'a point encore de nouvelles certaines de ce que fait l'armée de M. de Soubise.

Il paroît très-certain que l'impératrice de Russie est très-mécontente du mouvement que fait le général Apraxin

ıcères, d'autant plus que son avantage réel se
ra à diminuer la puissance prussienne. On croit
r que M. Apraxin a reçu de nouveaux ordres et
porte en avant du côté de Memel.
loi est revenu ce matin de Choisy; il y retourne
mercredi; on y compte 26 voyages d'ici au ca-

président de Novion a vendu sa charge de prési-
mortier à M. de Bercy, son beau-frère.
pprend qu'un des généraux autrichiens est entré
erlin, et qu'il y a demandé 3 millions de contri-
s, mais ayant su qu'il marchoit un corps de trou-
ıssiennes au secours de cette ville, il a réduit cette
à 200,000 écus qui lui ont été payés. Cette ac-
s'est pas passée sans effusion de sang. Il y avoit
erlin 2 bataillons qui ont pris les armes; ils ont
maltraités, on leur a fait 400 prisonniers et pris
eaux. La reine de Prusse n'a eu que le temps de
er à Spandau.
undi 31, *Versailles*. — J'ai marqué que M. l'évêque
ns (Laval-Montmorency) avoit été nommé à l'é-
de Condom; cette nomination n'a été faite qu'en
uence de la démission qu'il a donnée au Roi de
é d'Orléans. Cette démission donne occasion au-

qui n'en dépend pas, c'est de renoncer à la juridiction spirituelle. Ils ne peuvent perdre cette juridiction que lorsque leur démission est acceptée à Rome, et elle n'est censée acceptée qu'après la préconisation ou même après la proposition de tel ou tel pour remplir le siége vacant; ou de l'évêque démis pour remplir un autre siége. Je dis préconisation ou proposition; cela ne fait la différence que d'un consistoire à l'autre, et il y a différents sentiments sur cet article. C'est lorsque les bulles sont reçues que l'évêque acquiert la plénitude de pouvoir sur l'évêché auquel il est nommé; mais pour qu'il n'en conserve plus sur celui dont il se démet, ce ne peut être que par le consentement du Pape, comme il vient d'être expliqué, parce que c'est du Pape seul qu'il a reçu le pouvoir d'exercer la juridiction spirituelle, et que ce n'est par conséquent que par cette même autorité qu'il peut y renoncer. Qu'arrive-t-il donc, en pareil cas? Si les affaires de l'évêque qui s'est démis, ou quelque autre raison, l'empêchent de demeurer dans le diocèse, il donne des pouvoirs à des grands-vicaires ou même aux chapitres. Les chapitres, ordinairement fort empressés à exercer la juridiction dans les vacances, profitent volontiers de toutes les occasions; cependant ils n'en ont réellement le droit que dans le cas de vacance par mort ou par démission de l'évêque acceptée par le Pape; car dans tout autre cas, comme d'une absence longue qui paroîtroit un abandon du diocèse, d'une maladie qui mettroit l'évêque hors d'état de gouverner, ou autre semblable, l'administration spirituelle va de droit au métropolitain. M. l'évêque d'Orléans, fatigué de l'indisposition des esprits qu'il n'a que trop éprouvée à Orléans, ne voulant point exposer au même sort des grands-vicaires sur lesquels il pourroit compter, et craignant que le chapitre, s'il agissoit en son nom, ne se conduisît pas suivant ses intentions, a cru apparemment qu'il étoit plus court de renoncer à toute juridiction, et qu'il le

NOVEMBRE.

les armées. — Nouvelles diverses de la Cour. — Détails sur les
nts de l'armée du maréchal de Richelieu depuis le 13 septembre
les de l'armée de M. de Soubise. — Renforts envoyés au prince
e par le maréchal de Richelieu. — Premiers mouvements du roi
e contre l'armée du prince de Soubise et l'armée des Cercles. —
de la flotte anglaise. — Premières nouvelles de la bataille de
— Notice biographique sur dom Calmet. — Nouvelles de la ba-
losbach. — Prisonniers de guerre en Angleterre. — Mort de l'in-
ortugal don Antoine. — Mariage de M. Le Franc avec Mme Dufort.
novriens n'exécutent pas la convention de Closter-Severn. — Le
de Richelieu retourne dans le Hanovre. — La convention de
vern conclue par trois personnes qui n'avaient pas de pouvoirs;
e cet acte. — Démission de la duchesse d'Antin. — Capitulation
ldulitz. — Nouvelles de la flotte de M. Dubois de la Mothe. —
Grand-Seigneur. — Nouvelles diverses de la Cour. — Détails sur
gne de M. Dubois de la Mothe. — Mort de l'électrice de Saxe.
les de l'armée du maréchal de Richelieu.

rcredi 2, *Dampierre.* — Ce fut hier M. l'évê-
aint-Omer (Montlouet) qui officia. La quêteuse
de Narbonne, qui est attachée à Madame In-
sait que les dames craignent toujours d'être
pour la quête ; mais elles auront de la tranquillité
d'ici à la Chandeleur, parce que Madame In-
it à Mme de Luynes qu'elle désiroit que ses trois

On trouvera ci-après les nouvelles de la position de nos armées.

Position de l'armée de M. de Soubise, du 18 octobre.

Le corps de l'armée est toujours à Langensalza (1) et les corps détachés dans leur même position.

M. le duc de Broglio doit être arrivé avec son corps de renfort à Mulhausen (2), dans laquelle position il est à portée de se joindre à M. de Soubise parce qu'il n'y a qu'une marche entre ces deux différentes positions. Cette jonction paroît d'autant plus certaine que l'armée du roi de Prusse s'est repliée de Buttelstedt (3), où elle étoit, à Eckartsberg (4), ainsi que le corps de troupes qui étoit à Naumbourg (5) aux ordres du prince Maurice d'Anhalt-Dessau, qui s'est aussi replié en arrière entre cette ville et Weissenfels (6); ce qui annonce une retraite de la part des Prussiens vers Leipsick en côtoyant la Saale.

Les deux armées autrichienne et prussienne étoient du 2 au 3 octobre en présence et à une demi-lieue de France l'une de l'autre, près de Breslau, n'étant séparées que par le ruisseau de Lohe, dont les troupes légères des deux armées gardent les bords et se canonnent et fusillent. L'armée impériale a sa droite au village de Strochawitz et sa gauche à la hauteur de Marchwitz, ayant Lissa derrière elle.

L'armée prussienne a sa droite à Cosel et sa gauche au village de Kleinmachber et Breslau derrière elle.

L'armée des Russes s'est repliée à Tilsit, où elle est arrivée le 23 septembre, et celle des Prussiens aux ordres de M. de Lehwald, en le suivant, étoit le 23 à Georgenbourg de l'autre côté du Pregel.

Du 24 octobre. — Les troupes du Roi qui composent l'armée de M. de Soubise, y compris le renfort ainsi que celles de l'Empire aux ordres de M. le prince de Hildburghausen, sont en pleine marche pour se porter en cantonnement, savoir les premières à Naumbourg, où elles joindront M. le prince de Soubise qui y est arrivé avec deux brigades de cavalerie et 12 compagnies de grenadiers. Les troupes de l'Empire arriveront à Schkœlen (7), où M. le prince de Hildburghausen est aussi

(1) A deux lieues et demie au nord de Gotha.

(2) A près de quatre lieues au nord de Langensalza.

(3) A trois lieues au nord de Weimar.

(4) A quatre lieues et demie à l'est de Buttelstedt.

(5) Ville sur la Saale au confluent de l'Unstrutt, à sept lieues et demie au sud-ouest de Leipsick.

(6) Ville sur la Saale à deux lieues et demie au nord-est de Naumbourg.

(7) A trois lieues et demie au sud de Naumbourg.

arrivé avec un détachement. On compte que toutes les troupes devoient être arrivées à hauteur de ces deux endroits à la fin du mois d'octobre.

Les corps avancés de MM. de Saint-Germain, London, Czezeny, sont à Pegau vers Leipsick. M. le comte de Mailly avec son détachement est à Plossen. M. le comte de Lorges a passé l'Unstrutt à Freybourg pour se porter vers Mersebourg, où le maréchal de Keith s'est retiré avec un corps.

Les troupes de Fischer sont auprès de Halle, et M. de Turpin a été détaché par M. le maréchal de Richelieu pour se porter sur Bernbourg.

Le corps d'armée du roi de Prusse est à Leipsick, et l'on croit qu'il doit se porter sur Torgau, où est M. le prince d'Anhalt-Dessau.

Du vendredi 4, Dampierre. — Le fils aîné de M^me^ de Bassompierre est mort de la petite vérole à l'armée; il paroissoit avoir environ vingt ans.

Extrait d'une lettre de Versailles, du 6.

M. de Soubise prend ses quartiers d'hiver.

M. le duc de Saint-Aignan a demandé aujourd'hui l'agrément de son mariage avec M^lle^ Turgot. Le mariage se fera mercredi 9; immédiatement après le mariage ils iront à une terre qui s'appelle le Tremblay auprès de Pontchartrain, où ils resteront quelques jours; ensuite la présentation.

Le Roi ayant donné l'abbaye de Cluny à M. l'archevêque d'Alby, a demandé en même temps à ce prélat de donner le prieuré de la Charité à M. l'abbé comte de Bernis (car c'est ainsi qu'on l'appelle); il a attendu que ses bulles fussent arrivées pour déclarer sa nomination, et il les a apportées ce matin au Roi. Ils ne sont point venus chez la Reine. Ce bénéfice vaut 18 ou 20,000 livres de rente et a beaucoup de collations.

M. le bailli de Saint-Simon prend congé ce matin pour aller à Malte, où il espère être élu grand-maître. Il y a plusieurs grandes croix qui l'ont appelé dans la crainte que ce ne fût le bailli de Tencin qui a aussi des partisans. Le grand-maître n'est pas mort.

Les nouvelles du Pape n'étoient pas bonnes jeudi; il a été saigné et avoit de la fièvre.

M. de Langeron va commander à Bordeaux à la place de M. le maréchal de Thomond.

Du mardi 8, Dampierre. — Il y a quelques jours que M. de Courson, exempt des gardes du corps, mourut à

Paris de la petite vérole. Il étoit fils de feu M. de Courson et de Mlle de Villacerf. Il avoit environ vingt-cinq ans. Il n'étoit point marié. Il a un frère et une sœur qui ne sont mariés ni l'un ni l'autre.

Du jeudi 10, *Dampierre.* — M. de Bauffremont vient d'être décoré d'un nouveau titre. On trouvera ci-après la copie d'une lettre qu'il vient d'écrire à Mme de Luynes.

D[illegible]berstadt, du 31 *octobre* 1757. — Madame, mon service n'[illegible]'empêchant de pouvoir avoir l'honneur de vous prier de me faire [illegible] mon r[illegible]eine, j'ai l'honneur de vous supplier de vo[illegible] bien l[illegible] grâce que l'Empereur m'a accordée, avec la permi[illegible]rmant dans la personne de mes frères et dans la mienne un[illegible]rince de l'Empire qui fut accordé en 1623 par l'empe[illegible] à Charles-Emmanuel de Gorrevod, duc de Pontdev[illegible]s à l'extinction de cette maison ont été adjugés à l[illegible]enn[illegible]scendante de la fille aînée, sous la condition d'e[illegible]dre [illegible]s armes aux nom et armes de Bauffremont. Le roi m'a [illegible]conséquence de m'appeler le prince de Bauffremont, et [illegible]titre que je vous supplie de vouloir bien me mettre aux pied[illegible]. et faire agréer à la Reine mes très-humbles remercîments. L[illegible]ques de bonté que vous avez bien voulu me donner, Madame, en[illegible]utes occasions, me font espérer que vous voudrez bien vous intéresser à cette distinction, et recevoir les assurances du plus profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

LE PRINCE DE BAUFFREMONT.

On trouvera ci-après la suite des nouvelles qui me sont venues de l'armée du Bas-Rhin.

De Verden, du 13 *septembre* 1757. — Le roi de Prusse vient au-devant de M. le prince de Soubise, qui a envoyé aujourd'hui un courrier à M. le Maréchal par lequel il lui mande que le roi de Prusse n'est plus qu'à dix lieues de lui et qu'il a passé la Saale. Il y a apparence que le roi de Prusse ne savoit point la capitulation des Hanovriens et que sa marche n'étoit que pour les rassurer. Nous allons montrer une tête du côté de Brunswick ; mais avant que ce projet puisse s'exécuter le roi de Prusse se sera retiré, ou il aura donné un combat.

A Celle, le 18 *septembre.* — Voici ce que l'on mande de l'armée de M. de Soubise du 13 :

Le roi de Prusse s'étant porté sur Erfurt, nous nous sommes retirés de Gotha, et nous irons demain à Eisenach prendre une position à

l'entrée des gorges, et l'on prendra toutes les précautions possibles pour se mettre à couvert d'insultes en cas que le roi de Prusse vienne nous attaquer comme il y a apparence. La citadelle d'Erfurt, dite Saint-Pétersberg, est occupée par 4 bataillons des Cercles ; le commandant a promis de tenir quinze jours ; en ce cas le roi de Prusse sera retiré.

Du 20, sans date du lieu ni du mois. — M. le marquis de Lusignan, colonel, a été détaché avec 500 chevaux en avant d'Osterwick. M. de Château-Thierry, capitaine dans Rohan-Rochefort, qui commandoit 200 volontaires est revenu avec 170 hommes. Deux officiers de cavalerie sont revenus avec de petits détachements sans avoir eu nouvelles de M. de Lusignan, ce qui fait craindre qu'il ne soit pris. Le prince Ferdinand a paru à Aschersleben-sur-Leine (1) avec une tête de 8,000 hommes. L'on va envoyer dès demain des troupes à Hornbourg-sur-l'Isle qui se porteront ensuite à Osterwick (2), poste assez bon. Fischer est détaché dans cette partie.

M. le Maréchal part le 22 pour Wolfenbuttel. La campagne recommence ; elle sera plus ou moins longue, selon ce qui se passera entre l'armée du roi de Prusse et celle de M. de Soubise.

Nous tirons des contributions du comté de Dauneberg et de la partie de Brandebourg qui est à la rive gauche de l'Elbe.

Au camp de Konig-Lutter, le 22 septembre. — Tout ce que nous avons appris ici, c'est que le roi de Prusse a fait un détachement de son armée de 9 à 10,000 hommes qu'il a envoyés à Halberstadt s'emparer des magasins que Fischer y avoit fait rassembler. Les troupes qu'on avoit mises pour la garde de ces magasins se sentant trop inférieures se sont retirées. M. de Lusignan, qui étoit en avant avec 500 hommes, a été surpris et enlevé. On prétend que le roi de Prusse lui-même étoit à la tête de cette expédition.

M. le Maréchal rassemble son armée entre Brunswick et Wolfenbuttel ; il fait marcher M. le duc de Chevreuse en avant jusqu'à Konigslutter, pour couvrir, le camp jusqu'à ce que l'armée soit rassemblée. Le duc de Chevreuse n'a plus que ses 4 régiments de dragons ; les escadrons de cavalerie et la brigade d'infanterie qu'il avoit à ses ordres rejoignent aujourd'hui l'armée à Brunswick. M. le Maréchal et tout son quartier général est allé aujourd'hui s'établir à Wolfenbuttel. On prétend qu'il y a toujours des hussards prussiens dans les

---

(1) La Leine est un ruisseau qui se jette à Aschersleben dans la Wipper, affluent de la Saale. Aschersleben est à dix lieues au sud de Magdebourg. La suite des mouvements de l'armée nous fait croire que l'auteur de la lettre se trompe et veut parler de Oschersleben, petite ville sur la Bode.

(2) Hornbourg ou Horneburg et Osterwick sont à quelques lieues au sud de Wolfenbuttel.

bois dont nous sommes environnés; ce qui nous mettra dans la nécessité d'être toujours alertes.

A Wolfenbuttel, le 24 septembre. — Une partie de l'armée va demain au camp d'Hachein à une demi-lieue [au N.] de Hornbourg, où le 26 M. le Maréchal se rendra. Le 27, arrivera ici la dernière division aux ordres de M. le marquis d'Armentières. Ainsi le 28, toute l'armée pourra être assemblée. Il y a eu 299 tant cavaliers que soldats de pris et 18 domestiques, un colonel, plusieurs capitaines et officiers suivant l'état qui a été envoyé du camp du prince Ferdinand.

L'on débitoit aujourd'hui, et c'est le ministre du duc de Brunswick, que le roi de Prusse repassoit l'Elbe, et que le prince Ferdinand quitteroit bientôt Halberstadt. Ce pays est la terre promise. L'on ne peut imaginer la quantité immense de seigle et de froment qui est dans ce pays-ci; nous en avons tiré immensément, et nous espérons en tirer davantage.

Le nouveau camp d'Hachein sera à une demi-lieue de Hornbourg sur une hauteur qui domine ce village; de là à Osterwick il y a 2 lieues; le canal est devant le camp.

M. le baron de Besenval est parti hier avec 1,000 hommes pour aller à Goslar, à environ 7 lieues d'ici; cette ville est sur la Gose. Autrefois les empereurs y tenoient leur cour.

Le canal commence à la ceuse Tempelhof et va jusqu'à Oschersleben (1); il a environ 11 lieues de long; il est très-marécageux.

A Wolfenbuttel, le 25 septembre. — M. le Maréchal part demain 26 pour aller au camp d'Hachein, où la plus grande partie de l'armée sera réunie; il doit marcher le 27 ou le 28 à Hornbourg, et le 29 à Halberstadt. M. le duc de Chevreuse doit arriver le même jour à Oschersleben sur le canal, et M. le marquis d'Armentières soutenir Fischer qui sera à Quedlinbourg, abbaye de chanoinesses, dont la sœur du roi de Prusse est abbesse.

M. de Lusignan a été pris à Egeln, sur la Bode, qui se jette dans la Saale, les hussards l'ayant tourné; il avoit 200 chevaux en avant.

Il y a toute apparence que le prince de Brunswick se retirera et que nous viendrons prendre nos quartiers d'hiver dont les troupes ont grand besoin.

M. le Maréchal a reçu nouvelle que les Suédois sont à Stettin; ils peuvent facilement aller à Berlin n'y ayant aucunes troupes dans le pays.

Du camp de Bornem, le 25 septembre. — Le roi de Prusse est celui qui nous occupe aujourd'hui. On envoie tous les jours des

(1) Oschersleben, sur la Bode, est entre Halberstadt et Magdebourg.

ou 300 hommes dans le château avec des vivres et des mu-
peuvent y tenir très-longtemps, parce que les fortifications
très-bonnes et en bon état, et qu'il est entouré d'un dou-
é fort large et rempli d'eau par un bras de l'Elbe. Nous
d'ailleurs maîtres d'un autre fort nommé Operchantz (?), qui
truit dans une île au milieu de l'Elbe, à peu près à la hauteur
sen (1).

la position dans laquelle il y a lieu de croire qu'on va bientôt
des quartiers d'hiver; on n'y sera pas fort à son aise, le pays
général fort mauvais, rempli de bruyères, de landes et de
point du tout de froment, peu de seigle; de l'avoine et des
à la vérité, mais en petite quantité, et le foin mauvais, les
étant trop humides, remplies de joncs et de grosses herbes. Du
Hanovre, la terre est fertile et les prairies excellentes.

mp de Schoning, le 28 septembre. — M. le Maréchal a fait
jusqu'ici M. le duc de Chevreuse avec les troupes qu'il com-
our couvrir son flanc gauche et inquiéter les ennemis s'ils pren-
chemin-ci pour se retirer à Magdebourg; mais ils en ont un
lus long à la vérité, mais beaucoup plus sûr; et il y a lieu de
ue c'est celui-là qu'ils auront pris s'ils se sont retirés; nous
ns encore aucune nouvelle.

lberstadt, ce 29 septembre. — L'armée est arrivée aujour-
lle est entièrement réunie sous Halberstadt, le camp à la ville
seau d'Holtzemme devant elle. M. d'Armentières va arriver à
de l'abbaye de Quedlinbourg; M. le duc de Chevreuse est à
, à Oschersleben sur la Bode; M. le marquis de Voyer en
l'armée à Gruningen, à 2 lieues d'ici.

nemis se sont retirés et ont campé hier à Wantzleben à 4
S.-O. de Magdebourg (2); on croit qu'ils sont aujourd'hui

Nous sommes partis le 11 de Closter-Severn, et le 29 l'armée est arrivée sous Halberstadt, ce qui fait 50 lieues (1).

A Halberstadt, le 2 octobre. — Voici la position de notre camp. L'armée a devant elle la ville d'Halberstadt et la rivière d'Holtzemme, la gauche appuyant à Gross-Quenstadt; le corps de M. de Voyer en avant à Gruningen; les hussards à Kroppenstedt avec des partis en avant ainsi qu'à Hamersleben; M. d'Armentières à Quedlinbourg, son camp appuyant sa droite à la ville, sa gauche à un ravin, ayant devant lui les deux bras de la Bode; M. le duc de Chevreuse en arrière des deux près de la Bode, tenant Oschersleben par des détachements; des communications tout le long de la rivière.

Le roi de Prusse est à Naumbourg sur la Saale; il est possible qu'il vienne de ce côté-ci. L'on va reconnoître un champ de bataille. On reconnoît des marches en cas que l'on en ait besoin. D'ailleurs, il y a apparence que nous resterons tranquilles, ce qui est avantageux, parce que nous ménagerons nos quartiers d'hiver, et que nous mangeons le pays du roi de Prusse.

Le roi de Prusse a donné ordre que l'on renvoyât tous les officiers qui ont été pris; ils sont arrivés aujourd'hui; M. le maréchal a bien reçu M. de Lusignan. On a gardé les soldats et cavaliers.

A Halberstadt, le 6 octobre. — L'on dit ici que le roi de Prusse est retourné à Erfurt et M. de Soubise à Eisenach. On envoie d'ici 20 bataillons et 18 escadrons dans la communication d'ici à Eisenach aux ordres de M. le duc de Broglio.

Troupes qui vont à Nordhausen et à Mulhausen dans la communication entre Halberstadt et Eisenach.

INFANTERIE.	*Bataillons.*	CAVALERIE.	*Escadrons.*
La Marine.	4	Saluces.	2
Mailly.	4	d'Escars	2
Provence.	2	Condé.	2
Reding.	2	Lameth	2
Salis.	2	La Reine.	2
Condé.	2	Lusignan.	2
Saint-Germain.	1	Bourbon-Busset. . . .	2
Royal-Pologne.	1	Bourbon-Prince	2
La Marck.	2	Beauvilliers	2
	20		18

(1) En 18 jours, soit à peu près trois lieues par jour.

el, 40 lieues; Francfort, 36; Mayence, 8; Sarrelouis, 30;
; Verdun, 13; Châlons, 19; Paris, 40. Total 195 lieues.
ée a été aujourd'hui au fourrage; ce pays-ci est extrêmement
t.
remarqué qu'il ne nous est pas déserté 10 hommes pendant
agne. MM. les inspecteurs sont fort contents de l'état de l'in-

chersleben, le 11 *octobre.* — On assemble des magasins à
ck, à Wolfenbuttel et dans les villes circonvoisines; on croit
pour y prendre des quartiers d'hiver, et afin de se trouver à
e faire le siége de Magdebourg au printemps prochain.

chersleben, le 16 *octobre.* — Les ennemis viennent de temps
s nous tirer quelques coups de fusil; ils sont actuellement à un
es avancés à une demi-lieue d'ici; on vient d'y envoyer les
de notre camp pour les faire retirer.

lberstadt, le 16 *octobre.* — M. le prince de Soubise est
Langelsalza au-devant du corps que lui mène M. le duc de
il demande du canon, mais il est difficile de lui en mener,
ins étant très-mauvais. On a envoyé 10 bataillons et 10 esca-
M. le duc de Chevreuse, qui a devant lui le prince Maurice
d'une garnison que l'on dit de 25,000 hommes. On a trouvé
soldat dans le régiment d'Enghien; M. le Maréchal lui a
louis; elle a fait 50 ou 60 louis.

lberstadt, le 20 *octobre.* — M. le Maréchal a envoyé 20 ba-
et 18 escadrons à M. le prince de Soubise. Les soldats n'a-
ni souliers ni tentes; on a commandé des souliers, et M. le
le Soubise fait faire des tentes à ses dépens.
prince Ferdinand de Brunswick est parti de son camp avec
nes et s'est retiré à Magdebourg. Le roi de Prusse est à Leip-

endroit que des vergers et des ravins défendent. La Bode passe à un des bouts de la ville; et pour être campés militairement nous avons mis 6 bataillons bordant cette rivière avec les dragons en seconde ligne et la cavalerie aux ailes. Des canaux et des marais appuyent nos flancs; 7 bataillons sont en avant de la ville et la couvrent. A une lieue de nous, sur notre droite, nous avons un poste assez considérable à Hamersleben, tant de grenadiers que de cavaliers ou de dragons. Cette ville a une abbaye catholique assez riche et bien bâtie, ce qui est rare dans les terres du roi de Prusse, car il sécularise assez volontiers toutes ces abbayes. Nous avons envoyé jusqu'à présent des détachements à Schermeck et Amfurt qui sont deux villages en avant de nous, et dans lesquels nous avons fait quelques fourrages il y a huit ou dix jours, quoique ces villages soient beaucoup plus près des ennemis que de nous, et ils nous ont envoyé seulement quelques hussards que nous avons repoussés. Les dernières nouvelles que nous avons eues des ennemis sont que les 10,000 hommes qui nous faisoient face sont rentrés hier à Magdebourg.

A Halberstadt, le 22 octobre. — Voilà l'armée qui va enfin entrer en quartiers d'hiver :

Le régiment du Roi à Cassel, la gendarmerie en Hesse, le régiment Dauphin-Infanterie à Munden, Lyonnois à Nienburg, Brancas à Hamlen, Royal a Meurs, La Rochefoucauld a Orsoy, les Cravates en Hesse.

L'armée fera encore un fourrage.

A Oschersleben, le 23 octobre. — L'armée commence à se séparer. Des régiments qui sont ici aux ordres de M. le duc de Chevreuse, celui d'Alsace est parti ce matin pour se rendre à Harbourg, et ceux de Mestre de camp, des Cravates, de Marcieux et de Wurtemberg, tous quatre cavalerie, partent demain matin pour se porter presque tous dans le pays de Clèves. Il partira un ou deux régiments de dragons le 26, et tout le reste successivement. Il est certain que le prince Ferdinand va joindre le roi de Prusse à Leipsick, s'il y est encore.

Au camp d'Oschersleben, le 24 octobre. — M. le prince Ferdinand, qu'on avoit dit parti avec toutes ses troupes pour rejoindre le roi de Prusse, ne l'est point; il etoit encore hier au soir dans Magdebourg. M. de Ceccati, l'un des aides de camp de M. le duc de Chevreuse, y fut hier pour reconduire deux officiers prussiens. Il a beaucoup parlé à ce prince et a soupé avec lui; il lui a dit qu'il étoit destiné a rester dans Magdebourg dont il est gouverneur, et à défendre cette place en cas qu'elle soit attaquée. M. de Ceccati dit avoir vu beaucoup de troupes dans la ville, mais pas un seul homme de cavalerie. Il a fait cette observation au prince Ferdinand, qui lui a repondu que toute sa cavalerie campoit de l'autre côte de l'Elbe; mais on prétend qu'elle est partie pour Leipsick.

l'armée de Soubise est à Weissenfels, et les corps avan-
asqu'à Lutzen, sur le chemin et à 3 lieues de Leipsick.
cette armée est entre Naumbourg et Weissenfels. Celle
a marché en cantonnant et est à même hauteur sur
e premier renfort aux ordres de M. le duc de Broglio s'est
ulhausen près de Naumbourg, et le second que M. le ma-
ichelieu a détaché de son armée, composé de 10 bataillons
ons, est parti de Quedlinbourg le 1er novembre et doit être
dt, à deux marches de Naumbourg, le 4.

es de Fischer sont dans Halle et le prince Ferdinand de
qui étoit dans cette ville avec le corps qu'il commande, s'est
sous de Leipsick, à Schkeuditz sur l'Elster, branche de la
roi de Prusse est toujours à Leipsick.

embre. — Les armées de Soubise et de l'Empire qui étoient
s et aux environs se sont mises en mouvement le 30 octobre.
ssé la Saale et se sont portées à Mucheln sur la gauche du
Naumbourg à Mersebourg, entre ces deux villes. Dans cette
deux armées se trouvent réunies et entièrement rassemblées.
ent a fait porter l'armée du roi de Prusse en avant le même
eu, et le 31 il marcha avec un corps sur Weissenfels où
de Soubise avoit laissé un détachement de grenadiers aux
I. de Crillon qui avoit ordre de se replier, ce qu'il fit dans
d ordre après avoir repoussé les ennemis et mis le feu au
ouloit se porter.

corps des Prussiens se porta à Mersebourg, où il trouva 5
ue M. le prince de Soubise y avoit envoyés et qui furent
e 2 brigades d'infanterie et 2 de cavalerie ; et les troupes
étoient à Halle, jointes à un détachement que M. le prince
y envoya, détruisirent le pont de cette ville et l'abandon-

roi de Prusse les vienne attaquer dans leur camp. Le second renfort que M. le maréchal de Richelieu a détaché de son armée, composé de 10 bataillons et 20 escadrons, est parti de Quedlinbourg le 1er novembre et doit arriver le 4 à Wolkstædt (1), à deux marches de l'armée.

Du mercredi 9, *Dampierre.* — M. d'Affry a envoyé un courrier par lequel il mande qu'on avoit appris en Hollande par l'Angleterre que l'amiral Holbourne, qui étoit sorti des ports d'Angleterre avec une flotte considérable pour aller à la rencontre de M. Dubois de la Mothe, avoit essuyé une tempête si furieuse que ses vaisseaux avoient été presque tous désemparés, et qu'il avoit eu un vaisseau de près de 80 canons coulé à fond. Cela tranquillise pour l'escadre de M. Dubois de la Mothe, qui revient et qui n'a pas essuyé le même coup de vent.

Du samedi 12. — Il arriva hier au soir un courrier de M. de Soubise. On apprit que le roi de Prusse avoit passé la Saale, le 5, au-dessus de Halle où il avoit rétabli un pont, et qu'il avoit attaqué M. de Soubise le même jour à trois heures après midi; que l'affaire avoit duré jusqu'à la nuit, et que M. de Soubise s'étoit retiré à 3 lieues de là. On n'a point encore d'autres détails, sinon que MM. les ducs de Beauvilliers et de Cossé et MM. de Revel et Custine sont blessés et prisonniers.

Extrait d'une lettre de Lunéville, du 7 de ce mois, à l'occasion de la mort du célèbre dom Calmet, si connu par ses ouvrages.

Dom Augustin Calmet, bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, naquit à Menil-la-Horgne à une lieue de Commercy, le 26 février 1672. Il apprit seul la langue hébraïque dans l'abbaye de Munster en Alsace, étant alors fort jeune, et s'y perfectionna sous le ministre Fabre en même temps qu'il cultivoit le grec. En 1706, il porta à Paris ses commentaires sur l'Écriture sainte pour consulter les savants; dom Mabillon l'adressa au célèbre abbé Duguet, qui détermina dom Calmet à donner son commentaire en françois. Cet ouvrage parut depuis 1707 jusqu'en 1716. Avant de quitter Paris, il

(1) Sur la route de Quedlinbourg à Mersebourg, et à égale distance de chacune de ces deux villes.

ıtes théologiques, qu'il regardoit comme dangereuses, et ne
t pas comment des gens d'esprit pouvoient s'en occuper.

trait d'une lettre de Paris, du 15 novembre.

ıt de recevoir par la poste des nouvelles de l'armée de M. le
e Soubise. Elle s'est séparée, le 6, à Freybourg (1), de celle
prince de Saxe-Hildburghausen. Ce général, dont l'avis pré-
t a malheureusement déterminé à livrer bataille, s'est retiré
sur la Saale (2), d'où il doit passer à Alstædt. M. le prince
ise, de son côté, marche vers Mulhausen pour se mettre à
e donner la main à M. le maréchal de Richelieu, qui s'avance
stadt à Duderstadt (3). M. de Soubise trouvera à Mulhau-
ros magasin de subsistances qui y étoit établi depuis quel-
ıs.

que le roi de Prusse a déjà fait passer l'Unstrutt par des
ıents pour empêcher cette retraite; mais M. le prince de Sou-
rmé son arrière-garde de troupes sur lesquelles il a lieu de
davantage et qui se sont les plus distinguées à l'action,
ınt quoi on a tout lieu d'espérer qu'elles seront en état de
les efforts des détachements prussiens et de mettre le reste
ée en sûreté. On n'a point encore de nouvelles de ce que sont
M. le comte de Mailly, lieutenant général, MM. de Rougé et
lier d'Ailly, maréchaux de camp, et M. de Choiseul colonel
grenadiers de France, gendre de M. le comte de Lorges. On
ıoint non plus de MM. les ducs de Beauvilliers et de Cossé
ıit prisonniers. M. d'Escars, colonel d'un régiment de ca-
e son nom, est blessé; M. de Wormser, colonel en second

des volontaires de Nassau, l'est aussi dangereusement, M. de Watner, frère du colonel suisse. M. de la Roun pitaine du corps royal d'artillerie et du génie est tué, et Caylus, le Cerf et le Bron, officiers du même corps, blessés. aussi avoir perdu MM. d'Ayat et de Guibert, aides-majors gé l'infanterie. C'est tout ce qu'on a pu apprendre jusqu'à prés perte que l'on a faite en officiers. Il n'est pas possible enc timer la perte qu'on a faite en soldats. Les lettres ne parl ni de M. de Revel ni de M. de Custine que l'on a mandé préce être blessés et prisonniers. Les blessures que M. de Castries à la tête ne l'empêchent pas de monter à cheval et de conti service. On fait les plus grands éloges de M. de Luja général, et de M. de Caulincourt, major général de la ca de M. de Vaux, premier maréchal des logis de l'armée f fonctions en chef au défaut de M. de Revel.

Du mercredi 16. — Dimanche dernier, au grand il y avoit 13 officiers des vaisseaux du Roi qui présentés à S. M. par M. de Moras. Ils arriven gleterre, où ils ont été détenus comme prisonn guerre, quoiqu'ils ne pussent être regardés tels ayant été pris avant la déclaration de gu Roi n'a jamais voulu consentir à aucun éch prisonniers faits depuis la déclaration de guer ceux faits avant cette déclaration n'eussent é lablement mis en liberté. L'Angleterre n'a p cette proposition; mais le Roi n'ayant jamais vou sentir à aucune explication, ni accommodement article, le gouvernement d'Angleterre a enfin fa ces prisonniers qu'ils pouvoient aller où bon le bleroit. Ils ne se plaignent point du traitement a été fait en Angleterre; il n'y a que nos matelot juste sujet de s'en plaindre. M. de Bouville n'e encore revenu; on sait qu'il n'a jamais voulu se r comme prisonnier. Il paroît qu'il est traité avec ration et distinction.

Du jeudi 24. — M. de Bouville parut ici le 20 cour au grand couvert, et le Roi lui parla beauc été deux ans jour pour jour en Angleterre; il y

rivé le 11 novembre 1755. Il avoit eu la liberté de revenir en France quelques jours avant l'expiration des deux années ; il étoit déjà embarqué, mais il se trouva apparemment quelques difficultés qui déterminèrent à lui faire mander de ne point partir, de sorte que c'est précisément le jour de la Saint-Martin qu'il est parti de Douvres. Le Roi lui a donné 3,000 livres de pension. Il y a vingt-cinq ans qu'il sert, mais il y a un très-grand nombre d'officiers d'un mérite distingué plus anciens que lui, c'est ce qui a empêché qu'il ne pût être avancé à un grade supérieur.

Mardi dernier 22, le Roi prit le deuil pour onze jours pour la mort de don Antoine, infant de Portugal, oncle du Roi régnant. Il est mort d'apoplexie ; il étoit né le 15 mars 1695. Ce n'est pas précisément à titre de parenté, mais comme frère de Roi, que le Roi a pris le deuil pour onze jours.

M. de Rolle, colonel de la générale des Suisses, est mort; cette place, qui vaut 28 ou 30,000 livres de rente au moins, a été donnée à M. de Pestalozzi, capitaine dans le régiment des gardes suisses. Cela s'est fait dans le dernier travail de M. le comte d'Eu avec le Roi.

L'abbaye de Hautvilliers, qui n'avoit point été remplie depuis la mort du grand prieur d'Orléans et qui avoit toujours resté aux économats, fut donnée dimanche dernier, dans le travail de M. de Digne, à M. l'abbé Bouillet, premier aumônier du Roi.

On a appris ces jours-ci un mariage dont on a été fort étonné. M^lle de Caulincourt, fille de condition, mais fort pauvre, avoit épousé M. Dufort, fermier général ; elle étoit restée veuve avec un fils dont elle a eu la garde noble, ce qui faisoit un objet de 160,000 livres de rente. Sa santé l'ayant obligée d'aller faire un voyage en Languedoc, elle a passé à Toulouse où demeuroit M. Lefranc, qui a rendu son nom illustre dans la république des lettres par plusieurs ouvrages de poésies sacrées et profa-

nes, par sa tragédie de *Didon;* il y menoit une vie assez retirée, après avoir exercé l'office de premier président à Montauban, travaillant beaucoup dans son cabinet et voyant peu de monde. M^me^ Dufort, qui avoit lu et admiré ses ouvrages, a voulu absolument voir et connoître un homme d'aussi grand mérite. On prétend qu'il a refusé plusieurs fois de la voir, mais qu'elle ne s'en est point rebutée, et qu'enfin il a été si touché de sa figure, qui est agréable, et des sentiments qu'elle avoit pour lui, qu'il l'a épousée. Elle perd comme on voit par ce mariage un revenu bien considérable.

Il est dans ce moment question encore d'un autre mariage. M. de Lutzelbourg épouse M^me^ de Crèvecœur. M^me^ de Crèvecœur est Fargès; elle avoit épousé en 1719 M. de Crèvecœur, fils de M. le comte de Saint-Pierre et chevalier d'honneur de M^me^ la duchesse d'Orléans.

M. le maréchal de Richelieu est actuellement en marche avec un corps considérable pour s'avancer du côté de Harbourg et de Stade. Il avoit été dit, par la convention faite entre M. le duc de Cumberland et M. le maréchal de Richelieu, que les troupes hanovriennes se retireroient à Stade, qu'elles ne pourroient en sortir, ni d'une certaine étendue de terrain autour de cette place, bornée par des poteaux qui y ont été placés. Il étoit encore stipulé que ni l'infanterie, ni la cavalerie ne pourroient recevoir ni recrues ni remontes. Il y a déjà eu quelques difficultés sur l'exécution de ce traité, et M. de Lynar, ministre du roi de Danemark à la diète de Ratisbonne, qui avoit entamé et terminé cette négociation au nom du roi son maître, comme médiateur, étoit déjà venu trouver M. le maréchal de Richelieu pour quelques explications. On croyoit que tout étoit arrangé, lorsqu'on a appris que non-seulement les Hanovriens avoient fait venir 400 chevaux de l'électorat pour remonter une partie de la cavalerie, mais qu'ils s'étoient avancés au delà des limites prescrites. C'est ce qui a dé-

terminé M. le maréchal de Richelieu à faire d'abord marcher M. de Villemur avec un corps de troupes, et ensuite à s'avancer lui-même. Ce qu'il y a de singulier dans ce traité, c'est qu'il a été conclu entre trois personnes qui n'avoient aucun pouvoir des cours au nom desquelles ils traitoient. M. de Lynar est parti de Francfort, apparemment par les ordres du roi son maître, mais sans aucun pouvoir par écrit; M. le duc de Cumberland n'en avoit point du roi son père, et M. le maréchal de Richelieu n'en avoit aucun du Roi. Il n'y a rien eu d'écrit, tout étoit verbal. Il n'a été rien stipulé par rapport aux troupes de Hesse et de Brunswick, ni pour qu'elles fussent désarmées, ni pour qu'elles ne servissent point pendant un certain temps contre les troupes françoises et autrichiennes et leurs alliés; il a été dit seulement qu'elles seroient réparties et dispersées suivant la volonté de leurs souverains. Il est vrai qu'avant la convention dont il vient d'être parlé, le ministre de Brunswick à Vienne y avoit conclu un traité par lequel il étoit porté que ces troupes seroient désarmées, ce qui n'a point été exécuté. A l'égard de la convention elle a été ratifiée à Copenhague et à Versailles, avec certaines explications de droit, mais nécessaires; il n'y a point eu de ratification de Londres, et M. le duc de Cumberland, qui a promis verbalement d'exécuter les conditions de cette convention, a paru à son retour en Angleterre être dans le cas d'une disgrâce volontaire ou forcée; il s'est retiré à la campagne, s'est démis de tous ses emplois et a déclaré qu'il ne serviroit plus, à moins que la Grande-Bretagne ne fût attaquée.

M^me^ la duchesse d'Antin a donné sa démission de la place de dame du palais, sans demander d'autre grâce que celle de conserver ses appointements en pension. Cette grâce lui a été accordée sur-le-champ. Elle étoit la plus ancienne des dames du palais et la seule qui restât de la création. Elle ne se console point de la perte

de son fils ; elle l'aimoit infiniment et avoit toute raison d'être contente de ses procédés à son égard. Il est vraisemblable que n'ayant plus cette raison principale pour demeurer assidûment à la Cour, elle n'a pas voulu conserver une place qui demande une assez grande assiduité.

Du vendredi 25. — La nouvelle d'aujourd'hui est l'arrivée de M. de Boisgelin, ancien officier aux gardes françoises, qui, voyant que ce régiment ne servoit point, a demandé permission de quitter pour aller faire la campagne dans l'armée autrichienne. Il s'est trouvé à toutes les actions heureuses et malheureuses de cette guerre; il a été chargé dans la ville de Prague de beaucoup de détails dont il s'est très-bien acquitté, et s'est trouvé devant Schweidnitz au commencement de ce siége. Il a apporté la nouvelle de la capitulation de Schweidnitz. Cette place étoit défendue par des forts à étoile que le roi de Prusse y avoit fait construire, avec une lunette entre deux forts. Trois de ces ouvrages ayant été attaqués à la fois la nuit du 11 au 12, deux furent emportés, et le troisième l'auroit été vraisemblablement, si celui qui commandoit cette attaque n'avoit pas été tué. Le 12, à la pointe du jour, la place capitula. On y a trouvé la garnison, qui étoit de 6,500 hommes, réduite à 4,700 ; ils ont été faits prisonniers de guerre et doivent être conduits dans le lieu que l'Impératrice-Reine jugera plus à propos. Il y avoit 164 pièces de canon, dont 76 de fonte, 14 mortiers, une prodigieuse quantité de provisions de guerre, de vivres et de fourrages, qu'on estime en total pouvoir valoir 3 millions. On a trouvé aussi dans la caisse militaire 1 million d'écus d'Allemagne qui peuvent valoir, réduits en monnoie de France, 3,763,000 livres. On compte que les Prussiens ont perdu à ce siége 1,800 hommes et les Autrichiens environ 1,200, en comptant la dernière attaque.

On apprit avant-hier par une frégate nommée *la Comète*, arrivée à Brest, que M. Dubois de la Mothe étoit près d'arriver avec son escadre, en très-bon état, sans avoir

ifiât leur innocence et demeurât dans leur fa-
mme un monument (1). Il a été arrêté à la plu-
ıe cette requête seroit communiquée au procu-
néral. Il a été proposé aussi que le Parlement
ıne lettre de remercîment aux trois parlements
n, Rennes et Bordeaux, à l'occasion des remon-
qui ont été présentées au Roi par ces trois parle-
ır le parlement de Paris. Cet avis n'a pas passé,
ffaire a été renvoyée à mardi à l'assemblée des
es.

ardi 29, *Dampierre*. — On apprit le 25, à Ver-
la mort du Grand Seigneur par une lettre de
ergennes; il s'appeloit Osman; il est mort sans
Il avoit succédé à son frère Achmet, qui n'avoit
d'enfants et qu'on disoit être hors d'état d'en
'est le neveu d'Osman qui lui succède (2). On dit
'esprit aussi pacifique que son oncle.

ils prêta serment, le 22, entre les mains du Roi,
gouverneur de Paris. Le même jour, le nouvel
que de Bourges prêta aussi serment entre les
u Roi. Il demande actuellement une commission
d-vicaire du Roi pour nommer aux bénéfices et

---

ix conseillers qui ont signé la requête sont : MM. de Mazy, de la

cures du duché de Châteauroux qui est dans son diocèse. Le Roi, de qui je tiens ce fait, parut surpris de cette demande, ne croyant point avoir pouvoir de nommer un grand-vicaire, mais on lui représenta qu'il avoit accordé le même titre à feu M. le cardinal de la Rochefoucauld. On prétend que l'origine de cet usage est parce que, lors de l'érection de ce duché qui appartenoit à la maison de Bourbon-Condé, M. le prince de Condé, en faveur duquel cette érection a été faite, étant protestant, on forma ce duché de plusieurs biens appartenant aux églises catholiques. Peut-être fut-ce dans ce moment même qu'on stipula pour condition que ce seroit l'évêque diocésain qui nommeroit aux cures dépendantes des biens réunis, mais que pour conserver le droit du seigneur, l'évêque n'y nommeroit que comme grand-vicaire du seigneur. Le Roi ayant acquis par échange de M. le comte de Clermont le duché de Châteauroux, se trouve aux mêmes droits des princes de la maison de Condé.

M^me^ de Tonnerre, nouvelle dame du palais, fut présentée samedi dernier 26, par M^me^ de Luynes; elle sera dans la semaine de M^me^ de Fleury, et M^me^ de Boufflers dans la semaine de M^me^ de Périgord, afin qu'il y en ait toujours deux titrées.

On eut nouvelle avant-hier de l'arrivée à Brest de M. Dubois de la Mothe, commandant nos trois escadres réunies; il ne lui manquoit que deux frégates qu'il attendoit incessamment. On verra par le détail ci-après d'un officier de cette escadre qu'il manquoit cinq frégates, mais il en est apparemment rentré deux depuis; ce détail m'a paru mériter d'être écrit.

Du goulet de Brest, sous voiles, le 23 *novembre* 1757.

Les trois escadres du Roi qui s'étoient réunies à Louisbourg sous le commandement de M. le comte Dubois de la Mothe, sont arrivées à Brest. Les opérations de cette campagne se sont bornées à garantir Louisbourg des forces menaçantes de l'amiral Holbourne, qui étoit sorti d'Angleterre avec une escadre de 16 vaisseaux de ligne,

et 1 brûlot, et 12,500 hommes de troupes de débarque-
le commandement du général Loudoun, pour en venir
ge. Les nouvelles que cet amiral eut sans doute en arri-
e port d'Halifax de notre réunion à Louisbourg dérangea
es projets, puisqu'il les borna dès ce moment à prendre
dre les grenadiers de sa petite armée pour fortifier l'ar-
ses vaisseaux simplement, ayant laissé à Halifax les bâti-
ansport qu'il avoit amenés d'Europe avec le reste du convoi.
le 20 d'août avec son escadre à la vue de Louisbourg et
de la terre à deux portées de canon. Sur les premiers
fit M. Dubois de la Mothe à son escadre pour se mettre
le recevoir, en attendant que le temps nous permît de
aller au-devant de lui, l'amiral anglois tint le vent et fit
regagner Halifax. Ils firent le 17 septembre une appari-
able, mais avec le nouveau projet (à ce qu'on assure) de
dre et de nous combattre; ils étoient alors 20 vaisseaux de
un renfort de 3 vaisseaux de 70 canons et d'un de 50 qui
arrivés d'Europe.

toyable où la maladie qui s'étoit mise dans nos vaisseaux
nos équipages, joint à la séparation d'un de nos vaisseaux
é expédié pour le Canada, empêcha notre général d'écouter
r dessein, et il fut forcé de se borner à la défensive dans
supériorité de l'ennemi auroit pu lui faire tenter quelque
Cette circonstance obligea les Anglois, qui n'avoient vrai-
nent d'autre objet que de nous voir sortir, à prolonger
re; mais ils essuyèrent (1) un coup de vent forcé qui dis-
leur escadre. Nous sommes partis de Louisbourg dans la
u'ils avoient perdu au moins 3 de leurs vaisseaux dans ce
agan, dont fut *le Tilbury* de 66 canons qui fut jeté sur la
ieues de Louisbourg, indépendamment de plusieurs autres
démâtés. Le nombre des hommes du *Tilbury* échappés
e monte à 250 que nous avons repassés sur notre escadre.
ment suspendit le cours de leurs entreprises dans ces mers
na leur retour en Europe avec le regret d'avoir fait les dé-
nenses d'un armement aussi considérable pour une aussi
n. Cette dernière circonstance détermina M. Dubois de la
réparer avec toute la promptitude possible les avaries ar-
Tonnant, de 18 canons, dans le même coup de vent, et à
du soin du départ.

artîmes de Louisbourg le..... ... Un coup de vent que

---

(1) La nuit du 24 au 25 septembre.

nous essuyâmes en partant sépara notre escadre en trois pelotons, dont un de 4 vaisseaux et l'autre de 5 frégates; nous avons rejoint ce premier à la mer, sans avoir eu la moindre connoissance de l'autre.

Les événements de notre traversée se sont bornés à la rencontre d'un vaisseau anglois de 60 à 70 pièces de canon, à 100 lieues environ des côtes de France. Il fut serré par *le Diadème* de 70 canons aussi, qui le combattit près de deux heures à la tête de l'escadre, mais la supériorité de marche de l'anglois et la nuit empêchèrent notre général de continuer une chasse qui l'éloignoit de sa route, et qui l'exposoit à séparer ses vaisseaux dans un parage où il pouvoit être important d'être tous réunis.

Notre vaisseau s'est emparé d'un petit corsaire (à la vue de terre ce matin) de la plus médiocre conséquence. La moitié de l'escadre est déjà mouillée dans Brest, et nous avons espérance de l'être sous trois quarts d'heure, après 25 jours de traversée.

Du mercredi 30, *Dampierre.* — Dimanche matin, 27 de ce mois, M^me^ la Dauphine apprit par une lettre du prince royal de Pologne, son frère, la triste nouvelle de la mort de la reine de Pologne (1), sa mère; elle est morte à Dresde. Elle se trouva mal à deux heures après minuit, le 17 de ce mois, d'une suffocation; elle mourut une demi-heure après. On auroit pris le deuil sur-le-champ, mais on fit réflexion qu'il falloit attendre la notification qui en seroit faite. En attendant, M^me^ la Dauphine ne voit personne; M^gr^ le Dauphin dîne chez lui, et on s'empresse à lui aller faire sa cour (2).

---

(1) Marie-Josèphe, fille aînée de l'empereur Joseph, née le 8 décembre 1699, mariée le 3 septembre 1719 à Fréderic-Auguste III, roi de Pologne, électeur de Saxe.

(2) La reine de Pologne avoit beaucoup de vertu et de piété, elle avoit un courage d'esprit dont elle vient de donner une grande preuve. Accoutumée à ne jamais être séparée du roi de Pologne, qu'elle accompagnoit même souvent à la chasse, elle n'a pas balancé à rester à Dresde pour la consolation des peuples de l'électorat. Les traitements les plus durs de la part du roi de Prusse n'ont jamais pu la déterminer à quitter la Saxe pour se rendre en Pologne, qui étoit tout ce que le roi de Prusse désiroit. Pendant son séjour à Dresde elle a toujours été occupée à adoucir les peines des officiers saxons, à leur fournir des subsistances, à faire avoir soin des malades et des blessés, et ces soins même se sont étendus jusqu'aux malades et blessés prussiens, pratiquant à la lettre cette maxime de saint Paul, que la charité ne s'occupe

Lynar est allé à Hanovre. M. de Munichausen est revenu
rre et on le gardera pour otage. M. de Lynar dit que le roi
ark et lui sont déshonorés si la convention n'a pas lieu.
vriens n'ont point fait d'entreprise ; une inondation les a
lever leur camp.

DÉCEMBRE.

création de 4 millions de rentes viagères. — Nouvelles diverses. —
ne d'Esseval. — Vente d'oiseaux et de coquilles. — Le Roi rachète
Conty. — Ordres du Roi à la Sorbonne et observations de la
— Bataille de Breslau. — La maison de Custine. — Morts. — Af-
la Sorbonne. — Nouvelles du Hanovre. — Arrêt du Parlement
ouvrage de théologie. — Le prince Ferdinand de Brunswick nommé
e l'armée hanovrienne. Les hostilités recommencent en Hanovre.
nées à propos de la mort de l'électrice de Saxe. — Belle conduite
ier et de sept soldats. — Deux frégates capturées par les Anglais.
lles du Hanovre. — Nouvelles diverses de la Cour. — Dupleix
pagnie des Indes. — Bataille de Leuthen ou de Lissa. — Nou-
armées. — Mort du prince de Guémené. — Anecdotes relatives
ages du Canada. — Réception du duc de Chevreuse au Parlement,
ouverneur de Paris.

udi 1^er^, *Dampierre*.— Le Parlement a enregistré
nt et simplement un édit qui vient de paroître
création de rentes viagères dont le fonds est de
ons. Cet édit contient 7 articles. Il est dit dans le
que le Roi nommera des commissaires qui ven-

---

qui lui est personnel. Elle n'a jamais cédé qu'à la violence dans

dront au prévôt des marchands et échevins de Paris, 4 millions de rentes viagères à prendre sur l'argent des aides, gabelles, et cinq grosses fermes pour payer les arrérages desdites rentes.

2° Les billets ne seront pas moins de 500 livres, ce qui fera 50 livres de rente qui seront payées à tout âge.

3° Le principal sera porté au trésor royal, et les contrats seront passés chez un notaire au choix de l'acquéreur.

4° Les religieux et religieuses dont l'institut ne les empêchera pas de jouir de quelques revenus pourront acquérir lesdites rentes et en jouir, et de même toutes personnes de quelque âge, sexe et qualité qu'elles soient. Les pères et mères qui auront placé au nom de leurs enfants ne seront pas obligés d'en rendre compte jusqu'à ce qu'ils en aient disposé en leur faveur.

5° Le bureau sera incessamment ouvert au trésor royal. Les arrérages seront payés de six mois en six mois, et ce à compter du premier jour du quartier dans lequel on aura porté son argent.

6° Lesdites rentes ne pourront être retranchées ni réduites; elles ne cesseront qu'à la mort des acquéreurs, auquel cas elles reviendront au profit du Roi. S'il y avoit eu quelques erreurs de nom on pourra les réformer en passant les contrats.

7° S'il survient contestation à l'occasion desdites rentes elles seront jugées par le prévôt des marchands et échevins, sauf l'appel au Parlement, mais toujours le premier jugement exécuté provisoirement. Cet édit est daté de Versailles, du mois de novembre 1757, et l'enregistrement du 29 du même mois.

On trouvera au 25 du mois dernier ce qui s'est passé au Parlement sur les six conseillers et la lettre de remerciment; on me mande, du 30, que le Roi a fait dire à ces six conseillers que la plus grande justification qu'ils pouvoient désirer étoit de les avoir rappelés et remis dans

son Parlement. S. M. a permis que cette réponse fût écrite sur les registres du Parlement. A l'égard de la lettre il n'en a plus été question.

M. Mailly-d'Haucourt, fait prisonnier à la bataille du 5, est arrivé. Il a eu permission du roi de Prusse de revenir pour deux mois, y compris le temps du voyage en allant et revenant ; il a été dix-sept jours en chemin, ainsi il ne fera pas long séjour dans ce pays-ci.

Le Roi a donné à M. de Choiseul, gendre de M. de Lorges, le régiment de Poitou vacant par la mort de M. de Revel. On avoit cru M. de Choiseul mort, parce qu'il manquoit dans les premiers moments. M. de Revel, frère de M. le duc et de M. le comte de Broglio, tous trois fils du maréchal, avoit été blessé et fait prisonnier à la journée du 5, et il est mort de ses blessures. M. le duc de Broglio est lieutenant général ; M. le comte de Broglio est ambassadeur auprès du roi de Pologne. Ils ont un quatrième frère qui est abbé. Le roi de Pologne, qui a tout lieu d'être satisfait de M. le comte de Broglio, voulant lui donner une marque particulière de bonté, a assuré à M. l'abbé de Broglio, son frère, sa nomination au cardinalat pour la promotion qui sera faite pour les Couronnes après celle où M. l'évêque de Laon doit recevoir cette dignité. M. de Revel laisse une veuve qui est M^lle^ de Savalette ; il l'avoit épousée en 1752.

On avoit toujours cru jusqu'à présent que M. de Durfort, ci-devant exempt des gardes du corps, avoit été tué à l'affaire du 5. Pour le distinguer des autres Durfort on l'a nommé Laurent. Il est frère de M. de Durfort, nommé à l'ambassade de Venise, dont la femme est attachée à Mesdames ; on vient d'apprendre qu'il n'est pas mort, mais très-mal. Il a été blessé d'un coup de canon qui lui a passé entre le bras et le corps et qui n'a rien cassé ; mais la contusion est si grande qu'on craint la gangrène.

Du dimanche 4, Versailles. — On a appris ces jours-ci

de Custine qui avoit été blessé à la bataille du 5
de ses blessures.
oi vient de donner une commission de colonel au
l. de Broglio. Pour entendre qui est ce M. de Bro-
gl ut savoir que feu M. le maréchal de Broglio, grand-
M. le duc de Broglio, de M. de Revel et de M. le
e Broglio, avoit eu plusieurs enfants, entre autres
M. le marquis de Broglio, M. le comte de Buhi, qui a été ambassadeur en Angleterre et depuis maréchal de France, et qui est le p[illegible] de M. le duc de Broglio, et outre cela M. l'abbé de [illegible] té agent du Clergé, qui a l'abbaye des Vaux [illegible] y et qui est encore vivant. Ce M. le marquis de [illegible] a eu un fils, qui s'appelle aujourd'hui le mar[illegible]oglio et qui n'a point servi par la faute de son [illegible]toit un homme assez singulier. M. le marqui[illegible] le fils a épousé M[lle] de Besenval, qui est un[illegible] ien faite et de beaucoup de mérite; c'est leur [illegible] ix-sept ou dix-huit ans, qui vient d'avoir une co[illegible] de colonel. Il n'a point été dans les grenadiers de [illegible] ce, et M. de Paulmy assure que la grâce accordée à M. de Broglio ne fait aucun tort à celles que peuvent espérer les colonels attachés aux grenadiers de France.

Il y avoit deux places de colonels vacantes dans ce corps, l'une par l'avancement de M. de Choiseul, qui a eu le régiment de Poitou, comme il vient d'être dit, et l'autre par la mort de M. de Virieu, qui est mort de la petite vérole. La première de ces places vient d'être donnée à M. Le Danois, qui a épousé la fille de M. de Cernay de la gendarmerie, et l'autre à M. de la Fayette qui a épousé une des filles de feu M[me] de la Rivière, dame de Mesdames.

Il y a cinq ou six jours que M[me] de Machault partit d'Arnouville pour aller à Melun où elle a une de ses filles dans un couvent (1). On a prétendu que ce voyage s'étoit

(1) M[me] de Machault n'a resté que quinze jours à Melun, au bout duquel

fait sans que M. de Machault en fût instruit; mais rien n'est plus simple, à ce qu'il paroît, que d'aller passer quinze jours avec une de ses filles, d'autant plus que Mme de Machault étoit dans cet usage.

Il est venu à Versailles ces jours-ci une Mme d'Esseval qui a demandé à faire sa cour à la Reine, soit en particulier, soit en habit de cour si on jugeoit à propos qu'elle fût présentée; et il paroît qu'elle n'obtiendra ni l'un ni l'autre. Son nom est Roling [?]; elle est d'une très-bonne maison d'Allemagne et a même l'honneur d'être alliée à la maison de Saxe et par conséquent à Mme la Dauphine. Elle a beaucoup voyagé avec son mari qui est un gentilhomme de Normandie; elle a été avec lui à Copenhague, à Rome, à Madrid et à Lisbonne. Son mari avoit fait des projets pour l'utilité du commerce qui ont été goûtés et approuvés; il vouloit contribuer en même temps à la propagation de la foi en Afrique; il avoit armé trois vaisseaux, dont un fut pris par les Anglois; il alla avec sa femme à Londres pour en demander la restitution. Sa femme obtint de parler au roi d'Angleterre, ce qu'elle fit avec beaucoup de force et de liberté, car on prétend qu'elle prit le roi d'Angleterre par le bras, ce qui étonna un peu ce prince. Elle n'obtint rien de ce qu'elle demandoit. Mme d'Esseval a été présentée au roi et à la reine d'Espagne à Madrid. Son mari, qui mourut il y a cinq mois, avoit fait deux voyages en Afrique avec peu de succès.

J'apprends par une lettre de M. de San-Severino, ambassadeur du roi des Deux-Siciles à Londres, qu'il épouse Mlle Caraffa, fille de M. le duc de Noja et cousine germaine de M. d'Egmont et de Mme de Chevreuse. M. de San-Severino est Albertini.

On a commencé l'inventaire (1) de M. le duc de Gesvres;

---

temps elle est revenue avec M. de Machault à Arnouville. (*Note du duc de Luynes.*)

(1) Vente aux enchères sur catalogue.

beaucoup d'oiseaux de différentes espèces dans
lieux où il habitoit. On en a vendu pour environ
vres, somme fort considérable pour pareille mar-
, surtout la plupart n'étant pas oiseaux fort rares.
un perroquet, de ceux qu'on appelle kakatoès,
é vendu 434 livres. La fantaisie décide souvent
inventaires. Il y en a eu un ces jours-ci à Paris
vendoit des coquilles; une de ces coquilles, nommée
a ou autrement l'escalier, qui vient de la Chine,
e 1,011 le président de Banneville.
Je avoir m ns le temps que l'hôtel de
Conty sur le quai a par la ville de Paris, qui en
a donné 1,600,000 l Roi vient de racheter cette
maison de la Ville lir le garde-meuble. S. M.
donne 80,000 livre la Ville. Le garde-meuble
étoit vis-à-vis le vieu et menaçoit ruine. Les ou-
vrages que l'on fait ac nent, tant dans ce château
que dehors, pour la belle façade qu'on ne
voyoit point, ont e ce déplacement; mais cela
n'a pas eu lieu, et le g euble sera porté à un autre
hôtel de Conty, situé en la rue des Poulies.

M. le chancelier ayant envoyé querir, les derniers jours du mois dernier, les députés ordinaires de la Sorbonne, ils se rendirent chez lui, le 30 au matin; M. le chancelier leur dit que l'intention du Roi étoit que l'on portât honneur, respect et obéissance à la bulle, et que ceux qui parleroient ou écriroient contre seroient punis, mais que S. M. s'en tenant à sa déclaration du mois de décembre de l'année passée, défendoit à la Faculté de parler de la bulle en aucune manière dans ses leçons, dans ses thèses, ses exercices et ses assemblées. L'assemblée du *prima mensis* étant commencée, M. le syndic y fit part en latin de la réponse de S. M. On le pria de la donner en françois comme elle étoit écrite sur le papier qu'on lui avoit laissé; il y consentit après quelques difficultés. La matière fut mise en délibération; 126 voix furent d'avis

d'aller trouver le Roi ; la plupart ne motivèrent point leur avis ; quelques-uns cependant dirent qu'il ne falloit pas mettre en question si on devoit parler ou non de la Constitution, et ajoutèrent que tous les docteurs avoient juré de défendre la foi au péril de la vie. Tout se passa sans bruit et ne dura pas long-temps ; 24 docteurs dirent qu'il falloit demeurer comme on étoit et ne rien faire, d'autant plus qu'on ne seroit point écouté. Il y en eut quatre qu'on prétend un peu suspects sur la doctrine qui se déclarèrent pour le silence ; ainsi le *conclusum* fut pour s'adresser au Roi et lui demander la liberté d'enseigner tout ce qui appartient à la religion, et notamment les décrets et constitutions des souverains pontifes. L'opinion des 126 est fondée sur ce qu'on doit agir contre les jansénistes comme contre les autres hérétiques, dont l'usage ordinaire est de chercher à se cacher ; ils pensent que le silence peut être de dangereuse conséquence, parce que lorsqu'on voudra citer quelqu'une des propositions condamnées par la bulle, regardant cette bulle comme une preuve du sentiment et de l'autorité de l'Église, l'hérétique ou le janséniste pourront révoquer en doute cette preuve de l'autorité de l'Église et accuser les catholiques de ne pas croire fermement cette autorité dans la bulle puisqu'ils n'osent pas la nommer. On ajoute qu'il peut arriver de ce silence des conséquences dangereuses qui conduiroient peut-être à ne plus citer par la suite les bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII.

La Cour quitta avant-hier au soir le deuil de l'infant de Portugal. M^gr^ le Dauphin, M^me^ la Dauphine et Madame Infante sont restés en deuil comme parents plus proches par l'Espagne. Il a été décidé que M^gr^ le Dauphin et M^me^ la Dauphine prendront le grand deuil, jeudi prochain 8 de ce mois, pour six mois, pour la reine de Pologne ; le Roi et la Cour le prendront le même jour pour trois semaines, soit que la notification ait été faite ou non.

J'ai oublié de marquer que samedi 26, la Reine alla

entendre la messe à l'abbaye de Saint-Cyr où elle n'avoit jamais été. On ne connoît à Saint-Cyr que la maison royale de Saint-Louis; ce grand et magnifique établissement fait par Louis XIV a effacé toute autre idée sur Saint-Cyr, et beaucoup de gens ignorent qu'il y ait dans ce lieu une très-ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît. Cette communauté est assez nombreuse; le mauvais état de ses affaires avoit déterminé à la supprimer, mais on a jugé qu'elle pouvoit être utile et nécessaire même à Versailles où il n'y a point de communautés de filles. M^me^ de Molitard, qui en est actuellement abbesse, a recommencé à mettre en ordre les affaires de cette maison.

Depuis la prise de Schweidnitz on attendoit à tout moment des nouvelles d'une action en Silésie, sachant que l'armée qui avoit fait ce siége avoit ordre de marcher sur-le-champ pour joindre les troupes qui étoient vis-à-vis M. le prince de Bevern, lequel commande l'armée prussienne dans le camp retranché sous Breslau. M. de Staremberg est venu aujourd'hui apporter la nouvelle que les Autrichiens ont attaqué et forcé le camp retranché et qu'ils ont fait sommer le gouverneur de Breslau de se rendre.

Du lundi 5, *Versailles.* — On a appris aujourd'hui que M. de Durfort est mort de ses blessures. M. de Custine, qui est mort aussi, n'étoit pas l'aîné de cette maison. Il y en a cinq branches. La branche aînée porte le nom de Guermange; la seconde, dont étoit M. de Custine, n'a point de surnom; la troisième s'appelle Custine d'Offlance; la quatrième, Custine de Wiltz; la cinquième, Custine de Marcilly. Il y a deux de ces branches qui se sont alliées par un mariage. De la branche aînée, il y a quatre garçons et une fille; les quatre garçons sont tous dans le service, un dans la gendarmerie, un dans le régiment du Roi, un dans le régiment des Salles et un garde-marine. Celui qui a été tué laisse une veuve et deux enfants. La veuve est la Vieville de Saint-Chaumont. Le fils de M. de

Custine, dont c'est ici l'article, n'a que huit ou dix ans; il demande avec instance au roi de Pologne le grand bailliage de Pont-à-Mousson. Ce grand bailliage avoit été donné à son père, homme de condition de Lorraine, dans le temps que le roi de Pologne est entré en possession de la Lorraine. Ce M. de Custine, le père, étoit capitaine des gardes du duc de Lorraine; il eut en même temps une pension de 2,000 livres sur la Lorraine. Celui qui vient de mourir a eu la continuation de cette pension, et outre cela une de 4,000 livres sur le trésor royal, dont une partie a été donnée à une de ses tantes qui n'est point mariée.

On a appris il y a deux jours la mort du cardinal Millo; il avoit soixante-deux ans, étant né en 1695; il étoit Piémontois. Le Pape avoit une amitié particulière pour lui, et c'est en considération de cette grande amitié dont tout le monde étoit instruit, que les Couronnes ne mirent aucune opposition à sa nomination au cardinalat. J'ai entendu dire au Roi que sans cette raison la France s'y seroit opposée. La mort du cardinal Millo fait un douzième chapeau vacant. Il étoit dataire ou plutôt protodataire, place considérable et de confiance. Je dis protodataire; anciennement le titre étoit dataire, et cette place étoit toujours remplie par un cardinal. Le sacré collége négligea pendant quelque temps le privilége exclusif d'occuper cet emploi, et pendant ce temps il fut donné à des prélats avec seulement la qualité de protodataire. Lorsque les cardinaux sont rentrés dans leur droit, le titre de protodataire est resté et subsiste encore.

On trouvera ci-après ce qui s'est passé en Sorbonne depuis ce que j'ai écrit.

Le Roi a convoqué la Faculté le 4 de ce mois. On y a lu une lettre de jussion d'enregistrer les ordres donnés à M. le chancelier. On les a lus une seconde fois. L'assemblée étoit de 153 maîtres; tous ont conclu à registrer, mais 97 d'une part ont conclu à présenter à M le chan-

celier un mémoire pour exposer au Roi les inconvénients du silence sur un jugement dogmatique de l'Église universelle; 23 ont dit qu'il falloit marquer dans le mémoire quelque chose de plus que l'inconvénient sur le silence; 33, M. Guéret à la tête, ont inscrit sans clause. Différents motifs les ont portés à cet avis. On a fait rétracter un curé qui a paru invectiver contre le premier des 97.

Du mardi 6. — J'ai déjà marqué que M. de Thomond a eu le commandement de Languedoc; il vient d'avoir encore le commandement des côtes de la Méditerranée. Ce commandement étoit vacant depuis la démission de M. le maréchal de Richelieu, lorsqu'il a été commander l'armée du Roi.

M. le comte de Gramont, brigadier et menin de Mgr le Dauphin, est parti pour Bayonne; il commande les troupes de la partie de la Guyenne qui est dans la généralité d'Auch, et M. de Langeron, lieutenant général, commande dans toute la Guyenne.

M. l'évêque d'Aire mourut il y a quelques jours, âgé de soixante ans. Son nom étoit Saret de Gaujac.

M. le Monnier est mort à Saint-Germain en Laye, dans sa quatre-vingt-unième année; son nom étoit illustre dans les sciences, dont l'académie royale lui avoit donné le titre d'associé vétéran; il étoit aussi professeur de l'université de Paris.

J'ai marqué ci-dessus que M. Dubois de la Mothe avoit ramené environ 300 prisonniers anglois de ce qui étoit échappé du naufrage du *Tilbury*. J'apprends que le nombre est beaucoup plus considérable et va jusqu'à 700.

On trouvera ci-après l'extrait d'une lettre de Wittingen (1) du 21 novembre.

(1) Wittingen, à sept lieues au nord-est de Giffhorn et à douze lieues au sud de Lunebourg.

M. le maréchal de Richelieu a déjà rempli un objet de son voyage. Il a appris avec grande satisfaction que M. de Wutgenau étoit parti de Stade avec les troupes de Brunswick pour venir à Rottenbourg. Voilà 6,000 hommes de moins contre nous et de plus contre nos ennemis.

M. d'Armentières est resté à Brunswick ; il a dû aller reconnoître des positions pour assembler 32 bataillons et quelques escadrons du côté d'Hildesheim, en cas que le roi de Prusse sortît de Magdebourg; on poussa un corps sur lui pour replier nos quartiers qui sont à Osterwick et à Hornburg. Il lui sera difficile d'emporter Wolfenbuttel l'épée à la main et de faire le siége de Brunswick avant le retour de M. le Maréchal.

M. de Lynar a fait demander une conférence à M. le Maréchal en s'en allant à Stade.

Ce 22. — Les choses ont changé. Les Hessois ont arrêté les Brunswickois, et mis leurs généraux aux arrêts.

Du samedi 10, *Dampierre.* — Le Parlement a rendu, le 5, un arrêt sur la requête des Jésuites de France pour condamner au feu un imprimé comme contenant par extrait de la théologie morale du P. Busembaum, jésuite allemand, commentée par le P. La Croix, autre jésuite allemand, des propositions fausses, scandaleuses, détestables, contraires aux lois divines et humaines, etc.

Les colonels ont eu ordre de retourner à l'armée de M. de Richelieu. Le comte de Dunois est parti en conséquence de cet ordre. Mon fils a demandé avec instance la permission de partir aussi, mais le Roi l'a refusé absolument. On attend à tout moment des nouvelles d'une action entre nos troupes et les Hanovriens. L'armée de M. de Richelieu n'a pu être rassemblée entièrement que le 6 ou le 7.

La Cour prit avant-hier le deuil de la reine de Pologne pour trois semaines. On fera dimanche les révérences à M^gr^ le Dauphin et à M^me^ la Dauphine, les hommes le matin et les femmes l'après-dînée.

Il est arrivé un tragique accident au nommé Mouton, dentiste de Mesdames. Les chevaux de la voiture dans laquelle il étoit ont pris le mors aux dents; il a voulu sauter, il s'est cassé la tête.

On me mande que le prince Ferdinand de Brunswick avoit envoyé dire à M. de Richelieu que le roi d'Angleterre l'avoit choisi pour son général, et que les hostilités commenceroient le 29 (1).

Du lundi 12, *Versailles.* — On fit hier les révérences comme je l'ai déjà marqué. Mgr le Dauphin et Mme la Dauphine allèrent chacun en grand manteau et en mante chez le Roi à midi et demi. Mgr le Dauphin y fut suivi par Mgr le duc de Bourgogne et les princes du sang. A l'occasion de ce deuil-ci, Mgr le duc de Bourgogne a été habillé en homme pour la première fois, n'ayant eu jusqu'à présent qu'un habit de hussard. On peut juger que le sujet du deuil lui faisant peu d'impression, surtout pour quelqu'un qu'il ne connoissoit point, il n'est occupé que du plaisir de changer d'habit et d'avoir un grand manteau. Madame Infante et Mesdames ne suivirent point le matin Mme la Dauphine. On juge que c'est par cette raison que les princesses du sang crurent ne devoir pas non plus y aller. Mgr le Dauphin étant rentré chez lui, tous les gens de la Cour, en manteaux longs, qui s'étoient assemblés dans la pièce après la salle des gardes, eurent l'honneur de lui faire leurs révérences; il étoit dans le milieu de cette pièce, debout, en grand manteau, sur une estrade, ayant à côté de lui Mgr le duc de Bourgogne et les princes du sang à droite et à gauche (2). Du cabinet où Mgr le Dauphin reçut les révérences et qui étoit tendu de noir, avec un dais, on passoit dans la chambre à coucher qui n'est point tendue, et de là par un corridor qui con-

(1) *Voy.* sur cette déplorable affaire *la Vie privée de Louis XV*, par Moufle d'Angerville, t. III, p. 153 à 157.

(2) M. le duc d'Orléans se mit aussi sur l'estrade et ceux des autres princes du sang qui purent s'y tenir sans presser Mgr le Dauphin. On peut être étonné qu'ils s'y soient placés, puisqu'ils ne seroient pas sur le drap de pied à la chapelle. Mgr le duc de Berry et Mgr le comte de Provence n'étoient pas chez Mgr le Dauphin. (*Note du duc de Luynes.*)

a Dauphine dans le grand cabinet qui est avant
e et qui est tendu de noir, on en sortoit par une
te de dégagement qui est dans le fond à côté de
ée, et on revenoit gagner un petit passage qui
une des petites cours par où on va chez Mgr le
De là on alla gagner la galerie d'en bas des
n entra par le milieu de cette galerie, vis-à-vis
du grand commun, dans l'appartement de
rsan, où l'on attendit quelque temps que Mgr le
ourgogne fût rentré; ensuite on passa devant
t dans sa chambre, debout, en manteau, ayant
Mgr le duc de Berry et à sa gauche Mgr le comte
ce. On passoit de là dans le cabinet en galerie
ne l'appartement, et on sortoit par l'anti-
et le bout de la galerie. Les princes du sang et

---

ne porte à côté du lit de Mgr le Dauphin, à la droite, regardant
, par laquelle on passoit et qui communique dans un cabinet
ce dégagement. (*Note du duc de Luynes.*)
n fauteuil et un carreau devant elle; derrière, deux pliants,
oite pour la dame d'honneur, et l'autre à gauche pour la dame
tenu fermée la porte de l'antichambre de Mme la Dauphine.
aussitôt après Mgr le duc de Bourgogne qui est arrivé par la
Mme la Dauphine. Mme la Dauphine s'est levée. Mgr le duc de
compagné de M. le duc de Duras, gentilhomme de la chambre,
Marsan qui le tenoit par la lisière. Ce prince en grand manteau,

timés vinrent chez M^me^ la Dauphine et chez M^gr^ le duc de Bourgogne avant les courtisans, et sortirent par la mên porte par laquelle ils étoient entrés (1) ; ils y étoient tou xcepté M. le duc de Chartres. Nos trois cardinaux v nt, en habit violet; quoiqu'ils ne portent jamais ur deuil, l'usage est que pendant les deuils leur habit émonie est le violet, préférablement au rouge, me une couleur moins éclatante. Le temps de l'Avent auroit été une raison particulière pour les décider à cet habillement, mais autre temps ils auroient été habillés de même cardinaux, il n'y eut que M. de Tavannes et svres qui firent leurs révérences, en même tout le monde. Mon frère fut obligé, comme gr de M^me^ la Dauphine, de rester auprès de cett pendant les révérences.

Il y avoit envir mes le matin.

Tout le monde a érence comme il s'est trouvé, lorrains, titrés ou n

Les révérences de furent l'après-dînée après le salut. Tout se passa de me que pour les hommes, pour entrer et pour sortir. Mesdames et les princesses du sang restèrent chez M^me^ la Dauphine. M^me^ la Dauphine, qui étoit le matin sur une estrade, sous un dais, descendit de l'estrade l'après-dînée, lorsque Mesdames entrèrent (2). Il

---

(1) Les princes du sang ne restèrent pas chez M^gr^ le duc de Bourgogne; ils firent seulement leurs révérences. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) On ferma les portes du salon de M^me^ la Dauphine jusqu'à l'arrivée de Mesdames; elles entrèrent par cette porte pour faire leurs révérences seules. Dès qu'elles furent entrées, on referma les portes. Les princesses du sang vinrent ensuite et se rangèrent à la droite et à la gauche de Mesdames; ensuite toutes les dames de la Cour vinrent faire leurs révérences. Il y en avoit environ 115.

L'après-dînée, les princesses ne voulurent pas aller chez M^gr^ le duc de Berry et M^gr^ le comte de Provence, qui n'étoient pas dans la même pièce que M^gr^ le duc de Bourgogne, parce que Mesdames devoient des révérences à M^gr^ le duc de Bourgogne, et non aux cadets. Cependant elles y allèrent, Madame (Adélaïde) leur ayant dit qu'elles ne pouvoient s'en dispenser.

ivoit amenés, firent une confusion et un embar-
pportables.

ui point encore marqué la mort de M. le duc de
liers; je ne l'appris qu'avant-hier; il est mort à
de ses blessures. Il laisse trois garçons de sa pre-
mme (Fervaques).

ntoit hier une action d'un officier d'infanterie qui
ssurément d'être écrite. Cet officier, qui est de la
de Harbourg, fut envoyé, il y a quelque temps,
e Péreuse, qui commande dans cette place, pour
le ses nouvelles à M. le Maréchal, à Lunebourg;
éreuse lui avoit donné sept hommes pour l'ac-
ner. Ce petit détachement trouva en chemin un
cinquante hommes des ennemis. Ne pouvant es-
tenir vis-à-vis des forces aussi supérieures, il se
c ces sept hommes sur l'Elbe dans une petite
et passa dans une île. Le commandant ennemi
ommé de se rendre, il répondit qu'on n'avoit
ir à lui. Les sept soldats qui formoient son escorte
nt qu'il ne devoit point être en peine d'eux,
noyeroient plutôt que de se rendre. Les ennemis
vancés dans des barques, il fit un feu si bien
qu'ils n'osèrent jamais approcher. Il se défendit

pendant cinq heures; la nuit arriva; les ennemis furent obligés de se retirer. L'officier avec ses sept hommes remonta dans sa barque et alla à Lunebourg rendre compte de sa commission.

L'ambassadeur d'Espagne dit hier au Roi qu'on apprenoit par les nouvelles d'Angleterre que les deux frégates séparées de l'escadre de M. Dubois de la Mothe, et dont on étoit inquiet avec raison, avoient été attaquées par les Anglois; l'une étoit de 40 canons et 300 hommes d'équipage, commandée par M. de Macarthy, et l'autre de 28 canons. M. de Macarthy, sommé de se rendre, ne l'a jamais voulu et a été coulé à fond, sans qu'il se soit rien sauvé de son équipage (1). L'autre s'est rendue.

On apprend que le roi de Prusse avoit envoyé un corps de 2 ou 3,000 hommes du côté de la Bohême, sous les ordres d'un capitaine nommé Meyer, pour lever quelques contributions. Le général Haddick, à la tête d'un détachement autrichien, l'a suivi; il l'a attaqué, battu et fait prisonnier.

On trouvera ci-après la copie d'une lettre de Saltzhausen (2), du 30 novembre.

La garnison de Magdebourg est très-considérable, et le prince Henri est venu dans cette place.

Le roi de Prusse dirige les opérations de l'armée hanovrienne par le général qu'il y a envoyé (3); elles cadreront avec les siennes, et peut-être que nous pourrons en être embarrassés.

M. le Maréchal croit que les ennemis veulent faire le siége de Harbourg; il le leur laissera commencer, et ensuite il marchera à eux. Les ennemis ont leurs cantonnements le long de la Seeste (4), comme nous le long de la Luhe.

---

(1) Cette nouvelle est démentie plus loin; M. de Macarthy se rendit.

(2) Saltzhausen est à 4 lieues [à l'ouest] de Lunebourg, sur la rivière de Luhe qui se jette au-dessus de Winsen dans l'Elmenau. (*Note du duc de Luynes*).

(3) Le prince Ferdinand de Brunswick, un de ses meilleurs lieutenants, qu'il donna au roi d'Angleterre.

(4) Ce doit être l'Este, petit affluent de l'Elbe qui passe à Buxtehude.

s et 250 Fischer qui faisoient à peu près 600 hom-
. de Caraman étoit de la division de M. le comte
illes. M. de Caraman, se voyant pressé par les
hevaux, n'a pas balancé à les attaquer; il les a
déroute; leur commandant a été pris avant que
crie ait eu le temps d'arriver. Un de leurs géné-
nommé M. de Schulenbourg, étoit à cette action;
qu'il y a été tué. M. de Caraman a envoyé sur-le-
rendre compte de cette action à M. de Richelieu,
nt les plus grands éloges de ceux qui ont contri-
tte victoire, et particulièrement de celui qui com-
t les Fischer. De lui-même il ne dit pas un mot;
de Richelieu lui donne les justes louanges qu'il
On dit en effet que c'est un excellent officier de
s, et que son régiment est parfaitement bien tenu.
ait pas encore les détails.

y avoit point eu de concert ni de comédie depuis
elle de la mort de la reine de Pologne; le concert
nça hier, et on joue aujourd'hui la comédie pour
ière fois.

eudi 15, *Versailles*. — On vient de remettre au
à Paris, l'opéra d'*Alceste*, tel qu'il fut représenté
inebleau en 1754. Au troisième acte, on voit le
n destiné pour Admète, et on lit sur le fronton
rtique ces trois mots grecs : ΧΑΙΡΕ ΨΥΧΗ ΚΑΛΗ,

p[illegible]té approuvé par la plus grande partie des docteurs. La f[illegible]lté de théologie a reçu l'ordre de s'assembler aujour[illegible]ui.

Du [illegible]undi 19, *Dampierre.* — M. de Custine, parent de celui qui vient de mourir, vint le 16 faire sa cour à la Reine. Il a épousé une Custine qui étoit chanoinesse, ainsi elle n'a point changé de nom (*voyez* la généalogie de Custine au 5 décembre). Le fils de M. de Custine qui vient de mourir étoit aussi à Versailles; il a environ neuf à dix ans. Son [illegible]oit une pension de 5,000 livres dont le fils a[illegible] survivance; on vient d'en donner 3,000 livres a[illegible]e Custine, dont 2,000 livres réversibles à ses deu[illegible]s après sa mort. M. de Boufflers a eu le gouvern[illegible]u plutôt le grand bailliage de Pont-à-Mousson qu'a[illegible]. de Custine; il vaut environ 6,000 livres. M. de B[illegible] avoit une pension de 3,000 livres sur la Lorrai[illegible] pension retourne au roi de Pologne; on espère [illegible]r pour le fils et la fille de M. de Custine qui vien[illegible]nourir.

Le Roi a donné le régim[illegible]t de cavalerie qu'avoit M. le duc de Beauvilliers à M. le chevalier de Saint-Aignan, son frère, colonel dans les grenadiers de France.

M. le comte de Virieu, colonel dans les grenadiers de France, mourut à Paris, le 28 du mois dernier, âgé de vingt-cinq ans; il étoit gendre de M. le marquis de Sourches.

M. d'Estampes, lieutenant en second dans le régiment du Roi-Infanterie, a obtenu une place de colonel dans les grenadiers de France.

M^me^ la duchesse de Saint-Aignan fut présentée hier par M^me^ de Beauvilliers, sa belle-fille, dame d'honneur de Mesdames. M^me^ de Saint-Aignan est grande, bien faite et a une figure agréable; elle a vingt-huit ou vingt-neuf ans.

M. Dupleix, ci-devant commandant dans l'Inde, attend depuis longtemps qu'on veuille bien lui faire justice sur les demandes qu'il fait à la compagnie des Indes; il pré-

d que cette compagnie lui doit 8 à 9 millions d'a-
ces qu'il a faites pour son service. Il y a eu des
nmissaires nommés pour examiner cette affaire;
férentes circonstances ont retardé jusqu'à présent la
de ce travail; M. Dupleix a représenté quelle avoit
l'utilité de ses services pour la Compagnie, et combien
avoit raison de se plaindre d'un aussi long délai. Enfin
a été décidé, en attendant le jugement, qu'il lui seroit
yé 1,500,000 francs par la Compagnie.

Extrait d'une lettre de Versailles, du 19 décembre.

M. de Daun a écrit à M. de Staremberg; il lui mande que le roi
Prusse a attaqué le prince Charles le 5 et qu'il l'a battu comme
alloit à Glogau. L'attaque a commencé par l'aile gauche où étoient
troupes de Bavière et de Wurtemberg comme les plus foibles;
rtillerie les a enfoncées et séparées de façon qu'il s'est fait un vide
s lequel les Prussiens sont entrés et ont attaqué en flanc et en
e. C'est à peu près la même affaire que celle de M. de Soubise.
de Nadasty est du côté de Brieg; on croit qu'il pourra rejoindre
prince Charles.

M. l'abbé de Bernis et M. de Staremberg ont présenté
jourd'hui le fils du prince de Lobkowitz, que l'Impéra-
ice a envoyé pour rendre compte de la bataille gagnée
r les Autrichiens près de Breslau et de la prise de
tte ville. Ce n'est qu'ici que le fils du prince de Lob-
witz a appris la défaite du prince Charles.

Extrait d'une lettre de Zell, du 7 décembre.

M. du Ménil a été envoyé à Brême pour négocier avec les magis-
ts. Son instruction porte de les engager à recevoir les 3 bataillons
régiment d'Alsace, et en cas qu'ils refusent cet arrangement, de
porter à observer la neutralité la plus exacte, avec menace d'agir
rigueur s'ils en usoient autrement.

Extrait d'une lettre de Versailles, du 20 décembre.

On a eu nouvelle aujourd'hui que M. de Macarthy n'étoit pas coulé
ond, mais qu'il étoit prisonnier de guerre.
e Roi dit hier au soir, et cela se confirme, que l'affaire du
ce Charles n'est pas aussi considérable qu'on l'avoit cru d'abord.

e Prusse a suivi le prince Charles qui étoit bien posté, et Charles lui a fait tirer une si grande quantité de coups de ue ce roi a été obligé de se retirer. On attend encore des us circonstanciés.

Autre lettre de Versailles, du 21.

Il arriva hier un courrier de M. de Richelieu qui donna l'alarme à tout le monde. Les ennemis sont venus attaquer un des faubourgs de Zell et ont été repoussés par nos grenadiers, dont il y en a eu sept de tués ; et en se retirant dans le faubourg, ils ont détruit le pont qui étoit sur la rivière. On ne croit pas qu'ils soient tentés de le passer en notre pr a prouve qu'ils sont bien près de nous.

Du 22. — Il y a eu es entre le roi de Prusse et le prince Charles. L se a attaqué les Autrichiens et les a battus ; ils és en bon ordre. Le 6, le roi de Prusse est v e seconde fois, mais ils l'ont reçu avec tant de m feu de canons et d'artillerie si consid qu'ils retirer. Il n'est pas vrai que l'armée autric ne x comme on l'avoit dit.

Du 24. — Le Roi a omotion de trois brigadiers, qui sont M. le prince de Ronau, Caraman et M. de Caulaincourt. Tous les colonels qui ont été b s à l'affaire de M. de Soubise du 5 du mois dernier ont eu 2,000 s de pension. C'est M. l'évêque de Senlis qui officie aujourd'hui et Mme de Choiseul qui quête.

M. Boyer, le médecin, vient de partir, par ordre de la Cour, pour se rendre à Brest où il règne une maladie épidémique parmi les matelots de la flotte de M. Dubois de la Mothe. On dit qu'il en meurt environ 50 par jour.

M. le duc de la Rochefoucauld a obtenu pour M. le duc d'Estissac, son gendre, la charge de grand-maître de la garde-robe ; le brevet de retenue de 500,000 livres qu'a M. de la Rochefoucauld sera réduit à 400,000 livres sur la tête de M. d'Estissac. M. de la Rochefoucauld conserve la survivance de cette charge.

M. Dubois de la Mothe, qui arrive de Brest, fut présenté hier et fut très-bien reçu. Son retour a été très-fatigant, ayant ramené plus de 700 malades sur sa flotte.

Mon fils, qui doit être reçu jeudi 29, au Parlement, comme gouverneur de Paris, avoit compté inviter les princes et pairs pour se trouver à sa réception. Il a cité l'exemple de M. de Gesvres; mais on y a trouvé une dif-

quatre ou cinq jours dans ses terres. Il avoit soixante-
ns. Il étoit interdit; on ne le voyoit point, et il a
ie toujours mené une vie fort particulière. Sa veuve
fille de feu M. le prince de Rohan. Il laisse quatre
ıs et deux filles. L'aîné des garçons, qui est le prince
han, a épousé M^lle de Bouillon, dont il a un fils qui
e ans; le second est chevalier de Malte et capitaine
sseau; le troisième est chanoine de Strasbourg, et
trième, qui a dix-neuf ans, est aussi chevalier de
Des deux filles, l'une a épousé le prince de Mas-
, et l'autre est abbesse de Marquiette, au diocèse de
ay.

)ubois de la Mothe me contoit, il y a quelques jours,
vénements qui prouvent bien la haine des Sauvages
les Anglois et leur amitié pour les François.

ès la tempête qui fit périr *le Tilbury*, l'un des vais-
de l'escadre angloise, 240 soldats ou matelots an-
qui font partie des 6 ou 700 que M. Dubois de la
a fait prisonniers, trouvèrent le moyen d'échapper
ıfrage; ils arrivèrent à terre avec les débris du
u, entre lesquels il y avoit un baril d'eau-de-vie.
ıvages bien armés les ayant rencontrés leur dirent
ls les avoient trouvés en pouvoir de leur faire du
s les auroient détruits jusqu'au dernier. « Mais,
ent-ils, nous ne voulons pas vous accabler dans

grai usage, nous serions bien tentés de le boire, mais nous ne pourrions plus répondre de nous-mêmes si nous succombions à cette tentation; nous allons le défoncer et jeter à la mer tout ce qu'il contient. » Ce qui fut exécuté aussitôt. Cette action est trop singulière pour ne pas mériter d'être remarquée.

Un officier inférieur demanda permission à M. Dubois de la Mothe d'aller passer un jour à terre pour y chasser. S'étant engagé dans un bois qu'il ne connoissoit pas, il s'y perdit. Ne pouvant retrouver son chemin et voyant arriver la nuit obligé d'avoir recours à une femme sauvage qu'i une lumière à la main; cette femme alla a eler son mari qui vint avec un fusil et coucha e, fficier françois. Cet officier lui dit qu'il se trompoit, l le prenoit sûrement pour un Anglois. « Nous verre it à l'heure qui tu es, lui dit le sauvage; mets-toi ou et dis ton *pater*. » Il n'y avoit pas d'autre moyen que aire la volonté du sauvage. L'officier dit son pater en la... « Fais le signe de la croix, dit le sauvage. Dis présentement ton *pater* en françois, c'est là que je te reconnoîtrai. » L'officier ayant donné cette nouvelle marque de soumission et de piété, ce sauvage courut à lui et l'embrassa en lui disant : « Je vois bien que tu es François. » Il l'emmena chez lui, le traita le mieux qu'il lui fut possible, et le remit dans son chemin.

Il y a eu encore de nouvelles affaires à Troyes. Une fille a fait une insulte publique à un curé qui étoit en chaire. Quelques jours après elle a demandé les sacrements, et en conséquence du refus qui lui a été fait, refus dans lequel il paroît que le curé n'avoit aucun tort, il y a eu des plaintes en justice, et le curé a été décrété de prise de corps.

La Sorbonne a reçu de nouveaux ordres de la Cour portant défenses de s'assembler.

Mon fils a été reçu aujourd'hui au Parlement. Il étoit seul dans son carrosse. Il avoit derrière lui deux carrosses

uloient demeurer maîtres de cette porte en de-
nais les gardes du gouvernement s'en sont em-
omme c'est leur droit. Le major des gardes de mon
é obligé de dire à l'exempt des gardes de robe
que s'il vouloit y mettre de l'humeur, il en met-
ssi de son côté. Mon fils a attendu une demi-heure
parquet des huissiers, parce que le travail de la
Chambre n'étoit pas encore fini. Ayant été averti,
ıtré suivi de son capitaine des gardes, qui avoit
on bâton dans sa poche. Il a ôté son épée et son
u suivant l'usage, a prêté serment et a ensuite
place au-dessus de tous les conseillers, à la première
lu banc qui n'est séparé de celui des présidents
la chaise du greffier en chef, qui est la place où
le chancelier aux lits de justice. La séance ayant
e immédiatement après, mon fils, suivi de son
ıe des gardes, qui avoit pris son bâton immédia-
après le serment, a été à la buvette, marchant
iatement après le dernier des présidents à mortier.
c'est aujourd'hui la seconde audience pour le
de M^lles de Mailly que l'on continue à plaider, et
le premier président, comme parent, ne peut as-
ce procès, de la buvette il est retourné chez lui.
est que le gouverneur aille lui rendre visite im-

été par la rue et le carrefour de Bussy, est revenu par les quais et la rue du Bac; il a jeté de l'argent au peuple, droit qui, comme je l'ai déjà dit, n'appartient qu'au seul gouverneur, et que Mgr le Dauphin même n'a point eu sans la permission du Roi. Mon fils avoit le même habillement que les pairs de France. Il donne aujourd'hui à dîner. Il n'a prié du Parlement que M. le président de Rozambo, M. le procureur général et son frère l'avocat général, et M. de Lézonnet, qui a été son rapporteur. Il comptoit en prier un plus grand nombre, s'il avoit éprouvé de la part du Parlement plus de facilité à la conservation de ses droits; mais il a fait ce que M. de Gesvres avoit fait en pareil cas.

Du jeudi 30, *Paris.* — J'ai oublié hier, dans le détail du Parlement, que lorsque mon fils sortit de la buvette pour aller chez M. le premier président, ils ne passèrent ni l'un ni l'autre par la Grande Chambre parce que c'étoit le moment de la grande audience. Mon fils n'alla point chez M. le premier président par le même chemin que ce magistrat; il passa par la cour. M. le premier président lui en ayant demandé la raison, il lui dit que c'étoit parce qu'il vouloit jeter de l'argent au peuple en descendant, comme il fit en effet au bas de l'escalier. C'étoit une des difficultés qui lui avoient été faites que de jeter de l'argent dans le palais. Mon fils avoit toujours répondu qu'il en jetteroit, parce que M. de Gesvres en avoit jeté en pareil cas.

On se mit à table à l'hôtel de Luynes avant trois heures. On trouvera ci-après les noms de ceux et celles qui y étoient (1). On fut à table jusqu'à cinq heures et demie.

---

(1) Noms de ceux et celles qui étoient à table : Mme d'Egmont la belle-mère, Mme d'Egmont la belle-fille, Mme de Chaulnes, Mme de la Guiche, Mme de Luynes, Mlle de Chevreuse, Mme de Rozambo, Mme de Vieux, Mme de Chevreuse, M. le maréchal de Biron, M. le duc de Chaulnes, M. le président de Rozambo, M. le comte de la Marck, M. de Lézonnet, M. de Chevreuse, M. le vidame d'Amiens, M. le curé de Saint-Sulpice, M. de

ne je n'étois point à table je le reconduisis jusqu'au
La table étoit dans la grande chambre de mon
ment, qui est celui que mon frère occupe actuel-
Environ une heure et demie après le dîner, il y
feu d'artifice dans le jardin. Les artificiers de la
voient demandé à mon fils la permission de lui
cet amusement. Il fut fort bien exécuté, assez joli
re fait aussi promptement et dans un goût assez
u.

atin, la Ville a envoyé ici cinq bourses de jetons
t, de 100 livres chacune, aux armes de la Ville,
ux pour mon fils, une pour M^me^ de Chevreuse,
ır M. de Sercaty, capitaine des gardes, et une
de Marne, lieutenant des gardes.

. de Chamois, M. de Brienne, M. de Sercaty, capitaine des
de la Salle, M. le procureur général, M. l'avocat général son
de Vaulgrenant.

EXTRAORDINAIRE.

1757.

Mme de Pompadour et le ttentat de Damiens. — Sur les di-
cours de la petite pensio únt-Joseph au sujet de l'assassinat du
Roi. — Exil de MM. de d'Argenson et grâce accordée à ce
dernier. — Fermeté du e Belle-Isle. — Défauts de Louis XV.
— Réception lement. — Sur l'assistance des Princes
et des Pairs — Sentiments du Roi et de Mme de
Pompadour — Exemples de faiblesse et d'incerti-
tude du Roi. — de Richelieu contre le maréchal de
Belle-Isle. — Les offerts à M. Pelletier. — Les exilés du
Parlement. Change u Roi dans cette affaire. — Influence
du prince de Con e Parlement et éloignement du Roi
pour sa personne. Mot du Tour. — Affaire de M. de Boulogne.
— Jugement sur le chancelier. — Faiblesse du gouvernement contre les Parlements et craintes des suites graves qu'auront ces révoltes. — Le cardinal d'Estrées et la princesse des Ursins. — La Dauphine. — Les ministres à Crécy et Mme de Pompadour à Saint-Hubert. — Anecdote sur la bataille d'Hochstett. — M. de Belle-Isle protégé par Mme de Maintenon et pourquoi? — Sur le rappel du maréchal d'Estrées. — Le maréchal d'Estrées à Fontainebleau. — Sur l'armée de M. de Soubise. — Retraite de M. de Maupeou. — La maréchale de Mirepoix. — Sur la retraite du général Apraxin. — Crédit de Mme de Pompapour et effets de son amitié. — Caractère du Roi. — M. de Soubise n'a pas d'artillerie. — Germanicus et le maréchal d'Estrées. — Sur la violation de la convention de Closter-Severn.

Du samedi, 8 janvier — On trouvera dans mon journal tout le détail de ce qui s'est passé le 5 de ce mois. Le Roi a été seul ce matin une demi-heure ou trois quarts d'heure avec le R. P. Desmarets. S. M. a appelé M. d'Argenson, et lui a donné une clef pour aller prendre des papiers à Trianon. M. d'Argenson est revenu et a travaillé avec

le Roi environ un quart d'heure; S. M. a paru de fort mauvaise humeur.

Du samedi 15. — Tout est ici dans la plus grande fermentation. Les amis de M^me^ de Pompadour ont dit et écrit qu'elle avoit vu le Roi dès le lendemain ou surlendemain de sa blessure; le fait est faux, et cette visite étoit impossible pendant tout le temps que le Roi a resté dans son lit; il y a eu jour et nuit du monde dans sa chambre. Il y a même lieu de croire qu'il n'y a eu ni message ni lettre. Les premiers jours, M^me^ de Pompadour a été malade dans son lit et saignée; elle ne voyoit d'abord que ses amis particuliers, ensuite ceux qui ont coutume de souper chez elle; et le lundi d'après la blessure, elle vit tout le monde, même les ministres étrangers. Elle a depuis donné à souper chez elle à des dames, comme elle avoit accoutumé de faire depuis qu'elle est dame du palais. Hier au matin, elle envoya demander publiquement à M. le duc de Gesvres 50 billets de la loterie de l'hôtel de ville; elle lui envoya le soir même 50 louis. Personne n'avoit prononcé son nom devant le Roi jusqu'à hier, que le Roi ayant demandé à M. de Clermont d'où il venoit, il lui répondit qu'il venoit de chez M^me^ de Pompadour, et le Roi ne répondit rien. Tantôt on a vu les partisans tristes, tantôt le visage plus satisfait. On assure que le Roi a dit à M^me^ la comtesse de Toulouse que pour cette fois-ci c'étoit tout de bon. Ce qui est certain, c'est que depuis trois ou quatre jours le Roi n'a pas vu en particulier le P. Desmarets; qu'avant-hier il descendit chez M^me^ de Pompadour et y fut près d'une demi-heure, et qu'hier il y fut deux heures. Il y avoit ici un appartement dans les cabinets destiné aux maîtresses particulières du Roi, il est démeublé depuis deux ou trois jours. Le Roi paroît frappé sérieusement de cet événement-ci. Il est très-certain qu'il a dit qu'il voudroit qu'il lui en eût coûté un bras et que ceci ne fût pas arrivé; et l'on assure que lorsque l'on lui sonda sa plaie et qu'on lui dit avec

plaisir qu'elle n'étoit pas profonde, il dit : « Elle l'est plus que vous ne le croyez, car elle va jusqu'au cœur. » Il est très-certain aussi que depuis qu'il est guéri et habillé, quelqu'un lui ayant marqué sa joie de sa santé, il dit : « Oui, le corps va bien, mais ceci va mal, en mettant la main à sa tête, et ceci est impossible à guérir. »

Du mercredi 19. — On fait des recherches de tous côtés sur tout ce qui a rapport à l'horrible assassinat. Le scélérat, qui fut transféré la nuit d'avant-hier à hier, après avoir tenu un discours de plaisanteries indécentes à la geolière, dit tout haut lorsqu'il fut dans la voiture : « Je me suis sacrifié pour le peuple, c'est son affaire. » Ce discours a été rapporté à M^me^ de Pompadour; mais elle a fort recommandé qu'il ne parvînt pas jusqu'au Roi pour ne pas augmenter les tristes réflexions qui ne peuvent manquer de se présenter à son esprit. Au reste, le Roi a repris le même train de vie, et M^me^ de Pompadour aussi. Toute la Cour et tous les ministres étrangers étoient chez elle hier. Le Roi y va souvent; il y étoit hier ou avant-hier debout avec plusieurs autres personnes pendant qu'elle dînoit tête à tête avec M. de Chaulnes. Il y soupa hier. Avant-hier il soupa dans ses cabinets avec ses enfants. On présume cependant que ces apparences extérieures ne changent rien à une détermination fixe que le Roi a prise; mais on a jugé qu'il étoit de la prudence de ne pas donner lieu de penser au public que ce fût la crainte qui l'eût déterminé, et qu'il étoit nécessaire que l'on vît cette détermination venir du seul mouvement de sa conscience.

Du mardi 25. — Quoique toutes choses aient repris le même train, comme je viens de le dire, M^me^ de Pompadour n'avoit paru nulle part, ni chez le Roi dans le moment de toutes les révérences des dames, ni chez la Reine où elle a coutume de venir assez souvent depuis qu'elle est dame du palais; enfin elle y parut hier et fit sa cour au dîner de la Reine. Il seroit bien difficile de prévoir

quelle sera la suite de tout ceci. Le Roi paroît prier Dieu avec beaucoup de dévotion et Mme de Pompadour continue à entendre la messe tous les jours.

Du dimanche, 6 février, Versailles. — On trouvera dans mon journal qu'après plusieurs recherches, on a regardé comme une fable, ou du moins comme méritant peu d'attention, les discours d'une petite fille de Saint-Joseph. J'ai voulu vérifier le fait autant qu'il m'a été possible; j'en ai parlé à une personne très-digne de foi qui demeure dans l'enceinte même de Saint-Joseph. Cette affaire fit d'abord si peu de bruit que la personne dont je parle fut huit jours sans en rien savoir. Elle a cependant coutume d'entrer toutes les semaines dans le couvent; elle y avoit entré et on ne lui en avoit pas parlé. Après huit ou neuf jours, instruite par le bruit public, elle écrivit à une pensionnaire, nommée Mlle Sanadon, qu'elle connoît, pour lui faire un reproche d'amitié de l'avoir laissée dans l'ignorance sur cet événement. Mlle Sanadon vint la voir sur-le-champ et lui dit que le fait étoit très-vrai; que Mlle d'Escouflet étant allée le jour même de l'assassinat chez M. de Coudre, son beau-frère, aide-major des Invalides, étoit revenue sur les quatre heures à Saint-Joseph; qu'en arrivant elle avoit parlé à moitié bas à Mlle. . . . . , autre pensionnaire, sa bonne amie, et lui avoit dit : « Le Roi est tué. » Cette parole ayant surpris, comme on peut le croire, elle avoit ajouté : « Oh! s'il ne l'est pas, il le sera ce soir; » que ce propos n'avoit pas été prononcé assez bas pour que trois pensionnaires ne pussent l'entendre, lesquelles étoient Mlles Midleton, d'Ivry et Chevillart; que Mlle. . . . avoit été interrogée, et avoit dit que rien n'étoit plus certain que le propos de Mlle d'Escouflet à quatre heures après midi; qu'on avoit ensuite interrogé les unes après les autres les trois pensionnaires dont je viens de parler; que Mlle Midleton avoit dit n'avoir rien entendu, mais que les deux autres étoient convenues d'avoir parfaite-

ment bien entendu les singuliers propos de M^lle^ d'Escouflet; que M^me^ de Coudre, sœur de cette petite fille, et son mari avoient été fort alarmés, comme on peut croire, à cette nouvelle, et qu'ils avoient dit que ce que la petite disoit avoir entendu, ne pouvoit pas être chez eux; qu'ils l'avoient envoyée chez une autre de ses sœurs dans le faubourg Saint-Marceau, d'où elle étoit revenue à Saint-Joseph. Outre cela, quand la nouvelle fut publique le lendemain 6, elle dit : « Je le savois bien dès hier. » Il est vrai, a-t-on ajouté, qu'elle a l'habitude à tout ce qu'elle entend raconter de dire : Je le savois bien; mais le fait de la veille n'en est pas moins certain. La petite d'Escouflet a été interrogée chez M. et M^me^ de Coudre, qui paroissent en effet n'avoir eu aucune connoissance de ce propos. Elle a d'abord avoué, puis ensuite nié. On ne voulut point la renvoyer dans le couvent, et on dit pour raison qu'elle avoit été saignée du pied. Le lendemain, la supérieure envoya savoir de ses nouvelles, mais de la part de son amie M^lle^. . . . . ; on la trouva debout qui voyoit jouer au trictrac. Les religieuses n'ont point voulu la reprendre chez elles, malgré les plus instantes prières de M. de Coudre.

On trouvera dans mon journal deux faits bien singuliers, et qui demandent explication et addition. L'un est l'exil de M. de Machault et de M. d'Argenson, et l'autre les 48,000 livres accordées à M. d'Argenson. M. de Machault étoit l'intime ami de M^me^ de Pompadour; elle avoit toute confiance en lui; il étoit son conseil sur les affaires les plus importantes et se mêloit aussi de celles qu'elle avoit personnellement. Le moment de la blessure du Roi fut une époque fatale à ce ministre; il crut M^me^ de Pompadour au moment de quitter la Cour; elle remarqua qu'il l'avoit négligée infiniment, et elle sut qu'il faisoit des démarches auprès de M^me^ la Dauphine. Elle fut piquée contre lui et le lui marqua. Cependant on croyoit qu'il y avoit eu un raccommodement, non pas au point de re-

mettre les choses sur le même pied de confiance, mais d'honnêteté, et de se voir. On peut croire que s'il y a eu raccommodement, il n'a rien changé à la prévention qu'avoit formée le changement de conduite, et les gens instruits se doutoient dès la veille que ce ministre seroit renvoyé.

Pour M. d'Argenson, il n'avoit pas le moindre soupçon de ce qui le regardoit. Il croyoit savoir l'exil de M. de Machault et s'en seroit consolé; il n'imaginoit pas être compris dans la disgrâce. Il fut à travailler jusqu'à minuit avec M. le maréchal de Belle-Isle, son ami depuis longtemps; ils étoient l'un et l'autre dans la plus parfaite sécurité. Il paroît très-décidé que ce qui a perdu M. d'Argenson, ce sont ses liaisons avec M^me^ d'Estrades. J'ai marqué dans le temps le renvoi de M^me^ d'Estrades. Il y a bien lieu de croire que ce fut l'effet de quelque intrigue contre M^me^ de Pompadour dont elle fut accusée. Cet événement n'a point empêché M. d'Argenson de continuer à voir son amie. Apparemment que l'aigreur contre M^me^ d'Estrades est demeurée la même dans l'esprit de M^me^ de Pompadour et a retombé avec autant de force et d'éclat sur M. d'Argenson. Il est fâcheux, dans de pareilles circonstances, que M^me^ d'Estrades ait pris le parti d'aller aux Ormes avec M. d'Argenson, quoiqu'on ne puisse blâmer jusqu'à un certain point les démarches que l'ancienne amitié fait faire.

Du lundi 7, Versailles. — La grâce accordée à M. le comte d'Argenson, des 48,000 livres sur les fourrages d'Alsace et de Franche-Comté, est l'ouvrage de M. le maréchal de Belle-Isle, comme la disgrâce est celui de M^me^ de Pompadour. Cette circonstance n'empêcha point M. de Belle-Isle de s'adresser directement à M^me^ de Pompadour; il lui demanda une demi-heure d'audience, et il lui dit qu'il croyoit qu'il étoit de sa gloire particulière d'obtenir du Roi qu'il ne laissât pas dans un besoin réel un homme comme M. d'Argenson, qui l'avoit bien servi

pendant un grand nombre d'années. Mme de Pompadour voulut rappeler à M. de Belle-Isle quelques propos de M. d'Argenson en lui disant : « Voilà ce que votre ami disoit de vous-même, et si je suis cause de sa disgrâce, ce n'est qu'un rendu, car il n'a pas tenu à lui qu'il ne fût cause de la mienne. » M. de Belle-Isle, sans entrer dans ce détail, lui dit : « Le terme de : Mon ami, dont vous vous servez, Madame, et dont je conviens, est une raison suffisante pour me déterminer à vous proposer une grâce, avec d'autant plus de confiance qu'elle ne coûte rien au Roi, puisqu'il ne s'agit que de changer le nom de Paulmy et mettre celui d'Argenson. » On peut dire avec raison que voilà ce qui s'appelle une amitié essentielle et du courage à servir ses amis.

M. de Belle-Isle vient de parler aussi avec fermeté et netteté à MM. les présidents Molé et d'Ormesson, à l'occasion des difficultés des présidents à mortier au sujet de la présidence des Enquêtes et des obstacles que le Parlement met à l'exécution des volontés du Roi. Il leur a fait sentir que des noms aussi illustres que les leurs dans leur état ne devoient point concourir à l'esprit d'opiniâtreté et de rébellion qui régnoit dans le Parlement ; qu'ils étoient trop sages pour ne pas gémir de se voir entraîner continuellement par la trop grande multitude d'esprits vifs et indociles, et que la plupart de ceux qui composoient ce corps n'étoient pas d'espèce à devoir imposer à gens comme eux ; que c'étoit donc leur rendre service que de les mettre à portée de pouvoir faire usage de leur zèle ; qu'il étoit impossible qu'ils n'eussent pas un nombre de gens dans le Parlement qui avoient assez de confiance en eux pour se laisser persuader par ce qu'ils leur diroient, et qu'il étoit de leur gloire et de leur attachement personnel de travailler à ramener les esprits.

Du jeudi 10, *Versailles.* — Il seroit bien à désirer, dans les circonstances présentes, que le Roi voulût bien, dans quelques occasions, faire connoître sa volonté par lui-

même, plus promptement et d'une manière plus décisive. Quelques jours après l'horrible attentat dont on attend actuellement la punition la plus exemplaire, M. le maréchal de Richelieu, occupé de tous les moyens de contribuer à la plus grande sûreté du Roi dans son appartement, fit un projet d'arrangement en conséquence duquel il comptoit donner des ordres; ne jugeant pas à propos cependant de donner ces ordres sans avoir pris ceux du Roi, il remit à S. M. son projet par écrit; le Roi le mit dans sa poche; je ne sais pas s'il a depuis déclaré sa volonté, mais il fut au moins dix ou douze jours sans rien dire de ce projet à M. de Richelieu.

On trouvera dans mon journal une réponse détaillée que le Roi fit aux remontrances de la Grande-Chambre. C'étoit le jour qu'il leur donna une audience de cérémonie dans son ancienne chambre. La réponse étoit tout au mieux, mais le Roi la lut au lieu de la dire. On sent la différence que cela peut faire sur ceux qui la reçoivent.

Actuellement il est question de la réception de M. le duc de Duras au Parlement et de l'assistance des princes et pairs au procès criminel de l'assassin. M. de Duras a impatience d'être reçu, d'autant plus que son grand-père, maréchal de France, ayant été créé pair en 1668, n'a point joui de la dignité de pairie parce que ses lettres ne furent point enregistrées; il mourut en 1704. Il a demandé au Roi la permission de se faire recevoir, et le Roi lui ayant dit qu'il le trouvoit bon, M. de Duras a compté profiter de la première occasion qui se présenteroit de l'assemblée de la Grande-Chambre sur le procès criminel. Il fut instruit que M. le duc d'Orléans et les princes du sang comptoient assister au jugement de ce procès, et qu'on avoit pris jour pour samedi 12 de ce mois, parce que ce jour-là il doit y avoir, suivant les formes de la justice, une assemblée pour examiner et décider s'il est à propos d'entendre tels ou tels témoins.

M. le duc d'Orléans vint ici avant-hier matin pour re-

cevoir les ordres du Roi, qui ne lui en donna aucuns de contraires. M. le duc d'Orléans dit assez hautement que c'étoit un désagrément et un ennui d'assister au procès criminel, d'autant plus qu'il pourroit y avoir plusieurs séances sur cette affaire, mais qu'il croyoit que lui et les autres princes du sang devoient, à cette occasion, donner à S. M. des marques de leur respect et de leur attachement. En conséquence de la détermination de M. le duc d'Orléans, les pairs ont cru devoir suivre son exemple.

Ainsi tout se trouvant naturellement arrangé pour que M. de Duras exécutât son projet samedi prochain, il a commencé ses visites, et compte être reçu.

Des réflexions sages et sensées ont fait voir que malgré l'absence du plus grand nombre des membres du Parlement, il reste encore assez de chaleur dans les esprits pour que la Grande-Chambre, se trouvant fortifiée et augmentée par l'assistance des princes et des pairs, pendant plusieurs séances, à l'occasion du procès criminel, il s'y hasarde quelques propositions contraires au respect et à la soumission dus au Roi, et qui par conséquent embarrasseroient les pairs, que l'on doit supposer lui être tous attachés; que d'ailleurs la confiance du Parlement dans M. le prince de Conty, les liaisons qu'il a toujours eues avec eux et qui subsistent encore, pouvoient donner de justes défiances sur ce qui se passeroit dans ces assemblées; qu'enfin ce seroit une chose absolument nouvelle et sans exemple que les pairs assistassent au jugement d'un pareil procès; qu'il n'y en avoit point eu à celui du misérable Ravaillac; que ce seroit même donner de la faveur aux sentiments du Parlement, qui soutient qu'il est en droit de convoquer les pairs quand il le juge à propos, sans être obligé d'en rendre compte au Roi. Le Roi a senti l'importance de ces réflexions. M^me^ de Pompadour en a été très-frappée. Elle est toujours brouillée avec M. le prince de Conty et elle sait que le Roi le craint et le hait. M. le duc d'Orléans étant allé chez M^me^ de Pompa-

. Le Roi s'approcha de M. le duc d'Orléans et de-
de quoi il étoit question. On lui répéta le sujet
nversation; mais il n'en attendit pas la fin, il ne
et s'en alla. M^me^ de Pompadour, qui croyoit qu'il
arlé, fut fort étonnée d'apprendre ce qui s'étoit
elle en dit son sentiment au Roi qui promit d'en
le lendemain au conseil d'État; elle ne fut pas
urprise le lendemain d'apprendre qu'il n'en avoit
fait mention au conseil. Apparemment qu'elle
e nouveau, car on sait sûrement que le Roi écrivit
I. le duc d'Orléans à Paris. Ce qui fait juger que
c d'Orléans n'ira point samedi au palais, que cet
e sera suivi, et que, par conséquent, il n'y aura
e réception.

ardi 15, *Versailles.* — Après ce qui vient d'être
, il sembleroit qu'on en devroit conclure qu'il n'y
eu de réception. Mais M. le duc d'Orléans fit ré-
u Roi, la veille, et vint le soir recevoir les ordres
Apparemment que le Roi fut content des raisons
dit, car il trouva bon que M. de Duras fût reçu,
es pairs assistassent au commencement de l'ins-
du procès criminel.

affaire de l'assistance des pairs au procès criminel
né occasion de voir qu'il y a une jalousie prodi-
e M. de Richelieu contre M. le maréchal de Belle-

M. de Richelieu est blessé, en disant que c'est lui qui fait tout, qui décide de tout, et comparant son autorité à celle du cardinal de Richelieu. L'excessif de cette comparaison est la preuve la plus forte que je puisse donner de la façon de penser de M. de Richelieu, et je n'écris que ce que j'ai entendu.

L'opinion générale et universellement répandue des sceaux donnés, au moins offerts, à M. Pelletier ne se confirmant pas, il y a des gens qui croient présentement que le Roi pourroit avoir en vue M. le premier président, d'autant plus que les fonctions de cette charge n'exigent point un séjour à la Cour, ni même l'obligation de quitter la place de premier président, d'autant plus que Mathieu Molé, grand-père de M. Molé d'aujourd'hui, a été garde des sceaux et premier président plusieurs années en même temps. On prétend qu'on attend actuellement l'événement des affaires du parlement de Paris pour voir la manière dont se conduira le premier président, s'il trouvera le moyen de rétablir l'exercice de la justice et la forme du Parlement suivant l'intention du Roi. Peut-être aussi que la fin du procès criminel, dans lequel le premier président est commissaire nécessaire, pourroit être une raison d'attendre s'il est question de lui pour cette place.

Du jeudi, 10 *mars*. — On verra par mon journal que toutes choses sont encore au même état par rapport au Parlement, et combien il seroit à désirer que le Roi marquât une volonté plus effective, ce qui seroit le seul moyen de finir. S. M. paroît bien dans la ferme résolution de ne rien écouter sur le rappel des exilés, elle a même ordonné il y a longtemps qu'ils fussent remboursés. M. le chancelier leur a écrit, en conséquence de l'ordre du Roi, pour qu'ils eussent à prendre les mesures nécessaires pour recevoir leur remboursement; M. le contrôleur général eut ordre en même temps de leur mander la forme qui devoit s'observer pour ledit remboursement. Les fonds nécessaires qui montent à 7 ou 800,000 francs

hangeât le lieu de leur exil, le Roi répondit : verrons quand ils auront été remboursés. » Ce- t ils ne le sont pas; il paroît même certain que la ue devoit écrire M. le contrôleur général n'a point te. Il dit effectivement que l'argent est prêt, mais rsonne ne se présente pour recevoir le rembour- . On sait que, dans ces cas, il y a une forme juri- pour contraindre ceux qui refusent d'être rem- ; cependant on ne prend point cette forme. M. le de Conty paroît toujours avoir un grand crédit Parlement, moins cependant dans la Grande e que partout ailleurs; il continue à donner des es plusieurs fois la semaine. Les propositions it dans les séances pour le procès criminel, et qui ent toujours un grand zèle pour tout ce qui peut apport à la conservation du Roi, semblent annon- même temps une volonté déterminée de retarder qu'il sera possible le jugement du procès pour lier les séances. Le Roi cependant conserve tou- s mêmes dispositions d'éloignement par rapport prince de Conty, mais celui-ci n'en est pas moins du projet dont on peut justement le soupçonner. dois dire aujourd'hui à un homme sensé, qu'il a deux ans une conversation avec le P. de la Tour, time de M. le prince de Conty ; il lui dit alors que ail continuel de ce prince avec le Roi, l'influence aroissoit avoir sur les affaires du Parlement, et la ce dont S. M. sembloit l'honorer, paroissoient des es certains qu'il ne seroit pas longtemps sans en-

trer dans le conseil d'État. « Ce n'est pas son projet, répondit le P. de la Tour; il ne veut point entrer dans le conseil d'État, mais il veut le gouverner. »

Il y a un grand déchaînement dans le public contre M. le chancelier, par rapport à l'affaire de M. Boulogne, qu'on trouvera expliquée dans mon journal. M. Boulogne, ci-devant commis de feu M. Couturier, premier commis des finances et dont la fortune a été faite par son mariage avec une femme qui étoit fort riche, a beaucoup d'amis et mérite d'en avoir. Ceux qui s'intéressent à lui prétendent que c'est sur le rapport de M. le chancelier et sur son avis que le Roi a décidé l'ancienneté en faveur du fils de M. Trudaine. M. le chancelier dit qu'il a exposé les faits au Roi et que c'est S. M. qui a décidé de son propre mouvement. Un grand malheur, dans les circonstances présentes, c'est que le chef de la justice (qui est le chancelier, digne de cette place par sa probité et sa vertu) a acquis peu de considération, quelque exact qu'il soit à rendre compte de tout au Roi, à lui proposer même des expédients; ses discours ne font point l'impression qu'ils devroient faire. Chaque ministre, occupé du détail qui le regarde, n'oseroit s'avancer à faire des représentations sur autres matières, et on ignore qui sont ceux auxquels le Roi a donné sa confiance intime. Il fut question, il y a quelque temps, que le Roi écriroit au premier président; les circonstances demandoient un choix exact des termes; ils furent examinés dans un comité; on les donna par écrit au Roi. Il écrivit en conséquence, et il se trouva que dans sa lettre il y avoit un mot essentiel et dont on sentit bien que le Parlement ne manqueroit pas d'abuser comme il a fait. Cependant l'esprit de désobéissance augmente plus que jamais. On verra dans mon journal, par les chefs de remontrances de Rouen, quels sont les principes du moment présent. Il n'y a, dit-on, qu'un Parlement en France; celui de Paris en est la première classe; l'autorité du Roi n'a d'effet que par le con-

cours du Parlement, et les neuf articles de Rouen sont imprimés et se vendent à la porte des Tuileries. Dans la délibération pour dresser ces articles, il y eut 31 voix contre 27. C'étoit le moment d'agir, on n'a rien fait. Le parlement de Besançon a fait un refus d'enregistrer qui va jusqu'à la révolte. Le commandant et l'intendant demandent des troupes, et sont ici actuellement avec le second président (le premier étant malade) pour recevoir des ordres. Pendant ce temps, les troupes s'avancent d'une part sur les frontières et les autres sont sur nos côtes; l'intérieur du royaume se trouve dégarni. Il faut espérer que tant d'apparences de malheurs n'auront aucunes suites fâcheuses.

Du mercredi, 11 mai, Versailles. — J'ai sûrement parlé dans mon journal d'une anecdote sur M. le cardinal d'Estrées qui m'a été contée par M^me^ de Luynes; je la répéterai ici de peur que je ne l'aie oubliée.

Le cardinal d'Estrées avoit été en ambassade de France à Madrid; M^me^ des Ursins y avoit alors le plus grand crédit. Le cardinal d'Estrées la voyoit très-souvent. On prétendit qu'il en avoit été amoureux; peut-être n'avoit-il voulu que le faire croire. Les choses changèrent de face quelque temps après; M^me^ des Ursins obtint que le cardinal d'Estrées fût rappelé et l'abbé son neveu, qui fut depuis archevêque de Cambray. Le cardinal d'Estrées revint à Paris; il demeuroit à l'abbaye de Saint-Germain dont il étoit abbé. M^me^ de Luynes, alors M^me^ de Charost, l'alla voir; il avoit quatre-vingts ans. Elle trouva un grand embarras de carrosses auprès de la grille de l'abbaye; c'étoit à l'occasion de l'arrivée du cardinal del Giudice logé dans un hôtel garni auprès de la grille de l'abbaye. Le bruit qui se répandit alors étoit que le roi d'Espagne étant veuf et ayant toujours le même goût et la même confiance pour M^me^ des Ursins, cette femme ambitieuse, et qui avoit encore une figure agréable, avoit cru qu'il ne seroit peut-être pas

impossible de déterminer ce prince à l'épouser ; que dans cette vue elle avoit déterminé le voyage du cardinal del Giudice en France, pour tâcher de faire approuver ce projet par le feu Roi Louis XIV. Ces discours, fondés ou non, se débitoient dans le public. M^me^ de Luynes entre à l'abbaye ; le cardinal lui demande des nouvelles, elle lui conte celles du moment et ce qu'on disoit. « Oui, Madame, lui répondit le vieillard avec vivacité, cette femme a assez d'ambition pour l'imaginer et assez d'esprit pour en venir à bout. » Puis, changeant de ton, il ajouta ces paroles remarquables : « Mais au moins se souviendra-t-elle que c'est moi qui lui ai fait monter le premier échelon. »

Du vendredi 13. — J'ai sûrement parlé dans ce petit journal plusieurs fois de M^me^ la Dauphine. Ceux et celles qu'elle honore de ses bontés ne peuvent assez se louer des grâces dont elle les accompagne souvent; mais cette conduite n'est pas toujours uniforme, parce que, malheureusement pour elle, elle a de l'humeur. On prétend qu'il y a aussi de la hauteur. Je n'entreprends point de porter aucun jugement; je trouve toujours à plaindre les personnes qui ont de l'humeur, et je me contente de rapporter les faits. Quelques mois auparavant la mort de M. le cardinal de la Rochefoucauld, M^me^ la Dauphine lui parla en faveur de l'abbé prince de Salm, auquel elle s'intéressoit vivement; elle désiroit de lui faire avoir un bénéfice ; elle le recommanda fortement à M. le cardinal de la Rochefoucauld, et de ne pas oublier d'en parler dans son premier travail. M. le cardinal de la Rochefoucauld exécuta les ordres de M^me^ la Dauphine, mais le Roi n'ayant pas paru bien recevoir cette demande, M. le cardinal de la Rochefoucauld ne se pressa pas d'aller rendre compte de ce mauvais succès. M^me^ la Dauphine, impatiente de ne savoir aucune nouvelle de cette affaire, envoya querir M. le cardinal de la Rochefoucauld, et s'en prenant à

lui de ce que ses désirs n'avoient point réussi, elle lui parla avec une telle force et dans des termes si durs, si on ose le dire, que le cardinal, dont le caractère étoit fort doux, comme je l'ai dépeint dans mon journal, sentit très-vivement un traitement pareil ; et s'étant retiré avec respect, il monta chez M. le cardinal de Tavannes, son intime ami, à qui il fit une espèce de reproche d'amitié de ce qu'il lui avoit donné le conseil d'accepter la feuille des bénéfices, ajoutant que s'il falloit être exposé à pareilles scènes, il demanderoit sans balancer permission au Roi de lui remettre cette feuille.

M. le contrôleur général d'à présent (M. de Moras) a éprouvé aussi cette même vivacité. M^me^ la Dauphine demandoit, pour une personne honorée de sa protection, un intérêt de 4 sols pour livre dans les octrois de la ville de Lyon. La Reine avoit été priée aussi de demander la même grâce pour une autre personne. La Reine et M^me^ la Dauphine ignoroient leurs demandes réciproques. Le contrôleur général se trouva fort embarrassé entre deux sollicitations si respectables; il crut trouver un expédient en partageant la somme en deux, et donna 2 sols pour livre à chacune des personnes protégées. M^me^ la Dauphine l'envoya querir et lui parla avec beaucoup de vivacité, à ce que l'on prétend. Tout cela prouve que l'on ne peut trop chercher à se corriger d'un défaut comme l'humeur; mais ce n'est pas l'ouvrage d'un jour, et il faut convenir que M^me^ la Dauphine, par sa soumission entière aux volontés de M^gr^ le Dauphin, par sa déférence et ses attentions pour la Reine et pour tout ce qui lui peut plaire, et par la manière dont elle vit avec Mesdames, ses belles-sœurs, répare bien ses défauts passagers. Sa piété est vraie et sincère ; elle s'intéresse essentiellement à ceux et à celles qui ont l'honneur de lui être attachés, et leur donne même souvent de grandes marques d'attention.

Du mardi 24. — M^me^ de Pompadour alla hier matin à

Crécy. Tous les ministres y ont été, excepté M. de Paulmy qui a beaucoup d'occupations, comme on peut le croire, et dont la santé n'exige pas grand nombre de voyages, surtout étant au lait pour toute nourriture. Les ministres doivent revenir demain pour le conseil.

Le Roi alla hier souper à Saint-Hubert et en revint à minuit. Il est allé aujourd'hui à Choisy avec neuf ou dix hommes seulement; il en revient demain, et retourne jeudi à Saint-Hubert, où Mme de Pompadour le rejoindra.

Il y a quelque temps que j'entendis conter à M. le maréchal de Belle-Isle un fait assez singulier. La veille de la malheureuse journée d'Hochstett, nous étions en présence des ennemis et on tiroit déjà des coups de fusil. Il fut question de faire faire un mouvement à une aile commandée par un lieutenant général; l'ordre étoit donné et ne s'exécutoit point; il revint un second ordre qui ne fut pas mieux suivi. Le comte de Croissy étoit maréchal de camp à cette même aile; impatienté de voir le lieutenant général ne point obéir, il dit à l'officier qui étoit venu porter le second ordre : « Vous en apporteriez trente à Monsieur, en montrant le lieutenant général, qu'ils ne seroient pas mieux exécutés; il ne voit plus clair depuis qu'on tire des coups de fusil. » Je ne nommerai point le lieutenant général; il a été fort connu; il n'a laissé qu'une fille, laquelle a eu deux filles qui sont mortes toutes deux. L'aînée a eu un garçon qui vit encore et qui est veuf actuellement, la cadette n'a jamais eu d'enfant.

Tout le monde sait que ce qui a donné lieu à M. le maréchal de Belle-Isle d'avancer plus promptement dans les grades militaires, a été non-seulement son mérite et son application, mais outre cela d'avoir acheté la charge de mestre de camp général des dragons. Mme de Lévis, parente et amie de tous les temps de M. de Belle-Isle, avoit parlé plusieurs fois de lui à Mme de Maintenon. Mme de Maintenon n'avoit point oublié que M. Fouquet,

le surintendant, grand-père de M. de Belle-Isle d'aujourd'hui, donnoit une pension de 1,200 livres à M. Scarron. Mais M. de Belle-Isle étoit bien jeune, et il falloit qu'il se présentât une occasion de lui rendre service. Mme de Maintenon n'avoit jamais vu M. de Belle-Isle; elle dit à Mme de Lévis de le lui faire voir, mais qu'elle ne vouloit pas que ce fût chez elle; elle crut devoir avoir ce ménagement par rapport au Roi, à qui M. Fouquet avoit eu le malheur de déplaire comme l'on sait. M. de Belle-Isle se trouva donc sur le passage de Mme de Maintenon; elle le regarda et ne lui parla point, mais il est certain qu'elle en parla au Roi comme on va le voir. M. d'Hautefeuille étoit mestre de camp général des dragons; il voulut quitter et vendre sa charge; plusieurs personnes se présentèrent pour l'acheter; M. Chamillart en porta la liste au Roi, et le Roi lui demanda pourquoi il n'y avoit pas mis le comte de Belle-Isle. M. de Chamillart ne s'attendoit pas à cette question, et répondit qu'il ne le croyoit pas en état d'acheter. Le Roi lui dit de s'en informer. On peut juger que M. de Belle-Isle, sur cette nouvelle, chercha tous les moyens de pouvoir obtenir cette charge. M. de Pleneuf, premier commis de M. Chamillart, lui rendit dans cette occasion un service essentiel; il lui prêta 50,000 écus, qui étoient la moitié de la charge; M. de Belle-Isle trouva le surplus et obtint l'agrément.

Du dimanche, 21 août. — Le changement de général en Westphalie est un de ces événements que la postérité aura peine à croire : une bataille gagnée, un pays conquis, des places qui pouvoient se défendre et arrêter quelque temps ouvrant leurs portes, c'est le moment où le général est rappelé! On prétend que tout ce nouvel arrangement étoit fait et préparé sans que le Roi en fût instruit, et que Mme de Pompadour l'ignoroit aussi; mais comment pourroit-on le penser? (1) Il est certain que

(1) Mme de Pompadour et l'abbé de Bernis avaient fini par obtenir du

M. de Richelieu a été furieux du choix de M. d'Estrées, et que déjà prévenu très-défavorablement contre M. de Belle-Isle, il a regardé comme son ouvrage le choix de M. d'Estrées. L'armée à commander sur le Haut-Rhin ne l'a point satisfait. Celle-ci n'avoit point d'ennemis vis-à-vis d'elle, et n'étoit destinée qu'à rassurer l'Empire contre les invasions du roi de Prusse. M. de Richelieu a beaucoup d'amis, et entre autres M. de Montmartel et son frère, M. du Verney. Il en avoit aussi dans l'armée de Westphalie. M. d'Estrées, occupé de ce qu'il avoit à faire, d'un naturel peu courtisan, a été au bien et a peut-être négligé certaines attentions qui auroient pu lui donner des partisans puissants. Il s'est trouvé dans des circonstances de disette de fourrages, de chemins rompus, de manque de chariots, de friponneries de plusieurs principaux domestiques et d'officiers généraux qui ont augmenté la cherté des vivres (1); enfin il étoit à la tête d'une armé où la maraude a régné scandaleusement, malgré les défenses sévères et réitérées et des punitions exemplaires (2). Il n'a pas éprouvé d'ailleurs la soumission et la subordination dans les principaux inférieurs

---

Roi, à force de sollicitations, le rappel du maréchal d'Estrées. C'est Bernis lui-même qui nous l'apprend. « Mme de Pompadour et moi avons bien fait pour le maréchal de Richelieu; ainsi tout va bien. » (*Lettre de l'abbé de Bernis à Paris Duverney*, du 2 juin 1757, in *Corresp. du card. de Bernis*, 2 vol. in-8°; Londres, 1790.)

(1) Il a peut-être été trop frappé de ces difficultés dans les commencements; il les a représentées très-fortement et a marqué beaucoup d'incertitude (à ce qu'on prétend) sur les partis à prendre; il a même demandé à revenir. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) « Imaginez-vous que je vous écris debout, appuyé contre une mauvaise planche et au milieu des cris de tout un village qui demande justice sur la maraude et le pillage de nos soldats. Ce qui vous paroîtra incroyable, c'est qu'ils ont pris pour 300,000 écus de toiles. La sévérité ne ramène point la discipline; nous sommes entourés de pendus, et l'on n'en massacre pas moins les femmes et les enfants, lorsqu'ils s'opposent à voir dépouiller leurs maisons. » — *Lettre de Grimm à Mme d'Épinay* (Mémoires et Correspondance de Mme d'Épinay, t. III, p. 45). — Grimm étoit alors un des 45 secrétaires du maréchal d'Estrées.

e. Le jour qu'il alla voir M. de Richelieu à son ar-
1,200 officiers l'y accompagnèrent, l'attendirent
rs heures, et le reconduisirent chez lui. De quel-
nière qu'on veuille parler de l'affaire d'Hasten-
l sera toujours vrai que les villes soumises d'elles-
, tout le pays de Hanovre conquis sans d'autre ef-
de sang, les ennemis n'osant paroître, sont des
nages de la réalité des avantages que cette journée
rés aux armes françoises.
ouvera ci-après l'extrait d'une lettre du camp
r, du 3 août 1757, au sujet du changement de gé-
l'armée du Bas-Rhin.

s de cet événement. Convenez qu'il sera tout nouveau dans
. Il a été aisé à tout le monde de calculer que le courrier
Compiègne pour porter le coup fatal à M. le maréchal d'Es-
parti le 26 juillet, jour qu'il a battu M. de Cumberland, et
ur qu'il lui est arrivé a été celui où M. de Gisors a paru à
ne pour en porter la nouvelle. Vingt-quatre heures après
de M. de Gisors, on y a vu M. de Louvois qui portoit la
on d'Hameln, capitulation dictée par la terreur, car cette
voit et devoit nous tenir quinze jours au moins. Enfin de-

---

même vu les effets d'une mauvaise volonté marquée et d'une
e conséquence, puisqu'elle a été jusqu'à lui faire donner de faux
ant la bataille. (*Note du duc de Luynes.*) — Il s'agit du comte de
comme on le verra dans le mémoire justificatif de ce général

puis M. de Cumberland battu, presque tous les jours ont été marqués au bon coin. Minden, ville très-favorite et très-favorisée du roi de Prusse, a envoyé ses clefs, et Hanovre des députés pour nous assurer que nous y serions, malgré eux et M. de Cumberland, les bienvenus. Le Roi est le maître de ce pays-ci, et les ennemis dans une position à n'oser plus paroître d'eux-mêmes et fort embarrassés de leur contenance. Je suis, je vous l'avoue, bien peu au fait des rabales. La preuve en est l'étonnement où j'ai été lorsque j'ai appris ce changement. Je croyois que M. le maréchal d'Estrées faisoit une belle campagne, que c'étoit un homme sage, prudent, brave, bon citoyen. J'avais bien ouï dire qu'on lui avoit rendu quelques mauvais services, qu'on lui jetoit par-ci par-là du ridicule sur sa timidité, qu'on avoit formé quelque soupçon sur sa valeur; cela ne m'avoit fait aucune impression. Il y a dans le pays de Hanovre 70 ou 80,000 François qui sont fâchés d'en voir partir leur général, qui leur en a fait faire la conquête sans leur causer que la fatigue inévitable et fait verser de leur sang que le moins qu'il a pu. Si M. le maréchal d'Estrées avoit été tué à la bataille d'Hastenbeck, comme il devoit l'être à la conduite qu'il y a tenue, qui feroit honneur à un capitaine de grenadiers et qui est blâmable dans un homme comme lui, je crois que cette armée auroit été aise d'y voir arriver M. le maréchal de Richelieu. Cette journée du 26 auroit pu être bien fâcheuse pour les ennemis, si M. le Maréchal y avoit été secondé comme il devoit l'être; mais on ne peut pourtant disconvenir qu'elle ne l'ait rendu maître de l'électorat de Hanovre et qu'en même temps sa récompense n'a jamais eu sa pareille. Quelqu'un de la suite de M. de Richelieu m'a assuré qu'il redoutoit l'entrevue; cela est tout simple; elle est redoutable pour tous les deux. Il a dit: « On m'a refusé l'armée du Bas-Rhin parce que j'ai pris Mahon, on l'ôte au maréchal d'Estrées parce qu'il a gagné une bataille. »

Extrait d'une lettre de Compiègne, du 4 août.

Convenez que voilà un singulier contraste où on a conduit le Roi, que son général qu'il honore de son estime et de ses bontés soit dépossédé du commandement en chef le lendemain qu'il a gagné une bataille et qu'il s'est rendu maître de la place qui fait l'objet de tous nos mouvements et de nos souhaits depuis le commencement de la campagne.

Extrait d'une lettre du camp d'Oldendorf, le 5 août.

Le maréchal de Richelieu arrive ici dans un singulier moment, une bataille gagnée, un pays conquis. Il est désagréable de succéder à un général aussi heureux à la guerre et aussi malheureux à la Cour;

d'ailleurs, hors de chasser les ennemis de Nienbourg, il ne reste plus rien à faire que d'établir des quartiers d'hiver; car l'armée a tant marché et fatigué, que les maladies commencent à devenir communes, et les bataillons diminuent à vue d'œil. Les chevaux de la cavalerie et des dragons sont des squelettes, et il en meurt journellement. Voilà la vérité; il faut bien qu'elle arrive à Dampierre puisqu'elle ne peut parvenir à Compiègne. Nous séjournons encore ici, et de là nous irons entrer dans les portes dont on nous apporte les clefs, et frapper à celles que peut-être on nous ferme. Cela fera encore des marches qui occuperont les six semaines ou deux mois pendant lesquels on peut se remuer dans ce pays-ci, qui doit être le plus parfait bourbier en hiver.

Si l'armée étoit restée dans l'indolence où on a voulu persuader qu'elle étoit, il m'auroit été possible de vous donner des nouvelles de ma main, mais nous avons toujours été en l'air; les marches, mon service, la compagnie qui accablent, n'en laissent pas la possibilité.

Extrait d'une lettre du 17 septembre, à Fontainebleau.

Le maréchal d'Estrées a dîné ici avec le maréchal de Belle-Isle, l'abbé de Bernis et M. de Laon. Le premier est fort changé; il tient de bons propos. Le Roi l'a bien reçu, mais on sent que la disgrâce a fait plus d'impression que les succès. Il ne verra pas M. de Paulmy, lequel sort d'ici; il ne m'en a pas parlé, et je ne lui en ai rien dit. Le maréchal d'Estrées s'en va dans trois ou quatre jours à sa campagne, où il compte faire son principal séjour.

Du mercredi 12 octobre, Versailles. — On verra dans mon journal que M. le maréchal de Richelieu a enfin envoyé un renfort de troupes à M. de Soubise. On pourra être étonné, en lisant la suite de l'histoire de ce moment-ci, de voir que la Saxe n'est point encore délivrée de l'oppression des Prussiens, quoique nous ayons actuellement 140 ou 150,000 François destinés à cette expédition, et que le roi de Prusse n'ait pu opposer à un corps de troupes aussi formidable qu'environ 35,000 hommes. L'armée de M. de Soubise a toujours été destinée à marcher en Saxe, et depuis la conquête de l'électorat de Hanovre M. de Richelieu a été principalement occupé à se porter en avant, pour faciliter à M. de Soubise le moyen de s'avancer vers la Saxe. La jonction

des troupes de l'Empire avec celles de M. de Soubise a été un obstacle. On avoit prévu cet obstacle, et il y avoit eu des sentiments pour que cette jonction ne se fît pas. On n'a pas cru apparemment ces raisons suffisantes pour s'y opposer, et on reconnoît aujourd'hui que malgré les bonnes intentions du prince de Saxe-Hildburghausen, général des troupes de l'Empire, il n'est pas le maître de leur faire faire ce qu'il désireroit. Il vouloit les déterminer à marcher en avant et à attaquer les Prussiens; il a assemblé un conseil de guerre, et tous les princes qui commandent en personne les différentes troupes des Cercles ont paru décidés à se défendre vigoureusement si les Prussiens les attaquoient, mais non pas à les attaquer les premiers. On est occupé actuellement à séparer ces deux armées et à mettre M. de Soubise en état de se porter au plus tôt à sa destination. On prétend que nos troupes ont fait beaucoup de marches qu'on auroit pu éviter. Ce qui est certain, c'est qu'elles sont fatiguées et auroient grand besoin de repos.

On verra dans mon journal la retraite de M. le premier président de Maupeou et sa place donnée à M. Molé. Ce changement est l'ouvrage de M. l'abbé de Bernis. On dispute à M. de Maupeou d'avoir beaucoup d'esprit; ce qui est certain, c'est qu'il parloit avec beaucoup de facilité et d'éloquence, mais il n'avoit ni le ton ni le maintien assez imposant pour une place aussi importante.

Du dimanche 16, *Versailles.* — On trouvera dans mon journal, au 28 septembre, la mort de M. le maréchal de Mirepoix. Il y est dit que M^me^ de Mirepoix avoit beaucoup contribué à la fortune rapide de son mari. Toutes ces grâces, elle les doit à M^me^ de Pompadour, avec qui elle s'étoit liée de l'amitié la plus intime. M^me^ de Mirepoix est très-aimable; M^me^ de Pompadour, l'a trouvée telle avec raison, et lui a donné les preuves les plus essentielles de cette amitié.

Du dimanche 23. — On a été un peu étonné ces jours-

prendre que le général Apraxin se retiroit avec
précipitation, et que M. de Lehwald le poursui-
ette conduite, en effet, ne paroît pas être consé-
après une victoire remportée sur les Prussiens.
u d'abord que ce n'étoit que pour trouver des
nces plus aisément. Il se peut faire que ç'ait été
mier objet, mais on a su depuis qu'il se retiroit
nent du côté de la Courlande. Il paroît par ce que
des dispositions de la Czarine qu'elle est toujours
volonté de concourir au bien de la cause com-
ce qui fait juger que ce n'est point par son ordre
d'Apraxin s'est déterminé à marcher en arrière.
n sait de ce général paroît confirmer cette idée.
tion de la Czarine n'étoit point de lui donner une
mbreuse armée à commander. Celui auquel cette
toit destinée s'appelle Schwalon (ils sont trois de
). Il étoit fort amoureux d'une fille de M. d'Apraxin
extrêmement jolie, et n'avoit pas la liberté de la
lant qu'il le désiroit. Étant assuré des bontés de
atrice pour lui, il a proposé à M. d'Apraxin de lui
plus de liberté de voir sa fille, et qu'à cette con-
lui feroit donner le commandement de l'armée.
hé a été accepté. On ne doit pas être étonné après
un tel général, à la tête de 110,000 hommes, n'ait
cuté ce qu'on attendoit de lui. On prétend que
ieven étoit, de tous les généraux russiens, le plus
à cette commission importante.

grâces qui viennent d'être accordées à l'occa-
la mort de M. le maréchal de Mirepoix prou-
en tout le crédit de M^me^ de Pompadour et son
our M^me^ de Mirepoix. En effet, 20,000 livres de
à M^me^ de Mirepoix, la charge de capitaine des
à son frère, M. de Beauvau, et le gouvernement
age à l'héritier de M. de Mirepoix, qui est M. de
érans, forment en total un traitement très-distin-
paroît constant que la volonté du Roi n'étoit point

du tout décidée pour M. de Beauvau; on avoit même tenu au Roi quelques propos qui n'étoient pas favorables; mais tout a cédé à la recommandation de Mme la marquise. On peut faire, à cette occasion, une observation qui ne se trouve que trop vérifiée dans la pratique. Le Roi entend bien, voit clairement le pour et le contre, aime les bienséances, la justice et l'équité et a l'esprit juste, mais il ne fait pas la moitié de ce qu'il voudroit faire. Dans le travail avec ses ministres, une partie de ce qu'il décide est contre son gré; il cède dans d'autres parties aux représentations sans beaucoup de peine, lorsque les propositions lui sont indifférentes, et ce n'est que le surplus de ces deux cas qui se trouve conforme à ses désirs.

Du mercredi, 9 novembre. — C'est M. de Soubise qui a mandé à M. le maréchal de Belle-Isle l'ordre qu'il avoit reçu de repasser la Saale et de prendre ses quartiers d'hiver sur cette rivière. Il ne paroît pas certain jusqu'à présent que M. de Soubise se conforme exactement à cet ordre; il a sans doute de bonnes raisons à représenter. Il est certain que cet arrangement, qui a cependant été fait en conséquence d'une déclaration du conseil, a surpris ceux qui n'étoient point dans ce secret. On assure que Mme de Marsan l'ignoroit, et on prétend même que Mme de Pompadour n'en savoit rien; il semble que cette détermination retarde beaucoup la délivrance de la Saxe, et par conséquent les moyens de parvenir à la paix plus promptement, parce qu'on croyoit pouvoir se flatter que M. de Soubise étoit en état d'attaquer avec avantage les troupes du roi de Prusse. On prétend que ce qui a donné lieu à décider dans le conseil les quartiers sur la Saale, c'est que M. de Soubise n'avoit point d'artillerie; peut-être aura-t-il trouvé le moyen d'en rassembler assez pour marcher en avant; comme nous ne sommes qu'auxiliaires, c'est l'Impératrice qui doit nous en fournir, au moins une certaine quantité.

Du jeudi 24. — On a fort remarqué une conversation de Mgr le Dauphin avec M. le maréchal d'Estrées depuis son retour de l'armée. M. d'Estrées disoit qu'il croyoit que les troupes françoises n'avoient pas passé le Weser depuis Charlemagne jusqu'à l'année présente 1757; que ces légions romaines l'avoient passé sous les ordres de Germanicus, mais que celui-ci avoit été rappelé huit jours après. Mgr le Dauphin parut dans ce moment ignorer ce fait de Germanicus, mais il dit quelque temps après qu'il le savoit bien, mais qu'il n'avoit pas voulu le dire.

Du lundi, 12 *décembre*. — J'ai vu aujourd'hui une lettre du duc de Brunswick au duc Ferdinand, son frère, qui est aujourd'hui à la tête des Hanovriens; elle est très-forte et extrêmement tendre. Il se plaint amèrement et avec amitié de ce que le duc Ferdinand, qui a toujours fait tant d'honneur à leur maison, et dont il a éprouvé l'amitié en toutes occasions, lui donne la plus grande affliction et le couvre de honte et de confusion en l'empêchant de tenir ses engagements les plus solennels avec les cours de Vienne et de Versailles, et de ce qu'il empêche le prince héréditaire, son fils, d'aller voyager en Hollande comme il l'avoit ordonné. Il ajoute que la convention n'oblige point les Hanovriens, mais que pour lui il l'a acceptée et veut s'y soumettre.

Le fait de cette convention dont les Hanovriens se prétendent entièrement dégagés est un prétexte, à regarder les choses dans le vrai. Il y a été dit que les Hanovriens se retireroient dans Stade et dans une étendue de pays autour bornée par des poteaux, et ne serviroient point pendant toute la guerre, et ne feroient ni recrues ni remontes; que ne pouvant subsister dans cette étendue de pays, ils auroient des passe-ports pour passer dans les pays occupés par les troupes françoises, et entrer dans le duché de Lauenbourg. Il n'y a point ajouté, *et qu'ils ne pourront servir pendant toute la guerre présente*, comme il

est dit pour les troupes qui restent dans Stade; mais on sent que cette clause ne pouvoit être entendue autrement. Le Roi a ratifié la convention en ajoutant seulement cette explication, qui est de droit. Le Danemark, qui étoit médiateur, a ratifié, et le duc de Cumberland a donné sa parole d'honneur. C'est dans ces circonstances que les Hanovriens ont prétendu n'être plus tenus de la convention.

APPENDICE A L'ANNÉE 1757.

MÉMOIRE DU COMTE DE MAILLEBOIS (1).

Les calomnies que l'on a répandues contre moi au sujet de l'affaire d'Hastenbeck m'imposent l'obligation de me justifier aux yeux du public, et je me flatte que les gens honnêtes et sensés me plain-

(1) Ce mémoire a été imprimé dans le temps, en une brochure de 22 pages in-8°. Comme il est fort rare, nous avons cru devoir le publier ici.

Le comte de Maillebois, maréchal général des logis de l'armée du maréchal d'Estrées, était accusé d'avoir trompé, par de perfides avis, le maréchal et d'avoir empêché que la victoire d'Hastenbeck n'ait un succès complet en faisant faire un mouvement de retraite qui favorisa celle des Hanovriens. Après que son beau-père, le marquis de Paulmy, eut quitté le ministère, Maillebois devint l'objet d'attaques si violentes qu'il fit répandre, pour se justifier, le mémoire manuscrit que nous publions. Le maréchal d'Estrées, à son tour, fit imprimer sous le titre de : *Éclaircissements présentés au Roi* (in-4°, 1758), une réfutation de ce factum et le dénonça au tribunal des maréchaux de France comme libelle diffamatoire. Le maréchal démontra la trahison du comte de Maillebois; il prouva qu'au milieu de la victoire M. de Maillebois fit battre en retraite les troupes victorieuses, sous prétexte que l'ennemi revenait en force; qu'il dit au duc d'Orléans et à M. de Souvré que l'on était coupé et qu'il fallait se retirer; qu'il donna l'ordre formel au duc de Broglie de quitter sa position; et qu'il permit ainsi à l'ennemi de se retirer tranquillement en arrêtant la poursuite de nos soldats victorieux. Les maréchaux déclarèrent coupable le comte de Maillebois. Le Roi le fit arrêter et enfermer dans la citadelle de Doullens, sans fixer la durée de la peine. On lui retira son inspection, le commandement du corps de troupes à la tête duquel il se trouvait et sa charge de maître de la garde-robe. C'était un homme d'une haute capacité. Les Biographies disent qu'il demeura en captivité jusqu'en 1784 et fut alors envoyé en mission en Hollande. On trouve cependant une lettre de Voltaire à M^me^ de Saint-Julien, du 6 juillet 1776, dans laquelle il lui dit : « Si M. le comte de Maillebois n'est pas encore parti pour son armée, puis-je vous supplier de lui dire, en passant, combien nous nous intéressons ici à cette armée-là. » Dès lors le comte de Maillebois n'était pas prisonnier; mais nous ne savons pas quand il fut mis en liberté. (*Lettres inédites de Voltaire*, recueillies par M. de Cayrol, 2 vol. in-8°, 1857, t. I, p. 498, lettre 992.)

dront d'y être réduit. Ce n'est pas que je croie ma réputation compromise, mais j'ai trop été toute ma vie en butte à l'injustice et à l'envie, pour ignorer que les choses même les moins croyables prennent crédit quand on n'en démontre pas la fausseté.

Également ennemi de la petitesse qui s'exalte et de la bassesse qui récrimine, je ne cherche ni à me louer, ni à blâmer personne. Si je prouve que j'ai eu part aux succès de M. le maréchal d'Estrées, ce sera pour faire voir que je n'ai pu avoir l'intention de les atténuer.

Si je me plains que M. le Maréchal n'a pas fait tomber, comme je crois qu'il le devoit, les bruits injurieux que l'on a fait courir sur mon compte, je protesterai en même temps que je ne pense pas qu'au moins, depuis son retour de l'armée, il les ait accrédités autrement que par son silence.

Les avis que j'ai fait, dit-on, donner à M. le Maréchal pendant la bataille d'Hastenbeck ont déterminé ce général à suspendre l'action et à commencer des dispositions de retraite qui lui ont fait perdre une partie des avantages de sa victoire. Tout ce qui a précédé la bataille fera connoître combien la calomnie de mes ennemis est dépourvue de fondement. L'état où je voyois les choses et un premier conseil que j'avois fait donner à M. le Maréchal avant de lui faire passer l'avis dont on prétend que les suites ont été si funestes, prouveront que je n'ai pu me tromper, ni l'induire à ordonner une retraite. Enfin on sera étonné d'apprendre que cet avis n'a pas existé et que l'on a donné ce nom à une nouvelle que je fis porter simplement, et comme je le devois, à M. le Maréchal, qu'il ne voulut pas écouter, qu'il savoit déjà, et sur laquelle il arrangeoit sa retraite.

Je m'en rapporte à M. le maréchal d'Estrées sur tout ce que je vais dire; c'est son honneur que je prends pour juge. Quant aux colporteurs anonymes des mauvaises relations de l'affaire d'Hastenbeck qui ont couru, je les invite à se rallier à mes ennemis qui les ont adoptées. Leurs calomnies et le silence de M. le Maréchal me forcent à donner aux personnes qui s'intéressent à moi les moyens de confondre la fausseté et l'intrigue, et de les punir comme je désire qu'ils le soient.

Si j'avois eu le projet de nuire à M. le Maréchal, je le pourois peut-être et sans me compromettre; mais on ne pourra douter de mon zèle pour la gloire des armes du Roi et pour celle de M. le maréchal d'Estrées, quand on saura que si j'eusse cédé aux contradictions que j'ai éprouvées, le Weser eût été passé bien plus tard qu'il ne le fut, et que l'honneur de battre les ennemis eût appartenu à M. le maréchal de Richelieu dont je n'ignorois pas la prochaine arrivée.

Les ennemis s'étant retirés de Bielefeld et l'armée du Roi étant venue y camper pour consommer les subsistances du côté de Ravensberg et de la principauté de Minden, M. le Maréchal profita de ce temps de repos pour former ses projets ultérieurs et faire tous les arrangements qui y étoient relatifs.

Il se proposa d'attaquer la Hesse et de passer en même temps le Weser. Il me fit l'honneur de me demander un plan de cette double opération, et me témoigna beaucoup d'inquiétude sur la première. J'exécutai l'ordre qu'il m'avoit donné, et après y avoir mûrement réfléchi, je l'assurai qu'au jour et à l'heure qu'il avoit choisis, on passeroit le Weser à Blankenau.

L'événement a prouvé que mes combinaisons étoient justes, et mes mesures bien prises, puisque le passage de cette rivière se fit trois semaines après, les ennemis étant campés à Minden.

Quand j'eus remis à M. le maréchal d'Estrées un détail de toutes les mesures que je croyois utile de prendre pour faire réussir son double projet, il partit de Bielefeld pour se porter aux corps avancés, et me laissa avec ce qu'il appeloit l'armée aux ordres de M. de Berchiny.

Quelque agréable qu'il eût été pour moi de veiller à l'exécution des arrangements que j'avois faits pour une opération aussi importante, je me soumis sans représentation à l'ordre que je reçus, et je demeurai en arrière depuis le départ de M. le Maréchal jusqu'au 14 juillet, comme eût fait un aide-maréchal des logis chargé du détail d'une division.

Dans cet intervalle, je reçus une lettre du ministre (1) qui me confioit de la part du Roi, et pour moi seul, la nouvelle destination de M. le maréchal de Richelieu, et la réunion de l'armée qui lui avoit été destinée à celle de M. le maréchal d'Estrées. Cette lettre est du 2 juillet; et il est important de remarquer que je la reçus le 7, et que M. le Maréchal partoit de Bielefeld le lendemain.

Cassel ayant ouvert ses portes, et nos ponts étant jetés sur le Weser. M. le maréchal d'Estrées me rappela près de lui. Je le joignis; je le trouvai fort indécis sur ses mouvements ultérieurs et résolu à demeurer sur le Weser jusqu'à ce qu'on eût construit à Hœxter des fours qui assurassent la subsistance de son armée.

M. de Bourgade fut appelé et consulté sur cette opération, pour laquelle il demanda 18 jours, à cause de la rareté des briques dans le pays. En même temps il assura que les fours de Paderborn feroient vivre les troupes jusqu'à Hameln. Je sentis sur-le-champ qu'il n'y avoit

(1) Le marquis de Paulmy. Le comte de Maillebois, son gendre, avait une correspondance secrète avec ce ministre.

pas à balancer, et que si M. le Maréchal perdoit 18 jours sur le Weser, M. de Cumberland viendroit appuyer sa gauche à la forêt de Soling, et rendroit le passage de cette rivière inutile, que la gloire des armes du Roi seroit compromise et la campagne manquée.

Emporté dans ce moment par l'amour du bien général et déterminé par les objets purement militaires, sans qu'aucun intérêt particulier s'offrît à ma pensée, j'employai pendant 24 heures tout ce que le patriotisme, la raison et le désir de la gloire me suggérèrent pour vaincre l'irrésolution de M. le Maréchal et l'engager à passer le Weser.

J'oubliai qu'en temporisant comme il le vouloit, je donnois le temps à M. le maréchal de Richelieu d'arriver. Si mon père même eût été prêt de venir prendre le commandement de l'armée, je n'eusse pas songé à dérober à M. le maréchal d'Estrées l'honneur d'une action qu'il eût été ridicule de différer.

MM. de Lucé et de Bourgade, dont l'honneur et la probité sont généralement reconnus, furent témoins de toute la résistance que m'opposa M. le maréchal d'Estrées. Ils savent l'un et l'autre qu'il ne consentit à passer le 16 que sur les instances les plus vives et les plus réitérées de ma part. Je dois dire ici à la gloire de M. le maréchal de Richelieu, que quand je lui appris la conduite que j'avois eue dans cette circonstance, quoiqu'il eût été de son intérêt que j'en eusse suivi une tout opposée, il approuva les motifs qui m'avoient fait agir.

Après avoir passé le Weser, M. le Maréchal resta deux jours à Holzmünden et un à Stadt-Oldendorf, d'où il marcha à Halle près d'Hastenbeck, où l'ennemi étoit campé. Il assembla un conseil de guerre. Il y fut décidé qu'on attaqueroit; en conséquence, on marcha le 24. Les ennemis retirèrent leurs postes avancés; nous prîmes notre camp, et M. le Maréchal convoqua un nouveau conseil de guerre qui fut plus timide. Je le prévis et j'en prévins M. le Maréchal; effectivement on y fut d'avis qu'il falloit tâcher de tourner l'ennemi.

Quoique j'eusse été de l'avis du conseil de guerre, parce qu'on vouloit me rendre responsable du projet d'attaquer, quand tout le monde fut sorti et qu'il ne resta plus que M. le Maréchal, M. de Lucé et moi, je combattis la résolution prise, par tout ce qu'il y avoit de plus fort, et pour faire mieux sentir encore à M. le maréchal d'Estrées combien on la condamneroit, je lui remis sous les yeux que la Cour et Paris avoient désapprouvé mon père pour s'être soumis au résultat du conseil de guerre de Schawackenwert (1).

A dix heures du soir, M. le Maréchal fut averti que les ennemis

(1) Dans la campagne que fit le maréchal en 1741-42 quand il se porta de Westphalie en Bohême pour dégager Prague.

faisoient un mouvement; on assura qu'ils se retiroient. Il m'envoya chercher et m'ordonna de faire marcher sur eux des détachements, qui se trouvèrent en présence le 25 au point du jour.

M. le Maréchal s'y porta et vit l'armée hanovrienne en bataille. Je fis battre la générale et la sienne marcha. Quand elle fut arrivée, on employa le reste du jour à la disposer, mais seulement dans le front de la bataille.

Deux heures avant la nuit, M. de Chevert, ayant été appelé à un troisième conseil de guerre qui se tint publiquement, appuya sur la nécessité d'attaquer le bois qui couvroit la gauche des ennemis et de les tourner par là. J'avois, ainsi que plusieurs autres, insisté sur l'importance de cette attaque, pour laquelle on eut beaucoup de peine à accorder à M. de Chevert les 3 brigades de Picardie, Navarre et la Marine, auxquelles on doit tout le succès de cette journée; on y joignit ensuite la brigade d'Eu.

Pour se faire une idée juste de la bataille d'Hastenbeck, il faut savoir qu'elle se réduit à l'attaque conduite par M. de Chevert et à celle de la redoute que je demandai permission à M. le maréchal d'Estrées de faire faire dès le commencement de l'action par la brigade de Champagne soutenue de celle de Reding. Je sentis qu'il étoit nécessaire de prendre ce parti pour remplir le vide qui se trouvoit entre la droite et le centre par la direction que l'on avoit donnée aux brigades qui devoient attaquer la lisière du bois.

Quand M. de Chevert fit sa dernière charge, qui le rendit absolument maître du terrain qu'occupoient les ennemis, un corps de grenadiers et quelques escadrons que les ennemis avoient détachés par la montagne pour tourner notre droite se trouvèrent à portée des brigades qui venoient de combattre; ils firent reculer celle d'Eu, qui revint dans la plaine derrière la redoute qu'occupoit la brigade de Champagne.

Ces grenadiers ennemis gagnèrent la crête du bois et y trouvèrent quelques petites pièces de notre canon qu'ils tournèrent contre nous. Leur manœuvre et la retraite précipitée de la brigade d'Eu, firent croire à M. le Maréchal que les Hanovriens s'étoient rendus maîtres du bois et de la hauteur; il songea à la retraite, quoique M. de Chevert lui eût mandé qu'il avoit culbuté tout ce qui s'étoit trouvé devant lui, et qu'il voyoit fuir l'armée de M. de Cumberland.

Il faut observer que dans ce moment je n'étois pas avec M. le maréchal d'Estrées; je l'avois quitté depuis une demi-heure pour me porter selon ses ordres à la gauche, d'où je voyois les ennemis reculer et perdre du terrain.

Je chargeai M. Dumetz, aide-maréchal général des logis, d'aller en

informer M. le Maréchal; M. Dumetz le pria aussi de ma part de vouloir bien faire avancer son centre. M le Maréchal rejeta cette proposition, et M. Dumetz crut devoir revenir promptement m'instruire du mauvais accueil qu'on lui avoit fait.

Sur son rapport j'allois à toute bride rejoindre M. le Maréchal, lorsque M. Donezan, aide de camp de M. le duc d'Orléans, m'arrêta de la part de ce prince auprès duquel je me rendis. Il m'apprit que des escadrons ennemis avoient paru à la tête de la trouée. Nous remédiâmes à ce petit incident, et je priai M. le comte de Puységur, aide-maréchal des logis, d'aller rendre compte à M. le Maréchal de la nouvelle que venoit de m'apprendre M. le duc d'Orléans; je le chargeai plus particulièrement de dire que nous avions assez de cavalerie, mais qu'il seroit à propos de faire couler le long du bois une ou deux brigades d'infanterie.

Dès que M. le Maréchal aperçut M. de Puységur, sans lui donner le temps de parler, il lui dit : « Vous venez m'apprendre que je ne suis plus maître du bois, je le sais. » M. de Puységur lui répondit qu'il n'avoit aucune connoissance de ce qui s'étoit passé dans le bois, et s'acquitta de ma commission. M. le Maréchal lui dit : « Allez dire à M. de Broglie de porter deux brigades au bois par lequel nous avons débouché. »

Il y avoit alors trois quarts d'heure que je n'étois pas avec M. le Maréchal. Je ne tardai pas à le rejoindre, et je le trouvai ordonnant des dispositions de retraite que je pris la liberté de combattre, comme tous ceux qui étoient autour de lui.

Je ne continuerai pas le récit de cette action, parce que je suis enfin arrivé au point sur lequel je dois répondre à la calomnie. Elle me reproche la nouvelle de l'apparition des ennemis à la tête de la trouée, que je chargeai M. de Puységur d'aller porter à M. le maréchal d'Estrées; et l'on assure impudemment que je lui ai fait donner cette nouvelle pour lui faire croire qu'il étoit tourné, lui arracher la victoire des mains, ou l'empêcher au moins d'en tirer tout le fruit qu'il pouvoit.

Les faits étant tels que je viens de le dire, et je défie qu'on puisse en nier aucun, comment est-il possible qu'on ait la noirceur de me prêter une pareille intention? Peut-on me soupçonner raisonnablement d'avoir voulu rendre malheureux un événement que j'avois préparé avec autant de soins et de fatigues que le général même? J'aurois pu sans qu'il eût à se plaindre, et sans avoir des reproches à me faire, laisser M. le maréchal d'Estrées en proie à son irrésolution sur les bords du Weser; j'aurois pu chercher avec moins de zèle à détourner l'effet des conseils timides auxquels il pensa céder; enfin j'aurois pu sans me commettre profiter des facilités qu'il me donnoit de

ménager pour M. de Richelieu l'honneur et le brillant de la campagne; mais il est absurde d'avancer qu'après avoir pour ainsi dire amené insensiblement M. d'Estrées à donner la bataille d'Hastenbeck, j'ai formé le dessein de la lui faire perdre, dans un instant où je la voyois gagnée. En me donnant la méchanceté que je n'ai pas, on me suppose aussi bien de la maladresse.

Mais après avoir démontré, par les préalables de la bataille, l'extravagance des mensonges qu'on a débités contre moi, voyons si ce qui s'est passé pendant l'action peut y avoir donné quelque fondement.

L'imputation des gens qui osent deviner mes sentiments doit porter sur le fait, c'est-à-dire sur l'apparition de la cavalerie hanovrienne dans le bois, ou sur la manière dont je l'ai fait rendre à M. le Maréchal. Le fait existoit; la déroute de la brigade d'Eu ne permet pas d'en douter; il étoit de mon devoir de ne pas cacher cet événement à M. le Maréchal, et si je lui en eusse fait un mystère, on me soupçonneroit, du moins avec quelque vraisemblance, d'avoir eu de mauvaises intentions; mais j'avois vu les ennemis abandonner le champ de bataille une demi-heure avant.

On dira sans doute que j'ai présenté comme fort grave une chose très-médiocre en elle-même. Je ne l'ai pas fait, et j'en appelle à tous ceux qui entendirent ce que je chargeai M. de Puységur d'aller dire à M. le Maréchal.

Mais quand mon récit, au lieu d'être simple et rassurant comme il l'étoit, eût porté le caractère de l'épouvante et de la terreur, il n'a pu communiquer ces passions à M. le maréchal d'Estrées qui n'a pas voulu l'entendre. Il savoit, avant l'arrivée de M. de Puységur, que les ennemis s'étoient montrés à la crête du bois, et la façon dont on lui avoit appris cette nouvelle avoit causé le prétendu ralentissement de son ardeur, puisque avant de l'avoir reçue, il étoit déjà occupé des dispositions de sa retraite.

J'ajouterai encore que quand il seroit aussi vrai qu'il est évidemment faux que j'aie donné à M. le maréchal d'Estrées un avis qui ait pu lui faire croire la bataille perdue, M. le Maréchal seroit impardonnable de s'en être lié à ma parole et d'y avoir ajouté foi, contre toute vraisemblance, pouvant, en se portant à 500 pas de l'endroit où l'on prétend qu'il reçut cet avis, s'assurer par ses propres yeux du véritable état des choses.

Ce que l'on vient de lire doit, à ce qu'il me semble, me justifier pleinement dans l'esprit du public; un détail succinct de ce qui s'est passé après l'affaire d'Hastenbeck achèvera de faire sentir toute l'atrocité du soupçon qu'on a voulu jeter sur moi.

C'est avec répugnance et douleur que je fais ce récit humiliant

pour ceux qui ont cherché à me noircir par des imputations qui me font horreur.

Je n'aurois pas à les réfuter si l'on eût laissé M. le Maréchal ecouter le témoignage de sa conscience et de son honneur. Le soir même après l'action, il me prit sous le bras dans le jardin de la maison qu'il occupoit ; il me parla dans ce moment avec confiance ; il me combla de la bonté et ne me dit pas un mot de l'avis prétendu, dont ensuite on a voulu me faire un crime.

Le lendemain, il me fit appeler et me pria de faire la relation de la bataille. Je m'en défendis et lui représentai que c'étoit au général sur qui avoit roulé une affaire à rendre compte lui-même des personnes et des corps qui s'y étoient distingués.

Il fit donc cette relation, et le lendemain du jour où elle fut écrite, c'est-à-dire 48 heures après la bataille, on y inséra une phrase que l'on crut nécessaire pour la justification de ce général. Il n'a pas, dit-on, poursuivi les ennemis, parce qu'un officier de confiance lui avoit fait donner avis qu'il étoit tourné.

Sur ces termes ou de semblables à peu près, mes ennemis ont assuré que j'avois voulu faire perdre la bataille d'Hastenbeck à M. le maréchal d'Estrées. Mais j'ai démontré suffisamment que je n'étois pas l'ennemi de sa gloire, en prouvant tout ce que j'avois mis en usage pour lui en faire acquérir.

Je pourrois ajouter un fait, que le secrétaire de M. le Maréchal lui-même a eu l'honneur de lui rappeler, c'est qu'il avoit mandé au duc de Broglie : « Enfin M. de Maillebois veut que je passe le Weser. » Mais je ne cite pas cette lettre, n'en ayant pas de preuves.

Lorsque la relation de M. le Maréchal fut répandue dans l'armée, ceux qui lui avoient conseillé de mettre le trait dont je me plains avec tant de justice, travaillèrent à l'envenimer par leurs interprétations et à le faire appuyer par leurs créatures.

Ces manœuvres n'eurent pas beaucoup de succès. Le gros de l'armée, loin de m'accuser, n'excusoit pas M. le Maréchal ; j'eus même la satisfaction de voir presque tous les corps venir m'assurer qu'ils me rendoient justice et blâmoient fort ceux qui par imprudence, ou par mauvaise foi, répétoient les propos que mes ennemis avoient tenus contre moi.

Ces assurances ne me tranquillisèrent pourtant pas entièrement, et je sentis que je pourrois accréditer la calomnie en ne travaillant pas à la repousser. Je pris donc le parti de faire expliquer M. le Maréchal ; et je le priai, avec tout le respect que je lui dois, de vouloir bien répéter ce que je lui avois fait dire pendant la bataille. Il y avoit chez lui dans ce moment 25 officiers généraux dont la plupart n'avoient pas cherché à me justifier, et qui furent très-surpris d'en-

conduite d'un homme qui par sa place se trouve comp-
ctions au Roi et au public. J'ai oublié mes affections
J'ai sacrifié mon intérêt et celui de M. de Richelieu,
m'avoit été annoncée depuis un mois. Sans l'espèce de
je fis à M. le maréchal d'Estrées dans cette occasion, son
pas été précédé du succès auquel il doit l'intérêt tendre
les dispositons de l'armée à son égard.
lés depuis ce moment ont été de la plus grande modé-
laissé courir jusqu'à ce jour, sans me plaindre, les
n a répandus contre moi; j'ai toujours cru que M. le ma-
ées les feroit finir. J'ai marqué à ses amis la surprise
les voir durer; je les ai avertis du dessein où j'étois d'en
fausseté au public.
échal ne peut me savoir mauvais gré de ce que je fais
nir. Je me justifie; mais c'est sans former contre lui
a plus légère. Eut-il tort avec moi, cela ne m'engage-
re rien qui pût l'offenser. On ne récrimine pas quand
de prouver son innocence. C'est de M. le Maréchal et
s sincères et bien instruites des faits que j'attends l'at-
eux que j'ai avancés.

ANNÉE 1758.

JANVIER.

Hanovre. — Mort de M. Mollet. — Cérémonie de l'Ordre. — le Languedoc. — Réception du duc de Chevreuse à l'hôtel de ne gouverneur de Paris. — Nouvel exil de l'archevêque de lote sur les aumônes. — L'abbé de Bernis reçu avocat. — ervice de porcelaine de France donné au roi de Danemark. — ix d'armée. — Nouvelles du Hanovre. — Reprise de Breslau ssiens. — Observations sur la manière de faire la guerre de élérité de ses mouvements. — Conduite de la Russie et de la necdote sur le maréchal de Saxe. — Défenses d'enterrer dans de Versailles. — Gouverneurs et précepteur du prince don rme. — Capitulation de Harbourg et de Liegnitz. — Le comte nommé au commandement de l'armée du Bas-Rhin et rappel l de Richelieu. — Morts. — Nouvelles du Hanovre. — Nou- es. — Détail sur la campagne de M. de Kersaint. — Pilleries le Hanovre. — Nouvelles maritimes. — Mariage de Mlle Vin- leix. — Défense des côtes. — Le roi de Prusse. — Occupation — Évêchés donnés et abbayes échangées. — Morts. — Malver- ans l'administration de la marine. — M. de Moras renvoie un ux commis du ministère. — Établissement de grands poëles eau. — Les Cent-Suisses. — Détail sur la campagne de M. Du- Mothe. — Discours des chefs sauvages à M. Dubois de la

2, *Versailles*. — La nouvelle des armées qu'on jourd'hui, sans être décisive, donne assez de et plus de tranquillité. Les Hanovriens se sont s troupes ont campé dans le camp qu'ils ont leur a pris 500 hommes, des subsistances, du quelques chariots de bagages. Harbourg se jours et on dit que la garnison montre beau- ourage et même de gaieté. Les Hanovriens mal pour leurs subsistances. On mande à

êté à Osnabruck des chariots qui alloient en
ıbourg chargés de 4 millions de florins, fai-
ions de notre monnoie. On les a envoyés à

---

corps de Fischer, doit déboucher par le pont de Scheffrey,
attaque du côté de la Garenne et de Kleinhekel, et pousser
Groshekel afin d'inquiéter les ennemis sur leur droite.
eure, M. Dauvet avec les troupes qu'il aura dans Zell, doit
faubourg de Lunebourg une attaque qui deviendra plus ou
vant le parti que prendra l'ennemi, et d'après les événements
ra être renforcé par trois bataillons d'infanterie et par la ca-
feroit passer successivement, si son attaque réussissoit assez
boucher du faubourg de Lunebourg.
ıcourir à ces objets et seconder en même temps les opéra-
ite qu'on laisse deux brigades de réserve, entre Altenzell et
de M. le duc d'Ayen, et celle de Vaubecourt à portée du pont

ttaques que doivent exécuter M. Dauvet et M. de Caraman
re elles, que le succès de l'une entraîne le succès de l'autre,
vue de les soutenir, au cas qu'elles réussissent, qu'on laisse la
becourt à portée du pont de Scheffrey; cette brigade n'en
supposé que les ennemis abandonnent leur position ou pour
ur se porter sur le Lacht, et dans cette supposition elle tour-
ongera l'Aller laissant la Garenne à gauche, abattra les palis-
ntre cette garenne et l'Aller et ira gagner la gauche du fau-
enir d'un côté M. de Caraman et de l'autre M. Dauvet, dont
s ordres pour déboucher du pont de Scheffrey.
eure, M. de Maupeou, avec la brigade d'Orléans et les piquets
vates, débouchera du pont d'Altenzell et ira former une fausse
enhausen, d'où il ira occuper le bois de Sprack, observer ce
u delà de ce bois et le long du ruisseau du Lacht et favoriser
des ponts qu'on jettera sur ce ruisseau; il laissera, pour la
et de la batterie d'Altenzell, quatre piquets d'infanterie.
rée de la nuit, on doit faire partir les pontons, six pièces de
de 8, et huit de 4, pour aller à Offensen; cette artillerie sera
rigades de Champagne et d'Aquitaine, aux ordres de M. le
les qui trouvera à Offensen la brigade de Dauphin; il aura
Monti et se portera entre Weinhusen et Offensen.
. le comte de Noailles est de rétablir le pont d'Offensen le
nt qu'il lui sera possible, d'y faire passer les grenadiers et
s brigades à ses ordres afin de protéger la construction des
s que l'on jettera sur l'Aller, près d'Offensen, dans les points
. Guille.
Pern, de son côté, doit marcher le 24 à quatre heures après
ter avec les grenadiers de France et Royaux à Weinhusen,
par la brigade de Royal-Piedmont, commandée par M. le

Wesel. Les Hollandois ont fait faire des représentations; mais on n'y a point eu d'égard jusqu'à présent. Il est vraisemblable que cet argent n'appartient pas à des

---

comte de la Guiche. Il ne passera l'Aller que sur les ordres qu'il en recevra de M. le Maréchal, mais il enverra occuper par huit compagnies de grenadiers le village d'Oppenhausen, situé à la tête du pont de Weinhusen.

Ce détachement, qui sera commandé par un colonel, aura pour objet non-seulement d'occuper ce village et de couvrir le pont de Weinhausen, mais encore de favoriser la retraite de M. de Maupeou, supposé quelles circonstances l'obligeassent à se replier sur la brigade des cuirassiers et que les deux corps réunis fussent dans le cas de se retirer.

Si l'attaque d'Ausbeck et de Lachtendorf réussit, et que M. de l'Hôpital ait gagné les hauteurs au delà du Lacht, M. le comte de Noailles doit faire passer l'Aller aux trois brigades qui sont à ses ordres et prendre une position en avant de ses ponts pour les couvrir.

Le reste de l'armée, qui doit partir de son camp à trois heures du matin et se rendre à Offensen, s'y mettra en bataille derrière les ponts entre les villages de Weinhusen et de Schwackusen, l'infanterie en première ligne et la cavalerie en seconde, à l'exception de la brigade des cuirassiers, qui, aussitôt qu'elle sera arrivée au camp de Bockelskamp, y passera l'Aller aux ordres de M. de Morangiés, se portera en avant dans la plaine afin de soutenir le détachement de M. de Maupeou, qui doit occuper le bois de Sprach et favoriser sa retraite s'il étoit dans le cas de la faire.

Si, à la faveur des postes qu'on aura pris sur le Lacht en avant de ce ruisseau, on peut y jeter des ponts et que M. le Maréchal juge à propos de le passer, M. le comte de Noailles, avec les trois brigades de la 2e ligne, se portera sur ce ruisseau afin de garder les ponts qu'on y aura construits et toutes les troupes de la première ligne passeront l'Aller ainsi que la cavalerie dans l'ordre ci-après.

Les brigades du commissaire général et de Royal-Roussillon passeront au pont rétabli à Offensen.

Les brigades de Picardie et de la Tour Dupin au 1er pont de pontons.

Les brigades de Belsunce, de Lyonnois et les carabiniers au 2e pont de pontons.

Les brigades de Navarre, d'Auvergne, et celle de Royal-Allemand au 3e pont des pontons.

Les grenadiers de France et Royaux, et la brigade de Royal-Piedmont au pont de Weinhusen.

La brigade des cuirassiers au pont de Bockelskamp. Toutes ces troupes aux ordres de M. le marquis d'Armentières, qui aura sous lui M. de la Vauguyon, et les maréchaux de camp attachés à ces divisions, après avoir passé l'Aller, se porteront dans la *plaine qui est au delà* et s'y formeront en colonnes par escadrons et par deux bataillons, et se dirigeront, pour se mettre en bataille, la droite couverte par le village de Lachtendorf que M. de Villemur aura fait occuper, et la gauche par celui d'Oppershausen, occupé par les

commerçants, parce qu'ordinairement ils ne font leur commerce qu'en lettres de change.

M. Mollet (1), contrôleur de Versailles pour les dehors, est mort. Il s'est noyé dans un réservoir sur la butte de Montboron. Étant sur le bord du bassin son pied a glissé. Il a eu apparemment quelque étourdissement, d'autant plus qu'il y étoit fort sujet, car on a trouvé son flacon sorti de sa poche. On a trouvé aussi sa redingote, qui n'étoit que sur ses épaules et qu'il avoit jetée au bord pour tâter plus commodément la glace, car il vouloit savoir si elle étoit en état d'être serrée dans les glacières du Roi. Son fils, qui revenoit de Paris, l'ayant trouvé dans l'avenue, lui avoit proposé de le ramener; mais il l'avoit remercié et lui avoit dit de revenir à Versailles et qu'il reviendroit bien tout seul en se promenant. Les fontainiers sont dans l'usage que l'un d'eux fait tous les jours la visite des réservoirs pour examiner s'il n'y manque rien. Celui qui fit cette visite vit flotter un chapeau sur l'eau; il ramassa aussi la redingote, le chapeau et

---

grenadiers de France et Royaux. La brigade des cuirassiers, lorsqu'on lui en enverra l'ordre, se dirigera sur le village d'Oppershausen, qu'elle laissera à droite, pour aller s'appuyer aux dernières maisons du village, où doit être la gauche de la 1re ligne de l'armée.

La brigade de Royal-Allemand ira se former entre celle de Navarre et le terrain qu'elle doit laisser pour la brigade des cuirassiers.

Si les circonstances décident M. le Maréchal d'aller attaquer l'ennemi, alors toute la 1re ligne se portera sur le Lacht, occupé par la 2e; elle débouchera par les ponts qu'on y aura construits ou par les gués qu'on aura reconnus, et ira se mettre en bataille sur les hauteurs en avant de Lachtendorf; elle sera suivie de la 2e ligne et des réserves dans l'ordre qui sera prescrit suivant la nature du terrain et des circonstances.

Si, au contraire, l'ennemi se déposte et vient s'opposer au passage du Lacht on le tiendra en échec autant de temps qu'on le jugera convenable et on renforcera de trois brigades d'infanterie et d'une de cavalerie de la réserve l'attaque de Zell, pour déboucher ensuite sur Alten-Hagen dans le moment qu'on croira pouvoir s'affoiblir sur le haut Aller.

Tel est le plan des opérations déterminées par M. le Maréchal. Il est aisé à MM. les officiers généraux de connoître l'objet général et de concourir chacun dans la partie qui le concerne.

(1) Armand Mollet, de l'académie royale d'architecture.

n, sans savoir à qui le tout appartenoit; il n'étoit pas encore cinq heures quand il trouva toutes ces marques trop certaines du malheur qui étoit arrivé. Il revint chez M. Mollet pour lui en rendre compte, et sur ce qu'on lui dit qu'il n'étoit pas rentré, il demanda à parler à son fils; c'est ainsi que le fils et tous les gens de la maison apprirent ce funeste événement. Ce fils a vingt-sept à vingt-huit ans. Le père étoit un peu brouillé avec M. de Marigny, qui malgré cela n'a voulu avoir égard qu'à la malheureuse [illegible] de son fils et aux services de son père. Ledit S[r] [illegible] fils n'ayant encore ni la science ni l'expérience [illegible]saires pour remplir la place de son père, M. de [illegible]y a voulu lui donner les moyens d'acquérir l'une [illegible]'autre en lui donnant une occupation honorable [illegible] peu de détail. Il l'a proposé au Roi pour le c[illegible] de Mouceaux. Ce contrôle étoit rempli depuis deux ans ou environ par M. Galant, ci-devant inspecteur d[illegible]lles; on a nommé M. Galant au contrôle de l'École n[illegible]re. Celui-ci étoit occupé par M. Pluyette, à qui on a donné le contrôle des dehors de Versailles, qui vaut 6,000 livres comme les grands contrôles. Mouceaux ne vaut que 3,000 livres et l'École militaire vaut 4,000 livres. Il y a outre cela un fort joli logement et un jardin.

Il y eut hier cérémonie de l'Ordre à l'ordinaire. Nous étions 47 chevaliers en comptant M[gr] le Dauphin et les princes. Il n'y eut ni chapitre ni réception. Ce fut M. l'évêque de Langres qui officia. La quêteuse étoit M[me] de Lostanges, fille de M. de l'Hôpital. On apporta, suivant l'usage des dimanches, du pain bénit au Roi, à M[gr] le Dauphin et aux princes. On demande pourquoi aux trois fêtes de l'Ordre on n'en donne pas à tous les chevaliers; ce seroit une marque de confraternité, comme c'en est une de communion pour tous les fidèles. Ce pourroit être un établissement très-convenable; mais il seroit nouveau.

ur de Paris. Il partit de l'hôtel de Luynes à dix
ois quarts, précédé de ses suisses, gardes, trom-
livrées, de la même manière que le jour du
t. Il passa par la rue du Bac, suivit le quai des
passa sur le Pont-Neuf, et alla par le quai de la
la rue de Gesvres et le quai Pelletier ; il arriva à
ville à onze heures et demie. Il délivra des
rs pour dettes en arrivant, comme c'est l'usage
ment d'un nouveau gouverneur. Il monta en-
s la grande salle de l'hôtel de ville qui étoit
pour sa réception, et ne s'y arrêta point. Il en-
le salon qui est au bout, et que l'on appelle
le la Reine, où l'attendoient la plupart de ceux
is qu'il avoit invités à sa réception et qui n'a-
s suivi son cortége. Il y en avoit d'autres qui
enus dans ses carrosses et qui entrèrent avec
a environ un quart d'heure dans ce salon ; de là
dans la grande salle, accompagné du prévôt
hands et des échevins. Lorsque tout le monde
a place, il se mit dans son fauteuil, et fit son
à la Ville et au prévôt des marchands. Il étoit
nt son chapeau sur la tête. Il étoit vêtu comme
aire, et sans manteau ni toque. La veille,
uns des échevins ayant imaginé que le gou-
devoit avoir un manteau, l'en firent avertir ;
ont convenus eux-mêmes que c'étoit une idée

apeau, mais une toque. Mon fils, après son discours, t ses provisions au prévôt des marchands, qui les na au greffier, lequel en fit la lecture, debout auprès du bureau. Le procureur du Roi de la Ville fit ensuite son discours, qui dura près d'un quart d'heure ; après lequel le prévôt des marchands parla, traitant toujours le gouverneur de Monseigneur. Lorsqu'il eut fini, on fit l'enregistrement des provisions, et cela finit par un petit discours que fit mon fils. Le procureur du Roi et le prévôt des marchands p ours assis. Le procureur du Roi étoit dans un faut près du bureau, vis-à-vis le gouverneur ; le prévôt archands étoit sur un grand canapé avec les échevi uche du gouverneur et sur le même rang. Le proc u Roi et le prévôt des marchands parlèrent tous couverts. Le prévôt des marchands avoit la goutte quinze jours, et ses pieds étoient si foibles, qu'il le porter partout. Il y avoit des banquettes à te à gauche en avant, tout le long de la salle, pour la . On avoit mis cinq rangs de fauteuils derrière mon fils pour ceux qui l'accompagnoient. Outre les cinq rangs, il y en avoit un sixième en avant, sur lequel étoit un fauteuil pour mon fils, à gauche duquel et joignant ledit fauteuil étoit un canapé où se placèrent le prévôt des marchands et les échevins. Derrière le fauteuil de mon fils il y avoit une chaise à dos pour son capitaine des gardes, M. de Sercati, et derrière le prévôt des marchands une autre chaise à dos pour M. Duc, commandant des gardes de la Ville. Après l'enregistrement des lettres, mon fils repassa dans le salon de la Reine, où il ne resta qu'un moment. Il revint dans la grande salle, se fit ouvrir une fenêtre et jeta de l'argent au peuple. Il rentra dans le même salon pendant que l'on mit la table pour le dîner. On avoit construit dans la grande salle de l'hôtel de ville, au-dessus de la porte d'entrée, une tribune où étoient placées M^me^ de Chevreuse et les dames qu'elle

voit amenées avec elle. On se mit à table à deux heures rois quarts; il y avoit 79 personnes à table. Mon fils et e prévôt des marchands étoient tous deux seuls au haut e la table dans des fauteuils. Mon fils avoit la droite, yant toujours alternativement derrière lui un officier e ses gardes, et le prévôt des marchands un officier es gardes de la Ville. Toute la compagnie de mon fils toit à sa droite dans des fauteuils, et à gauche de la table toient les échevins et les officiers de la Ville sur des haises à dos. Il y eut, pendant tout le dîner et la réception, des gardes du gouvernement sous les armes du côté droit de la table, et de l'autre, des gardes de la Ville. Le capitaine des gardes de mon fils et son intendant étoient à table avec lui et aussi le secrétaire du prévôt des marchands et le commandant des gardes de la Ville. Il y eut pendant tout le dîner une musique de timbales et de hautbois. Il y eut dans une autre salle, appelée la salle du Gouverneur, une table pour M^me^ de Chevreuse et pour les dames qui étoient avec elle; il y eut plusieurs hommes qui s'y mirent; cette table étoit de 25 couverts. Le dîner dura jusqu'à six heures passées, après quoi mon fils revint chez lui au pas comme en allant, passant par le quai Pelletier, la rue de Gesvres, le quai de la Ferraille, le Pont-Neuf, le quai des Quatre-Nations et la rue du Bac, et jetant de l'argent au peuple. Les gardes de la Ville le reconduisirent tambours battants jusqu'à l'hôtel de Luynes; ils étoient à la tête de tout le cortége. La salle de l'hôtel de ville étoit tendue de damas, et on avoit fait un faux plafond avec de la toile pour cacher les solives (1).

Ce même samedi, mon fils vint coucher ici, et le lendemain dimanche, premier jour de l'an, il se rendit

(1) Il y avoit dans la place de l'hôtel de ville quatre grands buffets, du haut desquels on distribuoit du pain, du vin et des viandes salées au peuple. (*Note du duc de Luynes.*)

dans l'OEil-de-Bœuf où étoit le corps de Ville. M. de Dreux, grand-maître des cérémonies, vint prendre le corps de Ville à l'entrée de la chambre du Roi pendant le lever; le Roi ayant passé à son prie-Dieu, mon fils, à la tête du corps de Ville, se plaça dans la chambre, sur le chemin du Roi lorsqu'il rentre dans son cabinet. M. de Dreux s'avança pour avertir le Roi (dont il avoit déjà pris les ordres) que le corps de Ville l'attendoit. Le prévôt des marchands n'ayant pas été en état de venir, ce fut le premier échevin qui harangua debout, au lieu qu'à une grande audience il auroit été à genoux. M. de Dreux et mon fils menèrent ensuite le corps de Ville chez la Reine, chez M^gr^ le Dauphin et chez M^me^ la Dauphine. Mon fils n'alla point chez M^gr^ le duc de Bourgogne, ni chez les enfants de France. Il demanda à M. de Dreux quel étoit l'usage, et M. de Dreux l'assura que M. de Gesvres n'y alloit point et qu'il lui avoit dit qu'il ne devoit pas y aller. M. de Saint-Florentin, à qui j'en ai parlé, m'a dit la même chose. M. de Gesvres y alloit auparavant comme courtisan, mais non comme présentant.

Du dimanche 8, *Dampierre.* — L'affaire des hospitalières du faubourg Saint-Marceau n'est point encore finie. M. l'archevêque les a interdites et ne veut point lever cette interdiction qu'elles ne soient soumises à Dieu et à leur évêque. Il a cru ne pouvoir en conscience se rendre aux différentes sollicitations qui lui ont été faites. La vivacité du Parlement sur cet article étant toujours la même, le Roi a jugé à propos d'éloigner M. l'archevêque. Il lui a donné ordre de se rendre dans une terre d'un de Messieurs ses frères qui s'appelle la Roque; elle est auprès de Sarlat; M. l'archevêque est parti avant-hier. Il a nommé quatre grands-vicaires, savoir : M. l'évêque de Québec (Pontbriand), M. l'abbé Renaud, M. Robinet et le curé de Saint-Nicolas des Champs. Il les a chargés de continuer les mêmes aumônes qu'il avoit coutume de

faire (1). Il n'a emmené avec lui que deux de ses neveux et deux domestiques et a ordonné qu'on gardât les autres pendant un an, après lequel terme on les renverroit s'il n'arrivoit rien de nouveau.

M. l'abbé de Bernis s'est fait recevoir avocat il y a huit ou dix jours. Cela a fait une nouvelle parce qu'on a voulu en tirer des inductions; mais les gens en place sont si exposés au grand jour qu'ils ne peuvent être à couvert des raisonnements sur leurs moindres actions.

Du samedi 14, Dampierre. — On me mande de Versailles la mort de M. de Crussol, dans ses terres en Champagne où il étoit retiré. Il avoit environ quarante et un ans. Il étoit chevalier de l'Ordre et avoit été ministre du Roi auprès de l'infant don Philippe, à Parme. On sait l'état où il étoit depuis longtemps, et cette perte ne peut être regardée comme un malheur pour sa famille. Il laisse quatre enfants. Il étoit fils de feu M. de Crussol et de M^lle^ de Villacerf et petit-fils de feu M. de Florensac. Il laisse une veuve qui est M^lle^ de Morville (Armenonville).

On apprit avant-hier la mort de M. le chevalier de Talaru. C'étoit le troisième fils de M. de Chalmazel; il venoit d'être fait aide-major de la gendarmerie; il avoit environ ving-cinq ans; il est mort de la petite vérole à l'armée.

---

(1) Le travail des aumônes s'est fait par M. le cardinal de Tavannes à Noël, suivant l'usage. Le fonds des aumônes est de 100,000 livres, qui sont remises du trésor royal tous les ans entre les mains du trésorier des aumônes. La moitié de cette somme ou environ est employée à des pensions pour des communautés, pensions qui ne varient point, et par conséquent cette somme ne peut être destinée à d'autres usages. Le surplus se destine, suivant la volonté du grand-aumônier, à différentes pensions ou gratifications particulières qui peuvent se succéder les unes aux autres. Il y a encore une somme de 12,000 livres qui est remise tous les ans au trésorier des aumônes, indépendamment de quelques sommes extraordinaires suivant les circonstances. Le travail des aumônes, c'est-à-dire toutes les distributions, se faisoit dans leur origine toutes les fois que le Roi communioit et touchoit les malades; présentement on les fait à Noël et à Pâques. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 3 janvier 1758.)

Mme de Beuzeville mourut avant-hier à Versailles, de la poitrine, après une longue et douloureuse maladie; elle avoit environ quarante-cinq ans. Elle étoit fille de M. le chancelier. C'étoit une femme de beaucoup de vertu et de mérite; elle laisse trois garçons.

Le Roi vient de faire un présent d'un service de porcelaine au roi de Danemark; ce service a été fait à Vincennes et à Sèvres; c'est ce qu'on appelle présentement de la porcelaine de France. La marque est deux LL entrelacées en triangle. Ce service est extrêmement complet; la porcelaine est vert et or. Cette couleur verte et la bleue, que quelques-uns trouvent plus belle encore, augmentent prodigieusement le prix. Il y a huit douzaines d'assiettes qui coûtent 60 livres pièce; le reste à proportion.

Il paroît qu'on s'est extrêmement attaché à réformer les abus qui s'étoient glissés dans l'administration des hôpitaux d'armée, et que l'on n'épargne rien pour que les malades y soient bien traités. Le fonds des hôpitaux en temps de paix n'est que d'un million pour tout le royaume; je ne sais pas précisément à combien il va en temps de guerre, mais on peut juger qu'il passe de beaucoup cette somme.

M. de Lucé, intendant de l'armée de M. le maréchal de Richelieu, a eu ordre de revenir à Strasbourg; il a été remplacé par un commissaire ordonnateur nommé Gayot, qui faisoit les fonctions d'intendant à l'armée de M. de Soubise.

On a été longtemps dans l'incertitude, et par conséquent dans l'inquiétude, des événements de l'armée de M. le maréchal de Richelieu. Ce général s'étant posté derrière l'Aller avec toutes ses forces réunies, se trouvoit à peu de distance de l'armée hanovrienne, qui s'étoit avancée sur les bords de l'Aller, et l'on croyoit apprendre à tout moment la nouvelle d'une action vive entre les deux armées. M. de Richelieu s'étoit déterminé à attaquer

les ennemis. On trouvera à la fin de ce journal (1) la disposition qu'il avoit faite, qu'on ne peut assez admirer ; mais les ennemis ont pris le parti de se retirer, même avec tant de précipitation, qu'on a attaqué leur arrière-garde et qu'on leur a pris 500 prisonniers. Il y a même des relations qui disent 800 ; on leur a pris aussi quelques chariots.

J'ai parlé ci-dessus de la grande affaire d'Orléans et de la plaque mise dans l'église de Saint-Pierre-Lentin, où étoit gravé l'arrêt du Parlement qui ordonne la célébration d'un service pour le chanoine Coignon. On trouvera ci-après (2) la copie de l'arrêt qui a été rendu le

---

(1) Ce document ne se retrouve pas à la fin du journal.

(2) ARRÊT DU PARLEMENT *du* 30 *décembre* 1757,

qui ordonne que la plaque de Saint-Pierre-Lentin sera ôtée.

« Ce jour, toutes les chambres assemblées, les gens du Roi sont entrés, et M. Omer Joly de Fleury, avocat dudit seigneur Roi, portant la parole, a dit : « Messieurs, nous croyons devoir apporter nous-même à la Cour une requête qui lui est présentée par les sieurs Colbert et à Paris, vicaires-généraux du chapitre de l'église d'Orléans, le siége épiscopal vacant.

« Cette requête, qui nous a été communiquée pour y donner nos conclusions, semble nous fournir une occasion favorable pour informer la Cour des événements intéressants qui concernent ce diocèse.

« Le curé de Saint-Pierre-Lentin est rentré dans ses fonctions, et les paroissiens jouissent de la présence de leur pasteur légitime. Les saints mystères ont été célébrés avec édification dans cette église. Le service ordonné par votre arrêt du 29 août 1755 a été acquitté en la manière prescrite par cet arrêt, et il continuera de l'être chaque année au temps accoutumé. Les communautés de Saint-Charles et de Saint-Loup, privées depuis longtemps de la participation des sacrements, ont eu la consolation d'être rétablies dans leurs droits.

« Que ne pouvons-nous entrer dans le détail d'une infinité d'autres circonstances qui ne sont pas inconnues à plusieurs des magistrats de cette auguste compagnie et qui prouvent la sagesse et la droiture des intentions des deux vicaires-généraux qui gouvernent ce diocèse.

« Dans tout ce qui est de leur ressort et soumis à leur juridiction nous les avons vus prévenir et dissiper les occasions de troubles. Leur conduite doit instruire ceux qui ont dans ce diocèse quelque portion de la juridiction ecclésiastique ; elle prépare un épiscopat heureux à celui que le Roi choisira pour pasteur de cette église. Enfin nous pouvons le dire, cette conduite

30 décembre, sur la requête des deux chanoines chargés de l'administration du diocèse sur la démission de

---

devient un modèle à proposer à tous ceux qui, instruits des règles, ne cherchent qu'à affermir leur empire, d'où dépendent la paix et la tranquillité.

« Ainsi, Messieurs, cet esprit de paix qui est l'âme de toutes vos actions passera insensiblement dans le cœur de ceux qui sauront apprécier la sagesse de vos démarches; l'effet même en sera d'autant plus sûr que vous réglez votre conduite sur celle du souverain. Il veut la paix, et sa volonté annoncée dans tout son royaume n'est que l'exécution de celle de Dieu que nous servons, qui s'est appelé lui-même le prince de la paix, et qui n'a pas cru pouvoir laisser à son Église de gage plus grand de son amour que ce don inestimable.

« Qui pourroit donc oser nous empêcher de jouir des douceurs du bienfait qu'il a voulu nous procurer ? Quoi de plus avantageux que la concorde? elle est si nécessaire aux hommes que ceux mêmes qui sont assez injustes pour la troubler sont contraints de garder entre eux une apparence d'union pour l'accomplissement de leurs desseins.

« Mais la sagesse du prince dissipera les troubles capables de déranger les projets qu'il a conçus pour le bien de la paix ; il trouvera dans l'esprit de prudence et de modération qui vous anime de nouvelles forces pour en assurer le succès : vos démarches, qui répondent en tout à ses intentions, confirment le jugement du public, qui vous regarde comme les amis de la paix: et ceux qui refuseront de se conformer à de si saintes vues se déclareront eux-mêmes les ennemis du repos de l'Église et de la tranquillité de l'État.

« Des intentions si pures ne peuvent être qu'applaudies par les ministres de l'Église : pleins de respect pour les maximes qu'elle leur apprend, pourvent-ils oublier cette loi que nous trouvons dans un ancien concile et que l'église même de ce diocèse renouvelle chaque année; que si l'union et la concorde doivent subsister entre les fidèles, elles doivent se trouver encore plus solidement établies entre les évêques et ceux à qui le prince confie son autorité.

« Ce sont ces principes communs à tous qui ont soutenu en particulier les vicaires-généraux du diocèse d'Orléans dans l'exercice de leurs fonctions; ils se sont montrés vos coopérateurs pour entrer avec vous dans les vues du souverain. Ce motif fait leur confiance et les conduit à votre tribunal pour vous supplier de leur accorder en ce jour ce qu'ils croient nécessaire pour rendre solide et durable dans leur diocèse le règne de la paix.

« Leurs vœux seroient comblés si sous leur gouvernement ils voyoient effacer toute marque extérieure du trouble funeste dont le souvenir ne subsisteroit plus alors dans l'esprit de leurs diocésains que pour bénir le souverain et les magistrats qui sous son autorité se sont occupés à en détruire jusqu'aux moindres vestiges.

« Rien n'est plus louable que le désir de ces hommes si dignes de la faveur du prince et de la protection de la Cour. L'objet de leur requête a mérité toutes nos réflexions ; mais connoissant, Messieurs, d'après vos sentiments,

ître autorité : c'est dans cet esprit que nous avons donné nos con-
ar écrit au bas de la requête que nous laissons à la Cour. »
nt retirés.
e requête présentée à la Cour par lesdits vicaires-généraux du cha-
église d'Orléans, le siége épiscopal vacant, contenant : que, chargés
istration du diocèse d'Orléans pendant la vacance du siége épis-
e font un devoir essentiel de faire régner dans ce diocèse une paix
durable : qu'ils ont la consolation d'avoir beaucoup avancé cet ou-
qu'ils se flattent que la Cour voudra bien les favoriser de sa
pour achever de conduire à un heureux succès une entreprise
lageuse pour le bien de la religion et pour celui de l'État.
roient que c'est en inspirant des dispositions pacifiques dans les
on peut y parvenir, et qu'un des moyens les plus efficaces pour
us les troubles qui avoient agité ce diocèse et en effacer tous
est de fonder sur un entier oubli du passé l'espérance d'une tran-
rfaite pour l'avenir ; que par cette façon de penser ils font gloire
ans les vues de paix dont notre auguste monarque est animé et
esures de sagesse auxquelles tendent les démarches du Parlement.
ennent donc la liberté de représenter à la Cour que l'inscription
l'église de Saint-Pierre-Lentin d'Orléans, quoiqu'elle n'exprime
il les faits qui avoient donné lieu d'ériger un monument aussi affli-
aissera pas d'attacher encore les esprits au souvenir et aux impres-
objet qui les avoit trop vivement agités ; qu'à présent les suppliants
e la Cour jugera elle-même préférable à toute autre vue celle d'é-
ce qui pourroit servir à retracer et à perpétuer la mémoire d'un
n'existe plus ; qu'ils la supplient de permettre que la pierre con-
e inscription soit ôtée de l'église où elle avoit été placée par
Cour ; que ce sera le sceau de cette paix précieuse que la Cour
lir et la récompense des travaux qu'ils ont entrepris pour la
d auxquels ils continueront de se livrer avec tout le zèle dont ils
les. A ces causes, les suppliants auroient requis qu'il plût à la
nner qu'à la diligence du substitut du procureur général du Roi
d'Orléans, sera incessamment ôtée et supprimée la pierre et ins-
sée en l'église paroissiale de Saint-Pierre-Lentin d'Orléans
de l'arrêt de la Cour du 29 août 1755 ; ladite requête signée, de
de Paris vicaires, et de Caillard leur procureur. Vu aussi
Cour rendu toutes les chambres assemblées le 29 août 1755, con-
u procureur général du Roi, ouï le rapport de Me Aimé-Jean-
vert, conseiller, la matière mise en délibération,

de se charger de l'administration du diocèse, le siége ne pouvant être regardé comme vacant qu'après l'acceptation à Rome de la démission de M. l'Évêque.

Le diocèse de Troyes n'est pas encore tranquille à beaucoup près; il y a eu de nouvelles difficultés. M. l'évêque n'a pu rester que douze ou quinze jours dans sa ville épiscopale depuis son rappel; il est actuellement à Paris au noviciat des Jésuites.

La détermination du prince Charles de Lorraine à prendre des quartiers d'hiver, dont ses troupes en effet avoient grand besoin, a encouragé le roi de Prusse à profiter de l'avantage qu'il avoit eu le 5 du mois dernier. Les Autrichiens avoient pensé que dans une saison aussi rude il étoit impossible d'entreprendre le siége de Breslau, cette place, quoique mauvaise, étant soutenue par une garnison nombreuse. Mais le roi de Prusse ne connoît ni les temps ni les difficultés; il a annoncé à ses troupes qu'elles feroient la guerre tout l'hiver; il leur a donné de quoi se garantir des incommodités du froid; il les a encouragées par les augmentations de paye et par les meilleurs traitements; enfin il a formé le siége de Breslau, et après une vive attaque, une bombe ayant fait sauter un magasin à poudre près du rempart, et formé une brèche très-large, la garnison, qui étoit de 17,000 hommes, a été obligée de capituler et de se rendre prisonnière de guerre. La célérité des mouvements de ce prince est incroyable. On n'a su que longtemps après que

---

La Cour a ordonné et ordonne que son arrêt du 29 août 1755 sera exécuté selon sa forme et teneur; ce faisant, que le service ordonné par ledit arrêt continuera d'être célébré à perpétuité. Enjoint au substitut du procureur général du Roi au bailliage d'Orléans d'y tenir la main; et néanmoins, ayant égard à ladite requête présentée à la Cour par lesdits vicaires-généraux, ordonne qu'à la diligence dudit substitut du procureur général du Roi, la pierre et inscription posée en l'église paroissiale de Saint-Pierre-Lentin de ladite ville d'Orléans, en exécution dudit arrêt du 29 août 1755, sera ôtée et supprimée : ordonne en outre que le présent arrêt sera imprimé, publié et affiché dans la ville d'Orléans et partout où besoin sera.

s employé par l'erreur et presque toujours avec
Il veut persuader tous les protestants qu'il s'agit
ette guerre de la destruction de la ligue protes-
il a exhorté les Hanovriens à implorer le secours
; il s'est informé des prières que l'on faisoit chez
ur cet objet; il les a trouvées trop longues, et leur
é une formule nouvelle, pour laquelle il leur a re-
ndé la plus grande exactitude. On ne sait jamais
t, et il est presque toujours partout. Il répand
nifestes de tous côtés pour justifier sa conduite et
le attention de faire publier ses victoires avec les
les plus propres à en augmenter l'éclat et à en-
er ses alliés.

ndant la Russie, d'une part, paroît fidèle à ses en-
nts, et les a même renouvelés. Le commandement
troupes donné au général Fermer, les ordres qu'il
s d'exécuter les projets qui avoient été d'abord
, le rappel du général Apraxin et l'ordre qu'il a
venir rendre compte de sa conduite, sont des
s qu'on ne peut regarder comme équivoques.
part, la Suède ne paroît pas moins constante. La
ce de ses démarches, la discipline exacte de ses
, la justice et l'équité avec lesquelles elle use des
le la guerre, enfin le désintéressement de ses gé-
font son éloge. Cet article de désintéressement est
t bien désirable et bien essentiel. Nous avons vu
reusement un exemple contraire dans un de nos
ureux et de nos plus sages généraux, M. le maré-
Saxe, qui, avec un esprit médiocre et des vues

bornées, en avoit toujours assez pour apercevoir le vrai et le nécessaire de chaque moment; mais il aimoit l'argent et le dépensoit sans ordre et sans règle. M. de Séchelles me contoit, il n'y a pas longtemps, un exemple de ce qui lui étoit arrivé avec ce général, exemple qui prouve qu'il savoit se rendre à la raison quand elle lui étoit montrée clairement et fortement. C'étoit en Flandre, l'année de la prise de Bruxelles; M. de Séchelles avoit établi des contributions et avoit pris pour sa règle ce qui avoit été fait du temps de Louis XIV. Cette imposition étoit si juste, que personne n'avoit droit de se plaindre; cependant les magistrats d'une des villes conquises firent de vives représentations à M. de Séchelles sur les sauvegardes que l'on établissoit dans le pays par force; M. de Séchelles se chargea d'en parler à M. le maréchal de Saxe. Après lui avoir rendu compte des différentes opérations dont il étoit chargé, il lui parla des plaintes qu'il avoit reçues. La réponse du Maréchal fut vive et un peu brusque : « Vous êtes toujours, Monsieur, contre mes intérêts, lui dit-il. » M. de Séchelles, conservant son sang-froid, lui répondit qu'il étoit bien juste qu'il eût toute satisfaction, mais que pour lui il ne pouvoit et ne pourroit jamais s'empêcher de lui faire connoître la vérité; que peut-être un autre penseroit différemment; qu'il le prioit donc avec instance de lui permettre de retourner à Lille, où il ne lui seroit pas inutile pour les différentes fournitures à faire à son armée; qu'il lui demandoit avec instance d'écrire à la Cour pour qu'on lui envoyât tel intendant qu'il jugeroit à propos, et qu'il resteroit jusqu'à son arrivée pour que le service ne manquât point. Le maréchal de Saxe, revenant à lui-même, embrassa M. de Séchelles et lui dit : « Je serois le plus malheureux de tous les hommes, si vous me quittiez. » — « Si vous pensez ainsi, lui dit M. de Séchelles, comment pouvez-vous croire que je sois prévenu contre vos intérêts? Mon devoir est de vous exposer ce qui est juste et raisonnable. »

Le Maréchal fut frappé de ce discours et les sauvegardes furent renvoyées.

Du lundi 16, *Versailles.* — M^me^ de Beuzeville fut enterrée hier dans l'église de Saint-Louis ; il fallut pour cela unepermission du Roiqui, en faisant bâtir Saint-Louis, fit les mêmes défenses pour cette église que celles que Louis XIV avoit faites d'enterrer dans l'église de Notre-Dame lorsqu'il la fit bâtir.

Je crois avoir déjà marqué que M. de Keralio, officier de mérite, qui a voyagé avec M. le comte de Gisors, a été nommé sous-gouverneur de l'infant don Louis, prince de Parme. Quoiqu'il n'ait que le titre de sous-gouverneur, il fera toutes les fonctions de gouverneur. Cependant pour pouvoir présenter à la cour d'Espagne un nom plus illustre, on a donné le titre de gouverneur à un grand seigneur italien, nommé M. de Bergonzi, qui aura l'honorifique de l'éducation dans les occasions de représentation. Le précepteur qui vient d'être nommé est M. l'abbé de Condillac, connu par son traité des Sensations.

Harbourg a capitulé le 3. Il avoit été convenu qu'on enverroit de part et d'autre recevoir les ordres des généraux. La réponse du prince Ferdinand est arrivée la première ; elle portoit : « Prisonniers de guerre. » M. de Péreuse, sans attendre les ordres de M. de Richelieu, a dit qu'il s'enseveliroit plutôt sous les ruines du château, et il a obtenu les honneurs de la guerre, à condition de ne point servir contre le roi de Prusse ni ses alliés.

J'appris hier que la forteresse de Liegnitz a capitulé ; il y avoit 3,000 hommes. Le roi de Prusse a fait sommer le gouverneur, M. le baron de Bulow, avant que d'attaquer la place, et celui-ci a répondu qu'il se défendroit. Il a fallu faire le siége, et après une attaque vive il y a eu une seconde sommation. Le gouverneur a dit qu'il n'accepteroit jamais d'être prisonnier de guerre et qu'il périroit plutôt avec sa garnison, mais qu'il remettroit la place si on vouloit lui accorder les honneurs de la guerre.

a obtenus et ne s'est engagé à rien. On voudroit que le commandant de Breslau en eût fait autant. de Prusse a eu grand soin de publier qu'il avoit pri 7,000 hommes avec 20,000. Il a mandé à mylord ıal, suivant son style, que s'il avoit de la foi il se ıt descendu des Machabées.

M. l'évêque de Troyes a été nommé hier à l'évêché d Aire, vacant par la mort de M. Sarret de Gaujac.

Du mercredi 18, *Versailles.* — M. le comte de Clermont fut déclaré hier général d l'armée du Bas-Rhin et prit congé; il partira à la f ı mois pour s'y rendre. Il a demandé pour lieutenants énéraux MM. de Chevert, de Contades et de Saint-Germ ı. M. de Crémille sera major général de l'armée.

Le Roi est allé aujourd'h à Marly, d'où il ne reviendra que samedi.

M. de la Chétardie est ort dans le comté de Hanau, où il commandoit; il éto lieutenant général; il avoit été envoyé extraordinaire n Prusse, ambassadeur en Russie, et auprès du roi de Sardaigne; il avoit environ cinquante-cinq ans.

La Cour prend le deuil mardi pour onze jours pour la princesse Caroline, fille du roi d'Angleterre, qui est morte de la poitrine, âgée de quarante-cinq ans. C'est comme fille du roi qu'on le porte onze jours, parce qu'on le porteroit trois semaines pour le roi son père comme roi. Quoiqu'il y ait de la parenté par les Stuarts, le deuil ne seroit pas si long, si on ne consultoit que le deuil de proximité (1). Le roi d'Angleterre a écrit au roi pour lui

(1) Parenté du Roi avec le roi d'Angleterre.

Philippe de France.	Élisabeth d'Angleterre.
|	|
Mme la duchesse de Savoie.	Sophie de Bavière.
|	|
Mme la duchesse de Bourgogne.	George-Louis.
|	|
Le Roi.	Le roi d'Angleterre.

faire part de cet événement; la lettre est venue par la Hollande.

M. de Kersaint est revenu dans nos ports, et tous nos vaisseaux sont en sûreté; on croit même qu'il n'y a plus rien à craindre pour tous ceux de la Compagnie.

Du samedi 21, *Versailles.* — On apprit avant-hier par un courrier de M. de Richelieu qu'il avoit fait un détachement considérable pour enlever un corps de Prussiens dans Halberstadt; ils ont été avertis et se sont retirés. On trouvera ci-après le détail de ce qui s'est passé à ce détachement.

M. de Péreuse, qui a défendu Harbourg avec tant de distinction, a été fait lieutenant général. Il est un des plus proches parents de M^me^ la duchesse de Ruffec par feu M. d'Angervilliers; il est même son héritier.

Détail de ce qui s'est passé au détachement dont il est parlé ci-dessus.

M. le marquis de Voyer est parti le 10 janvier au soir, avec 6,000 hommes, pour aller attaquer les Prussiens à Halberstadt, enlever les bailliis de ladite ville, demander 200,000 écus de contributions et ravitailler le château de Regenstein. Il est arrivé à Osterwick sans que les ennemis fussent avertis de sa marche. En débouchant de Strobeck, son avant-garde a rencontré une patrouille de dragons prussiens qui a été porter l'alarme à la ville. Aussitôt les Prussiens ont battu la générale, et, suivant leur coutume, ils ont très-promptement pris les armes et ils se sont retirés. Il y avoit de garnison : 2 bataillons, un détachement de dragons et 1 régiment de hussards. L'on n'a pu prendre qu'environ quarante hommes. On a trouvé de grands magasins, qui ont nourri le détachement, et les magistrats ont établi quatre tables pour les généraux et ont donné les 200,000 écus demandés. Le convoi pour Regenstein est parti. M. de Voyer a passé la nuit à Halberstadt, et il a dû rentrer aujourd'hui à Wolfenbuttel avec tout son détachement. Le premier jour, l'infanterie a fait 14 lieues de suite dans l'espérance de surprendre les ennemis.

Les Hanovriens ont marché sur la Wumme. M. le duc de Broglio a été obligé de se replier; il avoit auparavant fait enlever 1,900 sacs de grains et environ 300 rations de foin; il a été obligé d'abandonner le

grand magasin de Wogesach (1) dans la crainte qu'en y mettant le feu, on ne brûlât les maisons qui sont autour du port.

La ville de Brême fournira des fourrages pour tenir lieu de ceux qu'on a laissé par rapport au dommage que ses habitants auroient souffert.

Le détachement étoit composé de M. le marquis de Voyer, commandant, de MM. de Belzunce, de Langeron, du commandant des Autrichiens, de M. de Valbelle, colonel de cavalerie, et de 6,000 hommes tant infanterie et cavalerie que hussards.

Du dimanche 22, *Versailles.* — M. de Lujac vient d'être fait commandeur honoraire de l'ordre de Saint-Louis; il est brigadier et colonel du régiment de Beauvoisis.

Le gouvernement du fort Louis du Rhin, qu'avoit M. de la Chétardie, a été donné à M. de Contades, dont le père est mort lieutenant-colonel des gardes et ancien lieutenant général. Celui dont c'est ici l'article est lieutenant général et inspecteur général d'infanterie.

Le Roi vient de faire le même arrangement, pour les présidents des Requêtes, que celui qui a été fait par un édit du 10 décembre 1756 pour les présidents des Enquêtes. Ils sont supprimés et seront remboursés de leurs charges. Il y aura deux conseillers qui présideront à ces chambres par commission. Ce sont les présidents eux-mêmes qui ont demandé cet arrangement.

Le Roi vient de donner une loterie à l'École militaire pour le bâtiment. Cette loterie est à l'exemple de celles de Rome, de Venise, de Gènes et de plusieurs autres villes d'Italie; elle durera trente ans.

J'ai marqué ci-dessus que M. de Kersaint est arrivé à Brest avec son escadre; il partit au mois de novembre 1756 pour les côtes de Guinée, où il détruisit le commerce des Anglois et prit plusieurs navires chargés de nègres et de marchandises. Cette escadre, séparée en deux divisions, se réunit à la Martinique au mois de juin de l'année der-

(1) Sur le Weser, un peu au-dessous du confluent de la Wumme.

nière. La première division, composée des vaisseaux *l'Intrépide* et *l'Opiniâtre*, de la frégate *la Licorne* et de la corvette *la Calypso*, étoit aux ordres de M. de Kersaint. La seconde division étoit commandée par M. de Caumont, capitaine de vaisseau ; elle étoit composée du vaisseau *le Saint-Michel* et de la frégate *l'Améthyste*. M. de Kersaint laissa M. de Caumont à la Martinique et passa à Saint-Domingue avec une partie des nègres qu'il avoit pris. En arrivant au port Saint-Louis, au sud de la côte de Saint-Domingue, il y trouva le vaisseau *l'Achille*, de la compagnie des Indes, qui y avoit relâché en revenant des Indes, et le mit en état de le suivre. Après avoir croisé quelque temps sur ces côtes, il prit sous son escorte tous les navires marchands qu'il rencontra et se rendit au Cap avec le vaisseau anglois *le Greenwich*, de 50 canons, pris au mois de mars par M. de Bauffremont; il emmena aussi la frégate *la Sauvage*, qu'il avoit trouvée à Saint-Domingue. M. de Kersaint, en arrivant au Cap, apprit que les ennemis l'attendoient avec 5 ou 6 vaisseaux de guerre et une quarantaine de corsaires pour l'attaquer, lorsqu'il seroit en mer, avec la flotte qu'il escortoit. La nuit du 20 au 21 octobre, il sortit avec son escadre, après avoir pris toutes les précautions et donné les ordres nécessaires; sa flotte étoit augmentée du vaisseau du Roi *le Sceptre* et de la flûte *l'Outarde*, qu'il avoit trouvés au Cap. A la pointe du jour, il découvrit 3 vaisseaux de l'escadre ennemie; il les coupa et les serra dans le vent pour les empêcher de rejoindre leurs forces ; mais à huit heures, l'ennemi avoit conservé l'avantage du vent par sa manœuvre; enfin à quatre heures après midi, le combat commença et dura plus de deux heures, après lesquelles les ennemis se retirèrent. M. de Kersaint, hors d'état de les suivre, parce qu'il étoit presque nuit et qu'il y avoit apparence de mauvais temps, s'occupa à réparer *l'Intrépide*, qui avoit beaucoup souffert et avoit six coups de canon à l'eau. A dix heures, on lui dit que *l'Opiniâtre* venoit de

r; il lui fit donner les secours nécessaires et prit
parti de rentrer au Cap. On s'étoit aperçu dès le com-
nent du combat que le canon des ennemis étoit
de boulets enchaînés de chaînes tranchantes, de
oufrés et de toutes sortes de mitrailles composées
es et de matières combustibles qui mettoient le
tout, ce qui avoit fort irrité M. de Kersaint. Il y
même un officier dont le dos de l'habit fut brûlé en-
rement pour avoir été touché par un de ces valets
soufrés. Parmi les mort sieurs ont été brûlés réelle-
ment; il y a eu envir hommes de tués, et 230 de
blessés. M. de Kersaint a r neuf blessures qui heureu-
sement n'ont point été d gereuses. Il mérite toutes
sortes d'éloges par sa cond e et par sa valeur. Les offi-
ciers ont pareillement mo la plus grande ardeur, de
même que tous le . On a su que les trois vais-
seaux ennemis se sont re en mauvais état et qu'ils
avoient beaucoup perdu utant plus que leurs équi-
pages étoient fort augmen par le nombre des combat-
tants qu'ils avoient pris da les vaisseaux corsaires dont
ils étoient accompagnés.

M. le marquis d'Ambres est mort à Toulouse. M. le maréchal de Lautrec, son frère, hérite de près de 50,000 livres de rente.

Du mardi 24, Versailles. — M. le comte de Clermont a presque toujours été à Versailles tous ces jours-ci; il compte partir samedi pour aller prendre le commandement de l'armée. Il y a des arrangements pour accorder des grâces aux troupes qui ont prodigieusement souffert par la rigueur de la saison et la longueur de cette campagne; on n'en sait pas encore le détail, mais il paroît certain que le Roi donne 6 onces de pain de plus par jour à chaque soldat. Le pays de Hanovre s'est beaucoup plaint des vexations qu'il prétend avoir été exercées tant par les troupes que par les officiers généraux et particuliers. Il n'est peut-être que trop vrai que ces

plaintes ne sont pas sans fondement, mais on peut être sûr aussi qu'il y en a beaucoup d'exagérées. Un exemple dont je suis instruit prouvera cette vérité. Les magistrats de Hanovre sont venus se plaindre à M. de Richelieu que le régiment de Champagne avoit exigé de cette ville 25,000 livres en argent, et ont dit qu'ils en avoient la quittance signée de l'état-major de ce régiment; M. de Richelieu a renvoyé cette plainte à M. de Gisors avec beaucoup de politesse, et il a été prouvé que le régiment de Champagne avoit touché pour toutes choses 8,700 livres dont il avoit donné quittance. Le quartier d'hiver de ce régiment ayant été marqué à Hanovre, il avoit été réglé par M. de Lucé que la ville donneroit par mois tant au major, tant à l'aide-major, etc.; ces différentes sommes montoient par mois à 4,350 livres; ils se sont fait payer pour les deux mois de novembre et de décembre et n'ont rien touché au delà.

Une escadre de 3 vaisseaux et de 4 frégates, commandée par M. de Caumont, qui a demeuré longtemps dans les ports de Malte et qu'on attendoit avec impatience, est arrivée à Toulon et a ramené plusieurs navires marchands françois et même un hollandois; elle n'a point débarqué dans le port, on lui a envoyé des vivres et ordre d'aller joindre M. de la Clue, qui est toujours dans le port de Carthagène et qui ne pouvoit pas se hasarder à passer le détroit sans ce renfort, sachant qu'il y a dans la rade de Gibraltar une escadre angloise assez considérable. On ne dit point quelle est la destination de M. de la Clue.

M. le maréchal de Tonnerre présenta avant-hier son second fils, qui est abbé; il peut avoir environ trente ans. Il a depuis quelques années une abbaye assez considérable et il n'avoit point été présenté, ni par conséquent fait de remercîment, étant resté à Dijon, où il est grand-vicaire.

Du mercredi 25, *Versailles*. — Le Roi a signé aujour-

d'hui le contrat de mariage de M. de Montlezun avec Mlle Vincent. M. de Montlezun est un homme de condition attaché à M. le comte de Clermont (1). Mlle Vincent est fille de feu Mme Dupleix, de son premier mariage avec M. Vincent, qui étoit dans l'Inde. Mlle Vincent peut avoir dix-huit ans; elle n'est pas jolie, mais elle a un bien assez considérable. M. Dupleix dit qu'elle aura 300,000 livres sûrement du bien de sa mère; outre cela il lui fait espérer, et il s'engage même par le contrat de mariage, à lui faire des avantages considérables lorsque l'état de ses affaires le lui permettra; mais il n'y a aucune somme de spécifiée. On ne peut rien dire sur le bien de M. Dupleix; il seroit vraisemblable qu'en revenant de l'Inde où il a commandé si longtemps, il devroit être extrêmement riche, mais il a fait beaucoup d'avances pour la Compagnie, à qui il a rendu de grands services, et il prétend qu'il lui est dû 9 millions; c'est cette prétention qui est entre les mains de commissaires nommés à cet effet, et sur laquelle, comme je l'ai marqué ci-dessus, il lui a été adjugé une provision de 1,500,000 livres, qu'il n'a pourtant pas encore touchée. Il y a des gens qui croient qu'il pourroit bien avoir encore du bien en argent ou en effets, mais on ne peut pas en juger par sa conduite ni par ses discours.

Le Roi a signé aussi le contrat d'un de ses écuyers de la grande écurie, nommé M. Tourdonnay. Il épouse la fille de M. Gillet, qui est dans les fermes générales, et à qui on donne 15 à 1,600,000 livres. M. Gillet a été entrepreneur des vivres.

Il paroît que l'on songe à faire des arrangements nouveaux pour la campagne prochaine; mais un des plus essentiels étoit de pourvoir à la sûreté des côtes de l'Océan. L'entreprise sur Rochefort, quoiqu'elle ait été sans

(1) M. de Montlezun est gentilhomme de la chambre de M. le comte de Clermont. (*Note du duc de Luynes.*)

succès, a fait voir combien il étoit dangereux de dégarnir nos côtes. M. le maréchal de Senneterre a fait de fortes représentations à M. le maréchal de Belle-Isle, qui en sentoit déjà toute l'importance et s'est joint avec lui pour demander une augmentation de troupes; il est même essentiel de pourvoir non-seulement à la sûreté de nos places maritimes, mais même à celle de Nieuport et d'Ostende, dont la garde nous a été confiée par l'Impératrice-Reine; enfin il a été décidé qu'on enverroit sur les côtes 12 bataillons d'augmentation et 30 escadrons. De ces 12 bataillons il y en a 6 destinés pour la sûreté de la Rochelle et de Rochefort. Des 30 escadrons, il y en a 8 de dragons, qui sont les régiments d'Apchon et d'Aubigné.

Le roi de Prusse a paru vouloir fixer son séjour pour cet hiver à Breslau; il y a fait venir sa musique et sa chapelle; mais à peine y est-il arrivé qu'il est reparti pour Magdebourg. Ses occupations importantes et continuelles ne l'empêchent point de s'occuper des belles-lettres; c'est même son principal amusement. On voit dans *la Gazette d'Utrecht* du 20 janvier, à l'article d'Utrecht, du 18, que ce prince ayant passé à Leipsick s'y entretint longtemps avec un professeur de l'Université. Il entra dans un grand détail avec lui sur la langue allemande, qu'il soutenoit n'être point propre aux ouvrages d'agrément; pour lui prouver le contraire, le professeur lui montra une traduction qu'il avoit faite d'un chant du *Lutrin* de Boileau. Le roi de Prusse en parut content, et lui donna à traduire une strophe d'une ode de Rousseau. Le professeur ayant fait cette traduction, l'envoya au roi de Prusse; celui-ci lui fit réponse par une trentaine de vers.

Du samedi 28, *Versailles.* — On a appris par un courrier de M. de Richelieu que les habitants de la ville de Brême ayant refusé de consentir aux propositions faites par M. le maréchal de Richelieu, on avoit été obligé d'user de violence. M. le duc de Broglio s'est emparé

de la ville avec beaucoup de courage et de fermeté; le peuple a fait quelque résistance. Un des plus hardis a donné un coup de hache à un de nos grenadiers, qui l'a paré avec son fusil; aussitôt la compagnie a fait feu et on a tué cet habitant. Il y a eu environ 15 personnes tuées ou blessées. M. le duc de Broglio a harangué le peuple et tout est tranquille. La ville de Brême, qui appartenoit à la Suède, a été cédée par cette puissance à la couronne de Danemark, et celle-ci s'en est accommodée avec l'électeur de Hanovre. Brême a toujours prétendu conserver les priviléges de ville libre, et elle fera sûrement des plaintes au collége de l'Empire; mais on répondra qu'elle devoit être neutre, et que l'on étoit assuré que les ennemis étoient près d'y entrer; on a voulu les prévenir, connoissant la disposition des habitants (1).

---

(1) Voilà une lettre écrite du Hanovre du 27, où il y a un détail un peu différent de ce qui est mis ci-dessus; elle doit être plus exacte, parce qu'elle est d'un officier qui a été sur le lieu même, et que la relation qui est dans *la Gazette de France* est à peu près la même que ceci.

« Je suis arrivé à Brême dans l'instant que nous venions d'occuper la place et de pacifier une espèce de petite révolte causée par des matelots ivres qui avoient commencé à huer une compagnie de grenadiers que nous avions sur la place d'armes, et qui n'en étoient devenus que plus insolents par la douceur avec laquelle M. de Broglio leur parloit; ils eurent même la hardiesse de prendre des bâtons et de faire mine de s'en servir contre nos généraux et nos troupes. M. de Broglio, voyant le désordre redoubler, envoya une seconde compagnie de grenadiers, qu'il fit avancer en bon ordre et qui intimida cette canaille, qui quitta la partie et se mit à courir pour chercher un endroit où il y auroit moins de monde contre elle. Effectivement elle trouva à la porte de la ville une autre compagnie de grenadiers qu'elle se crut en état d'attaquer. Un matelot donna un coup de poing au capitaine, et une femme qui étoit avec beaucoup d'autres de son sexe parmi les rebelles, donna un coup de hache à un grenadier, qui lui coupa son fusil et le blessa à la tête; alors, comme il n'y avoit nul ménagement à garder, on fit tirer dessus cinq coups de fusils qui tuèrent cinq personnes, dont ceux qui avoient porté la main sur le capitaine et le grenadier étoient du nombre. Le reste, qui comme toutes les populaces du monde avoit une aversion marquée pour les armes à feu, se retira très-promptement, et on ne fut obligé que de doubler les gardes, sans voir reparoître aucun des séditieux, qui se le tinrent pour dit en voyant que ces doubles gardes les mettoient dans l'impossibilité de rien entreprendre. »

nné à M. l'évêque de Digne. Ce changement faisoit
r l'évêché de Digne, qui a été donné à un des grands-
es de ce diocèse, nommé l'abbé du Quaylar.
'abbé de Raigecourt avoit tout droit d'espérer une
le grâce du Roi, ayant déjà été nommé à l'évêché
ers pendant le temps que le Roi a été le maître des
Pas autrichiens. Cette nomination n'eut point d'effet,
e de la paix, qui fut conclue peu de temps après.
aroît certain que M. le prince de Soubise sera ici
eu de jours; mais il y fera peu de séjour, devant
de bonne heure pour aller se mettre à la tête des
) hommes qui sont destinés à aller joindre l'armée.

---

l'évêque de Troyes, qui avoit refusé l'évêché d'Aire, a eu l'abbaye
ieu, qu'avoit M. l'abbé de Raigecourt, qui a donné sa démission.
vêque de Troyes, aussitôt après sa prise de possession, a changé
de Charlieu contre M. l'abbé Desmarets, avec l'agrément du Roi,
ont gagné tous deux. Cette circonstance paroîtra d'abord difficile à
voici le fait. M. l'abbé Desmarets avoit deux abbayes, celle de
aigne de Dijon et celle de Saint-Nicolas des Bois. Il avoit eu celle-ci
t de M. Desmarets, son père. M. Desmarets voulant éviter à son
ore jeune, les soins d'une administration qui souvent est mal faite,
haité qu'il fît un arrangement avec les religieux de ladite abbaye;
eux lui donnoient tous les ans 12,000 livres, et l'abbaye n'est
que 13,000 livres; mais il demeuroit chargé de toutes les répara-
s'en trouvoit tous les ans pour une somme considérable, de sorte
touchoit quelquefois que 5 ou 6,000 livres de son abbaye.

de l'Impératrice-Reine. M. le com
congé hier; il part demain. M. le n
n'attendra point son arrivée pour p

M. l'abbé Bayard, ci-devant inst
France, vient de mourir à Paris, âgé d
ou quatre-vingt-cinq ans. Il étoit
quelques années; d'ailleurs il avoit
santé. Il avoit une mémoire proc
abrégé de l'Histoire de France en
des jeunes gens qui veulent en r
paux. Il avoit été précepteur de M
drin, premier mari de Mme la co

Il vient de mourir ici un homme p
un contrôleur de la bouche de la
Carré, bon homme rempli du plus
grand attachement, et pour qui la
de bonté; elle lui en a encore don
cette dernière maladie, en lui env
voit croire qui lui feroit plaisir.

Il y a trois jours que M. de la
paux commis de la marine, a été re
du détail des colonies. On prétend
détail de ces colonies des malversa
roit dû être instruit et s'y opposer.
bâtiment de 800 tonneaux, nomm
avoit été chargé pour la Martini
porter de la farine. M. de Bompar
dant à la Martinique. Celui qui co
au lieu d'aller débarquer dans le p
dans un petit port plus éloigné;
averti et donna les ordres nécessa
examiner le détail du chargement
avoit que 150 tonneaux de farine
étoit en marchandises. Le frère
alors intendant de la Martinique;
que le capitaine étoit le seul cou

ement de M. de la Porte (1).

ent de mourir un chanoine de Notre-Dame, âgé de
e-neuf ans, qui est le frère de feu M. de Cotte le der-
ort, et neveu de celui qui mourut il y a quelques
contrôleur de Fontainebleau. C'est M. l'arche-
qui nomme aux canonicats de Notre-Dame, mais il
pas la liberté de choisir dans ce moment-ci, parce
le nomination tombe dans ce qu'on appelle un des
rigueur. Il y en a deux de rigueur qui sont janvier
et, et deux de faveur qui sont avril et octobre.
eux de rigueur, le plus ancien gradué a de droit
férence. Dans ceux de faveur, celui qui nomme
oisir entre les gradués.

---

a reproché à M. de la Porte d'avoir différé depuis longtemps des
ns importantes, et M. Acaron a trouvé, en entrant dans le bureau,
nances de finances signées par M. de Moras lorsqu'il étoit con-
énéral, et encore d'autres expéditions faites depuis longtemps. La
apacité et expérience de M. de la Porte lui avoit mérité les bontés
iance de M. de Maurepas. M. Rouillé, en entrant dans ce départe-
oit pris les mêmes sentiments pour M. de la Porte, dont les lu-
i étoient très-nécessaires dans le commencement d'un détail tout
r lui. M. de Machault avoit reçu des plaintes, mais apparemment
les avoit pas trouvées suffisamment fondées. M. de Moras, ayant
aminer plus à fond, a demandé des détails à M. de la Porte, qui a
emps à les lui donner, et a paru ne s'y prêter qu'avec peine. M. de
a rendu compte au Roi; et c'est en conséquence qu'a été fait l'ar-
nt dont on vient de parler (*Addition du duc de Luynes.*) — Voir

Du mardi 31, *Versailles.* — On vient d'établir ici deux grands poêles, l'un dans le salon avant la chapelle, vis-à-vis la croisée du milieu, l'autre dans le salon d'Hercule, vis-à-vis la cheminée. On n'a point mis de chapiteau à celui-ci, pour ne pas cacher le beau tableau qui est sur cette cheminée. Depuis le commencement de cet hiver on a établi un troisième poêle; c'est dans la nouvelle salle des Cent-Suisses, au-dessus de la comédie. J'ai appris à cette occasion que c'est la fourrière du Roi qui fournit le bois pour lesdits poêles. Les officiers de la fourrière ne délivrent du bois que sous les ordres de M. Félix, contrôleur de la maison du Roi, et celui-ci prend l'ordre de M. le prince de Condé comme grand-maître. Les Cent-Suisses avoient un très-grand poêle dans la salle immense qu'ils occupoient aux Tuileries pendant le temps que la Cour y a demeuré; il fut réglé dans ce temps-là qu'on leur fourniroit pour l'entretien de ce poêle, tous les jours pendant l'hiver, douze grandes bûches et trois seulement pendant l'été. Lorsque le Roi vint s'établir à Versailles, les Cent-Suisses reprirent leur ancienne salle, en bas, au pied de l'escalier de la Reine; c'est la même qu'ils occupoient du temps de Louis XIV; et comme l'appartement de M^me^ de Maintenon (qui est aujourd'hui celui de M. le comte de Clermont) est au-dessus de cette salle, il leur étoit très-sévèrement défendu d'y fumer; Louis XIV n'a jamais pris de tabac et n'en aimoit pas l'odeur. Cette même défense a été renouvelée dans l'établissement de la nouvelle salle des Cent-Suisses dont je viens de parler. Quoiqu'ils occupent cette nouvelle salle, ils font cependant toujours usage de l'ancienne; c'est là qu'ils s'établissent pour attendre le moment de la sortie et de la rentrée du Roi, de la Reine, etc.; c'est là aussi qu'ils font leurs repas. Cette ancienne salle est d'ailleurs réputée plutôt pour M^gr^ le Dauphin que pour le Roi; et comme il y a toujours un certain nombre de Cent-Suisses détachés pour le service de la Reine et celui de M^gr^ le

ils devroient en avoir une quantité suffisante,
cheminée de l'ancienne salle en consomme plus
poêle, et d'ailleurs, après l'examen fait pendant
rnée par le major des Cent-Suisses sur la consom-
nécessaire du poêle, il a été prouvé que la
é n'étoit pas suffisante; elle pouvoit l'être à Paris,
ue le Roi, étant fort jeune alors, se couchoit de
heure; mais ici les Cent-Suisses sont obligés de
il en reste toujours deux jusqu'à minuit et demi
Reine passe pour retourner de chez M^me^ de Luynes
le, et après cela toujours un qui reste toute la
est ce qui fait qu'ils demandent et espèrent une
ugmentation de bois. Il n'y a aucun Cent-Suisse
che dans cette nouvelle salle; il y en a toujours
qui couchent dans la grande salle des gardes du
et ils regardent ce droit comme un privilége
ble. Il y a quelque distinction pour le coucher
ux et les gardes du corps. Anciennement, le guet
des du corps ne couchoit que sur des paillasses
Roi fournissoit; on leur a permis de se donner des
, et actuellement ils ont des lits de sangles;
es draps, ils en ont toujours eu. Ce sont quelques
autour de Versailles qui sont chargés de cette
ure et du blanchissage; il en est de même pour
ps des Cent-Suisses; mais ils n'ont qu'un grand
pour deux, et ils n'ont encore que fort peu de

donnée à M. de Montmort, chef de brigade de la compagnie de Villeroy, officier d'esprit et de grand mérite. M. de Montmort est neveu de feu M. Raimond, introducteur des ambassadeurs ; il est maréchal de camp de 1748, du 1er janvier.

Il n'y a point eu aujourd'hui de comédie ; la Reine et toute la famille royale est en retraite ; ils font demain leurs dévotions à cause de la grande fête, et le Roi ne va plus ici à la comédie. Il n'y en aura ni demain ni après-demain.

On m'a envoyé ces jours-ci un détail de la campagne de M. Dubois de la Mothe, contenant le précis de sa campagne avec les différents ordres qu'il avoit donnés soit pour forcer le port de Louisbourg, s'il avoit trouvé cette place bloquée par les Anglois, soit après son arrivée pour les attaquer s'ils avoient voulu l'attendre. Il y a aussi un mémoire des dispositions faites par M. Dubois de la Mothe pour la sûreté de Louisbourg et de ce qui s'est passé en Amérique pendant la dernière campagne, et le détail des vaisseaux et des troupes de débarquement de l'escadre angloise pour exécuter leur projet sur Louisbourg. Le précis de la campagne de M. Dubois de la Mothe prouve que la grande quantité de malades qui se trouvèrent dans les trois escadres qu'il commandoit à son arrivée à Louisbourg le mirent absolument hors d'état d'aller attaquer les Anglois, comme il semble qu'il auroit pu le faire sans cette raison, et que sa mission principale étant de mettre Louisbourg parfaitement en état de défense, il a rempli cet objet ; et qu'après la dispersion de la flotte angloise par la tempête, il a été principalement occupé de ramener les vaisseaux du Roi en lieu de sûreté ; ce qui étoit

---

Saint-Jean-Pied-de-Port, qui vaut 12,000 livres, et le grand cordon de Saint-Louis qui vaut 6,000 livres, ce qui lui fait 26,000 livres de rente des bienfaits du Roi. (*Note du duc de Luynes.*)

d'autant plus nécessaire et pressé, que s'il avoit différé de quelques jours, il auroit pu rencontrer une escadre angloise de 27 voiles. Ce détail justifie M. Dubois de la Mothe de n'avoir pas poursuivi un vaisseau anglois dont il se seroit vraisemblablement emparé s'il avoit voulu hasarder de retarder son arrivée et de séparer ses vaisseaux. On trouvera ci-après le détail des hommes et de l'artillerie qu'il avoit destinés à la défense de Louisbourg, avec le nombre et la force des vaisseaux des trois escadres qu'il commandoit. On trouvera aussi le nombre et la force des vaisseaux anglois et l'état de leurs troupes de débarquement. J'ai cru devoir aussi faire copier les harangues des sauvages à M. Dubois de la Mothe et ses réponses.

Troupes destinées à la défense de Louisbourg avec le nombre et la force des vaisseaux.

HOMMES,	CANONS,	MORTIERS,	VAISSEAUX,	FRÉGATES,
3,632	54	2	18	6.

Il y avoit trois vaisseaux de 80 canons chacun; cinq de 74; deux de 70 et neuf de 64; quatre frégates de 32, une de 36 et une de 30.

Nombre des vaisseaux anglois.

Un de 90; trois de 74; quatre de 70; sept de 64 et deux de 58; deux frégates de 20; une de 14; un brûlot et une galiote à bombes.

Renfort arrivé à l'amiral Holbourne dans l'intervalle de sa première à sa seconde apparition devant Louisbourg : 2 vaisseaux de 74 canons chacun; 1 de 68 et 1 de 50.

Troupes de débarquement destinées à faire le siége de Louisbourg.

22,500 hommes; 24 canons; 4 mortiers.

Harangue faite à M. le comte Dubois de la Mothe par le chef des sauvages Micmacs, à bord du FORMIDABLE, *le 18 juillet 1757.*

« Comme nous n'avons pas le bonheur de connoître notre Père (1)

(1) Le Roi.

e tu te présentes à nos yeux, reçois pour lui les hommages que nous
ous. »

prosterna à ses pieds et fut relevé par M. Dubois de la Mothe à
adressa ces paroles :

« L sse-moi le temps de respirer et de te dire ce que nos cœurs pensen et ce que mon esprit ne peut t'exprimer. Il y a longtemps que us avons laissé derrière nous nos femmes et nos enfants pour venir ouver notre attachement. Quand nous retireras-tu du sommeil sommes plongés et de l'ennui qui nous dévore? Nous sommes sous le poids du désir et nous ne pouvons rien faire tant nos membres se sont roidis faute d'exercice. Tu sais avec quelle cruauté ils ont ravagé nos familles : toi de nous mettre à même de nous venger et de combat s de notre Père en détruisant les nôtres.

« Nous ne ésentement qu'à la pêche et à la chasse ; nous i peaux de bêtes ; procure-nous les occasions (nous t notre cœur) de commercer avec toi de ces pelleteries q nons aujourd'hui te présenter. »

Le chef avança et s de M. Dubois de la Mothe les quatre chevelures q main entrelacées dans un collier sauvage.

M. Dubois de la t et lui dit qu'il les prenoit dans l'espérance d'en recevo le leur part. Il ajouta que le moment approchoit où nous voir paroître les ennemis de leurs pères, qu'il comptoit sur leur valeur et sur leur bravoure. Ils répondirent alors tous ensemble par un cri qui signifie oui.

Le grand chef cessa dans le moment de parler, resta les mains croisées sur sa poitrine, les yeux fixés à terre et reprit ensuite : « Ne crois pas que les chevelures que je te présente aujourd'hui soient de nos conquêtes. »

Harangue d'un vieux chef des Micmacs et Malichites à M. Dubois de la Mothe.

« Tu peux être convaincu, mon père, que tant que le soleil mûrira les racines que nous mangeons et que les rivières couleront pour étancher notre soif, ma nation sera toujours prête à répandre le sang qui coule dans ses veines pour détruire ses ennemis; nos enfants apprennent sous nous à combattre afin de nous remplacer et de nourrir un sang qu'ils conserveront pour le sacrifier à ton roi, mon père. Nous désirons seulement que tu le lui fasses savoir, en creusant sur une écorce d'arbre ou marquant nos pensées sur du papier. Si tu nous accordes ce que nous te demandons, nos jours s'écouleront et finiront tranquillement. »

M. Dubois de la Mothe lui répondit que si Dieu lui conservoit la vie jusqu'à son retour en France, qu'il le diroit lui-même au Roi et que la nation devoit être persuadée de son amitié.

FÉVRIER.

Départ du comte de Clermont. — Mort du doyen de Notre-Dame. — Chapitre de l'Ordre. — La Sorbonne résiste aux ordres du Roi. — Instructions données au comte de Clermont pour rétablir la discipline et faire cesser les pilleries. — Méthode qu'employait le maréchal de Belle-Isle pour maintenir l'ordre dans son armée. — Observations sur la convention de Closter-Severn. — Départ de l'évêque de Laon pour Rome. — Mort du comte de Brienne. — Loterie pour l'École militaire. — Lettre du roi de Prusse. — Présentations. — Nouvelles d'Espagne. — Fondations de Stanislas en Lorraine. — Les Mémoires du maréchal de Vieilleville. — L'académie des Sciences et le cardinal de Luynes. — Médailles fondées par le Roi pour distribuer à titre d'encouragement aux poëtes dramatiques. — Régiments échangés. — Création de charges. — Nouvelles de l'Inde. — Brochure contre les Jésuites. — Retour du maréchal de Richelieu. — Procès. — Nouvelles de l'Inde.

Du mercredi, 1^er^ *février*, *Versailles*. — On mande de l'armée du Bas-Rhin, du 23 janvier, qu'il y a parmi les Hanovriens une maladie épidémique qui commence par une rougeur à l'estomac; cette rougeur s'enflamme et on meurt. Elle n'a pas encore gagné notre armée, mais nous avons beaucoup de malades.

Du vendredi 3, *Versailles*. — M. le comte de Clermont partit avant-hier à une heure trois quarts, et alla coucher à Meaux; il a couché hier à Reims. Il a emmené avec lui, en qualité de secrétaire de ses commandements, M. l'abbé le Maire, ci-devant envoyé du Roi en Danemark. Il a ordre, en arrivant à l'armée, d'écrire à tous les électeurs et princes de l'Empire avec lesquels nous ne sommes point en guerre, pour leur donner part du choix que le Roi a fait de lui pour le commandement de son armée, et de leur marquer que le Roi est dans la ferme résolution de faire observer la plus exacte discipline dans ses troupes et empêcher toutes vexations. Les étiquettes étant plus nécessaires en Allemagne que par-

tout ailleurs, et cette partie de lettres étant un travail très-considérable, on a jugé à propos d'en charger un homme capable et intelligent et qui n'eût point d'autre occupation, afin que tout fût fait à temps et en règle.

On apprit hier la mort de M. l'abbé de Saint-Exuperi, doyen de Notre-Dame; il n'étoit point fort âgé. Il avoit une abbaye de 12 à 15,000 livres de rente à Reims. La place de doyen ne vaut que le double d'un canonicat et elle oblige à de grandes dépenses, parce que le doyen, toutes les fois qu'il officie, donne à dîner à tous ceux qui officient avec lui. Cette obligation est encore plus considérable et plus répétée par l'absence de M. l'archevêque. La place de doyen se donne par élection. C'est le chapitre qui élit le doyen.

M. de Montmort, qui a eu la place de major des gardes du corps qu'avoit M. de Suzy, entra hier en fonctions.

Il y eut hier un chapitre de l'Ordre auquel personne ne s'attendoit; il n'étoit point annoncé dans les billets d'avertissement; et dans le moment que l'on croyoit que l'appel alloit se faire, suivant l'usage, le Roi ordonna de faire passer, c'est-à-dire de faire sortir de son cabinet tout ce qui n'étoit point de l'Ordre; et ayant pris sa place ordinaire, debout derrière son fauteuil, il dit qu'il nous proposoit M. l'abbé de Bernis. Il se tourna à droite et à gauche comme pour recueillir les suffrages; on peut juger qu'il n'y eut point d'opposition. La procession se fit en dedans de la chapelle. Il n'y eut point d'évêque officiant; ce fut l'abbé Gergois qui dit la grande messe et M^me^ de Malespina qui quêta de fort bonne grâce.

Le prédicateur, qui est celui du Carême, est le P. Chapelain, le même qui a prêché l'Avent. Son sermon parut fort bon. Le compliment fut moins approuvé. On trouve avec raison qu'il parle avec tant de rapidité qu'on perd une partie de ce qu'il dit; d'ailleurs le geste lui manque entièrement; mais sa composition paroît bonne et remplie du véritable esprit de la religion.

Du dimanche 5, *Dampierre.* — La faculté de théologie ant reçu les ordres du Roi s'est assemblée le 3; il y oit 120 docteurs. Les ordres portent qu'on garde le si- nce sur les matières présentes. Il y a eu 80 voix pour pas obéir à cet ordre.

M. le comte de Clermont reçut, à Meaux, de nouveaux rdres de la Cour par le retour d'un courrier qu'il avoit voyé en partant et par lequel il avoit mandé qu'il ttendoit la réponse à Meaux. Il paroît que les instruc- ons dont ce prince est chargé sont pour faire observer plus exacte discipline; on a regardé cet article comme plus indispensable de tous. M. le maréchal de Belle- le en a extrêmement représenté l'importance; il la onnoît par sa propre expérience. Lorsqu'il avoit l'hon- eur de commander les armées du Roi, qui étoit alors en uerre avec la maison d'Autriche, cette circonstance exi- eoit encore plus de précaution pour ne pas indisposer es esprits déjà assez aigris contre la France par leur at- chement pour la maison d'Autriche. Mais tous connois- ent les lois de la guerre; et ce qui les irrite avec raison, 'est le pillage de l'officier et du soldat, c'est de donner es sauvegardes à ceux qui n'en demandent point, c'est maraude continuelle, c'est enfin de garder plusieurs ois, et quelquefois toute une campagne, des chariots u'on oblige les paysans de fournir soit pour le trans- ort d'une marche à une autre, soit pour un certain ombre de jours seulement. Le remède à ces inconvé- ients, c'est premièrement de donner les ordres les lus sévères et les plus détaillés aux troupes sur la iscipline qu'on veut faire observer, et de punir avec a dernière rigueur, par les peines proportionnées chaque état, le premier qui y manque, officier général u particulier, soldat, cavalier ou dragon, ou tout autre. Mais ce n'est pas tout; non-seulement il ne faut pas lais- er le soldat dans la souffrance, mais il faut même lui rocurer, autant qu'il est possible, quelque bien-être,

des facilités pour trouver des subsistances abondamment et à un prix raisonnable, lui faire fournir même gratis quelques parties de ces subsistances, prévenir les magistrats des villes où l'on doit passer et les baillis ou chefs de différents villages, de ce qu'ils doivent fournir; si c'est en pays ami ou neutre, avoir soin que tout soit payé exactement; si c'est en pays ennemi, s'informer de ce que peut fournir chaque ville ou chaque communauté; consulter pour cela les états anciens des fournitures faites par le même pays; ce qui est facile, la France ne faisant ordinairement la guerre que dans des pays où elle l'a déjà faite; s'instruire s'il n'est point arrivé de changement dans ces pays en bien ou en mal, depuis le temps de ces anciennes impositions; avoir attention que les fournitures qu'on a ordonnées soient faites exactement pour le temps, le lieu, la quantité et la qualité; avertir ceux qu'on impose que s'ils manquent à quelqu'une de ces conditions, ils seront imposés au double, au triple, même au quadruple; leur tenir parole à la dernière rigueur sur ces punitions, mais en même temps empêcher avec la plus grande sévérité qu'il soit exigé, dans aucun cas, par delà ce qui a été imposé. Et lorsqu'il arrive quelques circonstances qui mettent dans l'occasion ou la nécessité d'exiger des fournitures extraordinaires, les faire payer avec la dernière exactitude. Enfin il est très-nécessaire que le général ait chez lui un livre par chapitres contenant les différents articles pour la subsistance de l'armée, et que tous les jours, s'il est possible, il se fasse rendre compte par l'intendant de ce qui regarde ces différents articles. Ce travail devient fort court quand on le fait tous les jours et qu'une fois la règle est établie.

Voilà la méthode que M. le maréchal de Belle-Isle employa lorsqu'il passa en Bohême. Il avoit déjà eu l'occasion d'en comprendre l'importance lorsqu'il entra dans l'électorat de Trèves à la tête de l'armée du Roi. Avant que de passer le Rhin, il parla non-seulement aux

officiers généraux et particuliers, mais même à la tête de chaque corps, et leur dit que quoiqu'ils entrassent en pays ennemi, ils ne devoient pas en conclure que le pillage et la maraude seroient permis; qu'il auroit attention qu'on leur fournît tout ce qui leur seroit nécessaire à un prix raisonnable; que même il espéroit de trouver le moyen de leur procurer quelques bénéfices sur les subsistances, mais qu'il exigeoit que pendant huit jours on observât la même exactitude et la même régularité que si on campoit dans le parc de Versailles. Dans le même temps qu'il donnoit ces ordres, il parloit aux magistrats des villes principales où l'on devoit passer, et leur déclaroit ses intentions sur l'espèce et la quantité de fournitures qu'il exigeoit; il leur enjoignit de les faire apporter, dans chaque lieu où son armée devoit camper, au plus tard dans huit jours, après quoi il ne pouvoit plus répondre des désordres qui pourroient être commis. Il ordonna qu'on fournît gratis à chaque soldat une livre de viande et une certaine quantité d'herbes et de légumes. Lorsqu'il fut prêt de faire entrer son armée dans Trêves, il fit venir les magistrats, et leur dit que l'électeur, leur maître, étant la principale cause de la guerre que le Roi avoit contre la maison d'Autriche, S. M. étoit en droit d'agir contre eux avec la dernière rigueur et de faire piller et brûler tout l'électorat, mais qu'il ne vouloit point user de cette sévérité à leur égard; qu'ils eussent à faire fournir avec la plus grande régularité les subsistances dont l'état leur seroit remis par M. l'intendant, et qu'ils pouvoient être assurés qu'il ne seroit fait tort à aucun particulier en quoi que ce soit. Les magistrats, qui avoient été effrayés avec raison, se trouvèrent fort heureux d'en être quittes pour des fournitures et des contributions réglées; tout fut apporté avec la dernière régularité. Il n'y eut ni désordre ni plainte; l'armée campoit au milieu des vignes et des jardins, sans prendre un chou ni un grain de raisin. Les deux lignes de l'armée fran-

assez considérable, sans vouloir écouter aucune représentation. M. de Belle-Isle en fut instruit; il fit venir les magistrats de cette ville, et leur dit que le commandant du détachement n'avoit point été instruit de ce qui leur avoit été promis et s'étoit trouvé contraint par la nécessité des circonstances; mais qu'il ne leur en tiendroit pas moins la parole qu'il leur avoit donnée; qu'il avoit l'état des différentes espèces de fournitures qu'on avoit exigées d'eux et qu'il avoit donné ordre qu'on les leur rendît dans la même quantité et la même espèce; ce qui fut exécuté. M. de Belle-Isle étoit souvent obligé de faire commander des chariots de paysans, soit pour le besoin général de l'armée, soit pour le soulagement des équipages particuliers; mais il avoit établi qu'il n'en fût fourni qu'en conséquence d'un ordre signé de lui, et défendu très-expressément qu'on gardât ces chariots plus de huit jours. Un chariot à quatre chevaux est souvent le bien le plus réel d'un paysan; en être privé pendant huit jours ne lui fait pas un tort irréparable, mais lorsqu'on le garde plus longtemps il se trouve dans l'impossibilité de labourer sa terre et de faire son commerce. L'exactitude à renvoyer ces chariots dans le terme fixé n'empêche point que l'armée et les particuliers n'aient les secours nécessaires pour les voitures, parce qu'on en commande d'autres pour les remplacer. Mais pour faire exécuter cette règle il faut des exemples; M. de Belle-Isle se trouva dans le cas d'en faire un auquel il ne se porta qu'avec grand regret. M. de Saudricourt, premier lieutenant général de l'armée sous M. de Belle-Isle, avoit demandé un ou deux chariots; il y avoit plus de huit jours qu'il les gardoit; ils étoient chargés d'une grande partie de son équipage; tout ce qui étoit sur les chariots fut entièrement pillé; c'étoit en conséquence d'un ordre de M. de Belle-Isle. M. de Sandricourt voulut se plaindre. M. de Belle-Isle lui dit tout haut, à la tête de la ligne, qu'il étoit au désespoir de s'être

trouvé dans la nécessité de faire sur lui l'exemple d'une sévérité indispensable, d'autant plus qu'il le regardoit comme son ami de tous les temps, mais qu'il étoit instruit des ordres, et que comme le plus ancien lieutenant général de l'armée il auroit dû donner l'exemple; que s'il retomboit dans la même faute, il ne pourroit s'empêcher de l'envoyer dans une citadelle et peut-être même de lui donner ordre de retourner en France. M. de Saudricourt perdit pour 7 ou 8,000 livres d'effets, et personne n'osa plus garder de chariots.

J'ai déjà parlé dans ce journal de l'article des sauvegardes, à l'occasion de la campagne de Provence. M. de Belle-Isle a toujours pensé qu'on ne devoit en donner qu'à ceux qui en demandoient, et ne les laisser qu'autant que cela étoit nécessaire; que le profit qu'on en tiroit n'appartenoit qu'au Roi et devoit être remis entre les mains du trésorier de l'armée, et que le général ne pouvoit et ne devoit le recevoir que lorsque le Roi jugeoit à propos de le lui accorder par gratification. Des principes aussi justes et aussi utiles devroient être plus connus et mieux pratiqués.

J'oublois un fait qui mérite d'être rapporté. Un général de l'armée autrichienne avoit exigé une fourniture considérable de subsistances d'une des villes appartenant à la reine de Hongrie. Cette ville étoit déjà imposée par ordre de M. de Belle-Isle et devoit fournir une certaine quantité de subsistances et une somme en argent. Les magistrats firent secrètement donner avis à M. de Belle-Isle qu'un tel jour le convoi devoit partir pour l'armée autrichienne. M. de Belle-Isle commanda un détachement et le convoi fut enlevé. On pouvoit dire que ce qui étoit pris sur l'ennemi ne devoit rien diminuer sur ce qui devoit être fourni par cette ville à l'armée française; M. de Belle-Isle pensa différemment; il jugea que son armée recevant le bénéfice de l'enlèvement du convoi, il y auroit de la dureté à exiger encore une double four-

mon pour la campagne prochaine ; il ne sera pas
de mettre ici quelques observations sur la cam-
dernière. Voici quelques réflexions qui ont été
ur quelques-unes des principales opérations. On
a la réponse sur chacune.

ourquoi n'a-t-on pas marché aux Hanovriens, au
faire la convention de Closter-Severn ?

s étoient dans de bons postes, non inexpugnables
fficiles. Stade est une place bien revêtue et bien
, tirant des subsistances par la mer et par l'Elbe;
rions notre pain de 40 lieues ; les voitures des
étoient ruinées ; le pays n'en pouvoit fournir
nment. Les environs de Stade et tout le pays où
les ennemis sont coupés d'étangs et de chaus-

e Richelieu, instruit de la marche du roi de Prusse,
lut pas se trouver attaqué des deux côtés.

ourquoi la convention a-t-elle été faite si promp-
?

e roi de Prusse marchoit à M. le prince de Soubise ;
it s'en rapprocher promptement.

ourquoi la clause de ne pas servir n'a-t-elle pas été
e aux Hessois et aux Brunswickois ?

n a proposé de leur faire accepter la condition de
niers de guerre, au moins de ne pas servir ; on a
usé et on étoit pressé.

pourquoi au moins ne se sont-ils pas retirés sur la-

ossesseur de la terre de Brienne, qui lui a été dans le temps de son mariage. M. de Brienne qui mourir étoit un bon homme qui avoit peu d'es- ncore moins d'usage du monde; il passoit ordi- nt une grande partie de l'année à Brienne, avec eux amis particuliers, lorsque M^me^ de Brienne n'y s. Il avoit aimé le jeu, mais il ne jouoit plus de- ogtemps. Lorsqu'il étoit à Paris, il alloit, tous les u Marais, où il logeoit, se promener aux Tuileries, t d'ailleurs avec un fort petit nombre d'amis. La Brienne est fort bien bâtie, a beaucoup de beaux vaut au moins 25,000 livres de rente; elle est en gne entre Vandeuvre et Bar-sur-Aube. Elle a ap- autrefois à la maison de Luxembourg.

ndredi 10, *Dampierre*. — La retraite de M. de l'avancement de M. de Montmort à la place de nt fait faire un mouvement dans les gardes du . de Montigny a été fait lieutenant; M. de Cham- s a eu la brigade qu'avoit M. de Montmort, et int-Exuperi, neveu du doyen de Notre-Dame qui mourir, a eu la place d'exempt de M. de Cham- s.

éjà parlé de la loterie pour l'École militaire. Cette st difficile à entendre; je ne crois pas qu'on n donner une analyse plus claire que celle que vée dans *la Gazette d'Amsterdam* du 3 février; on vera ci-après l'extrait.

terie consiste en 90 numéros, depuis 1 jusqu'à 90, à cha- els on a joint un nom de fille pour les mieux distinguer. numéros seront renfermés dans une roue de fortune; on en hasard, à chaque tirage, lesquels décideront de la perte de ceux qui auront mis à la loterie; il y aura huit tirages n peut mettre à cette loterie de trois manières différentes, par *extrait*, par *ambe* et par *terne* (1) Par *extrait*, c'est

(1) fait un calcul sur cette loterie par lequel on prétend qu'elle est

placer une somme sur un seul numéro; si le numéro que l'on aura choisi se trouve parmi les cinq numéros sortis de la roue, on gagnera quinze fois sa mise. Si la mise est de 24 livres, le lot sera de 360 livres. On pourra mettre par extrait depuis 12 sols jusqu'à 6,000 livres. Par *ambe*, c'est placer une somme sur deux numéros ensemble. Si les deux numéros que l'on aura choisis se trouvent tous les deux parmi les cinq numéros sortis de la roue, on gagnera un lot de 270 fois la mise; si la mise est de 24 livres, le lot sera de 6,480 livres. S'il ne sort qu'un des deux numéros on ne gagnera rien. On peut mettre par ambe depuis 12 sols jusqu'à 300 livres. Par *terne*, c'est placer une somme sur trois numéros ensemble. Si les trois numéros choisis se trouvent tous les trois parmi les cinq numéros sortis de la roue, on gagnera un lot de 5,200 fois la mise. Si la mise est de 24 livres le lot sera de 124,800 livres. Si des trois numéros choisis il n'en sort qu'un ou deux on ne gagnera rien. On peut mettre par terne depuis 12 sols jusqu'à 150 livres. On est le maître du choix des numéros; ainsi les mêmes numéros peuvent être pris par 50, 100 ou 1,000 personnes, plus ou moins. L'événement des numéros qu'elles ont choisis leur est commun à toutes. On peut mettre par *extrait* sur plusieurs numéros, dans un seul et même billet, en plaçant sur chacun telle somme que l'on voudra. On le peut faire de même par *ambe* et par *terne*, en payant autant de fois la mise que la quantité des numéros que l'on aura choisis pourra produire d'ambes ou de ternes. Trois numéros font 3 ambes; quatre numéros font 6 ambes; cinq numéros font 10 ambes; de même quatre numéros font 4 ternes; cinq numéros 10 ternes, etc. Quoiqu'on ne puisse jamais gagner à la loterie plus de 5 extraits, 10 ambes et 10 ternes, parce que les cinq numéros que l'on tire de la roue n'en font pas davantage, il est certain cependant qu'en prenant une plus grande quantité de numéros on en a moins de contraires. Enfin on peut mettre à cette loterie sur telle quantité de numéros que l'on veut, *ensemble par extrait et par ambe*, *ensemble par extrait et par terne*, *ensemble par extrait*, *par ambe et par terne*. Il y a beaucoup plus d'avantages de mettre *ensemble par extrait*, *par ambe et par terne*; et il est si considérable qu'en supposant la mise de 6 livres sur cinq

---

plus avantageuse qu'aucune loterie françoise. On prétend que pour le cas où l'on mette pour trois billets (c'est ce qu'on appelle terne), il y a à la vérité 11,748 contre 1 à parier que ce cas n'arrivera pas, mais que s'il arrive, il y a 5,200 fois la mise à gagner, et que cette proportion est par conséquent plus avantageuse que celles de toutes les loteries usitées jusques à présent en France. (*Note du duc de Luynes.*)

méros tels qu'on voudra *par extrait*, *par ambe et par terne*, on ut tirer 328,650 livres.

Du dimanche 12, *Dampierre*. — J'ai marqué ci-dessus ue M. de Mailly, prisonnier à la bataille de Rosbach, a eu ermission du roi de Prusse de revenir sur sa parole, et u'il n'avoit obtenu qu'un temps fort court. Il a écrit au oi de Prusse pour obtenir une prolongation. On trouvera i-après la réponse de ce prince.

M. le comte de Mailly, je vous accorde volontiers la prolongation e votre congé, d'autant plus que je suis charmé d'avoir l'occasion 'obliger un homme de mérite, et que j'ai toujours été du sentiment ue les malheureuses querelles des rois doivent être le moins fu- estes qu'il est possible aux particuliers. Prenez tout le temps qu'il ous faut pour arranger vos affaires, et au cas que la cour de Vienne evienne plus flexible (comme j'ai lieu de le supposer) et plus fidèle observer le cartel, vous pourrez peut-être vous dispenser d'un oyage désagréable dans ce temps-ci, et on pourra régler l'affaire des hanges sans que vous ayez besoin de vous déplacer. Sur quoi je rie Dieu, M. le comte, qu'il vous ait en sa sainte garde. FRÉDÉRIC.

Le 26 décembre 1757.

Du lundi 13, *Versailles*. — Il y eut hier deux présen- tions : M^me^ de Maury et M^me^ de Lujac. M^me^ de Maury est lle de M. de la Clavière, ci-devant gouverneur de M. le omte de la Marche et frère de M. de Puylaurens, écuyer e quartier de la Reine; elle fut présentée par M^me^ de islebonne (La Feuillade) (1).

M^me^ de Lujac étoit avec M^me^ de Baschy sa mère; mais lle fut présentée par M^me^ de Pompadour.

On trouvera ci-après les nouvelles que je reçus d'Es- agne il y a deux ou trois jours.

De Madrid, du 30 *janvier*.

L'inquisition a révoqué un décret qu'elle avoit donné en l'année 1747 ontre les ouvrages du cardinal Norris. Le cardinal Portocarrero fut

(1) M. de Maury n'est point au service de France; il a servi à Malte et en orte la croix par une grâce particulière. (*Note du duc de Luynes.*)

envoyé en Espagne pour le faire révoquer sans y pouvoir réussir. M. le nonce Spinola y est parvenu, et le roi d'Espagne en a fait informer le pape dès l'ordinaire dernier. Le pape avoit cette affaire à cœur. On prétend que c'étoient les jésuites qui avoient obtenu ci-devant cette condamnation et l'avoient soutenue ; mais ils ne sont pas fort écoutés en cette cour depuis les affaires du Paraguay. Quand le premier décret de l'inquisition parut, il y eut divers écrits assez vifs pour l'attaquer et le soutenir. Le roi d'Espagne défendit alors d'écrire, de disputer et de parler sur cette affaire, ce qui a été rigoureusement exécuté.

M. le comte d'Aranda, grand d'Espagne, s'est démis de tous ses emplois. Il a été envoyé en ambassade extraordinaire en Portugal, au sujet du tremblement de terre ; à son retour, il fut fait chevalier de la Toison d'Or, peu après lieutenant général et directeur de l'artillerie et du génie, place qu'on a créée pour lui il n'y a pas un an et demi. Ayant prétendu que dans la fourniture de l'artillerie il se trouve des marchés préjudiciables au service du Roi et contraires à ses ordonnances, il a donné un mémoire fort détaillé à ce sujet à S. M. Catholique, dans lequel il paroît que l'administration de M. d'Eslava, secrétaire d'État de la guerre, étoit attaquée indirectement, et il a demandé la réforme de tous ces marchés, ou qu'il fût déchargé de la direction de l'artillerie et du génie, ayant remis en même temps sa démission du grade de lieutenant général. On prétend qu'il pouvoit avoir raison pour le fond, mais que cette forme étoit extrêmement irrégulière ; aussi sa démission a-t-elle été admise. La place de l'artillerie et du génie a été donnée à M. Massones de Lima, ambassadeur en France, et M. le duc de Sotomayor, son frère, en a remercié hier publiquement le Roi à la conversation (1).

Du dimanche 19, *Dampierre.* — Le roi de Pologne vient de faire imprimer, à Lunéville, une brochure in-4° qui contient tout le détail des fondations qu'il a faites depuis qu'il est en Lorraine. On y voit l'énumération des titres qui assurent ces fondations et la quotité des sommes qui y ont été employées ; ces sommes montent jusqu'à présent à plus de 4 millions. Cette impression est faite pour que les habitants de la Lorraine, qui sont à portée de ces fon-

(1) *Extrait d'une lettre de Madrid, du 20 mars.*

« M. d'Aranda, qui avoit eu défense de paroître à la Cour, a eu permission de s'y montrer, mais il n'y joue pas un beau rôle. »

ations, soient instruits de ce qu'elles contiennent et ne erdent point par ignorance les avantages qui leur en eviennent. Tout est pour la Lorraine, excepté un fonds e 100,000 livres dont l'intérêt est destiné à être distribué ous les ans dans les paroisses de Paris pour le soulage- ent des pauvres. Il y a aussi une somme pour la Po- ogne. Plus on voit et on examine les ouvrages de ce rand prince, plus on reconnoît combien il est occupé e la plus grande gloire de Dieu, du soulagement des auvres et de ce qui peut contribuer à l'utilité publique.

Il paroît depuis peu un livre en 5 volumes in-12, inti- ulé *Mémoires du maréchal de Vieilleville*. C'est l'histoire e sa vie écrite par un homme qui lui étoit attaché; le yle est en langage un peu ancien, mais cependant in- lligible. M. de Vieilleville étoit de même maison que de Scépeaux, mais de son temps il y avoit cinq géné- ations que leur branche étoit séparée. M. de Vieilleville roît, par ses Mémoires, avoir fait un personnage consi- érable sous les règnes de François I^er^ et de Henri II, et est assez singulier que dans notre histoire on n'ait esque jamais parlé de lui. Il possédoit la terre de Du- al, qui a passé depuis dans la maison de la Rochefou- ld, et il paroît que le manuscrit de ses Mémoires a trouvé dans les archives de Duretal, d'où on a trouvé yen de l'enlever. Celui qui vient de les faire imprimer it porté ce manuscrit au P. Griffet, en le priant de loir bien le remettre dans le langage qui est en usage ourd'hui. Le P. Griffet l'a fort assuré qu'il n'entre- ndroit point cet ouvrage, et que ce seroit lui faire t; que les anciennes expressions dont il est rempli t un témoignage de la vérité des faits qu'on y lit avec isir.

L'académie des Sciences présenta, jeudi dernier 16 de mois, au Roi, le 53^e^ tome de ses Mémoires; elle espère ner cette année au moins encore le 54^e^ et peut-être me le 55^e^, qui est prêt à finir. C'est mon frère, comme

président de cette académie, qui a eu l'honneur de présenter ce livre. Il aime les sciences et a de grandes connoissances en ce genre; il s'applique avec plaisir à tout ce qui peut contribuer au plus grand avantage de cette illustre compagnie et à y entretenir l'émulation si nécessaire à la perfection des sciences et des arts, et il y ajoute tout ce qui peut prouver aux membres de cette compagnie ses soins et ses attentions pour eux. Voyant que le temps étoit froid et mauvais quand ils ont été à Versailles, il leur a fait trouver des carrosses pour aller faire leurs visites. C'est M. de Séchelles qui est actuellement vice-président; ces places se donnent par élection et cette élection se fait tous les ans.

L'académie des Inscriptions et Belles-Lettres continue aussi son travail avec assiduité; elle a été occupée en dernier lieu de deux objets différents; l'un est l'inscription qui sera mise sur le piédestal de la statue équestre qu'on doit fondre incessamment pour la poser dans la nouvelle place (1). Je ne sais point encore cette inscription; on la trouvera dès que j'en serai instruit. L'autre est une médaille que le Roi vient de fonder en faveur des poëtes qui se distingueront dans le tragique ou dans le comique. Cette médaille représente Apollon qui tient dans sa main un rouleau sur lequel sont écrits ces trois noms : *Corneille, Racine, Molière;* et au-dessous est écrit : *Et qui nascentur ab illis.* C'est la fin d'un vers de Virgile qui commence par ces mots : *Et nati natorum.* De ces médailles, il y en aura de deux différentes valeurs; celle pour les pièces en cinq actes sera de 300 livres, et pour les pièces en trois actes les auteurs n'en auront que de 200 livres.

J'appris il y a quelques jours que le régiment qu'avoit M. de Mailly, neveu de M^me^ la maréchale de Duras, vient d'être donné à M. de Talaru, et que celui de M. de Talaru a été donné à M. de Mazarin. Le régiment de Talaru n'est

(1) La place Louis XV, à Paris.

ue le 54e de l'infanterie; il fut créé en 1673 pour
. d'Huxelles; il n'est que de deux bataillons. Celui de
Iailly est le 11e; il a quatre bataillons; il a été créé par
lenri IV en 1610. L'ancienneté et les quatre bataillons
aroîtroient d'abord faire un échange avantageux pour
I. de Talaru; mais outre qu'il est différent, quand on
'est pas riche, de vivre avec un régiment de deux ba-
aillons ou un de quatre, à cause du grand nombre d'of-
iciers, M. de Talaru, qui sert avec distinction, aime son
égiment et y est fort aimé. D'ailleurs le régiment de
Iailly est actuellement en très-mauvais état; il devroit
tre à 2,700 hommes, et il n'y en a que 1,600 effectifs;
'est ce qui a fait prendre le parti de le faire revenir en
rance, où il sera employé à la garde des côtes. Cette
spèce de service très-nécessaire, mais qui est presque
e point servir, a été encore un nouveau sujet de douleur
our M. de Talaru. Mais les représentations les plus fortes
le sa part ont été inutiles; il a fallu obéir. M. de Mailly
st brigadier. Apparemment que les réparations de son
égiment lui ont paru au-dessus de ses forces. Le Roi lui
onne 4,000 livres de pension et la promesse d'être fait
aréchal de camp à son rang.

Le Roi vient de créer dix nouvelles charges de payeurs
es rentes et dix de contrôleurs. La finance des premières
t fixée à 360,000 livres et à 100,000 livres pour les se-
ndes.

Du lundi 20, *Dampierre.* — On a reçu ces jours-ci des
ouvelles de M. le chevalier de Soupire. La lettre qu'il
crit à Mme de Luynes est datée de Pondichéry du 10 sep-
mbre 1757; il y joint une relation de son voyage qui
t une espèce de journal, ayant pris l'arrangement d'é-
ire tous les cinq jours; mais cette relation ne commence
u'à l'île de Madagascar, d'où il étoit parti le 1er d'août.
n voit qu'il faisoit quelquefois 250 lieues en cinq jours
quelquefois seulement 80. C'est M. Bouvet qui com-
andoit les vaisseaux avec lesquels M. de Soupire est

...é. ...l. le chevalier d'Apchier étoit allé à l'Ile-de-... au moins il paroît, par la relation, qu'après un conseil ...e guerre il a été résolu que l'escadre qui est ar-ri... ...ondichéry avec M. de Soupire repartiroit aussitôt ... ...-de-France, ce qui a été exécuté; et M. de Sou-pire ... qu'il espéroit qu'elle reviendra avec M. d'Ap-chier. Il est marqué dans cette relation que les Anglois n'ont que 9 vaisseaux dans ces parages, et que M. de Bussy, commandant des troupes françoises, marchoit à Chandernagor pour ... ...dre s'il est possible. L'es-cadre est arrivée le ... ...mbre à la rade de Pondi-chéry et a débarqué ... de Soupire marque que le gouvernement de Po... ... est un palais magnifique et qu'il n'y en a peu ... un plus beau en Europe.

On a publié depui... ...es jours une brochure qui est une espèce de n... ...ntre les Jésuites, imprimée par ordre de la cou... ...ne; elle contient tout le dé-tail de leur condui... ...uay par rapport aux ordres des cours de Madri... ...sbonne. Il paroît par cette brochure qu'on attribue aux Jésuites la résistance des habitants à la volonté des deux cours pour le partage des terres et la démarcation dont on est convenu. En supposant la vérité de tous les faits, il s'ensuivroit que les Jésuites qui habitent le Paraguay se seroient laissé entraîner à leur zèle pour la conservation de la pureté de la religion qu'ils ont enseignée, et auroient entretenu les habitants dans un refus d'obéir et dans le projet de résister aux armées des deux couronnes réunies. Mais ne pourroit-on pas dire qu'ils ont pu douter pendant quelque temps de la réalité de ces ordres, et qu'ensuite ils ont pu espérer d'en obtenir la révocation? Quoi qu'il en soit, la résistance aux ordres des souverains est si contraire aux maximes de l'Évangile, qu'on a peine à croire qu'une congrégation aussi remplie de piété ait pu approuver une pareille conduite. Cependant la disgrâce que les Jésuites viennent d'éprouver à Madrid et à Lis-

bonne ne peut être juste et équitable qu'autant qu'on croit qu'ils ont eu part à ce qui s'est passé au Paraguay.

M^me^ de Luynes me mande que M. de Mailly demanda avant-hier l'agrément du mariage de sa fille avec M. d'Avaray, qui a 100,000 livres de rente et ne doit rien.

Du mardi 21, *Dampierre.* — M. le maréchal de Richelieu est arrivé. Il vint hier au coucher du Roi, qui lui parla un moment en particulier dans son cabinet, après quoi il parut en public. Le Roi le traita avec de grandes marques de bonté.

Du dimanche 26, *Dampierre.* — Il y a déjà plusieurs jours que M. le comte de Monzone mourut à Paris (1). Il étoit depuis longtemps chargé des affaires de M. le duc de Modène. Il m'a paru, dans les occasions que j'ai eues de traiter affaires avec lui, que c'étoit un homme d'un caractère doux et poli. Son nom étoit Cioia; il avoit été banquier, et M. le duc de Modène lui avoit donné le titre de comte de Monzone en récompense de son attachement à ses intérêts. Il avoit cinquante-quatre ans.

J'appris hier qu'on a eu des nouvelles de l'arrivée de M. le comte de Clermont à l'armée; il mande que les ennemis font quelques mouvements et ne paroît pas content de la position de nos troupes.

On vient de juger deux grands procès, l'un à Paris à la Grande Chambre, l'autre à Lunéville au conseil du roi de Pologne. Le premier regarde la succession de feu M. le duc de Mazarin, père du dernier mort; il s'agissoit uniquement du duché de la Meilleraye qui vaut 33,000 livres de rente. M^me^ la duchesse de Mazarin prétendoit que son père avoit recueilli ce duché à titre de substitution, et que par conséquent, ne devant point faire partie de la succession de son grand-père, ses tantes (M^mes^ de Flavacourt, de Lauraguais et feu M^me^ de Vintimille, celle-ci représentée par son fils, le comte de Marseille) ne pou-

(1) Il est mort le 19. (*Note du duc de Luynes.*)

voient y avoir aucun droit. Ces dames, au contraire, soutenoient qu'aux termes de l'acte passé en 1729 le duché de la Meilleraye devoit se trouver dans la succession de leur grand-père. Elles gagnèrent leur procès avant-hier. Le jugement est en entier en leur faveur, et même Mme de Mazarin est condamnée à la restitution des fruits, ce qui fait un objet considérable (1).

---

(1) La restitution des fruits doit être faite à compter de 1731. Les partages entre ces dames se comptent de deux manières différentes et sont aussi de deux espèces. Les filles de M. de Nesle, par conséquent petites-filles de M. le duc de Mazarin, étoient cinq : Mmes de Mailly, de Vintimille, de Flavacourt, de Châteauroux et de Lauraguais. Trois sont mortes. Mme de Vintimille a un fils qui forme une tête dans la succession par sa mère, et une seconde parce que Mme de Mailly lui a laissé sa part et portion. Mme de Châteauroux a laissé son bien à Mme de Lauraguais. Les biens sont de deux espèces comme j'ai dit ; le duché de la Meilleraye est un propre maternel ; les 27 années de restitution de fruits sont regardées comme acquêt ; tout cela formera des questions qui seront traitées à l'amiable. Il faut savoir si Mmes de Mailly et de Châteauroux peuvent former chacune une tête, le procès n'ayant été commencé qu'après leur mort. Ceci regarde la restitution des fruits. Elles n'y avoient point de droit puisque la question n'étoit pas jugée, même la demande n'étoit pas faite.

A l'égard du fond de la terre, Mme de Lauraguais d'une part, comme étant aux droits de Mme de Châteauroux, et M. de Vintimille de l'autre comme représentant sa tante Mme de Mailly, peuvent-ils chacun former une tête? La loi dit qu'on ne peut être légataire et héritier. Il paroît donc certain que le prix du duché, lorsqu'on pourra le vendre, ne sera partagé qu'en trois parts. A l'égard des fruits, peut-être seront-ils partagés en cinq parts ; mais en ce cas la différence ne sera pas aussi grande qu'on le pense. Si Mme de Lauraguais forme une tête comme légataire de Mme de Châteauroux, et M. de Vintimille une autre comme légataire de Mme de Mailly, il est vrai qu'ils auront à ce titre chacun un cinquième, mais comme ce sera en qualité de légataire, et qu'ils ne pourront plus par conséquent être héritiers, il faudra que le cinquième qu'ils devoient avoir comme héritiers soit repartagé entre tous.

Il reste encore deux articles à terminer. L'affaire présente ne regarde uniquement que le duché de la Meilleraye ; mais M. de Mazarin a laissé beaucoup d'autres biens. Il étoit dû à ces cinq filles une légitime sur lesdits biens ; elle leur a été adjugée par arrêt, il faut la liquider et la payer. M. de Mazarin a laissé beaucoup de dettes. Il est question de savoir si ces dames sont tenues à payer une partie de ces dettes ou non. Mme la duchesse de Mazarin prétend qu'elles en doivent supporter pour 600,000 livres. On a réservé le jugement de cette question ; elle sera décidée à la Grande Chambre quand ces dames le voudront.

Le second procès regardoit la succession de Mme la duchesse Ossolinska. Je pourrai en mettre un détail quand j'en serai instruit. J'en ai déjà parlé dans le temps qu'il fut jugé à la cour souveraine de Nancy, jugement dont les deux parties avoient appelé au conseil du roi de Pologne. Tout ce que j'en sais jusqu'à présent, c'est qu'il s'agissoit d'un don mutuel de M. et de Mme Ossolinska, et que dans les biens du mari et de la femme, il y avoit plusieurs dons faits par le roi de Pologne. Un des principaux points étoit de décider quelle avoit été l'intention du roi de Pologne en faisant ces dons. Ce prince, toujours rempli du plus grand attachement pour la justice et l'équité, n'a point voulu assister à un jugement aussi important entre sa cousine et l'héritier d'un de ses grands officiers qu'il regardoit avec raison comme son ami et qui lui en avoit donné les preuves les plus essentielles. Quoique Mme de Talmond ait gagné sur certains articles, il paroît qu'elle est peu satisfaite du jugement, et que l'estimation de quelque partie de cette succession en monnoie de Pologne ne lui est pas avantageuse.

On trouvera ci-après l'extrait d'une lettre de Lunéville, au sujet de l'arrêt rendu le 18 sur l'affaire de Mme la princesse de Talmond et de M. le comte Ossolinski, dont j'ai parlé ci-dessus.

La situation de Mmes de Flavacourt et de Lauraguais est différente dans cette succession par des circonstances particulières. Il n'est pas douteux qu'une femme mariée et commune en biens n'est pas la maîtresse de disposer de ses acquêts; Mme de Lauraguais est séparée de son mari et brouillée avec lui; cependant la communauté subsiste. M. et Mme de Flavacourt vivent ensemble.

Il y avoit vingt juges; onze ont été pour ces dames; quatre étoient pour l'appointement, et cinq pour Mme de Mazarin.

Ce qui a paru singulier, c'est que M. de Fleury, avocat général, qui a conclu pour ces dames, s'est déterminé sur des moyens qui n'avoient été employés par aucun des avocats des deux parties.

Il y a une diminution sur les parts et portions de ces dames; elles avoient chargé leur intendant de la suite de cette affaire et lui avoient promis le sol pour livre. Ce droit lui vaudra au moins 80,000 livres. (*Note du duc de Luynes.*)

« Par l'arrêt du 18 de ce mois (février) M. Ossolinski est condamné à délivrer à Mme de Talmond 100,000 florins polonois pour raison de la dot constituée à Mme la duchesse Ossolinska, et 50,000 florins même cours de Pologne pour les diamants et bijoux. Il est ordonné aussi que Mme de Talmond aura moitié du capital de 200,000 livres cours de France placé sur la ferme générale de la Lorraine et du Barrois, et la moitié des acquets immeubles faits pendant le mariage suivant les contrats où Mme la duchesse Ossolinska se trouvera dénommée acquéreur.

« Je ne crois pas ce dernier article bien important ; au reste, on dit que ni l'une ni l'autre partie ne sont contentes.

« Le florin polonois vaut environ 16 sols argent de Lorraine et 12 sols argent de France. »

On trouvera ci-après, sur l'escadre qui a été à l'Inde, quelques détails à ajouter à ce qui en a déjà été marqué. Ceux-ci sont tirés des lettres de M. de Verdière, ci-devant capitaine de dragons, et aujourd'hui colonel et chevalier de Saint-Louis, qui est à Pondichéry avec M. le chevalier de Soupire.

De l'Ile-de-France, sans date.

Notre escadre, composée de 6 navires en partant de France, s'est trouvée dès le lendemain à la pointe du jour diminuée de deux. Cinq jours après, nous fûmes séparés par un coup de vent; le lendemain nous ne nous retrouvâmes plus que deux, ayant perdu le vaisseau et la frégate armés en guerre qui nous servoient d'escorte. Nous avons trouvé ces derniers à notre arrivée ici, où ils étoient depuis 24 jours; ils ne se sont point quittés, et sont arrivés ainsi que nous deux à bon port. L'un des deux abandonnés des premiers s'est rendu ici huit jours après ; il ne s'en manque plus qu'un de toute notre première division. On commence à en prendre de l'inquiétude ; heureusement que c'est le moins bon de tous les vaisseaux, le moins richement chargé et ne portant que 130 hommes du régiment de Lorraine.

Le vaisseau et la frégate armés en guerre ont rencontré, à la hauteur du cap de Bonne-Espérance, 3 vaisseaux anglois venant de la Chine et richement chargés ; après les avoir canonnés quelque temps de fort loin, on a cru convenable de les laisser en paix ; les Anglois ont profité de notre bonté pour se sauver. Tout ce que j'en sais, c'est que généralement tous ceux qui en parlent s'accordent à blâmer la conduite de nos deux vaisseaux, et à regretter fort un avantage

aussi considérable que celui que nous aurions retiré de la prise de ces vaisseaux, que les marins eux-mêmes regardent comme avoir été très-aisés à remporter.

M. de Lally n'est point encore arrivé, non plus qu'aucun vaisseau de sa division.

M. le chevalier de Soupire me fait partir demain pour aller à l'île-de-Bourbon travailler à lever une compagnie de volontaires de 150 créoles.

De Foulepointe, le 29 juillet 1757.

Je partis pour l'Ile-de-France le 15 juin ; j'y arrivai le troisième jour. J'ai été assez heureux pour répondre aux vues du général. En vingt jours que j'y ai été avant lui, j'ai porté la compagnie des volontaires de Bourbon à 75 hommes ; on y travailloit infructueusement depuis deux mois. J'ose assurer que sans les oppositions en dessous du gouverneur de cette île, j'en aurois eu 50 de plus au moins. M. le chevalier de Soupire y a été trop peu de temps pour y porter remède ; il y est arrivé le 3 juillet et en est reparti le 10 pour se rendre à un autre quartier à 7 lieues de celui où nous étions ; c'est de là que nous nous sommes tous embarqués pour nous rendre à nos bords et appareiller le 13 du même mois à la pointe du jour. Le 16 à la même heure, nous avons aperçu la terre de Madagascar ; à trois heures après midi nous avons mouillé à Foulepointe ; nous y avons trouvé 3 vaisseaux et 1 frégate qui y avoient apporté 6 compagnies du régiment de Lorraine, dont les deux de grenadiers. Enfin voilà ces deux bataillons réunis ; ce n'est pas sans fortune.

Le 18, toutes les troupes ont été débarquées et menées tout de suite à leur camp ; les 50 hommes du corps royal en formoient un à part. Faute de tentes, la compagnie des volontaires a logé dans des cases à noirs à proximité. Les pluies continuelles et le progrès des maladies ont déterminé notre général à avancer la levée de son camp, qui devoit exister jusqu'au 31 ; mais dès le 26 au soir on a commencé à embarquer trois compagnies ; le même jour au matin, après la revue qu'en avoit fait le commissaire, on a distribué et envoyé les volontaires dans cinq vaisseaux. Vu leur petit nombre, il auroit été facile de les mettre sur un seul ; j'ai regardé cette distribution comme le meilleur moyen d'établir parmi eux l'esprit militaire, qu'ils prendront plus aisément en proportion de leur petit nombre et d'un bien plus grand de soldats.

Le 27, les deux bataillons ont été embarqués en entier ; il ne reste plus campé que le corps royal ; il n'ira à bord qu'avec le quartier général, le 31, pour partir enfin le 1er d'août et nous rendre au lieu de notre destination.

A Pondichéry, le 10 septembre 1757.

Nous sommes enfin arrivés au lieu de notre destination le 8 de ce mois. Notre traversée a été des plus heureuses; nous n'avons fait d'autre rencontre que de deux petites frégates que nous n'avons pu joindre. M. le chevalier de Soupire a mis, hier 9, pied à terre avec toutes les troupes.

Les Anglois se sont emparés de Chandernagor dans le Gange; cette expédition leur a coûté beaucoup de monde. Le peu qu'ils en ont dans ce pays-ci et le renfort de notre division ne leur laisseront pas longtemps l'avantage.

M. de Bussy s'est emparé de Visigapatnan, qui est un de leurs postes de peu de conséquence.

On regarde comme une chose importante de renvoyer avec la plus grande célérité les vaisseaux qui nous ont apportés ici, afin d'aller joindre à l'Ile-de-France nos deux dernières divisions dont nous n'avons aucune nouvelle.

MARS.

Présentations. — La cour de Parme et ses finances. — Le maréchal de Belle-Isle ministre de la guerre. — Nouveau maître des cérémonies de l'ordre de Saint-Louis. — La grande croix de Saint-Louis donnée à Chevert. — Perte de Verden. — Fait bizarre. — Nouvelles de la Sorbonne. — Mort du duc de Lorges et anecdotes. — Les fils du duc de Lorges. — Commencement de la campagne dans le Hanovre. — Échec des Français à Hoya. — Mort du cardinal de Tencin. — Retraite des Français sur le Weser. — Un prêtre assassiné. — Les maréchaux de Richelieu et de Belle-Isle. — MM. de Berchiny et de Conflans nommés maréchaux de France. — Archevêché et abbayes donnés. — Mort de la princesse de Talmond. — Mémoire du maréchal de Richelieu. — Un homme titré peut il être secrétaire d'État ? — Gentilshommes, gouverneur, précepteur et sous-précepteurs du duc de Bourgogne. — Contrats de mariage. — Grâces accordées à M. de Paulmy. — L'école des chevau-légers. — Déclaration du Roi au sujet de l'hôpital général. — Accident en mer. — Disgrâce du chancelier Daguesseau. — Loterie pour les communautés religieuses. — Augmentation de la solde des officiers. — Retraite des Français sur la Lippe. Désordre dans l'armée.

Du mercredi, 1^er^ mars, Versailles. — Il y eut dimanche deux présentations : M^mes^ de Prie et de Montmort. M^me^ de Prie est Villette; elle fut présentée par M^me^ de Mazarin. J'ai déjà marqué ci-dessus que M. de Prie, son mari, est

de même maison, mais parent éloigné de M. de Prie, chevalier de l'Ordre, qui avoit épousé en premières noces Mlle Plenœuf et en secondes Mlle Castéja. Celle-ci, qui demeure à Versailles par attachement pour la mémoire de son mari, a eu tous les soins imaginables de M. de Prie et l'a marié. Feu M. de Prie passoit sa vie chez Mme de Ventadour, à titre d'amitié et de parenté. Cette parenté étoit par Mme la maréchale de la Mothe, mère de Mme de Ventadour. C'est par cette raison que Mme de Prie a été présentée par Mme de Mazarin, dont feu Mme de Ventadour étoit la trisaïeule.

Mme de Montmort fut présentée par Mme la princesse de Beauvau. Mme de Beauvau s'est chargée de cette commission comme femme d'un capitaine des gardes. Ceux qui connoissent Mme de Montmort disent que c'est une femme de beaucoup d'esprit et fort aimable; elle est fille de M. Dudoignon, lieutenant général qui se distingua au siége de Lille, en 1708, à la défense d'un tenaillon. M. et Mme de Montmort ont deux garçons qui sont ici.

Il y a un mois ou deux qu'il est mort à Parme un M. de la Combe en qui l'Infant et l'Infante avoient beaucoup de confiance; c'étoit lui qui travailloit sous M. du Tillot (1), ministre des finances. M. du Tillot a été au service du roi d'Espagne. On prétend que sa naissance n'est pas fort illustre et que son père étoit domestique dans la maison du roi d'Espagne; mais son esprit et ses talents lui ont acquis le plus grand crédit auprès de l'Infant et de l'Infante. C'est lui à qui est confiée en entier l'administration des finances, et quoiqu'il y ait un conseil d'État auquel assistent toujours l'Infant et l'Infante avec un ministre d'État, qui est comme le secrétaire d'État des affaires étrangères, et le président de la chancellerie, l'avis de M. du Tillot l'emporte presque toujours dans ce conseil, et il arrive même quelquefois que dans un travail

(1) Appelé le marquis Felino.

particulier avec l'Infant et l'Infante, il fait changer ce qui a été résolu dans ledit conseil. Il paroît par ce qu'on apprend de cette cour que les dépenses y sont bien grandes par rapport au peu de revenu; que les liaisons avec l'Espagne qui ont été fort utiles en certaines occasions, surtout pour les secours d'argent, ne sont plus pour ainsi dire que de bienséance. Le roi d'Espagne y avoit envoyé M. de Grimaldi pour prendre connoissance de l'article des finances et avoit fait payer des dettes de l'Infant; mais il avoit demandé quelques changements qui n'ont point convenu à l'Infant et à l'Infante, et dès ce moment il a dit qu'il ne vouloit plus s'en mêler. On a établi dans cet état des fermiers généraux pour la régie des revenus; on y a établi des impôts plus considérables que ceux que les habitants payoient du temps des ducs de Parme, et ils prétendent que cette augmentation a fait grand tort au commerce des villes de Parme et de Plaisance, et que les marchands évitent de passer sur les terres de cette domination pour n'être pas exposés à payer lesdits droits. Il y a une comédie françoise établie à Parme, mais qui coûte prodigieusement cher à l'Infant; il s'en amuse assez peu, à ce que l'on dit, et l'Infante encore moins. Le caractère de l'Infant est la douceur et la bonté; il aime infiniment la France et tout ce qui y a rapport. Il n'est pas gai naturellement, mais il se prête volontiers aux amusements. Il a la plus grande confiance dans l'Infante, et elle est très-bien placée, car cette princesse a de l'esprit et du courage, et elle est très-capable d'affaires. On dit que l'infant don Ferdinand (1), qui entre dans sa

(1) *Ferdinand-Marie-Louis*, prince héréditaire de Parme, né le 20 janvier 1751. Il succéda à son père *Philippe*, mort le 18 juillet 1765. Ferdinand fut obligé, par les traités de Saint-Ildefonse et de Madrid (1800 et 1801), de céder le duché de Parme; il obtint en échange la Toscane, qui fut érigée en royaume d'Étrurie, pour son fils *Louis*. Ferdinand obtint aussi de conserver Parme jusqu'à sa mort, qui arriva le 9 octobre 1802. Il avoit épousé Marie-Amélie, fille de l'empereur François Ier. *Louis*, roi d'Étrurie, mourut le

huitième année, est d'une figure très-agréable; il est fort à désirer qu'il n'y arrive point de changement, d'autant plus qu'on en a vu des exemples dans les enfants de Philippe V. J'ai déjà parlé du gouverneur, du sous-gouverneur et du précepteur qu'on a donnés à ce prince, mais je n'ai pas marqué leurs appointements. Ceux de M. de Keralio, sous-gouverneur, sont de 12,000 livres monnoie de France; il est outre cela logé et nourri, etc., et a un carrosse à ses ordres. Les appointements du précepteur et le traitement sont à peu près les mêmes. C'est à la recommandation de M. le duc de Nivernois qu'il a obtenu ce poste de confiance. L'Infant et l'Infante ont voulu donner au prince leur fils un gouverneur en titre d'une naissance convenable à ce poste important; ils ont jeté les yeux sur M. Bergonti, dont la probité est généralement connue et qui étoit déjà gentilhomme de la chambre, mais sans appointements. Ceux qu'ils ont joints à cette place sont apparemment plutôt une marque de bonté que proportionnés à ladite place, car on prétend qu'ils ne montent pas à plus de 1,500 livres argent de France.

La grande nouvelle de dimanche dernier fut le changement dans le ministère de la guerre. M. de Paulmy ne s'étoit chargé de ce détail immense que pour obéir aux ordres du Roi et en lui représentant qu'il auroit peine à y suffire. Beaucoup d'esprit, des connoissances infinies, la mémoire la plus heureuse, le goût pour le travail

---

27 mai 1803; son fils *Charles-Louis de Bourbon* (Louis II d'Étrurie) fut dépossédé de son royaume en 1808. Sa mère, *Marie-Louise*, infante d'Espagne, fille de Charles IV, fut nommée duchesse de Lucques par le congrès de Vienne; elle fut remplacée le 13 mars 1824 par son fils *Charles-Louis*, ex-roi d'Étrurie, né le 23 décembre 1799, qui devint alors duc de Lucques, puis duc de Parme, le 17 décembre 1847, après la mort de l'ex-impératrice Marie-Louise. Il quitta le duché de Parme le 19 avril 1848 et abdiqua le 14 mars 1849 en faveur de son fils *Charles III*, né le 14 janvier 1823 et assassiné le 27 mars 1854. Le duché passa alors à *Robert Ier*, né le 9 juillet 1848, placé sous la tutelle de sa mère, Louise-Marie-Thérèse de Bourbon, fille du duc de Berry. Robert Ier a été renversé par les événements de 1859.

et une application continuelle, sans distraction d'aucun plaisir, ne sont pas les seules qualités nécessaires pour soutenir un si grand fardeau ; il faut encore de la santé, et c'est ce qui manque à M. de Paulmy. L'embarras des circonstances présentes l'a déterminé à donner sa démission ; mais comme il est jeune et encore en état de soutenir certain travail, il paroît qu'il se destine à celui des ambassades, et on le nomme déjà pour aller à Venise à la place de M. de Durfort, qui n'est point encore parti et qu'apparemment on emploiera ailleurs. Je marquerai le traitement qui sera fait à M. de Paulmy ; jusqu'à présent, il paroît fort content des bontés du Roi. Le Roi a voulu que M. le maréchal de Belle-Isle se chargeât du département de la guerre. M. de Belle-Isle a représenté à S. M. l'immensité du travail peu convenable à son âge, à sa santé et à ses autres occupations, ajoutant cependant qu'il étoit prêt d'obéir ; mais qu'il lui étoit impossible d'entrer dans tous les détails et d'être chargé des signatures qui prennent beaucoup de temps. Le Roi lui a dit qu'il le feroit aider. Il paroît certain que c'est M. de Crémille sur qui on a jeté les yeux pour travailler sous M. de Belle-Isle et entrer dans tous les détails. On lui a envoyé un courrier, mais on attend sa réponse.

M. Bernard de Boulainvilliers vient d'être honoré de la charge de prévôt maître des cérémonies de l'ordre de Saint-Louis sur la démission de M. le président de Lamoignon. Le Roi a voulu donner cette marque de distinction à M. de Boulainvilliers pour lui faire sentir qu'il n'a nullement été affecté de l'odieuse imputation faite contre lui à l'occasion de la déposition du nommé Blot.

Le Roi a donné la grande croix de l'ordre de Saint-Louis à M. de Chevert ; il n'avoit que le cordon.

Du jeudi 2, *Versailles.* — Il arriva avant-hier un courrier de M. le comte de Clermont avec la nouvelle que nous avions été obligés d'abandonner la ville de Verden, dont les ennemis sont maîtres. Les troupes qui y

étoient ont repassé le Weser au pont d'Hoye. Nous avons laissé dans Verden environ 250 malades et plus de 2,000 sacs de farine.

J'ai parlé ci-dessus de l'exil de M. le Large à Semur-en-Auxois pour son zèle et son attachement à la Constitution; en allant au lieu de son exil, il a rencontré un ecclésiastique nommé M. le Long, qui a aussi été exilé pour sa désobéissance à la Constitution. Ce qui mérite d'être remarqué est le contraste de nom et de sentiment qui a bien l'air d'une histoire. M. l'évêque d'Autun, dans le diocèse duquel est Semur, et qui s'en est informé, dit hier que le fait est très-vrai.

On trouvera ci-après la copie d'une lettre au sujet de l'assemblée du *prima mensis* de mars.

M. le syndic a eu des ordres du ministre par lesquels il lui est enjoint de ne pas faire lire la conclusion du 3 février 1758 avant la lecture des nouveaux ordres du Roi qu'il avoit à communiquer. La lettre a été mise sur le bureau et lue par le scribe; elle contenoit à peu près ce qui suit :

« Le Roi ayant été informé que la Faculté, au lieu de confirmer la conclusion du 5 décembre 1757, en avoit fait une, le 3 février, contraire à son autorité, et s'étant fait représenter le plumitif pour savoir les avis, les noms et demeures des docteurs, déclare que son intention est que ladite conclusion ne soit point inscrite sur ses registres; qu'on se soumette au silence; que ces présentes soient enregistrées; le tout sans délibération ni représentations. Voulant S. M. que la Faculté se rassemble le 6 du présent mois pour prendre les mesures convenables pour que les licences reprennent leur cours ordinaire afin que ses sujets soient instruits par ladite Faculté, qui tient le droit de son autorité; déclarant S. M. que son intention est de punir sévèrement tous ceux qui sont réfractaires à l'obéissance qui est due à ladite Constitution. »

On s'est donc retiré sans délibérer, mais on a dit entre soi : « Quand on reçoit le bonnet, M. le Chancelier ne dit-il pas : *Et ego autoritate apostolica, do tibi potestatem docendi ubique terrarum.* » Il y avoit plus de 160 docteurs (1).

(1) Il manque un article essentiel à ce détail. C'est qu'il a été dit de la part du Roi que S. M. trouvoit bon que les docteurs dictassent dans les cahiers

Du dimanche 5, Dampierre. — Il y a trois ou quatre jours que M. le duc de Lorges mourut à Chaillot, après de longues et cruelles souffrances provenant d'une fistule qui avoit été jugée incurable il y a longtemps. Il étoit né le 20 février 1683; il étoit fils de Guy de Durfort, frère cadet de Jacques-Henri, premier duc de Duras. Ce fut pour ce Guy de Durfort que le comté et baronie de Quintin fut érigé, en 1691, en duché héréditaire et non pairie. M. le duc de Lorges qui vient de mourir, qui fut d'abord appelé comte de Lorges, devint duc de Quintin en 1702 par la mort de son père. Il avoit été colonel de cavalerie; il se démit de son régiment en 1705, et ce fut l'année suivante que le nom de Quintin fut changé en celui de Lorges. Il avoit toujours fort aimé la bonne chère et mangeoit prodigieusement. Sa santé étoit devenue fort mauvaise; il s'étoit accoutumé à l'opium pour se procurer le sommeil, et il s'en étoit fait une telle habitude, qu'il en prenoit jusqu'à 200 gouttes. Il menoit une vie singulière et on le voyoit fort peu depuis longues années. Il étoit frère de feu M^mes^ les duchesses de Saint-Simon et de Lauzun; il a encore une sœur religieuse de Sainte-Marie à Chaillot, qui a deux ans moins que lui. M. de Lorges avoit été marié deux fois; sa première femme, morte en 1714, étoit fille de M. Chamillart, ministre et secrétaire d'État. Il s'en falloit beaucoup qu'elle eût pris du goût pour lui, et il lui arriva même, à cette occasion, un événement assez singulier pour mériter d'être écrit. M. de Lorges entroit librement chez son beau-père, avec qui il a toujours été fort bien. M^me^ de Lorges aimoit son père et lui écrivoit avec confiance. On ap-

---

tout ce qu'ils croiroient nécessaire à l'instruction des étudiants; ce qui prouve que l'intention de S. M. n'est pas de priver lesdits étudiants de tous les moyens de s'instruire, mais seulement que le silence soit observé dans les actes publics pour ne pas donner occasion à de nouveaux mouvements de la part des esprits malheureusement trop échauffés. (*Note du duc de Luynes.*)

M. Chamillart ses lettres dans le temps que
rges étoit dans son cabinet; comme il étoit oc-
s séparer pour les mettre en ordre, il en vit
M^me^ de Lorges et la donna à décacheter à M. de
cette lettre contenoit le détail de tous les senti-
M^me^ de Lorges pour son mari. On peut juger de
u'elle produisit sur l'un et sur l'autre. M. de
pousa en secondes noces, en 1720, la fille de
ésident de Mesmes; elle est vivante et n'en a
d'enfants. On sait qu'elle a été dame d'honneur
. A. R. M^me^ la duchesse d'Orléans. M. de Lorges
a première femme deux garçons : M. le duc de
et M. le comte de Lorges.
duc de Randan a été d'abord appelé comte de
il fut duc en 1728 sur la démission de son père,
ppela alors duc de Durfort. Il a eu, en 1733, la
ie de Randan par donation de M^me^ la duchesse
n, sa tante, et alors il fut appelé duc de Randan.
evalier de l'Ordre et lieutenant général de 1745;
ande pour le Roi en Franche-Comté. M. le duc
an a épousé, en 1728, la fille de M. le comte de
et de M^lle^ de Bourbon-Malause; elle est née
. Il n'en a eu qu'une fille, qui a épousé M. le duc
émoille, fils de feu M. le duc de la Trémoille
de Bouillon.
ond fils de M. le duc de Lorges est M. le comte de
qui a porté le nom de chevalier de Lorges; il a eu
ent de Royal-la-Marine et est lieutenant général
. Il est menin de M^gr^ le Dauphin. Sa femme, qui
de M^me^ la Dauphine, est Bretonne, fille de M. de
et par sa mère héritière de la terre de Kerem-
Bretagne. M. de Lorges s'est marié en 1737; il
ux garçons et deux filles. Des deux garçons le
mort en 1753, et l'aîné en 1754. Une des filles
M. le comte de Choiseul, dont le père est lieute-
néral des armées du Roi et du gouvernement de

Dauphiné. La seconde fille n'est point mariée; elle est née en 1744.

M. de Tillières demanda hier l'agrément du Roi pour le mariage de sa fille avec le fils de M. le baron d'Anlezy.

J'appris hier que M. le maréchal de Belle-Isle a fait dire de la part du Roi à tous les officiers généraux et particuliers de partir sur-le-champ. Les mouvements des ennemis, dont les opérations commencent et n'ont presque pas été discontinuées, lui avoient déjà fait sentir l'indispensable nécessité où se trouvoit M. le comte de Clermont de rassembler promptement l'armée du Roi, et par conséquent d'avoir les officiers généraux et particuliers nécessaires pour exécuter ses ordres. Les dernières nouvelles qu'on reçut avant-hier prouvent encore plus cette nécessité. On a vu par les dernières nouvelles que nous avions abandonné Verden et Rethen. Cette partie de nos troupes s'étoit retirée sur Hoye; ce poste a été attaqué; il étoit défendu par le régiment des gardes de Lorraine, qui y a été écrasé; il y a eu 32 officiers de tués ou blessés, et il ne reste qu'environ 120 hommes de ce régiment.

Du mercredi 8, *Dampierre.* — On apprit dimanche, à Versailles, la mort de M. le cardinal de Tencin; il est mort à Lyon, le jeudi 2. Il étoit né en 1679, quoique l'almanach dise 1680. Il y avoit déjà quelque temps qu'il étoit dans un grand abattement; il avoit eu même des foiblesses : quand on s'aperçut que sa poitrine s'engageoit et qu'il avoit peine à cracher, il reçut ses sacrements avec toute sa connoissance et mourut quelques heures après. Il avoit été sacré archevêque d'Embrun le 2 juillet 1724, et avoit été fait cardinal en 1739 sur la nomination du roi d'Angleterre qui est à Rome, et archevêque de Lyon en 1740. M. le cardinal de Tencin n'a plus qu'une sœur, qui est M^me^ de Groslée, qui demeuroit avec lui; elle a trois ou quatre ans plus que lui. C'est une grande perte pour la ville et le diocèse de

Lyon où il faisoit beaucoup d'aumônes. Il avoit été ministre d'État, et le Roi avoit toujours conservé pour lui beaucoup d'estime et de confiance; il lui faisoit l'honneur de lui écrire souvent et de le consulter en certaines occasions. M. le cardinal de Tencin avoit bien prouvé son zèle pour la saine doctrine; il présida au concile d'Embrun, où M. de Senez fut condamné. Il avoit beaucoup d'esprit, mais un esprit doux, sage et mesuré. Le diocèse de Lyon étoit gouverné avec cette prudence qui sait conserver la régularité et l'exactitude, sans donner occasion à de nouveaux troubles. M. le cardinal de Tencin étoit ami intime du pape régnant; il l'avoit connu à Rome et il étoit en commerce de lettres avec lui; il avoit toujours été aussi fort attaché au roi Jacques; il avoit beaucoup d'amis qui respectoient sa vertu et aimoient son caractère. Sa retraite de la Cour lui avoit fait infiniment d'honneur; il avoit voulu prévenir le temps où l'âge met hors d'état de donner les mêmes conseils et de suffire au même travail. Il vivoit dignement et honorablement à Lyon. Il avoit toujours conservé à Paris l'hôtel d'Auvergne, qu'il avoit acheté à vie de M. le duc de Bouillon; il lui a coûté 100,000 livres. Cette maison est aussi sur la tête de M^me^ de Groslée, sa sœur. Par la mort de M. le cardinal de Tencin, M. l'évêque d'Autun entre en jouissance du spirituel et du temporel de l'archevêché de Lyon.

Le Roi a bien voulu accorder à mon fils un brevet de retenue de 120,000 livres sur le gouvernement de Paris. J'ai marqué dans le temps que mon fils a payé à M. le marquis de Gesvres 150,000 livres; en voilà 120 d'assurées.

Les différents mouvements des ennemis, la difficulté de rassembler nos troupes, la rareté des fourrages et le mauvais état où la maladie et les fatigues ont mis notre armée, ont déterminé M. le comte de Clermont à revenir sur le Weser. Par les dernières nouvelles, toute l'armée

devoit être le 3 à Hameln. M. de Sai
demeuré à Brême lorsque M. de Bro
les 24,000 hommes qui devoient
sous les ordres de M. de Soubise, a pri
aussi sous Hameln ; il ne pouvoit p
poste de Hoye étant occupé par les
tances ont donné lieu d'expédier d
officiers généraux et particuliers de
incessamment, et tous partent ces j

Mme de Lugny est morte, le 17
avoit cinquante et un ans; elle étoit f
maréchale d'Estrées. Son nom étoi

Du vendredi 10. — On me man
M. le prince de Condé et M. le com
demandé au Roi la permission de
leur a répondu : « Voyez le maré
M. le maréchal de Belle-Isle les a v
rien ne pressoit, et qu'il falloit att
nouvelles que l'armée fût rassemblé

On me mande aussi que les Au
avantage sur le roi de Prusse à Tro
cette affaire plus de Bavarois que d
les premiers y ont très-bien fait.

Il arriva avant-hier une aventure
de Sainte-Marguerite, nommé M. F
crété et qui étoit revenu dans sa p
sept heures du soir, deux hommes
s'il étoit de semaine; il leur dit qu
de faire un baptême. Ils lui dirent qu
dans la rue Verte qui étoit fort m
porter l'extrême-onction. Il alla prer
et quand il fut dans un endroit éca
de maisons, l'un de ces deux hom
rière lui donna un coup de b
l'autre lui en donna un sur le fro
crier en même temps. Celui qui avo

le front tira un poignard et lui en donna deux coups dans la poitrine, mais heureusement les coups et les blessures ne sont pas mortels.

Du dimanche 12, *Dampierre.* — On me mande de Versailles que M. de la Ferrière, capitaine dans le régiment des gardes françoises, et M. le chevalier de Beaujeu sont nommés sous-gouverneurs de M^gr le duc de Bourgogne.

Du lundi 13, *Dampierre.* — Les deux sous gouverneurs ont été présentés aujourd'hui au Roi et à la Reine.

On me mande de Versailles que M. le maréchal de Richelieu a été avec M. d'Aiguillon rendre visite à M. le maréchal de Belle-Isle. C'est sans doute un devoir que M. de Richelieu a cru indispensable à cause de la place qu'occupe aujourd'hui M. de Belle-Isle, car il est très-public et très-connu qu'il s'est déclaré, en partant pour l'armée, qu'il ne vouloit en aucune manière dépendre de lui ni prendre ses conseils. Ils n'ont en effet eu aucun commerce de lettres pendant la campagne. M. de Richelieu ne l'avoit pas vu depuis son retour que tout au plus chez le Roi.

Du jeudi 16, *Versailles.* — Mardi dernier, 14 de ce mois, j'appris que le Roi venoit de faire deux nouveaux maréchaux de France, M. le comte de Berchiny et M. de Conflans. M. de Berchiny est Hongrois et a toujours été attaché au service de France; son père étoit un des principaux seigneurs de Hongrie, qui, après avoir soutenu les intérêts de sa patrie contre les entreprises de l'empereur Léopold, avoit passé au service de France sans avoir jamais voulu signer l'accommodement avec l'Empereur. M. de Berchiny dont c'est ici l'article a toujours été fort attaché au roi de Pologne, duc de Lorraine; ce prince l'honore d'une amitié particulière et lui a donné une des principales charges de sa maison. Toutes les fois qu'il vient ici il loge toujours à Lusançy, terre dans le diocèse de Meaux

appartenant à M. de Berchiny. M. de Berchiny a été longtemps colonel de hussards, et s'est acquis une grande réputation par sa valeur, son intelligence et son activité; il étoit chargé depuis quelques années de l'inspection de tous les hussards qui sont au service du Roi. C'est un des plus honnêtes hommes qu'on puisse voir et connu pour tel. Il étoit bien digne de cette récompense, et la dernière campagne qu'il vient de faire lui donnoit lieu de l'espérer.

M. de Conflans étoit lieutenant général de 1752 au département de Brest. C'est un officier de grande réputation dans la marine; il est de même maison que MM. de Conflans d'Armentières. Il étoit bien juste que le Roi donnât un maréchal de France à la marine, où il n'y en avoit point eu depuis feu M. le maréchal d'Estrées. Un corps aussi bien composé, et qui s'est aussi distingué depuis longtemps, devient plus nécessaire que jamais dans les circonstances présentes.

Le Roi donna lundi dernier l'archevêché de Lyon à M. l'évêque d'Autun (Montazet). La piété, la vertu, l'esprit, la science et le caractère aimable de ce prélat le rendoient digne de cette grâce. J'ai déjà dit ci-dessus que l'évêque d'Autun a la disposition du spirituel et du temporel de l'archevêché de Lyon pendant la vacance du siége; mais ce n'est pas une raison pour y être nommé. Ce changement de siége est honorable sans doute, mais il n'est pas avantageux à M. d'Autun, à considérer l'intérêt. L'évêché d'Autun, que l'on n'estimoit que sur le pied de 18,000 livres du temps de M. de Dromesnil, vaut aujourd'hui 50,000 livres; Lyon n'en vaut que 45,000; il y a 50,000 livres de bulles à payer, un nouveau serment à prêter, et le transport d'établissement, qui fait encore un objet considérable. Outre cela, feu M. le cardinal de Tencin, qui jouissoit d'un très-gros revenu, faisoit de très-grandes aumônes. On prétend qu'il donnoit 100,000 livres par an à Lyon; c'est ce que

M. l'évêque d'Autun ne sera certainement point en état de faire, n'étant pas riche.

M. le cardinal de Tencin avoit l'abbaye d'Ainay, qui est dans Lyon (elle n'est mise dans l'almanach que sur le pied de 33,000 livres), et celle de Trois-Fontaines dans le diocèse de Châlons-sur-Marne (qui n'est marquée que pour 45,000 livres de revenu). Celle de Trois-Fontaines a été donnée à M. l'abbé comte de Bernis; celle d'Ainay à M. l'abbé de Jarente, frère de M. l'évêque d'Orléans, et on a mis sur celle-ci 1,000 livres de pension pour d'autres frères de M. l'évêque d'Orléans qui sont dans l'état ecclésiastique.

On apprit avant-hier la mort de M^me^ la princesse de Talmond. Elle étoit Bullion, sœur cadette de M^me^ la duchesse d'Uzès; elle avoit, je crois, environ soixante-quinze ans. Elle étoit extrêmement sourde depuis plusieurs années; elle est morte dans ses terres où elle étoit retirée depuis longtemps. Elle jouissoit d'un revenu assez considérable et ne faisoit aucune dépense, de sorte qu'elle avoit amassé beaucoup d'argent. M. le prince de Talmond, son fils, prévoyant qu'à sa mort, se trouvant éloigné d'elle, il y avoit beaucoup à craindre pour l'argent qu'on trouveroit chez elle, l'alla voir il y a environ un an et fit un arrangement avec elle par lequel elle lui donna 300,000 livres.

Le Roi a donné le cordon rouge à M. de Montmort, major des gardes.

Du samedi 18, *Versailles.* — J'ai parlé de la première visite de M. de Richelieu à M. le maréchal de Belle-Isle. Cette visite étoit un remercîment. M. le duc de Fronsac s'étoit adressé à M. le maréchal de Belle-Isle pour le prier d'obtenir du Roi qu'il fût employé comme brigadier; M. de Fronsac a obtenu le grade de colonel à l'occasion de la création du régiment de Septimanie, qui a été depuis réformé au retour de Mahon; M. de Fronsac a été fait brigadier, mais n'ayant point de régiment, il pou-

appartenant à M. de Berchiny. M. de Berchiny a été longtemps colonel de hussards, et s'est acquis une grande réputation par sa valeur, son intelligence et son activité; il étoit chargé depuis quelques années de l'inspection de tous les hussards qui sont au service du Roi. C'est un des plus honnêtes hommes qu'on puisse voir et connu pour tel. Il étoit bien digne de cette récompense, et la dernière campagne qu'il vient de faire lui donnoit lieu de l'espérer.

M. de Conflans étoit lieutenant général de 1752 au département de Brest. C'est un officier de grande réputation dans la marine; il est de même maison que MM. de Conflans d'Armentières. Il étoit bien juste que le Roi donnât un maréchal de France à la marine, où il n'y en avoit point eu depuis feu M. le maréchal d'Estrées. Un corps aussi bien composé, et qui s'est aussi distingué depuis longtemps, devient plus nécessaire que jamais dans les circonstances présentes.

Le Roi donna lundi dernier l'archevêché de Lyon à M. l'évêque d'Autun (Montazet). La piété, la vertu, l'esprit, la science et le caractère aimable de ce prélat le rendoient digne de cette grâce. J'ai déjà dit ci-d... que l'évêque d'Autun a la disposition du spirituel ... temporel de l'archevêché de Lyon pendant la ... du siége; mais ce n'est pas une raison pour y être ... Ce changement de siége est honorable sans d... il n'est pas avantageux à M. d'Autun, à consi... térêt. L'évêché d'Autun, que l'on n'estim... le pied de 18,000 livres du temps de M. ... nil, vaut aujourd'hui 50,000 livres; L... yon n'... 45,000; il y a 50,000 livres de bul... veau serment à prêter, et le transp... qui fait encore un objet considéra... M. le cardinal de Tencin, qui jo... revenu, faisoit de très-grandes a... qu'il donnoit 100,000 livres par a...

M. l'évêque d'Autun ne sera certainement [illegible] de faire, n'étant pas riche.

M. le cardinal de Tencin avoit l'abbaye d'Ainay [illegible] dans Lyon (elle n'est mise dans l'almanach que [illegible] pied de 33,000 livres), et celle de Trois-Fontaines [illegible] diocèse de Châlons-sur-Marne qui n'est [illegible] pour 45,000 livres de revenu. Celle de Trois-Fontaines a été donnée à M. l'abbé comte de Bernis; celle d'Ainay à M. l'abbé de Jarente, frère de M. l'évêque d'Orléans; on a mis sur celle-ci 1,000 livres de pension pour d'autres frères de M. l'évêque d'Orléans qui sont dans l'état ecclésiastique.

On apprit avant-hier la mort de Mme la [illegible] de Talmond. Elle étoit Bullion, sœur cadette de Mme la duchesse d'Uzès; elle avoit, je crois, environ soixante-quinze ans. Elle étoit extrêmement sourde depuis plusieurs années; elle est morte dans ses terres où elle étoit retirée depuis longtemps. Elle jouissoit d'un revenu assez considérable et ne faisoit aucune dépense, de sorte qu'elle avoit amassé beaucoup d'argent. M. le prince de Talmond, son fils, prévoyant qu'à sa mort, se trouvant éloigné d'elle, il y avoit beaucoup à craindre pour [illegible] gent qu'on trouveroit chez elle, l'alla voir il y a [illegible] an et fit un arrangement avec elle par lequel elle [illegible] 300,000 livres.

Le Roi a donné le cordon rouge à M. de [illegible] des gardes.

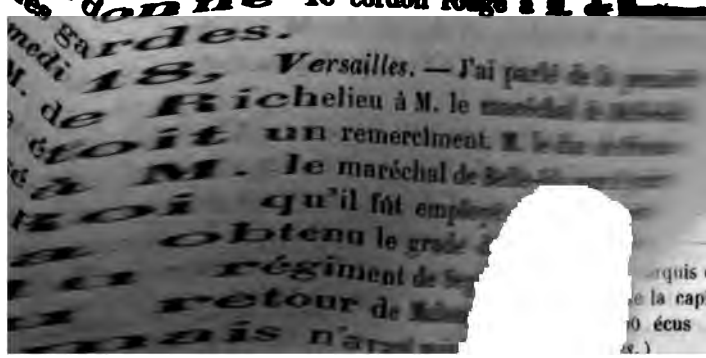

de

uc la

rquis de Ges-
e la capitainerie
0 écus qu'avoit

voit n'être pas employé. M. le ma
reçut très-bien, et lui dit que, quoi
d'entrer dans les détails, il se char
grand plaisir, et qu'il en parleroi
seil. Au sortir du conseil, M. de
Fronsac qu'il avoit obtenu ce q
d'Aiguillon dit à M. de Richelieu
penser de faire un remercîment à
y allèrent ensemble. La visite fut
dit; M. de Richelieu n'entra dans
dit seulement à M. de Belle-Isle qu
moire, et qu'il comptoit le préser
ment. Ce mémoire, qui contient la
sition où M. de Richelieu a laissé
le présenta au Roi, il y a quelq
porter un double à M. le maréchal
conde visite dura trois quarts d'
pagnée de beaucoup de politesses;
que ce n'étoit point à la place qu'i
rendre des devoirs, que c'étoit
étant rempli de tous les sentiment
désirer, et qu'il venoit aussi, au n
trés, le remercier d'avoir bien v
de secrétaire d'État.

M. de Belle-Isle a balancé lor
charge de secrétaire d'État; mais
cardinal de Richelieu, et depuis
bois, qui étoit secrétaire d'État q
déterminé entièrement.

Le 16, il y eut trois de MM. le
manche de M^gr le duc de Bourgog
tés; ce sont MM. de Marbeuf, de Mon
M. de Luppé, qui est le quatrièr
ici. On sait que le gouverneur est
le précepteur M. l'évêque de Lim
point encore déclaré.

Il y a longtemps que M. de la Clue est avec 7 ou 8 vaisseaux à la rade de Carthagène, attendant un renfort pour aller à sa destination, qui est, à ce qu'on croit, Louisbourg ; il faut qu'il soit en état de passer malgré une flotte angloise de 14 vaisseaux qui est dans ces parages. M. Duquesne étoit parti pour l'aller joindre avec 3 vaisseaux, *le Foudroyant*, *l'Oriflamme* et *l'Orphée* ; ils ont trouvé la flotte angloise, dont une partie bloquoit le port de Carthagène pour empêcher M. de la Clue de sortir. On sait qu'il n'est rien arrivé au *Foudroyant* ; qu'il a relâché à Minorque. On étoit en peine de *l'Oriflamme* et de *l'Orphée*. On sait de ce matin que *l'Oriflamme* s'est retiré dans une anse de la côte de Carthagène sous le canon d'un fort espagnol ; que le commandant de ce fort, voyant que malgré la neutralité les Anglois avoient tiré trois bordées de canon sur nous, avoit fait tirer sur eux et avoit fait dire au capitaine du vaisseau françois qu'il pouvoit mettre à terre son artillerie et tout son équipage et qu'il lui enverroit du renfort, et qu'en conséquence il avoit fait avancer quelques compagnies de canonniers. On n'est point encore instruit du sort de *l'Orphée* ; mais on croit être sûr qu'il n'est pas pris, parce qu'on a vu depuis la flotte angloise sans aucun vaisseau françois avec elle.

M. l'évêque de Limoges est depuis quelques jours déclaré précepteur de M^gr^ le duc de Bourgogne. Depuis, M. le comte de la Vauguyon a été déclaré gouverneur de ce prince. M. l'abbé d'Argentré est aussi nommé lecteur. On sait que M. l'abbé Radonvilliers est aussi nommé pour sous-précepteur ; c'est lui qui avoit le détail de la feuille des bénéfices sous feu M. le cardinal de la Rochefoucauld.

Il y aura demain deux signatures de contrats de mariage ; l'un de M. le marquis de Gesvres (1) avec la

(1) A l'occasion de ce mariage, le Roi a donné à M. le marquis de Gesvres la survivance du gouvernement de l'Ile-de-France, de la capitainerie royale de Monceaux et du brevet de retenue de 50,000 écus qu'avoit M. le duc de Tresmes, son père. (*Note du duc de Luynes.*)

fille de feu M. le marquis du Guesclin et de Mlle Bose, et l'autre du fils de feu M. Hérault (1) et de Mlle de Séchelles avec la fille de M. de la Lande-Magon, riche négociant de Brest, où se doit faire le mariage.

Du dimanche 19, *Versailles.* — C'est M. de Saint-Florentin qui a fait signer aujourd'hui le contrat de mariage de M. le marquis de Gesvres. On regarde plus convenable que ce soit le secrétaire d'État de la maison du Roi que celui de la guerre qui fasse signer les contrats de mariage des gens titrés et de leurs enfants ; d'ailleurs, M. le marquis de Gesvres, neveu, petit-fils et arrière-petit-fils de premiers gentilshommes de la chambre, a encore une raison particulière pour s'adresser au secrétaire d'État de la Maison. On peut y ajouter que M. le duc de Tresmes est gouverneur de l'Ile-de-France, qui est dans le département de M. de Saint-Florentin. Le Roi, à l'occasion de ce mariage, a accordé la survivance de ce gouvernement à M. le marquis de Gesvres. M. le marquis de Gesvres, qui aura vingt-cinq ans le 9 de mai, jouit actuellement de 45,000 livres de rente, indépendamment du bien de son père. Mlle du Guesclin est fille unique ; on lui donne actuellement 12,000 livres de rente, et on lui en assure 41,000 ; sur quoi, Mme du Guesclin, sa mère, ne se réserve qu'une somme de 100,000 livres, dont elle pourra disposer comme elle voudra. Le mariage se fera à Saint-Ouen, le 4 avril. Les nouveaux mariés viendront loger chez M. le duc de Tresmes, dans la rue Sainte-Anne. Mme du Guesclin vient s'y établir avec eux. L'hôtel de Gesvres et Saint-Ouen, qui sont tous deux substitués, restent à M. le duc de Tresmes.

Du jeudi 23, *Dampierre.* — Je n'ai point encore parlé de ce que le Roi veut bien donner à M. de Paulmy ; je ne

(1) M. Hérault est colonel du régiment de Rouergue depuis le départ de M. d'Estaing, comme je l'ai marqué dans le temps. (*Note du duc de Luynes.*)

sais que depuis peu de jours, et il y a même un article
ne j'ignore, et qui me paroît être un secret. M. de
aulmy avoit 9,000 livres de pension et M^me^ de Paulmy
,000 livres ; ils avoient eu ces grâces à la mort de M. le
arquis d'Argenson. Le Roi laisse subsister les 9,000 li-
res de pension et celle de 20,000 livres comme ministre ;
a encore dit à M. de Paulmy que son intention étoit
u'il continuât à venir au conseil, comme à l'ordinaire,
squ'à ce qu'il partît pour aller en ambassade. Il paroît
rtain qu'on lui en a promis une ; il ne faut qu'attendre
u'il y ait une place à remplir. Le Roi donne à M^me^ de
aulmy 4,000 livres d'augmentation de pension. M. de
aulmy a une fille unique. Il a passé en usage, par la
nté du Roi et celle du feu Roi, que lorsque les minis-
es marient leurs filles, le Roi leur donne 200,000 livres
10,000 livres de pension. Le Roi promet les 200,000 li-
es à la fille de M. de Paulmy lorsqu'elle se mariera, et
ut bien, en attendant, faire passer à M. de Paulmy, sur
trésor royal, 10,000 livres par an, qui s'éteindront
rsque les 200,000 livres seront payées. M. de Paulmy,
i n'est pas riche, ayant fait des tournées dans le
yaume pour son instruction, comme je l'ai marqué
ns le temps, s'étoit trouvé dans le cas d'avoir besoin
argent; les receveurs généraux lui avoient avancé dif-
rentes sommes sur ses billets. Ces sommes, qui faisoient
e partie des dettes de M. de Paulmy, se trouvent éteintes
r la bonté du Roi, qui veut bien en faire tenir compte
x receveurs.

M. de Chaulnes vient d'obtenir une grâce considérable
ur la compagnie des chevau-légers. J'ai déjà parlé de cet
blissement, qui continue toujours avec grand succès.
de Chaulnes a créé des inspecteurs et sous-inspecteurs
ur chaque espèce d'exercice, et a fait choix, pour rem-
lir ces places, des sujets qui se sont le plus distingués
r leur sagesse et leur application. Il a établi aussi des
mpagnies composées de plusieurs officiers pour main-

tenir de plus en plus la subordination. Ces titres honorables étoient accompagnés de peu d'utilité pour ceux qui en sont revêtus. Les dépenses indispensables de ce grand établissement consomment tous les revenus qui y sont attachés. Le Roi vient d'ordonner un payement annuel de 30,000 livres sur le trésor royal, lesquelles seront remises entre les mains de l'aide-major des chevau-légers (que l'on appelle major dans la troupe), et dont M. de Chaulnes disposera pour le plus grand bien de la troupe.

Il paroît depuis trois ou quatre jours une nouvelle déclaration du Roi qui révoque l'arrêt du conseil du 20 novembre 1751 et les lettres patentes du 28 janvier 1752; ordonne, en conséquence, qu'on se règle à l'avenir, pour tout ce qui concerne l'administration de l'hôpital général de Paris et autres y unis, comme avant l'année 1749. Il est dit dans le préambule que le Roi n'a jamais eu intention que de suspendre pour un temps l'exécution de l'article 66 de l'édit du mois d'avril 1756, et qu'il a jugé à propos de rétablir les choses, à cet égard, dans le même état où elles étoient avant l'arrêt de son conseil et les lettres patentes.

On me mande qu'il est arrivé hier un courrier à Versailles avec la nouvelle que les ennemis ont repris Minden. Il y avoit 8 bataillons, 2 régiments de cavalerie et 1 de dragons, ce qui devoit faire 7,000 hommes; mais on compte que cela ne va réellement qu'à 4 ou 5,000; ils sont prisonniers de guerre et ne serviront point tant que cette guerre durera. M. le comte de Clermont a quitté Hameln le 17, pour se retirer à Paderborn.

M. de Crémille est arrivé.

On me mande aussi que M. le chevalier de Rohan, qui monte le vaisseau *le Raisonnable* et qui est parti de Rochefort pour escorter des vaisseaux armés en flûte portant des provisions à Louisbourg, a heurté un de ces vaisseaux, à 100 lieues en mer, et si furieusement qu'il l'a mis en pièces. Il y a eu quelques hommes de noyés; ce vaisseau

a été si endommagé qu'on a été obligé de le brûler sur la place. On regarde cet accident comme une grande perte, Louisbourg ayant grand besoin de rafraîchissements. M. le chevalier de Rohan est revenu à Rochefort ayant aussi son vaisseau en très-mauvais état, mais on dit qu'il peut se raccommoder, et que dans un mois il sera en état de mettre à la mer.

On trouvera ci-après la copie d'une note remise aux ministres étrangers à Pétersbourg.

Il y a déjà quelque temps que l'Impératrice a eu des raisons de se défier du chancelier Bestuchef-Rumin (1); mais, entraînée par sa grandeur d'âme et par son penchant naturel pour la clémence, elle s'est contentée jusqu'à présent d'épier ses démarches. Enfin S. M. a vu avec regret que ce n'a pas été sans fondement qu'elle avoit soupçonné la fidélité de cet homme, vu qu'on a découvert quantité de crimes, d'intrigues, de machinations et d'autres actions noires qui ne tendoient pas moins qu'à léser S. M. Plus il a oublié Dieu, son devoir, son serment de fidélité, les grâces et les bontés dont S. M. Imp. l'a comblé (non qu'il les eût méritées, mais uniquement par un effet de sa clémence et de sa générosité), plus elle se voit réduite à la nécessité d'étouffer pour un instant les mouvements de sa grandeur d'âme naturelle, et, lassée d'une patience indignement poussée à bout, de recourir à la fin à la justice. Pour cet effet, l'Impératrice a donné ordre de faire arrêter ledit Bestuchef-Rumin, ci-devant son chancelier, de le dépouiller de toutes ses charges et dignités, et de faire une perquisition de sa conduite et de celle de ses complices.

Le jour qu'on apprit cette nouvelle, M. de Bestuchef, son frère, ambassadeur en France, dînoit chez M. l'abbé comte de Bernis; il dit qu'il ne l'avoit appris que par M. l'abbé de Bernis; il n'avoit point l'air d'être affligé de cette disgrâce; il joua même à tri après son dîner. Mais que peut-on conclure de la conduite d'un ministre sur ses sentiments intérieurs? Le chancelier Bestuchef passoit pour être partisan des Anglois; il est disgracié de sa souveraine, qui montre un grand zèle pour la cause

(1) Alexis Petrovitch Bestuchef-Rumin ou Bestoujef-Rumine, né en 1693, mort en 1766.

commune. Dans ces circonstances, que peut et doit faire un ambassadeur?

On me mande de Paris que le général Apraxin étant au moment de subir son jugement, a déclaré qu'il étoit innocent et qu'il n'avoit rien fait que par les ordres de M. de Bestuchef.

Du dimanche 26, *Dampierre.* — On me mande de Versailles que M. Berryer marie sa fille avec M. de Bâville, fils de M. le président de Lamoignon. On dit que la famille de M. Amelot n'est pas contente, parce que M. Berryer doit sa fortune à M. Amelot le ministre, et qu'ils se flattoient que M. Berryer donneroit la préférence à M. Amelot le fils par reconnoissance. M. de Bâville est président à mortier; il a ou aura 60,000 livres de rente. M. Amelot n'a que 6,000 livres de rente; il n'est que maître des requêtes.

Mon frère a obtenu depuis peu un arrangement pour une loterie dont on trouvera ci-après le détail dans un extrait d'une lettre même de mon frère, du 23 de ce mois.

La loterie qui tourne aujourd'hui au profit des communautés religieuses avoit d'abord été établie pour l'Abbaye-aux-Bois; comme elle étoit trop considérable pour cet objet, le Roi voulut la faire rester au profit de plusieurs communautés de son royaume; comme le lieutenant de police est de droit chargé de maintenir le bon ordre dans le tirage des loteries, il veilloit sur celle de l'Abbaye-aux-Bois comme sur toutes les autres; cela engagea le conseil à rendre un arrêt par lequel il fut chargé de faire remettre des secours à différentes communautés selon un état de distribution qu'il fourniroit et qui seroit approuvé du Roi. Quelque temps après, il plut au Roi d'établir un bureau d'administration pour cet objet, composé de quatre prélats et de quatre maîtres des requêtes; c'est le bureau qui subsiste aujourd'hui. Jusqu'au temps de ma présidence, l'administration des fonds de la loterie étoit restée entre les mains du lieutenant de police en ce qui regardoit le produit, qui étoit réglé par des ordonnances que ledit lieutenant de police donnoit tous les mois pour faire toucher à notre trésorier la somme qui revenoit nette au profit de la commission; et cette somme étoit arbitrée par son ordonnance sans que nous eussions à ce sujet aucune

aucun compte à faire rendre. Ainsi le lieutenant de police
e de toute l'administration. M'étant aperçu du notable pré-
cela nous portoit et de l'obstacle qui en résultoit pour les
établissements de bureaux que je voulois faire pour aug-
tre produit, j'ai demandé que cette administration nous fût
qu'il fût ordonné que le Sr Doyen, notaire, établi receveur
cette loterie par arrêt du conseil dès le commencement,
é de nous rendre compte du produit d'icelle et de produire
nous les pièces justificatives de la recette et de la dépense.
a été fait par l'arrêt du conseil que j'ai obtenu, qui or-
l'administration de la recette et de la dépense de ladite lo-
ite par le bureau, et qui ordonne que le Sr Doyen rendra
nous ses comptes à l'avenir, et nous autorise de plus à lui
ses comptes pour tous les temps précédents où il ne les
endus. Il n'en a point rendu depuis 1743. Moyennant cela,
parfaitement instruits de l'administration; nous pourrons
insi que nous voudrons; nous saurons ce que deviennent
réclamés, les gros lots qui tombent quelquefois au profit
; en un mot, nous pourrons mettre à tout cela un arran-
augmentera beaucoup notre produit. Il en résultera un
bien.

arqué ci-dessus l'arrivée de M. de Crémille. Je
t parlé des arrangements qui ont été pris pour
ment. Il aura 30,000 livres qui lui seront payées
maréchal de Belle-Isle sur la charge de secré-
at, qui vaut 150,000 livres, et dont M. le maré-
elle-Isle est obligé de payer 25,000 livres pour
lu brevet de retenue. Outre cela, M. le maréchal
sle a remis au Roi les appointements de com-
des côtes de l'Océan, qui étoient de plus de
vres; ainsi la place de secrétaire d'État n'aug-
pas beaucoup ses revenus.

di 28, *Dampierre*. — Le Roi, sachant combien
igne de sa bonté et nécessaire au bien de son
'accorder un traitement plus favorable aux of-
ses troupes, a reglé les appointements du capi-
grenadiers à 180 livres par mois, au lieu de
s 15 sols. Pour le lieutenant, 60 livres, au lieu
res 5 sols. Pour le sous-lieutenant, 40 livres, au

lieu de 30 livres. Pour les capitaines des quatre compagnies des fusiliers, 160 livres chacun, au lieu de 100 livres. Les quatre capitaines suivants, 140 livres, au lieu de 100 livres; ceux des huit dernières compagnies, 130 livres chacun, au lieu de 100 livres. Les seize lieutenants par bataillon auront chacun 50 livres par mois, au lieu de 34 livres 5 sols. Le major 160 livres, au lieu de 100 livres. Les aides-majors, qui n'avoient que 54 livres 5 sols par mois, auront 100 livres, et les deux enseignes, qui n'avoient que 26 livres 15 sols, auront 34 livres.

Le corps des grenadiers de France est augmenté sur le pied des compagnies de grenadiers de l'infanterie françoise.

Le Roi donne aussi à chaque capitaine un supplément de deux payes de soldat d'augmentation, et cela par supplément de gratification, en supprimant le rappel complet. La masse pour l'habillement est aussi augmentée de 4 deniers par sergent et de 2 deniers par soldat, ce qui fait 24 deniers par sergent et 12 deniers par soldat.

Les capitaines des régiments Suisses et Grisons auront chacun huit payes de plus par mois, c'est-à-dire 40 livres, et ils augmenteront les appointements des officiers subalternes, savoir 120 livres aux capitaines lieutenants, au lieu de 100 livres; 90 livres aux lieutenants, au lieu de 75; 60 livres aux sous-lieutenants, au lieu de 50; et 50 livres à l'enseigne, au lieu de 47. Le Roi accorde outre cela des gratifications aux lieutenants-colonels, au commandant de bataillon, au capitaine commandant à la place du titulaire. Ces gratifications sont attachées aux différents grades. Le traitement de l'infanterie allemande est aussi augmenté à proportion de celui ordonné pour l'infanterie françoise. On supprime le rappel du complet, et chaque capitaine aura deux payes d'augmentation. Les officiers des régiments Suisses, Grisons et Allemands auront du fourrage gratis, comme l'infanterie françoise, mais seulement dans le temps que le Roi en fera fournir

à ses troupes. L'infanterie italienne, irlandoise et écossoise avoit déjà du fourrage. Ainsi rien de changé sur cet article; d'ailleurs, ils seront traités comme l'infanterie allemande. Les officiers du Corps Royal auront le même traitement, et outre cela par gratification deux payes par compagnie, en supprimant le rappel du complet.

Voici le traitement de la cavalerie, des carabiniers, des houssards et des dragons.

Les cinq mestres de camp des carabiniers, comme premiers capitaines, auront chacun 600 livres de gratification. Les cinq lieutenants, chacun 500 livres comme seconds capitaines; et chacun des cinq capitaines suivants 400 livres. Le premier capitaine d'un régiment de cavalerie ou houssard aura 400 livres, et le second 300 livres. Le premier capitaine d'un régiment de dragons 300 livres, et le second 200 livres. Les capitaines, lieutenants, cornettes et maréchaux des logis des carabiniers, de la cavalerie, des houssards et des dragons auront une augmentation de place d'ustensiles en temps de guerre. Le Roi augmente aussi le traitement des majors et aides-majors. S. M. donne une haute paye de 6 deniers par jour à chacun des quatre carabiniers par compagnies, dans la cavalerie et les dragons, et une augmentation de remonte à toutes ses troupes à cheval. La masse de la cavalerie est augmentée de 2 deniers par jour, ce qui en fera 12.

On a appris depuis quelques jours la mort de M. le marquis du Cayla, à Nîmes, le 28 du mois dernier; il avoit quarante et un ans. Il étoit fils unique du marquis Daubais. Son nom de famille étoit Bachy. On sait que les Bachy et les du Cayla sont la même chose.

Du vendredi 31, *Dampierre.* — On trouvera ci-après l'extrait de différentes lettres de l'armée que j'ai reçues aujourd'hui.

De Lipstadt, le 18 *mars.*

Nous partons tous demain pour Paderborn, où arrive le quartier général de l'armée. Tous les équipages passent ici dans le plus grand dé-

sordre. On nous assure que l'on brûle une partie des équipages; que l'on a jeté beaucoup de notre canon dans le Weser; que l'on a coupé les pontons, et que l'on se retire avec beaucoup de précipitation. Ce qu'il y a de particulier, c'est que l'on n'entend point parler que les ennemis nous suivent, ni dans quel endroit ils sont. Les régiments qui étoient dans Minden lorsque les ennemis le prirent sont le Mestre-de-camp-de-dragons, Lyonnois et Clermont-Prince. La grosse artillerie qui est à Paderborn va à Dusseldorf. Tout ceci a l'air d'un grand délabrement.

De Paderborn, le 20 mars.

Le quartier général est arrivé ici aujourd'hui. J'ai compté ce qu'il y avoit d'hommes dans chaque compagnie de cavalerie; je n'y ai vu que depuis 12 cavaliers jusqu'à 22, et dans chaque compagnie d'infanterie depuis 16 jusqu'à 25. Pour les dragons, il n'en existe presque plus. Tout le monde leur rend la justice de dire qu'ils ont combattu comme des déterminés partout où ils se sont trouvés. Il n'y avoit que 13 compagnies du régiment de Mestre-de-camp dans Minden; les trois autres sont à Munster. Les régiments d'Harcourt et du Roi ont aussi beaucoup souffert. Le Colonel-Général a perdu une partie de ses armes et de ses selles. On assure que les ennemis marchent sur Munster pour tâcher de nous couper la communication de Wesel ici. Nous sommes à 40 lieues de Wesel, et Munster n'en est qu'à 24. Notre armée se retire sur Wesel en trois colonnes, l'une passant par Munster, celle du centre par Bielefeld et celle de la gauche par ici et Lipstadt.

Il y a déjà 21 jours que nous sommes partis. Nous avons fait, de Hanovre à Hameln, 11 lieues; de Hameln, à Paderborn 16; il nous en reste encore 35, ce qui fera 62. Nous abandonnons la Hesse, l'Ost-Frise, Lipstadt, et cela avec des raisons très-péremptoires.

Extrait d'une lettre sans date, mais qui est vraisemblablement de Paderborn, du 20 *mars.* (On y trouvera un détail de ce qui s'est passé à Hoya.)

M. de Chabot, colonel des volontaires Royaux, qui étoit à Hoya, fut averti que les ennemis passoient le Weser d'un côté, au-dessus de la ville, et que de l'autre ils attaquoient le pont. Comme le premier mouvement n'étoit pas si pressant que le second, il se porta en force au pont; mais à peine avoit-il commencé à le défendre, qu'il entendit des coups de fusil qui lui venoient de dedans la ville qui étoit derrière lui. C'étoient les ennemis qui étoient passés fort promptement par le flanc droit de la ville et qui étoient entrés par le côté opposé à celui qu'un gros de leurs troupes attaquoit. M. de Chabot y envoya un corps de 100 dragons commandés par M. d'Osence, capitaine au régiment du

Mestre-de-Camp. Cette troupe trouva une grosse colonne des ennemis dans la grande rue, qui les fusilla; ils rendirent une salve qui, suivie de plusieurs autres, fit plier cette colonne. Mais M. d'Osence voyant que le nombre étoit trop fort, se replia sur Nienburg. C'est pendant ce temps-là que M. de Meniglés, capitaine de dragons du régiment de Mestre-de-Camp, fut tué. M. de Chabot a fait dans le château une capitulation honorable. On dit que les ennemis sont actuellement à Marienfeld.

AVRIL.

Détail de la prise de Minden. — Nouvelles de la Sorbonne. — Une escadre anglaise sur les côtes de Saintonge. — Efforts du maréchal de Belle Isle pour rétablir la discipline dans l'armée. — M. Bourgade. — Traitement d'une esquinancie. — Le maréchal de Richelieu envoyé en Guyenne pour y commander. — Séparation du titre de gouverneur et des fonctions du commandement dans les provinces. — Indisposition du Roi. — Mort de Mlle de Charolais. — Contrats de mariage. — M. de Crémille adjoint au maréchal de Belle-Isle. — Nouvelles diverses. — Les premiers bâtons de maréchal de France. — Les Hospitalières du faubourg Saint-Marceau. — Présentations. — Le cardinal de Tavannes élu proviseur de Sorbonne. — Suite de l'affaire des Hospitalières. — Évêché donné. — Mort du comte de Dunois. — Lettre du maréchal de Belle-Isle aux colonels. — Suite de l'affaire des Hospitalières. — Refus de sacrements. — Forces navales et militaires de l'Espagne. — Affaires du Paraguay. — M. d'Aranda. — La voie de recours. — Affaire de Saint-Nicolas des Champs. — Commandement du duc de Chevreuse. — Consommation de bois à Paris. — Libelle condamné au feu. — Mort de MM. de Boissy et de Jussieu. — Création de rentes. — Procès de M. de Beauvilliers. — Affaire de Saint-Nicolas des Champs. — Lunette pour voir pendant la nuit. — État de l'armée du comte de Clermont. — Mort de la maréchale d'Isenghien et de Mme de Soyecourt. — Suite de l'affaire de Saint-Nicolas des Champs. — Nouvelles diverses. — Audience aux États de Bourgogne et d'Artois. — Mort de l'archevêque de Toulouse.

Du lundi 3 avril, Dampierre. — On me mande de Versailles que M. de Paulmy achète de M. Rouillé la charge de trésorier de l'Ordre.

On trouvera ci-après une relation de la prise de Minden envoyée par un officier qui étoit dans cette ville lorsque les ennemis la reprirent.

J'entrai le 27 février au soir dans la ville de Minden avec 400 grenadiers que je commandois. Nous avions été poursuivis toute la journée

par un corps de cavalerie prussienne, et nous avions traversé devant les ennemis une plaine de trois lieues ; nous leur tuâmes un officier et 40 hommes (ils en sont convenus avec moi chez le prince Ferdinand) d'une seule décharge que nous fîmes à bout touchant. Nous ne perdîmes que 4 grenadiers. Il y avoit une colonne d'infanterie sur notre gauche qui pressoit le pas pour nous couper le chemin de la ville de Minden ; mais comme nous avions de l'avance sur elle et que leur cavalerie, malgré ses escarmouches, ne ralentissoit point notre marche, nous fûmes aux portes de la ville à six heures du soir. Je comptois rejoindre l'armée au premier jour, mais on a voulu sans doute sacrifier cette garnison pour le salut de tous.

M. de Morangiés, lieutenant général, gouverneur de Minden, reçut ordre de tenir ferme dans ce mauvais poste ; on lui promettoit un prompt secours ; nous travaillâmes jour et nuit à nous mettre en état de défense.

Le 5 à midi, il parut sur la lisière d'un bois un corps considérable de l'armée alliée ; on nous somma quelques heures après, et on nous offroit, si nous voulions évacuer la place, tous les honneurs de la guerre. L'ordre que M. de Morangiés avoit reçu fut cause qu'il refusa toute capitulation.

La nuit du 7 au 8, les ennemis ouvrirent la tranchée à 1,500 toises de la place ; ils l'ont poussée assez lentement depuis ce temps jusqu'au 13 que leurs batteries commencèrent à tirer. Nous les avons très-peu inquiétés, parce que nous manquions généralement de tout, de poudre, d'affûts, de canons, de mortiers, de bombes, etc. La place étoit susceptible d'être prise de vive force ; ainsi depuis le 17 jusqu'au 27, toute la garnison a passé la nuit sur le rempart et réparé son poste. Le 17 au soir, M. de Morangiés entra en pourparlers ; le 18 au matin, le conseil de guerre décida qu'il falloit accepter la capitulation d'être prisonniers de guerre, toutes les autres ayant été refusées par le général Dober, commandant des troupes qui nous assiégeoient. Je m'inscrivis contre cette décision, et je proposai de commencer les hostilités jusqu'à ce que les ennemis eussent eux-mêmes réduit leur ville en poudre par leurs batteries, et les attendre, la brèche faite, la baïonnette au bout du fusil. Je présumois qu'ils n'auroient pas voulu détruire leur ville, et que pour la sauver ils nous auroient accordé une capitulation moins onéreuse ; mon avis ne prévalut point, et le Roi perd par là le fond de près de 8,000 hommes. Nous etions d'effectifs portant les armes 3,560, tant fantassins que dragons ou cavaliers.

M. de Morangiés, qui est la bravoure même, s'est rendu avec le poignard dans le cœur, et a signé cette capitulation comme son arrêt de mort.

Pour moi, je n'ai jamais voulu signer le résumé du conseil de

giment de Lyonnois (1) à Hanovre ; le régiment des grenadiers de Solard à Buckebourg ; Salis à Nienbourg ; le bataillon du Charles palatin à Minden ; les gardes lorraines à Minden ; valerie à Nienbourg ; Clermont-prince à Minden ; le Mestre- à Minden ; volontaires de Hainaut à Hanovre ; les canonniers ourg.

nce Ferdinand dina à Minden ; j'eus l'honneur de dîner avec ous accabla, ainsi que toute sa cour et son armée, de bontés, sses et de prévenances. Rien de si affable que ce prince, ainsi neveu le prince héréditaire.

oupes hanovriennes qui étoient sous les armes étoient de toute bien habillées, bien armées ; elles avoient avec elles le néces- l'agréable.

État de la garnison de Minden.

Morangiés, lieutenant général, M. de la Guiche, maréchal de . Maisoncelle, brigadier de cavalerie, M. Brulart, brigadier rie, M. Bourgmarie, brigadier d'infanterie, M. Langeac, bri- cavalerie, M. Solard, colonel des grenadiers royaux de Solard, ac, colonel du régiment de Conty, M. Mehegan, lieutenant- es grenadiers royaux de Solard, M. Villeneuve, lieutenant-co- Conty-Cavalerie, un lieutenant de Roi, un major de place, un r, un commissaire des guerres.

---

e lettre, pleine d'erreurs de dates, serait du comte de la Guiche, r de la *Vie privée de Louis XV* (t. III, p. 159) dit vrai, que le la Guiche fut le seul officier qui refusa de signer la capitulation

INFANTERIE.

Régiment de Lyonnois.	2	bataillons.
Salis.	2	»
Grenadiers royaux de Solard.	2	»
Prince Charles palatin.	1	»
Un débris du régiment des gardes lorraines. .	98	hommes.
Canonniers.	100	»
Les volontaires de Hainaut.	200	»
Officiers du corps royal.	8	»

CAVALERIE.

Clermont-Prince.	2	escadrons.
Conty.	2	»

13 compagnies du régiment de Mestre-de-camp-Dragons,
30 hussards de Poloreusky,
60 convalescents de toutes sortes de régiments.

Total. . . . . 3,560 hommes.

Nous avons laissé 40 pièces de canon de fer, la plupart sans affûts, 4 pièces de fonte hanovrienne, 4 pièces de fonte appartenant aux régiments de Lyonnois et de Salis, 17 drapeaux, 5 étendards, 6 milliers de poudre et beaucoup de blé.

On trouvera ci-après l'extrait d'une lettre de Paris, du 1er, au sujet de l'assemblée de la faculté de théologie du *prima mensis*.

On a lu au *prima mensis* des ordres qui disent en substance que le Roi renouvelle la loi du silence inscrite sur les registres ; que pour rétablir les etudes, l'intention de S. M. est que les bacheliers de la licence 54 et ceux de la licence 56 se réunissent ensemble pour soutenir leurs thèses, et que pour cela ils aient à prendre jour à la maison de faculté, ceux qui sont a Paris dans le présent mois ; et que ceux qui sont en province et qui seront dans la disposition de continuer leurs études aient à prendre jour avant le 1er juin, sans quoi ils seront exclus pour toujours de la licence. Enjoint S. M. aux doyen et syndic d'enregistrer la presente lettre sans aucune délibération, sans cependant qu'il soit defendu à ladite Faculté de délibérer sur les affaires courantes.

Ensuite on a mis sur le bureau une lettre de M. l'archevêque qui remercie la Faculté de la part qu'elle prend à son exil, et un bachelier a supplié pour demander *missionem a scholis*. Ces deux points mis en déliberation par M. le doyen, de 130 docteurs ou environ, 30 se sont retirés, et de ceux qui se sont retirés plusieurs ont dit : « Il faut

inscrire la lettre de M. l'archevêque et accorder la demande du bachelier. » D'autres ont dit : « Je n'ai pas un mot à dire sur rien. » Enfin un docteur a dit : « Pour le salut de mon âme, j'ai à vous dire que je suis toujours attaché à l'ancienne doctrine et nullement soumis au silence. » Le doyen a dit : « Je m'oppose à ce que ce que dit Monsieur ait lieu; car on ne peut selon les statuts délibérer que sur ce que M. le syndic propose et qui est mis ensuite en délibération par moi, doyen. » On a inscrit sur le plumitif la demande du docteur et son avis; 6 docteurs ont dit comme lui, et on a conclu à registrer la lettre de M. l'archevêque et à accorder la demande du bachelier.

Il n'y a pas d'apparence que les bacheliers se présentent, et que les docteurs en grand nombre fassent leurs fonctions.

Du vendredi 7, *Versailles.* — M. le maréchal de Belle-Isle a reçu ce matin un courrier de M. le maréchal de Senneterre par lequel il mande qu'il a paru à la hauteur de l'île d'Aix une escadre angloise de 5 vaisseaux de ligne et 3 frégates. Nous avons actuellement 12,000 hommes sur cette côte, et nous y en aurons bientôt 20,000. On ne croit pas que les Anglois puissent avoir beaucoup de troupes de débarquement. On croit que le projet des Anglois, en paroissant sur nos côtes, est d'empêcher la sortie de nos vaisseaux de Rochefort; ce qui nous feroit un embarras considérable et un long retardement pour des objets auxquels il est pressé de pourvoir. Il s'agit de marcher à eux, mais nous n'avons pas encore d'escadre en état de leur faire abandonner leurs projets.

Du samedi 8, *Versailles.* — Par les dernières nouvelles de l'armée, il paroît qu'elle est toute rassemblée à Wesel où est le quartier général et aux environs. Nous occupons outre cela Hanau, et M. le comte de Clermont vient d'envoyer les dragons et quelques troupes aux ordres de mon fils à Ruremonde ou Rœrmont. Cette ville est ainsi nommée de la rivière de Roer, qui se jette en cet endroit dans la Meuse (1); elle fut cédée à la maison d'Autriche en 1719.

(1) Charles-Quint s'en rendit maître en 1543, les Hollandois en 1567; de-

Mont-Dauphin, place sur la Durance, fortifiée par Louis XIV en 1693, demanda à M. Bourgade s'il avoit établi quelques magasins dans cette place; il lui dit qu'il n'en avoit point. Il se passa plusieurs mois sans qu'il fût question de rien. M. de Belle-Isle étant revenu à la fin de février, on détermina les opérations de la campagne; en conséquence, il dit à M. de Bourgade qu'il lui faudroit 20,000 sacs de farine à Mont-Dauphin pour le 1er de juin; M. de Bourgade lui répondit que s'il n'y avoit que cet obstacle à ses opérations, qu'il pouvoit les commencer quand il voudroit et qu'il trouveroit tout ce qu'il désireroit. M. de Belle-Isle lui demanda comment cela étoit possible, d'autant plus qu'il n'y avoit pas un assez grand nombre de mulets dans ce pays-là pour faire transporter promptement un si grand nombre de sacs, et que d'ailleurs ces mulets étoient trop petits pour pouvoir porter plus d'un sac. M. de Bourgade convint de tous ces faits et ajouta qu'il avoit pris ses précautions; qu'il avoit déjà envoyé à Mont-Dauphin 14,000 sacs. « Et si le Roi n'en avoit pas eu besoin, lui dit M. de Belle-Isle, comment auriez vous fait? — J'aurois perdu 50,000 écus, lui dit M. de Bourgade, et il valoit mieux que je les perdisse que de laisser manquer l'armée du Roi de ce qu'elle pouvoit avoir besoin. » On ne sauroit trop louer de pareils sentiments.

Il n'y a que fort peu de jours qu'on apprit par un courrier que M. le comte de Clermont avoit été à toute extrémité d'une esquinancie; c'est une maladie à laquelle il est sujet, à ce que l'on dit, de temps en temps. En quatre heures de temps il a été saigné trois fois du pied; il a pris l'émétique et on lui a appliqué les vésicatoires.

Il y a plusieurs jours que l'on sait que M. le maréchal de Richelieu va commander en Guyenne; il l'a demandé avec instance. Le titre de gouverneur ne suffit pas pour aller commander dans son gouvernement; il

faut un ordre du Roi, règle sagen
venir les inconvénients résultant d
qui seroient capables d'abuser de
les a honorés et dont on n'a vu qu
ciennement. Mais quand il n'y a a
lière contre le gouverneur d'une p
qu'il fait d'y aller commander
rable. M. de Langeron avoit été env
en Guyenne; c'étoit une récompens
du zèle avec lesquels il se conduisi
les côtes d'Aunis, dans le temps d
glois sur Rochefort. C'est ce qui
quelques amis de M. de Langeron
présentations; allant même jusqu'
avoient été si heureux, et ceux d
malheureux, que cette circonstan
arrangement encore plus désagréab
du gouverneur a paru trop juste p
n'empêchera point que M. de La
Guyenne sous les ordres de M. de R
geron prit hier congé du Roi, de la
royale; elle va trouver M. de Lange

Il y eut avant-hier huit jours que
commodé au sortir du grand couver
fièvre la nuit; on craignoit que ce n
leil, mais c'étoit un peu d'indigesti
de suite. Il n'a gardé sa chambre q

M. le comte de Charolois vint
rendre compte au Roi de la mort de
rivée ce même jour à Paris à cinq h
princesse, née en 1695, avoit p
d'une fort bonne santé, excepté des i
donnoit souvent. Mais depuis trois ou
sujette à des incommodités qui paroi
mauvaise qualité dans son sang, mauv
espèce que celle que nous avons vu

Mme la Duchesse sa mère, de feu M. le Duc et même de M. d'Antin et de M. du Maine. Il y avoit trois ou quatre mois qu'elle étoit tombée malade, et cette maladie avoit si fort augmenté qu'on l'a dite morte pendant trois jours à Paris; elle fait son légataire universel M. le comte de la Marche.

Le Roi signa, le 2, le contrat de mariage de M. le chevalier, qu'on appelle présentement le marquis de Chauvelin, ambassadeur de France à Turin, avec Mlle de Mazade d'Argeville, fille ou nièce d'un fermier général; elle sera présentée aujourd'hui par Mme de la Suze (Chauvelin).

Ce même jour, le Roi signa le contrat de mariage de M. d'Avaray avec Mlle de Mailly.

L'arrangement pour M. de Crémille est fini d'hier au soir. Le Roi lui donne des lettres patentes par lesquelles S. M. l'autorise à faire sous les ordres de M. le maréchal de Belle-Isle ce qu'on appelle les signatures en commandement. Cet arrangement a été d'une grande difficulté, et on travailloit depuis plusieurs jours à examiner différentes formes qui avoient été proposées; celle-ci paroît la plus simple.

J'ai appris aujourd'hui qu'à l'occasion du mariage de Mlle Berryer avec M. le président de Lamoignon, le Roi a donné à la nouvelle mariée un collier de 30,000 livres. S. M. a donné aussi 6,000 livres de pension à M. Séguier, avocat général, et paye ses dettes.

On a fait revenir de Roussillon M. de Graville, lieutenant général, qui y avoit été envoyé pour y commander depuis M. de Mailly-d'Haucourt. M. de Mailly-d'Haucourt a obtenu de retourner dans son ancien commandement; en conséquence, M. de Graville est revenu; on lui donne tous les éloges qui lui sont dus pour la conduite qu'il a tenue dans ce commandement, et comme c'est un très-bon officier, le Roi a désiré qu'il fût employé.

M. le marquis de la Châtre vient d'obtenir la permis-

sion de vendre le régiment de Cambrésis qu'il commandoit; il est brigadier et sera employé en cette qualité dans la haute Bretagne.

Du lundi 10, *Versailles.* — Il vint hier un courrier de Rochefort à M. de Moras. On a su aujourd'hui que la nouvelle qu'il avoit apportée étoit que les 7 vaisseaux anglois qui avoient paru à l'Ile d'Aix s'étoient retirés.

Du mardi 11, *Versailles.* — Dimanche dernier, le Roi envoya M. de Souvré faire des compliments sur la mort de M^lle^ de Charolois. M^me^ la princesse de Conty lui dit qu'elle ne doutoit pas qu'il ne fît l'honneur à M. le comte de Clermont de passer chez lui quoique absent; en conséquence M. de Souvré y alla. M. de Talaru ayant été envoyé par la Reine pour faire les mêmes compliments, M^me^ la princesse de Conty lui parla aussi de M. le comte de Clermont. M. de Talaru lui dit qu'il n'avoit point d'ordre; mais ayant su que M. de Souvré y avoit été, il crut ne pouvoir se dispenser de faire de même. Cette circonstance d'un compliment à un prince du sang dont l'absence est bien connue du Roi, puisqu'il commande ses armées, mérite d'être remarquée.

Les deux nouveaux maréchaux de France, MM. de Berchiny et de Conflans, prêtèrent serment avant-hier entre les mains du Roi. L'usage est que le Roi leur donne un bâton, et jusqu'à présent ce bâton avoit été la première canne que l'on trouvoit; presque toujours, ç'a été celle de M. d'Argenson pendant qu'il a été en place. M. le maréchal de Belle-Isle a représenté au Roi qu'il convenoit d'avoir des bâtons faits exprès pour donner aux maréchaux de France le jour de leur serment, et en conséquence on en a fait faire, qui furent donnés dimanche dernier. Ces bâtons sont pareils à ceux que les maréchaux de France portent à leurs armes; ils sont longs de 18 pouces 2 lignes, gros de 4 pouces, garnis de velours bleu semé de fleurs de lis d'or, un cercle d'or à chaque bout; lesdits

bouts aussi garnis de velours pareil avec une fleur de lis d'or.

L'affaire des Hospitalières du faubourg Saint-Marceau, dont j'ai tant parlé, a été renvoyée au jugement de M. l'archevêque de Lyon comme primat. Elles prétendent que par leur institut elles doivent faire tous les trois ans l'élection d'une supérieure et autres charges de la maison. Elles sont soumises à la juridiction ordinaire, c'est-à-dire à l'évêque ; elles ne pouvoient faire leur élection qu'en présence d'un commissaire nommé par M. l'archevêque; elles le lui ont demandé, et il l'a refusé. Connoissant les sentiments de plusieurs religieuses de cette maison, qui ont paru fort éloignées de toute soumission, il a jugé que l'élection ne tomberoit que sur un sujet dont la façon de penser ne conviendroit point; que par conséquent cette élection ne pourroit être approuvée par le commissaire ; que les religieuses présenteroient requête au Parlement et que le commissaire seroit décrété. Comme il y avoit quatre ans qu'elles n'avoient fait d'élection, sur le refus de M. l'archevêque, le procureur général a dénoncé ce refus au Parlement (1). Ce tribunal a nommé un commissaire en présence duquel l'élection a été faite. M. l'archevêque a déclaré cette élection nulle et a défendu d'y avoir égard, sous peine d'excommunication *ipso facto*. Dans ces circonstances, les religieuses ont prétendu n'avoir d'autre ressource que de s'adresser au juge supérieur (ce supérieur est l'archevêque de Lyon comme primat), ou, en cas de refus du primat, de s'adresser au pape. C'est dans ces circonstances que M. de Montazet a été nommé à Lyon (2) ; il a

(1) Les amis des religieuses prétendent que c'est pour le maintien de l'ordre public que le procureur général a fait cette dénonciation sans en avoir été requis par les religieuses. Il est vrai qu'il n'y a point eu de requête en forme. Je rapporte les faits et je ne juge point. (*Note du duc de Luynes*).

(2) M. de Montazet a été saisi de cette affaire immédiatement à la mort

demandé permission, avant de juger, d'aller trouver M. l'archevêque, ou au moins de lui écrire; l'un et l'autre lui ont été refusés.

Du mardi 18, *Dampierre.* — Mme la princesse de Conty et Mlle de Sens vinrent à Versailles vendredi dernier et reçurent le soir les visites du Roi, de la Reine et de toute la famille royale; elles allèrent samedi faire leurs remercîments; mais il n'y eut aucun cérémonial, et elles ne reçurent point de visites des hommes et femmes de la Cour en grands manteaux. Le Roi, la Reine, et par conséquent toute la Cour, avoient pris le deuil jeudi, et on comptoit que ce seroit pour onze jours. La maison de Condé avoit prétendu qu'on devoit porter le deuil quinze jours; on a cherché dans les registres, et on a trouvé qu'en pareil cas on l'avoit porté douze jours; ainsi on le portera douze jours au lieu de onze.

Mmes de Vaussieux et de Thianges furent présentées avant-hier; la première par Mme de la Feuillade-Bezons, qui est sa tante; la seconde par Mme de Châtillon. Mme de Thianges est sa nièce, étant fille de M. de Tillières. On dit que M. de Vaussieux est un homme de condition de Normandie. Pour M. de Thianges, il est Damas d'Anlezy, ancienne noblesse, même maison que le beau-frère de Mme de Montespan. Il y a d'autres Damas qui sont Ruffey, desquels est Mme de Talleyrand, la belle-fille, et le mari de la seconde fille de M. de Rochechouart-Faudoas. Ceux-ci prétendent être de même maison que les autres, et ont paru désirer d'être priés à la noce de Mlle de Tillières (1). MM. de Thianges répondent avec beaucoup de

---

de M. le cardinal de Tencin, qui devoit la juger. Le siége de Lyon n'est jamais vacant pour l'administration spirituelle ni temporelle, à moins que celui d'Autun ne soit vacant en même temps, parce que c'est l'évêque d'Autun qui, à la mort de l'archevêque, exerce de droit l'une et l'autre administration; ainsi M. de Montazet auroit pu juger, en qualité d'administrateur, ce qui se trouvoit déféré à la primatie. (*Note du duc de Luynes.*)

(1) Qui s'est faite chez M. le président Hénault, grand-oncle de la mariée (*Note du duc de Luynes.*)

e qu'ils ne prétendent rien disputer à MM. de Ruffey, mais qu'ils ne peuvent se reconnoître de naison, parce qu'ils ne voient aucun titre qui le ; et même il sembleroit que MM. de Damas-Ruffey sent pas insister, puisqu'eux-mêmes ne les ont riés ni à la noce de M^lle de Talleyrand, ni à celle de Rochechouart. Il est assez vraisemblable que, persuasion où sont MM. de Thianges, ils n'au- oint été à ces deux noces quand même ils en au- té priés.

oyoit qu'il y auroit peut-être quelques difficultés e un procès au sujet du testament de M^lle de Cha- à cause d'un mot (1) mal écrit de sa main, mais t que tout se conciliera. M^lle de Charolois a laissé de Bussy, sa dame d'honneur, en pension, les 4,000 livres qu'elle avoit d'appointements; elle a même arrangement pour tous ceux qui lui étoient (2).

abbé de Brienne alla hier à Versailles porter à rdinal de Tavannes la nouvelle que S. Ém. avoit dans l'assemblée de ce même jour proviseur de ne; c'est un titre honorable, mais sans fonction. iseur n'assiste point aux assemblées; mais il seroit cas que les avis fussent partagés. Au reste, ce t d'autant plus flatteur que cette place a toujours plie par des cardinaux ou des prélats. Au car-

---

not est ouvriers au lieu d'héritiers. (*Note du duc de Luynes.*)

uccession de M^lle de Charolois est un objet considérable, surtout , dont les diamants font partie; elle en avoit beaucoup; c'étoit sa t feu M. le duc d'Antin lui faisoit la plaisanterie de lui pro- qu'elle se feroit saigner, de faire mettre des diamants à la bande serviroit. Elle avoit les maisons d'Athis, de Mons et de Madrid, Bellegarde ou Seurre en Bourgogne, et autres. Mais cette suc- fort chargée présentement par l'immensité des legs, et outre cela ligée de payer 27,000 livres de rente à M^me l'abbesse de Beaumont, faisant religieuse n'a donné son bien à M^lle de Charolois, sa sœur, condition. (*Note du duc de Luynes.*)

sence de M. de Gouyon. Il est mort d'une fièvre continue avec des redoublements. M^me^ de Chevreuse, qui étoit partie sur la nouvelle de sa maladie, est arrivée à Ruremonde deux heures après sa mort.

On trouvera ci-après la copie de la lettre circulaire que M. le maréchal de Belle-Isle a écrite à tous les colonels.

A Versailles, le 13 *avril* 1758.

Le Roi, en me confiant, Monsieur, la charge de secrétaire d'État au département de la guerre, a bien voulu me faciliter les moyens de remplir plus aisément dans toute leur étendue les fonctions de ma charge. Le parti que S. M. a jugé devoir prendre a été de nommer un officier général dont les talents et l'expérience lui fussent particulièrement connus, pour m'aider dans un ministère dont les détails sont extrêmement étendus, pouvoir signer au lieu de moi la plupart des expéditions concernant la guerre et travailler même avec S. M. lorsque les circonstances l'exigeront. Son choix s'est porté sur M. de Crémille, dont aucun militaire ne peut ignorer le mérite.

Comme l'application continuelle que je dois aux objets les plus importants ne me permet pas toujours de traiter les affaires avec vous, ni même de vous mander les décisions ou les volontés de S. M., son intention est que tout ce que M. de Crémille pourra vous en écrire ait, à tous égards, le même effet que si je vous en avois écrit moi-même, et que de votre côté vous puissiez vous adresser à lui dans tous les cas. Il me fera part de l'objet de vos lettres et de vos mémoires, et vous devez être persuadés que ce sera comme si vous vous étiez adressé directement à moi-même.

La place de maître de musique de la chapelle, vacante par la retraite de Mondonville, a été donnée depuis peu de temps au S^r^ Gouzargues, maître de musique de la cathédrale de Nîmes. Ce changement a donné occasion à une question entre M. l'évêque de Rennes et Mondonville. Celui-ci, qui a un grand nombre de motets fort connus et estimés, les redemande pour les faire graver; M. de Rennes prétend qu'ils sont au Roi, et que c'est à cette considération qu'il a obtenu de S. M. une pension de 1,000 livres pour Mondonville.

Du samedi 22, *Paris.* — En conséquence du jugement

rendu par M. de Montazet, en qualité d'administrateur de Lyon, l'élection des Hospitalières se fit le 19. Toutes les religieuses communièrent. Mme de Senneterre, qui avoit été élue supérieure par intérim, fut continuée dans cet emploi, en présence de M. le curé de Saint-Benoît. On a peine à comprendre comment la communion des religieuses a pu se faire, parce qu'il n'y a pas dans le diocèse un seul prêtre approuvé pour les confesser. Dans la plupart des diocèses, les prêtres qui ont des pouvoirs pour confesser les religieuses peuvent user de ces pouvoirs pour différentes communautés; mais M. l'archevêque a jugé à propos d'en user autrement; il ne donne des pouvoirs que pour une communauté en particulier, et le prêtre approuvé pour cette communauté ne peut en confesser une autre. Il est très-certain que ni lui ni ses grands vicaires n'ont donné aucun pouvoir pour confesser les Hospitalières. Tout le monde convient, à ce qu'il me paroît, que le primat n'a aucun droit de donner de pareils pouvoirs. Dans l'ordre de la juridiction ecclésiastique, le primat est juge supérieur, mais il ne peut juger que sur une contestation revêtue de toutes les formes juridiques, et ces formes n'ont point été observées ici. Il auroit fallu une requête des religieuses signifiée à M. l'archevêque pour demander un confesseur, et un refus en forme de ce prélat avec les motifs dudit refus. On prétend même que le jugement qui vient d'être rendu n'est pas revêtu de toutes les formes nécessaires. Il me paroît que M. de Montazet le croit très-régulier; c'est ce que je ne prétends point décider (1).

(1) M. le curé de Saint-Benoît paroît ignorer par qui les religieuses ont été confessées, et il dit qu'il s'en est tenu exactement aux fonctions dont il étoit chargé en sa qualité de commissaire. Il a dit la grande messe et n'a pu refuser la communion, les religieuses s'y étant présentées. Au reste il n'étoit obligé à aucun examen sur cet article. Il ajoute qu'il n'est point impossible qu'il se soit trouvé quelques prêtres qui aient eu encore des pouvoirs de feu M. de Vintimille ou de M. de Bellefond. M. l'archevêque de Paris d'aujour-

Je viens d'apprendre qu'il y a eu un nouveau refus de sacrements dans la paroisse de Saint-Nicolas des Champs. Un prêtre nommé Vulsanges, qui avoit été vicaire de Saint-Nicolas des Champs et depuis interdit par M. l'archevêque, et qui est connu pour un fanatique, étant tombé malade sur la paroisse de Saint-Nicolas des Champs, a demandé les sacrements (1); le porte-Dieu a refusé de l'administrer. M. le curé, qui est un des grands vicaires nommés par M. l'archevêque, a été sommé juridiquement et a refusé de même; et après le refus, il a pris la fuite ainsi que le porte-Dieu; on dit même que tous les prêtres de cette paroisse se sont retirés.

Il paroît que l'on est toujours dans l'incertitude du parti que prendra l'Espagne dans les circonstances présentes. En attendant, elle fait de grands préparatifs par terre et par mer. M. de Pignatelli, qui va en Danemark, comme je l'ai dit, en qualité d'ambassadeur d'Espagne (commission qui n'avoit point été remplie depuis plusieurs années, à cause des brouilleries entre les deux couronnes au sujet d'un traité fait par le Danemark avec les Algériens, ennemis perpétuels de l'Espagne), me disoit avant-hier que l'Espagne a actuellement 44 vaisseaux de ligne, dont il y en a 20 tout armés. Elle a au

---

d'hui n'a point révoqué les pouvoirs de ses prédécesseurs comme il pouvoit le faire. Quoi qu'il en soit, la communion a été très-publique. Cette affaire faisoit tant de bruit depuis longtemps que l'église étoit pleine le jour de l'élection. (*Note du duc de Luynes.*)

(1) Ce prêtre a eu un frère dans l'état ecclésiastique, et deux autres religieux, dont l'un étoit Récollet au couvent de Versailles; il s'appeloit le P. Emme, et étoit fort affligé des sentiments qu'il connoissoit à ce frère dont c'est ici l'article. On prétend que ce M. de Vulsanges est aujourd'hui bien revenu de ses sentiments. Quoi qu'il en soit, lorsqu'il a été question d'interrogation juridique, il a parlé avec droiture et sincérité; il a dit qu'il n'avoit point demandé les sacrements; qu'il seroit fort aise de les recevoir si le médecin le jugeoit à propos, mais qu'il n'avoit pas imaginé que son état fût assez pressant pour les demander. Ce prêtre est sujet à des rétentions d'urine, mais qui ne le mettent point en danger. On assure présentement qu'il est beaucoup mieux. (*Note du duc de Luynes*).

moins 40,000 matelots enclassés; on en fait même r le nombre jusqu'à 60,000. Cette couronne a ac ment 60,000 hommes de troupes réglées et 30,(milice.

Les affaires du Paraguay, dont j'ai parlé ci-dea sont point encore terminées. Les Portugais, croyan pouvoient se mettre en possession du terrain q avoit été cédé, ont été attaqués et battus par les ha Ces peuples de tous les temps haïssent la nation gaise. Ils se sont distingués en plusieurs occasio leur zèle et leur courage, dans les guerres de l'E contre le Portugal. Sept à huit mille hommes à de cette nation partoient au premier ordre du ro pagne, combattoient sous ses étendards, et après distingués dans toutes les occasions demandoie mission de retourner chez eux et rentroient au mi leurs familles et de leurs troupeaux. Ils ont des let tentes de Philippe V qui prouvent par les remer qu'il veut bien leur faire quel étoit leur zèle p couronne d'Espagne. Aujourd'hui, indépendamm cette haine pour les Portugais, dont je viens de ils ont des sujets de plainte qui ne paroissent p fondement. Non-seulement on veut les oblige soumettre aux Portugais, mais on exige qu'ils ab nent des terrains bien cultivés et bien ensemen ils nourrissent une grande quantité de bestiaux q toutes leurs richesses, pour aller s'établir dans de trées incultes éloignées de plusieurs journées. Ils sentent que c'est leur ôter la subsistance la plus saire. La résistance de ces peuples aux deux armée binées et la dépense nécessaire pour y entreten troupes embarrassent et ennuient les deux cours.

J'ai demandé à M. de Pignatelli quel étoit le ment que lui fait l'Espagne pour la commission e est honoré. Il m'a dit qu'on lui donne 52,000 livr an; mais l'usage n'est pas, comme en France, de

ambassadeurs à compter du jour qu'ils sont nommés; ne sera payé que du jour de son arrivée à Copenhague. En attendant, on lui donne de l'argent pour faire faire ici ses équipages. Il n'a point d'entrée à faire. Il attend à Paris l'arrivée du ministre de Danemark destiné pour la cour de Madrid. M. de Pignatelli est officier dans les gardes du corps du roi d'Espagne et maréchal de camp; il conserve son grade, mais il remettra son emploi dans les gardes quand il sera arrivé à Copenhague.

M. de Massonès, ambassadeur d'Espagne en France, ne paroît pas pressé de partir pour aller remplir à Madrid les fonctions de la charge de directeur général de l'artillerie et du génie qui lui a été donnée, comme je l'ai dit ci-dessus. Cette charge importante étoit réunie au secrétaire d'État de la guerre, et en fut séparée il y a quelques années par distinction particulière en faveur de M. d'Aranda, connu par ses services et ses talents. L'usage, en Espagne, est que le ministre de la guerre est le seul qui travaille avec le Roi, pour tout ce qui regarde la guerre. Les colonels même des gardes du corps ne travaillent pas avec S. M. M. d'Aranda avoit des projets et des arrangements qui pouvoient être très-bons, mais n'ayant pas la liberté d'en rendre compte au Roi, il étoit obligé d'en instruire M. de Sarsalla. Celui-ci est un ancien militaire qui a quatre-vingts ans; il ne goûtoit pas les idées nouvelles; il y a eu de la vivacité de part et d'autre. Le roi d'Espagne a beaucoup de considération pour M. de Sarsalla, qu'il appelle son oncle. M. d'Aranda, dans un moment d'humeur, a donné sa démission et s'est fait grand tort par cette démarche. M. de Massonès auroit sûrement plus de liant, mais ce n'est pas sans raison qu'il craint de se trouver dans cette dépendance continuelle ou dans l'occasion de se brouiller avec un ministre accrédité et par conséquent avec la Cour.

Du mercredi 26. — On trouvera ci-dessus, à la date du 22, un détail sur l'élection faite aux Hospitalières.

J'ai appris depuis que le jugement de M. l'évêque d'Autun a été rendu en conséquence d'une formalité fort simple; c'est ce qu'on appelle la voie de recours. On en a trouvé sans doute des exemples que j'ignore; il n'y en a qu'un dont je sois instruit; le voici. Feu M. l'évêque de Bayeux (Lorraine) passoit pour suspect dans ses sentiments; il marquoit en toutes occasions beaucoup de mécontentement des religieuses de la Visitation de Bayeux. Mme d'Harcourt, sœur du dernier maréchal, étoit supérieure de cette maison. M. l'évêque de Bayeux et ses grands vicaires, qui entroient dans ses sentiments, prétendirent que Mme d'Harcourt avoit tenu des propos indécents sur la conduite de M. l'évêque; en conséquence, on renvoya 15 ou 16 pensionnaires chez leurs parents avec la plus grande promptitude; la supérieure fut interrogée juridiquement, et cela fit une grande affaire; les religieuses se plaignirent. On auroit pu user de la voie d'appel comme d'abus au parlement de Rouen, mais on craignoit la façon de penser de plusieurs membres de ce tribunal. M. Robinet, aujourd'hui grand vicaire du diocèse de Paris, étoit alors official et grand vicaire de Rouen; il proposa la voie de recours à l'officialité. Cette proposition fut acceptée, et on agit en conséquence. On a cru pouvoir en user de même ici. M. de Tressan étoit alors archevêque de Rouen.

J'ai marqué, à la date du 22 ce qui s'est passé à Saint-Nicolas des Champs. Le Parlement est actuellement occupé de cette affaire, et il y a déjà eu plusieurs assemblées; c'est M. de Lézonnet qui en est le rapporteur. M. le procureur général a eu ordre de veiller à ce que le service se continuât dans la paroisse de Saint-Nicolas des Champs; mais en examinant l'affaire, on a trouvé des différences dans l'affaire ci-dessus énoncée. La sommation faite au Sr curé est nulle, parce qu'elle ne lui a point été connue; il étoit alors absent. Le porte-Dieu a demandé avant tout de pouvoir entretenir le malade en particulier; cette formalité

est conforme à ce qui est dit dans le bref du Pape, et c'est sur le refus qui lui a été fait qu'il a refusé d'administrer; enfin le service de l'église se continue, et on croit que cette affaire n'aura point de suite.

On trouvera ci-après le détail du pays et des troupes dont M. le comte de Clermont a donné le commandement à mon fils; ce détail fait partie d'une lettre écrite par M. le comte de Clermont et contresignée par M. de Monteynard, major général de l'armée. Il est fort recommandé, dans cette lettre, d'avoir beaucoup d'attention à la discipline et de grands égards pour tout ce qui appartient aux Hollandois et à l'Impératrice Reine.

État des troupes aux ordres de M. le duc de Chevreuse.

Officiers généraux, maréchaux de camp : MM. Maupeou, chevalier de Pons, d'Egmont, Redemont, Boccard, pour la ville de Ruremonde.

Troupes à ses ordres et leur emplacement :

	Bat.	*Esc.*	
Rochefort. Royal-Comtois. Dauphin.	6		Ruremonde.
Gardes-Lorraines	2		Kessel.
Colonel-général-dragons.		4	Environs de Ruremonde.
Mestre-de-camp-général-dragons.		4	Bruggen.
Chartres.	2		Kald-Kirchen.
Le Roi-dragons.		4	Heinsberg.
Caraman.		4	Sittard et Tudder.
Harcourt.		4	Wassenberg.
Orléans-dragons.		4	Ralem.
	10	24	

Pays sous son commandement :

Le cours de la Meuse depuis Maestricht jusqu'au territoire hollandois ; tout le pays prussien qui est au delà de la Meuse ; le cours de la Roer depuis Randeradt non compris jusqu'à Ruremonde, et tout le pays qui est entre cette rivière et la Meuse à hauteur de Randeradt et les quartiers de Kald-Kirchen, Bruggen et Ralem.

Il n'est pas inutile de se former quelque idée de la consommation de Paris. Tous les détails sont envoyés au

gouverneur; on en trouvera un ci-après sur la consommation de bois.

La consommation de 1756 à 1757 étoit de	534,594 voies 1/2.
Celle de 1757 à 1758 n'est que de. . .	509,219 voies 1/2.
Partant la consommation de 1757 à 1758 est plus foible que celle de 1756 à 1757 de	25,375 voies.
Le 1er avril 1757, il restoit à Paris.	107,964 voies 1/4.
Le 1er avril 1758, il n'y en reste que	89,737 voies 1/4.
Ainsi cette année le restant est plus foible que l'année dernière de.	18,227 voies.

Il vient de paroître un arrêt qui condamne au feu, sur le rapport de M. Joly de Fleury, un libelle intitulé : *La réalité du projet de Bourg-Fontaine démontrée par l'exécution.* Bourg-Fontaine est une chartreuse dans la forêt de Villers-Cotterets, dont apparemment les sentiments ont été suspects. Un auteur, par un mouvement de zèle pour la catholicité, supposa une assemblée composée des plus grands jansénistes, à la tête desquels étoit l'abbé de Saint-Cyran, et entra dans un grand détail des pernicieuses conséquences qui résultoient des sentiments de cet abbé et de ses adhérents. Cet ouvrage avoit été regardé comme une fiction qui ne pouvoit avoir aucune conséquence dangereuse. Les progrès de ceux qui non-seulement ne pratiquent point la religion, mais même se sont formés des systèmes pernicieux, qu'on ne voit que trop répandus dans un grand nombre de libelles et d'ouvrages considérables, ont fait imaginer par le même principe de zèle, le livre qui vient d'être condamné. Il paroît que ceux qu'on appelle dans le monde *constitutionnaires* et qu'on pourroit plutôt nommer attachés à la saine doctrine, estiment cet ouvrage, qui est imprimé depuis plusieurs années. On verra, dans l'extrait de l'arrêt, les principes sur lesquels s'est fondé M. de Fleury pour le dénoncer, et les qualifications qui sont données par le jugement.

Il y a quelques jours que M. de Boissy mourut à Paris;

il étoit chargé du *Mercure* depuis le mois de janvier 1755, et il avoit rendu cet ouvrage plus curieux par ses soins. Cette place n'est point encore donnée; on dit qu'elle vaut au moins 25,000 livres de rente. M. de Boissy étoit de l'académie françoise; il avoit soixante-quatre ans.

M. de Jussieu, fameux médecin, est aussi mort à Paris depuis quelques jours, âgé de soixante-douze ans; il étoit professeur et démonstrateur des plantes au Jardin du Roi.

Extrait de l'arrêt du Parlement du 21 avril, qui condamne « La réalité du projet de Bourg-Fontaine démontrée par l'exécution. »

Ce que nous avons appris par rapport à la distribution de cet ouvrage nous fait craindre qu'on ne le répande dans quelques-uns de ces lieux où l'on instruit la jeunesse qui se prépare au sacerdoce, que l'on ne cherche à former des prosélytes et à surprendre par le mensonge ceux qui doivent être un jour les ministres du Dieu de la vérité. A cet âge où l'on est encore peu capable de connoître et de juger par soi-même, où la voix impérieuse des maîtres fait la règle et la décision des disciples, la séduction ne pourroit avoir que des suites funestes à l'Église. Et que pourroit-on se promettre d'une jeunesse que l'on élèveroit dans l'esprit de parti, loin de lui inspirer l'amour de la paix et de l'obéissance aux lois du souverain ?

Ce sont ces vues si intéressantes pour des magistrats amis de la paix et de la tranquillité qui nous engagent à vous demander la condamnation de cet ouvrage.

L'objet que l'on s'y propose ne peut échapper à vos lumières; la fiction qui en est le fondement, présentée en 1656, avoit été regardée comme une de ces calomnies dont tout honnête homme ne peut qu'avec peine se rappeler le souvenir. On en avoit pensé de même, lorsqu'en 1681, et même en 1740, parurent quelques ouvrages dont les auteurs ne rougirent pas de l'adopter.

On fait reparoître aujourd'hui cette fable sous une forme nouvelle; on nous donne un projet qui n'existe que dans l'imagination de ceux qui peuvent trouver un intérêt marqué à le réaliser; on attribue le dessein de renverser la religion à des hommes éclairés, qui par leurs vertus et même par le seul caractère de l'épiscopat, du sacerdoce ou de la magistrature dont ils ont été honorés, sont au-dessus de tout soupçon.

Appartient-il à des particuliers de s'ériger en tribunal pour y citer sans pudeur ceux qu'ils veulent décrier, pour y condamner de leur au-

torité privée leurs personnes et leurs écrits, pour leur prêter enfin des vues détestables dans le dessein de les rendre l'objet de l'exécration de tous les chrétiens, etc....

La Cour ordonne que ledit libelle sera brûlé comme contenant des principes contraires aux lois, maximes et usages du royaume, et renouvelant malicieusement des faits faux et calomnieux en imputant un système de déisme et d'impiété à des prélats, docteurs, magistrats et autres personnes également recommandables par leur piété, leurs lumières et leur attachement à la religion. Fait défense à tous imprimeurs, etc.

On vient de créer 3,200,000 livres de rentes héréditaires à quatre pour cent sur les aides et gabelles. Chaque contrat particulier de ces rentes sera au moins de 1,000 livres de principal, et ces rentes seront exemptes de toute retenue et imposition. Toutes les communautés et même les étrangers pourront en acquérir. On pourra reconstituer son contrat sur telle personne qu'on jugera à propos. Le remboursement commencera au 1er janvier 1760 et se continuera tous les ans jusqu'à l'extinction. Les capitaux seront payés moitié en argent et le reste en contrats. Ce remboursement se fera en forme de loterie.

Du jeudi 27, *Versailles.* — J'appris avant-hier que, ce même jour, M. de Beauvilliers avoit perdu son procès à la Grande Chambre. M. et Mme de Beauvilliers avoient fait une donation de 200,000 livres avec substitution à leurs petits-fils et à leurs descendants; et à l'extinction desdits enfants mâles à leurs petites-filles; et au cas que leurs petits-fils vinssent à mourir avant M. de Mortemart leur père, les 200,000 livres devoient retourner aux donateurs, ou en cas qu'ils fussent morts à Mme de Mortemart, leur fille. Lesdites 200,000 livres devoient, après les petits-fils de M. et de Mme de Beauvilliers et les petites-filles, passer au fils aîné de M. le duc de Saint-Aignan. La condition prévue par la donation est arrivée; M. le duc de Rochechouart, l'aîné des petits-fils, qui avoit épousé Mlle de Beauvau, est mort en 1731; son frère, qui avoit épousé Mlle de Combourg, fut tué

3, à la bataille de Dettingen, ne laissant qu'un fils, ne vécut que six mois ou un an après lui. M. le e Montemart, leur père, n'est mort qu'en 1746; il leux filles qui étoient toutes deux religieuses; ainsi aut pas les compter. Aux termes de la donation, les 00 livres devoient retourner à M. et à Mme de Beaus, mais M. de Beauvilliers étoit mort en 1714, et leur Mme de Mortemart, étoit morte en 1718; il ne resonc que Mme de Beauvilliers, laquelle n'est morte 1733. Il paroissoit que l'esprit de l'acte étoit que Beauvilliers hérità de la moitié desdites 200,000 licependant, aux Requêtes du palais, on jugea que la ion devoit passer au fils aîné de M. de Saint-Aignan, ardant l'intention de M. de Beauvilliers d'assurer s 200,000 livres à son nom au défaut de ses petits- s mâles et femelles. Cet avis ne fut pas absolument me; il y eut des opinions pour l'appointement, il ut aussi contre M. de Beauvilliers.

a Grande Chambre, on a saisi l'affaire sous un point de vue; on n'a fait attention qu'aux termes lonation par lesquels on voyoit que les 200,000 li- e devoient être transmises au fils aîné de M. de Aignan qu'après avoir été recueillies par la mort ux petits-fils de M. de Beauvilliers s'ils survivoient père. Lesdits deux petits-fils n'ayant point sur- on a déclaré la donation nulle; tout est rentré l'ordre accoutumé. M. de Beauvilliers et Mme de nart sa fille n'étant plus, on a jugé que la moitié 0,000 livres appartenoit à leur succession; c'est ce it que M. le duc de Saint-Aignan, comme héritier de Beauvilliers, y gagne, pendant que son fils y parce que celui-ci ne pouvoit avoir droit comme ire. L'autre moitié des 200,000 livres se trouve appartenu à Mme de Beauvilliers, et par conséquent artie de sa succession; c'est ce qui fait que MM. Colt le plus grand intérêt dans le gain de ce procès,

parce qu'ils sont moins de têtes à partager cette succession. Ces MM. Colbert sont les enfants de feu M. de Lignières, frère de M^me^ de Beauvilliers. C'étoit Duvaudier qui plaidoit pour les héritiers de M. et M^me^ de Beauvilliers; son premier plaidoyer ne parut pas faire une grande impression. L'avocat du fils aîné de M. de Saint-Aignan étoit Gerbier. On crut remarquer qu'il n'avoit pas persuadé les juges. La troisième audience fut pour Duvaudier, qui parla avec cette éloquence et cette force qu'on lui connoît et qui acheva de déterminer tous les suffrages. Le fils aîné de M. de Saint-Aignan fut condamné tout d'une voix.

Du vendredi 28, *Versailles.* — Le Parlement continue ses assemblées sur l'affaire du curé de Saint-Nicolas des Champs. Quoiqu'il ait été prouvé que lors de la sommation qui lui a été faite, il étoit absent, cela n'a pas empêché qu'il n'ait été décerné contre lui un assigné pour être ouï. Ses deux vicaires et le porte-Dieu ont été décrétés de prise de corps. Ce qu'il y a de fort singulier, c'est que M^me^ Chauvelin, femme du conseiller d'État, qui a beaucoup d'estime et d'amitié pour M. le curé de Saint-Nicolas des Champs, sachant la situation de cette affaire et craignant qu'on ne saisît et enlevât tous les meubles dudit S^r^ curé, donna ordre à son maître d'hôtel, à onze heures du soir, d'envoyer son cocher avec un chariot enlever lesdits meubles et les apporter chez elle, ce qui fut exécuté. M. Chauvelin, son mari, fut tout étonné de trouver ces meubles le lendemain chez lui, et les fit transporter au plus tôt, ne voulant point être compromis dans cette affaire. En effet, le maître d'hôtel et le cocher ont été assignés pour être ouïs. On examine présentement ce qu'il convient de faire pour la procédure par contumace contre ceux qui se sont absentés.

Il y a quelques jours que M. des Farges, l'un des fils de feu M. des Farges, écuyer cavalcadour de la Reine, apporta ici une lunette d'Angleterre dont on se sert

voir la nuit, principalement sur mer. Il est dans la
e et s'est trouvé sur la frégate *l'Abénaquis*, qui fut
par les Anglois l'année dernière. Cette frégate
partie de l'escadre de M. Dubois de la Mothe, et
cette escadre rentra à Brest on crut que des deux
es qu'il avoit sous ses ordres l'une avoit été prise
s Anglois et que l'autre, qui étoit *l'Abénaquis*, avoit
ement péri. On sut depuis qu'elle avoit eu le même
ue l'autre. Elle fut prise pendant la nuit, quoi-
e eût bien espéré se sauver à la faveur des ténè-
Les officiers françois ayant conté aux Anglois leur
ement d'avoir été découverts pendant la nuit, le
ine anglois leur dit que c'étoit avec une lunette
exprès pour voir la nuit qu'il les avoit aperçus,
ır montra cette lunette. M. des Farges ayant été
orté en Angleterre, ne perdit point de vue cette
verte; il chercha à Londres, chez des marchands,
nettes pareilles; et il en a apporté une ici. On l'a
ir à M. de Moras et à plusieurs autres personnes,
n ont été contentes. Passement, l'un de nos plus
s ouvriers dans ce genre, a dit qu'il ne connoissoit
cette invention; qu'il tâcheroit de l'imiter. On lui en
mandé six auxquelles il travaille. Cette lunette a en-
14 ou 15 pouces de long et 2 pouces et demi de
être.

le maréchal de Belle-Isle continue à être toujours
modé et dans un grand abattement; il ne sort point
ez lui et travaille autant que ses forces peuvent le
rmettre. Malheureusement le travail est pressé et
dérable. Il reçut, il y a deux ou trois jours, par un
courrier, quatorze lettres de M. le comte de Cler-
, sur lesquelles il y en avoit cinq ou six qu'il ne
oit pas répondre sans avoir pris lui-même l'ordre
oi. Quelque mauvais que soit l'état des troupes, il
git que d'avoir de l'argent pour les remettre en peu
mps, et avec ce secours on y trouvera la même vo-

lonté et le même zèle qu'on connoît à la nation françoise. On prend actuellement toutes les mesures pour faire promptement ces réparations, et on a fait partir de l'argent pour Wesel. Le quartier général est toujours dans cette ville; l'armée est sur trois lignes (1) et séparée en onze commandements. On trouvera ci-après le premier ordre de bataille qui avoit été fait.

M^me^ la maréchale d'Isenghien mourut avant-hier à Paris, âgée de cinquante-cinq ans environ; elle étoit sœur cadette de feu M^me^ de Valentinois, toutes deux seuls enfants du feu prince de Monaco et de M^lle^ d'Armagnac. M. d'Isenghien avoit épousé en premières noces M^lle^ de Furstemberg, dont il a eu un garçon mort presque en naissant; sa seconde femme étoit Pot de Rhodes. M. de Rhodes, son père, étoit grand maître des cérémonies. M^me^ d'Isenghien qui vient de mourir avoit un tel désir d'avoir des enfants qu'elle envioit le sort d'une femme même en travail. La mère de M. d'Isenghien étoit Humières, sœur de M^me^ la duchesse d'Humières et de M^me^ de Surville, toutes trois filles du maréchal d'Humières. M. d'Isenghien, père de celui-ci, étoit Flamand et avoit entré au service de France. Leur nom est Gand dit Villain.

M^me^ de Soyecourt mourut aussi à Paris il y a deux jours; elle avoit trente ou trente-deux ans; elle étoit fille de M. le comte de Béthune et de M^lle^ de Gesvres, et par conséquent sœur de M. le comte de Béthune, qui a épousé M^lle^ de Thiers, et d'un autre M. de Béthune tué sur mer. Elle étoit sœur de père de feu M^me^ la maréchale de Belle-Isle. M. de Soyecourt avoit épousé en premières noces une fille de M. le duc de Saint-Aignan; il est colonel de dragons.

Du dimanche 30, *Versailles.* — Le Parlement s'occupe toujours à suivre la procédure contre M. le curé de Saint-

(1) L'armée comptait alors 120 bataillons et 113 escadrons.

as des Champs. Mme Chauvelin, interrogée sur l'enlè-
nt qu'elle a fait faire des meubles, a répondu
le avoit rendu service à un ami qui défend la reli-
et qu'elle aime et estime ; que cela ne devoit rien
à M. Chauvelin, ni lui faire craindre d'avoir déplu
oi ; qu'il n'avoit aucune part à ce qu'elle avoit fait,
e S. M. ne faisoit nulle attention à ce qui passoit par
e d'une femme.

y avoit un abus dans le Parlement ; MM. les conseil-
avoient pris des procureurs pour secrétaires ; il en
toit de grands inconvénients. On vient de défendre
cun procureur puisse exercer dorénavant pareilles
ions.

procès de M. de Clermont-d'Amboise fut appointé
t-hier au Châtelet ; c'est au sujet de la terre de Chi-
y, achetée par M. d'Harcourt, et qu'on prétend chargée
ettes qui n'ont point été déclarées. Il y a dans ce
s une accusation de stellionnat contre M. de Cler-
qui a vendu la terre.

Poissonnier, médecin de l'armée, vient d'être rap-
et nommé médecin des enfants de France. M. Lieu-
, qui l'étoit, a été nommé médecin de Mgr le duc de
gogne, qui sera mis demain entre les mains de M. de
uguyon.

s États de Bourgogne ont eu audience aujourd'hui,
nt l'usage ; c'est M. l'abbé du Cerf qui a porté la
le ; on dit qu'il a très-bien parlé. Le député de la
esse étoit M. de Clermont-Tonnerre et celui du tiers
M..... M. l'abbé du Cerf a été précepteur de M. le
ce de Condé. Ils ont eu audience de la Reine et de
la famille royale (1).

---

(1) Les États de Bourgogne députent pour le clergé alternativement un
e, un abbé et un doyen. M. l'abbé le Cerf a un doyenné, et c'est en
qualité qu'il a été choisi. L'usage, en Bourgogne, est de donner le nom
à ceux qui sont chargés de veiller aux affaires de la province. (*Note du
le Luynes.*)

Les États d'Artois ont eu aussi audience, présentés par M. de Chaulnes. M. l'abbé de Cry, grand vicaire d'Arras, a porté la parole; il a parlé de la manière la plus touchante. Le député de la noblesse étoit M. le marquis de Vismes, et celui du tiers état le S^r^ Kamps, échevin d'Arras. Ils ne vont que chez le Roi. Ils allèrent chez la Reine et chez toute la famille royale lorsqu'ils vinrent remercier sur le nom de comte d'Artois, mais ce fut une exception à l'usage ancien, et le Roi a voulu que toutes choses fussent remises dans l'ordre accoutumé. Dans le pays d'Artois, on donne le nom de députés à ceux qui sont chargés de veiller aux affaires de la province. Ce ne sont point ces députés pour la province qui sont députés pour la Cour, on en nomme trois autres. Les États d'Artois prétendent que quoiqu'ils ne passent pas pour aussi considérables que ceux de Languedoc, de Bretagne et de Bourgogne, ils sont peut-être ceux dont les priviléges se sont le mieux conservés. Ils accordent un don gratuit qui leur est demandé par l'intendant. L'ouverture des États se fait par un discours du gouverneur ou de celui qui tient les États en sa place au nom du Roi; à la fin du discours, le gouverneur dit que M. l'intendant expliquera les intentions de S. M.; alors l'intendant parle, et à la fin de son discours il dit la somme que le Roi a jugé à propos de demander aux États. Cela fait, il se retire; l'assemblée continue, fait ses délibérations et son travail, sans que l'intendant y entre en aucune manière. Après douze ou quinze jours, on le fait avertir que les États sont prêts à répondre; il se présente à l'assemblée; les États accordent toujours ce qui est demandé. Quelquefois, quand les besoins ne sont pas bien pressants, le Roi a la bonté de leur remettre une partie de la somme. Dans la dernière assemblée, ils ont donné 400,000 francs de don gratuit, sur quoi il ne leur a été fait aucune remise. Outre cette somme il y en a une à peu près aussi considérable pour les autres

ions. C'est ordinairement l'évêque d'Arras qui aux États; à l'ouverture, c'est lui qui répond au s de l'intendant; il a grand soin de représenter le s état des affaires de la province et les sommes rables qu'elle a payées les années précédentes. est du département de M. le maréchal de Belle- me province frontière, par conséquent c'étoit lui oit présenter la députation et leur donner à dîner; sage. Sa santé ne lui ayant pas permis de sortir r chez le Roi, il a prié M. de Saint-Florentin de tte fonction pour lui, et il ne s'est réservé que le où il n'a pas même pu assister. M. et M^me^ de Gi- M. de Crémille ont tenu sa table. Les députés nus le voir au sortir du dîner.

appris aujourd'hui la mort de M. l'archevêque de e; il est mort subitement, cette nuit, à Paris; il nviron cinquante ans. Il y avoit longtemps qu'il s obstructions au foie, malgré lesquelles il man- outes choses indigestes. Il s'appeloit Crussol. Il é évêque de Blois, et on prétend que malgré la du siége de Toulouse, la magnificence du palais iscopal et l'augmentation du revenu, il ne s'étoit consolé d'avoir quitté Blois : c'étoit un fort bon et un très-digne prélat. Depuis quelque temps sa toit devenue mauvaise; il paroissoit vif et in- il se donnoit beaucoup de mouvement et avoit demeurer en place.

MAI.

s de la remise du duc de Bourgogne à son gouverneur. — Nouvelles . — Gouvernement et commandement de Minorque. — L'arche- de Toulouse. — Les gardes du corps. — Nouvelles diverses. — ance fixant des conditions pour devenir colonel. — Fonte de la le Louis XV par Gor. — Grâce accordée à M. de Coigny. — Mort te de Fitz-James. — Promotion d'officiers généraux. — M. de Fla- nommé colonel; raisons pour lesquelles on ne suit pas l'ordonnance.

— Indisposition du Roi. — Mort de Benoît X
ments à Versailles. — Séparation du génie
biniers. — Mémoire du comte de Maillebois.
corps des Carabiniers. — Chapitre de l'Ord
Bernis. — Régiment donné à M. de Fitz-J
on ne suit pas l'ordonnance. — Punition infli
l'indigne capitulation de Minden. — Régi
s'était absenté sans permission. — Le chev
l'ordonnance pour les colonels sur l'armée.
riage de Mlle de Chevreuse. — Ce qu'on a
maréchal de Belle-Isle à ce sujet. — Vaiss
ciers en campagne. — Nouvelles maritimes.
ment du comte de Maillebois. — Retraite d
le remplace à la Marine. — Mort de Mme D
Minimes. — Élection de La Curne de Sainte

Du mardi 2 mai, Versailles. — Hi
gogne fut remis entre les mains d
La cérémonie, en pareil cas, est qu'
de son lit, on le met tout nu devant
giens, qui l'examinent avec la p
pour ensuite dresser un procès-ve
trouvent. Cela fait, il s'habille et l
chez le Roi; elle le remet entre le
ensuite le remet entre les mains
duc de Bourgogne prit possession
ment; c'est celui qu'avoit M. le d
nier lieu; c'est le premier du pr
lerie des Princes, du côté de l'esc
appartement, et M. de la Vaugu
mettant les plats sur la table, con
homme de la chambre sert le Roi.
servoit Mgr le Dauphin assis sur u
M. de la Vauguyon a demandé lui
le service comme il vient d'être e

Mme d'Avaray fut présentée hie
mère.

Le mariage de Mlle de Caulain
M. de Brantes, homme de condi
gnon. Mlle de Caulaincourt est fi

extrêmement pauvre; elle est parente de MM. de Béthune; elle est sœur de M^me^ de la Reynière.

Le mariage de M. le duc de Rohan est arrêté avec M^lle^ d'Uzès, seconde fille de M. le duc d'Uzès et de M^lle^ de la Rochefoucauld, et par conséquent sœur de M. le duc de Crussol. M^lle^ d'Uzès a vingt-cinq ans.

Du mercredi 3, *Versailles.* — Il y a deux ou trois jours que M. de Lannion fit ici ses révérences; il vient de Minorque, où il commandoit; il y a toujours resté depuis la prise de cette île, et s'y est toujours conduit de la manière la plus digne d'être approuvée. Le Roi a trouvé bon qu'il remît le commandement de Minorque et qu'il en conservât le gouvernement. Ce gouvernement lui vaudra 15,000 livres de rente. Il est dit dans le brevet que quelque chose qu'il arrive sur Minorque, qu'il soit pris, rendu ou donné, il conservera toujours les appointements. C'est actuellement M. de Puisignieux, colonel du régiment Royal et brigadier, qui commande dans cette île. Ce commandement lui vaudra 32,000 livres. M. de Lannion voudroit bien même obtenir qu'on portât cette somme jusqu'à 40,000 livres. La garde de cette île demande des attentions continuelles, mais cependant faciles à observer quand on a établi l'ordre et l'exactitude. Elle a environ 10 ou 11 lieues de long sur 3 de large; elle est bordée de rochers à pic battus par la mer, qui ne permettent pas à la plus petite barque d'approcher sans danger, ni de mettre personne à terre; il n'y a que quelques parages bien connus où le débarquement soit possible; ce sont ces parages où M. le marquis de Talaru, qui a été chargé du détail de la garde de l'île, avoit établi des postes qui se répondoient et se communiquoient l'un à l'autre, indépendamment des gardes que l'on avoit placées aux deux ou trois endroits de l'île qui permettent le débarquement. Au milieu de l'île est une montagne qui est extrêmement haute et sur laquelle est bâti un couvent; de ce couvent on découvre tout le tour de l'île. On y

avoit établi un poste où une sentinelle observoit continuellement tout ce qui approchoit de l'île et y faisoit les signaux dont on étoit convenu; ces signaux étoient répétés dans les différents postes, et par ce moyen portés à M. de Talaru, qui avoit toujours une sentinelle au clocher du lieu où il demeuroit. On a soin de changer ces sentinelles assez souvent.

M. l'abbé de Brancas, qui a été aumônier du Roi et qui pouvoit avoir environ cinquante-cinq ans, mourut à Paris le 11 du mois dernier; il avoit l'abbaye d'Aulnay, dans le diocèse de Bayeux.

Du vendredi 5, *Dampierre.* — M. Palu mourut, il y a quatre jours, à Paris; il avoit soixante-cinq ans. Il étoit intendant général des classes. Il étoit conseiller d'État et avoit été intendant de Lyon. Sa femme est fille de M. de la Vieuville, grand audiencier de France; il n'a jamais eu d'enfants; il avoit beaucoup d'amis; il étoit frère de M^me^ Rouillé.

Le siége de Toulouse n'est pas encore rempli. Beaucoup de gens croient qu'il sera donné à M. l'archevêque d'Alby (la Rochefoucauld), prélat très estimé. Outre cela, il a presque toujours été d'usage de nommer à Toulouse les archevêques d'Alby, à moins que ces prélats n'aimassent mieux rester chez eux, ce qui est arrivé deux ou trois fois, entre autres à M. de Castries, qui étant fort âgé, ne se soucioit pas de changer de siége. Ce fut sur son refus que M. l'évêque de Blois (Crussol) fut nommé à Toulouse, et c'est sur un pareil refus que M. l'archevêque de Narbonne (la Roche-Aymon) fut nommé de Tarbes à Toulouse.

On vient de faire un arrangement pour diminuer la fatigue des gardes du corps à Versailles. M^gr^ le Dauphin, M^me^ la Dauphine et tous les enfants de France ne sortoient point de leurs appartements sans être accompagnés par le nombre de gardes qui est réglé pour chacun, et ces gardes les suivoient partout, excepté dans l'appartement

du Roi. Les différents mouvements de ces princes et princesses étoient pénibles et assujettissants pour les gardes du corps. On a examiné ce qui se passoit sous Louis XIV, et on a trouvé que les enfants de France n'étoient jamais accompagnés dans le château par les gardes du corps, mais seulement dehors et à la chapelle, et qu'ils n'étoient suivis que par les officiers des gardes qui étoient auprès d'eux. On a rétabli cet ancien usage.

Du samedi 6, *Dampierre* — M^me^ la marquise de Gesvres fut présentée avant-hier par M^me^ du Guesclin, sa mère.

Du dimanche 7, *Versailles.* — M. Goguet, conseiller de la première chambre des Enquêtes, mourut ces jours-ci à Paris. M. de Feugères, conseiller à la cour des aides, à qui il avoit laissé sa bibliothèque, ne lui a survécu que trois jours. Ce dernier avoit trente-huit ans; ils étoient tous deux fort considérés parmi les gens de lettres.

M. le président d'Ormesson et M. d'Ormesson d'Amboisle, son frère, sont venus ce matin remercier pour la place de conseiller d'État vacante par la mort de M. Palu, qui a été donnée à M. d'Amboisle.

Le Roi chassa au vol le 5 dans la plaine de Choisy, et donna à souper à ses enfants au pavillon de Verrières.

Il paroît un nouveau règlement, daté du 29 du mois dernier, par lequel le Roi a décidé que dorénavant aucun officier ne pourra être pourvu d'un régiment qu'il n'ait auparavant servi au moins pendant sept ans, dont deux en qualité de lieutenant, d'enseigne, de sous-lieutenant ou de cornette, et cinq en celle de capitaine dans l'infanterie, la cavalerie ou les dragons.

Du mardi 9, *Versailles.* — La statue du Roi fut fondue samedi dernier par le S^r^ Gor, fameux fondeur, en présence de M. Mariez, inspecteur des fonderies; cette fonte eut tout le succès qu'on pouvoit désirer. On trouvera ci-après le temps qu'elle dura :

15 secondes depuis le commencement de la sortie de la matière jusqu'à ce qu'elle ait coulé véritablement;

25 secondes, première soupape; 35 secondes, deuxième soupape; 3 minutes 35 secondes, fin du jet de la statue; 4 minutes 5 secondes, commencement du second jet; 5 minutes 15 secondes, fin du second jet.

La Ville compte sur un million de dépense pour cette statue.

Il n'y a que deux jours que j'ai appris que le Roi avoit accordé à M. le maréchal de Coigny que son second petit-fils fût colonel-lieutenant du régiment Mestre-de-camp-général-dragons; c'est une grâce nouvelle. Le colonel général de la cavalerie et le colonel général des dragons avoient été jusqu'à présent les seuls qui avoient eu un colonel-lieutenant, et M. le maréchal de Belle-Isle, qui a commandé longtemps le régiment de Mestre-de-camp-général des dragons n'avoit jamais pu obtenir la grâce qui vient d'être accordée à M. de Coigny.

On vient d'apprendre tout à l'heure la mort de M. le comte de Fitz-James; il commandoit une des onze divisions des cantonnements de l'armée et avoit sous ses ordres M. le duc de Fitz-James, son frère, et il avoit avec lui ses deux neveux, l'un le fils aîné de M. le duc de Fitz-James, et l'autre le fils de M^me^ d'Escars, sa sœur. M. d'Escars a eu la petite vérole, sans pour ainsi dire s'en apercevoir; il n'a été que deux jours dans son lit, et est sorti ensuite tout couvert de boutons qu'il croyoit n'être que des clous; il dînoit et soupoit avec ses oncles comme à l'ordinaire. Le médecin de l'armée fut le premier qui, ayant examiné les boutons, lui dit que c'étoit la petite vérole et que même les boutons suppuroient; il le fit mettre dans son lit et la guérison fut extrêmement prompte. La petite vérole prit fort peu de temps après à M. le comte de Fitz-James; il est mort le septième ou le huitième jour. Il étoit né le 17 octobre 1715; il s'appeloit Édouard, et c'est ainsi qu'on le nommoit souvent; il n'étoit point marié.

La promotion parut hier. Elle n'est pas aussi étendue

que beaucoup de gens l'auroient désiré (1), mais le Roi a jugé à propos de ne faire qu'un certain nombre d'officiers généraux, et comme il a voulu qu'il y en eût dans tous les corps, il a fallu nécessairement n'en prendre qu'un petit nombre de chacun. C'est ce qui a donné occasion à plusieurs brigadiers de se plaindre, non-seulement de n'avoir pas été compris dans la promotion, mais de voir quelques-uns de leurs cadets, à la vérité d'autres corps, devenus officiers généraux avant eux.

Le régiment donné au neveu de M. de Flamarens a été l'occasion de quelques plaintes. On a dit que c'étoit manquer sur-le-champ à l'ordonnance qui vient d'être publiée, M. de Flamarens n'ayant point été officier subalterne pendant deux ans, ni cinq ans capitaine; et on ne veut pas faire attention qu'il est mousquetaire depuis onze ans, qu'il a été aide de camp de M. le prince de Soubise, qu'il est homme de grand nom, qu'il s'est très-bien conduit et qu'il est grand louvetier depuis plusieurs années. Au reste, on peut remarquer, dans le choix de ceux à qui les régiments ont été donnés, que M. le maréchal de Belle-Isle s'est attaché à ceux qui étoient plus utiles au service du Roi, et s'est conformé par conséquent à l'esprit de l'ordonnance, en ne proposant au Roi que d'anciens militaires de grande naissance et qui se sont distingués par leur application et leur assiduité. M. le duc d'Orléans a désiré un régiment pour M. le duc de Chartres, et le Roi le lui a accordé. Toutes les nouvelles de l'armée confirment que la discipline se rétablit et que les troupes seront bientôt en état de recommencer leurs opérations.

Du vendredi 12, *Versailles.* — Le Roi devoit revenir hier de Choisy où il est depuis lundi; mais il a depuis deux ou trois jours mal au genou, ce qui lui a fait dif-

(1) Elle comprenait : 20 lieutenants généraux, 27 maréchaux de camp, 12 brigadiers d'infanterie, 9 de cavalerie, 2 de dragons.

férer son retour. Il paroît que c'est une espèce d'humeur de goutte ou de rhumatisme qui lui a fait passer d'assez mauvaises nuits, et il ne peut marcher sans douleur. La Reine y envoya hier et avant-hier M. de Saulx, son chevalier d'honneur; elle écrivit hier au Roi par M. de Saulx, et le Roi lui manda qu'il seroit fort aise de la voir, et lui proposa d'aller aujourd'hui dîner à Choisy.

Dans la même lettre, il lui marquoit la mort du Pape. Fort peu de temps après, M. l'abbé de Bernis vint lire la lettre de M. l'évêque de Laon, où il est marqué que le Pape est mort le 3, après une maladie de huit jours. L'usage est que les cardinaux entrent au conclave neuf jours après la mort, et de cette date on compte quarante jours pour donner aux cardinaux étrangers le temps d'arriver, après quoi le conclave est fermé. M. l'abbé de Bernis a averti sur-le-champ M. le contrôleur général pour les 50,000 livres qui doivent être données à chacun de nos deux cardinaux à leur départ. Il est bien décidé que M. le cardinal de Tavannes ne fera point ce voyage; le Roi savoit bien, en le nommant à cette place, que sa santé ne le lui permettroit point. Le Pape s'appeloit Benoît XIV; son nom étoit Lambertini. Il avoit été élu le 17 août 1740, à la place de Clément XII, mort le 6 février de la même année. Il étoit le 249e Pape. Il avoit l'esprit vif, agréable, orné; il aimoit les sciences et les protégeoit. Il avoit fait plusieurs ouvrages et avoit orné le Vatican de beaucoup de monuments curieux; il paroissoit avoir beaucoup d'amitié et d'attention pour le Roi, et désirer tout ce qui pouvoit contribuer à la paix de l'Église.

Voilà les arrangements des logements que M. le comte de Noailles vient de m'envoyer.

Le logement de Mme de Bussy au grand commun, Mme de Soulanges n'a pas pris, à M. le baron de Lu gentilhomme de la manche; et celui de M. le ba Luppé dans l'avant-cour, auquel sera ajoutée l qui en dépend, prêtée à M. d'Antoine, quand Ma

fante s'en ira, à Mme la marquise de Brancas, dame de Mesdames.

Du samedi 13, *Versailles.* — Il paroît depuis peu une ordonnance, datée du 5 mai, par laquelle le Roi sépare le corps du génie de celui de l'artillerie. Cette ordonnance est en 8 articles; on trouvera ci-après la copie des deux premiers.

Les ingénieurs qui avoient été réunis par l'ordonnance du 8 décembre 1755 au corps de l'artillerie et de Royal-artillerie pour ne faire qu'un seul corps, sous la dénomination de *Corps royal de l'artillerie et du génie,* en seront désunis pour former entre eux un corps séparé, sous la dénomination de *Corps des ingénieurs* (1).

Les officiers des bataillons de Royal-artillerie, ceux des compagnies de mineurs et d'ouvriers et les officiers de l'ancien corps de l'artillerie détachés dans les places, continueront de ne former qu'un seul corps, sous la dénomination de *Corps royal d'artillerie.*

Du lundi 15, *Versailles.* — Avant-hier au soir, le Roi revint de Choisy et travailla avec M. le maréchal de Belle-Isle. Dans ce travail S. M. décida un arrangement pour les carabiniers qui va être expliqué.

Le corps des carabiniers, l'un des plus beaux sans contredit de toute la cavalerie françoise, est un régiment composé de 5 brigades sous le nom de Royal-carabiniers. Il y avoit eu, en 1635, une création faite par Louis XIII de 12 régiments de cavalerie qu'on appeloit carabiniers (2); cet établissement fut supprimé quelque temps après. Louis XIV établit, en 1690, une compagnie de carabiniers dans chaque régiment de cavalerie, et trois ans après il forma de ces compagnies un régiment de 5 bri-

(1) L'uniforme du corps des ingénieurs sera de drap bleu de Roi, parements de velours noir, doublure de serge rouge, veste et culotte rouge. L'habit garni jusqu'à la taille de boutons de cuivre doré. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Ils s'appeloient alors *Carabins.* (*Note du manuscrit.*)

gades sous le nom que je viens de dire de Royal-carabiniers. Chaque brigade est de 2 escadrons; celui qui la commande est mestre-de-camp, et fait son chemin dans le corps de la cavalerie comme s'il commandoit un régiment. Le plus ancien de ces mestres-de-camp, commandant de brigades commande le total du régiment. Chaque brigade a, outre le mestre-de-camp, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 1 aide-major, 8 capitaines, 8 lieutenants, 4 cornettes, 8 maréchaux des logis, 200 carabiniers y compris 16 brigadiers, 8 trompettes et 1 timbalier; chaque brigade a aussi 4 étendards. En 1692, le Roi donna le commandement de ce régiment, ou plutôt de ce corps, sous le titre de mestre-de-camp-lieutenant-commandant, à M. le duc du Maine, alors lieutenant général de ses armées. En 1736, M. le duc du Maine se démit de cette commission, avec l'agrément du Roi, en faveur de M. le prince de Dombes, son fils aîné. Depuis la mort de M. le prince de Dombes, cette place n'avoit point été remplie. M. le marquis de Poyanne avoit été nommé inspecteur des carabiniers, et les commandoit non pas en cette qualité, mais comme maréchal de camp. S. M. ayant jugé à propos de donner une nouvelle illustration à ce corps, qui en est digne par sa beauté et par les actions où il s'est distingué, vient d'en donner le commandement à M. le comte de Provence, et M. de Gisors, fils de M. le maréchal de Belle-Isle, commandera ce corps sous les ordres de ce prince, en qualité de lieutenant-commandant.

Je n'ai point encore parlé d'un mémoire qui est répandu dans le public depuis au moins quinze jours, et qui a été composé pour justifier la conduite de M. le comte de Maillebois. On n'a pas douté, dès le premier moment, que M. de Maillebois n'en fût l'auteur (1), mais il ne l'avoit pas avoué; il l'avoit remis entre les mains d'un

(1) Ce mémoire est à la fin de l'année 1757, en appendice.

médecin de ses amis qui le communiqua à quelques personnes sans en sentir assez les conséquences; ce médecin en a été instruit depuis par gens de ses amis, et en a été si effrayé qu'il s'est retiré à la campagne. Il n'y a que peu de jours que M. le maréchal de Maillebois a envoyé au Roi le mémoire de son fils, et M. de Maillebois le fils l'a porté lui-même à M. de Puisieux. C'est cette dernière démarche qui est inconcevable; car, quoique M. de Maillebois ait assuré M. de Puisieux qu'il n'avoit rien écrit contre l'honneur de M. le maréchal d'Estrées, son gendre, il ne faut que lire le mémoire pour être bien persuadé du contraire. L'objet principal de ce mémoire est un avis qui fut donné à M. le maréchal d'Estrées à la fin de la bataille d'Hastenbeck, et qui pensa le déterminer à la retraite au milieu de sa victoire. On vint l'avertir qu'il étoit coupé par des troupes que les ennemis avoient fait filer à la faveur des bois. Cette nouvelle se trouva entièrement fausse, et on a jugé que celui de qui elle venoit auroit eu bien de la méchanceté de l'imaginer, ou auroit bien mal vu s'il en avoit été persuadé lui-même. On a prétendu que c'étoit de M. de Maillebois que venoit ce propos, et il soutient dans son mémoire qu'il ne l'a jamais dit ni pensé; il prétend même qu'il n'étoit pas dans ce momeut du côté d'où l'on prétend que l'avis est venu; enfin pour prouver qu'il étoit bien éloigné de vouloir diminuer la gloire de M. le maréchal d'Estrées, il reprend un grand nombre d'opérations de cette campagne avant la bataille, et donne à juger, par les détails dans lesquels il entre, que le passage du Weser, ce qui a suivi jusqu'au moment de la bataille, et la disposition même faite pour cette bataille, ne sont que la suite des conseils qu'il avoit donnés à M. le maréchal d'Estrées et des dispositions qu'il avoit faites. On ne peut entreprendre un pareil système sans supposer dans le général de l'irrésolution et du manque de lumières; et ces deux articles sont expliqués assez clairement par les termes dudit

mémoire. M. de Maillebois vouloit que M. de Puisieux gardât le mémoire pour l'examiner, mais M. de Puisieux, après l'avoir lu, l'assura qu'il ne voudroit pas seulement toucher un pareil papier, et que tout ce qu'il pouvoit faire de plus prudent et de plus sage seroit de n'en point parler à son gendre. En effet, il lui laissa ignorer que ce mémoire lui eût été communiqué. Cependant M. le maréchal de Maillebois l'ayant remis à son neveu, M. de Bercy, qui rapporte toutes les affaires au tribunal des maréchaux de France, M. de Bercy en fit la lecture à ce tribunal en présence de M. le maréchal d'Estrées. L'affaire a paru mériter la plus grande attention, par rapport au maintien de la subordination et de la discipline. Il paroît qu'on regarde comme essentiel de ne pas autoriser dans un officier inférieur la liberté de décrier dans le public la conduite de son général, et d'un maréchal de France. On ignore encore le parti que l'on prendra; le mémoire est entre les mains de M. le maréchal de Belle-Isle, qui en rendra compte à Sa Majesté.

On trouvera ci-dessus une partie de ce qui s'est passé pour les carabiniers; je dois y ajouter que le Roi veut que les 5 brigades ne fassent plus qu'un seul et même corps sous le commandement de M^gr^ le comte de Provence, de son lieutenant M. de Gisors, et d'un major qui est choisi parmi les anciens officiers de ce corps. Ainsi, ce ne sera plus 5 brigades de 2 escadrons chacune, avec leurs officiers séparés comme dans un régiment, ce qui mettoit une différence d'esprit dans le même corps; ce seront 10 escadrons qui ne formeront qu'un même corps avec les mêmes officiers principaux. Ce corps ne s'appellera plus *Royal-carabiniers*, et perdra par là quelques rangs. On le nommera présentement les *Carabiniers;* ils ne passeront qu'après les régiments de M^gr^ le duc de Bourgogne et de M^gr^ le duc de Berry.

Du mardi 16, *Versailles.* — Avant-hier il y eut chapitre de l'Ordre; on ne s'y attendoit point; il n'en avoit

été rien marqué dans les billets d'avertissement. Il y avoit deux places de prélats vacantes dans l'Ordre, l'une par la mort de M. le cardinal Tencin et l'autre par le changement de M. le cardinal de Tavannes, qui étant devenu grand aumônier, charge à laquelle est attachée une place de commandeur de l'Ordre, a laissé sa place de commandeur vacante. Le Roi eut la bonté de nommer à ces deux places mon frère et M. le cardinal de Gesvres. Comme mon frère est parti aujourd'hui pour Rome, et que M. le cardinal de Gesvres doit partir dans peu de jours, peut-être S. M. jugera-t-elle à propos de leur envoyer la permission de porter l'Ordre. Il faudroit pour cela un chapitre extraordinaire pour admettre les preuves. Il faut, avant ce chapitre, rapporter lesdites preuves devant deux commissaires que le commandeur nommé présentera au Roi; le secrétaire de l'Ordre leur fait expédier des commissions qui sont scellées par le chancelier de l'Ordre. Des gens peu instruits prétendoient qu'on ne pouvoit pas porter l'Ordre en présence du Pape, à cause de la croix. Il est vrai que les évêques ne portent point de croix devant le Pape; mais c'est parce que leurs croix sont des marques de juridiction ecclésiastique. A l'égard des croix de l'Ordre, il n'y a nulle difficulté.

M. l'abbé de Bernis fut reçu dimanche. J'ai déjà marqué ci-dessus que l'usage est de recevoir les ecclésiastiques avant la messe et après le *Veni Creator*. Le célébrant, pendant ce temps-là, est assis à sa place ordinaire. Le motif de cet usage est, comme je l'ai dit, pour que l'ecclésiastique reçu puisse être à portée d'officier en cas de besoin. Cette raison ne pouvoit avoir lieu par rapport à M. l'abbé de Bernis, qui n'est pas prêtre; mais c'est l'usage. Les ecclésiastiques ne sont accompagnés que du seul grand maître des cérémonies de l'Ordre, lequel fait la révérence en pliant les genoux à l'ordinaire; pour eux, ils ne la font qu'en s'inclinant. Ce fut M. l'archevêque

de Narbonne (la Roche-Aymon) qui officia, et Mme de Mazarin (Duras) qui quêta. Il y avoit environ 42 chevaliers, en comptant Mgr le Dauphin et les princes, qui y étoient tous, hors M. le comte de Clermont.

Il se répandit ici un bruit avant-hier que M. de Stainville, ministre de l'Empereur comme grand-duc de Toscane, et père de notre ambassadeur à Vienne, étoit mort subitement dans l'église de Saint-Sulpice pendant la grande messe; et il se trouva que cette mort subite étoit celle de M. O'Connor, Irlandois fort pauvre et capitaine dans le régiment de Soissonnois.

Le régiment d'infanterie qu'avoit M. le comte de Fitz-James vient d'être donné à son neveu, fils de M. le duc de Fitz-James, qui n'est point encore dans le service et qui est actuellement à l'armée aide de camp de M. son père. Cette disposition paroît bien contraire à l'ordonnance dont il a été parlé ci-dessus; voici les raisons d'exception et les arrangements. Il y a deux régiments de Fitz-James, l'un Infanterie et l'autre Cavalerie, tous deux créés en 1698 par Louis XIV pour M. le maréchal de Berwick, père de MM. de Fitz-James (1). Ces deux régiments furent amenés et formés par M. de Berwick; il en a toujours eu le commandement, quoique maréchal de France, jusqu'à ce que MM. ses enfants aient été en âge. Le Roi a eu la bonté de donner le régiment de cavalerie à l'aîné, celui d'infanterie au cadet; ils les ont toujours gardés depuis, quoique officiers généraux. L'un et l'autre régiment ont toujours fait le service sous les ordres du lieutenant-colonel, qui en rendoit compte à MM. de Fitz-James depuis qu'ils ont été maréchaux de camp. M. le comte de Fitz-James étoit lieutenant général du 10 mai 1748, ainsi que M. le duc de Fitz-James, mais son

(1) Tous deux habillés de rouge, avec des parements blancs, ainsi que la doublure pour l'infanterie; doublure et parements bleus, pour la cavalerie. (*Note du duc de Luynes.*)

Roi a ordonné que le fils de M. le duc de Fitz-
oit un an cornette dans ce régiment, ensuite
nant pendant une autre année; après quoi il
itaine l'espace de cinq ans, et qu'il ne pren-
ommandement du régiment qu'après ces sept
t ce n'est que de cette date que sera expédié
; ainsi il ne sera colonel qu'à vingt-trois ans,
l ne pourra commencer son service qu'à seize
our.

Guiche a fait aujourd'hui sa révérence au Roi.
échal de camp et prisonnier de guerre, s'étant
a capitulation de Minden sous les ordres de
angiès, lieutenant général. Le Roi a été mé-
vec grande raison, de cette capitulation, et a
à M. de Morangiès et aux autres officiers qui
ée de ne jamais paroître devant lui. Cette juste
e disgrâce avoit fait craindre à M. de la Guiche
ût compris, et il n'avoit pas osé paroître; mais
é qu'il n'a point signé cette indigne capitulation,
équence il a eu permission de venir faire sa cour.

enoncourt, homme de condition de Lorraine,
ande un régiment de cavalerie, vient de perdre
nt dont le Roi va disposer. Il s'en étoit absenté
é, lorsque M. le maréchal de Richelieu arriva
, et son exemple avoit été suivi par plusieurs
pitaines. M. le maréchal de Belle-Isle lui a
e la part du Roi, qu'il mériteroit d'être cassé à
régiment; mais que le Roi, en considération
iens services, vouloit bien ne pas agir à la der-
eur, mais qu'il lui ôtoit son régiment.

evalier de Redemont, qui avoit été employé
aréchal de camp à la division de mon fils, a
is peu une lettre de M. le comte de Clermont;
lui marque qu'il n'est plus employé sur l'état
rs généraux. Le chevalier de Redemont, qui
ire d'Écosse, très-bon officier, plein de valeur

et d'intelligence, connu et estimé de M. le maréchal de Belle-Isle, avoit été employé par lui comme brigadier sur les côtes de l'Océan; cherchant les occasions de faire son chemin plus promptement, il désira d'aller à Minorque avec M. de Richelieu; il y fit très-bien et fut fait maréchal de camp; il fut ensuite nommé maréchal-des-logis général de l'armée que M. de Richelieu devoit commander sur le Haut-Rhin. Cette armée ayant été réunie à celle du Bas-Rhin, les fonctions de M. de Redemont cessèrent; il resta employé comme maréchal de camp. Lorsque M. le comte de Clermont a été nommé pour commander l'armée, on fit un retranchement d'officiers généraux, et le chevalier de Redemont n'y fut point employé. Cet arrangement n'avoit point encore été exécuté, et ce n'est que l'exécution de ce règlement qui a donné lieu au rappel de M. de Redemont. M. le maréchal de Belle-Isle désire beaucoup l'employer, connoissant tout ce qu'il vaut.

L'ordonnance en règlement pour les colonels a été envoyée à tous les corps; on peut bien juger que M. le comte de Clermont en a eu avant tout le monde. Il en a fait la lecture lui-même aux officiers de notre armée. Il mande à M. le maréchal de Belle-Isle que cette lecture a été suivie d'un applaudissement général et renouvelle l'émulation dans le corps des officiers; que de ce moment le grade de capitaine leur a paru bien plus considérable, et qu'il y a tout lieu d'espérer qu'on sera encore bien plus disposé à s'y bien comporter.

M. le duc de Rohan a fait signer ce matin son contrat de mariage. Les parents du côté de M^lle^ d'Uzès étoient M. de la Vallière, son oncle par M^me^ de la Vallière, et M. le duc d'Estissac par les la Rochefoucauld. M. d'Estissac est chargé de la procuration de M. de la Rochefoucauld (1).

(1) Le mariage fut fait le 23, dans la chapelle de l'hôtel d'Uzès, par M. l'archevêque d'Alby. (*Note du duc de Luynes.*)

M. de Livry est mort ce matin à trois heures; il avoit environ cinquante ans. Cet événement fait perdre à cette famille la charge de premier maître d'hôtel du Roi, que son grand-père, son père et lui ont eue successivement depuis bien des années. Sa femme est Maniban. Ils n'ont jamais eu d'enfants.

Mme de Pléneuf mourut hier à Paris; elle avoit environ quatre-vingts ans. On sait qu'elle étoit mère de M. de Baye et de feu Mme de Prie (1). Mme de Monconseil, sa nièce, a deux filles, dont l'une a épousé M. de la Tour du Pin et l'autre est encore fort jeune.

Samedi, veille de la Pentecôte, la Reine ne se mit point en retraite; elle alla dans la tribune entendre les premières vêpres, chantées par ce qu'on appelle la grande chapelle; et le soir elle joua chez elle comme à l'ordinaire avant souper, et après souper chez moi. Le dimanche, elle entendit la messe des chevaliers dans la tribune en haut, et l'après-dînée elle descendit en bas, où elle entendit le sermon (2), qui fut suivi immédiatement des vêpres et du salut. Le Roi n'entendit point les premières vêpres le samedi; il n'arriva de Choisy qu'à sept heures du soir. Comme il se sentoit encore de la douleur au genou, il ne descendit point en bas le dimanche après dîner; il arriva dans la tribune à la fin du sermon et y entendit les vêpres et le salut.

Du mercredi 17, *Versailles.* — J'ai parlé du contrat de mariage de M. le duc de Rohan. Les députés des États de Bretagne étoient avec toute la famille à la signa-

(1) Mme de Pléneuf étoit Curzé. M. de Curzé, qui a commandé en Corse, est son neveu, fils de son frère. Mme de Pléneuf avoit eu une figure agréable. (*Note du duc de Luynes.*)

(2) Ce fut l'abbé Clément qui prêcha; il avoit déjà prêché devant le Roi. Il est aumônier du roi de Pologne, duc de Lorraine, et ce titre lui donna occasion de faire un compliment fort touchant à la Reine. Il y a quelque chose de singulier dans sa déclamation. Il est aimé et estimé du roi de Pologne. (*Note du duc de Luynes.*)

ture de ce contrat; ce sont ceux qui étoient à Paris, savoir : M. l'évêque de Dol (Dondel) pour le clergé, M. le comte de Marbeuf, frère de l'abbé, pour la noblesse, et pour le tiers état, le sénéchal de Pontivy, que l'on dit un homme de mérite.

Du jeudi 25, *Dampierre.* — Nous fîmes ici, mardi dernier, le mariage de ma petite-fille, M^lle^ de Chevreuse, avec le vidame d'Amiens, fils unique de M. de Chaulnes. La mariée aura quatorze ans au mois de septembre, et le marié en a près de dix-sept. On ne compte les laisser vivre ensemble que dans deux ans. M. et M^me^ de Chaulnes ont paru désirer que le mariage se fît dès à présent; et dans la circonstance de la mort du comte de Dunois, cette réunion de nos deux branches nous a paru plus convenable que jamais. En considération de ce mariage, mon fils vend à M. de Chaulnes l'hôtel de Clermont, rue de Varennes, la somme de 250,000 livres, dont l'intérêt au denier vingt sera payé à ma petite-fille et fera partie des 20,000 livres de rente dont elle jouira dès ce moment. M. de Chaulnes donne aussi actuellement 20,000 livres de rente à son fils; ces 20,000 livres de rente de part et d'autre font l'intérêt de 400,000 livres, outre lesquelles on assure 300,000 livres à la petite de Chevreuse et 200,000 livres au vidame. Nous demandâmes l'agrément du Roi, de la Reine, etc., le jour de la Pentecôte; nous fîmes signer le contrat à Versailles dimanche dernier, et nous le signâmes ici lundi au soir. Le départ de mon frère pour Rome le mardi de la Pentecôte nous a privés du plaisir de lui voir donner la bénédiction nuptiale à nos enfants; nous avions prié M. le cardinal de Tavannes de vouloir bien venir ici pour cette cérémonie; mais il a été obligé d'aller à Paris pour sa réception en Sorbonne, qui s'est faite lundi dernier. Nous avons eu recours à M. l'évêque de Chartres (Fleury) et nous avons même prié M. l'archevêque de Tours, son frère, de vouloir bien s'y trouver. Il ne convenoit pas de donner de fête; tout

s'est passé simplement : le mariage à midi et demi à la paroisse. C'est M. le vicaire qui a dit la messe ; M. le curé est actuellement dans son pays, qui est la Franche-Comté. Tous MM. les curés des cinq paroisses y ont assisté. M. le maréchal de Belle-Isle est venu exprès de Versailles pour le mariage ; il a dîné ici et est retourné le même soir à Versailles, grande marque d'amitié au milieu de toutes ses affaires. Voilà ce qui étoit ici : les deux mariés, M. et Mme de Chaulnes, Mme d'Egmont douairière, M. et Mme d'Egmont, M. de Pignatelli, ambassadeur de Madrid à Copenhague, cousin germain de feu M. d'Egmont, M. l'évêque de Chartres, M. l'archevêque de Tours, M. le maréchal de Belle-Isle et M. de Gisors, son fils, Mme la comtesse de la Guiche, comme amie, M. de Vierne, qui succède cette année à M. de Bernage dans la place de prévôt des marchands ; M. de Bernage y étoit prié aussi : ses affaires ne lui ont pas permis de venir ; M. le président Hénault, aussi comme ami, M. et Mme de Chevreuse, Mme de Luynes et moi, et le comte d'Albert, mon petit-fils.

Il y avoit, outre la grande table, une seconde table de 24 couverts, où étoient entre autres les huit officiers des gardes de mon fils, qui étoient venus exprès de Paris pour lui donner une marque d'attention dans cette circonstance.

Il y avoit encore une troisième table pour le clergé. Il y avoit outre cela une grande table pour les femmes de chambre, trois tables pour l'office, et une, d'environ 50, pour la livrée. On vit après le dîner, de dessus le balcon, une chasse de lièvre ; on alla à l'île ; on soupa et on joua, mais il n'y eut ni musique, ni feu d'artifice, ni même d'illumination, par la raison que j'ai dite. M. de Grimberghen a donné une fort belle toilette d'argent à la mariée, avec une jolie tabatière. M. et Mme de Chaulnes ont donné des diamants ; Mme de Luynes, une fort belle cave de cristal de roche. Elle a eu encore d'autres pré-

sents, dont il seroit trop long de marquer le détail. On trouvera ci-après (1) la copie d'une lettre circulaire

---

(1) LETTRE CIRCULAIRE ÉCRITE PAR M. LE MARÉCHAL DE BELLE-ISLE A TOUS LES COLONELS D'INFANTERIE.

Depuis que le Roi m'a confié le département de la guerre, Monsieur, vous ne doutez pas que je ne me sois sérieusement occupé de remédier à toutes les causes du relâchement excessif de la discipline presque dans toutes ses parties. Une des principales est sans doute la vénalité des charges qui s'est introduite sous plusieurs formes dans l'infanterie, et qui y produit les abus les plus pernicieux et les plus destructifs de toute émulation. En effet, de là vient que les anciens officiers dont l'expérience pourroit encore être utile au service, prennent le parti de se retirer, séduits par l'appât des sommes qui leur sont offertes; que les anciens lieutenants, quoique bons sujets, ne peuvent espérer de parvenir aux compagnies s'ils ne sont en état de les acheter, et que la noblesse, cette portion si précieuse de l'État, dont elle doit être la force et le soutien, se trouve exclue des emplois auxquels elle est appelée par sa naissance, si le défaut de fortune l'empêche d'acheter à prix d'argent les occasions qu'elle recherche de témoigner son zèle.

De là ces mutations si fréquentes dans la composition des officiers de chaque régiment, ces avancements qu'une aisance plus ou moins grande détermine sans égard au mérite des anciens, et ce mélange de sujets introduits dans le corps, au préjudice de la noblesse, par l'argent qu'ils ont donné pour y être admis; de là enfin la négligence des anciens officiers, plus excités par l'intérêt à penser à la retraite que par l'émulation à s'occuper du service; le mépris de la subordination, qui n'est plus soutenue dans l'opinion des inférieurs par l'autorité des anciens, et la décadence de la discipline, qui est une suite nécessaire du mépris de la subordination.

Il seroit difficile que ces abus se fussent accrédités au point où ils le sont actuellement sans le concours des chefs des corps, et S. M. ne juge pas que pour disculper à cet égard un colonel, il suffise qu'il n'applique pas à son profit les sommes exigées. Le Roi ne peut se persuader qu'aucun colonel soit capable d'une manœuvre aussi basse; il le regarderoit comme tout à fait indigne d'occuper une place où ne pouvant avoir l'estime de ceux qu'il commande, il manqueroit infailliblement de la considération nécessaire pour commander; mais il est évident que les chefs de corps étant à portée de démêler le motif des retraites qu'on leur propose de favoriser, il dépend d'eux d'empêcher les conventions particulières qui les provoquent.

Les colonels ne devant rien ignorer de ce qui se passe pour ou contre le bien du service dans les régiments qu'ils commandent, ce ne peut être qu'avec leur agrément, ou du moins leur consentement tacite, que la vente des emplois s'introduit ou se maintient; et je dois vous avertir, Monsieur, que S. M. les regardera désormais comme responsables de ce qui se passeroit sur cela de contraire à ses intentions. S. M. a tellement à cœur l'exécution de ses ordres à ce sujet, qu'elle m'a déclaré que s'il lui revenoit qu'un colonel eût continué de tolérer les abus qu'elle veut déraciner, elle prendroit

que M. le maréchal de Belle-Isle a écrite à tous les colonels d'infanterie pour leur marquer la volonté déter-

---

le parti de lui ôter sur-le-champ son régiment, et elle m'a chargé d'employer les soins les plus vigilants pour être en état de l'informer promptement de la manière dont les intentions de S. M. auront été remplies à cet égard dans tous les corps.

Vous connoissez, Monsieur, toute l'importance de ces objets, et je ne puis vous exprimer en termes assez forts à quel point S. M. désire que vous y donniez toute votre attention; ainsi je ne doute point que par une suite nécessaire de votre zèle pour son service, de votre respect et de votre obéissance à ses ordres, vous n'employiez efficacement toute l'autorité de votre grade pour empêcher que désormais, sous aucun prétexte, il soit donné la moindre somme d'argent pour parvenir aux emplois ou pour déterminer les retraites dans le régiment que vous commandez.

Les retraites se sont multipliées depuis quelques années dans l'infanterie à la faveur de certains arrangements clandestins qui y sont connus sous le nom de *concordat*; il se peut que ces arrangements aient eu dans leur origine un motif d'utilité, qui pourroit même trouver son application dans le cas où il s'agiroit d'engager à la retraite d'anciens et braves officiers, qui, jouissant de toute l'estime de leurs camarades, manqueroient cependant des qualités requises dans des places de commandement auxquelles ils sont près d'arriver par leur rang. Tel est l'aspect favorable sous lequel on peut envisager ce qu'on appelle dans l'infanterie *le concordat*. Mais l'infanterie sait à combien d'abus il a ouvert la porte : l'esprit d'intérêt substitué à celui d'émulation, la perspective d'une retraite pécuniaire préférée à celle d'un avancement honorable, des dettes onéreuses dans presque tous les régiments, des chicanes indécentes que ces dettes occasionnent, et enfin le découragement de la noblesse pauvre, qui ne peut plus entrer dans ce corps dont elle doit faire l'honneur et la force, et dont les appointements même se trouvent souvent consommés pour remplir les engagements pécuniers auxquels ils doivent leurs emplois.

S. M., informée avec précision de tous ces détails, m'a chargé de proscrire de sa part *le concordat* sous les mêmes peines que la vénalité des emplois, à laquelle il tient de si près; mais en même temps elle voudra bien pourvoir aux objets d'utilité qui ont été le prétexte de son introduction, et elle se réserve de faciliter, par des moyens légitimes, par des grâces placées à propos, les retraites qu'il sera convenable de favoriser d'après le compte que les colonels en rendront dans chaque occasion.

Telles sont, Monsieur, les intentions décidées de S. M., qui veut absolument bannir de l'infanterie toute espèce de marché pécuniaire sous quelque forme que ce soit, et je m'assure que vous vous conformerez avec empressement à des vues si sages et si conformes au bien du service. Mon attachement et, je puis le dire, mon amour pour le militaire sont assez connus pour qu'il soit aisé de sentir qu'il seroit aussi affligeant qu'indispensable pour moi d'avoir à porter à Sa Majesté, en cette occasion, des relations peu satis-

minée de S. M. d'empêcher la vénalité des emplois dans l'infanterie et ce qu'on appelle *le concordat*, qui est un arrangement que les officiers font entre eux pour engager un ancien capitaine à quitter. L'ordonnance pour la vaisselle ne paroît pas encore, mais on sait que l'intention du Roi est que l'on ne porte plus de vaisselle d'argent à l'armée, et tous les officiers généraux et particuliers qui avoient de la vaisselle d'argent en font faire actuellement de fer-blanc; chaque assiette coûte un peu plus de 3 livres, et le service le plus complet revient à 2,000 livres.

On eut nouvelle, il y a quelques jours, que *le Raisonnable*, vaisseau que montoit M. le chevalier de Rohan, a été pris par les Anglois en allant de Brest à Rochefort. M. le chevalier de Rohan est malheureux, car c'est la troisième ou quatrième fois qu'il a été pris par les Anglois. Son vaisseau, qui est de 64 canons, devoit faire partie de l'escadre de M. Beaussier; il partit en effet avec lui, mais il toucha à un banc de sable; il fut obligé de rentrer dans le port pour se radouber, et lorsqu'il a été en état il est parti seul et a été pris. Il seroit digne d'un meilleur sort, car il aime son métier et y est fort appliqué. Il est Guémené, frère de M. de Montbazon, et actuellement capitaine de vaisseau.

Les Anglois perdirent, il y a quinze jours ou trois se-

---

taisantes qui entraîneroient décisivement des punitions, toujours douloureuses à prononcer, quelque légitimes qu'elles soient; et en même temps on doit me rendre la justice de compter avec certitude sur l'empressement et la satisfaction que j'aurai de rendre au Roi, à cet égard, des comptes favorables qui assurent de plus en plus à MM. les colonels les effets de l'estime et de la bienveillance de Sa Majesté.

Je finis en vous priant d'être persuadé, Monsieur, de l'impatience avec laquelle j'attends que vous me mettiez à portée de faire valoir auprès du Roi le zèle et l'exactitude avec lesquels vous aurez concouru, en cette circonstance, à la prompte exécution de ses ordres et au rétablissement de la discipline militaire en cette partie essentielle.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, etc.

naines, à peu de distance des côtes de Bretagne, un aisseau de 90 canons; le feu y a pris; il a sauté en l'air. 'amiral qui le montoit s'est sauvé avec seulement en- iron 200 hommes d'équipage.

On ignore toujours l'objet du grand armement des An- lois. On imagine qu'ils veulent se porte en Hollande our soutenir leur parti et déterminer les Hollandois à se éclarer contre nous.

Du vendredi 26, *Dampierre*. — On me manda hier de 'ersailles que M. de Graville y a fait sa révérence pour emercier du commandement en Flandre qui vient de ui être donné. M. de Maillebois commandoit l'armée ui s'assemble en Flandre. Le mémoire, ou plutôt le li- elle, dont j'ai parlé, lui a attiré la juste indignation de S. M.; le maréchal de Belle-Isle a adressé par le com- mandement du Roi un ordre à M. du Barrail, qui com- mande à Dunkerque; en conséquence de cet ordre, M. de Maillebois a été arrêté de la part du Roi et conduit par un capitaine de grenadiers dans la citadelle de Dour- lens, où nous avons vu M. le duc du Maine pendant la ré- gence. L'inspection qu'avoit M. de Maillebois a été donnée à M. de Ségur, et le commandement de l'armée de Flandre à M. de Graville. M. de Graville est lieute- nant général du 1er janvier 1748; il avoit obtenu le commandement de Roussillon, dans lequel il avoit suc- cédé à M. de Mailly-d'Haucourt. On a rendu ce comman- dement à M. de Mailly-d'Haucourt, et M. de Graville a été rappelé; il avoit raison d'espérer un dédommagement, et il l'obtient d'une manière honorable.

Il vient d'y avoir un changement dans le ministère de la marine. M. de Moras a représenté au Roi qu'il ne se sen- loit pas assez fort pour ce département, et que celui qui le remplaceroit auroit peut-être plus de crédit que lui pour obtenir ce qui est nécessaire pour soutenir et augmenter la marine. Le Roi l'a reçu avec beaucoup de bonté et lui a paru désirer qu'il restât pour le conseil. M. de Mo-

pris la liberté de dire à S. M. que n'ayant que qua- ns il se sentoit encore en état de lui rendre d'au- vices, et qu'il se flattoit que le Roi voudroit bien en donner les moyens en l'employant à quelque autre travail. M. de Saint-Florentin a reçu sa démission, et M. de Massiac (1) a été nommé secrétaire d'État de la marine. M. de Massiac est infiniment estimé dans la marine; c'est lui qui commandoit en dernier lieu à Toulon. Il s'est attiré une grande réputation en conduisant pendant la dernière dans le port de Marseille, une flotte marchan ent chargée qu'il escortoit avec trois vaisseaux re.

Du samedi 27, *D* — J'ai oublié de marquer la mort de M^me^ D j'appris samedi dernier à versailles, en arri avoit, je crois, environ cinquante ans; elle a urrice de M^gr^ le Dauphin; elle étoit première de chambre de M^me^ la Dauphine. C'étoit une t e femme, et qui cherchoit à faire plaisir en tout ce pendoit d'elle. C'est sa fille, qui a épousé M. de Boisgiro ilt, qui est aujourd'hui première femme de chambre de M^me^ la Dauphine; elle en avoit la survivance. M. de Boisgirou lt est premier valet de chambre de M^gr^ le Dauphin en survivance de M. Binet. La maladie de M^me^ Dufour a été fort courte. Elle s'appeloit Gonet.

Du mardi 30, *à Dampierre.* — Le 14, les Minimes tinrent à Lyon leur chapitre général, auquel présida M. l'abbé Bouillé, nommé à l'évêché d'Autun, comme doyen de MM. les comtes de Lyon. Ils élurent le P. de Vaux pour leur général.

L'académie françoise s'assembla, lundi 22 de ce mois, pour remplir la place vacante par la mort de M. de Boissy; ce fut M. de la Curne de Sainte-Palaye, de l'académie des inscriptions, qui fut choisi pour cette place.

---

(1) Lieutenant général des armées navales de 1756.

JUIN.

Mémoire du maréchal d'Estrées. — Pension à M. de Moras. — Le marquis de Brunoy nommé maître d'hôtel du Roi. — M. de Puisieux. — Évêchés donnés. — Revue des Mousquetaires. — Captivité du comte de Maillebois. — Affection des officiers du régiment d'Artois pour leur colonel. — Régiments donnés. — Les Hanovriens passent le Rhin. — Contrat de mariage. — Débarquement des Anglais à Cancale. — Le prince Xavier. — Procès de Gauthier. — Droit des Princes et des Pairs d'assister aux délibérations du Parlement reconnu par le Roi. — Mort de Mme du Châtel. — Nouvelles de l'armée. — Saint-Hubert et Lartoire. — Le maréchal de Belle-Isle fait arrêter le carrosse du Roi. — Grâce accordée au duc de Villeroy. — Nouvelles de l'armée. — Mot du Roi à Chevert. — Réception du prince Xavier à Lunéville et à Versailles. — Mouvements de l'armée. — Neutralité de la Hollande. — Les Économats. — Nouvelles des côtes de France. — Perte de Saint-Louis du Sénégal. — Sur le débarquement des Anglais à Cancale et escadres anglaises sur nos côtes. — Louisbourg secouru. — M. de Beaussier. — Épidémie à Brest. — Voleries des chirurgiens de la marine et autres abus dans les embarquements. — Bataille de Crevelt. — Belle action d'un cornette de carabiniers. — Mort de M. de Gisors. — Le maréchal d'Estrées refuse le commandement de l'armée. — Affliction du maréchal de Belle-Isle et notes biographiques. — Lettre de Marie-Thérèse au maréchal de Belle-Isle. — Réception du duc de Tresmes au Parlement et assemblée du Parlement. — Retraite de trois ministres.

Du jeudi 1er *juin, Dampierre.* — M. le maréchal d'Estrées a cru devoir répondre au mémoire de M. de Maillebois, mais il s'est conduit d'une manière bien différente; il a fait un mémoire où il explique les faits avec vérité et simplicité, et l'a fait remettre au Roi. Ce mémoire a été lu au tribunal des maréchaux de France par ordre du Roi, et S. M. en a été si contente que non seulement elle a permis, mais même elle a ordonné au maréchal d'Estrées de le faire imprimer. Ce mémoire n'a point été vu dans le public, il ne paroît que d'aujourd'hui depuis qu'il est imprimé.

J'ai dit ci-dessus ce que le Roi a ordonné par rapport au commandement de l'armée de Flandre et à l'inspection qu'avoit M. de Maillebois. Il avoit outre cela le dépôt des Invalides avec deux commis sous ses ordres; on avoit en sa faveur attaché 12,000 livres d'appointements à cette commission. Le Roi vient de la donner sans au-

cuns appointements à M. de Crémille, et comme les détails dont il est chargé ne lui laisseront pas tout le temps nécessaire pour veiller exactement à ce qui regarde ce dépôt, on y établit, outre les deux commis dont je viens de parler, un principal commis qui aura 3,000 livres d'appointements et qui sera sous les ordres de M. de Crémille.

Le Roi a donné à M. de Moras 40,000 livres de pension, dont 10,000 livres sont réversibles à Mme de Moras.

Il y a quelques jours que M. de Montmartel vint à Versailles, avec son fils âgé de dix à onze ans, qu'on appelle le marquis de Brunoy, faire son remercîment. Le Roi a donné à cet enfant la charge de premier maître d'hôtel vacante par la mort de M. de Livry, et sur cette charge S. M. a donné 12,000 livres de pension à Mme de Livry, et 8,000 livres aussi de pension à M. le chevalier de Livry.

Le Roi continue toujours de marquer beaucoup de bonté à M. de Puisieux, et il est en effet difficile de trouver un ministre qui l'ait servi avec plus d'assiduité, de respect en parlant à son maître, et de dignité lorsqu'il parloit en son nom. On a dit de lui qu'il faisoit parler le Roi bien haut et qu'il lui parloit bien bas.

On a appris ces jours-ci que Mme la princesse de Monaco (Brignole) est accouchée d'un garçon à Monaco. C'est une grande joie pour cette famille.

Du samedi 3, *Dampierre.* — J'ai toujours oublié de marquer que M. de Lannion, qui commandoit à Minorque, étant revenu, comme je l'ai dit, et employé dans l'armée de M. de Soubise, M. le maréchal de Belle-Isle a jugé nécessaire d'envoyer au plus tôt un lieutenant général pour commander dans cette île, d'autant plus que l'on ne peut douter qu'un des principaux objets des Anglois ne soit de reprendre Minorque s'ils y voyoient quelque possibilité. M. de Fremur, lieutenant général de 1748, étant actuellement en Provence, M. le maréchal de Belle-

Isle lui a envoyé un courrier avec ordre de se rendre au plus tôt à Minorque. M. de Puisignieux est nommé inspecteur des troupes de cette île avec les appointements attachés à cette commission.

Il y a près de quinze jours que le Roi a nommé M. l'évêque d'Évreux (Dillon) à l'archevêché de Toulouse, vacant par la mort de M. de Crussol, et a donné l'évêché d'Évreux à M. l'abbé de Choiseul-Stainville, frère de M. de Stainville, ambassadeur du Roi à Vienne. Je crois avoir déjà dit ailleurs que MM. Dillon, qui sont Irlandois, sont depuis longtemps attachés au service de France, qu'ils s'y sont distingués en toutes occasions, et qu'ils y ont été presque tous tués. M. l'archevêque de Toulouse d'aujourd'hui y a perdu deux de ses frères. Indépendamment de ces raisons particulières à la famille pour mériter les bontés du Roi, M. l'archevêque de Toulouse en est digne personnellement par sa piété, sa douceur, sa politesse et l'agrément de son esprit.

Le Roi vit mardi les deux compagnies des mousquetaires, à pied et à cheval, à l'ordinaire, dans la cour du château à Versailles. S. M. étoit dans la cour de marbre, où elle resta toujours malgré la pluie continuelle. Il y a à la première compagnie 153 surnuméraires ; il y avoit 104 mousquetaires malades ou absents et 249 présents. A la seconde compagnie, il y avoit 275 mousquetaires présents et 88 absents, ce qui fait en tout 363, et 163 surnuméraires.

M. de Maillebois sera plus resserré qu'il ne devoit l'être d'abord. M^me^ de Maillebois a la permission d'aller le trouver, mais à la condition qu'elle ne verra personne, et qu'elle ne communiquera avec qui que ce soit par lettres qu'en les remettant toutes ouvertes.

Les officiers du régiment d'Artois ont su que M. de Brienne, demandoit le régiment de Champagne, vacant par le changement de M. de Gisors ; que ce régiment étoit destiné à M. le prince de Chimay, mais qu'il n'au-

roit peut-être pas 75,000 livres à
du régiment. Ils sont venus trou
l'ont prié de leur permettre de se
à M. le prince de Chimay les 75
M. de Brienne ne les quittât pas
ajouté que s'ils avoient le malheu
demandoient la permission de l
ment de Champagne en qualité

Du lundi 5, *Dampierre.* — J'ap
plusieurs régiments de donnés. Ce
la mort de M. de Laqueuille, que
a été donné à M. de Cambis. Ce n'
Cambis (Gruyn), c'est celui qui a
Le régiment qu'avoit M. de Cam
nom a été donné à M. de la Tourn
nadiers dans ce même régiment.

Le régiment de Cambrésis, qu'
a été donné à M. de la Galissonni
tenant général de la marine. M. d
gadier, a eu permission de vendr
et est employé en qualité de
Normandie.

A l'égard du régiment de Cham
comme je l'ai dit ci-dessus, à M.
plus ancien colonel à remplacer,
pas trouver les 75,000 livres, M.
cienneté, devoit avoir ce régiment
cette somme parce que M. de Juign
dès qu'il a su que ce même M. de
à son refus devoit avoir la préfére
il n'a jamais voulu accepter l'off
il a demandé en grâce au Roi d
server ses bontés pour une autre
le régiment à M. de Juigné.

Le régiment de Foix, qu'avoit M.
qui a été fait maréchal de camp,

Rougé, fils du maréchal de camp. M. de Rougé est de même maison que feu M. du Plessis-Bellière, qui avoit épousé une des deux filles de M. le maréchal de Chaulnes.

Du mardi 6, *Versailles.* — Il y a quelques jours qu'on a fait un arrangement nouveau pour les Volontaires royaux. Ce régiment, commandé par M. de Chabot, étoit de 950 hommes; on l'a augmenté de 400 hommes sous le nom de Légion, dont on a donné le commandement au même M. de Chabot.

M. de Vormster, lieutenant-colonel d'un régiment allemand, a été fait inspecteur général de toute l'infanterie allemande qui est au service de France.

On vient d'apprendre par un courrier de M. le comte de Clermont que les Hanovriens ont établi un pont sur le Rhin, entre le fort de Skem et Emmerick, et que 6,000 hommes de leurs troupes ont déjà passé le Rhin. En conséquence, tous les officiers généraux et particuliers qui étoient encore ici ont eu ordre de partir sur-le-champ. M. le prince de Condé et M. le comte de la Marche partent aussi.

Du lundi 12, *Dampierre.* — Il y eut hier une signature de contrat de mariage; c'est celui de M. d'Esparbés avec M^lle^ de Touy, petite-fille de M. Toinard, lequel est parent de M^me^ la marquise de Pompadour. M. d'Esparbés est l'aîné des Jonsac.

Du mardi 13, *Dampierre.* — Les Anglois, qui avoient fait une descente à Cancale il y a environ huit jours, avec 10,000 hommes de débarquement au moins, se sont rembarqués; ils avoient de petites pièces de canon. Ils ont pillé et brûlé Cancale et un faubourg de Saint-Malo, nommé Saint-Servan, que l'on dit fort riche. Ils sont présentement devant Brest (1).

---

(1) Ils n'étoient pas encore entièrement rembarqués par les dernières nouvelles. On a du regret qu'ils ne soient pas restés plus longtemps, car tout étoit bien disposé pour les attaquer. Ils ont eu des égards pour les ha-

Du mercredi 14, *Dampierre.* — Le prince Xavier (1) arrive aujourd'hui à Versailles; il vient pour faire la campagne dans notre armée du Bas-Rhin; il gardera l'*incognito* sous le nom de comte de Lusace. C'est le nom que le roi de Pologne son père portoit, quand il vint en France du vivant du roi Auguste.

Du jeudi 15, *Dampierre.* — Par les nouvelles d'aujourd'hui le prince Xavier part cette nuit pour l'armée. On dit (2) que son caractère paroît aimable, et que pour la figure, il ressemble plutôt à feu M^me^ la Dauphine qu'à sa sœur; ce qui prouve qu'il est blond et qu'il a les épaules basses.

M. le maréchal de Belle-Isle vient d'employer M. de Redemont sur les côtes en qualité de maréchal de camp.

Du dimanche 18, *Dampierre.* — Jeudi dernier, 15 de ce mois, je reçus le billet d'avertissement dont on trouvera la copie ci à côté (3). Je partis pour Paris, où je trouvai en arrivant un autre billet que je fais copier aussi à la marge (4). Je me rendis vendredi matin à huit heures à la Grande Chambre. On y attendoit M. le duc d'Orléans, qui arriva un quart d'heure après; M. le prince

---

bitants du pays; ils ont fait observer la plus exacte discipline, et ont fait avertir les cures d'ôter des églises tout ce qui pouvoit être profané. Ils ont brûlé tout ce qui pouvoit servir à la marine et même une frégate que M. de Moras venoit d'acheter 200,000 livres. Ils n'ont point touché à deux gros magasins de farine dont heureusement ils n'ont point été instruits. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 14.)

(1) Xavier-Auguste, prince de Saxe, né le 25 août 1730, frère de la Dauphine.

(2) Ces nouvelles étaient données au duc de Luynes par une lettre de la Reine.

(3) Monsieur, vous êtes averti que vendredi prochain 16 juin, sept heures et demie du matin, on mettra sur le bureau le procès de Dominique-François Gauthier. LE BRETON.

(4) Ysabeau est venu pour avoir l'honneur d'avertir monseigneur le Duc que demain vendredi 16 juin, dix heures du matin, après le jugement de l'affaire de Gauthier, il y aura assemblée de toutes les chambres pour y délibérer sur matière qui intéresse la Pairie et la Cour des Pairs.

Ce jeudi, 15 juin 1758.

vèrent presque tous, et ceux de Messieurs de la Chambre qui avoient donné leur démission dans de ce procès et qui sont rentrés depuis long- ie voulurent point assister au jugement de l'af- Gauthier, la regardant comme une suite de celle iens. Il y avoit dix pairs de France, savoir, pour re par ordre : moi, MM. les ducs de Rohan, de ourg, de Villeroy, de Saint-Aignan, maréchal de maréchal de Biron, de la Vallière, de Fleury et s. M. Severt, doyen et premier rapporteur de de Damiens, fit le rapport, en peu de mots, du l'assemblée, qui étoit une requête présentée par , secrétaire de M. de la Ferrière, détenu dans ons de la Conciergerie depuis plus d'un an. ier, second rapporteur, fit la lecture de la re- dit Gauthier, ensuite de toutes les dépositions s au sujet de l'accusation intentée contre lui par t Damiens (1). Dans toutes ces dépositions, il qu'une seule à la charge dudit Gauthier pour os entendus par le déposant dans le Luxem- nais ce déposant est connu pour avoir été deux fois enfermé à Charenton pour cause de folie ; s autres dépositions sont à l'entière décharge uthier, et assurent qu'il est honnête homme, ans tout le quartier. On a recherché toutes les

---

oit commencé par lire les articles du procès de Damiens où il cette accusation de Damiens contre Gauthier au premier coin on, accusation qu'il soutint sur le matelas et qu'il ne révoqua el de ville. (*Note du duc de Luynes.*)

circonstances de sa vie; on a trou
à faire des bas chez des particuli
suite marchand de bas pour son
dant de M. de la Ferrière. Après t
conclusions de M. le procureur g
d'un plus amplement informé à
cependant la liberté au priso
avoient été remises cachetées à
qui les fit passer de main en
président : M. le premier présid
les lire et les fit repasser de n
vert, qui en fit la lecture. Ens
thier. M. le premier présiden
un bon demi-quart d'heure, ap
et on alla aux opinions. Il n'y
à prendre : ou renvoyer de l'
cer un hors de cour, ou un p
à perpétuité, en lui rendant ce
jugea que ce ne pouvoit être
hors de cour et qu'il falloit chois
La seule accusation grave étoi
miens. Quoique le caractère d
nuer la force de l'accusation, c
faite dans des circonstances qui
laisser l'espérance d'aucune grâ
il avoit reconnu Gauthier pou
nommé. Et dans le temps qu'i
d'amende honorable à M. l'arch
pos affreux tenus contre ce pré
sur la roue les docteurs qui ét
avoient dit qu'il ne pouvoit esp
tractoit pas ce qu'il avoit pu
d'innocent de son crime, de n
roit pas tous ses complices, il n
charge de Gauthier. Il étoit d'a
que le scélérat avoit été excité

attentat par les discours qu'il avoit entendus, que tout aggravoit l'accusation faite contre Gauthier. Cependant un grand nombre de dépositions avoient été entendues, et toutes, hors ce que je viens d'expliquer, représentoient Gauthier comme un honnête homme, connu pour tel dans le quartier, rempli de discrétion et de sagesse. Ses réponses aux interrogatoires différents, et encore à celui qui venoit de lui être fait, n'annonçoient que le profond respect et l'attachement sincère que tout sujet doit avoir pour son souverain. Ces considérations firent impression sur plusieurs des juges. Il y en eut deux qui dans leurs opinions marquèrent leur regret d'être obligés de conclure au plus amplement informé à perpétuité suivant les conclusions, ajoutant qu'ils désireroient que cet avis ne passât point. Quelques autres firent connoître les mêmes sentiments d'une manière moins expressive ; il y eut une voix seulement pour le renvoyer de l'accusation ; mais, hors cette voix, tout fut de l'avis des conclusions. Gauthier est un homme de médiocre taille, assez gros, avec un visage plein. Il a soixante ans passés. S'il est innocent, il est d'autant plus à plaindre qu'il a trois enfants.

Cette affaire étant finie, il fut question d'envoyer avertir la Tournelle et de faire l'assemblée des chambres. On leva la séance et on alla à la buvette. Cette interruption dura une demi-heure ou trois quarts d'heure. L'affaire de Gauthier avoit duré depuis huit heures et demie jusqu'à dix heures et un quart. On se remit en place sur les onze heures. Tous Messieurs de la Grande Chambre à qui on avoit rendu leur démission, entrèrent, la Tournelle et les Chambres entrèrent aussi et nous nous trouvâmes 146 juges. M. le premier président dit d'abord qu'il sembloit que cette auguste assemblée ne fût convoquée que pour y rendre compte à MM. les princes et pairs des arrêtés qui avoient été faits en leur absence, en 1756, sur plusieurs objets dif-

férents sur lesquels ils avoient été invités de venir donner leurs voix; mais qu'avant tout il devoit leur expliquer ce qui s'étoit passé à l'audience qu'il avoit eue du Roi la surveille de ce jour. Il lut aussitôt une petite relation contenant que le mercredi 14 il avoit été mandé à Versailles et introduit dans le cabinet du conseil où le Roi étoit avec Mgr le Dauphin, M. le chancelier et les ministres d'État; que le Roi lui avoit demandé ce qu'il comptoit faire le surlendemain, à l'occasion de ce qui s'étoit passé en 1756; et que sur sa réponse qu'il attendoit les ordres de S. M., le Roi lui avoit dit qu'après le jugement de Gauthier il falloit qu'il assemblât les Chambres, après avoir invité les princes et pairs par des billets suivant la forme accoutumée, et qu'il leur déclarât que l'intention de S. M. n'avoit jamais été de donner aucune atteinte aux droits des princes pairs nés de son royaume, et des autres pairs, d'assister toutes les fois qu'il leur plaît aux délibérations du Parlement et sur les invitations qui leur seroient faites, et qu'il trouveroit très-bon qu'ils y allassent sur les dites invitations sans lui demander ses ordres.

M. le premier président ajouta qu'il convenoit de lire à l'assemblée les arrêtés des mois de février, mars et avril 1756, après quoi on délibéreroit sur l'enregistrement d'une réponse du Roi aussi remplie de bonté pour les droits des princes, des pairs et de la cour des pairs, réponse dont le souvenir devoit être conservé à jamais dans les registres de la Cour. Ce fut M. Pasquier qui fit la lecture des différents arrêtés, dont le dernier est du 16 avril 1756. On peut voir dans mon journal de ladite année que ces arrêtés regardoient principalement la grande affaire du Parlement avec le Grand Conseil; il y est question aussi de l'examen qu'on vouloit faire dans cette assemblée de la conduite de M. l'archevêque de Paris. On sait que pour ces deux différents objets, les princes du sang et les pairs ayant reçu des billets d'in-

vitation, M. le duc d'Orléans eut une lettre du Roi portant défense de se rendre à la dite assemblée et ordre de faire savoir sa volonté aux autres princes du sang. En conséquence, il y eut quatre lettres écrites au Parlement par M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé, M. le prince de Conty et M. le comte de la Marche. Ces lettres furent portées aux chambres assemblées par chacun de leurs principaux officiers, lesquels furent introduits à la dite assemblée et remirent leurs lettres sur le bureau du greffier, passées de main en main et lues suivant l'usage que je viens d'expliquer. On fit, vendredi dernier, la lecture de la suscription et du contenu de ces lettres. La suscription est : A Messieurs du Parlement, et la fin est : Très-humble et affectionné serviteur. Il n'y eut aucune délibération sur ce qui venoit d'être lu ; il ne fut question que de l'enregistrement. En pareil cas, les opinions commencent toujours par le plus ancien des présidents à mortier; c'étoit M. Pelletier de Rosambo ; il fut d'avis de l'enregistrement pur et simple du rapport fait par M. le premier président et de la réponse du Roi qui avoit été remise par écrit.

Lorsque ce fut à M. le prince de Conty à parler, il s'étendit beaucoup et en bons termes sur la reconnoissance qui étoit due aux bontés du Roi et sur la nécessité de les enregistrer promptement ; mais il ajouta qu'il croyoit convenable de faire deux arrêtés : le premier, au sujet de la Pairie, dont les droits avoient paru être attaqués par des délibérations faites sans la présence des pairs sur des objets où ils avoient été appelés et devoient l'être, et par la défense du Roi de se rendre à la cour des Pairs sur lesdites invitations. Il dit encore que la bonté du Roi, dans la circonstance présente, devenant une espèce de confirmation du très-ancien droit de la Pairie, il étoit absolument nécessaire de faire mention de ce qui s'étoit passé ; mais que cela ne suffisoit pas encore ; qu'il falloit un second arrêté pour une députa-

tion à faire au Roi, à l'effet de lui marquer la reconnoissance des princes de son sang, des pairs de son royaume et de la cour des Pairs; que quoique S. M. n'eût accordé aucune grâce nouvelle dans cette occasion, l'attention qu'il avoit bien voulu avoir d'envoyer avertir M. le premier président, et de le prévenir sur les ordres qu'il vouloit être portés à la cour des Pairs, demandoit qu'il fût porté à S. M., au nom de ladite Cour, de nouvelles assurances du plus profond respect, de l'attachement le plus inviolable, et des sentiments unanimes de ne jamais abuser des bontés dont elle vouloit bien les honorer. Ce discours dura un bon quart d'heure.

Comme il s'agissoit de former un arrêté qu'on pût proposer à l'assemblée, on pria M. le prince de Conty de vouloir bien dicter lui-même les termes de cet arrêté. Il s'en excusa sur ce qu'il n'étoit pas assez instruit des expressions consacrées à l'usage du Palais, ajoutant qu'il prioit Messieurs de le corriger et d'ajouter ou diminuer ce qu'ils jugeroient à propos à ce qu'il avoit dit. Cependant, comme il falloit absolument résumer son discours pour former cet arrêté, on lui passa de quoi écrire, et il écrivit pendant près d'un quart d'heure sur le bureau qui étoit devant M. le duc d'Orléans. Il passa ensuite ce papier à M. Pasquier, qui en fit la lecture. On corrigea quelques-uns des termes, et on alla ensuite aux opinions. C'étoit à M. le duc d'Orléans à parler le premier dans ce moment; il fut d'avis du premier arrêté de M. le prince de Conty, disant qu'on ne pouvoit avoir trop d'attention sur ce qui tendoit à constater et confirmer l'ancien droit de la Pairie, mais il ajouta qu'il ne pensoit pas de même pour le second arrêté; que quoiqu'il fût pénétré de reconnoissance pour les bontés du Roi et qu'il fût bien assuré que ce sentiment étoit unanime dans toute l'assemblée, il croyoit que ce n'étoit pas le cas de faire une députation pour remercier S. M., puisque le Roi n'accordoit point de nouvelle grâce et qu'il laissoit seulement

la liberté de jouir de l'ancien droit. Ceci étoit une troisième opinion. La délibération continua, et lorsque l'on compta les voix, il s'en trouva 18 pour M. Pelletier de Rosambo, 84 pour M. le prince de Conty, et 26 pour M. le duc d'Orléans. M. de Chavannes, qui avoit été seul d'avis de comprendre dans l'arrêté un article sur les entreprises du Grand Conseil, revint à l'avis de M. le prince de Conty. Ces trois nombres différents ne font pas 146, mais il faut observer que les frères, beaux-frères et neveux ne sont comptés que pour une voix quand ils sont de même opinion, et il y en avoit dans l'assemblée 15 ou 16 dans ce cas, et je ne parle ici que du nombre des voix comptées. Trois opinions différentes ne peuvent subsister; on ne compte jamais la pluralité que sur deux. Il fallut donc reprendre les voix encore une fois. La plupart revinrent à l'avis de M. le prince de Conty, quelques-uns à celui de M. le duc d'Orléans. M. le prince de Conty eut 90 voix; M. le duc d'Orléans 40; ce qui, joint aux 16 voix qu'on ne compte point, forme le total de 146. L'arrêt d'enregistrement portera donc : « Tout ce qui peut servir à confirmer les droits des princes, des pairs et de la cour des Pairs, » et une députation pour marquer au Roi la reconnoissance la plus respectueuse. La séance ne finit qu'à une heure et demie après midi. Il n'y eut pas des opinions extrêmement longues, comme il arrive quelquefois; mais ce qui prolonge la durée de ces assemblées, c'est qu'à mesure que l'on nomme chacun de ceux qui la composent, il faut écrire son nom et son opinion : pour M. Pelletier, pour M. le prince de Conty, pour M. le duc d'Orléans; ensuite on les renomme encore tous pour compter les voix. Alors si quelqu'un passe d'une opinion à l'autre, il faut diminuer et augmenter. Enfin, quand les opinions sont réduites à deux, il faut encore renommer et recompter. C'est un usage constant que quand il n'y auroit que trois ou quatre voix, même une contre 150, il faut toujours recompter.

Je viens d'apprendre la mort de M^me^ du Châtel. Elle avoit depuis longues années une mauvaise santé, et en dernier lieu elle étoit réduite dans un état qui pouvoit faire craindre qu'elle ne mourût à tout moment. Elle est morte de la poitrine. Elle avoit environ cinquante ans. Elle étoit fille de feu M. de Gouffier et de feu M^lle^ d'Albert, fille de feu M. le duc de Luynes, du second lit, et par conséquent sœur de M. de Grimberghen, de M^me^ de Verue, de M^me^ de Bournonville, de M^me^ de Saissac et de M. le chevalier de Luynes. M^me^ de Gouffier étoit l'aînée de toutes les filles de M. le duc de Luynes; elle avoit eu trois enfants, savoir : M. de Gouffier qui a épousé M^lle^ Phélypeaux, une fille mariée en premières noces, à M. Colbert et en secondes noces à un M. de Gouffier, de même nom et de même maison. La seconde fille étoit M^me^ du Châtel. Feu M. du Châtel, son mari, étoit le fils aîné de M. de Croat. M^me^ du Châtel étoit une femme fort aimable, mais nullement répandue dans le monde, et qui vivoit avec un petit nombre d'amis. Elle avoit eu deux filles : l'aînée avoit épousé M. le marquis de Gontaut; elle est morte et a laissé un fils. La seconde a épousé M. de Stainville, ambassadeur de France à Vienne. M^me^ du Châtel laisse 25,000 livres de rente à partager entre MM. de Gontaut et de Stainville; mais le douaire et les préciputs leur rentreront. M^me^ de Stainville a outre cela 15,000 livres de rente que lui a données M. l'abbé de Gouffier, lequel a servi de prête-nom à M. du Châtel pour l'avantage qu'il vouloit faire à sa femme, réversible à sa fille. Les deux gendres sont exécuteurs testamentaires.

Du mardi 20, *Versailles.* — Le mouvement que les Hanovriens ont fait en passant le Rhin a déterminé M. le comte de Clermont à marcher à eux. Il s'avança à Rhinberg où il rassembla l'armée; son avant-garde étoit à Santen. Les ennemis ayant paru vouloir se porter du côté de la Meuse, M. le comte de Clermont a cru devoir les couper. Les deux armées avoient été en présence pen-

dant quelque temps et s'étoient canonnées, mais avec très-peu de perte de part et d'autre. M. le comte de Clermont, croyant qu'on ne pouvoit agir trop promptement pour prévenir les projets des Hanovriens, fit passer le vieux canal de Rhinberg à toute l'armée et se porta à Meurs, où il est actuellement. C'est une petite ville entourée de fossés pleins d'eau et de fortifications en terre. La position est bonne, et nous met hors de portée d'être attaqués. Les subsistances nous y arrivent par le Rhin et la Meuse. On doit y avoir reçu ces jours-ci 100,000 sacs de farine qu M. le maréchal de Belle-Isle y a envoyés. Il y arrive aussi 16,000 hommes de recrues. Les fourrages n'y sont pas abondants, mais la terre en fournit actuellement. Il y a grande apparence que l'on voudra achever d'y incorporer les milices, ce qui n'est pas encore fini, et que l'on mettra la derrière main aux réparations de plusieurs régiments. Quoique le camp des Hanovriens à Rhinfeld soit bon, ayant devant eux le vieux canal, ils n'y peuvent subsister que difficilement; le pays où ils sont a été mangé par les deux armées, et ils ne peuvent tirer leurs subsistances que de loin et en remontant le Rhin.

Il paroît qu'on a été mécontent de la conduite de M. de Villemur, lorsque les ennemis ont passé le Rhin; car il a eu ordre de revenir.

M. le duc de Randan a eu ordre d'aller en Franche-Comté. Il y a quelques mouvements violents dans le parlement de Besançon; la noblesse s'y est jointe, et il est nécessaire d'y apporter un prompt remède. Par ce changement, c'est M. de Contades qui devient le premier lieutenant général de l'armée.

On me mande de l'armée (1) que les ennemis, dans le mouvement qu'ils ont fait, s'étoient portés sur l'abbaye de Clostercamp, qui est sur le bord des lignes que M. de Turenne avoit fait faire.

(1) C'est le duc de Chevreuse qui avait envoyé ces nouvelles au duc de Luynes.

Le bâtiment que le Roi fait faire à Saint-Hubert, sur le bord de l'étang de Pouras, est presque achevé. On travaille cependant encore au salon, qui est en stuc jaune et blanc, fait par le même ouvrier qui a travaillé chez M. d'Argenson, à Neuilly. A la suite des deux pavillons de l'entrée de la cour on a fait deux bâtiments pour la bouche et le commun. L'entrée de la cour est fermée par une grille. Le pavillon de la gauche en entrant, qui a servi dans les commencements de cuisine, en bas, et de salle à manger pour le Roi, en haut, a toujours été destiné à faire une chapelle; elle est présentement achevée et la bénédiction en fut faite hier par M. l'évêque de Chartres. Le Roi étoit présent et y entendit la messe. Il y a un chapelain de nommé pour la desserte de cette chapelle. On commence à bâtir quelques maisons dans le voisinage; et on va y établir une succursale en attendant qu'on bâtisse une paroisse. Le Roi, pour la commodité de son service actuel, a loué une petite maison de campagne nommée Lartoire, qui est de l'autre côté du pavé de Rambouillet.

M. le maréchal de Belle-Isle reçut la nuit d'hier à avant-hier un courrier de M. le comte de Clermont, qui n'apportoit que des détails sur la position actuelle de l'armée. Après avoir lu ses lettres, il alla chez le Roi pour lui en rendre compte. Il trouva dans la cour le Roi, qui étoit dans son carrosse, en chemin pour Saint-Hubert; il crut devoir faire arrêter le carrosse pour donner les lettres à lire au Roi. Cela dura un demi-quart d'heure et fit un spectacle, car il n'est pas ordinaire de voir un secrétaire d'État, ni qui que ce soit, faire arrêter les carrosses du Roi, et c'est peut-être la première fois que cela est arrivé, au moins depuis longtemps.

Du mercredi 21, *Versailles.* — M. le duc de Villeroy obtint enfin hier la survivance de sa charge de capitaine des gardes pour M. le marquis de Villeroy, son neveu. M. le marquis de Villeroy est fils unique de M^lle^ de Bouf-

fiers, fille de la maréchale et de feu M. le duc d'Alincourt, frère cadet de M. le duc de Villeroy. M. le duc de Villeroy n'a jamais eu d'enfants. L'accident arrivé à sa santé depuis quelque temps l'empêche de monter à cheval et de suivre le Roi, ce qu'il faisoit ordinairement avec beaucoup d'exactitude; il désiroit depuis longtemps que cette charge passât à son neveu, avec d'autant plus de raison, qu'elle a été possédée par son père et son grand-père (1). La jeunesse de M. le marquis de Villeroy avoit été jusqu'à présent un obstacle à cette grâce, qui fut enfin accordée hier.

Par les nouvelles du 14, les ennemis étoient à Rhinberg, et M. le comte de Clermont à Meurs. Les mouvements que les ennemis ont faits en avant, sur leur droite, ont obligé M. le comte de Clermont à faire une marche forcée en arrière; il s'est porté jusqu'à Neuss pour pouvoir se trouver en présence des Hanovriens. On attend à tout moment des nouvelles d'une bataille. M. de Chevert, lieutenant général employé dans l'armée du Bas-Rhin, y étoit fort désiré; mais une maladie considérable l'avoit empêché jusqu'à présent de partir. Il vint hier prendre congé; le Roi le reçut avec toutes sortes de bontés, et lui dit qu'il voudroit lui donner des ailes. Expression dont M. de Chevert étoit pénétré de reconnoissance.

J'ai déjà parlé du prince Xavier; il a passé à Lunéville en venant ici. Le roi de Pologne vouloit envoyer un détachement de ses gardes au-devant de lui; le prince Xavier, qui en fut instruit à Strasbourg, le fit prier de vouloir bien retrancher tout cérémonial. Le roi de Pologne

(1) Le premier capitaine des gardes du corps du Roi dans la maison de Villeroy a été le dernier maréchal de Villeroy, gouverneur du Roi, fils du gouverneur de Louis XIV, qui étoit le premier duc de Villeroy. Au dernier maréchal de Villeroy a succédé, par démission, en 1708, le duc de Villeroy, son fils; et M. le duc de Villeroy d'aujourd'hui a eu la survivance de son père, en 1722; il avoit alors vingt-sept ans, et M. le marquis de Villeroy a le même âge. (*Note du duc de Luynes.*)

se contenta donc d'envoyer jusqu'à Chanbeux, au-devant de lui, M. de Boufflers et M. le chevalier de Beauvau, deux des principaux officiers de sa maison ; il alla lui-même le recevoir dans son jardin, le mena au kiosque, qui se trouva fort bien éclairé ; il lui donna une grande et bonne musique, un très-grand souper, et le lendemain lui fit voir le Pavillon de la Cascade, le Rocher et tout ce qu'on put lui montrer de plus curieux dans le peu de séjour qu'il y a fait. Il y eut un grand dîner, après lequel le prince Xavier partit, et fut reconduit comme à son arrivée. On a remarqué avec raison cette réception faite par Stanislas au fils d'Auguste. Le prince Xavier a été aussi très-bien reçu ici. Le Roi lui a donné beaucoup de marques de considération et d'amitié. La Reine l'a très-bien traité et a paru très-contente de sa politesse et de la manière dont il lui a parlé. Ce qu'on peut remarquer d'assez singulier, c'est que les circonstances aient fait qu'une des premières questions de la Reine au fils d'Auguste, a été de lui demander des nouvelles du roi Stanislas, son père.

Du vendredi 23, *Versailles.* — Par les nouvelles du 19 qui arrivèrent hier, les ennemis avoient leur droite à Kempen et leur gauche à Hulst, et M. le comte de Clermont s'étoit porté de Neuss à Wicheln, ayant à Crevelt un corps avancé de 10,000 hommes.

On est plus assuré que jamais de la neutralité de la Hollande, malgré les sollicitations de la princesse d'Orange et même les voix de deux ou trois Provinces ; toutes les autres et surtout celle d'Amsterdam, dont le suffrage est d'un grand poids, ont refusé l'augmentation de troupes qui avoit été proposée.

On trouvera ci-après un détail sur les œconomats, qui est digne de curiosité.

Les œconomats (1) ont actuellement 150,000 livres

(1) *Œconomat* ou *économat* était la régie d'un bien ecclésiastique. Le

de revenus ; autrefois ils avoient 1,500,000 livres, parce que le Roi faisoit donner 900,000 livres sur le trésor royal. Ces 900,000 livres ont été réduites à 5, à 4, à 3, et enfin à 100,000, puis supprimées en entier. Sous Louis XIV, les nominations aux bénéfices n'étoient que quatre fois l'année, par conséquent les vacances plus longues et les revenus des œconomats plus considérables. Cette diminution de revenus a obligé de porter l'emploi entièrement à des pensions de 120, 150, et jusqu'à 200 livres pour l'éducation des enfants des protestants dans des communautés, suivant l'avis des évêques, et ces pensions, quoique fort modiques, sont extrêmement désirées. Quoiqu'on laisse quelquefois assez longtemps des abbayes considérables aux œconomats, leur revenu n'augmente point celui desdits œconomats. C'est bien celui qui est chargé des œconomats qui est aussi chargé de veiller à l'administration des revenus de ces abbayes ; mais ce revenu n'entre point dans la caisse des œconomats, lorsqu'il est destiné à quelque usage particulier, comme, par exemple, la paroisse Saint-Louis à Versailles, qui a coûté 3,500,000 livres ; celle de Choisy, qui a coûté 400,000 livres ; une succursale que le Roi va bâtir à Saint-Hubert ; toutes ces dépenses sont prises sur les revenus des bénéfices laissés vacants à cette intention. M. du Muy est chargé de faire les marchés de ces bâtiments, de veiller à leur construction et de faire faire les payements ; il n'y a nuls appointements pour celui qui est à la tête des œconomats ; il a seulement deux secrétaires payés. Autrefois il y avoit 12,000 livres d'affec-

---

vertu du droit de régale, le Roi administrait pendant les vacances les bénéfices ecclésiastiques ; par extension, le Roi reculait la nomination d'un abbé et mettait l'abbaye aux œconomats, c'est-à-dire la mettait en régie au profit de quelque entreprise utile, ou au profit des œconomats. Un bureau, composé de 6 conseillers d'État et de 4 maîtres des requêtes, était chargé des œconomats et de la régie des biens des religionnaires ou protestants fugitifs. Un des conseillers d'État de ce bureau, le comte du Muy, était commissaire du Roi auprès du bureau du clergé chargé des œconomats et des revenus de la régie des biens des religionnaires fugitifs.

tées à cette place; il étoit censé que c'étoit pour faire des aumônes à la volonté de celui qui les recevoit. M. du Muy n'a voulu rien toucher de cet argent. Tous les revenus des œconomats sont remis entre les mains d'un trésorier dont les comptes sont arrêtés après un mûr examen, dans un bureau composé de trois conseillers d'État et de trois maîtres des requêtes et d'un secrétaire. M. de Fresnes est à la tête de ce bureau. C'est M. du Muy qui a demandé cet établissement. Ce bureau s'assemble plusieurs fois l'année, quelquefois tous les quinze jours, suivant les affaires, car on y porte toutes les questions concernant les discussions avec la famille des bénéficiers morts qui ont laissé des réparations à faire, ce qui arrive presque toujours. L'usage de laisser des bénéfices vacants pour employer les revenus à bâtir des églises n'est pas trop conforme au Concordat, car il y est dit que les bénéfices seront remplis et les nominations portées à Rome au plus tard au bout de dix mois (1). Mais la cour de Rome, ou l'ignore, ou ne juge pas à propos d'y faire attention. Les revenus des bénéfices qui entrent dans la caisse des œconomats se perçoivent du jour de la vacance jusqu'au jour de la nomination pour le total, et pour le tiers seulement du jour de la nomination à la prise de possession.

Du dimanche 26. — Il y a déjà plusieurs jours que M. de Monteil, qui étoit ministre du Roi à Bonn, près l'électeur de Cologne, a été nommé pour remplacer M. le comte de Broglio à Varsovie; il a été présenté par M. l'abbé de Bernis.

M. de Chabot, commandant les Volontaires royaux, arriva, il y a trois ou quatre jours, d'un voyage qu'il a été faire sur nos côtes par ordre de M. le maréchal de Belle-Isle. Il lui a rendu compte du bon état de défense où il a trouvé les îles de Ré et d'Oléron et toute cette

(1) L'usage de laisser des bénéfices vacants était ainsi devenu un moyen déguisé de prélever sur les biens du clergé un impôt assez considérable.

partie de la côte qui est extrêmement garnie de canons. Il y manquoit un peu de monde pour servir les batteries, mais on a donné les ordres nécessaires pour remédier au plus tôt à cet inconvénient. Dans la partie de la Bretagne, M. d'Aiguillon répond de Saint-Malo, de Brest et de Lorient. M. de Chabot est parti pour aller joindre le corps des Volontaires royaux, qui a actuellement le nom de Légion royale; il est à 1,450 hommes depuis l'augmentation, et il paroît que M. de Belle-Isle voudroit qu'il fût encore plus nombreux.

On a eu des nouvelles d'Afrique; les Anglois nous ont pris le comptoir de Saint-Louis, à l'embouchure de la rivière de Sénégal. Cette perte nous prive d'un commerce de 15 à 1,800,000 livres par an. C'est cette même côte où M. de Kersaint détruisit l'année passée plusieurs comptoirs anglois.

Il y a aujourd'hui trois présentations : M^me^ d'Esparbés (Thoinard de Jouy) est présentée par M^me^ d'Aubeterre; M^me^ de la Coste (Digoine de Bourgogne) par M^me^ la duchesse de Caumont (Noailles), M^me^ du Roure (Biron) qui devoit la présenter étant malade; et M^me^ de Guitaut (Durey de Mesnières) par M^me^ de Talleyrand.

On a parlé ci-dessus du débarquement des Anglois à Cancale; ils ont brûlé et détruit beaucoup de magasins qui servoient à nos armateurs; ils ont ruiné des maisons de campagne; mais ils n'ont point touché à deux grands magasins de farine dont ils n'ont point eu connoissance. Ils ont eu aussi des ménagements pour les habitants du faubourg de Saint-Malo de ce côté-là; ils ont eu aussi des attentions pour les églises, faisant avertir les curés d'emporter tout ce qui pouvoit être sujet à profanation. Ils se sont rembarqués il y a longtemps, mais ayant été retenus par les vents contraires, on n'a point encore nouvelle qu'ils aient quitté cette rade. Il paroît que leur escadre, qui est de 114 voiles, et une autre escadre qui a paru devant Brest et depuis devant Boulogne,

us qu'aucun remède, pas même les vésicatoires, ne uvoit plus faire d'effet. M. de Beaussier n'étoit pas ureusement dans cet état; le 21e ou le 22e jour de assoupissement, il se réveilla sans avoir aucune idée temps que son état avoit duré. C'est un homme tou- rs occupé de ce qu'il a à faire, qui ne perd jamais un ment; il évite avec soin toutes les précautions inutiles superflues qui ne servent qu'à perdre du temps et de gent, mais il songe avec une attention extrême à tout qui est indispensable. Il avoit un de ses neveux qui oit s'embarquer avec lui; sa première parole, à son eil, fut de demander où étoit ce neveu et à quoi en ient les dispositions pour son embarquement. On n'o- pas lui apprendre ce qui s'étoit passé pendant son meil; on chercha des prétextes; mais il étoit difficile continuer à en trouver, d'autant plus qu'il faisoit sans se des questions. Enfin M. Boyer crut devoir l'instruire tout ce qui étoit arrivé. C'est ici qu'on reconnoît le vé- able patriote. Nulle affliction ne parut de la part de de Beaussier : « Ne faut-il pas, dit-il, que le Roi et tat soient servis de préférence à tout intérêt particu- r? » Bientôt après, il reçut nouvelle que le Roi lui oit donné un vaisseau à commander et qu'il en auroit core deux autres sous ses ordres avec deux frégates. st avec ce vaisseau, qui se nomme je crois *l'Entrepre- nant*, qu'il a exécuté avec intelligence, capacité et bon- ur la commission dont il étoit chargé pour Louisbourg. Il ne sera pas inutile de dire un mot, à cette occasion, ce qui se passa à Brest dans le commencement de la ladie qui a enlevé au Roi au moins 7,000 matelots, nt à Louisbourg que dans le retour et à Brest, et fait rir quinze cents habitants. Le détail qu'on trouvera ici d'autant plus digne de foi que je le tiens de M. Boyer. A la première nouvelle qu'eut M. Hocquart de la ma- lie qui régnoit dans l'escadre de M. Dubois de la Mo- e, les hôpitaux n'étant pas assez grands pour contenir

la quantité prodigieuse de malades, il fit prendre l'église des Capucins et plusieurs maisons et y fit établir 2,000 lits. L'escadre arriva, et M. Hocquart recommanda bien qu'on amenât successivement les malades à bord dans des chaloupes qu'on envoieroit pour les prendre ; mais cet ordre ne fut point exécuté. Les capitaines et les équipages avoient une si grande impatience d'être défaits de leurs malades que, ne voulant pas donner le temps qu'on pût les placer, ils les amenoient et jetoient même à bord avec si peu de ménagement que plusieurs y expiroient. Cette multitude de mourants exposés à toutes les injures de l'air sur le bord de la mer fit compassion aux âmes charitables qui étoient dans la ville ; ils en prirent plusieurs dans leurs maisons, et c'est ce qui a introduit la contagion et a fait périr 1,500 habitants, comme je viens de le dire. Lorsque l'on eut pris toutes les précautions possibles, dans le moment, pour le soulagement de ces malheureux, on sentit la nécessité d'avoir un médecin habile et d'autres médecins pour travailler sous ses ordres. M. Boyer arriva, mais il ne trouva qu'un seul médecin dans Brest, lequel se donnoit tous les mouvements nécessaires et faisoit plus qu'on ne pouvoit attendre du travail d'un seul homme (1). Il en fit venir douze autres des environs, dont cinq moururent de la maladie. Il rendoit compte exactement de tout ce qui se passoit, et lorsqu'il crut que sa présence n'étoit plus nécessaire, il reçut ordre de rester encore huit jours; il en demeura quinze pour marquer encore plus d'exactitude.

Pendant son séjour, M. Hocquart le consultoit sur les mémoires qui lui étoient remis pour emplette de remèdes destinés aux vaisseaux prêts à mettre à la voile. On ne

(1) M. Boyer rendit compte à son retour au Roi et à M. de Moras du zèle infatigable, de l'habileté et des soins de ce médecin, nommé....., et a demandé pour lui quelque grâce du Roi. M. de Moras avoit cette affaire dans son portefeuille lorsqu'il quitta. M. de Massiac n'a point encore voulu la reprendre, et le médecin n'a rien eu. (*Note du duc de Luynes.*)

peut comprendre quels sont les abus qui se commettent dans ces embarquements. Des chirurgiens qui cherchent à faire leur fortune achètent une quantité prodigieuse de drogues, et comme il y en a beaucoup plus qu'il n'est nécessaire pour la consommation pendant le voyage, ils vendent à leur profit, soit dans le pays où ils vont, soit à leur retour, ce qui reste de ces drogues; ils tâchent même de les vendre dans les colonies plutôt qu'ailleurs, parce qu'elles y sont deux ou trois fois plus chères, et c'est souvent le Roi qui paye de nouveau ces drogues en détail après les avoir payées en gros. M. Boyer vit un exemple de cet abus dans un mémoire que lui communiqua M. Hocquart; il y trouva un article de 12,000 prises d'ipécacuanha, pour faire un trajet que M. Beaussier a fait en 27 jours et que l'on doit faire au moins en deux ou trois mois; il est aisé de croire qu'il raya la plus grande partie de cette quantité. Il y a encore un autre abus dans les embarquements. Les capitaines, pour faire meilleure chère, embarquent beaucoup de bœufs et de volaille, et par conséquent de foin pour nourrir ces animaux. Cette cargaison occupe beaucoup de place, donne un mauvais air dans le vaisseau et met hors de portée de pouvoir placer les malades dans des endroits commodes; on est obligé souvent de les mettre dans un lieu dont j'ai oublié le nom, lieu où il n'y a point d'air, et où un homme en santé ne peut rester longtemps sans en sortir pour respirer; ce lieu, à la vérité, est destiné pour les malades, mais ce n'est que dans le cas d'un combat. Non-seulement les capitaines trouvent leurs commodités dans cette abondance de viandes pour leur table, mais il en résulte un profit qu'ils abandonnent peut-être à quelque inférieur; c'est la vente du surplus desdites provisions soit en foin, bœufs ou volailles, etc.

J'ai parlé ci-dessus du changement arrivé dans le département de la marine, et de l'expérience, capacité et réputation de M. de Massiac, qui est chargé de ce départe-

ment; on lui a donné pour travailler avec lui M. le Normand, en qualité d'intendant général de la marine. Cette qualité renferme celle d'intendant des classes, emploi qu'avoit feu M. Palu et deux autres intendances subalternes.

Il y a déjà plusieurs jours que Mme la duchesse de Rohan (Uzès) fut présentée.

Du vendredi 30, *Versailles.* — Il arriva lundi dernier 27 de ce mois un courrier de M. le comte de Clermont avec la nouvelle de la malheureuse action du 23, près de Wicheln (1). Notre armée étoit campée la droite vers le Rhin, le centre vers Wicheln et la gauche du côté d'Osterad. Les nouvelles du 22, envoyées par M. de Gisors à M. son père, et plusieurs autres lettres disoient que notre droite étoit inattaquable (2), que notre centre étoit tellement hérissé de canons qu'on ne pouvoit rien craindre de ce côté-là, mais que notre gauche paroissoit bien en l'air. En effet, elle étoit à portée de marais qu'on avoit regardés comme impraticables, et de bois et haies fort épaisses par lesquels on avoit cru que les ennemis ne pourroient pénétrer. L'armée ennemie étoit en présence de la nôtre et séparée par un ancien fossé nommé le Landwerth, qui est une espèce de ligne composée de deux ou trois fossés l'un devant l'autre à environ 2 ou 3 toises, et profonds de 6 à 7 pieds. Ce fossé ou Landwerth traverse une très-grande bruyère où étoit notre camp. Ce camp s'étendoit tout le long du Landwerth. Notre gauche, qui faisoit la droite des ennemis, étoit bien couverte par le Landwerth (3). Il y avoit peu de communications de notre

(1) Ou Fischel.

(2) *Extrait d'une lettre du* 23.

Notre droite est appuyée à des fossés à pic de 3 toises de profondeur, garnis de bois; l'on a abattu ceux qui pouvoient couvrir les approches de cette aile et du Landwerth. Ce mot signifie limite ou séparation de pays; il sépare, en effet, l'électorat de Cologne et les états du roi de Prusse dans cette partie-ci. Il est formé de deux fossés profonds qui renferment un chemin.

(3) Mais comme le Landwerth s'étend jusqu'à la Nierse, toute la partie du-

droite au centre et du centre à la gauche. M. le comte de Clermont avoit dit qu'il le feroit faire dans deux jours. Nous avions trois réserves : la première à la gauche, des carabiniers ; la seconde, des dragons ; la troisième, de 4 bataillons. La droite étoit vis-à-vis de Crevelt, à un quart de lieue ; la gauche vis-à-vis de Saint-Antonis à trois quarts de lieue, et la réserve à une demi-lieue d'Anrad où étoit la légion royale. Les ennemis ayant fait une fausse attaque à notre droite et au centre firent passer à notre gauche un corps de 12,000 hommes, et garnirent d'infanterie le bois épais et les haies dont j'ai parlé. M. le comte de Clermont étoit prêt à sortir de table lorsqu'il apprit le mouvement des ennemis. La gauche fut attaquée par derrière et par le flanc. Le manque de communications fit que la plupart des troupes à portée ne purent y arriver ; il n'y eut que 14 bataillons et 30 escadrons qui combattirent. M. le comte de Clermont a mandé que si un guide n'avoit pas égaré un secours qu'il y envoyoit (1),

---

dit Landwerth, depuis les marais et bois où notre gauche finissoit n'étoit point défendue, et dans la persuasion où on étoit que lesdits marais et bois étoient impraticables, on n'avoit pris aucune précaution dans cette partie, pas même fait des redoutes. M. de Saint-Germain en avertit et ne fut point écouté. (*Note du duc de Luynes.*)

(1) Ce secours étoit de 2 brigades, dont une étoit celle de Navarre.

Extrait d'une lettre du 25.

« Notre flanc gauche n'étoit pas défendu comme l'étoient notre front et notre droite ; l'on auroit pu le garnir de redoutes, mais trop de confiance nous faisoit croire que les ennemis n'oseroient jamais marcher a nous, et cette précaution n'avoit point été prise. Il falloit donc opposer le nombre au nombre, ou du moins renforcer notre gauche sur laquelle le prince Ferdinand portoit tous ses efforts. L'on n'en fit rien. La brigade de Navarre fut demandée trop tard, et, l'ordre qu'elle reçut, mal donné. Ce n'est cependant pas a ce malentendu qu'on peut attribuer la perte de la bataille ; le secours de cette brigade ne suffisoit pas et même fût arrivé trop tard. Les grenadiers de France furent demandés aussi ; ils étoient à une grande demi-lieue de l'attaque. Les troupes ont fait des prodiges. Le prince Xavier commandoit les grenadiers de France. »

J'ai cru devoir faire mettre ici la copie d'une lettre de M. le comte de Clermont à M. le maréchal de Belle-Isle sur une action distinguée d'un cornette des Carabiniers.

De Wering, le 26 juin.

« Je me crois obligé, M. le Maréchal, de mettre sous vos yeux une action bril-

les Hanovriens auroient été battus. Cela est aisé à croire, car nos troupes ont fait des prodiges de valeur.

M. de Gisors, qui étoit à une des réserves, a chargé à la tête des Carabiniers. Il perça l'infanterie hanovrienne, et en arrivant à la Haye il reçut un coup de feu au défaut de la cuirasse (1). On en apprit la nouvelle hier au soir. Quelques heures après sa blessure, il écrivit à M. le maréchal de Belle-Isle quatre lignes de sa main (2).

---

lante et d'autant plus étonnante que c'est un jeune homme de dix-huit ans qui l'a faite. M. de Ballioud, cornette des Carabiniers de M. le comte de Provence, brigade de Bovet, compagnie de Saint-André, ayant percé la ligne d'infanterie des ennemis, au combat du 23 juin, portant son étendard, rallia des carabiniers et maréchaux des logis, attaqua une batterie que les ennemis préparoient, coupa les traits, tua plusieurs canonniers; et voyant de l'impossibilité à regagner l'armée de France, prit le parti d'aller en avant par derrière les lignes des ennemis; il fit prisonnier un colonel hanovrien, passa les marais de la Nierse, alla coucher à Gladebach, petite ville à 4 lieues de Crevelt, et s'y arrêta pour faire manger sa troupe; il fit fermer et garder les portes; il envoya sur toutes les avenues des paysans voués au bailli pour l'avertir si les ennemis venoient à lui. Il en partit le lendemain à la pointe du jour, et après avoir fait un grand tour, il arriva au camp de Neuss à deux heures après midi et se présenta devant M. Bovet avec le S[r] Bandeberg, maréchal des logis de la même compagnie de Saint André, et 25 carabiniers, dont 8 de blessés, qui l'ont aussi suivi pendant tout ce trajet, et l'ont escorté avec l'étendard qu'il a rapporté à M. Bovet. Je ne crois pas, M. le Maréchal, qu'on puisse trop récompenser et trop promptement une action de cette nature, puisqu'elle annonce dans un officier aussi jeune la plus grande intelligence, la meilleure conduite et la plus grande valeur. Je demande donc pour lui une compagnie de cavalerie et la croix de Saint-Louis. Il seroit bien à souhaiter, quelque considérable que soit la récompense, que le Roi fût souvent dans le cas d'en donner de pareilles. »

Le Roi lui a donné une commission de colonel, une pension de 800 livres et la croix de Saint-Louis. (*Addition du duc de Luynes*, datée du 1[er] août.)

(1) Voici le fait exactement. Après avoir percé deux lignes d'infanterie hanovrienne, il en trouva une troisième. Comme il alloit l'attaquer, il entendit battre notre retraite. Ne se voyant point soutenu, il revint sur les deux lignes de l'infanterie qu'il avoit déjà percée, où il reçut un coup de feu, à six heures et demie, au défaut de la cuirasse. (*Addition du duc de Luynes.*)

(2) Voici la lettre en entier, copiée d'après M. l'abbé Rome, attaché depuis longtemps à M. le maréchal de Belle-Isle, et qui m'a dit l'avoir retenue mot à mot.

« Mon très-cher père, je vous écris avant que de me faire saigner; je vous prie de n'être pas inquiet de ma blessure. Je ne l'ai reçue du moins qu'après avoir percé avec les Carabiniers l'infanterie hanovrienne. Faites

M. le comte de Clermont, voyant que la gauche étoit impossible à secourir, fit sonner la retraite, qui se fit avec beaucoup d'ordre, mais avec beaucoup de regret. M. le prince de Condé et M. le comte de la Marche, chacun suivant leur caractère, mais avec la même volonté, ont marqué vivement leur désespoir de ne pouvoir se porter à l'aile gauche. M. le comte de Clermont, escorté par les dragons, revint à Neuss, où il arriva à onze heures du soir. L'armée s'y rassembla le même jour et en partit le lendemain pour aller à Wering. M. le comte de Clermont a mandé qu'il resteroit dans la position où il est à Wering jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres de la Cour.

Le prince Ferdinand étoit entré dans Crevelt avec sept autres officiers généraux pendant le peu de temps que nous avions évacué ce poste; il avoit monté au clocher pour observer notre position, et c'est vraisemblablement en conséquence de ses observations qu'il avoit formé son projet d'attaque. La première ligne de ses troupes parut toujours en bataille vis-à-vis notre armée. Il y eut de leur part un feu très-vif sur notre droite et principalement sur le centre, et nos troupes en ont beaucoup souffert. Ce ne fut que de la seconde ligne que le prince Ferdinand détacha les 12,000 hommes dont j'ai parlé, ce mouvement étant couvert par le front de la première ligne. M. le comte de Clermont n'en fut averti que dans le moment que les ennemis étoient prêts à nous attaquer, et les communications n'étant point établies, comme je l'ai expliqué, toutes nos forces de la droite et du centre ont été inutiles à la gauche.

On a envoyé à M. le maréchal de Belle-Isle un détail

---

passer cette lettre à ma femme. Je vous aime et vous respecte de tout mon cœur. »

M. de Gisors est mort le lundi 26, à trois heures après midi. (*Addition du duc de Luynes.*)

de tous les officiers blessés ou tués dans chaque corp
L'usage a été jusqu'à présent de faire imprimer ces d
tails et de les faire mettre même dans la *Gazette*
France; mais M. de Belle-Isle a représenté au Roi que l
ennemis ayant coutume de diminuer toujours leur pe
dans les Gazettes, et d'augmenter la nôtre, en n'ajouta
point foi à ce que dit *la Gazette de France,* il étoit pl
dangereux qu'utile de donner ces détails au public,
qu'on ne refuseroit point au bureau les éclaircissemen
à chacun de ceux qui auroient intérêt d'en demande
Je n'ai donc pu avoir jusqu'à présent cette liste détaillé
On trouvera ci-joint celle qu'on m'envoie de l'armée (1
il n'y a que le nombre des officiers, et leurs noms n
sont point encore. On compte que notre perte, en tu
ou blessés, monte à 2,965 hommes; on croit que les en
nemis en ont perdu au moins autant. Le prince de Ho
stein, un de leurs généraux, a été blessé à mort. Dans l
nombre des morts et blessés je ne comprends point l
dragons. Le major général de ce corps, qui doit porte
cette liste au général, n'avoit pu apparemment être encor
instruit de tout le détail, car M. le comte de Clermon
n'en a parlé dans aucune de ses lettres à M. le Maréchal
Je trouve dans une lettre particulière que les dragon
ont été un peu maltraités du canon à la bataille, et qu
le régiment du colonel-général a perdu 10 officiers et 3

(1. *Liste des officiers tués ou blessés.*

Les Carabiniers	54
La Marine	40
Champagne	7
La Tour du Pin	23
Conde	8
Lockman-Suisse	18
Touraine	27
Brancas	20
La Marche	15
Chartres	26

La Couronne a beaucoup perdu.

maréchaux des logis. Nous n'avons perdu que deux ou trois petites pièces d'artillerie. Lorsqu'il a été question de retirer notre grosse artillerie, M. de Guerchy, quoique sans ordre, a pris sur lui de faire faire l'arrière-garde à deux bataillons de son régiment et aux 6 compagnies de grenadiers de sa brigade. Il paroît que la conduite de M. le comte de Clermont a été infiniment désapprouvée.

L'arrivée de M. le maréchal d'Estrées, qui étoit à la campagne, a confirmé dans cette opinion déjà trop fondée sur ce que l'on sait des faits. Il est certain que M. le maréchal d'Estrées a été mandé; il a vu le Roi qui ne lui a encore rien dit que sur sa santé, mais comme il a des conférences continuelles avec M. le maréchal de Belle-Isle et avec M. de Crémille, on ne peut douter du désir qu'on auroit qu'il voulût aller prendre le commandement de l'armée. Il dit qu'il lui est absolument impossible d'accepter cet honneur; qu'il ne peut répondre un moment de sa santé; que depuis quatre ans il a une humeur de goutte qui se porte à la tête, à la gorge ou dans quelqu'autre partie du corps; qu'il hasarderoit le bien du service du Roi et son honneur particulier s'il s'exposoit à remplir des devoirs souvent pressés et essentiels dans des temps où il n'auroit pas toute la présence d'esprit nécessaire, ou le corps en état d'agir comme il conviendroit aux circonstances. Il ajoute qu'il pisse du sang, et souvent ne peut monter à cheval. Quelque supérieures que soient pareilles raisons, on peut croire cependant que la détermination du Roi, dans cette occasion, est trop capable de flatter M. le maréchal d'Estrées, et son zèle est trop sincère, pour qu'il ne hasardât pas même de partir malgré les circonstances qu'il craint, s'il pouvoit être assuré des arrangements indispensablement nécessaires pour un général d'armée, arrangements d'argent et de subsistances, sans lesquels on ne peut exécuter aucun projet. Il a fait la triste expérience, dans le commencement de la campagne de 1757, qu'un général qui manque des

choses les plus importantes pour le bien de l'armée devient inutile au service du Roi et s'expose à perdre son honneur et sa réputation, parce qu'on l'accuse toujours de n'avoir pas vu ou de n'avoir pas voulu faire ce qu'il n'a pu exécuter.

Il viendra peut-être encore d'autres détails qui donneront des lumières sur la malheureuse journée du 23, mais je ne puis finir cet article sans parler de l'extrême affliction de M. le maréchal de Belle-Isle. Tous ceux qui le connoissent, et même ceux qui ne le connoissent point, partagent sa trop juste douleur. M. de Belle-Isle, né avec un bien médiocre et ayant encore père et mère, a travaillé toute sa vie à faire une fortune brillante. Il y est parvenu par des soins infatigables, par des lumières supérieures en tout genre, par une mémoire prodigieuse, une assiduité aussi grande aux lectures d'instruction, quand le temps le lui a permis, qu'aux opérations militaires. Il a commencé à faire connoître ses talents supérieurs en ce genre au siége de Lille, en 1708. Les disgrâces injustes dont il a été accablé n'ont servi qu'à prouver sa fermeté et son courage d'esprit, qualité plus rare que la valeur. L'échange de Belle-Isle fait avec le Roi et fini par des soins et un travail incroyable de M. le maréchal et de M. le chevalier de Belle-Isle, a été le commencement de sa fortune; mais combien n'a-t-il point mérité de grâces, depuis, par une capacité singulière dans la politique et dans l'art militaire : maréchal de France, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit et de la Toison, duc, puis pair de France, gouverneur de Metz et du pays Messin, prince de l'Empire, ambassadeur à Francfort, ministre du Roi dans les cours étrangères, général d'armée, enfin ministre et secrétaire d'État, il avoit l'espérance de voir passer une partie de ces honneurs et dignités sur la tête d'un fils unique (1).

(1) M. de Gisors avoit déjà la survivance de gouverneur du pays Messin;

M. de Belle-Isle avoit été marié deux fois; il n'avoit point eu d'enfants de sa première femme (Duras-Civrac); il avoit eu deux garçons de M^me^ de Grancey (Béthune), sa seconde femme. Le cadet étoit mort à cinq ou six ans. M. de Gisors, le seul qui lui restoit, âgé de vingt-six ans, faisoit toutes ses espérances et toute sa consolation. Jamais fils ne fut plus respectueusement et plus tendrement attaché à son père. Il avoit été élevé durement, pour l'accoutumer de bonne heure à la plus grande fatigue. Il avoit voyagé dans presque toutes les cours de l'Europe, excepté l'Italie et l'Espagne; il y avoit été reçu comme le fils d'un père qui y étoit connu et honoré; il y avoit acquis beaucoup de connoissances dont il commençoit à pouvoir faire usage sous les yeux et avec les conseils d'un père qui le regardoit plutôt comme son ami que comme son fils. Il s'étoit fait aimer et estimer à la tête du régiment de Champagne, qu'il a commandé plusieurs années (1). L'arrangement que M. le maréchal de Belle-Isle venoit de faire pour lui, en le mettant à la tête des Carabiniers sous les ordres de M. le comte de Provence, étoit aussi honorable que convenable aux circonstances; il sembloit même que M. de Belle-Isle, par ce moyen, mettoit son fils hors de portée des dangers auxquels le service de l'infanterie expose nécessairement. M. de Gisors,

---

elle lui avoit été accordée lorsqu'il n'avoit encore que vingt ans. Aussitôt qu'il en fut instruit, il alla trouver le P. Neuville, jésuite, grand prédicateur, pour qui il avoit grande amitié et confiance et qu'il alloit voir souvent; il lui dit : « Je viens vous apprendre une nouvelle que vous pourriez avoir peine à croire; le Roi m'a fait une grâce que vous n'approuverez point et que vous ne m'auriez sûrement pas faite si vous aviez été à sa place, quoique vous ayez bien de l'amitié pour moi. Je pense comme vous, et je crois que c'est un exemple dangereux d'accorder à un homme de vingt ans le gouvernement d'une province frontière. » Le P. Neuville loua infiniment ce sentiment qui étoit en effet conforme au sien. C'est du P. Neuville lui-même qu'on a su ce détail. (*Note du duc de Luynes.*)

(1) Avant que d'avoir le régiment, de Champagne, il avoit le régiment de Royal-Barrois. Il se distingua à la bataille d'Hastenbeck, à la tête du régiment de Champagne; je l'ai marqué dans le temps. (*Note du duc de Luynes.*)

qui ne craignoit d'autre danger que la petite vérole, avoit eu le courage de se la donner volontairement par l'inoculation, pour se mettre à l'abri de cette crainte involontaire. A peine arrive-t-il au corps dont il vient prendre le commandement, que par un arrangement qui n'auroit dû jamais être, il se trouve obligé de charger un corps d'infanterie; il le perce avec une valeur incroyable et rencontre des haies et des bois qui auroient dû être fouillés ou gardés, et c'est là qu'il reçoit le coup de la mort. Son caractère étoit vif, gai, doux, aussi capable de prendre part aux amusements de la jeunesse qu'aux occupations les plus sérieuses et aux affaires les plus importantes. Aimé, estimé, admiré de tous ceux qui le connoissoient, il venoit d'épouser une femme aimable, qui doit être une grande héritière. M. de Nivernois, inconsolable de la mort d'un fils unique qu'il aimoit tendrement, croyoit l'avoir retrouvé dans un gendre dont il connoissoit tout le mérite et dont le tendre attachement faisoit son bonheur (1).

Après ce détail, que peut-on penser sur l'état de M. le maréchal de Belle-Isle? Parvenu, à l'âge de soixante-quatorze ans, au comble des honneurs et des marques de confiance d'un maître qu'il aime et dont il est aimé, il

---

(1) *Extrait d'une lettre de M. de Vignolles, major du régiment de Champagne.*

Du camp près Cologne, le 28 juin 1758.

« Nous venons de perdre le meilleur sujet du royaume et la plus belle âme; il étoit doué de trop de vertus pour vivre dans un siècle aussi corrompu. Je ne l'ai pas quitté d'un moment et lui ai rendu mes derniers devoirs. Il a été enterré ce matin. Le prince Ferdinand lui a rendu les plus grands honneurs; il y avoit à son convoi 2 escadrons, 1 régiment d'infanterie, de l'artillerie, etc. Je n'ai osé ni oserois écrire à ce malheureux citoyen. J'ai perdu le seul protecteur, ce n'est rien, mais le plus tendre et le plus sincère ami que j'eusse. Je le pleurerai toute ma vie et vous le pleurerez avec moi.

Ce pauvre seigneur a toujours eu sa connoissance; il a mis ordre à sa conscience de lui-même. Il a été pleuré à l'armée des ennemis comme dans la nôtre. »

perd pour ainsi dire le fruit de ses travaux ; il ne lui reste que des parents éloignés, et tous les objets qui pouvoient soutenir son zèle sont évanouis. Mais M. de Belle-Isle, le meilleur de tous les hommes, est aussi bon patriote que père tendre. Le Roi lui fit l'honneur de l'aller voir hier et de l'embrasser, en le priant de ne le point abandonner. Des marques de bonté aussi distinguées paroissent déterminer M. de Belle-Isle à oublier pour ainsi dire son âge, les inconvénients d'une poitrine affectée par une ancienne blessure, le poids excessif d'un travail continuel, désagréable dans les circonstances présentes, et dont le détail lui renouvelle à tout moment son malheur. Son courage est au-dessus de tout ce que l'on peut en dire et son attachement est sans bornes. Depuis le moment qu'il a été instruit de la blessure dangereuse de son fils, il s'est tenu trois conseils d'État ; il a parlé à chacun pendant une heure ou cinq quarts d'heure, avec une présence d'esprit, une force, une netteté et une précision incroyables. Il se livre encore actuellement au travail immense et nécessaire dans les circonstances présentes ; il fond en larmes de temps en temps au milieu de ce travail, et le reprend tout de suite avec la même présence d'esprit. M^gr le Dauphin lui fit l'honneur de l'aller voir hier après dîner, et la Reine lui fit le même honneur le soir ; elle vint d'abord chez M^me de Luynes, comme à l'ordinaire, et ayant fait porter sa chaise au bas de l'escalier de M. de Mailly, elle alla chez M. de Belle-Isle sans autre cortége que M. de Saulx et M^me de Luynes.

Je n'ai point encore parlé de la dernière assemblée du Parlement. Je reçus mardi dernier, 27 de ce mois, le billet d'avertissement de M. le duc de Tresmes dont on trouvera la copie ci-après (1). Je me rendis à Paris, où je trouvai

(1) *Copie du billet d'avertissement de M. le duc de Tresmes.*

M. le duc de Tresmes est venu pour vous supplier de lui faire l'honneur de vous trouver mercredi, 28 du mois de juin 1758, à sa réception au Parlement

en arrivant le billet que je fais copier à la fin de cet article (1). La réception se fit à l'ordinaire, excepté que ce ne fut qu'à dix heures au lieu de huit heures et demie, à cause que l'assemblée des chambres ne pouvoit être qu'à dix heures et qu'on ne vouloit laisser un intervalle d'une heure et demie. La réception ne dura qu'un moment; M. le duc d'Orléans et M. le prince de Conty y étoient. Les pairs de France étoient, pour les mettre par ordre : moi, M. le duc de Rohan, M. le maréchal duc de Luxembourg, M. le duc de Villeroy, M. le duc de Saint-Aignan, M. le duc de Gesvres, M. le maréchal duc de Noailles, M. le duc d'Aumont, M. le duc de Nivernois, M. le duc de Biron, M. le duc de la Vallière, M. le duc de Fleury. Le rapporteur étoit M. l'abbé de Salabery; les témoins étoient M. le duc de Rohan, M. de Biron, M. de Vaulgrenant et M. de Lautrec.

On avoit fait entrer la Tournelle pour la réception, suivant l'usage; elle fait partie de la Grande Chambre.

Immédiatement après, on alla avertir les Enquêtes et Requêtes, et lorsque tout le monde fut assemblé, M. le premier président dit qu'il s'étoit acquitté de la commission dont il avoit été chargé dans la dernière assemblée des chambres; qu'il avoit cru devoir en rendre compte, et qu'il voudroit trouver des expressions assez fortes pour marquer les bontés dont le Roi l'avoit comblé. Après ce petit préambule, il lut le discours qu'il avoit fait au Roi. Ce discours est fait avec beaucoup d'art et comprend tous les points auxquels on s'étoit arrêté dans la dernière as-

---

en sa dignité de duc et pair de France, indiquée à dix heures du matin, et de lui être favorable.

(1) *Copie du billet du Parlement.*

Dufranc est venu, de l'ordre du Parlement, pour avoir l'honneur d'inviter monseigneur le Duc de venir prendre sa place aux chambres assemblées mercredi 28 juin, dix heures du matin, pour entendre le compte que M. le premier président doit rendre à la Cour de l'exécution de l'arrêté fait aux chambres assemblées le 16 du présent mois.

semblée des chambres, suivant l'avis de M. le prince de Conty. Il y a parlé des droits de la pairie et de l'interruption qui avoit été donnée à l'exercice de ce droit dans les différentes assemblées des chambres où la présence des pairs auroit été nécessaire et auxquelles ils n'avoient pu assister. M. le premier président lut ensuite la réponse du Roi qui est extrêmement courte. S. M. paroît contente des marques de reconnoissance et d'attachement que lui donne son Parlement, et elle compte sur sa fidélité. M. le premier président prit ensuite les opinions pour l'enregistrement. Le premier opinant étoit M. Pelletier de Rosambo, qui conclut en peu de mots à l'enregistrement du discours et de la réponse du Roi. Cet avis fut unanime dans toute l'assemblée; qui que ce soit ne parla, excepté M. le prince de Conty, qui orna son opinion d'un petit préambule de trois ou quatre minutes et qui fut de même avis.

Jeudi dernier 29, MM. Rouillé, de Moras et de Paulmy assistèrent encore au conseil d'État; mais ce fut pour la dernière fois. Ils ont demandé et obtenu la permission de se retirer entièrement. On ne peut être étonné de M. Rouillé, car il est dans un abattement et un accablement qui fait peine à voir. Il conserve la direction générale des postes et la pension de ministre. M. de Paulmy a 45,000 livres de rente des bienfaits du Roi, savoir 20,000 livres comme ministre, 15,000 livres sur les postes et une pension, qui étoit de 6,000 livres, et qui a été portée à 10,000 livres; c'est à peu près tout le bien de M. de Paulmy (1), parce que M^me^ sa mère est encore vivante. M. de Moras a 40,000 livres de pension, dont 10,000 réversibles à M^me^ de Moras.

(1) Il a 12,000 livres de rente de la terre d'Argenson. (*Note du duc de Luynes.*)

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS ET DES MATIÈRES

MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

A.

ACARON (M.), commis de la marine, 347.
ADÉLAÏDE (Madame). *Voy.* FRANCE (Marie-Adélaïde de).
AFFRY (M. d'), ambassadeur en Hollande, 18, 19, 244.
AIGUILLON (Duc d'), 172, 387.
AIGUILLON (Mme d'), dame du palais de la reine, 214, 230.
AILLY (Chevalier d'), maréchal de camp, 245.
ALBERT (Comte d'), 449.
Alby (Archevêque d'). *Voy.* ROCHEFOUCAULD (Dominique de la).
Alceste, opéra, 271.
ALENÇON (M. d'), 65.
ALIGRE DE BOISLANDRY (M. d'), 168.
ALLEVILLE (M. d'), colonel, 26, 82.
ALLEVILLE (Mme d'), née Midorge, 82.
AMBRES (Marquis d'), 340.
AMIENS (M. le vidame d'), 448.
Angleterre (Roi d'). *Voy.* GEORGES II.
ANISY (Mme d'), 98.
ANLEZY (M. d'), 127, 384.
ANTIN (Duc d'), 35, 188.
ANTIN (Mme d'), dame du palais de la reine, 95, 214, 249.
APCHIER (M. d'), capitaine de vaisseau, 58, 370.
APRAXIN (Le général), commandant les troupes russes, 14, 122, 123, 204, 230, 303, 396.
ARANDA (Comte d'), 366, 419.
Archevêque (M. l'). *Voy.* BEAUMONT.
ARGENSON (Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'), 80, 280, 284, 288.
ARGENTRÉ (Abbé d'), 391.
ARMENTIÈRES (M. d'), 101, 110, 114, 117, 119, 123, 127, 181, 238, 265.
ARTOIS (Charles-Philippe de France, comte d'), petit-fils de Louis XV, 205, 226.
AUGUSTE III, roi de Pologne, électeur de Saxe, 41.
AUMALE (Mme d'), née Caulaincourt, 139, 140.

AUTUN (Évêque d'). *Voy.* MONTAZET.
AUVET (Marquis d'), maréchal de camp, 99, 101.
AVARAY (M. d'), 27, 371, 409.
AVARAY (Mme d'), née Mailly, 432.
AYAT (M. d'), aide-major général de l'infanterie, 246.
AYEN (Louis de Noailles, duc d'), 167, 176.

B.

Bagnolle (Maison de), 161.
BAILLEVILLE (M. le président de), 260.
BARRAIL (M. du), 453.
BASCOMPIERRE (Mme de), née Beauvau, dame de Mesdames, 18, 235.
BAUFFREMONT (Chevalier de), chef d'escadre, 58, 108, 109, 117, 118, 121, 213.
BAUFFREMONT (M. de), 236.
BAVILLE (M. Lamoignon de), président à mortier, 210, 396.
BAYARD (Abbé), 346.
BÉARN (Mme de), 38, 99.
BEAUCHÊNE (M. de), maître d'hôtel ordinaire de la maison du roi, 15.
BEAUHARNOIS (M. de), gouverneur de la Martinique, 116.
BEAUJEU (Chevalier de), sous-gouverneur du duc de Bourgogne, 387.
BEAUMONT (Christophe de), archevêque de Paris, 204, 327.
BEAUSSIER (M.), 476.
Beauvais (Évêque de). *Voy.* GESVRES.
BEAUVAL (M. de), major de Compiègne, 103.
BEAUVAU (Prince de), grand-maître de la maison du roi Stanislas, 49; capitaine des gardes, 221, 303.
BEAUVAU (Princesse de), 377.
BEAUVILLIERS (Duc de), 244, 245, 269, 424.
BEAUVILLIERS (Duchesse de), dame d'honneur de Madame, 272, 424.
BÉJAR (M. et Mme de), 227.
BELLE-ISLE (Louis-Charles-Auguste Fouquet, marquis de), maréchal de France, ministre d'État, 13, 87, 97, 145, 147, 191, 217-225, 285, 286, 289, 296, 298, 300, 304, 343, 355, 360; ministre de la guerre, 380, 384, 386, 387, 389, 390, 397, 406, 410, 415, 427, 431, 439, 449, 450, 452, 456, 460, 483, 486, 488.
BELLEMONT (M. de), colonel, 21.
Bellevue (Château de), 92.
BELSUNCE (M. de), 123, 128, 133.
BENOIT (Mme la présidente de), 56.
BENSERADE (Edmond), évêque d'Eucarpie, 90.
BENOIT XIV, pape, 83, 235, 438.
BERCHENY (M. de), lieutenant général, 20, 198; maréchal de France, 387, 410.
BERCI (M. de), président à mortier, 231.
BÉTHUNE (Henri-Camille, marquis de), premier écuyer du roi, appelé *M. le Premier*, 66.
BÉTHUNE (Mme de), 5.

Bernage de Saint-Maurice (M. de), prévôt des marchands, 449.
Bernis (Abbé de), ambassadeur à Vienne, 33; ministre secrétaire d'État des affaires étrangères, 86, 87 89, 124, 235, 273, 300, 327, 354, 395, 443.
Berrier (M.), conseiller d'État, 230, 396.
Berrier (Mlle), 409.
Berry (Louis-Auguste de France, duc de), petit-fils de Louis XV, 73, 84, 267.
Bertin (M.), lieutenant de police, 230.
Berville (M. de), 178.
Bestoucheff (M. de), grand chancelier de Russie, 14, 395, 396.
Beuzeville (Mme de), 328, 335.
Bevern (Prince de), 47, 109, 140, 230, 262. *Voy.* Brunswick.
Bissy (Comte de), 18.
Blancmesnil (M. de Lamoignon de), chancelier de France, 22, 193, 260, 263, 291.
Boisgelin (M. de), 250.
Boissy (M. de), de l'Académie française, 422.
Bompard (M. de), commandant à la Martinique, 346.
Bontemps (M.), premier valet de chambre du roi, 20.
Bontemps (M.) le fils, 73.
Boscawen (Amiral), 146.
Boucher (Mlle), 84.
Boufflers (Duchesse de), dame du palais de la reine, 95, 214.
Boufflers (Mme de), née Beauvau, dame de Mesdames, 18.
Bouillé (Abbé de), premier aumônier du roi, 150, 206, 247; évêque d'Autun, 414, 454.
Boulainvilliers (M. Bernard de), 380.
Boulogne (M. de), contrôleur général des finances, 145, 189, 292.
Boulogne (Mme de), 200.
Bourbon (Louise-Anne de), nommée *Mademoiselle* et *Mlle de Charolois*, 408, 410, 413.
Bourget (M. de), 241.
Bourgade (M. de), 406.
Bourges (Archevêque de). *Voy.* Rochefoucauld et Phélypeaux.
Bourgogne (Louis-Joseph-Xavier de France, duc de), petit-fils de Louis XV, 266, 432.
Bouville (M. de), 246.
Bouzols (Mme de), dame du palais de la reine, 95, 139, 166, 214.
Boyer (M.), médecin, 274, 476.
Boynes (M. de), premier président du parlement de Besançon, 39, 58.
Brancas (Abbé de), 434.
Brancas (Marquise de), née Gizeux de Grandhomme, 16, 439.
Brantes (M. de), 432.
Bréget (M. de), 86.
Brienne (Abbé de), 413.
Brienne (Comte de), 362.
Brienne (M. de), 203, 457.
Brienne (Mme de), née Clémont, 205.

Brienne (Mme de), dame du palais de la reine, 95.
Brignole (M. de), 103.
Brignole (Mlle), 25.
Brionne (M. de), 154.
Brissac (Emmanuel-Henri-Timoléon de Cossé-), évêque de Condom, 152.
Broglie (Abbé de), 33, 257.
Broglie (Comte de), 131.
Broglie (Duc de), lieutenant général, 179, 181, 182, 234, 240, 241, 243, 343.
Broglie (Marquis de), 258.
Brown (Général), 17, 59, 62, 99.
Brühl (Mme de), 25; sa lettre au roi de Prusse, 31.
Brun (M. le), officier d'artillerie, 246.
Brunoy (Marquis de), premier maître d'hôtel de la maison du roi, 456.
Brunswick (Duc de), 167, 305.
Brunswick (Le prince Ferdinand de), 241, 243, 266, 305, 483.
Brunswick-Bevern (Prince de), 114. *Voy.* Bevern.
Bunon (Comte de), lieutenant général de l'Ile-de-France, 149.
Bussy (M. de), 131.
Bussy (Mme de), 413, 438.

C.

Calmet (Dom), bénédictin, 244.
Cambacérès (Abbé), chanoine de Montpellier, 66.
Camus (M. de), colonel, 458.
Campillo (M. de), ministre d'Espagne, 152.
Carafta (Mlle), 259.
Caraman (M. de), brigadier, 274.
Carré, contrôleur de la bouche de la reine, 346.
Castellanne (M. de), 21.
Castries (M. de), 246.
Caulaincourt (M. de), major général de la cavalerie, 246; brigadier, 274.
Caulaincourt (Mlle de), 432.
Caumont (M. de), 37, 73, 341.
Caumont (Mme de), 83.
Cayla (Marquis du), 399.
Cayles (M. de), officier d'artillerie, 246.
Ceccati (M. de), aide de camp du duc de Chevreuse, 242.
Cerf (Abbé du), 429.
Cerf (M. le), officier d'artillerie, 246.
Chabot (M. de), 20, 83, 400, 459, 474.
Champignelles (M. de), 21; chef de brigade, 363.
Chancelier (Le). *Voy.* Blancmesnil.
Chapelain (Le P.), jésuite, 233, 354.
Charles (Le prince). *Voy.* Lorraine.
Charolois (Charles de Bourbon-Condé, comte de), 15, 37, 133, 408, 461.
Charolois (Mlle de). *Voy.* Bourbon.

Chartres (Évêque de). *Voy.* Fleury.
Chartres (Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de), 15, 437.
Châteauroux (Duché de), 252.
Chatel (Mme du), née Gouffier, 468.
Chatelet (Marquis du), 123, 128.
Chatre (Marquis de la), 409, 458.
Chaulnes (Duc de), 282, 393, 430, 448, 449.
Chaulnes (Duchesse de), 449.
Chauvelin (Marquis de), ambassadeur à Turin, 409.
Chauvelin (Mme), 426, 429.
Chavigny (M. de), ambassadeur en Suisse, 53-55.
Chesnaye (M. de la), premier écuyer tranchant, 15.
Chesnaye (Mme de la), 85.
Chétardie (M. de la), lieutenant général, 95, 167, 336.
Chevert (M. de), lieutenant général, 98, 104, 116, 123, 126, 380, 471.
Chevreuse (Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de), fils du duc de Luynes, 113, 114, 117, 119, 121, 141, 179, 180, 181, 184; gouverneur de Paris, 188, 206, 237, 241, 251, 265, 274, 276, 279, 323-326, 385, 420, 445, 448, 449.
Chevreuse (Henriette-Nicole d'Egmont-Pignatelli, duchesse de), femme du précédent, 279, 415, 449.
Chevreuse (Mlle de), 448.
Chimay (Prince de), 457, 458.
Choiseul (M. de), colonel, 245, 257.
Choiseul-Beaupré (Antoine-Clériadus de), archevêque de Besançon, 124.
Choiseul-Stainville (Abbé de), 457.
Cicé (Jean-Baptiste-Marie Champion de), évêque de Troyes, 128.
Cioia. *Voy.* Monzone.
Clare (Milord), maréchal de France. *Voy.* Thomond.
Clémont (Mlle de), 203. *Voy.* Brienne (Mme de).
Clermont (Louis de Bourbon-Condé, comte de), 37, 134, 138, 252, 281, 336, 340, 346, 353, 355, 361, 371, 380, 384, 385, 394, 407, 410, 420, 427, 445, 446, 459, 461, 468, 470, 471, 472, 480, 483.
Clermont d'Amboise (M. de), 429.
Clermont-Tonnerre (M. de), 429.
Clue (M. de la), chef d'escadre, 341, 391.
Coetlosquet (Jean-Gilles de), évêque de Limoges, 390, 391.
Coigny (M. le maréchal de), 68, 436.
Coigny (Mme de), née Vervins, 194.
Cologne (Clément-Auguste, électeur de), 144.
Combe (M. de la), 377.
Condé (Louis-Joseph de Bourbon, prince de), 15, 25, 36, 48, 57, 66, 134, 241, 386, 459, 461, 465, 483.
Condé (Charlotte-Godefride-Élisabeth de Rohan-Soubise, princesse de), 16, 82, 100, 205.
Condillac (Abbé de), 335.
Conflans (Marquis de), vice-amiral, puis maréchal de France, 387, 388, 418.
Constantin (Le prince). *Voy.* Rohan-Montbazon (Louis-Constantin de).

CONTADES (M. de), 105, 108, 110, 127, 129, 338, 469.
Contrôleur général (Le). *Voy.* SÉCHELLES et BOULOGNE.
CONTY (Louise-Élisabeth de Bourbon Condé, princesse douairière de), 206, 410, 412.
CONTY (Louis-François de Bourbon, prince de), 4, 36, 134, 288, 291, 461, 465, 467, 491.
Conty (Hôtel de), 260.
COQUELLE, marchand, 135.
CORBIÈRES (M. de), 212.
COSSÉ (M. de), 244, 245.
COSTE (Mme de la), 475.
COTTE (Abbé de), chanoine de Notre-Dame, 347.
COUDRE (Mme de la), 8.
COURBOUSON (M. le président de), 7, 39.
COURSON (M. de), exempt des gardes du corps, 235.
COURSON (Mlle de), 4, 8.
COUSIN DE LA TOUR-FONDUE (Mlle), 229.
Coutances (Évêque de). *Voy.* QUESNOIS.
CRÉMILLE (M. de), 380, 394, 397, 409, 456, 485.
CRÈVECOEUR (Mlle de), 248.
CRUSSOL (François de), archevêque de Toulouse, 431, 434.
CRUSSOL (M. de), 327.
CRY (Abbé de), grand vicaire d'Arras, 430.
CURNE DE SAINTE-PALAYE (M. de la), de l'Académie française, 454.
CUMBERLAND (Duc de), 28, 59, 79, 81, 83, 112, 115, 117, 125, 126, 139, 145, 146, 169, 175, 179, 182, 185, 248.
CUSTINE (M. de), 244, 246, 258, 262, 272.

D.

DAMAS, soldat aux gardes, 135.
DAMIENS, 2, 5, 35, 133, 251, 282.
Danemark (Roi de). *Voy.* FRÉDÉRIC V.
DANGEAU (Marquis de), 73.
DANGET, marchand, 135.
DANOIS (M. le), colonel, 258.
DAUBEUF, marchand, 135.
DAUN (Le maréchal), 59, 63, 70-72; sa lettre à l'Empereur, 87, 95, 99, 109.
Dauphin (M. le). *Voy.* LOUIS DE FRANCE.
Dauphine (Mme la). *Voy.* MARIE-JOSÈPHE DE SAXE.
DESGRANGES (M.), maître de cérémonies, 217.
DESJARDINS, complice de Ricard, 135.
DESMARETS (Le P.), confesseur du roi, 280, 281.
Digne (Évêque de). *Voy.* JARENTE.
DILLON (Arthur-Richard de), archevêque de Toulouse, 457.
DILLON (Mme), 151.
DONA (Comte de), 172.

Dubois (M. le président), 98.
Dubois de la Mothe (M.), chef d'escadre, 108,
250, 252, 264, 270, 274, 275, 350, 353, 427
Duclos (M.), de l'Académie française, 2.
Dufort (Mme), née Caulaincourt, 247.
Dufour (Mme), première femme de chambre d
Dunois (Charles-Marie-Léopold d'Albert de L
414.
Dupleix (M.), gouverneur de Pondichéry, 58,
Duras (Duc de), 169; premier gentilhomme d
287, 289.
Duras (M. le maréchal de), 194.
Durfort (M. de), 257, 262.

E.

Egmont (Mme d'), douairière, 449.
Egmont (Comte d'), maréchal de camp, 142,
Egmont (Comtesse d'), 449.
Elisabeth Petrowna, impératrice de Russie,
Elpèches (Mme d'), 99.
Ensorcelés (*Les*), comédie, 164.
Epinay (Mme d'), 79.
Erlach (M. d'), capitaine des gardes suisses
Escars (M. d'), colonel de cavalerie, 245.
Escars (Mme d'), dame du palais de la reine,
Escorailles (M. d'), 21.
Escouflet (Mlle d'), 4, 8, 283.
Esparbès (M. d'), 459.
Esparbès (Mme d'), 475.
Esquelbec (M. d'), commandant des chevau-lé
Esseval (Mme d'), 259.
Estampes (M. d'), colonel, 272.
Estampes (Mme d'), 67.
Estissac (M. d'), 274.
Estourmel (M. d'), 21.
Estrades (Mme d'), 285.
Estrées (M. le maréchal d'), 26, 79, 99, 101,
118, 119, 122, 126, 139, 140, 179, 180, 181,
Estrées (Mot du cardinal d'), 22, 293.
Eu (Louis-Charles de Bourbon, comte d'), 145,

F.

Farges (M. des), 426.
Fayettie (M. de la), colonel, 258.

Ferrière (M. de), 2, 35.
Ferrière (M. de la), sous-gouverneur du duc de Bourgogne, 387.
Ferté-Imbault (Mme de la), 67.
Feuchères (M. de), conseiller à la cour des aides, 435.
Filleul, musicien, 44.
Fitz-James (Comte de), 436.
Fitz-James (Duc de), 9, 444.
Fitz-James (Mme de), dame du palais de la reine, 95, 214.
Flaharéns (M. de), 437.
Flavacourt (Hortense-Félicité de Mailly-Nesle, marquise de), dame du palais de la reine, 67, 95, 166, 214, 373.
Fleinc (M.), prêtre de Sainte-Marguerite, 386.
Fleury (André-Hercule de Rosset, duc de), premier gentilhomme de la chambre du roi, 103, 216.
Fleury (Duchesse de), dame du palais de la reine, 214.
Fleury (Henri-Marie-Bernardin de Rosset de), archevêque de Tours, 449.
Fleury (Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de), évêque de Chartres, premier aumônier de la reine, 216, 229, 449, 470.
Fontainebleau (Travaux de), 166.
Fontanges (Jean-Baptiste-Joseph de), évêque de Lavaur, 145.
Fontenay (M. de), 128.
Fontenay (M. de), envoyé extraordinaire de Saxe, 43.
Force (Duc de la), 36, 37, 73.
Fosseuse (M. de), menin du dauphin, 140.
France (Louise-Élisabeth de), première fille du roi, nommée *Madame Infante*, 152, 161, 165, 166, 169, 200, 233, 261, 266, 379.
France (Marie-Adélaïde de), nommée *Madame Adélaïde* et *Madame*, troisième fille du roi, 16, 56, 73, 77, 95, 165, 166, 200, 266.
France (Marie-Louise-Adélaïde-Victoire de), nommée *Madame Victoire*, quatrième fille du roi, 16, 56, 77, 95, 165, 166, 200, 266.
France (Sophie-Philippine-Élisabeth-Justine de), nommée *Madame Sophie*, cinquième fille du roi, 16, 56, 77, 80, 95, 165, 166, 168, 200, 266.
France (Louise-Marie de), nommée *Madame Louise*, sixième fille du roi, 16, 56, 77, 80, 95, 113, 121, 165, 166, 200, 266.
Frédéric II, roi de Prusse, 2, 17, 25, 29, 30, 31, 58, 60, 71, 72, 79, 87, 100, 101, 102, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 117, 139, 140, 150, 168, 173, 178, 210, 214, 216, 230, 235, 236, 241, 244, 245, 270, 273, 274, 335, 343, 365, 386.
Frédéric V, roi de Danemark, 118, 144, 328.
Fresnoy (Abbé), 15.
Froberg (Comte de), commandeur de l'ordre Teutonique, 57.
Fronsac (M. de), premier gentilhomme de la chambre, 389.

G.

Gabriel, premier architecte du roi, 167.
Gaignereau (M.), lieutenant, 68.

GEORGES II, roi d'Angleterre, 28, 266, 336.
GESVRES (Étienne-René Potier, cardinal de), évêque de Beauvais,
GESVRES (François-Joachim-Bernard Potier, duc de), premier ge
de la chambre du roi, gouverneur de Paris, 103, 185-188, 225,
GESVRES (Marquis de), 391, 392.
GESVRES (Marquise de), née du Guesclin, 435.
GILBERT (M.), conseiller d'État, 216.
GILLET (Mlle), 342.
GIRONDE (M. de), 26, 149.
GIRONDE (Mme de), 139, 140.
GISORS (M. de), 341, 440, 449, 480, 482, 487, 488.
GISORS (Mme de), 19.
GIVRY (Mlle de), 56.
Glatigny (Maison de), 64.
GODONÈCHE, musicien de la chapelle, 44.
GOESBRIANT (Mlle de), 139.
GOGUET (M.), conseiller au Parlement, 435.
GONTAUT (Marquis de), 221.
GOR, fondeur, 435.
GOTHA (Duc de), 167.
GOUZARGUES, maître de musique de la chapelle, 415.
GOYON (Mme de), 79.
GRAMONT (Comte de), menin du dauphin, 264.
GRAMONT (Mme de), dame du palais de la reine, 95, 214.
GRANCEY (Abbé de), aumônier du roi Louis XIV, 33.
GRANDVILLE (M. de la), capitaine au régiment de la reine, 211.
GRAVILLE (M. de), lieutenant général, 409, 453.
GRIMOD (Mme), 22, 67, 68.
GRIVE (Abbé de la), 44.
GUÉMENÉ (M. de), 275.
GUERCHY (M. de), 181, 485.
GUESCLIN (Mle du), 392. *Voy.* GESVRES (Marquise de).
GUIBERT (M. de), aide-major général de l'infanterie, 246.
GUICHE (M. de la), maréchal de camp, 445.

H.

Hannivel (Mme de), 152.
Harcourt (Mme d'), supérieure des Hospitalières, 420.
Hénault (Le président), surintendant de la maison de la reine, 2, 152, 449.
Henrichemont (M. d'), 167.
Hérault (M.), colonel de Rouergue, 392.
Héricourt (Le P. d'), théatin, 229.
Hesse (Landgrave de), 102.
Hocquart (M.), 477, 478.
Holbourne (L'amiral), 120, 121, 244.
Hôpital (M. de l'), ambassadeur à Saint-Pétersbourg, 82, 149.
Hôpital (Mme de l'), 200.

I.

Impératrice (L'). *Voy.* Marie-Thérèse et Élisabeth Petrowna.
Infant (L'). *Voy.* Philippe (Don).
Infante (Madame). *Voy.* France (Louise-Élisabeth de).
Inguibert (Dominique-Joseph-Malachie d'), évêque de Carpentras, 198
Isenghien (Mme la maréchale d'), 428.

J.

Jacques III, roi d'Angleterre, dit *le Prétendant*, 124.
Jard, accoucheur de la dauphine, 217, 225.
Jarente (Louis-Sextius de), évêque de Digne, 85, 87, 113, 115, 194; évêque d'Orléans, 345.
Johanne (M. de), 85.
Joly de Fleury (M.), intendant de Bourgogne, 189, 208.
Joly de Fleury (M.), premier avocat général, 8, 422.
Joyeuse (Mme de), 65.
Juigné (M. de), 458.
Jussieu (M. de), professeur au Jardin du Roi, 423.

K.

Kamps (M.), échevin d'Arras, 430.
Keith (Maréchal), 100, 109, 117.
Keralio (M. de), 335, 379.
Kersaint (Chevalier de), capitaine de vaisseau, 47, 109, 116, 337, 338, 340.

TABLE ALPHABÉTIQUE

L.

ux (Le P.), jésuite allemand, 265.
(M. de), lieutenant général, 56, 375.
LIN (M.), conseiller de grand'chambre, 20.
GNON (Le président de), 210, 380, 409.
GEAC (Chevalier de), 72.
LANGERON (M. de), 116, 201, 235, 264, 408.
LANGUET DE GERGY (M.), curé de Saint-Sulpice, 91.
LANNION (Comte de), 422, 456.
LAON (Évêque [illegible] ART.
LARBOUST (Abbé), [illegible] ire, 150.
LARGE (M. le), 38..
LASTIC (M. de) le [illegible]
LASTIC (Mme de), [illegible] 7
LAUDRON (Abbé), [illegible]
LAURAGUAIS (Diane- [illegible] ailly-Nesle, duchesse de), dame d'alle
de la dauphine, 373.
LAURENT (M. du), 5.
LAUTREC (M. le maréc[illegible]
LAVAL-MONTMORENCY. ([illegible] nin du dauphin, 123, 128, 133, 140.
Lavaur (Évêque de). *Voy.* [illegible] GES.
LE BRETON (M.), greffier du [illegible] nent, 21.
LEFORT, marchand, 135.
LEFRANC DE POMPIGNAN, 247.
LEHWALD (Le maréchal), 122, 169, 216.
LENONCOURT (M. de), colonel, 445.
LE PRINCE, musicien de la Chapelle, 43.
LÉVIS (M. de), brigadier, 213.
LIEUTAUT (M.), médecin, 69.
Limoges (Évêque de). *Voy.* COETLOSQUET.
LISLEBONNE (Comte de), 101.
LISMORE (Mme de), 40.
LIVRY (M. de), premier maître d'hôtel de la maison du roi, 15, 447.
LIVRY (Mme de), 456.
LOBKOWITZ (M. de), 273.
LORDAT (M. de), 40, 73.
LORDAT (Mme de), 83.
LORGES (Comte de), lieutenant général, 104.
LORGES (Comtesse de), 87.
LORGES (Duc de), 382.
LORGES (Famille de), 382-384.
LORRAINE (Prince Charles de), 89, 94, 109, 332.
LOSTANGES ((Mme de), née l'Hôpital, 66, 322.
Loterie royale, 23, 33; de l'École militaire, 363.
LOUDOUN (Milord), 120.

Loudun (Le colonel), 113, 114, 117.
Louis XIV, 33, 440, 444, 473.
Louis XV, 2, 5, 13, 15, 18-22, 25-28, 32, 33, 48-40, 44, 55-57, 64-73, 76-92, 103, 104, 108, 112, 117, 121, 124, 133, 139, 143, 148-151, 156-161, 165-167, 188-194, 199-205, 210, 215-220, 225, 231, 246-252, 258-266, 272-274, 280-283, 286-292, 296, 304, 322-328, 336-342, 350, 354, 368-371, 380, 381, 385, 385-399, 408-412, 430, 435-448, 452-457, 460, 465, 470-473, 486, 489, 491.
Louis de France, dauphin, fils de Louis XV, 15, 18, 56, 66, 77, 95, 121, 206, 254, 261, 265, 266, 295, 305, 322, 434, 489.
Louise (Madame). *Voy.* France (Louise-Marie de).
Louvois (M. de), 33, 140, 227.
Lowendal (Mme la maréchale de), 221.
Lowenstein (Prince de), 47.
Lucé (M. de), intendant de Strasbourg, 328.
Lugny (Mme de), 386.
Lujac (M. de), major général, 246, 338.
Lujac (Mme de), 365.
Luppé (M. de), 390, 438.
Lusace (Comte de), 460, 471.
Lusignan (Marquis de), 237.
Lutzelbourg (M. de), 248.
Luxembourg (M. le maréchal de), capitaine des gardes, 206.
Luxembourg (Mme la maréchale de), née Villeroy, 67, 200.
Luynes (Charles-Philippe d'Albert, duc de), 449, 490.
Luynes (Marie Brulart, duchesse de), dame d'honneur de la reine, femme du précédent, 66, 84, 95, 166, 205, 221, 229, 233, 236, 252, 369, 371, 449, 489.
Luynes (Paul d'Albert de), cardinal, archevêque de Sens, premier aumônier de la dauphine, 72, 84, 169, 268, 367, 396, 443, 448.
Lynar (M. de), ministre de Danemark, 248, 255, 265.

M.

Maboul (M.), maître des requêtes, 143.
Macarthy (M. de), 270, 273.
Machault (Abbé de), 40.
Machault (Jean-Baptiste de), seigneur d'Arnouville, 259, 284.
Machault (Mme de), 13, 258.
Madame. *Voy.* France (Marie-Adélaïde de).
Maillebois (Maréchal de), 441.
Maillebois (M. de) le fils, 81, 119, 241 ; son mémoire, 306-315, 440, 453, 455, 457.
Maillebois (Mme de), 457.
Mailly (Chevalier de), 46.
Mailly (Marquis de), 126, 133.
Mailly (Mlle de), 371, 409.

MAILLY D'AUCOURT (Comte de), lieutenant général, 245, 257, 365, 409.
MAILLY D'AUCOURT (Mlle de), 77.
MAINE (Louis-Auguste de Bourbon, duc du), 22, 440.
MAINTENON (Mme de), 99, 297.
MALASPINA (Mme de), dame de Madame Infante, 166, 354.
MALESHERBES (M. de), 68.
MARBEUF (M. de), colonel de dragons, 72, 390.
MARBEUF (Mme de), 87.
MARCHE (Louis-François-Joseph de Bourbon-Conty, comte de la), 35, 57, 66, 134, 241, 386, 459, 461, 465, 483.
MARCHE (Mme de la), 167.
MARÉCHAL (Milord), 173.
MARIE-JOSÈPHE D'AUTRICHE, reine de Pologne, électrice de Saxe, 70, 254, 265.
MARIE-JOSÈPHE DE SAXE, dauphine de France, 56, 69, 70, 77, 87, 165, 205, 217, 254, 261, 265, 266, 294, 295, 434.
MARIE LECZINSKA, 15, 22, 66, 79, 80; ses lettres à la duchesse de Luynes, 84, 89, 95, 108, 113, 154, 166, 200, 205, 207, 213, 217, 229, 261, 266, 282, 350, 387, 412, 429, 430, 438, 447, 448, 472, 489.
MARIE-THÉRÈSE, impératrice d'Allemagne, 27, 29, 71; sa lettre à Louis XV, 88, 93, 100.
MARIEZ (M.), inspecteur des fonderies, 435.
MARIGNY (Marquis de), secrétaire greffier de l'ordre du Saint-Esprit, 322.
MARIGNY (Mme la présidente de), 115.
MARIN (M.), 212.
MARSAN (Mme de), née Rohan-Soubise, gouvernante des enfants de France, 206, 267, 304.
MARTANGES (M. de), colonel de l'armée saxonne, 95.
MARTINIÈRE (M. de la), premier chirurgien du roi, 100, 168.
MASSIAC (M. de), secrétaire d'État de la marine, 454, 479.
MASSONES DE LIMA (M.), 366, 419.
MAUPEOU (M. de), premier président au parlement de Paris, 4, 10, 144, 192, 193, 302.
MAUPEOU (Mme de), 193.
MAURY (Mme de), 365.
MAZADE D'ARGEVILLE (Mlle de), 409.
MAZARIN (M. de), 368.
MAZARIN (Duchesse de), dame de Madame, 100, 371, 376
MAZARIN (Mme de), née Duras, 207.
MELFORD (M. de), 26.
MÉNAGER (M.), capitaine de cavalerie, 172.
MÉNARD (M.), contrôleur général de la maison du roi, 15.
MENIGLAISE (M. de) 401.
MÉNIL (M. du), 273.
MÉRINVILLE (M. de), 93.
MERLE (Mme de), née Moras, 152.
Mesdames. *Voy.* FRANCE (Marie-Adélaïde, Marie-Louise-Adélaïde Victoire Sophie et Louise-Marie de).
Metz (Évêque de). *Voy.* SAINT-SIMON.

MICHEL (M.), directeur de la Compagnie des Indes, 72.
MICHOTEL (M. de), président du parlement de Besançon, 39, 40.
MIDORGE (M. de), maître des requêtes, 26.
MILLO (Cardinal), 263.
MIREPOIX (M. le maréchal de), 99, 194-197, 302, 303.
MIREPOIX (Mme la maréchale de), dame du palais de la reine, 32, 95, 200, 214, 225, 302, 303.
MIROMESNIL (M. de), premier président du parlement de Rouen, 57, 73, 82.
MODÈNE (Charlotte-Aglaé d'Orléans, duchesse de), 206.
MOLÉ (M.), premier président au parlement de Paris, 193, 286, 290, 302.
MOLITARD (Mme de), abbesse de Saint-Cyr, 262.
MOLLET (M.), architecte, 321.
MONACO (Prince de), 25, 80, 103.
MONACO (Princesse de), 456.
MONCONSEIL (Mme de), née Curzay, 161-165.
MONDONVILLE, maître de musique de la Chapelle, 415.
MONNIER (M. le), de l'Académie des sciences, 264.
MONTAUBAN (Princesse de), 154.
MONTAZET (Antoine de Malvin de), évêque d'Autun, 385; archevêque de Lyon, 388, 411, 414, 416, 420.
MONTAZET (Chevalier de), 96.
MONTBOISSIER (M. de), lieutenant général, 98.
MONTCALM (M. de), 118, 120, 198, 210.
MONTEIL (M. de), ministre plénipotentiaire à Cologne, 144, 474.
MONTESQUIOU (M. de), 390.
MONTESSON (Mme de), 174.
MONTEYNARD (M. de), 181.
MONTI (Marquis de), maréchal de camp, 95.
MONTIGNY (M. de), lieutenant des gardes du corps, 363.
MONTLEZUN (M. de), 342.
MONTLOUET (François-Joseph de Brunes de), évêque de Saint-Omer, 15, 217, 233.
MONTMARTEL (M. Paris de), 34, 456.
MONTMORENCY-LAVAL (Louis-Joseph de), évêque d'Orléans, 204; évêque de Condom, 231.
MONTMORIN DE SAINT-HÉREM (Gilbert de), évêque de Langres, 322.
MONTMORT (M. de), major des gardes du corps, 350, 354, 389.
MONTMORT (Mme de), 376, 377.
MONZONE (Comte de), 371.
MORANGIÈS (M. de), lieutenant général, 98, 402, 403, 445.
MORAS (M. de), ministre de la marine, 64, 109, 117, 210, 246, 295, 410, 453, 456, 491.
MORAS (Mme de), 152, 456.
MOREL DE VINDÉ (M.), 73.
MORPHY, soldat aux gardes, 135.
MORTEMART (Duc de), 36.
MOUTON, dentiste de Mesdames, 265.
MUSTAPHA III, sultan, 251.

Muy (Chevalier de), 81.
Muy (M. du), 473.

N.

Nadasty (M. de), 110, 113, 114, 117.
Narbonne (Archevêque de). *Voy.* Roche-Aymon.
Narbonne (Mme de), dame de Madame Infante, 166, 233.
Neuville (Le P.), prédicateur, 19, 151.
Nicolaï (Mlle de), 26.
Nivernois (Duc de), 1.
Noailles (Adrien-Maurice, duc de), maréchal de France, capitaine des gardes du corps du roi, 10, 32.
Noailles (Philippe, comte de), gouverneur de Versailles, 438.
Noailles (Comtesse de), née Arpajon, 64.
Novion (M. le président de), 231.

O.

O'Connor (M.), capitaine au régiment de Soissonnais, 444.
Ogier (M. le président), ambassadeur en Danemark, 18.
Ogilvy (Mme d'), 15.
Oginski (M. d'), 65.
Ons-en-Bray (M. d'), 230.
Orange (Princesse d'), 19, 472.
Orléans (Évêque d'). *Voy.* Paris.
Orléans (Louis, duc d'), fils du régent, 73.
Orléans (Louis-Philippe, duc d'), 36, 39, 48, 57, 64, 66, 101, 102, 105, 108, 114, 116, 118, 126, 134, 176, 266, 287, 289, 437, 460, 465, 467, 490.
Orléans (Louise-Henriette de Bourbon-Conty, duchesse d'), femme du précédent, 16, 37.
Ormes (Terre des), 80.
Ormesson (M. le président d'), 286, 435.
Ormesson d'Amboisle (M. d'), conseiller d'État, 435.
Osence (M. d'), 400.
Osman II, sultan, 251.
Osmond (M. d'), 69.
Ossolinska (Duchesse), 373.
Ossolinski (Comte), 74-76, 373.
Ossolinski (Duc), 18.
Ossun (M. d'), ambassadeur à Naples, 66.

P.

Pajot (Abbé), conseiller de grand'chambre, 56.
Pallu (M.), intendant général de la marine, 414.

Pape (Le). *Voy.* Benoît XIV.
Parker (Le colonel), 197.
Paris (Archevêque de). *Voy.* Beaumont.
Paris (Nicolas-Joseph), évêque d'Orléans, 77.
Parlement de Paris (Affaires du), 156-161, 255, 329, 423.
Pasquier (M.), second rapporteur du procès de Damiens, 3, 20, 35, 134, 466.
Paulmy (M. de), ministre d'État, 22, 82, 151, 379, 392, 393, 401, 491.
Paulmy (Mme de), 393.
Peletier (M. le président le), 290.
Péreuse (M. de), 110, 269; lieutenant général, 337.
Périgord (Mme de), dame du palais de la reine, 19, 95, 214.
Pestalozzi (M. de), colonel, 247.
Phélypeaux (Georges-Louis), archevêque de Bourges, 150, 251.
Philippe (Don), infant d'Espagne, duc de Parme, 378.
Piavera (M. de), 25.
Pierron (M.), substitut du procureur général, 21.
Pigeonneau (M. de), 131.
Pignatelli (M. de), ambassadeur d'Espagne en Danemark, 417, 418.
Piolenc (M. le bailli de), 85.
Pitt (M.), 147.
Platen (Comte de), 141.
Pléneuf (Mme de), 447, 449.
Pluyette (M.), architecte, 322.
Poissonnier (M.), médecin des enfants de France, 429.
Pologne (Reine de). *Voy.* Marie-Josèphe d'Autriche.
Pologne (Roi de). *Voy.* Auguste III et Stanislas Leczinski.
Pompadour (Marquise de), dame du palais de la reine, 32, 92, 98, 144, 281, 282, 283, 285, 286, 288, 289, 295, 296, 297, 302, 303, 304, 365, 459.
Poncet de la Rivière (Mathias), évêque de Troyes, puis d'Aire, 336.
Pontcarré (M. de), premier président du parlement de Rouen, 57.
Portal (Le capitaine), 115.
Porte (M. de la), commis de la marine, 346.
Portugal (Don Antoine, infant de), 247.
Poyanne (Marquis de), 21.
Premier (M. le). *Voy.* Béringhen.
Premier président (Le). *Voy.* Maupeou et Molé.
Prévost (Abbé), 21.
Prévôt des marchands (Le). *Voy.* Bernage de Saint-Maurice.
Prie (Mme de), née Villette, 376.
Prohingue (Mme), 68.
Provence (Louis-Stanislas-Xavier de France, comte de), 267.
Prusse (Le prince de), 114, 139, 140.
Prusse (Roi de). *Voy.* Frédéric II.
Puisieux (M. de), 441, 456.
Puysignieux (M. de), commandant à Minorque, 433, 457.

Q.

Quesnois (Jacques Lefebvre du), évêque de Coutances, 26, 152.
Quinsonas (M. de), premier président du parlement de Besançon, 5, 22.

R.

Raigecourt (Plaicard de), évêque d'Aix, 345.
Randan (Duc de), lieutenant général, 7, 126, 469.
Réaumur (M. de), 230.
Redemont. *Voy.* Roidemont.
Reine (La). *Voy.* Marie Leczinska.
Renaut (M.), directeur de la Compagnie des Indes, 200.
Renty (Mme de), dame d'honneur de la princesse de Condé, 100.
Rennes (Évêque de). *Voy.* Vauréal.
Revel (M. de), 244, 246, 257.
Revest (M. du), chef d'escadre, 108, 118, 121, 213.
Ricard, soldat aux gardes, 11, 133.
Richelieu (Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis, duc de), maréchal de France, 85, 109, 121, 145, 147, 169, 184, 210, 215, 216, 222, 230, 243, 245, 248, 255, 264, 265, 266, 271, 286, 289, 298, 300, 318, 328, 341, 343, 346, 371, 387, 389, 407.
Rigaud (Abbé), 23.
Roche-Aymon (Charles-Antoine de la), archevêque de Narbonne, 66.
Rochechouart (Jean-François-Joseph de), évêque de Laon, ambassadeur à Rome, 17; grand aumônier de la reine, 84, 89, 121, 229, 362.
Rochechouart (Vicomte de), 84.
Rochechouart-Faudoas (Comte de), 189.
Rochefoucauld (Abbé de la), 72, 76.
Rochefoucauld (Dominique de la), archevêque d'Alby, 77, 139, 235.
Rochefoucauld (Duc de la), 274.
Rochefoucauld (Frédéric-Jérôme de Roye de la), cardinal, archevêque de Bourges, grand aumônier, 40-42, 44, 76, 294.
Roche-sur-Yon (Mlle de la), 20.
Rohan (Chevalier de), lieutenant de vaisseau, 394, 452.
Rohan (Duc de), 20, 40, 115, 433, 446, 447.
Rohan (Duchesse de), née Uzès, 480.
Rohan (Le prince de), brigadier, 274.
Rohan-Montbazon (Louis-Constantin de), évêque de Strasbourg, 85, 155.
Roi (Le). *Voy.* Louis XV.
Roidemont (Chevalier de), maréchal de camp, 445, 460.
Rolland (M.), conseiller de grand'chambre, 20.
Rolle (M. de), colonel, 247.
Roquépine (Marquis de), maréchal de camp, 95.
Rouen (Archevêque de). *Voy.* Saulx-Tavannes.

ROUGÉ (M. de), maréchal de camp, 245, 459.
ROUILLÉ (M.), ministre des affaires étrangères, 39, 86, 87, 89, 206, 401, 491.
ROUNIÈRE (M. de la), capitaine d'artillerie, 246.
ROZIER (M.), commandant *le Robuste*, 68.
ROZIÈRES (M. Terray de), procureur général de la cour des aides, 4, 8.

S.

SADE (M. de), 64.
SAINT-AIGNAN (Chevalier de), 272.
SAINT-AIGNAN (Duc de), 235.
SAINT-AIGNAN (Duchesse de), 272.
SAINT-EXUPÉRY (Abbé de), doyen de Notre-Dame, 354.
SAINT-EXUPÉRY (M. de), exempt des gardes du corps, 363.
SAINT-EXUPÉRY (Mme de), 64.
SAINT-FARGEAU (M. de), avocat général, 157.
SAINT-FLORENTIN (Comte de), ministre secrétaire d'État, chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, 66, 72, 73, 77, 86, 145, 188, 206, 233, 392, 431.
SAINT-GERMAIN (M. de), 46, 48, 85, 386.
Saint-Hubert (Pavillon de), 470.
SAINT-OURS (M. de), 212.
SAINT-ROME (M. de), 68.
SAINT-SIMON (Claude de Rouvroy de), évêque de Metz, 91.
SAINT-SIMON (M. le bailli de), 235.
SAINT-VITAL (M. de), chevalier d'honneur de Madame Infante, 166.
SALABÉRY (Abbé de), 189, 208.
SALVERT (M. de), 18.
SANDRICOURT (M. de), 359.
SANDWICH (Mme de), 96.
SAN-SEVERINO (M. de), ambassadeur de Naples à Londres, 259.
SARRET DE GAUJAC (François de), évêque d'Aire, 264.
SAUPRA (Le bailli de), 42.
SAULX (Comte de), chevalier d'honneur de la reine, 438.
SAULX-TAVANNES (Charles-Nicolas de), cardinal, archevêque de Rouen, grand-aumônier de France, 84, 89, 327, 413.
SAUSSAYE (M. de la), lieutenant de vaisseau, 109.
SAXE (Le maréchal de), 333.
SAXE-HILDBURGHAUSEN (Prince de), 214, 234, 302.
SCHEFFER (Baron de), envoyé de Suède, 98.
SCHWERIN (Maréchal de), 59, 61.
SÉCHELLES (M. de), contrôleur général des finances, ministre secrétaire d'État, 60, 291, 334.
SÉCHELLES (Mme de), 98.
SÉGUIER (M. de), avocat général du grand conseil, 1, 409.
SÉGUR (M. de), 453.
SEIGNELAY (Mme de), née Biron, 83.
SEIGNELAY (Mlle de), 40, 73

Sénac (M.), premier médecin du roi, 69.
Senneterre (M. maréchal de), 189, 201, 343, 405.
Senneterre (Mme de), supérieure des Hospitalières, 416.
Sens (Archevêque de). *Voy.* Luynes.
Sens (Élisabeth-Alexandrine de Bourbon-Condé, Mademoiselle de), 37, 208, 412.
Séqueville (M. de), commis des affaires étrangères, 44.
Sévère (M.), rapporteur du procès de Damiens, 3, 20, 35, 134, 462.
Sèvres (Manufacture de porcelaine de), 77, 92.
Slodtz (Michel-Ange), sculpteur, 91.
Sophie-Dorothée, reine de Prusse, 107.
Sophie (Madame). *Voy.* France (Sophie-Philippine-Élisabeth-Justine de).
Soubise (Charles de Rohan, prince de), capitaine des gendarmes de la garde, 28, 36, 45, 79, 81, 85, 101, 172, 173, 194, 198, 210, 214, 234, 236, 241, 243, 244, 245, 301, 304, 345.
Soulange (Mme de), abbesse de Royal-Lieu, 121.
Soupire (M. de), maréchal de camp, 103, 369, 374.
Souvré (M. de), lieutenant-général, 98, 104, 129, 410.
Soyecourt (Mme de), 488.
Stainville (M. de) le père, ministre de Toscane, 444.
Stainville (M. de), 13, 66; ambassadeur à Vienne, 121, 124, 145, 216.
Stainville (Mme de), 87.
Stanislas Leczinski, roi de Pologne, duc de Lorraine, 20, 138, 144, 161-165, 366, 471.
Staremberg (Comte de), ambassadeur de la cour de Vienne, 58, 98, 113, 145, 194, 273.
Stralen (M. de), 146.
Strasbourg (Évêque de). *Voy.* Rohan-Montbazon.
Subleyras, peintre, 83.
Suzy (M. de), major des gardes du corps, 349.

T.

Talaru (Chevalier de), 74, 327.
Talaru (M. de), premier maître d'hôtel de la reine en survivance, 368, 410.
Talleyrand (Mme de), dame du palais de la reine, 95, 214.
Talleyrand (vicomte de), 18.
Talmond (Princesse de), 74-76, 82, 373, 389.
Tavannes (Cardinal de). *Voy.* Saulx-Tavannes.
Tencin (Pierre Guérin de), cardinal, archevêque de Lyon, 384, 389.
Terray de Rozières. *Voy.* Rozières.
Tessier (M.), trésorier de la grande écurie, 20.
Thiances (Mme de), 412.
Thomond (Comte de), 115.
Thomond (M. le maréchal de), 221, 235, 264.
Tillières (M. de), 384.
Tillot (M. du), 377.

TONNERRE (Maréchal de), 66, 341.
TONNERRE (Mme de), dame du palais de la reine, 252.
TOUCHE-TRÉVILLE (M. de la), lieutenant de vaisseau, 116.
TOULOUSE (Marie-Victoire-Sophie de Noailles, comtesse de), 281.
TOUR (Le P. de la), 292.
TOURDONNAY (M.), écuyer du roi, 342.
TOURNELLE (M. de la), capitaine de grenadiers, 458.
TOURNY (M. de) le père, 85.
TOURNY (M. de) le fils, intendant de Bordeaux, 84.
TOURS (Archevêque de). *Voy.* FLEURY.
TOUY (Mlle de), 459.
TRAISNEL (Marquis de), maréchal de camp, 95.
TRÉMOILLE (M. de la), 167.
TRESMES (Comte de), 115, 188.
TRESMES (Duc de), 392, 489.
TRESNEL. *Voy.* TRAISNEL.
TRIVULCE (Mme la princesse de), dame d'honneur de Madame Infante, 166.
TRUDAINE (M.), conseiller au conseil royal, 117.
TRUDAINE (M.) le fils, conseiller d'État, 292.
TUDERT (Abbé), 76.
TURENNE (Prince de), grand chambellan, 469.
TURGOT (M. le président), 160, 209.
TURGOT (Mlle), 235.

U.

UZÈS (Mlle d'), 433, 446.

V.

VALENCE (M. de), 21.
VALETTE (M. de la), 21.
VALLIÈRE (M. de), 128.
VASSÉ (Mlle de), 26.
VASSEUR (M. le), 211.
VAUDREUIL (M. de), gouverneur du Canada, 119, 120.
VAUGUYON (M. de la), gouverneur du duc de Bourgogne, 390, 391, 432.
VAURÉAL (Louis-Guy de Guérapin de), évêque de Rennes, 18, 80, 152.
VAUSSIEUX (Mme de), 412.
VAUX (M. de), 100, 246.
VERDIÈRE (M. de), colonel, 374.
VERGENNES (M. de), ambassadeur à Constantinople, 60.
VERNEUIL (M. de), premier échanson, 15.
VICTOIRE (Madame). *Voy.* FRANCE (Marie-Louise-Thérèse-Victoire de).
VIEILLEVILLE (Mémoires du maréchal de), 367.
VIERNE (M. de), 148, 449.

Vincent de Paul (Saint), 23.
Virieu (Comte de), colonel, 272.
Vismes (Marquise de), 430.
Vogué (M. de), 126.
Voltaire, 108.
Volx (Antoine-Joseph d'Amat de), évêque de Senez, 27.
Voyer (M. de), 337.
Vulsanges (Abbé de), 417.

W.

Waston (Le vice-amiral), 200.
Watrenbach (M. de), ministre du roi Auguste III, 30.
Watner (M. de), 246.
Webb (Le général), 198.
Witzhum (M. de), ministre de Saxe, 43.
Wocles. *Voy.* Volx.
Wormser (M. de), colonel, 245, 459.
Woronzoff (M. de), vice-chancelier de Russie, 14.
Wurtemberg (Prince de), 57.

X.

Xavier (Prince). *Voy.* Lusace.

FIN DE LA TABLE.

MÉMOIRES

DU

DUC DE LUYNES

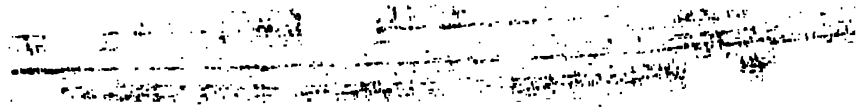

MÉMOIRES

DU

C DE LUYNES

SUR LA COUR DE LOUIS XV

(1735 — 1758)

PUBLIES

S LE PATRONAGE DE M. LE DUC DE LUYNES

PAR

MM. L. DUSSIEUX ET E. SOULIÉ

TOME DIX-SEPTIÈME

1758

PARIS

RMIN DIDOT FRERES, FILS ET Cie, LIBRAIRES

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, N° 56

1865

Tous droits reserves.

BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

MÉMOIRES

DU

DUC DE LUYNES.

ANNÉE 1758.

JUILLET.

ois nouveaux ministres. — MM. de Breteuil. — Nouvelles de l'armée. — La Curne de Sainte-Palaye. — Mort de Mlle de Lussan. — Détails sur le siége de Prague et la retraite du maréchal de Belle-Isle. — Succès des Autrichiens en Moravie. — Rappel du comte de Clermont. M. de Contades le remplace. L'armée désire être commandée par le maréchal d'Estrées. — Détails sur le succès des Autrichiens en Moravie. — Prise de Dusseldorf par les Hanovriens et nouvelles de l'armée. — Élection de Clément XIII. — Entrées gratuites à la Comédie-Française pour les gens du gouverneur de Paris. — Mort de M. de Montesson. — Le fort Brescou. — Mort de M. de Jalais. — L'intendant des Invalides. — Nouvelles de l'armée. — Importance de la perte de Dusseldorf. — Détails sur la convention de Closter-Severn et examen de la conduite du maréchal de Richelieu. — Nouvelles de l'armée. — Détails sur l'élection du Pape. — La marquise et le chevalier d'Albert. — Le comte de Clermont de retour à Versailles.

Du mardi 4 juillet, Dampierre. — Les trois places vantes dans le conseil furent remplies dimanche dernier. e Roi voulut que M. de Puisieux y rentrât; S. M. y admit ussi M. le maréchal d'Estrées et M. Berryer.

Ce même jour dimanche, M. le baron de Breteuil prit ongé; il va remplacer M. de Monteil auprès de l'électeur

de Cologne. M. de Breteuil est petit-fils du baron lequel étoit introducteur des ambassadeurs.

Les dernières nouvelles de l'armée de M. le comte de Clermont sont que tout est rassemblé sous Cologne. Les ennemis ont voulu tenter de s'emparer de Dusseldorf; ils ont fait sommer l'officier des troupes palatines qui y commande; il n'a voulu écouter aucune proposition; les Hanovriens ont bombardé la ville et enfin ont été obligés de se retirer. M. le comte de Clermont ayant envoyé ordre d'évacuer Ruremonde, et les ennemis s'en étant approchés, M. Bocquart, maréchal de camp, s'en est retiré avec tous les effets du Roi et des particuliers, et a fait la capitulation la plus honorable qu'il soit possible. On ne lui a rien refusé de tout ce qu'il demandoit (1). Les ordres

(1) *Lettre de M. de Bocquart à M. le comte de Clermont.*

De Maseik, le 29 juin 1758.

Au moment que je m'y attendois le moins, malgré toutes les précautions prises pour exécuter les ordres de V. A. S., qui étoient de ne pas me retirer de Ruremonde que je ne susse que les ennemis eussent passé la Niers, dont je n'ai pu être averti faute de troupes légères, le prince héréditaire de Brunswick est arrivé devant la place qui m'étoit confiée avec un corps de 7 à 8,000 hommes, tant d'infanterie, cavalerie que troupes légères, avec deux trains d'artillerie et des pontons, mercredi 28, à neuf heures du matin, ayant fait de Crevelt une marche forcée, sans s'arrêter jusqu'à la portée de fusil de Ruremonde. La bonne contenance des troupes à mes ordres, après avoir essuyé une canonnade, a déterminé le prince à me faire des propositions, à quoi j'ai répondu que je les écouterois s'il n'étoit pas question d'être fait prisonnier de guerre. A cette demande, le prince m'a accordé la capitulation ci-jointe que j'ai cru devoir accepter, attendu la mauvaise place que j'avois à défendre et les attaques que les ennemis avoient formées par trois différents endroits. Je me rends avec toute ma garnison et mes équipages à Liége où j'attends des ordres de V. A. S. pour m'y conformer. Je n'envoie qu'une copie de la capitulation, attendu que j'ai besoin de l'original pour en faire usage dans ma route si le cas le requiert. Je prendrai en passant par Stokem le régiment de la Ferronaye-Dragons auquel j'avois donné ordre d'y garder les magasins et la Haute-Meuse où je craignois que les ennemis arriveroient plutôt qu'à Ruremonde pour me couper la retraite. Je préviens V. A. S. que je brûlerai tous les magasins qui n'ont pu être remontés jusqu'à Liége. Je suis, etc. BOCQUART.

P. S. Je sais qu'avant la capitulation il y a eu deux de mes postes avancés

du Roi sont précis pour que l'armée ne quitte point Cologne. L'armée de M. le prince de Soubise est augmentée jusqu'à 30,000 hommes et se portera vraisemblablement dans le pays de Hesse et en avant. Il y aura encore incessamment un corps de troupes qui sera aux ordres du prince Xavier et qui sera composé des 10,000 Saxons qui doivent être arrivés aujourd'hui au fort Louis et de quelques autres troupes qu'on y joindra. Les opérations de ce corps seront dirigées suivant les mouvements de l'armée ennemie. M. le comte de Clermont est dans l'usage de faire peu de détails dans ses lettres; il ne paroît pas fort instruit de la position des ennemis, et il ne mande que ce qu'il a entendu dire.

à une lieue de Ruremonde qui ont été faits prisonniers de guerre après avoir été fusillés et canonnés; ces postes consistoient en environ 40 miliciens convalescents de différents bataillons, commandés par trois officiers.

Articles de la capitulation demandée d'une part par M. de Bocquart, maréchal de camp commandant les troupes du Roi à Ruremonde, et accordés par S. A. S. le prince héréditaire de Brunswick, commandant les troupes devant Ruremonde, le 28 *juin* 1758.

Toute la garnison françoise, les invalides Autrichiens et le commandant pour S. M. I. ne sortiront de la place qu'avec tous les honneurs de la guerre, ainsi que tous les détachements du dehors de la place qui n'auront pas été faits prisonniers au moment de la convention.

Les équipages de toute la garnison seront intacts et suivront leurs corps sans qu'il leur soit fait aucune insulte.

Les munitions de guerre qui se trouveront dans la place suivront la garnison.

Les malades qui resteront aux hôpitaux profiteront de la même capitulation accordée à leurs corps respectifs.

Toutes les troupes passeront la Meuse évacuant la place dans la journée d'aujourd'hui six heures du soir.

L'artillerie sortira et marchera de même avec la garnison.

Les portes de Venloo et de Notre-Dame seront livrées à S. A. S. après la signature de la capitulation, mais il n'entrera aucune troupe de S. A. S. dans la place qu'après l'évacuation des troupes françoises.

M. de Bocquart demande que la ville soit maintenue dans tous ses droits et privilèges aussi bien que le Clergé et les monastères, et qu'il ne sera fait aucun mauvais traitement aux habitants.

Tous ces articles sont accordés.

CHARLES, PRINCE HÉRÉDITAIRE DE BRUNSWICK ET WOLFENBUTTEL.

M. le comte de Clermont envoie M

M. La Curne de Sainte-Palaye, qu
françoise à la place de M. de Boiss
dernière. C'est un homme fort sav
toute sa vie à un travail pénible e
un vocabulaire très-étendu pour l
cienne langue des Gaulois et des Fr
un ouvrage très-curieux sur l'ar
présenta avant-hier à Versailles s
M. l'abbé Alary, qui l'a reçu en qu
trouve le discours de M. de Sainte
il est d'ailleurs fort éloquent et très
che avec assez d'art son travail d
la place qu'il vient remplir ; ses tra
reuses et bien amenées. La répons
plus courte, plus simple et bien é

Du vendredi 7, Dampierre. — J
parler de la mort de M^lle^ de Luss
dernier. J'ai voulu avoir des écla
personne qui s'est acquis tant de
publique des lettres. M^lle^ de Lussan
turelle d'un prince de Savoie (2) ;
du prince Eugène, ce qui n'est
même cette descendance n'est pas
Lussan a fait plusieurs ouvrages,
en est coulant et agréable. M^lle^ de
quinze ans.

J'ai déjà mis en différentes occa
les détails que j'ai pu apprendre
Belle-Isle lui-même. Les commissio

(1) Ce précieux glossaire du vieux français
tudesque) est conservé au cabinet des manu
périale.

(2) On l'a fait naître du prince Thomas de
gène, et d'une courtisane. On dit même qu'elle e
de Savoie.

a été chargé, la supériorité de talents avec laquelle il s'en est acquitté, la netteté et la précision avec lesquelles il raconte ces événements font désirer de les conserver à la postérité.

Une des commissions les plus difficiles sans doute a été la défense de Prague et la sortie de cette ville. M. le maréchal de Belle-Isle avoit à pourvoir dans Prague à différents objets : 1° faire payer les contributions que l'électeur de Bavière étoit en droit d'exiger, ayant été couronné roi de Bohême dans cette ville ; 2° contenir les bourgeois et le peuple immense qu'elle renfermoit, lesquels étoient infiniment attachés à la maison d'Autriche et ne demandoient qu'à profiter de l'occasion de marquer leur zèle pour cette maison ; 3° à pourvoir à la subsistance et au bien-être d'une armée dont le fonds étoit de 22,000 hommes et qui s'y trouvoit assiégée ; 4° d'avoir soin que les habitants ne manquassent de rien ; 5° de défendre une aussi grande et aussi mauvaise place ; 6° d'exécuter, sans que personne en eût le moindre soupçon, le projet qu'il avoit formé d'en sortir, projet que l'on regardoit presque comme impossible, depuis que l'armée de M. de Maillebois, qui s'étoit avancée pour faire lever le blocus de cette ville, avoit trouvé des obstacles qu'elle n'avoit pu surmonter. M. le maréchal de Belle-Isle vouloit sortir avec toutes ses troupes, à la réserve d'une médiocre garnison qu'il laisseroit dans la citadelle pour capituler ; emmener son artillerie et même des otages.

Pour remplir ces différents points de vue : 1° étant bien instruit que les plus grands seigneurs de Bohême, dont les terres devoient payer des contributions, avoient non-seulement de grandes maisons dans la ville, mais outre cela tous leurs titres principaux dans les archives desdites maisons, il leur fit dire qu'il seroit obligé d'agir par exécution militaire contre leurs maisons, et leurs titres même, si les sommes auxquelles ils étoient taxés n'étoient pas acquittées promptement. Elles le furent en effet, et M. le

prince de Lobkowitz, commandant l'armée qui bloquoit Prague, sachant le danger auquel étoient exposés la maison et les titres du prince de Lobkowitz son neveu, l'aîné de sa maison, fut obligé d'avoir recours à M. le maréchal de Belle-Isle, à qui il écrivit pour lui recommander ce qui appartenoit à son neveu. En effet, M. de Belle-Isle tira 17 millions de la Bohême; et ces sommes furent payées pendant qu'il étoit dans Prague assiégé ou bloqué. Ces sommes n'avoient point été imposées arbitrairement. Les États avoient été assemblés à Prague, par l'ordre de Charles VII, couronné roi de Bohême. Les membres qui composent lesdits États sont au nombre de 126; il s'en trouva 111 à l'assemblée; comme ils étoient peu au fait du détail de ces répartitions, et qu'ils connoissoient la grande expérience et capacité de M. de Séchelles, ils demandèrent son secours, et il fut admis à l'assemblée.

2° M. de Belle-Isle ne pouvant avoir ni assez de fourrage pour nourrir la cavalerie enfermée dans la ville, ni assez de viande pour nourrir une aussi nombreuse garnison, il fut résolu de tuer un grand nombre des chevaux de la cavalerie, qui sans cela seroient morts de faim; il y en eut même 500 abandonnés dans les fossés, qui, après avoir mangé tout ce qu'ils trouvèrent d'herbe, de terre, de cuir, même rongé le bois et les pierres, moururent tous dans une nuit. M. de Belle-Isle, en faisant tuer les chevaux, vouloit cependant se conserver de quoi monter un petit corps de cavalerie suivant les circonstances. Les officiers d'infanterie avoient chacun un ou deux bidets au moins pour leurs équipages; il leur fit donner les meilleurs chevaux de la cavalerie, et leurs bidets furent tués et mangés. Il racheta depuis de ces officiers les chevaux qu'il leur avoit donnés et les leur fit payer 300 livres pièce (1).

(1) Par cet arrangement, M. de Belle-Isle se trouva en état d'avoir 3,000 ca-

3° Il y avoit des blés et des farines dans la ville; les maisons des particuliers étoient remplies de vin. M. le Maréchal en ordonna la distribution, qui se faisoit avec le plus grand ordre. Chaque officier avoit sa bouteille de vin par jour. Mais quoique le pain y fût en abondance, il falloit songer à entretenir cette abondance. M. le maréchal de Belle-Isle sortoit souvent pour faire des fourrages; et faute de cavalerie il se servoit d'infanterie pour faire la plus grande partie de sa chaîne de fourrage. Il les plaçoit en différents postes, depuis Prague jusqu'au lieu qu'il vouloit fourrager, dans des fossés, dans des haies, dans des maisons; et lorsqu'ils se trouvoient dans des plaines où ils n'auroient pu être à couvert, on formoit des enceintes de chariots ou caissons pour les mettre en état de se défendre. Ces précautions en imposèrent aux ennemis qui n'osèrent jamais l'attaquer en force. On enlevoit dans ces fourrages tous les bestiaux qu'on trouvoit à la pâture. Chaque soldat portoit son havre-sac; et il ne rentroit point qu'il ne l'apportât rempli de blé. Ils vendoient cette provision aux bourgeois; c'étoit un profit pour le soldat, qui tiroit 4 livres de chaque havre-sac, et c'étoit une sûreté pour M. le maréchal de Belle-Isle que le fonds de la subsistance augmentât dans la ville. Il avoit la même attention pour que rien ne manquât à l'hôpital. On conservoit, de préférence à tout, pour les bouillons et la nourriture des malades, tout ce qu'il y avoit de bœufs, moutons, volailles, etc.

4° Ce que je viens d'expliquer, en entretenant l'abondance, mettoit les bourgeois et habitants à portée de sub-

---

valiers bien montés et dont il fit usage en plusieurs occasions. A l'égard des autres cavaliers, il leur faisoit faire le service à pied; il les avoit distribués par corps de garde dans tous les quartiers de la ville. Il y avoit défense aux bourgeois et aux habitants de s'assembler plus de trois ou quatre ensemble, et on avoit réglé une heure à laquelle ils ne pouvoient plus sortir de leurs maisons sans un billet du commandant de la garde (*Note du duc de Luynes.*)

sister d'autant plus facilement, que ce n'étoit pas l'argent qui manquoit dans la ville.

5° Pendant tout le temps du siége, non-seulement M. de Belle-Isle avoit la plus grande attention à se servir des moyens ordinaires pour la défense des places, mais voulant faire usage de sa nombreuse garnison, il assiégeoit les assiégeants; il faisoit faire des boyaux de tranchée pour conduire à celles des ennemis et pour faciliter les fréquentes sorties dans lesquelles il combloit les ouvrages des ennemis, enclouoit leurs canons et retardoit les approches. M. le maréchal de Broglio étoit alors dans la ville et y commandoit comme l'ancien; mais quelque jalousie qu'il eût contre M. de Belle-Isle, quelque brouillé qu'il fût avec lui, la force de la vérité l'avoit fait convenir qu'il n'entendoit rien à la défense d'une place, et il s'en rapportoit entièrement à M. de Belle-Isle sur cette partie. A l'égard des autres détails sur lesquels M. de Belle-Isle étoit obligé de prendre les ordres de M. de Broglio, il avoit exigé que ces ordres fussent par écrit. M. de Broglio avoit la plus grande valeur et n'étoit jamais plus de sang-froid qu'au milieu du plus grand feu; mais il étoit vif, et même colère, et sujet à variation dans ses ordres; d'ailleurs il parloit avec trop de confiance et de légèreté à tout le monde de ce qu'il vouloit faire. Ce ne fut qu'après son départ, que M. de Belle-Isle étant resté seul maître des dispositions, fit les arrangements dont j'ai parlé pour les fourrages et pour se préparer à faire sortir l'armée quand il en seroit temps.

6° Les différentes sorties, avec un grand nombre de troupes et du canon, avoient accoutumé les ennemis à croire qu'il ne s'agissoit que de fourrager. Le projet de la sortie étoit un secret qui demeura toujours entre quatre personnes, M. le Maréchal, M. le chevalier de Belle-Isle, M. de Séchelles et M. de Mortagne, qui étoit chargé du détail de cette armée; et le jour qu'il partit, les officiers inférieurs étoient si peu instruits de son dessein, que plu-

sieurs, comptant rentrer le soir dans la ville, y laissèrent différentes choses qu'ils auroient pu emporter aisément. On n'avoit pas plus connoissance dans la ville de ce projet. M. de Belle-Isle parloit continuellement de ce qu'il feroit dans le mois de mars, d'avril, etc. Quelques communautés imposées à des sommes qu'elles devoient payer dans différents termes, vinrent le trouver pour lui demander en grâce de vouloir bien accepter d'avance le payement desdits termes, ce qui leur feroit un soulagement, étant obligées de payer l'intérêt de l'argent qu'elles avoient emprunté. M. de Belle-Isle leur répondit qu'il n'étoit point pressé d'argent; que quand elles payeroient actuellement, ce seroit pour le mettre dans la caisse du trésorier; qu'il le trouvoit aussi en sûreté chez eux et qu'il en auroit peut-être besoin dans les mois de février, de mars ou d'avril. Je dois avoir déjà écrit ailleurs dans ce journal que M. de Belle-Isle, en songeant à ramener l'armée du Roi malgré les obstacles les plus capables d'arrêter tout autre général, et dans le temps le plus rigoureux de l'hiver, avoit prévu depuis longtemps les moyens de faire faire une capitulation honorable à M. de Chevert qu'il laissoit dans la citadelle avec 1,800 hommes. Cette citadelle est bonne, mais elle ne l'est pas également partout; il y avoit grand nombre d'artillerie, pas assez cependant pour la garnir de tous les côtés.

M. de Monti, ingénieur de la reine de Hongrie, fut pris dans une sortie; M. de Belle-Isle le traita avec toute sorte de distinctions; il le surprit beaucoup en lui faisant voir un plan de Vienne où il y avoit des ouvrages que M. de Monti y avoit fait faire depuis deux mois. L'article des instructions sur tout ce qui se passe dans le pays ou dans l'armée des ennemis a toujours été un des principaux auxquels M. de Belle-Isle s'est appliqué; il l'a toujours regardé comme indispensablement nécessaire à un général et à un ministre, pour diriger les opérations et les réflexions dans le militaire et le politique. Lorsque M. de

Monti fut prêt à sortir de Prague, M. de Belle-Isle lui dit qu'il ne le laisseroit point aller, sans qu'il eût vu la citadelle, pour qu'il pût juger par lui-même si on n'étoit pas en état de se défendre longtemps. On eut soin de garnir d'une nombreuse artillerie toute la partie de cette citadelle dont les fortifications étoient les meilleures et les plus en état de défense; l'heure étoit donnée assez avant la nuit pour que M. de Monti pût tout voir. M. de Belle-Isle commença une conversation avec lui; il est fort aisé de croire qu'on se laisse aller au plaisir de l'entendre; enfin il laissa aller M. de Monti, qui examina en détail ce qu'on vouloit bien qu'il vît. La nuit arriva et il ne put voir le reste. J'oubliois de dire que les six otages que M. le maréchal de Belle-Isle emmena de Prague ne firent pas naître dans la ville le moindre soupçon du départ; on les rassembla sous différents prétextes, et ils ne surent le projet que lorsqu'il n'étoit plus temps d'en donner connoissance à qui que ce soit.

Du lundi 10. — On apprit avant-hier que les Autrichiens ont pris 4,000 chariots du roi de Prusse et ont battu à plate couture l'escorte qui les conduisoit à Olmutz. Cela s'est passé le 30 du mois dernier, et avoit été tenté sans succès le 28 et le 29. M. de Daun est entre l'armée du siége, qu'il se dispose à attaquer, et celle d'observation, où est le roi de Prusse. On dit que l'armée du siége n'est que de 16,000 hommes.

Mme la maréchale d'Estrées fit hier ses remercîments, comme femme de ministre. Plût à Dieu qu'elle les eût faits comme femme de général; c'est un sentiment unanime dans toutes les troupes que de voir notre armée du Bas-Rhin commandée par M. le maréchal d'Estrées. On l'a espéré pendant quelque temps et on a été dans la consternation lorsqu'on a appris que sa santé ne lui permettoit pas d'accepter ce commandement. On ignore encore s'il y a lieu de croire qu'il puisse s'y rendre dans quelque temps; mais dans ce moment M. de Clermont a eu ordre de re-

venir, et c'est M. de Contades qui commande comme le plus ancien lieutenant général. On a établi un conseil où seront réglées les opérations journalières. Ce conseil est composé de M. de Contades, de M. de Mortagne, de M. de Chevert et de M. le duc de Broglio.

Du samedi 15, *Dampierre.* — Les avantages remportés en Moravie par M. le maréchal Daun sont très-considérables. Il fit une marche forcée le 29 et le 30 du mois dernier. Il étoit à Gewitsch le 16, et passant par Protiwanow il arriva le 17 à Ewanowitz; il s'avança de Protiwanow jusqu'à Machowitz où il resta plusieurs jours; il étoit alors fort près des Prussiens; et pendant qu'il alloit en personne reconnoître leur camp, qui étoit entre Starzechowitz et Prossnitz, il fit prendre un grand détour à son armée qui passa à Kromertitz le 29, arriva le 30 à Pohorz et le 31 à Grostenitz. Le roi de Prusse, quoiqu'ordinairement bien instruit, le fut si peu, qu'une partie de son armée (1) étoit au fourrage. M. de Daun se trouva si près de l'armée prussienne commandée par M. Keith, qui faisoit le siége [d'Olmutz], que M. de Keith, craignant avec raison d'être attaqué par M. de Daun, d'une part, et de l'autre par la garnison, sans pouvoir être secouru par le roi de Prusse, n'eut d'autre parti à prendre que de se retirer avec précipitation, laissant une grande quantité de canons devant la place. Le roi de Prusse se retira aussi de son côté. Pendant cette marche, M. de Daun avoit envoyé un gros détachement par Muglitz, où il passa la March, sous les ordres du général Laudon, et se porta vers Teuchlitz; un autre détachement se porta sur Dolloplass, Daskabat, Hombok et Eperswagen, Smail, Seybersdorf et autres lieux jusqu'à Balin et Hof. C'étoient les deux routes par où les convois venoient de Silésie à l'armée prussienne. Ces différents corps, composés de troupes légères,

(1) C'étoit l'armée d'observation commandée par le roi de Prusse. (*Note du duc de Luynes.*)

attaquèrent l'escorte d'un convoi de 4 à 5,000 chariots qui venoient par Sternberg et Dometchaw, chargés de toutes sortes de provisions et munitions pour l'armée prussienne, et entre autres de 2 ou 3 millions d'argent. L'escorte fut bien battue; il y eut 6,000 hommes de troupes prussiennes tués, blessés ou faits prisonniers; on brûla une partie des chariots; on pilla tout l'argent; on emmena à l'armée autrichienne 2,000 chariots; il y eut un nombre immense de déserteurs qui arrivèrent à l'armée de M. de Daun. Le roi de Prusse, s'étant rejoint à M. Keith, ne songea qu'à sa retraite; mais pour se retirer en Silésie, où vraisemblablement sont ses magasins, il faut passer par des gorges, des montagnes et des défilés qui sont occupés par les Autrichiens. Il faut donc qu'il se retire en Bohême et qu'il y puisse faire subsister ses troupes, ce qui sera difficile surtout pour sa cavalerie. M. de Daun le suit et il peut arriver encore de grands événements (1).

Quelque agréable que soit cette nouvelle, elle ne peut consoler de celle que nous apprîmes il y a quelques jours de la capitulation de Dusseldorf. Cette ville est un poste important sur le Rhin, et qui nous étoit extrêmement nécessaire pour conserver la liberté du cours de cette rivière. Elle appartient à l'électeur palatin, qui y a un palais orné de tableaux d'une grande beauté. Par le dernier traité fait avec l'Électeur, il avoit remis cette ville au Roi pour en disposer à sa volonté; elle étoit défendue par une garnison de 6 à 7,000 hommes de troupes de l'électeur

(1) Ce que j'ai marqué est écrit d'après les nouvelles arrivées par un courrier à M. de Staremberg, qui les communiqua à M. l'abbé de Bernis; et nous les sûmes ici par M. le maréchal de Belle-Isle, qui revenoit du conseil à Saint-Hubert. La marche de M. de Daun est sûrement exacte; le détail de l'action et de la perte des ennemis peut être plus juste dans la *Gazette de France*. (*Note du duc de Luynes.*)

Le duc de Luynes ajoute à cette note un extrait de *la Gazette* que nous n'avons pas jugé à propos de reproduire.

palatin, commandés par le baron d'Isselbach, général des mêmes troupes. Le prince Ferdinand fit établir, il y a quelques jours, une batterie sur la rive gauche du Rhin, et, ce fleuve entre deux, fit canonner la ville et jeter des bombes. Il fit en même temps sommer le gouverneur de lui remettre cette ville. Le gouverneur demanda une trêve de cinq jours, pendant laquelle il enverroit recevoir les ordres de l'Électeur, son maître. Cette démarche étoit bien inutile, puisque ce n'étoit plus à l'Électeur, mais au Roi, de disposer de Dusseldorf; mais le gouverneur, craignant pour le palais et les tableaux de l'Électeur, crut pouvoir se prévaloir d'un article de la capitulation faite avec l'Électeur, qui portoit que si l'armée françoise se trouvoit hors de portée de secourir Dusseldorf, le commandant feroit alors la capitulation la plus honorable qu'il pourroit. On prétend que cet article faisoit partie de ses instructions. Quoi qu'il en soit, le cas n'étoit pas arrivé; la ville n'étoit plus attaquée et pouvoit se défendre en cas de siége; il falloit que les ennemis passassent le Rhin pour former ce siége. L'armée françoise, qui avoit conservé sa communication avec Dusseldorf, étoit très à portée et très en état de s'opposer aux entreprises des ennemis sur cette ville, et ce n'étoit point par les ordres de l'Électeur, mais par ceux du général françois, que le commandant devoit se conduire. M. d'Isselbach avoit même reçu des ordres de M. le comte de Clermont, qui pour plus grande sûreté y envoya encore M. de Vallière; mais cet officier général arriva trop tard, la capitulation avoit été signée le 8.

Extrait d'une lettre du camp de Cologne, le 8.

Le timide électeur palatin a consenti que son gouverneur à Dusseldorf se rendit aux Hanovriens. En conséquence, le prince de Brunswick y a envoyé, le 6, 2 compagnies de grenadiers pour s'emparer de la place. M. le comte de Clermont, n'en ayant eu avis que le 7, a donné ordre à M. de Vallière de partir sur-le-champ pour re-

tirer s'il étoit possible les 24 pièces de canon
mais il est arrivé trois heures trop tard ; la
et notre canon reste au pouvoir de l'ennemi
plomb et autres munitions.

Autre lettre du camp de Kon

Dusseldorf ouvrit hier ses portes aux Ha
est sortie avec armes et bagages et les hon
place étoit en état de tenir longtemps ; elle
de ce côté-ci, et elle est bien fortifiée d
coûter cher aux ennemis, moins habiles qu
défense des places ; mais l'électeur palatin
lerie de tableaux, et a ordonné à M. d'Issel
pour lui, de se rendre. M. de Buergues y
françois.

Cette galerie renferme, en effet, une coll
d'œuvre de l'art. Plusieurs grandes pièces s
des ouvrages des peintres les plus célèbres.
du Michel-Ange, du Lesueur, du Titien, et
les tableaux de Rubens qu'elle est on ne pe
salle spacieuse n'est remplie que de ceux
en a 44. La face de la salle qui est vis-à-vis l
seul tableau d'une grandeur immense, représe
il est de la plus savante composition, du
plus riche. On trouve dans chaque figure l'e
bens. Le nombre des Bienheureux est pro
cension à la droite de Dieu ; il n'y en a p
par une action différente, des transports d
dont ils vont jouir. Il a canonisé sa femm
aux cieux dans un groupe dont elle est le
personnage.

Extrait d'une lettre de Munichdor

M. d'Isselbach a sacrifié tout ce qui pou
d'un traité qui lui a fait aussi peu d'honne
Il a abandonné 28 pièces de notre canon,
1,200 tentes et des magasins de toute esp
teaux sur haquets qui a été rompu. Les tr
de la France et les bataillons françois rejoig
position s'étend toujours depuis Munichdo

(1) Village à une lieue et demie à l'ouest de C

Nippe derrière notre droite, qui est couverte par M. le duc de Chevreuse ; notre gauche l'est par M. de Guerchy, qui est avec un corps de 8 à 9,000 hommes campé à Kenistorf. Les ennemis qui étoient à Bedbardyk font, dit-on, un mouvement aujourd'hui ; la position qu'ils prendront n'est pas encore déterminée. M. le comte de Clermont est parti ce matin.

Du dimanche 16, *Dampierre.* — Il arriva hier un courrier de Rome avec la nouvelle que le cardinal Rezzonico, qui est né le 7 mars 1693, a été élu pape, le 6. On dit que c'est un très-digne évêque et qu'il est extrêmement estimé. Il a eu 31 voix contre 13. Il a pris le nom de Clément XIII. Il est Vénitien, de la création de Clément XII, en 1737.

Le fils de mon intendant, en qualité de secrétaire de mon fils, a cru pouvoir entrer à la Comédie-Françoise sans payer, parce qu'en effet le gouverneur de Paris a le privilége d'y faire entrer deux ou trois personnes. Les comédiens françois n'ont pas voulu reconnoître ce droit. M^me^ de Chevreuse en a parlé à M. d'Aumont, qui lui a donné la réponse ci-jointe au nom de ses confrères et du sien.

« Il n'appartient nullement aux comédiens d'établir ou de contester les droits des personnes qui réclament l'entrée gratuite aux spectacles. Le bon ordre et la décence qui doivent y régner sont confiés à la garde établie à cet effet.

« Quatre inspecteurs publics y sont admis gratuitement. Leur mission est de prendre connoissance des étrangers qui arrivent à Paris, de remarquer les militaires qui prolongent leurs congés, d'observer si ce qui se prononce sur le théâtre, dans les pièces nouvelles, est conforme aux ratures de la police, de découvrir les déserteurs, de veiller sur les gens suspects et sans aveu. L'entrée gratuite appartient encore à MM. les officiers des deux compagnies de mousquetaires, à MM. les écuyers des académies du Roi, au prévôt et au lieutenant du tribunal de MM. les maréchaux de France, qui tous sont chargés de maintenir la discipline établie sur la noblesse. Telles sont les seules personnes à qui la loi ouvre gratuitement la porte des spectacles.

« Les premiers gentilshommes de la Chambre se feront toujours un plaisir d'aller au-devant de tout ce qui pourra plaire à M. le duc de Chevreuse, et ils ont ordonné de donner entrée à son premier secrétaire. »

lides est d'arrêter les comptes des fournisseurs, de veiller à la bonne qualité de toutes les subsistances qui sont fournies pour l'hôtel, et de tenir un registre exact de tout ce qui entre à l'hôtel et qui en sort, soit par mort, détachement ou autres raisons. Cette place est regardée comme une place de faveur dont le ministre de la guerre dispose ; elle ne vaut que 8 à 9,000 livres en argent, mais l'intendant avoit par jour 10 livres de viande et 8 rations de pain, et M. le maréchal de Belle-Isle vient de régler ces deux fournitures au double. On fournit outre cela de l'hôtel, à l'intendant, toute la batterie de cuisine, tout le linge de table, une certaine quantité de poissons les jours maigres, toutes les herbes et légumes, 4 rations de foin, paille et avoine pour nourrir quatre chevaux, 850 livres en argent pour son vin, et tout ce qui lui est nécessaire de surplus en subsistances au prix de l'hôtel; outre cela, un fort beau logement, qui même pendant quelque temps a été meublé aux dépens de l'hôtel ; mais cela est changé. M. Partyet, à qui cette place a été donnée à la mort de M. de Jalais, a été pendant trente-huit ans chargé du commerce de France à Cadix et à Madrid ; son père avoit cette même place. M. de Partyet a rendu grand service dans l'affaire du vaisseau nommé *le Penthièvre*, qui a été rendu à la compagnie des Indes comme n'étant pas de bonne prise, et cela malgré les vives sollicitations de l'ambassadeur d'Angleterre. Cet événement et beaucoup d'autres réflexions font juger à M. Partyet que M. Wal, principal ministre en Espagne, n'est pas aussi dévoué aux intérêts de l'Angleterre que quelques personnes le pensent ici ; il dit que M. d'Aubeterre en a la même opinion. C'est le ministre de la guerre qui est chargé des affaires de la marine à Madrid. Il n'y a point de conseil d'amirauté, ni des prises, comme en France, ni de secrétaire de la marine. Il ne faut pas conclure que M. Wal soit dévoué aux intérêts de la France ; on peut dire plutôt que

ennemis qui étoit en marche, qui alloit entrer dans Romerskirchen et qui paroissoit diriger sa marche sur Wering. Ils jugèrent que ce corps n'étoit qu'un détachement de 1,000 à 1,200 hommes, infanterie et cavalerie, qui alloient pour faire contribuer. On croit qu'ils se sont portés à Zons, car nos patrouilles, qui ont poussé ce matin jusqu'à Wering, ne les y ont point trouvés. Après cette reconnoissance, le détachement de dragons est rentré sans aucun échec.

On a appris depuis, par des nouvelles du 15, que M. de Contades avoit marché en avant et avoit trouvé l'armée ennemie en bataille derrière l'Erfft; que le prince Ferdinand, qui s'étoit avancé dans le dessein de nous attaquer, ayant reconnu notre position, avoit changé de projet, et que M. de Contades avoit pris la résolution d'attaquer l'armée ennemie le 14; mais que le prince Ferdinand s'étoit déterminé à se retirer pendant la nuit du côté de Neuss, malgré le temps affreux qu'il faisoit, et qu'ils avoient laissé dans leur camp une pièce de canon de 18 livres de balles. La volonté est grande dans l'armée, et cette marche en avant l'a augmentée. On sait que les François n'aiment point à reculer.

Du jeudi 20, *Dampierre.* — J'ai marqué ci-dessus le singulier événement de la capitulation de Dusseldorf. L'interruption de la communication du Rhin pour le transport de nos subsistances, qu'on sera obligé de faire voiturer par terre, jointe aux magasins de munitions et d'artillerie qui ont été perdus dans cette place, font regarder cette perte par M. le maréchal de Belle-Isle comme des plus considérables. Je lui ai entendu dire qu'il croiroit avoir fait un bon marché pour le Roi si on l'avoit conservée telle qu'elle étoit en donnant 30 millions, et que ce malheur coûteroit peut-être 100 millions au Roi. Il est certain que l'électeur palatin avoit entièrement abandonné Dusseldorf au Roi pour toute la guerre. On assure qu'en conséquence M. d'Isselbach a envoyé recevoir les ordres de M. le comte de Clermont, qui lui a mandé de prendre ceux de l'électeur palatin.

avoit compté procurer à la France par les traités dont je viens de parler. En effet, après l'exécution desdits traités, l'armée hanovrienne se seroit trouvée réduite à 19,000 hommes, et celle du Roi étoit de 90,000. Mais on demandoit une prompte réponse et il falloit se décider. Le traité étoit infiniment désavantageux, vu les circonstances d'une armée effrayée par la défaite d'Hastenbeck et qui n'avoit d'autre parti à prendre que de se retirer sur l'Elbe et même de le passer s'il avoit été possible; mais outre cela, les conditions principales étoient exprimées avec si peu de clarté et de précision, qu'il étoit impossible de donner une ratification pure et simple. Le Roi jugea donc à propos de n'envoyer sa ratification qu'en expliquant ce qui n'étoit pas suffisamment clair, et en prévenant les suites qu'auroit certainement l'obscurité des conditions du traité, ces conditions laissant la liberté aux princes dont les troupes avoient grossi l'armée hanovrienne d'envoyer ces mêmes troupes joindre celles du roi de Prusse. Les explications ne parurent point embarrasser M. de Richelieu; il manda que ces mêmes articles étoient compris dans le traité et que M. le duc de Cumberland convenoit de ne les avoir pas entendus dans un autre sens. En même temps, M. de Richelieu, à qui on avoit mandé de détacher 24 bataillons pour aller joindre l'armée de M. de Soubise, laquelle devoit marcher en Saxe, voulut se porter lui-même avec toute l'armée sur Halberstadt sans attendre l'exécution de la convention. Après cette marche, il auroit dû s'emparer de toutes les subsistances qu'il lui étoit facile d'enlever pour ôter à l'ennemi cette ressource et pour grossir nos magasins; il avoit ordre de là de s'avancer sur la Saale pour soutenir M. de Soubise, mais il avoit jugé à propos de faire d'autres arrangements. Il manda qu'il envoyoit 24 bataillons à M. de Soubise et qu'il séparoit son armée. Il envoya en effet les troupes à 40 et 50 lieues en arrière, dans des quartiers, avec tant de promptitude

jourd'hui des nouvelles de Louisbourg (1); elles sont du 20 du mois dernier. Celui qui y commande (2) est un homme de résolution et de courage; malheureusement la garnison n'est que de 2,400 hommes. On y attendoit 700 sauvages, qui n'en étoient qu'à 30 lieues. Les ennemis, qui sont au nombre de 12,000 hommes, paroissent agir avec beaucoup de circonspection et de prudence. On a fait une sortie sur eux pour interrompre la communication d'un de leurs quartiers à l'autre; ils étoient si bien sur leurs gardes qu'on ne leur a pas fait tout le mal qu'on auroit désiré; nous y avons perdu peu de monde, 10 ou 12 hommes tués ou blessés, 5 officiers blessés légèrement. Le plus grand embarras, dans ce moment, est par rapport aux vaisseaux que nous avons dans le port; il y en a six et trois frégates. On les avoit établis de manière à défendre l'entrée du port, laquelle entrée est encore défendue par une petite île où nous avons 24 pièces de canon en batterie. Les ennemis ont porté 2,000 hommes sur une langue de terre vis-à-vis cette petite île, et par conséquent vis-à vis l'entrée du port; ils y ont établi une batterie de canons et une de 15 mortiers; leur projet est de démonter les batteries que nous avons dans la petite île et de détruire, s'il leur est possible, nos vaisseaux, qui ont déjà beaucoup souffert. On a été obligé de les retirer plus avant dans le port; mais malgré cela l'entrée dudit port ne sera pas facile pour les Anglois; ils courroient risque d'y perdre quelques-uns de leurs vaisseaux, qui étant coulés à fond embarrasseroient l'entrée pour les autres, et d'ailleurs la côte dans l'intérieur du port est bordée de 200 bouches à feu. On paroît déterminé, si le cas devient plus pressant, à retirer à terre tout ce que nous avons d'hommes sur les vaisseaux pour fortifier la garnison de la place;

(1) Les Anglais avaient assiégé Louisbourg dès les premiers jours de juin.
(2) M. de Drucourt.

une voix passant les 30 pour remplacer celle du Pape élu qui ne pouvoit voter pour lui-même.

Aussitôt que l'élection est décidée, tous les cardinaux se rassemblent autour du cardinal élu pour lui baiser la main ; aussitôt après, on lui demande quel nom il veut prendre; et son nom donné, le secrétaire du conclave lit à haute voix l'acte de son élection, rédigé en forme; ensuite les maîtres des cérémonies et les prélats domestiques conduisent le Pape élu derrière l'autel de la chapelle du scrutin, où ils le revêtent de ses habits pontificaux, n'ayant cependant que la mitre, parce qu'il ne peut porter la tiare qu'après son couronnement. Le Pape étant placé sur un fauteuil, dont le dos est tourné à l'autel, les cardinaux viennent faire la première adoration; ils baisent le pied de Sa Sainteté, sa main, et ensuite elle les embrasse. Cette cérémonie finie, les porteurs entrent avec une chaise, dont les bois sont dorés, couverte de velours rouge avec des galons d'or et des franges; le Pape s'asseoit dans cette chaise avec ses habits pontificaux ; huit porteurs élèvent la chaise en l'air à la hauteur de sept pieds, et portent ainsi le Pape, en habits pontificaux, donnant la bénédiction à droite et à gauche, jusque dans l'église de Saint-Pierre de Rome, tout le sacré collége marchant devant lui, les cardinaux revêtus de la chape violette cardinalitienne. Pendant le temps qu'on habilloit le Pape, le peuple a enfoncé tous les murs qui ferment le conclave et est venu en foule dans le palais du Vatican, de sorte que la marche du Pape jusqu'à l'église de Saint-Pierre s'est faite avec le plus grand tumulte et avec la plus grande confusion. On porte d'abord le Pape dans la chapelle du Saint-Sacrement, à Saint-Pierre, où on descend sa chaise pour que Sa Sainteté fasse sa prière à genoux, sur un prie-Dieu, pendant quelque temps; de là il se rasseoit dans sa chaise. On l'élève de nouveau en l'air et on le porte au grand autel où est le tombeau des Saints Apôtres, sa musique chantant des psaumes et des antiennes pendant toute cette procession. Le Pape arrivé à l'autel qui est sur le tombeau des Saints Apôtres, on l'asseoit dans une chaire à deux gradins, dont le siége porte à plat sur l'autel; là les cardinaux vont faire une seconde adoration, semblable en tout à la première faite dans la chapelle Pauline, où se tient le scrutin. L'adoration finie, le Pape donne la bénédiction solennelle; ensuite il descend les marches de l'autel, entre avec tous ses habits pontificaux dans une chaise à porteurs dans laquelle on le porte jusqu'à son appartement, et la cérémonie est finie.

Du samedi 25, *Dampierre.* — M^me^ la duchesse de Beauvilliers, seconde douairière, présenta avant-hier M^me^ la marquise d'Albert. M^me^ d'Albert s'appelle d'Harville. Ce

ne sont point les mêmes d'Harville que le père de Mme de Verneuil qui étoit parent de M. le Blanc, ministre et secrétaire d'État, et à qui appartenoit la terre de la Celle, entre Rochefort et Dampierre, laquelle terre est aujourd'hui à Mme de Verneuil; c'est une autre famille. Mme d'Albert paroît avoir environ cinquante ans; elle est fort grasse, et d'ailleurs sa figure n'est ni bien ni mal. Son mari étoit le marquis ci-devant chevalier d'Albert, mort chef d'escadre et qui avoit le dépôt de la marine; c'étoit un officier très-estimé et qui s'étoit infiniment appliqué à son métier. Il étoit d'une ancienne noblesse de Provence. La conformité de nom et l'établissement de ma maison depuis trois siècles en Provence avoit fait croire à M. le chevalier d'Albert que nous étions parents. Mme de Sassenage, une de mes tantes, l'avoit reconnu pour tel et avoit déterminé Mme de Verue, ma grande-tante, et M. le maréchal de Chaulnes à penser de même; pour moi, j'ai toujours dit qu'on ne pouvoit reconnoître une parenté que sur les titres. M. le duc de Chevreuse, mon grand-père, avoit fait de même sur les propositions que lui avoit faites M. le chevalier d'Albert. Les difficultés que je fis déterminèrent M. le chevalier d'Albert à faire venir ses titres; ils furent examinés; ils prouvoient une ancienne noblesse, mais comme ils n'avoient aucun rapport à moi, je m'en suis tenu à l'aimer et à l'estimer sans reconnoître une parenté qui n'existe pas. Il s'étoit marié étant déjà assez âgé; il est mort d'apoplexie sans laisser d'enfants. Mme d'Albert est une femme de beaucoup de mérite; c'est l'intime amitié qui a déterminé Mme de Beauvilliers à faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir qu'elle fût présentée. Elle avoit proposé à Mme de Luynes de se charger de cette présentation; Mme de Luynes a cru devoir la refuser par les raisons que je viens d'expliquer.

Du mercredi 26, *Dampierre.* — J'ai toujours oublié de marquer que vendredi dernier, 21 de ce mois, M. le

comte de Clermont vint à Versailles, et après avoir vu M. le maréchal de Belle-Isle pendant une heure de temps, il alla avec lui chez le Roi où il resta trois quarts d'heure (1).

On trouvera ci-après (2) la copie d'une petite promotion de brigadiers seulement que le Roi a faite à l'occasion de l'affaire du 23. Le principe de M. le maréchal de Belle-Isle est que les grâces ne peuvent être accordées trop promptement quand on les a méritées.

AOUT.

Mort de la princesse de Chimay. — Bataille de Sanderhausen gagnée par M. de Broglie. — Lettre de l'Impératrice au maréchal de Belle-Isle. — Mémoire sur le droit du gouverneur de Paris de faire entrer ses gens gratis à la Comédie française. — L'abbé de Bernis nommé cardinal. — Le prince Ferdinand bat en retraite. — Régiment donné. — Détails sur l'élection de Clément XIII. — Quatre ministres à Dampierre. — Nouvelles de Rome. — Succès des Autrichiens. — Nouvelles de l'armée de de M. Contades. — Nouvelles de la Cour. — Le duc de Broglie nommé chevalier de l'Ordre. — Nouvelles de l'armée de M. de Contades. — Retranchements de dépenses dans les maisons du Roi, de la Reine et des Enfants de France. — Indication de divers abus. — Débarquement des Anglais à Cherbourg. — Nouvelles diverses de la Cour. — Nouvelles de l'armée de M. de Contades. — Combat de Meer. — Mort de Mme Chauvelin. — Procès de Mme de Mazarin

---

(1) Voir à l'extraordinaire, au 26 juillet.

(2) INFANTERIE.

MM. La Tour du Pin, colonel d'un régiment de son nom.
Belmont, colonel du régiment de la Marine.
Duc de Montmorency, colonel du régiment de Touraine.
Lochman, colonel d'un régiment suisse.
Vigneux, lieutenant-colonel du régiment de Touraine.

CAVALERIE.

Duc de Crussol, mestre de camp d'un régiment de son nom.
Marquis de Beuvron, mestre de camp du régiment d'Harcourt.
Comte de Dampierre, mestre de camp d'un régiment de son nom.
Bovet, mestre de camp lieutenant d'une brigade du régiment des Carabiniers de Mgr le comte de Provence.

DRAGONS.

Comte de Scey, mestre de camp du régiment du Roi.

et détails sur la succession du cardinal de Mazarin. — Procès de M. de Puisieux contre M. de Ruvigny. — La tour et la rade de Wimereux. — Nouveaux retranchements de dépenses. — Les Anglais à Cherbourg. — L'armée française passe le Rhin. — Procès de Mme de Mazarin. — Pitié de la Reine. — Prise de Louisbourg. — Les Anglais à Cherbourg. — Nouvelles de l'armée de M. de Contades. — M. de Contades nommé maréchal de France. — Cinq ducs créés. — Détail sur la maison de Laval.

Du mardi 1er août, Dampierre. — Mme la princesse de Chimay mourut, le 22 du mois dernier, à Commercy. On lui avoit fait quelques jours auparavant l'extraction d'un polype; c'est là la cause de sa mort. Elle avoit cinquante ans. Elle étoit Beauvau, fille de M. le prince de Craon, sœur de M. le prince de Beauvau, capitaine des gardes, de feu Mme de Montrevet et de Mmes de Mirepoix, de Boufflers et de Bassompierre. Elle étoit fort blanche et avoit une figure agréable. Je ne lui connois que deux enfants : M. le prince de Chimay, capitaine des gardes du roi de Pologne, et une fille qui a épousé M. de Cambis, comme je l'ai marqué dans le temps.

On trouvera ci-après une petite relation que je n'ai faite que de mémoire sur ce que j'ai entendu dire à M. d'Autichamp. Il y a un article sur un gué passé par les ennemis, et ensuite par nous, qui demande explication; les ennemis avoient passé ce gué la veille et nous le lendemain, jour du combat. Je fais ajouter les noms des régiments qui étoient aux ordres de M. de Broglio; il paroît qu'il n'a pas été content de sa cavalerie.

M. d'Autichamp, aide de camp de M. le duc de Broglio, arriva ici le 28 juillet, envoyé à M. le maréchal de Belle-Isle qui y étoit. M. d'Autichamp est parti le 24 à midi. Il y a eu une affaire, le 23, près de Sanderhausen, à trois quarts de lieue de Cassel. Le prince d'Issembourg commandoit un corps de Hessois d'environ 6,000 hommes d'infanterie et 1,800 ou 2,000 chevaux, tous Hessois; les ennemis avoient outre cela environ 300 chasseurs hanovriens. M. le duc de Broglio étoit à peu près aussi fort. Les ennemis ont passé à gué une petite rivière pour

nous attaquer et nous prendre en flanc. M. de Broglio ne leur en a pas donné le temps ; il a passé au même gué ; il les a attaqués à quatre heures après midi. Le combat a été opiniâtre. Les Hessois, qui sont de belles et bonnes troupes, se sont battus avec vigueur. L'action a duré trois heures et demie ; les ennemis ont été bien battus et mis en déroute. Lorsque M. d'Autichamp est parti, on leur avoit déjà pris 4 pièces de canon ; il a vu une douzaine de leurs officiers prisonniers et environ une centaine de soldats, mais on ne savoit pas bien encore la perte de part et d'autre. M. le duc de Broglio a eu un cheval blessé sous lui ; son neveu à la mode de Bretagne, le fils du comte de Broglio, est blessé à la cuisse d'un coup de feu qui n'est que dans les chairs, mais qui entre fort avant ; M. de Puységur, maréchal de camp, est blessé à la tête d'un coup de feu fort dangereusement. M. d'Autichamp a été envoyé par M. de Broglio à M. de Soubise (1), qui l'a dépêché ici. M. le maréchal de Belle-Isle l'a mené à Saint-Hubert.

On trouvera ci-après la copie d'une lettre que l'Impératrice a fait l'honneur d'écrire à M. le maréchal de Belle-Isle ; elle lui fait trop d'honneur pour n'être pas conservée par ses amis.

Ne pouvant vous marquer que par des attentions combien vous m'êtes cher et combien je vous estime, je saisis avec empressement la malheureuse circonstance de la perte que vous avez faite personnellement, à la fâcheuse journée du 23 du passé, pour vous informer de ma main que j'ai partagé bien sincèrement votre juste douleur. Je désire fort qu'elle puisse ne point influer sur votre santé ; votre conservation m'est précieuse parce qu'elle importe au service du Roi, dont je regarde la gloire et les intérêts comme inséparables des miens. Soyez-en persuadé, et donnez-moi la satisfaction d'éprouver ces effets de vos sentiments pour moi qui me seront toujours fort agréables comme

(1) M. de Broglie commandait l'avant-garde de l'armée de M. de Soubise, qui était ainsi son général en chef.

venant de quelqu'un dont je fais très-grand cas. Sur quoi je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. A Vienne, ce 18 juillet.

MARIE-THÉRÈSE.

La place de lieutenant des Carabiniers, vacante par la mort de M. de Gisors, a été donnée à M. de Poyanne, qui commandoit ce corps avant le changement dont j'ai parlé dans le temps.

J'ai déjà marqué plusieurs détails sur M. Partyet. J'ai appris depuis qu'en récompense des services essentiels qu'il a rendus pour les affaires du commerce, le Roi lui avoit donné 4,000 livres de pension. Il avoit 27,000 livres d'appointements pendant le temps qu'il étoit chargé des affaires du commerce de France à Madrid.

J'ai parlé ci-dessus de la difficulté faite au secrétaire de mon fils pour l'entrée à la comédie; on trouvera ci-après un mémoire instructif sur cette affaire.

Les entrées aux comédies sont un droit incontestable dû au gouverneur de Paris, parce qu'il est nécessaire qu'il soit informé de ce qui se passe et de ce qui se dit dans les endroits où le public s'assemble, et il est tout naturel qu'il ne se confie, pour en être instruit, qu'à des personnes qui lui sont attachées et de sa maison.

Les comédiens eux-mêmes ont si bien reconnu que le Gouverneur avoit ce droit, que lorsqu'ils sont venus en corps rendre leurs respects à M. le duc de Chevreuse, à son avénement au gouvernement de Paris, ils lui ont demandé un état de sa maison pour les entrées, qui leur a été envoyé peu de temps après, signé de lui. Les personnes dénommées dans cet état ont eu leur entrée à la Comédie pendant plus de six mois sans interruption; mais le 14 juin 1758, une de ces personnes s'étant présentée à la Comédie françoise, le contrôleur lui dit qu'il avoit ordre de ne laisser passer qui que ce fût de la maison de M. le Gouverneur, et que le S^r. Le Kain, l'un des comédiens de semaine, lui avoit donné cet ordre en lui remettant un état des entrées arrêté par MM. les premiers gentilshommes de la Chambre, dans lequel les personnes dénommées dans l'état envoyé par M. le duc de Chevreuse n'étoient point comprises. Le lendemain, cette personne étant allée à la Comédie pour s'instruire plus particulièrement de cette innovation et ayant eu occasion de parler aux autres comédiens, ils lui dirent tous qu'ils n'avoient aucune connoissance de l'ordre qu'avoit donné le S^r Le Kain au contrôleur, ni que MM. les gentilshommes en eus-

sent donné aucun à ce sujet. Ayant ensuite parlé au S^r^ Le Kain, il battit la campagne, ne fit qu'une réponse vague et ne dit point si l'ordre étoit venu de MM. les premiers gentilshommes ou si c'étoit un arrêté de l'assemblée des comédiens. On peut donc présumer que le tout vient de son propre mouvement. Il est étonnant que ce soit ce même Le Kain, qui avoit demandé l'état à M. le duc de Chevreuse, qui aujourd'hui a la hardiesse de s'opposer à un droit aussi certain et aussi bien établi que celui du Gouverneur. Dira-t-il qu'il en est autrement à Paris que dans les provinces? que les comédiens françois et italiens, comme comédiens du Roi, ne sont sujets qu'à MM. les premiers gentilshommes et qu'ils ne doivent recevoir d'ordre que d'eux? Cela est vrai. Mais M. le Gouverneur de Paris ne prétend pas non plus avoir aucune police sur eux, ni leur donner aucun ordre. Le droit d'entrée n'est point une émanation d'aucun ordre, c'est l'essence de la qualité qui fait partie des priviléges du Gouverneur, lequel a droit de se faire instruire de ce qui se passe dans tous les endroits où le public s'assemble. Or à Paris, où l'on paye pour entrer à la Comédie, tout le monde pouvant donc s'y assembler, elle se trouve sujette à la police, et par conséquent aux recherches du Gouverneur et des magistrats de police. Feu M. le duc de Gesvres, dont tout le monde a connu la délicatesse sur la distinction des droits, étoit si persuadé qu'en qualité de gouverneur de Paris il avoit droit d'entrée à la comédie pour ses gens, qu'il y admit les officiers des gardes de son gouvernement; et s'il avoit cru que ce droit ne lui appartenoit pas en cette qualité, il n'auroit certainement fait valoir que celle de premier gentilhomme, et n'auroit donné des entrées qu'aux autres officiers ordinaires de sa maison. Mais on est persuadé que le Roi, lorsqu'il a consenti que MM. les premiers gentilshommes réglassent les entrées de grâce à la Comédie, et MM. les premiers gentilshommes en les réglant, n'ont jamais entendu préjudicier aux droits attachés aux personnes par leur qualité et particulièrement à celui du Gouverneur de Paris, auquel ce droit est essentiellement attaché.

M. l'abbé de Bernis a été nommé au cardinalat. On en trouvera le détail ci-après dans l'extrait d'une lettre de M^me^ de Luynes, du 31 juillet.

M. l'abbé de Bernis est venu chez moi à onze heures, pour me conter son histoire au sujet des négociations du feu Pape auprès de l'Empereur et du roi d'Espagne pour le faire cardinal dans sa promotion avec le consentement du Roi; et en même temps il demandoit que ces deux puissances, qui ont droit d'en nommer un, n'en de-

heures et demie. Une heure avant on ne savoit pas s'il auroit un nombre de voix suffisant, et peut-être ne l'auroit-il pas eu si on eût attendu au lendemain. Il est rare qu'un pape soit ainsi élu à la pluralité des suffrages ; presque toujours l'arrangement est fait la veille, et l'élection est unanime. La qualité de Vénitien a donné des craintes et a fait profiter du moment favorable. Il n'y avoit que cette qualité de Vénitien qui pût faire un obstacle contre le cardinal Rezzonico. Les disputes de la république de Venise avec la cour de Rome, la construction du port d'Ancône, contraire aux intérêts de cette même république, l'attention de Benoît XIV à ne faire aucun cardinal vénitien faisoient sur l'esprit des cardinaux une impression assez forte, et qui peut-être le lendemain auroit eu son effet. Il faut convenir que ces raisons ne sont pas mauvaises pour les Romains ; aussi Rome est médiocrement contente ; mais elles sont indifférentes pour les étrangers ; et du reste le cardinal Rezzonico paroît avoir toutes les qualités qu'on peut désirer dans un pape. Il étoit fort aimé à Padoue et a toujours vécu comme un saint évêque. Il étoit ami de M. le cardinal de la Rochefoucauld, et le ministre qu'il a choisi pour son secrétaire d'État est celui en qui notre ministère a plus de confiance. Dimanche prochain, sera le couronnement du Pape ; c'est, à ce qu'on dit, la plus belle cérémonie qu'on puisse voir ; tous les cardinaux y assistent, et le Pape y dit la messe. Le soir il y a un feu d'artifice au château Saint-Ange et illumination par toute la ville.

Je vais commencer à parcourir la ville de Rome. J'ai vu il y a quelques jours l'église des Chartreux ; elle est faite dans une partie des bains publics bâtis par Dioclétien ; ces bains étoient assez vastes pour que 3,000 personnes pussent s'y baigner en même temps sans se voir. Ce qui en reste, quoique peu considérable, annonce encore, par la hauteur des voûtes, la grandeur de l'édifice. Michel-Ange en a pris une partie pour faire l'église des Chartreux, et cette église est très-vaste. Les voûtes ont resté plus de douze cents ans exposées à l'air sans être endommagées ; on y voit encore huit colonnes de granit égyptien, d'environ 60 pieds de haut, et que trois hommes embrassent avec peine ; leur prodigieuse grandeur, qui les rendroit très-difficiles à déplacer, les a sauvées de l'avidité de ceux qui ont enlevé les autres ornements. On a transporté dans cette église une partie des tableaux qui étoient à Saint-Pierre, et on les y a transportés avec le pan de la muraille, quoique plusieurs aient jusqu'à 3 pieds de haut ; ces tableaux sont à fresque et de la main des plus grands maîtres, mais comme l'humidité les faisoit périr à Saint-Pierre, on les a ôtés successivement et on les remplace par des copies en mosaïque.

M. le cardinal Cavalchini, qui a été exclu de la papauté, est da-

taire. Cet exemple n'est pas unique; en 1721, le cardinal Paulucci, exclu par l'Empereur, fut secrétaire d'État.

Du samedi 5, *Dampierre.* — M. le maréchal de Belle-Isle étoit venu ici mercredi avec M. le comte de Bernis, M. le maréchal d'Estrées et M. de Puisieux. Ces quatre ministres allèrent jeudi à Saint-Hubert; M. le maréchal de Belle-Isle y travailla avec le Roi avant le dîner, et il y eut conseil d'État après le dîner. Au retour, M. le maréchal d'Estrées nous dit que le Roi venoit de donner à M. de Montmirail le régiment de Royal-Roussillon, vacant par la démission volontaire de M. le comte de Lauraguais, l'aîné des petits-fils de M^me^ la duchesse de Brancas, qui a quitté le service à cause de sa mauvaise santé.

On trouvera ci-après la suite des nouvelles de Rome, dans l'extrait d'une lettre du 19.

Dimanche, le Pape a été couronné; c'est la cérémonie la plus majestueuse qu'on puisse voir. Le Pape descend du Vatican à Saint-Pierre, on le promène, pendant une demi-heure, sur une chaise élevée, dans toute l'église, où il donne des bénédictions. Ensuite il arrive dans une enceinte faite autour du grand autel, pour y célébrer la messe; c'est là le moment du premier coup d'œil. D'un côté, 44 cardinaux en chasuble et en mitre; derrière eux, un égal nombre d'évêques en chape et mitre; d'un autre, la majesté du temple de Saint-Pierre, plus de 30,000 personnes qui y sont rassemblées sans que l'église soit pleine, la beauté de l'autel, la gravité de la cérémonie, tout forme un spectacle frappant et dont on ne peut s'empêcher d'être étonné. Ce qu'il y a de singulier dans la messe pontificale est: 1° qu'on chante l'épître et l'évangile en grec et en latin, pour preuve de la juridiction sur l'église grecque; 2° la manière dont le Pape communie. Après la consécration, il va se mettre à son trône, où le sous-diacre lui apporte l'hostie et le diacre le calice; il ne prend que la moitié de l'hostie et conserve l'autre pour communier le diacre et le sous-diacre. A l'égard du précieux sang, il ne l'avale pas comme à l'ordinaire, mais il le tire avec un chalumeau. Après la messe, le Pape monte à une galerie qui est sur la place de Saint-Pierre. Là, il reçoit la couronne et donne la bénédiction au peuple qui est rassemblé dans la place. La beauté et l'étendue de cette place font encore un spectacle frappant. Le lendemain de son couronnement, le

Pape va en pompe coucher du Vatican à Monte-Cavallo ; il est précédé de sa garde et accompagné de la prélature romaine, en soutane et rochet, montée sur des mules.

Le même jour, nous avons eu une grande fête chez l'ambassadeur de Venise, où toute la ville étoit invitée.

Le jour de son couronnement et le lendemain, la ville a été illuminée, et il y a eu feu d'artifice. Les illuminations sont vilaines; le feu d'artifice est supérieur aux nôtres par la richesse, la durée et la vivacité.

M. le comte de Bernis reçut ici avant-hier un courrier de M. de Stainville, de Vienne. Le roi de Prusse a abandonné Koniggratz et se retire en Silésie ; son avant-garde a voulu défendre un faubourg de cette ville ; le faubourg a été forcé ; les Prussiens y ont perdu 2 pièces de 24 ; on ne sait pas encore le détail de l'action. M. de Daun marche en Lusace.

Du dimanche 6, *Dampierre.* — On trouvera ci-après l'extrait d'une lettre de Versailles du 5.

M. le maréchal de Belle-Isle me dit hier que M. de Chevreuse étoit à Gueldres, et qu'il avoit fait un détachement de son corps de réserve dont il avoit donné le commandement à M. de Fronsac pour aller s'emparer du château de Crevelt, ce qui se fit sans beaucoup de peine, puisqu'il n'y avoit que 15 hommes de garnison ; mais on y a trouvé 147 prisonniers ou blessés de nos troupes de l'affaire du 23, dont est M. le chevalier de Montazet. D'ailleurs on a pris 4,000 sacs de farine au prince Ferdinand, qui étoit déjà dans la disette. Il se retire vers Emmerick et M. de Contades le suit.

Extrait d'une autre lettre de Versailles, du 6.

Nous avons aujourd'hui la présentation de M^me^ de Berchiny ; elle est fille de M. de Baye et m'a paru jolie ; c'est M^me^ de Monconseil qui la présente.

Les États d'Artois vont présenter une médaille qu'ils ont fait frapper pour rendre hommage de l'honneur qu'on a fait à la province de donner son nom à un fils de France.

M. le président de Novion s'est démis de sa charge de président à mortier en faveur de M. Pinon, président de la troisième chambre des Enquêtes, qui fit ses remercîments la semaine dernière.

Du jeudi 10, *Dampierre.* — Le Roi, voulant récompen-

se promener à la Tuilerie, qu'elle ne connoissoit point; c'est une maison de M. le contrôleur général qui est fort proche du bois de Boulogne. La maison est jolie et le jardin très-agréable. On présenta à la Reine du café dans une tasse de porcelaine charmante, avec une cuiller d'or, et on pria S. M. de vouloir bien accepter ce présent.

On est fort occupé à retrancher une grande quantité de dépenses superflues dans les maisons du Roi, de la Reine et des Enfants de France. Le Roi veut éviter la nécessité d'établir de nouveaux impôts, et les frais immenses de la guerre, dans les circonstances présentes, demandent de ne négliger aucune des ressources qui peuvent mettre le Roi en état de la soutenir. On prétend que la seule dépense de Mesdames va à 1 million pour chacune. Sur les représentations qui furent faites au Roi, dans son conseil, par rapport à ces différents objets, il dit à ses ministres de faire un état exact de tout ce qu'on pouvoit retrancher et de le lui présenter, parce que c'étoit son intention de faire tous les retranchements possibles. Le Roi voulut qu'on en rendît compte aussi à Mesdames. Mesdames écrivirent aussitôt au Roi une lettre qu'elles signèrent toutes, par laquelle elles l'assuroient qu'elles seroient comblées de joie de tout ce qui pourroit lui plaire, quand même elles n'auroient que le pur nécessaire. Il a déjà été réglé que le renouvellement qui se fait pour la chambre de la Reine, tous les trois ans, en draps, oreillers, dentelles, couvertures, etc. seroit retardé de deux ans. On a supprimé aussi chez le Roi l'usage où l'on étoit de donner du café à tout le monde. Les femmes de chambre des dames de la Cour avoient du café le chez le Roi tous les matins, et il y avoit des gens de la Cour employés sur l'état de dépense du café pour 10 ou 12 tasses dans un jour, soit en café ou en chocolat; outre cela, il y avoit des fournitures de limonade, orgeat et eaux glacées, et ces dépenses montoient à 200,000 livres par an; elles viennent d'être retranchées.

faite. Les Anglois se sont établis dans la plaine de Nasé où ils ont formé leur camp; ils débarquèrent leur cavalerie le 8 au matin, et ils entrèrent dans Cherbourg à trois heures après midi. Ils vont sans doute détruire les ouvrages qu'on avoit faits pour rétablir ce port et qui ont coûté au moins 1 million. On avoit proposé de mettre ce port en état de défense par des ouvrages extérieurs, dont la dépense n'auroit monté qu'à 30,000 livres, mais on ne se trouva pas en état de l'entreprendre. Sur la nouvelle du débarquement, M. le duc d'Harcourt, lieutenant genéral qui commande dans la province, a rassemblé ce qu'il pouvoit avoir de troupes pour s'opposer au moins aux entreprises que les Anglois pourroient faire; il a sous ses ordres 2 bataillons de très-bonnes troupes, mais qui ont été bien maltraitées à l'affaire de Rosbach et qu'on avait envoyées en Normandie pour s'y rétablir. M. le maréchal de Luxembourg, gouverneur de la province, a demandé à y aller; il est parti la nuit du 10 au 11.

Le Roi signa, le 6, le contrat de mariage de M. le comte de Chemille avec M^lle^ de Choiseul-Praslin; elle est nièce de M. de Choiseul, menin de M^gr^ le Dauphin (1).

Le Roi prit le deuil le 11, pour onze jours, à l'occasion de la mort du prince Guillaume-Auguste, l'aîné des frères du roi de Prusse; il avoit trente-six ans. Il laisse de la princesse de Brunswick-Wolfenbuttel deux garçons et une fille; l'aîné des garçons a quatorze ans, le cadet onze et la fille sept.

On attend à tout moment des nouvelles de la mort de la reine d'Espagne; elle étoit à toute extrémité par les dernières nouvelles, et le roi d'Espagne étoit déjà retiré à Villa-Viciosa; c'est une terre que la reine d'Espagne

(1) Elle est fille de son frère aîné. MM. de Stainville sont les aînés des Choiseul, et après eux c'est la branche du menin. (*Note du duc de Luynes.*)

douairière a achetée pour l'infant duc de Parme, qui a coûté fort cher; elle vaut 30 à 40,000 livres de rente. La reine d'Espagne n'a point d'enfant; il n'y a même jamais eu soupçon de grossesse. On prétend que les infantes de Portugal n'ont jamais d'enfants hors de leur pays.

Pendant le temps que M. de Contades observoit et suivoit l'armée du prince Ferdinand, il avoit détaché M. de Chevert, qui avoit passé le Rhin à Cologne. L'objet de ce détachement étoit d'essayer de rompre le pont de Dusseldorf, de sommer le commandant de nous remettre cette place, et sans s'arrêter en cas que ces deux projets ne réussissent point, comme ils n'ont pas réussi en effet, de se porter sur Wesel et de s'avancer de là à Rées et même à Emmerick, en prenant dans Wesel un renfort de troupes, d'arriver avant que le prince Ferdinand eût pu porter des troupes dans ces deux endroits, d'y attaquer celles qui avoient été laissées pour la garde des ponts et de rompre lesdits ponts. On avoit compté que M. de Chevert seroit arrivé le 4 à Wesel et auroit pu se trouver à Emmerick le 6, et que le prince Ferdinand ne pouvant vraisemblablement y arriver que le 8, on auroit le temps d'exécuter cette entreprise. M. de Chevert est en effet arrivé le 4 à Wesel et s'est porté dès le 5 sur Rees: mais le prince Ferdinand, soit qu'il fût instruit de la marche de M. de Chevert ou qu'il eût impatience de regagner ses ponts, a fait faire à son armée 17 lieues en deux jours et a poussé en avant un gros détachement que M. de Chevert a trouvé en arrivant. Il comptoit arriver le 5 à midi; les débordements des eaux l'ont fait arriver douze heures plus tard. Comme la garnison de Wesel n'est presque composée que de milices, le renfort que M. de Chevert y a pris consistoit en 2,000 hommes de ces milices. Les ennemis l'ont attaqué; l'action a été vive (1);

(1) Il s'agit du combat de Meer, livré près de la ville de Rees, le 5 août, entre les Hanovriens aux ordres du général Imhof et Chevert.

la perte a été grande de notre part, surtout en officiers, parce que les milices ont plié d'abord, et c'est le cas où les officiers sont le plus maltraités. M. de Voyer, maréchal de camp qui étoit avec M. de Chevert, s'est distingué dans cette occasion; il a pris un drapeau de nos milices, et en le tenant a marché aux ennemis. Cette action a fait revenir une partie des milices, mais pas assez pour soutenir le choc des ennemis. On compte que nous avons eu 400 hommes tant tués que blessés; mais il y a eu 50 officiers de blessés et 13 de tués. Dans les morts est un M. de Castellar, frère du capitaine des gardes suisses.

J'ai parlé de la victoire remportée à Sanderhausen par M. le duc de Broglio, et de la blessure de son neveu à la mode de Bretagne, M. de Broglio. On a appris depuis la mort de ce jeune homme; il avoit environ vingt ans; il étoit fils unique de M. de Broglio, cousin germain de M. le duc de Broglie et de M^lle^ de Besenval.

J'appris hier que M. le comte de Béthune, frère de père de feu M^me^ la maréchal de Belle-Isle, a obtenu la survivance de la place de chevalier d'honneur de Madame, dont M. le baron de Montmorency est titulaire.

M^me^ de Séran (Olonne), belle-fille de M^me^ la baronne de Montmorency, quêta mardi dernier, jour de l'Assomption, et M. l'évêque d'Aire (Raigecourt) officia.

On sait que le prince Ferdinand a repassé le Rhin à Rees et s'est porté sur Emmerick. M. de Contades doit avoir passé, le 12 et le 13, ce fleuve à Wesel. Les sages mesures que M. le maréchal de Belle-Isle a prises pour les subsistances, tant sur le Rhin que sur la Meuse, mettent aujourd'hui notre armée en état de se porter jusqu'à Hamm sur la Lippe, sans manquer de rien d'ici au mois de janvier. Les transports deviennent bien plus faciles depuis que les ennemis ont abandonné Dusseldorf. Le prince Ferdinand n'a pas jugé à propos de laisser dans cette place 3 bataillons, qui y auroient été faits prisonniers de guerre; nos troupes y sont entrées

tant, bustes et statues, il n'en soit compris dans la substitution que jusqu'à la somme de 600,000 livres. Il ajoute que c'est pour éviter un inventaire et prévenir des contestations; et il veut que le mémoire qui sera dressé par l'exécuteur testamentaire serve d'inventaire. Ce mémoire n'a jamais été fait par l'exécuteur testamentaire. Après la mort du cardinal, on fit un inventaire par ordre du Roi, et le mobilier se trouva monter à près de 11 millions. Le duc de la Meilleraye, Armand-Charles, qui avoit pris le nom de Mazarin par son mariage, et Hortense recueillirent cette immense succession. Armand-Charles mourut en 1713. Paul-Jules, son fils, se porta héritier par bénéfice d'inventaire. Le duché de Mazarin, ci-devant Rethel, avoit été acquis pour la somme de 2 millions, desquels il y avoit 1,200,000 livres laissées par le cardinal pour faire cette acquisition. Paul-Jules maria son fils, Guy-Paul-Jules, duc de la Meilleraye, en 1716, à M^lle de Rohan-Soubise; il déclare par le contrat qu'il veut payer ses dettes; il stipule, entre autres clauses, qu'il pourra vendre les effets mobiliers, même les bois de haute futaie et les autres immeubles indépendants de la substitution, et que le prix servira au payement des dettes exigibles et des arrérages des dettes non exigibles. Il ajoute que les 600,000 livres de meubles substitués par le cardinal seront vendues après les meubles libres, à condition que les sommes seront employées à payer les dettes personnelles et autres comprises dans les états; auquel cas les substitutions desdits meubles, pierreries, vaisselle, bustes et statues seront remplacées sur le duché de la Meilleraye, ou sur le Palais Mazarin, suivant la déclaration qu'il en pourra faire après que l'emploi aura été fait au payement desdites dettes. Ce sont ces 600,000 livres et la clause de remplacement qui font l'objet de la question présente. M^me de Mazarin dit que les 600,000 livres de meubles ont été vendues, et que lorsque M^mes de Lauraguais et de Flavacourt soutiennent le con-

été révoqué en 1685, M. de Ruvigny sortit de France. Son fils, milord Galloway, né en France, non-seulement en sortit, mais il servit contre la France. Le Roi fit saisir tous les biens que milord Galloway avoit dans le royaume, et entre autres une cassette qui contenoit plusieurs papiers. Dans ces papiers se trouva une obligation de M. le marquis de Puisieux, oncle de M. de Puisieux, aujourd'hui ministre d'État; elle étoit de 15,000 et tant de livres que M. de Puisieux devoit à M. de Ruvigny. Louis XIV, qui avoit de la bonté pour M. de Puisieux, lui fit rendre cette obligation, et il ne resta plus de vestiges de cette dette que par la reconnoissance que donna M. de Puisieux que cette obligation lui avoit été remise. Les héritiers de milord Galloway ayant eu recours aux bontés du feu Roi, il ordonna que les biens qu'ils avoient en France leur fussent rendus, aussi bien que la cassette des papiers. Les héritiers ayant trouvé dans la cassette la reconnoissance de M. de Puisieux, ont intenté action contre lui pour que les 15,000 et tant de livres leur fussent payées avec les intérêts. M. de Puisieux a soutenu qu'il y avoit eu confiscation des biens de M. de Ruvigny faite sur milord Galloway, que lesdits biens appartenoient au Roi par cette confiscation, et que par conséquent S. M. en avoit pu disposer comme d'un bien qui lui appartenoit; que c'étoit un don qu'elle avoit fait à son oncle, comme elle en avoit fait un aux héritiers de M. de Ruvigny en leur donnant le bien confisqué. Cet article de la confiscation n'a pas paru bien prouvé; mais milord Galloway s'étoit fait naturaliser en Angleterre et avoit porté les armes contre la France, et il a été décidé que le Roi avoit pu donner les 15,000 et tant de livres, et que par conséquent il ne pouvoit être rien répété contre M. de Puisieux.

On trouvera ci-après la copie d'une lettre de Boulogne, du 12 de ce mois, au sujet d'une tour qu'on a fait construire sur cette côte.

M. le prince de Croy a fait construire, par les ordres de M. le maréchal de Belle-Isle, une tour, dans un endroit de notre côte appelé Wimereux (1). Cette tour a été imaginée pour défendre cette partie de côte qui est très-susceptible de descente, et elle remplit très-bien cet objet. De plus elle est d'une grande protection pour tout le cabotage venant de Dunkerque ici, qui ne peut que très-difficilement être insulté. On ne s'étoit guère proposé que ces deux objets d'utilité dans la construction de cette tour; mais le prince de Croy, à force de travailler, en a trouvé un troisième qui n'est pas moins essentiel que les deux autres. Il y a en avant de la tour une rade qui étoit très-mal connue et très-peu pratiquée, et qui pourtant est très-bonne. On en avoit une connoissance si imparfaite, qu'elle ne se trouve bien dessinée sur aucune carte. M. le prince de Croy en a fait lever un plan très-exact, et d'après l'avis de tous les marins, il paroît démontré qu'il peut tenir dans cette rade, qui est protégée par le canon de la tour, non-seulement des corsaires et de grosses frégates, mais même une escadre peu nombreuse de vaisseaux de ligne qui y seroient à l'abri de toute insulte sous la protection du feu du canon et des mortiers de la tour. Si l'on tire tout le parti possible de cette rade et de celle de Dunkerque, surtout quand le port en sera rétabli, je crois qu'il sera possible de tenir dans la Manche 4 ou 5 vaisseaux de ligne et 7 à 8 frégates, et que cette petite escadre causeroit beaucoup d'inquiétude et de chagrin aux Anglois; on les contraindroit du moins à y avoir des forces beaucoup supérieures.

Du samedi 19, *Dampierre.* — On me mande de Versailles d'hier qu'on retranche les bourses de jetons qu'en avoit coutume de donner au premier jour de l'an et les semaines saintes; ce dernier article, quoiqu'il paroisse peu considérable, faisoit un objet. Le Roi en donnoit à la Reine, et elle en donnoit au Roi. Il s'en faisoit une grande distribution dans les maisons du Roi, de la Reine et de la famille royale, et je crois que cela alloit à 15 ou 18,000 livres par an, pour le Roi seulement, et cela sans aucune utilité. Il paroît que le projet est de retrancher successivement tous les différents abus.

(1) Notre manuscrit, quelquefois mal copié par le secrétaire du duc de Luynes, auteur des Mémoires, porte Vineux; nous croyons que ce ne peut être que Wimereux.

Du dimanche 20, *Dampierre.* — On trouvera ci-après l'extrait d'une lettre de Versailles, du 19.

M. d'Autichamp vient de prendre congé et part demain pour aller rejoindre l'armée de Soubise; il a la promesse du premier régiment vacant.

M. le maréchal de Belle-Isle me dit hier que les Anglois s'étoient rembarqués la nuit du 16 au 17.

On trouvera ci-après le détail de ce qui s'est passé depuis qu'ils se sont emparés de Cherbourg.

Extrait d'une lettre de Bayeux, du 16 *août.*

Les Anglois, après s'être emparés de Cherbourg, s'y sont très-bien fortifiés, ainsi que nous aurions dû le faire; ils ont commandé environ 1,000 hommes pour travailler à leurs retranchements. Leur général a fait défense qu'ils n'insultent personne, surtout à ceux qui portent des vivres à Cherbourg; mais, en revanche, leurs maraudeurs ravagent partout où ils sont, et même tuent ou maltraitent ceux qui voudroient leur refuser tout ce qu'ils demandent. On en dit tant de mauvaises choses que je ne saurois les croire, aussi je ne les mets pas.

Le 9 du présent mois, deux piquets, un anglois et l'autre de nos troupes, se sont rencontrés. L'officier anglois a reconnu l'uniforme du régiment de Clark, a envoyé un tambour pour faire des compliments à notre officier, lui disant qu'il étoit cousin de l'officier du régiment de Clark qui avoit été tué à l'action de la descente de leur débarquement, et assura notre officier que la ville de Cherbourg leur étoit vendue il y avoit du temps.

Le 10, on a pris un nommé Deshayes, qui depuis deux ans étoit en Angleterre pour leur servir de pilote sur nos côtes, et sa fille est arrêtée à Granville, leur résidence. L'on a pris un officier qui étoit pour ramener les pillards; il étoit seul; on l'a conduit au château de Caen. On a pris aussi beaucoup de leurs matelots qui étoient à marauder, et hier on a pris 5 soldats de Clark désertant; ils étoient environ 25 de leurs troupes.

Notre armée a été hier tout le soir rangée en bataille; on s'attendoit à aller les attaquer, mais on n'a point sorti du camp; il y a eu à sept heures du soir une alerte à notre camp, disant que l'armée angloise venoit pour nous attaquer, et ce n'étoit pas vrai; mais on croit que nous ne les attaquerons pas de sitôt, faute de canon. Cependant M. le duc d'Harcourt a fait couper des fossés et le bois pour pouvoir y faire défiler notre armée. Cette nuit, deux piquets, l'un du régi-

Je dois avoir parlé dans le temps du mariage du frère de M. de Bonnac avec une héritière hollandoise, mariage qui a fait beaucoup de difficultés dans ce pays-là et qui enfin a été réhabilité. C'est, à ce que l'on dit, une grande et grosse femme, de bonne mine; on me mande de Versailles qu'elle sera présentée aujourd'hui par M^me^ de Bonnac; elle s'appelle M^me^ d'Usson.

Il paroît une lettre faite à plaisir du prince Guillaume de Prusse au roi son frère, écrite à l'article de la mort, où il lui dit toutes ses vérités sur les circonstances présentes. On a imprimé une réponse du roi de Prusse à cette lettre, mais elle ne vaut pas la peine d'être lue. Pour la lettre, elle est bien écrite et assez amusante à lire.

Du mardi 22, *Versailles.* — On avoit adjugé à M^mes^ de Lauraguais et de Flavacourt, etc., par l'arrêt du mois de février dernier, le duché de la Meilleraye, valant 33,000 livres de rente et estimé 1 million. Elles s'attendoient bien à contribuer aux dettes à proportion de leurs émoluments. M^me^ de Mazarin a demandé 600,000 livres sur ledit duché, qu'elle a prétendu devoir répondre de cette somme pour des meubles. Il vient d'être jugé que M^me^ de Mazarin aura les trois cinquièmes dans ledit duché et ces dames seulement les deux cinquièmes; encore même, sur ces deux cinquièmes, elles sont chargées de payer environ 120,000 livres de dettes de M. de Mazarin, leur grand-père, dont elles se sont portées héritières.

Du jeudi 24, *Versailles.* — Avant-hier, la Reine avoit résolu d'aller entendre le salut à Saint-Cyr; elle partit à six heures dans ses carrosses. Ayant rencontré près du grand commun le Saint-Sacrement qui en sortoit, elle mit pied à terre et suivit Notre-Seigneur à pied jusqu'à la paroisse. Elle remonta ensuite dans ses carrosses pour aller à Saint-Cyr, mais comme elle avoit eu fort chaud et qu'elle se refroidissoit, elle n'alla que jusqu'à la Mé-

Il est question de savoir si nous mettrons la Lippe devant nous; nous pourrions la passer à Dorsten; les ennemis y ont rétabli le pont que nous avions brûlé, et on en fera un second avec nos pontons.

Du samedi 26. — M. de Contades est déclaré maréchal de France de ce jour.

Le Roi a fait hier cinq ducs : M. de la Vauguyon est pair; MM. d'Estissac, de Stainville et de Laval sont ducs héréditaires, et M. de Gontaut est duc à brevet.

On trouvera ci-après un détail sur M. de Laval.

M. de Laval est Laval-Lezay, mais ils sont Montmorency. Le connétable Anne de Montmorency, qui se trouva, sous Philippe-Auguste, à la bataille de Bouvines, fut marié deux fois de 1280 à 1285. Sa première femme étoit Gertrude de Soissons; c'est d'elle que sont venus tous les Montmorency d'aujourd'hui; sa seconde femme étoit Edme de Laval, d'une ancienne maison du pays du Maine, qui prétend faire remonter son origine jusqu'à Charlemagne. Elle lui apporta les terres de Laval et de Vitré dans le pays du Maine, qui ont passé depuis dans la maison de la Trémoille, comme je dirai ci-après. Cette Edme de Laval est la tige de tous les Laval-Montmorency; c'est en elle que s'est éteint le nom de Laval seul; tous ses descendants y ont joint celui de Montmorency. Tous les aînés de cette ancienne maison de Laval portoient le nom de Guy. Edme étoit fille de Guy V. Leur fils fut Guy VI. On trouve leurs descendants sous le nom de Laval-Montmorency jusqu'à Guy XII, dont la sœur épousa Jean de Montfort, ancienne maison de Bretagne. Jean prit le nom de Laval et même changea le sien de Jean en celui de Guy, pour avoir le nom de baptême affecté à cette maison de Laval; mais cette maison de Laval ne fut plus Montmorency. Ce fut en 1521 que les terres de Vitré et celle de Laval passèrent dans la maison de la Trémoille. Ainsi depuis Guy I^er^ jusqu'à Guy VI, on voit des Laval seul; de Guy VI à Guy XII, des Laval-Montmorency, et depuis le mariage de la fille de Guy XII avec Jean de Montfort, qui prit le nom de Guy de Laval, on ne voit plus que des Laval sans surnom de Montmorency. Mais pour remonter à Guy VI, son fils Guy VII, qui étoit encore Laval-Montmorency, comme je viens de le dire, eut un fils cadet qui forma la branche des Laval-Montmorency-Châtillon. De ceux-ci sont venus les Montmorency-Loué, qui ont fait deux branches : les Lezay et les Tartigny. M. de Laval, qui vient d'être fait duc et qui a épousé M^lle^ de Fervaques, est de Lezay, et M. de Laval, qui avoit

partout ; je suis venu assiéger Asti qui n'a pu être secourue. »

Le grand-père de M. de Montal, qui étoit bon officier, est mort en 1696. Il étoit lieutenant général et chevalier de l'ordre ; son fils, père de M. de Montal dont c'est ici l'article, étoit mort avant lui n'étant que colonel de cavalerie. Ce fils avoit épousé une Saulx-Tavannes, sœur de M. de Tavannes, de même maison que M. le cardinal de Tavannes, et sa mère étoit Solages, de la même maison que M. de Saint-Sernin. Cette Tavannes fut mariée deux fois : 1° à M. de Montal et 2° à M. de Druy. Du premier mariage vinrent : M. de Montal dont c'est ici l'article, qui avoit épousé la sœur de feu M. de Villacerf, premier maître d'hôtel de feu M^me^ la Dauphine (Savoie) et ensuite de la Reine; M^me^ de Brun, dont la fille fut enlevée par son cousin germain, M. de Tavannes, affaire qui a fait grand bruit, et une autre fille non mariée. Du second mariage avec M. de Druy elle eut trois filles : M^me^ de Tracy (les Tracy sont parents de MM. de Guerchy); des deux autres, l'une est abbesse des chanoinesses de Sainte-Marie, à Metz ; c'est elle qui a eu le procès contre M. l'évêque de Metz; l'autre demeure à Paris et est chanoinesse de Poulangies; le Roi vient de lui accorder 1,500 livres de pension. M. de Montal a eu deux filles qui sont toutes deux mariées ; l'aînée est M^me^ de la Rochette, qui a un fils capitaine de dragons; la cadette est M^me^ la marquise de la Rivière (des la Rivière de Bourgogne). Le nom de M. de Montal étoit Montsaulnen ; Montal est celui d'une terre en Bourgogne avec titre de baronnie, qu'une Bussy-Rabutin, qui épousa le bisaïeul de M. de Montal, fit passer dans la maison de Montsaulnen dont la filiation est connue depuis l'an 1407.

Il a paru, à la fin du mois dernier, un livre qui fait beaucoup de bruit ; c'est l'ouvrage de M. Helvétius ci-devant fermier général, fils du premier médecin de la

Le 25, le nouveau prévôt des marchands, M. de Viarmes de Pontcarré, vint haranguer le Roi, suivant l'usage, à cause de la Saint-Louis. Il avoit été élu quelques jours auparavant. M. de Bernage, son prédécesseur, avoit espéré pouvoir faire la cérémonie de la position de la statue du Roi dans la nouvelle place, mais le Roi a jugé à propos que cette cérémonie fût différée, à cause des circonstances présentes et des dépenses dans lesquelles elle auroit engagé la Ville.

Le 30, le Roi déclara lieutenant général de ses armées le prince Xavier de Saxe, second fils du roi de Pologne et frère de M^me^ la Dauphine. Les princes du sang ont été fort mécontents de cette grâce et ont envoyé un courrier ici pour faire leurs représentations; ces représentations avoient paru faire impression, mais M^me^ la Dauphine a insisté fortement pour qu'il n'y ait rien de changé au grade accordé au prince son frère, qui avoit le même grade dans les troupes saxonnes, et la grâce subsiste. Tout ce qu'on apprend du prince Xavier lui fait honneur; il se fait aimer et estimer par sa politesse et son application; il a inspiré les mêmes sentiments dans le peu de temps qu'il a été à Versailles, et pendant le très-petit séjour qu'il a fait à Lunéville.

On apprit il y a quelques jours, par la gazette extraordinaire de Londres du 22 août, la perte que les Anglois ont faite en Amérique. Il y est rapporté l'extrait d'une lettre du major général Abercromby, écrite à M. Pitt le 12 juillet; elle est datée du camp du lac Georges. On a imprimé, par ordre de la cour, la traduction de cet extrait. Les Anglois, au nombre d'environ 15,000 hommes, s'embarquèrent sur 900 bateaux et 35

---

tianisme, que je professe sincèrement dans toute la rigueur de ses dogmes et de sa morale, et auquel je fais gloire de soumettre toutes mes pensées, toutes mes opinions et toutes les facultés de mon être, certain que tout ce qui n'est pas conforme à son esprit ne peut l'être à la vérité. Voilà mes véritables sentiments. J'ai vécu, je vivrai et je mourrai avec eux.

innocente de la mort de M. le comte de Fitz-James, comme je l'ai marqué ci-dessus. Sa veuve est dame du palais de la Reine ; elle est fille de feu M. le maréchal de Berwick, et par conséquent sœur de M. le duc de Fitz-James et de M^me^ de Bouzols.

On a appris aussi la mort de M. de Butler au haras du Roi en Normandie ; il avoit environ cinquante-cinq ou soixante ans. Il avoit été écuyer de feu M. le duc d'Aumont, grand-père de celui-ci ; comme il étoit très-bon homme de cheval, il étoit entré écuyer de la grande écurie. Après y avoir servi pendant longtemps, le Roi lui avoit donné pour récompense le commandement du haras, place considérable pour le revenu et agréable pour le logement. Il laisse une fille de M^lle^ Couk [?], qu'il avoit épousée et qui est sous-gouvernante des enfants de France. M. de Butler étoit Anglois.

M. d'Escars, dont j'ai marqué la mort, étoit menin de M^gr^ le Dauphin ; cette place a été donnée à M. de Tavannes, fils de M. de Saulx, chevalier d'honneur de la Reine et de feu M^lle^ de Tessé.

On a appris, dudit jour 4 septembre, la mort de la reine d'Espagne (1). Elle étoit née à Lisbonne, le 4 décembre 1711. Il y avoit longtemps qu'elle étoit malade, et on attendoit à tout moment la nouvelle de ce triste événement. Le roi d'Espagne, qui est dans la plus grande affliction, s'est retiré à Villa-Viciosa. On prendra le deuil dimanche prochain pour trois semaines, si l'ambassadeur a donné part.

Les États de Languedoc ont eu audience le 5 ; c'est M. l'évêque de Lodève (Furnel) qui a porté la parole.

M. l'évêque de Limoges, ne pouvant espérer d'être de longtemps en état de vaquer aux soins de son diocèse, a demandé au Roi la permission de se démettre. S. M. a

(1) Marie-Madeleine-Josèphe-Thérèse-Barbe, sœur du roi de Portugal, mariée à Ferdinand VI, roi d'Espagne, le 19 janvier 1729.

accordé cet évêché à son neveu, l'abbé d'Argentré, frère du marquis d'Argentré, ci-devant capitaine de cavalerie, et de M. l'abbé d'Argentré, lecteur de M^gr le duc de Bourgogne.

J'ai déjà marqué dans mon journal plusieurs détails sur les Invalides; je continuerai à mesure qu'ils viendront à ma connoissance. On compte que la dépense des Invalides monte, par an, à 14 ou 1,500,000 livres. Le nombre de ceux qui sont dans l'hôtel est d'environ 4,000, sur quoi il y en a 450 de détachés de l'hôtel et qui demeurent au Gros-Caillou. Outre ces 4,000 hommes, qu'il faut nourrir, il faut en habiller 12,000, y compris lesdits 4,000. Cet habillement se fait tous les trois ans, et la dépense alors augmente de 300,000 livres. Ce qui forme le revenu des Invalides, c'est la retenue de 4 deniers pour livre sur tout ce qui se paye par les trésoriers de l'ordinaire et de l'extraordinaire des guerres et de la maison du Roi. De ces 4 deniers pour livre, il y en a un quart qui est à la disposition du secrétaire d'État de la guerre et n'est point dans la recette des Invalides; ainsi cette recette n'est que de 3 deniers pour livre. Les comptables sont chargés de payer cette somme; et comme ces recettes sont exercées alternativement par différents trésoriers, les uns payent exactement, les autres sont en arrière. En temps de paix, la dépense des troupes n'étant pas aussi considérable, le Roi est obligé de donner un supplément aux Invalides, qui monte à environ 360,000 livres. L'hôtel des Invalides doit actuellement 14 à 1,500,000 livres, dont 300,000 au boulanger; mais il lui est beaucoup dû; entre autres, M. de Villette (1) doit sur son exercice 700,000 livres; il ne payoit pas, parce qu'il est dû beaucoup par le Roi; mais les Inva-

(1) L'un des deux trésoriers généraux de l'extraordinaire des Guerres; ces trésoriers servaient chacun une année. M. de Villette était en exercice en 1757.

lides s'embarrassent peu de cette raison, et, en effet, il n'y en a aucune qui puisse dispenser le trésorier de payer régulièrement. M. Partyet a donc pressé pour les payements, et il a été arrangé qu'il toucheroit dans ce moment, et au commencement de septembre, 50,000 livres et ensuite 20,000 livres par mois jusqu'à fin de payement. J'ai déjà marqué les grâces accordées par M. le maréchal de Belle-Isle à M. Partyet. Le traitement de l'intendant étoit de deux chevaux nourris; on l'a augmenté jusqu'à quatre. Le gouverneur n'en a que quatre, et n'en avoit point anciennement; il a de gros appointements et n'a point de traitement à l'hôtel; il jouit de trois jardins, dont un dans le fossé, qui étoit anciennement à l'intendant, et qui a été cédé par M. de Jalais au gouverneur. L'intendant avoit outre cela 20 livres de viande, 16 rations de pain; on a doublé ces deux articles, et il a 405 livres par an en argent pour son vin; et pour les jours maigres, il a l'équivalent pour la fourniture d'une table de 12 officiers. Il n'avoit anciennement que de la chandelle; M. le maréchal de Belle-Isle lui fait donner 200 livres de bougies. La consommation de l'hôtel, en vin, va à 3,000 muids par an. On donne à chaque officier un demi-setier de vin à déjeuner, une chopine à dîner et autant à souper. Autrefois on ne donnoit que 600 muids de vin pour l'hôtel; mais c'est que dans l'établissement il n'y avoit que 6 à 700 hommes; et depuis qu'on a augmenté jusqu'aux 3,000 muids, les invalides de l'hôtel ont augmenté de 7 à 800 hommes. Tout ce vin se consomme dans l'hôtel et ne peut être porté dehors. A l'égard des invalides qui sont hors de l'hôtel, on leur retient 3 deniers pour livre sur leur dépense, mais l'intendant fera rendre cette somme.

Du lundi 18, *Versailles.* — On trouvera ci-après la copie d'une lettre de M. le prince Ferdinand à M. de Saint-André, neveu du chevalier de Saint-André qui commande à Strasbourg. Ce M. de Saint-André avoit été

un nommé de la Barre, qui a pris le bonnet de docteur par autorité du Roi, et dont la thèse contenoit plusieurs mauvaises propositions approuvées par M. le syndic Gervaise et de M. de Lormes, grand-maître d'études. La Faculté, par respect pour le Roi qui défendoit de délibérer, n'a pu s'opposer dans le moment à la prise du bonnet de docteur dudit de la Barre; mais voyant qu'il étoit fait mention de lui dans la conclusion du 1er août, un docteur nommé Chambon s'est levé et a dit : « Messieurs, je m'oppose à ce que la présente conclusion soit confirmée jusqu'à ce que ledit de la Barre ait rétracté les erreurs contenues dans sa thèse, et que la Faculté les ait censurées. Je me plains, entre autres choses, de ce que ledit de la Barre ose avancer que l'assomption de la Sainte Vierge est de telle nature que la mort de Moïse, du corps de qui on ne doit point être en peine pour le lieu où il repose actuellement. C'est un sentiment pieux dans l'Église et universellement reçu que la Sainte-Vierge est dans le ciel en corps et en âme. Et conformément aux décrets de la Faculté, je demande acte de ma présente opposition, que j'ai signée, et l'ai mise sur le bureau. »

Pour éviter les suites de cette opposition, M. le syndic nous a lu un très-beau discours contre l'ouvrage qui a pour titre *De l'Esprit*. Il nous en a donné l'extrait, qui contient des choses affreuses, déclarant que son intention étoit plutôt de demander à la Faculté ce qu'il falloit faire auprès du Roi pour empêcher le cours de livres aussi mauvais que celui là, que de vouloir travailler à sa censure.

On a mis cet article et plusieurs autres de peu de conséquence en délibération. Mais M. le doyen, appelé Tamponnet, a refusé de mettre en délibération l'opposition faite par le docteur susdit. Il a donné pour raison que le Roi le défendoit. On a lu les ordres du Roi, qui ne se sont pas trouvés conformes à ce qu'il avoit dit. Quand M. le doyen a vu cela, il s'est retiré de l'assemblée; un autre a pris sa place.

Que M. Gervaise, syndic, se fût contenté de faire exécuter les ordres du Roi sur le silence, en faisant exiler et exclure plusieurs docteurs, ainsi qu'il est arrivé, il eût agi conséquemment; mais qu'il nous mette dans le cas d'encourir l'indignation du Roi en nous opposant à ses ordres, pour donner le bonnet de docteur à un bachelier dont la thèse est très-mauvaise, sans que ce bachelier se soit rétracté et que la thèse ait été censurée, c'est aller contre les intentions de S. M. et causer de nouveaux troubles dans la Faculté.

Telle est cependant la position actuelle des affaires de la Faculté. M. Gervaise a déclaré qu'il étoit très-soumis au décret touchant l'assomption de la Sainte Vierge, qu'il auroit la rétractation de la Barre, et a proposé de renouveler le décret à la première assemblée. On lui a répondu : « A la bonne heure; mais que votre écrit soit donc inscrit dans les registres. » Ce qu'il a refusé. Quant à la rétractation de

la Barre, il faut encore la censure de la Faculté, parce que la thèse contient plusieurs autres mauvaises propositions. Il est inutile que la Faculté renouvelle son décret sur l'assomption de la Sainte Vierge puisque ce n'est point elle qui la contredit ; de plus, il est essentiel que l'opposition faite par le docteur soit vidée, car s'il dépendoit du syndic d'empêcher les oppositions à la confirmation des conclusions, il seroit le maître de décider en faculté tout ce que bon lui sembleroit. Plusieurs docteurs ont adhéré à l'opposition. Onze heures et demie ayant sonné, M. le syndic, de son chef, a rompu l'assemblée contre toutes les règles (ce droit appartenant au doyen qui peut la prolonger), parce qu'il voyoit que la Faculté prenoit les moyens nécessaires pour censurer plusieurs thèses que lui, syndic, a signées. Aussi a-t-on observé, au sujet du livre *De l'Esprit*, qu'avant de censurer ce qui venoit de l'étranger, la Faculté devoit censurer ce qu'il y avoit de mal dans les thèses qui sortoient de ses bacheliers, qui étoient signées du syndic et des autres docteurs.

Et sur ce qu'on a proposé de demander au Roi les exilés, on a ajouté : « Peut-être le syndic fera-t-il encore exclure ceux qui veulent censurer les thèses qu'il a signées, ainsi il est inutile de demander le retour de nos confrères absents. »

On trouvera aussi le nom des docteurs qui ont été exclus de la Faculté par ordre de la Cour.

Noms des docteurs exclus de la faculté de théologie de Paris.

M. Lelarge, de la maison de Sorbonne, prêtre de Saint-Nicolas du Chardonnet, exilé à Semur.

F. Roger, *e primo genitis*, du même Saint-Nicolas.

Masson, *e primo genitis*, du séminaire de Saint-Sulpice.

Joubert, *idem*.

Bourachot, *idem*.

Le Grand, *idem*.

Garat, *e primo genitis*, de la communauté des prêtres de Saint-Sulpice.

Le Seigneur, *e Sorbona*, principal de Lisieux.

De Marcilly, *e Sorbona*.

Cauterel, *e Sorbona*, curé de Saint-Laurent.

De Lécluse, *e Sorbona*, curé de Saint-Nicolas des Champs.

Grajon, *e Regia Navarra*, prêtre de Saint-Roch.

Brunel, *e Regia Navarra*, curé de Charonne.

Chambon, *e primo genitis*, prêtre de Saint-Nicolas des Champs.

Du Bertrand, *e primo genitis*, vicaire de Saint-Nicolas des Champs.

Repey, *e primo genitis*, prêtre de Saint-François de Sales.

Jacquin, *e primo genitis*, vicaire de Saint-Sauveur.
Le Breton, *e primo genitis*, chanoine du Saint-Sépulcre.

M. le lieutenant général de police (1) manda, le 13 de ce mois, quatre des membres de cette faculté, savoir : M. Cauterel, curé de Saint-Laurent; Grajon, prêtre de Saint-Roch; Chambon, prêtre de Saint-Nicolas des Champs, et Le Breton, chanoine du Saint-Sépulcre; il leur dit que le Roi leur défendoit d'assister aux assemblées de la faculté de théologie, et que si on entendoit encore parler d'eux on les éloigneroit de Paris. Il leur parla à tous en particulier. M. Cauterel lui répondit qu'il comptoit envoyer un mémoire à M. de Saint-Florentin, pour prouver les erreurs contenues dans les thèses approuvées par M. le syndic. M. Le Breton lui tint à peu près le même langage, et lui dit qu'il exécuteroit les ordres du Roi.

Le 11 du présent mois de septembre, on apprit quelques détails de ce qui s'est passé entre les Moscovites et les Prussiens. Le roi de Prusse avoit fait répandre dans toutes les nouvelles publiques des détails de la victoire qu'il avoit remportée le 25 du mois dernier (2); il prétendoit avoir tué 15,000 hommes aux Russes, avoir pris toute leur artillerie et la caisse militaire, et que sa perte n'étoit que d'environ 3,000 hommes; il s'en faut beaucoup que ses avantages soient aussi grands, et il ne les a pas conservés longtemps, ayant été attaqué le lendemain 26, comme on verra par la copie de la lettre ci-après. Cette lettre a été écrite par un officier attaché au prince Charles de Saxe, frère de M^me^ la Dauphine, et adressée à M. de Fontenay, ministre de Saxe en France; elle étoit écrite en allemand.

---

(1) M. Bertin, maître des requêtes.

(2) « Le Roi de Prusse a attaqué les Russes avec avantage, contre la ville de Custrin, dans le Brandebourg. Le roi de Prusse n'a pas voulu qu'on fît de quartier à six cents Russes environ, qui se rendoient prisonniers; c'étoit le 25 d'août. » (*Journal de Barbier*, 1857, in-12, tome VII, page 93.)

On prétend que 5 à 600 déserteurs sont arrivés à Landsberg. Les Cosaques qui sont passés ici sont arrivés précisément le 25, pour la bataille et ont très-maltraité un régiment de cuirassiers prussiens.

On dit blessé le général Fermor, commandant. Le général major Totleben, en parlant avec S. A. R., reçut une balle qui lui passa par la tête; on lui a ouvert le nez pour la retirer. On dit en général que la défaite est très-grande des deux parts. Le champ de bataille est si couvert de corps morts qu'on ne peut pas y passer à cheval. Le jeune comte Schwerin, aide de camp du roi de Prusse, qui a été fait prisonnier, a dit que le Roi avoit quitté l'armée et étoit allé à Custrin, ayant perdu l'espérance de résister plus longtemps. L'infanterie prussienne a beaucoup souffert, et outre cela la désertion est grande dans ce corps.

Les Russes font joindre tous leurs détachements et se sont fermement proposé d'attaquer de nouveau, et de ne pas laisser à l'ennemi le temps de se reconnoître dès que les régiments de Romanzov seront arrivés.

Le 12 dudit mois, le roi de Pologne, qui avoit couché la première nuit à Sary, la seconde à Lusancy, arriva ici sur les sept heures du soir. Il alla chez le Roi le mercredi matin, et il le vit dans son lit; le Roi lui rendit sa visite le même jour, à une heure et demie, et partit l'après-dînée pour Choisy d'où il ne revient qu'aujourd'hui. Tout se passe ici comme l'année dernière; le roi de Pologne loge dans l'appartement de M. le comte de Clermont; c'est la Reine qui lui donne à dîner, et ils dînent tous les jours à midi dans l'appartement du roi de Pologne. Par cet arrangement, la Reine entend la messe une heure plus tôt qu'à l'ordinaire et se retire les soirs un quart d'heure plus tôt. Il n'y aura point de couvert pendant tout le temps du séjour du roi de Pologne, ni de musique à la messe de la Reine; il n'y a point non plus, pendant ce temps, de jeu chez la Reine, excepté les jours de grand couvert, que la Reine commence son jeu et le donne ensuite à tenir à quelqu'une de ses dames pour venir voir le Roi son père. Tous les autres jours, elle demeure avec lui depuis le dîner jusqu'à huit heures trois quarts, excepté une heure ou deux qu'elle passe chez elle, ou le temps qu'elle est à l'église les jours de

dimanche et de fêtes. La santé du roi de Pologne paroît très-bonne, et son esprit aussi gai qu'à l'ordinaire; la seule incommodité qu'il éprouve, c'est l'affoiblissement de sa vue, ce qui le prive de plusieurs amusements, comme la lecture, la peinture et la musique; quant à la musique, il l'entend volontiers; mais il jouoit de la flûte, ce qu'il ne peut plus faire. Hier dimanche, il alla à la chapelle deux fois à pied et revint de même. Le roi de Pologne n'a encore sorti que pour aller avant-hier après dîner se promener à Bellevue.

M. de Broc, colonel du régiment de Bourbon, arriva ici, le 13, envoyé par M. le duc d'Aiguillon, avec la nouvelle de la victoire remportée sur les Anglois, le 11 de ce mois, près de Saint-Cast. Ne trouvant point M. le maréchal de Belle-Isle à Versailles, il ne voulut rien dire et partit sur-le-champ pour Paris. M^gr le Dauphin, voulant être instruit de la nouvelle qu'apportoit M. de Broc, envoya un page à Paris chez M. de Belle-Isle, et ne voulut point se coucher que le page ne fût revenu; le page revint sur les deux heures après minuit. Le détail de cette action arriva, le lendemain 15, par M. d'Aubigny, capitaine depuis dix-huit ans dans le régiment de Marbeuf-Dragons, fils de M. d'Aubigny, maréchal de camp qui commandoit une des attaques. On trouvera ci-après la relation de cette action mémorable, qui fait grand honneur à M. le duc d'Aiguillon. Le Roi a eu la bonté de dire à M. le maréchal de Belle-Isle qu'il examinât quelle sorte de récompense il pouvoit donner à M. d'Aiguillon, car c'étoit son intention de lui en donner. M. le maréchal de Belle-Isle a consulté la famille de M. le duc d'Aiguillon, qui est elle-même embarrassée de savoir ce qu'elle peut demander. En effet, M. d'Aiguillon est chevalier de l'Ordre, duc et pair, et vient d'être fait lieutenant général; il est même le dernier de tous, et l'on en a fait quatre de plus pour aller jusqu'à lui. Il ne resteroit donc de récompense à lui donner qu'un

gouvernement, mais il n'y en a point de vacant. On dit à la louange de M. d'Aiguillon que lorsqu'il a été envoyé commander en Bretagne, les esprits y étoient fort échauffés; il a trouvé le secret de tout concilier; il s'est fait aimer et estimer de la Noblesse, du Parlement, du peuple, et des troupes et officiers de mer et de terre. Il est aussi actif et infatigable dans le travail du cabinet que dans les opérations militaires; il travaille facilement et tous les suffrages sont réunis en sa faveur.

Il faut ajouter quelques circonstances à cette relation. On ignore quel pouvoit être le dessein des Anglois en débarquant à Saint-Briac, et les officiers anglois qui ont été faits prisonniers n'en sont pas plus instruits que nous (1). Tout ce qu'on peut penser, c'est qu'ils s'imaginoient que, débarquant un gros corps de troupes, ils nous engageroient à rassembler toutes nos forces pour marcher à eux, et que, nous obligeant par là à dégarnir Brest ou Lorient, ils auroient le temps de se rembarquer et d'arriver à l'un ou l'autre de ces deux ports avant que nos troupes, qui en auroient été éloignées, eussent eu le temps d'y retourner. M. d'Aiguillon étoit trop sage pour dégarnir les endroits importants qui pouvoient être attaqués; et M. de la Châtre, qui est sorti avec la garnison de Saint-Malo, n'a quitté cette place qu'à cause de la grande proximité, et parce qu'elle étoit bien à couvert de toute insulte dans ce moment. Mais on pourra demander pourquoi les Anglois, qui avoient débarqué à Saint-Briac, ne se rembarquoient pas au même endroit?

(1) Voyez sur ce débarquement et sur celui exécuté, en juin 1758, dans la baie de Cancale, un remarquable travail de M. Baude, intitulé : *les Côtes de Bretagne*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1851, t. XII, p. 669. — « Il est impossible, dit M. Baude, de découvrir un but raisonnable à la marche des Anglais de Saint-Briac à Saint-Cast. » Le souvenir de la victoire du *général Guillon* est encore populaire dans cette partie de la Bretagne. On a élevé récemment, à Saint-Cast, un monument commémoratif de la victoire du duc d'Aiguillon; le lévrier breton y terrasse le léopard britannique

Relation du combat de Saint-Cast, en Bretagne, le 11 septembre 1758, envoyée par M. le duc d'Aiguillon.

M. le duc d'Aiguillon ayant été informé le 5 septembre au soir, à Saint-Mathieu en avant de Brest, que la flotte angloise, après s'être montrée à une lieue au nord de Saint-Malo, le 3, et y avoir mouillé une partie de la journée, avoit mis à terre à Saint-Briac, le 4, un corps de 12 à 13,000 hommes, expédia sur-le-champ des courriers aux commandants des différents départements de la province, pour qu'ils eussent à faire filer sur cette partie les troupes qui étoient sous leurs ordres, à l'exception des garnisons de Belle-Isle, Lorient, le port Louis et la garniture du comté Nantois, conformément aux instructions qu'il leur avoit données.

Celles qui étoient cantonnées dans les environs de Brest commencèrent à se mettre en mouvement dès le soir même ; et on n'y laissa que le régiment de Talaru, avec 1 bataillon de la marine et 5 de gardes-côtes. Il partit la nuit et se rendit directement à Lamballe, où il apprit, le 6, en arrivant, que les ennemis avoient établi leur camp entre Saint-Briac et Dinard, et poussé des détachements sur Ploubalay et Pleurtuit, à 2 lieues de Dinan. Sur cette nouvelle, il fit avancer dès la nuit même sur cette ville les troupes que M. d'Aubigny avoit conduites de Tréguier, et qui venoient d'arriver à Lamballe en deux marches forcées. Ce poste, très-important parce qu'il assuroit la communication avec les troupes qui étoient dans Saint-Malo et avec celles qui, du comté Nantois, devoient se porter à Hédé, et que toutes nos subsistances y étoient renfermées, fut occupé le 7 avant midi ; Plancoüet le fut en même temps par 800 gardes-côtes, ce qui retarda les progrès des ennemis et éclaira leurs mouvements.

Le 8, M. le duc d'Aiguillon s'étant avancé jusqu'à cette dernière ville, à 3 lieues de Lamballe, y apprit, à l'entrée de la nuit, que les ennemis, qui avoient levé leur camp de Saint-Briac le matin, marchoient par leur droite pour se porter sur le Guildo et le passer, le lendemain, au gué distant d'une petite lieue de Plancoüet. Ce mouvement le détermina à leur donner de l'inquiétude sur leur gauche, et il ordonna en conséquence à M. d'Aubigny de s'avancer, le 9, sur Plouer avec le régiment de Brie, le bataillon de Marmande, le premier des volontaires étrangers, 3 de milices gardes-côtes et 2 escadrons de dragons, et de pousser M. le chevalier de Polignac jusqu'à Pleurtuit. M. le marquis de la Châtre eut ordre, en même temps, de sortir de Saint-Malo avec le régiment de Boulonnois, le bataillon de Fontenay-le-Comte et 2 de milices gardes-côtes, de passer la rivière de Rance, de se porter sur Ploubalay et d'avancer sur sa gauche un détachement aux ordres de M. de Béon, lieutenant-colonel de Boulonnois, pour communiquer avec M. le chevalier de Polignac.

tête, ils commencèrent à les canonner et bombarder de 4 ou 5 frégates et d'autant de galiotes à bombes qui étoient très-près de terre. Notre canon arriva et commença à tirer sur les dix heures. M. le duc d'Aiguillon décida sur-le-champ son attaque ; il porta sur la droite de la plage M. le comte de Balleroy avec les régiments des Vaisseaux, de Bourbon, de Brissac, de Bresse et de Quercy, pour se longer par les baies et une rampe de sable qui conduisoit à la gauche des retranchements des ennemis ; M. d'Aubigny avec les régiments de Boulonnois et de Brie et les bataillons de Fontenay, et le comte de Marmande et le premier des volontaires étrangers à la gauche, pour déboucher sur la droite au-dessous du hameau de l'Isle ; et M. de Broc eut ordre de marcher avec son détachement droit au centre des ennemis. Le second bataillon de Penthièvre avec le troisième des volontaires étrangers, aux ordres de M. le chevalier de Saint-Pern, furent mis en réserve. M. le chevalier de Redmont, maréchal-général-des-logis, fut chargé de conduire la colonne de la gauche dans le chemin pour former son attaque. M. le chevalier de Fontelle, aide-maréchal-général-des-logis, fut mis à celle du centre, et M. du Bousquet, major du régiment Royal-des-Vaisseaux faisant fonctions de major-général, à celle de la droite.

Pendant que toutes ces dispositions s'exécutoient avec une ardeur et une diligence singulières, le feu des troupes et des galiotes à bombes des ennemis ne discontinua point et fut d'une vivacité extraordinaire. La colonne de la gauche déboucha la première, vers les onze heures et demie, avec beaucoup de promptitude ; elle fut bientôt suivie de celles du centre et de la droite. Les troupes se portèrent avec une vitesse et une valeur singulières aux retranchements des ennemis, malgré le feu prodigieux de l'artillerie de la flotte, tant du canon et des bombes que de la mousqueterie de leurs huniers et de plusieurs barques armées qui étoient sur leurs flancs. Les ennemis voulurent marcher en avant et former une colonne par leur centre. Mais de quelques pièces de canon, M. de Villepatour, qui commandoit l'artillerie, les dérangea et les fit bientôt retirer. L'attaque devint générale ; elle dura une heure et demie ; les ennemis furent forcés ; notre artillerie leur tua beaucoup de monde qui cherchoit à se rembarquer. Trois de leurs barques de soldats furent coulées bas ; ils en perdirent aussi plusieurs autres qui gagnoient la flotte. Le feu cessa vers deux heures après midi. Les frégates et galiotes des ennemis commencèrent à s'éloigner, soit à cause de l'arrivée de notre grosse artillerie qu'elles pouvoient découvrir sur la hauteur, soit à cause que la marée descendoit. La grève étoit couverte de corps morts des ennemis (1) ; il y en avoit

(1) On l'appelle encore *cimetière d'Anglais*.

Saint-Malo lorsque les troupes en partirent, marchèrent comme volontaires à la tête des grenadiers de Boulonnois et s'y distinguèrent. Un nombre considérable d'autres se rendit la veille et le matin auprès de M. le duc d'Aiguillon, qui les distribua aux différentes attaques pour servir d'aides de camp aux officiers qui les commandoient.

Du mercredi 20. — Il y a quinze jours environ que M^me^ d'Aremberg (Bienassis) gagna son procès contre M. d'Egmont. Il s'agissoit d'une terre vendue par feu M. d'Egmont, le dernier mort; cette terre, par sa situation, convenoit à M. d'Aremberg, étant à portée de ses terres. M. d'Aremberg a formé une demande en retrait lignager. Il est cousin germain de M. d'Egmont par sa mère. M. d'Egmont, à qui cette terre convenoit aussi, a formé la même demande et paroissoit y avoir droit étant frère du vendeur. La terre étant dans la souveraineté de Bouillon, la question a été jugée par le conseil souverain de M. de Bouillon, séant à Paris à l'hôtel de Bouillon; il a été décidé en faveur de M. d'Aremberg (1).

L'arrivée du roi de Pologne ici a donné occasion à M^mes^ de Koulas et Hildebrand de venir faire leur cour à la Reine, le 15, et au Roi son père. M^me^ de Koulas est Linange, de même maison que celui dont j'ai parlé dans ce journal, qui vint ici il y a quelques années avec sa femme (Levenhaupt) et M. et M^me^ d'Hamilton, ses beau-frère et belle-sœur; c'est aussi la même maison que

(1) Il y a quelques observations à ajouter à l'article du procès de M. d'Egmont; ce procès a été jugé par appel au conseil de M. de Bouillon, à Paris; il avoit été jugé en première instance à Bouillon, et le conseil souverain suit toujours la personne du souverain. Ce qui a décidé contre M. d'Egmont est une lettre de M^me^ sa mère; feu M. d'Egmont, le dernier mort, avoit vendu la terre en question et étoit encore vivant lorsque M. d'Aremberg eut intention de la retirer. M. d'Egmont d'aujourd'hui n'étoit pas alors en état de faire ce retrait, quoique la terre lui convint beaucoup. M^me^ d'Aremberg ayant écrit à M^me^ d'Egmont pour savoir ce qui convenoit à M. son fils pour ce retrait, M^me^ d'Egmont répondit affirmativement que M. d'Egmont n'y songeoit point. Lorsque les affaires de M. d'Egmont lui ont permis de faire cette acquisition, il étoit trop tard, et les formalités requises par la loi n'ont pas été remplies dans le temps prescrit. (*Note du duc de Luynes.*)

feu Mlle de Linange, qu'on appeloit Madame, et qui étoit dame d'honneur de feu la reine de Pologne, mère de la Reine. Mme de Koulas a environ cinquante ans. Son mari est gentilhomme, mais les Linange n'ont pas approuvé ce mariage. Mme Hildebrand est une femme d'environ cinquante ans aussi, grande, bien faite, fort blanche. Elle est Suédoise. Son nom est Spaar. Elle est fille de feu l'amiral Spaar, qui étoit de même maison que le baron de Spaar, ministre de Suède en France. M. Hildebrand est ministre de Suède à Madrid. Elle y a demeuré trois ans avec lui, et comme elle s'ennuyoit de cette vie, qui en effet est triste pour les femmes surtout, elle a pris le parti de retourner en Suède; son mari est venu la conduire à Paris; il se plaît en Espagne et y retourne. Ils ont trois enfants, une grande fille qu'elle a amenée ici avec elle et qui paroît avoir vingt-cinq ans; elle est bien faite. Ils ont deux garçons. L'aîné est au service de France dans le régiment Royal-Suédois; le cadet est dans la marine, où il lui est arrivé un accident bien malheureux; en s'embarquant, il fit une chute et se démit la hanche; il fut 32 jours sans chirurgien et par conséquent sans être pansé. Il est guéri, mais il sera boiteux toute sa vie. Mme Hildebrand et Mme de Koulas n'ont vu la Reine qu'en particulier. M. le baron de Scheffer a amené ici Mme Hildebrand.

Extrait d'une lettre de Rome, du 20 septembre 1758.

Dimanche dernier, le pape a ouvert le jubilé qu'il a accordé à l'occasion de son exaltation. S. S. s'est rendue, dans ses carrosses, à huit heures du matin, de Monte-Cavallo à la vaste et belle église des Chartreux. Le sacré collége, qui l'y attendoit, a été le recevoir à la porte de l'église. Le pape y étant entré a commencé par dire une messe basse, après laquelle il a été en procession au maître autel pour adorer le saint-sacrement qui y étoit exposé. Là, sa chapelle a commencé à chanter les litanies des Saints, qui ont été continuées jusqu'à l'église de Sainte-Marie-Majeure. S. S. avec le sacré collége, toute la prélature et tous les corps des communautés religieuses d'hommes qui marchoient

en avant, s'y est rendue à pied. On avoit eu la précaution de rendre le chemin facile en y répandant un sable très-doux ; des toiles qu'on avoit tendues garantissoient aussi de l'ardeur du soleil. La procession étant arrivée à l'église de Sainte-Marie-Majeure, on a achevé les litanies au maître autel où le saint-sacrement étoit exposé. S. S. a chanté les oraisons qu'elle avoit elle-même prescrites dans l'ordre des prières ordonnées pour le jubilé et a fini la cérémonie par donner sa bénédiction solennelle.

Du jeudi 21. — Le Roi a tenu ce matin un chapitre de l'Ordre, dans lequel M. de Saint-Florentin, comme chancelier dudit ordre, a rendu compte à S. M. des preuves qui ont été faites pour MM. les cardinaux de Gesvres et de Luynes, et des formalités qui y ont été remplies ; et en conséquence le Roi, après avoir pris, suivant l'usage, l'avis de ceux qui composoient ledit chapitre, a donné permission auxdits deux cardinaux de porter l'Ordre. C'est le secrétaire de l'Ordre (aujourd'hui M. de Marigny) qui est chargé d'envoyer le cordon bleu avec la croix, et cette croix est la seule que les évêques et archevêques puissent porter devant le pape, parce qu'elle ne signifie aucune juridiction, au lieu que celle qu'ils ont coutume de porter étant une preuve d'autorité spirituelle, doit être supprimée devant le chef visible de l'Église. Il est assez ordinaire que le secrétaire de l'Ordre fasse partir un courrier exprès, mais comme l'on a l'expérience que ces courriers, peu accoutumés à la poste, arrivent plus tard que le courrier ordinaire, on a pris le parti de n'en point envoyer exprès. Dans cette occasion-ci, on profitera d'un courrier que M. l'abbé de Bernis fait partir pour Rome. Les formalités nécessaires pour obtenir la permission de porter l'Ordre, sont : l'examen des preuves, l'information de vie et mœurs et la profession de foi. Les preuves sont bientôt faites quand on a un père ou un frère chevalier de l'Ordre ; cependant il faut les mettre en règle ; c'est ce que fait le généalogiste de l'Ordre. Ensuite elles sont présentées à deux

commissaires de l'Ordre nommés par une commission; cette commission est dressée par le secrétaire de l'Ordre et scellée par le chancelier dudit ordre ; c'est le nouveau commandeur qui choisit les deux commissaires. Ceux de mon frère ont été M. le duc de Saint-Aignan et M. le comte de Mailly, premier écuyer de M^me^ la Dauphine. L'information de vie et mœurs et la profession de foi se font toujours dans le lieu du séjour actuel du nouveau commandeur, et par conséquent elle a été faite à Rome pour les deux cardinaux. La profession de foi ne peut être faite que devant un prélat de l'Ordre. Celle-ci a été faite devant M. l'abbé de Canillac, les abbés étant réputés prélats de l'Ordre.

Le Roi a signé aujourd'hui le contrat de mariage de M. Guisthel avec M^lle^ de Melun, dont j'ai déjà parlé. M. de Guisthel est un homme de condition qui n'est point dans le service.

Du vendredi 22. — M^me^ de Sartirane a pris aujourd'hui son audience de congé; elle retourne à Turin. A l'audience de congé, l'ambassadrice dîne chez le secrétaire d'État des affaires étrangères. Aujourd'hui c'est M^me^ de Chevreuse qui a fait cette cérémonie, et M^me^ de Sartirane a dîné chez M. l'abbé comte de Bernis.

M. l'archevêque de Lyon (Montazet) prêta serment entre les mains du Roi.

M. l'abbé de Sainte-Hermine, aumônier de la Reine, et M. l'abbé de Bouville, vicaire général de Chartres, ont été nommés commandeurs de l'ordre royal et militaire de Notre-Dame du Mont-Carmel.

M. le maréchal de Luxembourg vient d'arriver de Normandie où il commandoit.

Il paroît très-certain que les nouvelles publiées par Berlin sur la victoire du 25 ne sont nullement exactes. M. le maréchal de Belle-Isle, qui a vu la copie de la lettre écrite par M. de Fermor à M. Soltikof, à Hambourg, dit que l'extrait qui est dans *la Gazette* n'est pas absolu-

ment exact. Le fait est que depuis le matin jusqu'à deux heures après midi, le 25, l'infanterie prussienne ayant été écrasée sans avoir pu entamer les Russes, le roi de Prusse fit avancer sa cavalerie, qui sépara l'aile droite des Russes, la mit entièrement en déroute et la poussa dans le marais. Le roi de Prusse, ayant cru la bataille gagnée, s'en alla à Berlin ; mais l'aile gauche et le centre de l'armée russienne n'avoient point été entamés ; ils attaquèrent le soir de ce même jour les Prussiens ; ils leur tuèrent beaucoup de monde, prirent des drapeaux et étendards qu'ils envoyèrent à Pétersbourg et 25 pièces de canon, et firent des feux de joie sur le champ de bataille dont ils étoient demeurés maîtres.

Le 26, il n'y eut qu'une canonnade vive de part et d'autre. C'est M. de Champeaux qui a envoyé la copie de cette lettre. Cette affaire s'appelle la bataille de Zorndorf ; on peut l'appeler aussi de Gross-Kamin, parce qu'elle s'est donnée près de ce lieu.

M. de Soubise est toujours à Embeck. Il a envoyé Fischer avec un détachement jusqu'à Hanovre. M. le maréchal de Belle-Isle croit que M. d'Isenbourg est à Hameln, qu'il n'a qu'environ 7,000 hommes dont la plus grande partie est de milice.

M. le prince Ferdinand lui a envoyé 7 bataillons et 10 escadrons. On me paroît très-décidé ici à désirer que M. le maréchal de Contades attaque les ennemis.

L'armée du prince Henri est de 26,000 hommes. Les Impériaux et les Autrichiens avoient résolu de concert de les attaquer. L'arrivée du roi de Prusse a dérangé ce projet ; il paroît que le Brandebourg est à découvert, et que les Suédois et les Russes ne doivent pas trouver d'obstacles qu'ils ne puissent surmonter.

Du mardi 26. — M^me^ de Rochechouart (Charleval), l'une des dames de Mesdames cadettes, ayant demandé permission de se retirer à cause de sa mauvaise santé,

le menoit le long de la rivière, lorsqu'il donna l'ordre que l'on passât le pont de Sèvres et qu'on allât au bois de Boulogne; il est arrivé chez Mme de Monconseil, qu'il a trouvée toute seule avec sa famille. Cette surprise n'a pas empêché qu'il n'ait eu quelques vers et quelques chansons de fort bon goût et très-flatteuses; elles ont été chantées par Mlle de Monconseil, qui a neuf ou dix ans; elle a une jolie figure et beaucoup de grâce. Le roi de Pologne a pris un peu de café; il y a eu de bonnes plaisanteries, et le tout a duré un bon quart d'heure.

OCTOBRE.

Affaires de Lorraine. — Questions d'étiquette. — Départ du roi de Pologne. — Le roi et la reine des Deux-Siciles. — Nouvelles de l'armée. — Assemblée du clergé. — Nouvelles diverses de la Cour. — Le Pape nomme l'abbé de Bernis cardinal. — Nouvelles de l'armée. — Mort de M. Delavigne. — Le Roi à Fontainebleau. — Mort du cardinal Archinto. — Nouvelles des armées de Contades et de Soubise. — Bataille de Lutternberg, gagnée par M. de Soubise. — Assassinat du roi de Portugal. — Réflexions sur les armées autrichiennes, suédoises et russes, et sur le peu de profit que les intérêts de la France et de la Saxe retirent de leurs opérations.

Du dimanche, 1er octobre. — M. de la Galaisière, le fils, a remercié aujourd'hui pour l'intendance de Lorraine, à laquelle le Roi vient de le nommer sur la démission de son père, qui reste toujours chancelier de Lorraine. M. de la Galaisière, le fils, étoit intendant de Montauban depuis deux ans et demi; il y a trouvé des esprits aigris et prévenus. On sait que la cour des aides de Montauban a refusé constamment de recevoir pour premier président M. de Saint-Michel, lieutenant général de Marseille, que le Roi y avoit nommé (1). M. de la Galaisière s'est con-

(1) Et S. M., par bonté, a changé cet arrangement et a accordé d'autres grâces à M. de Saint-Michel, pour lui marquer la satisfaction qu'elle avoit du zèle avec lequel il s'étoit attaché à faire exécuter ses ordres à Marseille. On peut juger que ces événements avoient laissé de la chaleur dans les es-

fut reçue avec des transports de joie qui furent marqués de la manière la plus scandaleuse. Le peuple sortit de toutes parts pour aller au-devant de M. de Châteaufort; les principaux de la ville de Nancy et plusieurs magistrats s'avancèrent jusqu'à une ou deux lieues pour le recevoir; le grand nombre de carrosses, les acclamations et toutes les marques de joie que l'on peut donner firent une espèce de triomphe. Deux gentilshommes lorrains étoient venus ici comme députés de la noblesse pour faire des représentations; et lorsqu'on leur parla de ces indécentes réjouissances, ils osèrent dire, pour se justifier, qu'ils ne donneroient pas moins de marques de satisfaction lorsque le roi de Pologne rentreroit dans ses états. Ce prince, voulant donc se délivrer de tous embarras semblables, demandoit au Roi qu'il voulût bien faire, dès ce moment, le même arrangement qui seroit fait après sa mort, et qu'en lui laissant la souveraineté territoriale de la Lorraine pendant sa vie, la justice en fût dès ce moment réunie à la France. La Reine a parlé aussi, de son côté, avec la plus grande force à quelques uns des ministres; il s'est tenu plusieurs comités pour examiner les raisons pour et contre; enfin on a jugé que dans les circonstances d'une guerre qui obligera vraisemblablement à de nouvelles impositions et mettra dans la nécessité de les faire autoriser par les parlements, le parti de supprimer la cour de parlement de Nancy et de la réunir au parlement de Metz, comme on l'avoit proposé, pouvoit être dangereux; que les esprits des Lorrains étoient déjà disposés peu favorablement pour la France; que l'espèce de liaison intime, pour ne pas dire ligue, nom trop odieux, qu'on ne voyoit que trop entre les parlements du royaume, pourroit engager le parlement de Paris à prendre avec vivacité les intérêts de la cour souveraine de Nancy. Ces considérations ont déterminé le Roi à faire une réponse au roi de Pologne, par laquelle il le prie de vouloir bien

dans les troupes de la garde du Roi que dans sa maison. Le présent deuil donne occasion à une observation, c'est que dans les deuils de Cour, les officiers des gardes du corps qui entrent en quartier sont dans l'usage de se présenter en deuil, dès le premier jour, apparemment parce qu'ils doivent suivre le Roi dans l'extérieur des appartements. Je dis l'extérieur, parce qu'ils n'entrent point, comme on sait, dans l'intérieur, du côté de la galerie ; ils restent à la porte de glace en dehors ; et du côté de l'Œil-de-bœuf, ils restent à la porte de la chambre en dehors. Les officiers des gardes du corps du quartier de juillet, qui descendent au 1er octobre, n'étant plus obligés de suivre le Roi, se présentent en uniforme ; les officiers des gendarmes et chevau-légers de quartier, tant ceux qui descendent que ceux qui relèvent, sont aussi en uniforme.

On sait positivement que les armées autrichiennes et de l'Empire, fortes d'environ 100,000 hommes, se retranchent et sont en présence du roi de Prusse, qui a 55 ou 60,000 hommes. Les Russes marchent à Berlin ; ils n'ont devant eux qu'un corps de 12,000 hommes, commandé par le général Lentulus.

Du mardi 3. — Le roi de Pologne est parti ce matin, à neuf heures, pour retourner à Lunéville. Il est allé voir Mme de Talmont chez elle, à Paris ; cette visite a été fort courte ; il n'en fait jamais de bien longues. Il a été de là dîner au cabaret, à Bondy ; c'est son usage ; il a toujours un cuisinier qui marche devant lui et lui apprête son dîner. Il va coucher à Lusancy, chez M. le maréchal de Berchiny, pour qui il a beaucoup de bonté et d'amitié.

Du mercredi 4. — M. de Massiac fut fait grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Extrait d'une lettre de M. le cardinal de Luynes.

Naples, le 16 septembre.

Le Roi et la Reine m'ont reçu avec toutes sortes de bontés et de

du bureau de la guerre, mourut hier à deux heures après midi ; il est fort regretté.

Du vendredi 6. — M. le cardinal de Tavannes a été prié par le Clergé de se charger de faire les remontrances pour le rappel de M. l'archevêque de Paris, parce qu'il est d'usage d'inviter aux assemblées l'évêque diocésain. On est très-content du sermon que M. l'évêque de Senlis (Roquelaure) a fait pour l'ouverture de l'assemblée du Clergé.

Les prélats et les députés du second ordre, qui composent l'assemblée du clergé de France, s'assemblèrent le 1er de ce mois chez M. le cardinal de Tavannes pour remettre leurs procurations. Ils tinrent, le 3, une seconde assemblée dans laquelle les procurations furent admises. Le 5, l'ouverture solennelle de l'assemblée se fit, dans l'église des Grands-Augustins, par la messe du Saint Esprit. M. l'archevêque de Narbonne y officia pontificalement, et tous les députés y communièrent.

Du dimanche 8. — M. le comte de Sartirane eut son audience de congé du Roi. C'est M. le bailli de Solar de Breille qui remplace M. de Sartirane. Il est neveu de celui qui a été ambassadeur de Sardaigne avant M. de Saint-Germain. M. de Sartirane le présenta, ressortit et ensuite prit congé.

Du lundi 9. — Le Clergé en corps vint haranguer le Roi. On lui rendit les honneurs ordinaires, qui est d'entrer dans la salle des ambassadeurs où M. de Saint-Florentin vient les prendre ; d'être conduits par le grand maître ou le maître des cérémonies (c'étoit ici M. Desgranges), et d'avoir les deux battants chez le Roi ; ils ont aussi l'honneur des armes. Les présidents de l'assemblée sont : M. l'archevêque de Narbonne, M. l'archevêque de Toulouse, M. l'évêque de Valence, M. l'évêque de Tulle et M. l'évêque de Nevers. Ce fut M. l'évêque de Nevers qui porta la parole.

Du mardi 10. — On apprit par un courrier extraor-

ture. Il étoit fort peu répandu dans le monde; il tenoit un état fort honorable, et avoit toujours un bon dîner chez lui, quoiqu'il ne fût pas riche. Il avoit été longtemps médecin ordinaire de la Reine, place qui rapporte fort peu. M. Delavigne étant premier médecin de la Reine avoit 12,000 livres. Il avoit outre cela une charge de médecin ordinaire de M^me^ la Dauphine, qui vaut 2,400 livres. Quand M. Bouillac fut nommé premier médecin de M^me^ la Dauphine, il donna sur cette place à M. Delavigne, qui l'avoit demandée, 3,000 livres. A la mort de M. Helvétius, M. Delavigne avoit demandé la place de médecin consultant du Roi, qu'avoit M. Helvétius; mais comme S. M. vouloit supprimer ces charges à la mort de ceux qui les avoient, on donna à M. Delavigne, pour le dédommager, une pension de 3,000 livres; il en avoit eu une anciennement de 2,000 (1). Sa femme, qui a une figure fort agréable, paroît avoir de l'esprit; elle est fille de feu M. Chevalier, maître de mathématiques du Roi, lequel étoit neveu du fameux feu M. Sauveur, qui avoit montré les mathématiques à M. le duc de Bourgogne. M. Delavigne a eu, de son mariage avec M^lle^ Chevalier, trois filles et un garçon, âgé de dix-sept ou dix-huit ans. Une des trois filles est morte il y a deux ans de la petite vérole; les deux autres sont mariées, l'une à M. Go, qui est d'une famille de commerçants à Troyes. L'autre fille a épousé M. Chateland, contrôleur ordinaire de la bouche du Roi. Le fils de M. Delavigne commence à travailler, et la Reine a eu la bonté de lui faire obtenir une place pour le mettre à portée, par la suite, d'entrer dans les fermes générales. La Reine a nommé pour son premier médecin M. de la Saune, qui avoit été son médecin ordinaire lorsque M. Delavigne eut la

(1) M. Delavigne avoit peu de bien par lui-même; il avoit deux maisons à Paris de peu de conséquence. Il étoit fort bien logé au grand commun; c'est l'appartement attaché à la charge. (*Note du duc de Luynes.*)

plier sur Cassel fort promptement, pour empêcher que la communication ne lui fût coupée avec cette place par les 18,000 hommes que le prince Ferdinand avoit détachés sous les ordres du général Oberg. Les deux armées étoient en présence, mais dans des positions difficiles à attaquer de part et d'autre ; M. de Contades, instruit de cette situation, a pris le parti d'envoyer sous les ordres de M. de Chevert environ 15,000 hommes avec une arrière-garde commandée par M. le duc de Fitz-James, pour couvrir la marche de M. de Chevert contre les inquiétudes que pourroient lui donner les troupes venant de Lipstadt, dont les ennemis sont maîtres. Toutes les précautions que la sagesse peut prendre ont été employées par M. de Contades ; il a fait prendre du pain aux troupes pour un certain nombre de jours ; il a donné les instructions les plus claires à M. de Chevert et à M. de Fitz-James, a averti de tout M. de Soubise, à qui il a mandé que MM. de Chevert et de Fitz-James seroient à ses ordres, parce qu'il ne pouvoit savoir quel usage il voudroit faire de ce détachement. Sur la nouvelle de cette marche, le général Oberg et M. d'Isenbourg, qui s'étoient joints, ne se trouvant pas en sûreté entre nos deux corps d'armée, se sont retirés à 2 lieues en arrière, dans des bois où l'on croit qu'il est impossible de les attaquer.

Du lundi 16. — M. le prince de Rochefort, fils de M. le prince de Montauban, arriva hier à Fontainebleau, où étoit le Roi, avec la nouvelle d'une bataille gagnée par M. le prince de Soubise, près de Cassel, au lieu nommé Lutternberg.

Du mercredi 18. — M. de Conflans est arrivé aujourd'hui avec le détail de la bataille de Lutternberg. M. de Chevert avoit joint l'armée de M. le prince de Soubise. Le 8, les ennemis étoient campés auprès de Sanderhausen, lieu où ils ont été battus par M. le duc de Broglio, comme je l'ai déjà marqué. M. de Soubise fit avancer, le 9, M. de Chevert pour tourner les ennemis par

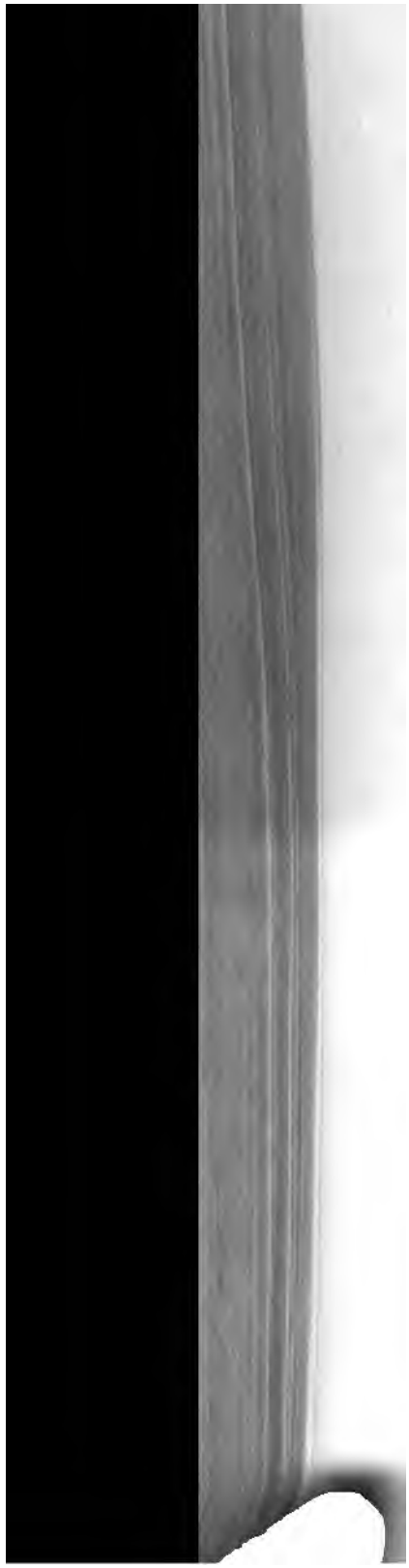

leur gauche. Le prince Xavier, dans cette action, marcha du m vert et sous ses ordres. M. de même temps pour suivre les enr Soubise en bataille devant eux, se retirer par une gorge de m qu'à Munden. M. de Broglio av canon. Les ennemis, se voyant a rière-garde alloit être écrasée, revenir l'avant-garde qui étoit montagnes; ils se mirent en ba M. de Fitz-James étoit à la droite de Soubise et devoit attaquer le entre M. de Soubise et M. de F nemie un vallon où passe un p troupes étoient à midi dans cet commencé alors l'attaque si or tout attaquât en même temps. P pût marcher en avant, il fallut le vallon; ce travail dura près d que ne put commencer qu'entre fit avec beaucoup de vigueur et et demie; les troupes saxonnes par une batterie des ennemis q ils prirent le parti de monter sur batterie, et la baïonnette au bo rent les ennemis; alors leur ret en grand désordre. On leur p troupes de Hesse et un étendarc wick; on a pris aussi beaucoup couchèrent sur le champ de bat *Deum*. La retraite des ennemis lorsque M. de Fitz-James arriva p trouva en fuite, et M. de Soubi sonne devant lui.

M. l'abbé de Salabéry a remet

place de conseiller d'État que le Roi lui a accordée sur la démission de M. le cardinal de Bernis. Il y avoit bien longtemps qu'il étoit conseiller au Parlement, où il a toujours été fort estimé. Il prend des lettres de vétérance.

On voit par les nouvelles du 12 septembre, de Lisbonne, que le roi de Portugal (1) a été saigné. On dit que c'est pour une chute dans laquelle on prétend qu'il s'est blessé au bras droit ; mais on sait positivement que cette blessure est une balle, et qu'il a été tiré par deux assassins qui avoient chacun sept balles dans leur fusil. Cet événement singulier est arrivé à neuf heures du soir, le 1er septembre. Le roi de Portugal étoit sorti dans une petite voiture à deux mules, ouverte par devant ; c'est la façon de voyager, dans Lisbonne, quand on ne veut pas faire mettre six chevaux ou six mules aux carrosses. La ville est si haute et si basse qu'on ne peut pas y aller à deux chevaux. On prétend que cette voiture n'étoit pas au Roi, mais à son premier valet de chambre. On fait différents raisonnements sur cette tragique et singulière aventure, mais on ne sait rien de certain sur ce qui peut en être la cause. On sait seulement que le roi de Portugal a été saigné plusieurs fois, et que, le 9, il déclara la Reine (2) régente. Ce qu'il y a de fort singulier, c'est qu'on a eu des nouvelles du 18 septembre, et qu'on n'y dit pas un mot de cet événement. Il faut 25 jours pour avoir ici des nouvelles de Lisbonne par la poste.

Du vendredi 20. — M. l'abbé de Bouillé, nouvel évêque d'Autun, a prêté aujourd'hui serment entre les mains du Roi. Le Roi retourne dimanche 22 à Fontainebleau, pour jusqu'au dimanche 29 ; ce sera son second voyage.

---

(1) Joseph, né le 6 juin 1714, roi le 31 juillet 1750.

(2) Marie-Anne-Victoire d'Espagne, née le 31 mars 1718, mariée le 19 janvier 1729. Cette infante d'Espagne, qui avait dû être mariée à Louis XV, était venue en France et avait été renvoyée en Espagne par les intrigues de la marquise de Prie.

siége de Neiss, place très-forte, et dont le siége peut fort bien durer trois mois si elle est bien défendue ; et quand même il seroit possible de faire cette conquête dans une saison aussi avancée, on en tireroit peu d'avantage pour l'objet principal. Les Suédois, de leur côté, n'avancent point, et il seroit bien difficile qu'ils fissent beaucoup de progrès, étant obligés de tirer leurs subsistances de Stralsund et laissant derrière eux une place aussi importante que Stettin. On jugeoit que les Russes, ayant peu d'obstacles devant eux, s'avanceroient jusqu'à Berlin ; mais on n'apprend point qu'ils profitent de leurs avantages, et quoique la Czarine paroisse bien déterminée à secourir puissamment son alliée l'Impératrice-Reine, et qu'on voie dans les gazettes un corps de 40,000 Russes qui s'avance pour renforcer le général Fermor, on ne voit point que toutes ces mesures conduisent à une fin décisive, et tant que le roi de Prusse conservera Stettin, Dresde et Magdebourg avec toutes ses places de Silésie, il ne faut pas se flatter qu'on l'obligera à faire la paix.

journal, au 1er mars, le changement qui vient d'être fait dans le ministère de la guerre. M. de Paulmy, qui a une mauvaise santé, a donné sa démission. Le Roi a voulu que M. le maréchal de Belle-Isle se chargeât du département de la guerre; M. le maréchal de Belle-Isle a représenté à S. M. l'immensité du travail peu convenable à son âge, à sa santé et à ses autres occupations, ajoutant cependant qu'il étoit prêt d'obéir, mais qu'il lui étoit impossible d'entrer dans tous les détails et d'être chargé des signatures qui prennent beaucoup de temps. M. de Belle-Isle a ajouté à ses représentations au Roi ces mots : « Il auroit peut-être été à désirer que V. M. eût fait cet arrangement il y a six mois ; Elle sait combien ce qui regarde sa gloire et ses intérêts m'affecte par l'attachement que j'ai pour elle. Tout mon désir seroit que V. M. en fût affectée de même. »

M. de Belle-Isle ajouta plusieurs autres détails dont il voulut que le Roi fût instruit; mais ce fut en adressant la parole à Mme de Pompadour, qui étoit présente, et en disant toujours : « Il ne faut pas que le Roi sache telle et telle chose. »

C'est volontairement que M. de Paulmy a donné sa démission. Il est cependant vraisemblable qu'il savoit la disposition des esprits et qu'il se doutoit du changement que l'on voudroit faire; mais ce qui est certain, c'est que le moment de ce changement n'étoit pas arrivé, et on a même été fâché et étonné de la prompte détermination de M. de Paulmy. Dès qu'il sut la volonté du Roi pour M. le maréchal de Belle-Isle, il mena dès le lendemain chez lui tous les chefs de bureaux. On auroit désiré que cette démarche eût été retardée jusqu'à l'arrivée de M. de Crémille, sur qui le Roi a jeté les yeux pour travailler avec M. le maréchal de Belle-Isle, d'autant plus que M. le maréchal de Belle-Isle, ne pouvant entrer dans tous les détails, il a été nécessaire que M. de Paulmy continuât le travail afin que rien ne fût en souffrance.

Du mardi 7 mars, Versailles. — On peut juger que M. de Richelieu, à son arrivée, a été fort occupé d'avoir une conversation avec M^me^ de Pompadour. M. de Richelieu s'est déclaré ouvertement contre M. le maréchal de Belle-Isle. L'entrée de M. de Belle-Isle dans le conseil, la confiance dont le Roi l'honore, le choix de M. le maréchal d'Estrées pour aller commander l'armée, choix que l'on a regardé avec raison comme l'ouvrage de M. de Belle-Isle, toutes ces différentes raisons ont excité la jalousie de M. de Richelieu.

M. le maréchal d'Estrées, qui n'a pas un certain liant et qui n'est pas capable de prévenance et d'attention jusqu'à un certain point, n'avoit pas apparemment recherché avec assez de soin l'amitié des gens qui devoient concourir avec lui à l'exécution des ordres du Roi. M. Paris Duverney, homme nécessaire par sa grande capacité et expérience, par rapport à la fourniture des subsistances de l'armée, a paru peu satisfait du choix de M. d'Estrées et s'est fort lié avec M. de Richelieu. L'arrangement pris pour rappeler M. d'Estrées, l'ordre est arrivé, comme il a été dit, immédiatement après la bataille d'Hastenbeck, époque singulière et remarquable. Les événements de la campagne, depuis l'arrivée de M. de Richelieu, n'ont pas eu le succès qu'on en pouvoit attendre; on croyoit qu'il profiteroit de la victoire d'Hastenbeck, et qu'il pousseroit les ennemis au moins jusqu'à Stade et peut-être même plus loin. Le défaut de subsistances l'a arrêté; la position des troupes a déplu ici. La prise de Harbourg sans être secouru suffisamment, la convention de Closter-Severn sans pouvoirs et à des conditions que le Roi ne pouvoit accepter, l'inobservation de cette convention, les événements qui en ont résulté, et par-dessus tout l'indiscipline dans les troupes, le pillage et les vexations énormes des officiers généraux et particuliers, et par conséquent les plaintes qui sont venues de tout le pays conquis : on voit que voilà une ample ma-

tière à un général pour se justifier auprès de son maître.

M. de Richelieu a donc demandé cette conversation à M^me^ de Pompadour. Il y trouva M. de Soubise, à qui il fit beaucoup d'amitiés, et étant entré seul dans le cabinet, M^me^ la marquise lui dit que ce n'étoit point à elle qu'il falloit expliquer tous les détails; que s'il croyoit avoir de bonnes raisons à donner de sa conduite, c'étoit à M. de Belle-Isle à qui il falloit s'adresser, puisque le Roi l'avoit honoré de sa confiance pour ce qui regarde le militaire. Les choses en sont demeurées là. M. de Belle-Isle n'a point entendu parler de M. de Richelieu, et cela est fort aisé à croire, puisque M. de Richelieu avoit déclaré, en partant pour l'armée, qu'il ne prétendoit pas être, comme le maréchal d'Estrées, traité comme un écolier de M. de Belle-Isle, lui rendant compte de tout et n'agissant que par ses ordres. Malgré l'indisposition et l'aigreur de M. de Richelieu, M. de Belle-Isle a cru devoir lui faire donner quelques conseils. Il s'est adressé au prince de Beauvau, ami de M. de Richelieu, et lui a dit qu'il étoit prêt à entrer dans tous les éclaircissements, mais que si M. de Richelieu ne les jugeoit pas à propos, il devoit au moins prendre garde aux propos qu'il tiendroit; que l'affaire étoit grave et les plaintes du pays de Hanovre bien considérables, et que les suites de pareilles accusations méritoient de sa part l'attention la plus sérieuse; qu'il devoit, pour son honneur (1), désirer une justification publique, qui, étant appuyée sur des témoignages certains, pourroit être imprimée et mise dans les gazettes; que cette justification même étoit nécessaire pour la gloire du Roi et du nom françois.

On trouvera ci-après des observations sur la conduite du général de l'armée du Roi (2) en Allemagne, depuis

(1) Les soldats avaient flétri le maréchal de Richelieu du surnom de *Père la maraude*, pour la pratiquer lui-même et la laisser faire par les autres.

(2) Le maréchal de Richelieu.

le 2 d'août qu'il en a pris le commandement en ch

Lorsqu'il a joint l'armée, Hameln avoit capitulé av M. le maréchal d'Estrées ; un détachement de son arm étoit allé se rendre maître de Minden et de Nienbou que les ennemis ont abandonné. Nous étions maîtres cette époque, de tout le cours du Weser jusqu'à Brêm La régence de Hanovre avoit député M. de Hardenb pour se soumettre au maréchal d'Estrées. Il en étoit même des villes de Brunswick et de Wolfenbuttel. M. maréchal d'Estrées renvoya ces députés au nouveau g néral qui le remplaçoit. L'on étoit maître de toute Hesse et de toutes les places qui en dépendent, de M bourg, même de celles qui les avoisinent, telles q Gottingue, Northeim et autres châteaux. Le nouve général étoit d'autant plus le maître de faire de bon dispositions, qu'outre la grande supériorité qu'avoit d le maréchal d'Estrées par le nombre et par le gain de bataille d'Hastenbeck, il étoit suivi d'un renfort de à 40,000 hommes; et il a eu à ses ordres, dans le co rant du mois d'août, le pied d'environ 130,000 homm non compris le corps de M. de Soubise. Il n'a donc te qu'à lui de former le plan le plus solide, le plus g rieux aux armes du Roi et pour lui-même, n'ayant d ce moment d'autre ennemi que M. le duc de Cumb land à la tête d'une armée d'environ 40,000 homm battue, déconcertée et composée de troupes les p médiocres, excepté les 10,000 Hessois. Tout le pays en le Weser, le Rhin et la Meuse étoit ou ami ou soum Nous occupions Embden ; Gueldres étoit aux abois, s'est en effet rendu un mois après. Il n'étoit donc pl nécessaire que d'un très-médiocre nombre de troup pour occuper les places principales et assurer les co munications, qui eussent été bien libres et bien tra quilles, si on eût maintenu une exacte discipline, et q qui que ce soit n'eût rien exigé ni pris dans tous c différents pays.

Le nouveau général eût dû, dès le premier moment, en formant son plan pour le reste de la campagne, quel qu'il fût :

1° Donner ses ordres pour former des magasins considérables de fourrages sur les bords du Rhin, à la tête de tous les chemins de communication qui peuvent conduire au Weser, dans la Hesse et dans le pays de..... qui sont à la droite de Marbourg et de la forêt du Hartz jusque sur Eisenach, etc. Il auroit vu qu'il y a un grand chemin qui mène d'Emmerich sur Osnabruk, Minden et Nienbourg; un autre qui mène de Wesel à Munster, et de Munster au Weser; un autre de Dusseldorf par le Sauerland à Paderborn; un autre de Cologne à Cassel; un autre partant d'Andernach sur Marbourg; un autre de Coblentz, qui se porte par le pays de Nassau, et par lequel on peut s'avancer plus à droite ou plus à gauche suivant les circonstances; et enfin un autre allant à Mayence et à Francfort.

Rien de si facile que de faire accommoder tous ces chemins pendant le mois d'août, en chargeant des officiers généraux dont il regorgeoit et des aides-maréchaux-des-logis, un pour chaque chemin, pour diriger le travail de plusieurs milliers de pionniers qu'il ne tenoit qu'à lui de faire commander à cet effet, sans que cet ouvrage eût surchargé ni molesté le pays, en les prenant de proche en proche, sans même qu'ils eussent découché de chez eux.

2° Cette multiplicité de chemins étant ainsi mise en état, rien de plus facile ni à si bon marché que d'avoir des foins et des avoines, par le Rhin et par la Meuse, pour arriver à ces débouchés; sans compter tous les fourrages et grains que l'on eût tirés de tous les différents pays qui bordent lesdits chemins, et qui en ont d'autres dans leur intérieur qui y aboutissent.

La quantité de voitures, quelque immense qu'elle fût, partagée sur une aussi grande quantité de contribua-

bles, n'eût point été onéreuse, parce que chacun n'eût eu que peu de chemin à faire; observant de remplir préalablement les formes vis-à-vis des différents souverains et seigneurs. Une grande partie eût concouru avec plaisir pour le bien de la cause commune; les autres, par la crainte et le respect dû aux armes du Roi, protecteur de la paix publique, encouragés surtout par le bon ordre, la règle et l'exacte discipline observés partout par les François; cette condition qui devroit marcher d'elle-même devant servir de fondement et d'appui à tout le reste de nos opérations.

3° En chargeant de toute cette manutention des officiers et commissaires actifs, intelligents et intègres, le nouveau général eût acquis la confiance de toute l'Allemagne, et eût formé, sans se détourner un instant de tous ses projets, des magasins immenses sur toute la rive gauche du Weser, de la Werra et de tout le pays jusqu'à Eisenach, qui lui assuroient une ressource pour tous les événements et pour ne pas se trouver obligé, à la fin de la campagne, de pousser plus loin que cette ligne aucune troupe de son armée, et, suivant les circonstances et les événements des mois de septembre et d'octobre, pouvoir tirer desdits magasins les quantités qui lui seroient nécessaires.

Lorsque le nouveau général s'est porté sur Hanovre, où il a séjourné pour faire toutes ses dispositions pour se porter en avant, il s'y est fait un gaspillage et une destruction de fourrages inexprimable. On y a consommé en trois semaines de temps, par le défaut d'ordre et d'attention, ce qui, avec du soin, eût nourri toute l'armée six semaines de plus dans l'automne.

Il eût fallu dès lors s'occuper à former de nouveaux magasins dans le pays intermédiaire entre l'Ocker, la Leine et le Weser, relativement au plan d'opérations qu'a dû projeter le général, et en user de même sur sa droite dans le haut de la Werra.

Lorsque le général a été maître du château d'Harbourg, de Brême, de Verden et autres postes, et que M. le duc de Cumberland a proposé la convention qui a été faite à Closter-Severn, le 8 septembre, le général n'a pas ignoré que cette proposition ne lui étoit faite que par les embarras de toute espèce où M. le duc de Cumberland se trouvoit réduit. Obligé de se soutenir au milieu des marais pour sa sûreté, un tiers de son armée étoit malade; il y avoit une méfiance respective entre les différents princes à qui les troupes de cette armée appartenoient; il y avoit un mécontentement réciproque entre les deux rois d'Angleterre et de Prusse ; fort peu de subsistances assurées et encore moins de moyens pour s'en pourvoir.

L'on ne parle point ici des omissions essentielles que le général a faites dans la rédaction de cette convention; elles ont été assez relevées et discutées par le ministère. Il falloit, du moins, dès que cette convention souffroit de nouvelles explications, commencer par faire sortir de l'armée d'observation les troupes de Brunswick et de Hesse, qui ne demandoient pas mieux et s'étoient déjà mises en marche, avant de faire aucune mention du désarmement. Ces troupes, une fois arrivées au milieu des nôtres, et en deçà de l'Aller, il n'y eût eu aucune difficulté pour celles de Brunswick, puisqu'on en étoit convenu à Vienne; celles de Hesse eussent été certainement moins à craindre une fois séparées du reste; le général avoit des troupes de reste pour les envelopper. Mais enfin cette première faute ayant été commise, le général en a commis une seconde inexcusable; car dès qu'il a vu que la convention souffroit des difficultés, bien loin de ralentir et de cesser, comme il a fait, toutes ses dispositions, il devoit au contraire se mettre plus en force, s'approvisionner en conséquence, et faire arriver sa grosse artillerie à Lunebourg, et même à Harbourg ou autres lieux, dont il a dû avoir connoissance; donner un terme préfixe et fort court à M. le duc de Cumberland pour l'exécution de la conven-

tion, lequel expiré, il n'y avoit qu'à recommencer et agir de vive force. Il est plus que moralement certain que ce prince en eût passé par où on vouloit, ne pouvant faire autrement. Le général auroit prévenu le malheureux événement du 5 novembre dont il sera parlé ci-après.

Le général de l'armée du Roi a reçu, dans le temps de la convention de Closter-Severn, une lettre de la main du Roi qui lui ordonne expressément d'envoyer à M. le prince de Soubise un renfort de 20 bataillons et 24 escadrons; il n'en a rien fait, et pour colorer sa désobéissance, il s'est porté avec presque toute son armée, sans aucune nécessité, à Halberstadt, et a commencé une première destruction de ses troupes par des marches forcées, toujours avec le même désordre, tant pour l'indiscipline que pour le pillage, et une consommation et gaspillage énormes de toutes les subsistances.

Il n'y avoit en deçà de Magdebourg qu'un corps de 9 à 10,000 hommes aux ordres du prince Ferdinand de Brunswick; il suffisoit donc de lui en opposer un supérieur ou double. Cette marche a été d'autant plus nuisible, que le général a abandonné par ce mouvement l'armée hanovrienne à sa discrétion et maîtresse de faire tout ce qu'elle auroit voulu jusqu'à Lunebourg et Hanovre, toute cette partie étant absolument dégarnie de troupes; et ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'en se portant ainsi avec toutes ses forces à Halberstadt il n'a jamais eu l'intention de l'occuper (1).

---

(1) Pendant le long séjour que le général a fait à Halberstadt, sa détermination étant bien prise de n'y point demeurer et de ne point pousser un corps jusqu'à Bernbourg, il devoit donc s'occuper d'enlever par toutes sortes de voies et de moyens toutes les subsistances, grains et fourrages du pays de Magdebourg; se porter jusque sur cette place afin d'y tout manger, gaspiller et détruire, tandis qu'il feroit transporter derrière ce corps toutes les subsistances sur Brunswick et Wolfenbuttel, afin que quand il se retireroit il ne laissât plus rien dans tout le pays intermédiaire; et c'étoit même là le cas de détruire et brûler tout ce qu'il n'auroit pas pu emporter et consommer, afin de faire un désert de tout cet espace, et assu

Le général de l'armée du Roi, ayant tant fait que de venir en si grande force à Halberstadt, devoit du moins pousser un corps suffisant jusque sur Bernbourg. Le détachement qu'il avoit envoyé à M. de Soubise un mois trop tard, avoit donné le loisir au roi de Prusse de renforcer les troupes qu'il avoit en Saxe et en Thuringe.

M. de Soubise et M. le prince de Saxe-Hildburghausen avoient perdu l'occasion de marcher à Leipsick par le retardement du renfort ordonné au général de l'armée du Roi, et ce n'étoit plus qu'en poussant un corps considérable sur Bernbourg qu'on obligeoit le roi de Prusse à repasser l'Elbe et qu'on assuroit les opérations de l'armée combinée.

Enfin, pour mettre le comble, le général sépare son armée et commence la dispersion de ses troupes dès le 23 ou le 24 d'octobre, pour les renvoyer en quartiers d'hiver, et cela à 30, 40, 50 et plus de 60 lieues, comme si l'on étoit en plein armistice. Cette démarche si inconsidérée et si peu réfléchie a accumulé trois ou quatre inconvénients irréparables à la fois :

1° C'étoit dans le moment que le roi de Prusse réunissoit toutes ses troupes, et étoit dans la plus grande activité pour marcher contre l'armée combinée.

2° La convention n'étoit point signée, ni assurée, et rien n'a été plus capable d'en déterminer l'infraction, comme cela est en effet arrivé.

---

rer par cette sage et nécessaire précaution la tranquillité de ses quartiers.

Il falloit en même temps faire également consommer par toute sa cavalerie les fourrages de la Vieille-Marche, les plus à portée de l'Elbe, entre Magdebourg et Lunebourg; et en même temps faire transporter par toutes les voitures possibles tous les fourrages de la rive droite de l'Ocker, les plus éloignés, pour en former des magasins à la rive gauche, à Wolfenbuttel, Brunswick et autres quartiers, jusqu'à l'embouchure de l'Aller.

Le général, connoissant toute l'importance dont il étoit de conserver le château de Harbourg, auroit du moins dû l'approvisionner des choses essentielles qui y manquoient, au lieu qu'il a fallu après coup y en faire passer de Hambourg dont la plus grande partie a été prise.

omet d'ordonner que du moins on les brûle, et il en laisse un assez considérable dans Lunebourg et 200 malades à la merci de l'ennemi.

C'est dans cette circonstance qu'il se trouve obligé de faire revenir de 15 et 20 jours de marche, et même de Cassel et de toute la Hesse, des troupes qu'il a si mal à propos renvoyées à la fin d'octobre, et qui à peine ont eu le temps d'arriver dans leurs quartiers.

L'on peut juger de l'état de toutes ces troupes, dont une partie même ne put arriver à temps. Pendant l'attente, il a la mortification de voir l'ennemi le chasser des faubourgs de Zell, qui est son quartier général, et camper vis-à-vis de lui en front de bandière, avec une armée de plus de moitié inférieure, parce que le général n'a pas eu la prévoyance nécessaire. Il se trouve forcé, par cette attente, à consommer les subsistances les plus précieuses; et enfin quand une partie suffisante de ses troupes est arrivée, il est si lent dans ses dispositions qu'il donne le loisir au prince Ferdinand de se retirer, et il se trouve réduit, par son défaut de connoissances, à ne savoir quelle position prendre, et à retenir dans cette incertitude des troupes à qui il a déjà fait faire deux fois des marches et contre-marches inutiles. C'est dans cet état qu'il laisse le commandement d'une armée, dont il a détruit peut-être le tiers, sans avoir combattu un ennemi qui lui étoit inférieur de plus de moitié en nombre et infiniment en qualité, qu'il possède moins de pays que ne lui en avoit laissé son prédécesseur, et laisse le général qui lui succède dans le plus grand embarras où on ait jamais pu être, au milieu d'un pays dévasté, pillé et tellement révolté par les violences et les vexations tolérées, qui ont en quelque manière décomposé tout l'état militaire par l'anéantissement de toute discipline et de toute subordination.

Voilà, en substance et en raccourci, l'usage qu'a fait ce général intermédiaire d'une armée de 120,000 hommes,

coucher à Bessum (1), où, revenant de Hanovre, je le trouvai avec son quartier général. Ce ne fut pas sans une extrême surprise; j'aurois souhaité qu'on eût pris une résolution plus vigoureuse, qu'on eût rassemblé tout ce que nous avons de troupes de ce côté-ci, en y joignant la garnison de Brême, et qu'on eût marché sur Hoya pour le reprendre. Je fis à cet effet mes représentations, mais fort inutilement. Nous vînmes hier à Wildeshausen et aujourd'hui à Vechte, d'où nous marchons demain à Damme en tirant sur Minden pour donner la main à M. le comte de Clermont, qui doit diriger sa retraite sur cette ville. Jusqu'à présent, nous n'avons pas été suivis. A l'égard des équipages, outre la précipitation singulière avec laquelle on est sorti de Brême, qui a obligé force gens d'y laisser quantité d'effets, il faut s'attendre que la difficulté des chemins, qui est incroyable, rendra cette retraite presque impossible pour plusieurs : en tout cas s'ils échappent à l'ennemi, je les tiens pour prédestinés s'ils évitent le pillage des nôtres. Je ne puis vous exprimer à quel point sont portés l'indiscipline et le brigandage. Plusieurs chariots restés en arrière, entr'autres celui de Lelez le commissaire, ont été entièrement pillés par 2 ou 300 maraudeurs, qui forment une arrière-garde aussi dangereuse pour nous qu'inutile contre nos ennemis. Je supprime les réflexions; elles seroient trop longues.

Extrait d'une lettre d'Osnabrück, du 6 *mars* 1758.

Nous apprendrons peut-être que de faire occuper à une armée cent lieues de pays pendant l'hiver occasionne souvent sa destruction. Après la montre de Zell (2), si on eût mis le Weser devant soi, ceci n'arriveroit pas. Ceci complète les obligations que cette armée a à M. le Maréchal. Nous laissons à messieurs les Hanovriens des hôpitaux bien garnis, et ce mouvement coûtera bien cher au Roi et à ses troupes.

On trouvera dans mon journal que M. de Richelieu a fait une seconde visite à M. le maréchal de Belle-Isle, dans laquelle il lui a remis le double d'un mémoire présenté au Roi. C'est celui dont il lui avoit parlé dans la première visite; ce mémoire n'est fait que pour prouver que la position des troupes ordonnée par M. de Riche-

(1) Ou Bassum.

(2) Après la revue ou l'inspection faite à Zell.

lieu étoit à l'abri de tout inconvénient, et même avantageuse; on en trouvera la copie ci-après (1).

Les troupes établies dans les quartiers d'hiver reconnus entre l'Ocker et le Weser, l'Aller et le Hartz formoient un corps de 100 bataillons et de 80 escadrons que je pouvois porter, suivant les circonstances, en moins de 4 ou 5 jours, à la droite, à la gauche ou au centre; il falloit moins de temps encore pour en rassembler seulement une partie suffisante et s'opposer à l'entreprise que les ennemis viennent de faire.

Les positions reconnues à la droite étoient celle de Borgdorf entre le haut Ocker et Goslar; celle d'Ellershausen entre Goslar, le Hartz et la haute Leine. Ces deux emplacements étoient préparés par un corps de 30 ou 40 bataillons et de 30 escadrons, qui suffisoient pour les soutenir contre une armée fort supérieure.

J'avois pris les mêmes précautions pour le centre, en mettant Brunswick et Wolfenbuttel dans le meilleur état de défense. Il falloit nécessairement tout l'appareil d'un siége et du temps pour prendre ces places.

J'avois préparé, en arrière, les positions de Peina et d'Hupen (2) en avant d'Hildesheim. On pouvoit y placer 30 ou 40 bataillons qui auroient arrêté une armée beaucoup plus nombreuse, tant par l'avantage du terrain que par les précautions que j'avois prises d'y faire des redoutes, des abattis et des approvisionnements. J'ajouterai encore que les positions que je viens de désigner avoient été approuvées par M. de Crémille, et que M. le comte de Clermont a trouvé celle d'Hupen si bonne qu'il la fait occuper. En quoi il a été fort approuvé ici, où l'on a cru qu'il se détermineroit à soutenir également les autres dès qu'il les connoîtroit. Il paroît que ce qu'on lui a mandé n'a pu lui laisser aucun doute sur le désir qu'on avoit de le voir tenir dans les positions reconnues. Celle d'Hupen lui donnoit la facilité de faire, dans son centre et sur sa gauche, tous les mouvements qu'auroient exigés les circonstances et qui auroient pu déconcerter les projets de l'ennemi.

La gauche présentoit plusieurs positions, comme celles de Nienbourg Neustadt, Bisendorf, Burgdorf et Hanovre, dans lesquelles je pouvois rassembler plus ou moins de troupes, suivant le plus ou le moins

(1) On remarquera que ce mémoire, œuvre d'un militaire peu intelligent, ne répond pas à une seule des accusations auxquelles il fallait répondre pour sauver l'honneur, comme disait le maréchal de Belle-Isle.

(2) Peut-être Upener. Les noms géographiques de ce mémoire sont fort mal écrits, et plusieurs ne se retrouvent sur aucune carte.

d'inquiétude que les ennemis auroient pu me donner sur l'Ocker et sur le Hartz.

Toutes ces précautions acquéroient encore plus de solidité par l'occupation de Brême, qui couvroit toute la gauche des quartiers d'hiver, et qui n'auroit pu jamais être inquiété si j'avois eu le temps de faire exécuter les premiers ordres que j'avois donnés à M. le duc de Broglio, de chasser les ennemis de Burkdamm sur la Wumme avant qu'ils y fussent en forces. M. de Broglio pensa que les troupes qu'il avoit étoient trop fatiguées pour exécuter sur-le-champ cette opération, et crut devoir au moins suspendre la marche de celles qui étoient en mouvement pour aller le renforcer. J'envoyai sa lettre originale à M. de Paulmy et lui mandai que je laissois à M. le comte de Clermont, dont je venois d'apprendre la prochaine arrivée, et à M. le duc de Broglio l'examen de ce qu'il y avoit à faire de mieux; mais je sentois que si les ennemis nous obligeoient à lever nos quartiers, les troupes seroient bien plus fatiguées, et bien plus désagréablement, qu'elles ne pouvoient l'être par les mouvements qui eussent empêché [les ennemis] de nous inquiéter.

Un moyen sûr de prévenir leurs desseins, ou du moins d'en être averti longtemps à l'avance, étoit d'attaquer toutes les têtes de troupes qui paroîtroient sur la Wumme et à Halberstadt, ce qui étoit très-facile, et ce qui eût certainement réussi. Cela me paroît évident, et je ne répéterai pas ici les raisons pour lesquelles M. le duc de Broglio se défendoit de penser comme moi sur l'importance de cet objet.

Dans le projet de défensive des quartiers d'hiver, toute la gauche, le long de l'Aller, depuis Brême jusqu'à Gyfhorn, devoit être attaquée sans succès :

1° Parce que la possession de Brême donnoit une protection sûre à toute la rive droite de l'Aller depuis le Weser jusqu'à la Leine;

2° Par la disette de fourrages, dont je m'étois assuré à 10 ou 12 lieues en delà de cette rivière;

3° Par la solidité des positions de Nienbourg, Neustadt, Bisendorf, Burgdorf et Hanovre, qui pouvoient, quelque supérieur que fût l'ennemi, l'arrêter assez de temps pour faire échouer tous ses projets, même sans action, puisqu'il eût manqué totalement de subsistances.

Toutes les dispositions relatives à l'occupation de ces postes avoient été projetées avant que M. de Crémille quittât l'armée, et remises à M. de Villemur en présence de M. de Monteynard, avant que je partisse d'Hanovre. Tous les ordres étoient prêts; il n'y avoit que les dates à remplir au moment où les mouvements des ennemis auroient obligé de se porter dans les places ci-dessus.

On voudroit en vain objecter que le défaut de subsistances a fait

épargné les leurs, et que si les ordres que j'ai donnés eussent été suivis, comme M. de Villemur s'en étoit chargé, non-seulement nous aurions gardé nos conquêtes, mais en outre nous nous serions rendus maîtres de tout le pays jusqu'à l'Elbe.

Toutes les dispositions ci-dessus étoient connues de M. de Crémille, qui ne niera aucun des faits que j'avance. Il savoit très-bien que non-seulement il y avoit des fourrages en quantité suffisante pour les troupes qu'il eût été nécessaire de porter dans les positions préparées, mais encore que l'évêché d'Hildesheim pouvoit en fournir pour des mouvements plus considérables sur l'ennemi, si l'on eût jugé à propos d'en faire. Il savoit aussi que chaque régiment partant de ses quartiers pouvoit en porter pour quatre jours, ce qui eût suffi pour le coup de main qu'on eût pu avoir à faire.

Il est sûr que M. de Crémille ne contredira rien de ce que j'avance ici.

Du dimanche, 9 avril, à Versailles. — Les grâces que le Roi a accordées à M. l'évêque d'Orléans et à sa famille sont calculées avec malignité par ceux qui n'aiment pas ce prélat; et l'on compte qu'elles vont au moins à 190,000 livres de rentes : 1° l'abbaye de Saint-Vandrille, ensuite l'évêché d'Orléans, l'abbaye d'Ainay à un de ses frères, surquoi 8,000 livres de pension pour d'autres frères, une pension de 25,000 livres à sa sœur qui a épousé M. de de la Régnières, mariage qui a procuré aussi des avantages à M. de la Régnières; 12,000 livres de pension à une autre sœur qui n'est point mariée.

J'ai déjà marqué, dans mon journal, le raccommodement de M. le maréchal de Richelieu avec M. le maréchal de Belle-Isle. Depuis ce temps, les visites de M. de Richelieu à M. de Belle-Isle ont été presque tous les deux jours. M. de Richelieu a sollicité avec empressement d'aller commander dans son gouvernement de Guyenne, et l'a enfin obtenu avec des patentes pareilles à celles qu'il avoit pour aller commander l'armée du Bas-Rhin. On ne peut s'empêcher d'être extrêmement étonné de cette vivacité de M. de Richelieu pour M. de Belle-Isle, après ce qu'on a vu et entendu. M. d'Aiguillon, comme je l'ai déjà marqué, a été le plus empressé à procurer ce raccommo-

dement; il est parent et ami de M. de Richelieu, et d'un autre côté il est aimé et estimé de M. le maréchal de Belle-Isle depuis longtemps, et se trouvoit fort embarrassé entre eux dans les termes où ils en étoient.

On trouvera dans mon journal l'arrangement enfin décidé pour M. de Crémille. Un détail que j'ignorois sur M. de Crémille, c'est qu'il étoit écuyer de quartier du Roi, avec des talents naturels pour la guerre et surtout pour les fonctions de maréchal-des-logis de l'armée, talents que l'expérience a encore augmentés. Ce sont ces talents assurément qui ont contribué à son avancement, et l'on peut dire à sa fortune, mais il avoit besoin d'être connu et mis en usage, et c'est une obligation qu'il a à M. d'Argenson. M. de Crémille a de l'esprit et a travaillé aussi pour lui-même; et dans le temps que M. d'Argenson étoit en place, il avoit dès lors des audiences particulières de M^me^ de Pompadour. Enfin il est parvenu à être lieutenant général, cordon rouge et directeur général, adjoint à M. de Paulmy. Il a actuellement des lettres patentes du Roi pour faire les signatures qu'on appelle en commandement, et beaucoup de bienfaits du Roi.

On trouvera aussi dans mon journal que M. de Graville, qui commandoit en Roussillon, en est revenu, et que M. de Mailly-d'Haucourt a été envoyé en sa place. Il passe pour constant que c'est par une volonté décidée du Roi, et même sur un ordre à M. le maréchal de Belle-Isle, que ce changement a été fait, et que M. de Belle Isle avoit pris la liberté de représenter au Roi que M. de Graville, s'étoit si bien conduit en Roussillon, et s'y étoit occupé avec tant de succès à rétablir toutes choses, qu'il étoit de l'intérêt de son service de l'y laisser; mais le Roi dit qu'il l'avoit promis à M. de Mailly.

Du mardi 9 mai, Versailles. — Il y a environ quinze jours ou trois semaines que M. de Fronsac arriva de l'armée. M. de Richelieu fut extrêmement en colère contre lui et lui ordonna de repartir sur-le-champ; cependant il se

radoucit et lui permit d'aller à la campagne, à condition qu'il ne se montreroit point. Cet ordre ne fut pas suivi bien exactement par M. de Fronsac. Malgré tout cela, il eut enfin la permission de venir ici. On crut que le Roi ne lui diroit rien pour lui marquer son mécontentement, mais ce fut tout le contraire ; le Roi le reçut très-bien et lui dit : « Je suis fort aise de vous voir; vous souperez ce soir avec moi. » C'est assurément une grande marque de bonté, mais la sévérité du maître est quelquefois nécessaire, surtout lorsqu'il est question de rétablir une discipline trop mal observée.

La Reine alla hier se promener à Bellevue; c'étoit la première fois depuis que le Roi a acheté cette maison. Elle entra dans le jardin, et alla voir des bosquets entourés de treillages et garnis de lilas; il y en a plusieurs qui sont dans la partie du jardin du côté de Meudon. Il y en eut un entre autres où l'inspecteur dit à la Reine : « C'étoit ici le bosquet de l'amour, présentement c'est celui de l'amitié. » Il vouloit apparemment expliquer la différence de la statue qui est au milieu de ce bosquet (1), mais le propos n'en est pas moins remarquable.

Du jeudi, 18 *mai*. — Les représentations qu'on a faites sur la promotion ne paroissent point faire aucune impression sur M. le maréchal de Belle-Isle. Il a su que M^gr^ le Dauphin avoit été supplié de lui parler pour un de ses menins ; il a dit à M^gr^ le Dauphin les raisons qui avoient déterminé à faire la promotion telle qu'elle est, et lui a représenté en même temps qu'il n'y avoit personne dans l'État qui eût plus d'intérêt que lui à ne pas autoriser par ses demandes des plaintes contre les volontés du Roi, ni donner occasion à des changements qui seroient réputés foiblesse dans le gouvernement;

(1) C'était la statue de M^me^ de Pompadour, exécutée en 1753 par Pigalle, et qui se trouve aujourd'hui dans le parc de Bagatelle appartenant à M. le marquis d'Hertford.

où ils les laissent lorsqu'ils ne peuvent leur donner d'argent sur ce qui leur est dû, et on prétend qu'il leur est dû 5 millions. Ce qui est dû pour la marine en total monte actuellement à 40 millions.

La disgrâce de M. de Maillebois a donné occasion d'examiner ce qui s'est passé dans le dépôt des Invalides. Le premier commis s'est trouvé en faute; il est accusé de grandes malversations et est actuellement en fuite.

On examine aussi actuellement ce qui s'est passé par rapport aux payements faits à l'armée. Il y a eu des plaintes contre ceux qui étoient chargés de faire les payements ; on a allégué contre eux que le changement des monnoies leur avoit valu beaucoup ; ils ont prétendu se justifier par le détail des sommes et des espèces qui leur ont été remises. M. de Montmartel, par l'ordre duquel ces remises ont été faites, a prouvé, par un mémoire détaillé, que depuis le 1er avril 1757 jusqu'au 15 décembre de la même année, il a fait remettre 16,074,640 livres; il a détaillé les dates de ces différents payements et les espèces dans lesquelles ils ont été faits. On a conduit au château de Vincennes deux des principaux accusés sur cette matière. On trouvera ci-après l'extrait du mémoire de M. de Montmartel.

Bordereau des traites tirées par M. de Montmartel sur MM. Meinerzhagen [sic] *de Cologne, ses correspondants, qui les ont acquittées.*

SOMMES DES TRAITES.	ÉCHEANCES.
150,000 liv. » s.	1er avril 1757.
300,000 »	idem.
500,000 »	25 dudit.
400,000 »	5 mai.
500,000 »	idem.
500,000 »	15 dudit.
371,000 »	idem.
900,000 »	25 dudit.
3,621,000 »	

3,621,000 liv.	» s.	(*report*)	
850,000	»	. . . . .	15 juin.
345,455	»	. . . . .	idem.
574,440	»	. . . . .	25 dudit.
519,332	»	. . . . .	30 dudit.
900,000	»	. . . . .	15 juillet.
400,000	»	. . . . .	20 dudit.
300,000	»	. . . . .	25 dudit.
519,332	»	. . . . .	30 dudit.
400,604	11	. . . . .	10 août.
900,000	»	. . . . .	20 dudit.
319,332	»	. . . . .	30 dudit.
1,050,000	»	. . . . .	20 septembre.
1,000,000	»	. . . . .	10 octobre.
539,731	»	. . . . .	25 dudit.
1,045,000	»	. . . . .	10 novembre.
453,750	»	. . . . .	25 novembre.
250,000	»	. . . . .	30 dudit.
462,000	»	. . . . .	idem.
304,664	»	. . . . .	15 décembre.
1,320,000	»	. . . . .	10 dudit.
16,074,640 liv.	11 s.		

Les espèces détaillées en l'acquit sont :

Les écus neufs à.	6	l.	
Les écus de	6		
Les carolins de.	24		
Les louis d'or neufs à.	24		
Les vieux à	19		
Les ducats à.	11	2 s.	
Les pistoles de Lunebourg à. . . .	19	10	
Les carolins à.	24	3	
Les pistoles de Prusse à.	19	12	
Les ducats à	10	17	6 d.
Les louis vieux à	19	10	
Les carolins à.	24	3	
Les louis au soleil à.	23	18	
Les souverains d'or à	33		
Les pistoles d'Espagne à.	19	12	
Les Noailles à.	36		
Les guinées à	24		
Les max d'or à	16	12	

Copie d'une des lettres de change tirées par M. de Montmartel sur MM. Meinerzhagen, ses correspondants, avec les endossements et acquits étant au dos.

A Paris, le 28 mars 1757. — Pour liv. 500,000. — Je payerai au 25 avril prochain, chez MM. Meinerzhagen, à Cologne, à l'ordre de M. de Villette, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, cinq cent mille livres, valeur reçue de mondit Sr suivant l'avis de.....

Pour cinq cent mille livres. Signé PARIS DE MONTMARTEL.

A Messieurs

Messieurs de Meinerzhagen,

A Cologne.

Au dos est écrit :

Payé à l'ordre de M. de Mauvillain, trésorier de l'armée du Bas-Rhin, valeur en compte ; à Paris, ce 2 avril 1757. Signé DE VILLETTE.

Au-dessous :

Reçu en 72,001 1/2 écus neufs à L. C.	432,009	livres.
En. . . . 381 1/2 louis neufs à 24 livres. . .	9,156	—
En ordonnances de M. de Lucé et effets payés pour mon compte.	58,835	—
Somme totale.	500,000	—

Signé DE MAUVILLAIN.

Au-dessous est encore écrit :

Laquelle somme, en espèces et effets, a été remise en mes mains au nom et pour M. de Mauvillain, à Cologne, le 20 avril 1757.

Signé : SAULY, commis de l'extraordinaire des guerres.

Nota. Toutes les autres lettres sont dans la même forme que celle ci-dessus, et les acquits bien détaillés.

Du jeudi, 13 juillet. — On trouvera dans mon journal la mort de Mme du Châtel. Elle étoit fille ainée de M. de Gouffier, tué à Ramillies, et de Mlle de Luynes (1). Mme du Châtel a pour frère M. le marquis de Gouffier d'Heilly, retiré du service, et qui a été mestre de camp du régiment de Condé-Cavalerie, et pour sœur Mme la comtesse

(1) Catherine-Angélique d'Albert de Luynes, fille de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, et d'Anne de Rohan, sa seconde femme.

des aides et mère de Mme du Guesclin et de Mme Talhouet de Souscarrière, dont le mari, ci-devant maître des requêtes, est enfermé à Pierre-Encise.

Du mardi, 18 *juillet*. — M. l'archevêque de Lyon (Montazet) étoit aumônier du Roi lorsque Mme la Dauphine d'aujourd'hui vint en France; il fut envoyé au-devant d'elle ; il m'a conté des détails sur ce voyage qui méritent d'être remarqués.

Lorsque Mme la Dauphine arriva à Troyes (1), les écoliers lui donnèrent une pastorale dont ils avoient fait imprimer plusieurs exemplaires. On avoit rassemblé dans cette pastorale tout ce qu'on croyoit pouvoir servir à l'éloge de Mme la Dauphine : ses talents, sa science, son caractère; elle avoit fait un petit ouvrage dont il étoit parlé. Ces exemplaires furent distribués dans la maison de Mme la Dauphine. Mme la Dauphine, ayant écouté cette pastorale avec attention, fit réflexion que toutes ces louanges pouvoient être mal placées et lui donner une réputation de savante et d'auteur, qu'elle ne vouloit point avoir, et sans consulter personne de ce qui étoit auprès d'elle, elle redemanda à chacun ces exemplaires et les fit jeter au feu. M. l'archevêque de Lyon n'avoit pas fait attention à ces différents endroits en entendant la pastorale; le parti que prit Mme la Dauphine lui donna la curiosité de voir l'exemplaire de Mme de Lauraguais, qui fut emporté chez elle et qui ne fut point brûlé, et il reconnut que Mme la Dauphine avoit eu raison.

Mme la Dauphine recevoit avec beaucoup de marques de bonté tous ceux qui avoient l'honneur de lui faire leur cour; elle paroissoit satisfaite de l'empressement des peuples; elle avoit un regard touchant et expressif dont elle a fait peu d'usage depuis qu'elle est arrivée. Il paroît certain qu'elle a été avertie que ces regards pouvoient faire trop d'impression et déplaire à

(1) Le 4 février 1747.

M^gr le Dauphin. Étant à Troyes, on lui avoit préparé à souper dans une assez grande pièce, et la foule du peuple étoit incroyable. M^me la Dauphine s'étant mise à table avec ses dames, on apporta pendant le souper une lettre à M^me de Brancas; cette lettre étoit de M^gr le Dauphin. M^me de Brancas crut ne pouvoir la décacheter trop promptement; c'étoit la réponse à une qu'elle avoit eu l'honneur d'écrire à M^gr le Dauphin, dans laquelle elle lui rendoit compte de toutes les grâces de M^me la Dauphine. Au nom de M^gr le Dauphin, M^me la Dauphine voulut voir la lettre, elle la prit des mains de M^me de Brancas. M. l'abbé de Montazet étoit derrière elle; il fut fort étonné de la voir se lever sur-le-champ et s'en aller chez elle; il avoit déjà aperçu quelques larmes qui commençoient à couler. On crut que M^me la Dauphine alloit revenir; on continua le souper, mais il fut fort court. Elle s'enferma dans sa chambre et ne reparut plus. Dans la lettre qui avoit donné occasion à cette scène, M^gr le Dauphin remercioit M^me de Brancas de l'éloge qu'elle lui faisoit de M^me la Dauphine, mais il ajoutoit que quelque charme qu'elle pût avoir, elle ne lui feroit jamais oublier celle qu'il venoit de perdre. On peut juger de l'impression que firent ces paroles, et il est certain que si M^me de Brancas avoit eu le temps de lire la lettre, elle ne l'auroit jamais laissé voir.

Une autre circonstance de ce voyage qui est remarquable par sa singularité, sans être importante, c'est ce qui arriva à M. l'abbé de Montazet. M^me la Dauphine savoit fort bien la musique; elle chantoit, jouoit du clavecin, mais elle ne connoissoit que la musique italienne. M^mes de Brancas et de Lauraguais lui parlèrent de la musique françoise et lui dirent qu'il ne tiendroit qu'à elle d'en juger; que M. l'abbé de Montazet la savoit fort bien et avoit une voix très-agréable. M. de Montazet étant chez lui, à onze heures du soir, fut fort surpris qu'on vînt lui dire, de la part de M^me la Dauphine, de lui aller parler. Il y arriva,

ne sachant de quoi il étoit question; Mme la Dauphine étoit avec sa dame d'honneur et sa dame d'atours et prête à se coucher. Elle proposa à M. de Montazet de lui chanter un air françois. Il se souvint heureusement d'un morceau d'opéra dont les paroles sont de Roy et la musique de Mouret; les voici :

Jeune beauté, régnez sur votre auguste maître,
Entre la terre et lui partagez vos regards;
C'est vous que le ciel a fait naître
Pour embellir encor le trône des Césars.
Une paisible victoire
Enchaîne sous vos lois les plus riches climats;
Vous triomphez des plus charmants appas;
Tout applaudit à votre gloire.

Ces paroles étoient si bien faites pour le moment que Mme la Dauphine crut qu'elles avoient été faites exprès et que tout s'étoit arrangé de concert entre ces dames et M. l'abbé de Montazet. Tout fut cependant l'effet du hasard, mais un hasard fort heureux et un choix fait avec esprit.

Du jeudi, 20 *juillet*. — J'ai parlé en grand détail dans mon journal, au 20 juillet, de plusieurs réflexions sur la convention de Closter-Severn. Cette convention a été appelée dans le public la convention Duras. En effet, M. le duc de Duras est le seul qui en ait tiré un avantage considérable, puisqu'elle lui a valu la charge de premier gentilhomme de la chambre, qui étoit promise à M. de Nivernois. La maladie de M. duc de Gesvres étoit un moment décisif pour obtenir cette charge, et la nouvelle arriva fort à propos.

Du mercredi, 26 *juillet*. — On trouvera dans mon urnal (1) que M. le comte de Clermont vit le Roi dans n cabinet, le 21. Il en fut averti par un billet que le Roi

(1) Au 26 juillet.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS ET DES MATIÈRES

MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

A.

ABERCROMBY (Le major général), 55.
ADÉLAÏDE (Madame). *Voy.* FRANCE (Marie-Adélaïde de).
AIGUILLON (Duc d'), 66-73, 111.
ALARY (Abbé), directeur de l'Académie française, 4.
ALBERT (Chevalier, puis marquis d'), chef d'escadre, 26.
ALBERT (Marquise d'), née d'Harville, 25.
Angleterre (Roi d'). *Voy.* GEORGES II.
ARCHINTO (Cardinal), 88.
AREMBERG (M. et Mme d'), 73.
ARGENSON (Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'), 112.
ARGENTRÉ (Louis-Charles du Plessis d'), évêque de Limoges, 58.
AUBIGNY (M. d'), capitaine, 66, 68, 69, 70.
AUMONT (M. d'), premier gentilhomme de la chambre, 15.
AUTICHAMP (M. d'), 28, 47.

B.

BALLEROY (M. de), 70, 71.
BASCHI (Mme de), 88, 92.
BEAUVILLIERS (Duchesse de), seconde douairière, 25.
BELLE-ISLE (Chevalier de), 8.
BELLE-ISLE (Louis-Charles-Auguste Fouquet, marquis de), maréchal de France, ministre de la guerre, 4-10, 16, 17, 19, 22, 27, 29, 32, 34, 35, 41, 46, 47, 59, 66, 68, 76, 77, 94-97, 107, 111-114, 121.
BENOÎT XIV, pape, 33.
BÉON (M. de), lieutenant-colonel, 69.
BERCHINY (M. le maréchal de), 83.
BERCHINY (Mme de), 35.
BERNAGE DE SAINT-MAURICE (M. de), 55.
BERNIS (Abbé-comte de), ministre secrétaire d'État des affaires étrangères 20, 21, cardinal, 31, 34, 35, 76, 86, 88, 91.
BERRIER (M.), conseiller d'État, 1.

Clermont-Tonnerre (M. de), 48.
Coetlosquet (Jean-Gilles de), évêque de Limoges, 57.
Comédie française (Détails sur la), 15, 30.
Conflans (M. de), 89.
Contades (M. de), lieutenant général, 11, 18, 19, 32, 35, 40, 41, maréchal de France, 51, 77, 86, 89.
Crémille (M. de), 95, 108, 109, 111, 112.
Croismare (Chevalier de), commandant l'École militaire, 78.
Croy (Prince de), 46.
Crozat (MM.), 18.
Cucé (Marquis de), 72.
Cumberland (Duc de), 21, 98, 101.
Curne de Sainte-Palaye (M. de la), de l'Académie française, 4.
Czarine (La). *Voy.* Élisabeth Petrowna.

D.

Daun (Le maréchal), 10-12, 35, 92.
Dauphin (M. le). *Voy.* Louis de France.
Dauphine (Mme la). *Voy.* Marie-Josèphe de Saxe.
Delavigne (M.), premier médecin de la reine, 86.
Delfeld (M.), officier du prince Charles de Saxe, 64.
Desgranges (M.), maître de cérémonies, 16, 85.
Desnaïs (M.), premier commis du bureau de la Guerre, 85.
Draucourt (M. de), commandant à Louisbourg, 23.
Dubois de la Motte (M.), capitaine de vaisseau, 72.
Duras (Duc de), premier gentilhomme de la chambre, 20, 121.
Duras (M. le maréchal de), 42.
Durfort (Chevalier de), colonel, 32.
Dury (Le général), 72.

E.

Ecquevilly (Mme d'), 88.
Egmont (M. d'), 73.
Elisabeth Petrowna, impératrice de Russie, 93.
Escars (M. d'), menin du dauphin, 56, 57.
Escars (Mme d'), dame du palais de la reine, 57.
Espagne (Reine d'). *Voy.* Madeleine-Thérèse de Portugal.
Espagne (Roi d'). *Voy.* Ferdinand VI.
Estissac (Duc d'), 51.
Estrées (M. le maréchal d'), 1, 34, 96-98.
Estrées (Mme la maréchale d'), 10.

I.

Impératrice (L'). *Voy.* Marie-Thérèse.
Infante (Madame). *Voy.* France (Louise-Élisabeth de).
Isselbach (Baron d'), 13, 14, 19.
Issembourg (Prince de), 28, 77, 86, 89.

J.

Jalais (M. de), intendant des Invalides, 16, 59.
Jarente (Louis-Sextius de), évêque d'Orléans, 111.
Joseph, roi de Portugal, 91.

K.

Keith (Maréchal), 11, 12.
Kerguesec (M. de), 72.
Koulas (Mme de), née Linange, 73.

L.

Laon (Évêque de). *Voy.* Rochechouart.
Laudon (Le général), 11.
Lauraguais (Comte de), 34.
Lauraguais (Duc de), 56.
Lauraguais (Diane-Adélaïde de Mailly-Nesle, duchesse de), dame d'atours de la dauphine, 42, 44, 49, 120.
Laval (Duc de), 51.
Laval (Duchesse de), 56.
Laval-Montmorency (Famille de), 51.
Le Kain, de la Comédie française, 30.
Lescolas (Le général), 83.
Limoges (Évêque de). *Voy.* Coetlosquet.
Lobkowitz (Prince de), 6
Lorges (Comte de), lieutenant général, 86.
Louis XIV, 45.
Louis XV, 1, 16, 21, 24, 27, 30, 32, 35, 37-39, 46, 51, 55, 57, 65, 66, 68, 75, 76, 79, 81, 82, 88, 89, 91, 95-97, 111-113, 121.
Louis de France, dauphin, fils de Louis XV, 66, 82, 113, 119.
Louise (Madame). *Voy.* France (Louise-Marie de).
Lusace (Comte de), lieutenant général, 55, 90.
Lussan (Mlle de), 4.
Luxembourg (M. le maréchal de), capitaine des gardes, 39, 48, 76.
Luxembourg (Mme la maréchale de), née Villeroy, 56

LUYNES (Charles-Philippe d'Albert, duc de), 26.
LUYNES (Marie Brulart, duchesse de), dame d'honneur de la reine, femme du précédent, 26, 31, 32.
LUYNES (Paul d'Albert de), cardinal, archevêque de Sens, premier aumônier de la dauphine, 24, 75, 83.

M.

Madame. *Voy.* FRANCE (Marie-Adélaïde de).
MADELEINE-THÉRÈSE DE PORTUGAL, reine d'Espagne, 32, 39, 57, 82.
MAILLEBOIS (M. de) le fils, 115.
MAILLY (Comte de), premier écuyer de la dauphine, 76.
MAILLY-D'AUCOURT (Comte de), lieutenant général, 112.
MARIE-AMÉLIE DE SAXE, reine des Deux-Siciles, 83, 84.
MARIE-ANNE-VICTOIRE, infante d'Espagne, reine de Portugal, 91.
MARIE-JOSÈPHE DE SAXE, dauphine de France, 82, 119-121.
MARIE LECZINSKA, 32, 37, 46, 49, 54, 65, 73, 87, 113.
MARIE-THÉRÈSE, impératrice d'Allemagne, sa lettre au maréchal de Belle-Isle, 29, 93.
MARIGNY (Marquis de), secrétaire-greffier de l'ordre du Saint-Esprit, 75.
MASSIAC (M. de), secrétaire d'État de la Marine, 22, 50, 83.
MASSONES (M. de), ambassadeur d'Espagne, 92.
MAZARIN (Cardinal), 42.
MAZARIN (Mme de), née Duras, 42, 44, 49.
MEILLERAYE (Duché de la), 49.
MELUN (Mlle de), 76.
MÉNARD (M.), premier commis de M. de Saint-Florentin, 38.
MÉNIL (M. du), 48.
Mesdames. *Voy.* FRANCE (Marie-Adélaïde, Marie-Louise-Adélaïde-Victoire-Sophie et Louise-Marie de).
MINA (M. de la), commandant en Catalogne, 22.
MONCONSEIL (Mme de), née Curzay, 35, 78.
MONCONSEIL (Mlle de), 79.
MONTAIGU (Marquis de), 72.
MONTAL (M. de), lieutenant général, 52.
MONTAZET (Antoine de Malvin de), archevêque de Lyon, 76, 118, 120, 121.
MONTAZET (Chevalier de), 35.
MONTEIL (M. de), ministre plénipotentiaire à Cologne, 1.
MONTESSON (M. de), le cadet, lieutenant général, 16.
MONTEYNARD (M. de), 109.
MONTI (M. de), ingénieur de la reine de Hongrie, 9.
MONTMARTEL (M. Paris de), 115.
MONTMIRAIL (M. de), colonel, 34.
MORTAGNE (M. de), 8, 11, 22.
MORTANI (M. de). *Voy.* MORTAGNE.
MOURET, musicien de la chambre du roi, 120.

N.

Narbonne (Archevêque de). *Voy.* Roche-Aymon.
Nevers (Évêque de). *Voy.* Tinseau.
Nivernois (Duc de), 121.
Novion (M. le président de), 35.

O.

Orbec (Le général), 89.
Orléans (Évêque d'). *Voy.* Jarente.

P.

Pape (Le). *Voy.* Clément XIII.
Paris Du Verney (M.), 96.
Partyet (M.), intendant des Invalides, 17, 18, 30, 59.
Paulmy (M. de), ministre d'État, 95, 109.
Pérouse (M. de), lieutenant général, 16.
Pinon (M. le président), 35.
Pitt (M.), 55.
Polignac (Chevalier de), 69.
Pologne (Roi de). *Voy.* Stanislas Leczinski.
Pompadour (Marquise de), dame du palais de la reine, 88, 92, 95-97, 112, 113.
Pontcarré de Viarmes (M. de), prévôt des marchands, 55.
Poyanne (Marquis de), lieutenant des carabiniers, 30.
Prévôt des marchands (Le). *Voy.* Pontcarré de Viarmes.
Pucci (Cardinal), 86, 88.
Prusse (Guillaume-Auguste, prince de), 39, 49.
Prusse (Le prince Henri de), 92.
Prusse (Roi de). *Voy.* Frédéric II.
Puisieux (M. de), 1, 34, 44.
Puységur (M. de), maréchal de camp, 29.

Q.

Quesne (M. du), 114.

R.

Raincourt (Plaicard de), évêque d'Aix, 41.
Raimond (M. de), maréchal de camp, 38.
Redemont. *Voy.* Roidemont.

Reine (La). *Voy.* MARIE LECZINSKA.
REZZONICO (Cardinal). *Voy.* CLÉMENT XIII.
RICHELIEU (Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis, duc de), maréchal de France, 20, 22-96, 97, 107, 111.
ROBIEN (M. de), sous-lieutenant de grenadiers, 72.
ROCHE-AYMON (Charles-Antoine de la), archevêque de Narbonne, 85.
ROCHECHOUART (Jean-François-Joseph de), évêque de Laon, grand aumônier de la reine, ambassadeur à Rome, 88.
ROCHECHOUART (M^me^ de), née Charleval, dame de Mesdames cadettes, 77.
ROCHEFORT (Prince de), 89.
Roi (Le). *Voy.* LOUIS XV.
ROIDEMONT (Chevalier de), maréchal de camp, 71, 72.
ROQUELAURE (Jean-Armand de), évêque de Senlis, 85.
Rouen (Archevêque de). *Voy.* SAULX-TAVANNES.
ROY, auteur dramatique, 120.
RUVIGNY (M. de), 44.

S.

SAINT AIGNAN (Duc de), 76.
SAINT-ANDRÉ (M. de), 59.
SAINT-FLORENTIN (Comte de), ministre secrétaire d'État, chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, 38, 75, 85.
SAINT-GERMAIN (M. de), 106.
SAINT-MICHEL (M. de), lieutenant général de Marseille, 79.
SAINT-PERN (Chevalier de), 70, 71.
SAINT-PERN (M. de), 84.
SAISTE-HERMINE (Abbé de), aumônier de la reine, 76.
SALABÉRY (Abbé de), conseiller d'État, 90.
SAONE (M. de la), premier médecin de la reine, 87.
SARTIRANE (Comte de), ambassadeur de Sardaigne, 85.
SARTIRANE (M^me^ de), 76.
SAULX-TAVANNES (Charles-Nicolas de), cardinal, archevêque de Rouen, grand aumônier de France, 85.
SAXE (Prince Xavier de). *Voy.* LUSACE.
SAXE-HILDBURGHAUSEN (Prince de), 103.
SCHLEFFER (Baron de), envoyé de Suède, 74.
SECHELLES (M. de), contrôleur général des finances, ministre secrétaire d'État, 6, 8.
Sens (Archevêque de). *Voy.* LUYNES.
SÉRAN (M^me^ de), née d'Olonne, 41.
SOLAR DE BRIULLE (M. le bailli de), ambassadeur de Sardaigne, 85.
SOPHIE (Madame). *Voy.* FRANCE (Sophie-Philippine-Élisabeth Justine de).
SOUBISE (Charles de Rohan, prince de), capitaine des gendarmes de la garde, 3, 21, 22, 29, 48, 77, 86, 87, 88-90, 102, 103.
STAINVILLE (M. de), ambassadeur à Vienne, 35; duc héréditaire, 51.
STANISLAS LECZINSKI, roi de Pologne, duc de Lorraine, 65, 73, 78, 80, 81, 83.

T.

TALMOND (Princesse de), 83.
TAVANNES (Cardinal de). *Voy.* SAULX-TAVANNES.
TAVANNES (M. de), menin du dauphin, 57.
TIXERAU (Jean-Antoine), évêque de Nevers, 85.
TOUR D'AUVERGNE (Comte de la), 72.
Tuilerie (Maison de la), 37.

U.

USSON (M^me^ d'), 49.

V.

VALLIÈRE (M. de), 13.
VAUGUYON (Duc de la), gouverneur du duc de Bourgogne, 51.
VILLEROY (M. de), 109, 111.
VILLEPATOUR (M. de), 71, 72.
VILLETTE (M. de), trésorier général de l'extraordinaire des guerres, 58.
VOYER (M. de), maréchal de camp, 41.

W.

WAL (M.), principal ministre en Espagne, 17.

X.

XAVIER (Prince). *Voy.* LUSACE.

FIN DE LA TABLE.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

MÉMOIRES

DU DUC DE LUYNES

1735.

Décembre. — Audience de la Reine à Mme l'ambassadrice de Venise. — Elle dîne chez M. de Chalmazel et soupe chez M. le garde des sceaux. — Baptême de son fils dans la chapelle de Versailles. — Maladie dans les bœufs qui sont pour l'artillerie en Italie. — Mariage de Mlle de Montmorency avec M. le duc d'Havré..... I, 53

1736.

Janvier. — M. le Dauphin entre aux hommes. — Entrées chez M. le Dauphin. — État de tout ce qui compose la maison de M. le Dauphin. — I, 58

Février. — MM. de Pérignan et de Châtillon faits ducs. — Présentation de Mme la duchesse de Châtillon. — Difficultés sur ladite présentation. — M. de Châtillon, auparavant d'Olonne, change de nom..... I, 63

Mars. — Promotion et distribution par le Roi de dix-huit croix de Saint-Louis. — Agrément à M. de Bissy de vendre son régiment et d'acheter la charge de commissaire général de la cavalerie, et à M. de Clermont-Tonnerre, celle de mestre de camp général de cavalerie. — Mesdames à Ténèbres, auxquelles assistoit le Roi; difficulté..... I, 66

Mai. — M. le Dauphin se fait peser. — Deuil de M. le duc de Luynes pour le prince Eugène. — Réception au parlement de MM. d'Épernon, de Châtillon et de Fleury. — Usage de Mme de Ventadour de servir la Reine, refusé à Mme de Tallard. — Généalogie suivant laquelle le Roi est vingt-cinq fois petit-fils d'Henri IV. — Accouchement de la Reine et dispute entre les exempts et les chefs de brigade. — Mort de M. le duc du Maine; disposition que le Roi fait de ses charges. — Détail des cérémonies au sujet de cette mort et pension accordée par le Roi. — Pension à Mlle de Sens. — Service de la Reine dans ses couches. — Signature du contrat de mariage de M. le marquis de Fleury avec Mlle d'Auxy. — Grâce donnée à un déserteur qui a rencontré le Roi, et refusée à un autre pour qui Mme la comtesse de Toulouse la demandoit. — Changements de plusieurs appartements. — Obligation des valets de chambre de la Reine de reconduire, et qui ils reconduisent

née à son fils. — Mort de M. d'Antin et détail sur les voyages du Roi à Rambouillet. — Dettes et testament de M. d'Antin; don de Petit-Bourg au Roi, peu d'envie de l'accepter; fonds pour des pensions à vingt-cinq ouvriers. — Présent du roi de Sardaigne à M. d'Asfeld et autres. — Voyages de la Reine à Meudon; détail sur les repas qu'elle y fait, et circonstance par rapport à Mme la duchesse de Luynes et Mme la duchesse de Tallard. — M. d'Épernon prend le nom d'Antin. — Arrangement de M. le Cardinal pour ce qui regarde la place de directeur général des bâtiments. — M. le contrôleur général accepte la place au conseil d'État qu'avoit M. d'Antin; détail du conseil. — M. de la Galaisière, intendant de Lorraine; détail et changement dans quelques intendances. — *Te Deum* pour Mme de Ventadour. — Visites de la Reine à Mme de Montauban. — Première révérence au Roi de Mme de Rochechouart depuis qu'elle est veuve; circonstance. — Nouvelles des États de Bretagne. — Dispute entre les sous-gouverneurs et les officiers du gobelet de M. le Dauphin. — Détail sur un démêlé entre Mme la duchesse de Luynes et Mme de Mazarin au sujet de la serviette. — Présentation de Mme la comtesse de Bavière; qui elle est. — Plaintes des valets de pied de la Reine contre les gens de Mme la duchesse de Luynes et de Mme de Mazarin. — Mort de Mme de Verrue; son caractère, son bien et ses dernières volontés. — Service des gardes du corps à la comédie. — Raisonnement sur le voyage de Mme de Tallard à Meudon, exemple du temps de Mme la Dauphine et décision du Roi. — Petite honnêteté de Mme de Mazarin à Mme la duchesse de Luynes sur son tort avec elle. — Entrées de la chambre à M. le duc de Rohan; raisons de cette distinction. — Cérémonie de la rose d'or et détail. Bref du pape à la Reine. Remarques sur la rose d'or..... I, 118

Décembre. — Usage des aumôniers du Roi, attendent son coucher, déchus des entrées, et nouvelle difficulté faite par les valets de chambre; confirmation dudit usage. — Sollicitation de M. le cardinal de Polignac pour un procès; son habillement. — Aigrette donnée par le Roi à Mme la Duchesse jeune, de préférence à un portrait du Roi, et les raisons. — Ordre de la part du Roi pour un nouveau meuble dans la chambre de la Reine. — Décision en faveur des sous-gouverneurs de M. le Dauphin contre les officiers du gobelet; circonstance et détail sur son service à table. — Mort de M. Maréchal, premier chirurgien; éloge de lui et détail sur sa charge. — L'appartement de feu M. le duc d'Antin donné à M. de la Rochefoucauld et ses changements. — Détail des arrangements de la Lorraine pour être cédée au Roi. — Droit des officiers de cavalerie d'entrer dans les gardes du corps, et détail. — M. le comte de Clermont vend avantageusement au Roi la terre de Châteauroux. — La Reine dit ses intentions à Mme la duchesse de Luynes au sujet de la serviette et du service. — Clôture des États de Bretagne. — État des gratifications des États de Bretagne; circonstance du Sr Brilhac d'Amilly, président. — Procès en séparation de M. et Mme de Mortemart. — M. le cardinal de Polignac perd son procès. — Retour d'Espagne de M. le duc de Villars et ce qu'il a remarqué en ce pays-là sur la cour et la magnificence des seigneurs. — Gratification des États de Bretagne à M. le prince de Léon et cessation du dixième promise. — M. de la Fare chargé de la même promesse pour les États du Languedoc. — Sermon du P. d'Hé-

bray et de l'enterrement d'un chanoine. — Dispute qui empêche le cours des affaires. — Arrêt du conseil. — Remontrance au Roi. — Droit de convoquer et de demander à délibérer. — Mesures prises pour un ballet au sujet de la paix. — Disgrâce de M. le garde des sceaux, lesquels sont rendus à M. le chancelier. — M. Amelot présenté par M. le Cardinal au Roi et à la Reine. — Projet d'audience de Mme de la Mina; détail et exemple. — Discours sur M. Chauvelin au sujet d'un diamant. — Difficulté entre M. Amelot et M. le contrôleur général pour la séance au conseil; détail et décision. — Prétention de MM. les secrétaires d'État contre M. le contrôleur général. — Revenu de ladite charge. — M. de Fulvy achète de M. Amelot sa charge de surintendant des finances; valeur et revenu. — Compliment de M. de Nicolaï à M. de Chauvelin étant fait garde des sceaux. — Audience de Mme l'ambassadrice d'Espagne fort détaillée. — Droit des chaises à porteurs. — A cette audience le Roi ni M. le Dauphin n'ont point été reconduits par Mme de Luynes. — Mariage de la reine de Sardaigne, princesse de Lorraine; embarras pour les places dans son carrosse et à l'église. — Présentation de Mme la duchesse d'Ayen remarquable par le nombre de dames titrées..... I, 165

Mars. — Plusieurs voyages de M. de Cassini à Versailles pour l'éclipse de soleil et pour la comète. — Bal chez M. de Chalais, où le Roi a été sans en avoir averti; circonstance de M. le duc d'Ayen. — Contrat de mariage de M. d'Ancenis; ce qui empêche qu'il ne prête serment. — État actuel de la vénerie; sa dépense ancienne et courante, nouveau chenil. — Le Roi va au bal de l'Opéra, et comment. — Usage du parlement de Rennes pour les écoliers. — Requête de Mme de Bautfremont. — Détail du voyage du Roi allant à l'Opéra et imprudence de quelques officiers des gardes. — Plaintes au Roi faites par M. de Tonnerre contre M. le comte de Clermont. — Pénitence de M. le Dauphin. — Discours contre M. Chauvelin au sujet de M. Bernard. — Les chambres continuent de s'assembler; fin de cette affaire et copie de l'arrêt. — Deuil pour la mort du frère de M. l'électeur palatin. — M. de Villars nommé pour faire compliment au roi et à la reine de Sardaigne. — Pénitence de M. le Dauphin finie et marque de son bon cœur. — Degré de parenté entre le Roi et l'évêque d'Augsbourg. — Stafette; ce que c'est. — Mort de Mme la duchesse de Gramont douairière; son nom; circonstance pendant son mariage. — Présentations de Mme la duchesse d'Ancenis et de Mme la comtesse de Lorges. — Petite affaire d'un exempt par rapport aux gens de Mme la princesse de Conty. — Assemblée des ministres chez M. le Cardinal deux fois la semaine. — Prise de possession du duché de Bar, au nom du roi de Pologne, et de la Lorraine. — Présentation de Mme d'Arcussia, difficulté. — Étoffes dont le duc de Lorraine fait présent à la reine de Sardaigne. — Embarras causé par la présence de Mme la duchesse de Richelieu pour le voyage de Craon. — Le Roi va au nouveau chenil; M. le Dauphin le suit à la chasse du lièvre. — Déjeuner au grand maître. — Quelque découverte sur les francs-maçons nuisible à cet ordre; défenses aux traiteurs et cabaretiers de rien donner à leurs assemblées. — Départ de M. le prince de Nassau et pourquoi. — Cerfs lâchés de Meudon. — Nom du prédicateur, arrangement des jours de sermon; ceux qui y ont pris place. — Quantités de toiles pour les cerfs. — Démêlé entre

bien entrer, au sujet d'un rang pour M. de Valentinois fils; clause de son contrat de mariage et prétention de M. de Grimaldi. — M. de Monaco obtient l'habit à brevet; à quelle condition. — Il refuse sa fille au roi de Sardaigne. — M. de Gesvres prend la robe de la Reine chez le Roi. — Le colonel du régiment du Roi-infanterie a les entrées de la chambre; raisonnement sur cela et exemples. — M. de Nangis a la permission de suivre le feu Roi à la chasse; détail sur cette grâce..... I, 217

Mai. — Remarques sur le baptême de M. le Dauphin et de Mesdames, sur les nourrices, les gratifications et les femmes de chambre. — Promenades de la Reine; circonstance et remarque sur les gardes du corps. — Le colonel du régiment du Roi passe ledit régiment comme inspecteur; il prend congé différemment des autres; manière de remplacer les officiers dudit régiment. — Ancien et nouvel usage pour avertir le Roi pour son dîner. — Entrées de la chambre à plusieurs charges qui ne les avoient point. — Salut à M. le Dauphin à la revue des gardes françoises et suisses; droit de M. le prince de Dombes. — Pension à un laïque sur une abbaye. — Raccommodement de M. et de Mme de Mortemart. — Mme de Renel donne sa place à Mme de Bouzols. — Qui nomme les femmes pour les enfants du Roi. — Appointements des jardiniers de Versailles et Marly; jets d'eau, leur consommation. — M. d'Havrincourt obtient la survivance de son père. I, 246

Juin. — Dîner chez M. de La Mina; embarras par rapport à MM. de Pons et de Richelieu. — Lettre de cachet à M. de Fitz-James, pourquoi. — Dispute entre M. le contrôleur général et M. de Champcenetz pour une maison à Meudon. — Appointements des ambassadeurs et des envoyés de France à Vienne. — Départ de M. de Chavigny. — Appointements des ambassadeurs espagnols ici. — Reconduites de Mme de Luynes au Roi; circonstance. — Dames du palais de la feue Reine. — Lettre de cachet pour M. Chauvelin. — Mort tragique de M. Lemoine, peintre du Roi. — Projet de M. le duc de Bouillon pour la vicomté de Turenne. — Prétention des officiers des gardes à la présentation des États de Bourgogne chez la Reine. — Entrées aux ambassadeurs d'Espagne ici, et en Espagne aux ambassadeurs de France. — Audiences particulières de la Reine aux ambassadeurs de Hollande et de Portugal. — Entrée de l'ambassadeur de Venise. — Dissertation sur toutes les entrées au sujet de M. de la Torela. — Changements dans les bâtiments du château de Fontainebleau; gratifications et appointements du concierge. — Détail sur l'entrée de l'ambassadeur de Venise à Paris. — Frais et ameublement de l'ambassadeur d'Espagne. — Instruction de l'ambassadeur d'Espagne pour les visites; règlement du cérémonial dans ses visites. — Entrée de l'ambassadeur de Venise à la cour. — Qui derrière le fauteuil de la Reine. — Droits du grand chambellan dans la chambre. — Détail de l'hôtel des gendarmes et du nouveau chenil que le Roi a été voir. — Remarque sur l'honorifique du grand chambellan sur le premier gentilhomme de la chambre. — Observation sur l'audience de l'ambassadeur de Venise; compliment audit ambassadeur de la part de LL. MM. — Dispute entre les capitaines des gardes et les premiers gentilshommes de la chambre pour la place derrière le fauteuil; exemple; réponse de M. de Tresmes. — Jeu de cavagnole. — Départ de M. de Cambis; appointements, gratifications, etc., à l'ambassadeur en Angleterre. — Bâtiments

de Compiègne; fonds ordinaires pour les bâtiments et augmentation. — Remarque sur la face du château de Versailles depuis le bout de l'aile neuve jusqu'à celui de la galerie des princes. — États de la dépense des petits cabinets. — Augmentation au château de la Meutte. — Projet pour le nettoyement du canal. — Entrées à M. de la Torela. — Détails sur la procession le jour du Saint-Sacrement, à laquelle assiste le Roi. — Revue des mousquetaires; salut à M. le Dauphin. — La Reine partage avec le Roi les honneurs. — Usage des rouges pour les maréchaux des logis et pour le salut. — Marques de bonté du Roi en trois occasions. — Décision pour les gendarmes et chevau-légers au sujet du salut. — M. le Dauphin au cours..... I, 254

Juillet. — Plusieurs remarques sur l'excessive cherté des extraordinaires chez M. le Dauphin. — M. et Mme de Léon prennent congé. — Revue générale de la maison du Roi; détail. — Lettre de cachet pour des manuscrits chez M. de Seignelay. — Chasses moins fréquentes du Roi; il se prive du vin de Champagne; ses promenades sur les toits. — L'établissement des gendarmes à Versailles occasionne des disputes pour le mot; prétentions des officiers inférieurs; opposition du premier gentilhomme de la chambre. — Régiment de Chevreuse donné. — Ordre donné à l'huissier au sujet du mot; conciliation de ce démêlé. — Visites et promenades du Roi après souper. — Visites de la Reine à Mme de Béthune. — Vie de la cour de Pologne. — Mme de Lorraine à Commercy. — Prétentions des officiers inférieurs contre les supérieurs des gendarmes et chevau-légers, sur quoi fondée. — Raisons de M. de Rochechouart contre la redite du mot; exemples qui les détruisent. — Prérogatives des étendards des gendarmes et chevau-légers. — Représentation de M. de Chaulnes contre ceux de la gendarmerie; réponse du Roi. — Bonté du Roi pour les chevau-légers. — **Remarques sur les prétentions des officiers ci-dessus et sur le droit de M. de Rohan. — Trait honorable pour les chevau-légers. — Règlement pour** le service de la maison du Roi à l'armée, en 1690. — Ancien usage des deux compagnies ci-dessus pour le salut à M. le Dauphin; mémoire présenté au Roi. — Visite du Roi à Mme de Luynes. — Accouchement de la Reine; grand détail; circonstance. — Question entre les gardes françoises et les gendarmes. — Mort du Grand-Duc. — Droit de la dame d'honneur chez la Reine en couches. — Extrémité de M. le cardinal de Bissy; singularité d'un abbé de Saint-Germain. — M. le duc de Chartres sans entrées voit la Reine ainsi que l'ambassadrice d'Espagne. — M. de Tessé grand d'Espagne. — Régiment Royal-allemand à M. de Nassau. — État où se trouve M. le cardinal de Bissy. — Ce qu'il en coûte pour prendre le tabouret. — Il faut un brevet du Roi pour les grands d'Espagne. — Visites du Roi tous les jours à la Reine. — M. le Dauphin entend le salut de la place du Roi; circonstance. — Agrément du Roi à M. d'Aubigné. — La Reine voit plusieurs personnes qui n'ont point les entrées. Les dames changent d'habillement. — Accouchement de Mme de Châtillon. — Mort de M. le cardinal de Bissy. — Remarques du Roi sur l'exposition des corps dans leur paroisse. — Visite de M. le Dauphin chez la Reine. — Remarques sur un sous-gouverneur au sujet des entrées. — La Reine voit tout le monde le matin et non l'après-dînée. — Revenu du régiment Royal-allemand; réserve; ce

que c'est que l'état-major. — Livre de M. Carré de Montgeron. — Audience aux gens du Roi à l'occasion de M. de Montgeron. — Clochette à la Reine contre le tonnerre. — Exposition et enterrement de M. le cardinal de Bissy. — Visite du Roi à Mme de Luynes. — Heures que l'on fait la cour à la Reine..... I, 283

Août. — Grêle en Berry. — Lever du Roi. — Audience du Parlement à Versailles. — Incendie de l'Hôtel-Dieu. — Visite du Roi au duc de Luynes. — Chasses du Roi. — Fête de Mlle de Clermont à Luciennes. — Voyage du Roi à Rambouillet. — Affaires d'un maître des requêtes et du curé de Saint-Louis de Versailles. — Travaux historiques des Bénédictins. — Manuscrits arabes. — Affaire du maître des requêtes et de l'abbé Fantin. — Cassette de M. de Chavigny. — Le comte de Clermont, abbé de Saint-Germain. — Appartement de l'abbé de Vaubrun à la Sorbonne. — Le pot royal à Rambouillet. — Enterrement du président Paris. — Chasse du Roi. — Le jeu de brelan. — Ordre du Saint-Esprit de Montpellier. — Prix de l'Académie française. — Gratifications de M. de la Trémoille et de Mme de Béthune. — Voyage de Maupertuis au pôle nord. — Soufflet donné par le roi d'Angleterre. — Arrêté de la cour de Parlement. — Discours de l'abbé Pucelle. — Procès entre le duc d'Orléans et Mme de Modène. — Mort de la duchesse de Béthune. — L'évêque de Bayeux officie à Saint-Denis. — Compliment du Dauphin. — Saint-Simon, évêque de Metz..... I, 313

Septembre. — Accouchement de la duchesse d'Hostun. — Mme d'Ancenis nommée dame du palais. — Logements de Versailles. — Usage de la communion à Saint-Denis. — Relevailles de la Reine. — Procès du duc d'Orléans et de Mme de Modène. — Marionnettes chez le Dauphin. — Communion du Roi et de la Reine. — Affaire du maître des requêtes. — Le Roi à Vauréal. — Pots de fleurs à Trianon. — Le voleur solitaire. — Évêchés de Meaux et de Mirepoix donnés. — Procès du prince de Léon et du comte de Toulouse. — Conclusions de M. Gilbert pour le duc d'Orléans. — Le Parlement à Versailles. — Diminution sur les tailles. — Plaisanterie du Régent à M. de Harlay. — Service du premier valet de garde-robe. — Époques des communions du Roi. — Second voyage du Roi à Vauréal. — Baptême du fils de M. de Châtillon. — Présentation de la baronne de Travers. — Portrait du cardinal de Fleury par Autereau. — Arrêté du Parlement et réponse du Roi. — Frais de représentation de l'ambassadeur de Vienne. — Chasse du Roi. — La duchesse de Dorset aux eaux de Versailles. — Tabouret de Mme de Tessé. — Prétention de la baronne de Travers ; exemple de Mme de Besenval. — Revenus du roi d'Espagne. — Le duc de Dorset présenté au Roi. — Dons du Roi aux baptêmes. — Manufacture des Gobelins. — Tableau de de Troy. — Esprit du Dauphin. — Chevaux donnés par le duc de Wurtemberg. — Chasses du Roi. — Soupers du Roi chez la Reine. — Vers de l'abbé Regnier. — Affaire des gendarmes de la garde du Roi. — Départ du Roi pour Fontainebleau. — Soupers du Roi. — Jeu de cavagnole. — Vol du cabinet. — Arrivée de la Reine et du Dauphin à Fontainebleau. — Aumônes du Roi. — Chasse du cormoran. — Porte-nain du Roi; gouverneur des petits chiens de la chambre. — Messe du Roi et de la Reine. — Difficulté sur le mot. — Le musicien Farinelli. — Magnificence du roi d'Espagne. — Les musiciens Dota, Falco et

reine d'Angleterre et du cardinal Zondondari. — Distinction de la famille de l'Isle-Adam. — Maladie de la grande-duchesse et de la reine d'Espagne. — Salut de la guérite. — Mariage de M^lle Mercier. — Retranchement de l'argent pour la remonte de la cavalerie. — Le prince de Dombes fait les premières fonctions de la charge de grand veneur. — Manière de parler et d'écrire au Dauphin. — Révérence de M^me de la Ferté-Imbault. — Deuil de la reine d'Angleterre. — Visites du Roi, de la Reine et du Dauphin. — Canonisation de saint Vincent de Paul. — Sermon du P. la Neuville sur le scandale. — Fête de la Conception. — Discours devant le Roi. — Présentation de M^mes de Belzunce et d'Ancezune. — Souper et cavagnole chez M^me la Duchesse. — Bals chez Mesdames et chez le Dauphin. — Service pour le comte de Toulouse. — Affaire de M^lle de Moras. — Dîner de M. de la Mina. — Deuil du duc de Modène. — Survivance de la surintendance générale des postes donnée à M. Amelot. — Mort de M. de Saint-Victor. — Le Roi recommence à coucher chez la Reine. — Service de la Reine chez le Dauphin. — Audiences de M. de Stainville et de milord Waldegrave. — Fête de Noël. — Maladie du Roi. — Mort du maréchal d'Estrées. — Service de la Reine. — Rhume du Roi. — Service du Dauphin. — L'archevêque de Vienne nommé cardinal. — Enterrement du maréchal d'Estrées. — Maladie du Roi..... I, 405

Appendices. — Maximes de morale composées par le duc de Chevreuse, en 1738..... I, 439

Mémoire de M. le duc de Luynes, sur les services militaires de M. le duc de Chevreuse, son père..... I, 442

Le duc de Saint-Simon..... I, 443

Lettres du duc de Saint-Simon..... I, 448

Portrait de Marie Leczinska par madame du Deffand..... I, 458

Mademoiselle de Moras..... I, 459

1738.

Janvier. — Mariage du roi des Deux-Siciles. — Cardinal *in petto*. — Lettre du maréchal de Roquelaure au cardinal de Fleury. — Rangs des ducs et des maréchaux de France. — M. Poulletier nommé conseiller d'État. — Maladie du Roi. — Mort de M. de Verthamon. — Messe de la Reine. — M. de Maurepas nommé ministre d'État. — Audiences du prince de Lichtenstein et de l'abbé Franchini. — Souper de la Reine. — Dîner et souper du Roi. — Braconnages dans le petit parc. — Vol chez la princesse de Conty. — Aventure de M. de Fervaques. — Morts de la duchesse de Nevers et de M^me de Moras. — Affaire de M. de Courbon. — Barraques de Nantes accordées à la maréchale d'Estrées; scellés chez le maréchal d'Estrées. — La duchesse de Lorges nommée dame d'honneur de la duchesse d'Orléans. — Serment du prince de Dombes après le dîner du Roi. — Automate de Vaucanson. — Nouvelle glacière. — Changement dans les logements. — Bal chez Mesdames. — Honneur de danser avec les enfants de France. — Bureaux du conseil d'État. — Mort du prince Jacques Sobieski. — Maladie et jeu du Roi. — Le Dauphin au salut et chez le Roi. — Règlement pour les bals. — Fournitures pour le lit de la Reine. — Mort de l'évêque de Boulogne.

— Lettres patentes pour la tutelle du duc de Penthièvre. — Affaire du mariage de M. de Brancas. — Maladie du cardinal de Fleury et de M. d'Angervilliers; M. de Maurepas signe par intérim. — Organisation du grand conseil. — Mariage de M. de Souvré. — M^lle^ Martin. — Mort du duc de Mazarin. — Maladie du Dauphin..... II, 1

Février. — Affaire du mariage de M. de Brancas. — Maladie du Dauphin. — Bruits de Paris sur la maladie du Roi. — Jeu du Roi. — Opération faite au Dauphin. — Visite du Roi au cardinal de Fleury. — Mort de l'abbesse de Remiremont. — Serment de l'évêque de Meaux. — Audience des États de Bretagne. — Réception du duc de la Trémoille à l'Académie françoise. — Détails sur le Dauphin. — Mascarade des Suisses et des gardes du corps. — Lettre du Roi au Cardinal. — Règlement pour les compliments chez le Dauphin. — Droit à payer pour la grandesse. — Usage pour la résignation des compagnies aux gardes et des canonicats de Notre-Dame. — Entrées chez le Dauphin. — Le Roi et la Reine reçoivent les cendres. — Fin de la maladie du Roi. — Difficulté pour les carrosses du Roi. — Détails sur le Dauphin. — Le Roi retourne à la chasse. — Aventure de M. de la Tour. — Mort de M. de Lassay. — Maladie du Cardinal. — Conversations du Roi. — Dîner de la Reine. — Visite du Roi au Cardinal. — Jeu du Roi. — Visite de la duchesse du Maine. — Promotion de lieutenants généraux et maréchaux de camp. — Mort de M. de Plelo. — Absence de l'aumônier de quartier. — Chasse du Roi. — Serment de l'évêque de Mirepoix. — Visite du Roi à la comtesse de Toulouse. — Dent arrachée au Dauphin. — Mariage de M. de Brancas. — Lettres de noblesse à M. Silva. — Mort de M. Bogues — Maladie de M^me^ Henriette et du Cardinal..... II, 26

Mars. — Maladie du Cardinal. — Seconde dent arrachée au Dauphin. — Chansons contre la Cour. — Travail du Cardinal. — Droit de *committimus*. — Messe du Roi. — Détail sur les conseillers d'État. — Places près le prie-Dieu du Roi. — Abbaye de Remiremont. — Santé du Roi et du Cardinal. — Travail des régiments; le chevalier de Viltz. — Thèse de l'abbé de Ventadour. — Gouvernement de Niort. — Attention de Louis XIV. — Réception de M. de la Trémoille à l'Académie françoise. — Mort du marquis de Monti. — Pot-de-vin pour la charge de fermier général. — *Maximien*, tragédie de la Chaussée. — Circonstance de l'ordre de Malte. — Disgrâce du comte Sulkowski; relation. — Motets de l'abbé Blanchard. — Maladie de la duchesse d'Hostun. — Mariage de M. de Goësbriant le père. — Passe-partout donné au duc de Penthièvre. — Régiment donné à M. de Casignan. — Nouvelles du Cardinal et du Dauphin. — Audience de M. de Brignole. — Auteurs des chansons contre la Cour; M. de Tressan. — Le marquis d'Amboise nommé maréchal de camp. — Détails sur l'audience de M. de Brignole. — Présent du Cardinal à M. Mendez. — Mission du comte de Torring. — Affaire des régiments. — Procès de l'abbesse de Fontevrault. — Départs de MM. de Lauzun et de Crenilly. — Affaire de la promotion de M. de Resnel. — Troisième dent arrachée au Dauphin. — Mort de M^me^ de Puyguion. — Chasses du Roi; chute du marquis de Talleyrand. — Régime du Roi. — Remercîments de MM. de Casteja et du Châtelet. — Changements à Marly. — Gouvernement de Nantes, vacant par la mort du maréchal d'Estrées, donné au marquis de Brancas. — Revenus et dé-

penses des gouvernements. — Affaire de la vicomté de Turenne. — La Reine fait ses pâques à la paroisse..... II, 51

Avril. — Convalescence du Cardinal. — Le comte de la Marck nommé ambassadeur en Espagne. — Durazzo et Delci présentés au Roi. — Affaire du concile de Florence. — Pensions aux veuves des maréchaux de France. — Gouvernement du Neuf-Brisach donné à M. de Polastron. — Mort du chevalier de Viltz. — Difficultés au sujet de la cène; détails sur le carême et la semaine sainte. Le Roi fait ses pâques à la paroisse. — M. de Tessé à la cène du Roi. — Affaire de la gendarmerie à Arras. — Mme Vanhoey. — Voyages de Marly réglés. — Vue de Saint-Pierre de Rome par Servandoni et automate de Vaucanson. — Affaire du mariage de M. de Goësbriant. — Mort de l'évêque de Montpellier et de la comtesse de Vertus. — Régiments donnés; mouvements dans la gendarmerie. — Pensions et gratifications données par le Roi. — Départ de Mesdames pour Fontevrault. — Guillemain, Selle et Ferrière, musiciens. — Détails sur la Prusse. — Changement pour le voyage de Marly. — Audience de congé du nonce; pourquoi les nonces nommés cardinaux ne reçoivent pas le chapeau en France. — Le Roi donne la barrette au cardinal d'Auvergne; distinction des cardinaux d'avoir un tabouret devant la Reine. — Droit pour l'entrée dans les carrosses de la Reine. — Mort du marquis de Gondrin. — Maladie de la comtesse de Tresmes. — Difficulté au sujet des Cent-Suisses. — Affaire de M. de Montgeron. — Mariage du duc de Chevreuse avec Mlle d'Egmont. — Difficulté sur les titres. — Régiment de Brendlé donné à M. de Seedorff..... II, 90

Mai. — Le Roi à Marly. — Santé du Cardinal. — Le duc d'Orléans exerce la charge de gouverneur de Bretagne. — Revue du Roi dans la plaine des Sablons. — Histoire de la disgrâce de la princesse des Ursins. — Gouvernement de Schelestadt donné à M. d'Arbouville. — Mort de M. de Collandre. — L'évêque de Saint-Papoul a l'évêché de Montpellier. — Mort du maréchal de Roquelaure. — Les salonistes ou polissons à Marly. — M. de la Mina reçoit la Toison d'Or. — Grandesse des fils de MM. de Tessé et de Saint-Simon. — Retour de Marly à Versailles par la Meutte. — Rebelles de Corse. — Mort du prince Maximilien de Bavière. — Enterrement et succession du maréchal de Roquelaure. — Mort du petit comte de Tallard. — Le mont Vésuve. — Le royaume de Suède; alliance conclue entre la France et la Suède au début de la guerre de la succession de Pologne; pourquoi elle n'a pas de suite. — Voyages du Roi. — Élection de l'abbesse de Remiremont. — Départ de Mesdames réglé. — Salut des gendarmes et chevau-légers. — Règlement des limites du Nord. — Nouveau détail sur Mme des Ursins. — Rang de l'abbesse de Fontevrault devant Mesdames. — Composition de la compagnie des chevau-légers. — Changement dans les postes. — Départ de M. de Fénelon. — Mlle Rotissée, musicienne. — Le comte de Tarlo. — Mort de M. d'Avéjan; son remplacement aux mousquetaires par M. de Jumilhac. — Tapisserie d'après Oudry. — Toison d'Or accordée au duc de Penthièvre. — M. du Châtelet a les entrées de la chambre. — Règlement pour le service de la gendarmerie. — Sermon du P. Jouvenet. — Eaux de Versailles; carioles pour les dames. — — Maisons de Compiègne, bâties sur des souterrains. — Présent du roi d'Espagne à M. de Vaulgrenant; détails sur la cour d'Espagne..... II, 126

lars et de Gramont au Roi. — Droits des ducs. — Le musicien Philidor. — Soupers à la Meutte. — Conversation du Roi avec la comtesse de Toulouse. — Anecdote sur la cour de Sicile. — Droit du confesseur de la Reine. — Liste pour les voyages de la Meutte ; droit du capitaine des gardes. — Mariage de M. de Goesbriant. — Mort de M. de Belle-Isle. — Mauvaise volonté du Roi pour M. d'Arquien. — Souper de Mesdames à Trianon. — Mariage du prince de Sulzbach. — Mort de M. de Saumery..... II, 197

Septembre. — Le précepteur du Dauphin entre avec lui chez le Roi. — Famille du comte de Saumery. — Contestation chez la Reine. — Le duc de Villars obtient pour la noblesse de Provence d'entrer au parlement d'Aix avec l'épée. — Affaire entre MM. du Laurent et de Versalieu. — Groupe et bas-relief de Coustou. — Service de Louis XIV à Saint-Denis. — Le Roi soupe pour la première fois dans les cabinets à Marly. — Mort de M. de Bonac. — Chasse dans le parc de Versailles. — Entrée et place dans les carrosses de la Reine, réglée par le Roi pour Mme de Mailly. — Retraite du cardinal de Fleury à Issy. — Familiarité des soupers de Louis XIV à Marly. — Ambassade de Russie. — Affaire de MM. de Saumery. — Service des aumôniers. — Conseil de dépêches. — Femme âgée de cent trente-neuf ans. — Voyage de Fontainebleau. — Mariage de M. de Mirepoix. — Santé du Cardinal..... II, 232

Octobre. — L'archevêque de Bourges élu coadjuteur de Cluny. — Détails sur le séjour de la Cour à Fontainebleau. — Santé du Cardinal. — Siége de Belgrade. — Ambassade de Russie. — Mort de la duchesse d'Aîncourt. — Présentation de l'évêque de Boulogne à la Reine. — Mort de M. de Berenval. — Traitement de MM. de Brancas en Bretagne. — Musique de la Reine. — Travaux à Versailles et à Fontainebleau. — Mort du marquis de Choiseul..... II, 252

Novembre. — Affaire de M. de Mauriac. — Vol singulier. — Détails sur le séjour à Fontainebleau. — Indisposition du Roi. — Mort de l'abbesse de Jouarre. — Mme de Richelieu prend congé. — Les gimblettes pour les chiens. — Construction de Marly et de Trianon. — Départ de la Reine. — Démolition de la galerie d'Ulysse. — Arrivée du Roi à Versailles. — Lettre du Roi à Mme de Ventadour. — M. de la Trémoille et M. de Brancas. II, 270

Décembre. — Liaison du cardinal de Fleury et de Mme d'Ancezune. — Voyages à Madrid et à la Meutte. — Présentation de la duchesse de Beauvilliers. — Mariage de Mlle de Mancini. — Charge de premier aumônier du cardinal d'Auvergne. — Le Roi mange debout chez la Reine. — Le P. la Taste nommé évêque de Bethléem. — Mort du primat de Pologne. — Bal chez Mesdames. — Représentation d'*Andromaque*. — Usage de saluer la nef abandonné. — Retour du Cardinal à Versailles. — Exécution de M. de Mauriac. — Maladie de Samuel Bernard. — Mort du duc Ferdinand de Bavière. — Maladie de la princesse d'Auvergne. — Bal chez le Dauphin. — Entrée du prince de Lichtenstein ; audience du Roi. — Audience du prince Casimir. — Mme de Mailly et ses sœurs. — Fêtes de Noël. — Mort de l'évêque de Soissons. — Deux cent huit cerfs pris par le Roi. — Maladie de Madame septième. — Mort de M. Trudaine..... II, 283

la Mina. — Feu de la ville de Paris; le Roi y assiste. — Bal de la Ville; anecdote sur Mme de Mailly. — Départ de Madame Infante. — Le Roi va à Rambouillet. — Audience de congé du nonce Lercari..... III, 1

Septembre. — Conseils du Roi à Madame Infante. — Anecdotes sur Madame. — Mme de Mailly va voir à Paris la salle du bal. — La Ville présente au Roi le scrutin. — Le Roi fait donner 500 louis à la Reine; lésinerie du Cardinal. — Voyage du Roi à Rambouillet. — Mme de Fleury déclarée dame du palais surnuméraire. — Mariage de Mlle de Nesle avec M. du Luc. — Mort du marquis de Ménars. — Mort de la princesse de Soubise. — L'abbé de Chamron nommé trésorier de la sainte Chapelle. — Mort du duc d'Hostun. — Projet de marier Mlle de Nesle au comte de Noailles. — Voyages du Roi à Rambouillet et à la Meutte. — Le Roi achète Choisy. — Mariage de Mlle de Nesle; le Roi assiste à la toilette et au coucher de la mariée. — — Audiences de MM. de Solar et Venier..... III, 39

Octobre. — Voyage du Roi à Villeroy et à Fontainebleau. — Mme de Vintimille présentée à la Reine. — Mort de la maréchale de Noailles. — Régiments donnés. — Deuil du prince de Hesse-Darmstadt. — Audience du nonce Crescenzi. — Présentation des princes des Deux-Ponts. — Lettre de Mme des Deux-Ponts à Mme de Luynes. — Particularités sur le gouvernement de l'Espagne. — Mort du duc d'Ancenis. — Lettre du Roi à Mme de Ventadour. — Difficulté à la comédie. — Règlement des affaires du marquis de Nesle et son exil. — Régiment de M. d'Ancenis donné au marquis de Brancas; équité du Roi. — Changement dans les gendarmes de la garde. — Soumission de la Corse et description de cette île..... III, 53

Novembre. — Suite du séjour de la Cour à Fontainebleau. — Acquisition de Choisy pour le Roi. — Travaux à Fontainebleau. — Mort de Mme de Beuvron. — Prédiction de Mme de Noailles à sa fille. — Arrivée de Madame en Espagne et mariage. — Prétention du maréchal de Coigny pour entrer chez la Reine. — Présents donnés à Madame Infante. — Maladie de Mmes de Mailly et d'Antin. — Bénéfices donnés. — Le duc de Luynes ne marque pas dans son journal les événements publics que l'on apprend par la gazette; nouvelles étrangères. — Voyage du Roi à Choisy. — Retour de la Cour à Versailles. — Détail sur la maison de Choisy. — Meuble neuf dans la nouvelle chambre du Roi; richesse de l'étoffe. — Consommation du bois et du blé à Paris..... III, 66

Décembre. — Mme de Soubise n'arrivait jamais qu'à la moitié du dîner du feu Roi; observation à ce sujet. — La Reine prend le cavagnole en grande affection et pourquoi; règles sur le jeu de la Reine. — Rappel de M. de la Mina. — Conduite remarquée de Mme de Mailly au jeu de la Reine. — Détails sur le rappel de M. de la Mina. — Affaire de M. le Duc au sujet du mariage de M. de la Guiche avec une bâtarde de M. le Duc. — Le Roi très-satisfait de l'acquisition de Choisy. — Commission de mestre de camp à M. de Pressure. — Présentation de l'abbé de Chamron. — Voyage du Roi à Choisy. — Titre que prennent les seigneurs d'Angleterre dans leurs adresses au Roi. — Audience du duc de Castropignano. — Légitimation de Mlle de Verneuil, bâtarde de M. le Duc. — La Tour fait le portrait de Mme de Mailly. — Mort de M. de Brossoré. — Dettes de l'Espagne envers la France. — Anecdote sur Marion Delorme. — Le Roi se trouve mal à la messe, quitte la chapelle

M. de Vigny, écuyer de quartier. — Mort de M. de la Briffe. — Cérémonies de la semaine sainte. — Révérence de Mme de Fénelon. — Audience des États de Bourgogne. — Mouvement dans les intendances. — Nouvelles du royaume de Naples. — Mort de M. de Vaubourg. — Revue des gardes françaises et suisses..... III, 169

Mai. — Mariage de Mlle d'Harcourt avec M. de Guerchy. — Retraite du chevalier d'Aydie; détail sur les majors des gardes du corps. — M. de la Grandville, nommé conseiller d'État. — Les frimassons salonistes-poissons. — Conversation à Choisy. — L'abbé Néel nommé évêque de Séez. — Porcelaine de Réaumur. — Nouvelle cuisine du Roi. — Le duc de Chartres à Marly pour la première fois. — Relations de la Reine avec le Roi. — Mort de M. Briçonnet. — Rhume du Roi. — Douceur du Roi pour ceux qui le servent. — Mort de la duchesse de Lauzun. — Naissance du comte de Dunois. — Bénéfices de l'accoucheur de la Reine. — Forme des jugements en Angleterre. — Mort du chevalier Crozat..... III, 180

Juin. — Mort de la duchesse de Bouillon, de l'évêque d'Agde. — Le duc de Chartres reçu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. — Mort du comte de Charny. — Audience de l'assemblée du clergé. — Mort du roi de Prusse. — Remarque sur les voyages de Rambouillet. — Ouverture de l'assemblée du clergé. — L'abbé de Charleval nommé à l'évêché d'Agde. — Séjour du roi et de la reine de Pologne à Trianon. — Manière dont sont reçus les conseillers d'État à l'assemblée du clergé. — Mariage du prince Yachi avec Mlle de la Châtre. — Régiment de la Reine-dragons donné à M. du Terrail. — M. de Castellane nommé à l'ambassade de Constantinople. — Mort de la marquise de la Vieuville. — Le Roi ne veut plus admettre d'ordres étrangers en France. — Comédie et ballet. — Charge de colonel-général de la cavalerie donnée à M. de Turenne. — Détails sur deux opérations singulières..... III, 190

Juillet. — Le Roi à Saint-Léger. — Mort de Mme de Sourches. — Esprit du Dauphin. — Départ du roi et de la reine de Pologne. — Mondonville, maître de musique de la chapelle. — Opéra composé par le duc de la Trémoille. — Mme de Mailly demande un congé à la Reine qui ne lui répond rien. — Mort de M. de Senozan. — Le Roi vient à Paris voir un nouvel égout. — Mort de M. le Pelletier Desforts. — La Cour à Compiègne. — Audience de M. de Camas, envoyé extraordinaire du roi de Prusse. — M. et Mme de Lichtenstein. — Mort du comte du Luc et de Mme de Chabot. — Conseillers d'État d'épée et ecclésiastiques. — Pension à Mme des Fors. — Mort du marquis de Bezons. — Détail sur les entrées. — La princesse de Lichtenstein va à la toilette de la Reine; conduite d'un huissier de l'antichambre. — Mouvement entre les princes du sang et les légitimés; plaintes des princes contre les ducs. — Mort de la reine douairière d'Espagne. III, 208

Août. — Deuils de Cour. — Traitements des ambassadeurs. — Morts de Mme de Richelieu, de M. Hérault, de M. Dubois, frère du cardinal. — Comédiens établis dans les fossés de Compiègne. — Différences des usages de Compiègne et de Versailles. — Nominations diverses. — Présentation de la princesse de Campo-Florido. — Audience des États de Languedoc. — Frédéric II et Voltaire; épître de Voltaire au roi de Prusse. — Réponse de J.-B. Rousseau à des vers attribués à Voltaire. — Affaire des princi-

et va à la chasse. — Le Roi va à la Meutte sans y conduire Mme de Mailly; menaces de cette dame pour obliger le Roi à la mener à Choisy. — Histoire d'une fille sauvage. — Mort de M. de Harlay. — Étrennes de Mme de Mailly au Roi. — Mariage de Mlle de Guiche avec le comte de Brionne. — Lettre de Louis XV à Mme de Ventadour..... III, 79

1740.

Janvier. — Réception de M. de la Mina. — Bourses de jetons présentées tous les ans au Roi et à la famille royale. — Messe des morts de l'ordre du Saint-Esprit. — Revenus de la famille de Gramont. — Étrennes du Roi à Mme de Vintimille. — Voyages de Choisy. — Révérences de MM. de Fénelon et de Brancas à la Reine. — Le marquis du Guesclin nommé gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans. — Mariage de M. d'Agénois avec Mlle de Piélo. — Mariage de Mlle de Guise avec M. de Brionne. — Retraite de l'abbé de Broglie. — MM. de Béringhen; leur charge de premier écuyer. — Soupers chez la comtesse de Toulouse. — Milices de Bretagne. — Mal du Dauphin. — Soupers de la Reine. — Gouvernement de Maubeuge donné au chevalier de Givry. — Mort de Clairambault. — Promenades en traîneaux. — Rappel de M. de la Mina. — Audience de Mme de Castropignano. — Mort du prince de la Torella. — Maladie de M. le Duc. — M. de Fénelon reçu conseiller d'État d'épée. — Apostrophe du cardinal de Fleury à M. de Bissy. — Mort de M. le Duc. — Le duc de Penthièvre reçu chevalier de la Toison d'or..... III, 101

Février. — Testament de M. le Duc. — Sermon du P. Neuville. — Nouveaux maréchaux de camp et brigadiers. — Voyage de la Meutte. — Souper dans les cabinets. — Mort de Mme de Rhodes. — Bals. — Promenades en traîneaux; Mme de Mailly et Mme de Vintimille. — Jeu de la Reine. — Eau bénite de M. le Duc. — Mort du prince de Chimay, gendre du duc de Saint-Simon. — Mort de la duchesse de Châtillon. — Régiments de M. le Duc. — Mariage du duc de Biron avec Mlle de Roye. — Incendie du salon de Marly. — Parodie de chasse par les valets de chiens. — Mort du pape Clément XII. — Lettre de Silva à Mme de Vintimille. — Mort de M. d'Angervilliers; M. de Breteuil le remplace. — Appartements de Mme de Mailly à Marly et à Versailles. — Pillage du bois des Célestins. — Bal de M. de Lichtenstein. — Serment du comte de Charolois pour la charge de grand-maître de la maison du Roi..... III, 127

Mars. — Bal en masque chez le Dauphin. — Le chevalier de Mailly obtient le régiment de dragons Condé. — Mort de l'archevêque de Lyon. — Mme la Duchesse la jeune reçoit la visite du Roi. — Usage du chapitre de Notre-Dame pour les services de deuil. — Ballet de *Basile et Quitterie*. — Le Roi et Mme de Mailly. — Pension à Mlle de Bouillon. — Mort de Mlle de Saujon. — Promotion d'officiers généraux. — Audience de congé de Mme de la Mina. — Travaux de Choisy. — Comédie-ballet du *Roi de Cocagne*. — Rentrée de Mlle Lemaure à l'Opéra. — Mort de la duchesse de Lesdiguières. — Suite de la promotion. — Incendie au Louvre. — Vers sur Mlle Lemaure. — Présentation de la duchesse de Biron..... III, 147

Avril. — Voyage de Choisy. — Mort de Mme la duchesse de Brissac. —

de Metz. — Mariage de M. de Monaco avec M^lle de Bouillon. — Loterie pour les pauvres. — Le comte de Montijo, ambassadeur d'Espagne à Francfort..... III, 297

Février. — Audience de M. de Montijo. — Mort du bailli de Mesmes. — — Le cardinal de Rohan blessé à l'œil par une fusée. — Procès de l'évêque de Metz. — Prophétie trouvée à Kaiserslautern. — Effets du tonnerre dans l'église de Montigné. — Fête donnée par M. de Campo-Florido. — Mort du marquis de Vérac. — Promotion de maréchaux de France; mot de M^me de Mailly au Roi sur sa discrétion. — Mort du grand maître de Malte. — Nouveaux détails sur l'élection du Pape. — Audience de congé des princes de Hesse. — Confirmation du Dauphin..... III, 319

Mars. — M. de Breteuil déclaré ministre. — Contestation entre M. de Châtillon et M^me de Tallard. — Audience de congé de M. Montijo. — Affaire de M^lle de Nogent. — Mort de M^me d'Angervilliers. — Plantations de Choisy. — Lettre du roi de Pologne à la reine de Hongrie. — Confession de foi du roi de Prusse. — Nominations diverses. — Présentations. — Rupture du mariage de M. de Monaco avec M^lle de Bouillon; anecdote sur la duchesse de Luynes. — Mort de la comtesse d'Uzès. — Voyage de Choisy. — Accident sur la route de Paris à Versailles. — Accouchement de la reine de Hongrie. — Mort de M. de Riom. — Affaires des princes du sang et des légitimés..... III, 337

Avril. — Gouvernement de Cognac donné au chevalier d'Allemans. — La semaine sainte. — Bruits sur le roi de Prusse. — Mort du prince de Carignan et de M^me de Chalais. — Maisons de jeux du prince de Carignan et du duc de Gesvres. — Opinion du cardinal de Fleury sur l'alliance avec l'Espagne; proposition faite à Louis XIV au sujet de la couronne d'Espagne. — Première communion du Dauphin. — Équipages de M. de Belle-Isle brûlés à Francfort; prudence de ses domestiques. — Mort de M. de Vassé et du chevalier de Gesvres. — M. de Castro-Pignano. — M. de Bombarde. — Présent fait à M^me de Mailli. — Audience du bailli de Froulay. — Régiments donnés. — M. de Chauvelin. — Le jubilé non publié en France. — Girandole de cristal achetée par le Roi. — Les jeux interdits, même dans les Maisons royales. — Combat de quatre vaisseaux français contre six anglais. — Mort de M^me de Bonneval et de M^me de Courtenvaux. — Bataille de Molwitz. — Mort de M. de Camas..... III, 358

Mai. — Voyage de Marly. — Mort du marquis d'Antin. — Conduite du Roi avec la Reine. — Mort de milord Waldegrave. — Mort d'un chapelain du Roi, auteur de plusieurs ouvrages d'horlogerie. — Dispute entre les gardes françaises et les gardes du corps. — Promotion d'officiers généraux de la marine. — Les *polissons* ou *salonistes*. — Perte du vaisseau *le Bourbon*. — M. de Chavagnac. — M. de Maupertuis à la bataille de Molwitz. — Mort de M. d'Avéjan, de la princesse de Léon. — Mort du duc de Gramont. — Augmentation dans les troupes. — Retour à Versailles. — Audiences de congé de M. et de M^me de Castro-Pignano. — Héritage de milord Clare. — Logements des gardes françaises et suisses dans les faubourgs de Paris. — Mort de M. de la Trémoille. — Maladie du Dauphin. — Changements dans les logements..... III, 381

Juin. — L'évêque de Laon. — Mort de M. de Chavagnac et du chevalier

paulés de Ner ...amont comme colonel du régiment des
Florido. — Il ... Fleury nommé premier gentilhomme de la
à la Reine ... nomination. — Mariage de M. de Clermont-
de la vill ... ; maison de Clermont-Tonnerre. — Entrée
Détail ... mousquetaires. — Régiments donnés. — Change-
Daup' ... Versailles. — Serment du duc de Fleury. — Mort de
noll ... — Nouvelles de Carthagène. — Présentations de M^me de
Sep ... de M^me de Montmorency. — Mort de l'abbé du Vigean.
... Rochechouart-Faudoas nommé évêque de Laon. — Gouver-
... campagne accordé au prince de Soubise. — Eau bénite à M^me la
... Conseil de dépêches. — Cérémonial pour l'eau bénite aux
... et princesses du sang. — Détail curieux sur le clergé à l'eau bénite
... la Duchesse. — Audience de l'ambassadeur de Naples. III, ...

Juillet. — L'abbé d'Oppède nommé maître de l'Oratoire. — Tutelle du prince de Condé. — Mort de l'évêque de Pamiers et de M. de Livry. — Armée de M. de Belle-Isle ; détails sur le roi de Prusse et sur l'ambassade de Francfort. — Mort de la reine de Sardaigne. — La Reine à Dampierre. — Mouvement de troupes. — Appartements donnés. — Audiences du prince de Nassau-Weilbourg et de M^me d'Ardore. — Changements dans la maison du Dauphin. — Mariage de M. de Castries avec M^lle de Chaimazel. III, 431

Août. — Affaire de MM. de Goesbriant et de Locmaria. — Le Roi renonce pour l'année aux voyages de Fontainebleau, Marly, etc. ; dernier voyage de Choisy. — Mariages de MM. de Fresne et de Sourches. — Mort de M^lle de Clermont ; suppression de sa charge. — Adjudants nommés auprès de M. de Belle-Isle. — Le bassin du Dragon. — Le Roi donne Trianon à la Reine. — Logement de M^me de Vintimille à Versailles. — Funérailles de M^lle de Clermont. — Nouvelles étrangères ; perfidies de la diplomatie autrichienne. — Le comte Benne. — Les troupes françaises passent le Rhin. — Appartements de Versailles. — Archevêques et évêques nommés. — Audience de la Ville. — La Reine à Trianon. — Le Roi essaye la voiture qui doit ramener M^me de Vintimille de Choisy. — M^me de Vintimille installée à Versailles dans l'appartement du cardinal de Rohan ; son humeur, ... du Roi. — Audience des États de Languedoc. — Feu d'artifice à Paris pour la fête du Roi. — Appartements de Versailles. — Mort de M. de Gas... le fils ; de la maréchale de Brancas. — Circonstances sur les armées. Présentations de milord Chesterfield et de M. de Bernardieri. — Mort ... chanteur Thévenard ; de l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas ; de M. ... Montpipeau. — Établissement du dixième. . . . . III, ...

Septembre. — Logements de Versailles. — Accouchement de M^me de Vintimille. — Armée de Bavière. — Mort de M. de Surbeck. — La ... de Hongrie et le cardinal de Fleury. — Révérence de la duchesse de ...ingham. — Combat naval du chevalier de Caylus contre les A... Gardes du pavillon. — Gouvernement du fort Louis donné à ... Mirepoix. — Mort de M^me de Vintimille ; douleur du Roi ; son séjour ... — Mort des abbés Rollin et Sevin. — Partis de la Cour. ...es maréchaux de Noailles et de Coigny. — Service funèbre ... de Sardaigne. — Mort de M. de Belsunce. — Nouvelles de ... Mort de MM. de Bretonvilliers, de Pons et de Piamion. . . . . .

...e. — Mort de la princesse de Tingry. — Caractère de la douleur ...roi. — Mort de M. d'Estourmel. — Nouvelles des armées. — Fin des ...yages de Saint-Léger. — Mariage du prince de Soubise avec M^lle de Carignan ; billet de faire part. — Contestation sur le service du Dauphin. — Audience du comte de Loss. — Conversation du Roi avec M. de Meuse sur son logement. — Mémoire de M. de Châtillon sur le service du Dauphin et décision du Roi. — Permission à M. de Lignerac de vendre sa charge. — Épitaphe en vers de l'empereur Charles VI. — Communion du Dauphin..... IV, 1

Novembre. — Office de la Toussaint ; sermon du P. Fleury. — Le Roi, M^me de Mailly et M. de Meuse. — Détail sur les audiences des ambassadeurs turcs et persans. — Nouvelles d'Allemagne et de Suède. — Lettre du roi de Prusse. — Le Roi retourne à Choisy. — Mariage du comte de Noailles avec M^lle d'Arpajon ; privilége de la maison d'Arpajon de porter la croix de Malte. — Le prince de Saxe-Gotha et sa sœur la princesse de Galles. — Mort du cardinal de Polignac. — Nouvel appartement de M^me de Mailly ; elle a cinq appartements à Versailles. — Nouvelles de Bohême. IV, 14

Décembre. — Prise de Prague. — Présentation de M^me de Soubise. — Mort de M^me de la Mothe, de M. de Lignerac et de M. de Monthrun. — Contestation entre les premiers gentilshommes de la chambre et le contrôleur général. — Nouvelles des armées. — M^me de Loss. — Mémoires du directeur général des bâtiments, des premiers gentilshommes de la chambre et du contrôleur général, présentés au Roi. — Relations du duc de Chevreuse sur l'escalade de Prague. — Dispositions pour l'audience de l'ambassadeur turc. — Présentation de M^me de Mirepoix. — Mort de la reine de Suède. — Révolution de Russie. — Étrennes de M^me de Mailly à Mademoiselle..... IV, 29

1742.

Janvier. — Nomination de chevaliers du Saint-Esprit. — Préparatifs de l'audience de l'ambassadeur turc. — Bal chez Mesdames. — Nouvelles de l'armée. — Mémoires de Dangeau consultés par le Roi. — Accouchement de M^me Infante. — Mort du duc de Beauvilliers et de M^me de Dromesnil. — Entrée et audience de l'ambassadeur turc. — Présentation de M^me de Crillon. — Remercîment de M. de Mailly d'Haucourt. — Le duc de Fleury arrive de l'armée. — Présentation de M^me de Bauffremont et de M^me de Castellane. — Arrivée du chevalier de Belle-Isle. — Nouvelles étrangères. — Bals de Mesdames et du Dauphin. — M^me de Mailly. — M. de Meuse. IV, 63

Février. — L'Université présente un cierge au Roi, à la Reine et au Dauphin. — Réception de chevaliers du Saint-Esprit. — Le P. Tainturier. — Mort de la comtesse de Brionne. — Prise de Lintz. — Mort du chevalier de Bezons. — Audience des États de Bretagne. — Appartement de M^me de Mailly. — Présentation de la marquise de Vérac. — Bal chez le Dauphin. — Gaîté de Madame. — M^lle d'Aumont. — Portrait du roi de Prusse. — Contestation entre le maréchal de Broglie et M. de Séchelles. — Audience de l'envoyé de Modène. — Le Roi et M^me de Mailly. — Mariage du prince d'Havré. — Retraite du ministre anglais Robert Walpole. — Conversa-

Octobre. — Mort de la princesse de Tingry. — Caractère de la douleur du Roi. — Mort de M. d'Estourmel. — Nouvelles des armées. — Fin des voyages de Saint-Léger. — Mariage du prince de Soubise avec M^lle de Carignan ; billet de faire part. — Contestation sur le service du Dauphin. — Audience du comte de Loss. — Conversation du Roi avec M. de Meuse sur son logement. — Mémoire de M. de Châtillon sur le service du Dauphin et décision du Roi. — Permission à M. de Lignerac de vendre sa charge. — Épitaphe en vers de l'empereur Charles VI. — Communion du Dauphin..... IV, 1

Novembre. — Office de la Toussaint ; sermon du P. Fleury. — Le Roi, M^me de Mailly et M. de Meuse. — Détail sur les audiences des ambassadeurs turcs et persans. — Nouvelles d'Allemagne et de Suède. — Lettre du roi de Prusse. — Le Roi retourne à Choisy. — Mariage du comte de Noailles avec M^lle d'Arpajon ; privilége de la maison d'Arpajon de porter la croix de Malte. — Le prince de Saxe-Gotha et sa sœur la princesse de Galles. — Mort du cardinal de Polignac. — Nouvel appartement de M^me de Mailly ; elle a cinq appartements à Versailles. — Nouvelles de Bohême. IV, 14

Décembre. — Prise de Prague. — Présentation de M^me de Soubise. — Mort de M^me de la Mothe, de M. de Lignerac et de M. de Monthrun. — Contestation entre les premiers gentilshommes de la chambre et le contrôleur général. — Nouvelles des armées. — M^me de Loss. — Mémoires du directeur général des bâtiments, des premiers gentilshommes de la chambre et du contrôleur général, présentés au Roi. — Relations du duc de Chevreuse sur l'escalade de Prague. — Dispositions pour l'audience de l'ambassadeur turc. — Présentation de M^me de Mirepoix. — Mort de la reine de Suède. — Révolution de Russie. — Étrennes de M^me de Mailly à Mademoiselle..... IV, 29

1742.

Janvier. — Nomination de chevaliers du Saint-Esprit. — Préparatifs de l'audience de l'ambassadeur turc. — Bal chez Mesdames. — Nouvelles de l'armée. — Mémoires de Dangeau consultés par le Roi. — Accouchement de M^me Infante. — Mort du duc de Beauvilliers et de M^me de Dromesnil. — Entrée et audience de l'ambassadeur turc. — Présentation de M^me de Crillon. — Remercîment de M. de Mailly d'Haucourt. — Le duc de Fleury arrive de l'armée. — Présentation de M^me de Bauffremont et de M^me de Castellane. — Arrivée du chevalier de Belle-Isle. — Nouvelles étrangères. — Bals de Mesdames et du Dauphin. — M^me de Mailly. — M. de Meuse. IV, 63

Février. — L'Université présente un cierge au Roi, à la Reine et au Dauphin. — Réception de chevaliers du Saint-Esprit. — Le P. Tainturier. — Mort de la comtesse de Brionne. — Prise de Lintz. — Mort du chevalier de Bezons. — Audience des États de Bretagne. — Appartement de M^me de Mailly. — Présentation de la marquise de Vérac. — Bal chez le Dauphin. — Gale de Madame. — M^lle d'Aumont. — Portrait du roi de Prusse. — Contestation entre le maréchal de Broglie et M. de Séchelles. — Audience de l'envoyé de Modène. — Le Roi et M^me de Mailly. — Mariage du prince d'Havré. — Retraite du ministre anglais Robert Walpole. — Conversa-

contre Mme de Caylus. — Retraite de Frauenberg. — Préliminaires du traité de Berlin. — M. et Mme de Forcalquier..... IV, 156

Juillet. — Insolences des Anglais. — Mort de la duchesse douairière d'Antin. — Régiment donné. — Lettre de M. d'Havrincourt sur les travaux de Dunkerque. — Voyages de Saint-Léger. — Nouvelles de l'armée. — L'abbé de Choiseul nommé primat de Lorraine. — Fête chez le prince Cantimir. — L'ambassadeur d'Espagne donne part de la mort de la reine douairière; rires de la Cour à cette occasion. — Conférence du maréchal de Belle-Isle avec M. de Konigseck. — La Reine va voir le Dauphin monter à cheval. — Présentation de Mme de Forcalquier. — Mort de M. d'Argenson fils et de la comtesse d'Estrées. — Santé de M. Orry. — M. Mendès et son crédit auprès du cardinal de Fleury. — Mort de M. de Fortia et de Mme de Bouville. — Les frères Paris. — M. de Jablonowski..... IV, 186

Août. — M. de Séchelles nommé conseiller d'État. — Nouvelles des armées. — Mort de Mme de Biron. — Régiments donnés. — Mouvements de l'armée de M. de Maillebois. — Voyages de Choisy. — Présentation du prince de Condé et de Mlle de Conty. — Le comte de Saxe. — Action du maréchal de Broglie. — Détails sur Choisy. — Mort de Silva, médecin du Roi. — Mademoiselle et Mme de Mailly. — MM. de Rennepont; goût singulier de Mlle du Plessis-Praslin. — Audiences des États de Languedoc et de la ville de Paris. — Lettre du cardinal de Fleury à M. de Konigseck. — Projets des maréchaux de Puységur, d'Asfeld et de Noailles. — M. Orry. — Audience du Roi au maréchal de Noailles. — Entrée au conseil du cardinal de Tencin et de M. d'Argenson le cadet. — Régiment vendu. — M. Reynauld commissaire des guerres. — Visites de la Reine..... IV, 197

Septembre. — Nouvelles diverses. — Baptême du fils de l'ambassadeur des Deux-Siciles. — Voyage de Choisy. — M. de la Rochefoucauld. — Feu d'artifice pour la convalescence de M. Orry contremandé par lui. — Logement du cardinal de Tencin. — Intendance de Paris. — Morts et maladies. — Nouvelle de Prague. — Mort de Mme de Mazarin; la duchesse de Villars la remplace comme dame d'atours de la Reine. — Départ secret du prince de Conty pour l'armée; la princesse de Conty et Mme de Mailly. — Serment de Mme de Villars. — La princesse de Conty à Choisy. — Installation du cardinal de Tencin et de M. d'Argenson. — La Reine demande pour Mme de la Tournelle la place de dame du palais; elle est nommée par le Roi. — Charge de premier écuyer de la Reine. — Mme de Belle-Isle prend son tabouret; le Roi ne lui parle pas. — MM. de Belle-Isle et de Broglie. — Mme de Mailly cède sa place de dame du palais à Mme de Flavacourt. — Régiments donnés. — Conseils du Roi. — Affaire de M. Lœwenstein. — Le comte de la Marche obtient du Roi le pardon du prince de Conty, son père. — Levée du siége de Prague. — Compliments à la famille de Mme de Mazarin; embarras du Roi. — Entrées chez la Reine.. IV, 215

Octobre. — Conseils du Roi. — Nouvelles de Prague. — MM. de Brissac et de Chevreuse. — Timidité du Roi. — Audience de congé de l'ambassadeur de Venise; cérémonie du baudrier. — Nouvelles de l'armée de M. de Maillebois. — Mort de la comtesse de Mortemart. — M. de Beauvau. — Mort du maréchal de Nangis; son caractère; son testament. — Départ des princes pour la Flandre. — Parti des Broglie contre le maréchal de Belle-

latin et de M. de Breteuil. — Retraite de Bohême. — Mort du prince de Bisach. — Incendie à Brest; agents de l'Angleterre arrêtés. — Serment de M. de la Mothe, nouveau chevalier d'honneur de la Reine. — Logement de Mme de Flavacourt. — Gouvernement donné. — Maladie du cardinal de Fleury. — Voyage de Choisy. — Grave indisposition du Roi. — Visites au cardinal de Fleury. — Mort de la duchesse de Saint-Simon. — Mariage de M. de Lauraguais. — Maison de Mme de Mailly à Paris. — Charges de chancelier et de grand-aumônier de la Reine. — Mort du cardinal de Fleury; douleur du Roi. — Feuille des bénéfices donnée à l'ancien évêque de Mirepoix; l'archevêque de Rouen nommé grand-aumônier. — Mort de M. de Collandre et de Mme de Soyecourt. — M. de Montaigu nommé ambassadeur à Venise. — Élection à l'Académie française de M. de la Bletterie annulée. IV, 375

Fév. 1er — Qualité de prince de l'Empire. — Les abbés de Fleury. — Translation du corps du cardinal de Fleury. — Promotion de chevaliers du Saint-Esprit. — Mort du vicomte de Rohan. — Présentation de Mmes de Lauraguais et du vicomte de Rohan. — Réception à l'Académie du duc de Nivernois et de Marivaux; élection de M. de Mairan. — Mort du prince René de Rohan. — Exil de M. de Chauvelin à Issoire. — Le chevalier de Fénelon passe au service de l'Empereur. — Loterie nouvelle. — M. de Saint-Florentin nommé chancelier de la Reine. — Présentation de Mlle de Bouillon. — Mme de Fleury; usage des mantes et des manteaux de deuil. — Le prince Jules prend le nom de duc de Montbazon. — Mort de Mme de Sassenage. — Le duc de Saint Simon; son deuil. — Mariages. — Fiançailles dans l'Œil-de-Bœuf. — Bal chez le Dauphin. — Discours sur M. de Belle-Isle. — Présentations. — Mort de l'abbesse de Chelles. — Promotion d'officiers généraux. — Bal chez Mesdames. — Bénéfices donnés. — La Reine va à la paroisse Notre-Dame; difficulté sur le carrosse.. IV, 399.

Mars. — Souper dans les cabinets. — Intendances données. — M. de Coulonges. — Mort du chevalier d'Hautefort et de Mme de Tournon. — La duchesse de Choiseul. — Le maréchal de Belle Isle est reçu par le Roi. — Lettre de Voltaire. — Deuil de l'abbesse de Chelles. — Mort de M. Bignon. — Le comte de Saxe. — Le maréchal de Belle-Isle et les officiers généraux. — Retour du duc de Chevreuse. — Mort du maréchal d'Asfeld. — Présents de la czarine à M. de la Chétardie. — Mort de M. d'Hautefort-Bozein. — Entrée au conseil du maréchal de Noailles. — Retour du prince de Conty. — Nouvelles grâces accordées à la famille du cardinal de Fleury. — Le prince de Conty soupe dans les cabinets. — Direction des fortifications. — Détails sur le maréchal de Belle-Isle et sur le siége de Prague. — Gouvernements donnés; M. de Danois. — Dignité de prince de l'Empire. — MM. de Saint-Pern et de Castellane. — Conduite du duc de Chevreuse avec le maréchal de Broglie. — Mort de l'abbé Bignon et de M. de Brienne. — Mme de Coronini. — Compagnie des chevau-légers. — Gouvernements et places de conseiller d'État donnés. — M. d'Aubigné; nouveaux détails sur l'armée de M. de Belle-Isle. — Habitudes du Roi. — Appartements donnés. — Le duc de Saint-Simon ne vient plus à la Cour; ses revenus; son caractère. — Conversation du Roi avec M. de Meuse. — Les officiers généraux du parti de M. de Belle-Isle restent sans emploi. — Mort de la duchesse de Rohan. — Mme de Mailly. — Chasse du Roi à Fausse-Repose;

Juin. — Régiment donné. — Manuscrits de M. de Chavigny. — M. de Gassion reçu chevalier du Saint-Esprit. — Confirmation de Mme Adélaïde. — Mauvaises nouvelles de Bavière. — Maréchaux de camp nommés. — Régiments et guidon donnés. — Prétention du prince de Charolois d'être assis devant Mesdames. — Élection de Maupertuis à l'Académie. — Voyage du Dauphin à Paris. — Mort de M. de la Billarderie et de M. de Campillo. — Mémoires de Dangeau consultés. — Le Roi pose la première pierre de l'église de Saint-Louis à Versailles. — Procession du Saint-Sacrement. — Malheureux succès des affaires de Bavière. — Les ministres n'osent parler au Roi du maréchal de Broglie; le cardinal de Tencin essaye d'occuper le Roi des affaires de Bavière; indifférence du Roi pour les événements. — La guerre dirigée par le comité des ministres, où il n'y a pas un militaire; comparaison avec les conseils de Louis XIV — Mort du comte d'Egmont. — Régiment gris ou de gentilhomme. — Prochaine arrivée de Mme de Modène. — Troisième voyage de la Reine à Dampierre. — Mort de la duchesse de Bourbon; son testament; ses funérailles. — Prérogatives des ducs. — Le Roi consulte M. de Torcy. — Présentation de Mme de Beringhen. — Réponse aux cahiers des États de Bourgogne; détails. — Pays de grands États. — Le Dauphin à l'Opéra. — L'archevêque de Bourges nommé ambassadeur à Rome. — Mort de Mme de Flavacourt la belle-mère. — Deuil de la duchesse de Bourbon. — Le P. la Neuville et l'oraison funèbre du cardinal de Fleury. — Le P. Pérusseau. — Appartements donnés et conservés. — Bénéfices donnés; le Roi oublie les noms de ceux auxquels il les donne. — Son indifférence pour les opérations de l'armée. — Les Franco-Bavarois sont chassés de Bavière; plaintes des généraux contre le maréchal de Broglie. — Audience de M. de Grimberghen. — Passion du Roi pour Mme de la Tournelle. — Tabouret des princes du sang. — Grâce du Roi au prince de Conty..... V, 25

Juillet — Conversation de M. de Maillebois et de M. de Châtillon. — Anecdote sur le maréchal de Villars. — Pension à Mme de Flavacourt. — Présentation de M. de Hautefeuille. — Premières nouvelles de la bataille de Dettingen. — Voyage de Choisy. — Les ducs de Chartres et de Penthièvre nommés maréchaux de camp. — Audience du prince de Grimberghen. — Duel de M. d'Armentières avec un officier qui allait à la maraude déguisé. — L'Empereur, abandonné par l'armée française, déclare à l'Empire que ses troupes sont neutres. — Terre de Bizy. — Lettre du roi de Prusse au cardinal de Fleury après l'escalade de Prague. — Compagnies nouvelles de cavalerie. — Détails sur l'évacuation de la Bavière et sur la conduite du maréchal de Broglie. — Arrangement pour la compagnie des gendarmes de la garde. — Arrivée de la duchesse de Modène. — Promenade du Roi; Mmes de la Tournelle et de Lauraguais. — Surnoms des trois sœurs, plaisanterie du Roi à ce sujet. — Mme de Ventadour; anecdote sur l'enfance du Régent; commencements de l'abbé Dubois. — Lettre du prince de Conty à la duchesse de Luynes. — M. de Coigny remplace M. de Broglie, qui est exilé. — Pensions à Mme et à Mlle de Vandeuil. — Mort de M. de Vatan. — Chevaux de Mme de la Tournelle. — M. de Meuse. — Nominations diverses. — Nouvelle position des armées. — Le maréchal de Coigny et son fils. — Auteurs et causes de la guerre de la succession d'Autriche. — Caractère

d'Alsace. — Appartement de Mme de la Tournelle à Fontainebleau. — Mademoiselle est en défaveur. — M. de Chavigny envoyé à Francfort. — Rupture des relations diplomatiques avec la Sardaigne. — Appartement de Mme d'Antin à Versailles. — *La belle semaine*; dames qui la composent. — Commencement de maison pour Mme de la Tournelle. — M. de Meuse. — Renouvellement des fermes. — Capitulation d'Ingolstadt. — Affaires d'Italie et d'Allemagne. — Priviléges des princes du sang qui servent à l'armée. — Politique de la Hollande. — Pourquoi le roi de Prusse avait abandonné les Français. — Négociations souterraines du cardinal de Fleury. — Anecdotes sur le cardinal de Fleury. — Mme de la Tournelle créée duchesse de Châteauroux; détail sur la ville et la terre de Châteauroux. — Présentation de Mme de Châteauroux. — Présentation de M. Groolier. — Arrivée de M. de Senneterre, ambassadeur en Savoie. — Mariage du prince de Turenne. — Anecdote sur la duchesse de Bourgogne; son mot à M. de la Fare. — Affaire de la tour du Pont. — Note sur Mmes de la Vallière et de Fontanges. — Arrivée de M. de Montijo..... V, 149

Novembre. — Les ministres étrangers ne sont pas logés dans les lieux que le Roi habite. — Titre de ministre plénipotentiaire. — Le Roi reçoit très-bien le duc de Gramont. — Nouveaux détails sur la bataille de Dettingen. — Office de la Toussaint. — Comment les puissances de l'Europe écrivent à la République de Venise. — Mariage du prince de Turenne. — Nouvelles de la Cour. — Mariage du duc de Chartres et de Mlle de Conty. — Compagnie des chevau-légers. — Liste de Choisy. — Le Roi donne les premières entrées au duc de Richelieu. — Ordre pour le lever du Roi. — Mariage de M. de Charlus (Castries) et de Mlle de Fleury. — Rupture du mariage de M. de Guise; sa distraction. — La duchesse d'Orléans mécontente du mariage de son petit-fils. — Pierreries du duc d'Orléans. — Raisonnements sur l'affaire de Dettingen..... V, 175

Décembre. — Le comte de Bavière nommé ambassadeur à Vienne. — Les maréchaux de Coigny et de Noailles. — Audience de MM. de Montijo et de Campo-Florido. — Présentation de la princesse de Turenne. — Nouvelles de la Cour. — Mort du duc d'Antin. — Gouvernement de Montpellier donné. — Mort du prince de Liége. — Détails sur les familles d'Antin et de la Rochefoucauld. — Présentation de Mme de Simiane. — Réception de chevaliers de Saint-Louis. — Question des carreaux et des voiles. — Fiançailles duc duc de Chartres. — Mort de la princesse d'Yachi. — Mariage du duc de Chartres. — Mœurs et usages de la Cour. — Morts. — Charge de premier gentilhomme de la chambre; nombre de ceux qui la demandent. — Mariage de M. Castries. — Établissement d'une bourse à Poissy pour les bouchers de Paris. — Procès dans la maison de Condé. — Fêtes de Noël. — Mme de Mailly; comment elle apprécie le caractère du Roi. — M. de Fénelon. — Le duc de Richelieu nommé premier gentilhomme de la chambre. — Présentation de MM. d'Harcourt. — Le duc de Chartres au Palais-Royal. — Mort de la comtesse de Bavière. — Logement du premier président du Parlement à Versailles. — Taxe des boues et lanternes..... V, 195

Appendice à l'année 1743. — Officiers généraux en Bavière..... V, 230

Lettre du maréchal de Belle-Isle au duc de Luynes..... V, 236

Portrait du cardinal de Fleury..... V, 237

ciers généraux. — Sermon du premier dimanche de carême. — Présentations. — Retraite de plusieurs colonels. — Habillement des dames à la comédie. — Affaires d'Angleterre. — Affaires du baptême du fils de M. de Lautrec. — Nouveaux inspecteurs des fortifications. — Nouvelles de la flotte de Toulon..... V, 316

Mars. — Présentations. — Affaires de l'Océan et de la Méditerranée. — Présentation de M. de Lowendal — Mariage du duc de Penthièvre. — Mme de Châteauroux jalouse de sa sœur. — Régiment du Perche. — Épisode d'un voyage du Dauphin à Paris. — Usage pour le pain bénit. — M. de Séchelles intendant de l'armée de Flandre. — Mort du président Talon. — — Mémoire des ducs. — Départ du prince de Conty — Gouvernement donné. — Banqueroute des notaires Laideguive et Bapteste, et du caissier de M. de Penthièvre. — Nouvelles des flottes de la Méditerranée et de l'Océan. — Indisposition du Roi. — Entrée refusée à M. de la Mothe. — M. de Muy. — Retraite de Mme de Castellane. — Le duc de Chartres. — Nouvelles des flottes; M. de Court. — M. de Pontchartrain. — M. de Belle-Isle. — Mort de Mme de Bacqueville et de M. du Bordage. — Audience de M. Tempi. — Mémoires des pairs de France et des princes du sang. — Anecdotes sur le Roi, le Régent et le cardinal de Fleury. — Audience de congé de l'envoyé de Suède. — Présentation des comtes de Holstein et de Fougger. — Trait de courage du chevalier de Mézières. — Mort de Mlles de la Trémoille et de Chevreuse. — Vols au château de Versailles. — Régiment donné. — Pâques de la Reine. — Déclaration de guerre contre le roi d'Angleterre. — Mariage de Mlle de Noailles avec le comte de la Marck. — Revenus des duchés de Modène, de Parme et de Milan..... V, 347

Avril. — Cène du Roi et de la Reine. — Le comte de Tarlo tué en duel par M. de Poniatowski. — Prétention de la princesse de Conty. — Le comte de Saxe nommé maréchal de France. — Indisposition de Madame. — Revue des mousquetaires; régiment donné. — Préparatifs du départ du Roi pour l'armée — Murmures sur la nomination du maréchal de Saxe. — L'oculiste Gendron. — Mort de M. de Coëtenfao. — Solitude à Versailles pendant le séjour du Roi à Choisy. — Détail sur la compagnie des grenadiers à cheval. — Logement du dentiste Capron aux Tuileries. — Famille de la Mark. — Retard du départ des princes du sang. — Souper de la Reine chez le duc de Luynes. — Bruits sur la maison de la future Dauphine. — Nouveau logement de M. de Richelieu. — Affaire du duc de Chevreuse. — Suite de l'affaire du baptême du fils de M. de Lautrec. — Lettre de l'Empereur au duc de Chevreuse. — Départ de M. de Fénelon. — Présentation de Mme de la Marck. — La Reine écrit au Roi pour lui demander de le suivre à la frontière. — Mort de M. de Valjouan-Daguesseau. — Accident à la chasse du loup. — Mort de M. de Coëtlogon. — Procès du cardinal d'Auvergne. — Compagnie des gardes du prince de Conty. — Difficultés sur lesquelles le Roi ne décide pas. — Mystère des préparatifs du départ du Roi et des opérations militaires. — Maison de la future Dauphine. — Vaisselle de la duchesse de Bourgogne payée par M. de Villacerf et non remboursée. — La Reine ne peut faire nommer Mme de Saulx dame du palais de la Dauphine. — Appartement du duc de Chartres. — Nouvelles de l'armée d'Italie. — Destitution de M. Amelot. — Superstition du vendredi. —

riage de M. du Frétoy. — Capitulation d'Ypres et investissement de Furnes. — Mort de M. de Beauvau..... V, 450

Juillet. — Prise du fort de la Knoque. — Les ducs de Chartres et de Penthièvre faits lieutenants généraux. — Expériences de physique de l'abbé Nollet. — La Reine à Trianon. — Passage du Rhin par le prince Charles. — Lettre au duc de Béthune. — Lettre du Roi au duc de Charost. — Le roi et la reine de Pologne quittent Lunéville. — Les Autrichiens passent le Rhin; inaction de M. de Seckendorf; il est soupçonné de perfidie. — Portrait de M. de Seckendorf. — Accidents arrivés à un garde du corps et à un tambour des gardes françaises. — Prise de Weissembourg. — Lettre de M. d'Argenson à la Reine. — La Reine soupe à Luciennes. — Chute du prince Charles. — Mort de M. d'Hiern. — Réponse du Roi relative à Mmes de la Guiche et de Prie. — Le Dauphin va au *Te Deum* chanté à Paris. — Compagnie de M. Lussan. — Le Dauphin à l'hôtel de ville; cérémonial réglé par le Roi. — Mme de Coronini. — Mme de Brissac rend son brevet. — Capitulation de Furnes. — Arrivée du roi de Pologne à Metz et de la reine de Pologne à Meudon. — Le Roi marche en Alsace. — Les maréchaux de Coigny, de Belle-Isle, de Saxe et de Noailles. — Retour des ambassadeurs étrangers à Paris. — Les ducs de Chartres et de Penthièvre. VI, 1

Août. — La Reine et le Dauphin à Dampierre. — Mort de M. Bosnier de la Mosson. — M. de Lamouroux et son fils aveugle. — Nouvelles de l'armée d'Alsace. — Lettre de la Reine à la duchesse de Luynes. — Mort de Mme des Fors. — Première nouvelle de la maladie du Roi à Metz. — Le roi de Prusse envahit la Bohême. — Combat de Bitche. — Détail de la maladie du Roi. — Mmes de Châteauroux, de Lauraguais et M. de Richelieu. — Le comte de Clermont. — La Peyronie. — Renvoi des deux sœurs. — Arrivée de la Reine. — Convalescence du Roi. — Joie de Paris et de la France. — Tableau de Versailles à la nouvelle de la maladie du Roi. — Détails sur le voyage de la Reine. — Entrevue du Dauphin et du Roi. — Le duc de Luynes à Metz. — Douleur de Mesdames. — Prise de Demonte. Détails sur la convalescence du Roi. — Nouvelles de l'armée du Rhin. — Dévastation du château de Saverne. — Frescati, maison de campagne de l'évêque de Metz..... VI, 30

Septembre. — Nouveaux détails sur la maladie du Roi; continuation de sa convalescence. — Composition de l'armée de l'Empereur. — *Te Deum* pour le retour de la santé du Roi. — Retraite du prince Charles. — M. de Saint-Germain et le maréchal de Belle-Isle. — Déclaimement contre M. de Noailles dans l'armée d'Alsace. — Manque de direction pour les affaires étrangères. — Désunion dans le conseil des ministres. — Arrivée à Metz du maréchal de Noailles. — Logement de Mme de Luynes. — Appartement du Roi. — Mme de Flavacourt entre chez le Roi avec les dames de la Reine. — Comités tenus pour les affaires. — Conversation du Roi avec M. de Noailles. — Nouvelles du comte de Clermont et du roi de Prusse. — Siége de Fribourg. — Départ du Dauphin et de Mesdames. — La duchesse de Chartres et la princesse de Conty. — Monotonie de la vie de la Cour à Metz. — Avantage remporté par les Prussiens en Bohême. — Pension donnée à Mme de Lauraguais. — Régiment refusé au gendre de M. de Bouillon. — Capitulation de Prague. — Les chanoinesses de Sainte-Marie.

de la visite de M. de Maurepas à Mme de Châteauroux. — Liaison de Mme de Modène avec Mme de Châteauroux. — Départ de la maison de la Dauphine. — Commencement de la maladie de Mme de Châteauroux. — Effet dans le public du rappel de Mme de Châteauroux. — MM. de la Rochefoucauld et de Bouillon disgraciés ; exil du premier. — Capitulation des châteaux de Fribourg. — Le P. Pérusseau et le confesseur de la Dauphine. VI, 119

Décembre. — Service du Dauphin depuis l'exil de M. de Châtillon. — Suite de la maladie de Mme de Châteauroux. — Révérences de Mmes de Rohan et de Chaulnes. — Prise de Burghausen. — Nouvel appartement du Dauphin. — Abattement du Roi. — Remarque sur la généalogie du Roi. — La Reine respecte la douleur du Roi, qui fait dire des messes pour la guérison de Mme de Châteauroux. — Mort de Mme de Châteauroux. — M. de Meuse passe seize heures avec le Roi. — Départ du Roi pour la Meutte. — Mme de Mailly ne peut voir sa sœur. — Date du commerce de Mme de Mailly avec le Roi. — Arrivée de M. de Lauraguais. — Places dans les carrosses de la Dauphine. — La douleur du Roi l'empêche de donner le mot d'ordre. — Enterrement de Mme de Châteauroux ; son testament ; son peu de fortune — Vie du Roi à la Meutte. — Mauvais état de Trianon. — *Te Deum* pour la prise de Fribourg. — Bénéfices donnés. — Le Roi à Trianon. — Mort de Mme de Ventadour ; son caractère ; confiance de Louis XIV pour elle ; contre-poison qu'elle fait prendre au Dauphin (Louis XV) ; visite que lui fait la Reine. — Mmes de la Mothe et de Ventadour ont élevé vingt-trois enfants de France. — Termes de l'érection du duché de Rohan-Rohan. — Le duc de Chartres demande à porter le deuil de Mme de Châteauroux, sa parente. — Amitié de Madame pour Mme de Ventadour. — Vie du Roi à Trianon. — Famille de Mme de Ventadour. — Arrivée du prince de Conty ; son logement à Trianon. — Ni la Reine ni Mesdames ne vont à Trianon. — Mort de l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas ; du comte de Béthune. — Le duc de Penthièvre entre au conseil de finances. — Enterrement de Mme de Ventadour. — Le Roi revient de Trianon. — M. de Richelieu. — Le maréchal de Saxe. — Le poëte Roy et son opéra des *Quatre parties du monde*. — Mort de la duchesse de Lorraine. — Présentation de Mme de Lowendal ; bigamie de M. et de Mme de Lowendal. — Embarras du Dauphin avec le Roi. — Mariage du duc de Penthièvre. — Étrennes du Roi à Mesdames. — Arrivée de six vaisseaux des Indes..... VI, 169

Appendice à l'année 1744. — Voyage de Marly, 15 janvier 1744. VI, 203

Lettres patentes portant don du duché de Châteauroux en faveur de la marquise de la Tournelle..... VI, 207

Mémoires de MM. les Ducs ..... VI, 211

Traité entre Louis XIV et le duc de Lorraine..... VI, 217

Lettres et relations de M. de Court..... VI, 218

Déclarations de guerre au roi d'Angleterre et à la reine de Hongrie..... VI, 225-227

Discours du marquis de Fénelon..... VI, 228

Lettres du Roi..... VI, 235

Mandement de l'archevêque de Paris..... VI, 236

Discours de l'ambassadeur de Hollande au Roi..... VI, 238

Lettre du roi de Prusse..... VI, 239

vière. — Menins du Dauphin. — Bal chez Mesdames. — Audience du Clergé. — L'abbé de Termont. — Comédie à la Cour. — Signature de contrats de mariage. — Mariage du comte d'Esterre. — Mémoire sur la détention de MM. de Belle-Isle. — Carrosses de la Dauphine. — Anciennes charges de la couronne. — Préparatifs pour les fêtes du mariage de la Dauphine. — Mot du Dauphin à la Reine. — Billet d'invitation pour le bal de Versailles. — Cérémonial de l'assemblée du Clergé. — Présentations de Mmes de Fontenois et de Pierrecourt. — Illumination de l'hôtel de ville. — Départ de la Reine pour Sceaux. — Le Roi à Étampes. — Arrivée de la Dauphine. — Forme des lettres du Roi et de la Reine. — Le chevalier d'Albert. — Séjour de la Cour à Sceaux. — La Dauphine à Versailles; cérémonies du mariage. — Ballet de *La Princesse de Navarre*. — Bal paré à la salle du manége. — Appartement dans la grande galerie. — Ballet des *Élements*. — Caractère de la Dauphine. — Histoire de jambons à Bayonne. — Mme de la Gardie. — Mort du chevalier de Créquy et de l'abbé de Livry. — Envoi de M. de Vaulgrenant à Dresde. — M. de Sade arrêté par les Autrichiens. — Description de la salle du ballet. — Signature de contrats de mariage..... VI, 283

Mars. — Bal de la ville de Paris. — Heure du lever du Roi — Opera de *Thésée*. — Attentions du Roi pour la Dauphine. — Voltaire et le ballet de *La Princesse de Navarre*. — Bal en masque dans l'appartement du Roi. — Arrangement de la salle du manége. — Goût du Roi pour les bals masqués. — Meuble de la Dauphine. — Organisation du service de la maison de la Dauphine. — Reprise des assemblées du Clergé. — Changements dans les logements. — Entrées chez la Reine et chez le Roi. — Fin du procès de M. et de Mme de Brissac. — Présentation de Mme de Saint-Hérem — Mariages. — La duchesse d'Angoulême et Mme de Bouchet. — Goûts et occupations du Dauphin et de la Dauphine. — Mme d'Étioles. — Nouvelles de MM. de Belle-Isle et de Sade. — Le fils du Prétendant se trouve incognito aux bals de Versailles. — Dépenses de la Dauphine. — Le Dauphin et la Dauphine à Saint-Cyr. — Présents faits par la Dauphine. — Faits anciens sur MM. de Riolet, de Luce et de Tavannes. — Anecdote sur un frère de Ravaillac. — La princesse de Conty au bal de Versailles. — Anecdote sur Monsieur, frère de Louis XIV, et sur sa fille. — Mariages projetés. — Mort de Mme de Tréville. — Argent donné au maréchal de Saxe. — M. de Firmacon. — *Mérope* et *Le Sylphe*. — Mme O'Brien. — Émeute à Lyon. — Mort de M. d'Imécourt. — Le duc de Béthune nommé chef du conseil des finances. — Santé du Dauphin — Incommodité de l'appartement de la Dauphine. — Mort de Mme de Gamaches. — Présentation de Mmes de Sourches et de Renel. — Nouvelles de l'armée du maréchal de Maillebois. — Mort de Mme de Balleroy. — Visite de la Reine au Dauphin — Ballet à Saint-Cloud. — Mot du Roi au duc de Chevreuse. — Le cardinal d'Auvergne. — L'abbé d'Aydie. — Indisposition du Roi. — M. de Rubempré. — Reglement du Roi pour les entrées des personnes de la maison de la Dauphine. — Mariage du prince de la Tour-Taxis et de Mlle de Brionne. — Spectacle à la salle du manége. — Préparatifs pour la campagne de Flandre. — Voltaire a une pension, l'expectative de la place de gentilhomme ordinaire du Roi et le brevet d'historiographe du Roi. — Maladie de la princesse de Soubise. —

Roi à Tournay. — Mort de M. de Talleyrand. — Lettres du Roi, du Dauphin et de M. d'Argenson à la Reine, sur la bataille de Fontenoy. — Louis XV déplore la conduite des gardes françaises. — Mort du duc de Gramont.— Divers documents sur la bataille de Fontenoy. — Audience de M. de Bernstorf. — *Te Deum* à la chapelle; dispute entre l'abbé Blanchard et Colin de Blamont. — Ordres aux surintendants de la musique de la chambre. — Vie de la Dauphine et de la Reine. —Portrait de M. de Bernstorf. — Nouvelles de l'armée. — La Dauphine à Marly. — Brigadiers nommés et officiers récompensés par le Roi. — Belle conduite de M. de Saint-Pern.— Prières de quarante heures de l'assemblée du Clergé. — Mandements de l'archevêque de Paris.— Capitulation de Tournay. — Droit du premier page de la petite écurie. — Lettre de M. de Richelieu et de la duchesse de Luynes. — Note sur le jubilé. — Pension à Mme de Talleyrand. — Mort de la maréchale de Chaulnes et du maréchal de Broglie. — Députation du Parlement au Roi. — Maladie de la duchesse de Luynes; visites de la Reine. — Régiments donnés. — Procès entre l'archevêque de Paris et le grand prieur de France. — Pension à M. de Lowendal. — Lettre du Roi au duc de Charost..... VI, 428

Juin. — Gouvernement donné au comte de Bavière. — Affaire du grand prieur avec le Clergé. — Bruits sur une lettre du Dauphin. — Poëme de Voltaire sur la bataille de Fontenoy. — Droit des Cent-Suisses. — Mort de l'avocat Le Normant. — M. de Castelmoron. — Siége de la citadelle de Tournay. — Récompenses accordées par le Roi. — Logements de Versailles. — Lettres du marquis d'Argenson et du maréchal de Saxe. — Services à la chapelle; cérémonial. — Détails sur le Dauphin à l'armée. — Retour de la députation du Parlement. — Château de Chin. — Bontés de la Reine pour Mme de Luynes. — Avantages remportés par le roi de Prusse sur les Autrichiens. — Humanité du Roi devant Tournay.— Expériences de physique de l'abbé Nollet. — Discours du président Le Camus au Roi. — Lettre du Dauphin au duc de Charost. — Le duc d'York à Fitz-James. — Commencement du jubilé. — Régiments donnés. — Mot du Roi sur le duc de Chevreuse. — Bataille de Friedberg. — Brouilleries dans le quartier du Roi. — Régiments donnés. — Faveur de M. de Richelieu. — Occupation du Roi; on ne trouve pas assez de monde pour remplir sa table; ses relations avec le Dauphin. — Caractère du duc d'Ayen. — Vers sur la bataille de Fontenoy, composés par Roy. — Mme d'Étioles; on lui prépare l'appartement de Mme de Châteauroux. — Réponse du Roi sur une demande de Mme de Belzunce. — Vers de Voltaire à Mme d'Étioles. — Capitulation de la citadelle de Tournay. — Hulans du maréchal de Saxe. — Soupers de la Reine chez Mme de Luynes..... VI, 467

Juillet. — Sortie de la garnison de Tournay; entrée du Roi. — *Te Deum* à Versailles et à Paris. — Dédicace de l'église de Saint-Sulpice. — Assemblée des syndics de la compagnie des Indes. — Mort de M. de Villeneuve, du chevalier de Brancas et de Mme de Mortemart. — Ordres du Roi pour les couches de la duchesse de Chartres. — Explosion à Essonne. — Terre de Pompadour. — Retard des nouvelles de l'armée. — L'équipage vert. — Correspondance du Dauphin. — Surprise de Gand. — Accouchement de la duchesse de Chartres. — Mort de M. d'Ennery et de Mme d'Argenson. —

mont. — Préparatifs du départ de la Cour pour Fontainebleau. — Le chevalier d'Apchier. — Retour du duc et de la duchesse de Chartres. VII, 43

Octobre. — Arrivée du Roi et de la Reine à Fontainebleau. — Prétention de Mme du Châtelet. — Appartements du Dauphin et de la Dauphine. — Accident au carrosse de la Reine. — Prise de Pavie. — Bataille de Bassignano. — Emplois militaires donnés par le Roi. — Mme de Pompadour occupe à Fontainebleau l'appartement de Mme de Châteauroux. — Attention de la Reine pour Mme de Lauraguais. — Nomination dans le clergé de Fontainebleau. — Entrées accordées aux menins du Dauphin. — Le duc d'Orléans à Sainte-Geneviève. — Échec subi par le comte d'Estrées. — Milord Drummond. — Famille de Mme de Brienne. — Couvent des Bénédictines de Montargis. — Rôle des princesses du sang avec les maîtresses du Roi. — Anecdote sur la princesse de Léon. — Soupers du Roi. — Détail sur l'appartement de la Reine. — Le duc et la duchesse de Chartres à Fontainebleau. — Audience particulière de M. Diedo. — Présentation de M. des Issarts. — Mort de M. de Creil fils. — Continuation de la disgrâce de M. de Châtillon. — Anecdote sur une maladie de Louis XIV. — Grande piété du Dauphin. — Avantage remporté par M. de Lautrec. — Assemblée et sermon chez la Reine. — Caractère et conduite de Mme de Pompadour. — Bataille de Soor ; M. d'Ecoville. — Présentation de la princesse de Palazzolo. — Nouveau régiment. — Les princes Colonne. — Prise d'Alexandrie. — Régiment levé aux frais du roi Stanislas. — Succès du prince Édouard en Écosse. — Mort de Mme de Choiseul. — Prise d'Ath. — Perte d'une frégate. — Réponse du Roi au Dauphin. — Réponse du Dauphin au duc de Chevreuse. — Occupations du Dauphin et de la Dauphine. — Mort de la comtesse de Tonnerre et de l'abbesse de Saint-Amand. — Présentation de la duchesse douairière de Brancas. — Bénédiction des cloches de la paroisse de Fontainebleau. — Exil de M. de Sourches. — Aventure du comte de Clermont. — Départ de M. d'Argenson le fils pour l'Italie. — Entrevue du duc d'York avec le Roi et le Dauphin. — Présentation de M. de Fersen. — Deux accidents. — Danger du Roi à la chasse. — Revenus de Mme de Pompadour ; son caractère ; sa conversation ; son goût pour le spectacle. — Le Roi travaille à la raccommoder avec Mme de Lauraguais. — Promotion d'officiers généraux. — M. de Mortaigne..... VII, 77

Novembre. — Entrevue du duc d'York avec le cardinal de Tencin ; bruits d'envoi de troupes en Angleterre. — Entrées chez le Roi de Moncrif et de Voltaire. — Motet composé par Cardone. — Changement à la chambre à coucher de la Reine. — Gains du Roi pendant la campagne de de Flandre ; sa cassette. — Mort de l'abbé de Nettancourt et du prince de Robecque. — Mariage de M. de Chabannes. — Anecdote sur Law. — La Reine soupe chez la duchesse de Boufflers. — Nouveau bâtiment des Enfants trouvés. — Permission à M. de Fersen de lever un régiment. — Inspection donnée à M. de Crémille. — Conversation du Roi avec le Dauphin et la Dauphine. — Propos sur le contrôleur général. — Détails sur M. de Fersen et son régiment. — Le duc des Deux-Ponts. — Les princes de Hesse. — La Reine dîne chez la comtesse de Toulouse. — Mort de l'abbé Combes. — Prise de Valenza. — Arrivée de M. de Saint-Séverin. — Conduite du prince de Conty à l'armée d'Allemagne. — Attention du Roi pour la Reine

se retirer de la Cour ; instances de la Reine pour les conserver auprès d'elle; correspondance à ce sujet. — Retard de l'embarquement à Dunkerque. — Paix entre le roi de Prusse, la reine de Hongrie et le roi de Pologne. — Tabouret de la duchesse de Broglie. — Lettre du Roi à l'évêque de Mirepoix. — Grandesse du maréchal de Maillebois. — Logements de Versailles. — Le duc de Rambouillet. — Mme de Bukler. — Régiment donné à M. de Béthune. — Soupers du Roi chez Mme de Pompadour ; M. de Vandières nommé directeur général des bâtiments en survivance. — Mariages. — Présentation du fils aîné du duc d'Uzès. — Étrennes de la Reine au Roi. — Audience des princes de Bade-Durlach. — Congé de Mme de Priego. — Voyage de Marly. — Mariage du fils de M. d'Aligre avec Mlle Talon. — Travail du Roi. — Logements de Mesdames à Marly ; amitié du Roi pour Madame. — Mme de Pompadour entre au coucher de la Reine. — Les salonistes ou polissons de Marly. — Jeu de Marly. — Facilité de pénétrer chez le Roi..... VII, 187

Février. — Mme de Castel dos Rios et M. de Sinopoli à Marly. — Usages pour les rencontres du Roi ou de la famille royale. — Mariage de Mlle de la Faluère. — La Reine rencontre le Roi avec Mme de Pompadour. — Logements de Versailles. — Tableaux du salon de Marly. — Conversations de la Reine avec le comte d'Argenson et avec le Roi. — Maison du futur enfant de la Dauphine. — Caractère du Dauphin et de la Dauphine. — Présentation de Mme de Soubise. — Voyage de Choisy. — Mariages. — Maison de Béthune. — Maison de Mesdames. — Représentation d'*Armide*. — Logements de Versailles. — Remise de Mesdames entre les mains du Roi. — Siége de Bruxelles. — Départ du duc de Chevreuse. — Bataille de Falkirk. — Régiment donné à M. de Brienne. — Caractère du duc de Chartres. — M. de Choiseul *le Merle* achète la lieutenance générale de Dauphiné. — Intrigues de Cour ; correspondance de la duchesse de Luynes et de Mme de Pompadour. — Bâtiments de Marly. — Mariages de M. de Montmartel et de M. de Talleyrand. — Suite de l'affaire de Mme de Pompadour. — Audience du duc d'Huescar, ambassadeur extraordinaire d'Espagne. — Bal chez Mesdames. — Serment de la maréchale de Duras. — Droit de la gouvernante de Mesdames. — La Reine soupe chez le duc de Luynes. — Le Roi va dans de petits bals de la ville de Versailles et à celui de l'Opéra. — Prise de Bruxelles ; mort du chevalier d'Aubeterre..... VII, 208

Mars. — Mariage de M. de Béthune. — Arrivée de l'ambassadeur de Hollande. — Négociations avec la Sardaigne. — Mort de Coustou. — Logements de Versailles. — L'accoucheur Pérat. — Présentation de Mme de Janson. — Mort de Mme le Peletier. — M. de Wassenaër et son aïeul l'amiral Obdam. — Soupers du Roi. — Retraite de M. de Chambonas. — Drapeaux pris dans Bruxelles. — Pillage du château de Grimberghen. — Détails sur les siéges de Bruxelles et de Philipsbourg. — Présentations à la Cour. — Procès de Mlles de Mailly. — Ballet de *Zélisca*. — Mise en liberté de M. de Sade. — Nouvelles d'Angleterre. — Le comte de Bentheim. — Mariage de Mlle de Choiseul-Beaupré. — Mort de l'archevêque de Paris et de l'abbé Lorenchet. — Expériences de l'abbé Nollet. — Arrivée du maréchal de Saxe. — Service de la Dauphine et de Mesdames. — Ballet de *la Félicité*. — Nouvelles d'Italie. — Le maréchal de Saxe à l'Opéra. —

duchesse de Luynes. — Accident du P. de Linières. — Mort de Mme de Choiseul. — Négociations avec les Hollandais. — Le P. Chrysostome, prédicateur. — Mort de M. de Maupeou..... VII, 294

Juin. — Mort de MM. de Gassion, d'Avaray et de Meuse. — Prise de la citadelle d'Anvers. — Mort de Mmes de Brionne et de Rochechouart. — Retour du Roi. — Serment de l'archevêque de Paris. — Opérations militaires et négociations politiques. — Rareté des hommes politiques. — Indifférence du Roi. — Affaires d'Écosse et d'Italie. — Layette de l'enfant de la Dauphine. — Le maréchal de Noailles en Espagne. — Évêchés donnés. — Usage à la naissance d'un fils de France. — Renvoi de Mme d'Andlau, dame de Mesdames; cause de ce renvoi. — Élection de l'abbé de la Ville à l'Académie. — Nouvelles de Flandre et d'Italie. — Charges au Parlement vendues et données. — Retour de Mme de Talleyrand..... VII, 323

Juillet. — Mission de M. de Puisieux en Hollande. — Arrivée du maréchal et du comte de Noailles. — Siége de Mons. — Bataille de Plaisance. — Grossesse de la Dauphine; impatience du Roi. — Plaisanterie contre le marquis d'Argenson. — Le comte de Noailles reçu chevalier de la Toison d'Or. — Caractère de M. d'Argenson; bruits de son remplacement. — Détails sur la bataille de Plaisance. — Le Roi veut retourner à l'armée pour y rétablir la discipline. — Prise de Mons. — Mort du duc de Ruffec. — Logements de Versailles. — Maladie d'Helvétius. — Départ de M. de Grimberghen. — Souper de la Reine chez le duc de Luynes. — Mort du roi d'Espagne. — Accouchement de la Dauphine. — Caractère du Dauphin et de Mesdames. — Nouvelles de l'armée de Flandre. — Mort de l'archevêque de Paris. — Mort de la Dauphine; lettre du duc de Luynes au prince de Grimberghen. — Départ de la Cour pour Choisy. — Les mémoires de Dangeau servent de règle pour les funérailles de la Dauphine. — Ouverture du corps de la Dauphine. — Vie de la Cour à Choisy. — Usage pour les deuils de Cour; droits et prétentions de préséance. — Deuil du roi d'Espagne et de la Dauphine. — Caractère du feu archevêque de Paris..... VII, 336

Août. — Retour du Roi à Versailles. — Mort de Mme de Vieuxpont et du duc de Mortemart; caractère de ce dernier. — Prise de Charleroi. — Opérations militaires en Flandre. — Révérences en manteau. — Harangue des États de Languedoc. — Nouveaux détails sur les révérences. — M. de la Guiche est fait brigadier. — Mort du grand pensionnaire de Hollande. — Ordre du Danebrog. — Aventure de M. de Bauffremont. — Voyage de Choisy. — Nouvelles de l'armée de Flandre. — Incertitude du départ du Roi pour l'armée. — Deuil de la Dauphine. — Le Roi reçoit les cours supérieures et les ministres étrangers; aventure de M. de Scheffer. — Caractère du Dauphin. — Nomination de l'archevêque de Paris. — Argent laissé par la Dauphine; ce que sa mort rapporte à Mme de Brancas. — Fin du deuil de la Dauphine. — M. de Maupeou le fils fait brigadier. — Mouvements des armées de Flandre. — Régiment donné. — Procession du vœu de Louis XIII. — Conférences de Bréda. — Arrivée du prince de Conty. — Caractère du roi d'Espagne Ferdinand. — Appartement du Dauphin; goût du Roi pour les bâtiments. — Nouvelles de Flandre et d'Italie. — Mort du roi de Danemark. — Lettre écrite du camp de Gest-Gerompon. — Retraite des Français en Italie. — Mort de M. de Pui-

Novembre. — Nouvelles de Bretagne et d'Italie. — Raisonnements sur la bataille de Raucoux. — Arrestation d'une femme de chambre de Mme de Pompadour. — Logements de Versailles. — Traits de Mme Adélaïde. — Accident de Mme de Modène. — Travaux des appartements de la Reine et du Dauphin à Versailles. — Audience du maréchal de Belle-Isle; il remplace M. de Maillebois à l'armée de Provence. — Arrivée du duc de Rohan. — Combats de M. de Conflans contre les Anglais. — Le prince de Conty travaille avec le Roi. — Le Dauphin chante l'*Ode à la fortune* de Rousseau, mise en musique. — Retour de la Cour à Versailles par Choisy. — Arrivée du maréchal de Saxe; lettre que lui écrit Piron. — Mort de l'abbé de Vaubrun. — Prise du vaisseau *le Mars* par les Anglais. — Mort du maréchal de Montmorency. — Service de la Dauphine à Notre-Dame. — Déclaration du mariage du Dauphin. — Nouveau meuble de Choisy; attentions du Roi pour la Reine..... VII, 1

Décembre. — Gouvernement donné. — Portail des Théatins. — Logements de Versailles. — L'évêque de Bayeux nommé premier aumônier de la Dauphine. — Nouvelles de Provence. — Nouveaux détails sur la flotte du duc d'Anville. — La maréchale de Balincourt. — Le maréchal de Saxe; discours qu'il tient sur le Roi, l'armée et les princes du sang. — Le maréchal de Maillebois et sa grandesse. — Réception des grands d'Espagne. — Bains de la Reine. — Voyage de la princesse de Saxe. — Le prince Édouard et son frère à Versailles. — Projet d'entreprise sur Madras. — Mariage du marquis de Villeroy. — Présentation de Mme de Marsan. — Affaire du mariage de M. de Villequier avec Mlle de Duras. — Mariages projetés. — Présentation de Mme du Rumain. — Opéras de société chez Mmes de la Marck. — Service du roi à Notre-Dame. — Nouveaux aumôniers du Roi. — Révolte des Génois contre les Autrichiens. — Préparatifs du mariage du Dauphin. — Présentation de M. de Lewenhaupt. Prétendu fils naturel du prince de Danemark. — Maison de la comtesse de Toulouse à Versailles. — Logements de Versailles; le chevalier de Saint-Simon. — Embarras pour les soupers de la Reine chez le duc de Luynes; Mmes du Deffand, de Brienne, de la Chau-Montauban et de Lowendal. — Mort de Mme de Mérode. — Incommodité de la Reine; elle occupe provisoirement l'ancien appartement de Mme de Maintenon. — Mme de Saulx nommée dame du palais de la Reine. — Nouvelles de l'armée de Provence..... VIII, 20

Appendice à l'année 1746. — Arrêt du Conseil d'État du Roi.. VIII, 49

Lettre de Novi, du 18 mars 1746..... VIII, 50

Mémoire sur la campagne d'Italie..... VIII, 52

Journal de la maladie et de la mort de la Dauphine.... VII, 58

Lettre du maréchal de Saxe au roi de Prusse, et réponse du roi de Prusse..... VIII, 70

1747.

Janvier. — Chapitre de l'ordre du Saint-Esprit. — Le roi de Pologne Auguste III. — Étrennes données par le Roi. — Ordre de l'Aigle blanc. — Mort de M. de Verneuil. — Voyage de Choisy. — Répétitions pour les

de la Dauphine chez la Reine à la chapelle. — Grâces de la Dauphine. — Détails sur les spectacles des cabinets. — Nouvelles de Gênes. — Mariage de M. d'Escorailles. — Médailles du mariage du Dauphin. — Suites de l'affaire du Parlement. — Mort de M. de Vaubecourt. — Guidons de gendarmerie et régiments donnés. — Mort de Bontemps, premier valet de chambre du Roi. — Procès de Mme de Rupelmonde. — Assemblée du Clergé. — Dons du Roi. — Mme de Peyre. — Mariages. — Bonté de la Reine pour M. de la Mothe. — Détail sur l'ouverture de l'assemblée du Clergé. — Présentation de la marquise de Brancas. — Spectacles des cabinets. — Présentations. — Mariage. — Maladie de la reine de Pologne. — Nouvel opéra de Rameau ; jugement sur sa musique. — Désordre au théâtre de la Cour pour les places. — Nouvelles étrangères. — M. de Macanas. — La Reine et la famille royale au spectacle des petits cabinets. — Mort de la duchesse de Lesdiguières; sa liaison avec le comte d'Evreux. — Mort de Mme du Bellay. — Mort de la reine de Pologne; douleur de la Reine. — Détails sur les deuils de Cour. — Arrivée de M. de Brassac, premier gentilhomme du roi Stanislas. — Obsèques de la reine de Pologne. — Départ de M. de Lubomirski et ses prétentions. — Attachement de la Reine pour M. de la Mothe. — Arrangements pour les chevau-légers. — Tentures de deuil des appartements. — Mmes de Montesquiou et de Ségur montent dans les carrosses de la Reine. — Mme de Mauconseil. — Plaisanterie du Roi au prince de Conty. — Morts. — Départ du maréchal de Saxe. — Retard de l'entrée de l'ambassadeur de Venise. — Procès de Mlle de Duras contre la famille de Mailly. — Révérences pour le deuil de la Dauphine. — Pâques de la Dauphine et de la Reine. — Cène du Roi ; rétablissement du droit des ducs. — Cène de la Reine. — Réponse du maréchal de Saxe au duc de Luynes. — Détail sur la grande écurie. VIII, 132

Avril. — Pâques du Dauphin. — Accouchement de la comtesse de Noailles. — — Prix de la garde-robe de la feue Dauphine. — Le jour de Pâques à la Cour. — Retour de M. de Belle-Isle et de M. de Puisieux. — Mariage du comte de Boufflers. — Présentation de Mme de Crussol-d'Amboise. — Conversation avec le duc d'Huescar. — Voyage projeté de M. de Richelieu. — Pension à Mme d'Antin. — Révérences des ministres étrangers. — Départ projeté du duc de Boufflers. — Secours envoyé à Gênes. — Naissance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans. — Caractère du duc d'Orléans. — Accouchements et mort. — Harangues des cours supérieures. — Procès de Mme de Brun. — Visite du duc d'York. — Entrée de l'ambassadeur de Venise. — Voyage de Crécy. — Arrivée du roi Stanislas. — Promotion de cardinaux. — Dîner donné par M. de Loss. — Départ du duc de Boufflers. — Le minquiat, jeu de cartes. — Charges de président achetées. — Nouvelles de l'armée de Flandre. — Audience de M. de Loss. — Bâtiments de Crécy. — Départ des officiers pour l'armée. — Voyage de Choisy. — Mort des chirurgiens Peyrat et la Peyronie. — Le roi Stanislas à Versailles. — Mort du cardinal d'Auvergne et de l'archevêque d'Alby. — Retraite du maréchal de Biron. — Singularité du maréchal de Duras. — Donation faite par la duchesse de la Force. — Capitulation de L'Écluse. — Lettre du marquis d'Argenson à la duchesse de Luynes. — Le roi Stanislas dîne chez le duc Luynes. — Séance du dîner du roi de Pologne à Trianon.... VIII, 173

du jour de la Madeleine. — Droit des fils de duc à la mort de leur père. — — Dîner de la Reine à Trianon. — Retraite de la reine Élisabeth Farnèse. — Combat d'Exilles. — Mort du chevalier de Belle-Isle et de M. de Brienne. — Mort de l'abbé de Guistel. — Siége de Berg-op-Zoom. — Honneur rendu à M. de Boufflers. — Accident de M. de Grimberghen..... VIII, 255

Août. — La Reine reçoit les États de Languedoc. — Nouveaux détails sur le combat d'Exilles. — Siége de Berg-op-Zoom. — Mort du chevalier d'Auberterre. — Vie de la Reine pendant l'absence du Roi. — Service du Dauphin chez la Dauphine. — Conduite de M. de Roquépine à Gênes. — Dames qui mangent avec la Reine. — Suite du siége de Berg-op-Zoom. — Le duc de Boufflers associé à la noblesse génoise. — Régiments donnés; la vente des régiments est supprimée en cas de mort des colonels. — Raisonnements sur l'affaire d'Exilles. — Équipages de Mesdames à Fontevrault. — Les princes de Wurtemberg. — Le duc d'York accepte le chapeau de cardinal. — Service de la veille de Saint-Louis; rideaux aux fenêtres de la chapelle. — Mort de M. Croissy et du comte de Matignon. — Accouchement de M^me^ de Périgord..... VIII, 274

Septembre. — La famille royale au collége d'Orléans à Versailles. — Naissance du prince de Lamballe. — Audiences du baron de Kicler et du comte de Swarem. — Chasse au daim manquée; le Dauphin n'aime pas la chasse. — Dons du Roi. — Prise de Berg op-Zoom. — M. de Lowendal est fait maréchal de France et MM. de Vallière et de Gourdon maréchaux de camp. — Lettre de M. de Lowendal au maréchal de Saxe. — Bulletins de l'armée. — Fin du deuil de la reine de Pologne. — Arrivée du Roi à Compiègne; M^me^ de Pompadour l'y rejoint. — Retour du Roi à Paris et à Versailles. — Lettre du duc de Luynes au prince de Grimberghen. — Conduite du duc de Chevreuse à l'armée. — Dons du Roi. — Présentation de la maréchale de Lowendal. — M. de Saulx nommé menin du Dauphin. — Harangue de la ville de Paris et de l'Académie. — Murmures sur la nomination de M. de Lowendal. — Conversation du Roi et du duc de Biron. — Prétentions des huissiers de la Reine pour les tentures de deuil..... VIII, 286

Octobre. — Mort de la duchesse d'Estrées à Anet. — Harangue de M. de Bernis. — Le Roi à Choisy. — Les chirurgiens de la Cour. — Bâtiments de la Meutte. — Voyage de la Reine à Choisy et à Fontainebleau. — Le président de Guébriant. — Prise du fort Frédéric-Henri. — Dîner de la Reine. — Maladie du duc de Charost. — Nouvelles de Gênes. — Le duc et la duchesse de Chartres à Versailles. — Lettre de la Reine à la duchesse de Luynes; attentions du Roi pour la Reine. — Appartement de la Reine à Fontainebleau. — Prise de Lille. — Loterie royale. — Mort du duc de Charost; son portrait. — Nouvelles de l'armée de M. de Belle-Isle. — Santé de la Reine. — Présentation des princes de Saxe-Hildburghausen. — L'abbé de Catelan nommé évêque de Rieux. — Mort de la duchesse de Luxembourg. — Le comte de Wiette. — Dévotions de la famille royale. — Le prince Édouard à Saint-Ouen. — Compliments à M^me^ de Luynes sur la mort de M. de Charost..... VIII, 301

Novembre. — Révérences de la famille de Béthune. — Testament du duc de Charost. — Logements de Versailles. — Mort de M^me^ de Bérulle. —

Cour. — Mot du Roi sur MM. de Châtillon et de la Rochefoucauld. — Situation des affaires du maréchal de Noailles. — Les sauvegardes en temps de guerre..... VIII, 366
Appendice à l'année 1747. — Arrêts de la cour de parlement et du Conseil d'État..... VIII, 391
Déclaration communiquée par ordre de S. M. T.-C. aux seigneurs États Généraux des Provinces-Unies..... VIII, 397
Discours du duc de Boufflers au sénat de Gênes..... VIII, 400
Lettre du duc de Chevreuse du 17 mai..... VIII, 401
Relations de la bataille de Laufeld du 2 juillet 1747..... VIII, 402
Lettre du Roi à l'archevêque de Paris..... VIII, 408
Diverses pièces sur le combat d'Exilles..... VIII, 410
Lettres de la Reine à Mme de Luynes..... VIII, 415
Spectacles des cabinets du Roi..... VIII, 416
Liste des vaisseaux de guerre français pris et détruits depuis le commencement de la guerre jusqu'au 25 novembre 1747. VIII, 420

1748.

Janvier. — Réception de trois nouveaux chevaliers de l'Ordre et nomination de six chevaliers, parmi lesquels le duc de Luynes. — Promotion militaire. — Mort de Mlle de Lauraguais. — Comédie en ballet dans les cabinets et acteurs. — L'ordre du Saint-Esprit. — Comédie et pastorale dans les cabinets et acteurs. — Voyage de Marly. — Les gros joueurs. — Incommodité du Roi. — La comète remplace les autres jeux. — Jugement de M. de Montbéliard. — Aventure singulière à la messe de la Reine. — Mme de Lauraguais perd une boucle d'oreille. — Action aux environs de Gênes. — Le jeu à Marly. — Mort de M. d'Aubeterre et de Mme d'Alègre. — Le Roi donne son portrait à M. Grimberghen. — Détails sur la coutume qu'ont les souverains de donner leurs portraits aux ambassadeurs. — Présent de M. de Grimberghen à M. de Verneuil. — Grand nombre de salonistes à Marly. — Le Roi décide que Mme Victoire reviendra à Versailles. — Mlle de Charleval. — Nomination à divers emplois..... VIII, 421
Février. — Mort de M. de Maulevrier. — La Cour revient à Versailles. — Cérémonie des chevaliers de l'Ordre. — Ce que c'est que les gens titrés. — Difficulté entre MM. de Luynes et de Brissac. — Comment se doit porter le cordon de l'Ordre. — Présentations. — Comédie et pantomime dans les cabinets, et acteurs. — Le Rhône gelé. — Signature de contrats de mariage. — Mme Lucas, son genre de vie. — Mlle Lucas. — Mme Adélaïde a la petite vérole volante. — Mort du confesseur de la Reine et de l'abbé Girard. — Ouvrage du P. Pichon et controverses qu'il soulève. — Signature de contrat de mariage. — Plaintes et démarches de l'abbé de Pomponne contre le P. Pichon. — Guérison de Mme Adélaïde. — Mort de la maréchale de Gramont et de M. de Guerchy. — Comédie et opéra dans les cabinets, et acteurs. — Éloge du talent de Mme de Pompadour. — Détails sur l'orchestre et les spectateurs ordinaires. — Le Roi à Choisy. — Mort de M. Danchet. Candidatures à l'Académie. — Mort de l'ancien archevêque de Besançon. — Le Dauphin et la Dauphine à Choisy. — Mort de Mlle de Saumery, de l'abbé

du marquis de Saint-Pierre. — Signature de contrat de mariage. — Présentation. — Le cardinal de la Rochefoucauld revient de Rome. — Visites de l'ambassadeur de Venise. — Usages des ambassadeurs de la République. — Présentation et audience de congé. — Canonicats et grande prévôté du chapitre de Strasbourg. — Mort du grand fauconnier. — Nouvelles du siége de Maëstricht. — Le duc de Saint-Aignan gagne un procès contre les trésoriers de France. —Mort de la petite Madame, fille du Dauphin. — Signature de contrat de mariage. — Mort de Barjac. — Préparatifs du départ du Roi. — Intendant nommé conseiller d'État. — Signature de contrat de mariage. — La petite Madame emportée aux Tuileries. — Défense de porter des haltes à la tranchée devant Maëstricht. — Autopsie et convoi de la petite Madame..... IX, 1

Mai. — Détails sur la maladie et le convoi de la petite Madame. — Mort de M. de Terlay. — Nouvelles de Maëstricht. — M. de Bissy blessé; e Roi lui envoie le cordon de l'Ordre; circonstances. — Changements dans les logements à Versailles. — Le Roi à Choisy. — Capitulation de Maëstricht. — Mort de M. de Vérac. — Le duc de la Vallière nommé grand fauconnier. — Nouvelles diverses. — Détails sur la capitulation de Maëstricht. — Projets de voyages du Roi. — Détails sur la charge du grand fauconnier. — Nouvelles d'Italie. — Mort du duc d'Elbeuf. — Milady Ogilwi. — Gouvernement donné à M. de Maulevrier-Colbert. — Pension donnée à M. de Cernay. — Appartement donné à Mme de Lauraguais. — Pension donnée à la comtesse de Coigny. — Sur les charges de premier aumônier et de grand aumônier. — Présentation. — Nouvelles des négociations d'Aix-la-Chapelle. — Mort de la comtesse de Maillé. — M. Hardion chargé de l'instruction de Mme Victoire. — Somme réglée par le Roi pour les dépenses de Mme Victoire. — Détail sur les sommes payées à Mesdames pour leurs menus plaisirs. — Le maréchal de Belle-Isle nommé pair de France. — Mort de Mme du Plessis-Bellière. — La reine de Hongrie adhère aux préliminaires d'Aix-la-Chapelle. — Suspension des travaux de l'église Saint-Louis de Versailles..... IX, 22

Juin. — Baptême du fils du comte de Tresmes. — Cérémonie des chevaliers. — Le Roi à Dampierre; il y soupe et fait lui-même son café. — Louis XV accorde les grandes entrées au duc de Luynes. — Détails sur le voyage du Roi à Dampierre. — Détails sur la signature des préliminaires d'Aix-la-Chapelle. — M. de Béthune nommé mestre de camp général de la cavalerie. — Serment prêté par les cardinaux. — Indisposition du Dauphin. — M. de Castries nommé commissaire général de la cavalerie. — Logement donné à Mme d'Egmont. — Maladie de la duchesse d'Ayen. — Le Roi soupe à La Celle. — Prix de la charge de commissaire général de la cavalerie. — Mariage de M. d'Aremberg. — Mort de Mme de Saint-Chaumont. — Fête-Dieu et procession. — Mort de Mme de Champagne. — Détails sur la signature des traités. — Mort du grand prieur et détails sur ce personnage et ses revenus. — Affaires des loups et du maître des eaux et forêts d'Amboise; à quoi est employé l'équipage de la louveterie du Roi. — Procession. — Le Roi ne prend pas le deuil pour le grand prieur. — M. d'Humières se démet du gouvernement de Compiègne, qui est donné au duc d'Aumont. — Régiment Royal-Bavière. — Le Roi soupe à La Celle. — Mme Victoire

par le Roi à Mme Victoire. — Départ de M. et Mme de Chalais, de M. de l'Hôpital, de la duchesse de Nivernois, de Mme de Bachi, de M. de Wiette..... IX, 88

Octobre. — Dîner chez la Reine. — La famille royale à Choisy. — Contrat de mariage signé. — Mariage de M. de Brionne. — La Cour à Fontainebleau. — M. de Jablonowski et l'ordre de Saint-Hubert. — Appartement de Mesdames et changements faits dans les logements à Fontainebleau. — Mort de l'ancien évêque de Saint-Papoul. — Lettre de l'ambassadeur d'Angleterre au canton de Fribourg et réponse de ce canton. — Présentation. — Le maréchal de Saxe à Fontainebleau. — Chasses du Roi; favorables à sa santé. — Mort de l'abbé de Cîteaux. — Détails sur l'élection des abbés de Cîteaux. — Mort de la princesse Dorothée, première duchesse douairière de Parme. — Amusements de la Cour. — Chasses du Roi. — Mort et circonstance étrange. — Le cardinal de Soubise. — La Reine fait donner un grade à un Polonais. — Le chanteur Reginella. — Défense du roi de Suède au sujet des habits. — Morts et naissances. — Signature de la paix à Aix-la-Chapelle. — Le Roi nomme à l'évêché de Poitiers. — Mort de M. Dufort. — Statue équestre de Louis XV par Bouchardon. — Finances et crédit de la ville de Paris. — Nomination d'un fermier général. — Château de Petit-Bourg. — Fortune du duc d'Antin. — Mot de Louis XIV au duc d'Antin. — Reconnaissance des Génois envers le duc de Richelieu. — Don gratuit accordé par les États de Bretagne. — Indisposition de la duchesse de Luynes. — Marques d'amitié que lui donne la Reine. — Le duc de Biron à Barèges..... IX, 99

Novembre. — Tragédie de *Sémiramis* représentée à Fontainebleau, et critiques. — Les comédiens italiens veulent jouer une parodie de *Sémiramis*. Voltaire écrit à la Reine à ce sujet. Ce que la Reine dit à la duchesse de Luynes à propos de la lettre de Voltaire. — Télescopes anglais. — Compliment de l'abbé Josset. Il félicite le Roi sur sa modération. — Diverses nouvelles de la Cour. — Morts. — Compagnie aux gardes donnée. — Nouvelles de la Cour. — Accouchement de la duchesse de Chevreuse. — Suite de l'histoire du faux prince de Modène à la Martinique. — La princesse de Conty empoisonnée par des champignons. — Le duc d'Aiguillon frappé d'apoplexie. — Affaire du prince Édouard. — Procès de M. de Séguiran, accusé de faux. — Contestation soulevée par la bouche du Roi. — Nouvelles diverses et sommaires. — Communauté de l'Enfant-Jésus. — Nombre des pauvres dans la paroisse de Saint-Sulpice. — Retour de la Cour à Versailles. — La marquise du Châtelet. — Audiences des ambassadeurs de Venise. — Le commandeur de Thianges. — Conclusion de la paix. — Otages anglais. — Allocution du Roi. — Concert et comédie à la Cour. La loge de la Reine. — Nouvelle salle de spectacle des cabinets. Détails et dépenses. — Opéra représenté sur le théâtre des cabinets et acteurs. — Le Roi va prendre le café à la Meutte. — Il passe la revue des houlans du maréchal de Saxe. Détails sur ce régiment. — Le Roi soupe à la Meutte avec ses enfants; il leur marque beaucoup d'amitié. — Audience de la Reine. — Nominations d'ambassadeurs. — Pension donnée. — Serment de l'abbé de Châtillon-sur-Saône. — A qui prêtent serment les généraux d'Ordre. — Élection de l'abbé de Cîteaux. — Suite de l'affaire du prince Édouard. IX, 114

Avril. — Sur l'investissement de Maëstricht. — Cène du Roi. — Mme Victoire. — Le maréchal de Belle-Isle et Mme de Pompadour. — Le Roi achète l'hôtel de Pontchartrain, et y loge Mme de Pompadour. — Mort du grand fauconnier; nombreux prétendants à sa place..... IX, 198

Mai. — Vers de Fontenelle. — Lettre de la Reine. — Quatrain de Fontenelle à la Reine. — Quatrain de Mme Tibergeau. — M. d'Argenson, les maréchaux de Noailles, de Belle-Isle et de Saxe. — Préliminaires de la paix d'Aix-la-Chapelle. — Voyage de Crécy; M. de Vandières. — Difficulté au voyage de Choisy. — Assemblée du Clergé. — Avantages du temps de guerre; patriotisme des rentiers. — Origine de la fortune de M. Frémont. — Anecdotes sur Colbert et Desmaretz. — Prétentions de M. de Bauffremont; on lui défend de paraître à la Cour..... IX, 202

Juin. — Anecdote sur M. d'Ayen; mot du Roi. — Anecdote sur le duc d'Orléans; soupçons contre lui au sujet des empoisonnements des membres de la famille royale; mot de Louis XIV. — Lettres de noblesse données à M. Poisson, père de Mme de Pompadour. — Lettre de la Reine à la duchesse de Luynes. — Raisonnements du public sur la paix de 1748. — Le cardinal Fleury laisse périr la marine. — Facilité du Régent à accorder des grâces. — Fête donnée à Mme de Pompadour par le Roi, à la Celle. — Anecdotes sur le cardinal Fleury..... IX, 209

Juillet. — Formules de respect des lettres des princes et princesses du sang au Roi et à la Reine. — Mot du duc de Mortemart sur les Noailles. — Anecdote sur le maréchal de Noailles. — Prétention de M. de Bouillon..... IX, 217

Août. — Mort de M. de Mailly, mari de la maîtresse du Roi. — Louis XV apprend cette mort à la Reine. — Mot étrange du Roi. — Anecdotes sur Louis XIV et sur le Régent. — Lettre de la Reine. — Difficulté faite par les aumôniers du Roi à l'aumônier de la Dauphine. — Opinion du Roi à ce sujet. — Anecdote sur le mariage du duc de Berry. — Détails sur le Dauphin..... IX, 220

Septembre. — Fête donnée au Roi par Mme de Pompadour. — Mauvaise humeur du Roi et opinion de la Reine sur cette mauvaise humeur. — Le comte de Clermont prête son appartement de Versailles au roi de Pologne. — Difficultés. — Lettre de la Reine à ce sujet. — Voyage de Crécy. — Lettre du roi de Pologne à Mme de Luynes. — Départ de M. de Wiette. — Voyage de Madame Infante. — Dépenses énormes qu'entraîne le déplacement de la maison du Roi. — Frais du voyage de Mme Victoire..... IX, 225

Octobre. — Indisposition de Mme de Luynes. — Bontés de la Reine à cette occasion. — Anecdotes sur le Dauphin et la première Dauphine. — Anecdote sur la maladie du Roi à Metz. — Détails sur le caractère de Louis XV. — La Reine mécontente de M. Molé, et pourquoi. — M. de Puisieux mécontente la Reine. — Anecdotes sur Louis XV. Crédit du Cardinal; la Reine soutient M. le Duc contre lui. — Moyen qu'emploie le Cardinal contre la Reine. — Anecdote sur le prince de Galles. — Madame Infante. — Le maréchal de Richelieu nommé maréchal de France. — Aventures d'un Dominicain. — Le secret des postes..... IX, 229

Novembre. — Bontés de la Reine pour Mme de Luynes. — Prétention de plusieurs généraux au bâton de maréchal de France. — Commissaires

quis. — Maladie de la duchesse d'Orléans; douleur des pauvres. — Le duc d'Orléans embrasse son fils et ne veut pas se réconcilier avec lui. — Les Anglais attaquent l'Ile de France. — La Dauphine fait une fausse couche. — Détails sur l'attaque de l'Ile de France. — Retour et présentation de M. du Theil. — Mort du chargé d'affaires d'Autriche..... IX, 271

Février. — Mort de la duchesse d'Orléans. — Affliction de Paris. — Chapitre de l'Ordre; chevaliers nommés. — Un valet de chambre de la Dauphine persifle le duc de Saint-Aignan. — Le Roi donne les entrées à trois de ses aides de camp; plaisanterie qu'il fait à l'un d'eux. — Service de la fête de la Purification. — Exil de Mme O'Brien. — Nouvelles diverses de la Cour. — Origine de la fortune de M. de la Tournelle. — Destination de l'argent recueilli par la quêteuse à la chapelle. — Compliments au duc de Modène. — Audience des gens du Roi des cours supérieures. — Centenaire. — Envoyé de Tripoli. — Comment la duchesse d'Orléans nomme sa mère dans son testament. — Spectacle des cabinets. — Politesse de la duchesse d'Orléans. — La famille royale et la Cour font les compliments aux princes et aux princesses. Ceux-ci font ensuite leurs révérences. — Fautes, difficultés, prétentions, exemples. — Anecdote sur la paix d'Aix-la-Chapelle. — Publication de la paix. — Difficultés. — Accidents arrivés au comte de Noailles et à Mme de Duras. — Spectacle des cabinets. — Auteurs, acteurs et danseurs. — M. et Mme de Montbéliard. — Bouquet de fleurs de Vincennes envoyé à Dresde. — Manufacture de porcelaine de Vincennes. — Autres manufactures de porcelaine. — Mariages. — Mme Pinto. — Lady Ogilvy; ses aventures en Écosse. — L'ambassadeur d'Angleterre. — *Te Deum* à la chapelle. — Constestations entre la chambre et la chapelle, et entre les chapelains et les chantres. — Retraites de Mme de Lalande. — Nouvelles diverses de la Cour. — Le Roi dîne avec ses enfants dans le plus grand particulier. — Spectacle des cabinets. Auteurs, acteurs et danseurs. — Projet pour la place de Grève. — La *Gazette de France*; ce qu'elle rapporte et ce qu'on la vend. — La Reine va à la comédie. — Harangues des cours supérieures, du grand Conseil, de l'Université et de l'Académie; usages. — Procès de la duchesse de Ruffec contre le duc de Saint-Simon; biens et dettes de ce dernier. — Harangues des harangères et des corps de marchands de Paris; usages. — Présentations. — Projets de voyage pour la Cour et le Roi. — Incendie à la Trappe. M. de Ponac. — Remerciments et présentations. — Spectacle des cabinets. — Analyse de la pastorale de *Sylvie*. Auteurs et acteurs..... IX, 305

Mars. — Nouvelles diverses de la Cour. — Vol au château. — La comtesse de Mortemart. — Un grand buveur. — Réforme de l'infanterie française et allemande. — Détails sur la solde et sur les sergents devenus officiers. Corps des grenadiers. — Spectacle des cabinets. — La Reine obtient du Roi de se mettre sur le drap de pied, à la chapelle, sans être en grand habit. — Maladie du roi Stanislas. — Présentations. — Spectacle des cabinets et acteurs. — Mesdames à Saint-Cyr. — L'abbé de Brienne soutient sa *tentative*. — Milord Cornsbury et le spleen. — Le Prétendant quitte Avignon. — Spectacle des cabinets; pièce et acteurs. — Privilége du *Mercure*. Le le maréchal de Belle-Isle à Versailles. — Mariages. — Madame Infante indisposée; ses caméristes. — Morts. — Nouveaux ambassadeurs étrangers.

la retraite de Bohême. — Fausse couche de la Dauphine. — Revue des gardes françaises et suisses. — Procès de Mmes de Mailly contre Mme de Mazarin. — Assemblées du Parlement. Remontrances et usage. — Mort de M. Amelot. — Nouvelles de Marly. — Le lieutenant de police de Paris travaille avec le Roi. — La Reine va à la revue des gardes ; pourquoi elle n'y allait pas pendant la guerre. — Le Roi visite la maison de M. d'Argenson à Neuilly. — Élection du général des Augustins. — Mort de M. de Lanmarie. — Départ de M. de Finkenstein. — Salutations de M. de Bène et de l'évêque de Rennes. — Intendant nommé conseiller d'État. — Le lansquenet et le salon à Marly. Repartie de milord Cathcart. — Mort de Mme de la Cour. — Les gens du Roi viennent demander au Roi une audience pour le Parlement. — Le duc de Brancas opéré de la cataracte. — Le Roi donne audience au Parlement. — Le Parlement enregistre l'édit. — Départ du duc de Modène. — Ambassadeurs nommés. M. d'Havrincourt. — Aventure des pages à Versailles ; combat et punition. — Mort de M. Fournier. — Mesdames à Choisy. — Mort de M. de Bayers. — Le Roi chasse ; la Reine va à l'office et joue. — Chapitre de l'Ordre. — Contrats de mariage. — Nouvelles diverses de la Cour. — Présent du Dauphin à la paroisse. — Nouveaux détails sur le testament de la duchesse d'Orléans. — Le grand prieuré de France et le prince de Conty. — Présentation. — Voyages du Roi. — Testament de M. Fournier. — Édits et déclarations — Morts et Mariage ..... IX, 400

Juin. — Mort de M. Fernand Nunnez. — Le Roi à Anet. — Mort de la vicomtesse de Beaune. — Présentations. — Chasses et voyages du Roi. — M. de Belle-Isle élu à l'Académie, et portrait. — Présentations. — Procession du Saint-Sacrement. — Chasses et voyages. — La Cour à Marly. — Le lansquenet à Marly et le cavagnole de la Reine. — Mort de Mme de Chavigny. — Le prince Édouard. — Voyages du Roi. — Départ de la Dauphine pour Forges. — Helvétius maître d'hôtel ordinaire de la Reine. Mot du Roi. — Constructions nouvelles à Marly. — Budget des dépenses du Roi, de l'armée et de la marine. — Ce que coûtent un vaisseau et une frégate. Projet pour le rétablissement de la marine. — Effectifs de l'armée en 1748 et en 1749. — Revenus du Roi. Les fermes. — Grand maître des cérémonies de l'Ordre nommé. — Départ de la Dauphine pour Forges. — Présentations d'étrangers. — Le Roi et ses enfants à Rambouillet. — La Reine à Saint-Cyr. — Mlle Silvestre nommée lectrice de la Dauphine. — La Reine à Lucienne. — Mort et mariage. — Retour du Roi à Versailles. — Indisposion de Madame Victoire. — Nouveaux bâtiments aux Invalides et développements de l'institution. — Manière dont se font les élections à l'Académie. — Fouquet protégeait l'Académie et les belles-lettres. — Arrivée de la Dauphine à Forges. — Officier jugé pour avoir porté la croix de Saint-Louis sans l'avoir obtenue. — M. de Soubise achète la capitainerie de la plaine Saint-Denis ; sa maison de Saint-Ouen..... IX, 425

Juillet. — Arrestation de l'abbé Leblanc, janséniste. — Nouveaux détails sur l'affaire de M. Boursier, janséniste. — Réception du maréchal de Belle-Isle à l'Académie. — Présentation de lord Baltimore. — Affaire de l'archevêque de Tours. — Grand ouvrage d'orfévrerie pour l'électeur de Cologne. — Statues de Pigalle et d'Adam données par le Roi au roi de

maréchal de Saxe. — Le Roi à Crécy ; il y tient conseil. — Uniforme des courtisans pour les voyages. — Nouvelle route de Versailles à Choisy. — Chasses du Roi. — Hautes-contre reçues à la chapelle. — M. Potowski et ses ordres. — Mort de M. de Lède. — Variquez et plaisanterie du Dauphin. — Maison de Narbonne. — Mort de M. de Taillebourg. — La Reine à Luciennes. — Précautions de la Dauphine. — Chasses du Roi. La forêt de Dreux. — Mesdames à Paris. — Le Palais Bourbon. — Procès de Mme de Mézières. — Procès de Mme de Carignan. — Indisposition de Madame. Hommes qui peuvent entrer quand elle est dans son lit. — Jeu de la Reine et usages. — Relation du voyage de Mesdames à Paris. — La princesse de Rohan fait ses révérences. — Lord et lady Montaigu et leur fils. — Le duc de Richemond. — Morts et naissances. — Voyage du Roi au Havre. — Réception de l'évêque de Rennes à l'Académie. — Nouveaux détails sur l'affaire de Mme de Carignan. Généalogie de la maison de Carignan. — Indisposition de Madame Infante. — Courses du Roi. — Le Roi tient conseil d'État à Rambouillet. — Arrangements pour les départs de la Cour. — L'abbesse de Montivilliers présente un paon au Roi. — Fondation du Havre par François Ier. — Droit de Mme de Melmont. — Mort de Mme de Vassé. — Voyages du Roi et de Mesdames. — Arrangements pour le voyage des deux Infantes. — Difficultés au voyage de Mme de Modène. — Présentation du prince de Hesse-Cassel et de Mme de Mézières..... IX, 473

Octobre. — Départ de l'infante Isabelle pour Fontainebleau. — L'infante Isabelle joue la comédie chez elle. — Affaire de l'hôpital général. — Édit pour défendre aux gens de mainmorte de faire aucune acquisition. — Affaire du vingtième. — Comptes et réclamations du Clergé. — Ce qu'il a donné au Roi depuis 1700. — Mesure prise pour achever Saint-Louis de Versailles. — Nouvelles diverses de la Cour. — Présent du Roi et de la Reine à Madame Infante. — La Cour à Fontainebleau. — On démolit le château de Petitbourg. — Usages pour la réception du Roi et de la Reine à Fontainebleau. — Départ de Madame Infante. — Nouvel hôtel de Mme de Pompadour à Fontainebleau, appelé l'Ermitage. — Dépenses pour le voyage de Madame Infante et pour celui de Mme Victoire. — Dépenses pour le séjour du Roi et de la Reine à Lunéville. — Remercîments du chancelier. — Description de l'hôtel de Mme de Pompadour. — Marques d'affection des peuples données au Roi pendant son voyage au Havre. — Mort de don Louis d'Acunha. — Mme de San-Salvador. — Mort de Mme d'Olonne. — Madame Infante à Montargis. — Mmes de Gonzalez et de Lède. — Événement singulier arrivé en Angleterre. — Changements à Fontainebleau. — Anecdote sur la duchesse de Saint-Pierre et le cardinal Fleury. — Présentation de M. de Chavigny. — États de Bretagne assemblés au sujet du vingtième. — Seigneurs polonais. — Départ des otages anglais. — Mesdames. — Grâce accordée à Mme O'Brien. — Les vers à soie manquent en 1749 ; on achète de la soie en Espagne. — Chapitre de l'ordre. — Présentations. — Testament de La Peyronie et procès. — Bureau des cassations du conseil. — Remercîments de M. Joly de Fleury. — Amusements de la Cour. — Indisposition de la Reine. — Le Roi à Versailles. — Portraits de Mesdames et de la Dauphine par Liotard. — Indisposition de la Reine. — Arrivée et départ de plusieurs seigneurs anglais. — M. de Saint-Séverin opéré. — Présents

Nouveau garde du trésor royal. — Baptêmes. — On défait le théâtre des cabinets..... X, 43
Appendice à l'année 1749. — Écrit sur le dixième..... X, 61
Réception du maréchal de Belle-Isle au Parlement..... X, 62
Arrêt du Conseil d'État au sujet des contestations entre les médecins et les chirurgiens de Paris..... X, 65
Lettres de M. de Bayeux..... X, 65
Jugement rendu contre un officier qui s'était décoré de la croix de Saint-Louis..... X, 75
Arrêt du Conseil d'État au sujet de consultations d'avocats..... X, 76
Route de Madame Infante..... X, 77
Extraordinaire (1749).
Janvier. — Suppression de la charge d'amiral en Espagne. — Jalousie de la reine d'Espagne contre Madame Infante. — Difficultés faites par M. de Richelieu au sujet des spectacles des cabinets. — Pierreries fausses du Roi. — Madame Infante. — Nouveaux détails sur les difficultés faites par M. de Richelieu. — Mme d'Estrades nommée dame d'atours. — Vers au sujet du prince Édouard. — L'Infant à Avignon; lettre de M. de Belle-Isle au sujet de ce prince. — Le bailli de Tencin et autorité du pape sur l'ordre de Malte. — Le cardinal de Soubise et l'abbé de Nicolaï. — Renouvellement des difficultés à propos du spectacle des cabinets. — Frais des voyages de Madame Infante et de Madame Victoire. — Détails sur le Roi. — Affaire du duc d'Orléans et du duc de Chartres. — Détails sur la mort de M. de Coigny et sur sa querelle avec M. de Fitz-James..... X, 78
Février. — Détails sur le duc d'Orléans. — Vers contre le Roi, Mme de Pompadour et la paix. — Autre anecdote sur le duc d'Orléans. — Anecdote sur la mort des différents membres de la famille royale, en 1712. — Soupçons contre la duchesse de Berry; détail sur sa conduite; mot de son mari. — Le duc de Rohan. — Regrets du public sur la paix. — Le Roi va au bal dans la ville; discours tenu à ce sujet et propos du Roi. — Usage de Paris de tout critiquer..... X, 93
Mars. — Berg-op-Zoom. Pourquoi le maréchal de Saxe avait entrepris le siége de cette place. — Répétitions des opéras des cabinets. — M. de Gisors achète le régiment de Champagne. — Détails sur M. de Belle-Isle. — Histoire de Mme de Vintimille..... X, 98
Avril. — Fausses couches de Mme de Pompadour. — Pertes de la Provence pendant la dernière guerre. — Projet de fortifier le Var. — Madame Infante; l'infant don Philippe; la reine d'Espagne. — La cène du Roi; droits des ducs. — La Reine fait écrire au comte de Clermont au sujet du roi de Pologne. — Les princes et les princesses du sang viennent peu à la Cour. — Présentation de Mmes de Saucourt. — Disgrâce de M. de Maurepas; ses causes. — Caractère de la Reine. — M. de Maurepas. — Mot de la Reine.... X, 110
Mai. — Conversation entre le Roi et M. de Meuse. — Caractère de l'infant don Philippe. — Anecdotes racontées par M. de Belle-Isle sur le duc de Vendôme, le grand prieur, le prince Eugène, le roi Auguste et sur le siége de Lille. — Anecdotes sur les chevaliers de Malte; sur M. de Lambert; sur le maréchal de Belle-Isle. — La Dauphine fait une quatrième fausse couche. — Le Roi est content de l'évêque de Rennes. — Pensions accordées à des

gné par M. de Chaulnes. — Le Roi à Trianon. — Opéra dans les cabinets. — Concerts de la Reine; la Cossoni. — Maison où loge le duc de Saint-Simon. — Comédie dans les cabinets. — Nouvelles diverses de la Cour. — Promotion dans la marine. — Dépôt de la marine. — Mort de Mmes d'Ossun et Mercier. — Détails sur la charge de première femme de chambre de la Reine. — Nomination de deux premières femmes de chambre de la Reine. — Mort de Mme de Villemur. — L'Oratoire accepte la Constitution *Unigenitus*. — Chapitre de l'Ordre. — États de Languedoc. — Changements essayés dans l'exercice et le manœuvres des troupes. — Lettre de M. d'Argenson aux maréchaux de France. — Morts. — Mariage de Mlle de Moras. — L'archevêque de Tours. — Usage de manger des œufs pendant le carême établi depuis quelques années, et anecdote sur Anne de Bretagne. — États de Bretagne et de Languedoc; affaire du vingtième. — Service de la première femme de chambre de la Reine. — Opéra dans les cabinets..... X, 192

Mars. — Présentations. — Tragédie dans les cabinets. — Morts. — Musique de la chapelle. — Grâce accordée à la duchesse de Brancas. — Opéra dans les cabinets. — On fait jouer les eaux de Versailles. — M. de Montchenu tue son laquais. — Grâces accordées à la famille de Mme Mercier. — Layette des enfants de France. — Renouvellement du linge et des dentelles de la Reine. — Tragédie dans les cabinets. — Visites des ambassadeurs aux princes du sang; difficultés. — Présentations. — La *Gazette de France*. — Affaire de M. de Montchenu. — Projet pour l'amélioration des haras en France. — Raisonnements sur la présentation de Mme de Verneuil..... X, 220

Avril. — Nouvelles diverses de la Cour. — L'Opéra à Paris; ses revenus. — Maître de la garde-robe de la Reine. — Évêché et abbayes donnés. — Morts. — La Reine et Mesdames à Saint-Cyr. — Nouveaux exercices proposés pour l'infanterie, exécutés devant le Roi. — Comédie dans les cabinets. — L'impératrice Marie-Thérèse envoie au Roi un livre dans lequel sont marqués tous les exercices des troupes autrichiennes. — Petites nouvelles de la Cour. — Mort du chirurgien Petit. — Anecdote sur M. d'Arnoton. — Nouvelles diverses. — Maison à Bercy achetée par le duc de Penthièvre. —Nouvelle escapade de Mme de Bourbon, abbesse de Saint-Antoine. — Entrée de l'ambassadeur de Venise à Paris..... X, 235

Mai. — Les affiches. — Affaire de M. de Grimberghen avec l'électeur de Bavière. — Mort de Mme de Harlay. — MM. de Feuquières. — Affaire de l'hôpital général. — Difficultés pour le logement des premières femmes de chambre de la Reine à Compiègne. — Abbaye donnée. — Nouvelles diverses. — Le prince de Dombes achète Anet à la duchesse du Maine. — Chapitre de l'Ordre; réception du comte de la Marche. — L'abbé Borré. — Destination des quêtes. — MM. de Chalmazel et de Sassenage. — Mme de Talaru nommée dame surnuméraire de la Dauphine. — Ordonnance du Roi au sujet de l'exercice de l'infanterie. — Lettres contre le Clergé. — Émeutes dans Paris. — Mariage du roi d'Espagne. — Contrats de mariage signés. — Fin des émeutes de Paris; détails sur l'enlèvement des enfants. — Arrêt du Parlement..... X, 250

Juin. — Mort de Mme de Donges. — Usage dans les voyages du Roi et de ses enfants à Choisy. — Mendiants arrêtés et enfants enlevés. — Fiançailles, mariage et noce de M. de Talaru. — Ouverture de l'assemblée du

Clergé. — Libelle contre le Clergé. — Arrêt du conseil contre ce libelle. — Abbayes données. — Revue des mousquetaires. — Nouvelles diverses. — Colonel vendant son régiment pour ne pas être sous les ordres d'un colonel plus ancien. — Remontrances du Parlement. — La Faustine, cantatrice. — Voyage de Compiègne. — Règlement du Roi pour les régiments des gardes. — Mort de M. de Jonzac. — Ermitage à Compiègne. — Difficultés au sujet du mariage de M. de Talaru. — Mort de Mme de Staal. — Pensions données. — Chiens malades; précautions contre la rage. — Mort de M. du Deffand. — Bénéfices donnés. — Clef de chambellan du roi d'Espagne. — Grille, stalles et réparations de l'église Saint-Jacques à Compiègne. — Mariage de M. de Luxembourg. — Morts..... X, 269

Juillet. — Le roi de Prusse; ses occupations. — Résumé de ce que fait la Cour à Compiègne. — Les grenadiers de France. — Naissances. — Mort du maréchal d'Harcourt. — Diminution des brevets de retenue. — Prétentions des dames du palais de la Reine. — Revue des grenadiers; ils font le nouvel exercice. — Attention du Roi pour la Reine. — Mort de M. de Montulé. — Le Roi dîne au camp. — Grâces accordées à la famille d'Harcourt. — Retour de la Cour à Versailles. — Présentations et serment. — Revenus d'archevêchés espagnols. — Valeur de quelques monnaies étrangères. — La Faustine. — Nouvelles diverses et nominations.... X, 289

Août. — Nouvelles diverses de la Cour. — Réponses du Roi aux remontrances du Parlement. — Impôt supprimé. — Arrêt du Parlement contre les émeutiers de Paris. Exécutions. — Cadeaux faits à la Faustine. — Mort de la princesse de Lambesc. — Audience du Roi aux députés du Parlement. — Devoirs du gouverneur de Paris pendant que la Dauphine est dans son neuf. — Comment la ville de Paris est informée de l'accouchement de la Reine ou de la Dauphine. — Mort du maréchal de Brancas. — Établissement de l'Avocat des Pauvres en Lorraine. — Fête donnée au Roi à Saint-Ouen par M. de Soubise, — Présentations, nominations, serment. — Présents de Mme d'Ardore à la Reine, à la Dauphine et à Mesdames. — Mort du roi de Portugal. — Le Roi doyen de tous les souverains. — Les commissaires du Roi à l'assemblée du Clergé. — M. de Fronsac et Mlle de Richelieu. — Le Roi soupe chez M. de Richelieu. — Goût du Roi pour la chasse. — Détails sur la famille de Plélo. — Mort de l'archevêque de Tours. — Cordons rouges donnés et pensions. — Le scrutin présenté au Roi. — La place d'échevin de Paris anoblit. — L'Amour de Bourchardon présenté au Roi. — Procès de M. d'Estissac et de M. de Brienne. — Morts. — Aventure arrivée à M. de Vilaine. — La ménagerie. — Déclaration du Roi au sujet des bénéfices du Clergé. — Abondance du gibier dans le petit parc. — Centenaire se mariant à cent onze ans. — Les eaux de Versailles jouent pour les États. — Accouchement de la Dauphine. — Ce qu'on appelle l'ouverture du ventre. — Le Dauphin. — Nomination de la dame d'atours de Mesdames..... X, 299

Septembre. — Nouvelles diverses. — Tableau de Natoire. — Réception du duc d'Aiguillon au Parlement. — Nomination des six dames de Mesdames les trois cadettes. — Nouvelles diverses. — Mort de Gendron. — Présent de l'électeur de Saxe à la Dauphine. — Remontrances du Clergé présentées au Roi. — Nomination de deux demoiselles attachées à Mesdames les deux

cadettes. — Détails sur le cadeau de l'électeur de Saxe à la Dauphine. — Occupations et talents de Mesdames. — Mort de Mme de Chicoyneau. — Pension accordée à la fille du maréchal de Brancas ; ce qu'il avait de bienfaits du Roi. — Suite des affaires du Clergé. — La Reine soupe chez Mme de Bouzols. — Premier aumônier de Madame et archevêque de Tours nommés. — Remontrances du Parlement de Flandre au sujet du vingtième. — Voltaire. — Le Roi à Crécy. — Dames d'honneur de Mesdames aînées et cadettes nommées. — L'ordre de Saint-Michel donné à Lassurance. — Mme de Pompadour vend la Celle. — Le roi de Pologne à Versailles. — Revenus et dépenses du roi de Pologne. — Feu d'artifice à Versailles. — Chevalier d'honneur et premier écuyer de Madame et menin du Dauphin nommés. — Serments. Droits à payer aux huissiers du cabinet du Roi. — Mariage..... X, 323

Octobre. — La Reine dîne seule avec le roi de Pologne, son père. — Le Roi achète l'hôtel de Conty. — Surnom de Madame Adélaïde. — La petite Madame. — Les retenues. — Mort de M. de Lassay. — Petites nouvelles de Cour. — La Dauphine est relevée par l'évêque de Bayeux. — Publications relatives aux affaires du Clergé. — La famille royale à Choisy. — Attentions du Roi pour la Reine. — Les États d'Artois et le vingtième. — L'évêque de Limoges refuse l'archevêché de Tours. — La Cour à Fontainebleau. — Grâces et pensions. — Mort de l'ancien curé de Saint-Sulpice. — Nouvelles de la Cour envoyées par la duchesse de Luynes. — Arrivée de Mesdames de Fontevrault à Fontainebleau. — Obéissance des États d'Artois récompensée. — Portrait de Madame Infante par Nattier. — L'impératrice Marie-Thérèse..... X, 344

Novembre. — Nouvelles diverses de la Cour. — Mort de Mme de Montbazon. — Les États d'Artois récompensés. — États de Bretagne. — Procès de Mlles de Mailly. — Port-Louis. — Course en Angleterre. — Morts, présentations, grâces. — La Cour à Fontainebleau. — Chasses et équipages ; soupers et grand couvert. — Chevaux d'Alger. — Nombre des chevaux du Roi. — Difficultés. — M. de Chaulnes en Bretagne. — La Reine aux Filles-Bleues. — Départ de la Cour. — M. de Bissy nommé à l'Académie. — Mort de Mlle de la Roche-sur-Yon ; particularité sur cette princesse. — Plan de Namur. — Le point de Venise. — Le duc de Bizache et M. d'Egmont. — Testament de Mlle de la Roche-sur-Yon. — Mort de M. de Chauvelin fils. — Brouillerie entre Mlle de la Roche-sur-Yon et Mme de Modène. — Salle de spectacle à Bellevue. — Daguesseau donne sa démission. — Anecdote sur Tourville ; origine de sa fortune. — Nouvelles de la Cour ; morts, grâces et pensions, présentations. — Pension de 100,000 livres au chancelier Daguesseau. — Mort du maréchal de Saxe..... X, 359

Décembre. — Serment de M. Delavigne. — Contrats de mariage. — MM. de Stainville. — Testament du maréchal de Saxe. — M. Blancmesnil nommé chancelier. — Les sceaux sont donnés à M. de Machault. — Mort de l'archevêque d'Embrun. — Maladie de Mmes de Luynes et de Flavacourt. — Incendie. — Fondation de l'École Militaire. — M. de Brissac. — Morts. — Dépenses de M. de Chaulnes aux États de Bretagne. — Détails sur la maladie de Mme de Luynes. — Bibliothèque de l'université de Caen. — Nouvelle école de peinture dirigée par Vanloo. — L'archevêque de Paris

Assemblée des États du Languedoc..... X, 490
Remontrances du parlement de Bourgogne..... X, 496
État de l'équipement d'un cavalier et d'un dragon..... X, 499
Lettres de l'évêque de Bayeux et de Mme de Fitz-James..... X, 503
Discours des commissaires du Roi et déclaration du Roi..... X, 505
Remontrances du parlement de Flandre..... X, 514
Remontrances de l'assemblée du Clergé..... X, 521

1751.

Janvier. — Bontés de la Reine pour la duchesse de Luynes. — Nouvelles diverses de la Cour. — Mémoire de la Bourdonnais. — Mot de Madame Louise. — Création de l'École Militaire. — Tapisseries des Gobelins. — Bâtiments de l'École Militaire. — Mémoire de Dupleix. — Nouveaux détails sur l'École Militaire..... XI, 1

Février. — Mort de M. Turgot. — Cérémonie de l'Ordre. — Retour de la duchesse de Luynes à Versailles. — Lettres de la Reine au duc et à la duchesse de Luynes. — Lettres du roi de Pologne. — Lettre de Madame Infante. — Mort de M. de Sourcy. — La vénerie et les équipages. — Le porte-malle et le premier valet de garde-robe du Roi. — Présentations. — Promenade en traîneaux. — Jugement de l'affaire de la Bourdonnais. — Chambord donné à M. de Frise. — Mémoire du Clergé. — Le procès-verbal des assemblées du Clergé dénoncé au Parlement. — La Bourdonnais sort de la Bastille. — Détail sur son jugement. — Droit de l'hôpital général sur les recettes de l'Opéra et de la Comédie. — Contrats de mariage. — Mort du chancelier Daguesseau. — Anecdotes. — La duchesse de Chevreuse nommée dame d'honneur de la Reine en survivance. — Détails à ce sujet. — Marques de bonté du Roi au duc de Luynes. — Mort du marquis d'Albert. — Course en traîneaux. — La duchesse de Chevreuse prête serment. — Danse des Suisses devant la Reine. — Les traîneaux. — Audience du Roi au premier président. — Rang de M. de Monaco et rangs obtenus en conséquence de démarches hasardées. — Procès-verbaux du Clergé dénoncés au Parlement. — Mort de M. de Boufflers, du chevalier de Sourches et de l'archevêque de Vienne. — Nouveaux détails sur la dénonciation des procès-verbaux du Clergé. — Le P. Noël fait un microscope pour le Roi. — Bal à l'hôtel Soubise. — Réception de ducs au Parlement ; usage des présents. — Mariages ; singularités. — Sur les deuils. — Permission de manger des œufs en carême ; comment obtenue de l'archevêque de Paris par le Parlement. — Nouvelles diverses de la Cour. — Petites sociétés formées par la Dauphine et Mesdames ; jeu de la Reine et de Mesdames. — Comédie à Bellevue. — Les Cendres. — M. de Bernstorff. — Les ministres ne doivent pas le *monseigneur* au garde des sceaux. — Les gardes du roi de Pologne. — Portrait des membres de la famille royale de Prusse. — Maladie du Dauphin et de Madame Sophie..... XI, 12

Mars. — Affaire de Mlle de Mérode. — Nouvelles de la Cour. — La voix du chancelier prépondérante au conseil des parties. — Aventure de Topal-Osman. — Les auberges de Malte. — Coutume du Comtat-Venaissin. — Saint-Domingue. — Le Roi reçoit les remontrances du Parlement. — Les

Juin. — Revue de la maison du Roi; détails sur cette troupe. — Audience de l'envoyé de Danemark. — Le Roi à Crécy. — Nouvel aumônier de quartier de la Reine. — Le château d'Aulnay acquis par Mme de Pompadour. — Mort du comte de Montbarrey. — Un refus du chevalier de Montbarrey. — Nouvelles de Crécy. — Pension accordée. — Troupes pour les colonies. Détails sur la solde des officiers de ces troupes. — Le chancelier peut dîner hors de chez lui. — La procession. — Mme de Gramont nommée dame du palais de la Reine. — Présentations; audience; le général des Capucins. — Contrat de mariage signé. — Mort de la maréchale de Berwick. — Anecdotes sur le maréchal de Berwick et sur M. de Thianges. — Nouveau voyage du Roi à Crécy. — Mort de M. de Caderousse. — La procession. — Audience de l'ambassadeur de Hollande. — Le maréchal de Belle-Isle gagne un procès. — Caractère du maréchal de Belle-Isle. — Audience de l'ambassadrice de Hollande. — Mort de Mme de Maulevrier, de M. de Ségur et de Mme de Laval. — Audience du Roi aux députés du Parlement. Discours du premier président et réponse du chancelier. — Sacre de l'archevêque de Tours. — Le Roi à Saint-Cyr. — Mort de Mme de Saint-Hérem. — Les États de Bourgogne. — Chapitre de l'ordre de Malte; prétentions du comte et de la comtesse de Noailles. — Retraite de Mme de Rupelmonde aux Carmélites. ..... XI, 153

Juillet. — La Cour à Compiègne. — Madame Adélaïde veut se faire carmélite. — Nouvelles diverses de la Cour. — Mort de M. de Chambrier. — Mme de Rupelmonde. — M. Méliand. — Mort de don François Pignatelli, ambassadeur d'Espagne. — Présentations. — La comédie à Compiègne. — Amitié du Roi pour Madame Henriette. — Enterrement de M. de Pignatelli. — Mlle Le Maure. — Les lanternes de Paris. — Les Carmélites. — Règlement pour l'administration des hôpitaux. — Oiseaux pour la fauconnerie. — Nouvelles diverses de Compiègne. — Affaires de l'Inde. XI, 180

Août. — Vie du Roi et de la Reine à Compiègne. — Accident arrivé au Roi. — Ordre de se retirer donné à Mlle de Weldre. — Affaires du Parlement. — Retour de la Cour à Versailles. — Orage. — Anecdote sur Louis XIV et Mme de Montespan. — Remontrances du Parlement et discours au Roi du premier président. — Régiment suisse donné. — MM. de Saint-Florentin et Rouillé faits ministres d'État. — Pain bénit présenté à la famille royale. — Anecdote sur Madame Louise. — Mariage d'Helvétius le fils. — M. de Gontaut gagne son procès. — Suite des affaires du Parlement. — Journal de Verdun. — Morts. — Suite des affaires du Parlement. — On apporte le scrutin au Roi. — La chambre impériale de Wetzlar et le conseil aulique. — Protocole et usages de diverses cours. — La duchesse d'Uzès au couvent. — Grâce accordée à M. de Meuse. — La diète de Suède. — Mort de l'ancien évêque de Beauvais. — Séance des académies le jour de Saint-Louis. — Église catholique à Dresde. — Affaires de l'Inde. — Nouvel ambassadeur de Prusse. — Ordres étrangers. ..... XI, 196

Septembre. — Le duc de Rohan perd un procès. — Mort du comte de Schmettau. — Nouvelles diverses de la Cour. — Affaires du Parlement. — Retraite de M. de Puisieux; M. de Saint-Contest nommé ministre des affaires étrangères. — Détails sur les cours de Naples et de Parme. — Audience du général des Carmes. — Naissance du duc de Bourgogne. — Mot du Dauphin.

de l'Oratoire de Rome et l'Oratoire de Paris. — Procès de M. de Conflans. — Résistance du Parlement. — Vente de la Compagnie des Indes. — Baptême. — Régiments donnés. — Prétentions des dames de Mesdames. — Manque de galanterie et de politesse. — Affaire du Clergé. — Pension accordée à la comtesse d'Estrées. — L'abbé de la Ville. — Présentation de Mlle de Soubise. — Les tabourets. — Le Parlement cesse de rendre la justice. — Remarque sur l'année 1751. — Ouverture du caveau où était enterrée sainte Thérèse..... XI, 271

Décembre. — Le Roi donne l'ordre au Parlement de reprendre ses fonctions. — Organisation du Parlement. — Détails sur les résolutions antérieures du Parlement. — Détails sur l'affaire de l'hôpital. — Mort de l'archevêque de Prague. — M. de Morosini. — Lois de Venise. — Le Parlement. — Mort de Lamettrie. — Arrêtés du Parlement. — Suite des affaires du Clergé. — Affaire de l'hôpital. — Gouvernement donné. — Le Roi et ses enfants à la Meutte. — M. de Morosini. — Chemin fait entre Pont-de-Beauvoisin et Chambéry par Charles-Emmanuel. — Ambassadeurs de Venise ; leurs appointements. — Morts. — La maison de l'Enfant-Jésus. — Lettre de l'archevêque de Sens à la duchesse de Luynes. — Une filature de coton. — Abbaye donnée. — Mort. — Mariage. — Audience du Roi au Parlement. — Préparatifs des fêtes données à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne et dépenses. — La fourniture des bougies. — Le titre d'Infant. — Fête à Versailles. — Voleurs et mouches. — Le froid dans la galerie. — Présentation. — Lettre du roi de Prusse au prince Henri. — Dévouement du maréchal de Boufflers et mot du maréchal de Villars rappelés dans cette lettre. — Mort. — Le prince Charles et Mme d'Armagnac. — Respect du Roi pour la mémoire de Louis XIV. — Directeur des haras nommé. — Mort du prince Charles, grand écuyer. — Gouvernements donnés. — Arrêt du conseil pour une nouvelle répartition des impositions du Clergé. — Feu d'artifice..... XI, 303

Appendice à l'année 1751. — Règlement pour l'administration de l'hôpital général de la ville de Paris..... XI, 341

Lettre de la maréchale de Belle-Isle..... XI, 349

État des six cents mariages célébrés dans chaque paroisse de Paris, le 9 novembre 1751..... XI, 353

Arrêt du conseil d'État..... XI, 354

Lettres d'une carmélite..... XI, 355

Arrêt du conseil d'État..... XI, 359

1752.

Janvier. — Chapitre de l'Ordre. — Appartement. — Accident. — Affaire de M. de Creuilly. — Mort de la reine de Danemark. — Audience des États de Bretagne. — L'évêque de Trégnier. — M. de Crillon envoyé par la ville d'Avignon faire compliment au Roi pour la naissance du duc de Bourgogne. — Orage. — Aventure arrivée au maréchal de Belle-Isle. — Peste de Tarascon et d'Arles. — Le directeur des postes. — L'abbé de Prades. — Morts. — Promenade en traîneaux. — Tragédie de *Varron*. — Audience de M. de Reventlaw. — Contrats de mariage. — Tableaux et sculptures exposés à

de la Reine. — Plan de Berg-op-Zoom. — Le comte de Tessin. — Règlement de Louis XIV pour les gardes du corps. — Mariage. — Révérences. — Gouvernement et États de Bourgogne. — Détails sur les gardes suisses. — Services fondés pour feu Madame Henriette. — Mort du chevalier Folard ; ses convulsions. — Affaire du Parlement. — Mort de M. Chicoyneau. — Quesnay. — Suite des affaires du Parlement. — Nouvelles de la Cour. — Réponse du Roi au Parlement. — Arrêts du Parlement. — Accident à Bayeux. — Fabrication de la dentelle à Bayeux. — Lettre de la Reine à l'évêque de Bayeux. — Révolte à Rouen. — Nouvelles de la Cour. — Billets de confession. — Discours du premier président au Roi. — Détails sur la révolte de Rouen. Manque complet de troupes et de police à Rouen. Revenus de cette ville. — Continuation de la révolte de Rouen. — Spectacle à Bellevue. — Présentations — Révérences. — Prétentions chimériques de M. de Creuilly. — Le patriarcat d'Antioche. La France y protége les catholiques. L'Angleterre protége les grecs schismatiques qui massacrent les catholiques..... XI, 475

Mai. — Marseille et son commerce. Accroissement de la population, et qui la compose. Projet du maréchal de Belle-Isle pour augmenter la superficie de cette ville. — Charité de la famille royale. — Lettre circulaire du Roi aux évêques. — Fin de la sédition de Rouen. — La Suède adopte le calendrier grégorien. — Continuation de la résistance du Parlement et des refus de sacrements. — Revue des mousquetaires. — Réception de deux chevaliers de l'Ordre. — Présentations. — Un officier en uniforme monte pour la première fois dans les carrosses du Roi. — Pertes du Roi et de ses enfants au jeu à Marly ; gain de M. de Livry. — Travaux d'orfévrerie de Germain pour le roi de Portugal. — Service pour le duc d'Orléans. — Châteaux d'Anet, de Crécy, d'Aulnay, de Navarre et parc de Bizy..... XII, 1

Juin. — Gouvernement de la Marche. — Jeu à Marly. — Commission nommée pour l'affaire des refus de sacrements. — Affaire du curé de Saint-Georges d'Abbeville. — Mort de Mme de Rupelmonde et son testament. — Arrêt du conseil. — Vol à Versailles. — Refus de sacrements. — Fête du Sacré-Cœur. — Création de deux cornettes dans les chevau-légers. — Taxe des charges d'officiers supérieurs dans les chevau-légers. — Dettes du duc d'Antin. — Demandes du patriarche d'Antioche. — Refus de sacrements. — Nombre des chevaux du Roi. — Assassinat du curé de Viroflay. — Affaires des curés de Montmartre et de Sainte-Marguerite. — Nouveau crime. — Affaire du Sr Gauthier. — Mort de Coypel. — Affaires du Parlement. — Renouvellement chez Mesdames aînées. — Députation du Clergé au Roi. — Gouvernement du château du Taureau. — Duché d'Elbeuf. — Affaires du Parlement. — Grâce accordée à M. de Maurepas. — Maison du duc de Penthièvre à Puteaux. — Maison de M. d'Isenghien à Suresnes. — Présentations. — Le maréchal de la Feuillade. — Voyage de M. de Paulmy. — Foi et hommage du prieur de Saint-Thomas d'Arpajon. — Redevance singulière. — Évêché donné. — Lutte du parlement d'Aix contre l'archevêque de cette ville. — Pension donnée..... XII, 25

Juillet. — Départ de la Reine pour Compiègne. — Détails sur l'Espagne et sur le gouvernement de Philippe V et de Ferdinand VI. — Vie du roi d'Espagne. — Extraits des lettres de la duchesse de Luynes donnant des nouvelles de la

Clergé et du Parlement. — Présentations. — États de Languedoc. Usages anciens supprimés. — Détails sur le jugement du Châtelet contre la lettre d'un archevêque. — Le fils du bourreau. — Les Bouffons de l'Opéra; partis qui se forment. — Lettre de Mme de Maintenon. — Effectif de l'armée française. — Usages de la cour de Naples. — Morts. — Le Parlement fait sa visite annuelle..... XII, 178

Décembre. — Présentations. — Évêché et abbayes donnés. — Anecdote sur le cardinal Fleury. — Usage de s'enfermer la veille des dévotions. — Le duc d'Orléans reçu chevalier de la Toison d'Or. — Audience de l'archevêque de Paris. — États de Bretagne. — Le Parlement rend un arrêt de saisie du temporel de l'archevêque de Paris. — Vingt-sept évêques se rendent auprès du Roi; réponse du Roi. — Singulière invitation faite au Roi par le premier président. — La sœur Perpétue et la communauté de Sainte-Agathe. — Suite des affaires du Parlement. — Zèle du parti moliniste. — Nouvelles diverses de la Cour. — Présentation de Mme de Brienne. — Mme du Deffand mange avec la Reine. — Le Roi donne à la Reine des girandoles de porcelaine de Vincennes. — Fusil donné par Louis XV au roi de Maroc. — M. d'Esclimont. — La duchesse de Rochechouart. — Mémoire de M. de Bauffremont contre les distinctions prétendues en Sorbonne par les Rohan-Guémené. — États de Bretagne. — Enlèvement de la sœur Perpétue. — Voltaire brouillé avec le roi de Prusse..... XII, 198

Appendice à l'année 1752. — Relation de l'assassinat de M. de Sinclair..... XII, 227

Mandement de l'archevêque de Paris contre la thèse de l'abbé de Prades..... XII, 242

Lettre du cardinal Passionnei au président Hénault..... XII, 243

Obsèques de Madame Henriette..... XII, 245

Relation de ce qui s'est passé sur la paroisse Saint-André des Arcs par rapport au refus de sacrements fait à la dame Herment..... XII, 25

Remontrances du Parlement, arrêts du conseil d'État et du Parlement..... XII, 259

Lettres écrites de Rouen, à l'occasion de la sédition dans cette ville..... XII, 270

Arrêt du parlement de Rouen..... XII, 274

Lettres des évêques au Roi..... XII, 275

Arrêt du conseil d'État au sujet de la constitution *Unigenitus*. XII, 291

Règlement pour l'Académie française..... XII, 293

États de Bretagne..... XII, 296

Arrêt du conseil d'État..... XII, 300

Lettre écrite au duc de Chaulnes par le garde des sceaux.... XII, 302

Lettre de Bretagne..... XII, 304

Lettres de la Reine, de Madame Infante et du roi de Pologne adressées au duc et à la duchesse de Luynes..... XII, 304

phin et à Mesdames. — Ouvrage du roi de Pologne. — Audience donnée aux gens du Roi. — Ouvrage de l'archevêque de Sens. — Procès du duc d'Harcourt. — Droits à payer pour le tabouret. — Réponse du Roi à Messieurs du parquet. — Suite des affaires du Parlement ; gravité de la situation. — Anecdote racontée par la Reine. — Cène de la Reine et cène du Roi. — Voltaire. — Le duc d'Aiguillon achète la lieutenance générale de Bretagne. — Bâton d'exempt des gardes du corps donné à un roturier ; murmures. — Procès de Mme de Brun. — Six arrêts du conseil. — Audience de congé à Mme d'Ardore. — Les eaux jouent pour les ambassadeurs et ambassadrices. — Mort du P. Pérusseau. — Population et revenus de l'Angleterre et de l'Irlande..... XII, 400

Mai. — Pension donnée à Mme de Lède. — Fiançailles et mariages du prince de Condé. — Réponse du Roi à la députation du Parlement. — Le Roi visite la princesse de Condé. Ancien usage qui ne se pratique presque plus. — Nouveaux canons. — Deux partis dans l'artillerie. — Le Parlement arrête qu'il cessera ses fonctions. — Lettres de jussion envoyées au Parlement. — Vol à l'hôtel de Limoges. — Exil des chambres des Enquêtes et des Requêtes. — Mort de l'avocat Guéau de Reverseaux. — Les Cent-Suisses. — Exil de la grande chambre à Pontoise. — Protestation des princes du sang contre les qualités prises par le prince de Soubise. — Copie d'une lettre de cachet adressée à Messieurs de la grande chambre. — Mariage de M. de Gisors. — Grâces du Roi. — Protestation des princes du sang. — Mort de l'archevêque de Sens. — La mère du premier président. — Refus de sacrements à un prêtre. — Statue de Louis XV par Bouchardon. — Arrêté de la grande chambre. — Libelle contre le Clergé. — Affaire du maréchal de Belle-Isle et de ses vassaux du comté de Gisors. — La quadrature du cercle. — Les gens du Roi à Marly. — Mémoire d'un curé contre le Parlement. — Mariage de M. de Gisors. Fête, cadeaux et dépenses. — Projet pour faire une place publique à Paris. — Anecdote sur l'exil de MM. de Belle-Isle. — Le duché de Nevers. — Baptême d'une cloche ; frais. — Fréron..... XII, 47

Juin. — Les remontrances du Parlement. — Le frère Côme. — Brouille de la Beaumelle et de Voltaire. — Portrait du roi de Prusse par la Beaumelle. — Le P. Desmarets confesseur du Roi. — Chapitre de l'Ordre. — Anecdote sur le duc de Créquy. — Présentations. — Le chanteur Cafarelli. — Le Calichonchini. — Bélidor ; expériences de cet ingénieur sur la charge des canons et sur l'effet des mines. — Langes bénits apportés au duc de Bourgogne. — Anecdote sur le Régent et M. d'Alfry. — L'amiral Byng ; sa courtoisie. — Nouvelles de l'Académie française. — Souscription en faveur de Jéliotte. — L'abbé Brenner. — Aventures de M. de Lafond. — Noblesse des Loménie de Brienne. — Les langes bénits. — Budget de l'Angleterre et de la Hollande. — Retraite d'un officier des mousquetaires. — Élection de Buffon à l'Académie française. — Affaires de Voltaire avec le roi de Prusse. — État de la 1ère compagnie des mousquetaires. XII, 161

Juillet. — Jugement sur la protestation des princes du sang. — Nouveau dais du Saint-Sacrement à Notre-Dame. — Le Dauphin à Paris. — L'abbaye et les religieuses de Panthemont. — Mort du comte d'Egmont. — Mort de Mme de Béthune. — Expérience sur les mines faites par Bélidor à

Bizy. — Mort de Mlle Braun. — Baptême. — Le premier valet de chambre de la Reine. — Départ de la Cour pour Compiègne. — Cafarelli; traitement que lui fait le Roi. — Départ de la Reine pour Compiègne. — Chaleur excessive. — Enlèvement des bancs à l'église N.-D. de Versailles. — Cour de la Dauphine à Versailles. — Nouvelles de la cour à Compiègne. — Le camp de Compiègne. — Le président Hénault nommé surintendant des finances de la maison de la Reine..... XIII, 1

Août. — Nouvelles du Parlement de Rouen. — Curieuses réflexions de la duchesse de Luynes sur la légèreté et l'insouciance de la Cour et des ministres. — Le régiment du Roi passé en revue. — Esprit de Mme de Tallard. — Difficultés nouvelles. — Détails sur la grâce accordée au président Hénault. — Audience de congé à M. et Mme de Loss. — Affaire du parlement de Bretagne. — Réflexions sur l'esprit de désobéissance. — Nouvelles du parlement de Rouen. — Querelle entre l'Opéra et la Comédie. Les comédiens cessent de jouer. — L'évêque de Bayeux nommé archevêque de Sens. — Retour de la Cour à Versailles. — Frais à payer à Rome pour les bulles de Sens. Usages de la Cour de Rome. — L'ordre de Malte. — Mort de Mme de Saulx. — Nomination aux bénéfices. — Mme de Mirepoix nommée dame du palais de la Reine. — L'archevêché de Sens. — Affaires du parlement de Rouen. — Détails sur l'office de la Sainte-Chapelle. XIII, 17

Septembre. — Aventure au grand couvert. — Nouvel habillement des Cent-Suisses. — Audience des États de Languedoc. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres offre au Roi trois volumes de son histoire. — Nouvelle place de Nancy. — École Militaire. — Audience des députés du Parlement de Rouen. — La Reine diminue son jeu. — Nouvelles de Rouen. — Audience et présentation. — Naissance du duc d'Aquitaine. — Inspection des régiments de cavalerie et de dragons. — Rapidité du voyage d'un courrier envoyé de Versailles à Paris. — Suite de l'affaire des princes du sang contre M. de Soubise. — Le parlement de Rouen. — Mort. — Création d'une chambre des vacations. — Affaire de M. Klinglin. — L'archevêque de Sens obtient le gratis de ses bulles. — Mort de M. de Montaigu. — Musique de la chambre. — Exil de M. de Franqueville. — Mort du comte de Nevers et de Mlle Desmares. — Le roi de Pologne à Versailles. — Estampes représentant les peintures de la galerie de Versailles. — La chambre des vacations. — Départ de Madame Infante. — Le Châtelet refuse d'obéir au Roi. — La fille sauvage de Châlons. — Nouveau clavecin. — M. de Malaspina. — Aurores boréales..... XIII, 36

Octobre. — Appareils de sauvetage et de natation. — Arrêt du conseil contre le Châtelet. — Une sainte fille et ses prédictions. — La Reine fait ses dévotions; difficultés. — Nouveaux canons. — Contrats de mariage. — Établissement de l'École Militaire à Vincennes. — École Militaire de chevau-légers. — Évêques *in partibus* suffragants d'archevêques. — Mandement des évêques de Boulogne et de Montauban. — Le Châtelet. — Départ du roi de Pologne. — Gratis accordé à l'archevêque de Sens. — M. de la Courneuve. — La Cour à Choisy. — Pendule de Passement. — La Cour à Fontainebleau. — Mort de M. de Franqueville. — Nouvelles diverses. — Exercices des dragons du régiment Mestre-de-Camp. — Droits contestés du surintendant de la maison de la Reine. — Le *Mercure Galant*; plaintes de

de survivance. — Les gens du Roi du parlement de Rouen rendent compte de la réponse du chancelier. — Audiences. — Brochures sur les affaires du temps. — Nouvelles diverses. — Mort de l'évêque de Saint-Omer. — Refus de sacrements. — Mort de la fille de Mme de Pompadour. — La Reine envoie un page chez Mme de Pompadour. — Le Roi de Prusse donne une pension à d'Alembert. — La Reine donne son portrait à milord Marshall. — Étiquette pour souper avec la Reine chez la duchesse de Luynes. — L'abrégé chronologique du président Hénault. — Évêché donné. — Augmentation des revenus de l'infant don Philippe. — Mort de M. Poisson. — Mot de Frédéric sur M. de Gisors..... XIII, 261

Juillet. — Les sauvegardes. Opinion des maréchaux de Saxe et de Belle-Isle à ce sujet. — Mariages. — Nouvelles diverses de la Cour. — Fabrication du papier. — Paris faits à propos de la quadrature du cercle. — Évêchés donnés. — Nouvelles diverses. — La Cour à Compiègne. — Journal de la Cour. — Lettre du premier président aux présidents des chambres. — Contestations entre le gouverneur et l'intendant de Picardie et Artois. — Changements dans le ministère. — Rappel du Parlement. — Disgrâce du premier ministre d'Espagne. — Suite du journal de la Cour à Compiègne. XIII, 287

Août. — Rétractation de l'abbé de Prades. — Retour de la Cour à Versailles. — Douleur du duc de Penthièvre. — Affaire de Mme de Rannes. — Nouvelles diverses. — Morts. — Naissance du duc de Berry. — Feu d'artifice à Versailles. — Morts. — On dit la messe pour la première fois à Saint-Louis de Versailles. — Règles relatives aux enfants de France. — Révérences à la famille royale. — Scrutin de la Ville. — Renouvellement des difficultés pour la place derrière le fauteuil du Roi. Le journal du duc de Luynes consulté pour la solution de ces difficultés. — Église de Saint-Louis à Versailles. — Médecin de la Bastille. — Le *Te Deum* pour les enfants de France. — Apanage du duc d'Orléans. — Logements. — M. Bignon nommé grand maître de l'Ordre. — Gouverneur des pages de la Reine. — Morts et pensions. — Intendant nommé. — Mariage de Mme Amelot. — Indignation de Paris contre la nourrice du duc de Berry. — Menin et dames nommés. — Mort de la maréchale de Tonnerre. — Anecdote sur M. de Pons. — *Te Deum* à Paris. — Illuminations et feu d'artifice à Paris. — Illumination de la maison du président Hénault..... XIII, 307

Septembre. — Lettre de cachet adressée aux membres du Parlement. — Plaintes des chanoines de la Sainte-Chapelle. — Visite du lieutenant civil et de dix conseillers du Châtelet au premier président. — Fin de la chambre royale. — Lettres patentes du Roi pour la dissoudre. — Mort de la reine douairière de Portugal. — Mme de Rannes condamnée. — Mort de M. de la Tour et de M. du Châtelet. — Rentrée du Parlement. — Déclaration du Roi. — Le Parlement approuve la conduite de Messieurs du Châtelet et blâme celle du lieutenant civil et du procureur du Roi. — Arrêté du Châtelet. — Arrêté du Parlement. — Discours de M. d'Ormesson. — Audience du Roi à la députation du Parlement. — Assemblée du Parlement. — Serments. — Petit-Bourg. — Audience du Roi aux cardinaux et aux archevêques. — Discours du premier président au Roi. Réflexions d'un ministre sur la manière dont ce discours fut prononcé. — Le roi de Pologne à Versailles. — Mousquetaire pris en délit de chasse.

Mars. — Conseil de dépêches. — Partis dans le ministère. Puissance du garde des sceaux soutenu par Mme de Pompadour. M. d'Argenson soutenu par Mme d'Estrades. — Affaires du Châtelet. — Abus dans la maison du Roi et dans celle de la Reine; on ne veut pas les réformer. — Abus dans l'administration des forêts. — Le maréchal de Noailles..... XIII, 425

Avril. — Décisions contraires. — Caractère de Louis XV; son indécision entre MM. d'Argenson et de Machault. — Augmentation de crédit de Mme de Pompadour. — Mme d'Estrades. — Travail du prince de Conty avec le Roi. — Anecdote sur le crédit de Mme de Pompadour. XIII, 429

Juin. — Pension accordée à Mme de Talmond. — Audience au premier président. — Opinion du Roi sur la confession. — Lettre du Roi au premier président..... XIII, 432

Juillet. — Mlle Murphy. — Les soupers avec Mme de Pompadour recommencent. — Tapage nocturne à Compiègne. — Le prince de Conty. — Changements et partis dans le ministère. — Mme d'Estrades. — M. de Machault. — M. de Séchelles..... XIII, 435

Août. — M. de Verneuil. — Entreprises, prétentions. Le Roi ne fait pas exécuter ses décisions. — Raisonnements sur le Parlement.. XIII, 439

Septembre. — Luxe de l'ameublement de la nouvelle maison de Mme de Pompadour à Paris. — Nourrice du duc de Berry. — Audience au Clergé. — Quels sont les auteurs de la déclaration du 2 septembre. Caractère de l'enregistrement de cette déclaration. — Résolutions du Clergé. — M. de Machault et ses projets. — Manque de fermeté du Roi. — Le duc de Gesvres à Blérancourt..... XIII, 442

Octobre. — Audience de l'évêque de Nantes. — Arrêt du conseil contre le Parlement de Rennes. — Détails sur la conduite de l'évêque de Nantes..... XIII, 448

Décembre. — Affaires du Clergé et du Parlement. — Exil de l'archevêque de Paris. — Anecdote sur la réponse de Louis XV au premier président. — M. du Chayla. — Déchaînement contre M. d'Hérouville. XIII, 449

1755.

Janvier. — Réponse du Roi au premier président. — Exil de l'évêque de Troyes. — Chapitre de l'Ordre. — Manière de parler de l'abbé de Pomponne. — Nouvelles du Parlement. — Règlement de la succession du duc et de la duchesse du Maine. — Statue de Louis XV à Rennes. — Le plafond du salon d'Hercule. — Gouvernement donné. — La chambre des lords. — MM. de Taff. — La grande meute du cerf. — Grâces diverses. — Nouvelles du Parlement. — Mort et mariage. — M. de Séchelles déclaré ministre. — États de Provence. — Refus de sacrements; arrêt du Parlement. — Le spleen. — L'abbé de Laville rentre au bureau des Affaires Étrangères. — Appointements. — Mort de M. des Alleurs. — Affaires du Parlement. — Morts. — Suite des affaires du Parlement. — M. de Vergennes nommé ambassadeur à Constantinople. — Mort du sultan. — Affaire de la duchesse de Perth. — Mme de Conserans. — La Reine à Saint-Cyr. — Un géant. — Arrêtés du Parlement. — Mariages. — Mort de la princesse de Bade. — Contrats de mariage. Réflexions du Roi au sujet de cet

Élection de M. de Châteaubrun à l'Académie. — Audience du Roi au premier président. Discours du premier président et réponse du Roi. — La Reine et le Dauphin font leurs dévotions. — Affaires d'Amérique. — Résolution du gouvernement. — Nouvelles du Parlement. — Lettre du cardinal d'Alsace sur les affaires religieuses de France. — Nouvelles de l'Inde. — Morts — Cène du Roi et de la Reine..... XIV, 54

Avril. — Morts et mariage. — Mort du comte de Frise. — Arrêt du conseil d'État. — Nouvelles diverses de la Cour. — Réponse du Roi au premier président. — Nouvelles du Parlement. — Nouvelles de l'embarquement des troupes envoyées en Amérique ; ardeur des soldats. — Chambord. — Nouvelles du Parlement. — Mme de Torcy. — M. de Gisors. — Les remontrances du Parlement tenues secrètes. — Nouvelles de la Cour. — Nouvelles du Parlement. Le chapitre d'Orléans reconnaît la compétence du Parlement. — Arrêt du Parlement contre l'évêque de Troyes. — Remontrances du Parlement. — Audience du Roi au Parlement. Discours du premier président et réponse du Roi. — Morts et grandes successions. — Nouvelles diverses de la Cour. — Opinions du Parlement en 1747 et en 1755. — Mort de M. de Baudry. — Nouvelles diverses de la Cour. — Arrêts du Parlement. — Embarquement des troupes qui passent en Canada ; mauvais état de leurs armes ; bonne volonté des soldats. — État des escadres de Brest. — Nouvelles diverses de la Cour. — Affaire des capucins de Troyes. — Ouvrages des élèves de l'Académie de peinture présentés au Roi. — Arrêts du Parlement..... XIV, 101

Mai. — Un conseiller au Parlement qui a la croix de Saint-Louis. — Vice-amiraux. — État de la marine française et de la marine anglaise. — Développement considérable des forces navales de la France. — M. Faure. — Origine des contestations avec l'Angleterre. — Morts et mariage. — Le jeu à Marly. — Départ de la flotte de Brest. — Nouvelles du Parlement. — Affaire de la Sorbonne. — Frayeur de Mme de Mirepoix. — Caractère et manuscrits du duc de Saint-Simon. — Les créanciers du duc de Saint-Simon frustrés de la moitié de leurs créances. Revenus du duc de Saint-Simon. — Méthode du maréchal de Belle-Isle pour la fourniture des fourrages. — Grandes dépenses du maréchal de Belle-Isle. — Nouvelles de Marly ; pertes et gain du prince de Tingry. — Nouvelles du Parlement. — Affaire de Langres. — Affaire de la Sorbonne et lettre du Roi. — Prêtres condamnés par le Parlement au bannissement perpétuel et aux galères perpétuelles. — La Sorbonne refuse d'enregistrer l'arrêt du Parlement. — Le Parlement fait inscrire son arrêt sur les registres de la Sorbonne. — Mandrin. — Nouvelles de la Cour. — Usages pour les dispenses. — États d'Artois. — Nouvelles de la Cour. — Audience du Roi au premier président. — Mort, richesses et testament de M. Grimod de Beauregard. — Mort du duc de Châteauvillain. — La Dauphine à Marly. — Mariages. — Le conseil souverain de Lorraine refuse d'enregistrer un arrêt du conseil du duc de Lorraine. — Nouvelles de la flotte de Brest. — Nouvelles du Parlement. — Nouvelles de Marly. — Ordre de faire la place Louis XV. — Voyages du Roi. — Assemblée du Clergé. — Mémoire de la Sorbonne au Roi. — Mort du maréchal de Lowendal..... XIV, 135

Juin. — Audience du Roi aux députés de l'assemblée du Clergé. — Détails de

— Nouvelles du Parlement. — Le président Hénault et d'Alembert nommés membres de l'Académie des belles-lettres de Stockholm. — Nouvelles de Dunkerque. — Le roi d'Espagne reste neutre. — Arrivée à Versailles du roi de Pologne. — Mort de l'ancien évêque de Mirepoix. — M. de Chambors blessé mortellement à la chasse par le Dauphin. — Mort de M^me^ de Parabère. — Nouvelles du Parlement. — Dupleix créé marquis. — Changements dans les ambassades. — Le chevalier de Méril. — Académie de France à Rome. — Testament de l'ancien évêque de Mirepoix. — La succession du prince Charles. — Le Parlement prorogé. — Privilége du parlement de Toulouse. — Le Roi donne la feuille des bénéfices au cardinal de la Rochefoucauld. — Réformes dans les équipages de chasse et dans les écuries. — Tableaux de J. Vernet. — Places vacantes dans le Parlement. Diminution du prix des charges. — Organisation du Parlement et ordre qui s'observe dans la suite des procès. — Cherté des vivres en Canada. — Nouvelles de Madrid. — Arrêt du Parlement sur l'affaire des chanoines d'Orléans..... XIV, 215

Septembre. — Procès du maréchal de Richelieu. — Baptême et mort de Madame. — Bataille de la Belle-Rivière. — Départ du roi de Pologne. — Place de Nancy et l'architecte Héré. — Voyages du Roi ; dépenses qu'ils occasionnent. — Nouveau bail des fermiers généraux. — M. du Guay capture une frégate anglaise. — Ce que la France peut avoir de bâtiments de guerre dans le port de Lisbonne. — Refus de sacrements à Troyes ; un chanoine arrêté. — Le bail des fermes. — Audience du Roi au Clergé. — Les Anglais capturent nos bâtiments de commerce. — Le Roi renvoie en Angleterre la frégate prise par M. du Guay. — Matelots anglais arrêtés à Dunkerque et relâchés. — M^lle^ Châtelain se fait carmélite. — Testament de M. de Tallard. — La Reine va voir l'archevêque de Rouen. — Grâces accordées à la maison de Duras. — Anecdote sur le Régent. — Anecdote sur M^me^ de Puisieux et Mazarin. — Ambassadeurs nommés. — Nouvelles diverses de la Cour. — Capture de bâtiments français par les Anglais. — M. de Saint-Séverin se retire du conseil d'État. — Madame Adélaïde prend le titre de Madame. — Chevaux grecs pour le duc de Bourgogne. — Détails sur l'administration des bâtiments. — Départ de la Cour pour Fontainebleau. — Anecdote sur un mousquetaire noir. — Le roi d'Espagne mécontent des Jésuites à cause des missions du Paraguay. — Nouvelles du Parlement. — La Cour à Fontainebleau. — Arrivée du marquis Duquesne du Canada. — Ce qu'on nomme une chambre. — Élection à l'Académie française et lettre du comte de Clermont. — Vente d'une charge et arrangements. — Nouvelles du Canada. — Musique et spectacles à Fontainebleau. — Audience du Roi au Parlement..... XIV, 250

Octobre. — Mort du prince de Dombes. — Audience du Roi au Clergé. — Nouvelles diverses de la Cour. — *L'Orphelin de la Chine* et réflexions de la Reine. — Accident chez le Roi. — Audience du Roi au Grand Conseil. — Nouvelles diverses de la Cour. — Nouvelles du Parlement. — Affaire du Grand Conseil et du Parlement. — Aventure d'un capitaine anglais à Calais. — Retour de la Cour à Versailles. — Mort subite. — Déclaration du Roi pour le Grand Conseil. — Résistance du Parlement à cette déclaration. — Nouvelles diverses de la Cour. — Discours et motions de l'abbé Chauvelin

— Nouvelles du Parlement. — Le président Hénault et d'Alembert nommés membres de l'Académie des belles-lettres de Stockholm. — Nouvelles de Dunkerque. — Le roi d'Espagne reste neutre. — Arrivée à Versailles du roi de Pologne. — Mort de l'ancien évêque de Mirepoix. — M. de Chambors blessé mortellement à la chasse par le Dauphin. — Mort de M^me^ de Parabère. — Nouvelles du Parlement. — Dupleix créé marquis. — Changements dans les ambassades. — Le chevalier de Méril. — Académie de France à Rome. — Testament de l'ancien évêque de Mirepoix. — La succession du prince Charles. — Le Parlement prorogé. — Privilége du parlement de Toulouse. — Le Roi donne la feuille des bénéfices au cardinal de la Rochefoucauld. — Réformes dans les équipages de chasse et dans les écuries. — Tableaux de J. Vernet. — Places vacantes dans le Parlement. Diminution du prix des charges. — Organisation du Parlement et ordre qui s'observe dans la suite des procès. — Cherté des vivres en Canada. — Nouvelles de Madrid. — Arrêt du Parlement sur l'affaire des chanoines d'Orléans..... XIV, 215

Septembre. — Procès du maréchal de Richelieu. — Baptême et mort de Madame. — Bataille de la Belle-Rivière. — Départ du roi de Pologne. — Place de Nancy et l'architecte Héré. — Voyages du Roi ; dépenses qu'ils occasionnent. — Nouveau bail des fermiers généraux. — M. du Guay capture une frégate anglaise. — Ce que la France peut avoir de bâtiments de guerre dans le port de Lisbonne. — Refus de sacrements à Troyes ; un chanoine arrêté. — Le bail des fermes. — Audience du Roi au Clergé. — Les Anglais capturent nos bâtiments de commerce. — Le Roi renvoie en Angleterre la frégate prise par M. du Guay. — Matelots anglais arrêtés à Dunkerque et relâchés. — M^lle^ Châtelain se fait carmélite. — Testament de M. de Tallard. — La Reine va voir l'archevêque de Rouen. — Grâces accordées à la maison de Duras. — Anecdote sur le Régent. — Anecdote sur M^me^ de Puisieux et Mazarin. — Ambassadeurs nommés. — Nouvelles diverses de la Cour. — Capture de bâtiments français par les Anglais. — M. de Saint-Séverin se retire du conseil d'État. — Madame Adélaïde prend le titre de Madame. — Chevaux grecs pour le duc de Bourgogne. — Détails sur l'administration des bâtiments. — Départ de la Cour pour Fontainebleau. — Anecdote sur un mousquetaire noir. — Le roi d'Espagne mécontent des Jésuites à cause des missions du Paraguay. — Nouvelles du Parlement. — La Cour à Fontainebleau. — Arrivée du marquis Duquesne du Canada. — Ce qu'on nomme une chambre. — Élection à l'Académie française et lettre du comte de Clermont. — Vente d'une charge et arrangements. — Nouvelles du Canada. — Musique et spectacles à Fontainebleau. — Audience du Roi au Parlement..... XIV, 250

Octobre. — Mort du prince de Dombes. — Audience du Roi au Clergé. — Nouvelles diverses de la Cour. — *L'Orphelin de la Chine* et réflexions de la Reine. — Accident chez le Roi. — Audience du Roi au Grand Conseil. — Nouvelles diverses de la Cour. — Nouvelles du Parlement. — Affaire du Grand Conseil et du Parlement. — Aventure d'un capitaine anglais à Calais. — Retour de la Cour à Versailles. — Mort subite. — Déclaration du Roi pour le Grand Conseil. — Résistance du Parlement à cette déclaration. — Nouvelles diverses de la Cour. — Discours et motions de l'abbé Chauvelin

camp. — Lettre de la Reine. Mort de Mme de Belloy. — Projet d'hôpital. — Difficultés pour le fauteuil pour les gens titrés chez les princesses du sang. — Le maréchal de Belle-Isle nommé commandant des côtes depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne. — Le tremblement de terre..... XIV, 326

Extraordinaire (1755).

Travail du prince de Conty avec la Roi. — Anecdotes sur le maréchal de Noailles et M. de Belle-Isle. — Affaires religieuses. — Analyse d'une lettre du Pape à l'archevêque de Sens. — Lettre de Louis XV à l'archevêque de Paris. — Esprit d'examen en 1755. — Le Roi traite seul les questions religieuses ; son embarras à une audience donnée au premier président. — Travail du prince de Conty avec le Roi. — Lettre du duc de Luynes à sa sœur sur le mariage de M. de Sassenage. — Un vice-amiral qui ne connait pas Mme de Pompadour. — Puissance des bureaux constatée par Louis XV..... XIV, 354

1756.

Janvier. — Chapitre de l'Ordre. — Le prince Louis de Wurtemberg. — Détails sur la terre de Navarre et la principauté de Bouillon. — Nouvelles diverses de la Cour. — Préparatifs pour la guerre dirigés par le maréchal de Belle-Isle. — Le commandement du littoral de la Méditerranée donné au maréchal de Richelieu. Généraux placés sous ses ordres et sous ceux du maréchal de Belle-Isle. — Ce que l'on paye pour les serments chez les gardes des sceaux. — Morts et testaments. — Le duc de Chevreuse légataire universel de Mme de Saissac. — Mécontentement du Roi contre M. Hocquart, capitaine de *l'Alcide*. — La duchesse de Velours. — Tragédie d'*Esther* jouée à Saint-Cyr devant la famille royale sous la direction de Racine le fils. Nom des actrices. — Mort du cardinal Caraffa. — Tremblements de terre ; des religieux exploitent ces calamités. — Nouvelles d'Angleterre et de Hollande et de la guerre. — Mise en défense du littoral de la France ; réforme des gardes-côtes. Forces navales ; manque de canons. — Plan d'opérations adopté. — Réquisitoire du Roi envoyé au roi d'Angleterre et réponse du ministère anglais. — Mort du confesseur de la Reine ; nouveau confesseur nommé. — Réponse du Roi à la députation du Parlement. — Charges achetées et vendues. — Nouvelles diverses. — La *Gazette de France;* quel est le rédacteur de l'article de la Cour. — Arrêté du Parlement. — Le Dauphin et la Dauphine à Paris. — Pensions. — Traité du roi de Prusse avec l'Angleterre. Refus de la France de traiter avec la Prusse. — La flotte de Toulon. — Intendants des Menus..... XIV, 373

Février. — Chapitre de l'Ordre. — Rappel de l'abbé de Guébriant. — Les travées des musiciens à la chapelle ; les musiciens n'y trouvent pas de place. Procès de M. de Nesle. — Anecdotes sur Albéroni et le duc de Vendôme. — Anecdote sur M. de Massiac et l'amiral Bing. — Lettre du Dauphin. — Difficultés pour avoir une nourrice pour le comte de Provence. — Escadre de Toulon ; retards dans les fournitures des farines. — Assemblée d'évêques ; les Théatins et les Feuillants. — Le port de Dunkerque. — Mariage de M. de Macnemara. — Mme de Pompadour nommée dame du palais. — Détails sur l'abbé de Guébriant et sur l'électeur de Cologne. — Mme de Tyrconnel.

Montcalm et de Lévis partent pour cette colonie. — Nouvelles de Brest et des armements. — La calotte et la barrette. — Nouvelles de la flotte de la Méditerranée. — Mort de Cassini. — Mort de Mme de Méliand. — Tronchin à la Cour. — Pensions à Mme de Séchelles. — Baptême du prince de Lamballe. — Pension à Mlle de Braque. — Les maisons des Louis à Versailles. — Audience au Grand Conseil et réponse du Roi. — Nouvelles du Parlement. — Débarquement de l'armée française dans l'île de Minorque..... XV, 1

Mai. — Nouvelles du Parlement. — Affaire de la Cour souveraine de Nancy. — Nouveaux détails sur Tronchin. — L'hôtel de Soissons. — Nouvelles maritimes. — Audience aux gens du Roi. — Le Roi défend à *la Gazette* de parler de ses voyages. — Usages à Notre-Dame pour le *Te Deum*. — La Malmaison. — Contestations du Parlement. — Affaires au parlement de Rouen. — Relation des opérations dans l'île de Minorque. — Affaire du parlement de Bordeaux. — Nouvelles du Parlement. — Le maréchal de Belle-Isle déclaré ministre d'État. — Nouvelles de la Cour. — Une frégate française prend un vaisseau anglais. — Grâces accordées à des officiers du régiment des gardes. — Affaires du Parlement. — Projet d'hôpital. — Présentation de Mmes de Gisors. — Affaires du parlement de Rouen. — Nouvelles du Parlement. — Nouvelles de Mahon. — Nouvelles diverses. — Détails du combat de M. d'Aubigny et nouvelles d'Amérique. — Affaires du parlement de Rouen. — Arrêt du conseil sur l'affaire de la Sorbonne. — Nouvelles de Mahon. — Combat de deux frégates françaises. — Manifeste du roi d'Angleterre. — Solde du maréchal de Belle-Isle. — Déclaration du Roi sur les armements pour la course. — Vaucanson. — Commerce et filature de la soie dans les Cévennes. — Lettre de Mme de Maureville sur le combat de *l'Aquilon*. — Vol chez Mme de Marsan. — Nouvelles du siége du fort Saint-Philippe. — Lettre du marquis de la Galissonnière sur le combat naval de Minorque. — Écritoire d'argent. XV, 41

Juin. — Nouvelles diverses et procès. — Grâces accordées à M. de Maureville. — Affaires du parlement de Rouen. — Cérémonie à Panthemont. — Affaires du Parlement. — Procès de M. de Nesle. — Alliance avec l'Autriche. — État des forces navales de la France et de l'Angleterre. État des relations diplomatiques de la France ; neutralité de l'Europe. — Nouvelles du Parlement. — Le camérier à Paris. — Affaire de la cour souveraine de Nancy. Réponse du roi de Pologne. — Prestation de serment des trois cardinaux. — Nouvelles du parlement de Rouen. — Cérémonie des Chevaliers. — Difficulté par rapport au camérier. — Audience au camérier et remise de la barrette au cardinal de Tavannes. — Remise de la barrette au cardinal de Luynes. — Le Roi à Choisy ; remarque à ce sujet. — Nouvelles de la Rochelle et d'Amérique. — La barrette remise au cardinal de Gesvres. — Difficulté chez le duc de Bourgogne à l'audience des Cardinaux. — Nominations diverses. —Le P. Souzi. — Les Anges du Pape. — Détails sur le Pape. — Visite des nouveaux Cardinaux au duc de Bourgogne et à ses frères. — Détails sur l'école des chevau-légers. Le Roi la visite. — Le traité avec l'Autriche est l'œuvre du Roi. — Audience aux gens du Roi. — Nouvelles diverses. — Serment des nouveaux cardinaux. — Mort de l'ambassadeur de Venise. Mlle de Moras. — Nouvelles de Mahon. — Revenus de l'île de Minorque,

Bastille. — *Lettre d'un avocat*, brochure condamnée au feu. — Affaire des Hospitalières du faubourg Saint-Marceau..... XV, 176

Septembre. — Bande d'incendiaires. — Nouvelles diverses. — Condamnation à mort du marquis de Plumartin. — Incendiaires mis en mouvement par l'Angleterre. — Arrêté du Parlement sur l'affaire des Hospitalières. — L'abbé de Bernis nommé ambassadeur à Vienne. — Nouvelles de Brest. — Projet d'établir un port à la Hogue. — Combat en Amérique. — Combat du *Héros*. — Nouvelles du Parlement. — Épître de Marmontel. — Le maréchal de Belle-Isle. — Testament du duc Ossolinski. — Occupation de Leipsick par le roi de Prusse. — Le traité de Versailles. — Destruction des boutiques du Pont-Neuf. — Le roi de Pologne. — Lettre à la Dauphine sur l'occupation de la Saxe par les Prussiens. — Rassemblement à Metz des troupes destinées à aller au secours de l'Impératrice. — Nouvelles maritimes. — Audience du Roi à la chambre des comptes et à la cour des aides. — Lettre de l'électrice de Saxe à la Dauphine. — Nouvelles du Parlement; affaires des archevêques d'Auch et de Paris. — Arrêtés du Parlement sur l'instruction pastorale de l'archevêque de Paris et contre la lettre de l'archevêque d'Auch. — Réponse de M. de Bellegarde au roi de Prusse.... XV, 212

Octobre. — Indisposition du Roi. — Hôpital fondé à Crécy par M^me^ de Pompadour. — Projet du port de la Hogue et dépenses à faire pour la défense des côtes. — Décret du conseil aulique contre le roi de Prusse. — Le roi de Pologne à Bagatelle. — Nomination des officiers généraux des vingt-quatre mille hommes. — L'Académie d'architecture. — La troupe de M. Fischer. — La Cour à Fontainebleau. — Accommodement de l'électeur de Saxe avec le roi de Prusse. — Prise du fort d'Oswego par M. de Montcalm. — Le comte d'Estrées envoyé à Vienne au sujet des vingt-quatre mille hommes. — M^me^ de Marsan. — Opération de la taille. — Embarquement des troupes françaises pour la Corse. — Nouvelles diverses de Fontainebleau. — Nouvelles de Dresde; capitulation de l'électeur de Saxe. — Fausse couche de la Dauphine. — Détails de l'affaire de Pirna. — M. de Martanges. — Mort de l'amiral la Galissonnière. — Nouvelles diverses. — Eaux de Walschbronn. — Nouvelles maritimes..... XV, 241

Novembre. — Nouvelles de Dresde. — Morts. — Remontrances de divers parlements contre les nouveaux impôts. — Mort de M. de Clermont-Gallerande. — Éclat de la Cour à Fontainebleau. — L'instruction pastorale de l'archevêque de Paris. — Affaire des Hospitalières. — Changement de ministère en Angleterre. — Les Prussiens évacuent la Bohême. — Affaires religieuses. — Nouvelles de la Cour. — Armements maritimes en France. — Nouvelles de Fontainebleau. — Embarquement de troupes pour Pondichéry. — Réponse du Pape au Roi. — Lettre du Roi au cardinal de Tavannes. — Testament de M. de Clermont-Gallerande; le petit baron. — Envoi de troupes dans l'Inde. — L'archevêque de Paris accepte le bref du Pape. — M. de Conflans nommé vice-amiral. — Nouvelles du Parlement et réponse du Roi. — Exil de plusieurs évêques. — Arrêté du Parlement. — Cause de l'exil des évêques. — L'archevêque de Paris et le maréchal de Belle-Isle. — Lettre du parlement de Bordeaux au parlement de Paris. — Forces de l'Impératrice. — Dépenses du gouvernement français pour l'armée et la marine. — Madame à Saint-Cyr..... XV, 257

logies. — Mort de Fontenelle. — Le Parlement. — La Prévôté. — Instruction du procès de Damiens. — Détails obtenus sur Damiens par le prince de Croy. — Le Dauphin au Conseil. — Les États de Bretagne. — M^lle^ d'Escouflet. — Affaires du Parlement. — Nouvelles diverses. — Pages de la musique de la chambre. — Audience au Parlement. — Les États de Bretagne et d'Artois. — Produit des loteries. — Nouvelles de Rochefort. — *Te Deum*. — Mort du duc de Mortemart et de M^lle^ de Brionne. — Audience au Parlement et réponse du Roi. — Discours du chancelier. — Abbaye donnée. — Affaires du Parlement. — Nouvelles diverses. — Exil de plusieurs membres du Parlement. — Démonstrations des cours étrangères pour la personne de Louis XV. — Instruction du procès de Damiens ; détails de procédure et anecdote sur le maréchal de Belle-Isle. — Mort du marquis d'Argenson. — Nouvelles diverses. — Premier aumônier du Roi. — Disposition de logements à Versailles..... XV, 349

Février. — Arrêté de la Grand'Chambre. — Les guichets du Louvre. — Harangues au Roi. — Cérémonie de l'Ordre. — Changements dans le ministère. — Réponse du Roi au Parlement. — Chapitre de l'Ordre. — Lettres du Roi aux deux ministres exilés. — M. d'Argenson. — Précautions pour la sûreté du Roi et du Dauphin. — La maison de Durfort. — MM. de Moras et de Paulmy nommés ministres. M. de Crémille adjoint à M. de Paulmy. — Premiers bruits d'une nouvelle armée que le Roi enverra en Allemagne. — Forces militaires de la France. — Remontrances du Parlement. — Grâces au comte d'Argenson et à M. de Machault. — Mariages de M. de Parabère. — M. le Peletier. — Droit des pairs de siéger au Parlement. — Réception du duc de Duras au Parlement. — Commencement du procès de Damiens. — Nouvelles des parlements de Rouen et de Bordeaux. — Procès de Damiens. — Maréchaux de France nommés. — Suite du procès de Damiens. — Remercîments des maréchaux et maréchales de France. — Arrêtés des membres démissionnaires du Parlement. — Nouvelles du parlement de Paris et les parlements des provinces. — Anecdotes sur Louis XIV et le duc de Gesvres. — Détails sur les séances du Parlement. — Nouvelles du Parlement..... XV, 392

Mars. — Élection de M. Séguier à l'Académie française. — Suite du procès de Damiens. — Mort du prince de Chalais. — Le Roi tient les sceaux. — Mécontentement du Roi contre Messieurs des Enquêtes et Requêtes. — Remontrances du parlement de Rouen. — Anecdotes sur l'Impératrice ; détails sur son gouvernement et ses revenus. — Propositions faites à Louis XV en 1741 par Marie-Thérèse. — Les conseillers d'État. — École militaire d'Autriche. — Suite du procès de Damiens. — Détails sur la captivité de Damiens ; dépenses qu'elle occasionne. — Mort de M. de Saint-Séverin et notice biographique. — M. Pallu créé intendant général de la marine. — Condamnation de l'amiral Bing. — Suite du procès de Damiens. — Lettre du comte de Tessin au maréchal de Belle-Isle. — Généraux de l'armée du Bas-Rhin. — Nouvelles de Brest. — Nouveaux arrangements pour l'Opéra. — Ordonnance pour le règlement des équipages et de la table des officiers. — Toiles peintes et détails statistiques. — Réception de l'évêque d'Autun à l'Académie française. — Sacre de l'évêque de Strasbourg. — Le Roi tient les sceaux. — Nouvelles de Westphalie. — Suite du procès de Damiens. — L'amiral

Nouvelles de l'armée de Westphalie. — Nouvelles diverses. — Nouvelles de l'armée de Westphalie. — Nouvelles de la Cour. — Le Pape donne son portrait et ses œuvres à la Sorbonne. — Nouvelles de Westphalie ; affaire de Bielefeld. — Nouvelles diverses. — Lettres de la Reine. — Nouvelles des armées. — La feuille des bénéfices donnée à l'évêque de Digne. — L'ordre de Saint-Lazare. — L'abbé de Bernis nommé ministre des affaires étrangères. — Défaite du roi de Prusse à Kollin. — Lettres du maréchal Daun à l'Empereur et de l'Impératrice à Louis XV sur la bataille de Kollin. — Levée du siége de Prague. — Grâce à M. Rouillé..... XVI, 68

Juillet. — L'évêque d'Eucarpie. — Monument du curé Languet de Gergy. — Procès de l'évêque de Metz. — Manufacture de porcelaine de Sèvres. — M^me^ de Pompadour. — L'Autriche rappelle son ambassadeur de Londres. — Détails sur la bataille de Kollin et la levée du siége de Prague. — Balles de verre. — La Cour à Compiègne. — Mort de M^me^ de Sandwich. — Vers à soie. — Nouvelles de Westphalie. — M^me^ d'Anisy et M^me^ de Pompadour. — Deux filles du Régent. — Nouvelles de Vienne. — Morts. — Prise d'Embden. — L'Impératrice remet Ostende et Nieuport à la garde de Louis XV. — Nouvelles de la Cour. — Essai de fusées pour signaux. — Lettre sur la prise d'Embden. — Le maréchal d'Estrées se porte sur le Weser. — Détail de la prise d'Embden. — Le maréchal d'Estrées passe le Weser. — Nouvelles de Bohême. — Départ de l'ambassadeur de Portugal. — Nouvelles des armées. — Combat naval près du Cap. — Difficultés au sujet du mariage de M. de Monaco. — Acquittement du prieur d'Auriac. — Suite des opérations en Westphalie. — Détails sur le comté de la Lippe et l'évêché de Paderborn. — Mort de la reine douairière de Prusse. — Grande exécution faite par la Reine d'un livre de Voltaire. — Occupation de Cassel. — Nouvelles de Bohême et de l'armée russe. — L'armée du maréchal de Richelieu se met en mouvement. — Nouvelles de l'escadre de M. de Kersaint. — Prise de Munden. — Nouvelles de Bohême et de Westphalie. — Mot du Roi à l'évêque de Digne et nouvelles diverses de la Cour. — Mouvements des armées en Westphalie et en Bohême. — Lettre circulaire de l'évêque de Digne. — Prise de Gottingue. — Nouvelles de la Martinique et du Mexique ; violences exercées par les Anglais sur les bâtiments espagnols. — Nouvelles de Westphalie et de Bohême. — Succès de M. Rigaud en Canada. — Nouvelles de l'armée de Westphalie. — Détails sur la victoire de M. Rigaud à William-Henry. — Prise de Gabel par les Autrichiens. — Nouvelles diverses de la Cour. — Le maréchal de Richelieu remplace le maréchal d'Estrées. — Bravoure de M. de Dunois. — Prise de Memel par les Russes. — Victoire du maréchal d'Estrées à Hastenbeck. — Mouvements des Russes dans la Prusse ducale..... XVI, 90

Août. — L'archevêque de Besançon promu au cardinalat. — Topographie des environs d'Hastenbeck. — Capitulation de Hameln. — Détails de la bataille d'Hastenbeck. — Jugement et condamnation de Ricard et de ses complices. — Acquittement des particuliers injustement accusés par lui. — Horreur qu'inspirent ces procédures. Pourquoi Ricard et Morphy seront roués en Artois. — Occupation de Hameln. — Incendie. — Accident arrivé à l'archevêque d'Alby. — Nouvelle de la Cour. — Le Roi envoie de l'eau de Luce au duc de Cumberland. — Évacuation de la Bohême par les Prus-

bre des Vacations. — Nouvelles du roi de Prusse et mouvements de son armée. — Ce que coûtent et rapportent les charges de président à mortier. — Prise du fort William-Henry en Canada. — Nouvel arrangement pour les semaines des dames du palais de la Reine. — Intelligences du roi de Prusse avec une partie des princes de l'armée des Cercles. — Nouvelles des armées du duc de Richelieu et du prince de Soubise. — Retour de l'évêque de Chartres. — Le conseil de dépêches. — Forces des Autrichiens, des Français et des Prussiens. — Grâces accordées au maréchal de Belle-Isle. — Nouvelles de la Cour. — Nouvelles de Silésie. — Anecdote sur le maréchal de Belle-Isle. — Grâces accordées à la maréchale de Mirepoix. — Retour des chevau-légers et fête qu'ils donnent à Versailles. — Mort de M. de Louvois. — Le Pape casse le mariage de M. de Béjar. — Chanson contre l'expédition de l'île d'Aix. — La Reine à Saint-Cyr. — Nouveau lieutenant de police. — Mort de Réaumur. — Nouvelles des armées. — Difficultés sur la démission de l'évêque d'Orléans..... XVI, 185

Novembre. — Nouvelles des armées. — Nouvelles diverses de la Cour. — Détails sur les mouvements de l'armée de Richelieu depuis le 13 septembre et nouvelles de l'armée de M. de Soubise. — Renforts envoyés au prince de Soubise par le maréchal de Richelieu. — Premiers mouvements du roi de Prusse contre l'armée du prince de Soubise et l'armée des Cercles. — Nouvelles de la flotte anglaise. — Premières nouvelles de la bataille de Rosbach. — Notice biographique sur dom Calmet. — Nouvelles de la bataille de Rosbach. — Prisonniers de guerre en Angleterre. — Mort de l'infant de Portugal don Antoine. — Mariage de M. Le Franc avec Mme Dufort. — Les Hanovriens n'exécutent pas la convention de Closter-Severn. Le maréchal de Richelieu retourne dans le Hanovre. — La convention de Closter-Severn conclue par trois personnes qui n'avaient pas de pouvoirs; critique de cet acte. — Démission de la duchesse d'Antin. — Capitulation de Schweidnitz. — Nouvelles de la flotte de M. Dubois de la Mothe. — Mort du Grand Seigneur. — Nouvelles diverses de la Cour. — Détails sur la campagne de M. Dubois de la Mothe. — Mort de l'électrice de Saxe. — Nouvelles de l'armée du maréchal de Richelieu..... XVI, 233

Décembre. — Édit portant création de 4 millions de rentes viagères. — Nouvelles diverses. — M. et Mme d'Esseval. — Vente d'oiseaux et de coquilles. — Le Roi rachète l'hôtel de Conty. — Ordres du Roi à la Sorbonne et observations de la Faculté. — Bataille de Breslau. — La maison de Custine. — Morts. — Affaire de la Sorbonne. — Nouvelles du Hanovre. — Arrêt du Parlement contre un ouvrage de théologie. — Le prince Ferdinand de Brunswick nommé général de l'armée hanovrienne. Les hostilités recommencent en Hanovre. — Révérences à propos de la mort de l'électrice de Saxe. — Belle conduite d'un officier et de sept soldats. — Deux frégates capturées par les Anglais. — Nouvelles du Hanovre. — Nouvelles diverses de la Cour. — Dupleix et la compagnie des Indes. — Bataille de Leuthen ou de Lissa. — Nouvelles des armées. — Mort du prince de Guémené. — Anecdotes relatives aux sauvages du Canada. — Réception du duc de Chevreuse au Parlement, comme gouverneur de Paris..... XVI, 255

Extraordinaire (1757).

Mme de Pompadour et le Roi après l'attentat de Damiens. — Sur les discours

de la petite pensionnaire de Saint-Joseph au sujet de l'assassinat du Roi. — Exil de MM. de Machault et d'Argenson et grâce accordée à ce dernier. — Fermeté du maréchal de Belle-Isle. — Défauts de Louis XV. — Réception de M. de Duras au Parlement. — Sur l'assistance des princes et des pairs au procès de Damiens. — Sentiments du Roi et de Mme de Pompadour pour le prince de Conty. — Exemples de faiblesse et d'incertitude du Roi. — Jalousie du maréchal de Richelieu contre le maréchal de Belle-Isle. — Les sceaux donnés ou offerts à M. Pelletier. — Les exilés du Parlement. Changements d'opinion du Roi dans cette affaire. — Influence du prince de Conty sur le Roi et le Parlement et éloignement du Roi pour sa personne. Mot du P. de la Tour. — Affaire de M. de Boulogne. — Jugement sur le chancelier. — Faiblesse du gouvernement contre les parlements et craintes des suites graves qu'auront ces révoltes. — Le cardinal d'Estrées et la princesse des Ursins. — La Dauphine. — Les ministres à Crécy et Mme de Pompadour à Saint-Hubert. — Anecdote sur la bataille d'Hochstett. — M. de Belle-Isle protégé par Mme de Maintenon, et pourquoi. — Sur le rappel du maréchal d'Estrées. — Le maréchal d'Estrées à Fontainebleau. — Sur l'armée de M. de Soubise. — Retraite de M. de Maupeou. — La maréchale de Mirepoix. — Sur la retraite du général Apraxin. — Crédit de Mme de Pompadour et effets de son amitié. — Caractère du Roi. — M. de Soubise n'a pas d'artillerie. — Germanicus et le maréchal d'Estrées. — Sur la violation de la convention de Closter-Severn..... XVI, 280

Appendice à l'année 1757. — Mémoire du comte de Maillebois. XVI, 307

1758.

Janvier. — Nouvelles de Hanovre. — Mort de M. Mollet. — Cérémonie de l'Ordre. — Les États de Languedoc. — Réception du duc de Chevreuse à l'hôtel de ville comme gouverneur de Paris. — Nouvel exil de l'archevêque de Paris. — Note sur les aumônes. — L'abbé de Bernis reçu avocat. — Morts. — Service de porcelaine de France donné au roi de Danemark. — Les hôpitaux d'armée. — Nouvelles du Hanovre. — Reprise de Breslau par les Prussiens. — Observations sur la manière de faire la guerre de Frédéric; célérité de ses mouvements. — Conduite de la Russie et de la Suède. — Anecdote sur le maréchal de Saxe. — Défenses d'enterrer dans les églises de Versailles. — Gouverneurs et précepteur du prince don Louis de Parme. — Capitulation de Harbourg et de Liegnitz. — Le comte de Clermont nommé au commandement de l'armée du Bas-Rhin et rappel du maréchal de Richelieu. — Morts. — Nouvelles du Hanovre. — Nouvelles diverses. — Détail sur la campagne de M. de Kersaint. — Pilleries de l'armée de Hanovre. — Nouvelles maritimes. — Mariage de Mlle Vincent. — Dupleix. — Défense des côtes. — Le roi de Prusse. — Occupation de Brême. — Évêchés donnés et abbayes échangées. — Morts. — Malversations dans l'administration de la marine. — M. de Moras renvoie un des principaux commis du ministère. — Établissement de grands poêles dans le château. — Les Cent-Suisses. — Détail sur la campagne de M. Dubois de la Motte. — Discours des chefs sauvages à M. Dubois de la Mothe. XVI, 317

Février. — Départ du comte de Clermont. — Mort du doyen de Notre-Dame.

Chapitre de l'Ordre. — La Sorbonne résiste aux ordres du Roi. — Instructions données au comte de Clermont pour rétablir la discipline et faire cesser les pilleries. — Méthode qu'employait le maréchal de Belle-Isle pour maintenir l'ordre dans son armée. — Observations sur la convention de Closter-Severn. — Départ de l'évêque de Laon pour Rome. — Mort du comte de Brienne. — Loterie pour l'École Militaire. — Lettre du roi de Prusse. — Présentations. — Nouvelles d'Espagne. — Fondations de Stanislas en Lorraine. — Les Mémoires du maréchal de Vieilleville. — L'académie des Sciences et le cardinal de Luynes. — Médailles fondées par le Roi pour distribuer à titre d'encouragement aux poëtes dramatiques. — Régiments échangés. — Création de charges. — Nouvelles de l'Inde. — Brochure contre les Jésuites. — Retour du maréchal de Richelieu. — Procès. — Nouvelles de l'Inde..... XVI, 353

Mars. — Présentations. — La cour de Parme et ses finances. — Le maréchal de Belle-Isle ministre de la guerre. — Nouveau maître des cérémonies de l'ordre de Saint-Louis. — La grande croix de Saint-Louis donnée à Chevert. — Perte de Verden. — Fait bizarre. — Nouvelles de la Sorbonne. — Mort du duc de Lorges et anecdotes. — Les fils du duc de Lorges. — Commencement de la campagne dans le Hanovre. — Échec des Français à Hoya. — Mort du cardinal de Tencin. — Retraite des Français sur le Weser. — Un prêtre assassiné. — Les maréchaux de Richelieu et de Belle-Isle. — MM. de Berchiny et de Conflans nommés maréchaux de France. — Archevêché et abbayes donnés. — Mort de la princesse de Talmond. — Mémoire du maréchal de Richelieu. — Un homme titré peut-il être secrétaire d'État ? — Gentilshommes, gouverneur, précepteur et sous-précepteurs du duc de Bourgogne. — Contrats de mariage. — Grâces accordées à M. de Paulmy. — L'école des chevau-légers. — Déclaration du Roi au sujet de l'hôpital général. — Accident en mer. — Disgrâce du chancelier Bestuchef. — Loterie pour les communautés religieuses. — Augmentation de la solde des officiers. — Retraite des Français sur la Lippe. — Désordre dans l'armée. XVI, 376

Avril. — Détail de la prise de Minden. — Nouvelles de la Sorbonne. — Une escadre anglaise sur les côtes de Saintonge. — Efforts du maréchal de Belle-Isle pour rétablir la discipline dans l'armée. — M. Bourgade. — Traitement d'une esquinancie. — Le maréchal de Richelieu envoyé en Guyenne pour y commander. — Séparation du titre de gouverneur et des fonctions du commandement dans les provinces. — Indisposition du Roi. — Mort de M^lle de Charolois. — Contrats de mariage. — M. de Crémille adjoint au maréchal de Belle-Isle. — Nouvelles diverses. — Les premiers bâtons de maréchal de France. — Les Hospitalières du faubourg Saint-Marceau. — Présentations. — Le cardinal de Tavannes élu proviseur de Sorbonne. — Suite de l'affaire des Hospitalières. — Évêché donné. — Mort du comte de Dunois. — Lettre du maréchal de Belle-Isle aux colonels. — Suite de l'affaire des Hospitalières. — Refus de sacrements. — Forces navales et militaires de l'Espagne. — Affaires du Paraguay. — M. d'Aranda. — La voie de recours. — Affaire de Saint-Nicolas des Champs. — Commandement du duc de Chevreuse. — Consommation de bois à Paris. — Libelle condamné au feu. — Mort de MM. de Boissy et de Jussieu. — Création de rentes. — Procès de M. de Beauvilliers. — Affaire de Saint-Nicolas des Champs. — Lu-

Juillet. — Trois nouveaux ministres. — MM. de Breteuil. — Nouvelles de l'armée. — La Curne de Sainte-Palaye. — Mort de Mlle de Lussan. — Détails sur le siége de Prague et la retraite du maréchal de Belle-Isle. — Succès des Autrichiens en Moravie. — Rappel du comte de Clermont. M. de Contades le remplace. — L'armée désire être commandée par le maréchal d'Estrées. — Détails sur le succès des Autrichiens en Moravie. — Prise de Dusseldorf par les Hanovriens et nouvelles de l'armée. — Élection de Clément XIII. — Entrées gratuites à la Comédie-Française pour les gens du gouverneur de Paris. — Mort de M. de Montesson. — Le fort Brescou. — Mort de M. de Salais. — L'intendant des Invalides. — Nouvelles de l'armée. — Importance de la perte de Dusseldorf. — Détails sur la convention de Closter-Severn et examen de la conduite du maréchal de Richelieu. — Nouvelles de l'armée. — Détails sur l'élection du Pape. — La marquise et le chevalier d'Albert. — Le comte de Clermont de retour à Versailles..... XVII, 1

Août. — Mort de la princesse de Chimay. — Bataille de Sanderhausen gagnée par M. de Broglie. — Lettre de l'Impératrice au maréchal de Belle-Isle. — Mémoire sur le droit du gouverneur de Paris de faire entrer ses gens gratis à la Comédie-Française. — L'abbé de Bernis nommé cardinal. — Le prince Ferdinand bat en retraite. — Régiment donné. — Détails sur l'élection de Clément XIII. — Quatre ministres à Dampierre. — Nouvelles de Rome. — Succès des Autrichiens. — Nouvelles de l'armée de Contades. — Nouvelles de la Cour. — Le duc de Broglie nommé chevalier de l'Ordre. — Nouvelles de l'armée de Contades. — Retranchements de dépenses dans les maisons du Roi, de la Reine et des enfants de France. — Indication de divers abus. — Débarquement des Anglais à Cherbourg. — Nouvelles diverses de la cour. — Nouvelles de l'armée de Contades. — Combat de Meer. — Mort de Mme Chauvelin. — Procès de Mme de Mazarin et détails sur la succession du cardinal de Mazarin. — Procès de M. de Puisieux contre M. de Ruvigny. — La tour et la rade de Wimereux. — Nouveaux retranchements de dépenses. — Les Anglais à Cherbourg. — L'armée française passe le Rhin. — Procès de Mme de Mazarin. — Piété de la Reine. — Prise de Louisbourg. — Les Anglais à Cherbourg. — Nouvelles de l'armée de Contades. — M. de Contades nommé maréchal de France. — Cinq ducs créés. — Détail sur la maison de Laval..... XVII, 28

Septembre. — Mort de M. de Montal. — Helvétius, son livre et sa rétractation. — Le prince Xavier déclaré lieutenant général. — Victoire de M. de Montcalm à Carillon. — Le *Parallèle du Roi avec le roi d'Angleterre.* — Raison singulière pour solliciter et obtenir un gouvernement. — Évêché donné. — Les Invalides; nombre d'hommes; recettes, dépenses et dettes. L'intendant des Invalides. — Consommation de l'hôtel des Invalides en vin. — Nouvelles de la Sorbonne. — Bataille de Zorndorf. — Le roi de Pologne à Versailles. — Les Anglais battus à Saint-Cast. — Le duc d'Aiguillon. — Relation du combat de Saint-Cast. — Procès de Mme d'Arenberg; conseil souverain de M. de Bouillon. — Nouvelles diverses. — Sur la bataille de Zorndorf. — Nouvelles des armées. — Retraite de Mme de Rochechouart. — Le roi de Pologne chez Mme de Montconseil..... XVII, 52

Octobre. — Affaires de Lorraine. — Questions d'étiquette. — Départ du

roi de Pologne. — Le roi et la reine des Deux-Siciles. — Nouvelles de l'armée. — Assemblée du clergé. — Nouvelles diverses de la Cour. — Le Pape nomme l'abbé de Bernis cardinal. — Nouvelles de l'armée. — Mort de M. Delavigne. — Le Roi à Fontainebleau. — Mort du cardinal Archinto. — Nouvelles des armées de Contades et de Soubise. — Bataille de Lutternberg, gagnée par M. de Soubise. — Assassinat du roi de Portugal. — Réflexions sur les armées autrichiennes, suédoises et russes, et sur le peu de profit que les intérêts de la France et de la Saxe retirent de leurs opérations..... XVII, 79

Extraordinaire (1758).

Le commandement de l'armée offert au maréchal de Belle-Isle. — Le maréchal de Belle-Isle nommé ministre de la guerre et retraite de M. de Paulmy. — Jalousie du duc de Richelieu contre le maréchal de Belle-Isle. — Caractère du maréchal d'Estrées. — De quoi le maréchal de Richelieu avait à se justifier à son retour. — Entrevue du maréchal avec Mme de Pompadour. — Ce que pense le maréchal de Belle-Isle sur les pillages du maréchal de Richelieu dans le Hanovre. — Observations sur la conduite coupable du maréchal de Richelieu pendant la campagne. — Combat et perte de Brême. — Mémoire justificatif du maréchal de Richelieu. — Grâces accordées à la famille de l'évêque d'Orléans. — Réconciliation des maréchaux de Richelieu et de Belle-Isle. — M. de Crémille. — Une promesse du Roi. — Indiscipline d'un général et faiblesse du Roi. — La Reine à Bellevue. — Efforts du maréchal de Belle-Isle pour rétablir l'ordre dans le militaire. — Indiscipline et révoltes des matelots; cause de ces révoltes. — Voleries aux Invalides et à l'armée. — Mme du Chatel. — MM. Creuzé. — Anecdotes sur la Dauphine. — La convention Duras. — Retour du comte de Clermont..... XVII, 94

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

INDEX ALPHABÉTIQUE GÉNÉRAL

DES NOMS ET DES MATIÈRES

MENTIONNÉS DANS LES

MÉMOIRES DU DUC DE LUYNES.

Chaque volume, y compris le tome XVII, étant accompagné d'une table alphabétique particulière, cet index se borne à donner le chiffre du tome à consulter. Ainsi avec l'indication : ABBADIE (Mlle d'), XII, *on se reportera à la table du tome XII, où l'on trouvera* ABBADIE (Mlle d'), page 393.

Le signe — indique les volumes qui se suivent sans interruption; ainsi I — IV, signifie qu'il faut consulter les tables des tomes I, II, III et IV.

A.

ABBADIE (Mlle d'), XII.
Abbaye de Saint-Germain des Prés, I.
Abbesses de l'Abbaye-au-Bois et de Caen, I. *Voy.* VERUE.
ABERCROMBY (Général), XVII.
ABOVILLE (M. d'), III.
ABSOLU (M.), IV.
Académie d'architecture, XV.
Académie française, V, X — XII.
Académie de France à Rome, XIV.
Académie des sciences, X, XI.
Académies de Soissons et de Marseille, V.
ACCIAIOLI (M.), XIII.
ACARON (M.), XVI.
Accouchements de la Reine, I.
Achères (Terre d'), XI.
ACHY-CARVOISIN (M. d'), VII. *Voy.* CARVOISIN.

INDEX ALPHABÉTIQUE GÉNÉRAL

DES NOMS ET DES MATIÈRES

MENTIONNÉS DANS LES

MÉMOIRES DU DUC DE LUYNES.

Chaque volume, y compris le tome XVII, étant accompagné d'une table alphabétique particulière, cet index se borne à donner le chiffre du tome à consulter. Ainsi avec l'indication : ABBADIE (Mlle d'), XII, *on se reportera à la table du tome XII, où l'on trouvera* ABBADIE (Mlle d'), page 393.

Le signe — indique les volumes qui se suivent sans interruption; ainsi I — IV, signifie qu'il faut consulter les tables des tomes I, II, III et IV.

A.

ABBADIE (Mlle d'), XII.
Abbaye de Saint-Germain des Prés, I.
Abbesses de l'Abbaye-au-Bois et de Caen, I. *Voy.* VERUE.
ABERCROMBY (Général), XVII.
ABOVILLE (M. d'), III.
ABSOLU (M.), IV.
Académie d'architecture, XV.
Académie française, V, X — XII.
Académie de France à Rome, XIV.
Académie des sciences, X, XI.
Académies de Soissons et de Marseille, V.
ACCIAIOLI (M.), XIII.
ACARON (M.), XVI.
Accouchements de la Reine, I.
Achères (Terre d'), XI.
ACHY-CARVOISIN (M. d'), VII. *Voy.* CARVOISIN.

Amadis de Grèce, opéra, VI.
Amblimont (M. d'), XIII.
Amboise (Cardinal d'), VII.
Amboise (M. d'), VI. *Voy.* Clermont d'Amboise.
Ambres (M. d'), V, XIII, XVI.
Ambres (Mme d'), X.
Amelin (M.), IX.
Amelot (M.), I — VI, VIII — X, XII, XIII. *Voy.* Chaillou.
Amelot (Mme), I — V, IX, XI, XIII, XV.
Amelot (Mlle), IV, XI.
Amelot (Nouveau Testament d'). *Voy.* Nouveau Testament.
Amezaga (M. et Mme d'), XIII.
Amiens (Vidame d'), IV, IX, XVI.
Ammon (M. d'), XII.
Ammonio, chimiste, V.
Ampus (M. d'), II, XI, XIV.
Ampus (Mme d'), XI.
Amyot (Jacques), VI.
Anacréon, opéra, XIII.
Ancenis (M. d'), I — III.
Ancenis (Mme d'), I — IX, XIII.
Ancezune (M. d'), II — IV, IX.
Ancezune (Mme d'), I, II, V, VII, IX.
Andigné (Abbé d'), XIII.
Andlau (Abbé d'), I, IV — VI, VIII, IX.
Andlau (M. d'), I — III, VII.
Andlau (Mme d'), II — VII.
André (M.), IX, XIII.
Andrienne (L'), comédie, XII.
Andrieux (M.), XIII.
Andromaque, tragédie, II.
Anet (Château d'), X, XII, XIV.
Angennes (Mme d'), III.
Angervilliers (M. d'), I — III, VIII.
Angervilliers (Mme d'), III, IX.
Angleterre (Détails sur l'), III, XIII. *Voy.* Adresses.
Angoulême (Duchesse d'), VI.
Angran (M.), IX, XIV.
Anhalt (Princes d'), VII, VIII, XI — XIII.
Anisson (Abbé), X.
Anisy (Mme d'), XVI.
Anjoni de Foix (M. d'), I — III.
Anlezy (M. d'), III, VII, IX, XII — XIV, XVI.

INDEX ALPHABÉTIQUE GÉNÉRAL

DES NOMS ET DES MATIÈRES

MENTIONNÉS DANS LES

MÉMOIRES DU DUC DE LUYNES.

Chaque volume, y compris le tome XVII, étant accompagné d'une table alphabétique particulière, cet index se borne à donner le chiffre du tome à consulter. Ainsi avec l'indication : ABBADIE (Mlle d'), XII, *on se reportera à la table du tome XII, où l'on trouvera* ABBADIE (Mlle d'), page 393.

Le signe — indique les volumes qui se suivent sans interruption; ainsi I — IV, signifie qu'il faut consulter les tables des tomes I, II, III et IV.

A.

ABBADIE (Mlle d'), XII.
Abbaye de Saint-Germain des Prés, I.
Abbesses de l'Abbaye-au-Bois et de Caen, I. *Voy.* VERUE.
ABERCROMBY (Général), XVII.
ABOVILLE (M. d'), III.
ABSOLU (M.), IV.
Académie d'architecture, XV.
Académie française, V, X — XII.
Académie de France à Rome, XIV.
Académie des sciences, X, XI.
Académies de Soissons et de Marseille, V.
ACCIAIOLI (M.), XIII.
ACARON (M.), XVI.
Accouchements de la Reine, I.
Achères (Terre d'), XI.
ACHY-CARVOISIN (M. d'), VII. *Voy.* CARVOISIN.

Arco (Duc del), II.
Arcos (Duchesse del), XII.
Arcussia (M. d'), I.
Arcy (M. d'), IX.
Arcy (Mme d'), XV.
Ardore (Prince d'), III — XII.
Ardore (Princesse d'), III, IV, VI — X, XII.
Ardore (Mlle d'), XIII.
Ardouin (Abbé), VII.
Arenberg (M. d'), IX, XII, XIII, XVII.
Arenberg (Mme d'), XVII.
Arenberg (Mlle d'), V.
Argence (M. d'), I, III.
Argence (Mme d'), III.
Argenlieu (M. d'), VI.
Argenson (M. d'), I — XVII.
Argenson (Mme d'), IV — IX, XI — XIII, XV.
Argenson (Mlle d'), VI.
Argenson de Puysignieux (M. d'), VI. *Voy.* Puysignieux.
Argental (Mme d'), VI. *Voy.* Ferriol.
Argenteuil (M. d'), XIII.
Argenton (Mme d'), VIII, X.
Argentré (Abbé d'), XVI.
Argentré (M. d'), évêque de Limoges, XVII.
Argentré (M. d'), évêque de Tulle, III.
Argouges (M. d'), II, V, X, XIII.
Argouges (Mme d'), VI.
Argouges de Fleury (M. d'), I, II, VII. *Voy.* Fleury.
Argyle (Duc d'), I.
Arigaja (M. d'), XII.
Arimont de Bonlieu (Abbé d'), III.
Armagnac (M. d'), I — XII, XIV.
Armagnac (Mme d'), I, III — VII, IX, XI, XIII, XV.
Armagnac (Mlle d'), VII, XII, XV.
Armand (Mlle), IX.
Armanville (M. d'), XIII.
Armée de Bavière, V.
Armée française. *Voy.* Almanach militaire, Carabiniers, Chevau-légers, Colonels, École militaire, Gardes du Corps, Infanterie, Réforme et Suisses.
Armenonville (M. d'), I — IV, XI.
Armentières (M. d'), IV — VIII, XI — XVI.
Armentières (Mme d'), I, II, IV — VII, IX, XI, XIV.

Armide, opéra, VII.
Arnoise (Mme d'), VI.
Arnoises (Mme des), X.
Arnaud (M. d'), XII.
Arnauld (M.), VIII.
Arnault (M. d'), VIII.
Arniaud, surnommé Hardy, XI.
Arnoton (M. d'), X.
Arpajon (M. d'), X.
Arpajon (Mme d'), IV, VII, XIII.
Arpajon (Mlle d'), IV. *Voy.* Noailles.
Arpajon (Privilége de la maison d'), IV.
Arquien (M. d'), II.
Arquien (Mme d'), IX.
Arrembourg (M. d'), VII.
Arros d'Argelos (M. d'), II.
Artagnan (M. d'), II, III, XI. *Voy.* Montesquiou.
Artaguette (Mlle d'), X.
Artaud (M.), missionnaire, XIV.
Artaut (M.), XII.
Arth (Baron d'), VI.
Artois (Comte d'), XVI.
Asfeld (M. d'), I — VII, IX, XI, XIV.
Asfeld (Mlle d'), VI.
Aspremont (M. d'), V. *Voy.* Apremont.
Assenatte (M. d'), VIII.
Assemblée du clergé, III, VI.
Assembourg (M. d'), VI, IX, X.
Asserbourg. *Voy.* Assembourg.
Aster (M. d'), III, V, VI.
Astrée (Bâtiment de l'), à Dampierre, VI.
Astrée (*Le Retour d'*), prologue, IX.
Asturies (Ferdinand, prince des), II, V — VII. *Voy.* Ferdinand VI.
Asturies (Princesse des), II, V.
Athalie, tragédie, XI, XIV.
Attarès (MM.), I.
Aubais (M. d'), XIII.
Aubarède (M. d'), V, XV.
Aubert (M.), XIV. *Voy.* Blondel d'Aubert.
Aubespine (M. de l'), IV, V, VII.
Aubespine (Mme de l'), IV, IX. *Voy.* Laubépine.
Aubeterre (M. d'), II, VI — VIII, XV.
Aubeterre (Mme d'), III, XIII.

Aubigné (M. d'), I, III — V, VII, X, XIII.
Aubigné (Mme d'), VI.
Aubigny (M. d'), VI, XV, XVII. *Voy.* Aubigné.
Aubusson (Mme d'), X.
Audeux (Abbé d'), X.
Audiffret (M. d'), V.
Audran, II, X, XIV.
Auersberg (Prince d'), XIII.
Auger (M. d'), I, IV.
Auguste III, électeur de Saxe, roi de Pologne, II — IV, VII — XIII, XV, XVI. *Voy.* Frédéric-Auguste II.
Aulan (M. d'), XI.
Aulède (Mme d'), XIV.
Aulnay (Château d'), XII. *Voy.* Aunay.
Aultry (M. d'), V.
Aumale (M. d'), V, X, XV. *Voy.* Daumale.
Aumale (Mme d'), XVI.
Aumale (Mlle d'), XI.
Aumôniers du roi (Service des), I, II.
Aumont (M. d'), I — XIII, XV, XVII.
Aumont (Mme d'), I, II, IV — IX, XI.
Aumont (Mlle d'), IV, VIII.
Aunay (M. d'), II, V, XI.
Aunay (Mme d'), XI.
Auneau (Comte d'), I.
Auneuil (M. d'), IX.
Auneuil de Charleval (M. d'), III.
Auriac (M. Castanier d'), III, IX, XI, XII, XIV, XV.
Auroy (M. d'), I, V, XII.
Auroy (Mme d'), XIV.
Ausonne, avocat, XIV.
Autereau, peintre, I.
Auteuil (M. d'), X.
Autichamp (M. de Beaumont d') évêque de Tulle, XIII.
Autichamp (M. d'), II, XVII.
Automates de Vaucanson, II.
Autrey (M. d'), IV.
Auvergne (Cardinal d'). *Voy.* Tour d'Auvergne.
Auvergne (Comte d'), I.
Auvergne (Mlle d'), VI.
Auvergne (Prince d'), XI.
Auvergne (Princesse d'), II.
Auvet (M. d'), XVI.

Auxy (M. d'), I, II, VI, XIII.
Auxy (Mme d'), I, II, VII, XIII.
Auxy (Mlle d'), I.
Avaray (M. d'), II, III, V — VII, XIII, XIV, XVI.
Avaray (Mme d'), XVI.
Avaucourt (M. d'), XIV.
Avaugour (M. d'), XIV.
Avéjan (M. d'), I — III, X.
Avéjan (Mme d'), I, III, X.
Averne (Mme d'), XV.
Averton (Mlle d'), X.
Avignon (M. d'), III.
Avricourt (M. d'), VIII.
Avril (M.), XIII.
Ayat (M. d'), XVI.
Aydie (Abbé d'), I — III, VI.
Aydie (M. d'), I — IV.
Ayen (M. d'), I — XVI.
Ayen (Mme d'), I, III, VII — X, XIV.
Ayen (Mlle d'), XIV.
Aylwa (M. d'), IX.
Aymart (Mme), VII.

B.

Babylone (Évêque de), XIII.
Bacancourt. *Voy.* Bacquencourt.
Bachelier (M.), II — V, VIII, X, XIII.
Bachi. *Voy.* Baschi.
Bachou (M.), X, XI.
Bacquencourt (M. de), VIII, XIV.
Bacquencourt (Mme de), XIII.
Bacqueville (Mme de), V.
Bade (Prince de), V.
Bade (Princesse de), XIV.
Bade-Dourlach (Princes de), II, VII.
Badoire (Abbé), IX.
Bagatelle (Maison de), XVI.
Bagieux, chirurgien, VIII.
Baglion de la Salle, évêque d'Arras, I, XI.
Bagnols (Mme de), VIII.
Baillon (M.), V, XII — XIV.

Bal du Roi, II.
Balagny (M. Rossignol de), I, IV, V, X, XI. *Voy.* Rossignol.
Balainvilliers (M. de), XIV, XV.
Balbi (M.), III, VIII, X.
Balbi (Mme de), XIV.
Balestein (Mme de), XIII.
Balincourt (M. de), II — V, VII, IX, XII — XIV.
Balincourt (Mme et Mlle de), VIII.
Balleroy (M. de), I, II, IV — VI, XI, XVII.
Balleroy (Mme de), VI, XII.
Ballin, orfèvre, XIII.
Ballode (M. de), IV.
Baltimore (Milord), IX.
Balzac (Guez de), I.
Bandolles (Mme de), XIII.
Banne (M. de), XII.
Banneville (M. de), XVI.
Bannière, courrier, III.
Baptêmes à la Cour, I, IV.
Baptiste, notaire, V.
Barail. *Voy.* Barrail.
Barbançon (M. de), IX, X.
Barbantane (Mme de), XII.
Barbarine, danseuse, III.
Barbazan (M. de), XII.
Barbezières (M. de), X.
Barbezieux (M. de), I, X.
Barbier (M.), X.
Barcos (Abbé de), I.
Bardonnet (Abbé), VIII.
Bardou, piqueur, VIII.
Barentin (M. de), I, V, XII, XV.
Barjac, I — IV, VIII, IX.
Baronville, XV.
Barrail (Abbé du), IX, X, XII.
Barrail (M. du), V, X, XII, XIV, XVI.
Barrailh (M. de), III, XIV.
Barré (M.), XIII.
Bart (M. de), III, X, XIV.
Bart (Milady), X.
Barthélemy (Abbé), XII.
Baschi (M. de), VIII — XV.
Baschi (Mme de), IX, XI — XIII, XVII.

Baschi (M^lles de), XIII, XV.
Basecque (M. de la), II.
Basile et Quitterie, opéra, III.
Bas-relief de Coustou, II.
Bassignano (Bataille de), VII.
Bassin de Neptune, III.
Bassompierre (M. de), I, XV.
Bassompierre (M^me de), XI, XIII, XIV, XVI.
Bastie (M. de la), évêque de Saint-Malo, III.
Basville. *Voy.* Baville.
Battancourt (M. de), XI, XII.
Battancourt (M^me de), XI.
Battheyani (M. de), VI, VIII.
Baudritz (Général), II.
Baudouin (Abbé), III.
Baudreville (M. de), XV.
Baudry (M. de), III, X, XIV.
Baudry (M^me de), XIII.
Baudry (M^lle de), XIV.
Bauffremont (M. de), I—IX, XI—XVI. *Voy.* Listenois.
Bauffremont (M^me de), IV—VIII, X, XI, XIV.
Baume-Montrevel (M. de la), VII.
Bausobre (M^me), VII.
Bausset de Roquefort, évêque de Béziers, XII.
Bauve (M. de la), V.
Bauvet (M. de), XIV.
Bauyn, évêque d'Uzès, IV.
Bavière (Alexandre-Sigismond de), évêque d'Augsbourg, I.
Bavière (Armée de). *Voy.* Armée.
Bavière (Charles-Albert, électeur de), III, IV.
Bavière (Clément-Auguste de), archevêque de Cologne, II.
Bavière (Jean-Théodore de), évêque de Liége, V.
Bavière (Maximilien-Emmanuel, électeur de), VI.
Bavière (Maximilien-Joseph, électeur de), VI, VII.
Bavière (Comte de), I, III — IX.
Bavière (Comtesse de), I, IV — VI.
Bavière (Duchesse de), XI.
Bavière (Ducs de), II.
Bavière (Électeur de), X.
Bavière (Prince de), II.
Bavière (Princesses de), IV.
Baville (M. de), XVI.
Bayard (Abbé), XVI.

Baye (M. de), XIV.
Bayers (M. de), IX.
Bayers (Mme de), XII.
Bayle, I, IX.
Bazèque (M. de la), XIV.
Bazin, ingénieur, VIII.
Bazire, musicien, IX.
Béarn (M. de), II, VII.
Béarn (Mme de), II, XVI.
Beau (M. le), XII.
Beaucaillot. *Voy.* Boiscaillaud.
Beauchamp (M. de), X, XI.
Beauchesne (M. de), V, IX, X, XV, XVI.
Beauclair (M. de), XII.
Beaucousse (M. de), XV.
Beaufort (M.), XI.
Beauharnois (M. de), III, IX, XVI.
Beaujeu (M. de), XIV, XVI.
Beaujeu (Mlle de), XI.
Beaulieu (Mlle de), II.
Beaumanoir (M. de), X, XIII, XV.
Beaumanoir (Mme de), VIII.
Beaumont (Christophe de), évêque de Bayonne, III; archevêque de Vienne, VI; de Paris, IX — XVI.
Beaumont (M. de), V — VIII, X, XIII, XIV.
Beaumont (Mme de), VIII.
Beaumont-Gibault (M. de), III.
Beaune (Vicomte de), VII.
Beaune (Vicomtesse de), IX.
Beaupoil de Sainte-Aulaire, évêque de Tarbes, III. *Voy.* Saint-Aulaire.
Beaupré (M. de), III, XIII.
Beauregard (M.), X.
Beausire (M. de), XI.
Beaussan (M. de), XIV.
Beaussier (M.), XV, XVI.
Beauteville (M. de), VIII.
Beauvais (Le P.) VI, X.
Beauvais (M. de), III, IV.
Beauval (M. de), XVI.
Beauvau (M. de), I, III — VI, VIII, XII, XIII, XV, XVI.
Beauvau (Mme de), VI, VIII, X — XIV, XVI.
Beauvau (Mlle de), IX.

Beauvau du Rivau (M. de), archevêque de Narbonne, II, III.
Beauvau du Rivau (M. de), XV.
Beauvilliers (M. de), évêque de Beauvais, I, XI.
Beauvilliers (M. de), I — VII, IX — XI, XIII, XVI.
Beauvilliers (Mme de), I — III, V — XVII.
Bébé, nain, VII.
Bec de Lièvre (C.-P. de), évêque de Nîmes, V.
Beccasson (M. de), XII.
Béchard (M.), XII.
Bèche (Les frères), IX.
Bechepou, huissier, VII.
Bedé (M. de), I.
Bégon, évêque de Toul, VI, XIII.
Bègue de Marjanville (M. le), IX.
Bézar (M. de), XVI.
Bézar (Mme de), XI, XVI.
Bélac (M. de), I.
Bélasson (MM. de), XII.
Bélestat (M. de), XII.
Bélestat (Mme de), XII — XIV.
Belfond, I.
Belidor (M.), XII — XIV.
Bella-Casa (M. de), XII, XV, *Voy.* Masseran.
Bellanger, notaire, III.
Bellay (Martin du), évêque de Fréjus, III, VI — VIII.
Bellay (M. et Mme du), II, VIII.
Bellecour, sergent, XI.
Bellefond (Gigault de), archevêque d'Arles, III, IV; de Paris, VII, VIII.
Bellefonds (M. de), III, IV, VI — VIII.
Bellefonds (Mme de), II, V — IX, XI — XIII.
Bellefontière (Mme de), I, II.
Bellegarde (M. de), X, XI, XIII — XV.
Bellegoise (Abbé de), VI.
Belle-Isle (M. de), I — XVII.
Belle-Isle (Mme de), III — IX, XI, XII, XIV.
Belle-Joyeuse (Mme de), VIII.
Bellemont (M. de), XVI.
Bellevue (Maison de), X, XV, XVI.
Bellioni (M.), X.
Belloy, domestique, XI.
Belloy (M. de), évêque de Glandève, XI; de Marseille, XIV.
Belloy (Mme de), XIV.

Belmonte, vice-légat, II.
Belot (Mlle), XV.
Beloy (Affaire du sieur), XI.
Belsunce. *Voy.* Belzunce.
Belua (M. de), XIII.
Belzunce (M. de), évêque de Marsei
Belzunce (M. de), I — IV, XII, XV
Belzunce (Mme de), I, V — IX.
Bendad-Réal (M. de), XI.
Bendish (Lady), XII.
Bendol (Mme de), XVI.
Bene (Comte), III — V, IX.
Beneraye (M. de la), XII.
Benne. *Voy.* Bene.
Bennetat, évêque d'Eucarpie, XVI.
Benneville (M. de), XII.
Benoise (M. de), X.
Benoit XIV, III, VI, IX — XVII.
Benoit, musicien, VI — IX, XII.
Benoit (Mme), XII.
Ben'enrider (M. de), I.
Bentheim (Comte de), VII — IX.
Bentheim (Comtesse de), IX, X.
Bentinck (M. de), X.
Béon (M. de), XVII.
Bérain, dessinateur, VIII.
Béranger. *Voy.* Bérenger.
Berchiny (M. de), I — III, V, IX,
Berchiny (Mme de), XVII.
Bercy (M. de), IV, VIII, XVI.
Bercy (Mme de), VII.
Bercy (Mlle de), VIII.
Bérenger (M. de), II, V, VII — IX,
Bérenger (Mme de), XIII.
Bérenger (Mlle de), IX.
Berenklau (Général), VII. *Voy.* Bern
Bergerac, VI.
Bergeret (Mme), XI.
Bergeron (M.), IX.
Berg (Georges-Louis), évêque de Liég
Berghes (Mlle de), VI.
Berghes (Princesse de), V, VI, XI.
Berg-op-Zoom (Prise de), VIII.

Bérigny (M. de), XIII.
Béringhen (M. de), I — XII, XIV — XVI.
Béringhen (Mme de), V, X, XIV, XVI.
Berkenrode (M. de), IX — XII.
Berkenrode (Mme de), XI.
Berkenstein (M. de), X.
Berlin (Palais royal de), II.
Bernachea (M. de), III.
Bernage (M. de), XIV.
Bernage (Mme de), XIII.
Bernage de Chaumont (M. de), III.
Bernage de Saint-Maurice (M. de), V — XVII.
Bernage de Vaux (M. de), XV.
Bernard (M.), I — III, V, IX, XIII.
Bernard de Rieux (M.), VII. *Voy.* Rieux.
Bernier, XIV.
Bernières (Mme de), VIII, XIV.
Bernis (Abbé de), VIII, XI, XII, XIV — XVII.
Bernis (M. de), XIV.
Bernis (Mme de), XV.
Berrelau (M. de), IV. *Voy.* Berrellau.
Bernstorff (M. de), V — VIII, X, XI, XIV.
Berrier (M.), VIII — XIII, XV — XVII. *Voy.* Berryer.
Berrier (Mlle), XVI.
Berruyer (Le P.), XIII, XV.
Berry (Charles de France, duc de), I — III, IX, X.
Berry (Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans, duchesse de), II, IV, VI, IX — XI.
Berry (Louis-Auguste de France, duc de), XIII, XV, XVI, XVII.
Berryer (M.), *Voy.* Berrier.
Bersen (Mlle de), VIII.
Berthier (Le P.), XIV.
Berthier (M.), XIV.
Berthier de Sauvigny (Abbé), XI.
Berthier de Sauvigny (M.), II. *Voy.* Sauvigny.
Bertin, évêque de Vannes, VII, XIII.
Bertin (M.), XIII, XVI, XVII.
Béraulle (M. de), XIII, XV.
Béraulle (Mme de), VIII.
Berville (M. de), II, XV, XVI.
Berwick (Famille de), XI.
Berwick (M. de), II, V, VI, VIII, XI.
Berwick (Mme de), I, II, IV, V, VII, VIII, XI.

Besançon (Émeute à), III.
Bésenval (M. de), II, IV.
Bésenval (Mme de), I, III, VIII.
Besozzi Cardinal), XIV.
Bessey (M. de), XV.
Bestoucheff (M. de), XV, XVI.
Béthisy (M. de), XII, XIII.
Béthisy (Mme de), IV.
Bethléem Évêque de), VII.
Béthune (Abbé de), XI.
Béthune (M. de), I — XV, XVII.
Béthune (Mme de), I, III, V — X, XV.
Béthune (Mlle de), VII, VIII.
Bettens (M. de), XI.
Beuil (M. de), IX.
Beuvron (M. de), II, VIII, X, XI.
Beuvron (Mme de), II — IV, IX — XV. *Voy.* Rochille.
Beuvron (Mlle de), X.
Beuzeville (M. de), XIV, XV.
Beuzeville (Mme de), XI, XII, XIV, XVI.
Beveren (M. de), II, III, VIII, XVI.
Bèze de Lys (M. de), XII.
Bezenval. *Voy.* Besenval.
Bezons (Bazin de), archevêque de Rouen, VII.
Bezons (Bazin de), evêque de Carcassonne, XII, XIV.
Bezons (M. de), II — IV, VIII, IX, XII.
Bezons (Mme de), XI, XII, XIV.
Biache (M. de), II.
Biardon (M.), X.
Biarnais (M. de), V.
Birault (Mlle), X, XII.
Bibliothèque du Roi, III.
Bibra (Mme de, II.
Bideau, I.
Biegenski (Le P.), XIV.
Bielinski (M. de), VIII.
Bielk Mme de, XII.
Bienvenu, I, V.
Biez (M. du), IX.
Bignon Abbé, II — IV, XIII.
Bignon M.), I, IV, XIII, XIV.
Bigorre (M.), V.
Billarderie M. de la, I — V, IX, X, XII, XIV

Billaudel (M.), IV, VIII, IX, XI, XIV.
Billaudel (Mlle), XI.
Billy (M. de), IX.
Binet (M.), IV — VIII, X — XIII.
Bing (Amiral), IX, XII, XV.
Birkenfeld (Mme de), III.
Biron (Abbé de), II.
Biron (M. de), I — XV.
Biron (Mme de), I, III — V, VII, XI, XIII.
Biache (M. de), I, III — VI. *Voy.* Pignatelli.
Bisemont (M. de), IX.
Bissy (Abbé de), VIII.
Bissy (Cardinal de), I — III, V, VII.
Bissy (M. de), I — VI, VIII — X, XII, XIII, XVI.
Bissy (Mme de), V, VI, XI, XII.
Bizy (Château de), V.
Blache (Mme de la), III.
Blainville Mlle de), XI.
Blair de Boismond (M. de), VI.
Blaise, musicien, IX.
Blaise (Dom), III.
Blaise (M.), XV.
Blaizel (M. du), IX.
Blakeney (Général), XV.
Blamont (M. de), I, III, IV, VI, VII, IX — XIV.
Blanc (M. le), I, IX.
Blanchard (Abbé), I, VI, VII, X — XIII, XV.
Blancheton dé Chevry (M.), I.
Blanciforte (M. de) XII.
Blanchesnil (M. de), IV, V, VII — XVI.
Blankenheim, archevêque de Prague, XI.
Blanktir (Lord), IX.
Blaru (M. de XIII.
Blavet, musicien, II, VI, X, VI.
Blénac (Mme de), II.
Blés (Cherté des), III.
Blet (M. de), VI, VIII.
Bletterie M. de la), IV, VIII.
Bligny (Mme de), XIV.
Blinière (M. de), XIII.
Blinière (M. de la), XV.
Bloc (Le P.), XIII.
Blois (Château de), III.

Blondel, fou, XI.
Blondel (M.), IV, IX, XIV.
Blondel d'Aubert (M.), XV.
Blondel de Gagny (M.), XI, XIII, XIV.
Blossac (M. de), X.
Blot, exempt, XV.
Blot (M. de), X.
Blot (Mme de), X, XIII.
Blottière (M. de la), II.
Blouin (M.), IX, XII.
Boccage (M. du), XIII, XV.
Bochard de Saron (M.), XIV.
Bocquart (M.), XVII.
Bocs (M.), XIV.
Boffrand (M.), IV, XIII.
Bogues (M. de), II.
Boileau-Despréaux, V, X.
Boindin (M.), XI.
Boiscaillaud (M. de), IX, XII.
Boischateau (M. de), VII.
Boisdelmé (M. de), XII.
Boisemont (Abbé de), IX, XII — XIV.
Boisemont (M. de), XIV. *Voy.* Boizemont.
Boiscelin (M. de), XVI.
Boiscelou (M. de), XIV.
Boisgiroux (M. de), XIII.
Boisjulien (M. de), V, VII.
Boismont. *Voy.* Boisemont.
Bois-Sandrée (M.), I.
Boisseau (Abbé), XV.
Boissieux (M. de), II, X.
Boissimène (M. de), XII, XIV.
Boissy (M. de), IV, VIII, X, XIII, XVI, XVII.
Boizemont (M. de Blaise de), X.
Boizot (M.), II.
Bolingbroke (M. et Mme de), X.
Bolognetti (Cardinal), XIV.
Bombarde (M. de), III, X.
Bombelles (M. de), V, VI, VIII, X, XIII.
Bompard (M. de), XVI.
Bon (Abbé), XV.
Bon (M. de), XIII.
Bonac (M. de), II, VIII, XI, XIII, XV.

Bonac (Mme de), II, III, XII, XIV, XVII.
Bonal (Mlle de), IX.
Bonas (M. de), XI.
Bongard (M. de), VIII, X, XII.
Bonifaz (Le P.), XIV.
Bonjean (Le P.), II.
Bonnac. *Voy.* Bonac.
Bonnal, teinturier, XIII.
Bonnefons, huissier, I.
Bonneguise (Abbé de), IX; évêque d'Arras, XI.
Bonnelles (M. de), VI.
Bonnet, vicaire, XII.
Bonneval (M. de), II, III, VI — X.
Bonneval (Mme de), III, IX.
Bonsey (M. de), I.
Bontemps (M.), I — IV, VII, VIII, XVI.
Bontemps (Mme), XIV.
Bonzy (Cardinal de), III.
Borck (Colonel), IV.
Bordage (M. du), I — V, IX.
Borderie (La), officier, IX.
Bordes (Abbé des), VIII.
Borghèse (Princes), X.
Borie (M. de la), II.
Borio (Mlle), III.
Boronini (M. de), IX.
Bornstedt (M.) XIII.
Boroski (Comte), IV.
Borstel (M.), III.
Bosc (M.), VII, VIII.
Boscawen (Amiral), IX, XIV, XVI.
Bosnier (M.), III.
Bosnier de la Mosson (M.), VI. *Voy.* Mosson.
Bossière (Mlle de), III.
Bossuet, évêque de Troyes, II, V.
Botta (Comtesse), II.
Boucault M. XIII.
Bouchardon IX, X, XII — XIV.
Bouchefolière (M. de), III.
Boucheman M.), XIII.
Boucher (Abbé), XII.
Boucher (M.), XI.
Boucher (Mlle), XVI.

Boucherat (M.), I, XI.
Bouchet (Mme de), VI.
Bouchu (Mme), VIII.
Boucot (Mlle), XI.
Boudot, chirurgien, II.
Boudret (M.), VII.
Boudrey (Toussaint), XIII.
Bouettin (M.), XI.
Boufflers (M. de), I—XII.
Boufflers (Mme de), I—XVI.
Boufflers (Mlle de), IV, VII.
Boufflers-Craon (Mme de), IX.
Boufflers-Remiangourt (M. de), V, X—XIV. *Voy.* Remiancourt.
Boufflers-Remiancourt (Mme de), IX. *Voy.* Roquépine.
Boufflers-Remiancourt (Mlle de), V.
Boufflers-Rouvrel (M. de), XV. *Voy.* Rouverel.
Bougainville (M. de), XIII.
Bougeoir du Roi, I.
Bouhier, évêque de Dijon, VII, VIII, XI, XIV.
Bouhier (M.), VII.
Bouillac (M.), V—IX, XI, XII.
Bouillancourt (M. de), VII.
Bouillé (Abbé de), XV, évêque d'Autun, XVI, XVII.
Bouillé (M. de), IX, XIV.
Bouillet (Abbé), XV.
Bouillon (Cardinal de), I, II.
Bouillon (M. de), I, III—XV.
Bouillon (Mme de), I—III, VII.
Bouillon (Mlle de), III—V.
Bouillon-Guise (Mlle de), III.
Boulainvilliers (Abbé de), V.
Boulainvilliers (M. de), III, IX, XIII, XVI.
Boulainvilliers (Mlle de), IX.
Boulanger, peintre, V.
Boulanger (M. le), XIII.
Boulogne, peintre, VII.
Boulogne (M. de), IV, V, VII, XII, XIII, XV, XVI.
Boulogne (Mme), XI, XVI.
Boulonnois (M.), XII.
Bourbon (Caroline de Hesse-Rhinfels, duchesse de), nommée *Madame la Duchesse la jeune*, I—III.
Bourbon (Louis-Henri de Bourbon-Condé, duc de), nommé *Monsieur le Duc*, I—III, V—XI.

Bourbon (Louise-Françoise de Bourbon, duchesse douairière de), nommée *Madame la Duchesse*, I—V, X.
Bourbon (Marie-Anne de Bourbon-Conty, duchesse de), VI.
Bourbon (Palais), V.
Bourbon-Busset (M^me^ de), XIV.
Bourbon-Condé Louise-Anne de), nommée *Mademoiselle* et *Mademoiselle de Charolois* I XIII, XVI.
Bourbon-Condé (Henriette-Louise-Marie-Françoise Gabrielle de), abbesse, VII.
Bourbon-Condé (Marie-Anne-Gabrielle Eléonore de), abbesse, IV, X.
Bourcet (M. de), XVI.
Bourdaloue (Le P.), VII, XII.
Bourdeil M^me^ de), IX.
Bourdeille (Abbé de), XII.
Bourdet (M. du), II. *Voy.* Dubourdet.
Bourdeuil (M. de), XV.
Bourdonnais (M. de la), VIII, XI.
Bourdonnais (M^me^ de la), XI.
Bourdonnaye (M. de la), X, XI, XIII, XIV.
Bourdons (M. des), XIII.
Bouret (M.), X, XI, XIV.
Bourg (M. du), I, II, IV.
Bourg en Bresse (Présidial de), X.
Bourgade (M. de), XVI.
Bourgeois, chirurgien, III, IX.
Bourgeois, musicien VIII.
Bourgeois gentilhomme (*Le*), comédie, XV.
Bourget Château du XV.
Bourgmary, lieutenant colonel, IX.
Bourgogne (États de). *Voy.* États.
Bourgogne (Gouvernement de), III.
Bourgogne (Louis de France, duc de), petit-fils de Louis XIV, I—VI, IX—XI, XIII, XIV.
Bourgogne (Louis-Joseph-Xavier de France, duc de), petit-fils de Louis XV, XI—XVI.
Bourgogne (Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de), mère de Louis XV, I—XIII.
Bourguet (M. du), X.
Bourlamaque (M. de), XIV, XV.
Bournaby (M.), IX.
Bournay (M. des), III.
Bournel (M. de), X.
Bournel (M^me^ de), XIV.

Bournonville (M. de), VII, IX, XI—XIII.
Bournonville (Mme de), VIII, IX, XV.
Boursac. *Voy.* Bourzac.
Boursault (Le P.), III.
Boursier (Abbé), IX.
Bourvalais (M.), IX.
Bourzac (M. de la Crople de), évêque de Noyon, VI.
Bourzac (M. de), II.
Bourzac (Mme de), XIII.
Bocsquet (M. du), XVII.
Bouteville (Le P.), IX.
Bouteville (M. de), I—III, V—VII, X.
Bouthillier (M.), XII.
Boutin (M.), XII, XIII, XV.
Boutord (M.), XII.
Bouvet (M. de), I, IX.
Bouville (Abbé de), XVII.
Bouville (M. de), III, V, VIII, XIV, XVI.
Bouville (Mme de), IV, VIII.
Bouzols (M. de), V, VII, VIII.
Bouzols (Mme de), I—IV, VI—XIV, XVI.
Bóve (M. de la), X.
Bowlby (M.), X.
Boyer, évêque de Mirepoix, I—XIV.
Boyer, médecin, XI— XIII, XVI.
Boynes (M. de), XIII, XVI.
Boysseulh (M. de), VI, XIII.
Boze (M. de), IX, XI, XIII.
Brackel (M. de), VII.
Braconniers de Versailles, II.
Bracq Abbé, X. *Voy.* Braque.
Braddock Général), XIV.
Bragelonne (Abbé de), IV.
Bragelonne (M. de), X.
Brahé (M. de), XV.
Braimont (Le P.), IX.
Brancas (Abbé de), XIV, XVI.
Brancas (M. de), archevêque d'Aix, I, VIII, XII—XIV.
Brancas (M. de), II— VIII, X—XII, XVII. — *Voy.* Villars.
Brancas (Mme de), III, IV, VI—XVII. *Voy.* Villars.
Brancas-Sistère (M. de), I.
Brandebourg (Margrave de), III.
Brantes (M. de), XVI.

Braque (M. de), XI.
Braque (Mlle de), X, XI, XIII, XV.
Brassac (M. de), I, II, VII, VIII, XIV, XV.
Brassac (Mme de), II, VIII, XV.
Bratkowski (M.), VIII.
Brauno. *Voy.* Bronod.
Bréan (M. de), IX. *Voy.* Bréhan.
Brémondowska (Mme de), VIII.
Bréget (M. de), XVI.
Bréhan (M. et Mme de), X, XIV, XVII. *Voy.* Bréan.
Breignou (Trépault du), évêque de Saint-Brieuc, VI, VIII, IX, XIII.
Brémont (M. de), IV.
Brenet, peintre, XIII, XIV.
Brenner (Abbé), XII.
Bressé (M. de), VII.
Brest (Incendie à), IV, V. *Voy.* Incendie.
Bret (M. le), VII, XII, XIII, XV.
Bret (Mlle le), III.
Bretagne (Duc de), IX.
Bretagne (États de), X, XII. *Voy.* États.
Bretagne (Milices de). *Voy.* Milices.
Bretagne (Parlement de). *Voy.* Parlement.
Breteuil (Abbé de), IV, VI, VII, IX, X, XIII, XV.
Breteuil (M. de), I — IV, IX — XI, XIV, XVII.
Breteuil (Mme de), X, XIII, XIV.
Breteuil (Mlle de), III, V.
Bretonvilliers (M. de), II, III.
Breugnon (M. de), XV.
Breuil (M. du), IX.
Bréval (M. de), II.
Brezé (M. de), II, III, VI, VIII — XIII. *Voy.* Dreux.
Brezé (Mme de), XII, XIV.
Briard, peintre, XI.
Briare (Canal de), IX.
Brichanteau (M. de), IV.
Briçonnet (M.), III, IV.
Briçonnet (Mme), IV.
Briçonnet (Mlle), XIV.
Bridge (M. de), I, II, VI, VIII, IX, XII, XIII.
Bridou du Mignon (M.), I, II, VII.
Brieggen, IV.
Brienne (Abbé de), VIII, IX, XI, XII, XVI.
Brienne (M. de), IV, VI — VIII, XI, XII, XIV, XVI.

Brienne (Mme de), III, V—VIII, XI—XIV, XVI. *Voy.* Clermont.
Briffe (Abbé de la), IX.
Briffe (M. de la), II, III, V, XII—XIV.
Briffe d'Amilly (M. de la), I.
Brigaud (Abbé), XIV.
Brige. *Voy.* Bridge.
Brignole (M. de), IX, XVI.
Brignole (Mme de), IX, X, XIV.
Brignole (Mlle de), IX, XVI.
Brignole-Sale (M. de), II.
Brilhac (Mme de), I.
Brillon (M. de), I.
Brion (Abbé), II, XII.
Brionne (M. de), III—XIII, XV, XVI.
Brionne (Mme de), III, IV, VI, VII, IX—XIV. *Voy.* Rochechouart.
Brionne (Mlle de), XV.
Briquemaut (Mme de), II.
Briquet (M.), VIII.
Briqueville (M. de), IX, XII, XV.
Briqueville (Mlle de), XII.
Brisay (M. de), I, III, IV.
Brissac (M. de), II—VI, VIII-XI, XIII—XV.
Brissac (Mme de), I, III—XIII, XV.
Brissac (M. de Cossé-), évêque de Condom, XVI.
Brissart (Abbé), II, IV, VIII.
Brissart (M. et Mlle), XII.
Broc (M. de), VIII, XVII.
Brocard (M. du), VI.
Broglie (Abbé de), III—V, VIII—XI, XVI.
Broglie (M. de), I—VIII, X—XII, XIV—XVII.
Broglie (Mme de), I, VII, VIII, X—XV.
Bronod, notaire, I, II, VIII.
Brosse (M. de), X.
Brosseau (Abbé), VI, VIII.
Brossore (M. de), III.
Broc (M. de), IV—VI, IX—XIV. *Voy.* Feydeau.
Brouillet, piqueur, XII.
Broust (M. de), XII. *Voy.* Broc.
Brown (Comte de), X.
Brown (Général), VII, VIII, XVI.
Brown (Mlle de), XIII.
Bruère (M. de la), XIII. *Voy.* La Bruère.
Bruges (Évêque de), VII.

Bruhl (M. de), II, XI, XII, XV.
Bruhl (Mme de), XVI.
Brulart (Famille de), XI.
Brulart (M.), V, IX.
Brulerie (M. de la), XII.
Brun (M. de), II, VII, VIII.
Brun (Mlle de), IV, VII, VIII, XII.
Brun (M. le), III, XVI.
Brunet, III, XIV.
Brunetti, peintre, XI.
Brunoy M. de XVI.
Brunswick (Duc de), XVI, XVII.
Brunswick (Duchesse de), II, IX.
Brunswick (Prince de), VII, XV — XVII.
Brunswick (Princesse de), XIII.
Brunswick-Bevern Prince de), XVI. *Voy.* Bevern.
Brunswick-Lunebourg Duchesse de), VIII.
Brunville (M. de), XII.
Bruzac (M. de), III, XI.
Buc (Maison de), VI.
Buckingham (Mme de), I, III.
Buffardin, musicien, X.
Buffon (M. de), XII.
Bugie (M.), XIV.
Buisson (Abbé), VIII.
Bukler. *Voy.* Butler.
Bulkeley (M. de), II, VIII, IX, XI, XIV, XV.
Bulkeley (Mme de), XI.
Bulles (Argent des), X.
Bulow (Mme de), IV.
Bulstrode (M. de), XII.
Bunel (Les), paumiers, I.
Bunon, dentiste, VIII.
Bureport (M. de), XI.
Buron M. de, V, VIII, XIV, XVI.
Bury (M. de), III, VIII, X, XIII—XV.
Busc (Mme de), II, IV, XIV. *Voy.* Carignan.
Busca (M. de), I, II.
Buscq. *Voy.* Busc.
Busech (Abbé de), XII.
Busset (M. de), III. *Voy,* Bourbon-Busset.
Bussy, avocat, XIII.
Bussy (M. de), VIII, XI, XII, XIV, XVI.

Bussy (Mme de), I, XVI.
Bussy-Lameth (M. de), XI, XII. *Voy.* Lameth.
Butler (M. de), V, VII, IX, XII, XIII, XVII.
Butler (Mme de), IV, VII — IX, XIII.
Byng. *Voy.* Bing.

C.

Cabanac (M. de), VIII.
Cabinet des médailles, VIII, XII.
Cadaval (M. de), II, XV.
Caderousse (M. de), XI.
Caderousse (Mme de), X.
Cadeville (M. de), XV.
Caen (Abbesse de). *Voy.* Abbesse.
Cafarelli, chanteur, XII, XIII.
Caffieri, sculpteur, XIII.
Cahusac (M. de), VIII, IX, XIII.
Caillard, chanoine, XIV.
Cailly-Delpech (Mlle de), XIII.
Caix (M. de), XI.
Caix (Mlle de), II.
Calheta (Mme de), V.
Calmet (Dom), XVI.
Calonges (Mlle de), XIII.
Calvières (M. de), III, VIII, X, XI, XIV.
Camas (M. de), III.
Cambacérès (Abbé), XVI.
Cambis (M. de), I — III, VIII, XIV, XVI.
Cambis (Mme de), III, V — IX, XIV.
Cambord (M. de), VIII.
Cameran, chef écossais, VII.
Camille, danseuse, IX, X.
Camille (Le prince), V — XI, XIV, XV.
Campillo (M. de), IV, V, XVI.
Campistron (M. de), IX.
Campo-Florido (M. de), III — VII, XI.
Campo-Florido (Mme de), III — V, VII, VIII, XII.
Campo-Santo (Bataille de), V.
Campra, musicien, II, III, VI, IX, XII.
Camus, page de la musique, IX.
Camus (M. le), II, IV, VI — VIII, XIV.

Camusat (M), XI.
Camuset (M.), IX, XIII.
Canappeville (Le P.), VII.
Canaux de Briare, d'Orléans, etc., IX.
Canillac (Abbé de), II, V, XII, XIII.
Cañillac (M. de), III, VI.
Canisy (M. de), XIII, XIV.
Cannette, officier de la Reine, I.
Cantillana (M. de), XIII.
Cantimir (Prince de), II — V.
Cany (M. de), XIV.
Cany (Mme de), XIII.
Capres (Baron de), VIII.
Caprice d'Erato (Le), opéra, XIV.
Capron, dentiste, II, V, VIII, X, XI.
Carabiniers (Régiment des), I.
Caracaral (M. de), III.
Caraccioli (M. de), XII, XIV.
Caraccioli la Villa (Mme de), IV.
Caractères de l'amour (Les), opéra, XIV.
Caractères de la folie (Les), opéra, XIV, XV.
Caraffa (Cardinal), XIV.
Caraffa (Mlle), XVI.
Caraman (Abbé de), XII.
Caraman (M. de), II, X, XII, XVI.
Caraman (Mme de), XI.
Caravajal (M. de), VIII, X — XIII.
Carbon (Mme de), XIII.
Cardaillac (M. de), XV.
Cardevac d'Havrincourt (M. de), V. *Voy.* Havrincourt.
Carbone, musicien, VII.
Carignan (M. de), I — III, IX.
Carignan (Mme de), III, IV, VI — IX, XI, XII, XIV, XV.
Carignan (Mlle de), III, IV.
Carlet, chanoine, IX.
Carlingford (Milord), XIV.
Carlos (Don). *Voy.* Charles IV.
Carlowitz, lieutenant-colonel, IV.
Carmélites (Affaire des), II.
Carmes (Général des), I.
Carpentero (M.), IX.
Carré (M.), XVI.
Carré de Montgeron (M.), I, II, XIII. *Voy.* Montgeron.

Casteja (M. de), I, II, XII, XIV.
Castéja (Mlle de), IV, V, XI.
Castel (Le P.), XIV, XV.
Castelar (M. de), XV. *Voy.* Castellar.
Castelas (M. de), II, IX, XV, XVII.
Castel dos Rios (M. de), VI.
Castel dos Rios (Mme de), III — VII.
Castella. *Voy.* Castelas.
Castellane (Famille de), XII.
Castellane (M. de), évêque de Glandève, VIII, XI.
Castellane (M. de), I — IV, VI — X, XIII, XVI.
Castellane (Mme de), IV, V, VIII, X, XI, XIII, XV.
Castellane-Rouillé (Mme de), VIII.
Castellar (M. de), II, III, VII. *Voy.* Castelar.
Castelmore (M. de), IV, XIV.
Castelmoron (Mme de), I, VI.
Castera, médecin, VI, VIII.
Castor et Pollux, opéra, I.
Castras. *Voy.* Castera.
Castries (Abbé de), XI — XIII.
Castries (M. de la Croix de), archevêque d'Alby, III —
Castries (M. de), III — V, IX — XIII, XV — XVII.
Castries (Mme de), III, V — XI, XV.
Castro-Pignano (M. de), III — V.
Castro-Pignano (Mme de), III, XI, XII.
Catellan (M. de), évêque de Rieux, VIII, X.
Cathcart (Milord), IX, X.
Catherine Bnin-Opalinska, I — III, VI, VIII, IX, XII.
Catholica (Prince de la), XIII.
Catilina, tragédie, IX.

Caulaincourt (Mlle de), VIII, XV, XVI.
Caumartin (M. de), II, VII—IX, XI, XIII, XIV.
Caumartin (Mme de), VIII.
Caumont (M. de), III, VI, XIV, XVI.
Caumont (Mme de), I, II, V, VI, VIII, IX, XI, XVI.
Causans (M. de), IV, V, XII—XIV.
Caussade (M. de), évêque de Poitiers, IX.
Cauvisson (M. de), XI.
Caux (M. de), V.
Cavagnole (Jeu de), I—IV.
Caval (M. de), IX.
Cavoie (M. de), XII.
Cayla (M. du), II, IV, V, IX, XVI.
Caylus (M. de), évêque d'Auxerre, VII, XIII, XIV.
Caylus (M. de), III, IX, X, XII, XIII, XVI.
Caylus (Mme de), IV, IX.
Caze (Mme), XIV.
Caze de la Bove (M.), IX.
Ceberet (M. de), V, VI, XI.
Ceberet (Mme de), V, X.
Ceccati (M. de), XVI.
Ceckermont (Événement à), X.
Célestins (Pillage du bois des). *Voy.* Pillage.
Cellamare (Mme de), IV.
Celle (Maison de la), IX.
Cène de la Reine, I.
Cénie, comédie, XIII.
Centurione (M. de), X.
Cerda (M. de la), X, XIII, XIV.
Cérémonial des visites, I.
Céreste (M. de), III, VIII, X, XII, XIII.
Cerf (Abbé du), XVI.
Cérisy (Richier de), évêque de Lombès, XI.
Cernay (M. de), IV, V, VIII, IX.
Cernay (Mme de), XIV.
Cernay (Mlle de), XIII.
Cerveau (Abbé), XIII, XIV.
Ceuilat (Le P.), XIII.
Cezile (M. de), I—III.
Chabannes (Abbé de), VI, XIII.
Chabannes (M. de), évêque d'Agen, V.
Chabannes (M. de), II—VIII, XII—XIV.
Chabannes (Mme de), XV.

Chabannois (M. de), VII.
Chabannois (Mme de), VI, VII.
Chabot (M. de), II, IV, V, VIII, XI, XIV — XVII. *Voy.* Rohan.
Chabot (Mme de), III, XIII, XIV.
Chabrerie (Mme de la), XIV.
Chabrerie (Mlle de la), VIII.
Chabrier (M.), VIII.
Chabrillant (M. de), II, VIII, XI.
Chabrillant (Mme de), VI.
Chabrin, musicien, XI.
Chabry. *Voy.* Béthune.
Chaillou (M. Amelot de), V.
Chaise (Le P. de la), II, XIII.
Chaise (M. de la), III.
Chalabre (M. de), V, VII, VIII, X, XI, XIV.
Chalais (M. de) I — XIII, XV.
Chalais (Mme de), I — VI, VIII — X.
Chalais (Mlle de), I, II, IV, V.
Chaleur excessive, II.
Chalmazel (M. de), I — XII, XV.
Chalmazel (Mme de), I — V, VII, VIII, X, XII.
Chalmazel (Mlle de), III.
Chaloner-Ogle (Amiral), III.
Chalons. *Voy.* Chaslon de Maison-Noble.
Chalus (Mme de), XIII.
Chalut (M. de), III, V, VI, VIII, XI — XIII.
Chalut (Mme de), VI, VII, X.
Chamarande (M. de)), I, IX, X.
Chambon (M.), V.
Chambonas (M. de), I, III, V, VII, XII.
Chambord (Château de), XI.
Chambors (M. et Mme de), XIV.
Chambre (Abbé de la), VI.
Chambre des comptes (Incendie de la) I. *Voy.* Incendie.
Chambrier (M.), III — VIII, XI.
Chamflour. *Voy.* Champflour.
Chamillart (M.), II.
Chamilly (Mme de), II, X.
Chamlay (M. de), X.
Chamlost (M. de), XV.
Chamoran (M. de), XII.
Chamousset (M. de), XI, XIV, XV.
Champagne (M. de), VII, VIII, XIV.

Champagne (Mme de), V — IX, XIV.
Champagne de Villaines (Mlle de), II.
Champcenetz (M. de), I, III, IV, VI, VIII, IX, XI, XII, XIV, XV.
Champcenetz (Mme de), XIII.
Champeaux (M. de), XVII.
Champeron (M. de), I, III, V, VII.
Champflour (Abbé de), I, évêque de Mirepoix, II, VI.
Champignelles (M de), II, IX, XI, XIII, XV, XVI.
Champigny, trésorier, II.
Champigny (M. de), II — IV, XIII.
Champoléan (M. de), XII.
Chambond (Abbé de), III, X, XIII.
Chandelier de cristal, II, III.
Chanheux (Maison de), VI.
Channes. *Voy.* Vezannes.
Chansons contre la Cour, II.
Chantal (Mme de, XII.
Chanterac Abbé de), X.
Chantilly (M. de), VII.
Chapelain (Le P.), XVI.
Chapelle (Abbé la), XV.
Chapelle (M. de la), X, XIII, XIV.
Chapiseau (M. de), I, II, IV, VII.
Chapitre de Notre-Dame de Paris, III.
Chapt de Rastignac (M. de), archevêque de Tours, II, III. *Voy.* Rastignac.
Chardin, peintre, XIV.
Charency (Berger de), évêque de Montpellier, II, III, VIII.
Charles (Le prince). *Voy.* Armagnac et Lorraine.
Charles IV, roi des Deux-Siciles, II, III, VI, VII, IX, XII, XVII.
Charles VI, empereur d'Allemagne, I — IV.
Charles VII, empereur d'Allemagne, IV — VI, XV.
Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, I — III, V — XII.
Charles-Philippe électeur palatin, III, IV.
Charles-Quint Histoire de, XI.
Charles-Théodore électeur palatin, VII.
Charleval (Abbé de), XIII.
Charleval (M. de), évêque d'Agde, III; VIII.
Charleval (M. de), XIV.
Charleval (Mme de), XIII.
Charleval (Mlle de), VIII — XI.
Charlotte (Princesse), XII, XIII.
Charles (M. de), V.

CHARTRES (Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de), *Voy.* MONTPENSIER.

CHARTRES (Louise-Henriette de Bourbon Conty, duchesse d *Voy.* CONTY ET ORLÉANS.

CHARTRES (Mlle de). *Voy.* ORLÉANS.

CHASLON DE MAISON-NOBLE (M. de), évêque de Lescar, II

CHASSÉ, chanteur, II, VII.

CHASTELLUX (M. de), II — VI, VIII, X, XI.

CHASTELLUX (Mme de), VI, VII, IX — XII, XIV.

CHASTELLUX (Mlle de), IX.

CHATAIGNERAYE (Abbé de la), X — XII. *Voy.* CHATEIGNIEI

CHATAIGNERAYE (M. de la), XII.

CHATEAUBRUN (M. de), XIV.

CHATEAUFORT (M. de), XVII.

CHATEAU-MÉLIAND (M. de), XII, XIII.

CHATEAU-MÉLIAND (Mme de), XIV, XV.

CHATEAUMORAND (M. de), IX, X.

CHATEAURENAUD (M. de), I, VIII.

CHATEAURENAUD (Mme de), II, III, V, X — XII, XIV, X

CHATEAURENAUD (Mlle de), VII, XII.

Châteauroux (Duché de), V, VI, XVI.

CHATEAUROUX (Mme de), V — XI. *Voy.* TOURNELLE.

CHATEAUTHIERS (Mme de), II.

CHATEAUVILLAIN (Duc de), IX, XIV.

CHATEIGNIER DE LA CHATAIGNERAYE (Abbé), VII. *Voy* CHATAI

CHATEIGNIER DE ROUVRE (Abbé), IV.

CHATEL (Abbé du), VIII, XIII.

CHATEL (M. du), II, III, V, XI. *Voy.* CROZAT.

CHATEL (Mme du), XVI, XVII.

CHATEL (Mlle du), V, X.

Chatelet (Mlle du), IV.
Chatelet-Lomont (Mme du), IX.
Chatellerault (M. de), II, III, XI.
Chatellerault (Mme de), I, II.
Chatenoye (M. de), X.
Chatillon (Abbé de), IX.
Chatillon (Le P.), IV.
Chatillon (M. de), I — X, XII, XIII, XV.
Chatillon (Mme de), I — IX, XIII, XV.
Chatillon (Mlle de), IX.
Chatillon-Montmorency (M. de). *Voy.* Bouteville.
Chatre (M. de la), évêque d'Agde, III.
Chatre (M. de la), V, XVI, XVII.
Chatre (Mme de la), II, III, V, X, XIV.
Chatre (Mlle de la), III, IX, X.
Chatte (M. de), III X — XII. *Voy.* Clermont-Chatte.
Chaulnes (M. de), I — VI, VIII — XVI. *Voy.* Picquigny.
Chaulnes (Mme de), I — IV, VI, VIII — XIV, XVI. *Voy.* Picquigny.
Chaumont (M. de), II, VI.
Chaumont (Mme de), VII.
Chaumont (Mlle de), XIV.
Chaumont de la Galaisière, I. *Voy.* Galaisière.
Chau-Montauban (M. de la), évêque de Riez, XI.
Chau-Montauban (M. et Mlle de la), XIV. *Voy.* Lachau-Montauban.
Chaussée (Nivelle de la), II. *Voy.* La Chaussée.
Chauvelin (Abbé), XII, XIV, XV.
Chauvelin (M.), I — VIII, X — XIV, XVI, XVII.
Chauvelin (Mme), I, III, VII, X, XIII, XVI, XVII.
Chauvelin (Mlle), VIII.
Chavagnac (M. de), III.
Chavannes (M. de), IX.
Chavigny (M. de), I — VII, IX — XII, XIV — XVI.
Chavigny (Mme de), I, IX.
Chavigny (Manuscrits de), V.
Chayla (M. du), II — V, VII, IX, XIII.
Chazenon (Mme de), X.
Chazeron (M. de), I — III, XIV.
Chazeron (Mme de), XI, XIII.
Chazot (M. de), XI.
Chefdeville, musicien, X.
Chemille (M. de), XVII.
Chenongeaux (M. de), X, IIIX.
Chepy (M. de), III, X.

Cherisey (M. de), II, X.
Cherizy (M. de), I, II, V.
Chéron (M.), IV.
Chesnaye (M. de la), VIII, XVI.
Chesnaye (Mme de la), XVI.
Chesnelaye (M. de la), XII, XIV.
Chesterfield (Milord), III, VII.
Chétardie (M. de la), II, IV — VI, IX — XI, XIII, XVI.
Chevau-légers de la garde, I, II.
Chevaux du Roi, XI.
Chevert (M. de), IV, VII — IX, XIII, XVI, XVII.
Chevignard (Famille de), V.
Chevigné (M. de), XI.
Chevreuse (M. de), I — XVII.
Chevreuse (Mme de), I — VII, IX — XVII.
Chevrier (Abbé), XII.
Chevrières (Abbé de), I, II.
Chèze (M. de la), XII. *Voy.* Chaise.
Chicoyneau (M.), VI, VII, IX — XII.
Chiffreville (M. de), III, IX, XII, XII.
Chiffreville (Mlle de), XIV.
Chilly (Château de), V.
Chimay (M. de), III, VIII, X — XIII, XVI.
Chimay (Mme de), VIII, IX, XIII — XV, XVII. *Voy.* Saint-Simon (Mlle de).
Chimay (Mlle de), X, XIII.
Chirac, médecin, II.
Chmiclinski, lieutenant-colonel, IV.
Choiseul (Abbé de), I — VIII.
Choiseul (M. de), I — VII, IX, XI — XIV, XVI.
Choiseul (Mme de), I, IV, VI, VII, IX, XI — XIII, XV. *Voy.* Romanet.
Choiseul (Mlle de), VII, XI.
Choiseul-Beaupré (M. de), évêque de Châlons, X; archevêque de Besançon, XIII, XVI.
Choiseul-Beaupre (M. de), III, VII, VIII, XI, XIV.
Choiseul-Praslin (Mlle de), XVII.
Choiseul-Stainville (Abbé de), XVI.
Choisy (Château de), III, IV, VII.
Choisy (Mme de), IX.
Chombon (M.), V.
Choppin (M.), XIII.
Choppin d'Arnouville (Mlle), IX.
Chrétien VI, roi de Danemarck, III, VII.

Chrétien, musicien, IX, XII.
Christine, reine de Suède, VII, IX.
Chrysostome (Le P.), I, VII.
Cicé (M. Champion de), évêque de Troyes, XVI.
Cicogne (M.), VIII. *Voy.* Sicogne.
Cilly (M. de), III.
Cindré (M. de), XI.
Cinna, tragédie, XIII.
Cinq-Mars (M. de), IX.
Cioia (M. de), III, IX — XI. *Voy.* Monzone.
Civrac (M. de), VI, VIII, X, XI, XV.
Civrac (Mme de), VIII — XV.
Civrac (Mlle de), XV.
Clairambault (M.), III, VII — X, XIII, XV.
Clairon (Mlle), XIII.
Clancarthy (Milord), VIII.
Clare (Milord), II, III, V — XVI. *Voy.* Thomond.
Clavière (M. de la), III, IX.
Claye d'Hérouville (M. de), V, VIII. *Voy.* Hérouville.
Clelles. *Voy.* Mesnard.
Clément IX, pape, I.
Clément XII, pape, I — III.
Clément XIII, pape, XVII. *Voy.* Rezzonico.
Clément (Abbé), VI.
Clémont (Mlle de), XVI. *Voy.* Brienne.
Cléopâtre, opéra, VIII.
Clérembault, musicien, VI, X, XIV.
Clérembault (Mme de), V.
Clergé (Affaires du), X, XII. *Voy.* Assemblée et Lettres.
Clermont (Louis de Bourbon-Condé, comte de), I — XVII.
Clermont (Marie-Anne de Bourbon-Condé, Mlle de), I — III, V, VI.
Clermont (M. de), I, IV, V, VII, IX — XII.
Clermont (Mme de), II, IV — VII, IX — XIII, XV.
Clermont d'Amboise (M. de), II, III, VIII, IX, XV, XVI. *Voy.* Resnel.
Clermont d'Amboise (Mme de), II, X, XII, XIII.
Clermont d'Amboise (Mlle de), XII.
Clermont Chatte (M. de), III.
Clermont-Chatte (Mlle de), X.
Clermont-Creuzy (Mme de), VIII.
Clermont Gallerande (M. de), II — IV, VI — X, XII, XV.
Clermont-Gallerande (Mme de), II, X.
Clermont-Montoison (Mlle de), VII. *Voy.* Montoison.
Clermont-Tonnerre (Abbé de), IV.

CLERMONT-TONNERRE (M. de), évêque de Noyon, I.
CLERMONT-TONNERRE (M. de), I — IV, VI, VIII, IX, XVI, XVII.
Voy. TONNERRE.
CLERMONT-TONNERRE (Mme de), XV.
CLOCHE (Le P.), IX.
Cloches (Bénédiction de), VII.
CLOSTRIER (M.), XII.
CLUE (M. de la), II, XIV, XVI.
Cluny (Abbaye de), II.
COCHET DE SAINT-VALLIER (M.), II.
COCHIN (M.), II.
COETENFAO (M. de), II, V.
COETENFAO (Mme de), VIII, IX.
COETLOGON (M. de), III, V, X, XIV.
COETLOGON (Mme de). *Voy.* RIVIER.
COETLOGON (Mlles de), III — V.
COETLOSQUET (M. de), évêque de Limoges, VI, X, XVI, XVII.
COFFIN (M.), IX, X.
COFFIN (Mme), XIV.
COGORANI (M. de), III.
COHORN (M. de), VIII, X.
COIGNEUX (M. le), IV, V.
COIGNY (M. de), I — XVI.
COIGNY (Mme de), I, VIII — XIV, XVI.
COISLIN (Cardinal de), I, X.
COISLIN (M. de), VIII, X.
COISLIN (Mme de), X, XI, XIV.
COLBERT (Abbé), XIV.
COLBERT, archevêque de Rouen, VII.
COLBERT (Jean-Baptiste), I, II, IV, IX, X, XII.
COLBERT (M. de), IV.
COLBERT DE CROISSY, évêque de Montpellier, II, VII.
COLIN, intendant, XV.
COLLANDRE (M. de), II, IV, XII.
COLLANDRE (Mme de), X.
COLLET (M.), XI.
COLLEVILLE (M. de), X.
COLOGNE (Electeur de), V, VI, VIII, XIV, XVI.
COLOMBE (M. de), VII.
COLOMBELS (M. du), XIII.
Colonels de cavalerie, etc., I.
COLONITZ (Cardinal), XI.
COLONNE (Princes), VII, VIII.

Colson, serrurier, XIII.
Coluveau, marchand, X.
Combe (M. de la), XVI.
Combes (Abbé), IV, VII.
Come (Le frère), XII, XIV, XV.
Comédie française, XI, XVII.
Comédies à la Cour, I, III.
Comète (Jeu de la), VIII.
Compiègne (Château de), I — III, X, XIV.
Complaisant (Le), comédie, XIII.
Concerts de la Reine, V.
Conclave à Rome, III.
Condamine (M. de la), IX, XV.
Condé (Anne de Bavière, princesse de), VI.
Condé (Charlotte-Godefride-Élisabeth de Rohan, princesse de), XII — XVI. *Voy.* Soubise (Mlle de).
Condé (Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de), V.
Condé (Henri de Bourbon, prince de), III.
Condé (Henri-Jules de Bourbon, prince de), II.
Condé (Louis II de Bourbon, prince de), I, IX.
Condé (Louis-Joseph de Bourbon, prince de), III — IX, XI — XVI.
Condillac (Abbé de), XVI.
Condorcet (Caritat de), évêque de Gap, VIII; d'Auxerre, XIII — XV.
Confesseur de la Reine, II.
Conflans (Maison de), XIV.
Conflans (M. de), I — V, VIII, IX, XI, XIV — XVII.
Conflans (Mme de), II, III, IX.
Conflans (Mlle de), XIV.
Confolin (Mlle de), XV.
Congis (Mme), X.
Coningham (M. de), II.
Conseil d'État, V, VIII, X — XII, XIV, XV.
Conseil de guerre, X.
Conserans (Famille de), XIV.
Constant, centenaire, IX.
Constant, officier, V.
Constantin (Le prince), VIII — X, XII — XV. *Voy.* Rohan-Montbazon.
Contades (M. de), I — IV, VIII, XVI, XVII.
Contrecoeur. *Voy.* Crèvecoeur.
Conty (Anne-Marie de Bourbon, princesse de), I — V, VII.
Conty (Anne-Marie Martinozzi, princesse de), I.
Conty (Hôtel de), IX, X, XVI.

CONTY (Louis-Armand de Bourbon, prince de), VI.
CONTY (Louis-François de Bourbon, prince de), I — XVI.
CONTY (Louise-Diane d'Orléans, princesse de), I.
CONTY (Louise-Élisab. de Bourbon-Condé, princesse de), I — XIV, XVI.
CONTY (Louise-Henriette de Bourbon, Mlle de), III — V. *Voy.* CHARTRES et ORLÉANS.
CONTY (Princes de), IV.
COP (Général), VII.
COQUELIN (Abbé), XIV, XV.
COQUELLE, marchand, XVI.
COQUEREAU, avocat, XIV.
CORAIL (M. de), VIII.
CORBERON (M. de), XV.
CORBIÈRES (M. de), XVI.
CORDOUE (Mlle de), IV.
CORÉE (M. de la), évêque de Saintes, VI, VII.
CORÉE (M. de la), XIII. *Voy.* PLESSIS DE LA CORÉE.
CORELLI, musicien, VII.
CORIOLIS (Abbé de), III, XI, XII, XIV.
CORMONTAGNE (M. de), XII.
CORN (M. de), XIV.
CORNARO (M.), V — VII.
CORNILLON (M. de), IX, XIV, XV.
CORONINI (Mme de), IV, VI, VII.
CORSBURY (Milord), IX.
CORSE (Détails sur la), III.
CORSINI (Cardinal), I.
CORSINI (Princes), XIII.
CORZAY (M. de), X.
COSCIA (Cardinal), XIV.
COSEL (Comte), IV.
COSME. *Voy.* COME.
COSNAC (Daniel de), évêque de Die, II, III.
COSSÉ (M. de), III, V, VII, VIII, X — XIII, XVI.
COSSÉ (Mme de), V, X, XII, XIII, XV.
COSSONI (La), cantatrice, X.
COSTE (M. de), XII.
COSTE (M. de la), II.
COSTE (Mme de la), XVI.
COSTE-MESSELIÈRE (M. de la), XV.
COTTE (Abbé de), XVI.
COTTE (M. de), II — IV, VIII — X, XIV.
COTTEREAU (Mme), X.

Coudray (M. du), X, XII, XIII.
Coudray (Mme du), XI.
Coudre (Mme de la), XV, XVI.
Couette Abbé, II.
Coulanges (M. de), I, VI, X, XV.
Coulanges (Mme de), VII.
Coulon (M.), I, IV, IX.
Coulonges (M. de), IV.
Coupry (M. de), X.
Cour (M. de la), II.
Cour (Mme de la), V.
Cour (Mlle de la), IX.
Courbon (M. de), I, II, X.
Courbon (Mme de), I, II.
Courbouzon (M. de), X, XIII, XVI.
Courbuisson (M. de), VIII.
Courcelles (M. de), I, IX.
Courcillon (M. de), X.
Courcillon (Mme de), III — V, XI, XIII — XV.
Courcq (M. de), X, XII.
Courdoumer (M.), XI.
Courgis (M. de), X.
Courlande (Duc de), II, III,
Courlande (Duchesse de), II.
Courneuve (M. de la), V, VI, IX — XI, XIII.
Courson (Mlle de), XVI.
Court (M. de), V, VI, X.
Courtebonne (M. de), III.
Courteil (M. de), VIII, IX, XIII.
Courteil (Mme de), III.
Courtemer (M. de), IX. *Voy.* Courtomer.
Courten (M.), III — VI, VIII, X.
Courtenay M de, I.
Courtenvaux (M. de), I — III, VI, VIII — XI.
Courtenvaux (Mme de), III.
Courtivron (Mme de), XIV.
Courtois M., XIII.
Courtomer (M. de), III, IV, XIII, XIV.
Cousin de la Tour fondue (Mlle), XVI.
Coustou, sculpteur, II, VII.
Couterot (Le P.), XIII.
Coutty (M.), VII.
Couturier (Abbé), IV, VI, IX — XII.

Couturier (M.), XI, XII, XIV.
Couvet (M.), IV, XI.
Covas, paumier, I.
Coventry (M. de), XII.
Cowaruwias (M. de), X.
Coypel, peintre, VII, IX, XI, XII, XIV.
Coyzevox, sculpteur, II.
Cozette, peintre, XIV.
Cramail de Vaubourg (M. de), V.
Craon (Abbé de), IV.
Craon (M. de), I, IV—VI, XIII.
Craon (Mme de), I.
Crébillon (M. de), V—IX, XIII, XV.
Crécy (Château de), VII, VIII, X—XII.
Creil (M. de), I—VII, XIII.
Crem (Chevalier), VII.
Crémille (M. de), VII, IX, XV—XVII.
Crenay (M. de), I, III, V—IX, XII—XV.
Créquy (M. de), I—VI, XII, XIV, XV.
Créquy (Mme de), I, V.
Crescenti, nonce, III, V.
Cressant, chirurgien, XI.
Cressanville (M. de), XIII.
Cretot (M. de), IX.
Creuilly (M. de), II, V, XI, XIII, XIV.
Creuilly (Mme de), XV.
Créveoceur (M. de), I, IV, VII, IX, X, XIV.
Créveocoeur (Mme de), I,
Créveocoeur (Mlle de), XVI.
Crillon (Abbé de), III.
Crillon (M. de), évêque de Glandève, VIII.
Crillon (M. de), archevêque de Narbonne, III—VI, VIII, X, XI.
Crillon (M. de), II, IV, VI—VIII, XI, XV.
Crillon (Mme de), IV.
Crispin médecin, comédie, XIII.
Crochans (M. de Guyon de), évêque d'Avignon, XV.
Croismare (M. de), I, V, VI, VIII, IX, XIII, XVII.
Croissy (M. de), II—IX, XI—VI. *Voy.* Colbert de Croissy.
Croissy (Mme de), III, IV, VI—IX, XI, XII, XIV.
Croix (M. de), I.
Croix (Mlle de la), XI.
Cronstrom (M. de), VIII
Croville (M. de), XIII.

Croy (Duc de), IX.
Croy (M. de), XII.
Croy (Prince de), II, III, IX, XV, XVII.
Croy (Princesse de), IV.
Crozat (Famille), IV. *Voy.* Chatel et Thiers.
Crozat (M.), I—III, XII, XVII.
Crussol (M. de), II, III, V, X—XIII, XV, XVI.
Crussol (Mme de), VII, VIII, XII, XIII.
Crussol d'Amboise (M. et Mme de), VIII.
Crussol des Sales (M. de), III.
Crussol d'Uzès (M. de), évêque de Blois, X, XII; archevêque de Toulouse, XIII, XVI.
Cry (Abbé de), XVI.
Cucé (M. de), XII, XVII.
Cugny (Le P. de), V.
Cuillé (M. de Farcy de), évêque de Quimper, IV, XV.
Cuisine du Roi (Nouvelle), III.
Cumberland (Duc de), VII—IX, XV—XVII.
Cunembourg (M. de), XV.
Cupis, musicien, VI.
Curieux impertinent (*Le*), comédie, XIII.
Curne de Sainte-Palaye (M. de la), XVI, XVII.
Cursine (M. de), I.
Cubton (M. de), II.
Cury (M. de), IX—XI, XIV.
Curzé (M. de), XII.
Curzé (Mlle de), IV.
Custine (M. de), II, VI, VIII, XVI. *Voy.* Gustine.
Custine (Mme de), VI, VIII.
Cyoia. *Voy.* Cioia.
Cypierre (M. de), XIII.

D.

Dabon (M.), XII[1].
Daguesseau (Chancelier), I—XI.
Daguesseau (M.), I—IV, VIII. *Voy.* Fresne, Plumont et Valjouan.
Daguesseau (Mme), VIII.
Dalard (M.), IX.
Dalembert, XI, XIII, XIV.
Damas (M. de), III, XIV.
Damas, soldat, XVI.

Damezaga. *Voy.* Amezaga.
Damiens, XV, XVI.
Damnis (M.), VI.
Damon (M.), XI.
Dampierre (Bâtiment de l'Astrée à). *Voy.* Astrée.
Dampierre (M. de), II, III, VI—IX, XI, XII, XV.
Damville (M. de), VIII.
Danchet (M.), VIII, IX.
Dancourt, X.
Dandasne, avocat, XIV.
Danebrog (Ordre de), VII.
Danemark (Faux prince de), VIII.
Danemark (Prince de), III.
Dangé d'Orsay (M.), XII.
Dangeau (M. de), II, IV—VII, XI, XII, XVI.
Dangeau (Mme de), I, II, VII, XII, XIII.
Danget, marchand, XVI.
Dangeul (M. de), XIII.
Dangin, musicien, VII.
Danguy, musicien, V.
Danois (M. de), IV, V, XIII.
Danois (M. le), XVI.
Danois (Mlle le), XIV.
Danteville (M. de), XIV.
Daran, chirurgien, XIII.
Daubeuf, marchand, XVI.
Daudet (M.), XI, XIII.
Dauger (M.), II, III, VIII, XI.
Daumale (M. de), VI. *Voy.* Aumale.
Daumont (M.), II.
Daun (M. de), XVI, XVII.
Dauroy. *Voy.* Auroy.
Dauthiau, horloger, XIII.
Dauvergne, musicien, XV.
David (M.), IX.
Daviel, oculiste, XIII.
Davion, brodeur, I.
Décerteaux (M.), II.
Déclaration de guerre, VI.
Déclaration du Roi, VIII.
Décoville. *Voy.* Escoville.
Defarges. *Voy.* Farges.
Defert (Baron), VIII.

Deffand (M. du), X. *Voy.* Lande du Deffand.
Deffand (M^me^ du), IV, V, VIII, IX, XI—XIII.
Defowere (M^lle^ de), IV.
Dehesse M. IX—XI.
Dehors trompeurs Les), comédie, VIII, X.
Delafosse, chirurgien, XI, XII. *Voy.* Lafosse.
Delarue, peintre, XI. *Voy.* Larue.
Delaunay (Abbé), XIII.
Delavigne, médecin, VIII—XIV, XVII. *Voy.* Vigne.
Delci (Cardinal), I, II.
Delci (M.), II.
Delfeld (M.), XVII.
Déliot (Abbé), IV.
Delpech (M.), XIII. *Voy.* Cailly et Elpèches.
Delphinberg M. de), VIII. *Voy.* Effenberg.
Delpi. *Voy.* Rochefoucauld.
Delsaker M. , XIII.
Demarne (M.), XIII.
Demets (M^lle^), VIII.
Demonceau (M.), X.
Demonville, huissier, I.
Depart. *Voy.* Parr.
Depimont (M.), I.
Desalleurs (M.), IV, XII. *Voy.* Alleurs.
Desangles, VI.
Desbarres (M.), VIII.
Desbech (M.), XIII.
Descajeuls (M.), III, XI, XII. *Voy.* Escaveul.
Descajeuls (M^me^), IX.
Deschoisy (M.), XIII, XIV.
Déserteur (Grâce d'un), I.
Desforts. *Voy.* Fors.
Desfosses (M.), IV.
Desgotz, architecte, VIII, XII.
Desgranges M. , I—VII, IX, XI—XIII, XV—XVII.
Deshayes, maître de ballets, VIII, IX.
Deshayes, peintre, XIII.
Deshayes (M^me^), XV.
Desjardins, IV, XVI.
Desmares (M^lle^), XIII.
Desmarets (Le P.), XII, XV, XVI.
Desmarets (M.), IV.
Desmaretz (M.), I, IV, V, IX.

Desmarres (M.), XV.
Desmazis (M.), III.
Desmoiselette (M.), IX.
Desmoors, oculiste, IV.
Desmurs, huissier, XII.
Desnos (M.), XIII.
Desnos de la Feuillée (M^lle), XIII.
Despiat (Abbé), X.
Desplassons (M.), VIII. *Voy.* Plassons.
Despoesse. *Voy.* Poisses.
Desports, chirurgien, XII.
Desprez (M.), VII, XVII.
Despuig, grand maître de Malte, I.
Desquinox (M.), VIII.
Desrouville (M.), XII.
Dessales (M.), II, VII.
Dessecorbe (Abbé), III.
Dessulepont (M. de), XII.
Destoches, architecte, XI.
Destouches, I, VI. VII, IX-XI.
Destouches (MM.), II.
Destouches (Néricault), IX, X, XIII.
Destournelles (M^lle), X. *Voy.* Tournelle.
Desvieux (M.), VI, XV.
Detroy, peintre, I, IX, XIV.
Dettingen (Bataille de), V.
Deuils de Cour, IV.
Deux-Ponts (Duc des), III, VII, XI, XIII.
Deux-Ponts (Duchesse des), III.
Deux-Ponts (Princes des), III — V, VII.
Deux-Siciles (Princesse des), IX, X.
Devin de Village (Le), opéra, XII.
Devise (M. d'Hervilly de), évêque de Boulogne, II.
Devoli (Abbé), III.
Dey (M.), VII.
D'Huez, peintre, XIV.
Diderot, XI.
Didreville (M.), XV.
Diedo (M.), VII.
Diesback (M. de), II.
Dieskau (M. de), XIV.
Digoine (M.), I, III.
Dillon (M. de), évêque d'Évreux, XIII; archevêque de Toulouse, XVI.

Dillon (M. de), III, VI, XV.
Dillon (Mme de), XIII, XVI.
Diouville (M.), X.
Divers (Abbé), XIII.
Dixième (Affaire du), X.
Dodet (M.), XI. *Voy.* Daudet.
Dodun (M.), III, V, X.
Dodun (Mme), X.
Dombes (Prince de), I—XIV.
Dona (M. de), XVI.
Donges (M. de), II, III, V.
Donges (Mme de), VII, X.
Donges (Mlle de), XII.
Donhaupt (Général), IX.
Doria (M.), IV, VI—IX.
Dorray, architecte, VIII.
Dorini, V. *Voy.* Durini.
Dorion (Abbé), VII.
Dormenan (Mlle de), XIV.
Dorothée (Princesse), IX. *Voy.* Parme.
Dorset (Duchesse), I.
Douglas (Milord), VII, VIII. *Voy.* Duglas.
Dragons (Équipement des), X.
Dresnay (M. du), VII.
Dreux (M. de), I — X, XIII — XV. *Voy.* Brezé.
Dreux (Mme de), II.
Dromesnil (M. d'Hallencourt de), évêque de Verdun, III, X, XII, XIII.
Dromesnil (M. de), IV, X.
Dromesnil (Mme de), II — IV, XI.
Drouas (Abbé de), X, XII; évêque de Toul, XIII.
Drouin, comédien, XIII.
Drucourt (M. de), XVII.
Drummond (Milord), VII. *Voy.* Melfort et Perth.
Druy (M. de), I, III.
Dubier. *Voy.* Biez.
Dubois (Abbé), XV.
Dubois (Cardinal), I, II, V, VII, XI, XIV, XV.
Dubois (M.), I, III, XV, XVI.
Dubois de la Motte (M.), XI, XIV, XVI, XVII.
Dubourdet (M.), I. *Voy.* Bourdet.
Dubuisson (M.), IX.
Dubuisson (Mme), I.
Duboy, curé, XII.

Ducasse (M), V.
Duc de Foix (Le), comédie, XIII.
Duchatel. *Voy.* Chatel.
Duchiron (M.), II.
Duclos (M.), VII, X, XIII, XIV, XVI.
Ducroc (M.), VII.
Dufau (M.), VI.
Dufort (M.), VI — IX, XI — XV.
Dufort (Mme), XVI.
Dufossé (M.), XIII.
Dufour (M.), V, VII, X, XI.
Dufour (Mme), VI — VIII, X, XI, XIII, XVI.
Duglar (M.), IV.
Duglas (M.), II, XIII.
Dugué, musicien, IX.
Dugué-Bagnols (M.), III. *Voy.* Bagnols.
Dugueselin. *Voy.* Guesclin.
Duhan (Mme), XIV.
Duhan (Mlle), V. *Voy.* Han.
Dulattier, chirurgien, VIII, XII.
Dulau (Abbé), IX.
Dumas (Le P.), XI.
Dumas (M.), XIII, XV.
Dumay (M.), XV.
Dumesnil (M.), II, IV.
Dumesnil (Mlle), I.
Dumont, peintre, XI.
Dumoulin, médecin, II — IV, VI — IX, XI, XII, XIV.
Dumousseau (M.), XI.
Dunkerque (Travaux de), IV, V, XIV.
Dunois (M. de), III, VII, X, XII — XIV, XVI.
Duparc (M.), II, IV. *Voy.* Parcq.
Duphénix, chirurgien, VIII.
Dupin (M.), II, XII.
Dupinay (M.), XV.
Dupleix (M.), VIII, IX, XI, XIV — XIV.
Dupleix (Mme), XV.
Duplessis. *Voy.* Plessis.
Dupont (Abbé), XII. *Voy.* Pont.
Duport, huissier, II.
Duport, musicien, IX.
Dupré (Abbé), IV.
Dupré, danseur, XII.

Dupré de Lagrange (M.), XI.
Dupuis (M.), I, IX.
Duras (M. de), I — XVII.
Duras (Mme de), I — XV.
Duras Mlle de), VI, VII.
Duras, voleur, IX.
Durazzo, II, VIII.
Dureville (M.), XIII.
Durfort (Abbé de), X.
Durfort (Famille de), XV.
Durfort (M. de), II, III, X — XIV, XVI, XVII. *Voy.* Duras.
Durfort (Mme de), II — IV, XI, XIII, XV.
Durfort (Mlle), II, III, V, XII, XIV.
Durini (M. V, VII, XIII, XV.
Dury (Général), XVII.
Dusaussoy. *Voy.* Saussoy.
Duseigneur (M.), VI.
Dutheil (M.), VI.
Duval (M.), I, III, V, XII.
Duvaux (Abbé), III.
Duvelaer (M.), XIV.
Duverney (M.), VIII. *Voy.* Paris.
Dyherr, lieutenant-colonel, IV.

E.

Éclipse de soleil, IX.
Écluse (Abbé de l'), XIII.
École des maris (l'), comédie, XV.
École de Mars, II.
Écol militaire, XI, XIII.
Écoville. *Voy.* Escoville.
Ecquevilly (Abbé d'), XIV.
Ecquevilly (M. d'), I, III, IV, VI, VIII, X, XIII, XV.
Ecquevilly (Mme d'), III, X, XVII.
Édouard (Milord), X. *Voy.* Fitz-James.
Édouard (Prince). *Voy.* Stuart.
Effenberg M.), XII. *Voy.* Delphinberg.
Églé, pastorale, VIII.
Egmont (M. d'), II, IV, V, VII, IX — XI, XIII — XVII. *Voy.* Pignatelli.
Egmont (Mme d'), II — XIV, XVI. *Voy.* Villars.

Egmont (Mlle d'). *Voy.* Chevreuse.
Égout du Pont-aux-Choux, III.
Ekeblad (M. d'), IV, V.
Ekmoisans (M. d'), VIII.
Elbeuf (Duché d'), XII.
Elbeuf (M. d'), VIII, IX, XI, XII.
Elbeuf (Mme d'), VIII — X, XIV.
Électrice palatine (Mort de l'), IV.
Éléments (*Les*), opéra, VIII, IX.
Éléonor (M.), I.
Élisabeth-Christine de Brunswick, impératrice d'Allemagne, II.
Élisabeth Farnèse, reine d'Espagne, I — IX.
Élisabeth Petrowna, impératrice de Russie, V — VII, IX, XI, XVI, XVII.
Élisabeth-Thérèse de Lorraine, reine de Sardaigne, III.
Elmstatt (M. d'), VI. *Voy.* Helmstadt.
Elpèches (Mme d'), XVI. *Voy.* Delpech.
Eltz (Baron d'), III, IV.
Elzermé (M. d'), X.
Emery (M. d'), VIII, XV.
Emmery (Terre d'), XIV.
Empire de l'Amour (*L'*), opéra, III.
Énée et Lavinie, opéra, XV.
Enfant-Jésus (Maison de l'), XI.
Enfant prodigue (*L'*), comédie, VIII.
Enfants-Trouvés (Maison des), VII.
Enghien (Duc d'), XV.
Ennerie (Mlle d'), X. *Voy.* Blot.
Ensanada (M. de la), V, X, XII, XIII, XV. *Voy.* Insenada.
Ensorcelés (*Les*), comédie, XVI.
Entragues (M. et Mme d'), XV.
Entrées à la cour, I, II, VI.
Épée (M. de l'), I.
Épernon (M. d'). *Voy.* Antin.
Épernon (Mme d'), I.
Épinay (M. d'), III, VII, XI.
Épinay (Mme d'), IV, XI, XVI.
Épinoy (M. d'), XIII.
Épinoy (Mme d'), II, V, VIII, XIII.
Épinoy (Mlle d'), II, VIII, IX.
Épizootie sur les bœufs, I.
Equerty (M.), I.
Érigone, opéra, VIII, X.
Erisera (Abbé d'), XV.

Erlach (M. d'), I — III, XVI.
Ermitage(Maison de l'), IX, X.
Escalopier (M. de l'), V, XV. *Voy.* Lescalopier.
Escars (M. d'), II, X, XIV, XVI, XVII.
Escars (Mme d'), X, XIII, XVI, XVII.
Escayeul (M. d'), XI, XII. *Voy.* Deacajeuls.
Esclignac (Abbé d'), XII.
Esclimont (M. d'), II, VI, XII.
Esclinstatt (M. d'), VI.
Escorailles (M. d'), I, V, VIII, XII, XVI.
Escorailles (Mme d'), X.
Escouflet (Mlle d'), XV, XVI.
Escoville (M. d'), VI, VII.
Eslagnolles. *Voy.* Estaniol.
Espagnac (Abbé d'), XV.
Espagnac (M. d'), VII.
Espagnae (Cardinal-infant d'), VI, X.
Espagne (Gouvernement de l'), III.
Espagne (Grandesses d'), *Voy.* Grandesses.
Espagne (Marie-Antoinette, infante d'). VI, X.
Espalunque (Abbé d'), III.
Esparbès (M. et Mme d'), XVI.
Espaur (M. d'), IX.
Espiard (Abbé d'), XI.
Espiés (M. d'), XIV.
Espiés (Mme d'), XV.
Espinchal (M. d'), IX — XIII.
Esprit de contradiction (L'), comédie, VIII, X.
Esquelbeck (M. d'), VI, XII, XVI.
Esquelbeck (Mme d'), IX, XIII.
Esseval (Mme d'), XVI.
Essonne (Poudrière d'), VII.
Estaing (M. d'), III, IV, VI, VIII, X, XI, XV.
Estaing (Mme d'), I, VII, IX.
Estaing de Saillant (M. d'), évêque de Saint-Flour, IV.
Estampes (M. et Mme d'), XVI. *Voy.* Étampes.
Estaniol de Montagnac (M. d'), II.
Estavayé-Molondin (M. d'), II.
Esterhazy (M. d'), XI.
Esterhazy (Mme d'), III, X, XI.
Esterre (M. d'), V, VI.
Estevon (M.), III.
Esther, tragédie, XIV.

Estissac (M. d'), II, XIII, XV — XVII.
Estissac (Mme d'), III, IV, VIII, IX.
Estourmel (M. d'), III, V, VIII, XIII, XVI. *Voy.* Fretoy.
Estourmel (Mme d'), X.
Estouteville (M. d'), XI.
Estrades (M. d'), XI.
Estrades (Mme d'), VI — XIV, XVI.
Estrées (Abbé d'), III, IV.
Estrées (Cardinal d'), XVI.
Estrées (Gabrielle d'), I.
Estrées (Jean d'), archevêque de Cambrai, XII.
Estrées (M. d'), I — XII, XIV — XVII.
Estrées (Mme d'), I — VI, VIII — XII, XVII.
Estrehan (M. d'), IV, V.
Étampes (M. d'), XIII, XIV *Voy.* Estampes.
Étandière (M. de l'), III, VIII.
Étang (M. de l'), VII.
États de Bourgogne, V.
États de Bretagne, I, II, IV.
États de Languedoc, III — V.
Étavigny (M. d'), X.
Étioles (M. d'), VII, IX, XIII. *Voy.* Lenormant et Normand.
Étioles (Mme d'), VI, VII. *Voy.* Pompadour.
Étourderie (*L'*), comédie, XII.
Ettingue (Comte d'), VIII.
Eu (Comte d'), I — X, XII — XVI.
Eu (M. d'), VII. *Voy.* Heu.
Eugène (Le Prince), I, IV — VI, VIII, X.
Eustache (Frère), I.
Evin, chirurgien, XII. *Voy.* Hévin.
Evreux (Comte d'), I, III, IV, VI — VIII, XII.
Évreux (Comté d'), II.
Evreux (Hôtel d'), XIII.
Évreux (Mlle d'), V.
Exilles (Combat d'), VIII.
Exlfort *Voy.* Melfort.
Eynard (Mlle). *Voy.* Hôpital Sainte-Mesme.

F.

Faculté de théologie, XVII.
Faget, chirurgien, X, XIII.

FAGON, médecin, I, IV, V, X.
FAGON (M.), évêque de Vannes, IV.
FALCON (M.), III, V, VII, VIII.
FALCO, musicien, VII.
FALCONNET, médecin, VIII, XI, XII.
FALUÈRE (Mlle de la), VII.
FANTIN, curé, I.
FAOUCQ (Mlle), de) IX. *Voy.* GRAMONT.
FARCY (M. de), XIII.
FARDELLA M. de), III.
FARE (Abbé de la), I — III, V, VI.
FARE (M. de la), évêque de Laon, III, IV.
FARE (M. de la), I — XII.
FARE-TORNAC (M. de la) III.
FARGES (M. de), I, II, IV, V, XVI.
FARGÈS (M.), VII. *Voy.* POLISY.
FARGIS (M. de), IV.
FARGUES (M. de Madet de), évêque de Saint-Claude, III.
FARINELLI, chanteur, I, V, IX, X, XII.
Fat puni (*Le*), comédie, VII, XIII.
FAUDOAS (M. de), IV — VI.
FAUDOAS (Mme de), II, V — VII, *Voy.* ROCHECHOUART.
FAURE, médecin, XIII, XIV.
Fausse Antipathie (*La*), comédie, XIII.
FAUSTINE (La) cantatrice, X. *Voy.* HASSE.
FAUTRIÈRE (M. de la), XI, XII.
FAUVEL (M. de), I.
FAVART, XI.
FAVOLLE (M. de), IX.
FAY (M. du), II.
FAYARDIE (M. de la), XII, XIII.
FAYE (M. de la), IV, VI, VIII.
FAYETTE (M. de la), I, II, XIII, XVI.
FEEDROF. *Voy.* SEEDORF.
FEL (Mlle), VI, XII.
FELDT (M. de), I.
FÉLIBIEN, IV.
Félicité (*La*), ballet, VII.
FÉLIÈRE (M. de la), XV.
FÉLIX (Le P.), XII.
FÉLIX (M.), II, V, IX, X.
Femme de chambre de la Reine, X.
FÉNELON, archevêque de Cambrai, VII.

Fénelon (Abbé de), X, XI.
Fénélon (M. de la Mothe-), évêque de Pamiers, III.
Fénelon (M. de), I — VIII.
Fénélon (Mme de), III, VII, VII.
Ferdinand VI, roi d'Espagne, VII — XIV, XVII.
Ferdinand (Prince). *Voy.* Brunswick.
Fermes (Adjudication des) I, X.
Fermor (M. de), XVII.
Fernand-Nunnès (M. de), III, IX. *Voy.* Nunnès.
Fernand-Nunnès (Mme de), X. *Voy.* Nunnès.
Féron (M. le), IX, XIII.
Féron (Mme le), XII.
Ferrand (Famille), IX.
Ferrand (M.), II, IX, X, XIV.
Ferrand (Mme de), VI, XV.
Ferrandina (M. de), XIII.
Ferrary (M. de), VIII.
Ferrière, musicien, II.
Ferrière (M. de), XVI.
Ferrière (M. de la), IX, XIV, XVI. *Voy.* Laferrière.
Ferriol d'Argental (M. de), V.
Ferronays (M. de la), XII, XIII.
Ferronays (Mme de la), XIII.
Ferroni, II.
Ferry (Nicolas). *Voy.* Bébé.
Fersen (M. de), VII, XIII.
Ferté (M. de la), VI, XI, XII.
Ferté (Mme de la), II, IV, IX, XIV.
Ferté-Imbault (M. de la), I.
Ferté-Imbault (Mme de la), I, IX, XIV, XVI.
Fervaques (M. de), II, V, VI.
Fervaques (Mme de), III.
Fervaques (Mlle de), VI. *Voy.* Laval et Olonne.
Festetitz (Général), IV, VI.
Fête donnée à la Reine, I.
Fêtes grecques et romaines (*Les*), ballet, VIII.
Fêtes de l'Hymen et de l'Amour (*Les*), prologue, VIII, IX.
Feugères (M. de), XVI.
Feuillade (M. de la), XI, XII.
Feuillade (Mme de la), II, IV, XII.
Feuillade (Mlle de la), XII.
Feuquières (Famille de), X.
Feuquières (M. de) X, XIII.

FEYDEAU (M.), évêque de Digne, IV.
FEYDEAU DE BROU (M.), XIII, XIV. — *Voy.* BROU.
FIENNES (M. de), III, V, XIV.
FIEUBET (Abbé), XI.
FIEUBET (M. de), III.
FIEUBET (Mme de), XV.
Fille sauvage, III.
Filles bleues (Maison des), XI.
FILLEUL (M.), III, IV, X, XVI.
FIMARCON (M. de), III, IV, VI, VII.
FIRMACON (Mme de), XIV.
FINKESTEIN (M. de), IX.
FISCHER (M.), IX, XIII, XV.
FITZ-JAMES (Abbé de), I, II.
FITZ-JAMES (M. de), évêque de Soissons, IV — VIII, XIII, XIV.
FITZ-JAMES (M. de), I — VIII, X, XI, XIV — XVII.
FITZ-JAMES (Mme de), III — XIV, XVI.
FLACHAT (M.), XV.
FLAMANVILLE (M. de), VIII, XII.
FLAMANVILLE Mme de), XII.
FLAMARENS (M. de), I, III, IV, VIII — XIII, XVI.
FLAMARENS (Mme de), IV, V.
Flandre (Parlement de), VI, X.
FLAVACOURT (M. de), II — VII, IX, XI, XIV.
FLAVACOURT (Mme de), II — XVII.
FLAVACOURT (Mlle de), XIV.
FLÈCHE (M. de), III.
FLEING (M.), XVI.
FLEMING (M. de), IV.
FLESSELLES (Mlle de), XIV.
FLEURY (Abbé), I — VII ; évêque de Chartres, VIII — XVI.
FLEURY (Abbé), I — X; archevêque de Tours, XI, XII, XVI.
FLEURY (Cardinal), I — XV.
FLEURY (Famille de), IV.
FLEURY (Le P.), IV.
FLEURY (M. de), I — XVI.
FLEURY (Mme de), II — XIII, XV, XVI.
FLEURY (Mlle de), V, IX.
FLINE (M.), XII.
Florence (Concile de), II.
FLORIAN (M. de), III.
FLORIOT (Le P.), XII.
FOGLIANI (M. de), XI.

Foire Saint-Germain (*La*), comédie, X.
Folard (M.), XI, XV.
Folette (La), maladie, II.
Folin (M.), IV, XI.
Folin (Mme), XI.
Folville (M. de), XIII.
Foncemagne (M. de), II, V, IX, XI—XIII.
Fontagneux. *Voy.* Fontanieu.
Fontaine (M. de), XIII.
Fontaine (Mme de), II.
Fontaine (M. la), XIII.
Fontainebleau (Château de), I, III, VII, VIII, X, XIII, XVI. Voy. Ulysse (Galerie d').
Fontaine-Martel (M. de), II—IV.
Fontanges (Abbé de), III; évêque de Lavaur, IX, X, XV, XVI.
Fontanges (M. de), III, IV, XIII.
Fontanges (Mme de) I, V, XI.
Fontanieu (M. de), I, III, VI, VIII, X, XI, XIII, XV.
Fontanieu (Mme de), XII.
Fontelle (M. de), XVII.
Fontenay (M. de), II, IX, XVI, XVII.
Fontenay (Mme de), XIV.
Fontenelle, V, IX, X, XII, XIII, XV.
Fontenille (Abbé de), évêque de Meaux, X—XIV. *Voy.* Roche de Fontenille.
Fontenille (Mme de), XIV.
Fontenois (M. de), VI.
Fontenoy (Bataille de), VII.
Fontette (M. de), XI—XIV.
Fontpertuis (M. de), VIII.
Fontrailles (M. de), IX.
Forbin (M. de), VIII.
Forbin (Mme de), XIV.
Forcalquier (M. de), II, IV, VI, VIII, X—XII.
Forcalquier (Mme de), IV, VIII—XIV.
Force (Famille de la), XII.
Force (M. de la), I—VI, XII, XVI.
Force (Mme de la), II, V, VII, VIII, XI, XII, XV.
Force (Mlle de la). *Voy.* Béarn.
Forcroy, musicien, XI.
Forest (M. de la), XII.
Forester (M.), X.
Forestier (M.), III.

Forges (Eaux de), X.
Forget (M.), II, XII.
Fors (M. le Peletier des), III, V.
Fors (M^me des), III, VI.
Fortia (M. de), II, IV.
Fortia (M^lle de), VIII.
Fortisson (M. de), II — V, X, XII.
Forto. *Voy.* Frotteau.
Fosseux (M. de), VIII, X, XVI.
Fotrière. *Voy.* Faltrière.
Foubert (M^me et M^lle), IV.
Fouchy (M. de), X, XI.
Foucère (M. de), VII, VII, XIII. *Voy.* Fougières.
Fougger (M. de), V.
Fougières (M. de), III, IV. *Voy.* Fougère.
Fouquet, surintendant, IX.
Fouquet (M.), évêque d'Embrun, III, VIII, XII.
Fourcy (Abbé de), XIII.
Fourier (Le P.), XII.
Fournaise (M. de), IV, V.
Fourneau (M.), XII.
Fourniels (M^lle des), XI.
Fournier (M.), I, III, VIII — X, XIV.
Fourqueux (M. de), XV.
Fox (M.), XV.
Fragments (Les), opéra, XIII.
Fragonard, peintre, XIII, XIV.
Francaville (M^me de), XV.
France, peintre, XI.
France (Anne-Henriette de), nommée *Madame Henriette*, puis *Madame*, I — XIV.
France (Louise-Élisabeth de), nommée *Madame*, puis *Madame Infante*, I — XIII, XV — XVII.
France (Louise-Marie de), nommée *Madame Louise*, I, II, VIII — XVII.
France (Marie-Adélaïde de), nommée *Madame Adélaïde*, I — XVII.
France (Marie-Louise-Thérèse-Victoire de) nommée, *Madame Victoire*, I, II, VIII — XVII.
France (Marie-Thérèse de), nommée *Madame* et *la petite Madame*, VII — IX.
France (Marie-Zéphirine de), nommée *la petite Madame*, X — XIV.
France (N. de), I, II, VI.

Fuau (Abbé), VI.
Fuenelorra (M. de), III.
Fulvy (M. de), I, II, IV — VII, XI.
Fulvy (Mme de), II, IV, V, VII, XI.
Fulvy (Mlle de), VI.
Fumel (M. de), évêque de Lodève, X, XVII.
Fumel (M. de), XIV.
Fumel (Mme de), XIII.
Fumereau (M. de), XIV.
Furstemberg (Cardinal de), VIII.
Furstemberg (M. de), IX.
Fusellier (M.), VIII, IX.

G.

Gabaret (M. de), III, V.
Gabriel, architecte, I — IX, XI, XIII — XVI.
Gacé (M. de), XII.
Gacé (Mme de), IX, XIII, XV.
Gacherie (M. de la), XV.
Gadagne (M. de), I.
Gadot (M.), XIII.
Gages (M. de), V — VIII, XII.
Gagnier, III.
Gagny. *Voy.* Blondel de Gagny.
Gaignereau (M.), XVI.
Gaillard M.), XI.
Gaillon (Château de), VII.
Gal (M. de), VI.
Galacy. *Voy.* Grossin.
Galaisière M. de la), I, V — VII, IX — XVII. *Voy.* Chaumont de la Galaisière.
Galaisière (Mlle de la), XIV.
Galant (M.), XIV, XVI.
Galiffet (Abbé de), XIV.
Galiffet (M. de), IX, XIII.
Galiffet (Mme de), XIV.
Galissonnière (M. de la), X, XIV — XVI.
Galland de Changy (Mlle), XI.
Galleran XIII.
Galles (Prince de), IV, VIII, IX, XI. *Voy.* Stuart.
Galles (Princesse de), IV, X.

Galli (Cardinal), XIII.
Galloy (M.), XVI.
Galmoy (Milord), II.
Gamaches (Abbé de), XIV.
Gamaches (M. de), II, XI, XII.
Gamaches (Mme de), VI, XII.
Gamaches (Mlle de), V, VII.
Gandelus (Mme de), II,
Gange (Débordement du), II.
Garde (Mlle de la), IV.
Gardes du corps, II.
Gardie (Mme de la), VI.
Gardie (Mlle de la), VII.
Gardouces. *Voy.* Bélestat.
Garlaye (Abbé de la), II; évêque de Clermont, IV. *Voy.* Lemaistre.
Garnier (M.), XI.
Garnier d'Isle. *Voy.* Isle.
Garrenay (M. de la), VIII.
Gas (M. de), XV.
Gassion (M. de), II — V, VII, X.
Gassion (Mme de), X.
Gathau (M.), IV.
Gatinara (Chancelier), XI.
Gaucher (Mlle), XIII.
Gaucourt (Mme de), V.
Gaudion (M.), III, XI.
Gault (M. de), V.
Gaumont, dessinateur, XI.
Gaumont (M. de), II.
Gaurin (M.), IX.
Gaussin (Mlle), IX.
Gauthier (M.), XII — XIV, XVI.
Gauthier (Mlle), XI.
Gautier (M.), XII.
Gautier de Besigny (M.), XII.
Gavre (M. de), III, XI.
Gayat (M.), XVI.
Gayet (Mme), X.
Gazette de France, XIV, XVI.
Gédoyn (Abbé), VI.
Géliotte, VII. *Voy.* Jeliotte.
Gencienne (M. de), III.
Gendre (Mlle le), XIV. *Voy.* Legendre.

Genderon, oculiste, IV, V, X, XI.
Généalogie du Roi, I.
Gênes (République de), X.
Genlis (M. de), XII.
Gennes (M. de), XI.
Genoin (M. de), XIV.
Genlac (M. de), II, VI.
Genlac (Mme de), XII.
Geoffrin (Mme), XIV.
Geoffroy, apothicaire, XI.
Geoffroy (Mlle), XV, XVI.
Georges II, roi d'Angleterre, I, III, IV, VI — IX, XIV — XVII.
Gérard (Le P.), IX.
Gérard (M.), III, IV.
Géraudy dentiste II.
Gergy. *Voy.* Languet de Gergy.
Germain (Le P.), II.
Germain, orfévre, VI, VII, IX, XI, XII.
Germont (Abbé de), XIII.
Gersdorf (M. de), IV.
Gervais, musicien, II.
Gervais (M.), XII.
Geslin, médecin, VIII.
Gesvres (Cardinal de), III, V, VI.
Gesvres (M. de), évêque de Beauvais, puis cardinal, VI, IX, XI, XIV — XVII.
Gesvres (M. de), I — XVII.
Gesvres (Mme de), XVI.
Gesvres (Mlle de), VI.
Geistelle (Abbé de), I, III, VI, VIII. *Voy.* Guistel.
Geistelle (M. de), évêque de Béziers, VI.
Geistelle (M. de), XVII. *Voy.* Guistel.
Giganel (M.), XV.
Gilbert (M.), XII, XIII, XVI.
Gilbert de Voisins (M. de), I — III, VII, X, XIII.
Gillebrand (M.), XIII.
Gillenborg (M. de), XI, XII.
Gilles (M. de), VII.
Gillet (Mme), XVI.
Girandole de cristal, III.
Girard (Abbé), V, VIII.
Girard, baigneur, IV.
Girardon, sculpteur, II.

Giron (M. de), XIII.
Gironde (M. et Mme de), XVI.
Giroult de Villiers (M.), XIII. *Voy.* Villiers.
Girval (M. de), XI.
Giseux (M. de), IX. *Voy.* Gizeux.
Giseux (Mlle de), VIII.
Gisors (Duché de), XIV.
Gisors (M. de), VII, VIII, X, XII—XVII.
Gisors (Mme de), XII, XIV—XVI.
Givry (M. de), I—VI, XI.
Givry (Mlle de), XV, XVI.
Gizeux (M. de), IX, XIII, XIV. *Voy.* Giseux.
Glace et glacières, I, II.
Glatigny (Maison de), XVI.
Glucq (M.), III.
Glud de Saint-Port (M.), I.
Goas (M. de), IV, III.
Goas (Mme de), IV.
Gobelins (Manufacture des), I, XI. *Voy.* Tapisseries.
Godard (M.), XIV.
Godeheu (M.), XIV.
Godolphe (M. de), XV.
Gonomèche, musicien, VII, XIV, XVI.
Godot, architecte, XI.
Goesbriant (M. de), I—VI, XII.
Goesbriant (Mme de), VI, X, XI, XIII.
Goesbriant (Mlle de), II, V, VI, XVI.
Goguet (M.), XVI.
Gondrin (M. de), II—VI.
Gontaut (M. de), IV—XII, XIV—XVII.
Gontaut (Mme de), III, V, VII, VIII.
Gonzalès (M. de), X. *Voy.* Greni-Gonzalès.
Gor, fondeur, XVI.
Gorsègne (M. de), X.
Gosse (M.), XIII.
Gotha (Duc de), XVI.
Gouault (Abbé), XIV.
Gouffier (Abbé de), II.
Gouffier (M. de), I, III, VII, XIII.
Gouffier (Mme de), I, VII, VIII.
Gourdon (M. de), VIII.
Gourgues (M. de), VIII, XIII, XV.
Gourgues (Mme de), XIV.

Gourgues (Mlle de), XV.
Gournay (M. de), I.
Gouru (M. de), VIII.
Gourutz (M. de), IV.
Gouvernante (La), comédie, VIII.
Gouy (M. de), VII, X.
Gouy (Mme de), IX — XIII, XV.
Gouyon (Abbé de), XIV. *Voy.* Goyon.
Gouyon de Launay-Commats (Abbé de), III.
Gouzangré (M. de), I, VII, IX.
Gouzargues, musicien, XVI.
Goyon (Abbé de), V — XII.
Goyon (M. de), XII — XV.
Goyon (Mme de), XI, XVI.
Goyon de Vaudurant (Abbé de), III; évêque de Saint-Pol, VI, X.
Grabo (Comte de), XI. *Voy.* Mecklembourg-Gustrow.
Gradués (Droit des), XI.
Grainville (M. de), XII.
Gramont (M. de), I, II — VI, VIII — XVI.
Gramont (Mme de), I — VI, VIII, IX, XI — XIV, XVI.
Gramont-Falon (M. de), IV, VI, IX.
Gramont-Falon (Mme de), X, XI, XIII, XIV.
Grancey (Abbé de), XVI.
Grancey (Mme de), IV, V, VII, XIII.
Grand Conseil Le), II.
Grandesses d'Espagne, II.
Grandhomme M.), VIII.
Grandière (M. de la), XII.
Grandjean de la Croix (M.), XIII.
Grandras (Abbé de), XI.
Grandval, comédien, XI.
Grandville (M. de), X. *Voy.* Granville.
Grandville (M. de la), I — VI, VIII, XI, XII, XVI.
Grange (M. de la), XII.
Granville (M. de), V. *Voy.* Grandville.
Grasse (M. de), évêque de Vence, XIII, XIV.
Grasse (Mme de), I, III, VII, XIII.
Grassin (M. de), IV, VI, VII, IX.
Grassin (Régiment de), V.
Grave (M. de), III, XI.
Grave (Mme de), IV, V, VIII.
Gravezund (M. et Mme de), XI.
Gravier (M.), XV.

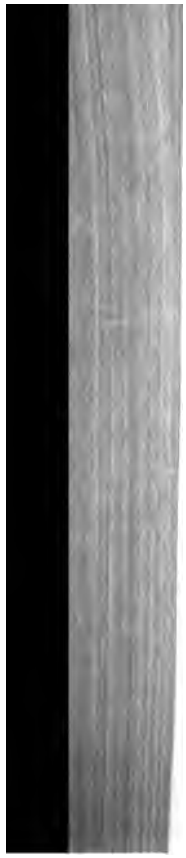

Grigneux (M. de), XII.
Grille (M. de), I, V.
Grimaldi (Abbé), III, VI; évêque de Rhodez, VII.
Grimaldi (Famille de), I.
Grimaldi (M. de), V, XIV.
Grimaldi (Mme de), XIII.
Grimaldo (M.), II.
Grimberghen (M. de), I — XII, XIV.
Grimberghen (Mme de), V, VI.
Grimod (M.), II.
Grimod (Mme), XV, XVI.
Grimod de Beauregard (M.), XIV, XV.
Grimod de la Reynière (M. et Mlle), XI. *Voy.* Reynière
Grisard (Le P.), III.
Grive (Abbé de la), XVI.
Grolée (M. de la), XV.
Groolier (M. de), V.
Grosbois (Abbé de), III, IX.
Gross (M.), VII.
Grosschlager (M. de), XI.
Grossin de Galacy (M.), XIII.
Grossoles (M. de), I.
Grune (M. de), VII.
Gruningen (M. de), IX.
Gruyn (Mme), XII.
Gualterio (Mme de), VI. *Voy.* Modène.
Gualtiero, nonce, XIII.
Guast (Mme de), X.
Guay (M. du), XIV.
Guéau de Reverseau (M.), VII. *Voy.* Reverseau

Guébriant (Mme de), I, IX.
Guédon, musicien, X, XI.
Guédon (Mlle), VIII.
Guéling (M. de), III.
Guelton (M. de), XV.
Guémené (M. de Rohan-), archevêque de Reims, VIII.
Guémené (M. de), I, IV, XVI.
Guémené (Mme de), I—IV, IX, XI, XIII, XV.
Guémené (Mlle de), IV. *Voy.* Crèvecœur.
Guénégaud (M. de), IX.
Guénet de Saint-Just (M.), XIII.
Guer (M. de), III.
Guerche (Château de la), XIII.
Guerchois (M. le), III.
Guerchy (M. de), II—IV, VI—IX, XII.
Guerchy (Mme de), III, IV, X, XII—XIV.
Guerchy (Mlle de), X.
Guerdier de Saint-Aubin (M.), XIII.
Guéret (M.), XII.
Guéret des Voisins (M.), XIII.
Guérin, artificier, III.
Guérin, musicien, VII.
Guers (M. de), XIV.
Guerstoff (M. de), VIII.
Guiat (M. de), VII.
Guesclin (Abbé du), évêque de Cahors, III, IV, XI.
Guesclin (M. du), I, III, IV.
Guesclin (Mlle du), XVI.
Guiard, sculpteur, XIII.
Guibert (M. de), VII, XVI.
Guiche (M. de), VIII.
Guiche (Mlle de). *Voy.* Brionne.
Guiche (M. de la), III, XVI.
Guiche (Mme de la), IV—VIII, XII, XIII, XVI.
Guichon (Abbé), XII.
Guignes (M. de), XI—XIII.
Guignon, musicien, II, IV, VII. XI, XII.
Guillaume, intendant, XV.
Guillaume-Auguste, prince de Prusse, III, IV, VI.
Guillelmine-Amélie de Brunswick, impératrice d'Allemagne, II, IV.
Guillelmine-Charlotte-Dorothée de Brandebourg, reine d'Angleterre, I.
Guillemain, musicien, II, IX, X, XII.
Guillerin (M.), XIV.

GUILLET. *Voy.* QUILLET.
GUILLOT (M.), VIII.
GUINET (M.), II.
GUINGAMP (M. de), X, XI.
GUIPEVILLE (M. de), XIV.
GUISE (M. de), I — III, V — VIII.
GUISE (M^me de), II, VII.
GUISTEL (Abbé de), I, III. *Voy.* GHISTELLE.
GUISTEL (M. de), XVII.
GUITAUT (M. de), IX, XIV.
GUITAUT (M^me de), XVI.
GUITAUT (M^lle de), XIII.
Gustave Vasa, tragédie, IX.
GUSTINE (M. de), XV. *Voy.* COSTINE.
GUYARD. *Voy.* GUIARD.
GUYMONT (M. de), VIII.
GUYOT (Abbé), VI, XVI.
GUZMAN (Maison de), I.

H.

HADDOCK (Amiral), III.
HAKEBRAT (M.), IX. *Voy.* WALKERBATH.
HALLOT (M. d'), VIII.
HAMILTON (M. d'), IX — XI.
HAMILTON (M^me d'), IX.
HAN (M^lle du), V. *Voy.* DUHAN.
HANNIVEL (M^me de), XVI.
HARAMBURE (Abbé d'), XIII.
Harangue de la Ville, III.
HARBOUVILLE. *Voy.* ARBOUVILLE.
HARCOURT (Abbé d'), I, V — IX, XII, XV.
HARCOURT (Famille d'), X, XII.
HARCOURT (M. d'), I — IV, VI, VII, IX — XIV, XVII.
HARCOURT (M^me d'), III, IV, VII — XI, XVI.
HARCOURT (M^lle d'), II, III. *Voy.* CROY.
HARDENBERG (M. de), XVII.
HARDION (M.), IV, IX, X.
HARDOUIN (M.), I.
HARDY (Amiral), V.
HARDY (Arniaud, dit). *Voy.* ARNIAUD.

HARLAY (Famille de), IX.
HARLAY (M. de), archevêque de Paris, V.
HARLAY (M. de), I — III, VIII.
HARLAY (Mme de), VI, VIII — X.
HARO (Louis de), II.
HARRACH (M. d'), XI.
HARRINGTON (M.), IX.
HARVILLE (M. d'), IV, X.
HARWEY (Milord), IX.
HASSE (M. et Mme), X.
HAUSSONVILLE (M. d'), I, VII.
HAUTEFEUILLE (M. de), I, V.
HAUTEFEUILLE (Mle de), XIII, XIV.
HAUTEFORT (M. de), I — IV, VI, IX — XIII, XV.
HAUTEFORT (Mme de), XI.
HAUTEFORT-BOZEIN (M. de), I, II, IV.
HAUTEFORT-DURAS (Mme de), II.
HAUTERIVE (Mme de), IV.
Havre (Le Roi au), X.
HAVRÉ (M. d'), I, II, IV, VI, XI, XIII, XV. *Voy.* PRIEGO.
HAVRÉ (Mme d'), I, VI, VII, XII, XIII.
HAVRINCOURT (M. de Cardevac d'), évêque de Perpignan, V, X, XI, XIII. *Voy.* CARDEVAC.
HAVRINCOURT (M. d'), I, IV — VI, IX, XI — XIII, XVII.
HAVRINCOURT (Mme d'), IX.
HAYE (M. de la), IX.
HAYE (Mlle de la), XII.
HAYE DES Fossés (M. de la), XIV.
HAZON, architecte, XIV.
HÉBERT (Mme), VI.
HÉBERT (Mlle), XI.
HEIDEN (M. d'), XI.
HÉLIOT (Abbé), XIV.
HELLIOT, cuisinier, IX.
HELMSTADT (M. d'), VI, VIII. *Voy.* ELMSTATT.
HELMSTADT (Mme d'), VIII, XI.
HELVÉTIUS M.), I — IV, VII — XII, XIV, XVII.
HELVÉTIUS Mme), III.
HÉNAULT (Le président), I, II, V, VII — XVI.
HENNESY (M. d'), III.
HENNIN (M.), IX.
HENNIN (Mlle d'), V.
HENRI IV, roi de France, I, VI.

Henri (Prince). *Voy.* Stuart.
Henriau, évêque de Boulogne, II, XIII, XIV.
Henrichemont (M. d'), IX, XIII, XIV, XVI.
Henrichemont (Mme d'), IX—XI, XIII, XIV.
Henriette (Madame). *Voy.* France (Anne-Henriette de).
Henriette (Milady), X.
Héraclides (*Les*), tragédie, XII.
Héraclius, tragédie, X.
Héault (M.), I—III, XV, XVI.
Héault (Mme), II.
Héault (Mlle), VII.
Herbestein (M. d'), XI.
Herbouville (Mme d'), VII, IX, XIV.
Hercassin (La d'), V.
Héré, architecte, XIII.
Héricourt (Abbé d'), XII, XIV.
Héricourt (Le P. d'), I, III, VIII, XI, XVI.
Héricourt (M. d'), IX.
Hermant (M.), XII.
Herment (Mme), XII.
Hérode et Marianne, tragédie, XIII, XV.
Hérouville (M. d'), II, IV—VII, XII, XIII. *Voy.* Rouville.
Hérouville (Mme d'), II.
Hérouville (Mlle d'), V.
Hérouville de Claye (M. d'), VIII. *Voy.* Claye d'Hérouville.
Hertenberg (M. de), III.
Herville (Mlle d'), X.
Hesse (M.), V, VIII, IX.
Hesse (M. de), XI.
Hesse (Princes de), VII, XVI.
Hesse-Cassel (Prince de), IX, X, XIV.
Hesse-Darmstadt (Prince de), III, VII, IX, X.
Hesse-Philippstadt (Prince de), V, VII, VIII.
Hesse-Rhinfels (Prince de), III, X.
Hesse-Rhinfels (Princesse de), III, VII, XII, XIII.
Heu (M. d'), II, VII. *Voy.* Eu.
Heudicourt (M. d'), III, IV.
Heudicourt (Mme d'), I, IV, IX.
Hévin, chirurgien, XII, XV. *Voy.* Évin.
Hierles (M. de), IV.
Hiers (M. d'), VI.
Hilaire (M. d'), IX.
Hildebrand (Mme), XVII.

Hillery (M. d'), XIII.
Hindfort (Milord), V, VI.
Hocquart (M.), XIV, XVI.
Hocquart (Mlle), V, IX. *Voy.* Ossun.
Hoguères, XIII.
Holbourne (Amiral), XVI.
Hollande (Détails sur la), VI, XI, XII.
Hollande (M.), VIII, X.
Holstein (M. de), IV, V, VII, X.
Holstein (Mme de), X.
Holstein-Eutin (Duchesse de), XIV.
Homme de fortune (*L'*), comédie, XI.
Hompesch-Heiden (M. de), XI.
Honelstein (M. d'), I.
Hôpital (M. de l'), II, III, VII—XII, XIV—XVI.
Hôpital (Mme de l'), II—XI, XVI.
Hôpital (Mlle de l'), XIII, XIV.
Hôpital général (Affaire de l'), X, XI.
Hôpital Sainte-Mesme (M. de l'), VII, XIII.
Hôpital Sainte-Mesme (Mme de l'), III, V, XIII.
Horn (M. de), XV.
Horski (M.), I.
Hostun (M. d'), I—III.
Hostun (Mme d'), I, II.
Hôtel-Dieu (Incendie de l'), I. *Voy.* Incendie.
Houchin (M. et Mme d'), XIII.
Houdetot (M. de), II, VIII, IX.
Houdetot (Mme d'), XIII.
Houel (M.), II, IV, VIII. *Voy.* Howal, Œls et Wal.
Houllier (Abbé), III.
Hourt (M.), IV.
Houssaye (M. de la), IX.
Houtteville (Abbé), IV.
Houttier (Abbé), I.
Howal (M.), IX—XI. *Voy.* Houel, Œls et Wal.
Howal (Mme), IX—XI.
Huart (M.), III, XIV.
Huescar (M. d'), VII—X, XIII.
Huet (M.), XII.
Huez (D'). *Voy.* D'Huez.
Hugues (M. d'), évêque de Nevers, III; archevêque de Vienne, XI.
Huguet (Mme), II, VI, X.
Hulin (M.), VIII, XI.

Hullans (Corps des), IV.
Humières (M. d'), I — III, VI, VII, IX — XI.
Humières (Mme d'), I, III, V, IX.
Hunolstein (Abbé de), VII, IX.
Huquenot (Mlle), II.
Huron (M.), I.
Hurson (M.), IX.
Husson (Mme), VII.
Hutten (M. de), XIV.
Huxelles (M. d'), I, V, XI.
Hyacinthe (Le P.), V.

I.

Iberville (M. d'), III.
Ickschel (M. d'), IX.
Idylle de Saint-Cyr (*L'*), motet, VI.
Igny (M. d'), XIII.
Ille. *Voy.* Isle.
Ilmer, oculiste, IX.
Imbercourt (Abbé d'), VII, XIII, XIV.
Imbert (Le P.), III, VIII.
Imécourt (M. d'), VI.
Impromptu de la Cour de marbre (*L'*), divertissement, XI.
Incendies, I, III — V, VIII.
Inconnu (*L'*), comédie, XII.
Indiscret (*L'*), comédie, XIII.
Infanterie (Réforme de l'), IX, X.
Ingubert (M. d'), évêque de Carpentras, XVI.
Innocent XII, pape, I.
Innondation de la Seine, III.
Insenada (M. d'), X. *Voy.* Ensanada.
Iroufi (M. d'), II.
Irville (M. d'), I, X.
Isabelle (Infante). *Voy.* Parme.
Isenghien (M. d'), II — IV, VIII, X, XII, XIV.
Isenghien (Mme d'), I, VIII, XII, XVI.
Isenghien (Mlle d'), XIV.
Isle (Garnier d'), architecte, I, VIII, XIV.
Ismène, pastorale, VIII.
Issarts (M des), VII, VIII, X — XIV.
Issé, opéra, VIII, X.

Isselbach (M. d'), XVII.
Issembourg (M. d'), XVII. *Voy.* Weid d'Issembourg.
Isigny (M. d'), IX.

J.

Jablonowski (M. de), II, IV, IX, X, XIII — XV.
Jacob (Le pasteur), XIV.
Jacques II, roi d'Angleterre, I.
Jacques III, dit *le Prétendant* et *le Chevalier de Saint-George*, II, V — X, XII, XIII, XVI.
Jalais (M. de), XVII.
Jamaïque (Tremblement de terre à la). *Voy.* Tremblement de terre.
Janel (M.), VII.
Janson (Cardinal de), I, II.
Janson (M. de), II.
Janson (Mme de), VII, IX, XIV.
Jard, chirurgien, VIII — XI, XIII, XV, XVI. *Voy.* Jarre.
Jarente de la Bruyère (M. de), évêque de Digne, VIII, X — XII; d'Orléans, XVI, XVII.
Jarre, VIII. *Voy.* Jard.
Jarre (Mme de), I.
Jarzé (M de), XII, XIV.
Jarzé (Mlle de), XIV.
Jasmond (Général), IV.
Jaucourt (Mme de), V, VIII, IX.
Jaunay (M. de), III.
Javelière (M. de la), II, VI.
Javelière (Mlle de la), VI.
Javon (M. de), X.
Jean V, roi de Portugal, V, IX, X.
Jean Sobieski, roi de Pologne, IX.
Jéliotte, musicien, VI — IX, XI, XII. *Voy.* Géliotte.
Jeoffreville (M. de), XIII.
Jérôme, musicien, VII.
Jesso (Princesse del). *Voy* Carracioli.
Jeux de hasard, III. *Voy.* Cavagnole, Comète, Minquiat, Papillon, Portique.
Johanne (M. de), XVI. *Voy.* Saumery.
Joinville (M. de), IV.
Joly de Fleury (M.), I — III, V — VII, X, XII, XIV — XVI.
Joly de Fleury (Mme), II.

JOHARD (M.), curé, I, IV, VI—XIII.
JONAC (Abbé d'), XI.
JONCHÈRE (M. de la), XV.
JONQUIÈRE (M. de la), VIII, IX.
JONQUOY (Mlle de), VI.
JONSAC (M. de), II, VII, VIII, X.
JONVILLE (M. de), II.
JORDAN (M.), IV, XI.
JOSEPH, roi de Portugal, X, XI, XVII.
JOSSEAU (M.), XI.
JOSSET (Abbé), VI, IX.
Joueur (*Le*), comédie, XIII.
JOURDAIN, paumier, I.
Journée galante (*La*), opéra, X.
JOUVENET (Le P.), II.
JOUVENET, peintre, VII.
JOYEUSE (M. de), II, V, VII, VIII, XII, XIII, XIV.
JOYEUSE (Mme de), XIV, XVI.
JOYEUSE (Mlle de), II. *Voy.* ECQUEVILLY.
JOYEUSE-GRANDPRÉ (M. d'), X.
Juifs de Metz, IV.
JUIGNÉ (M. de), XIII, XVI.
JULES (Prince). *Voy* ROHAN.
JULIE (Mlle), IV.
JULIEN (Le P.), I.
JUMILHAC (Abbé de), XIV.
JUMILHAC (M. de), évêque de Vannes, IV.
JUMILHAC (M. de), I — IX, XI — XIII.
JUMILHAC (Mme de), VI, XIII.
Jupiter et Europe, divertissement, IX.
JUSSIEU (M. de), XVI.

K.

KAMPS (M.), XVI.
KAUNITZ (M. de), VII, IX — XIII, XV.
KEITH (Milord), X, XIII, XVI, XVII. *Voy.* MARÉCHAL.
KELLER (M. de), VIII.
KÉLY (M.), IX.
KÉRALIO (M. de), XVI.
KÉRATRY. *Voy.* KRABRY.
KERBABU (Mlle de), I.

Kerfili (M. de), XII.
Kerguiesec (M. de), XII, XVII.
Kerhoent (Mme de), XIV. *Voy.* Querhoent.
Kerjean (M. de), XI.
Kerkado (Mme de), XI.
Kermelec (M. de), VII.
Kermorvan (M. le Borgne de), évêque de Tréguier, XI.
Kérouart (Mme de), XIV.
Kérouart (Mlle de), XIII.
Kerpatry, médecin, XIV, XV.
Kersaint (M. de), VIII, XVI.
Kersauson (M. de), XII.
Kevenhuller (M. de), II, IV, V, IX.
Kilmer (Milord), XIII.
Kinnoul (Milord), I.
Kinski (M. de), II.
Kinski (Mme de), XIV.
Klinglin (M.), VI, XI — XIII.
Kniphausen (M. de), XI, XIII — XV.
Koenig (M. de), XII.
Koenigsegg. *Voy.* Konigsegg.
Koetmen (M. de), II.
Kollowrath (M. de), V.
Konigsegg (M. de), II, IV, XI.
Koppel (M. de), XIV.
Kouarski (Abbé), VIII.
Koulas (Mme de), XVII.
Krabry (M. de), XII.
Kredendowski (Comte), IX.

L.

Laage (M. de), VIII.
Labadie (Abbé de), VI.
La Beaumelle, XII, XV.
Labinzinski (Abbé), VIII, IX.
Laborde M de), IX.
La Bruère (M. de la), VIII — X, XIII. *Voy.* Bruère.
Lacaille, paumier, I.
Lachapelle, V.
Lachau-Montauban (M. de), IV, XIV. *Voy.* Ch·u-Montauban.
Lachau-Montauban (Mme de), IV, VII, VIII.

LACHASSÉE (Nivelle de), II, VI, X, XI, XIII. *Voy.* CHAUSSÉE.
LACROIX, V.
LACROIX (Le P.), XVI.
LACY (M. de), VIII. *Voy.* LASCY.
LA CURNE DE SAINTE-PALAYE. *Voy.* CURNE.
LAFERRIÈRE (M.), IV. *Voy.* FERRIÈRE.
LAFFITAU, évêque de Sisteron, VIII.
LAFOND (M. de), XII.
LA FORTUNE, sergent, IX.
LAFOSSE, chirurgien, VII, VIII. *Voy.* DELAFOSSE.
LAFOSSE, peintre, VII.
LAFOSSE (M^me^), XII.
LAGARDE, musicien, VIII — XII.
LAGNY (M^lle^), XV.
LAIDEGUIVE, notaire, V.
LAIGLE (M. de), III. *Voy.* AIGLE.
LAJOUE, dessinateur, I.
LALANDE (Chevalier de), X.
LALANDE, musicien, I, VII, IX — XII.
LALANDE (M^me^), VI.
LALAU (M. de), III.
LALLEMAND (M^lle^), XIII.
LALLEMANT DE BETZ (M.), II, IV, V, X.
LALLEMANT DE BETZ (M^lle^), IX.
LALLY (M. de), XV, XVI.
LAMAIN (M. de), IX.
LAMARTINIÈRE. *Voy.* MARTINIÈRE.
LAMASSAIS. *Voy.* MASSAYS.
LAMBALLE (Prince de), VIII, X, XIV, XV.
LAMBERT (M.), V, IX, XII, XV.
LAMBERT (M. de), évêque de Saint-Paul, V.
LAMBERT (M. de), X, XII, XIII.
LAMBERT (M^me^ de), IV, XIII.
LAMBERTI (M. de), I, III, VI, X.
LAMBERTI (M^me^ de), IX, X.
LAMBESC (M. de), I — V, VIII.
LAMBESC (M^me^ de), VI, X.
LAMBESC (M^lle^ de), X, XII.
LAMBLIN (M.), XI, XIV, XVI.
LAMETH (M. de), XV. *Voy.* BUSSY-LAMETH.
LAMETH (M^me^ de), XI.
LAMETTRIE, médecin, XI.
LAMOIGNON (M. de), VII, VIII, XI, XV, XVI.

Lamoignon (Mme de), XV.
Lamoignon (Mlle de), IX, XV.
Lamonnoye, avocat, XIV. *Voy.* Monnoye.
Lamour, serrurier, XIII.
Lamoureux (M. de), VI, XIII.
Lande (Mme de la), I, II, IV — X.
Lande du Deffand (M. et Mme de la), XI. *Voy.* Deffand.
Landré (M.), XIV.
Landreville (M. de), I, V.
Landry (Mlle), XII.
Lanéau (Dom), XIII.
Langeac (M. de), XVI.
Langeac (Mme de), IX. *Voy.* Langheac.
Langeais (Mlle de), XV.
Langeron (M. de), VIII, XIV, XVI. *Voy.* Maulevrier.
Langeron (Mme de), VII, XIII, XV.
Langheac (Mme de), IV, XIV. *Voy.* Langeac.
Langle (M. de), évêque de Saint-Papoul, VII.
Langoulas (M. de), XII.
Languedoc (États de), X. *Voy.* États.
Languedoue (M. de), XIII.
Languet de Gergy, archevêque de Sens, I, II, IV, VIII — XIII.
Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, II — IV, IX — XI, XVI.
Lanmarie (M. de), II, III, IX, X, XIII.
Lanmarie (Mme de), II.
Lannion (M. de), I, II, VIII, XII, XV, XVI.
Lannion (Mme de), VII.
Lannoy (M. de), III.
Lanoue, comédien, VII, X, XI.
Lanoue (M. de), VI.
Lanque (M. de), IX.
Lansac (Abbé de), III.
Lansac (M de), II.
Lanternes nouvelles, VIII, XI.
Lanti (M. de), IV, XII.
Lanti de la Roere (Prince), II.
Laplace (M. de), X.
Larboust (Abbé), XII, XVI.
Larcher (Mme), VIII.
Larcher d'Aubancourt (M.), X.
Large (M. le), XVI.
Labivoire (M. de), VI.
Larmoy (M. de), XIV.

Laroche (M.), X, XV.
Larue, peintre, XI. *Voy.* Delarue.
Larue, sculpteur, XIII.
Lasalle. *Voy.* Baglion de la Salle.
Lascaris (Abbé), VI.
Lascy (Général), IV. *Voy.* Lacy.
Lasmarte (M. de), XI.
Lassay (M. de), I — VIII, X, XIV.
Lassay (Mme de), XI.
Lassurance, architecte, IV, VII — XI
Lastic (M. de), évêque de Comminges
Lastic (M. de), XIV, XVI.
Lastic (Mme de), XVI.
La Thorillière. *Voy.* Torillière.
Latour, concierge, I.
Latour, peintre III, VIII.
Latour (Mme), X.
Lattaignant (Abbé de), XII.
Laubépine (Mme de), VI. *Voy.* Aubes
Laudon (Général), XVII. *Voy.* Loud
Laudron (Abbé), XVI.
Laufeld (Bataille de), VIII.
Laugier (Le P.), X, XIII.
Laugier (M. de), XI.
Laujon (M.), VIII — X.
Launay (M. de), III — IX.
Lauraguais (M. de), IV — VII, IX —
Lauraguais (Mme de), IV — XVII.
Lauraguais (Mlle de), VIII.
Laurens (M. des), II.
Laurent (M. du), II, XVI.
Laures (M. de), XI.
Laurière (M. de), VI, XI. *Voy.* Lo
Lautensthausen (M. de), III.
Lautrec (M. de), II, IV — X, XII
Lautrec (Mme de), V, VIII.
Lauzun (M. de), I, II.
Lauzun (Mme de), I — IV.
Laval, musicien, XII.
Laval (Abbé de), IV.
Laval (M. de), évêque d'Orléans, X
Laval (M. de), III — VII, XIII, XV,
Laval (Mme de), III, VI, VII, IX,

Laval (Mlle de), III, XV.
Laval-Montmorency (Famille de), XVII.
Laval-Montmorency (M. de), VI, VIII, XVI. *Voy.* Montmorency.
Lavalette (M. de), XV.
Lavalle, maître à danser, II.
Lavardin (M. de), III, VI.
Lavaux (M. de), XIII.
Laverdy, avocat, I, III.
Laville (Abbé de), XIV. *Voy.* Ville.
Law (M.), VI, VII, IX.
Lazure sommelier II.
Lebel (M.), II, V — X, XIII.
Leblanc (Abbé), VIII — X.
Lebreton (M.), XVI.
Lebreton (Mme), X.
Lebrun (Charles), peintre, I.
Le Camus, page de la musique, VIII.
Leclercq, dit Pitre, IX.
Lécuyer, architecte, IV, XII, XIV.
Lède (M. de), II, IX, X, XII, XIII.
Lède (Mme de), II, III, IX — XII, XIV. *Voy.* Leyde.
Ledran, chirurgien, VII.
Ledran (M.), VII.
Lefebvre (M.), IX.
Lefebvre de Laurière, évêque de Soissons, II.
Lefèvre (Le P.), VIII.
Lefévre (M.), VII.
Lefort, marchand, XVI.
Lefranc (M.), XI.
Lefranc de Pompignan (M.), XVI. *Voy.* Pompignan.
Legendre (M.), III, XIV.
Legendre (Mlle), XIV. *Voy.* Gendre.
Legrain, VIII.
Legs (*Le*), comédie, XIII.
Lehoux (M.), IX.
Lehwald (Maréchal), XVI.
Lekain, comédien, XVII.
Lemagnan, joaillier, III.
Lemaire (Abbé), X — XII.
Lemaire (M.), XIV.
Lemaistre de la Garlaye, évêque de Clermont, VIII. *Voy.* Garlaye.
Lemarchand (Abbé), XV.
Lemaure (Mlle), I — III, VII, XI, XII. *Voy.* Maure.

LEMEAU DE LA JAISSE, III.
LEMIRE, orfèvre, X.
LEMOINE (Abbé), X, XIII. *Voy.* LEMOYNE et MOINE.
LEMOINE, officier de Marly, V.
LEMOINE, peintre, I, II, IV.
LEMONNIER (M.), IX. *Voy.* MONNIER.
LEMOYNE (Abbé), XI. *Voy.* LEMOINE.
LEMOYNE, sculpteur, II, IV, XI, XIII, XIV.
LEMPEREUR, joaillier, XIV.
LENAIN. *Voy.* NAIN.
LENCLOS (Ninon de), VI.
LENGLET-DUFRESNOY (Abbé), XIV.
LENOIR (M.), XIII.
LENONCOURT (M. de), XVI.
LENORMANT (M.), VI, VII, XI, XV.
LENORMANT D'ÉTIOLES (M.), XV. *Voy.* ÉTIOLES et NORMAND.
LENÔTRE, architecte, VII.
LENTULAS (Général), XVII.
LÉON (Abbé de), III, IV.
LÉON (M. de), I, II.
LÉON (Mme de), I — III, VII, XI.
LÉOPOLD, duc de Lorraine. *Voy.* LORRAINE.
LEPERCHE, maître d'armes, XIII.
LÉPINOY (Mlle de), XIV.
LEPRINCE, musicien, VII, X, XI, XVI.
LERCARI (Abbé), I.
LEROUGE (Abbé), III. *Voy.* ROUGE.
LEROY (Mlle), XIII.
LÉRY (M. de), XV.
LESCALOPIER (M. de), II, XII. *Voy.* ESCALOPIER.
LESDIGUIÈRES (M. de), VIII.
LESDIGUIÈRES (Mme de), II — IV, VI, VIII.
LESLAVA (M. de), XIII.
LESPARRE (M. de), II — IV, VI, VII.
LESPARRE (Mme de), II — V, VII.
LESSEVILLE (M. de), III, IV, IX.
LETOURNEUR, musicien, XI.
Lettres sur le Clergé, X.
LEUCOURT (M. de), XIV.
LEUTRUM (M. de), VIII.
LEUVILLE (M. de), II — VI.
LEUVILLE (Mme de), VI.
LEUWE (M. de), VIII.

Lévêque, marchand, X.
Lévêque (M.), XII.
Lévignan (Mlle de), XIV.
Lévis (M. de), I, III, V, XI, XV, XVI.
Lévis (Mme de), II, III, XV.
Lévis-Leran (M. de), évêque de Pamiers, III.
Lévis-Leran (M. de), XV.
Lévisani (Mme de), V.
Levoir, mécanicien, XIII.
Lewenhaupt (M. de), VIII.
Leyde (Mme de), III. *Voy.* Lède.
Lezay-Lusignan (M. de), IX. *Voy.* Lusignan.
Lézon (M. et Mme de), IX.
Lézonnet (M. de), III, XII.
Lézonnet (Mlle de), VIII.
Lezzo (M.), IV.
Liancourt (M. de), IV, IX.
Liban (Princes du), II.
Lichtenstein (M. de), II, III, VII, VIII.
Lichtenstein (Mme de), III, IV.
Lieuray (M. de), XIII.
Lieutaud, médecin, XII, XIV, XVI.
Liévain, marchand, VI.
Lifford (Milord), IX.
Ligier (Mme , XI.
Ligne Prince de) II.
Lignerac (M. de), IV.
Ligneville (M. de), I, VII, IX.
Ligneville (Mlle de), VI, IX, XI.
Lignières (M. de), IV. *Voy.* Linières.
Ligny (M. de), II, XIV.
Ligny (Mme d'), XIV.
Ligondès (M. de), XIV.
Ligondès (Mlle de), X.
Liconnier (Général), VIII.
Lille Plan de), V
Lima Tremblement de terre à). *Voy.* Tremblement de terre.
Linange (M. de), IX, X.
Linange (Mme de), I, VI, VIII, IX, XII.
Linar (M. de), XI, XVI. *Voy.* Lynar.
Linières (Le P. de), I — V, VII.
Linières (M. de), VI. *Voy.* Lignières.
Linières (Mme de), IX.

Lins (M. de), VIII.
Liotard, peintre, X.
Liria (M. de), II.
Lironcourt (M. de), XIV.
Lisbonne (Tremblement de terre de), XIV, XV.
Lislebonne (M. de), IV, V, X — XII, XVI.
Lislebonne (Mme de), XII, XIV.
Lismore (M. de), XII.
Lismore (Mme de), XVI. *Voy.* O'Brien.
Lissac (M. de), V.
Listenay (M. de), VIII.
Listenay (Mme de), V.
Listenois (M. de), III, V, VI.
Listenois (Mme de), IV.
Lit de justice du Roi, XV.
Lit de la Reine, II.
Live (M. de la), XIV, XV.
Live (Mlle de la), VIII.
Livry (Abbé de), II, XVI.
Livry (M. de), I — XIV, XVI.
Livry (Mme de), I, V, VII — XII, XIV, XVI.
Lixin (M. de), I.
Lixin (Mme de), II.
Lizard (M. de), VI.
Lizardois (M. de), II, XV.
Lobkowitz (M. de), IV — VI, IX, XVI, XVII.
Lobol (Henriette), XII.
Locmaria (M. de), III.
Lodumier, dentiste, VIII.
Loewenhaupt (M. de), XI, XIII.
Loewenstein-Wertheim (M. de), IV, XI. *Voy.* Lowenstein.
Logements des Suisses, III.
Logny-Montmorency (M. de), III, V.
Loing (Canal du), IX.
Loiseau (M.), II.
Lokel, chef de clan, VII.
Lokemann (M. de), XI.
Lomellini (M. de), III, IV.
Lomont (M. de), VII.
Lonati (M. de), IX.
Longaunay (M. de), VI.
Longueville (Hôtel de), VII.
Lopès, avocat, XIV.

Lordat (M. de), VI, XII, XVI.
Lordat (Mme de), XVI.
Lorenchet (Abbé), VII.
Lorges (Famille de), XVI.
Lorges (M. de), I — III, V, VI, VIII — XI, XIII, XV — XVII.
Lorges (Mme de), I — XI, XIII, XVI.
Lorges (Mlle de), XIII.
Lorière (M. de), XIV. *Voy.* Laurière.
Lorimier (M.), IX.
Lorme (M. de), VIII.
Lorraine (Abbé de), XI, XII.
Lorraine (Anne-Charlotte de), abbesse de Remiremont, II.
Lorraine (Anne-Charlotte, princesse de), puis reine de Sardaigne, I.
Lorraine (Chevalier de), IV.
Lorraine (Charles, prince de), I, II, XI, XVI.
Lorraine (Charles-Alexandre de), nommée *le prince Charles*, IV — VIII.
Lorraine (Duc de), III, IV.
Lorraine (Duché de), VI.
Lorraine (Élisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de), I — III, VI.
Lorraine (François-Étienne, duc de), puis grand-duc de Toscane et empereur d'Allemagne, I. *Voy.* François Ier.
Lorraine (Léopold-Joseph-Charles, duc de), VI.
Loss (M. de), IV, VI, VIII — XIII.
Loss (Mme de), IV, VII — XIII.
Lostanges (M. de), XIII — XV.
Lostanges (Mme de), XIII, XVI.
Loteries, III, VIII, XV, XVI.
Loubressac (M. de), X. *Voy.* Lubersac.
Loudun (Milord), VII, VIII, XVI. *Voy.* Laudon et Lowdon.
Louis XIII, roi de France, IX.
Louis XIV, I — XVII.
Louis de France, dauphin, dit *Monseigneur*, fils de Louis XIV, I, II IV, VII, X — XII, XIV.
Louis XV, I — XVII.
Louis de France, dauphin, fils de Louis XV, I — XVII.
Louis (Le prince). *Voy.* Carignan.
Louis (Maison des), à Versailles, XV.
Louise d'Angleterre, reine de Danemark, XI.
Louise (Madame). *Voy.* France (Louise-Marie de).
Lourailles (Mme de), XIV.
Loustonneau, chirurgien, IX, XI, XIII.
Louvain (M. de), II, VII, VIII.

Louvigny (M. de), VI.
Louvois, ministre de Louis XIV, I—III, X, XI, XV, XVI.
Louvois (M. de), XVI.
Louvois (Mlle de), VIII.
Louvre (Incendie du), III. *Voy.* Incendie.
Lowdon (Général), VII. *Voy.* Laudon et Loudun.
Lowendal (Abbé de), VII, XIII.
Lowendal (M. de), II, V—X, XIII, XIV.
Lowendal (Mme de), VI—VIII, XIV—XVI.
Lowenstein (M. de), XVI. *Voy.* Loewenstein.
Lubersac (M. de), VIII, XII, XIII, XV. *Voy.* Loubressac.
Lubomirski (Prince), VIII, IX.
Luc (M. du), II—IV, VIII, X, XIII.
Luc (Mme du), III, VI, XIV.
Luc (Mlle du), XII.
Lucas (Abbé), XII.
Lucas (Mlle), VIII.
Luce (MM. de), VI.
Lucé (M. de), III, IX, X, XII—XIV, XVI.
Lucé (Mlle de), I.
Luciennes (Maison de), III, V—VII.
Lude (M. du), I, XV.
Lude (Mme du), VI.
Ludre (M. de), I.
Ludres (Mme de), VI.
Lugeac (M. de), III. *Voy.* Lujac.
Lugny (Mme de), II, X, XVI.
Lujac (M. de), VI—VIII, X, XI, XIII, XV, XVI. *Voy.* Lugeac.
Lujac (Mme de), XVI.
Lulli, musicien, VIII, IX.
Lunéville (Château de), VI.
Luppé (M. de), XVI.
Lusace (Comte de), XVI, XVII.
Lusbourg. *Voy.* Lutzelbourg.
Lusignan (M. de), XIII, XVI.
Lusignan (Mme de), IX. *Voy.* Luzignan.
Lusignan (Mlle de), IX. *Voy.* Lezay-Lusignan.
Lussan (Abbé de), archevêque de Bordeaux, V, VI.
Lussan (M. de), II, III, VI, XIV.
Lussan (Mlle de), VII, XVII.
Lussay (M. de), XIV.
Lussebourg. *Voy.* Lutzelbourg.
Lutteaux (M. de), II, IV, V, VI.

LUTZELBOURG (M. de), III, XIII, XVI.
LUTZELBOURG (Mme de), IV, VI, VIII, X.
LUXE (Mme de), I.
LUXEMBOURG (Abbé de), I.
LUXEMBOURG (M. de), II — XVII.
LUXEMBOURG (Mme de), II, III, V — VIII, X — XIII, XV — XVII.
LUXEMBOURG (Mlle de), VI.
LUYNES (Chevalier de), VIII, X, XI. *Voy.* ALBERT (Chevalier d').
LUYNES (M. de), auteur des *Mémoires*, I — XVII.
LUYNES (Mme de), I — XVII.
LUYNES (Paul d'Albert de), évêque de Bayeux, puis cardinal et archevêque de Sens, I, III — XVII.
LUZERNE (Abbé de la), XV.
LUZERNE (M. de la), II, III, V — VII, IX, XIII.
LUZERNE (Mme de la), IX, XII.
LUZERNE-BRIQUEVILLE (Mme de la), IX.
LUZIGNAN (Mme de), XII. *Voy.* LUSIGNAN.
LUZY (M. de), XIV.
LYNAR (M. de), XVI. *Voy.* LINAR.
Lyre enchantée (La), ballet, IX.
LYS (Mlle de), VII.

M.

MABILE (M.), IV.
MABOUL (M.), III, IX, XIII, XV, XVI.
MACANAS (M. de), VIII, XII.
MACARTHY (M. de), XVI.
MACÉ (Abbé), XIV.
MACEI (Cardinal), III.
MACHAULT (Abbé de), XVI.
MACHAULT (M. de), II, VII — XVI.
MACHAULT (Mme de), VII, X, XIII, XVI.
MACHAULT (Mlle de), XV.
MACHECO DE PRÉMAUX (Abbé de), III; évêque de Périgueux, V; de Conserans, XII.
MACNEMARA (M. de), XIII — XV.
Madame. *Voy.* FRANCE (Anne-Henriette et Marie-Adélaïde de).
Madame Infante. *Voy.* FRANCE (Louise-Élisabeth de).
Madame (La petite). *Voy.* FRANCE (Marie-Thérèse et Marie-Zéphirine de).
Madame première ou l'aînée. *Voy.* FRANCE (Louise-Élisabeth de).
Madame quatrième. *Voy.* FRANCE (Marie-Louise-Thérèse-Victoire de).

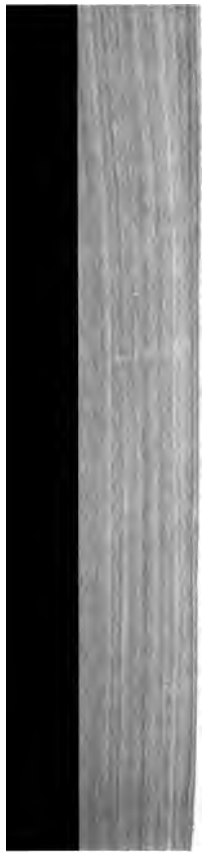

MAGNANVILLE (M. de), XV.
Magnifique (*Le*), comédie, III.
MAHOMET V, sultan, XIV.
MAIGNIER (Abbé), XII.
MAIGRET DE SÉRILLY (M.), X. *Voy.* MÉGRET.
MAILLÉ (M. de), VII, IX, XIII, XIV.
MAILLÉ (Mme de), IX, XV.
MAILLÉ-BRÉZÉ (M. de), X.
MAILLEBOIS (M. de), I—XVII.
MAILLEBOIS (Mme de), III—XVI.
MAILLEBOIS (Mlle de). *Voy.* SOURCHES.
MAILLOT (Mme de), IV, X.
MAILLY (M. de), I—VII, IX—XI, XIII, XIV, XVI, X
MAILLY (Mme de), I—XV.
MAILLY (Mlle de), IV, VI, VII, IX, XIII, XVI. *Voy.* RAGUAIS et MONTCAVREL.
MAILLY D'AUCOURT (M. de), II, IV, VI—IX, XIII—XV
MAILLY D'AUCOURT (Mlle de), VI, VIII, XVI.
MAILLY-BOURNONVILLE (M. de), IV, V.
MAILLY-NESLE (Famille de), II.
MAILLY-RUBEMPRÉ (M. de), IX.
MAINE (Duc du), I, II, IV, V, VII, IX, X, XII, XIV
MAINE (Duchesse du), I—VI, VIII—X, XII—XV.
MAINE (Mlle du), I—III, V, VII.
MAINTENON (Mme de), I, III, V—VII, IX—XII, XV
MAINTIER (M. le), XII.
MAINVILLE (M. de), XIII.
MAIRAN (M. de), IV.
MAIRAT (M. le), XV.
MAISNON DES VAUX (M.), XIII.

Maisons du Dauphin et du roi de Pologne, I.
Maisons (Château de), VIII.
Maisons (M. de), VIII.
Maix (Mlle de), VII.
Majinsai (M. de), X.
Malan (M. de), II.
Malaspina (M. de), XIII.
Malaspina (Mme de), XVI.
Malause (M. de), III, V.
Malause (Mme de), VIII, XI.
Malesherbes (M. de), IX, XI, XIV—XVI.
Malesherbes (Terre de), XI.
Malezieu (M. de), évêque de Lavaur, V, IX.
Malezieu (M. de), VI, IX, XIV.
Malides (M. de), IX.
Malmaison (Fief de la), XV.
Malouin (Abbé), XII.
Malouin, médécin, XIII.
Malte (Ordre de), XIII.
Malter, danseur, I.
Malzac (M. de), XIII.
Manceau (M.), VI.
Mancini (Mme de), II, III, VI.
Mancini (Mlle de), II.
Mandrin, XIV.
Manerbe (M. de), III, IX, X, XIV.
Manerbe (Mme de), XIV.
Mangin, médécin, VI.
Manherbe. *Voy.* Manerbe.
Maniban (M. de), archevêque de Bordeaux, V.
Maniban (M. de), III.
Maniban (Mlle de), III.
Manière (M. de), V.
Manneville (M. de), X.
Manneville (Mlle de), XIII.
Mans (Vidame du), IIe.
Mansart (Jules-Hardouin), architecte, II, IV.
Mansart de Sagonne, architecte, V, XIII.
Manufactures de porcelaine, IX. *Voy.* Porcelaine, Sèvres et Vincennes.
Marainville (M. de), VII.
Marbeuf (Abbé de), I—III, V, VII, VIII, X—XIII, XV.
Marbeuf (M. de), VII, VIII, X, XVI.
Marbeuf (Mme de), XIII, XVI.

MARBEUF (Mlle de), VII, XV.
Marbres d'Italie, III.
MARCÉ (Mme de), VII. *Voy.* MARSAY.
MARCELLE, maître à danser, II.
MARCHAIS (M.), IX, XIII.
MARCHAIS (Mme), VIII — XII.
MARCHAL (M.), IX.
MARCHAND, musicien, XI, XII.
MARCHE (Louis-François-Joseph de Bourbon-Conty, comte de la), III — XVI.
MARCHE (Mlle de la), VIII, XVI.
MARCHEVAL. *Voy.* PAJOT DE MARCHEVAL.
MARCIEU (M. de), III — V, XII.
MARCIEU (Mme de), XIII.
MARCILLY (M. de), IV.
MARCK (Famille de la), V.
MARCK (M. de la), II, III, V — X.
MARCK (Mme de la), V, VI, VIII — X, XII.
MARCK (Mlle de la), IX, XII.
MARCOT, médecin, VI, VIII, IX, XI, XIV.
MARCOUVILLE (M. de), XV.
MARÉCHAL, chirurgien, I.
MARÉCHAL (Milord), XVI. *Voy.* KEITH.
MAREIL (M. de), X, XI.
MARETS (M. des), IX.
MARETS (Mme des), VII, IX, X, XIV.
MARGUERIE (M. de), XIII.
Mari garçon (Le), comédie, XIII.
Mariage fait et rompu (Le), comédie, VIII.
Mariages à Paris, XI.
MARIDOR (Mlle de), XIV.
MARIE-AMÉLIE, impératrice d'Allemagne, IV, XV.
MARIE-AMÉLIE DE SAXE, reine des Deux-Siciles, II, III, VI — XI, XVII.
MARIE-ANNE, archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, VI.
MARIE ANNE D'AUTRICHE, reine de Portugal, XIII.
MARIE-ANNE DE NEUBOURG, reine d'Espagne, I, III.
MARIE-ANNE-VICTOIRE, infante d'Espagne, puis reine de Portugal, II, XVII.
MARIE-BÉATRIX-ÉLÉONORE D'ESTE, reine d'Angleterre, II.
MARIE-ÉLISABETH-LUCIE, archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, III.
MARIE DE GONZAGUE, reine de Pologne, IX.
MARIE-JOSÈPHE D'AUTRICHE, reine de Pologne, VIII, XV, XVI.
MARIE-JOSÈPHE DE SAXE, dauphine de France, VIII — XVII. *Voy.* SAXE.

MARIE LECZINSKA, reine de France, I — XVII.
MARIE-LOUISE D'ORLÉANS, reine d'Espagne, XIII.
MARIE-MADELEINE-JOSÈPHE-THÉRÈSE-BARBE DE PORTUGAL, reine d'Espagne, XII.
MARIE DE MÉDICIS, reine de France, I.
MARIE-THÉRÈSE, impératrice d'Allemagne, reine de Hongrie, d'abord grande-duchesse de Toscane, III — X, XII, XIII, XV — XVII. *Voy.* TOSCANE.
MARIE-THÉRÈSE-ANTOINETTE-RAPHAELLE, infante d'Espagne, puis dauphine de France, II, III, V — IX, XII.
MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, reine de France, I, II, IX, XV.
MARIE (M.), IX, XI.
MARIEZ (M.), XVI,
MARIGNANE (M. de), III, IV, VII, XI, XII.
MARIGNANE (Mme de), VII.
MARIGNY (M. de), XIII — XVII. *Voy.* VANDIÈRES.
MARIGNY (Mme de), XVI.
Marigny (Terre de), XI.
MARIN (M.), XVI.
MARION (M.), VII.
MARION DELORME, III.
Marionnettes jouées devant le Dauphin, I.
MARIVAUX (M.), III, IV.
MARLBOROUGH (Milord), VII.
Marly (Château de), II, VI, XI. *Voy.* Salonistes.
Marly (Machine de), II.
MARMIER (M. de), V.
MARMONTEL (M. de), XII, XIII, XV.
MARMORA (M. de la), X.
Marmottes (Les), ballet, X.
MARNESIA (M. de), XII.
MAROLLES (M. de), X.
MARON (M. de), XII.
MARQUESSAC (M. de), VII.
MARSAN (M. de), I — VI.
MARSAN (Mme de), II — VIII, XI — XVI. *Voy.* TURENNE.
MARSAN (Mlle de), II.
MARSANNE (M. de), IX.
MARSAY (Mme de), XI. *Voy.* MARCÉ.
Marseille (Académie de). *Voy.* Académie.
MARSEILLE (M. de), XI.
MARSHAL (Lord), XI, XIII.
MARSIN (M. de), V.
MARSOLAN, chirurgien, IX.

Marsolier (Mme), XIV.
Martanges (M. de), XV, XVI.
Martel (M. de), III, VI.
Marteville (M. de), XII.
Martigny (M. de), I.
Martin, apothicaire, III, XIV.
Martin, surnom de M. de Béthune, XI.
Martin (Mlle), II.
Martini (Le P.), XI.
Martinière (M. de la), VIII — XVI.
Martinitz (Comtesse), VIII.
Martiny (M. de). *Voy.* Sauroy.
Martre (Milord), X.
Marville (M. de), III — IX, XIII, XV.
Marville (Mme de), VI, VII, XIII.
Mascarade des Suisses et des gardes du corps, II.
Mascranni (M. de), XIV.
Masdan (M de), X.
Masones (M. de), XIV. *Voy.* Massones de Lima.
Massays (M. de la), III, VII.
Massé, dessinateur, XIII.
Masseran (M. de), II, IV, VII, XII.
Masseran (Mme de), XII, XIII.
Massiac (M. de), XIV, XVI, XVII.
Massillon, évêque de Clermont, IV.
Massoles (M. de), I, XI.
Masson (M.), III.
Masson (Mlle), III.
Massones de Lima (Don), XII, XIV, XVI, XVII. *Voy.* Masones.
Mastin (M. et Mme de), IX.
Mathan (Abbé de), IV.
Mathan (M. de), VIII.
Matho, musicien, IX.
Matignon (M. de), IV, V, VII — XI, XV.
Matignon (Mme de), II — V, VIII.
Matignon (Mlle de), II, IV, V. *Voy.* Laval.
Matthews (Amiral), V.
Maubourg (M. de), I, II, IV, VIII, XIII.
Maubourg (Mlle de), IX, XII.
Malcomble (Mlle de), XIV.
Malconseil (M. de), IV, XI. *Voy.* Monconseil.
Malconseil (Mme de), VIII, X, XI. *Voy.* Monconseil.
Maugiron (Mme de), IX — XIII.

MAULEVRIER (M. de), III, V, IX — XI, XIII.
MAULEVRIER (Mme de), I, IX — XII.
MAULEVRIER-COLBERT (M. de), IX.
MAULEVRIER-LANGERON (M. de), VI, X. *Voy.* LANGERON.
MAUPEOU (M.), I, III, V — XVI.
MAUPEOU (Mme de), VII, XVI.
MAUPEOU (Mlle de), IX, X.
MAUPERTUIS (M. de), I — III, V, VI, XII, XV.
MAURE (Mlle le), I — III. *Voy.* LEMAURE.
MAUREPAS (M. de), I — XIV.
MAUREPAS (Mme de), I — IX, XII.
Mauresse (La), prétendue fille de Louis XIV, XV.
MAUREVERT (M. de), XIII.
MAUREVILLE (M. et Mme de), XV.
MAURIAC (M. de), II, VIII.
MAUROY (M. de), VI.
MAURY (Mme de), XVI.
MAUSSARON, avocat, V.
Maximien, tragédie, II.
MAXIMILIEN (Prince). *Voy.* ROHAN.
MAYNEAUD DE LA TOUR (M.), XV.
MAYNON D'INVAULT (M.), XIII.
MAZADE (M. de), X.
MAZADE D'ARGEVILLE (Mlle de), XVI.
MAZADE DE SAINT-PRIESSON (M.), XIII.
MAZARIN (Cardinal), I, II, X, XIV, XVII.
Mazarin (Duché de), VIII.
MAZARIN (M. de), II, VIII — X, XIV, XVI.
MAZARIN (Mme de), I — VI, VIII — XVII.
MAZIN. *Voy.* BAZIN.
MAZIS (Des). *Voy.* DESMAZIS.
Méchant (*Le*), comédie, VIII, X.
MÉCHER (M. de), I, VI.
MECKLENBOURG-GUSTROW (Duc de), XI.
Mécontents (*Les*), comédie, IX.
Médaille de la paix, IX.
MEDINA-CELI (M. de), I, II.
MÉDINA-SIDONIA (M. de), XII, XIII.
MÉGRET DE SÉRILLY (M.), V, X, XV. *Voy.* MAIGRET.
MÉHÉMET-EFFENDI, III, IV.
MÉHÉMET-RIZA-BEG, IV.
MEILLERAYE (M. de la), X.
Meilleraye (Terre et duché de la), XIV, XVII.

MÉLAC (M. de), XV,
MELFORT (M. de), III, X — XIV, XV
MELFORT (Mlle de), *Voy.* HENRIETTE (
MÉLIAND (M.), VI, VIII, XI, XIII.
MÉLIAND (Mme) XV.
MELLING, peintre, XI.
MELUN (M. de) III, X.
MELUN (Mlle de), II, VII, XI, XVII.
Mémoires des ducs contres les princes
MÉNAGE (M.), V, X.
MÉNAGER (M.) XVI.
MÉNARD (M.) IX, XII, XVI, XVII. V
MÉNARS (M. de), III. VII, VIII, X.
MÉNARS Mme de), XI.
MÉNARS (Mlle de) X, VIX.
MENDEZ (M.) II, IV.
MÉNICHECK (Mme de), XII.
MÉNIGLAISE (M. de) XVI.
MÉNIL (Chevalier de), XIV.
MÉNIL (M. du), XVI, XVII. — *Voy.* M
Ménin (Siége de), VI.
MENNETOU (Mlle de), X.
MENNEVILLE (M. de), XII.
MENOU (Le P. de), II, VI, IX, XII.
MENOU (M. de), III, V, VI, VIII.
MENOU (Mlle de), XI, XV.
MENTZEL (Colonel), IV.
MERCIER (M.), IV — VI, VIII, X.
MERCIER (Mme), I, III, V, VII, X.
MEGIER (Mlle), I.
MERCOEUR (M. de), X.
Mercure galant (*Le*), comédie, XIII
MERCY (M. de), V.
Mère Coquette (*La*), comédie, VIII,
MÉRIC (M. de), VIII.
MÉRINVILLE (M. des Montiers de), évê
MÉRINVILLE (M. de), III, IV, XIV, XVI
MÉRINVILLE (Mme de), XVI.
MERLE (M. de), XV.
MERLE (Mme de), XV, XVI. *Voy.* MOR
MÉRODE (M. de), I, III — V, VII —
MÉRODE (Mme de), II — VIII, X.
MÉRODE (Mlle de), II, X — XII.

Mérope, tragédie, IV, VI.
Merve (M. de), X.
Mésangère (la), II.
Mesdames. *Voy.* France (Louise-Élisabeth, Anne-Henriette, Marie-Adélaïde, Marie-Louis-Thérèse-Victoire, Sophie-Philippine-Élisabeth-Justine et Louise-Marie de).
Mesgrigny (M. de), III.
Meslay (M. de), III, X.
Mesmes (M. de), I — III, VII, IX, XII.
Mesmes (Mme de), IX, X, XIII.
Mesmont (M. de), VIII, XII.
Mesnard (M.), VII, XI — XII, *Voy.* Ménard.
Mesnard de Clelles (M.), XII.
Mesnil (M. du), V, VI, XIII, *Voy.* Ménil.
Mesplez (Abbé de), II.
Messé (Mlle de). *Voy.* Guerchy.
Messey (M. de), V.
Messy (M. de), IV.
Metternich (M. de), III.
Metz (Maladie du roi à), VI.
Meuble de la Reine, I ; de la Dauphine, VI, VIII.
Meudon (Château de), X, XII.
Meunier (Abbé), VI.
Meurcé (M. de), II, XI.
Meuriset (Abbé), XIV.
Meuse (M. de), I — XIII.
Meuse (Mme de), VI, VIII.
Meutte (Bâtiments de la), VIII.
Meyra (Mme), XIII.
Mézières (M. de), III, V, VI, X.
Mézières (Mme de), II, IV, V, VII, IX.
Miascoski (M. de), I.
Micault (M. et Mme de), VII.
Michel (M), XV, XVI.
Michodière (M. de la), XII.
Michotel (M. de), X, XV, XVI.
Middelbourg (Mme de), VIII.
Middleton (Milord), XI.
Midorge (M. de), XVI.
Migazzi (Comte), XI.
Mignot (M.), IX, XII.
Mignot (Mme), XII.
Mignotel, architecte, IX.

Milices de Bretagne III.
Milière (M. de la), XV.
Millo (Cardinal), XVI.
Millon (M.), XIII.
Milon, évêque de Valence, IV, XII.
Milot (M.), VIII.
Mina (M. de la), I — III, V — XI, XV, XVII.
Mina (Mme de la), III, IV.
Minimes (Général des), I.
Minquiat Le jeu de cartes, VIII.
Minutzi Général), V.
Mion, musicien, VIII.
Mirandole (Mme de la), X.
Mirebach (M. de), XI.
Mirepoix (M. de), I — XVI.
Mirepoix (Mme de), IV — VI, VIII, IX, XI, XIII — XVI.
Miromesnil (M. de), XIII, XVI.
Missy (M. de), XIII, XVI.
Mocenigo (M. de), évêque d'Avranches, VII.
Mocenigo (M. de), XI, XII, XV.
Modave (Mme de), XIV.
Modène (Cour de), X.
Modène (Duc de), I, II, V, VI, IX — XI.
Modène (Duchesse de), I, II, V — XIII, XV, XVI.
Modène (Mlle de), V, VI. *Voy.* Penthièvre (Duchesse de).
Modène (Prince de), XI, XII.
Modène (Princesse de), III, X.
Modène (Faux prince de), IX.
Moine (Abbé le), XIII. *Voy.* Lemoine.
Moisan (Mme), IX.
Moldes (Mme de), V, VI, X — XII.
Molé (M.), V, VIII — XVI.
Molé (Mme), V, VIII, IX.
Molé (Mlle), XV.
Molléges (M. de), II.
Molien (M.), XIV.
Molin. *Voy.* Dumoulin.
Molitart (Mme de), XIII, XVI.
Molk (M. de), XI.
Mollet, architecte, XIV, XV.
Motlon (Milord), X.
Molwitz (Bataille de), III.
Mommelins (Mme de), IV.

Monaco (M. de Grimaldi de), archevêque de Besançon, VIII, IX.
Monaco (M. de), I — V, VII — XI, XIII — XVI.
Monaco (Mme de), XVI.
Monaldeschi, VII.
Monasterol (M. de), X.
Moncan (M. de), XIII.
Moncerveau, chirurgien, VI.
Monchenu (M. de), VI.
Monchenu (Mlle de), VIII.
Monchy (M. de), II.
Monchy-Sénarpont (Mlle d'), VIII.
Monclar (M. de), XIV.
Monçonseil (M. de). *Voy.* Mauconseil.
Monconseil (Mme de), II, VI, XIV — XVII. *Voy.* Mauconseil.
Monconseil (Mlle de), XVII.
Moncrif (M. de), V — XIII, XV.
Monde galant (*Le*), opéra, VI.
Mondonville, musicien, II, III, VI — XI, XIII, XVI.
Mondragon (M. de), II, VI.
Monet, peintre, XIII, XIV.
Moneuse (M. de), II.
Mongardin (M. de), III.
Mongault (Abbé), VII.
Mongazon (M. de), II.
Mongeron (Mlle de), XI.
Mongin, évêque de Bazas, VII.
Monglas (M.), IV.
Monime, surnom de M. de Béthune, XI.
Monlis (M. de), XIV.
Monnin (M. de), III, XIV.
Monnier (M. le), XVI. *Voy.* Lemonnier.
Monnoye (M. de la), XII, XV. *Voy.* Lamonnoye.
Monroy, portefaix, X.
Monseigneur. *Voy.* Louis de France, dauphin, fils de Louis XIV.
Monsieur. *Voy.* Orléans (Philippe de France, duc d').
Montaigu (M. de), IV, V, VII — XI, XIII, XIV, XVII.
Montaigu (Mme de), IX.
Montaigut (M. de), III.
Montail M. du VI.
Montal (Abbé de), VII.
Montal (M. de), III — VIII, XII, XV, XVII.
Montalais (M. de), XV.
Montalembert (M. de), VI, XII.

MONTANÈGRE (M. de), III, VI. *Voy.* MONTENEGRO.
MONTANEGRO (Mme de), XIII.
MONTARANT (M. de), IX, XIV.
Montargis (Bénédictines de), VII.
Montargis (Papeterie de), XIII.
MONTARLO (M. de), IV.
MONTASSÉ (M. de), IV.
MONTAUBAN (M. de), V — VII, IX, XIII.
MONTAUBAN (Mme de), I — XIII, XVI. *Voy.* LACHAU-MONTAUBAN.
MONTAUBAN (Mlle de), I — IV, X.
MONTAUBAN (Prince de Rohan-), I — III.
MONTAULIEU (M. de), VIII, IX.
MONTAUSIER (M. de), V.
MONTAZET (Abbé de), IV — VIII, évêque d'Autun, IX — XVI, archevêque de Lyon, XVII.
MONTAZET (M. de), XII, XIV, XVI, XVII.
MONTBARREY (M. de), XI, XIII.
MONTBARREY (Mme de), XIII — XV.
MONTBAZON (M. de), IV — VII, IX.
MONTBAZON (Mme de), II, IV — VIII, X, XI.
MONTBÉLIARD (M. de), VIII — X, XIII.
MONTBÉLIARD (Mme de), IX.
MONTBOISSIER (M. de), II, III, V, IX — XIII, XVI.
MONTBOISSIER (Mme de), IV, VIII — X, XV.
MONTBRUN (M. de), IV.
MONTCALM (M. de), IX, XV, XVI.
MONTCANY (M. de), I.
MONTCAVREL (Mlle de), depuis duchesse de Lauraguais, II, III. *Voy.* LAURAGUAIS et MAILLY.
MONTCHENU (M. de), X.
MONTCIEL (M. de), XIV.
MONTCLUS (M. de Vivet de), évêque d'Alais, X, XI, XIV. *Voy.* VIVET DE MONTCLUS.
MONTCLUS (M. de), XIII.
MONTECLAIR (M. de), IV, VIII.
MONTÉCLAIR (Mme de), IV, V.
MONTEIL (M. de), VIII, X, XII — XVII.
MONTEILLANO (M. de), IX.
MONTELLON (M. de), XI.
MONTEMAR (M. de), II, III, V, VII.
MONTENEGRO (M. de), III. *Voy.* MONTANÈGRE.
MONTENEGRO-CARAFFA (M. de), IV.
MONTESPAN (M. de), V.

MONTESPAN (Mme de), III, V, IX — XI, XIII.
MONTESQUIEU (M. de), XI, XII, XIV.
MONTESQUIOU (Abbé de), III, IV, X.
MONTESQUIOU (M. de), I, VII, XII, XIII, XVI.
MONTESQUIOU (Mme de), VII, VIII.
MONTESSON (M. de), II, V, VI, VIII, XVII.
MONTESSON (Mme de), XIV — XVI.
MONTEYNARD (M. de), V, VII, XV — XVII.
MONTEYNARD (Mme de), XIV.
MONTFAUCON (M. de), XI, XIII, XIV.
MONTFERRAND (M. de), XI.
MONTFORT (M. de), IV, XIII, XIV.
MONTGERON (M. de), XIII. *Voy.* CARRÉ DE MONTGERON.
MONTGIBAUT (M. de), I, II, VIII.
MONTGIVAL (Mme de), X.
MONTGON (Abbé de), X.
MONTHELON (M. de), I.
MONTHOLON (M. de), XII.
MONTHULÉ (M. de), IV, V. *Voy.* MONTULÉ.
MONTI (M. de), I, II, VIII, IX, XV — XVII. *Voy.* MONTY.
MONTIGNY (M. de), IV — VI, VIII, IX, XII, XIII, XVI.
MONTIJO (M. de), III — VII, XIV.
MONTILLET (M. de), XIII.
MONTILLET-GRENAUD (M. de), archevêque d'Auch, IV, XII — XV.
MONTJOIE (Abbé de), XIV.
MONTLEZUN (Abbé de), VII, XII.
MONTLEZUN (M. de), XVI.
MONTLON (M. de), VI.
MONTLOUET (M. de Brunes de), évêque de Saint-Omer, XIII, XV, XVI.
MONTLOUET (M. de), XIII, XIV.
MONTMARTEL (M. Paris de), V — XVII. *Voy.* PARIS.
MONTMARTEL (Mme de), II, IX.
MONTMARTIN (Mme de), X.
MONTMIRAIL (M. de), II, III, XIII, XVII.
MONTMIREL M. de), XV.
Montmorency (Duché de), XI.
MONTMORENCY (M. de), I — XIV.
MONTMORENCY (Mme de), I, III, VI, VIII — X, XII, XIV.
MONTMORENCY (Mlle de), I, VIII, XIII.
MONTMORENCY-CHATEAUBRUN (Mme de), XII.
MONTMORENCY-LAVAL (M. de), évêque d'Orléans, XV; de Condom, XVI. *Voy* LAVAL.
MONTMORENCY-LIGNY (M. de), III.

MONTMORENCY-TINGRY (Mme de), XIV, XV. *Voy.* TINGRY.
MONTMORIN (M. de), I — III, VII, VIII, X, XIV. *Voy.* SAINT-HÉREM.
MONTMORIN (Mme de), III, IV, VI, VIII — X, XII, XIV, XV.
MONTMORIN SAINT-HÉREM (M. de), évêque de Langres, I, IV, IX — XVI. *Voy* SAINT-HÉREM.
MONTMORT (M. de), IV, V, XVI.
MONTOISON (M. de), VII. *Voy.* CLERMONT-MONTOISON.
MONTOISON (Mme de), IX — XII.
MONTPENSIER (Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de), VIII, XI. *Voy.* CHARTRES.
MONTPIPEAU (M. de), III.
MONTPLAISANT (M. de), XIV.
MONTREUIL (M. de), IV.
MONTREVAUX (M. de), VI.
MONTREVEL (M. de), XI.
MONTREVEL (Mme de), V, VI, XII.
MONTREVEL (Mlle de), XIV.
MONTSALAIS (Mme de), XIV.
MONTSARD (M. de), I.
MONTUCHET (M. de), XIII.
MONTULÉ (M. de), X, XIII. *Voy.* MONTHULÉ.
MONTUREUX (M. de), XI.
MONTY (M. de), IV. *Voy.* MONTI.
MONZONE (M. de), X, XVI.
MOORE (M.), XII.
MORAND, chirurgien, VIII — XI.
MORAND (M. de), XV.
MORANGIÈS (M. de), III, XVI.
MORANGIÈS (Mme de), XIII.
MORANZEL (M.), X, XIV. *Voy.* VERNEUIL.
MORAS (M. de), IX, X, XII — XVI.
MORAS (Mme de), I, II, IV, IX, X, XVI.
MORAS (Mlle de), I, II, IX, X. *Voy.* MERLE (Mme de).
MORAVISKI (M. de), IV.
MORBECQUE (M. de), XII.
MOREAU (M.), XII, XIII.
MOREAU DE BEAUMONT (M.), VIII.
MOREAU DE NASSIGNY (M.), XI.
MOREAU DE SAINT-JUST (M.), XIV. *Voy.* SAINT-JUST.
MOREL DE VINDÉ (M.), XVI.
MORLIÈRE (M. de la), VII, IX — XI, XIII.
MORNAY (M de), XVII.
MORNAY (Mme de), XIV.

Mornay-Montchevreuil (Mme de), IX.
Moron (Mme de), IX.
Morosini (M. de), IX — XI, XIV.
Morphise (Mlle), XIII, XV.
Morphy, soldat, XVI.
Morsins (M. de), XIII.
Morstin (M. de), XIV.
Mort de César (La), tragédie, IX.
Mortagne (M. de), XIII, XVII. *Voy.* Mortain et Mortani.
Mortani (M. de), IV.
Mortemart (Famille de), X.
Mortemart (M. de), I, III — VII, IX, XI, XIII — XVI.
Mortemart (Mme de), I, II, IV — XI, XV.
Morton (Milford), VII, VIII.
Morveau (M. de), V, VIII, XII.
Morville (M. de), XIII.
Morville (Mme de), III, XIII.
Mosson (Mme de la), XIV. *Voy.* Bosnier.
Mosson (Mlle de la), XIII.
Mot d'ordre (Détails sur le), I.
Mothe (M. de la), I, II, V, VI.
Mothe (Mme de la), IV — VI, X, XI.
Mothe (Mlle de la), II, VI.
Mothe-Houdancourt (Famille de la), VI.
Mothe-Houdancourt (M. de la), IV — XIV.
Mothe-Houdancourt (Mme de la), VIII, IX, XIV.
Mothe d'Hugues (M. de la), VI.
Mothe-Lanire (M. de la), XV.
Motte (M. de la), évêque d'Amiens, IV, VII, VIII, XII, XIV, XV.
Motte (M. de la), I, X.
Motte-Guérin (M. de la), III.
Motte-Tibergeau (M. de la), III.
Mouchy (M. de), X. *Voy.* Monchy.
Mouchy (Mme de), IV.
Mouffe, II.
Mouffle (M.), X.
Mouffle (Mlle), IX.
Mouffle de la Thuilerie (Mlle), VI.
Mouret, musicien, VIII, IX, XVII.
Mousquetaires (Charges de capitaine des), VI.
Mousseaux (Maison de), XIII.
Moussy (M. de), VII, IX.
Moussy (Mme de), V.

Moustier, cuisinier. II, IV, IX.
Moutiers (Mlle du), XV.
Mouton, dentiste, XVI.
Moy (M. de), II.
Mozac, concierge, IV.
Muet (*Le*), comédie, XIII.
Muette (Château de la). *Voy.* Meutte.
Muizek (M. de), XI.
Munich (Général), III, IV.
Murat (Abbé de), XIII.
Murinais (M. de), XI.
Musique de la Reine, II.
Mustapha III, sultan, XVI.
Muy (M. du), I—X, XII—XIV, XVI.
Muy (Mme du), I—III, V, VI, IX, XIII.
Muzangiers (M. de la), évêque de Nantes, VII, XII—XV.

N.

Nacquart (M.), XII.
Nadaillac (M. de), V.
Nadaillac (Mme de), XI.
Nadasty (M. de), VI, VIII, XII, XVI.
Nain (M. le), V, VIII—X, XIII.
Najac (M.), XIV.
Nancré (Abbé de), XIII.
Nancré (M. de), X.
Nangis (M. de), I—V, VII, VIII.
Nangis (Mme de), II—V, XV.
Nanine, comédie, XV.
Narbonne (Famille de), IX.
Narbonne (M. de), I, II, IV, V, VII, IX, X, XIII.
Narbonne (Mme de), IV, IX—XIII, XVI.
Narbonne-Pelet (Mlle de), XIV. *Voy.* Pelet de Narbonne.
Nassau (Princes de), XIII.
Nassau-Mailly (Mme de), XIV, XV.
Nassau-Siegen-Sarrebruck (Prince de), I, VIII, X, XIV.
Nassau-Siegen (Princesse de), X.
Nassau-Usingen (Prince de), XIII, XIV.
Nassau-Weilbourg (Prince de), III.
Nassigny (M. de), I, IV.
Natoire, peintre, X, XIV.

Nattier, peintre, X, XIV.
Nau (Abbé), X.
Nava (M. de), VII.
Navailles (Mme de), IV.
Navarre, évêque de Cydon, XIII.
Navarre (Terre de), XIV.
Navarro (Amiral), V.
Nazel (M. de), XI.
Néel de Cristot, évêque de Séez, III, IV.
Nef du Roi, II.
Negro (M.), II.
Neiss (Bataille de), III.
Nemours (Mme de), II, III, X.
Neptune (Bassin de). *Voy.* Bassin.
Nepi (Mme de), V.
Nérot (M.), X.
Nesle (M. de), II—IV, XI, XII, XIV, XV.
Nesle (Mme de), III.
Nesle (Mlle de), depuis marquise de Vintimille, II. *Voy.* Vintimille.
Nesmond (M. de), III.
Nesmond (Mme de), VI, VIII.
Nestier (M. de), I, III, IV, IX, XI—XIII.
Nettancourt (Abbé de), VI, VII.
Nettancourt (M. de), I.
Neubourg (Colonel), IV.
Neufchatel (Prince de), II, III.
Neufchatel (Princesse de), I, III.
Neufchâtel (Principauté de), III.
Neufchelles (M. de), II.
Neuhaus (M. de), VIII.
Neuilly (M. de), XII.
Neumaison (M. de), XII.
Neuperg (M. de), III, IV, XI.
Neuville (Le P.), I, III—V, VII, VIII, X—XIV, XVI.
Neuville (M. de), VIII.
Nevers (M. de), VIII, XII.
Nevers (Mme de), II.
Newcastle (Duc de), VII, XV.
Nézot (M.), V, XI.
Nhiel (Major), VIII.
Nicolai (Abbé de), V, VIII, X, XI; évêque de Verdun, XIII.
Nicolai (M. de), I, III, VIII—X, XIV.
Nicolai (Mme de), III, XIV.

Nicolai (Mlle de), XVI.
Nida (Comte de). *Voy.* Hesse-Darmstadt.
Niemiroff (Congrès de), I.
Ninon de-Lenclos, VI. *Voy.* Lenclos.
Nisas (M. de), XIII.
Nivelly (M. de), IX.
Nivernois (M. de), II, IV, V, VII — XVII.
Nivernois (Mme de), VI — IX, XI — XV.
Nivernois (Mlle de), XII.
Noailles (Cardinal de), II, VIII, IX, XII.
Noailles (Famille de), IX.
Noailles (M. de), I — XVI.
Noailles (Mme de), I — XIII, XVI.
Noailles (Mlle de), III, V, X. *Voy.* Arpajon.
Nocé (M. de), II.
Noé (Mme de), XII.
Noel (Le P.), XI.
Nogaret (M. de), V.
Nogaret (Mme de), VI.
Nogaret (Mlle de), XIV.
Nogent (M. de), III.
Nogent (Mlle de), III.
Nointel (M. de), VII.
Nointel (Mme de), XII.
Noinville (M. de), XIV.
Noisette (M.), III.
Noix (M. de la), IX.
Nolières (M.), XII.
Nollet (Abbé), V — VII.
Nonant (M. de), II.
Norfolk (Duc de), XI.
Normant (M. le), XIII. *Voy.* Étioles et Lenormant.
Normant, avocat, I.
Norris (Amiral), V.
Nostis (Comte), IV.
Nouveau Testament d'Amelot (Le), II.
Novion (M. de), V, VIII, XI — XVII.
Nozier (M. de), X, XI.
Nugent (M. de), III, VI, IX.
Nunnès (Fernand), IX. *Voy.* Fernand-Nunnès.
Nunnès (Mme de Fernand), X. *Voy.* Fernand-Nunnès.
Nyert (M. de), I, III, V.

O.

O (Mme d'), I.
Obdam (M. d'), VII.
Oberg (Général), XVII.
Oblats (Les), V.
O'Brien (M.), II, VII—X, XII.
O'Brien (Mme), VI, IX, X.
O'Connor (M.), XVI.
Œls (Baron d'). *Voy.* Eltz.
Œls (M.), V. *Voy.* Houel et Howal.
Œttingen (Comte d'), IV.
Œubel (Abbé d'), XI.
Offing (M. d'), IV.
Ogier (M.), VIII, IX, XII, XIII, XVI.
Ogilwy (M.), IV, VI.
Ogilwy (Milady), IX, XVI.
Oginski (M. d'), XVI.
Oigny (Mme d'), V.
Oinville (M. d'), XIII.
Oise (M. d'), IV, VII, VIII.
Olivet (Abbé d'), VII, X, XI.
Olivier (M.), X, XIII.
Olmière (Abbé d'), XI.
Olonne (M. d'), I, II, XII.
Olonne (Mme d'), I, X, XII, XIII, XV.
Olonne (Mlle d'), XIII.
Olric (M.), III.
Omphale, opéra, XI.
Onézime (Reliques de saint), II. *Voy.* Saint Onézime.
Onic (Abbé), XI.
Onillon (Abbé), VIII.
Onillon (M.), IX.
Onorati (Abbé), VIII.
Onorati (Comte), VIII.
Ons-en-Bray (M. d'), XIII, XVI. *Voy.* Pajot.
Opéra (Salle de l') à Paris, X.
Oppède (Abbé d'), I, VI, VII.
Oppède (M. et Mme d'), XIV.
Oppède de Forbin (Abbé d'), II, III.
Opter. *Voy.* Aubeterre.

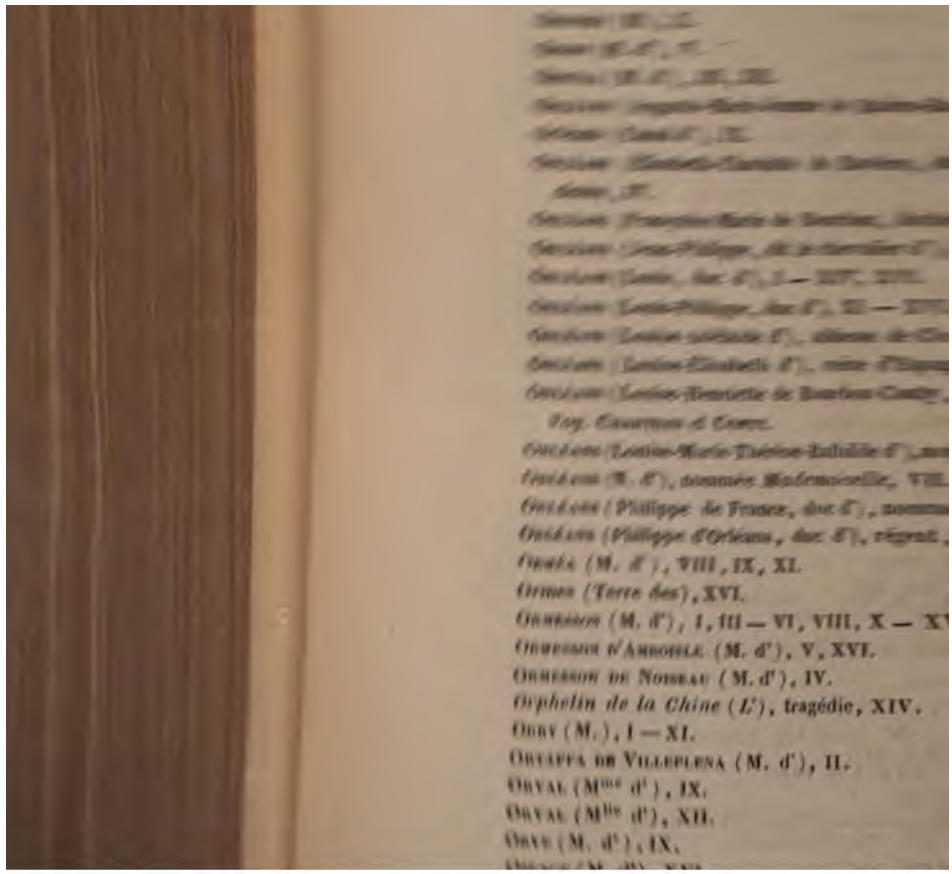

Orléans (Louise-Marie-Thérèse-Isabelle d'), ...
Orléans (M. d'), comtesse Mademoiselle, VII.
Orléans (Philippe de France, duc d'), comte...
Orléans (Philippe d'Orléans, duc d'), régent, ...
Orsini (M. d'), VIII, IX, XI.
Ormes (Terre des), XVI.
Ornesson (M. d'), I, III — VI, VIII, X — XV
Ornesson d'Amboile (M. d'), V, XVI.
Ornesson de Noiseau (M. d'), IV.
Orphelin de la Chine (L'), tragédie, XIV.
Orry (M.), I — XI.
Orsappa de Villeplena (M. d'), II.
Orval (Mme d'), IX.
Orval (Mlle d'), XII.
Orve (M. d'), IX.

Osmond (M. d'), XVI.
Osorio (Chevalier), X. *Voy.* Ossorio.
Ossolinska (Duchesse), I, III, IV, VI, VII, XIV, XVI.
Ossolinski (Chevalier), VII.
Ossolinski (Comte), VII, IX, XVI.
Ossolinski (Duc), I, II, IV — XIII, XV, XVI.
Ossone (Duc d'), II, III.
Ossone (Mme d'), I.
Ossonville. *Voy.* Haussonville.
Ossorio (M.), IX. *Voy.* Osorio.
Ossun (M. d'), IV, IX, XI, XII, XV, XVI.
Ossun (Mme d'), IX, X. *Voy.* Hocquart.
Osterman (Général), IV.
Ostein (Baron d'), IV.
Ostie, chirurgien, XV.
Othia (Abbé d'), VII.
Othman III, sultan, XIV, XVI.
Ottoboni (Cardinal), III.
Oudry, peintre, II, X, XIII, XIV.
Ourches (M. d'), VII.
Ozanam (Abbé), XII.

P.

Paccini, musicien, VI.
Paisible, musicien, X.
Paix (*La*), ballet, IX.
Paix (Publication de la), II, IX.
Pajot (Abbé), XVI.
Pajot (M.), III.
Pajot de Marcheval (M.), XIII, XV.
Pajot d'Ons-en-Bray (M.). *Voy.* Ons-en-Bray.
Pajot de Villeperrot (M. et Mlle), XIV.
Pajot de Villers (M.), II.
Pajou, peintre, XI.
Palais (Mme du), II.
Palais-Bourbon (Acquisition du), XIII.
Palaprat (M.), X.
Palavicini (M. de), VI — IX.
Palazzolo (Prince et princesse). VII. *Voy.* Reggio.
Pallu (M.), I, II, IX, X, XIII, XV, XVI.
Palmire, opéra, XIV.

PALUN (Mme de la), V, XIV.
PAMENON (Mme de), XV.
PANAT (Abbé), XIII.
PANCIATICI (Chevalier), VIII.
PANGE (M. de), XIV.
Panthemont (Abbaye de), XIII.
PAPENHEIM (M. de), IX.
PAPÈTE, surnom de Mme de Villars, XI.
Papillon (Jeu du), II.
PAPILLON (M. de), XI.
PARABÈRE (M. de), XV.
PARABÈRE (Mme de), II, III, VII, XIV.
PARABÈRE (Mlle de), III.
PARADIS (M. de), IX.
PARALADA (M. de), IV, XIV.
Parasols (Affaire des), V.
PARCQ (M. du), IX — XI.
PARDAILLAN (M. de), II, III.
PARGOT (M. du), XV.
PARIS (M.), I — IV, VII, XI. *Voy.* DUVERNEY, MONTMARTEL et VERNAY.
PARIS (Nicolas-Joseph), évêque d'Orléans, XII — XVI.
Paris (Parlement de). *Voy.* Parlement.
Paris (Ville de). *Voy.* Abbaye de Saint-Germain des Prés, Bibliothèque du Roi, Cabinet des médailles, Carrousel, Incendies, Chapitre de Notre-Dame, Égout, Faculté, Inondations, Louvre, Palais-Bourbon, Panthemont (Abbaye de), Paroisses, Pont-Neuf, Sainte-Chapelle.
Paris (Voyage du Dauphin à), V, IX.
PARIS-DUVERNEY (M.), V, VII, X, XI, XII. *Voy.* DUVERNEY.
PARISOT (M.), XIII.
PARKER (Colonel), XVI.
Parlement d'Aix, II.
Parlement de Bretagne, I.
Parlement de Flandre. *Voy.* Flandre.
Parlement de Paris, I — III, V, VIII — XII, XIV — XVI.
Parlement de Rennes, I.
Parlement de Rouen, XV. *Voy.* Rouen.
PARME (Duchesse de), IX. *Voy.* FRANCE (Louise-Élisabeth de).
PARME (Princesse de), IX, X.
Paroisses de Paris, XI.
PARR (M. de), X, XI.
PARROCEL, peintre, XIV.
PARTIET (M.), XII, XVII.

Pasquier (M.), XI, XV, XVI.
Passau, tailleur, XI.
Passement, ingénieur, XIII.
Passerat (M.), XIII.
Passionei (Cardinal), XI — XIII.
Pasteur, partisan, XIV.
Pastourelle (M.), IX.
Pataclin (Mme), IX.
Paty (M. de), XV.
Pau (Mme de), IX.
Paulmy (M. de), VIII, IX, XI — XVII.
Paulmy (Mme de), XII — XIV, XVI.
Paulmy (Mlle de), IX.
Pauly (M. de), V.
Pauly (Mme de), V, VII, X.
Paume (Jeu de), I.
Paumier (M.), III.
Payan (M. de), VIII.
Pecoil (Mme), VII, X.
Pecquet (M.), III, IV.
Pédant (Le), pantomime, VIII.
Peglioni (M.), XII. *Voy.* Piglioni.
Pelet de Narbonne (Mlle), XV. *Voy.* Narbonne-Pelet.
Peletier (M. le), I — VII, X, XV, XVI.
Peletier (Mme le), VII.
Peletier des Forts. *Voy.* Forts.
Peletier de Souzy (M. le), IV.
Pellam (Milord), VII.
Pelletier (M.), XIII.
Pelletier (Mlle), XIV.
Pelletier de Beaupré (M.), IX, X.
Pellissier (Mlle), IX.
Pellisson, IX, X.
Peloux de Roberel (Mme), IX.
Pendules du Roi, III.
Penthièvre (Duc de), I — XV.
Penthièvre (Duchesse de), VI — XIII. *Voy.* Modène (Mlle de).
Peralada. *Voy.* Paralada.
Perat. *Voy.* Peyrat.
Perceville (M.), IX.
Perdriguier (M. de), III.
Perdrix, paumier, I.
Perée (M. de la), III.

Pereira (M.), X.
Pérellos, grand maître de Malte, XI.
Péreuse (M. de), II, XVI, XVII.
Péreuse (Mme de), XIII.
Périer (M. de), XIII.
Pérignan (M. de), I, II, VIII.
Pérignan (Mlle de), IV.
Périgny (Abbé de), I.
Périgny (Mme et Mlle de), XIV.
Périgord (M. de), VI, VIII, IX, XI — XIII, XV.
Périgord (Mme de), V — IX, XI, XIII — XVI.
Permangle (M. de), III.
Pernault (M.), III.
Pernecy (M. de), X.
Perney (M. de), IX.
Pernon (Mlle), XIV.
Pernot (Abbé de), IX, XI.
Pérot (Abbé), IV.
Pérouse (M. de), évêque de Gap, XIII, XIV.
Pérouse (M. de la), III.
Perpétue (Sœur), XII.
Perraux (M. de), X.
Perrier (M. du), IV.
Perrier de Salvert (M.), XIV, XV. *Voy.* Salvert.
Perrin (Le P.), XI.
Perrin (Mlle), IX, X, XII.
Perrinet de Pezeau (Mlle), XIII.
Persan (M. de), XV.
Persan (Mme de), XIV.
Perseval (Mme de), XIV.
Perth (Duc de), VII, XIV. *Voy.* Drummond.
Perth (Milady), XIV.
Perthuis (Mme de), XIII.
Pertuis (Abbé), XV.
Péruse. *Voy.* Péreuse.
Pérusseau (Le P.), V — XII.
Pérussy (M. de), II, I, XII, XV.
Péry (M. de), XI.
Pestalozzi (M. de), XVI.
Pétard (Abbé), XII.
Pétigny (M.), VII, X.
Petit, chirurgien, II, X.
Petit-Bourg (Château de), VII — X, XIII.

PETITMONT (M. de), VII.
PEYRAT, chirurgien, III, VIII, IX.
PEYRE (M. de), II, III.
PEYRE (Mme de), VIII.
PEYRE (M. de la), VII.
PEYRONIE (M. de la), I — XI.
PEYSAC (M. de), VIII.
PEZÉ (M. de), I, II.
PEZÉ (Mlle de), V, XIV.
PEZEUX (Mme de), XIV.
Phaéton, opéra IV, IX.
PHALARIS (Duc et duchesse de), III.
PHELIPPES DE LA HOUSSAYE (M.), II.
PHÉLYPEAUX, archevêque de Bourges, XVI.
PHÉLYPEAUX D'HERBAULT, évêque de Riez, XI.
PHILIDOR, musicien XIII.
PHILIPPE V, roi d'Espagne, I — III, V — XII.
PHILIPPE (Don), infant d'Espagne, puis duc de Parme, II — XVI.
PHILIPPES (M. de), V.
Philipsbourg (Siége de), II.
Philosophe marié (*Le*), comédie, X.
PIAVERA (M. de), XVI.
PICHON (Le P.), VIII, IX.
PICQUIGNY (M. de), I — VI. *Voy.* CHAULNES.
PICQUIGNY (Mme de), IV — VI, IX. *Voy.* CHAULNES.
PIÉCHE, musicien, IX.
PIERRE, peintre, X.
PIERRECOURT (Mme de), VI.
PIERRON (M.), XIII, XVI.
PIFON (M. de), X.
PIGALLE, sculpteur, IX, XIII.
PIGEONNEAU (M. de), XVI.
PIGLIONI (M.), X, XII.
PIGNATELLI (M. de), VII, IX — XI, XIII, XVI. *Voy.* EGMONT.
PIGNATELLI (Mme de), X — XII.
PINSON (Le P.), XIV.
PILHAM (M.), VII. *Voy.* PELHAM.
Pillage du bois des Célestins, III.
PILLE (M. de), XII.
PILLON (M.), XII.
PINELLI (M. de), V.
PINGRÉ (M. de), XIV.
PINK (M. de), XIV.

PINON (M.), III, XI, XVII.
PINON DE QUINCY (M.), XV.
PINTO, grand maître de Malte, III.
PINTO (M.), IX.
PIOGÉ (M. et Mme), X.
PIOLENC (M. de), XVI.
PIOLIN (M.), XI.
PIOMBINO (Princesse de), II.
PIOSASQUE (M. de), IV, V.
PIOSIN (M. de), III, XI.
PIPIAT (Le P.), IX.
PIRÉ (M. et Mme de), XII.
PIRON, VIII, XII, XIII.
PISCINY (M.), XI.
PITU (Mme), X.
PITHOUIN (M.), XIII.
PITRESSON (M. de), XII.
PITT (M.), VII, XIV, XVI, XVII.
PIZIEUX. *Voy.* PUISIEUX.
PLACHE (Mme de la), VII.
PLANTA (M. de), III, VII, IX.
PLASSONS (M. des), IV. *Voy.* DESPLASSONS.
Platée, opéra-ballet, VI, XIII.
PLATEN (M. de), XVI.
PLÉLO (M. de), II.
PLÉLO (Mme de), VI, VIII, X.
PLÉLO (Mlle de), III, V.
PLÉNEUF (Mme de), XVI.
PLESSIS (M. du), V.
PLESSIS-BELLIÈRE (Mme du), VI, IX.
PLESSIS-CHATILLON (M. du), XIII.
PLESSIS-CHATILLON (Mme du), IX, XIII — XV.
PLESSIS-CHATILLON (Mlle du), VII.
PLESSIS DE LA CORÉE (M. du), III. *Voy.* CORÉE.
PLESSIS-PRASLIN (Mlle du), IV.
PLEURRE (Mme de), XI.
PLUMONT (M. de), II. *Voy.* DAGUESSEAU.
PLUMARTIN (M. de), XIV, XV.
PLUVINET (Mlle), XV.
PLUYETTE, architecte, XIV, XVI.
POERSON, peintre, XIV.
POINSON, musicien, X.
POIRIER, musicien, II, IV, VI, VII.

Poisses (Mme des), IX.
Poisson (M.), VII, IX, XI, XIII.
Poisson (Mme), VI, VII.
Poissonnier, médecin, XIII, XVI.
Poissonnier (Mme), XIII.
Poissy Abbaye de, XII.
Poitiers (Mme de), V, IX.
Poix (M de VIII, XI.
Polastron (Abbé de), III.
Polastron (M. de), I—IV, VI, VII, XIV.
Polastron (Mme de), I, IV, VI, VII, XII, XIII.
Polenitz (M. de), V.
Pôle Nord (Voyage au). *Voy.* Voyage.
Poli. *Voy.* Pauly.
Polignac (Cardinal de), I—VI, VIII, IX.
Polignac (Famille de), VII.
Polignac (M. de), II—IV, VI—IX, XIII, XVII.
Polignac (Mme de), II, VI, VII, IX, XI, XII, XIV.
Polingbove (M. de), XV.
Polissons ou Salonistes de Marly, II, III, V, VIII.
Polisy M. Fargès de), I. *Voy.* Fargès.
Pollorouski M. de), XI.
Pologne (Primat de), II.
Pologne (Prince de), II, III.
Poly. *Voy.* Pauly.
Pommeraye (M. de la), VII.
Pompadour (Hôtel de) à Fontainebleau, X.
Pompadour (Marquisat de), VI.
Pompadour (Mme de), VII—XVII. *Voy.* Étioles.
Pompignan (M. le Franc de), évêque du Puy, IV, VII—X, XIV. *Voy.* Lefranc de Pompignan.
Pomponne (Abbé de), I—XV.
Pomponne (Mme de), XV.
Ponce (Le P.), III, V.
Ponce, médecin, XII.
Poncet, évêque d'Angers, IX.
Poncet de la Rivière, évêque de Troyes, IV, VI—VIII, X—XV; d'Aire, XVI.
Poncher (M.), XIII.
Pondichéry (Action à), XI.
Poniatowski (M. de), III—V.
Pons (M. de), I—XII, XIV.
Pons (Mme de), I—XIII.

Pons-Chavigny (M. de), III, V.
Pons-Chavigny (Mme de), XIV.
Pont (Abbé du), XV. *Voy.* Dupont.
Pontac (Abbé de), III, V.
Pontcarré (M. de), XIII, XV, XVI.
Pontcarré (Mme de), XV.
Pontcarré (Mlle de), IX.
Pontcarré de Viarmes (M. de), I, VII, XII, XIII, XVII. *Voy.* Viarmes.
Pontchartrain (Hôtel de), VIII, IX.
Pontchartrain (M. de), II, III, V, VII, VIII, XI, XIII.
Pontchartrain (Mme de), XI, XII.
Pontchy (Mme de), II.
Pontis (M. des), IV.
Pont-Neuf (Boutiques du), XV.
Pont-Saint-Pierre (M. de), III—V, VII, VII, XI, XIII. *Voy.* Rouceroelles.
Pont de Veyle (M. de), XIII.
Pont de Veyle-Fériol (M. de), VIII.
Ponze (M. de), IV.
Popelinière (M. de la), XI—XIII.
Popelinière (Mme de la), XV.
Popoli (Duc de), IX.
Porcelaine (Manufactures de), IX. *Voy.* Sèvres et Vincennes.
Porcelaine de Réaumur, III.
Porcelaine de Saxe (Cheminée de), X.
Portail (M.), I, VIII, XI, XV.
Portail (Mme), IX.
Portail (Mlle), XIV.
Portal (M.), XVI.
Porte (M. de la), IX, XVI.
Porte d'Issertieux (M. et Mme de la), VII.
Porterie (M. de la), IV, VIII, XIII.
Portique (Jeu du), II.
Portland (Milord), V.
Portraits de vieillards, III.
Ports (M. des). *Voy* Bernis.
Portugal (Don Antoine, infant de), XVI.
Pothouin, avocat, XIV.
Potowski (Comte), IX, X.
Pot royal (Le), I—III.
Pottringourt (Mlle de), X.
Poudens (Abbé de), VI, VIII, XI.
Poudre de Mme de Carignan, IX.

POULE (Abbé), VIII — X.
POULLETIER (M.), II, VIII, IX, XIII, XV.
POULPRY (M. de), VIII, XV.
Pour (*La craie et le*), aux ambassadeurs, V.
POURCHASSE D'ESTRABONNE (Mlle), XII.
POUSSEMOTHE DE GRAVILLE (M. de), XII.
POYANNE (M. de), III, IV, VI, XII, XIII, XV — XVII.
POYANNE (Mme de), VI, VIII.
POYPE (M. de la), X.
PRACONTAL (M. de), XII, XIII.
PRACONTAL (Mme de), XII.
PRADES (Abbé de), XII, XIII.
PRAIGNE (M. de), II, III.
PRAT (Abbé du), III.
PRAT (M. du), XI.
PRATS (M. de), VIII.
Précieuses ridicules (*Les*), comédie, VI.
PRÉCIGNY (Mlle de), XIII.
PREISING (M. de), X.
Préjugé à la mode (*Le*), comédie, VIII, X, XI.
PRÉMENY (M. de), XIV.
PRESSURE (M. de), III.
PRESSY (M. de), évêque de Boulogne, IV, XIII.
Prétendant (Le). *Voy.* JACQUES III et STUART.
PRÉVAL (M. de), XIII.
PRÉVOST (Abbé), XVI.
PRÉVÔT DE LA TOUCHE (M.), IX.
PREYSING. *Voy.* PREISING.
PRIE (M. de), II, V, IX, XI, XIII.
PRIE (Mme de), II, III, VI, VIII — X, XIV — XVI.
PRIE (Mlle de), V.
PRIEGO (M. de), IV. *Voy.* HAVRE.
PRIEGO (Mme de), IV, VII. *Voy.* SANTO-GEMINI (Mlle de).
Prince de Noisy (*Le*), divertissement, IX.
Princesse de Navarre (*La*), ballet, VI, VII.
PRISYE (M. de), XIV.
PRIULI (Cardinal), XVII.
PROHINGUE (Mme), XVI.
Promotion de chevaliers de Saint-Louis, I; d'officiers généraux, II, III.
PROVENCE (Comte de), XIV — XVI.
Provence (Remontrances de la), X.
PROVER, musicien, XV.
PRUDHOMME (M.), XIV.

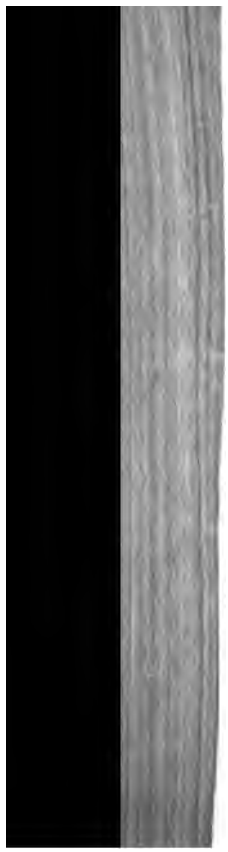

Puiguyon (Mme de), II, III, V, VIII.
Puisieux (M. de), II — V, VII — XVII.
Puisieux (Mme de), II, IV, VIII, IX, XI — XV.
Puisieux (Mlle de), V.
Puisignieux (M. de), VIII, XVI.
Pujols (M. de), XII, XIII.
Pujos, chirurgien, VII, IX, XII.
Pulchérie (Sœur), XI, XII.
Pulteney (Milord), X.
Puscot (Milord), XIII.
Putanges (M. de), IV.
Putanges (Mme de), XIII.
Puvigné, danseur, X.
Puvigné (Mlle de), VIII.
Puydion. *Voy.* Puiguyon.
Puynormand (M. de), VIII.
Puységur (M. de), I, II, IV — VI, IX, XVII.
Puységur (Mme de), VI, VIII.
Pyrrhus, tragédie, XII.

Q.

Quadt (M. de), I, XV.
Quatre Ages (*Les*), divertissement, X.
Quatre Parties du monde (*Les*), opéra-ballet, VI.
Quélen (M. de), évêque de Bethléem, XIII.
Quélen (M. de), XIII.
Quénault (M.), V.

Quesne (M. du), XIV, XVII.
Quesnel (Abbé), IV.
Quesnois (M. du), évêque de Coutances, XVI.
Quête (La), piqueur, XIII.
Quêtes (Destination des), IX.
Quillet (M.), XIII.
Quinault, IX.
Quincey (M. Cortois de), évêque de Belley, XI.
Quinsonas (M. de), X, XV, XVI.
Quintin (M. de), VI, XII.
Quintin (Mme de), VI.
Quitry (Mlle de), XIII.

R.

Rabodanges (M. de), XI.
Rabutin (M. de), II.
Rachécourt (Abbé de), XI, XII. *Voy.* Raigecourt.
Racine Louis), IV, XIV.
Radominski Le P.), VIII, IX, XIV.
Radonvilliers Abbé de), XIV.
Radouay (M. de), II.
Raffetot (M. de), XV.
Raffetot (Mme de), IV.
Raffini (Le P.), IX.
Ragny (M. de), V.
Ragonde, comédie, VIII, IX.
Ragonde (*Les Amours de*), ballet, VI.
Ragotzi (Prince), II, XII, XV.
Ragotzi (Princesse), X.
Raguet (Abbé IX.
Raigecourt Abbé de), VI, VIII, XIV, XV; evêque d'Aix, XVI, XVII.
Voy Rachécourt
Raigecourt (M. de), II.
Raigecourt (Mme de), VI.
Raigemorte (Abbé de), XII.
Raimond (M.), VII. *Voy.* Raymond.
Raimond (M. de), XV, XVII.
Rais Abbé de V.
Rambouillet Duc de), VII, IX, X.
Rambouillet (Voyages de), II, III.
Rambures (M. de), II — IV, XIV.

Rambures (Mlle de), XIV.
Rameau, I, VI — IX, XII — XIV.
Ramillies (Bataille de), II.
Ramsay (M. de), I, VIII.
Rance (Abbé), XII, XIII.
Rancy (M. de), XIII.
Randan (M. de), III, VI, IX — XII, XIV — XVI.
Randan (Mme de), II, V, IX, XII.
Randan (Mlle de), IX, XI.
Randel (M.), IV — VI, IX, XII.
Rang des ducs et des maréchaux de France, II.
Rannes (M. de), II, V, IX, X.
Rannes (Mme de), III, XIII.
Rare (Mme de la), III.
Raré (M. de), VIII.
Raré (Mme de), XII.
Rasaud (M. de), III.
Rasilly (M. de), XV. *Voy.* Razilly.
Rastignac (Abbé de), VI.
Rastignac (M. de Chapt de), archevêque de Tours, II, III, V — XI. *Voy.* Chapt de Rastignac.
Ratcliffe (Milord), VIII.
Rath (Milord), X.
Ratowski (Général), XV.
Ratzmer (Colonel), IV.
Raucoux (Bataille de), VII.
Raudot (M.), I.
Raunay (M.), XIII.
Ravago (Le P.), XIV.
Ravaillac, VI.
Ravannes (Abbe de), III, VIII.
Ravignan (M. de), IV.
Ravignan (Mme de), IX, XIV.
Ravoye (M. de la), II, VI, VIII. *Voy.* Rivoye.
Raymond (M.), VIII. *Voy.* Raimond.
Raymond (Mme), X, XI.
Raynal (Abbé), XIII.
Razilly (M. de), III, V, VIII, IX, XI, XII, XV. *Voy.* Rasilly.
Reaumur (M. de), III, XVI.
Rebel, musicien, I, VI — XI, XIII.
Rebours (M. le), V.
Récollets de Versailles, I, V.

Réconciliation normande (*La*), comédie, XIV.
Redemont. *Voy.* Roidemont.
Reding (M. de), XV.
Reffuveille (M. de), V.
Réforme de la cavalerie, I.
Refuge (M. de), II, IV.
Reginella chanteur, IX.
Reggio (Mlle de), VII. *Voy.* Palazzolo.
Régime du Roi, II.
Règlement de Louis XIV, I.
Règlement chez le Dauphin, II.
Régnier (Abbé), I.
Reichenbach (M. de), XI.
Reider (M. de), IX.
Relingue (M. de), III.
Reliquaire de l'église de Dampierre, III.
Remiancourt (M. de), X. *Voy.* Bouffl ers
Remiremont (Abbesse de), II.
Remiremont (Chapitre de), VII.
Rémond (Mme de), IX.
Rémond de Sainte-Albine (M.), XII.
Renal de Sainte-Marie (Le P.), XI.
Renard (M.), IV.
Renard (Mme), IX, XI.
Renaud (Le P.), III, IV. *Voy.* Renault.
Renaudot (Abbé), II.
Renauld (M.), IV.
Renault (Le P.), VII, XII. *Voy.* Renaud.
Renault (M.), XI.
Renaut (M.), XVI.
Rendez-Vous Le), comédie, X.
René (Le prince), IV. *Voy.* Roman.
Renel (Mme de), I. *Voy.* Resnel.
Renil (M. de), I.
Rennepont (M. de), II, IV.
Rénon (M. de), IX, X.
Rennes (Parlement de). *Voy.* Parlement.
Renty (M. de), IV, XV.
Renty (Mme de), XII, XIII, XVI.
Renty (Mlle de), XI.
Rérie (M. de la), II.
Resnel (M. de), VI — VIII. *Voy.* Clermont d'Amboise.
Resnel (Mme de), III, VI — VIII. *Voy.* Renel.

Retz (Duc de), VIII.
Reuilly (Mme de), X.
Revel (M. de), IV — VI, VIII, XI, XII, XV, XVI.
Revel (Mme de), XII.
Reventlaw (M. de), X, XI, XIII, XIV.
Révérend (Mme), X.
Reverseau (M. Guéau de), VII, IX, XII *Voy.* Guéau.
Revest (M. du), XVI.
Révol (M. de), évêque d'Oléron, IV.
Révol (M. de), XII.
Reyder. *Voy.* Reider.
Reynie (M. de la), XI.
Reynière (M. de la), XIII. *Voy.* Grimod de la Reynière.
Reynière (Mme de la), XIII, XIV.
Reynold (M.), V.
Reypel (M. de). *Voy.* Albemarle.
Reytreval (M. de), X.
Rezzonico (Cardinal), II. *Voy.* Clément XIII.
Rhodes (Mme de), III.
Riants (Mme de), VII, XI — XIV.
Ribart (M.), XII.
Ribellerye (Mlle de la), XIV.
Ribenne (Mme de), XV.
Ribérac (M. de), XIII.
Ribérac (Mme de), I, III, VII.
Ribeyre (M. de), évêque de Digne, puis de Saint-Flour, IV.
Ricard, soldat, XV, XVI.
Riccoboni (Lélio), IX.
Richardie (M. de la), XII.
Riche (M. le), XIII.
Richelieu (Cardinal de), I — III, V.
Richelieu (M. de), I — XVII.
Richelieu (Mme de), I — III.
Richelieu (Mlle de), X, XIV.
Richer, musicien, IX, XII.
Richerand (M. de), XIII.
Richmond (Duc de), I, IX, X, XII.
Ricouart (Mme), XIV.
Ridès (M. de), X.
Riedels (M. de), III.
Rieux (M. de), II, V, XI, XIV.
Rieux (Mme de), VII, VIII.
Riga, médecin, VII, XIII.

RIGAUD (Abbé), XVI.
RIGAUD (Hyacinthe), peintre, V.
RIGAUDIÈRE (M. de la), XV.
RIOLET (M. de), VI.
RION (M. de), III.
RIPERDA (M. et Mme de), VII.
RIPOLLE (Le P.), IX.
RIVAROLLES (M. de), II.
RIVET (Le P. la), XII.
RIVIER (Mlle). V. *Voy.* COETLOGON.
RIVIÈRE (Abbé), IX.
RIVIÈRE (M.), IX.
RIVIÈRE (M. de), XII — XIV.
RIVIÈRE (Abbé de la), XI.
RIVIÈRE (M. de la), III, V — XI.
RIVIÈRE (Mme de la), V, VI, VIII — XI, XIII.
RIVOYE (M. de la), X. *Voy.* RAVOYE.
ROBECQUE (M. de), VI — X.
ROBECQUE (Mme de), VII — IX, XIII, XV.
ROBERT, barbier du Roi, IX.
ROBERT (Mlle), XV.
ROBERTSON (M.), XI.
ROBIEN (M. de), XVII.
ROBINSON (M.), IV.
ROCHAMBEAU (M. de), III, X, XV.
ROCHAMBEAU (Mme de), VI, VII, X, XIII.
ROCHAMBEAU (Mlle de), XIII.
ROCHE (La), IV, V.
ROCHEALLART (M. de la), III.
ROCHE-AYMON (M. de la), archevêque de Toulouse, puis de Narbonne, III, V — IX, XII — XIV, XVI, XVII.
ROCHE-AYMON (M. de la), I, VI, IX.
ROCHE AYMON (Mme de la), X.
ROCHEBONNE (M. de Châteauneuf de), archevêque de Lyon, III.
ROCHECHOUART (Abbé de), XIV.
ROCHECHOUART (M. de), I — V, X, XI, XIII — XVI.
ROCHECHOUART (Mme de), I — XV, XVII. *Voy.* BRIONNE.
ROCHECHOUART (Mlle de), XI.
ROCHECHOUART-FAUDOAS (Abbé de), IV.
ROCHECHOUART-FAUDOAS (M. de), évêque de Laon, III, IV, VI, VII, XII, XIV — XVII.
ROCHECHOUART-FAUDOAS (M. de), XVI.
ROCHECHOUART-FAUDOAS (Mme de), XI.

Rochechouart-Montigny (M. de), évêque d'Évreux, puis de Bayeux, I, XIII, XIV.
Rochecolombe (M. de), VI.
Rochecourbon (M. de la), IX, XV.
Rochecourbon (Mme de la), XI.
Rochecourt (Mme de), I.
Roche de Fontenille (M. de la), évêque de Meaux, II, III. *Voy.* Fontenille.
Rochefort (Incendie à), XV.
Rochefort (M. de), II, VIII, XII, XIII, XV, XVII.
Rochefort (Mme de), I, II, IV, X, XI.
Rochefort d'Ailly (M. de), évêque de Châlon, XIII.
Rochefoucauld (Abbé de la), XVI.
Rochefoucauld (Famille de la), V, IX.
Rochefoucauld (M. de la), archevêque d'Alby, VIII — X, XVI.
Rochefoucauld (M. de Roye de la), archevêque de Bourges, puis cardinal, II — XVI.
Rochefoucauld (M. de la), I — VIII, X — XIII, XVI.
Rochefoucauld (Mme de la), IV, V, XII.
Rochefoucauld (Mlle de), XIV.
Rochegude (M. de), XV.
Rochejacquelin (M. de la), V.
Rochelle (Duchesse de la), VII.
Rochemore (M. de), XIV.
Rocheplate (M. de), XIII.
Rocheplate (Mme de), XII.
Rochepot (Mme de la), IV.
Roche-Saint-André (Abbé de la), X.
Roche-sur-Yon (Mlle de la), I — X, XVI.
Roches du Dresnay (M. des), VII.
Rocho (Général), IV.
Rocozel (Abbé de), VIII.
Rocozel (M. de), III, IV.
Roque (M. de la), VIII.
Rodrigue (M.), X.
Roettiers, orfévre, VI, IX.
Roger, notaire, III.
Rohan (Abbé de), XIV.
Rohan (Cardinal de), I — X, XII.
Rohan (M. de), archevêque de Reims, IX, XI.
Rohan (M. de), I — XVI. *Voy.* Chabot.
Rohan (Mme de), I — VIII, X — XVI.
Rohan (Mlle de). *Voy.* Crèvecœur et Montauban.
Rohan-Chabot (Famille de), IV.

ROHAN-CHABOT (M. de), VII, IX, XII.
ROHAN-GUÉMENÉ (M. de), XIII.
ROHAN-MONTBAZON (M. de), évêque de Strasbourg, XV, XVI. *Voy.* CONSTANTIN
ROHAN-SOUBISE (M. de), XIV.
ROHAN DE VENTADOUR (M. de), coadjuteur de Strasbourg, puis cardinal, VI — VIII. *Voy.* SOUBISE (Cardinal de).
Roi de Cocagne (*Le*), comédie, III.
ROIDEMONT (M. de), XV — XVII.
ROISSY (M. de), XIII.
ROISSY (Mme de), XIV.
ROLAND (Abbé), VII, IX.
ROLET (M. du), II.
ROLLAND (M.), XII, XVI.
ROLLAND (Mlle), IV.
ROLLE (M. de), III, XVI.
ROLLIN (Abbé), III.
ROMAGÈRE DE RONSSECY (M. de la), évêque de Tarbes, XI.
ROMAINVILLE (Mlle de), XI, XV. *Voy.* ROUSSELET.
ROMANET (Mme de). *Voy.* CHOISEUL.
ROMANIENSI, comédien, IV.
ROMECOURT (M. de), V, VII.
ROMECOURT (Mme de), VI.
Rome sauvée, tragédie, X.
RONCEY (M. de), XI.
RONCEY (Mme de), XIII, XV.
RONCEY (Mlle de), X.
RONCHEROLLES (M. de), VII, IX, XI. *Voy.* PONT-SAINT-PIERRE.
RONCHEROLLES (Mme de), XI, XIII.
ROOTH (M. de), VIII. *Voy.* ROTHE.
ROOTH (Mme de), IX.
ROQUEFEUILLE (M. de), III, V
ROQUEFEUILLE (Mme de), XIV.
ROQUELAURE (Abbé de), IX, évêque de Senlis, XIII, XVII.
ROQUELAURE (M. de), I, II.
ROQUÉPINE (M. de), V, VIII, XV, XVI.
ROQUÉPINE (Mme de), V — VII. *Voy.* BOUFFLERS-REMIANCOURT.
ROSAMBO (M. de), X — XIII, XV. *Voy.* ROZAMBO.
Rose d'or (Cérémonie de la), I.
ROSEN (M. de), III, V, X. *Voy.* ROZEN
ROSILY (Abbé), XIV.
ROSSET (M.), XIV.
ROSSIGNOL (M.), X, XIII. *Voy.* BALAGNY.

Rosbaing (M. de), X, XIV.
Rothe (M. de), IX. *Voy.* Rooth.
Rothelin (M. de), II, VII — X.
Rotisseie de Romainville (Mlle), II, V, XII. *Voy.* Romainville.
Rottembourg (M. de), III — V, XI.
Rottembourg (Mme de), II, III.
Roucy (M. de), I.
Rouen (Parlement de), X, XIII. *Voy.* Parlement.
Rouen (Révolte à), XI, XII.
Rouffiac (Abbé de), VII. *Voy.* Roaux.
Rouge (Abbé le), IV. *Voy.* Lerouge.
Rougé (M. de), II, VIII, XV, XVI.
Rouillé (M.), II, VI — XVI.
Rouillé (Mme), IX, XI.
Rouillé (Mlle), IX. *Voy.* Beuvron.
Rouillé d'Orfeuille (M.), XIII, XIV.
Roujault (M. et Mme), XIV.
Rousière (M. de la), XVI.
Roure (M. du), III, VII, VIII, XI — XIII.
Roure (Mme du), III — VI, VIII — XI, XV.
Roure (Mlle du), VII.
Rouret (M. du), XII.
Rousseau (Jean-Baptiste), II, III, VIII.
Rousseau (Jean-Jacques), XII.
Roussel (M.), IX, XII.
Rousset (M. du), II.
Roussillon (M. de), III.
Roussillon (Mme de), IV.
Roussillon Chatte (Mme de), XII.
Routh (Le P.), XIV.
Rouverel (M. et Mme de), VII. *Voy.* Boufflers-Rouverel.
Rouville (M. de), IV, XIII, XV. *Voy.* Hérouville.
Rouvrel (Mme de), X. *Voy.* Rouverel.
Rouvroy (M. et Mlle de), IX.
Roux (Abbé le), XIII.
Roy (M.), I, VI — XIII, XVII.
Royan (M. de). *Voy.* Olonne.
Roye (Famille de), XI.
Roye (M. de), XI.
Roye (Mlle de). *Voy.* Ancenis et Biron.
Royer, musicien, VII, VIII, XIII, XIV.
Rozambo (M. le Pelletier de), VIII, IX. *Voy.* Rosambo.
Rozen (M.), XIV. *Voy.* Rosen.

Rozier (M.), XVI.
Rozières (M. de), XVI.
Rozignan (M. de), IX.
Ruaux de Rocffiac (Abbé de), IV. *Voy.* Rouffiac.
Rubempré (M. de), III — VII, IX, X, XII. *Voy.* Mailly-Rubempré.
Rubempré (Mme de), I, V — IX, XI.
Ruby (M. de), IX, XI.
Ruffé (M. de), IV. *Voy.* Ruffey.
Ruffec (M. de), I — IV, VII, XIII.
Ruffec (Mme de), I — X, XIX.
Ruffec (Mlle de), X. *Voy.* Valentinois.
Ruffey (Mme de), X, XIII. *Voy.* Ruffé.
Rumain (M. du), III, VII.
Rumain (Mme du), VIII.
Rupelmonde (M. de), V, VI.
Rupelmonde (Mme de), I, III — XIII.
Rupière (M. de), IX.
Russie (Palatine de), V.
Rutowski (Comte), IV.
Ruvigny (M. de), XVII.
Ruvigny de Cosne (M.), XIV.

S.

Sabadin (M.), XI. *Voy.* Saladin.
Sabatini (M.), IV.
Sabran (M. de), II, III, VII, X.
Sabran (Mme de), I, III, V — VIII, IX, XIV.
Sabran (Mlle de). *Voy.* Arcussia.
Sacré (M. de), VIII.
Sacra Mosa (M. de), XI.
Sacy (Le P. de), XV.
Sade (M. de), III — VIII, X, XV, XVI.
Sade (Mme de), X.
Sahay (Affaire de), IV.
Saïd-Effendi, XIV. *Voy.* Zaïd-Effendi.
Sailly (Abbé de), VI, VIII, XIII.
Sailly (M. de), VIII, XI.
Sailly (Mme de), XIV.
Sailly (Mlle de), II.
Sainclair (M. de), IX. *Voy.* Saint-Clair et Sinclair.
Sainclair (Mlle de), IX. *Voy.* Saint-Clair.

SAINCTOT (M. de), I — XI.
SAINCTOT (Mme de), X.
SAINT-AFRIQUE (M. de), VIII.
SAINT-AIGNAN (M. de), I — XIV, XVI, XVII.
SAINT-AIGNAN (Mme de), XVI.
SAINT-AIGNAN (Mlle de), I, II.
SAINT-ALBIN (M. de), archevêque de Cambrai, I, III, XIII, XIV.
SAINT-AMARANTHE (M. de), IX.
SAINT-ANDRÉ (M. de), I, III, VI, XI, XVII.
SAINT-ANDRÉ (Mme de), III.
Saint-Antoine (Ordre des chanoines réguliers de), IX.
SAINT-AUBANS (M. et Mme de), IV.
SAINT-AUBIN (Abbé de), VI.
SAINT-AULAIRE (Abbé de), IV, VI, X, XI, XV.
SAINT-AULAIRE (M. de Beaupoil de), évêque de Tarbes, XI. *Voy.* BEAUPOIL.
SAINT-AULAIRE (M. de), I — IV.
SAINT-AULAIRE (Mme de), V.
SAINT-AVENT (M. de), III.
SAINT-BERNARD. *Voy.* TRIGOTTE.
SAINT-BERTIN (Abbé de), VIII.
SAINT-BLIMONT (Mlle de), IV.
SAINT-CHAMANT (M. de), IV, VIII, IX, XII, XV.
SAINT-CHAMANT (Mme de), III, VIII, X, XI, XV.
SAINT-CHAUMONT (M. de), III, V, IX.
SAINT-CHAUMONT (Mme de), VII, IX.
SAINT-CHAUMONT (Mlle de), XI.
SAINT-CLAIR (M. de), V. *Voy.* SAINCLAIR, SINCLAIR et TURGOT.
SAINT-CLAIR (Mlle de), XI. *Voy.* SAINCLAIR.
SAINT-CLOUD (M. de), V — X.
SAINT-CLOUD (Mme de), X.
SAINT-CONTEST (M. de), III, X — XIV.
SAINT-CRISTAU (Mlle de), X, XII.
SAINT-CYR (Abbé de), I — IX, XI.
SAINT-CYR (M. et Mlle de), IV.
SAINT-CYRAN (Abbé de), I.
Saint-Esprit (Ordre du), X.
SAINT-ESTEVAN (M. de), II, III. *Voy.* SAN-ISTEVAN.
SAINT-EXUPERY (Abbé de), VII, XVI.
SAINT-EXUPERY (M. de), VII, XVI.
SAINT-EXUPERY (Mme de), XVI.
Saint-Fargeau (Incendie du château de), XII.
SAINT-FARGEAU (M. de), II, XIII, XIV, XVI.

SAINT-FARGEAU (Mlle de), XIII.
SAINT-FÉLIX (M de). *Voy.* MODÈNE (Duc de).
SAINT-FLORENTIN (M. de), I — XVII.
SAINT-FLORENTIN (Mme de), III — VIII, X — XII.
SAINT-GENIÈS (M. de), XI.
SAINT-GEORGES (Chevalier de). *Voy.* JACQUES III.
SAINT-GEORGES (M. de), VI, VIII.
SAINT-GEORGES (Mme et Mlle de), XIV.
SAINT-GÉRAN (Mme de), I.
SAINT-GERMAIN (M. de), I, III, IX — XIII, XVI, XVII.
SAINT-GERMAIN (Mme de), II — IV, VI — IX, XIII.
SAINT-GERMAIN-BEAUPRÉ (M. de), X — XII.
Saint-Germain des Prés (Abbaye de). *Voy.* Abbaye.
SAINT-GILLES (M. de), XIII.
SAINT-HÉREM (M. de), évêque de Langres, VI, VIII. *Voy.* MONTMORIN SAINT-HÉREM.
SAINT-HÉREM (M. de), VI — VIII, XI — XIV. *Voy.* MONTMORIN.
SAINT-HÉREM (Mme de), VI, XI, XIV.
SAINT-HILAIRE (Abbé de), V.
SAINT-HILAIRE (M. de), III, XII.
Saint-Hubert (Abbé de), IX, XI.
Saint-Hubert (Pavillon de), XV, XVI.
SAINT-HYACINTHE (Mlle de), XIII.
SAINT-IGNON (M. de), IV.
SAINT-JAL (M. de Lastic de), évêque de Castres, XII. *Voy.* LASTIC.
SAINT-JAL (M. de), II, III, V, VI, IX, XII, XIII.
SAINT-JEAN M. de), III.
SAINT-JULIEN (M. de), VI, XII.
SAINT-JUST (M. de), III. *Voy.* MOREAU DE SAINT-JUST.
SAINT-JUST (Mme de), IX.
SAINT-LAURENT Abbé de), V.
Saint-Louis Église de), à Versailles, V.
SAINT-MARCEAU (M. de), IX.
SAINT-MICAULT (M. de), III.
SAINT-MICHEL (M. de), XIX, XX, XXII.
Saint Onézime (Châsse de), III. *Voy.* ONÉZIME.
SAINT-OURS (M. de), XVI.
SAINT-PADOUR (M. de), V.
SAINT-PATER (M. de), II.
SAINT-PAU (M. de), I, IV, VII, X.
SAINT-PAUL (M. de), XIII.
SAINT-PERN (M. de), III — VII, IX, X, XIII, XIV, XVII.
SAINT-PERN DE LUTÉ (M. de), XII.

Saint-Philippe (Prise du fort), XV.
Saint-Pierre (Abbé de), III, V.
Saint-Pierre (M. de), IX, XIV.
Saint-Pierre (Mme de), I — III, VI, VII, X, XII.
Saint-Pierre de Rome (Perspective de), II.
Saint-Point (M. de), IV, VIII, IX, XII.
Saint-Pol (M. de), IV.
Saint-Quentin (M. de), II, XIV.
Saint-Romain (M. de), XIV.
Saint-Rome (M. de), XVI.
Saint-Sauveur (Abbé de), III, VI; évêque de Bazas, VII, VIII, XIV.
Saint-Sauveur (M. de), I, II, IV — XI.
Saint-Sauveur (Mme de), XI, XIII.
Saint-Segraux (M.), V.
Saint-Sernin (M. de), VII, VIII.
Saint Séverin (M. de), III, VI — XV.
Saint-Séverin (Mme de), IX, X, XII — XIV.
Saint-Simon (M. de Rouvroy de), évêque de Metz, I — IV, VI, XI, XII, XIV, XVI.
Saint-Simon (M. de), I — X, XIII — XVI.
Saint-Simon (Mme de), III, IV, VII, IX, X.
Saint-Simon (Mlle de), III. *Voy.* Chimay.
Saint-Sulpice (M. de), IX.
Saint-Sulpice (Mme de), X.
Saint-Sulpice (Place), à Paris, XVI.
Saint-Thomas d'Épernon (Prieuré de), XII.
Saint-Tropez (M. de), V.
Saint-Vallier (Abbé de), II.
Saint-Vallier (M. de), II, IV.
Saint-Victor (M. de), I.
Saint-Victor de Marseille (Abbaye de), XI.
Saint-Vidal. *Voy.* Saint-Vital.
Saint-Vigor, XII.
Saint-Vincent (M. de), I.
Saint-Vincent de Paul, I, II. *Voy.* Vincent de Paul.
Saint-Vital (M. de), X — XVI *Voy.* Vidal.
Saint-Vrin (Affaire du curé de), XIV.
Sainte-Aldegonde (Abbé de), VIII — X, XIII.
Sainte Chapelle (Trésorier et service de la), à Paris, X, XIII.
Sainte Croix (Princesse de), VII.
Sainte-Élisabeth (Duc de), XII.
Sainte Foix (M. de), VIII.
Sainte-Geneviève (Abbé de), VIII.

Sainte-Hermine (Abbé de), III, X, XVII.
Sainte-Hermine (Mme de), IV.
Sainte-Marie (Bailli de), XIII.
Sainte-Maure (M. de), II, III, X.
Sainte-Mesme. *Voy.* Hôpital.
Sainte-Reuze (Mme de), XV.
Sainte-Thérèse (Reliques de), XI.
Saissac (Mme de), I — IV, VII — IX, XIV. *Voy.* Sessac.
Saive (M. et Mme de), IX.
Salabéry (Abbé de), IV, VI — XI, XVI, XVII.
Salabéry de Benneville (M. de), X.
Saladin (M.), VII. *Voy.* Sabadin.
Salas (Mme de), VI.
Salazar (M. de), XII.
Saldanha (M. de), XV.
Salé (Mlle), XII, XV.
Salency (M. de), VI.
Saléon (M. de), évêque de Rhodez, puis archevêque de Vienne, VII, X, XI.
Sali (M. de), VI.
Salières (M. de), II, XIII, XIV. *Voy.* Sallière.
Salignac (Abbé de), V, VII.
Salis (Abbé de), VI.
Salle du Conseil, à Versailles, V.
Salle (M. de la), IV, V, VIII — XII, XV. *Voy.* Beglion de la Salle.
Salle (Mme de la), X.
Salles (M. et Mme de), I.
Salles (M. des), VIII, XIII, XV.
Sallier (Abbé), I.
Sallière (M. de), X. *Voy.* Salières.
Sallior (M.), XIV.
Salm (Abbé de), XIII.
Salm (Princesse de), IV, XIII.
Salm-Reiffenscheid (M. de), évêque de Tournay, VII.
Salmour (M. de). *Voy.* Walkerbath.
Salon (Anecdotes sur le maréchal ferrant de), X.
Salonistes ou polissons de Marly, II, III, V, VII, VIII.
Saluces (Mme de), VI, VII, IX, X.
Salvert (M. de), III, IV, VIII, XIV, XVI. *Voy.* Perrier de Salvert.
Sampiétro (Histoire de), II.
Sandricourt (M. de), IV, XI, XVI.
Sandricourt (Mme de), XIII.
Sandwich (Milord), VII, IX.

SANDWICH (Mme de), XVI.
SAN-ESTEVAN. *Voy.* SAINT-ESTEVAN.
SAN-ISTEVAN (M. de), IX, *Voy.* SAINT ESTEVAN.
SAN-SALVADOR (Mme de), X.
SAN-SEVERINO (M. de), XVI.
SANTO-BUONO (Prince de), III.
SANTO-GEMINI (M. de), IV.
SANTO GEMINI (Mlle de), IV. *Voy.* PRIEGO.
SANZAY (Abbé de), VI.
SANZAY (M. de), V. *Voy.* SAUZEY.
SANZAY (Mlle de), VII.
SAÔNE (M. de la), VI, XI, XIII, XVII.
SARRET DE GAUJAC, évêque d'Aire, XVI.
SARTIRANE (M. de), XII — XIV, XVII.
SARTIRANE (Mme de), XIII.
SASATELLI (M.), IX, X.
SASSENAGE (M. de), I, III, IV, VI — XV.
SASSENAGE (Mme de), II — IV, VI — XIV.
SASSENAGE (Mlle de), X, XIV.
SASSENET (M.), XII.
SAUCOURT (M. de), IX.
SAUCOURT (Mme de), IX, X.
SAUDRICOURT. *Voy.* SANDRICOURT.
SAUFRA (M. de), XVI.
SAUJON (M. de), III, XIII.
SAUJON (Mme de), III, V.
SAUJON (Mlle de), VII.
SAULX (M. de), V — IX, XI — XVI.
SAULX (Mme de), IV, V, IX — XIII.
SAULX-TAVANNES (M. de), archevêque de Rouen, puis cardinal, I — XVII.
SAULX-TAVANNES (M. de), III, IV.
SAUMERY (M. de), I — III, V, VI, IX — XII, XIV, XV.
SAUMERY (Mme de), IV, XI.
SAUMERY (Mlle de), VIII.
SAUMERY DE JOHANNE (M. de), X. *Voy.* JOHANNE.
SAUROY (M. de), II — V.
SAUROY (Mme de), X.
SAUSSAYE (M. de la), XVI.
SAUSSOY (M. du), VII — IX, XIII.
SAUVAGE (M.), XIII.
SAUVÉ (Mme), XI.
SAUVIGNY (M. de), V — IX, XIII, XV. *Voy.* BERTHIER DE SAUVIGNY.
SAUZEY (M. de), XIV. *Voy.* SANZAY.

Savalette (M. de), IX, X, XII, XV.
Savari (M.), XV.
Saveuse (Abbé de), XI.
Savines (M. de), II, IX.
Savoie (Duc de), X.
Savoie (Duchesse de), XI — XIII.
Savoie (Revenus de la), XV.
Saxe (Chevalier de), IV.
Saxe (Comte, puis maréchal de), III — XI, XIV, XVI.
Saxe (Marie-Josèphe princesse de), VII. *Voy.* Marie-Josèphe de Saxe.
Saxe (Prince Xavier de). *Voy.* Lusace.
Saxe-Gotha (Duchesse de), IX.
Saxe-Gotha (Prince de), IV, VIII.
Saxe-Hildburgausen (Prince de), VIII, XVI, XVII.
Saxe-Meiningen (Duchesse de), IX.
Sboinski (M. de), VIII.
Scanderberg, opéra, IX.
Scarron (Mme). *Voy.* Maintenon.
Sceaux (Billet des comédies à), VIII.
Sceaux (M. de), XII. *Voy.* Saulx.
Scedorff (M. de), II. *Voy.* Seedorff.
Schack (Baron), IX.
Schaub (M.), XI.
Schedens, lieutenant-colonel, IV.
Scheffer (M. de), VI — XVII.
Schevestre piqueu V.
Schlegel lieutenant-colonel, IV.
Schmerling (M. de), I — III, V.
Schmettau (M. de), IV, VI, VIII, XI.
Schmidberg (M. de), III.
Schoelmberk (M.), VIII.
Schoenfeldt (Mme de), XIII.
Shoeplin (M.), XI.
Schomberg (M. de), XIII, XIV.
Schomborn (M. de), XI.
Scholmbourg (Comte de). *Voy.* Hesse Cassel.
Schülembourg M. de), I, VII.
Schuling (M. de), X.
Schutt (M. de), IX.
Schwartzbourg (Prince de), III.
Schwartzemberg (M. de), XI.
Schwérin (Général, puis maréchal de), IV, XVI.
Scotti (Marquis), VI, VII.

Sebbeville (M. de), IX.
Sebbeville (Mlle de), V, VII. *Voy.* Seppeville.
Sebret. *Voy.* Ceberet.
Séchelles (M. de), II, V — VII, IX — XVII.
Séchelles (Mme de), XI, XVI.
Séchelles (Maison de), XIV.
Seckendorf (M. de), I, II, IV — VI, IX.
Secousse (M.), XIII.
Sédition à Versailles, III.
Seedorff (M. de), III, V, XI. *Voy.* Scedorff.
Seefeld (M. de), V.
Segaud (Le P.), II, III, V, VI, IX.
Séguier (M. de), XIV — XVI.
Séguiran (M. de), IX.
Ségur (M. de), évêque de Saint-Papoul, IX.
Ségur (M. de), I — XI, XIV, XVI.
Ségur (Mme de), II, III, VIII, IX, XI, XIII.
Seignelay (M. de), I, V, VIII, X.
Seignelay (Mme de), IV, VIII, IX, XVI.
Seignelay (Mlle de), XVI.
Seine (Débordement de la), III. *Voy.* Inondation.
Selle, musicien, II.
Selle (M. de), III, IV.
Selles (Mme de), XIV.
Semaine (La Belle), et la Semaine sainte, V.
Sémiramis, opéra, IX.
Semonville (M. de), XI, XV.
Senac, médecin, III, VII, X — XVI.
Senac (Mme), XII.
Senneterre (M. de), II, V — IX, XI, XIV — XVI.
Senneterre (Mme de), VI, IX, XI, XII, XVI.
Sennevoy (Mme de), VI.
Senozan (M. de), III, XII, XIV, XV.
Sens (Archevêché de), XIII.
Sens (Les), opéra-ballet, III, VIII.
Sens (Mlle de), I — VIII, X — XIV, XVI.
Sensaric (Le P.), XII.
Seppeville (Mlle de), IV. *Voy.* Sebbeville.
Sept-Fons (Abbaye de), X.
Séqueville (M. de), XVI.
Séran (M. de), XIII.
Séran (Mme de), XVII.
Serilly (M. de), IX, XII.

Sarinchamp (M. de), I.
Serre (M. la), V.
Serre (M. de la), XII, XV.
Servandoni, peintre et architecte, II, XIII.
Sesmaisons (M. de), IX — XI.
Sessac (Mme de), XII. *Voy.* Saissac.
Severt (M.), X, XV, XVI.
Sévigné (Mme de), VII.
Sevin (Abbé), I, III.
Sèvres (Manufacture de porcelaine de), XVI.
Sézile. *Voy.* Cézile.
Sheridon (M.), IX.
Sicilien (*Le*), comédie, XIV.
Sicken (M. de), IV.
Sickingen (M. de), IV.
Sidobre médecin IX.
Sigismond Le P), XI.
Sigogne médecin, V, VI. *Voy.* Cigogne.
Silhouette M XII, XIV, XV.
Sillery (Mme de), VII.
Silly (M. de), II.
Silva, médecin, II — IV, X, XIII.
Silvain (M.), XII.
Silvestre (Mlle), IX, XI. *Voy.* Sylvestre.
Silvie, divertissement, IX.
Simiane (M. de), VII.
Simiane (Mme de), V, VII, VIII.
Simon, avocat, VII, IX.
Simonet (Mme), XIII.
Simonot (Abbé), XIV.
Sincerre (M. de), VIII.
Sincerre (Mme de), IX.
Sinclair (M. de), VII, IX, XI, XII, XIV. *Voy.* Sainclair.
Sinopoli (M. de), VII.
Sintzheim (M. de), IX, X.
Sisyphe, opéra, X.
Sivrac. *Voy.* Civrac.
Slodtz, sculpteur, XVI.
Sobieski (Jacques), II, IX.
Sobieski (Jean). *Voy.* Jean Sobieski.
Soissons (Académie de). *Voy.* Académie.
Soissons (Hôtel de), XV.
Solar (M. de), I — III, V, VII, X.

Solar de Breille (M. de), XVII.
Soldeville (M. de), II.
Solferino (M. de), III.
Solitaire (Le), voleur, I.
Somaglia (M. de), VIII.
Somelsdyck (M. de), X.
Somis, musicien, II.
Sommyèvre (M. de), VII.
Sophie-Dorothée de Hanovre, reine de Prusse, II, XVI.
Sophie (Madame). *Voy.* France. (Sophie-Philippine-Élisabeth-Justi
Soragna (M. de), XIV.
Sorba (M.), II, IX, XIII.
Sorbe (M. de), X.
Sorbonne (Affaires de la), XV.
Soret (M.), XI.
Soto-Major (M. de), I, IX.
Soubise (Cardinal de), VIII — XV. *Voy.* Rohan-Ventadour.
Soubise (Famille de Rohan-), IV.
Soubise (M. de), I — XVII.
Soubise (Mme de), I — XIII.
Soubise (Mlle de), I, IX, XI, XII. *Voy.* Condé (Charlotte-Gé
Élisabeth de Rohan, princesse de).
Soudeil (M. de), IV.
Soufflot, architecte, XIV.
Souillac (M. de), évêque de Lodève, II, X.
Soulanges (Abbé de), XII.
Soulanges (M. de), XIV.
Soulanges (Mme de), XIII, XIV, XVI.
Souper (*Le*), comédie, XIII.
Soupir (M.), X.
Soupire (M. de), XV, XVI.
Soupirs (M. des), I.
Sourches (M. du Bouchet de), évêque de Dol, IX.
Sourches (M. de), II — IX, XI, XIV, XV.
Sourches (Mme de), II — VII, IX, X, XII — XIV.
Sourches (Mlle de), XIV.
Sourcy (M. de), I, XI.
Sourdis (M. de), VII, X.
Sous-gouverneurs du Dauphin, I.
Souvré (M. de), I, II, IV, VI — X, XIII — XVI.
Souvré (Mme de), II, XIV.
Souvré (Mlle de), XI, XIV.
Souzi (Le P.), XV.

Soyecourt (M. de), I, II, IX.
Soyecourt (Mme de), IV, IX, XIV, XVI.
Soyecourt-Belleforière (M. de), VIII.
Soyecourt Boisfranc (M. de), IV.
Spa (Mlle de), III.
Sparre (M. de), XI, XV.
Spectacles du cabinet du Roi, VIII.
Spiat (Abbé), XIII.
Spinelli (Cardinal), XIV.
Spinola (M. de), X.
Spoinsky. *Voy.* Sboinski.
Sponheim (Comte de), XI, XII. *Voy.* Deux-Ponts.
Staal (Mme de), X.
Stafette ou estafette, I.
Stafford (Milord), III, IV, XI.
Stafford (Mlle de), V.
Stainville (M. de), I — VII, X — XVII.
Stainville (Mme de), XIII, XVI.
Stairs (Milord), I, IV, V, VIII, IX.
Stampa, archevêque de Milan, II.
Stanislas Leczinski, roi de Pologne, puis duc de Lorraine, I — XVII.
Stappleton (M.), VI.
Staremberg (M. de), IX, XIII — XVI.
Stark (M.), XII.
Statue équestre de Louis XV, II — IV.
Steinflicht (M. de), XIII.
Stilliano (M. de), III.
Stolberg (M. de), III.
Stolwerg (M. de), IV.
Stoudnitz (M. de), IV.
Strafford (Mme de), II.
Stralen (M. de), XVI.
Streef (M. de), XIV.
Stringer (Mme de), XIV.
Stuart (Charles-Édouard), dit *le prince de Galles* et *le prince Édouard*, V — X, XIII.
Stuart (Henri-Benoît), dit *le duc d'York* et *le comte d'Albany*, VI — IX, XIV. *Voy.* York (Cardinal d').
Stuart (M.), IX.
Styrum (Général), V.
Subleyras, peintre, XVI.
Suisses (Service des gardes), III, XI.
Sulkowski (Comtesse de), II.

Sullivan (M. de), VII.
Sully (M. de), II, IV, VI — XI.
Sully (Mme de), II, V — VII, X, XV.
Sully (Mlle de), II, IV.
Sully (*Mémoires de*), VII.
Sultzbach (Duc de), III.
Sultzbach (Prince de), II — IV.
Sultzbach (Princesse de), II, III.
Surbeck (M. de), I, III.
Surgères (M. de), IV, VIII, X, XI.
Surgères (Mme de), IX — XIII.
Surgères (Mlle de), XI.
Surian, évêque de Vence, XIII.
Surville (Mme de), IX.
Sussex (M. de), IX.
Sutil (Abbé), XIII.
Sutilan (Le P.), XI.
Suze (M. de), V, VI, XV.
Suze (M. de la), I — III, V, VI, VIII — XII, XIV.
Suze (Mme de la), VIII — X, XII, XIV.
Suzy (M. de), I, III, V, X, XII — XIV, XVI.
Suzy (Mme de), X.
Swarem (M. de), VIII.
Sylphe (*Le*), ballet, VI.
Sylvestre (Mlle), VII. *Voy.* Silvestre.

T.

Tabac d'Espagne, VIII.
Tableau de la famille royale de Prusse, XI.
Tableau hydraulique, II.
Taburniga, VII.
Taff (M. de), XIV.
Taille (Mlle de la), XIV.
Taillebourg (M. de), IX, X.
Taintturier (Le P.), IV. *Voy.* Teinturier.
Talaru (Abbé de), XV.
Talaru (M. de), IV, VI — XI, XIII, XV, XVI.
Talaru (Mme de), XI — XIII, XV.
Talents lyriques (*Les*), opéra, XIV.
Talimberk (Mme de), VIII.
Tallard (M. de), I — IX, XI — XIV.

TALLARD (Mme de), I — XIII.
TALLEYRAND (M. de), II, IV — VIII, X, XI, XIII, XVI.
TALLEYRAND (Mme de), I — XIV, XVI.
TALMOND (M. de), II — V, VII — IX, XI, XV.
TALMOND (Mme de), III — IX, XI, XIII, XV — XVII.
TALON (M.), V, VIII.
TALON (Mme), V.
TALON (Mlle), VII.
Talon (*Mémoires d'Omer*), XII.
TALOT (M. de), X.
TAMAN (M. de), VI.
TAMPONNET (M.), XV.
TANA (M. et Mme de), XII. *Voy.* TANNES.
Tancrède, opéra IX.
TANEVOT M. XIV.
TANNES M. et Mme de), X. *Voy.* TANA.
Tapisseries des Gobelins, II, III, XI. *Voy.* Gobelins.
TARLO (M. de), II, V.
TARNEAU (M. de), I, VI.
Tartufe, comédie, VIII.
TASTE (M. de la), évêque de Bethléem, II, XIII.
TAUBIN (M. de), VIII.
TAUSSIER (Mlle), VIII.
TAVANNES (Abbé de), III.
TAVANNES (Cardinal de). *Voy.* SAULX-TAVANNES.
TAVANNES (M. de), IV, VI — VIII, XII, XIII, XVI. *Voy* SAULX.
TEISSIER. *Voy.* TEXIER.
TEINTURIER (Le P.), IX, XI. *Voy.* TAINTURIER.
TELÈS (M. de), X.
Télescopes anglais, IX.
TELLIER (Le P. le), IX.
TEMPI (M.), I, V.
TENCIN (Bailli de), IX, X.
TENCIN (Cardinal de), II — IX, XI — XVI.
TENCIN (Mme de), X
TERCIER (M.), IX, XIV.
TERISLAW (Comte), XV.
TERLAY (M. de), II, III, IX, XI.
TERME DU SAUX (M. de), III.
TERMES (Abbé de), XI.
TERMONT (Abbé de), VI; évêque de Blois, XIII.
Ternes (Château des), XV.
TERRAIL (M. du), II, III.

Terrasson (Abbé), X.
Terrat (Mme), IV.
Terray de Rozières. *Voy.* Rozières.
Terreau (Du), suisse, V.
Terret (M.), XII.
Terring. *Voy.* Torring.
Terrisse (Abbé), III.
Tessé (Famille de), VII.
Tessé (M. de), I — IX, XII — XIV.
Tessé (Mme de), I — IX, XI — XV.
Tessier. *Voy.* Texier.
Tessin (M. de), III, IV, XI, XII, XV.
Tessin (Mme de), III, IV.
Testament de Ferdinand Ier, empereur d'Allemagne, III.
Texier (M.), IX, X, XVI.
Texier (Mlle), IX.
Théatins (Portail des), VIII.
Theil (M. du), V — IX, XIV.
Thémines (Mme de), IV, V. *Voy.* Béringhen.
Théodore, roi de Corse, II, XV.
Thésée, opéra, VI, XIII.
Théseu (Abbé de), X.
Thévenard, comédien, III.
Thianges (M. de), I, II, IV — VII, IX, X, XII.
Thianges (Mme de), VI, VII, XVI.
Thiard (M. et Mme de), XII.
Thibault (M. et Mme), XI.
Thiboult (M.), XIV.
Thiboutot (M. de), III.
Thiers (M. de), III, XI. *Voy.* Crozat.
Thiers (Mlle de), IX, XI, XIV. *Voy.* Crozat.
Thil (M. et Mlle du), VI.
Thiroux (M.), II, IX.
Thiroux de Gerfeuil (M.), XI, XIV.
Thomas (Mlle), VIII.
Thomé (M.), X — XII.
Thomond (M. de), XI, XV, XVI. *Voy.* Clare.
Thomond (Mme de), XIV.
Thorillière. *Voy.* Torillière.
Thou (Abbé de), VII.
Thoynard (M.), XII.
Thuret (M.), III.
Thury (M. de), IX.

TIBERGEAU (Mme), IX. *Voy.* MOTTE-TIBERGEAU.
TILLAUT (M. du), XI. *Voy.* TILLOT.
TILLIÈRES (M. de), II, IV, V, IX, XIII, XV, XVI.
TILLIÈRES (Mme de), III, V, VIII, IX.
TILLOT (M. du), XVI. *Voy.* TILLAUT.
TILLY (Dom de), III.
TILLY (M. de), III, XII.
TINGRY (M. de), II, IV — XIV.
TINGRY (Mme de), III, IV, XIII. *Voy.* MONTMORENCY-TINGRY.
TINGRY (Mlle de), XI.
TINSEAU (Abbé de), V, évêque de Belley, VI; de Nevers, XI, XVII.
TINTENIAC (M de), VII.
TIQUET (Mme), XI.
TITON (M.), I, X.
Titon et l'Aurore, opéra, X.
TIZON DE BEAUREGARD (Mlle), XII.
Toilette de la Reine, I, II.
TONDEBEUF (M. de), VI, VIII.
TONDU (M. de), VIII.
Tonnerre (Accident causé par le), III.
TONNERRE (M. de), I, IX, XI, XII, XIV — XVI. *Voy.* CLERMONT-TONNERRE.
TONNERRE (Mme de), IV, V, VII, XIII, XVI.
TONNERRE (Mlle de), VII.
TOPAL-OSMAN (Aventure de), XI.
TORCY (M. de), II, III, V — VII, IX, XI.
TORCY (Mme de), VII, VIII, XIV.
TORFLA (M. de la), I — III.
TORILLIÈRE (La), comédien, III.
TORNEILLE (M. de), I.
TORRE-PALMA (M. de), XIV.
TORRÈS (M. de), III.
TORRÈS (M. de las), X.
TORRING (M. de), I, II, IV, VI, IX, X.
TORSAC (M. de), IV, XIII.
TOSCANE (Grand-duc de), I — IV. *Voy.* FRANÇOIS Ier, empereur d'Allemagne.
TOSCANE (Grande-duchesse de), I, II. *Voy.* MARIE THÉRÈSE, impératrice d'Allemagne.
TOUCHE (M. de la), VII, XI, XII, XIV.
TOUCHE-TRÉVILLE (M. de la), XV, XVI.
TOUILLY (Mlle de), XV. *Voy.* TOUY.
TOULONGEON (M. de), V, VIII.

Toulongeon (Mme de), XIII.
Toulouse (Comte de), I — IV, VI, IX — XI.
Toulouse (Comtesse de), I — XIV, XVI.
Tour (Le P. de la), XVI.
Tour (M. de la), II, IV, VIII, XII, XIII.
Tour (Mme de la), IV.
Tour d'Auvergne (Cardinal de la), I — IX, XII.
Tour d'Auvergne (M. de la), IV, XI, XVII.
Tour-Maubourg (M. de la), XV.
Tour du Pin (M. de la), VI, X.
Tour du Pin (Mme de la), VIII, XIV.
Tour du Pin-Montauban (Abbé de la), XII — XIV.
Tour-Taxis (Prince de la), VI.
Tour-Taxis (Princesse de la), VI — VIII.
Tourbes (Mlle de), I, II, VI — VIII, X.
Tourdonnay (M. de), IX, XII, XVI.
Tournay (Capitulation de), VI.
Tournehem (M. de), VII — XI, XIII.
Tournelle (M. de la), II — IV, VII — XII, XV, XVI.
Tournelle (Mme de la), I — V, XII, XIV. *Voy.* Chateauroux.
Tournelles (M. des), XV.
Tournemine (M. de), X.
Tournemine (Mme de), IX, X, XII.
Tournon (Mme de), IV.
Tournon (Mlle de), XII.
Tourny (M. de), XIV — XVI.
Tourolles (M. de), VI.
Tourville (Maréchal de), X.
Tourville (M. de), IX, XIV, XV.
Toussaint (M.), XI.
Touy (Mlle de), XVI. *Voy.* Touilly.
Tracy (M. de), XII, XIV.
Traisnel (M. de), XV, XVI. *Voy.* Tresnel.
Traisnel (Mme de), XI. *Voy.* Tresnel.
Traité du duché de Lorraine, VI.
Trappe (Incendie à l'abbaye de la), IX.
Traun (M. de), III.
Trautson (Cardinal), XV.
Travers (M. de), III.
Travers (Mme de), I.
Tremblement de terre à la Jamaïque, VI; à Lima, VIII.
Trémisar (M.), X.
Trémoille (M. de la), I — III, V, VI, VIII — XVI.

TRÉMOILLE (Mme de la), I, III, — V, IX — XII.
TRÉMOUILLE (Abbé de la), XIV.
TRESMES (M. de), I — III, V, VI, IX, XI, XVI.
TRESMES (Mme de), II, III, VI, XIV.
TRESNEL (M. de), IV, V. *Voy.* TRAISNEL.
TRESNEL (Mme de), I, IV, V, VII. *Voy.* TRAISNEL.
TRESNEL (Mlle de), V.
TRESSAN (M. de la Vergne de), archevêque de Rouen, XII.
TRESSAN (M. de), I — III, V, VI, X, XI, XIII.
TRESSEMANES (M. de), évêque de Glandève, XIV.
TRÉVILLE (M. de), III.
TRÉVILLE (Mme de), VI.
Trianon (Palais de), I — III, X.
TRIBOLT, danseur, X.
Tricotte (La), dite Saint-Bernard, V.
TRIPLET (M.), III, IV.
Tripoli (Envoyé de), IX, XII. *Voy.* ALI-EFFENDI.
Triumvirat (*Le*), tragédie, IX.
TRIVULCE (Mme de), XIII, XVI.
TROARD DE BEAULIEU (M.), VII.
Trois Cousines (*Les*), comédie, VIII, XI.
TRON (M.), VII — IX.
TRONC (Mme du), X.
TRONCHIN, médecin, XIV, XV.
Troupes (Récapitulation des), V.
TROUSIER (M.), XII.
TROUSSET D'HÉRICOURT (M. du), XII.
TROUVÉ (Le P.), IX.
Troyennes (*Les*), tragédie, XIII.
Troyes (Aventure à), XIII, XIV.
TRUBLET (Abbé), XIII.
TRUDAINE (M.), évêque de Senlis, VIII, XIII.
TRUDAINE (M.), II, III, V, IX, XII — XVI.
TRUDAINE (Mlle), II, V.
TRUSSON (Mme), VIII — X.
TRUTSCHLER (Capitaine), IV.
TUDERT (Abbé), XVI.
Tuilerie (Maison de la), XVII.
Tunis (Députés de), V.
TUREILLY (M. de), III.
TURENNE (Maréchal de), IV, V, VIII.
TURENNE (Prince de), I — III, V, XVI.
TURENNE (Princesse de), V — XIV. *Voy.* MARSAN.

Turenne (Vicomté de), III.
Turgis (Mlle de), IV.
Turgot (M.), I — V, VIII, XI, XIII, XVI.
Turgot (Mlle), XVI.
Turgot de Saint-Clair (M.), XIV.
Turpin (M. et Mme), IX.
Turpin (Mme de), XIV.
Tyrconnel (Milord), I, V — VII, X, XI.
Tyrconnel (Mme de), XIV.

U.

Uden (Baron d'), IX.
Ulrique-Éléonore, reine de Suède, IV.
Ulysse (Démolition de la galerie d'), à Fontainebleau, II, III.
Université de Paris, II, IV.
Urfé (Mlle d'), XIII.
Urs. *Voy.* Ursel.
Ursel (M. d'), III, VII, XIII, XIV.
Ursins (Mlle des), V.
Ursins (Princesse des), II, IV, X.
Usson (Mme d'), XVII.
Uvre (M. d'), XV.
Uzès (M. d'), I — III, VI — VIII, XII.
Uzès (Mme d'), III, V — VIII, XI — XIII.
Uzès (Mlle d'), XVI.

V.

Vaini (Prince), I, VI.
Vaisseaux français détruits par les Anglais, VIII.
Valabouest (Mme de), IX.
Valacosti, entrepreneur de voitures, VII.
Valbelle (M. de), évêque de Saint Omer, XII, XIII.
Valbelle (M. de), V, XI.
Valbelle (Mme de), XI, XIII.
Valcourt (M. de), III, IV.
Valdeck (M. de), VII. *Voy.* Waldeck.
Valence (M. de), VI.
Valence (Mme de), XIII.
Valengeau (M. de), III.

Valenciennes (Hôpital de), XI.
Valenti (Cardinal), XIII, XV.
Valentinois (M. de), I — III, V, VIII — XI, XIII, XIV.
Valentinois (Mme de), X — XIII.
Valette (Le P. de la), X.
Valette (M. de la), VIII — X, XVI.
Valette-Thomas (M. de la), III.
Valfons (M. de), VII.
Valjouan-Dagueseau (M. de), V. *Voy.* Dagueseau.
Valle (M. de la), XV.
Vallée, chanoine d'Orléans, XIII, XIV.
Vallier (M. le), XV.
Vallière, musicien, XIV.
Valliere (M. de), II, VI, VIII, XII, XVI, XVII.
Vallière (Duchesse de la), maîtresse de Louis XIV, V, IX.
Vallière (M. de la), III — XV.
Vallière (Mme de la), V — IX.
Vallière (Mlle de la), XV.
Valogny (M. de), XII.
Valois (Mlle de). *Voy.* Modène (Duchesse de).
Valon (M. de), IV.
Valons (Mme des), XV.
Valory (M. de), IV, VI, VII, IX, XI, XIII, XIV.
Valras (M. de), évêque de Mâcon, puis d'Autun, IV, V, XII, XV.
Valsassine (Mlle de), VIII.
Vance (M. de), VII. *Voy.* Vence.
Vandermer (Famille de), X.
Vandeuil (M. de), III, IV, V, VIII, XII.
Vandeuil (Mme et Mlle de), V.
Vandières (M. de), VII — X, XII, XIII. *Voy.* Marigny.
Van Eyck (M.), V, VII, XIV, XV.
Van Hoey (M.), I, II, V, VII, VIII.
Van Hoey (Mme), II.
Vanloo (Carle), peintre, VIII, X, XI.
Vanloo (Mme), VI.
Vanolles (Abbé de), IV.
Vanolles (M. de), V, X.
Varanchamp (Mlle), X, XI.
Varanges (M. de), I.
Varano (Affaire de), IX.
Varé. *Voy.* Varré.
Vareille de la Broue (M.), I.
Varengeville (Mme de), I.

VARENNE (M. de la), III.
VARENNES (M. de), II, III, V, VII.
VARINCOURT (M. de), XII.
VARIQUEZ, fou, IX.
VARNEVILLE (M. de), I, V, XI, XIV.
VARRÉ (Abbé), IX, X.
Varron, tragédie, XI.
VASSAL (Le P.), IX, XI.
VASSAN (M. de), II.
VASSE (M. de), II — V, VII.
VASSÉ (Mme de), IX.
VASSÉ (Mlle de), XVI.
VASSEUR (M. le), XV, XVI.
VASSY (Mlle de), XIII.
VATAN (M. de), II — V, X, XV.
VAUBAN (Maréchal de), III, IV, VI, VIII, XIV.
VAUBAN (M. et Mme de), XIII.
VAUBECOURT (M. de), III, VIII, XIV.
VAUBECOURT (Mme de), V, VIII.
VAUBRUN (Abbé de), I, III, VIII.
VAUCANSON (M. de), II, VII, XV.
VAUCHELLE (Mme et Mlle de), XIV.
Vaucresson (Maison de), II, III.
VAUCRESSON (M. de), XIV.
VAUDÉTOT (M. de), XI.
VAUDRAY (M. de), V, VIII — X. *Voy.* VAUDREY.
VAUDRAY (Mme de), X.
VAUDREUIL (M. de), II, V, VI, VIII, IX, XI, XIV — XVI.
VAUDREY (M. de), II. *Voy.* VAUDRAY.
VAUGLAS (M. de), I.
VAUGLES (Mme de), VI.
VAUGUYON (M. de la), IV, VI — IX, XI, XII, XVI, XVII.
VAUGUYON (Mme de la), II, III, VI — VIII, X.
VAUJOUR (Duc de), II.
VAUJOUR (Duchesse de), I, II.
VAULGRENANT (M. de), I, II, V — VII, IX, XI — XIII, XV.
VAUPALIÈRE (M. de la), XII.
VAUREAL (Guerapin de), evêque de Rennes, I — X, XII — XVI.
Vaureal (Terre de), X.
VAUSSIEUX (Mme de), XVI.
VAUX (M. de), VII, XIII, XV, XVI.
VAYER (M. le), VI.
VEILLAC (M. de), XV.

Veillère (M. de), X.
Veilleron (M. de), I.
Velly (Abbé), XV.
Vence (M. de), III, IV, XI. *Voy.* Vance.
Vendôme (César, duc de), I.
Vendôme (Louis-Joseph, duc de), I, II, V, X, XI, XIV.
Vendôme (Mme de), II.
Vendôme (Philippe, grand prieur de), II, X.
Vénerie du Roi, I.
Veneur (M. le), III.
Vénier (M.), I, III.
Venise sauvée, tragédie, X.
Ventadour (Abbé de), II — IV. *Voy.* Rohan-Ventadour.
Ventadour (M. de), VII.
Ventadour (Mme de), I — XI.
Vénus et Adonis, ballet, XI.
Véra (M. de la), IX.
Vérac (M. de), III, V, VI, IX — XI.
Vérac (Mme de), IV, VIII — X.
Verceil (M. de), VIII.
Verceil (Mlle de), XIII.
Verderonne (Mme de), XIII.
Verdier (M. du), évêque d'Angoulême, V, VII.
Verdière (M. de), XVI.
Vereil (M. de), XI.
Vergennes (M. de), XI, XIV, XVI.
Vergetot (Mme de), IX.
Verjus (M.), VII.
Veslest (M.), X.
Vernage, médecin, IV, VI, IX, XII, XIII.
Vernassal (M. de), I, V, XIV.
Vernay (M. du), XIII. *Voy.* Paris.
Verne (M.), IX.
Vernet (Joseph), peintre, XIII, XIV.
Verneuil (M. de), I — XIV, XVI. *Voy.* Moranzel.
Verneuil (Mme de), III, X — XII, XIV.
Verneuil (Mlle de), III.
Vernick (M. de), XIV. *Voy.* Wernick.
Vernicourt (M. de), XIII.
Vernicourt (Mme de), XIV.
Vernon (Amiral), III
Vernon (Mlle de), IX.
Vers à la louange des maréchaux de France de Noailles et de Coigny, III.

Versailles (Château de), I.
Versailles (Couvent de religieuses à), XI.
Versailles (Faits relatifs à). *Voy.* Bassin de Neptune, Branconnier, Ermitage, Glacières, Louis (Maisons des), Pièces, Réservoirs, Salle du Conseil et Vol.
Versailles (Incendie à). *Voy.* Incendie.
Versailles (Tremblement de terre à), XIV.
VERSALIEU (M. de), II.
VERTHAMON (M. de), II.
VERTHAMON DE CHAVAGNAC (M. de), évêque de Montauban, I, XIII.
VERTUS (M. de), II, VII.
VERTUS (Mme de), II, XII.
VERUE (Abbesse de), VI. *Voy.* Abbesses de l'Abbaye-au-Bois et de Caen.
VERUE (M. de), II.
VERUE (Mme de), I, VI.
VERVENNE (Mlle de), X.
VERVINS (Mlle de), XI.
VERZURE (M. de), X, XII, XIV.
VESC (Mme de), IX.
VESTERLOO (M. de), XI, XII. *Voy.* WESTERLOO.
Vésuve (Mont), II.
VEZANNES (M. de Channes de), III — VIII, XIV, XV.
VIANTAIS (Mlle de), II, VII.
VIARMES (M. de Pontcarré de), IX, XIII. *Voy.* PONTCARRÉ.
VICHY (M. de), IV.
VICTOIRE (Madame). *Voy.* FRANCE (Marie-Louise-Thérèse-Victoire de).
VIDAL (M. de), X. *Voy.* SAINT-VITAL.
VIDAUD DE LA TOUR (Abbé), IV.
VIDELUNE (Mlle de), XIV.
VIDRESHEM (Major), VI.
VIEILLEVILLE (Mémoires du maréchal de), XVI.
VIEN, peintre, XIII.
VIENNE (Abbé de), V.
VIENNE (M. de), I, XII.
VIERUE (M. de), XVI.
VIERNE (M. de la), III.
VIET (M.), XIV. *Voy.* WIETTE.
VIEUVILLE (M. de la), II, V, VII, IX, XIII.
VIEUVILLE (Mme de la), III, X.
VIEUXPONT (Mme de), VII.
VIGARANI (M. de), IV.
VIGEAN (Abbé du), II, III.
VIGEAN (Mme du), V.

VIGEAN (Mlle du), III.
VIGIER (M.), III.
VIGIER (M. du), V.
VIGNACOURT, grand maître de Malte, II.
VIGNACOURT (M. de), IX. *Voy.* WIGNACOURT.
VIGNE (M. de la), médecin, III — V. *Voy.* DELAVIGNE.
VIGNY (M. de), III.
VILAINE (M. de), X. *Voy.* VILLAINE et VILLESNE.
VILBREUIL (Abbé de), XIII.
VILFITZ (M. de), VI.
VILHÉNA, grand maître de Malte, I.
VILLA (Princesse de la), IV.
VILLAGERF (M. de), IV.
VILLADARIAS (M. de), IV, XVI.
VILLAINE (Mme de), XI. *Voy.* VILAINE.
VILLANCOURT (M. de), XII. *Voy.* VILLAUCOURT.
VILLARCEAUX (M. de), VI.
VILLARS (M. de), I — XV.
VILLARS (Mme de), I — XVI.
VILLARS (Mlle de), V.
VILLARS-BRANCAS (Mme de), IV. *Voy.* BRANCAS.
VILLATTE (M. de), X.
VILLATTE-CHAMILLART (M. de), XI.
VILLAUCOURT (M. de), VI. *Voy.* VERANCOURT.
VILLE (M. de), II.
VILLE (Abbé de la), V, VII, VIII, XI. *Voy.* LAVILLE.
VILLEDOMAIN (M. de), II.
VILLEFORT (M. de), IX.
VILLEFORT (Mme de), I — V, VII.
VILLEGAGNON (M. de), XII, XIV.
VILLEMARD, sergent-major, XIII.
VILLEMEUST (M. de la), XIII.
VILLEMUR (M. de), II — IV, VIII — X, XIII, XVI, XVII.
VILLEMUR (Mme de), X, XVI.
VILLENE-CHAMPAGNE. *Voy.* CHAMPAGNE DE VILLAINES.
VILLENEUVE (M. de), évêque de Viviers, II, V.
VILLENEUVE (M. de), II, III, V — VIII, XII, XIV. — XVI.
VILLENEUVE (Mlle de), I — III, VI, VII.
VILLÉON (M. de), XI.
VILLEPATOUR (M. de), XVII.
VILLEPEROSO (M. de), XIII.
VILLEPERROT. *Voy.* PAJOT DE VILLEPERROT.
VILLEQUIER (M. de), I, II, V, VII, VIII, X.

Villequier (Mme de), I.
Villeras (Mémoires de), X.
Villeroy (M. de), I — XVI.
Villeroy (Mme de), VIII, V, XV.
Villers-Fransure (M. de), XIII.
Villesse (M. de), II. *Voy.* Vilaine.
Villette (M. de), XIV, XVII.
Villette (Mme de), XIII.
Villiers (M. de), XI, XV. *Voy.* Giroult.
Villiers (Mme de), X,
Viltz (M. de), I, II.
Vincennes (Manufacture de porcelaine de), IX.
Vincent (Mlle), XVI.
Vincent de Paul (Saint), XVI. *Voy.* Saint Vincent de Paul.
Vins (M. de), II.
Vintimille (Abbé de), IV.
Vintimille (M. de), archevêque de Paris, I — VIII, X — XII.
Vintimille (M. de), II, III, VIII — X, XV.
Vintimille (Mme de), III, IV, IX, X. *Voy.* Nesle (Mlle de).
Vintz (M.), XI.
Violons du Roi (Les vingt-quatre), I.
Viri (M. de), XIII.
Virieu (M. de), XVI.
Visé (Mme de), V. *Voy.* Vizé.
Vismes (Mme de), XVI.
Vissec (M. de), IV, VI.
Vitencoff (M. de), XI.
Vitry (M. de), XIV.
Vivet de Montclus (M. de), évêque de Saint-Brieuc, II, III. *Voy.* Montclus.
Vizé (M. de), X.
Vizé (Mme de), XI. *Voy.* Visé.
Vœu de Louis XIII, II.
Vogué (M. de), V — VII, IX, X, XVI.
Vogué (Mlle de), XI.
Voisenon (Abbé de), III, IV.
Voisin (Chancelier), II, XIII.
Vol à Versailles, V.
Voltaire, III — XIII, XV, XVI.
Volvire (M. de), I — III, VI — VIII.
Volx (M. d'Annat de), évêque de Senez, XVI.
Vormser (Colonel), XIV. *Voy.* Wormser.
Vossé (M. de), IX.

VOUGNY (M. de), IX, XII.
Voyage au pôle Nord, I.
VOYER (M. de), VII, VIII, X — XIII, XV, XVII.
VOYER (Mme de), IX — XIII, XV.
VRILLIÈRE (M. de la), II, X.
VRILLIÈRE (Mme de la), IX.
VULSANGES (Abbé de), XVI.

W.

WAGTINDONNEL (M. de), VI.
WAL (M.), XIII, XVII. *Voy.* HOWAL et WALL.
WALCHENSTEIN (M. de), IX.
WALDE (M. de), XIII.
WALDECK (M. de), VII, VIII. *Voy.* WALDECK.
WALDEGRAVE (M. de), I, III, VIII, X.
WALDNER (M. de), XIV.
WALH. *Voy.* HOWAL.
WALKERBATH (M. de), X. *Voy.* HAKERBATH.
WALL (Don Ricardo), XII. *Voy.* WAL.
WALLIS (Général), II — IV.
WALPOLE (M.), II — IV, X.
WALS (M. de), XI. *Voy.* HOWAL.
WANDEREN, grand pensionnaire de Hollande, VII.
WARD-BARRY (M.), I.
WARGEMONT (M. de), III, XII.
WARREN (M. de), VII, VIII.
WARTON, marchand, VI.
WASHINGTON (Colonel), XV.
WASSENAER (M. de), III — VII.
WASTON, vice-amiral, XVI.
WATRENBACH (M. de), XVI.
WATNER (M. de), XVI.
WATTEVILLE (Mme de), IX.
WATZDORF, lieutenant-colonel, IV.
WEBB (Général), XVI.
WEDEL-FRIES (M. de), XIV.
WEID D'ISSEMBOURG (M. de), XIV. *Voy.* ISSEMBOURG.
WEISSBACH, major-général, IV.
WELDEREEN (Mlle de), X, XI. *Voy.* WELDRE.
WELDRE (Mlle de), XIII. *Voy.* WELDEREEN.
WERBROECK, évêque d'Anvers, VIII.

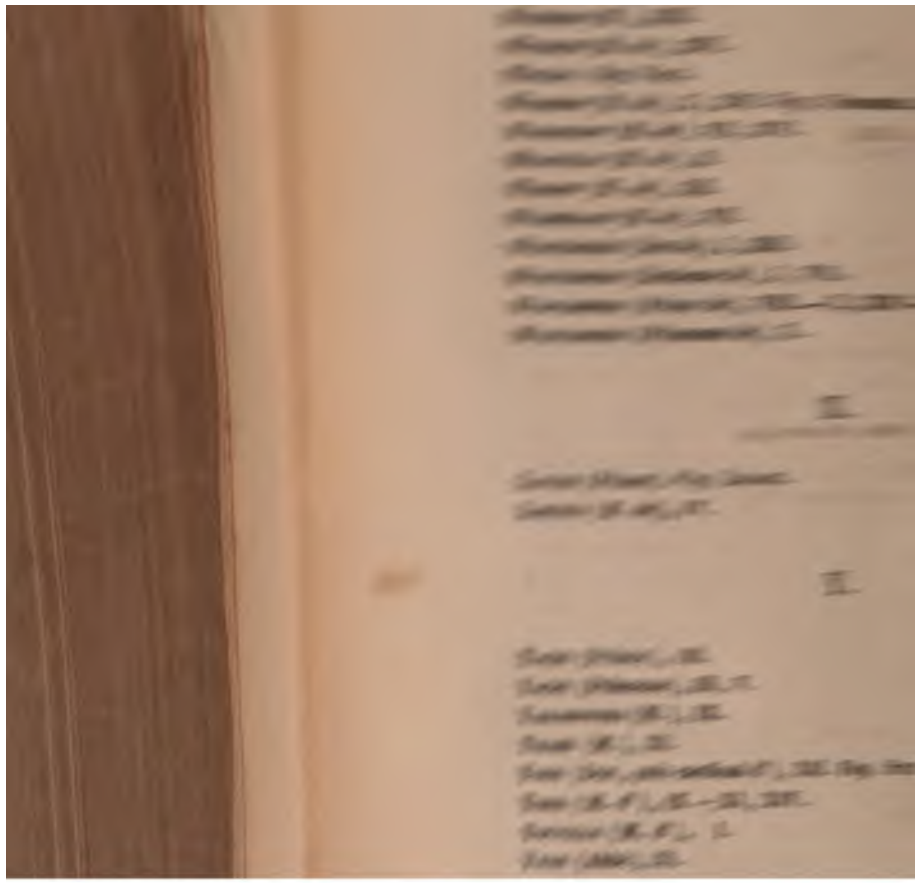

ZALUSKI (Comte), I, XV.
ZANNONI (Abbé), X.
ZASTROW (M. de), IV.
Zélie, opéra-ballet, IX, X.
Zélindor, opéra, VII.
Zélisca, comédie-ballet, VII, XI.
ZÉNO (Abbé), XI.
ZÉNO (M), I, IV.
ZÉNO (Mme), I, II.
ZINZENDORF (M. de), X.
ZONDONDARI (Cardinal), I.
ZURLAUBEN (M. de), III, VI, XIV.

FIN DU TOME DIX-SEPTIÈME.

WERNICK (M. de), XI. *Voy.* VERNICK.
WESTERLOO (M. de). *Voy.* VESTERLOO.
WIETTE (M. de), VIII, IX. *Voy.* VIET.
WIGNACOURT (Mme de), XIV. *Voy.* VIGNACOURT.
WILLICK (M. de), VI.
WINSLOW (M.), XIII, XV.
WISTOWN (M. de), IV.
WITHNAR (M.), XIII.
WITZHUM (M. de), XVI.
WOCLES. *Voy.* VOLX.
WORMSER (M. de), X, XVI. *Voy.* VORMSER.
WORONZOFF (M. de), VII, XVI.
WRATISLAU (M. de), II.
WREDEN (M. de), XII.
WURMBRAND (M. de), VII.
WURTEMBERG (Duc de), I, XIII.
WURTEMBERG (Duchesse de), I, VII.
WURTEMBERG (Prince de), VIII — X, XIV — XVI.
WURTEMBERG (Princesse de), X.

X.

XAVIER (Prince). *Voy.* LUSACE.
XIMENÈS (M. de), IV.

Y.

YACHI (Prince), III.
YACHI (Princesse), III, V.
YAKOBOWSKI (M.), IX.
YELER (M.), XI.
YORK (Duc, puis cardinal d'), XII. *Voy.* STUART.
YORK (M. d'), IX — XI, XIV.
YOUVILLE (M. d'), I.
YVON (Abbé), XI.

Z.

ZAÏD EFFENDI, IV. *Voy.* SAÏD EFFENDI.
ZALUSKI (Abbé), IV.

ZALUSKI (Comte), I, XV.
ZANNONI (Abbé), X.
ZASTROW (M. de), IV.
Zélie, opéra-ballet, IX, X.
Zélindor, opéra, VII.
Zélisca, comédie-ballet, VII, XI.
ZÉNO (Abbé), XI.
ZÉNO (M), I, IV.
ZÉNO (Mme), I, II.
ZINZENDORF (M. de), X.
ZONDONDARI (Cardinal), I.
ZURLAUBEN (M. de), III, VI, XIV.

FIN DU TOME DIX-SEPTIÈME.